Bulletin de la Société archéologique du Finistère

tome CXXX 2001

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère
de la Ville de Quimper et de la Ville de Brest.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville
B.P. 1156
29101 QUIMPER CEDEX
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
M^gr l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (2001)

Président :	M. Bernard Tanguy
Vice-présidents :	M. Yann Celton M. Daniel Collet M. Hervé Glorennec Frère Guy Leclerc M. Josick Peuziat
Secrétaire générale :	M^lle Annie Boucher
Secrétaires :	M^me Mad Danguy des Déserts M. Patrick Kernévez M^me Annick Le Douget M^lle Joëlle Quaghebeur
Trésorier :	M. Serge Duigou
Trésorier adjoint :	M. Michel Le Goffic

Membres du conseil d'administration

M. Alain Boulaire, M^me Marie-J. Castel, M. l'abbé Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), MM. Tanguy Daniel (président honoraire), Patrick Galliou, M^me Dany Guillou-Beuzit, MM. Philippe de Kermadec, Philippe Le Stum, Bernard Monot, Fañch Postic.

Membres honoraires

MM. Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h (vice-présidents honoraires).

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

P.-R. GIOT. – Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 2001 11

Grégor MARCHAND. – À la recherche d'un site perdu : les occupations mésolithiques et néolithiques de Raguénez (Névez, Finistère) 27

Yvan PAILLER, Bernard HALLÉGOUËT, Michel MAUGUIN. – Étude d'une série de galets biseautés à enlèvements bifaciaux du Néolithique découverts à Kermorvan (Le Conquet, Finistère) 43

Yvan PAILLER, Yohann SPARFEL. – Kerlec'h 3 en Ploudalmézeau, un site du Néolithique final / Chalcolithique 55

Notices d'archéologie finistérienne (année 2001) 69

Anne LE BOT. – Les thermes gallo-romains en Armorique, 1re partie : le programme architectural et technique 101

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2001) 135

Philippe LE STUM. – Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2001) 185

Thierry SIMON. – Les daviers léonards, anciens aménagements littoraux en péril 195

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

Yves COATIVY. – Histoire numismatique et monétaire de Quimper 213

Roger GARREC. – Moulins et meuniers de Plonévez-Porzay au XVIII[e] siècle ... 253

Agnès HIMEUR. – La famille L'Espine de Grainville à travers une ferme en Trégor et son livre de comptes 269

Pierre-Roland GIOT. – La Bretagne sous la Restauration. Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825) 291

Louis CHAURIS. – Problèmes d'empierrement des routes dans le Finistère au XIX[e] siècle 325

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2001)

Jean-Christophe CASSARD. – Aux origines de Redon, un «délaissé de cité» remontant au Bas-Empire ? 339

Jean-Christophe CASSARD. – Ermentaire, les Poitevins et les Bretons 340

Bernard MERDRIGNAC. – Et si saint Malo avait joué aux «barres» ? 343

Bernard MERDRIGNAC. – Saint Magloire et la «Maline» 347

Pierre-Yves LAMBERT. – «Le *Credo* des Apôtres» 350

Fañch MORVANNOU. – Le *Memento du Bretonnant*, Paris, Beauchesne, 1907 ... 354

Alain GALLICÉ. – Quelques éléments à porter au dossier de la langue bretonne en pays guérandais 356

Fañch BROUDIC. – «Il est interdit de cracher par terre et de parler breton» 363

Bernard TANGUY. – Les *pagi* bretons médiévaux 371

Pierre HOLLOCOU. – De Guasgury à Guiscriff, la problématique du *guas* 397

Erwan VALLERIE. – Les terminaisons -ou et -o dans la toponymie bretonne.. 419

Fañch POSTIC. – Propositions pour un enseignement bilingue en 1836. Un mémoire inédit de Y.-M.-G. Laouénan 437

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Hélène GOMBERT, Tanguy DANIEL. – Bibliographie de l'histoire du Finistère (année 1998) 469

Comptes rendus bibliographiques 529

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2001)

Assemblée générale et séance du 27 janvier 2001 à Quimper 561
Séance du 24 février 2001 à Quimper 564
Séance du 31 mars 2001 à Morlaix 566
Séance du 28 avril à Brest 568
Excursion du 20 mai 2001 à Clohars-Carnoët et à Quimperlé 569
Excursion du 24 juin 2001 à Poullan-sur-Mer 572
Excursion du 9 août 2001 autour de Carhaix 574
Excursion du 30 septembre 2001 à Brest et ses environs 577
Séance du 27 octobre 2001 à Quimper 579
Séance du 24 novembre 2001 à Saint-Pol-de-Léon 581
Séance du 15 décembre 2001 à Brest 583

Liste des membres de la Société archéologique du Finistère 585

Table des illustrations 619

Nous remercions Patrick Galliou et Charles Le Gall qui ont traduit les résumés des articles respectivement en anglais et en breton.

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 2000-2001

par Pierre-Roland Giot

Homo homini lupus (*Asinarius*, la Comédie des Ânes, II, 4, 88). Cette phrase de Titus Maccius Plautus (vers 250-184 avant notre ère), reprise en particulier par des philosophes précurseurs, entre la Renaissance et les Lumières (tels Bacon et Hobbes), fut certainement inspirée, par l'intermédiaire de la Grande Grèce, des premiers philosophes grecs, les plus remarquables penseurs de l'Antiquité par leur liberté et leur indépendance d'esprit. Combien l'espèce humaine serait devenue plus sage si les présocratiques par exemple avaient été entendus, ne serait-ce que par les druides, dont on nous dit tant de bien. Bref, nous avons bien mal commencé notre troisième millénaire conventionnel. Si on avait des données suffisantes sur les premiers stades de notre espèce (ou sous-espèce, question de terminologie), on aimerait mieux dire notre «cent troisième millénaire» (très environ), ou si l'on préfère n'envisager que les temps postglaciaires, notre «treizième millénaire» (plus ou moins un).

Notre problème est de savoir si ce «mauvais caractère» est intrinsèque à *Homo sapiens* ou si ce n'est qu'un «acquis culturel» malheureux. Ce qui complique les choses, c'est que, pendant environ cinquante ou soixante millénaires, il y a eu souvent cohabitation avec les derniers *Homo neanderthalensis*, et qu'on ne sait pas pourquoi ces derniers ont disparu. En dehors de cette interrogation, les premiers de notre espèce n'étaient pas si nombreux pour avoir à se disputer, mais les données archéologiques et anthropologiques sont là pour le montrer, querelles de famille, de voisins ou de clans ? Si les accès de mauvaise humeur existent chez tous les animaux sociaux, en général cela ne dure pas à ce point.

À partir des temps où les effectifs croissants des populations ont conduit de plus en plus à dévaster les ressources au-delà de toute raison, souvent par esprit de lucre ou de pouvoir et de prestige des puissants, on est arrivé aux situations actuelles. Cela avait commencé bien avant – après combien de génocides, d'ethnocides, de pertes de patrimoines culturels ou linguistiques ! – mais pensons que, vers 1800 de notre ère, il y avait un milliard d'humains ; maintenant, nous sommes plus de six milliards, en dépit des effets «régulateurs» des guerres, révoltes, famines ou épidémies : c'est «dingue», si j'ose m'exprimer ainsi. Biodiversité dévastée, pollutions de presque tous les milieux naturels..., mais ne récitons pas les reproches des «verts» excessifs !

L'an dernier, dans ce même *Bulletin* (t. CXXIX, 2000, p. 12), j'avais envisagé nos

successeurs, si le globe restait habitable pour eux. Envisageons plutôt qu'il n'y en ait pas, et que ce sera à relativement court terme la fin de non seulement notre espèce (bon débarras...) mais une extinction massive d'une très grande partie des faunes et flores, comme il y en a eu plusieurs (fin du Paléozoïque ou Primaire, fin du Mésozoïque ou Secondaire, et, pour les invertébrés marins, on vient d'en déceler une dans le Cénozoïque ou Tertiaire à la limite Éocène-Oligocène[1]). Chaque fois, à partir des faunes et flores survivantes, les mécanismes évolutifs ont assez rapidement assuré des remplacements, des biocénoses adaptées aux nouvelles conditions.

Espérons que ce n'est pas de l'action psychologique pour nous rassurer : des mathématiciens, démographes et économistes nous prédisent une fin prochaine de la croissance démographique : il y aurait 85 chances sur cent pour qu'elle ait lieu avant la fin du siècle que nous venons d'entamer[2].

Soyons rassurés. Durant la transition Oligocène-Miocène (il y a 24,1 à 23,7 millions d'années) les températures sur notre planète étaient 3 à 4° C plus chaudes et la concentration du gaz carbonique dans l'atmosphère le double de maintenant (on sait cela depuis une décennie par les rapports des isotopes du carbone et de l'oxygène dans les sédiments prélevés autour du monde par les carottages dans les profondeurs océaniques). On s'était déjà aperçu que les fluctuations des températures globales et des volumes des glaces polaires (et donc des niveaux marins) étaient commandés par les cycles orbitaires (*ibid.*, t. CXXIX, 2000, p. 12-14). Mieux, on vient de corréler plus finement les variations du volume des glaces antarctiques orientales[3] avec les cycles de 40 000 ans (obliquité) et de 125 000 ans (excentricité), qui provoquent des baisses du niveau des mers de l'ordre de 30 à 40 m, par l'étude pluridisciplinaire des sédiments de la mer de Ross. On a confirmé ce que l'on soupçonnait : 23,7 millions d'années correspondent à un épisode majeur de refroidissement et d'expansion des glaces (baisse du niveau des mers de l'ordre de 90 m). Ce sont là des oscillations similaires à celles de l'hémisphère Nord pendant les derniers 2,5 millions d'années ; de quoi mieux prévoir l'avenir, sauf en cas de rencontre avec un gros astéroïde. La littérature sur le sujet devient monstrueuse ; j'en donne quelques références extraites de la principale revue scientifique générale ; dans les revues spécialisés, il y a sans cesse aussi de gros mémoires.

Lorsque l'on a voulu commencer des classifications végétales (au XVII[e] siècle) et animales, Primates et donc hommes compris (au XVIII[e] siècle), on s'est avant tout basé sur ce qui devenait pour longtemps la reine des sciences naturelles, l'anatomie comparée ; puis, au fur et à mesure que d'autres disciplines prenaient leur essor, elles amenaient quelques précisions. Certes, en dehors de fossiles énigmatiques dont on n'avait que des empreintes, tests, coquilles ou os, sans matière vivante, il restait des petits groupes ou des types isolés, qu'on ne savait pas trop où mettre, dont on ne parlait pas dans les cours élémentaires, et souvent peu dans les enseignements supérieurs. Maintenant que la biologie moléculaire est devenue la reine, les classifications bougent beaucoup, même dans les

---

[1] L.-C. IVANY et autres, «Cooler winters as a possible cause of mass extinctions at the Eocene/Oligocene boundary», *Nature*, vol. 407, 2000, p. 887-890.

[2] W. LUTZ et autres, «The end of world population growth», *ibid.*, vol. 312, 2001, p. 543-545.

[3] T.R. NALSH et 32 autres auteurs, «Orbitally induced oscillations in the East Antarctic ice sheet at the Oligocene/Miocene boundary», *ibid.*, vol. 413, 2001, p. 719-723. – Sur les mêmes thèmes : P.N. PEARSON et sept autres auteurs, «Warm tropical sea surface temperatures in the Late Cretaceous and Eocene epochs», *ibid.*, vol. 413, 2001, p. 481-487. – S. RUTHERFORD, S. D'HONDT, «Early onset and tropical forcing of 100 000-year Pleistocene glacial cycles», *ibid.*, vol. 408, 2000, p. 72-75. – D.M. SIGMAN, E.A. BOYLE, «Glacial-interglacial variations in atmospheric carbon dioxide», *ibid.*, vol. 407, 2000, p. 859-869.

groupes qui semblaient bien assurés. Sans jeter à la poubelle tout ce qui est dans les manuels classiques, il est bon de s'enquérir du nouveau monde vivant[4] et où nous-mêmes y sommes.

L' Atlantide : Platon n'était pas si mal informé

J'ai rarement eu autant de plaisir à lire une austère revue scientifique spécialisée[5]. Platon (environ 428-347 avant notre ère) est certes un de nos auteurs grecs préférés ; ses *Dialogues* entre quelques sages se présentent en général comme une pièce de théâtre, l'introduction se référant à une entrevue antérieure, voire une promenade ou des agapes, puis un «hors-d'œuvre» plus intellectuel avant le vif du sujet. Au point de vue de l'histoire des sciences, le *Timée ou de la nature* est un des plus intéressants des dialogues «socratiques» (Socrate est présent au début, mais à la fin il n'intervient pas ici). Timée y parle de la cosmogonie, de l'origine et de la structure de l'univers, de la géométrie et de la physique, des êtres vivants et des hommes en particulier, de la physiologie et de la psychologie, le tout très entremêlé de ce nous nommerions métaphysique ; il est le seul à parler et il n'y a pas de discussion. L'entrée en matière est terminée par Critias (environ -460-403, orateur et politicien) chez qui a lieu la réunion, qui raconte que Solon, le plus grand des Sept Sages, grand prêtre et poète égyptien, avait transmis à son grand-père Critias, alors âgé de près de quatre-vingt-dix ans (manière de gagner un siècle) le récit des traditions relatives à l'île Atlantis (généralement traduit à partir de la forme génitive en Atlantide), qui se trouvait devant les Colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar), et disparut sous la mer. Critias s'engagea à donner davantage de détails, ce qui fut le sujet du dialogue *Critias ou de l'Atlantide*, resté incomplet d'ailleurs, probablement jamais complètement rédigé par Platon. Il y est précisé qu'il s'était écoulé neuf mille ans depuis (soit 11 400 avant nous). Évidemment le récit est amalgamé dans toute une littérature dont le seul intérêt est de montrer comment les Athéniens concevaient leur préhistoire. Leur protohistoire, mille ans avant, ils la connaissaient par les poèmes homériques : il s'agissait de civilisations déjà fort avancées ; on constate que pour neuf mille ans avant, ils la voyaient à peu près dans le même genre (au I^er^ siècle avant notre ère, le poète et philosophe latin Lucrèce, vers -98 ou 95 et -55, sera mieux inspiré avec sa succession : pierre, bronze, fer). Il est question d'une guerre entre Atlantes et Athéniens, ce n'est qu'un artifice littéraire et pédagogique pour retenir l'attention des lecteurs athéniens ; si Platon avait écrit pour des Phéniciens, qui depuis deux ou trois siècles avaient un comptoir dans le sud de l'Ibérie à Gadès (Cadix), il aurait mentionné la Tartessos protohistorique, aux premières loges en apparence. Il faut retenir la localisation (devant les Colonnes d'Hercule), la date (- 9 000 ans), la submersion (en élaguant les tremblements de terre et cataclysmes, autres figures de rhétorique des anciennes fables, et les dimensions excessives toujours données dans l'Antiquité aux îles). Trop de gens ont perdu leur temps en ne retenant que le nom, en cherchant à retrouver l'Atlantide n'importe où, sauf devant le détroit de Gibraltar, et à l'époque qui les arrangeait ; bref, ils mêlaient les précisions de temps et de lieux avec les mythes inévitables. Il a fallu la

---

[4] G. LECOINTRE, H. LE GUYADER, *Classification phylogénétique du vivant*, Paris, Belin, 2001, 543 p. – J.-L. HARTENBERGER, *Une brève histoire des mammifères. Bréviaire de mammalogie*, Paris, Belin, 2001, 288 p. – Pour les lecteurs qui veulent de gros livres sans trop de termes techniques difficiles : Y. COPPENS, P. PICQ (dir.), *Aux origines de l'humanité. 1 : De l'apparition de la vie à l'homme moderne. 2 : Le propre de l'homme*, Paris, Fayard, 2001, 650 et 570 p., 27 auteurs.

[5] J. COLLINA-GIRARD, «L'Atlantide devant le détroit de Gibraltar ? Mythe et géologie», *Comptes rendus de l' Académie des sciences de Paris, Sciences de la Terre et des planètes*, vol. 333, 2001, p. 233-240.

perspicacité d'un jeune géologue et préhistorien, Jacques Collina-Girard, pour tirer profit avec adresse des progrès des sciences de la terre.

La paléogéographie du détroit de Gibraltar est bien évidente au dernier maximum glaciaire (21 000 à 19 000 avant nous) : un haut-fond actuel, le banc de Spartel, culmine à -56 m de profondeur ; au maximum glaciaire, cette dorsale, totalement exondée, formait une île de 14 km de long sur 5 km de large, à 8-10 km à l'ouest des continents africain et européen, dans l'axe du goulet. Le processus de la remontée marine postglaciaire est désormais bien connu. En dépit du fait que l'on soit entre les plaques africaine et européenne, il y a eu là stabilité néotectonique récente, sans complications. Les sommets de l'île du cap Spartel et ceux de l'île nord de la passe ouest auront disparu sous les eaux vers 11 000 avant nous. Il est évident que ces conclusions rassurantes sur les informations précises et contrôlables de Solon, Critias et Platon, ouvrent et confirment des perspectives sur les relations, à l'Épipaléolithique, entre les populations nord-africaines et ibériennes. Enfin, des traditions, légendaires et souvent déformées, pourraient-elles, en d'autres régions, parfois contenir des souvenirs remontant aux débuts des temps postglaciaires, voire la fin du Paléolithique ?

Les Hommes et le froid

Pendant le dernier Interglaciaire, il y a environ 125 000 ans, il faisait à nouveau bon chez nous, il y avait même des hippopotames à Londres. On a tendance à penser que, lors des maxima glaciaires, quand nous avions un climat sibérien et la toundra, il n'y avait personne à s'y risquer, d'autant plus que la mer et ses ressources étaient parties au loin. Ce serait peut-être à nuancer, même si les conditions de conservation des vestiges du passage de quelques courageux «frigodèmes» sont défavorables.

Des chercheurs russes et norvégiens viennent de découvrir un site paléolithique, inclus vers la base d'une bonne stratigraphie en bordure de la rivière Usa, au niveau du cercle Arctique (66° 34' N), près du versant ouest de l'Oural européen[6]. Le site a été fouillé sur 48 m² : sur 123 os de mammifères, 114 sont du mammouth (dont une défense de jeune femelle marquée par une série organisée de rainures tracées avec une pierre), aussi un peu de cheval, renne et loup. Il y a des éclats de pierres, une épaisse lame droite façonnée en grattoir latéral et un outil biface, rien de très caractéristique. Les dates radiocarbone conventionnelles sur os se situent entre 34 000 et 37 000 ans B.P. On ne saurait dire s'il s'agit de Néanderthaliens attardés ou d'Hommes comme nous : en tout cas, ils étaient là. Ce devait être un paysage de steppe sèche et herbeuse, sans glace, mais très froide, comme aussi à pareille époque dans le nord de la Finlande.

Archéologie et folklore

Thème éternel, toujours sujet de querelles et de controverses. Anne Ross, formée jadis, à l'université d'Édimbourg, aux confins de l'archéologie, de la linguistique celtique et du folklore, a publié de nombreux ouvrages sur la Grande-Bretagne celtique et païenne, les druides et le folklore, le plus souvent illustrés par la plume experte de son mari, Robert Feachem, qui, après des études d'archéologie à l'université de Cambridge, puis participant à deux expéditions au Groenland, servit à la

[6] P. PAVLOV, J.I. SVENDSEN, S. INDRELID, «Human presence in the European Arctic nearly 40 000 years ago», *Nature*, vol. 413, 2001, p. 64-69. – J.A.J. GOWLETT, «Out in the cold» , *ibid.*, p. 33-34.

Royal Commission on the Ancient and Historical Monuments of Scotland. Après qu'il eut pris sa retraite, ils se sont établis à Southampton, où elle a animé par ses conférences le Department of External Studies de l'université ; depuis, ils se sont retirés près d'Aberystwyth, au pays de Galles. Elle vient de publier un ouvrage sur le folklore des Highlands d'Écosse, puis celui sur le folklore du pays de Galles[7]. Les lecteurs bretons y trouveront beaucoup de choses intéressantes, cela va de soi. Elle y insiste sur les curieuses têtes en pierre isolées et sans possibilités de datation précise, qu'on retrouve en grand nombre au pays de Galles, et aussi dans les comtés circonvoisins de l'ouest de l'Angleterre. Non seulement on en retrouve parfois sur des blocs sculptés ornant des églises médiévales, mais aussi en Bretagne, encastrées dans les maçonneries de manoirs de la Renaissance, par exemple (je me souviens, sans en retrouver la localisation, de plusieurs de ces têtes dans des bâtiments d'une propriété de l'ouest du Morbihan). On évoque toujours une fameuse tête celtique de Bohême, moustachue à souhait, les «têtes coupées» de Provence, celles qui sont figurées sur bien des monnaies gauloises, et le crâne dit de saint Teilo, encore utilisé par les guérisseurs de Llandilo-Isaf, Pembrokeshire. Cela vaut mieux que les citrouilles ou potirons découpés de Hallowe'en (orthographe correcte), mais je me souviens que, quand nous habitions encore à la campagne et avions un grand jardin, et que j'avais quatre-sept ans, mon père en préparait un et mettait une bougie dedans : pourtant il était né à Paris, d'une famille originaire de Tournan-en-Brie, ou alors il avait appris cela, il y a un siècle, de camarades des Écoles nationales des arts décoratifs puis des beaux-arts, dont il avait été successivement élève, voire aux Quat'Zarts (je n'ai pu trouver allusion à cela, en France, ni chez A. Van Gennep, ni chez P. Sébillot : peut-être ai-je mal cherché).

Construire des mégalithes

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on réfléchit comment faire et qu'on expérimente. Relire S.M. le roi Frédéric VII de Danemark qui, au surplus, écrivait bien notre langue. C'est devenu une mode, licite ou illicite selon les cas, de remettre debout des monuments tombés, voire d'en fabriquer d'artificiels lors de réunions festives (sans permis de construire !). J'ai déjà dû écrire quelque part que les Néolithiques n'étaient pas bridés par nos lois sur la responsabilité civile ou les accidents du travail, et pouvaient donc prendre des risques impensables de nos jours. Bien des techniciens et ingénieurs du génie civil ont réfléchi et expérimenté[8], sans compter les ethnographes qui ont regardé faire des populations diverses autour du monde.

Environnements et archéologie

Les pays du nord de l'Europe, surmontés de calottes glaciaires aux épisodes froids du Pléistocène (Scandinavie et partie de la Grande-Bretagne et de l'Irlande) ont conservé à l'Holocène des dépressions favorables aux lacs, marais et tourbières, qui ont été des milieux et paysages qui ont attiré lors de la protohistoire d'innombrables pratiques

---

7 Anne ROSS, *Folklore of Wales*, Stroud, Tempus (en France, Tempus, 21 avenue de la République, 27300 Joué-lès-Tours), 2001, 160 p.

8 FRÉDÉRIC VII, «Sur la construction des Salles dites des Géants», Copenhague, *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*, 21 mars 1853 et 29 mai 1857 (extr. 20 p., 1857). – J.M. DAVIDSON, «The Place of Scotland in Prehistoric Engineering», *Transactions of the Glasgow Archaeological Society*, N.S., vol. XIII, 1954, p. 33-69. – R.H.G. PARRY, «Megalith mechanics», *Civil Engineering, Journal of the Institution of Civil Engineering*, vol. 138, 2000, p. 183-192. – C.-J. OSENTON, «Megalithic engineering techniques : experiments using axe-based technology», *Antiquity*, vol. 75, 2001, p. 293-298.

étranges, tels que les enfouissements de cadavres d'hommes sacrifiés rituellement et d'offrandes d'objets précieux «sacrifiés» (le chaudron de Gundestrup par exemple). De même, les rives des lacs alpins et subalpins ont été favorables à l'installation des villages improprement dits «lacustres» et à la conservation de leurs vestiges. Les recherches par étroite collaboration entre archéologues, géologues, anthropologistes, botanistes et zoologistes y ont été précoces et exemplaires. Si les régions glaciées du Nord ont, au Postglaciaire, eu les effets du «rebond isostatique» qui a eu l'avantage de mettre hors de portée des érosions marines ultérieures des stations littorales épipaléolithiques et mésolithiques, par devant il y a eu des zones de subsidence qui ont réceptionné et mis à l'abri d'épaisses séquences de sédiments ; il n'est pas étonnant que, autour de la mer du Nord, les bouches du Rhin et autres fleuves germano-polonais, enfin l'East Anglia aient fourni des séquences stratigraphiques quaternaires de référence.

Les Fens du Norfolk et du Lincolnshire, au fond de la baie de la Wash, sont une vaste zone de terres et de marais sans altitude, inondables tant par eaux douces que marines, où les restes de villages des âges du bronze et du fer se trouvent partout, avec une admirable conservation des bois. Francis Pryor s'est depuis longtemps consacré au Fenland, et dans un ouvrage un peu autobiographique, vient d'en faire à nouveau une synthèse. Un mystérieux cercle de madriers plantés, au péril récent de la mer, lui a donné son titre[9], et les batailles pour essayer d'obtenir des «sous» sont éloquentes.

Après l'archéologie des *Wetlands*, dont John Coles a été le mentor, celle des estrans (archéologie intertidale ou intercotidale, car ces mots sont passés en français scientifique) a été favorisée en Grande-Bretagne par quelques programmes heureux, tels ceux qui concernent les deux rives de l'estuaire (ou aber) de Bristol. Certes, ce genre de travaux scientifiques pluridisciplinaires ne rapporte guère, voire point, d'objets présentables dans des vitrines d'expositions ou de musées, ce qui n'est plus du tout l'objectif. L'archéologie et ses codisciplines tendent vers la révolution qu'a connue la physique il y a environ trois quarts de siècle, pour être à peu près inaccessibles au grand public non préparé. Une dernière opération, qui vient d'être bien publiée, concerne la Manche, en Hampshire : une baie à entrée étroite, juste à l'est de Portsmouth, aux fonds sableux et surtout vaseux. Les localisations et la topographie fine ont été assurées grâce au système par satellite GIS, variante du GPS. On a trouvé des traces de dix mille ans de fréquentation, tant par les sondages sédimentologiques que par les prospections[10]. C'est le comté qui a surtout financé de 1993 à 1998 le projet, tandis que désormais ce devient le rôle de English Heritage Rapid Coastal Zone Surveys.

On n'a jamais vu en Gaule un organisme officiel étudier systématiquement les dégâts causés au patrimoine archéologique enterré et invisible par les remembrements dévastateurs, les plantations acidifiantes de conifères, les labourages profonds, les excès d'engrais changeant la chimie des sols ; le public hurle seulement après les pollutions qui agressent son nez, ses yeux et ses baignades ou le goût de l'eau. Il y a une vingtaine d'années, le minis-

---

9 F. PRYOR, *Seahenge. New Discoveries in Prehistoric Britain*, Londres, Harper Collins, 2001, XXVIII-337 p. – Du même : *Flag Fen. Prehistoric Fenland Centre*, Londres, Batsford et English Heritage, 1991, qu'il dit un peu dépassé.

10 M.J. ALLEN, J. GARDINER, *Our Changing Coast, a survey of the intertidal archaeology of Langstone Harbour, Hampshire*, York, Council for British Archaeology, 2000, XXV-287 p. (Research Report 124). Citons quelques mots de la préface de l'ami Barry Cunliffe, originaire du Hampshire : «*The Langstone Harbour survey offers a microcosm of all that is good about British archaeology – an energetic and responsible contribution by local and amateur archaeologists built into a highly professional and innovative survey designed by professionals and supported financially by a far-sighted local authority.*»

tère (*department*) de l'Environnement britannique, duquel dépendait alors l'archéologie de terrain, publia un recueil de travaux intéressants[11]. Les jachères peuvent être dangereuses aussi, et les services de l'Écosse viennent de publier une notice technique éloquente sur la Fougère mâle. Qu'on y prenne des leçons de bonne administration.

Identités ethniques

Les archéologues deviennent de plus en plus réticents à tracer des limites entre peuples par les apparentes cartes de distribution d'objets prétendument caractéristiques (résumé d'une longue phrase d'un intervenant à un récent *Viking Congress*). Que dire de la présence dans une sépulture gallo-romaine tardive d'une babiole, voire d'une boucle ou plaque ornementée d'un type surtout connu aux environs du *limes* romain-germanique. Au hasard des garnisons successives, tout militaire peut rapporter des souvenirs. Cela fait penser à des objets de pierre ou de métal, soi-disant trouvés en Bretagne, ramenés des «colonies» ou d'escales exotiques... Dans tous nos capharnaüms familiaux, on a des stocks de souvenirs souvent mal identifiables.

Pour en revenir aux Vikings, si présents en Bretagne aux IX^e^ et X^e^ siècles, vu les structures et la quantité de matériel découvert, les faire séjourner au camp de Péran en Plédran, au sud de Saint-Brieuc, est plus que raisonnable. Par contre, pour les sépultures que j'ai fouillées à l'île Lavret près de Bréhat, si certaines ont subi d'étranges pillages, leur laissant quand même des débris d'objets symptomatiques, je reste hésitant ; échanges, récupérations, souvenirs, acculturations partielles, que dire ? Sur des squelettes, si les conditions de conservation biochimiques sont favorables, pourrait-on envisager d'avoir recours à la biologie moléculaire ? La France est malheureusement le pays d'Europe le moins efficace de ce point de vue, comme si ce genre de question n'était pas «politiquement correct» ! Il est certain que depuis quatre ou cinq siècles il y a eu tant de brassages, invasions et immigrations (dans les classes nobles ou urbaines d'abord, puis un peu partout), que presque tout le monde doit être un chat de gouttière. Il y a mille ou deux mille ans, surtout pour les populations modestes et isolées des campagnes, ce serait fort intéressant d'y aller voir. Il y a un siècle, voire il y a cinquante ans, on n'aurait pas manqué d'anthropologistes distingués pour poser un diagnostic presque sur chaque squelette ; ma grosse expérience en ces matières m'oblige à dire que je ne saurais distinguer avec certitude un Viking d'un Breton, d'un Armoricain, d'un Franc ou d'un autre, d'une même époque bien entendu.

La Notice des dignitaires des Gaules nous mentionne, à la fin du IV^e^ siècle, *XLII, 36, praefectus laetorum Francorum, Redonas, Lugdunensis tertias* : ces Lètes auraient dû se construire leurs maisons si caractéristiques. Des fouilles préventives ont découvert tout un village germanique au nord de Rouen, du milieu du IV^e^ siècle, avec un bon mobilier sans équivoque[12]. Là je m'y retrouve : les plans des trous de poteaux, cela ressemble tout à fait, surtout pour les plus grandes bâtisses, à ce que Wilhelm Winkel-

11 J. HINCHLIFFE, R.T. SCHADLA-HALL, *The Past under the Plough*, London, Department of the Environment, Directorate of Ancient Monuments and Historic Buildings, Occasional Paper n. 3, 1980, 151 p. – T. REES, C. MILLS, *Bracken and Archaeology*, Edinburgh, Historic Scotland, Ancient Monuments Division, Technical Advice, note 17, 1999, 35 p. La lecture de toute la série des vingt T.A.N. parus serait utile.

12 V. GONZALEZ, P. OUZOULIAS, P. VAN OSSEL, «Saint-Ouen-du-Breuil (Haute-Normandie, Frankreich). Eine germanische Siedlung aus der Mitte des 4. Jahrhunderts in der Lugdunensis Secunda, Neue Ergebnisse zur Eingliederung von Germanen in den nordwestlichen Provinzen des römischen Reiches», *Germania*, Band 79, 2001, p. 43-61.

mann m'avait montré il y a quarante ans sur ses fouilles de Warendorf en Westphalie ; d'ailleurs, les grandes fermes actuelles (en dur) si traditionnelles de Basse-Saxe et de Westphalie y ressemblent toujours. Trouvez cela dans le Rennais, alors je croirai aux Lètes francs.

Dans sa précieuse synthèse *Les origines de la Bretagne, l'émigration* (nous devions écrire le deuxième volume ensemble), notre regretté ami Léon Fleuriot (p. 47-48), se fiant aux suggestions de nos collègues J. Bousquet et A. Chastagnol, et à la publication de H.-G. Pflaum, avait mentionné qu'un certain L. Artorius Castus était venu en Armorique mater une révolte des Armoricains vers la fin du IIe siècle. Il était peut-être fasciné par le nom Artorius, et cela lui plaisait que les Armoricains fussent instables avant les Bagaudes. Quelques années plus tard, il me dit qu'il s'était fait rabrouer, que «Armoricains» était une mauvaise lecture par un collaborateur du vieux *Corpus des inscriptions latines,* de l'inscription funéraire de Dalmatie ; je ne pense pas qu'il ait eu l'occasion de publier une rectification. La question vient d'être définitivement mise au point[13]. Il fallait lire «Arméniens».

Le docteur William-Frederic Edwards en Bretagne[14]

J'ai déjà brièvement fait allusion à ce curieux précurseur des études anthropologiques et ethnologiques sur la France (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 26). Il est né en 1776 ou 1777 à la Jamaïque, décédé à Versailles le 23 juillet 1842. La Jamaïque était sous occupation britannique depuis 1655. Son père était William Edwards, militaire installé comme planteur, donc producteur de canne à sucre et de rhum dans ce paradis végétal, où il y avait encore des Caraïbes natifs, des Espagnols, des Anglais, et une main-d'œuvre d'esclaves africains et d'affranchis, bref une variété de peuples et de langues capables d'éveiller la curiosité d'un enfant observateur. La famille est revenue en Grande-Bretagne, n'y est pas restée longtemps, s'est établie en territoire alors français, à Bruges, un peu avant 1800, année où y est né un demi-frère, Henri-Milne Edwards. On peut supposer que le père, devenu veuf, s'était remarié, et s'il est venu à Bruges, c'est comme négociant. On ignore où et à quelle date est né un frère intermédiaire, Edouard Edwards, mort jeune en 1827 (si l'orthographe du prénom est correcte, il aurait pu naître aussi à Bruges), qui accompagna Henri Beyle / Stendhal lors de ses visites à Londres en 1817 et 1821. Les trois frères durent avoir une bonne éducation secondaire à Bruges. Henri-Milne Edwards, né français, a ensuite transformé son nom de famille en Henri Milne-Edwards et a facilité la naturalisation de son frère en 1828. L'un et l'autre sont venus à Paris faire leur médecine, William-Frederic en 1808, Henri vers 1816. William-Frederic soutint sa thèse en 1815, sur l'inflammation de l'iris et la cataracte, puis devint assistant du physiologiste expérimental

---

13 L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne,* Paris, Payot, 1980, réimpr. 1982 et 2000. – Xavier LORIOT, «Un mythe historiographique : l'expédition de L. Artorius Castus contre les Armoricains», *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1997, p. 85-87.

14 Frank SPENCER, *History of Physical Anthropology*, New York et Londres, Garland, 1997, 2 vol., XVIII-1195 p., cite : C. BLANCKAERT, «On the origins of French ethnology, William Edwards and the doctrine of race», dans G.W. STOCKING Jr, *Bone, bodies, behaviour : essays on biological anthropology,* Madison, University of Minesota Press, 1988, p. 18-55, que je n'ai pu me procurer. – W. EDWARDS, *De l'influence des agents physiques sur la vie*, Paris, Crochard, 1835. – *Des caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire, lettre à M. Amédée Thierry,* Paris, Compère jeune, 1829, 129 p. ; – «Esquisse de l'état actuel de l'anthropologie ou l'histoire naturelle de l'homme», *Mémoires de la Société d'ethnologie de Paris*, t. I, 1841, p. 1-108 ; «De l'influence réciproque des races sur le caractère national. Fragments d'un mémoire sur les Gaëls», t. II, 1845, p. 109-128. Ces rares publications sont difficiles à retrouver, la pagination des tirages à part incertaine.

François Magendie (1783-1855) ; celui-ci, son cadet, fut un déterministe physico-chimique rigoureux, réagissant contre les illusions vitalistes. C'est auprès de ce dernier que William-Frederic fit mûrir un travail, *De l'influence des agents physiques sur la vie*, paru en 1824 et qui assura sa réputation : couronné par l'Académie des sciences, il fut ensuite élu à l'Académie de médecine. Ses travaux de laboratoire l'avaient convaincu des suggestions polygénistes selon lesquelles la physiognomie humaine était largement insensible aux effets des forces environnementales, ce qui confirma son intérêt pour l'anthropologie naissante. Cet ouvrage fut traduit en anglais en 1832 par Thomas Hodgkin (1798-1866), célèbre médecin, et aussi anthropologiste (quaker anti-esclavagiste, il était monogéniste), ce qui valut à Edwards de devenir correspondant de la Royal Society.

C'est également auprès de Magendie qu'Edwards connut Louis-Antoine Desmoulins (1704-1828) , né et mort à Rouen, docteur en médecine à Paris en 1817, qui au Muséum travailla sur la neuro-anatomie humaine, puis écrivit avec Magendie une vaste *Anatomie du système nerveux des animaux à vertèbres appliquée à la physiologie et à la zoologie*, publiée en 1825. Desmoulins fit paraître en 1826 une *Histoire naturelle des races humaines* (manuscrit de 1825), un des premiers ouvrages du genre, où il adopta une position polygéniste, voyant une persistance des types raciaux, unissant les données de la philologie, de l'histoire et de l'anthropologie anatomique ; en Europe, il distinguait quatre «espèces» distinctes dont deux se subdivisaient chacune en trois races. Cet ouvrage déclencha une énorme controverse de la part des «bien-pensants», monogénistes puisque croyant à une unique création de l'espèce humaine. Le premier volume (1827) d'un autre polygéniste, J.-B. Bory de Saint-Vincent (1768-1846) intéressait surtout les esclavagistes «coloniaux».

On notera que Henri Milne-Edwards, docteur en médecine en 1823, abandonna cette discipline pour la zoologie et fit une belle carrière parisienne, accumulant toutes les fonctions professorales et distinctions. Elève du baron Georges Cuvier (1769-1832), il n'accepta jamais le transformisme, et pour ce qui est des variétés humaines, il resta monogéniste, et décéda en 1885.

Par comparaison, le Britannique James-Cowles Prichard (1785-1848), qui spécialisa sa carrière hospitalière à Bristol sur l'aliénation mentale, s'intéressa aussi aux variétés humaines et aux langues et fit autorité. En 1808, il soutint à Edimbourg une thèse latine sur les variétés du genre humain qu'il développa en un ouvrage qui eut trois éditions (1813 ; 2e, 1826, 2 vol., traduite en France ; 3e, 1836-1847, 5 vol.) et écrivit aussi une histoire naturelle des hommes plus ethnologique, à quatre éditions entre 1843 et 1855. Quaker converti à l'anglicanisme, strictement monogéniste, avec des variantes d'exposition selon les éditions, il soutenait que les variations humaines dérivaient de l'influence des conditions extérieures tels les climats ; son ethnologie était de même diffusioniste.

Ces ridicules querelles idéologiques monogénisme / polygénisme, avant toute découverte en génétique ou en paléontologie humaine, comme celles fixisme / transformisme, montrent combien de bons esprits ont perdu leur temps, au lieu d'observer et d'expérimenter sans préjugés.

Mais un autre courant de pensée introduisit une confusion majeure au début du XIXe siècle. C'est celle de «race historique» dérivant des idées du philosophe Johann Gottfried von Herder (1744-1803) sur le caractère national (*Volkstum*) de toute culture et poésie populaires, et diffusées par les littérateurs romantiques. Les deux frères historiens, Augustin Thierry (1795-1856), dans ses écrits de 1817-1853, et son frère Amédée Thierry (1797-1873), lui firent une large place qui eut beaucoup de succès, et formèrent une doctrine avec un certain retentissement. Le sort des

nations serait commandé par les raisons de famille, de clan, de la horde des conquérants tout entière, de la fédération, et du peuple tout entier, les instincts soi-disant héréditaires, les traditions. Pour Augustin Thierry, les sentiments communs et héréditaires sont physiologiquement «race», mœurs, coutumes, religion, langue comprise. Le langage commun sera constamment infecté par le mélange des deux ou trois notions successives de «race», encore de nos jours.

Amédée Thierry publie en 1828 la première édition, en trois volumes, de son *Histoire des Gaulois* (la huitième le sera en 1866). Elle aiguillonne William-Frederic Edwards, qui publie en 1829 une brochure *Des caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire, lettre à M. Amédée Thierry*, la plus célèbre de ses publications, et qui sans doute fut ce qui le fit élire en 1832 à l'Académie des sciences morales et politiques. Il conserva malheureusement la nomenclature des «races historiques» d'Amédée Thierry, horrible source de confusions : les peuples du «premier rameau gaulois» (le mot Celtes étant abandonné à cause de son ambiguïté, malgré la «celtomanie» ambiante, seul bon point) sont de la «race gallique» ou «Galls» (cf. les Galates), situés dans la Gaule de l'Est et du Sud ; les peuples du «second rameau gaulois» sont de la «race kimrique» ou «Kimris», situés dans le nord de la Gaule, comprenant les Belges et les «Armorikes» ; les Gaulois transrhénans étant les «Kimbri» ou Cimbres ; les peuples «gaulois» des îles Britanniques comprennent un premier rameau indigène, et un second formé d'arrivages successifs d'«Armorikes» puis de Belges. Tout en ayant mis malencontreusement un K aux «Kimris», Amédée Thierry créait une confusion peut-être volontaire avec le nom propre que se donnent les Gallois, dans une vieille orthographe périmée (les Gallois se nomment bien entendu *Cymry*, qu'on fait dériver de *Combroges*, les gens de chez soi, les compatriotes). De plus, les Cimbres, connus par des textes latins, n'ont pas besoin d'un K, ce ne sont pas des Celtes, mais des Germains, pour achever ces sources de confusions.

Utilisant donc cette nomenclature funeste, W. Edwards, en médecin physiologiste autant qu'anatomiste, et naturaliste, qui avait déjà dû voyager beaucoup dans les provinces françaises, pour observer (sans faire de mesures anthropométriques, ce qui n'était pas encore imaginé sur le vivant, ni même faire de notations ou de décomptes précis) l'allure générale de la physionomie des habitants (ne pas confondre, cela n'avait tien à voir avec le système de F.-J. Gall et la phrénologie), dressa en somme un programme pour confirmer l'histoire nationale d'A. Thierry. En cela, W. Edwards fut un pionnier. Pour lui, les «Galls» ou descendants des Gaulois ont la tête arrondie de manière à se rapprocher de la forme sphérique, la taille moyenne, sans parler des détails relatifs au front, aux yeux et au nez. Plus tard, il les nommera «Gaêls», avec risque de confusion avec les insulaires, Irlandais ou Écossais, parlant les langues gaéliques. De guerre lasse, vers 1872, Paul Broca en fera la «race celtique», et l'Américain W. Ripley la «race alpine» en 1899. L'autre type, les «Kimris» de la Gaule Belgique, montre une tête longue, une stature haute, sans compter non plus des détails sur le front, le nez et le menton. W. Ripley en fera la «race nordique». Desmoulins, sans insister, avait envisagé d'utiliser la morphologie céphalique pour classer les «races» ; Edwards va donc plus loin, mais ce n'est que dans les années 1840 que A.-A. Retzius inventera l'indice céphalique.

Médecin célèbre à Paris, W. Edwards tenait aussi un salon mondain fréquenté par toutes sortes d'intellectuels, auxquels il devait faire part de ses idées, et par qui elles furent diffusées plus que dans ses publications. Henri Beyle / Stendhal avait fait sa connaissance en 1821; il utilisa les documents que celui-ci lui fournit dans la rédaction des *Mémoires d'un*

touriste parus en 1838, où l'on retrouve des passages entiers (Lyon, 23 octobre 1837, Lorient, 7 juillet 1837, etc.). Un article anonyme du *Magasin pittoresque* de 1835 fait usage des conceptions d'Edwards, ce qui montre un impact médiatique insoupçonné, au moins à Paris : il faudrait dépouiller toutes les gazettes.

Il a visité la Bretagne, à une époque où cela n'était pas toujours très aisé et confortable d'aller partout, et nous avons pu retrouver un de ses guides. En effet, le grand érudit finistérien Armand Maufras du Chatellier (1797-1885), correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, y publia en 1861 une note sur les anciens modes de propriété en Bretagne, où – après avoir fait allusion à l'enquête socio-économique et hygiénique remarquable de deux médecins membres de ladite Académie, L.-R. Villermé et L.-F. Benoiston de Châteauneuf en 1840-1841, publiée en 1843 – il faisait une allusion évidente (jamais remarquée ?) à Edwards : «Quand, vers 1833 ou environ, un autre membre de votre Académie, que j'eus l'honneur d'accompagner dans plusieurs de ses excursions, tant en Cornouailles que dans les pays de Léon et de Broërec, recherchant, avec une curiosité plus louable que fructueuse, les traits caractéristiques des races Kymrique et Gaëlique (*sic*) qu'il s'efforçait de retrouver, tombant à tout instant dans des méprises assez plaisantes, c'est que les formes et les traits prototypes de ces races se sont plutôt effacés que leurs traditions restées vivantes dans presque tous les usages de la vie, ainsi que le remarquaient si justement MM. Villermé et de Châteauneuf à l'époque de leur savante excursion en Bretagne.»

Dans une note moins connue, «De l'influence réciproque des races sur le caractère national», citons : «Enfin il y a la Bretagne, où des Bretons d'Angleterre se sont établis dans les troisième et quatrième siècles, et ils ont donné leur langue au pays… Il y avait, quand les Bretons sont arrivés dans le pays, un nombre plus considérable de Gaëls (*sic*) ; je les ai trouvés toujours dans la même proportion, car il n'y a rien de plus facile à déterminer d'après l'aspect des formes ; il est impossible de s'y tromper. Eh bien, chez tous les Bretons il n'y a plus de caractère gaël, il est tout entier parfaitement kimrique… Mais la langue kimrique y a prévalu.» W. Edwards n'est évidemment pas très clair dans ses différences. «On sait que le caractère spécifique des Gaëls est l'activité.» Il faut se référer à un autre article, «Peut-on connaître les Kimris ?» «On n'a qu'à visiter le nord de la Bretagne, on y verra un peuple dont le caractère contraste le plus avec celui des Français. C'est le peuple le plus grave, celui qui aime le moins le plaisir, dont la conduite est la plus constante. Est-ce là le peuple français ? On ne peut rien imaginer de plus contraire…» On reconnaît là une réputation stéréotypée des Léonards. Quelques lignes avant il s'était référé à Jules Michelet, dont il fut médecin, pour évaluer le caractère des Français : on est là sur la voie des idées développées ensuite par H. Taine (1828-1893) en 1863 sur «La race, le milieu, le moment… Ce qu'on appelle la race, ce sont les dispositions innées que l'homme apporte avec lui.»

Son traducteur anglais, Thomas Hodgkin, avait fondé à Londres en 1837 la *Aborigines Protection Society* et vint à Paris en 1839 dans le même esprit, et visita W. Edwards. Cela détermina ce dernier à fonder la Société d'ethnologie de Paris – parmi les fondateurs, il y avait les naturalistes Henri Milne-Edwards et Pierre Flourens (1794-1867), l'historien Jules Michelet et le géologue et paléontologiste Alcide d'Orbigny (1802-1857). Celle-ci se mit à publier des *Mémoires* en 1841, à commencer par réimprimer la «Lettre» de 1828 de son président, et d'autres de ses notes, soit inédites, soit introuvables, et encore en 1845, après sa mort, comme hommage posthume. Cette société s'étiola graduellement, puis s'éteignit après 1848. Il fallut attendre 1859 pour que Paul Broca réussisse à fonder la Société d'anthropologie de Paris, avec des

médecins et naturalistes anatomistes plus exigeants, pour redémarrer. Parmi les derniers écrits de W. Edwards, on peut extraire quelques mots de son *Esquisse de l'état actuel de l'anthropologie ou de l'histoire naturelle de l'homme* (1841) : «L'A. est une science cultivée depuis peu ; et comme elle fait partie de la philosophie (*sic*), il serait convenable de donner une idée de l'état où elle se trouve... L'histoire naturelle de l'homme ou l'anthropologie comprend la connaissance de l'homme sous les rapports du physique et du moral. D'un côté elle touche à la physique, de l'autre à la métaphysique ou à la science de l'entendement... Cette science se rapporte à deux chefs principaux : à l'homme considéré d'abord dans sa généralité, puis dans ses variétés.» Un peu confus.

À la fin de l'introduction de la troisième édition de son *Histoire des Gaulois* (1844) Amédée Thierry ajouta un paragraphe de reconnaissance. La fameuse «Lettre» fut davantage accessible à partir de 1853 quand le polygraphe L.-F. Jégan (de Saint-Clavien) l'inséra dans son *Dictionnaire d' anthropologie* de la *Nouvelle Encyclopédie théologique* de l'abbé J.-P. Migne, à l'article «Physiologie des races humaines», p. 1171-1228.

J.-C. Prichard et W.-F. Edwards se sont l'un et l'autre intéressés aux langues, spécialement celtiques. Le premier était originaire du Herefordshire, comté de la «marche» avec le pays de Galles. Il fut supporteur du caractère indo-européen de ces langues : «*The eastern origin of the Celtic nations proved by a comparison of their dialects with the Sanskrit, Greek, Latin, and Teutonic languages*» (Londres, 1841). Une deuxième édition, posthume, mise au point par R.-G. Latham, en 1857, comporte des notes complémentaires : dans l'une (p. 62-64), il estime que les preuves que les Bretons d'Armorique venaient de Grande-Bretagne ne sont pas du tout satisfaisantes et semble prêt à adopter la suggestion inverse d'un nommé Wright, les Gallois venaient d'Armorique !

La famille britannique d'Edwards venait peut-être aussi de la «Marche». Il se dit en 1829 très intéressé par le phénomène de la «saxonisation» des Bretons insulaires. Son ouvrage *Recherches sur les langues celtiques* aurait été rédigé dès 1831 ; il fut couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres avec le prix Volney en 1834. Mais il ne parut qu'après sa mort, en 1844 (Imprimerie Royale, XIX-138 p., avec 383 de lexicographie). Je n'ai pu le consulter, et ne sais s'il mentionne Prichard. Dès le développement de la vraie philologie des langues celtiques, on n'en parla plus sauf pour le décrier, comme ne manqua pas de le faire l'orgueilleux D.F.L. Roget, baron de Belloguet (1706-1872) dans sa célèbre *Ethnogénie gauloise* (1858 à 1873).

J.-L. Armand de Bréau de Quatrefages (1819-1892), le distingué titulaire de la chaire d'anthropologie du Muséum national d'histoire naturelle, au début de son *Rapport sur les progrès de l'anthropologie* (1867), a des mots plus reconnaissants pour Edwards («Il introduisit ainsi dans les sciences historiques un élément entièrement neuf, emprunté aux sciences naturelles, et apportait aux doctrines nouvelles un point d'appui dont la valeur fut vivement sentie... et ne fut pas étrangère à la transformation que subit en 1832 une des chaires du Muséum», la sienne !) et les travaux de la Société d'ethnologie de Paris qu'il avait fondée.

Citons enfin un texte issu de la plume d'un vulgarisateur des techniques agricoles, spécialiste des races bovines, originaire de la Mayenne, retiré en Ille-et-Vilaine, Émile Jamet. Dans son *Cours d'agriculture théorique et pratique, à l'usage des écoles primaires et des plus simples agriculteurs* (Paris, 1864, p. 272-273) où, abordant les races bovines, il rappelle que pour certains auteurs leurs caractéristiques découlent des climats et des terrains, pour les autres, comme lui, sont innées. «Les vaches du Morbihan n'ont pas plus changé que les hommes qui les amenèrent avec eux ;

on voit aujourd'hui dans la Cornouaille des Bas-Bretons qui ressemblent au portrait de leurs ancêtres donné par un historien grec (Hérodote) [*sic* !] il y a environ deux mille cinq cents ans. Le Kimris a la tête allongée, le front haut et développé, le nez recourbé, le menton saillant et la taille élevée. Vous le voyez, les races restent toujours semblables quand on ne les croise pas.» Pauvre Hérodote. Cette comparaison d'un peuplement humain et d'une variété bovine a son sel. Fin de la récréation.

Cela étant dit, ces diverses divagations permettent de comprendre pourquoi la Bretagne, et la Basse-Bretagne en particulier, sera un sujet d'études aussi attirant pour les anthropologistes méthodiques de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, et toutes conceptions archaïques étant éliminées, pour les généticiens, bio-anthropologistes comme les ethnologues et linguistes de toujours. Les précurseurs avaient des conceptions fausses sinon ridicules, mais vu l'état général des connaissances de leurs époques successives, ne leur jetons pas plus de pierres qu'il n'en faut.

Jules César fut un grand trafiquant d'esclaves : il est réputé en avoir expédié un million en Italie lors de la guerre des Gaules (on ne sait combien d'Armoricains !). L'abolitionnisme serait né avant 1774 chez les Quakers de Louisiane. Fille des Lumières, la Convention, après des hésitations à partir de 1791, vota l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794, mais Bonaparte rétablit l'état antérieur le 20 mai 1802. Lors des Cent-Jours, Napoléon abolit la traite le 29 mars 1815. L'Angleterre l'avait déjà interdite en 1807, et supprima l'institution de l'esclavage en 1833. La France n'y parvint que lors de la Révolution de 1848 (vote du 4 mars, décret du 27 avril). Né à la Jamaïque dans un milieu de planteurs, William-Frederic Edwards ne pouvait décrier sa famille, et n'aborde jamais ces questions ; son polygénisme très modéré en est peut-être le reflet, mais il est sympathique à tous les peuples et à toutes les cultures. Après tout, les familles bourgeoises aisées des ports français, et en particulier de Nantes, n'ont jamais aimé aborder les rôles d'armateurs et de capitaines de bateaux négriers de leurs ancêtres.

L'Atlantique, toujours

Christopher Hawkes (1905-1992) fut le dernier de la série des «monstres sacrés» de l'archéologie britannique, à la fréquentation desquels je dus de voir plus clair qu'au travers des insipides fantasmes des continentaux. L'université d'Oxford créa pour lui une chaire d'archéologie européenne, concernant les quelques millénaires de la préhistoire récente (protohistoire comprise, ce terme d'origine italienne n'ayant jamais pris racine outre-Manche) jusqu'à l'Antiquité tardive et les *Dark Ages* compris. Notre ami Barry W. Cunliffe, après avoir été le premier professeur d'archéologie de la nouvelle université de Southampton, était revenu à Oxford pour prendre cette chaire il y a une vingtaine d'années. Depuis qu'il a pris racine à Ploulec'h pour fouiller le Yaudet, il s'est bien armoricanisé. En dehors de ses copieuses publications de fouilles, il a toujours aimé produire pour le grand public cultivé de beaux livres de synthèse. Le dernier[15], dit-il dès la première ligne de sa préface, est un livre qu'il souhaitait écrire depuis une éternité ; il en est arrivé à penser que les peuples habitant l'Islande, l'Écosse, l'Irlande, la Bretagne, l'Espagne, le Portugal et Gibraltar, bref la façade atlantique, partagent une identité façonnée par des millénaires de vie sur ces rivages. Fort bien présenté, bien illustré en couleurs (on y trouvera quelques belles photographies aériennes

15 B. CUNLIFFE, *Facing the Ocean. The Atlantic and its Peoples, 8000 BC-AD 1500*, Oxford University Press, 2001, VIII- 600 p., toilé, 19,5 x 25,5 cm. ; du même, *The Extraordinary Voyage of Pytheas the Greek*, Londres, Penguin, 2001, 182 p.

bretonnes de notre ami Maurice Gautier), le texte est d'une belle langue alerte et lisible. Certes, pour traiter un tel immense sujet, il aurait fallu dix ou vingt volumes équivalents, que peu liraient... On pourrait différer sur des détails, ou trouver que tel ou tel résumé est trop classique et périmé : c'est que nos connaissances se modifient tous les jours. Enfin, «au prix où sont les fraises», l'éditeur a réussi, comptant sur une vaste diffusion, à maintenir un prix de vente très accessible.

Savoirs...

C'est, incontestablement, mieux que les techniques de gravure, l'imprimerie qui a permis de diffuser, d'enseigner et de promouvoir les diverses disciplines des savoirs et des spéculations, en dehors des détenteurs des manuscrits médiévaux, et qui permit l'éclosion progressive de nouveaux champs plus différenciés et plus spécialisés. Il en est sorti la «Renaissance» et la «Réforme», entre autres. Dès le cours du XVI[e] siècle, des livres fort érudits et novateurs circulent à travers toute l'Europe, en dépit de certaines contraintes détestables. Les plus inexcusables de ces contraintes furent celles qui frappèrent les astronomes et physiciens qui démontraient que c'est la Terre qui tournait autour du Soleil et non l'inverse, Copernic et Kepler indirectement, un malheureux martyr qui fut condamné à être brûlé vif, puis Galilée persécuté parce que trop intelligent. Il n'est pas étonnant que Descartes ait préféré quitter la France pour les Pays-Bas.

La plupart des érudits et penseurs, une fois leurs études terminées, vivaient plutôt isolés dans leurs châteaux ou leurs monastères. Les échanges intellectuels sociaux commencèrent cependant dès le XVI[e] siècle dans des sociétés souvent baptisées «académies» (en souvenir des jardins où Platon opérait souvent). La première consacrée aux sciences fut la Royal Society, fondée officiellement en 1662 mais existant à titre privé depuis 1645 (d'où en 1666 l'Académie des sciences de Paris). Type de l'érudit intéressé à toutes les curiosités, Lord Elias Ashmole (1617-1692), amassa une extraordinaire collection, dont il fit en 1667 donation à l'université d'Oxford, d'où l'Ashmolean Museum, le plus ancien musée du monde, dont la construction commença en 1682. L'érudit gallois Edward Lhuyd en devint conservateur assistant en 1687 et conservateur en 1691. L'érudit «celtomane» John Aubrey (1626-1695) légua ses manuscrits à ce musée. Quoique la «protohistoire» du passage de la maçonnerie opérative à la spéculative dans le cours du XVII[e] siècle soit mal connue, il est intéressant de noter que Lord Ashmole fut admis en 1641 ou 1646, à Warrington, près de Liverpool, dans une loge de sept notabilités.

La première société archéologique du monde fut la Society of Antiquaries of London, qui se réunissait toutes les semaines après un bon dîner à partir de 1707 pour exister plus formellement en 1717-1718, se réunissant à la *Bear Tavern* sur le *Strand* (lieu de réunion confortable pour gentlemen) ; son premier secrétaire fut l'érudit «celtomane» William Stukeley (1687-1765). Elle fut gratifiée d'une charte royale le 2 novembre 1751, d'où son installation dans un édifice de prestige, Somerset House, en 1781, puis en 1875 dans les bâtiments de Burlington House, Piccadilly, où il y a aussi la Royal Society, la Royal Academy et d'autres anciennes sociétés scientifiques. En dépit de la multiplication des sociétés régionales et locales, des sociétés spécialisées, de conditions d'admission assez strictes (c'est un honneur d'en faire partie) et d'une cotisation plutôt élevée, elle a environ 2 150 fellows, plus environ cinquante honoraires ; mais les cotisations ne constituent que 14 % de son budget annuel, le reste venant de ses ressources et biens propres ; c'est très différent de nos sociétés continentales, qui ne survivraient pas sans subventions publiques.

La Society of Antiquaries of Scotland se constitua aussi vers la fin du même XVIII[e] siècle.

L'année 1717 est très significative pour cette fondation à l'aube des Lumières. C'est l'année où les quatre loges maçonniques de Londres, qui chacune jusque-là se désignait par le nom de la «taverne» où elle se réunissait, en juin, se réunissent pour former la Grande Loge de Londres. Parmi ses membres les plus remarquables, il y avait Jean-Théophile Désaguiliers (1683-1744), né à La Rochelle, ayant fait ses études à Oxford, devenu pasteur anglican ; habile expérimentateur de physique, et qu' Isaac Newton (1642-1727), président depuis 1703 de la Royal Society, recruta comme assistant expérimentateur en 1713. Désaguiliers fut grand maître de la Grande Loge en 1719, et y fit adhérer beaucoup de membres de la Royal Society. En fait, tous ces milieux intellectuels se retrouvaient beaucoup, chez les Antiquaires aussi.

En France, c'est avec beaucoup de retard qu'on s'inquiète des antiquités. Jacques Cambry fut le premier président de l'Académie celtique fondée en 1805 ; après 1815, elle dut se nommer Société royale (nationale après 1848) des antiquaires de France, et bénéficia d'avoir son siège social au palais du Louvre, ce qui est toujours le cas. Malheureusement, elle a très peu de membres.

La Société des antiquaires de Normandie, la Société des antiquaires de Picardie, la Société des antiquaires de l'Ouest, furent parmi les rares sociétés régionales à adopter cette dénomination qui, à partir de 1845, prit en France, puis en Allemagne, un sens commercial qu'il n'a pris en Grande-Bretagne que très récemment, sous la forme *antiquarian* au lieu de *antique dealer*, si j'en juge par le gros *Oxford English Dictionary* qui, avant la dernière guerre, l'ignorait encore. Ces questions de sémantique sont traîtresses.

À la recherche d'un site perdu : les occupations mésolithiques et néolithiques de Raguénez (Névez, Finistère)

par Grégor Marchand

En 1971, Y. Le Moal signalait l'existence d'un site préhistorique à Raguénez, en Névez (Finistère), découvert lors de prospections pédestres. P. Gouletquer devait en faire mention et l'intégrer au groupe de Bertheaume, comme une extension très orientale[1]. Ce chercheur a pu récupérer les collections après le décès de l'inventeur. En 1990, ce site a trouvé place dans un travail universitaire sur les phases anciennes et moyennes du Mésolithique dans le sud de la Bretagne[2]. Faute de note et de carte, le gisement n'avait jamais pu être localisé avec précision et il a peu à peu disparu de la littérature archéologique. L'ouverture d'une nouvelle enquête sera l'occasion de présenter cette collection inédite, où coexistent des composantes néolithiques et mésolithiques, puis de l'insérer dans un champ chrono-culturel largement modifié depuis les premières mentions des années 1970.

1. Les occupations préhistoriques du promontoire de Raguénez

Le promontoire de Raguénez permet d'embrasser un large panorama maritime, de l'île de Groix à l'archipel des Glénan (fig. 1). Il se prolonge en mer par une première île (île de Raguénez), accessible seulement à marée basse à 200 mètres du trait de côte, puis par une seconde (île Verte) séparée du continent par un bras de mer de 1 100 mètres (fig. 2). Cette position topographique favorable, alliée à des conditions de préservation convenables, permet de décrire une occupation humaine depuis le Paléolithique ancien.

Un habitat mésolithique et néolithique sur le littoral

De la zone de découverte, nous savions seulement qu'elle se plaçait «un peu en retrait de la ligne de rivage actuel, dans une parcelle en friche et impossible à étudier pour l'instant[3]». En hiver 2001, un cahier de prospection tenu par Y. Le Moal a été inventorié par la cellule de la Carte archéologique du Service

[1] P. GOULETQUER, «Découverte d'une nouvelle industrie mésolithique en Bretagne occidentale», dans S. K. KOZLOWSKI (dir.), *The Mesolithic in Europe*, Warsaw University Press, 1973.

[2] G. MARCHAND, *Le Mésolithique ancien et moyen dans le sud de la Bretagne*, Université de Paris I, 1990 (mémoire de maîtrise multigraphié).

[3] P. GOULETQUER, art. cité.

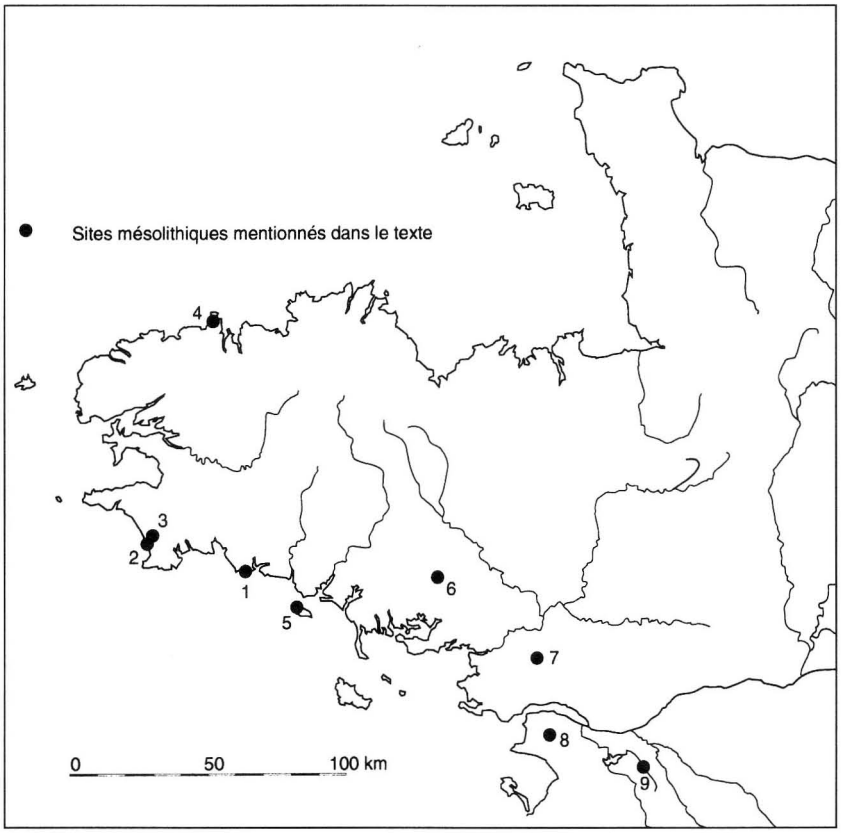


Fig. 1. – Carte des sites mésolithiques mentionnés dans le texte.

1. Raguénez (Névez) ; 2. Kergalan (Plovan) ; 3. Kervouyen (Plovan) ; 4. Toul-an-Naouc'h (Plougoulm) ; 5. Er Fons (Groix) ; 6. Guernéhué (Monterblanc) ; 7. L'Organais (Sainte-Reine-de-Bretagne) ; 8. Les Vingt-Deux-Boisselées (Saint-Père-en-Retz) ; 9. Les Étangs de La Brenière (Montbert).

régional de l'archéologie, et il m'a été possible de le consulter[4]. Tous les lieux de prospections y étaient scrupuleusement indiqués et notamment le site mésolithique et néolithique dont il est question ici. D'après ce document, les ramassages ont été effectués sur un promontoire à l'ouest de la pointe de Raguénez (fig. 2). La falaise, haute d'une dizaine de mètres, montre à cet endroit un vestige de carrière récente. Les parcelles en arrière du chemin côtier sont toutes occupées par des villas entourées de pelouses. Il n'est donc pas possible de contrôler sur le terrain cette localisation.

Au Mésolithique ancien-moyen (Préboréal et Boréal), le niveau de la mer s'est élevé de -60 à -20 mètres, selon des estimations maintenant anciennes[5] et plus généralement des courbes de remontée à l'échelle mondiale[6]. De ce fait, l'île de Groix ou l'archipel des Glénan étaient encore continentaux au début de cette longue période. L'habitat mésolithique de Raguénez, installé en rive gauche d'un petit fleuve, dominait alors une large plaine. Au Néolithique, avec des niveaux marins inférieurs de 5 à 10 mètres à l'actuel (avec la

[4] Je tiens à remercier E. Georges pour son amicale disponibilité.

[5] M.-T. Morzadec-Kerfourn, *Variation de la ligne de rivage armoricaine au Quaternaire*. Mémoire de la Société géologique et minière de Bretagne, n° 17, 1974.

[6] P.-A. Pirazzoli, *World atlas of holocene sea-level changes*. Elsevier Oceanography Series, 58, Elsevier, 300 p., 1991.

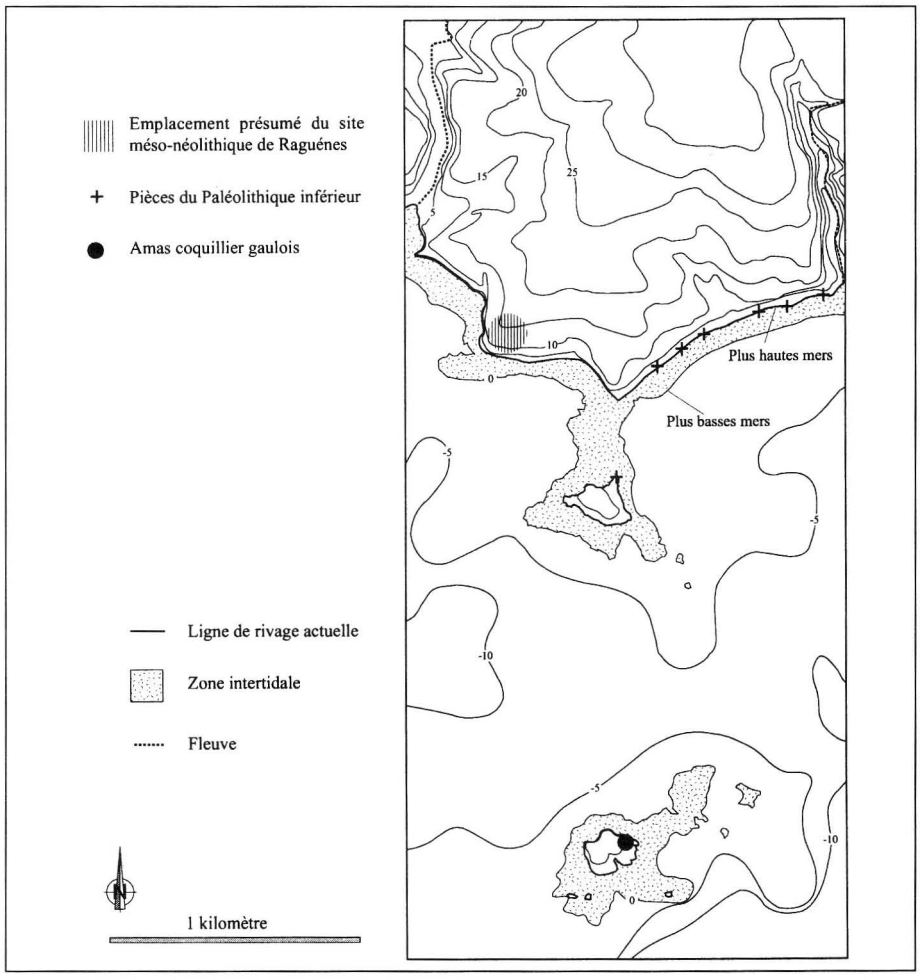


Fig. 2. – Cadre topographique du site mésolithique et néolithique de Raguénez.

valeur du marnage, cela correspond aux courbes bathymétriques comprises entre +1 et -4 mètres pour les plus hautes mers), l'île Verte n'était peut-être déjà plus attachée au continent, à moins que des niveaux meubles n'aient retardé le travail de la mer. En revanche, l'île de Raguénez était clairement un promontoire avancé au milieu de l'océan. Aujourd'hui, son isthme est recouvert par les marées. Rien de comparable donc d'un point de vue écologique, économique et fonctionnel entre ces deux moments de l'histoire du site ; on veillera à garder cela en mémoire lors de l'étude.

Autres occupations préhistoriques

Les coupes de falaise à l'est de la pointe de Raguénez ont été décrites récemment[7]. Le

[7] N. MOLINES, R. GAGEONNET, J.-L. MONNIER, «Le site paléolithique inférieur de Raguénès (Névez, Finistère). Cadre géologique et industrie», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 15, 1998, p. 5-14.

niveau sablo-limoneux brun et le niveau de sable fin qui le surmonte se sont déposés lors de l'Holocène. Ils scellent un niveau mal préservé, attribuable par l'industrie lithique qu'il contient au Paléolithique inférieur. Sur l'île de Raguénez, d'autres vestiges du Paléolithique inférieur ont été décrit, à proximité immédiate d'un rempart protohistorique (qualifié parfois par erreur de «cairn»). Au sommet de cette île, quelques pierres de chant apparaissent dans des buissons, évoquant une possible sépulture mégalithique ; un dolmen compartimenté est d'ailleurs signalé par la carte archéologique, sans autre précision.

Une prospection réalisée sur l'île Verte en 1996 avait été l'occasion de découvrir dans sa partie nord-est un niveau coquillier très abîmé. Ces vestiges se situent à hauteur du seul accès actuel à l'île, dans une petite crique protégée des vents dominants. L'étendue du gisement est difficile à estimer, mais elle ne devrait pas dépasser les 20 mètres de long pour 10 mètres de large. La forte dégradation de l'ensemble permet d'en donner une stratigraphie sommaire observée à la faveur d'une coupe naturelle, de haut en bas :

– un niveau de galets de micaschiste de 5 à 10 cm ;

– un niveau de coquilles entières ou brisées (presque uniquement des patelles) et de pierres brûlées, épais de 20 à 40 cm, enrobés dans une matrice organique noire non argileuse (caractéristique des amas coquilliers) peu abondante ;

– le substrat est une ancienne plate-forme d'abrasion marine.

La nature du sédiment de la couche archéologique n'assure pas un bon maintien de l'ensemble qui tend à se désagréger très rapidement. Le matériel est peu abondant et très dispersé. Il fut récolté une vingtaine d'éléments céramiques dans la coupe et en surface. Parmi des tessons bien cuits, on peut isoler une pièce comprenant un bord et une carène ; la céramique est tournée, avec une surface externe noire et lissée, à paillettes de micas. Il y a un bord épaissi, une cannelure fine sur le flanc, et un cordon mince sur la carène, soulignée par une ligne incisée. On notera également un éventuel morceau d'auget et des fragments d'amphores. L'ensemble peut être attribué au second âge du fer. Hormis un nucleus en silex côtier au débitage non développé à cause des nombreuses inclusions (longueur = 71 mm), il n'y a pas d'industrie de pierre. Ce niveau coquillier n'a donc rien à voir avec les amas mésolithiques ; il s'agirait d'une station de récolte gauloise à mettre éventuellement en relation avec les fortifications de l'île de Raguénez.

2. Principaux caractères de l'industrie lithique de Raguénez

Le caractère ouvertement mélangé de l'industrie de Raguénez récoltée par Y. Le Moal n'impose pas d'analyse statistique avancée ou de lecture technologique totale. Notre objectif est seulement d'isoler les pièces signifiantes, tant pour les matières que pour les outils ou certains caractères du débitage. Nous proposons ainsi dans cet article un «petit catalogue» des vestiges marquants, en prévision d'une nouvelle synthèse sur la préhistoire récente en Sud-Finistère.

Le silex compose l'essentiel des matières débitées (tableau 1). Il provient de galets côtiers de petites dimensions, très divers (silex gris, blond, brun translucide, jaune, noir, avec des grains différents). Son hétérogénéité témoigne plus de sélections anthropiques fluctuantes suivant les périodes, que d'une particularité des estrans. En effet, les matières diffèrent suivant les types d'outils et donc les périodes. Les grattoirs circulaires et l'unique trapèze asymétrique sont en silex gris, alors que les armatures ou les lamelles sont plutôt en silex coloré. On ne peut exclure l'importation de ce silex gris lors du Néolithique (cordons de la baie d'Audierne ?), puisque les

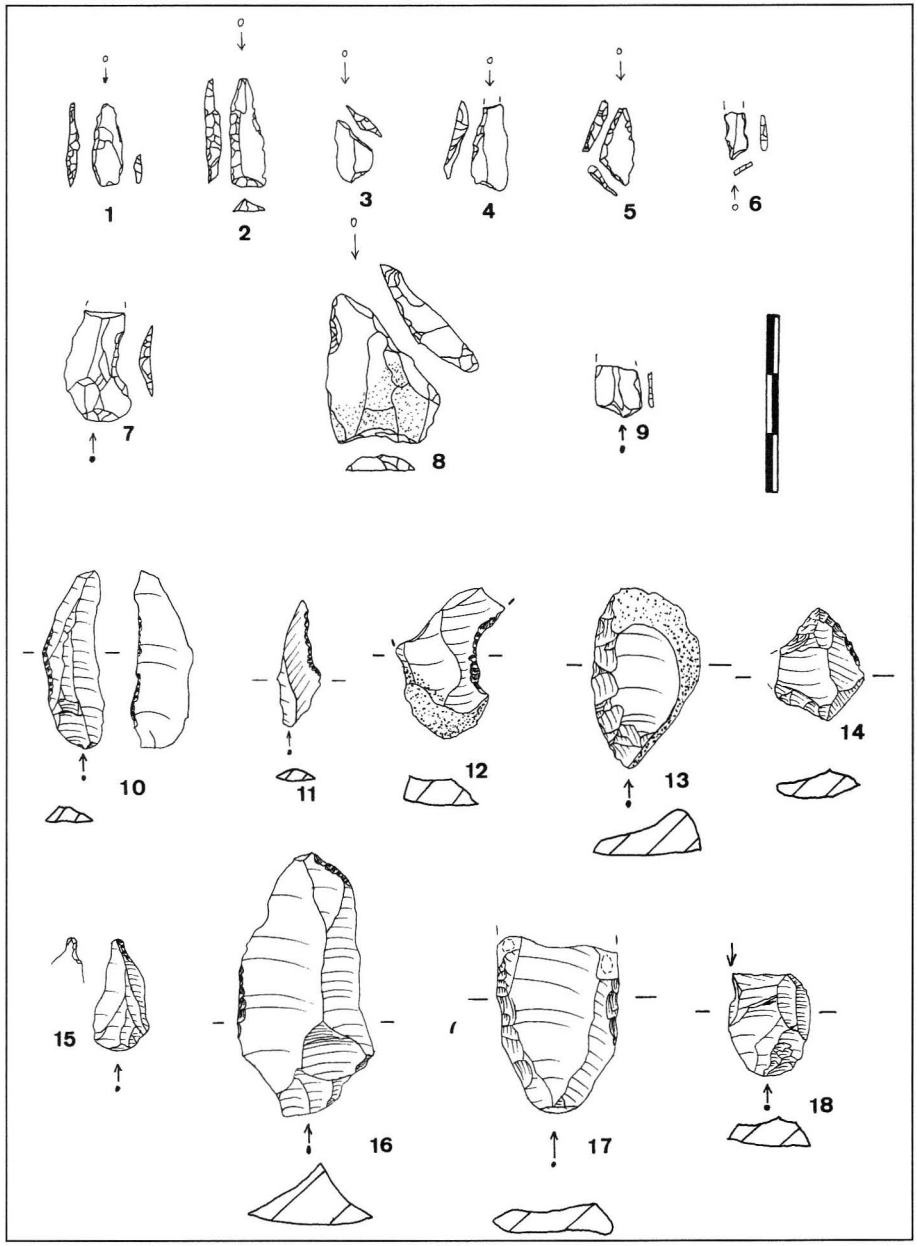


Fig. 3. – Outillage de Raguénez.
1-4 : pointes ; 5 : triangle scalène ; 6 : fragment de lamelle à dos étroite tronquée ; 7 et 9 : fragments de lamelle à dos ; 8 : trapèze asymétrique ; 10-11 : lamelles utilisées ; 12 : éclat à coche ; 13 : racloir ; 14-15 : perçoir ; 16 : éclat utilisé ; 17 : lame retouchée ; 18 : burin (?).

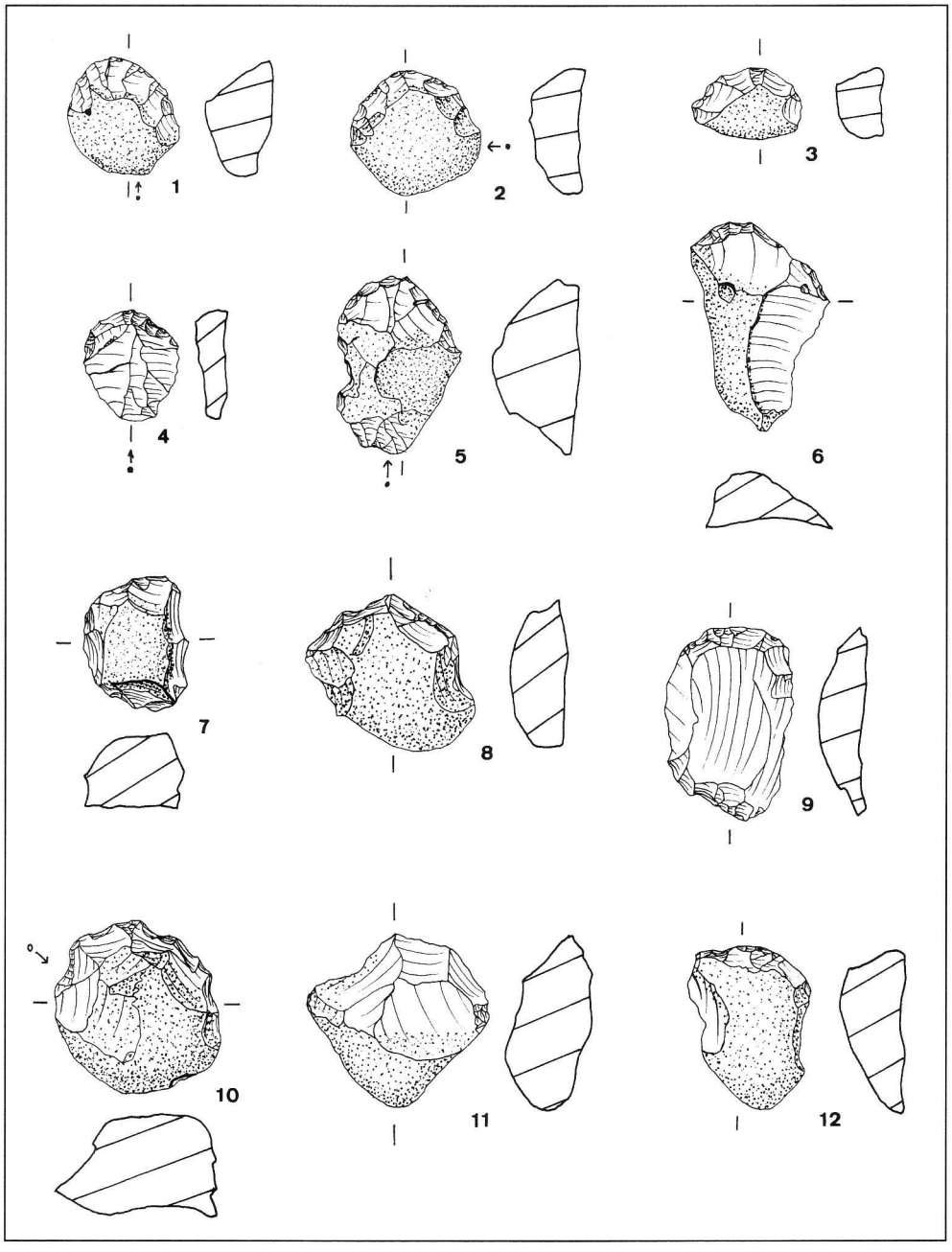


Fig. 4. – Outillage de Raguénez.
1-12 : grattoirs.

Catégorie	N
Galet brut	3
Éclat (entiers et proximaux)	602
Lame (entière et proximale)	17
fragment de lame	*14*
Lamelle (entière et proximale)	54
fragment de lamelle	*34*
Nucléus	58
fragment de nucleus	*32*
Déchets	632
Outillage commun	144
Armature	12
Total	**1602**

Tableau 1. – Raguénez (collection Le Moal). Totalité du matériel.

rares galets que l'on trouve aujourd'hui entre l'Aven et la Laïta relèvent de la composante blonde. Un approvisionnement parcimonieux sur des gîtes terrestres peut être aussi noté, avec deux pièces en ultramylonite de type Tréméven (le plus proche gisement est à une quinzaine de kilomètres au nord, à hauteur de la zone broyée sud-armoricaine), deux éclats en meulière blanche, trois pièces en calcédoine orange, au cortex non roulé. Il y a également des grès lustrés, fort divers d'apparence, qui composent 1,2 % des collections. Le quartz filonien a été débité (7,3 %) et même retouché (trois grattoirs).

Les nucléus sont peu typiques, du fait d'une exploitation maximale d'une matière ingrate et d'un fractionnement intense. On note cependant un nombre appréciable de nucléus, qui exploitent une seule et même face en tournant autour, à la manière d'un nucléus discoïde (12 pièces sur 51) [fig. 5]. On retrou-

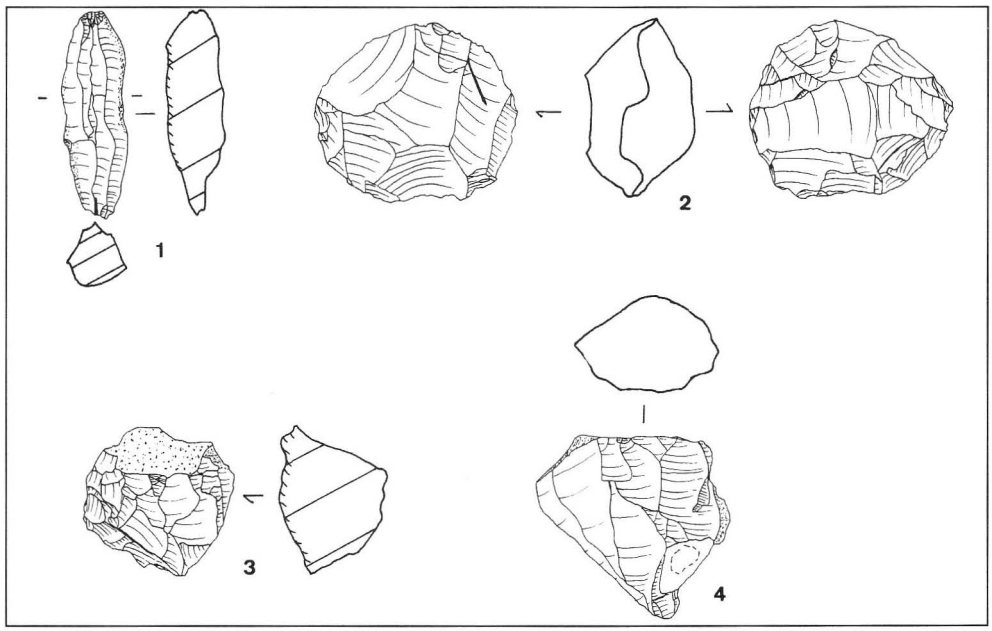


Fig. 5. – Débitage de Raguénez.
1 : nucléus bipolaire sur enclume ; 2 : nucléus discoïde ; 3 : nucléus multipolaire ; 4 : nucléus unipolaire.

vera cette méthode à Monterblanc (Guernéhué, Morbihan), site qui mêle également industries néolithiques et mésolithiques[8]. La percussion bipolaire sur enclume, qualifiée parfois de «débitage côtier[9]», a été employée, et présentent souvent une large plage corticale due à l'utilisation d'entame ou d'éclat de décorticage (tableau 2). On distingue particulièrement 16 grattoirs unguiformes dont les principales caractéristiques typologiques sont

Classe	**Type**	**N**
Grattoir	Grattoir simple sur éclat cortical	11
	Grattoir simple sur éclat	9
	Grattoir denticulé sur éclat cortical	4
	Grattoir denticulé sur éclat	1
	Grattoir unguiforme sur éclat cortical	11
	Grattoir unguiforme sur éclat	6
	Grattoir circulaire sur éclat cortical	2
	Grattoir sur bout de lame	2
	fragment	9
Bord abattu	Perçoir	2
Burin	Burin sur troncature	1
Outil *a posteriori*	Éclat retouché mince	21
	Éclat retouché épais	4
	Lame retouchée	5
	Lamelle retouchée	6
	Pièce esquillée	36
	Éclat esquillé	12
Retouche	Racloir	1
Outil sur masse centrale	Chopper	1
Total		**144**

Tableau 2. – Raguénez (collection Le Moal). Outillage commun.

comme en témoignent des nucléus prismatiques. Il y a également 36 pièces esquillées et 12 éclats présentant des traces de débitage secondaire.

En tenant compte des fragments, il y a 55 grattoirs qui composent un ensemble très homogène, tant par la matière que par les formes : les pièces sont trapues, de petite taille, des dimensions inférieures à 30 mm, une largeur sensiblement égale à la longueur, une

[8] G. MARCHAND, *op. cit.*, *Le Mésolithique ancien et moyen...*,

[9] R. JOUSSAUME, *Le Néolithique de l'Aunis et du Poitou occidental dans son cadre atlantique*, Université de Rennes I, 1981, 625 p. (Travaux du Laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricains).

épaisseur faible mais régulière et un front occupant moins de la moitié du pourtour. Les grattoirs circulaires, sur éclats simples ou sur éclats retouchés, apparaissent comme des variations sur ce type. Les six rabots sont plus proches ici des grattoirs que des nucléus. Quelques pièces se démarquent, tel un grattoir double façonné sur le revers d'un éclat en silex jaune (fig. 4) ou un fragment de grattoir museau. Cette classe de grattoir importante numériquement (58,5 % de l'outillage) n'a pas d'équivalent dans les sites mésolithiques bretons. Une origine néolithique de ces grattoirs corticaux est très probable. Dans un contexte mélangé, les éclats retouchés ont fort peu d'intérêt, d'autant que l'état de conservation du matériel les rend douteux. Ils sont de toutes les façons peu nombreux (N=18) avec des retouches irrégulières (fig. 3).

On dénombre six armatures, trois lamelles à dos et trois fragments d'armatures (tableau 3). Les deux pointes à troncatures obliques, l'une courte, l'autre longue, ainsi que le triangle scalène (proche de l'isocèle), sont comparables à ceux des sites classiques du groupe de Bertheaume dans le sud du département, mais aussi plus généralement à ceux du Mésolithique moyen de l'ouest de la France. Les pointes à retouches unilatérales se signalent par leur régularité. Un fragment de lamelle très étroite à base oblique retouchée est associé à ces armatures ; elle correspond à la définition des lamelles Bertheaume proposée par P. Gouletquer (cf. *infra*). Qui plus est, toutes les pointes des armatures géométriques ou non sont façonnées du côté proximal du support comme dans les sites contemporains du pays bigouden. Un épais trapèze asymétrique à base concave trouble cet assemblage. Il n'est pas dans les normes du Mésolithique récent-final et aucune lame à encoches à retouches scalariformes (lame de type Montbani), propre à cette période, n'a été reconnue. Il pourrait s'agir d'une armature néolithique très atypique (sa matière le suggère d'ailleurs).

Pour ce que ce faible échantillon laisse voir, la collection présente une base de Mésolithique ancien-moyen, proche du groupe de Bertheaume, mêlée à du matériel vraisemblablement néolithique (débitage sur enclume, grattoirs). Il est temps de voir comment elle s'intègre dans le jeu des influences culturelles.

Classe	**Type**	**N**
Pointe	Pointe à troncature oblique	2
	Pointe à bord abattu	1
	Pointe à bord abattu et base retouchée	1
Triangle	Triangle scalène	1
Trapèze	Trapèze asymétrique à petite troncature concave	1
Bord abattu	Lamelle à dos (fragm.)	2
	Lamelle à dos étroite (fragm.)	1
Divers	Fragment d'armature	3
Total		**12**

Tableau 3. – Raguénez (collection Le Moal). Armatures.

3. Les occupations préhistoriques de Raguénez dans le contexte chronologique et culturel finistérien

L'occupation du Néolithique ou du Chalcolithique est difficile à caractériser, en l'absence de pointes de flèches et de céramique. L'intervalle 4500-2000 av. J.-C. peut être proposé, mais sans grand risque ! L'attribution des armatures microlithiques de Raguénez au groupe de Bertheaume reste d'actualité. Elle impose de revenir sur la définition matérielle de ce groupe. Pour le sud du Finistère, les sites de Kervouyen et de Kergalan (Plovan) sont ses références principales. Les produits de débitage sont réguliers, mais les méthodes sont peu exigeantes : en général, les tables lamellaires vont s'implanter sur des éclats épais, profitant de la face d'éclatement comme plan de frappe (fig. 6). La matière abondante de la baie d'Audierne a permis de longs enlèvements ; ce sont ces fines lamelles qui retiennent l'attention par la préparation de leur zone de percussion (très forte abrasion et détachement des produits au percuteur tendre). Ce débitage nécessite beaucoup d'éclats : l'indice laminaire qui groupe le débitage brut et retouché (estimation) est seulement de 17,5 à Kergalan et de 26,2 à Kervouyen. Les nucléus sur gros éclats, les nucléus-rabots et les nucléus pyramidaux sont des déchets typiques. Le matériel commun est moins significatif. Les grattoirs sont généralement grands et épais, montrant volontiers des plages corticales. Il y a des denticulés, mais les fronts simples dominent. À Kergalan, cette classe est un peu plus variée. Il semble bien qu'il faille exclure les unguiformes de Raguénez, même si l'on connaît l'exemple de telles pièces au Mésolithique ancien-moyen en Ille-et-Vilaine, à Saint-Melaine (mais sur des supports moins corticaux). On note aussi dans le groupe de Bertheaume de rares perçoirs et burins ; les éclats retouchés en revanche oscillent entre 40 et 50 % de l'outillage. Peut-on en tenir compte sur des sites de surface ? Cet outillage polyvalent est nécessairement en nombre élevé pour suppléer au petit nombre d'outils préformés : cela correspond bien à une culture épipaléolithique ou mésolithique. Les lamelles Bertheaume sont les fossiles directeurs par excellence : P. Gouletquer les a définies comme des lamelles très étroites (moins de 3 mm), allongées (la longueur est égale au moins à quatre fois la largeur), à un ou deux bords abattus et à troncature oblique opposée à une extrémité non appointée. On remarque également dans cette culture des triangles scalènes allongés à petit côté court et des pointes à troncature oblique ou à retouches unilatérales. Dans le sud du Finistère, d'autres éléments sont propres à chaque site (fig. 7) :

– à Kervouyen, les pointes à base retouchée et à deux bords abattus, qui sont les seuls exemples de pointe à base retouchée dans l'industrie Bertheaume, et un trapèze symétrique court ;

– à Kergalan, les triangles isocèles allongés, les segments et les trapèzes asymétriques (dans les deux cas les trapèzes sont atypiques et suspects), les triangles scalènes sont aussi plus nombreux.

O. Kayser a proposé une sériation en trois parties pour le groupe de Bertheaume, qui se base sur l'évolution typologique des armatures[10]. Le faciès Kergalan est le plus ancien (pointe à base brute – lamelle à dos étroite, dont quelques lamelles Bertheaume – triangles scalènes et isocèles) ; le faciès Kervouyen voit l'augmentation des lamelles Ber-

10 O. KAYSER, J.-C. LE GOFF, D. ROUÉ, «Le site mésolithique de Toul-an-Naouc'h, Plougoulm, Finistère», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 7, 1990, p. 23-29. – O. KAYSER, «Le Mésolithique breton : un état des connaissances en 1988», dans *Mésolithique et Néolithisation en France et dans les régions limitrophes*, Actes du 113e congrès national des sociétés savantes, Strasbourg, avril 1988, Paris, Editions du C.T.H.S., 1991, p. 195-211. – P. GOULETQUER, O. KAYSER, M. LE GOFFIC, P. LÉOPOLD, G. MARCHAND, J.-M. MOULLEC, «Où sont passés les Mésolithiques côtiers bretons ? Bilan 1985-1995 des prospections de surface dans le Finistère», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 5-30.

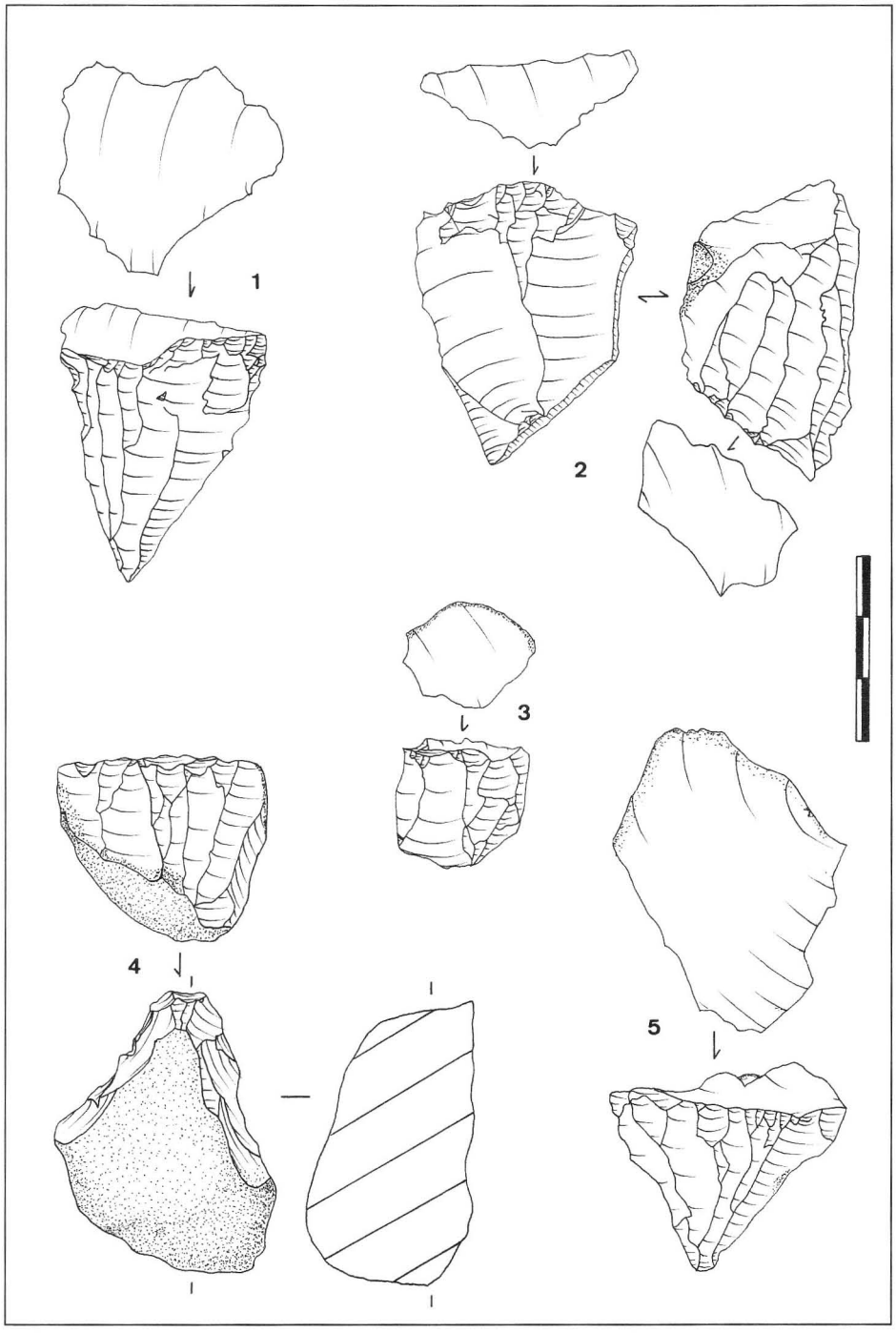


Fig. 6. – Nucléus de Kervouyen (Plovan).

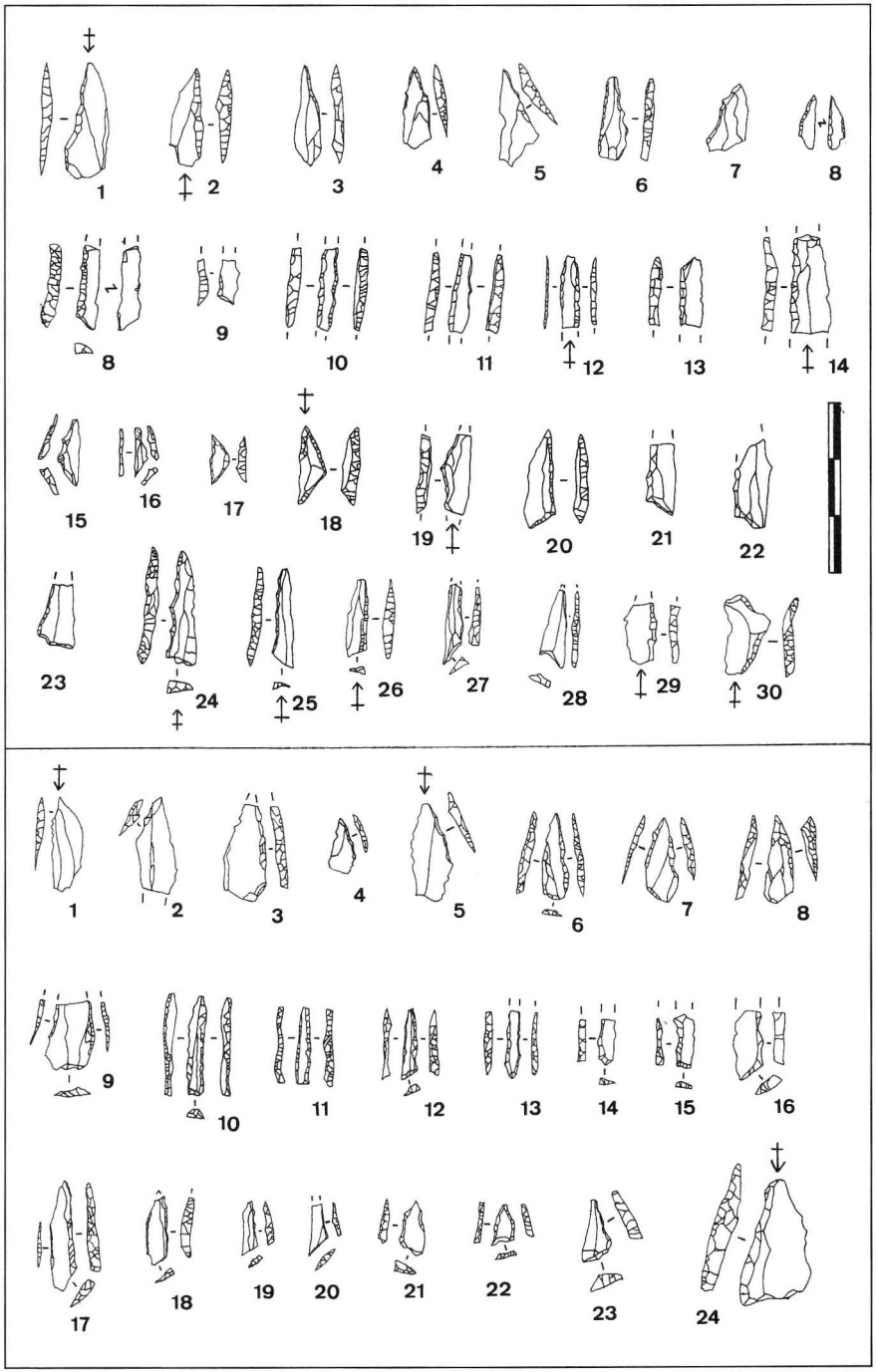


Fig. 7. – En haut, armatures de Kergalan (Plovan). En bas, armatures de Kervouyen (Plovan) [d'après Pierre Gouletquer].

theaume au détriment des triangles ; le faciès Toul-an-Naouc'h est caractérisé par les triangles de Montclus (triangles scalènes très étroits) et les pointes à base retouchée. La date par le radiocarbone de 8830 ± 180 BP (soit 8250-7650 av. J.-C., avec un seul intervalle de confiance) obtenue sur le site de Toul-an-Naouc'h (Plougoulm) permet d'accrocher cette sériation au cadre chronologique objectif. Elle place le terme du cycle Bertheaume à la transition des périodes polliniques boréale et préboréale, ce qui laisse penser qu'il se déroule pour l'essentiel au IX^e^ millénaire av. J.-C. L'industrie de Raguénez a le plus d'affinités avec la série ancienne de Kergalan, soit une phase attribuable à la seconde partie du Préboréal. Mais un tamisage à l'eau, susceptible de révéler les plus petits éléments, ne risquerait-il pas de mettre à mal cette évolution si on la fonde sur des pourcentages d'objets ? On voit bien toute la fragilité de ce système chronologique. Une lamelle très étroite a été découverte sur l'île de Groix, dans le site d'Er-Fons, exploité par S. Bihan et A. Le Guen[11]. Elle s'intègre sans peine dans cet ensemble typologique, devenant ainsi, pour un temps, l'extension la plus orientale du groupe de Bertheaume.

Un autre ensemble typologique se dégage à l'est de la Bretagne et en Loire-Atlantique. Sa phase ancienne, contemporaine probablement du X^e^ millénaire av. J.-C., se démarque par ses pointes à troncature oblique et ses triangles isocèles. En Loire-Atlantique, les sites les plus représentatifs sont : l'Organais (Sainte-Reine-de-Bretagne[12]), les Vingts-Deux-Boisselées (Saint-Père-en-Retz[13]) et les Étangs de la Brenière (Montbert[14]). En Bretagne, le site de Guernéhué à Monterblanc (Morbihan[15]) pourrait se rattacher à cette phase ancienne, pour laquelle on dispose seulement de quelques indices non publiés en Finistère. Par la suite, le couple pointe à base concave-triangle scalène est une signature amplement signalée dans les départements du Morbihan, de Loire-Atlantique et de Vendée. Comment expliquer alors les rapprochements entre le groupe de Bertheaume et les industries contemporaines d'Aquitaine, alors que l'affiliation sauveterrienne semble moins évidente dans le centre-ouest de la France ? La résolution des problèmes actuels réside dans un meilleur contrôle chronologique, d'autant plus que la position intermédiaire du Massif armoricain dans la géographie culturelle mésolithique implique une pluralité d'influences. Le groupe de Bertheaume apparaît certes comme une extension du techno-complexe sauveterrien qui occupe toute la moitié sud de la France. Mais il est mâtiné de traits particuliers, comme l'absence de la pointe de Sauveterre, la plus grande importance des pointes à deux bords abattus et l'usage de la lamelle Bertheaume. Il y a d'une part les effets d'une identité régionale, d'autre part les influences du Mésolithique normand et nord-breton (et peut-être anglais car la Manche est partiellement exondée au Préboréal). La notion de «culture pure» est absente de la géographie culturelle reconstituée par les archéo-

---

11 A. Le Guen, «Un site mésolithique à Groix», *Société lorientaise d'archéologie*, 1976, p. 12-16 ; Id., «Une nouvelle station mésolithique à Groix», *ibid.*, 1979, p. 38-41. – G. Marchand, «Le Mésolithique ancien-moyen de l'île de Groix dans son contexte régional», *Cahiers de l'île de Groix*, n° 1, 1992, p. 38-47.

12 J. Gallais, F. Damblon, D.-J. Richard, S. Thiébault, L. Visset, «Le site à microlithes de l'Organais en Sainte-Reine-de-Bretagne (Loire-Atlantique), *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 2, 1985, p. 23-45.

13 M. Tessier, «Le site mésolithique ancien des Vingt-Deux-Boisselées en Saint-Père-en-Retz (Loire-Atlantique), *Société historique et archéologique de la plaine de l'Ain*, n° 16, 1998, p. 64-71 ; Id., «Le site mésolithique des Vingt-Deux-Boisselées - locus sud à Saint-Père-en-Retz (Loire-Atlantique), *Bulletin du Groupe vendéen d'études préhistoriques*, n° 36, 2000, p. 1-6.

14 G. Gouraud, «Le campement mésolithique des Étangs de la Brenière à Montbert (Loire-Atlantique)», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 9, 1992, p. 39-55.

15 Ph. Gouézin, J. Lecornec, «Un site à microlithes de tradition tardenoisienne à Monterblanc (Morbihan)», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. 110, 1983, p. 27-39. – G. Marchand, *Le Mésolithique ancien et moyen…*, *op. cit.*

logues. La répartition des traits techniques nous montre plutôt des effets d'emboîtement, mais le mauvais contrôle chronologique nous empêche encore de suivre précisément les interactions entre systèmes techniques et plus généralement les soubresauts de l'Histoire.

4. Conclusion

Le promontoire de Raguénez et les îles qui en dépendent ont autant attiré les hommes préhistoriques que les archéologues du XX[e] siècle. Lors de ses prospections répétées, Y. Le Moal avait écrit un paragraphe de l'histoire du département, que le temps a failli effacer. Beaucoup reste à écrire sur ce morceau de paysage. Les interactions entre l'homme et son milieu sont complexes à décrire en contexte littoral. Elles sont pourtant la clef de la compréhension de ces occupations préhistoriques et, au-delà, du fonctionnement de leurs territoires. Comme on l'a vu dans cet article, seule la géographie culturelle peut être appréhendée par les données dont on dispose. Si l'on veut s'engager dans des considérations anthropologiques et économiques, peut-on dépasser un simple énoncé de généralités ? L'acquisition des matériaux taillables au Mésolithique privilégie un cadre très local : à Raguénez, il s'agit des estrans et peut-être de placages locaux de grès lustrés. Les systèmes techniques de cette période sont peu exigeants, très adaptables. Il importe de ne pas confondre cette organisation avec celle qui prévaut au Néolithique, que l'on constate d'ailleurs aussi en mélange dans la collection de Raguénez. Dans le monde technique néolithique, le fossé se creuse nettement entre, d'une part, un outillage de haut niveau souvent réalisé sur silex importé et, d'autre part, un outillage quotidien expédient, réalisé avec un très faible niveau technique entraînant un gâchis de matière. Après les travaux de P. Gouletquer et de son équipe, il est clair que l'implantation exclusive des sites sur le littoral doit être reconsidérée : au Préboréal comme pendant tout le Mésolithique, la totalité de la péninsule armoricaine est occupée. D'ailleurs, il convient de répéter que Raguénez n'est alors pas un habitat côtier. Quant aux liens économiques que l'on est tenté de faire avec d'éventuelles lagunes en zone basse ou avec le petit fleuve à l'ouest, il faut rester prudent. Des travaux récents montrent que l'importance de la pêche en milieu continental tend à décroître, voire à devenir nulle, au Mésolithique ancien-moyen, en Europe occidentale[16].

16 O. Le Gall, «Les pêches au Mésolithique. Quelques données de l'Europe occidentale», dans S.K. Kozlowski et C. Tozzi (dir.), *XII[th] International Congress of Prehistoric and Protohistoric Sciences, Colloque n° 14*, 1996, p. 113-124.

Résumé

Identifié en 1971 par Y. Le Moal et perdu à la mort de son inventeur, le site de Raguénez (Névez, Finistère) était réputé dater du Mésolithique moyen de type Bertheaume, sans qu'aucun élément ne fût encore publié. La récente découverte d'un carnet de prospection permet aujourd'hui de localiser avec précision la zone de prospection. L'industrie lithique montre à l'évidence une composante du Mésolithique moyen parmi de nombreux éléments du Néolithique final. Tout en insistant sur les limites de la documentation, l'article s'attache à présenter les pièces les plus caractéristiques, pour les intégrer dans nos connaissances de la préhistoire locale puis régionale. Un bilan sur l'évolution de ce promontoire est également proposé, du Paléolithique ancien à l'âge du fer.

Abstract

Identified by Y. Le Moal in 1971 and lost after the latter's death, the site at Raguénez (Névez-Finistère) was believed to belong to the Middle Mesolithic of Bertheaume type, even though no element had ever been published. The recent discovery of one of Y. Le Moal's notebooks allows the field survey area to be located with a high degree of precision. The lithic industry clearly shows a Middle Mesolithic element among numerous Late Neolithic implements. The following article, while insisting upon the limits of our documentation, describes the most characteristic pieces in order to integrate them into local and regional prehistory. The evolution of the promontory, from the Upper Paleolithic to the Iron Age is also analysed.

Diverradur

Bet diskoachet gand Y. Le Moal e 1971 ha kollet ar roud anezi pa varvas eñ, al lehienn Ragenes (Nevez, Penn-ar-Bed) a veze lavaret outi e oa euz mare amzervez kreiz ar maen, euz doare Perzel, ha ne oa bet c'hoaz koulskoude embannet netra diwar he fenn. A-drugarez d'eur harnedig-enklask bet kavet nevezig 'zo e ouezer bremañ mad-tre peleh ema al lehienn. Diskouez a ra an traezou maen emaom hep mar e grez amzervez kreiz ar maen, e-touez e-leiz a desteniou euz nevezoadvez ar maen d'an disoh. Pa n'eus ket kalz a ditourou, er pennad-mañ eo lakaet ar pouez war an traou a hell en em sila en anaoudegez eo on hini euz or ragistor lehel ha rannvroel. Displeget eo ivez ar pez eo bet emdroadur ar penntir-ze etre henoadvez ar maen hag amzervez an houarn.

Étude d'une série de galets biseautés à enlèvements bifaciaux du Néolithique découverts à Kermorvan (Le Conquet, Finistère)

par Yvan Pailler*, Bernard Hallégouët**, Michel Mauguin***

Présentation générale

La presqu'île de Kermorvan (Le Conquet), au sud-ouest du bas Léon, cernée au nord par la plage des Blancs-Sablons et au sud par l'aber du Conquet, n'est reliée au continent que par un isthme étroit. La presqu'île forme aujourd'hui un point avancé de la côte en direction des premières îles de l'archipel de Molène.

L'occupation dense de ce secteur aux périodes pré- et protohistoriques est actuellement l'objet d'une prospection systématique[1] consistant, d'une part, à réactualiser les inventaires du début du XX^e^ siècle[2] et, d'autre part, à en proposer des interprétations[3]. Notre étude porte sur un lot de seize artefacts, récoltés il y a quelques années par M. Mauguin, provenant du même secteur de la parcelle 553, section H du cadastre. La prospection s'est déroulée sur une période de six années à raison d'un à deux passages de quelques heures par an. Cette parcelle n'a livré que peu de silex taillés et nous nous contenterons dans cette courte note de présenter des objets qui, à notre connaissance, n'ont jamais été décrits de façon approfondie dans la littérature régionale.

Quinze de ces objets, obtenus par un mode opératoire sensiblement identique, sont des pièces biseautées à enlèvements bifaciaux.

(*) Doctorant au Centre de recherche bretonne et celtique (Université de Bretagne occidentale, Brest), UMR 6038 du C.N.R.S., collaborateur de l'UMR 6566 du C.N.R.S.

(**) Maître de conférences en géographie (université de Bretagne occidentale, Brest), Civilisations atlantiques et archéosciences, UMR 6566 du C.N.R.S. (Rennes).

(***) 4, rue Faidherbe, 29200 Brest.

1 C. Coquil réalise actuellement un inventaire archéologique des communes du Conquet et de Molène dans le cadre d'un mémoire de maîtrise dirigé par J.-Y. Éveillard et P. Gouletquer à l'université de Bretagne occidentale.

2 P. DU CHATELLIER, «Relevé des monuments des îles du littoral du Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVIII, 1901, p. 281-295. – A. DEVOIR, «Première contribution à l'inventaire des monuments mégalithiques du Finistère», *ibid.*, t. XL, 1913, p. 42-46, 77-84, 91-111, 142-154, 264-270 ; t. XLI, 1914, p. 91-111.

3 Y. PAILLER, Y. SPARFEL, S. CASSEN, P. GOULETQUER, A. LEROY, G. MARCHAND, A. TRESSET, E. YVEN, «L'archipel de Molène (Finistère, France). Mise au point d'un inventaire des sites préhistoriques», à paraître dans *Islands in Prehistory conference*, British Archaeological Reports, International Series. – Y. SPARFEL, *Prospection et inventaire des mégalithes, tumulus, cairns et tertres dans l'ouest du Léon (Finistère, Bretagne)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2001, mémoire de maîtrise multigraphié.

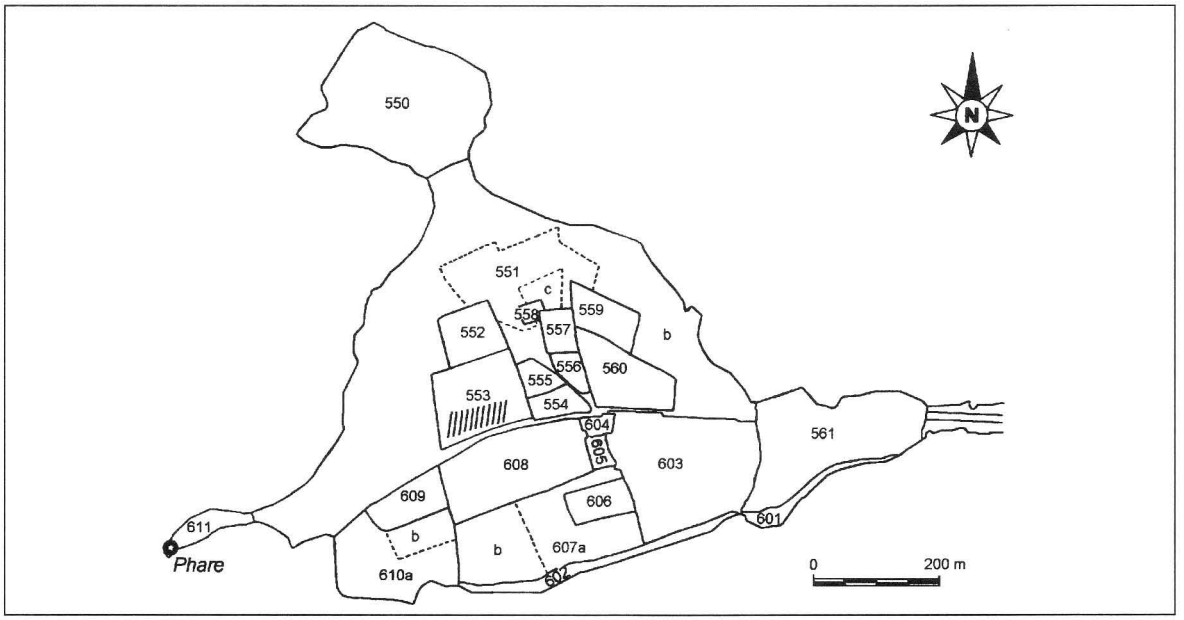


Fig. 1a. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan*, implantation cadastrale de la série étudiée (zone hachurée de la parcelle 553).

Quant au seizième, il s'agit d'une lame polie réalisée à partir d'une ébauche taillée.

Les matières premières

Ces pièces ont été façonnées dans des galets assez plats, fréquemment allongés, ramassés sur l'estran. Les matières premières déterminées à la loupe binoculaire par M. Le Goffic[4] montrent une forte proportion d'objets en grès fin, à tendance quartziteuse pour certains, d'autres étant franchement en quartzite. Deux pièces sont en amphibolite, une seule est en microgranite de l'anse des Blancs-Sablons. Des travaux plus approfondis, effectués par B. Hallégouët, ont permis de préciser l'origine du grès, matériau le plus représenté dans la série.

Les galets biseautés récoltés correspondent à des grès finement lités. On constate pour les pièces examinées des similitudes lithologiques et leur origine est probablement à rechercher dans une formation sédimentaire comprenant des bancs de grès fins micacés se débitant en plaquettes. Les formations géologiques de la façade occidentale du pays de Léon ne fournissent pas ce type de matériau et les galets exogènes de roches sédimentaires que l'on peut recueillir dans les cordons littoraux de la région du Conquet ne montrent pas de grès micacés de ce type. Des roches d'origine distale sont parvenues dans ce secteur avec les cordons qui ont remonté la pente continentale lors de la transgression postglaciaire. On y trouve des galets prove-

[4] Archéologue départemental du Finistère.

nant du synclinorium médio-armoricain, ainsi que des roches extra-armoricaines apportées par les glaces de mer lorsque le climat se refroidissait.

Les populations qui ont utilisé ce type de support ont pu réaliser des tris dans des cordons de galets proches qui ont depuis disparu en raison du relèvement du niveau marin. Elles ont pu également se fournir dans des cordons plus éloignés où des galets de ce type sont abondants. L'analyse spectrographique réalisée au microscope à balayage électronique de l'université de Nantes permet de préciser la nature des éléments constituant l'un des galets de Kermorvan. On y observe l'importance des grains siliceux et leur association avec des silicates (micas et feldspaths) liés par une matrice abondante. Le spectre présenté montre aussi du fer et du carbone. De telles formations sont visibles sur les rives de la rade de Brest, en particulier dans le Dévonien. Des grès micacés sont également présents dans l'Ordovicien et le Silurien de la presqu'île de Crozon et affleurent parfois à proximité de grèves de galets en bordure de la mer d'Iroise. La multiplication de spectres sur les formations livrant des galets proches de ceux de Kermorvan permettrait sans doute, par élimination, de sélectionner les sites d'où pourraient provenir le matériel étudié.

Un examen rapide des grèves de la partie centrale de la rade de Brest permet de penser que les hommes du Néolithique fréquentaient également ces rivages. Plusieurs presqu'îles, séparées par des bras de mer bordés de cordons, fournissent en abondance des galets plats de grès fin micacé. Les buttes se dressant à leur extrémité ont pu constituer des sites comparables à celui de Kermorvan : vestiges de talus protohistoriques de l'île Ronde, pointe du Château. Dans la partie supérieure des formations dévoniennes du synclinorium de la rade de Brest, la formation des grès de Goasquellou dans le Frasnien inférieur affleure au sud de Plougastel (Traonliors), à la pointe de Rostiviec, à la pointe de Goasquellou, ainsi qu'à l'extrémité de l'île du Renard au sud de la baie de Roscanvel. Ils forment aussi des buttes dans la topographie au sud de la presqu'île de Logonna-Daoulas. En de nombreux points des falaises, entre Le Faou et L'Hôpital-Camfrout, des bancs de grès apparaissent également dans les formations rapportées au Givétien, à l'Eifelien et à l'Emsien : formation de Lanvoy, formation de Tibidy et formation de Verveur. Il s'agit généralement de séries de niveaux peu puissants finement lités, alternant souvent avec des schistes. Les grès de Tibidy affleurent également sur les rivages des anses du Fret et de Roscanvel mais les bancs sont extrêmement fracturés et de faible puissance[5].

Les grès du Dévonien moyen et supérieur de la rade de Brest soumis aux alternances gel-dégel pendant les périodes glaciaires ont été débités en plaquettes. Ils se sont accumulés au pied des versants et ont fossilisé les anciennes lignes de rivage. Parfois, les platiers fossiles ont eux-mêmes été défoncés par le gel, et la mer réoccupant la rade il y a quelques milliers d'années, a trouvé là un matériel abondant qu'elle a remobilisé sur les grèves pour construire de petites flèches littorales. En raison de la présence de dérives littorales, il y a eu des apports latéraux et les plaquettes de grès fin micacé ont pu migrer à une certaine distance de leur lieu d'origine. Les gens

---

[5] L. Chauris (avec la collaboration de B. Hallégouët), C. Babin, Y. Plusquellec et P. Morzadec, *Carte géologique de la France, 1/80 000, Brest*, 3e éd., Orléans, B.R.G.M., 1972. – L. Chauris et B. Hallégouët, Y. Plusquellec (avec la collaboration de J.-R. Darboux), M. Melou, J.-J. Chauvel, C. Le Corre, C. Babin, P. Morzadec, P. Thonon, F. Hinschberger, *Carte géologique de la France, 1/50 000, feuille Brest*, BRGM, Orléans, B.R.G.M., 1980. – B. Hallégouët, L. Chauris, J. Garreau, C. Babin, Y. Plusquellec, M. Melou, P. Morzadec, A. Pelhate, J.-R. Darboux, *Carte géologique de la France, 1/50 000, feuille Le Faou*, BRGM, Orléans, B.R.G.M., 1982.

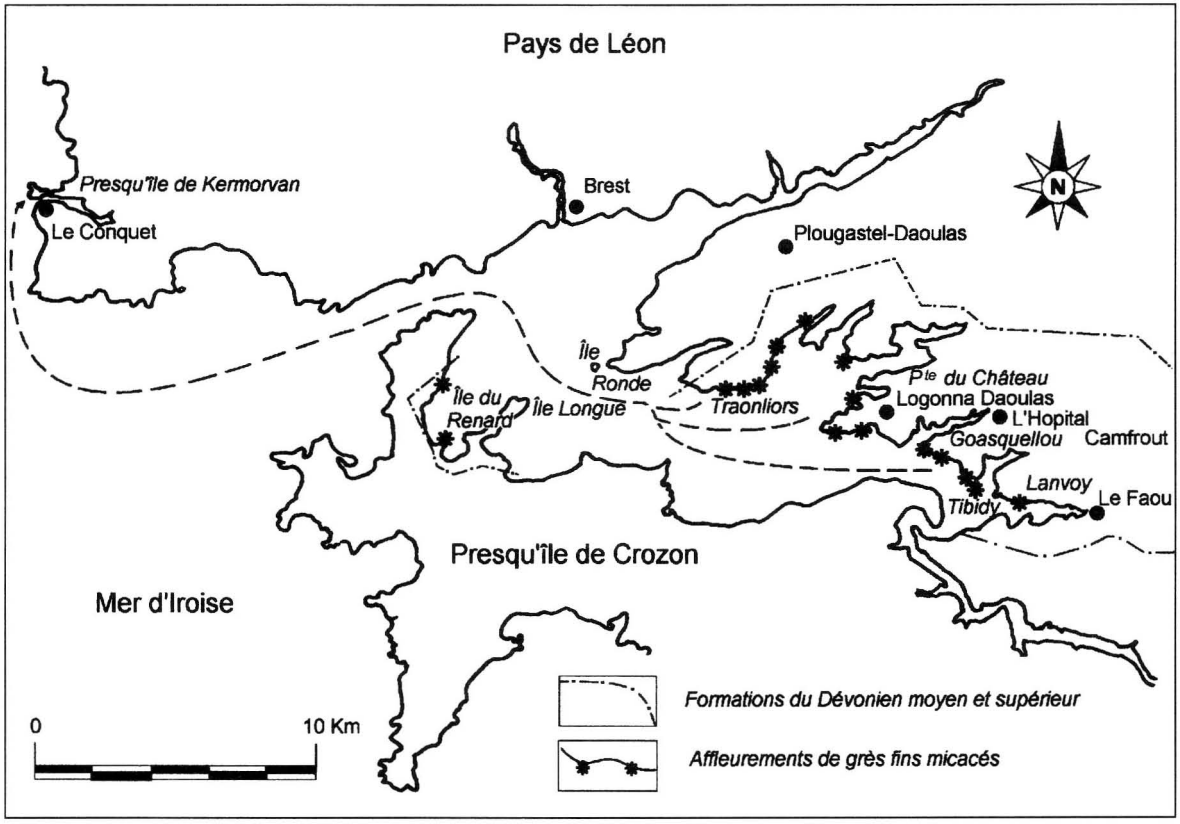


Fig. 1b. – Localisation des affleurements de grès fins micacés de la rade de Brest.
Carte B. Hallégouët, D.A.O. M. Mauguin.

ramassant des galets sur les rivages de la rade ont certainement fait des tris pour disposer des matières premières convenant à leurs besoins. Les buttes dominant les grèves de galets de grès fin micacé mériteraient d'être explorées afin de savoir si l'on y trouve des galets biseautés comme à Kermorvan.

L'analyse pétrographique de ces pièces montre que leur origine géographique est à rechercher sur les estrans de la rade de Brest, ce qui implique pour les groupes humains vivant sur la pointe de Kermorvan des déplacements de plusieurs kilomètres ou des échanges avec d'autres communautés. Ces contraintes d'approvisionnement nous amènent à rejeter l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'un outillage expédient.

Description des pièces

De petites dimensions (cf. annexe), les objets sont compris entre 3,85 et 6,1 cm de longueur, 2,5 et 3,9 cm de largeur et 0,8 et 1,3 cm d'épaisseur.

– La pièce **n° 1** a été amincie par des enlèvements bifaciaux ; seule une petite plage naturelle est encore visible. Les bords portent des retouches semi-abruptes. L'extrémité la

plus large n'a pas subi d'enlèvement mais forme un biseau émoussé. Elle présente de fines stries obliques sur la face A (fig. 2, n°1).

– La pièce à enlèvements bifaciaux **n° 2** a conservé des surfaces naturelles assez importantes. Les deux extrémités ont été biseautées et présentent toutes deux des stries obliques (fig. 2, n° 2).

– La pièce **n° 3** est un objet allongé à enlèvements bifaciaux. Une large plage naturelle portant des traces de lustré a été conservée sur la face A. Une seule extrémité est biseautée ; elle a la particularité d'être partiellement lustrée (fig. 2, n° 3).

– L'objet **n° 4** est une pièce allongée à enlèvements bifaciaux dont la moitié de la face A est naturelle. Une des extrémités est biseautée et porte sur la face A des stries obliques (fig. 2, n° 4).

– La pièce à enlèvements bifaciaux **n° 5** présente des bords qui ont été régularisés par retouches semi-abruptes. La partie laissée naturelle sur la face B est lustrée. L'extrémité biseautée est couverte de stries fines obliques. Elle a été reprise par des enlèvements semi-abrupts (fig. 2, n°5).

– La face A de la pièce à enlèvements bifaciaux **n° 6** est presque brute de taille mais lustrée. Une des extrémités se termine en biseau massif marqué par des stries obliques (fig. 2, n° 6).

– La pièce à enlèvements bifaciaux **n° 7** a une des extrémités biseautées dont seule la face B porte des stries (fig. 3, n° 1).

– La pièce à enlèvements bifaciaux **n° 8** est légèrement rubéfiée ; elle possède deux extrémités biseautées couvertes de stries obliques bien nettes (fig. 3, n° 2).

– Une bande de surface naturelle longeant un des bords de la pièce à enlèvements bifaciaux **n° 9** est lustrée. L'extrémité biseautée porte des stries obliques.

– La pièce **n° 10** est de morphologie identique aux autres. Néanmoins, l'altération de la roche, une amphibolite, est telle qu'elle rend impossible toute description.

– La pièce à enlèvements bifaciaux **n° 11** se caractérise par une bande d'un lustré spéculaire d'environ 1 cm de large qui traverse transversalement la face A aussi bien sur les plages naturelles que sur celles taillées. Les surfaces naturelles de la face B sont légèrement lustrées. Les deux extrémités sont biseautées et marquées de stries.

– Le **n° 12** est une lame de petite hache. Le tranchant bien poli est légèrement ébréché. Le reste de l'outil est partiellement poli. Cet objet a été réalisé à partir d'une ébauche taillée ; les deux bords ont été régularisés par des retouches abruptes (fig. 3, n° 4).

– Une seule des extrémités de la pièce à enlèvements bifaciaux **n° 13** est biseautée et couverte de stries.

– La pièce à enlèvements bifaciaux **n° 14** présente une face quasi brute d'enlèvements. Dans une première phase d'utilisation, les deux extrémités ont été biseautées ; puis, à partir de l'une d'elle, une série d'enlèvements sur enclume longitudinaux a été réalisée, lui conférant un aspect esquillé. Malgré cela, un reliquat du biseautage est encore observable. L'autre extrémité biseautée présente des stries obliques bien nettes sur une des faces, le polissage du biseau sur cette même face a partiellement débordé sur les négatifs d'enlèvement les plus proches. Une fine bande lustrée est visible sur la plage naturelle.

– La pièce allongée à enlèvements bifaciaux **n° 15** possède deux extrémités biseautées et striées (fig. 3, n° 3).

– L'objet **n° 16** est une petite pièce à enlèvements bifaciaux dont une des faces est très irrégulière du fait de trois réfléchissements courts successifs. Les deux extrémités forment des biseaux, chacun d'entre eux étant constitué de deux pans striés, l'un étant deux à trois fois plus long que l'autre.

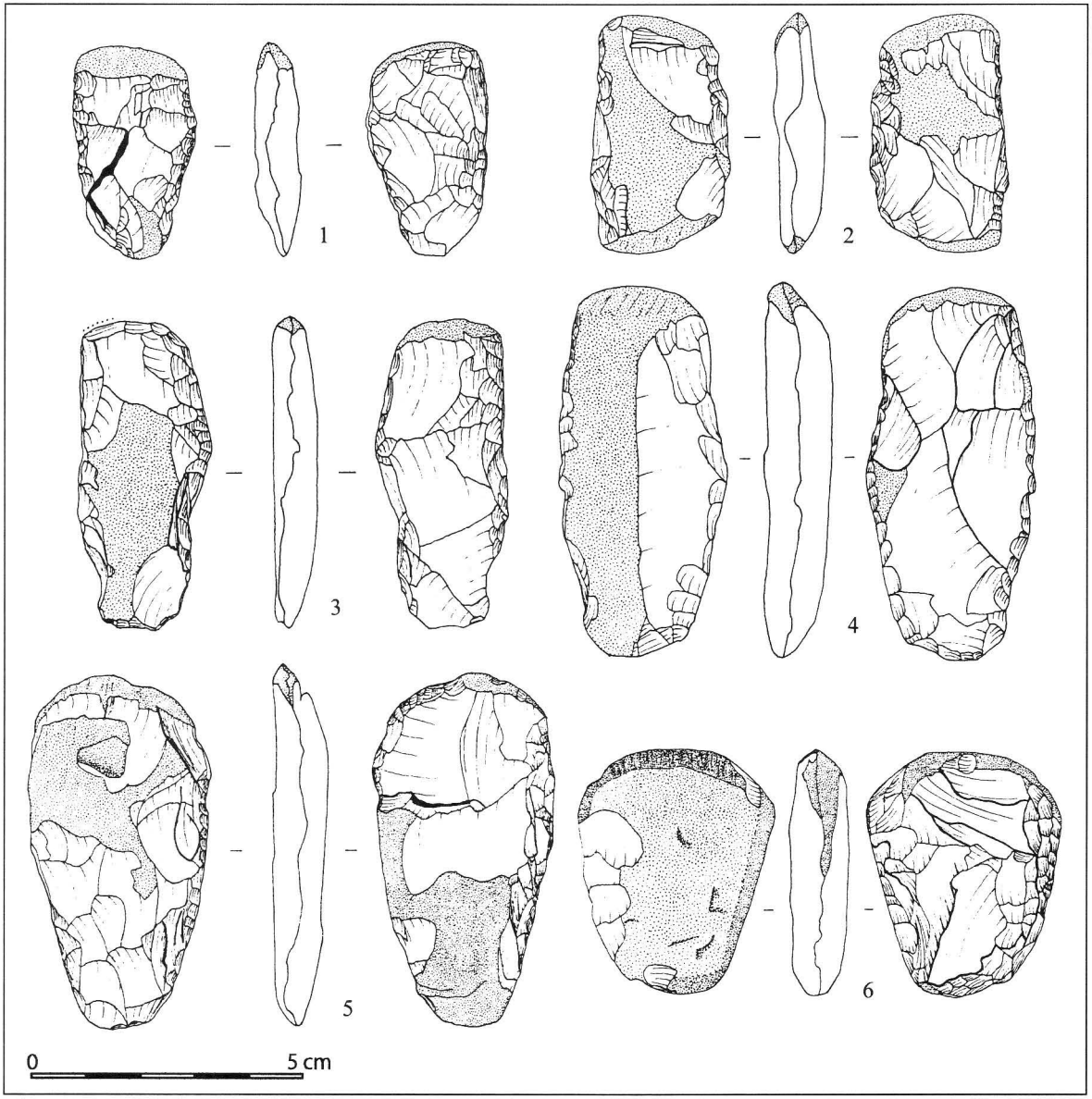


Fig. 2. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan*, galets biseautés à enlèvements bifaciaux (1-6).
Dessins Y. Pailler. Collection M. Mauguin.

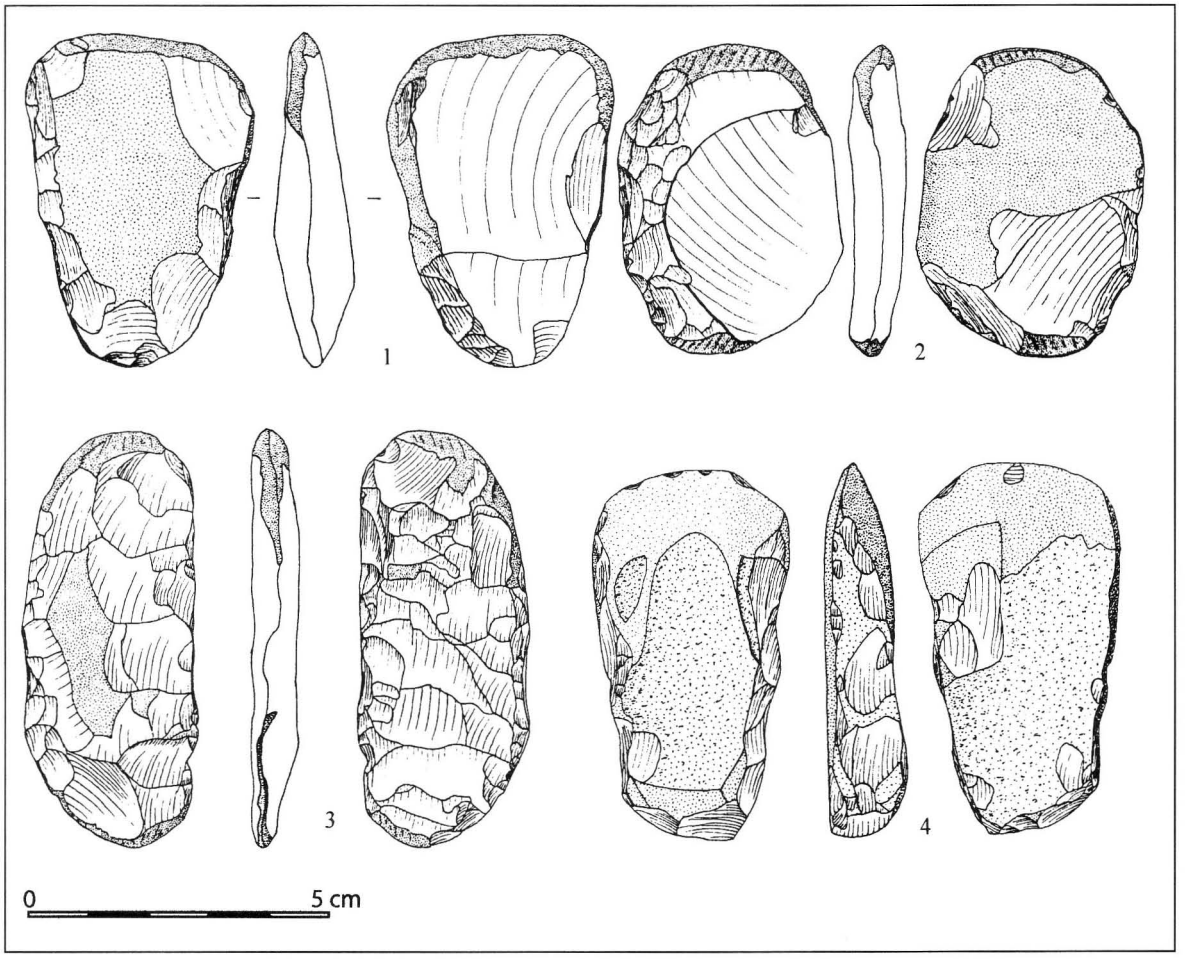


Fig. 3. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan*, galets biseautés à enlèvements bifaciaux (1-3) et lame polie (4).
Dessins Y. Pailler. Collection M. Mauguin.

Étude technologique

L'amincissement des galets a été obtenu par percussion sur enclume[6]. Ce type de percussion a été mis en œuvre à partir des deux bords opposés les plus longs de l'objet. Du fait de cette technique, les bords des pièces ont un aspect esquillé. Une deuxième phase d'enlèvements semi-abrupts et plus rarement abrupts a permis de régulariser les objets. Dans certains cas, il s'agit manifestement d'une volonté de retoucher les bords. Nous proposons à titre

[6] R. JOUSSAUME, *Le Néolithique de l'Aunis et du Poitou occidental dans son cadre atlantique*, Université de Rennes I, Travaux du Laboratoire d'anthropologie-préhistoire-protohistoire et quaternaire armoricains, 1981, p. 462.

d'hypothèse que ce travail de mise en forme préliminaire puisse être lié à l'emmanchement.

Le tailleur prend soin de conserver naturelle au moins une des deux extrémités les moins larges. Cette extrémité est ensuite biseautée par frottement ou polissage sommaire[7] ; le biseau double ainsi obtenu forme un angle obtus et n'est jamais tranchant. Cette phase de biseautage déborde parfois sur les négatifs d'enlèvement. Il est impossible de dire à l'heure actuelle si le biseau a été obtenu volontairement ou par utilisation de la pièce.

Les dimensions de ces objets, très proches de celles des nombreuses ébauches et lames polies en fibrolite découvertes essentiellement dans la parcelle 603 de la presqu'île[8] et l'existence dans la série d'une lame polie présentant des similitudes avec les pièces en question nous ont fait penser pendant un temps qu'il pouvait s'agir d'une production d'ébauches taillées de lames destinées au polissage. Or, l'étude approfondie de ces pièces montre que la ou les parties biseautées sont systématiquement couvertes de stries, souvent obliques, parfois bien marquées. L'observation des biseaux montre des états différentiels. Certains ont été usés symétriquement et peuvent parfois présenter des stries sur une ou deux faces. Fréquemment, un des pans – parfois les deux – est criblé d'impacts, l'autre n'étant que strié. On constate aussi une légère dissymétrie des deux facettes. Nous pensons par conséquent que ces biseaux sont les parties actives de ces pièces qui étaient probablement des outils achevés. Une autre constatation ressort de l'étude de ces pièces biseautées à enlèvements bifaciaux ; bon nombre d'entre elles ont des plages lustrées, principalement réparties sur les fûts, allant parfois jusqu'au lustré spéculaire. Dans notre raisonnement, ces traces pourraient être le reflet d'un emmanchement dans une gaine.

Terminologie

Il convient de revenir sur le terme de «galet biseauté». Une rapide enquête bibliographique montre que cette notion recouvre de manière abusive une grande variété d'objets dont certains ne présentent pas réellement de biseau et peut-être faudrait-il, pour éviter toute confusion, conserver le terme plus générique de «galet aménagé» proposé par P. Gouletquer et M. Tessier[9]. Dans ce classement, les galets biseautés deviendraient une sous-classe au sein de laquelle il conviendrait d'introduire des types, voire des sous-types. Ainsi, en ce qui concerne la définition de la classe des galets biseautés, nous renverrons le lecteur au «second groupe» individualisé par les auteurs précités. Le galet biseauté «est caractérisé par des facettes obliques par rapport au plan d'aplanissement du galet. Ces facettes sont planes ou légèrement convexes, de forme oblongues, légèrement dissymétriques. Elles sont limitées par des arêtes vives sur les faces du galet et se terminent d'une manière moins nette sur les tranches. Deux facettes de ce type peuvent être associées sur une même extrémité, intéressant chacune l'une des faces du galet. Elles forment alors un angle dièdre dont l'arête peut être dans le plan d'aplatissement du galet, ou oblique par rapport à celui-ci[10]». À cette définition pourraient s'ajouter des critères d'utilisation comme la présence de stries et de traces d'impact sur le biseau. Dans ce cadre, les objets présentés ici formeraient le type des galets biseautés à enlèvements bifaciaux différents de ceux à fût naturel.

---

7 P.-L. Gouletquer, M. Tessier, «Les gisements néolithiques de surface du pays de Retz», *Annales de Bretagne*, t. 75, 1968, p. 7-25.

8 Y. Pailler, «Un site du Néolithique au Conquet : étude du matériel en fibrolite provenant de Kermorvan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 89-98.

9 P.-L. Gouletquer, M. Tessier, «Les gisements néolithiques...», art. cité, p. 19.

10 Id., *ibid.*

Quelques rapprochements

Les travaux de G. Chevalier[11] sur les galets biseautés effectués à partir d'un corpus de plusieurs centaines de pièces ramassées pour l'essentiel sur le littoral trégorois comprennent quelques pièces[12] dont les dimensions et la technique de fabrication semblent identiques à celles que nous venons de décrire, même si le matériau diffère. Malgré tout, ces artefacts sont très minoritaires. Grâce à l'obligeance de ce prospecteur, nous avons pu observer plusieurs dizaines de galets biseautés à fût naturel. Bien qu'il existe une forte variabilité de dimensions et de poids au sein de ce type d'objet[13], on constate que sur la plupart de ces pièces les biseaux portent des stries.

Les galets biseautés apparaissent dans des séries archéologiques dès la fin du Mésolithique. Des exemplaires isolés sont connus sur les sites de Beg-an-Dorchenn (Plomeur, Finistère[14]), de Pors-Bali (Moëlan-sur-Mer, Finistère[15]) et de la côte de Ploumanac'h (Côtes-d'Armor[16]). Une utilisation généralisée semble en avoir été faite au Néolithique, spécialement vers la fin de cette période.

Par ailleurs, l'inventaire des sites trégorois[17] ayant livré une ou plusieurs pièces typologiquement comparables à celles de Kermorvan montre clairement qu'il s'agit de séries attribuables au Néolithique. Les sites de Notenno (Trébeurden) et de Goas-Meur (Trébeurden) se rattachent sans ambiguïté au Néolithique final, par contre celui de Ru-Losquet (Île-Grande, Pleumeur Bodou) présente des éléments du Néolithique moyen et d'autres du Néolithique final.

Une des microfalaises du ledenez de Balaneg (Le Conquet) a livré un exemplaire de galet biseauté à fût naturel accompagné de silex débités sur enclume. Un autre exemplaire associé également à du débitage sur enclume a été découvert à proximité de la couche de coquilles visible au nord de l'île de Trielen (Le Conquet). Sur le littoral morbihannais, la fouille de l'habitat du Néolithique récent de l'îlot d'Er-Yoh (Houat) par Z. Le Rouzic[18] et les époux Péquart a permis de récolter une série de galets biseautés. Sur l'atelier néolithique de débitage de silex de l'îlot de Guernic (Saint-Pierre-Quiberon), un de ces outils a également été mis au jour[19]. Plu-

---

11 G. Chevalier, «Galets biseautés d'Enez-Vihan en Pleumeur-Bodou et études typologique, fonctionnelle et contextuelle des galets biseautés du littoral trégorois (Côtes-d'Armor), *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 11, 1998, p. 19-47.

12 Les quelques pièces du même type que nous avons pu mesurer d'après dessin sont comprises entre 4 et 6,5 cm de longueur, 2,8 et 4,6 cm de largeur et 0,7 et 1,4 cm d'épaisseur. Si ces mesures ont une quelconque fiabilité, on constatera que les écarts entre les dimensions des pièces biseautées à enlèvements bifaciaux sont beaucoup moins marquées qu'entre celles des galets biseautés classiques. Faute d'être réellement standardisés, ces objets seraient-ils davantage calibrés ?

13 Ils sont en règle générale plus massifs et de plus grandes dimensions que les galets biseautés à enlèvements bifaciaux.

14 O. Rault, *L'économie du débitage sur le site mésolithique récent/final de Beg-an-Dorchenn (Plomeur, Finistère)*, Université de Paris I, 1992, mémoire de maîtrise multigraphié. – O. Kayser. «Les industries lithiques de la fin du Mésolithique en Armorique», dans *Paysans et bâtisseurs*, Actes du 17e colloque interrégional sur le Néolithique, *Revue archéologique de l'Ouest*, supplément n° 5, 1992, p.117-124.

15 G. Marchand, «L'industrie lithique du site mésolithique récent de Pors-Bali (Moëlan-sur-Mer, Finistère)», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 11, 1994, p.19-30.

16 G. Chevalier, «Galets biseautés...», art. cité, p. 41 ; communication personnelle de M. Le Goffic.

17 G. Chevalier, «Galets biseautés...», art. cité ; du même, «Galets à encoche, poids de filet du Méso-Néolithique du littoral trégorois (Côtes-d'Armor)», *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 13, 2000, p. 11-41.

18 Z. Le Rouzic, *Carnac, fouilles faites dans la région. Îlot de Er-Yoh (Le Mulon), commune de Houat, 1924-1925*, Vannes, Imprimerie Lafolye & J. de Lamarzelle, 1930.

19 J.-N. Guyodo, *Un atelier de débitage de silex : le site de Guernic à Saint-Pierre-Quiberon*. Rapport de prospection thématique sur l'habitat néolithique en Morbihan, Rennes, Service régional de l'archéologie de Bretagne, 1999.

sieurs stations de la côte oléronaise appartenant à l'Artenacien[20] ont livré des galets biseautés[21].

Le manque de marqueur chrono-culturel associé à notre série empêche toute attribution chronologique fine ; seule une petite lame polie permettrait de la rattacher sans plus de précision à l'occupation du Néolithique moyen ou du Néolithique final observé dans le matériel récolté sur l'ensemble de la presqu'île.

En ce qui concerne la frange côtière du bas Léon, on constate que les industries macrolithiques obtenues à partir de galets en grès/quartzite sont particulièrement récurrentes sur les sites du Néolithique final voire des périodes postérieures. Ainsi, le site d'habitat daté du Néolithique final situé à la pointe de Beg-ar-Loued (Molène) a livré plusieurs galets fendus par la technique de la percussion sur enclume, d'autres découverts à Kermorvan étant transformés en larges racloirs.

Que l'on considère le macro-outillage taillé réalisé sur galet (choppers, chopping-tools, racloirs) ou les galets biseautés, il semble, au vu des prospections effectuées à l'échelle du Massif armoricain, qu'il s'agisse essentiellement d'une caractéristique littorale ou péricôtière. Il est donc tentant de corréler la présence de ces outils à une activité liée directement à la mer. Les interprétations fonctionnelles de ces pièces posent problème et dans le cas présent, le lot peut difficilement, sans matériel associé, être rattaché à une utilisation spécifique.

Pour conclure, en l'absence de toute étude tracéologique, nous ne présumerons pas de ce qui a pu provoquer les traces visibles sur ces outils (stries, lustré, impacts).

---

20 L. LAPORTE, N. DESSE-BERSET, Y. GRUET, A. TRESSET, «Un lieu de fabrication de parure au Néolithique final et son économie de subsistance. Le site de Pontheziéres à Saint-Georges-d'Oléron (Charente-Maritime)», dans X. GUTHERZ et R. JOUSSAUME (dir.), *Le Néolithique du centre-ouest de la France*, Actes du XXI[e] colloque interrégional sur le Néolithique (Poitiers, 14-16 octobre 1994), mémoire XIV, 1998, p. 237-255.

21 C. RICOU (avec la collaboration de T. ESNARD), «Utilisation des galets ouvragés du site de Ponthezières à Saint-Georges d'Oléron (Charente-Maritime)», *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 93, n° 4, 1996, p. 546-548.

ANNEXE

Tableau descriptif des galets biseautés à enlèvements bifaciaux

N °	Longueur max. (cm)	Largeur max. (cm)	Épaisseur max. (cm)	Support
1	3,85	2,4	0,9	Galet
2	4,35	2,7	1	Galet
3	5,7	2,5	0,8	Galet
4	6,7	3,1	1,3	Galet
5	6,5	3,4	1,1	Galet
6	4,5	3,7	1,15	Galet
7	5,45	3,9	1,15	Galet
8	5	3,7	1	Galet
9	4,85	3,55	0,9	Galet
10	5,2	3,2	1,1	Galet
11	5,6	3,8	1,25	Galet
12	6,1	3,4	1,2	Indéterminé
13	5,7	3,9	1,25	Galet
14	5,8	3,5	1,2	Galet
15	6,8	3	0,9	Galet
16	4,3	2,8	1,2	Galet

Résumé

Les prospections régulières de M. Mauguin sur la presqu'île de Kermorvan (Le Conquet) lui ont permis de mettre au jour dans une même parcelle une série de galets biseautés à enlèvements bifaciaux. Ces pièces n'ayant jamais fait l'objet d'une étude détaillée dans la littérature régionale, il nous paraissait essentiel de les décrire dans cette note. Leur analyse pétrographique montre qu'il s'agit de matériel étranger à leur lieu de découverte et leurs origines seraient à rechercher à proximité des affleurements de grès micacés de la rade de Brest. L'étude technologique des objets a permis de mettre en évidence une chaîne opératoire assez standardisée. S'il est difficile de situer chronologiquement cette série de surface, on peut par comparaison avec des trouvailles de mobilier proche typologiquement, effectuées en d'autres secteurs de l'ouest de la France, l'attribuer au Néolithique. En revanche, en l'absence d'étude tracéologique, il nous est particulièrement ardu de proposer une hypothèse fonctionnelle pour ces outils.

Abstract

M. Mauguin's regular fieldwalking of the Kermorvan peninsula (Le Conquet) has given him a series of bevelled pebble stones, with bifacial retouching, found in the same field. Such artefacts had never been described in the regional literature, and their petrographical analysis has shown that their material was non-local and that they were probably produced near the micaceous sandstone outcrops of the Rade de Brest. A technological study of these objects has revealed a fairly standardised working process. Dating this surface series is difficult, but it may be attributed to the Neolithic if compared with other typologically similar artefacts found in other parts of western France. However, as no trace study has yet been made, one cannot guess what these tools were used for.

Diverradur

Gand ar furchadegou greet ingal gantañ war ledenez Kermorvan (Konk-Leon) M. Mauguin e-neus dizoloet war eun dachennadig douar eur strobad bili skelbiet didammet war an daou du. Pa ne gaver netra resis diwar o fenn er skridou dre amañ, on neus soñjet gouestla eur studiadenn dezo. Eun dielfennadur maenouriezel a ziskouez ez eus anezo traezou deuet euz a leh all ; mad e vefe gweled ouz kostez mein-krag skantuz a-rez tro-dro da vorlenn Brest. Eur sell piz warno a ziskouez ez int bet oberiatet ez-reol a-walch. Ma n'eo ket êz amzeria an obererez anezo, tro a zo, war-bouez o heñveria gand kavadennou dam-heñvel bet greet e lehiou all e kornog ar Frañs, da lavared ez int euz amzervez nevez ar maen. Da betra avad e helle ar binviji-ze talvezoud ? Diêz kenañ eo, ha pa ne vefe gand eur vartezeadenn, kinnig eur respont.

Kerlec'h 3 en Ploudalmézeau, un site du Néolithique final / Chalcolithique

par Yvan Pailler* et Yohann Sparfel**

Présentation générale

Le site de Kerlec'h 3[1] (Ploudalmézeau, Finistère) est implanté sur le plateau léonard à cinq kilomètres de la côte actuelle (fig. 1a). La collection étudiée a été réunie à partir de prospections de surface. D'après le cadastre de 1982, la parcelle porte le numéro 44a de la section ZI. Les coordonnées Lambert I sont, en abscisse : 85,500 et, en ordonnée : 1115,600.

Le champ décrit une pente douce orientée d'ouest en est. Au nord-ouest, la déclivité est accentuée du fait de l'existence d'une vaste butte naturelle. En contrebas, coulent deux ruisseaux, le Gouer-ar-Frout et un de ses affluents. C'est à l'intérieur du confluent formé par ces deux cours d'eau que se trouve Kerlec'h 3 (fig. 1b).

Deux ramassages réalisés à quelques semaines d'intervalle ont permis de mettre en évidence une concentration de matériel au niveau du promontoire et au pied de celui-ci. Quelques artefacts ont aussi été découverts à proximité du talus méridional. En dehors de ces pôles, les pièces sont très rares, voire absentes. Après examen individuel du mobilier de chaque station, aucune différence notable n'étant visible, il ne nous a pas semblé nécessaire de distinguer deux sous-ensembles.

La collection relativement modeste regroupe 142 artefacts dont 139 objets lithiques, 2 tessons de céramique préhistorique et protohistorique et un fragment de meule d'époque moderne. De prime abord, on est frappé par la forte proportion d'outils, près de 36 % du total du matériel lithique.

Les matières premières

Plusieurs roches ont été utilisées par les tailleurs préhistoriques. Le silex, sous la forme de galets côtiers, a été le plus massivement exploité, il représente 83 % du mobilier.

---

* Doctorant au Centre de recherche bretonne et celtique, UMR 6038 du C.N.R.S., collaborateur de l'UMR 6566.

** Étudiant en DEA à l'université de Bretagne occidentale.

[1] Les sites et indices de sites voisins Kerlec'h, Kerlec'h 1, Kerlec'h 2, ont été repérés lors d'un stage de prospection axé sur la reconnaissance des industries de pierres taillées qui s'est déroulé en novembre 1997.

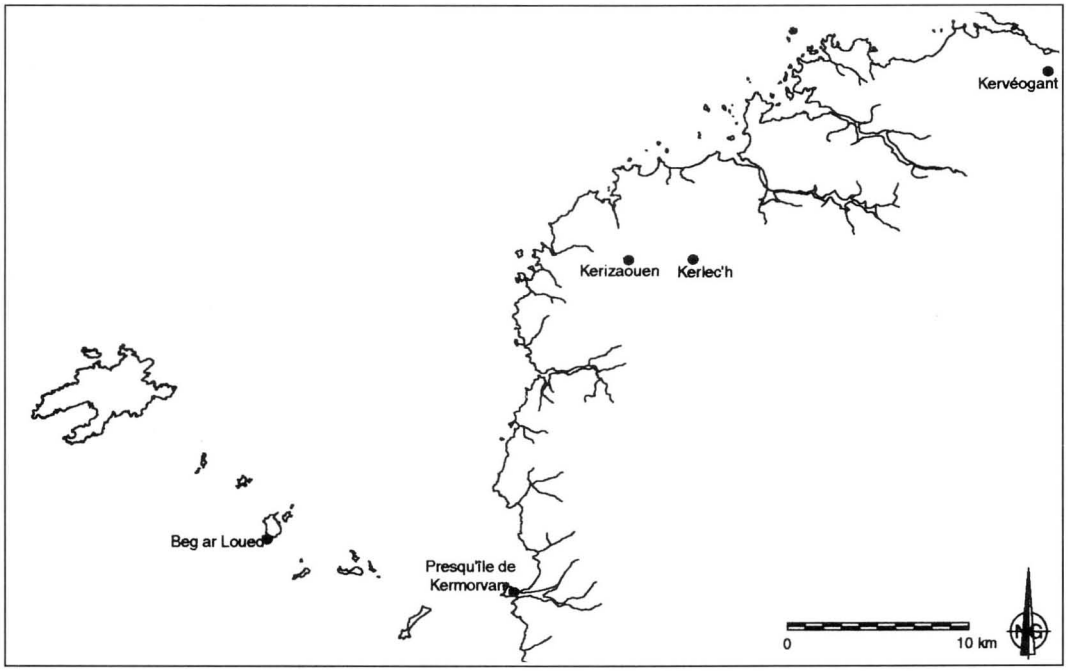


Fig. 1a. – Carte des sites majeurs du Néolithique final dans l'ouest du Léon.

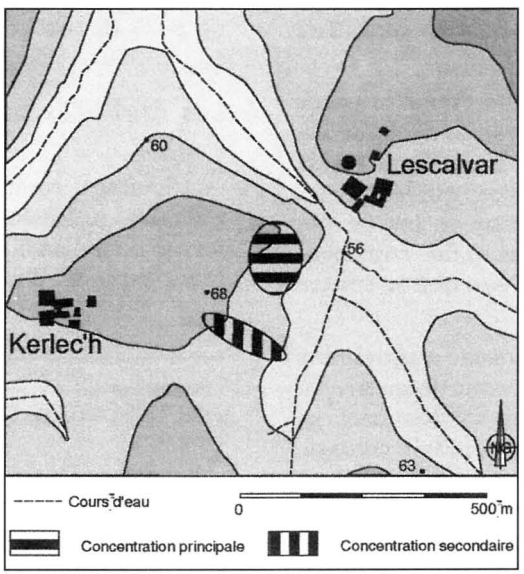


Fig. 1b. – Carte de l'environnement topographique du site de Kerlec'h 3.

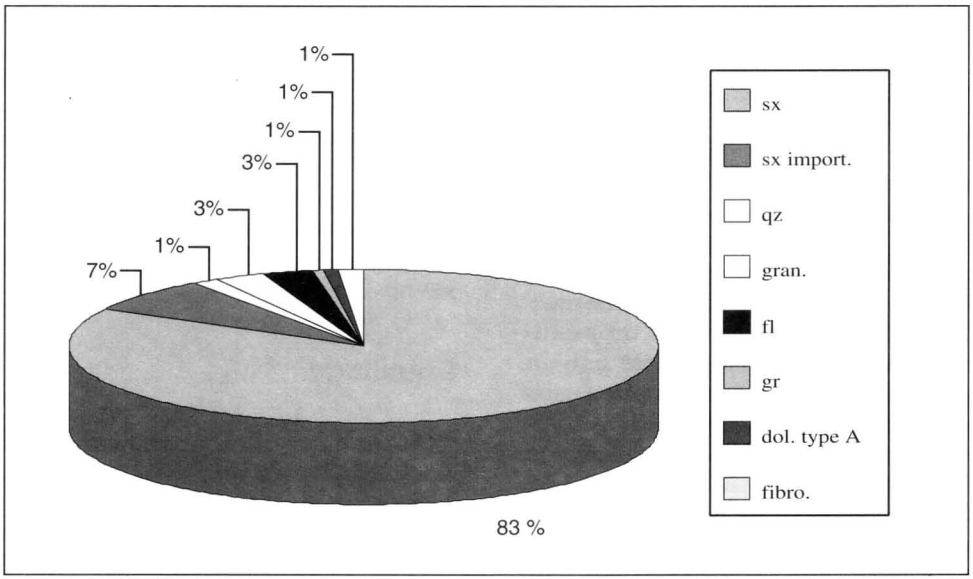


Fig. 2. – Proportion des matériaux lithiques du site de Kerlec'h 3 (Ploudalmézeau).
sx : silex. – sx import. : silex d'importation. – qz : quartz. – gran. : granite. – fl : microquartzite de La Forest-Landerneau. – gr : grès. – dol. type A : dolérite de type A. – fibro. : fibrolite

Ce pourcentage n'est pas pour étonner sur un site proche du littoral. Les 7 % de silex d'importation, toutes provenances confondues, attestent de réseaux d'échanges sur de longues distances. Une des armatures a été façonnée à partir d'un éclat en silex du Grand-Pressigny[2] (Indre-et-Loire).

À l'échelle locale, quelques éclats en microquartzite témoignent de l'exploitation des gisements reconnus dans la commune de La Forest-Landerneau[3]. Enfin, un large éclat tiré d'un galet en grès montre, comme sur bon nombre de sites côtiers ou péricôtiers, que ce matériau était recherché pour façonner du macro-outillage.

Les matières premières ayant servi à la fabrication des outils d'abattage, de percussion, de mouture et de broyage sont essentiellement locales. Une première lame polie ainsi qu'un fragment d'ébauche sont en fibrolite, de couleur verdâtre, qui provient des gisements attestés sur la commune voisine de Plouguin. Une autre lame de hache est en dolérite de type A dont les carrières à Plussulien (Côtes-d'Armor) ont été repérées puis fouillées par C.-T. Le Roux[4]. Des galets de granite ont été récoltés sur l'estran. Seul un caillou de quartz blanc a pu être ramassé sur le site ou à proximité immédiate.

---

[2] Détermination à la loupe binoculaire effectuée par E. Ihuel, étudiant en DEA à l'université de Paris X.

[3] P.-R. Giot, B. Hallégouët, J.-L. Monnier, «Le Paléolithique supérieur du pays de Léon (Finistère. Les gisements de Roc'h-Parc-ar-Plenen (Guiclan, Enez-Guennoc (Landéda) et La Forest-Landerneau», *L'Anthropologie*, t. 81, vol. 2, 1977, p. 201-234.

[4] C.-T. Le Roux, *L'outillage de pierre polie en métadolérite du type A. Production et diffusion au Néolithique dans la France de l'Ouest et au-delà*, Rennes, Université de Rennes 1, 1996, 2 vol. (Thèse de doctorat).

Le débitage

La présence de quelques galets de silex exempts de tout enlèvement montre que ce matériau était apporté en l'état sur le site. Trois chaînes opératoires de débitage ont été mises en œuvre. L'une est la percussion sur enclume. Une autre consiste à débiter des galets de manière unipolaire, l'exploitation étant parfois poursuivie de façon à donner des nucléus à enlèvements croisés ou multipolaires. La dernière est représentée par un nucléus discoïde. La technique employée est la percussion directe à la pierre dure ou semi-dure. Ces différentes façons de fractionner la matière première visent à la production d'éclats. Les pièces de technique sont rares et uniquement représentées par des éclats d'avivage.

L'examen des produits montre toutefois une anomalie. En effet, quatorze lamelles ou fragments de lamelles ont été dénombrés. Celles-ci présentent des caractéristiques communes. Les talons sont majoritairement lisses, presque toujours fins, à l'exception d'un exemplaire cortical et d'un punctiforme. Les autres sont esquillés, c'est-à-dire qu'ils ont sauté lors de l'impact. Certaines des lamelles présentent également un bulbe esquillé. Ces éléments sont de bons critères de diagnose pour la reconnaissance de la percussion à la pierre tendre[5]. Or, leur production n'apparaît pas dans l'examen des nucléus. Bien qu'il s'agisse de supports réalisés à partir de galets côtiers, ce que confirme la subsistance de plages de cortex roulé ou les dimensions des pièces, on est en droit de se questionner sur la présence de lamelles dans la série.

Cela ne correspond-il pas à une phase «fantôme» de la chaîne opératoire, oblitérée par des enlèvements postérieurs ? C'est peu probable car, dans ce cas, les éclats corticaux et semi-corticaux devraient nous fournir quelques indices.

Le site est peut-être plus étendu et la production de lamelles a pu se faire à quelques dizaines de mètres de là. On peut aussi se demander s'il ne s'agit pas de supports exogènes même s'ils ne sont pas d'origine lointaine. Si ce scénario est exact, on peut évoquer le problème en ces termes. Est-ce une preuve patente de spécialisation pour la production de certains supports demandant un savoir-faire plus grand ?

L'outillage

L'outillage offre un tableau assez varié. L'outillage taillé totalise 43 pièces, essentiellement façonnées sur éclat. Tous les types de supports ont été utilisés, que ce soient les produits des premières phases de débitage (entames, éclats corticaux) ou ceux issus du plein débitage.

La série est dominée par les éclats retouchés ou à coche. Parmi les outils du fonds commun, la catégorie des grattoirs est la mieux représentée avec quatre objets réalisés à partir de supports différents ; celles des perçoirs, des burins et des denticulés ne comportent qu'un seul individu chacune. Deux outils curieux ont été façonnés sur des éclats kombewa, le premier est une bitroncature assez épaisse dont les quatre bords sont affectés par des enlèvements semi-abrupts, le second est un microlithe «atypique».

Huit des lamelles présentent des retouches dont l'aspect souvent irrégulier et peu marqué sur les bords laisse penser à des stigmates d'utilisation. Ce diagnostic peut être

[5] J. PÉLEGRIN, «Les techniques de débitage laminaire au Tardiglaciaire : critères de diagnose et quelques réflexions», dans P. VALENTIN, P. BODU et M. CHRISTIENSEN (dir.), *L'Europe centrale et septentrionale au Tardiglaciaire*, Actes de la table ronde internationale de Nemours (14-15-16 mai 1997), *Mémoires du musée de Préhistoire d'Île-de-France*, n° 7, 2000, p. 73-86.

Catégorie	silex	brûlé	silex d'importation	brûlé	qz	gran.	fl	gr.	dol. type A	fibro.	Total
Plaquette									1	1	
Caillou					1					1	
fragment										1	1
Galet	3				2	1					6
fragment					2						2
testé	2										2
Nucléus *unipolaire*	4										4
multidirectionnel	1										1
discoïde	1										1
sur enclume	6										6
enlèvements croisés	2										2
fragment	3	3									6
Pièce esquillée	1										1
Entame	3	1						1			5
Eclat *cortical*	6	1									7
cortical sur enclume	2										2
fragment cortical	4										4
quartier	4	2									6
semi-cortical	7	2									9
fragment semi-cortical	3										3
fragment à cortex distal	1										1
plein débitage	10	3	2				2				17
plein débitage sur enclume	3										3
fragment de plein débitage	1	1									2
kombewa			1								1
fragment kombewa	1										1
lamellaire	1						2				3
avivage	3	1		1							5
Lamelle	4										4
semi-corticale	1										1
à cortex distal	1										1
fragment médian	1										1
fragment distal	4										4
fragment proximal	3										3
Lame *plein débitage*			1								1
fragment médian			1	1							2
fragment distal				1							1
Esquille	4		1								5
Ebauche taillée									1		1
Déchet	2	12	1								15
Total	92	26	7	3	2	4	4	1	1	2	142

Fig. 3. – Tableau de répartition du matériel lithique par catégorie.

confirmé par la présence d'un lustré bien visible à l'œil nu sur trois d'entre elles. Une petite lame épaisse en silex d'importation présente également des micro-retouches d'utilisation sur ses bords et un autre fragment de lame brûlée est tronqué obliquement.

La collection comporte trois armatures de types différents. La première est une pointe à pédoncule et ailerons équarris réalisée sur un éclat en silex du Grand-Pressigny, préalablement chauffé, comme l'indique sa couleur brune tirant vers le rouge (fig. 4, n° 5). La seconde est un fragment d'armature perçante à retouches semi-abruptes (fig. 5, n° 7) ; le support utilisé est un éclat lamellaire de microquartzite. La dernière, une grande armature tranchante trapézoïdale (fig. 4, n° 4), a été obtenue aux dépens d'une lame en silex exogène de couleur grise ; sa petite base a été amincie par des retouches inverses plates.

Le matériel poli est représenté par deux lames. De longueur inférieure à 5 cm, la lame en fibrolite correspond au type «hachette» (fig. 4, n° 2). Bien que d'aspect assez fruste à cause de ses anfractuosités laissées brutes, le fil du tranchant ne présente ni ébréchure, ni trace visible à la loupe. On ne peut donc écarter l'hypothèse d'un objet non utilitaire. L'autre lame mesure plus de 19 cm de long ; il s'agit d'une hache dite «à bouton» en métadolérite de type A (fig. 4, n° 1). L'altération et les coups reçus par le soc de charrue masquent une partie des stigmates archéologiques et compliquent la lecture de l'objet, notamment au niveau du tranchant, pour lequel il est difficile de démêler les écornures archéologiques et aratoires. On peut tout de même voir que le tranchant a été réaffûté pour une dernière utilisation ; l'angle de la partie active de l'outil étant devenu trop obtus, celui-ci aura probablement été abandonné.

Une dernière pièce en fibrolite est un fragment d'ébauche d'objet trop petit pour être déterminé, dont un des bords a été bouchardé.

Le reste du macro-outillage est composé de cinq pièces (fig. 6). La première est un percuteur dur en quartz de forme globulaire. Les deux suivants se ressemblent, ce sont des fragments de galets de section plan-convexe dont la face plane présente un poli d'usure. Il peut tout aussi bien s'agir de molettes que de polissoirs portatifs. La quatrième (fig. 6, n° 2) est un fragment de galet dont les bords sont polis par usure et dont l'extrémité présente trois facettes convexes aux surfaces rugueuses, les deux principales formant un biseau dissymétrique très ouvert, globalement perpendiculaire au sens d'aplatissement du galet. Bien que l'on soit vraisemblablement en face d'un outil de broyage, nous restons perplexe sur l'utilisation concrète de l'objet. La dernière pièce est un fragment de palet épais dont les bords ont été régularisés par des enlèvements abrupts. Ses deux faces ont été aplanies et adoucies par frottement sur un corps dur. Si son emploi comme outil de mouture est envisageable, on peut aussi se demander s'il ne s'agit pas d'un bouchon[6].

Attribution chrono-culturelle

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la présentation, cet ensemble modeste nous paraît particulièrement intéressant par son homogénéité. Plusieurs marqueurs culturels nous permettent de situer la station de Kerlec'h 3 à l'extrême fin du Néolithique ou au Chalcolithique.

Le premier est la pointe de flèche à pédoncule et ailerons équarris. Outre sa morphologie caractéristique, on rappellera que le silex

[6] M. Le Goffic, «Le dolmen de Ti-ar-Boudiged en Brennilis», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 131-162.

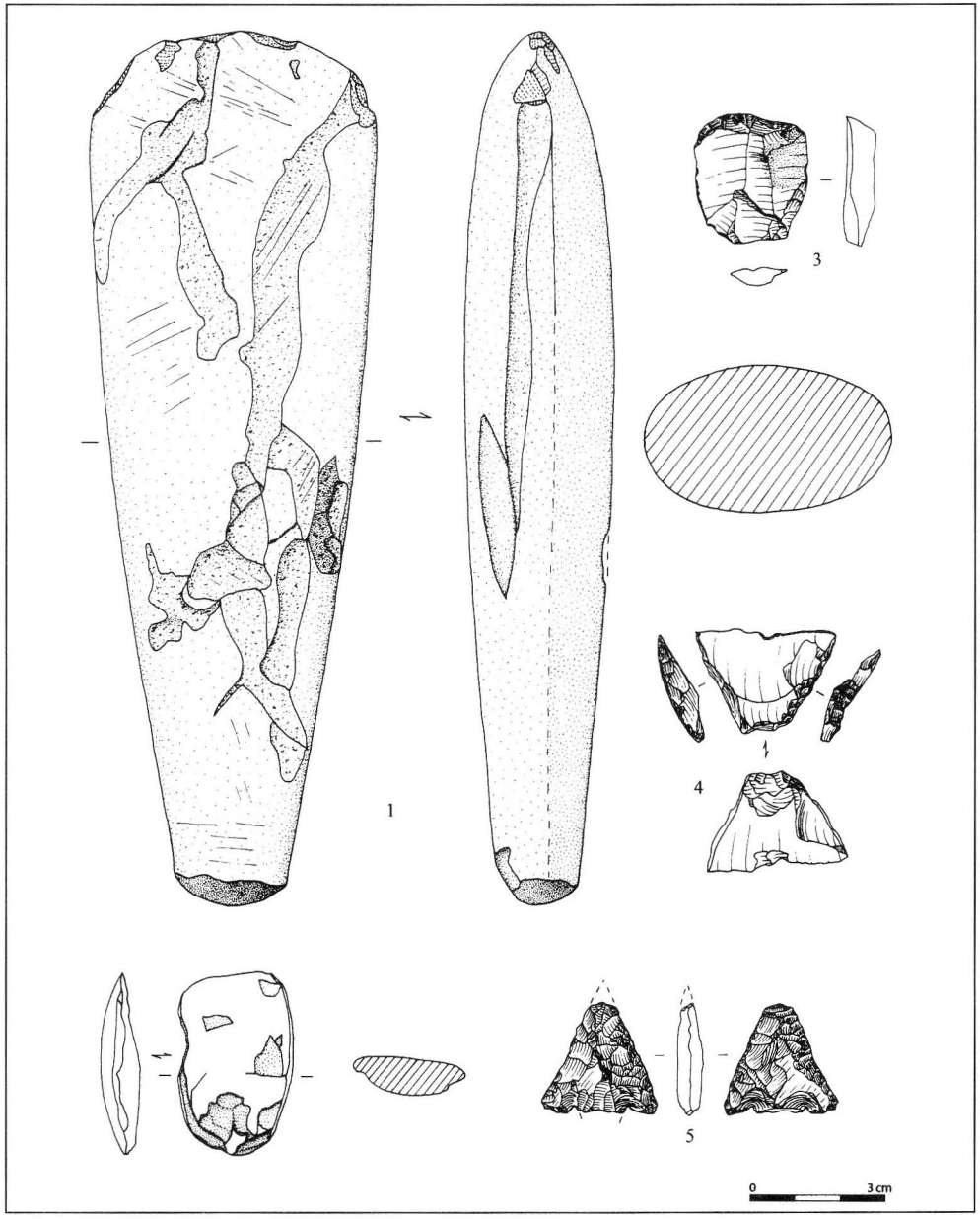


Fig. 4. – Ploudalmézeau, Kerlec'h 3, matériel lithique.

1 : lame polie de hache dite «à bouton». – 2 : lame polie de hachette. – 3 : grattoir sur éclat. – 4 : armature tranchante trapézoïdale. – 5 : pointe de flèche à pédoncule (brisé) et ailerons équaris.
Dessins Y. Pailler.

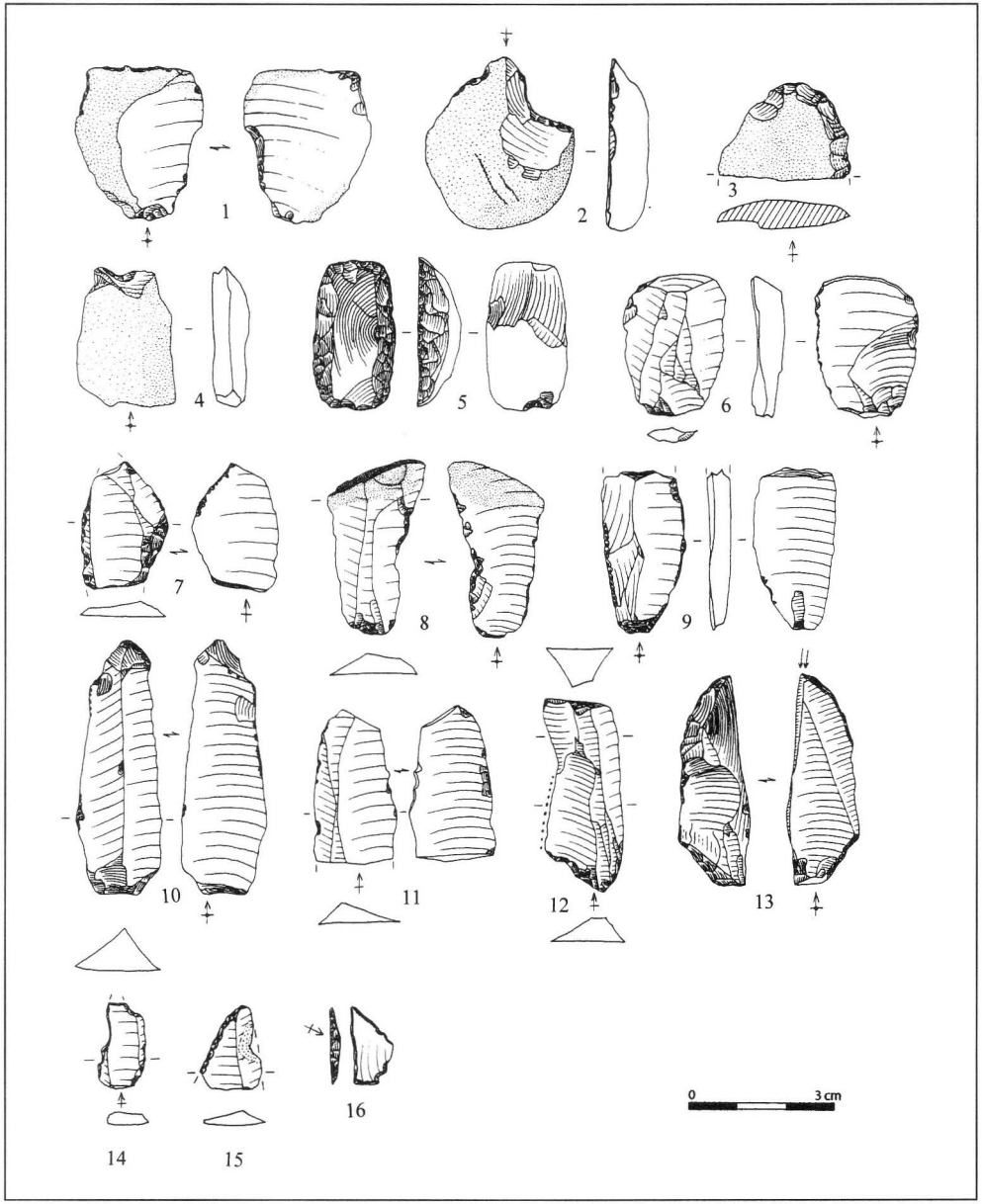


Fig. 5. – Ploudalmézeau, *Kerlec'h 3*, matériel lithique.

1,6 : éclats retouchés. – 2,4 : coches sur éclats. – 3 : gratoir sur fragment d'éclat. – 5 : bitroncature sur éclat kombewa. – 7 : armature perçante. – 8, 9, 11, 12 : lamelles retouchées. – 10 : «microburin» sur lame épaisse. – 13 : burin sur troncature. – 14 : fragment de perçoir. – 15 : fragment de lamelle tronquée. – 16 : microlithe indéterminé sur éclat kombewa.

Dessins Y. Pailler.

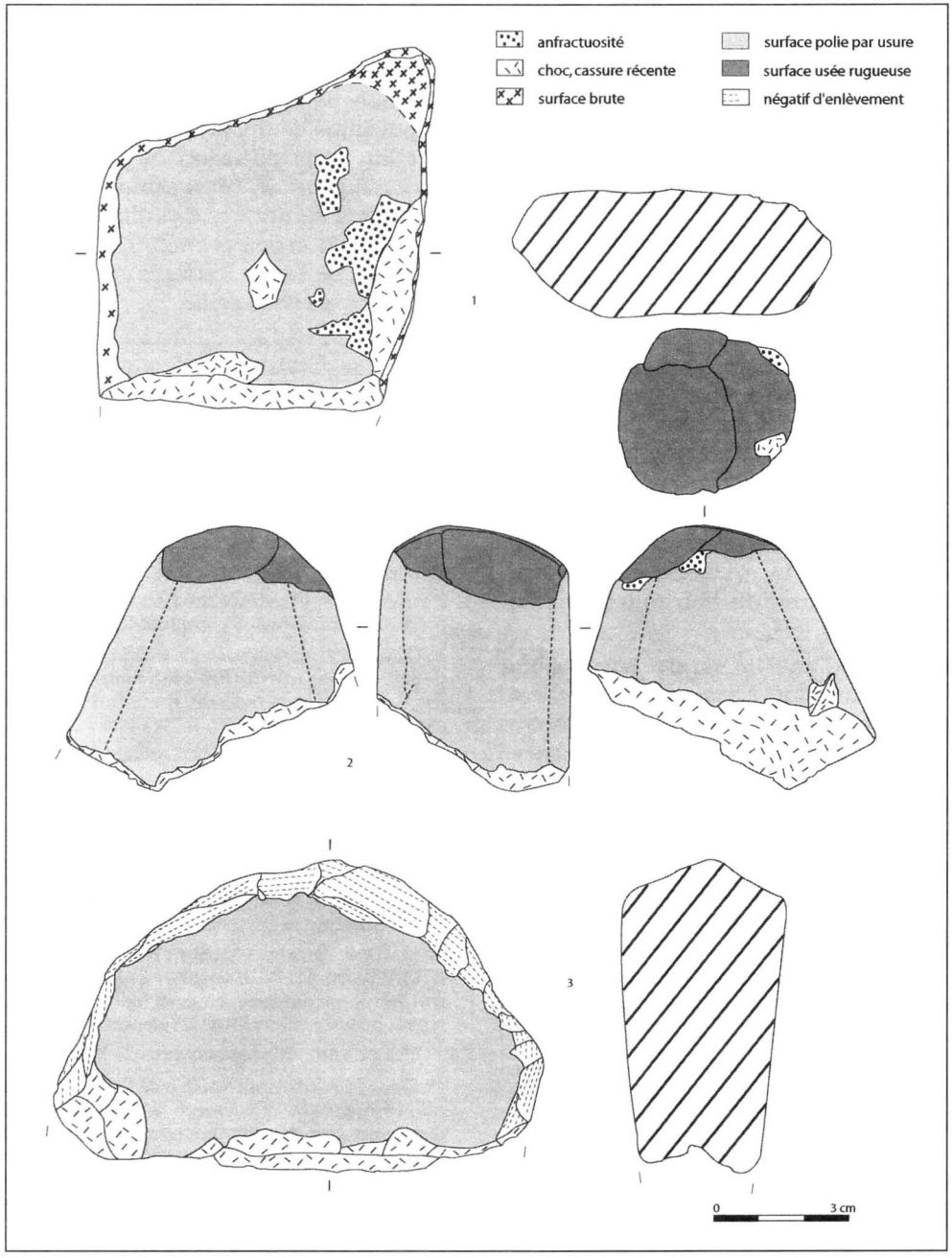


Fig. 6. – Ploudalmézeau, Kerlec'h 3, macro-outillage.
Crayonnés Y. Pailler, D.A.O. A. Leroy.

du Grand-Pressigny qui la constitue a surtout diffusé à la fin du Néolithique. D'autres armatures façonnées dans ce matériau ont été mises au jour lors des prospections faites sur l'estran autour de l'allée couverte du Kernic[7] (Plouescat) et lors de celles effectuées par M. Le Goffic à proximité du lac du Drennec[8] (Commana).

Dans sa thèse de doctorat sur la métadolérite de type A, C.-T. Le Roux présente trois exemples de lames polies à bouton recueillies en contexte du Néolithique final. Ces trois découvertes seraient attribuables au premier tiers du troisième millénaire[9], l'exemple le plus proche géographiquement étant celui découvert dans la chambre B du cairn III de Guennoc[10] (Landéda).

Bien qu'apparaissant au Mésolithique final dans les premières phases de débitage des galets côtiers[11], la méthode de débitage sur enclume constitue un bon marqueur de la fin du Néolithique[12].

La présence d'une armature tranchante trapézoïdale dans une série de cette nature pourrait étonner, pourtant les résultats obtenus par E. Ghesquière[13] montrent que l'association pointes à pédoncule et ailerons et grandes armatures à tranchant transversal est courante sur les habitats chalcolithiques de Basse-Normandie[14]. Plus proche de nous, les fouilles de l'allée couverte du Kernic ont permis de récolter en contexte trois armatures tranchantes tandis que les ramassages de surface autour du monument ont livré une armature tranchante et plusieurs pointes à pédoncule et ailerons[15].

Un autre fait important qui ressort de cette étude concerne l'utilisation des matériaux concurrents du silex au Néolithique. Discret à Kerlec'h 2 (3 %), le microquartzite de La Forest-Landerneau représente 10 % de la série de Kervéogant 8 (Guissény), attribuable au Néolithique récent/final. Par le passé déjà, quelques trouvailles[16] d'armatures néolithiques ou de poignards façonnées sur ces roches avaient été signalées sans jamais faire l'objet d'études approfondies sur l'origine des matériaux employés. La preuve de l'utilisation de ces roches à la fin du Néolithique vient prolonger le travail mené depuis plus de dix ans sur l'exploitation, l'utilisation et la diffusion de ces mêmes matériaux durant le Mésolithique[17]. Il conviendra, dans les années à venir, de nous pencher sur la gestion de ces roches au cours du Néolithique, de façon à avoir une vision diachronique du phénomène.

---

[7] Y. LECERF, «L'allée couverte de Kernic à Plouescat (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 17-34.

[8] M. LE GOFFIC, «Le site mésolithique du Drennec en Commana, Finistère», *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 11, 1994, p. 5-17.

[9] C.-T. LE ROUX, *L'outillage de pierre polie..., op. cit.*, p. 137.

[10] P.-R. GIOT, *Barnenez, Carn, Guennoc*, Rennes, 1987, 2 vol., p. 159. (Travaux du Laboratoire Anthropologie-préhistoire-protohistoire-quaternaire armoricains).

[11] O. RAULT, *L'économie du débitage sur le site mésolithique récent/final de Beg-an-Dorchenn (Plomeur, Finistère)*, Paris, Université de Paris I, 1992. (Mémoire de maîtrise multigraphié).

[12] Communication de J.-N. Guyodo et G. Marchand sur le «débitage côtier» mésolithique et néolithique sur la façade atlantique, Table ronde sur les industries lithiques dans l'ouest de la France, Nantes, 14 mai 2001.

[13] Communication de E. Ghesquière sur l'évolution des industries bas-normandes du Néolithique ancien au Bronze final, Table ronde sur les industries lithiques dans l'ouest de la France, Nantes, 14 mai 2001.

[14] G. SAN JUAN, M. FONTUGNE, H. LEPAUMIER, E. GHESQUIÈRE, N. FROMONT et E. GALLOUIN, «L'éperon barré néolithique final et hallstattien de La Campagne à Basly (Calvados)», *Internéo 3*, 2000, p. 143-148.

[15] Y. LECERF, «L'allée couverte de Kernic...», art. cité.

[16] Dans la relation de fouilles de l'allée couverte du Kernic (Plouescat), Y. Lecerf décrit, parmi le matériel découvert, un grattoir en phtanite (cf. *supra*, note 7). D'autre part, la fouille du tertre de la sépulture en V de Ti-ar-Boudiged (Brennilis) a permis de recueillir une armature tranchante en microquartzite calcédonieux (cf. *supra*, note 6).

[17] P. GOULETQUER, *Le Petit Poucet chez les chasseurs-cueilleurs. Le Mésolithique de la Bretagne et ses espaces. Principes, méthodes et résultats d'une prospection de longue durée*, Brest, C.R.B.C., à paraître.

La raison de cette note est à rechercher dans le manque d'informations concernant le domaine de la vie quotidienne à l'extrême fin du Néolithique en Basse-Bretagne. Si l'apport est modeste, on pourra tenter de faire le parallèle entre la station de Kerlec'h 3 et le niveau d'habitat campaniforme fouillé à Penancreac'h[18] (Quimper).

Vers un modèle ?

La confrontation de la collection de Kerlec'h 3 avec d'autres séries lithiques permet de mettre en avant des différences au Néolithique final/Chalcolithique entre deux types d'implantation côtière ou péricôtière sur lesquelles les stratégies de subsistance déployées semblent résolument différentes. Par exemple, le site de Beg-ar-Loued (Molène) se caractérise par une forte prédominance du débitage sur enclume. Les grattoirs sur entame et surtout les mèches de forets, les pièces esquillées et les éclats retouchés sont abondants[19]. On remarque la pauvreté en matériel poli et la très faible représentation d'outils en silex d'importation. Bien qu'appartenant au Néolithique récent, l'habitat d'Er-Yoh[20] (Houat, Morbihan) pourrait rentrer dans la même catégorie.

L'une des principales particularités de ce type de sites réside sans doute dans la présence de macro-outillage réalisé sur galets : choppers, chopping-tools, racloirs sur larges éclats, galets esquillés et biseautés. En d'autres lieux, on pourra ajouter à cette panoplie les enclumes et les galets encochés et rainurés[21].

Cette spécificité dans l'outillage tranche nettement avec l'assemblage lithique de sites péricôtiers tels que Kerizaouen[22] (Plourin) ou à plus petite échelle Kerlec'h 3, où *a contrario* les méthodes de débitage sont plus variées, l'outillage poli abondant et le silex d'importation plus présent.

Ce constat nous fait penser qu'à la fin du Néolithique au moins deux modes d'établissements ont pu coexister dans le même secteur géographique. Certains groupes auraient une partie de leur économie orientée vers l'exploitation des ressources marines (pêche à pied et en mer, chasse des oiseaux marins et migrateurs et des mammifères marins). D'autres groupes, bien qu'ayant accès à la côte, seraient tournés vers la mise en culture des terres et la gestion de la forêt.

Cette dichotomie fait écho à un modèle ethnographique récent. En Basse-Bretagne, il y a une cinquantaine d'années, des villages côtiers voisins pouvaient avoir leur économie basée soit sur l'exploitation de l'*Armor*, soit sur celle de l'*Argoat*[23]. N'oublions pas néanmoins que certaines communautés littorales se consacraient six mois de l'année à l'agriculture et les six mois restant à la récolte du goémon. Pour ce faire, ils quittaient leurs villages de la côte bas-léonarde ou du pays pagan et rejoignaient des bases rudimentaires sur l'archipel de Molène ; ce mode de vie d'agriculteurs-cueilleurs «semi-nomades» était encore une réalité il y a peu dans l'extrême ouest de la péninsule armoricaine[24].

---

[18] J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic, J.-Y. Tinévez, «Quimper, Pennancreac'h», dans *Travaux et recherches archéologiques de terrain. Bilan scientifique 1993*, Rennes, D.R.A.C., 1994, p. 43.

[19] Y. Pailler, Y. Sparfel, avec la participation de G. Marchand, *Prospection archéologique de l'archipel de Molène*, deuxième rapport, 2000 (multigraphié). – Y. Pailler, Y. Sparfel, avec la collaboration de S. Cassen, P. Arzel, A. Tresset, A. Leroy, *Prospection archéologique de l'archipel de Molène*, troisième rapport, 2000 (multigraphié).

[20] Z. Le Rouzic, *Carnac, fouilles faites dans la région. Îlot de Er-Yoh (Le Mulon), commune de Houat, 1924-1925*, Vannes, Impr. Lafolye et J. de Lamarzelle, 1930.

[21] G. Chevalier, «Galets à encoches, poids de filets du Méso-Néolithique du littoral trégorois», *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 13, 2000, p. 11-41.

[22] Y. Pailler, *Mésolithique et Néolithique dans le Léon. Essai sur la gestion des territoires*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997. (Mémoire de DEA, multigraphié).

[23] P.-J. Hélias, *Le cheval d'orgueil. Mémoire d'un Breton du pays bigouden*, Paris, Plon, 1975. (Collection Terre humaine. – Civilisations et sociétés).

[24] P. Arzel, *Les goémoniers*, Douarnenez, Le Chasse-Marée, éd. de l'Estran, 1987.

ANNEXE
Description des outils

Matériau	L. en cm	l. en cm	ép. en cm	Description
fibrolite	2,8	2,5	2,8	fragment d'ébauche d'objet indéterminé de couleur verdâtre, bord bouchardé.
fibrolite	4	2,6	0,9	hachette de couleur gris verdâtre. Le tranchant est exempt de trace d'utilisation, profondes anfractuosités laissées brutes de polissage. *(dessinée)*
quartz	8,6	6,3	6,5	galet utilisé comme percuteur.
granite	11	7	3,7	demi palet à bord régularisé et aux deux faces partiellement polies par usure, molette probable.
granite	8	7,3	2,9	fragment de galet aplati, une des face présente des plages polies par usure, molette probable.
granite	6,7	5,4	4,3	fragment de galet, tous les bords sont polis par usure, l'extrémité est facettée.
granite	4,8	6,4	2,8	fragment médian de galet aplati, la face la plus plane est légèrement poli par usure.
dolérite de type A	19,3	6,5	3,4	lame de hache dite «à bouton», abîmée par le soc de charrue. Tranchant ébréché, bouton bien marqué, trois négatifs d'enlèvements encore visibles.
silex d'importation	2,5	2,6	0,6	pointe de flèche à pédoncule (cassé) et aillerons équarris sur éclat, en silex du Grand-Pressigny chauffé. *(dessinée)*
silex d'importation	3,1	2,3	0,6	armature tranchante trapézoïdale réalisée aux dépens d'une lame en silex de couleur grise, chauffée, retouches inverses plates sur les deux faces pour l'amincir. Longueur de la petite base 1,1 cm. *(dessinée)*
silex d'importation	5,2	1,8	1	petite lame épaisse en silex d'importation de couleur brun translucide, micro-retouches d'utilisation sur les bords et cassure distale en pseudo micro burin. (dessinée)
microquartzite de La Forest-Landerneau	2,5	1,7	0,35	armature perçante à retouches semi abruptes sur éclat lamellaire. *(dessinée)*
microquartzite de La Forest-Landerneau	2,8	2,1	0,65	éclat retouché. *(dessiné)*
microquartzite de La Forest-Landerneau	2,4	1,2	0,5	éclat retouché.
silex d'importation	1,6	3	0,9	bitroncature sur éclat kombewa, silex chauffé. *(dessinée)*
silex	3,3	1,7	0,5	fragment proximal de lamelle cassée dans coche, retouches fines et régulières sur les bords, lustré. *(dessiné)*
silex	3,5	2	0,5	lamelle à retouches irrégulières directes et inverses, lustré. *(dessinée)*
silex	4	1,6	0,8	lamelle à retouches directes sur la partie proximale, lustré. *(dessinée)*

Matériau	L. en cm	l. en cm	ép. en cm	Description
silex	3	1,7	0,5	lamelle avec retouches d'utilisation. *(dessinée)*
silex	2,9	1,4	0,35	lamelle utilisée.
silex	2	1,1	0,3	fragment proximal de lamelle.
silex	2,7	1	0,4	lamelle semi-corticale à micro retouches d'utilisation.
silex	2,2	1	0,6	lamelle à retouches directes marginales.
silex	1,7	1.3	0,3	fragment proximal de lamelle.
silex	2,9	1,5	0,6	éclat lamellaire.
silex	2	1,2	0,3	éclat semi-cortical à micro-retouches inverses.
silex	1,75	1	0,3	perçoir à pointe brisée sur fragment distal de lamelle. *(dessiné)*
silex	2	1	0,3	fragment distal de lamelle.
silex	4,2	1,5	0,7	burin sur lamelle à dos partiel. *(dessiné)*
silex	1,5	1,1	0,2	microlithe atypique sur fragment distal d'éclat kombewa. *(dessiné)*
silex	2,8	2,5	0,7	grattoir sur éclat, lustré. *(dessiné)*
silex	2	2,7	0,6	grattoir sur éclat cortical. *(dessiné)*
silex	2,3	1,7	1,4	grattoir sur entame.
silex	2,2	1,9	0,9	grattoir sur fragment de nucléus.
silex	3,4	3	0,9	coche sur éclat cortical. *(dessiné)*
silex	2,9	2	0,9	coche sur partie distale d'un éclat cortical. *(dessiné)*
silex	3,1	2,6	0,7	coche inverse sur éclat semi-cortical. *(dessiné)*
silex	3,6	2,8	0,7	coche inverse sur éclat semi-cortical, lustré.
silex	3,7	3,6	1,7	retouche directes abruptes sur entame.
silex	1,7	2	0,4	éclat semi-cortical, un bord retouché.
silex d'importation	2,3	1,3	0,3	troncature oblique sur fragment médian de lame brûlée. *(dessinée)*
silex	1,3	1,5	0,3	fragment médian de lamelle, retouches directes abruptes sur un des bords.
silex	2,3	1,2	0,4	éclat, retouches directes et inverses alternant sur un des bords.
silex	1,7	2,1	0,4	coche proximale sur éclat.
silex	3,2	2,1	0,7	éclat semi-cortical, un des bords utilisé.
silex	3,1	1,8	0,6	éclat semi-cortical, un des bords utilisé.
silex	2	1,2	0,3	éclat, un des bords utilisé, lustré.
silex	2,1	1,5	0,4	coche directe sur éclat semi-cortical.
silex	2,5	1,5	0,5	coche directe sur éclat.
silex	3,5	1,7	0,8	retouches directes abruptes basales sur éclat cortical.
silex	2,6	2,5	1,3	denticulé sur éclat d'avivage.
céramique			0,5	tesson à pâte fine, lissée, de couleur brun foncé, dégraissant fin composé de micas et de quartz.
céramique			0,5	fragment de carène, pâte fine très bien lissée de couleur gris noir, le dégraissant est composé de micas, de cristaux de quartz et de feldspath.
grès fin				fragment de meule moderne à affûter circulaire à percement central.

Résumé

Située à l'extrémité occidentale de la péninsule armoricaine, la station de Kerlec'h 3 (Ploudalmézeau) a été découverte lors de prospections de surface. La collection recueillie est modeste mais présente une homogénéité manifeste. La diversité des matériaux lithiques inscrit le site dans un contexte d'approvisionnement structuré qui s'étend depuis les estrans tout proches jusqu'aux affleurements de silex turonien supérieur d'Indre-et-Loire. La présence de plusieurs marqueurs culturels place chronologiquement l'occupation à la fin du Néolithique ou au Chalcolithique. À l'échelle du bas Léon, la comparaison de cette collection avec d'autres installations globalement contemporaines permet d'esquisser un modèle d'implantation humaine à la fin du Néolithique.

Abstract

On the western tip of the Armorican peninsula, the Kerlec'h 3 (Ploudalmézeau) surface scatter was discovered by field walking. The amount of collected material is small, but clearly homogeneous. The variety of lithic materials shows that the site was regularly supplied by a number of sources, from nearby beaches to the Indre-et-Loire flint outcrops. The presence of several cultural markers assigns the occupation of the site to the end of the Neolithic or the Chalcolithic. When compared with other roughly contemporary sites, this collection, taken in the context of the whole of Lower Léon, allows one to draw a model of human distribution at the end of the Neolithic.

Diverradur

Pa edod oh ober furchadegou a ziwar-horre e beg kornog an Arvorig (Gwitalmeze) ez eo bet dizoloet lehienn Kerlec'h 3. N'eo ket e vefe puill en dastumadenn bet greet med unvan e tiskouez beza. An traezou maen liesseurt a zo enni a ziskouez ez eo al lehienn eur rann euz eur chadenn a ya euz an aodoubeo e-kichenn beteg kaillastr a-rez an «turonien» tosta en Indre-et-Loire. Meur a azon kulturel a ro da houzoud e oa annezet al lehienn e diwez amzervez nevez ar maen pe da aodvez ar C'houevr. Na pa ve nemed evid goueled Leon, an traezou gronnet evel-se ha lakaet keñver-ha-keñver gand reou all a-oad ganto a ro tu da zammskeudenni eur stumm annezadur mab-den tro mareou diweza amzervez nevez ar maen.

Notices d'archéologie finistérienne (année 2001)*

Ces «Notices» sont dédiées à la mémoire de Pierre-Roland Giot, qui vient de nous quitter. Aucun de nos lecteurs n'ignore le rôle majeur qu'il a joué dans le développement de l'archéologie finistérienne depuis la Seconde Guerre mondiale et son attachement aux grands monuments préhistoriques de notre littoral. C'est un grand Finistérien qui vient de rejoindre le paradis des chercheurs.

GOULIEN, Kerguerrien

En poursuivant l'inventaire des stèles de l'âge du fer, l'attention de B. Grall a été attirée par un bloc comportant plusieurs cupules sur une face (fig. 1), trouvé dans un talus bordant la parcelle dénommée Park-Kreiz qui jouxte Park-an-Duchenn (le champ de la butte où, selon le propriétaire, une fouille aurait été pratiquée par Le Carguet au début du XX[e] siècle). Il s'agit d'une pierre plate, épaisse de 0,15 à 0,18 m, de forme trapézoïdale ; la grande base mesure 0,63 m, la petite 0,34 m mais devait atteindre 0,43 m, car un gros éclat a fait disparaître un angle ; la hauteur est de 0,58 m. Elle peut provenir d'une dalle plus importante car la grande base est visiblement le résultat d'une cassure. La nature de la roche est un grès dont le classement granulométrique est hétérogène et qui comporte quelques grains de quartz de module centimétrique. Cette roche est très vraisemblablement un grès tertiaire mais non resilicifié et, en cela, il est très diffé-

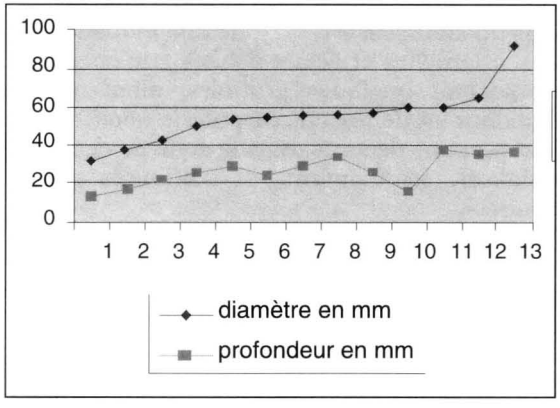


Fig. 1. – Dimensions des cupules de la stèle de Kerguerrien en Goulien.

* Textes réunis et présentés par Patrick Galliou (Centre de recherche bretonne et celtique, UMR 6038 du C.N.R.S., Université de Bretagne occidentale). Ont collaboré à cette chronique : Patrick Galliou (professeur des universités), Michel Guéguen (Concarneau), André Jean, Jean-Paul Le Bihan (archéologue de la ville de Quimper et du département du Finistère), Michel Le Goffic (archéologue départemental du Finistère), Jean-François Villard (Quimper).

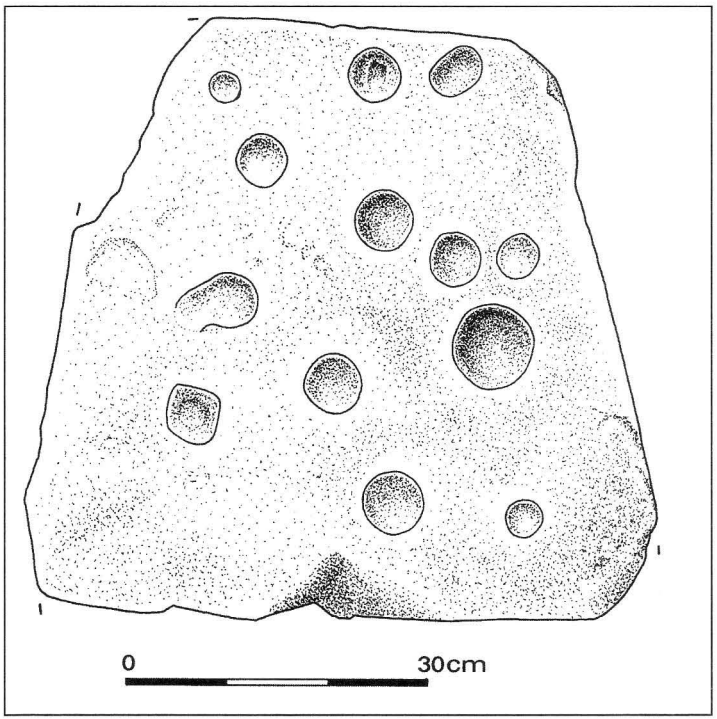


Fig. 2. – Goulien, *Kerguerrien*, pierre à cupules en grès.
Dessin : B. Grall.

rent de ceux que l'on connaît le long de la faille Kerforn (Guengat, Moulin-du-Pont...). L'origine de cette roche est donc à rechercher. L'une des faces est brute et plus ou moins bosselée, tandis que la face opposée est bien plate et présente treize cupules, dont le diamètre varie entre 32 mm et 92 mm. Les mesures, reportées sur un graphique, montrent que la profondeur n'est pas toujours proportionnelle au diamètre.

L'aspect de cette pierre à cupules n'est pas sans rappeler celle publiée par J. Briard *et al.*[1] qui fut trouvée en 1989 par J.-M. Kersaudy sur la plage du Loch à Plogoff, d'autant plus qu'il semble manquer aussi une partie à cette dernière. Elle est interprétée par l'auteur comme étant une stèle de l'âge du bronze et nous sommes enclin à attribuer la même date et la même fonction à la pierre de Kerguerrien.

Michel Le Goffic

GUILVINEC, la Grève-Blanche

À la faveur d'un démaigrissement temporaire du haut d'estran dû aux tempêtes du début de l'hiver 2000-2001, entre le platier rocheux et la dune, P.-J. Berrou a découvert dans un vieux sol mis au jour une industrie de silex à lamelles et éclats débités sur enclume comportant quelques grattoirs, ainsi qu'un abondant lot de tessons de poterie néolithique dont certains décorés dans le style de ceux de Malakoff, en Combrit, et d'affinités chasséennes[2].

Michel Le Goffic

[1] J. Briard, J. Gautier, J.-M. Kersaudy, G. Leroux et J.-P. Muratore, «Les dalles à cupules de Saint-Just dans l'art protohistorique armoricain», dans J. Briard, M. Gautier, G. Leroux, *Les mégalithes et les tumulus de Saint-Just, Ille-et-Vilaine*, Paris, éd. du C.T.H.S., 1995, p. 87-97.

[2] C.-T. Le Roux, «Chroniques» de *Gallia Préhistoire*, t. 18, 1975, p. 528-530.

LANDRÉVARZEC, Kersalé

M. Erwan Crouan, de Quéménéven, nous a remis quelques fragments de scories de fer qu'il a ramassés en surface entre Kersalé et le Moulin-du-Lay. Ces vestiges des opérations de réduction du métal dans des bas fourneaux sont abondants dans notre région[3], mais, en l'absence de datation par des techniques de laboratoire, on ne saurait les placer de manière plus précise qu'entre la fin de l'âge du fer et l'époque moderne.

Patrick Galliou

LOGONNA-DAOULAS, Cléméné-Hy

Soucieuse de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine de sa commune, M^me^ Eon nous a fait découvrir la fontaine de Cléméné-Hy qui se trouve à une centaine de mètre au sud-est du village (x = 109,440 ; y = 1091,590). Au bord de cette fontaine précédant le lavoir, notre attention s'est portée sur une sorte de gros galet gris foncé montrant une surface plane et servant de siège ou de tablette pour y déposer un récipient (fig. 3). En la faisant basculer, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'une petite stèle hémisphérique réalisée à partir d'un galet de kersantite, qui se trouve être dans le cas présent une roche de substitution des granitoïdes

[3] P. GALLIOU, Iron in Iron Age and Roman Armorica», *Offa*, 40, 1983 (*Festschrift Hans Hingst*), Neumünster (I.S.B.N. 3590 1240 8), p. 77-83.



Fig. 3. – Logonna-Daoulas, *Cléméné-Hy*, vue de la stèle hémisphère réalisée à partir d'un galet en kersantite, près de la fontaine.
Cliché Michel Le Goffic.

généralement utilisés (c'est d'ailleurs le cas pour les autres stèles de Logonna-Daoulas, toutes deux christianisées qui se trouvent, l'une à Ruliver, l'autre près des ateliers communaux). L'embase est plate et c'est sans doute pourquoi elle a été placée à l'envers pour servir de banc. C'est donc un nouveau cas de stèle de l'âge du fer associée à une source apparemment non dédiée à une sainte ou un saint, ce qui tendrait ainsi à confirmer que l'usage de ces petits monuments n'était pas uniquement réservé à matérialiser en surface l'emplacement de sépultures.

Michel Le Goffic

NÉVEZ, Keranguennou

M. Guéguen nous a signalé l'existence à Keranguennou (x = 142,600 ; y = 2331,620) d'une stèle tronconique en granite à gros grain local ; elle est actuellement haute de 2,20 m, mais elle serait enfoncée de près d'un mètre dans le sol (fig. 4). Son diamètre basal est de 0,68 m pour un diamètre sommital de 0,52 m. À 1,90 m de la base se voit une échancrure horizontale profonde de 9 cm, au-dessus de laquelle la stèle est brisée. Elle se trouvait dans un talus, aujourd'hui arasé, et a été déplacée de quelques dizaines de mètres vers 1985 pour orner une pelouse à côté d'une

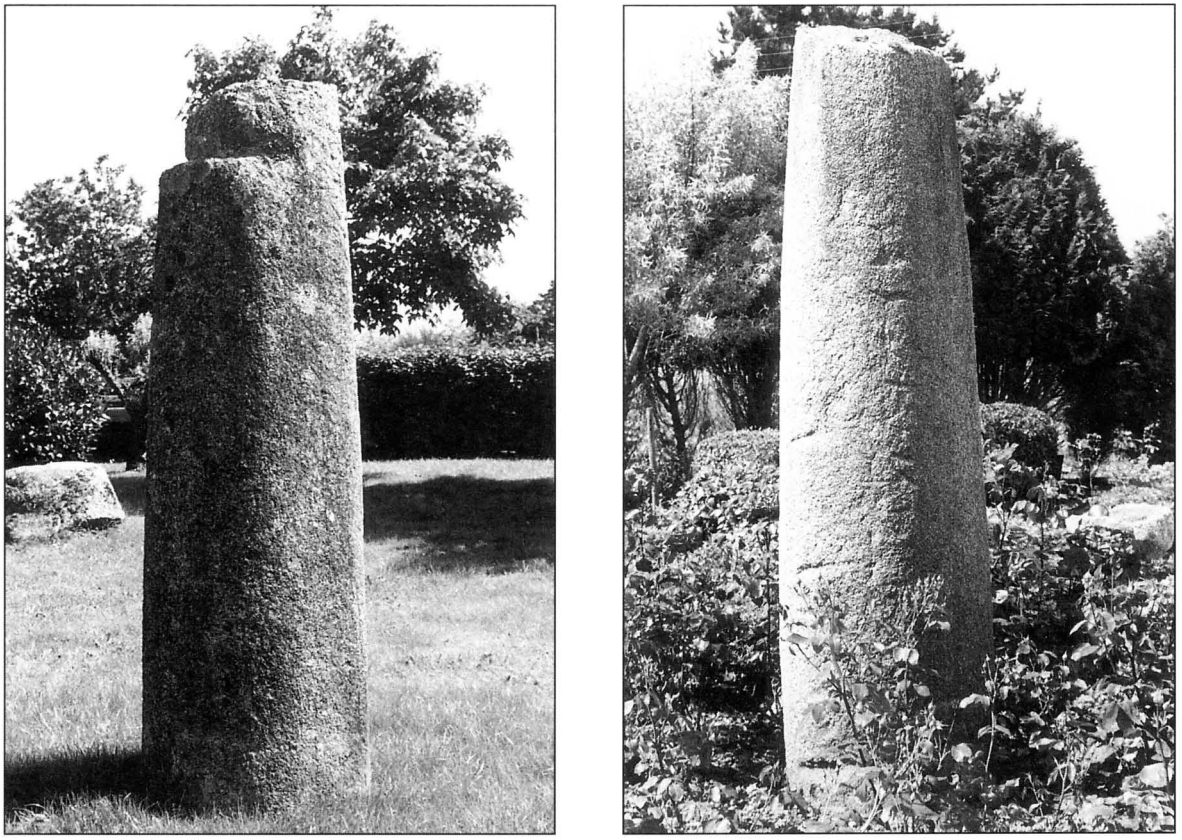


Fig. 4. – Névez, *Keranguennou*, les deux stèles tronconiques inventoriées et photographiées par M. Guéguen.

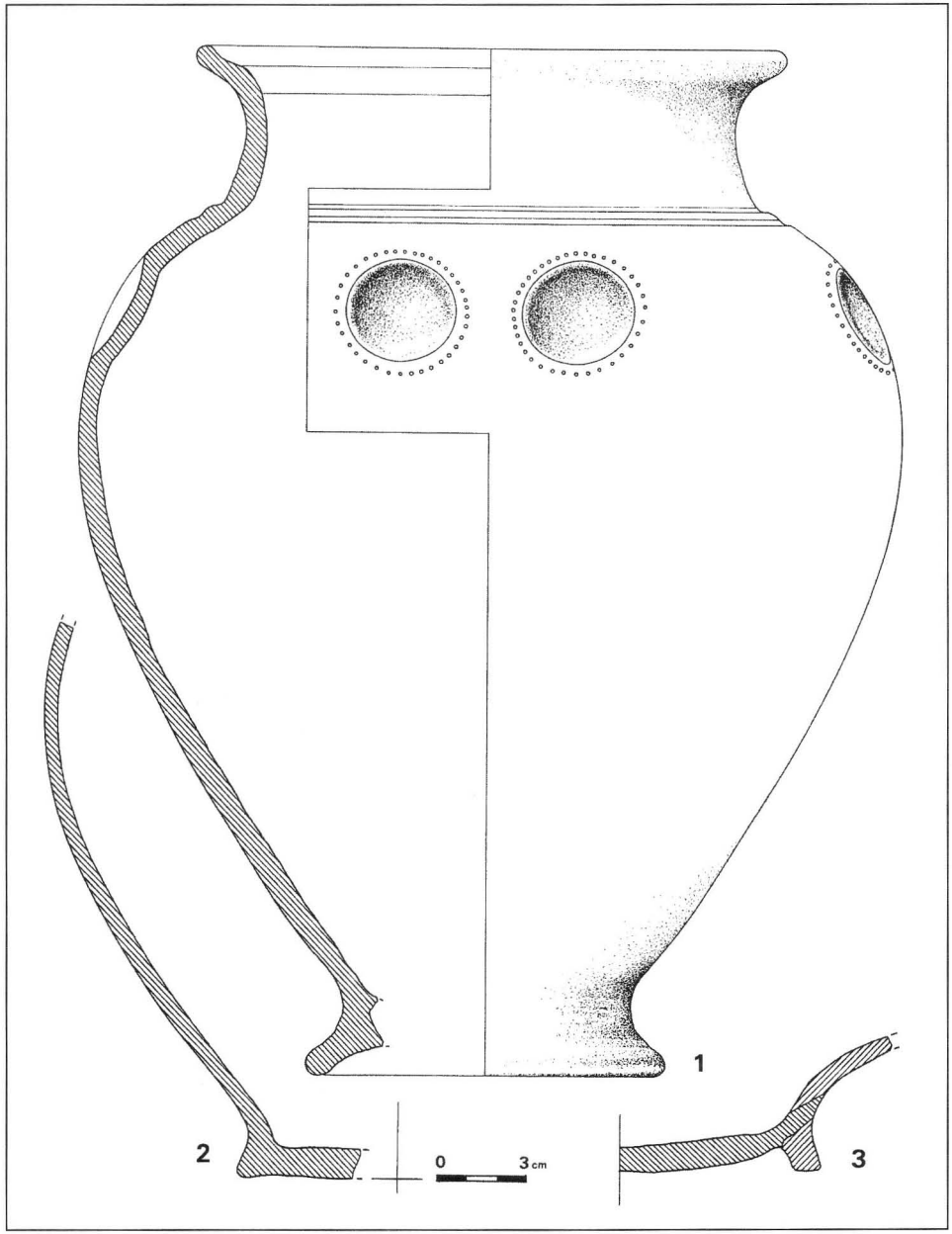


Fig. 5. – Névez, *Keranguennou*, le vase archéologiquement complet et les profils des fragments de deux autres urnes cinéraires.
Dessin B. Grall.

seconde stèle tronconique dont la base est presque cylindrique, de 2,55 m de hauteur visible (elle serait également enfoncée de près de 1 m dans le sol). Le diamètre au niveau du sol est de 0,71 m et de 0,59 m à 2 m de hauteur. Le sommet est brisé obliquement. La roche est un granite à gros grain local. Elle a été trouvée par le propriétaire, couchée dans la terre, près de la stèle précédente et une partie de sa surface montre de nombreuses traces de soc de charrue perpendiculaires à son allongement. Entre les deux stèles furent mis au jour des tessons de poterie qui proviennent d'urnes cinéraires. Grâce à l'intervention de M. Bertrand, nous avons pu étudier une partie des tessons qui ont été précautionneusement recueillis par un tiers. Ces tessons se rapportent à plusieurs urnes cinéraires montées en utilisant la technique du colombin et qui datent du V^e^ siècle av. J.-C., ce qui correspond à la transition Hallstatt–La Tène. L'une d'elles est archéologiquement complète. Il s'agit d'un vase situliforme dont le fond est à piédestal épais, le col court vertical se terminant par une lèvre éversée à large protocannelure interne. Le décor est formé par deux cannelures au départ de la panse, à la base du col et surtout par quatre groupes de marguerites appariées situées au diamètre maximum de la panse (fig. 5, 1).

Un second vase n'est représenté que par un grand tesson comportant tout le fond et le départ de la panse. C'est bien regrettable, car la forme est, semble-t-il, peu commune ; la panse devait être globuleuse et peu élevée et surmontée d'un col évasé. Un troisième vase n'a pu être entièrement reconstitué ; nous pouvons néanmoins assurer que le fond est plat à assise débordante surmontée d'un bourrelet basilaire et que la forme générale devait ressembler à celle d'une situle. Les tessons de la panse sont parfaitement polis de teinte noire et la pâte de couleur grise à fin dégraissant est bien cuite (fig. 5, 2-3).

Plusieurs autres tessons sortis de terre au moment du déplacement des stèles montrent que le cimetière comporte encore d'autres urnes et qu'il mériterait au moins une fouille de sauvetage.

Michel Le Goffic

OUESSANT, Mez-Notariou

Les treizième et quatorzième campagnes de fouille conduites sur le site de Mez-Notariou à Ouessant se sont tenues de fin juin à début août 2000 et 2001. Elles correspondent aux deux premières années d'un nouveau programme trisannuel. Deux objectifs figurent à ce programme. Le premier consiste à étendre et achever la fouille d'une zone d'accumulation de mobilier céramique, métallique et osseux datable du premier âge du fer à l'époque gallo-romaine ; des indices forts de sélection à des fins rituelles avaient été relevés lors des campagnes précédentes à propos de ces objets (fig. 6). Le second objectif concerne la publication exhaustive des vestiges découverts depuis 1988. L'ensemble du programme a entraîné la constitution d'une équipe pluridisciplinaire. À ce titre, d'éminents spécialistes et collègues du C.N.R.S. ont rejoint Ouessant, y ont installé leur base de travail pendant des périodes plus ou moins longues et ont apporté leur compétence : Marie-Agnès Courty pour la mise en place des sédiments et l'étude du substrat, Julia Roussot-Larroque pour le mobilier néolithique et de l'âge du bronze, Marie Tuffreau-Libre pour les poteries romaines, Bernard Gratuze pour le mobilier de verre, Jean-Paul Guillaumet et Dominique Lacoste pour le mobilier de fer, Philippe Abolivier pour la numismatique, Patrice Méniel pour la faune. En définitive, un ensemble considérable de données archéologiques nouvelles a été recueilli.

Le programme de publication a suivi son régime de croisière puisque le tome I de la collection «Archéologie d'une île à la pointe de l'Europe, Ouessant», consacré aux problèmes de méthode et aux vestiges du grand village du

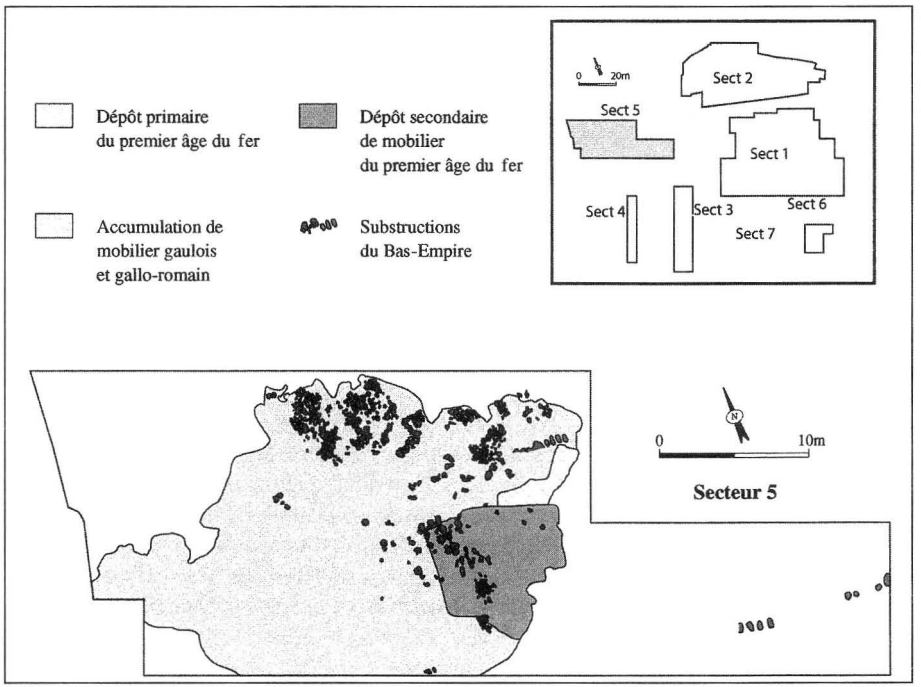


Fig. 6. – Ouessant *Mez-Notariou*, zones de dépôts à caractère rituel.

premier âge du fer a été présenté au printemps 2001 par le Centre de recherche archéologique du Finistère et la *Revue archéologique de l'Ouest*[4]. L'ouvrage consacré aux premières occupations du site et aux vestiges de l'âge du bronze est en chantier, avec l'étroite collaboration de J. Roussot-Larroque qui œuvre dans l'équipe depuis 1995. Une telle perspective a entraîné une série d'études ponctuelles sur les structures et mobiliers les plus anciens du site. D'autre part, la fouille des dépôts des âges du fer et de l'Antiquité, amorcée lors des programmes précédents, s'est étendue, vers le nord, sur une superficie de 400 m². Il est possible de livrer un premier bilan des dernières connaissances acquises à propos de l'histoire du site.

Néolithique

La présence active de l'homme sur le site de Mez-Notariou est désormais démontrée. Une dizaine de haches en pierre polie, des milliers d'éclats de silex et quelques fragments de vases représentatifs illustrent cette occupation. Plus intéressant est sans doute le maintien en place de couches de sédiments datables de la fin du IV^e^ millénaire av. J.-C., de lits de pierres transportées et étalées par l'homme à une période encore antérieure. L'hypothèse de l'existence d'une carrière d'extraction de granite a été avancée[5].

Âge du bronze

Les importants vestiges d'habitat et d'activité artisanale des âges du bronze ancien et moyen ont été maintes fois évoqués dans les

[4] J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *Archéologie d'une île à la pointe de l'Europe : Ouessant*, t. I, *Le site de Mez-Notariou et le village du premier âge du fer*, Quimper, éd. C.R.A.F. et R.A.O, 2001, 350 p.

[5] Id., *ibid.*, note 1.

pages du *Bulletin*[6], à propos des fouilles du secteur 2, au nord-est du site. Les fouilles de la zone de dépôts des âges du fer et de l'Antiquité ont livré du mobilier du plus haut intérêt datant de ces époques plus anciennes, avec des fragments de poteries ornées souvent inédites dans la région et se rattachant aux phases les plus récentes du Bronze moyen. La nouveauté provient également de la mise au jour de mobilier céramique et métallique du Bronze final I, II ou III (rasoir, fragment d'épée...). Une partie de ce mobilier corrobore les résultats des recherches de B. Gratuze sur les perles de verre du collier mis au jour en 1992 dans une sépulture sous amas de pierres. Il s'agit, en particulier, d'une perle à ocelles fabriquée au Moyen-Orient (très vraisemblablement en Égypte) qui peut être datée du IX^e^ siècle avant notre ère. J. Roussot-Larroque confirme cette datation par l'étude du mobilier associé (métal et céramique). Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble bien que la pérennité entre les débuts et la fin de l'âge du bronze soit assurée, quels qu'aient pu être les aléas, les modifications du site, à la fois dans sa puissance, sa nature et ses fonctions : habitat, nécropole, sanctuaire...

Premier âge du fer

Au premier âge du fer, des vestiges à caractère cultuel apparaissent sur l'esplanade qui entoure les habitations regroupées en îlots de trois bâtiments construits le long d'étroites ruelles perpendiculaires (environ 40 habitations).

Deux ensembles contigus de mobiliers, principalement organiques, s'inscrivent dans cette catégorie de vestiges. Le premier est un dépôt, tronqué mais en position primaire (Us. 226), de dizaines de milliers de patelles, auxquelles se mêlent d'autres coquillages (moules, littorines, coquilles Saint-Jacques), des poissons, peut-être découpés en tranches, des ossements d'oiseaux sauvages et des ossements de bétail. De la poterie se mêle également à cette partie du dépôt mis au jour en 2001 et dont la fouille reste à exécuter (fig. 7).

Ce dépôt primaire fut bouleversé à la fin du III^e^ ou au début du IV^e^ siècle apr. J.-C. Par chance, il semble que l'ensemble des matériaux fut déposé dans une dépression contiguë de près de 50 m² de superficie et de 0,40 m d'épaisseur (Us.166). La fouille de son contenu n'est pas achevée (manquent 20 % des vestiges) mais, avec plus de 30 000 coquilles de patelles et près de 20 000 ossements d'animaux, avec une grande quantité de poteries du premier âge du fer, il est possible de se faire une idée de la nature du gisement. Ce dépôt secondaire ne contient que des poteries du premier âge du fer étroitement mêlées à de très abondants ossements d'animaux terrestres et marins (notamment des coquillages) ainsi que d'oiseaux sauvages. Par ailleurs, une rapide comparaison entre les poteries et celles du village de même époque laisse apparaître des différences notables dans la composition des deux lots. Le nombre de vases bas, jattes et écuelles notamment, semble nettement plus élevé que dans les fondations des maisons. Les parois couvertes de suie sont beaucoup plus rares qu'au cœur de l'habitat et l'usage réservé aux grands vases semble bien différent. Les tessons sont fréquemment brûlés, peut-être après bris. D'autre part, l'étude des ossements permet d'identifier une faune variée et consommable, que ces animaux proviennent de l'élevage, de la pêche ou de la chasse. Une proportion anormalement élevée des membres supérieurs droits pose la question de la sélection par l'homme. Quelle que soit leur nature ou leur origine, ces caractères sont suffisamment exclusifs pour révéler que, en dépit d'un déplacement tardif, le dépôt secondaire a conservé bon nombre de ses propriétés originelles.

---

[6] J.-P. Le Bihan, «Notices d'archéologie finistérienne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1991 à 1999.



Fig. 7. – Ouessant, *Mez Notariou*, vue verticale du dépôt primaire du premier âge du fer.
Cliché J.-P. Le Bihan.

Un rapide examen de la surface du dépôt primaire confirme la sélection anatomique des restes de mammifères observée dans la zone de rejet. La disposition des patelles scrupuleusement empilées (jusqu'à huit coquillages) et la mise au jour d'arêtes d'un poisson en connexion évoquant une darne découpée témoignent du soin apporté à la mise en place de ces restes de consommation. La fouille intégrale de ce lot sera, bien entendu, très riche d'enseignements.

De très nombreux gobelets, tasses ou jattes basses à paroi brillante, soignée, lissée au bâtonnet, aux profils carénés, au fond légèrement soulevé, caractérisent le lot de poteries découvertes parmi les dépôts. L'absence de tout décor, hormis quelques ornements en marguerite, est un second élément notable. L'état actuel des connaissances en ce qui concerne la chronotypologie de la vaisselle de table du premier âge du fer en Armorique est suffisamment modeste pour inciter à la prudence. L'étude de détail de ce mobilier n'a pas été réalisée. Toutefois, si les premières impressions concernant la partie en place du dépôt se confirment, c'est vers une accumulation relativement brève du mobilier qu'il conviendrait d'orienter les appréciations. Sans doute faudrait-t-il alors privilégier les dernières séquences de la période hallstattienne.

À partir de ces constatations s'installe un débat à propos de la nature et de la fonction des vestiges. La fouille n'est pas achevée, en particulier celle du dépôt primaire. Néanmoins, fondée à la fois sur leur sélection et sur leur disposition soignée, la perspective d'un dépôt d'artefacts issu d'activités à caractère religieux, incluant l'abattage rituel puis la consommation animale lors de banquets, ne semble guère faire de doute, même s'il est difficile d'aller plus loin dans l'interprétation.

Il convient de relever le caractère tout à fait exceptionnel de la mise au jour d'un tel gisement. Grâce à une énorme quantité de coquilles de patelles, la faune est conservée de manière remarquable. C'est inhabituel sur les terres acides armoricaines et cela fournit une documentation d'un type inédit, en particulier pour les recherches concernant l'élevage ou encore la colonisation des îles par certaines espèces de micromammifères. Les vestiges de pratiques religieuses au premier âge du fer demeurent inédites en Armorique et très rares en Gaule.

Second âge du fer

Des mobiliers révélant des pratiques religieuses et datables de La Tène sont également mis au jour dans des fosses ou dépressions creusées à l'époque romaine. Il est impossible d'affirmer que les pratiques initiales se sont déroulées sur le lieu même de leur découvertes. Dans l'état actuel des recherches, le contexte dans lequel elles se sont déroulées demeure inconnu : directement liées à un habitat ou, au contraire, isolées des habitants qui auraient déserté le lieu ou s'en seraient éloignés.

Les choses sont toutefois moins claires que pour la période hallstattienne dans la mesure où le lieu de dépôt primaire n'est pas franchement identifié, même s'il était vraisemblablement très proche des zones de fouille. D'autre part, les objets gaulois susceptibles d'être interprétés comme des vestiges de sanctuaires se mêlent à du mobilier gallo-romain tardif pour lequel la vocation religieuse est nettement moins assurée, tout au moins dans l'état actuel des connaissances.

Même si l'étude de détail du mobilier du second âge du fer n'est pas réalisée, force est d'admettre l'existence, parmi la poterie, de tessons de nombreux vases de grande qualité, principalement de La Tène ancienne et moyenne. Il est également remarquable que chacun des très beaux vases ne soit représenté que par un seul tesson. Il faut retenir en particulier un fragment de magnifique pot globulaire peint portant un quadrupède (cheval ou cerf) à tête retournée, à silhouette excisée[7]. Curieusement, ce vase, proche de rares exemplaires champenois des IV^e^ - III^e^ siècles av. J.-C., ne conserve qu'un seul fragment : le membre supérieur droit. Le lot de céramique est en fait constitué par une accumulation de tessons de toutes époques de La Tène : pots ou jattes à décors estampés, plastiques ou peints, à paroi lustrée, graphitée ou enduite à l'hématite. Les formes les plus variées confirment cette impression (jattes, vases à piédestal, pots à anses renfoncées...). Le mobilier métallique est également évocateur, dans la mesure où il inclut des monnaies entaillées, une lame d'épée en fer repliée et sacrifiée, une bouterolle de fourreau d'épée, une tôle de bronze ouvragée évoquant les beaux casques de La Tène. Enfin, un fragment de fémur humain a subi de profondes entailles.

Les arguments en faveur de la présence d'activités à caractère rituel de la période laténienne se résument au constat d'une accumulation de mobilier caractéristique des sanctuaires du nord de la Gaule. Ce mobilier a quitté son milieu originel, mais l'exemple des vestiges du premier âge du fer porte à penser

7 J.-P. Le Bihan, «Le site protohistorique et antique de Mez-Notariou : bilan de neuf campagnes de fouilles», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 99-124.

que celui-ci était très proche du lieu de découverte. Manque, à ce jour, l'habitat dont relevait les bénéficiaires des rituels accomplis ici. Il ne faut pas oublier la présence de manchons de *currency bars*, ces lingots de fer destinés à la fabrication d'objets usuels ou d'armement. Ces poignées ont subi de multiples réchauffements et ont été abandonnées après usage de la partie utile : le lingot. Chacun sait que les témoignages d'activité métallurgique s'associent fréquemment à des zones de sanctuaire, de la fin de la protohistoire à l'Antiquité. Si fragmentaire soit-elle, la documentation mise au jour semble donc intégrer Mez-Notariou dans la liste des sanctuaires à riche mobilier et pourrait en faire un lieu assez classique des pratiques religieuses de La Tène en Gaule septentrionale.

Antiquité romaine

En ce qui concerne l'époque romaine, les découvertes sont également importantes. De nombreux objets, poteries très fragmentées, monnaies, fibules, datables du I^er^ au III^e^ siècle sont rejetés dans les dépressions évoquées ci-dessus. L'outillage de fer est assez abondant (clefs, couteau, lime, dents de râteaux de cantonniers, clous de chaussures). Des restes de faune, essentiellement de gros bétail, se mêlent à ces rejets. Il est toutefois beaucoup plus délicat de relier, sans aucune réserve, ces vestiges à des activités de sanctuaire, même si tout l'environnement incite fortement à développer une telle hypothèse (position centrale dans l'île, pied de colline, carrefour de voies, etc.).

D'autre part, un nouvel aspect de l'occupation antique du site de Mez-Notariou est apparu au cours des deux dernières campagnes de fouille. Au IV^e^ siècle de notre ère, une réorganisation du site a laissé des traces d'un sol sableux et de bases de murs ou muret sous la forme de sablières basses. Ces bases de constructions ne subsistent que dans les fosses anciennes, là où l'affaissement progressif des sédiments mous, chargés de restes de faune, ont entraîné leur enfoncement (fig. 8). Piégés sous le niveau des labours profonds et des travaux agricoles récents, ils ont alors été préservés. Si ténus soient-ils, ils suggèrent la trame d'un aménagement orthogonal. Trois monnaies datées du début du IV^e^ au début du V^e^ siècle, de la poterie estampée et un fragment de fibule en bronze très tardive confirment la durée de cet établissement aussi surprenant que mystérieux, tout au moins dans l'état actuel de notre connaissance du site.

Avec les sections de voies mises au jour lors de la campagne 1999, c'est un site antique de grande importance qui se révèle aux chercheurs.

Conclusion

En deux campagnes, la recherche a suscité des avancées significatives : mise en évidence de l'occupation néolithique, phénomène funéraire au Bronze final III, développement d'une forte activité à caractère rituel aux âges du fer et occupation antique très tardive. La pérennité de l'occupation du site, du Néolithique moyen ou récent à la fin de l'Antiquité romaine, se dessine peu à peu. Ainsi que nous avions pu l'écrire dans le *Bulletin* voici quelques années, nous sommes davantage à la recherche des rares périodes d'abandon du site qu'à la découverte de celles d'occupation. À ce titre, Mez-Notariou devient assez exceptionnel.

L'importance prise par les phénomènes liés au sacré exige que l'on réfléchisse à la position particulière de l'île. L'insularité implique la prise en compte de perspectives de natures diverses, opposées, sinon paradoxales et même excessives : isolat, exception mais aussi repère, référence, donc intégration. Ces perspectives se déclinent par rapport aux réseaux de navigation autant que par rapport aux populations continentales voisines. La situation particulière d'Ouessant, passage obligé du négoce et du voyage le long de la

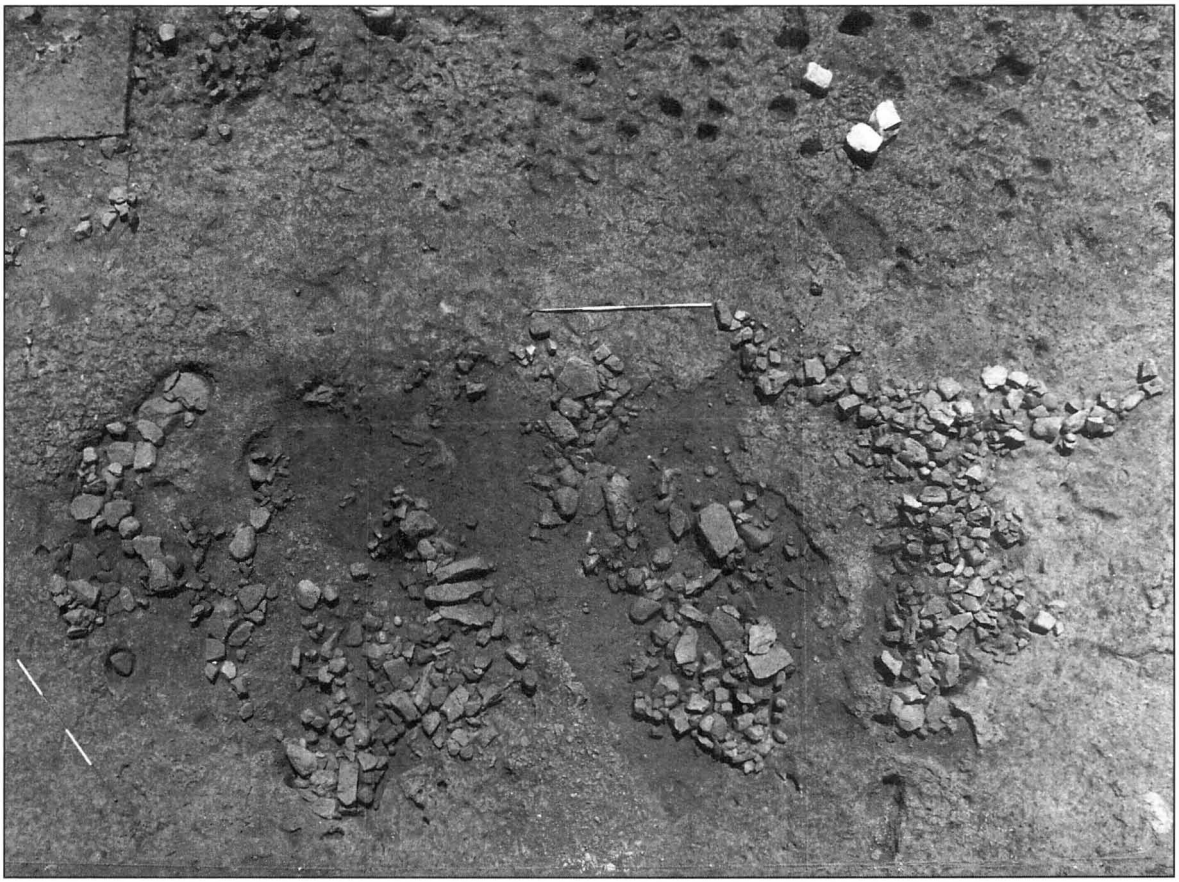


Fig. 8. – Ouessant, *Mez-Notariou*, fosses avec vestiges de fondations antiques tardives ; en arrière-plan, trous de poteaux de l'âge du bronze moyen.
Cliché J.-P. Le Bihan.

puissante voie maritime ouest-européenne, peut être considérée comme exceptionnelle dans la mesure où l'île se situe à l'extrémité de l'Armorique, au point de retour des navigations vers l'est et à l'entrée dans l'univers des mers bordières de l'Europe du Nord. Les difficultés et dangers potentiels de la navigation (courants, fortes marées, brouillards et tempêtes) contribuent au développement de la dimension spirituelle d'un lieu destiné à accueillir des marins ou négociants parfois fort éloignés de leurs horizons géographiques et psychologiques familiers. La simple position de terre haute, singulière, opposée à la côte armoricaine, mais visible de celle-ci, fait également de l'île un lieu de projection des références philosophiques et des imaginaires.

La fonction de pilote joué par les Ouessantins au profit des navires fréquentant ses parages, déjà évoquée[8], peut être considérée

[8] J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, note 1.

comme essentielle dans l'histoire économique de l'île. Il doit être admis que les pratiques religieuses de Mez-Notariou, sans doute destinées aux autochtones, devaient également profiter aux marins voyageurs perdus ou angoissés, après avoir échappé aux dangers ou avant de les affronter encore. La nature des rituels observés demeure bien floue. Il convient cependant de poser la question des influences exercées par ces voyageurs momentanément exilés à propos de pratiques dont ils devaient être bénéficiaires. Des réflexions fructueuses pourront être menées en ce sens.

Le site d'Ouessant confirme donc sa capacité à susciter des réflexions sur un nombre élevé de questions originales : typochronologie de la céramique de l'âge du bronze ancien-moyen et du premier âge du fer, pérennité et transformation des sites complexes (habitat, nécropole, sanctuaire) occupés de la fin du Néolithique à celle de l'époque romaine, rôle de la voie atlantique dans le commerce et la diffusion des phénomènes culturels. Lieu complexe et multiple, exemplaire à bien des égards, Mez-Notariou s'affirme parmi les grands sites archéologiques de la façade atlantique de l'Europe et ne pourra plus échapper aux bibliographies dans les grandes synthèses consacrées à l'étude des phénomènes culturels ou socio-économiques des débuts de la protohistoire à la fin de l'Antiquité.

Jean-Paul Le Bihan

PENCRAN, enclos paroissial

Il y a quelques années, nous signalions dans ces pages[9] la découverte d'un denier tournois à la base de la maçonnerie du mur de clôture du cimetière de Daoulas, permettant de dater celui-ci des environs de 1640. À nouveau, les ouvriers de l'entreprise Goavec, de plus en plus attentifs à ce genre d'indice, ont mis au jour une monnaie incluse dans le mur de l'enclos paroissial de Pencran, mais sous le couronnement et non à la base de celui-ci. Il s'agit d'une pièce d'un décime de l'an VI de la République, datant donc de 1798. Cette monnaie ne date pas la construction du mur, mais plus vraisemblablement d'une restauration de la fin du XVIII[e] siècle.

Michel Le Goffic

PLOMODIERN, Locmibrit

Le 30 décembre 2000, en effectuant un labour, M. Marc'hadour a vu le sol s'effondrer à sa grande stupéfaction. Après les pluies exceptionnelles de l'automne 2000, les sols gorgés d'eau ont été rendus plus fragiles, ce qui a entraîné la rupture de la voûte d'une salle souterraine sous le poids du tracteur. Averti par Guy Leclerc qui tenait l'information du docteur Le Hénaff, nous nous sommes rendus sur place en leur compagnie le 9 janvier 2001, pour prendre les mesures d'usage. Le site se trouve sur un replat en bordure d'une rupture de pente et est aspecté au sud, à 300 m au nord-ouest de l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Mibrit dont les pierres servirent, en 1823, à réparer le presbytère de Plomodiern[10]. Le panorama est superbe et couvre toute la plaine du Porzay, jusqu'à la montagne de Locronan au sud ; l'horizon est barré à l'ouest par le cap de la Chèvre et, plus au nord-ouest, par le Ménez-Hom. Les coordonnées Lambert du site sont : x = 117,800 ; y = 1073,200.

Le sous-sol est constitué de schistes et grès briovériens. La partie inférieure des salles est creusée dans une roche altérée mais encore suffisamment consistante, à plan de

---

9 M. LE GOFFIC, «Notices d'archéologie finistérienne (année 1996)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 41.

10 J. THOMAS, *Plomodiern et le Porzay*, Quimper, 1966, p. 93.

schistosité vertical, tandis que la partie supérieure des salles et les voûtes se trouve dans une couche d'altérites à forte charge argileuse, ce qui confère au sol une grande instabilité, même si le plafond des chambres se trouve à quelque 1,70 m sous le niveau du sol actuel.

La partie visible du souterrain découvert comprend une enfilade de trois salles disposées selon un axe nord-sud sur une longueur totale de 7,50 m (fig. 9). L'effondrement semble s'être produit dans la salle la plus septentrionale ; cependant le cône d'éboulis masque la base de la paroi, ce qui laisse subsister un doute quant à une éventuelle prolongation vers le nord. En regardant vers le sud, un orifice permet d'accéder à deux petites salles. La première est en partie comblée par les éboulis de l'effondrement qui a permis la découverte du site, la seconde par de la terre noire provenant du comblement intentionnel d'un accès originel lors de l'abandon du site, comme cela était l'usage à l'époque de La Tène. Une prolongation vers le sud est donc possible, au moins pour un diverticule au-delà du puits d'accès.

Le passage d'une salle à l'autre se fait par des chatières munies de seuils d'une trentaine de centimètres de hauteur pour une vingtaine de largeur.

Malgré l'absence de mobilier, la structure est suffisamment caractéristique pour dater le souterrain du deuxième âge du fer, période de La Tène.

Michel Le Goffic

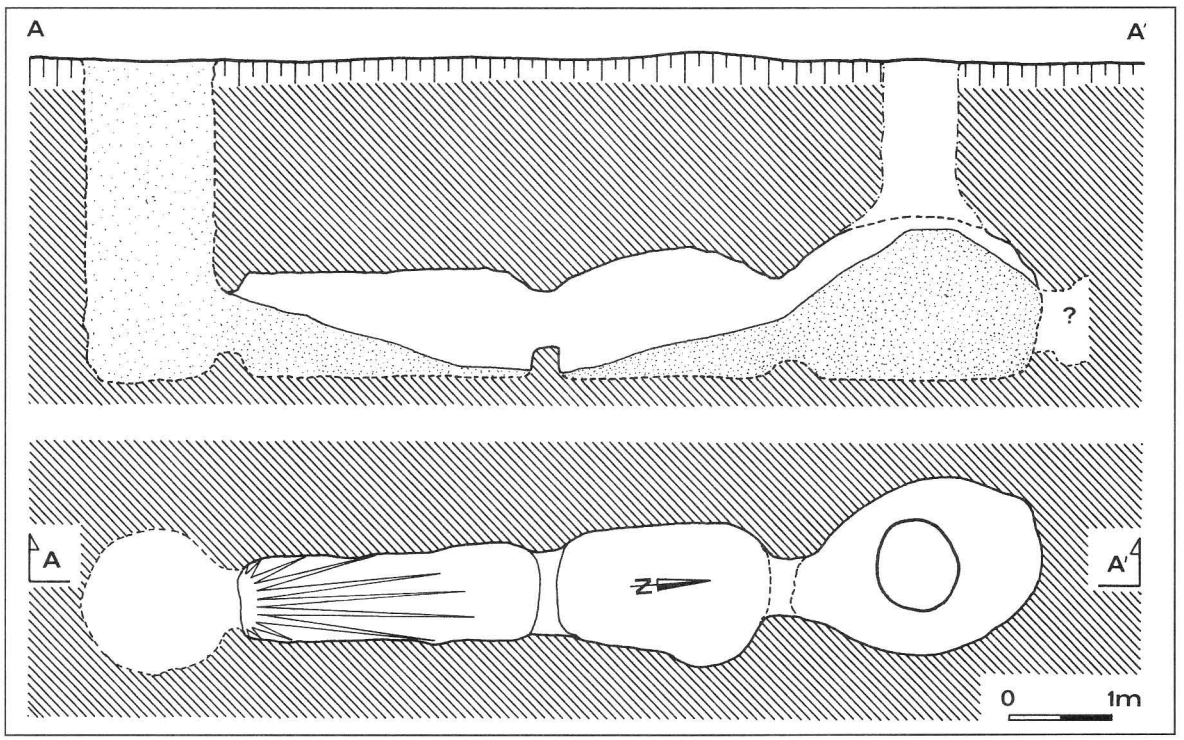


Fig. 9. – Plomodiern, *Locmibrit*, plan et coupe du souterrain de l'âge du fer.

PLOUGAR, bourg

Devant le portail d'entrée au cimetière qui entoure l'église de Plougar, se trouve un parterre au milieu duquel a été érigée une pierre de granite qui a attiré notre attention et qui est la borne de corvée plusieurs fois mentionnée au début du XX[e] siècle. Le chanoine Abgrall, qui reprenait une information de Paul du Chatellier, la situait dans les environs de Coat- Sabiec[11] ; J. Savina la voyait plutôt vers Kerdurant[12]. Le problème qui se posait à ces deux auteurs est qu'ils ne disposaient que de la lecture de l'inscription transcrite par P. du Chatellier :

TREVE
dE bOdILIS
1860
TOISE

Le temps passa sans que plus personne ne reparlât de cette borne. En fait, et c'est ce qui a tout particulièrement attiré notre attention, cette borne a été réalisée à partir d'une stèle tronconique de l'âge du fer, plantée à l'envers (fig. 10). L'embase est brisée obliquement, mais on distingue nettement encore son départ. D'un côté on peut lire l'inscription mentionnée par P. du Chatellier sur quatre lignes, de l'autre :

PSSE : dE
PLOVGAR
3150
TOISE
1763

Il est vraisemblable que, lorsque P. du Chatellier l'a observée, elle devait être adossée à un talus et l'autre côté était masqué, sinon il en aurait également fait la lecture.

Nous avons appris par la mairie de Plougar que cette pierre avait été placée près de l'église il y a seulement quelques années, après que la mairie de Lampaul-Guimiliau l'eut restituée à la commune de Plougar. En effet, un ingénieur de l'Équipement qui résidait à Lampaul-Guimiliau abritait dans sa propriété

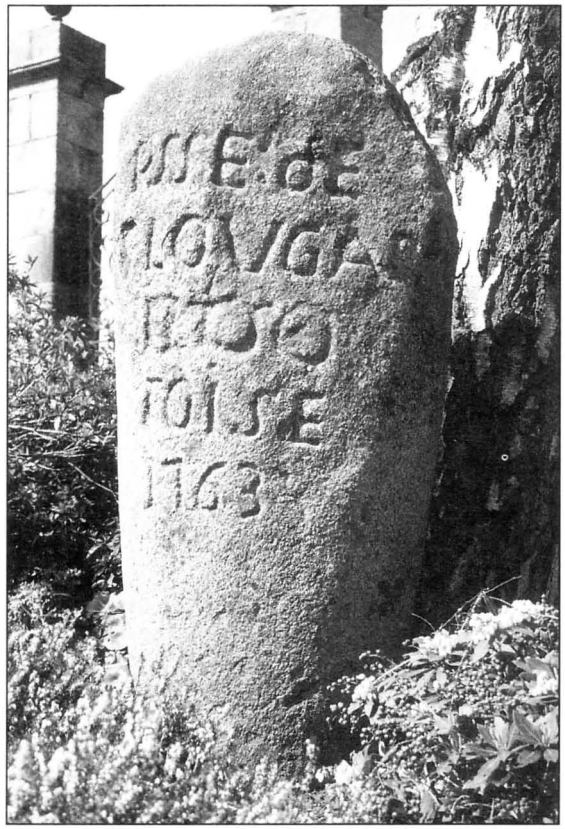


Fig. 10. – Plougar, *bourg*, vue de la stèle de l'âge du fer transformée en borne de corvée.
Photo : M. Le Goffic.

nombre de pierres qui lui paraissaient intéressantes, plutôt que les voir disparaître dans des remblais routiers. En lisant l'inscription, très logiquement, la municipalité de Lampaul-Guimiliau a demandé à celle de Plougar si cette pierre l'intéressait, et c'est pourquoi elle a réintégré sa paroisse d'origine, comme l'in-

11 J.-M. ABGRALL, «Quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIII, 1916, p. 290-304.

12 J. SAVINA, «Notes sur quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon», *ibid.*, t. XLV, 1918, p. 209-214.

dique l'inscription (PSSE étant l'abréviation de paroisse).

Si la lecture du chiffre 3150 est bonne – car à cet endroit la pierre est un peu abîmée – , la borne proviendrait du bord de la route départementale 69, à hauteur de Kerdurant, confirmant ainsi l'hypothèse de J. Savina. Ce qui est curieux, c'est qu'E. Flagelle[13] signalait, au même endroit, une stèle renversée de 1,70 m que nous n'avons pu retrouver, malgré nos recherches, il y a quelques années, lors de la révision du P.O.S. de Landivisiau. Tout porte à croire qu'il s'agit de la même pierre.

Michel Le Goffic

PLOUGUERNEAU, Kerambars

En février 2001, après les abondantes pluies de l'automne et du début de l'hiver, le premier travail du sol a provoqué un effondrement à l'angle de la parcelle 1414, dénommée Park-ar-C'horniou, section I_3 du cadastre de 1957 (x = 97,200 ; y = 1120,680), appartenant à M. Louis Jestin. L'effondrement est de forme subcylindrique d'un diamètre moyen de 1,20 m pour une profondeur voisine de 2,5 m. Une visite nous a simplement permis de constater que la paroi de l'effondrement est formée par une arène granitique meuble, parcourue par un réseau vertical de canalicules témoignant d'une excellente porosité qui résulte de la présence sous-jacente d'un important vide. L'éboulement n'a pas permis de reconnaître une suite sous forme de salles ou de galeries mais, compte tenu des autres vestiges (stèles, meules) de l'âge du fer présents dans le secteur, à Ranar-Groas et à la chapelle de Prat-Paul, il y a tout lieu de penser qu'il existe à cet endroit un souterrain associé à une ferme indigène de l'âge du fer. La forte altération du granite exclut, en effet, la possibilité d'une carrière souterraine comme il en existe d'assez nombreuses autour du Leuré, dans la même commune.

Michel Le Goffic

QUERRIEN, Restorn

Le 16 avril 2001, en labourant son champ (parcelle 190, section I du cadastre de 1961) qui se trouve sur un plateau bordé à l'ouest par un ruisseau affluent de l'Isole, M. Nuyaouet a accroché une pierre qui, une fois soulevée, laissa apparaître un orifice qu'il agrandit. Sa surprise fut grande de découvrir une cavité au fond de laquelle un orifice laissait voir une seconde chambre souterraine. Le maire, M. Marcel Moysan, mis au courant, nous avertit de la découverte et, avec son aide, nous avons réalisé un plan et une coupe des parties visibles d'un souterrain de l'âge du fer (fig. 11). L'endroit de la découverte correspond vraisemblablement à l'emplacement d'un débouché de conduit d'aération obturé par une petite dalle, comme cela existe dans un certain nombre de structures souterraines de cette époque ; toutefois, son diamètre de 0,80 m est assez grand et il est possible qu'il ait également été réalisé pour évacuer les déblais de creusement de la partie terminale de la structure ou conçu pour réaliser une sorte de sortie de secours en cas d'effondrement, car la roche dans laquelle le souterrain a été creusé est un granite leucocrate très diaclasé et arénisé en surface sur une épaisseur d'un mètre. Sous cette arène, la roche est une blocaille assez instable en raison de son réseau dense de diaclases, fissures et fractures. Les salles sont creusées dans la blocaille mais leur plafond laisse apparaître l'arène dont l'effritement séculaire a recouvert les planchers sur une épaisseur d'une quinzaine de centimètres. Les deux salles visibles ont sensiblement les mêmes dimensions (2,10 à 2,40 m de longueur pour 1,60 à 1,75 m de largeur et une hauteur maximum de 1,50 m) et communiquent par une chatière de 0,59 m de hauteur pour une largeur de 0,32 m et une profondeur d'une cinquantaine

[13] E. FLAGELLE, «Notes archéologiques sur le département du Finistère», *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. IV, 2e série, 1876-1877, p. 27.

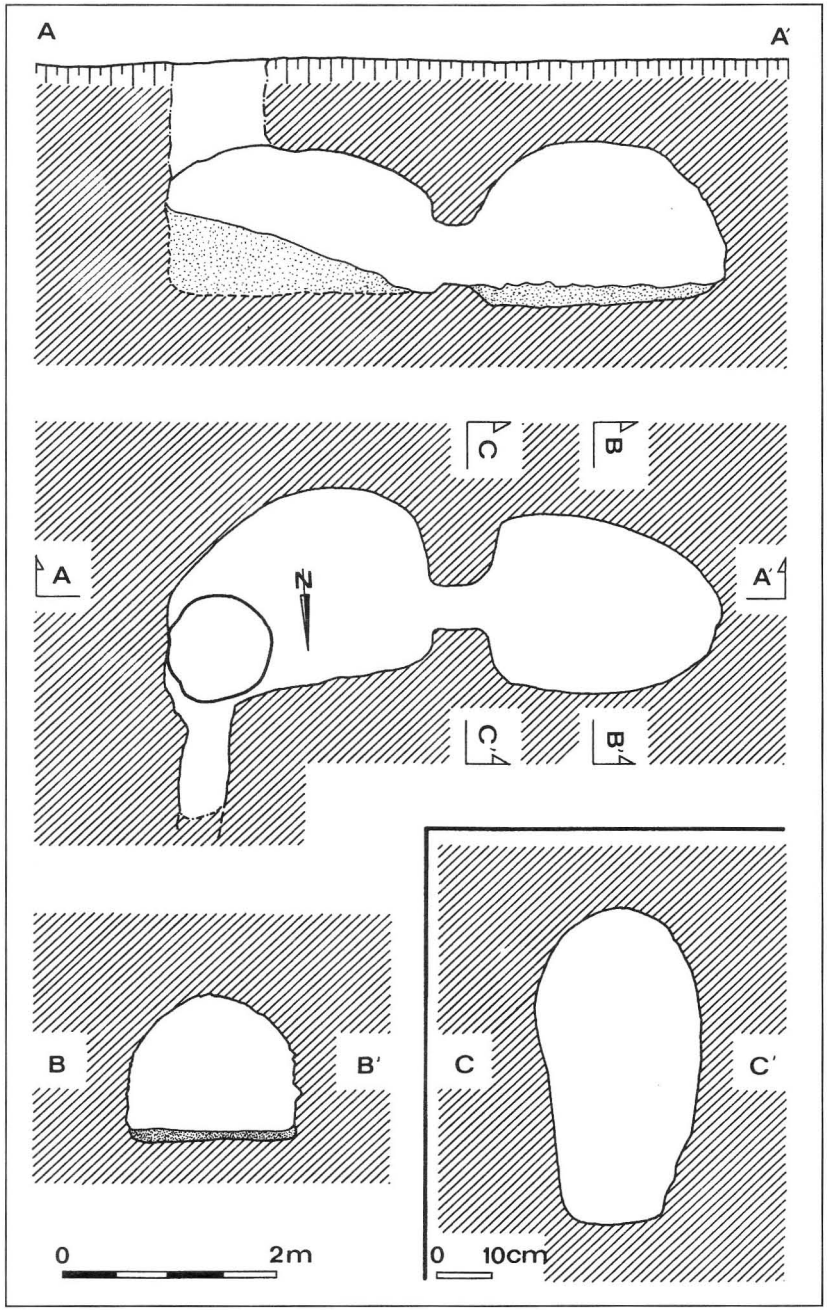


Fig. 11. – Querrien, *Restorn*, plan et coupes du souterrain de l'âge du fer.

de centimètres (fig. 12). Cette chatière est munie d'un seuil d'une hauteur de 0,20 m dans la salle terminale et de seulement 0,05 m dans l'autre salle. Non loin du conduit débouché se voit dans la paroi de la salle un boyau d'une cinquantaine de centimètres de diamètre, presque entièrement comblé, qui constitue la prolongation inexplorée de ce souterrain. En l'absence de mobilier, seule la structure permet de dater le souterrain de l'âge du fer.

Michel Le Goffic

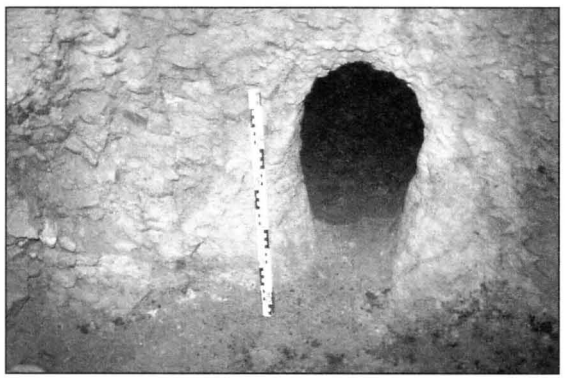


Fig. 12. – Querrien, *Restorn*, vue de la chatière du souterrain de l'âge du fer.
Cliché : M. Le Goffic.

RIEC-SUR-BELON, La Porte-Neuve

Depuis les inventaires de Le Men[14] et de Flagelle[15], et les fouilles du comte de Brémond d'Ars en 1878 et 1883[16], le site gallo-romain de la Porte-Neuve avait sombré dans l'oubli. L'ouragan de l'automne 1987 provoqua quelques chablis sur la propriété et l'attention du gardien fut attirée par trois éléments de colonnes de granite provenant manifestement d'un établissement ruiné. Précautionneusement, il les retira et les remisa près du château. En février 2001, un promeneur nous avertit que des travaux de terrassement avaient été réalisés en bordure du sentier côtier qui longe le parc du château et que des moellons, des fragments de brique, de mortier, de tuiles jonchaient le sol. Une visite sur place nous permit de constater, en effet, qu'en plus des éléments cités apparaissaient du mortier de tuileau, des coquilles d'huîtres plates, de patelles, quatre grosses pierres de taille bien dressées et plusieurs pilettes pouvant provenir d'un hypocauste. Manifestement, le site gallo-romain venait d'être partiellement remis au jour. Interrogé, le garde nous dit que les travaux avaient simplement consisté à niveler sommairement le terrain très chahuté par la chute des arbres, de façon à pouvoir entretenir mécaniquement cette partie de la propriété. Il nous apprit également que des fragments de tuiles apparaissaient à la surface du sol dans une autre parcelle, 300 m plus au nord. Le comte de Brémond d'Ars concluait en disant que l'ensemble des bâtiments qu'il avait fouillé et qu'il prenait pour des habitations avait été détruit par un incendie et qu'une nouvelle construction s'était établie sur le coteau voisin, plus retiré dans les terres. Il semble bien que nous soyons plutôt en présence d'un important ensemble constitué d'une villa (à 300 m dans les terres) et de thermes privés, idéalement situés en bordure du Belon. Cette situation est en tous points comparable à celle du site du Pérennou en Plomelin, sur les bords de l'Odet, et n'avait pas échappé au fouilleur du XIX[e] siècle[17].

Les éléments découverts après l'ouragan sont des hauts de colonnes à fûts lisses, de diamètre compris entre 0,32 et 0,34 m (fig. 13 et

14 R.-F. Le Men, «Statistique monumentale du Finistère, époque romaine», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1875, p. 141.

15 E. Flagelle, «Notes archéologiques...», art. cité, t. IV, 1877, p. 71.

16 Comte de Brémond d'Ars, «Les ruines romaines de la Porte-Neuve», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. X, 1883, p. 142-144 ; du même, «Notice sur quelques antiquités celtiques et romaines de la commune de Riec (Finistère)», *ibid.*, t. V, 1877-1878, p. 115-119.

17 Comte de Brémond d'Ars, «Les ruines romaines de la Porte-Neuve», art. cité, p. 142-144.

14). Les chapiteaux sont composés d'un astragale suivi d'un gorgerin de 5 cm de largeur surmonté d'une doucine droite ; l'astragale et la doucine sont encadrés de listels de 2 cm de largeur à congés très peu marqués. Il s'agit de chapiteaux d'ordre dorique romain, voire toscan. Ces trois fragments de colonne sont réalisés dans un granite beige à grain moyen à muscovite et rares ferromagnésiens. L'une des colonnes montre une large épaufrure et une autre une mortaise rectangulaire de 55 x 70 mm.



Fig. 13. – Riec-sur-Belon, *La Porte-Neuve*, vue des chapiteaux gallo-romains découverts après l'ouragan de 1987.
Photo : M. Le Goffic

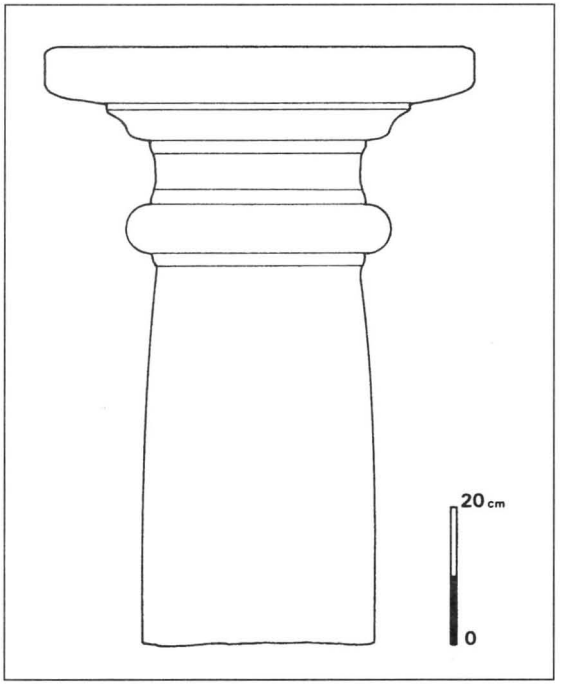


Fig. 14. – Riec-sur-Belon, *La Porte-Neuve*, dessin d'un des hauts de colonne et de son chapiteau.

Deux ou trois années plus tard, une pierre affleurante et qui gênait le passage des engins, à 50 m au sud-ouest du château, fut retirée. Il s'agit d'une stèle à section quadrangulaire, sommet arrondi possédant une cupule sommitale décentrée et datant de l'âge du fer (fig. 15). Elle gisait couchée, et seuls quelques centimètres émergeaient. Il est tout à fait possible qu'elle se trouvait à son emplacement originel et qu'elle accompagnait quelques urnes cinéraires du début de La Tène, comme le laisse penser le tesson décoré décrit par M. Wheeler[18], trouvé dans le parc de la Porte-Neuve et se trouvant au musée de Penmarc'h.

[18] M. WHEELER et K.-M. RICHARDSON, *Hill-Forts of Northern France*, Oxford, 1957, p. 94 et 96.

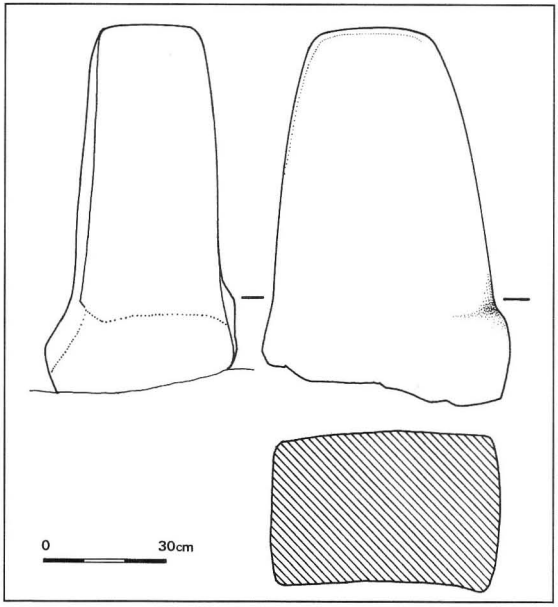


Fig. 15. – Riec-sur-Belon, *la Porte-Neuve*, la stèle de l'âge du fer, tronc-pyramidale à section quadrangulaire.
Dessin B. Grall.

Le parc de la Porte-Neuve recèle donc des vestiges archéologiques qui remontent au début du second âge du fer (stèle et poterie décorée laténienne) et à l'Antiquité, les vestiges mis au jour par le comte de Brémond d'Ars s'échelonnant entre le IIe (poterie sigillée) et le IVe siècle (céramique d'Argonne).

Michel Le Goffic

LA ROCHE-MAURICE, château de Roc'h-Morvan

M. Roger Bras, qui vient de créer une association d'étude du patrimoine rochois, nous a communiqué, pour étude, un lot de quatre monnaies trouvées par Mme Pierre Émily lors de travaux d'assainissement et de jardinage, au n° 2 de la rue du Château, en contrebas de la forteresse. Trois d'entre elles sont assez récentes et datent du XIXe siècle (il s'agit de deux pièces de 10 centesimi, l'une de 1861 à l'effigie de Victor-Emmanuel II, l'autre de 1893 d'Umberto Ier, tous deux rois d'Italie, la troisième, très usée, de 5 centimes, datant de Napoléon III, empereur, soit 1852-1870). La quatrième monnaie (fig. 16), découverte en jardinant, est bien plus intéressante ; elle vient compléter la série des monnaies byzantines de Bretagne publiées par notre collègue P. Galliou[19] et la trouvaille de Taladec'h en Crozon[20].

Il s'agit d'un *follis* de 40 *nummia* frappé à Carthage, de l'empereur Justinien Ier, qui régna du 1er août 527 au 14 novembre 565. La pièce a été émise la treizième année de son règne, ce qui correspond à l'année 539-540. Son poids est de 14 g et son diamètre est compris entre 35 et 36 mm. Le droit est assez usé et une partie de l'inscription est illisible (partie entre parenthèses ci-après) :

Avers : (D N IUS)TINI – ANUS PP AVI. Ce qui signifie : Notre Seigneur Justinien Perpétuel Auguste. Buste de Justinien Ier, diadémé avec *pendilia*, couronné et cuirassé de face, tenant le globe crucifère de la main droite et un bouclier de la gauche ; dans le champ à droite, une croix latine.

Revers : A/N/N/O – X/III (an 13) / S // CAR. Grand M surmonté d'une croix.

Seulement deux exemplaires de ce type sont actuellement connus[21].

La question qui se pose est, bien entendu : que faisait cette monnaie du VIe siècle sur le

[19] P. GALLIOU,»Monnaies de bronze des VIe-VIIe siècles découvertes ou conservées en Bretagne», *Archéologie en Bretagne*, n° 14, 1977, p. 17-24.

[20] A.-H. DIZERBO, M. LE GOFFIC, P. GALLIOU, «Notices d'archéologie finistérienne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 59.

[21] Renseignement oral de M. Dhénin, conservateur en chef du Cabinet des médailles, que nous remercions bien vivement.



Fig. 16. – La Roche-Maurice, *château de Roc'h-Morvan*, monnaie byzantine de l'empereur Justinien 1er.
Photo M. Le Goffic.

site du château de La Roche-Maurice ? Tout porte à croire que ce piton rocheux, compte tenu de sa topographie et de sa position stratégique dans la vallée de l'Élorn, fut occupé, sinon fortifié, bien avant le XIIe siècle.

Michel Le Goffic

SAINT-ÉVARZEC, Kerhaliou

M. André Jean, demeurant à Kerhaliou, en Saint-Évarzec, a bien voulu nous confier, pour étude, un abondant lot de tessons de poteries glanés sur ses terres à l'occasion de labours successifs. Il avait autorisé la présentation de mobilier archéologique lithique par M. Le Goffic, conservateur en chef du patrimoine et archéologue départemental du Finistère, dans les colonnes de cette chronique[22]. Découverts sur les mêmes espaces ou à proximité immédiate, ce mobilier lithique concernait des périodes plus anciennes (Néolithique final, selon l'auteur de l'étude). Le lot que nous présentons ici (fig. 17-20) est attribuable à la fin du second âge du fer et à l'époque gallo-romaine[23].

En ce qui concerne les poteries des planches 17 à 19, une datation à La Tène finale s'impose. Tous les vases présents pourraient aisément trouver leur place dans le vais-

22 M. Le Goffic, «Saint-Evarzec, Kerhaliou», dans «Notices d'archéologie finistérienne (année 1998)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 68-70.

23 Mobilier non dessiné :

– Très nombreux tessons d'amphores dont quelques lèvres de type Dressel 1a.

– Nombreux tessons de poterie gauloise proto-onctueuse (dont quelques lèvres à cannelure interne).

– Un fragment de jatte gauloise carénée et graphitée sur le col (pâte fine brun-orangé).

– Décors sur poterie commune gauloise : cannelures et cordons.

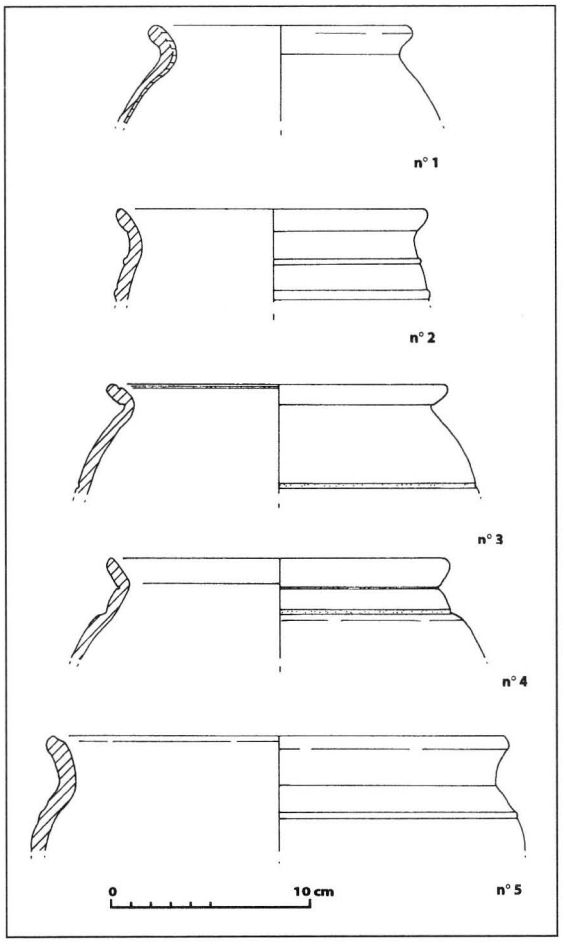


Fig. 17. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, poteries communes de la fin du second âge du fer.

N° 1 : couleur extérieure : noir ; couleur intérieure : gris-noir ; couleur tranche : gris-noir ; dégraissant : fin, anguleux, micacé, présence de quelques éléments plus grossiers (2 mm) ; traitement de surface : lissage soigné, surtout au niveau de la lèvre et du col.

N° 2 : couleur extérieure : brun-gris ; couleur intérieure : rouge-orangé ; couleur tranche : brun-gris clair à noir ; dégraissant : fin, anguleux, micacé ; traitement de surface : lissage.

N° 3 : couleur extérieure : gris sombre et brun orangé ; couleur intérieure : gris-noir ; couleur tranche : gris-noir ; dégraissant : fin, anguleux ; traitement de surface : lissage très soigné surtout au niveau de la lèvre et du col, traces de tournage visibles.

N° 4 : couleur extérieure : gris foncé ; couleur intérieure : gris moyen à clair ; couleur tranche : brun à brun gris ; dégraissant : fin, abondant, micacé ; traitement de surface : lissage soigné à l'extérieur, également à l'intérieur de la lèvre, lissage sommaire à l'intérieur.

N° 5 : couleur extérieure : brun à brun-gris ; couleur intérieure : brun ; couleur tranche : brun chocolat ; dégraissant : abondant, anguleux, micacé ; traitement de surface : lissage soigné à l'extérieur, sommaire à l'intérieur.

selier des fermes gauloises du Braden I[24] ou Braden II[25] ou des Hauts-de-Penvillers[26] à Quimper. Les travaux M.-Y. Daire à propos des céramiques armoricaines de la fin de l'âge du fer ne contredisent pas une telle appréciation[27].

Parmi les poteries gallo-romaines (fig. 20), un tesson de sigillée, mal conservé, possède une forme difficile à identifier. En revanche, un pot globuleux, à col bien marqué, est analogue à un spécimen identique découvert dans un fossé gallo-romain très précoce mis au jour sur le site de Cuzon en 2001[28]. Un fragment de

[24] J.-P. Le Bihan, *Villages gaulois et parcellaires antiques au Braden en Quimper*, Quimper, 1984. – M.-N. Foulon, *Les céramiques du Braden I en Quimper (Finistère)*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1994 (mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie).

[25] J.-P. Le Bihan, *Villages gaulois..., op. cit.* ; J.-P. Le Bihan, M.-Y. Daire *et al.*, «Le hameau de La Tène finale du Braden II à Quimper (Finistère)», *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 4, 1987.

[26] J.-P. Le Bihan, *Les vestiges archéologiques des Hauts-de-Penvillers à Kerfeunteun (Quimper-Finistère)*, Rennes, D.F.S., 1997 ; Id., «Quimper, Hauts-de-Penvillers», dans «Notices d'archéologie finistérienne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1997, p. 59-63.

[27] M.-. Daire, *Les céramiques armoricaines de la fin de l'âge du fer*, Rennes, 1992.

[28] J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *Les vestiges archéologiques de Cuzon 2 à Quimper (Finistère)*, Rennes, D.F.S., 2001.

fusaïole complète le lot. Il conviendrait d'ajouter à ce lot deux meules à grains, gauloises ou gallo-romaines.

L'ensemble du mobilier céramique et son abondance plaident en faveur de l'existence d'un habitat de La Tène finale sur les terres de Kerhaliou. Il est, au demeurant, assez rare que de simples prospections au sol, après labours, livrent une telle quantité de tessons de cette époque. La profondeur et la nature de l'enfouissement des vestiges, la puissance des labours récents sont autant d'éléments du dossier que nous ne maîtrisons pas. Il convient tout de même de s'interroger. S'agit-

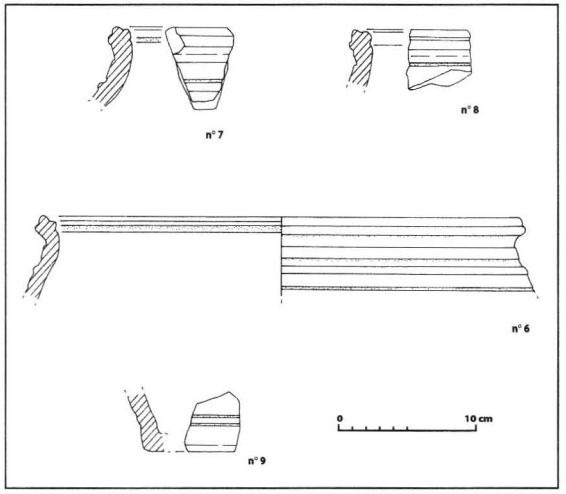


Fig. 18. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, poteries communes de la fin du second âge du fer.

N° 6 : couleur extérieure : brun sombre ; couleur intérieure : gris sombre ; couleur tranche : gris clair à beige ; dégraissant : abondant, anguleux, micacé ; présence de quelques éléments plus grossiers (1 à 2 mm) ; traitement de surface : lissage soigné.
N° 7 : couleur extérieure : gris-noir ; couleur intérieure : gris-noir ; couleur tranche : gris ; dégraissant : abondant, anguleux, micacé ; présence de nombreux éléments de quartz (1 à 2 mm) ; traitement de surface : lissage soigné.
N° 8 : couleur extérieure : brun orangé ; couleur intérieure : gris-noir ; couleur tranche : gris sombre ; dégraissant : abondant, micacé, < 1,5 mm, mélange d'éléments anguleux et ronds ; traitement de surface : lissage soigné, plus à l'extérieur qu'à l'intérieur.
N° 9 : couleur extérieure : brun-orangé ; couleur intérieure : brun-gris ; couleur tranche : brun-gris ; dégraissant : abondant, micacé, < 1,5 mm, mélange d'éléments anguleux et ronds ; traitement de surface : lissage soigné.

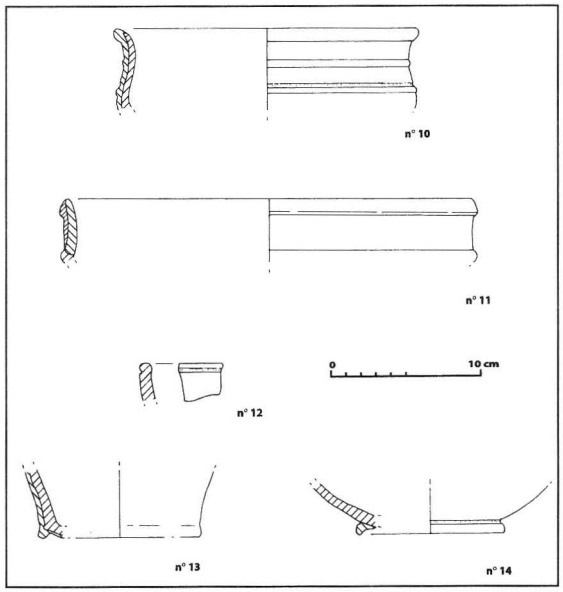


Fig. 19. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, poteries communes de la fin du second âge du fer.

N° 10 : couleur extérieure : noir ; couleur intérieure : brun-gris sombre ; couleur tranche : brun ; dégraissant : abondant, anguleux, micacé ; traitement de surface : lissage soigné à l'extérieur et à l'intérieur de la lèvre ; lissage plus sommaire à l'intérieur.
N° 11 : couleur extérieure : gris clair ; couleur intérieure : gris clair ; couleur tranche : brun-gris ; dégraissant : abondant, anguleux, micacé ; très fin (- de 0,5 mm) pour les parties constituant le bandeau de la lèvre et du col ; grossier (2 mm) pour l'amorce de la panse ; traitement de surface : lissage soigné.
N° 12 : couleur extérieure : gris ; couleur intérieure : gris-beige ; couleur tranche : brun-gris ; dégraissant : fin, anguleux, micacé ; traitement de surface : lissage soigné.
N° 13 : couleur extérieure : brun ; couleur intérieure : brun à gris-noir ; couleur tranche : brun-gris ; dégraissant : pâte proto-onctueuse, feuilletée, micacée ; présence de quelques éléments plus grossiers (2 mm) ; traitement de surface : intérieur, lissage soigné ; extérieur, finition grossière avec dégraissant apparent.
N° 14 : couleur extérieure : noir ; couleur intérieure : gris-noir ; couleur tranche : brun ; dégraissant : fin, micacé ; traitement de surface : lissage soigné (surtout la surface extérieure).

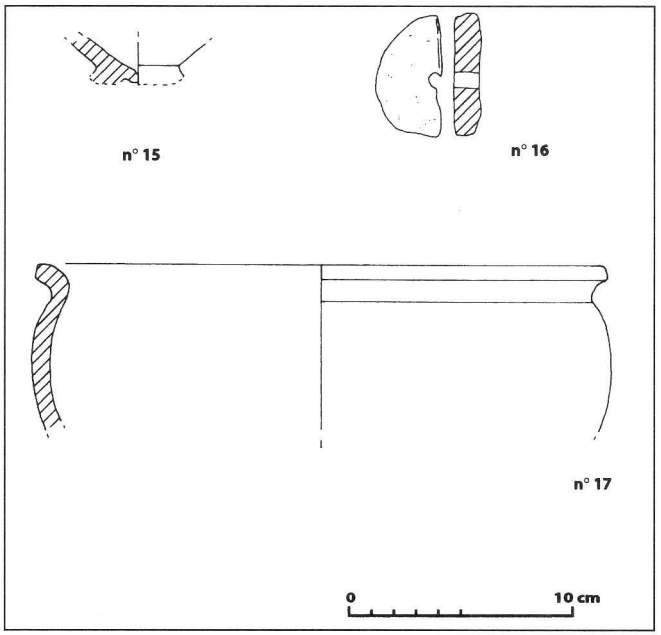


Fig. 20. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, poteries gallo-romaines précoces.

N° 15 : poterie sigillée.
N° 16 : fusaïole retaillée dans un fragment d'amphore.
N° 17 : couleur extérieure : gris clair à brun-gris ; couleur intérieure : gris clair ; couleur tranche : gris ; dégraissant : abondant, anguleux, micacé ; pâte assez sonore ; traitement de surface : lissage soigné.

il des vestiges d'une simple ferme indigène ou de ceux d'un site d'un grade plus élevé dans la hiérarchie des établissements de La Tène finale ? La question mérite d'être posée. Que les terres de Kerhaliou aient été occupées beaucoup plus tôt ne constitue pas un argument. D'autre part, les cas de transformation de fermes gauloises en établissements secondaires gallo-romains apparaissent de plus en plus fréquemment, pour peu que des fouilles méticuleuses soient conduites sur de vastes surfaces. Les exemples de Quimper sont révélateurs[29].

Il est bien évident que ces trouvailles, ajoutées à celles qui furent décrites dans la chronique de l'année 1999, contribuent à faire de Kerhaliou un lieu fort intéressant pour l'étude de l'histoire ancienne du sud du département du Finistère.

Jean-Paul Le Bihan,
Jean-François Villard,
André Jean

SAINT-JEAN-DU-DOIGT, Kermorvan

M. Mercier nous a signalé l'existence d'une stèle de granite non encore répertoriée, dans le jardin privatif de M^lle^ Péron. Ce monument aurait connu, il y a peu de temps, un déplacement d'une centaine de mètres vers l'est. La stèle était à l'origine incluse dans un talus. À la base, elle est de section rhombique à angles arrondis, les côtés ayant 0,48 m de longueur pour trois d'entre eux et 0,35 m pour le quatrième (fig. 21). La hauteur hors-sol actuellement visible est de 0,88 m. Le sommet est également très arrondi et elle est élaborée à partir d'un gros galet de granite calco-alcalin rouge de Primel-Trégastel.

Michel Le Goffic

29 J.-P. Le Bihan, *Villages gaulois..., op. cit.* ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *Les vestiges archéologiques..., op. cit.*.

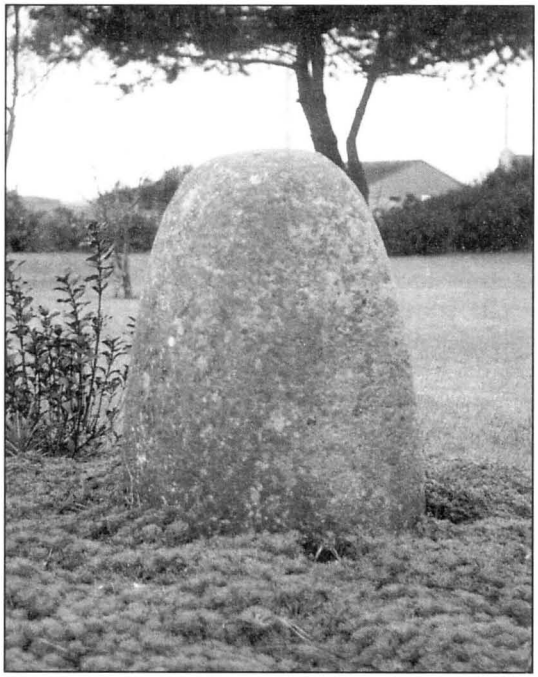


Fig. 21. – Saint-Jean-du-Doigt, *Kermorvan*, stèle de l'âge du fer en granite de Primel-Trégastel.
Cliché : M. Le Goffic.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT, Kernevez

Pierre Merret, au cours d'une conversation, a appris que plusieurs urnes cinéraires auraient été mises au jour au sud du hameau vers 1890, mais personne ne s'y étant intéressé à l'époque, le site fut rebouché en laissant les urnes en place. La parcelle où fut réalisée la découverte porte le n° 47 section ZA, elle s'appelle Park-Gagneux et est située non loin de Runguen, que l'on peut traduire par «colline blanche» mais aussi «colline sacrée». De cet endroit, qui culmine à 76 m, la vue embrasse toute l'anse de Saint-Jean-du-Doigt. Une visite sur place a permis à M. Mercier, qui nous accompagnait, de récolter un percuteur-broyeur en quartz qui pourrait bien dater de l'âge du fer. Quelques centaines de mètres plus à l'est se trouve la stèle de l'âge du fer de Kervary, quadrangulaire à angles épannelés, d'une hauteur de 1,20 m, qui est sans doute à mettre en relation avec ce cimetière. M. Cueff, propriétaire de la ferme de Kernevez, nous a confié qu'en réalisant les terrassements pour construire un hangar, est apparu à environ 2 m de profondeur un conduit d'un diamètre voisin de 0,50 m taillé dans la roche locale qui est un gabbro hétérogène fortement diaclasé et montrant un fluage avec écrêtement des couches superficielles. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une portion d'un souterrain, également de l'âge du fer, qui indique la présence d'un habitat de hauteur. 300 m plus à l'ouest mais 50 m en contrebas, le recul de la falaise, en raison de l'érosion marine, a révélé un site d'habitat de fond de vallée en laissant apparaître des tessons de poterie caractéristiques du second âge du fer, période de La Tène.

Michel Le Goffic

SAINT-SERVAIS, Bel-Air

Après les exceptionnelles pluies de l'hiver 2000-2001 et du début du printemps, M. Yvon Saliou fit défricher une parcelle rocailleuse située à proximité immédiate de sa maison à l'aide d'un tracteur agricole muni d'un appareil vibreur destiné à l'épierrage. La conjonction des différents facteurs que sont le sous-sol encore gorgé d'eau, le poids et les vibrations de l'engin, provoqua l'effondrement de la voûte d'une petite salle d'un souterrain de l'âge du fer, à la limite de la parcelle 1392, section A du cadastre à jour pour 1982. Prévenu immédiatement, sur les conseils de M. Louis Elégoët, nous avons pu réaliser les observations d'usage dès le lendemain, de façon à ne pas retarder la mise en culture de la parcelle.

Comme son nom l'indique, l'endroit de la découverte est situé sur une hauteur, à 112 m

d'altitude, ce qui correspond aux zones les plus élevées du secteur. En effet, tous les souterrains reconnus ont été creusés sur des plateaux, ou tout au moins dans des zones élevées et, dans tous les cas, le plancher du souterrain se trouve au-dessus du niveau supérieur du battement de la nappe phréatique, ce qui est évidemment nécessaire si l'on veut pouvoir en avoir l'usage. À cet endroit de la commune, la roche est un granitoïde proche des granodiorites, très fortement diaclasé et fissuré, qui fait partie du vaste complexe orthogneissique connu sous le nom de gneiss de Brest. Cette roche est altérée en surface en arène à blocaille sur une épaisseur voisine de 1,25 m.

Le plafond de la salle dans laquelle s'est produit l'effondrement n'est qu'à 1,10 m sous la surface du sol actuel et était donc particulièrement fragile (fig. 22). La partie visible du souterrain est formée d'une salle de forme irrégulière présentant un rétrécissement médian, ayant 3,75 m de longueur pour 2,60 m de largeur maximum. Cette salle est suivie d'une autre, toute petite, de plan subcirculaire et de diamètre compris entre 1,50 m et 1,90 m. La communication entre ces deux salles se fait par une chatière de forme ovoïde large de 1,25 m et haute de 0,90 m, munie d'un seuil d'une hauteur d'une vingtaine de centimètres. Le plancher du souterrain se trouve entre 2,50 m et 3 m par rapport au niveau du sol actuel, ce qui est assez peu en comparaison des autres souterrains de la même époque.

Compte tenu qu'il n'y avait aucune urgence à fouiller cette structure, le repérage au sol a été réalisé de façon à inventorier le site à la carte archéologique avant rebouchage.

Pendant l'intervention, nous avons appris qu'il y a quelques années, une belle stèle de granite, à section quadrangulaire à angles épannelés concaves, dont l'extrémité sommitale est brisée, fut découverte dans un talus séparant les parcelles 980 et 1324, environ 150 m à l'ouest du souterrain (fig. 23). Tout l'intérêt réside dans l'association de ces deux éléments contemporains. Il est en effet probable que cette stèle matérialisait en surface l'emplacement du petit cimetière des habitants de Bel-Air, vers le IV^e^ siècle av. J.-C. Depuis, elle a été transférée dans une propriété d'un hameau voisin, mais *a priori* son transfert sur une propriété communale où elle serait mise en valeur est tout à fait envisageable. On peut, en effet, tout comme celle de Kroaz-Teo, la considérer comme un élément très intéressant du patrimoine de Saint-Servais.

Michel Le Goffic

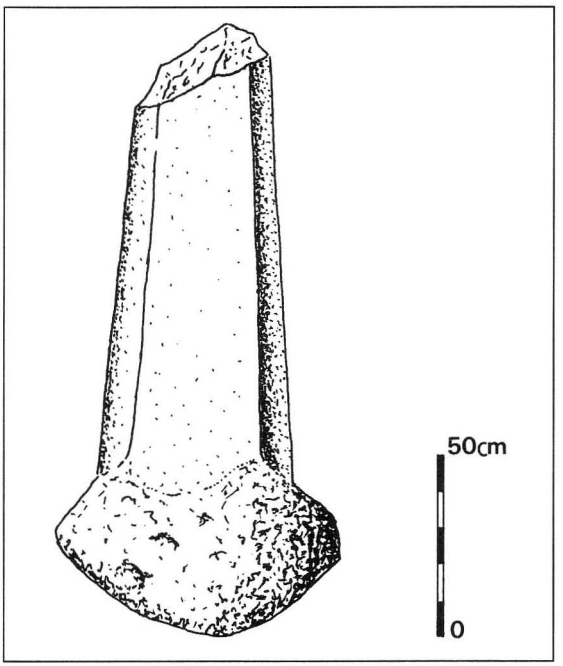


Fig. 23. – Saint-Servais, *Bel-Air*, dessin de la stèle de l'âge du fer tronc-pyramidale à section quadrangulaire à angles abattus concaves.

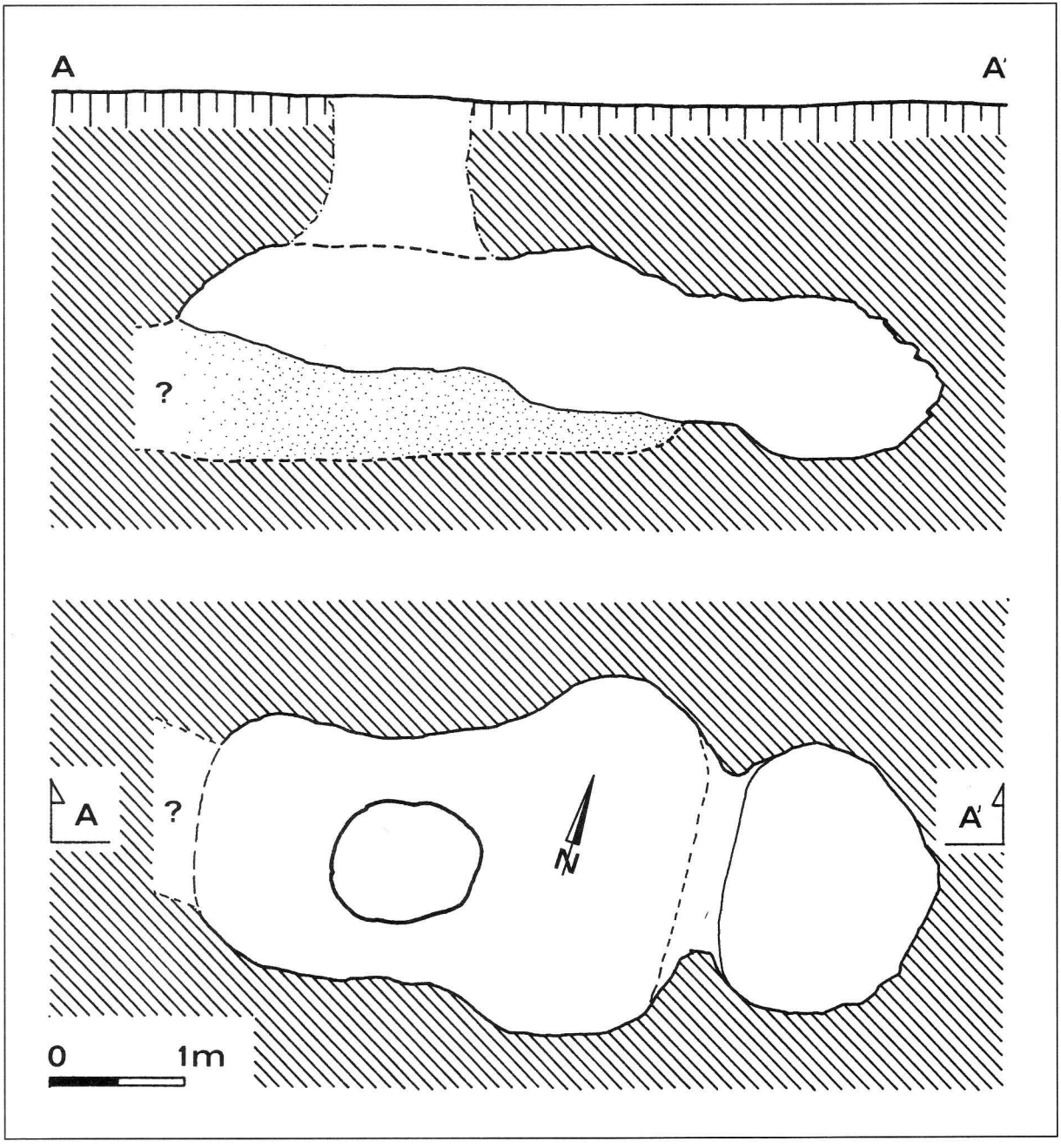


Fig. 22. – Saint-Servais, *Bel-Air*, plan et coupe du souterrain de l'âge du fer.

SCAËR, Miné-Déro

En avril 2000, M. Le Dez, président de l'association pour la mise en valeur du patrimoine scaërois, nous informait de l'existence près de chez lui d'une butte située dans un champ dénommé Parc-an-Durmel, section K, parcelle n° 500. Ce toponyme est généralement révélateur de la présence d'un tumulus de l'âge du bronze, et cela est d'autant plus probable qu'à 400 m au sud-ouest, dans la parcelle n° 504, se trouve un tumulus de plus en plus aplani par les travaux agricoles. Cependant, il nous a été rapporté que ce sont des fragments de tuiles et des tessons de poteries qui sont remontés par les labours. Une occupation gallo-romaine n'est donc pas à exclure. Il y a quelques années, dans un angle de la même parcelle, un effondrement s'était produit à l'occasion d'un charroi et avait été visité sans fouille approfondie. En novembre 2001, non loin de l'endroit où s'était produit l'effondrement, mais dans la parcelle voisine n° 501, dénommée Park-Run, le sol s'est à nouveau effondré sous le poids d'un tracteur pendant un charruage. Appelé par le propriétaire, M. Perez, nous avons pu constater qu'il s'agissait cette fois d'un souterrain de l'âge du fer dont la partie visible est une sorte de galerie de 0,75 m de largeur conduisant à une salle dont la largeur n'excède pas 1,30 m (fig. 24).

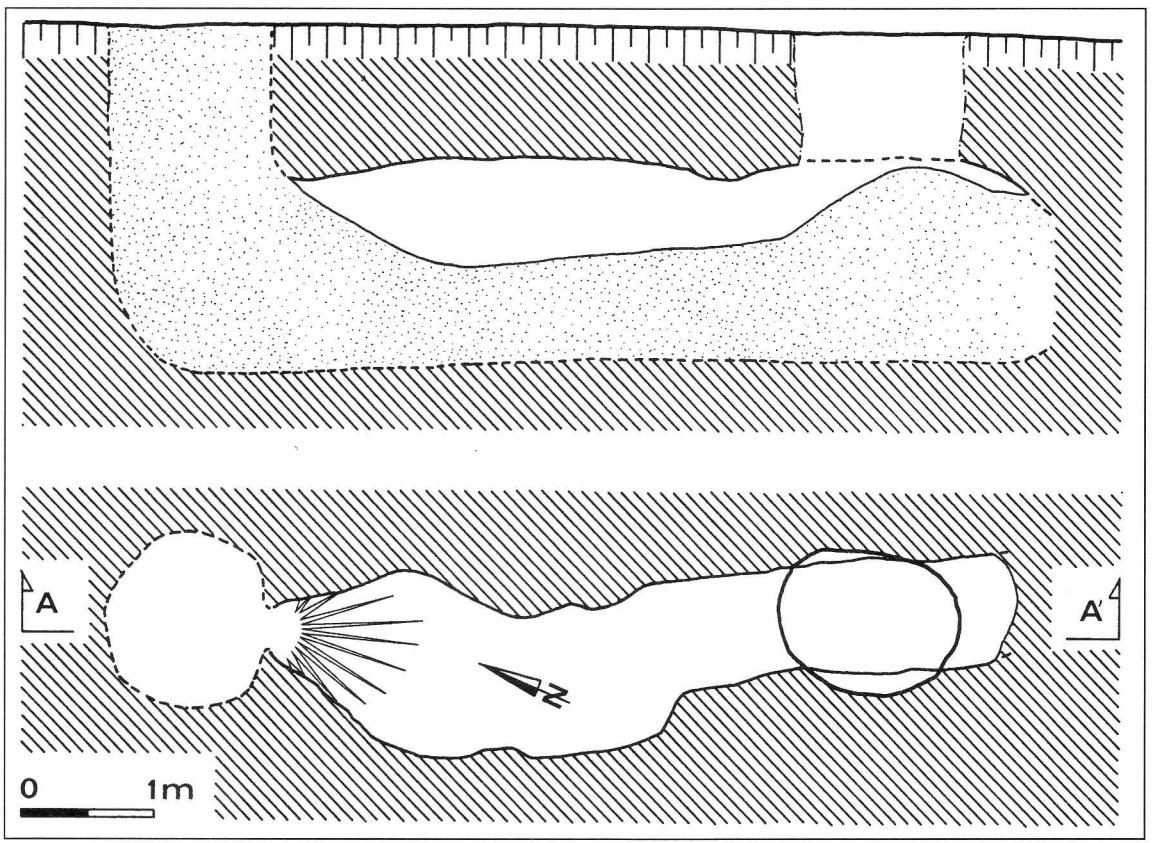


Fig. 24. – Scaër, *Miné-Déro* , plan et coupe de la partie visible du souterrain de l'âge du fer.

La profondeur de ces excavations ne peut être donnée car les éboulis résultant de l'effritement séculaire des voûtes et de l'effondrement accidentel en remplissent une grande partie. La hauteur séparant le plafond de la surface du sol actuel avoisine le mètre. La structure est creusée dans le micaschiste à staurotides. La partie observée, sur 5,60 m de longueur, est orientée NNO-SSE ; à l'extrémité nord se trouve un cône de remplissage de terre noire, probable rebouchage d'un accès originel du souterrain lors de son abandon comme cela était l'usage à l'âge du fer. Au sud de l'effondrement, il existe une prolongation mais que les éboulis ne rendaient pas accessible. Aucun mobilier n'a été découvert, mais la structure est suffisamment caractéristique pour en permettre la datation. Il s'agit donc d'un site dont l'occupation humaine est continue et variée, au moins depuis l'âge du bronze.

Michel Le Goffic

TRÉGUNC, Keraoret

Possédant depuis longtemps une carte postale du début du XX[e] siècle intitulée «Trégunc, menhir de Keraoret» (fig. 25), nous avions en vain arpenté champs et landes à la recherche de ce mystérieux monument, signalé pourtant par Paul du Chatellier[30]. D'après la taille des enfants posant à son pied, il devait pourtant s'agir d'une pierre d'au moins 6 mètres de haut et visible de très loin. Une recherche sur les anciens plans cadastraux n'avait non plus rien donné. Il est vrai que ce type de monument n'y était que rarement signalé.

En désespoir de cause, un «appel à témoin» dans la presse locale nous a donné la clé de l'énigme : deux Trégunois qui, enfants, fréquentaient les champs de ces environs, avaient bien connu ce menhir dressé parmi les ajoncs. Mais, dans les années 1950, un tailleur de pierre a trouvé bon de le transformer en... appuis de fenêtres pour une moderne demeure voisine !

Michel Guéguen

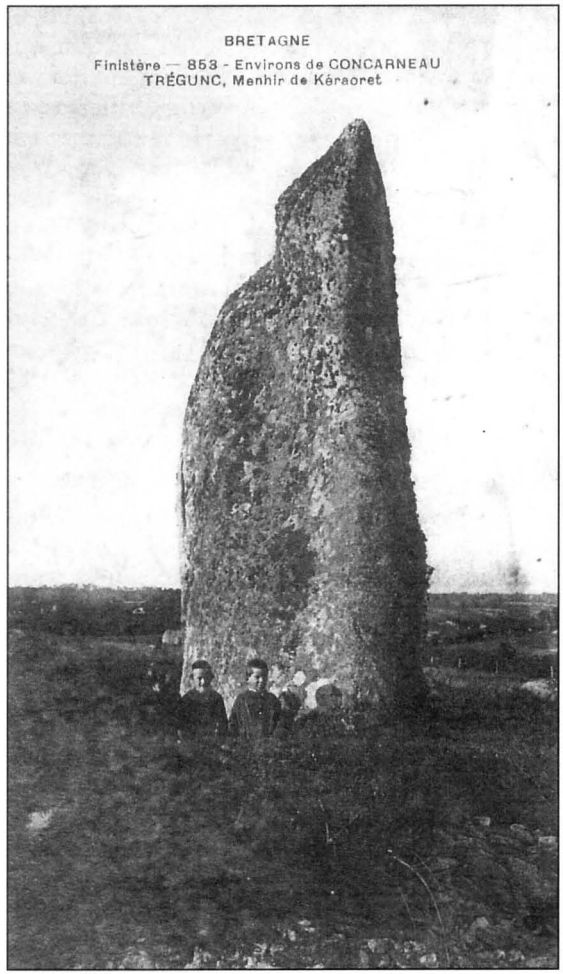


Fig. 25. – Trégunc, *Keraoret*, le menhir disparu.

30 P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 253.

TRÉMAOUÉZAN, Lann-Gazel

Depuis les fouilles de la grotte de Roc'h-Toul en Guiclan par le docteur Le Hir en 1868[31], aucune collection épipaléolithique suffisamment importante n'avait été étudiée, ce qui explique l'absence de la Bretagne dans la plupart des synthèses sur cette époque qui connaît un grand réchauffement climatique accompagné d'une remontée rapide du niveau de la mer de plusieurs dizaines de mètres. Sous l'impulsion de P. Gouletquer, des prospections systématiques ont été menées à partir de 1989 sur l'ensemble du département et, en une douzaine d'années, la somme d'informations recueillies est importante et révèle une présence humaine plus que sporadique à la fin du Pléistocène. Un site a été l'objet de ramassages systématiques de façon à tenter une définition de cette industrie : il s'agit de Lann-Gazel, sur la commune de Trémaouézan.

Le gisement se trouve près des sources de l'Aber-Vrac'h, dans une zone tourbeuse étudiée par D. Marguerie, qui a montré que la base du diagramme pollinique date de la transition Dryas III-Préboréal (10240 ± 110 B.P.). Au fil des années, en fonction de la rotation des cultures, des prospections régulières ont livré de l'industrie sur un territoire assez étendu, mais plusieurs concentrations sont aisément reconnaissables et deux d'entre elles, qui font l'objet de l'étude, ont été plus particulièrement prospectées. Ce site de plein air, qui présente l'intérêt de ne pas avoir connu d'autres occupations humaines préhistoriques, a fourni près de 2 500 pièces. Le matériau le plus abondamment utilisé est le silex, avec une grande proportion de silex brûlé. Ce silex contient des bioclastes (bryozoaires, spicules et algues) tout à fait caractéristiques, et son origine est vraisemblablement à rechercher dans le Crétacé de la Manche dont certains affleurements devaient être encore accessibles à l'époque. Les autres matériaux utilisés en quantité notable sont la quartzarénite (grès lustré) et le quartzite calcédonieux.

Le matériel brut est abondant et tous les stades de la chaîne opératoire sont représentés. S'agissant de matériel de surface récolté après le passage d'engins agricoles, certaines pièces sont fracturées ou ont reçu des chocs provoquant des pseudo-retouches, ce qui demande une grande vigilance lors du tri de l'outillage.

En dehors de l'outillage commun dans lequel les éclats retouchés, les coches et les grattoirs sont bien représentés et où les burins sont de qualité médiocre, il y a lieu de noter des pointes à dos courbe de type azilien, des pointes de Grundy, des pointes à dos anguleux, proches du type de Creswell (fig. 26).

Parmi les pièces les plus intéressantes récoltées sur le site, figure un galet plat de schiste gréseux gravé sur les deux faces (fig. 27). L'une des faces montre des séries de zigzags, parfois groupés en réseaux parallèles, l'autre présente un motif en arête de poisson fait de chevrons emboîtés, compris entre deux lignes parallèles ; de part et d'autre de ce motif central sont des lignes ondulées et de courts traits parallèles près du bord du galet. Le style diffère sensiblement des schistes gravés de Clis en Guérande ou de ceux de La Pommeraye pour ne citer que les sites les plus proches ayant livré des pierres gravées attribuables à l'Épipaléolithique[32]. En attendant de nouvelles découvertes, ce galet gravé constitue «l'œuvre d'art» la plus ancienne de Bretagne.

Une série de transects pédologiques devraient, dans un proche avenir, situer le niveau et la place de cette industrie et, avec un

31 D. Le Hir, «Caverne de Roc'h-Toul en Kerouguy-Izella, commune de Guiclan (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 85-91.

32 P. Bazin, J.-Y. Gallais, J. Mornand, A. Thévenin, «Schistes gravés sur le cours inférieur et moyen de la Loire», *Epipaléolithique et Mésolithique entre Seine et Rhin*, Table ronde d'Ancerville, 1989, *Annales littéraires de l'université de Besançon*, 1995, n° 567, p. 107-117.

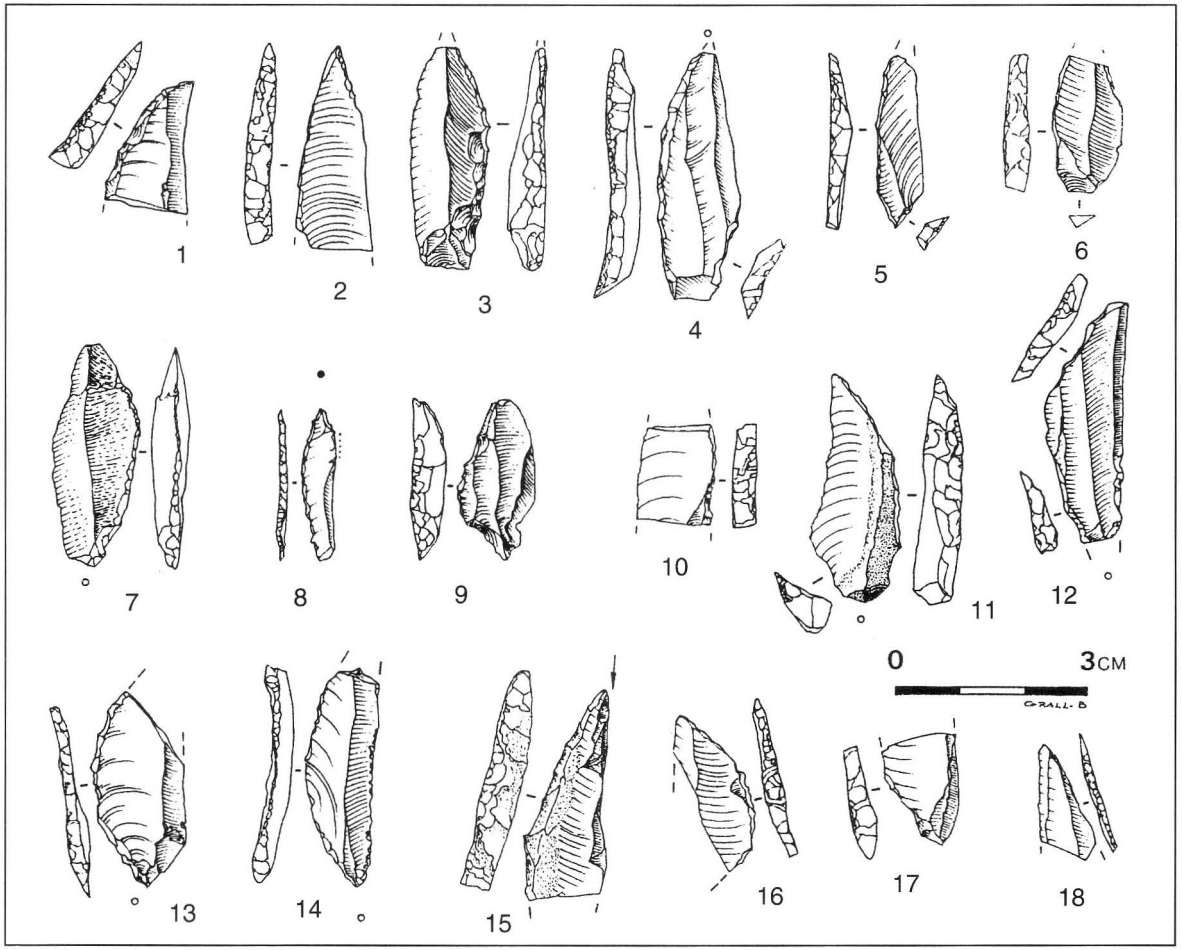


Fig. 26. – Trémaouézan, *Lann-Gazel*, pointes et fragments de pointes à dos courbe, pointes à dos courbe à base rétrécie (4, 11), pointe de Grundy (5), pointe à dos anguleux (12). Dessin B. Grall.

peu de chance, une datation 14 C pourra être réalisée. Compte tenu des dissemblances reconnues tout en reconnaissant certaines affinités avec les autres complexes chronoculturels de l'Épipaléolithique et dans l'attente de plus d'informations, nous proposons de donner à ce groupe le nom de *Léonien*, étant donné que le terme «Gazélien» a déjà été utilisé pour l'industrie épimagdalénienne de la grotte de Gazel dans l'Aude.

L'étude de ce site a fait l'objet d'une communication au colloque de Tours sur l'Épipaléolithique et le Mésolithique, le 13 octobre 2001, et une publication exhaustive est prévue dans les actes de cette table ronde, dans le courant de l'année 2002.

Michel Le Goffic

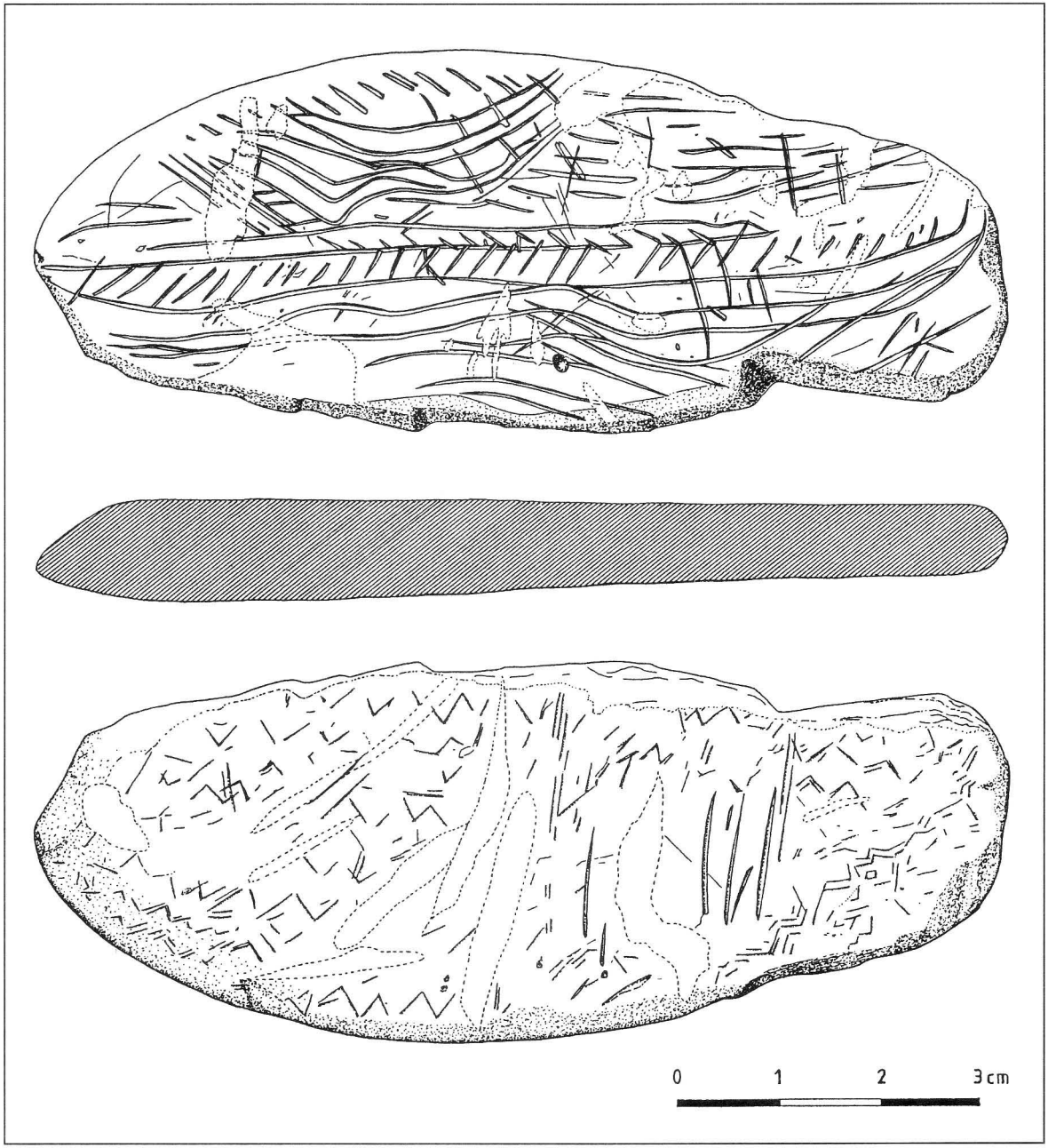


Fig. 27. – Trémaouézan, *Lann-Gazel*, galet de schiste gréseux gravé sur les deux faces plates.
Dessin M. Le Goffic.

Les thermes gallo-romains en Armorique

1re partie : le programme architectural et technique

par Anne Le Bot

Les thermes constituent certainement l'un des faits culturels les plus significatifs du monde romain, mais aussi l'un de ceux qui démarquent le mieux l'apport spécifique de Rome à la civilisation gréco-latine. Cela tient à la fois à leur aspect technique, à leur rôle dans l'emploi du temps quotidien et à leur large diffusion au fin fond des provinces conquises[1].

La pratique thermale est, comme bien des composantes de la culture romaine, née en Grèce. Le bain hellénique se déroulait de la façon suivante : après un exercice sportif destiné à provoquer la sudation, le baigneur se rendait dans une pièce chauffée par des braseros, où il se nettoyait à l'aide d'un strigile, puis s'aspergeait d'eau froide dans une baignoire-sabot.

Ce type d'installation fut importé et modifié par les colons grecs en Italie méridionale. Toutefois, ces établissements ne comportaient pas encore l'innovation primordiale apportée à la technique thermale par les Romains, qu'est le chauffage par le sol. Celui-ci n'est mentionné qu'à partir du Ier siècle av. J.-C. dans les inscriptions et *papyri* où les termes de υποκαυστης ou υποκαυστα donnent par la suite le mot hypocauste. Les thermes romains présentent alors un agencement différent de celui de leurs homologues grecs. Si l'exercice physique demeure pratiqué, la sudation est également engendrée par le passage successif dans plusieurs pièces chauffées : le *tepidarium*, le *caldarium* et éventuellement un bain chaud ou une étuve. Le baigneur termine sa toilette par un passage dans le *frigidarium* et son bain froid.

Les thermes romains font partie de la culture qui est diffusée peu après la conquête de la Gaule. L'étude du phénomène thermal

[1] J. NAVEAU, *Les thermes gallo-romains d'Entrammes*, Mayenne, *Archéologie et Histoire*, suppl. n° 1, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 1991, p. 8-9.

dans ce contexte est doublement intéressant, car cette époque correspond à une période d'innovation et de perfectionnement technique dans ce domaine : le chauffage sur hypocauste est désormais bien connu, l'hydraulique est maîtrisée, tandis que l'architecture thermale est contrôlée. C'est donc une technique pratiquement aboutie qui est importée. De plus, les thermes, en tant qu'introduction culturelle d'une spécificité gréco-romaine, constituent des indices intéressants pour comprendre la romanisation des provinces de l'Empire romain et, ici, de la péninsule armoricaine.

À l'heure actuelle, nous pouvons dénombrer quatre-vingt-quinze signalements d'édifices thermaux dans les cinq cités de l'ouest de l'Armorique (Osismes, Coriosolites, Vénètes, Riedones, Namnètes[2]). Ces mentions sont d'inégale qualité et peu de sites ont été fouillés de façon suffisamment complète pour ne laisser aucun doute sur leur nature. L'identification d'un établissement thermal demande la réunion de plusieurs conditions. Il s'agit de mettre en évidence à la fois des parties chauffées et des aménagements hydrauliques, de type bain ou piscine. Cela implique la fouille d'une surface étendue, incompatible bien souvent avec le bâti moderne environnemental et les priorités du sauvetage archéologique. Aussi, peu de recherches de grande ampleur incluant les thermes dans leur contexte (domaine agricole ou trame urbaine) ont été menées ces dernières années. Néanmoins, deux grands ensembles ruraux sont actuellement en cours de fouilles, sous la direction d'A. Provost. La *villa* du Quiou (Côtes-d'Armor), repérée par de nombreuses prospections aériennes et pédestres, a livré des éléments prometteurs, en particulier dans la zone thermale[3]. A. Provost fouille en parallèle le site du Mané-Véchen en Plouhinec (Morbihan), où les thermes ont été explorés anciennement, de façon partielle[4]. Il ne fait nul doute que ces recherches, destinées à être étendues sur plusieurs années, apporteront des faits nouveaux sur les complexes ruraux.

I. Les édifices thermaux : principes généraux

A. Les différentes catégories de thermes

Les thermes publics

Au même titre que le *forum*, le théâtre ou les temples, l'affirmation de l'agglomération passe par la présence de thermes publics. Ils sont lieux de rencontre et d'échange pour une population et constituent donc un facteur de cohésion sociale important. Ce lien social se double également d'une affirmation du pouvoir et de la richesse de la cité. Les thermes sont en effet les monuments publics les plus coûteux, par leur construction et leur entretien.

En contexte urbain, seule la superficie et le nombre d'aménagements attenants permettent de distinguer un édifice thermal public d'un édifice privé, ce que l'exiguïté des fouilles urbaines autorise rarement.

Les thermes publics de la plupart des capitales de cité restent encore à découvrir. Plusieurs hypocaustes ont été mis au jour à Carhaix (Finistère), rue Cazuguel[5] ou près

---

[2] A. Le Bot, *Les thermes gallo-romains en Armorique*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998 (mémoire de maîtrise), t. 2 : Répertoire. Si quelques sites ont fait l'objet de nouvelles investigations, aucun nouveau établissement thermal n'a été mis au jour ces trois dernières années.

[3] A. Provost, «La villa gallo-romaine du Quiou : sondage d'évaluation», *Patrimoine*, n° 15, Société archéologique de Corseul, 2001, p. 19-20.

[4] P. André, R. Bertrand, «Le domaine gallo-romain du Mané-Véchen en Plouhinec (Morbihan)», *Société lorientaise d'archéologie*, 1974, p. 18-20, pl. et fig.

[5] L. Rolland, «L'aqueduc romain de Carhaix», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, p. 76.

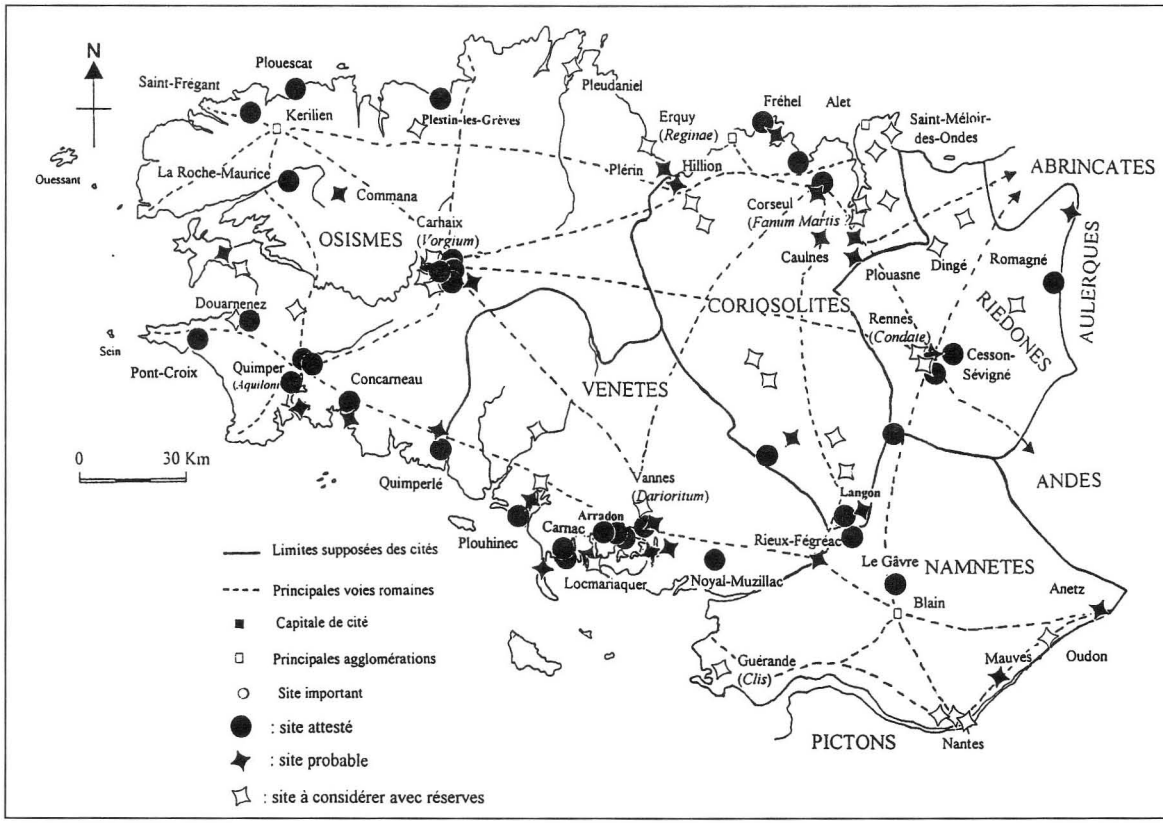


Fig. 1. – Carte de répartition des établissements thermaux recensés en Armorique.

de l'église Saint-Trémeur[6]. Ces édifices ont été interprétés comme appartenant à des thermes publics, mais la présence d'hypocaustes en contexte urbain ne suffit pas pour les identifier comme tels. À Kerniguez, en 1989, fut fouillé partiellement un édifice thermal de grande taille auquel ne semble pas être rattachée de *domus*[7]. Le site, en bordure de l'Hyère, est en marge de la ville antique, ce qui n'est pas incompatible avec une installation de thermes publics. La destruction actuelle du site n'a pas permis aux archéologues de se prononcer.

À Nantes (Loire-Atlantique), des hypocaustes ont été découverts aux alentours de la rue de la Marne et sous l'église Sainte-Croix[8], sans qu'un édifice public thermal puisse pour autant être attesté. Par contre, à Rennes (Ille-et-Vilaine), deux piscines, appartenant probablement à des thermes

[6] L. PAPE, *La* civitas *des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Rennes, 1978, p. A-64, A-71-72.

[7] M. BATT, *Sondage, Carhaix, Kerniguez*, S.R.A. Bretagne, 1989.

[8] J. FURRET, «Notes sur les fouilles faites dans la cité nantaise en 1902, pour le nouveau réseau des égouts collecteurs», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*, t. XLV/1, 1904, p. 49-53, pl. – L. BOUCHAUD, «Découvertes de vestiges gallo-romains, rue de la Marne», *ibid.*, t. XC, 1951, p. 36-41, pl.

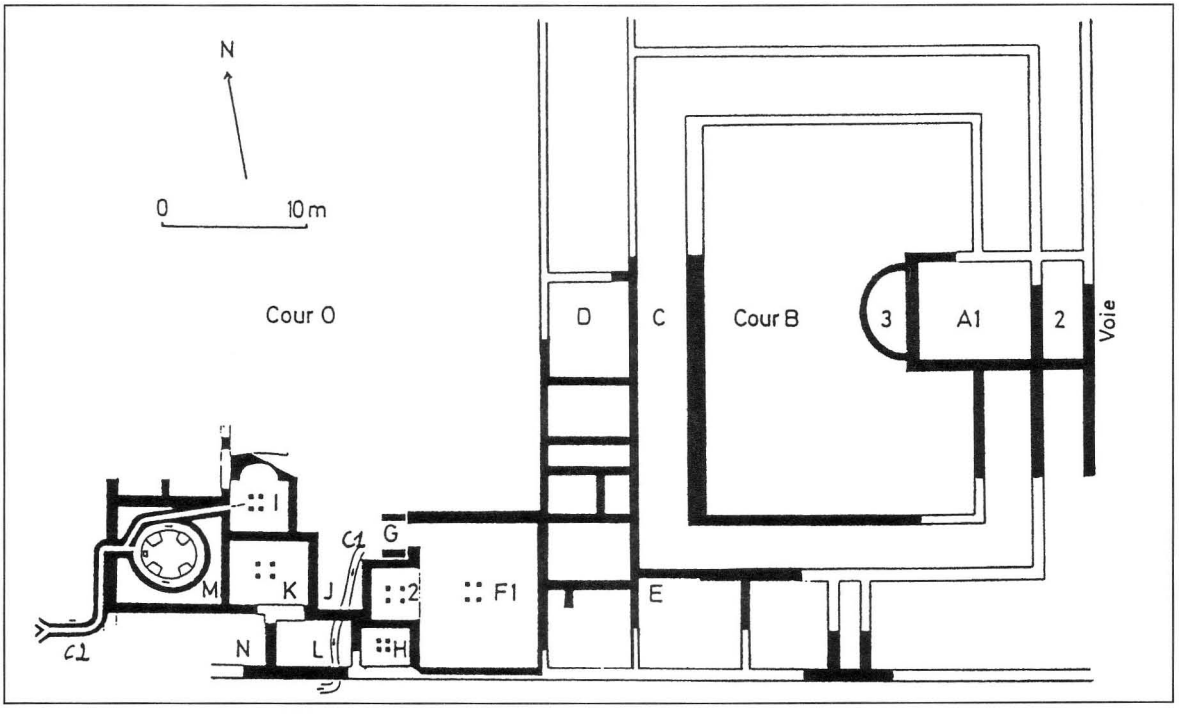


Fig. 2. – Les thermes publics du *Champ-Mulon*, Corseul (Côtes-d'Armor).
Extr. de R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, vol. XXXI-2, 1973, p. 364.

publics, furent fouillées, rue de Dinan[9]. Un environnement archéologique très bouleversé ne facilite pas l'exploitation des données, mais la relecture du site, engagée par D. Pouille, devrait apporter un éclairage nouveau[10]. À Vannes (M.), les découvertes d'A. Triste, près du *forum*[11], se rattachent probablement à des thermes publics, mais, là encore, l'ampleur de la fouille est insuffisante pour cerner la conception de l'édifice.

Seul l'édifice du Champ-Mulon à Corseul (C.-d'A.) est identifié avec certitude comme thermes publics de capitale de cité. Les thermes supplantent un ancien quartier résidentiel à la fin du III^e^ siècle apr. J.-C.[12]. L'édifice occupait un îlot d'une surface d'environ 75 x 50 m, dont seules les parties sud et sud-est ont pu être fouillées. Cette taille assez importante le fait entrer dans la catégorie des grands thermes publics. La présence d'un bâtiment d'accueil présentant les caractéristiques d'une basilique thermale semble le confirmer. Il correspond en effet à la définition de ce type de structure, donnée par

[9] A. BARDEL, «Les fouilles de la rue de Dinan en 1979», *Archéologie en Bretagne*, n° 24, 1979, p. 27-32, pl. et fig.

[10] D. POUILLE, *à paraître*. Nous remercions D. Pouille pour ces informations.

[11] A. TRISTE et C. LE PENNEC, «Vannes : thermes publics au sud-est du forum», *Bilan scientifique de la Direction des affaires culturelles*, 1993, p. 81-82 ; des mêmes, «Vannes, Rue de l'Etang», *ibid.*, 1994, p. 70.

[12] J.-P. BARDEL, «Il y a trente ans, le Champ Mulon...», *Patrimoine, Bulletin de la Société archéologique de Corseul*, t. X, avril 1996, p. 21-37, pl. et fig.

I. Nielsen[13] : une grande pièce, avec ou sans abside, qui pouvait être divisée en trois ailes ou plus, reliée aux parties froides, ou du moins à la palestre. Le bâtiment d'accueil du Champ-Mulon correspond tout à fait cette description. De plus, un décor d'enduit stuqué et de mosaïque montre sans équivoque qu'il s'agissait là d'une pièce d'importance. Celle-ci s'ouvrait sur un portique (C) et sur une cour ou palestre (B). Parmi les pièces thermales découvertes, plusieurs *caldaria* furent identifiés (K, H, F1) avec leur baignoire chaude attenante (I et F), ainsi qu'un *frigidarium,* où se trouvait un bassin dallé de schiste. Plusieurs canalisations alimentaient ces pièces (C1 et C2).

Tout comme pour les capitales de cités, peu d'édifices thermaux publics ont pu être mis au jour dans les différentes agglomérations secondaires de l'Armorique.

À Saint-Clément, Mauves (L.-A.), L. Maître fouilla un édifice, situé à 900 m du théâtre, qu'il interpréta comme des thermes publics[14]. À Locmariaquer (M.), selon la tradition, les murailles de Er-Hastel appartenaient à des thermes publics[15]. Si la légende n'a que peu de valeur scientifique, il faut toutefois remarquer que cette agglomération est alimentée par un aqueduc, ouvrage monumental traversant la rivière de Crac'h (M.). Tout comme à Carhaix (F.), un tel dispositif ne trouve sa justification que dans la présence d'industries importantes nécessitant de l'eau (industries textiles...) ou par l'existence de thermes publics. Aucune activité artisanale de grande ampleur n'a été révélée à ce jour à Locmariaquer (M.). À Quimper (F.), l'interprétation des thermes de Roz-Avel est également malaisée. Si, au moment de la fouille, le bâtiment semblait public au vu de sa taille[16], les dernières publications concernant cet édifice penchent plutôt pour un édifice privé[17].

Les thermes privés

Le terme de *balneum* est réservé aux bains privés. De taille plus modeste que leurs homologues publics, ils n'en présentent pas moins les mêmes structures canoniques : le *caldarium-tepidarium* (partie chaude), le *frigidarium* et son bain froid (partie froide), et éventuellement une ou plusieurs piscines chaudes et étuves. Les variantes portent sur la taille des pièces et leur nombre, plus réduits. Résultant d'initiatives et de fonds privés, bâti sur un terrain privé, le *balneum* est en relation avec une habitation. Superficie, confort et luxe varient ainsi en fonction de la classe sociale du possédant, bien que des exceptions puissent être remarquées. Les thermes constituent la partie la plus soignée de l'habitation du maître, au même titre que la salle de réception. Il s'agit non seulement d'un établissement d'hygiène, mais également d'un lieu d'apparat et de réception, comme le confirme le soin porté aux décors.

À l'inverse des thermes publics, les thermes privés sont mieux connus pour notre région. Les exemples armoricains montrent la diversité de ces établissements. À Kervéguen (Quimper, F.), les bains ne renfermaient qu'une simple baignoire chauffée. L'autre moitié de l'édifice, où furent retrouvées de nombreuses scories, devait être occupée par un artisanat[18]. Les thermes de La

---

13 Définition donnée par I. NIELSEN, Thermae *and* balnea, *the architecture and cultural history of roman public baths*, Aarhus, 1990, p. 162.

14 L. MAÎTRE, «L'édifice de Saint-Clément», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*, t. XXV, 1886, p. 47.

15 G. DE CLOSMADEUC, «Le président de Robien, archéologue», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. XXVI, 1882, p. 51-56, pl.

16 R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, t. XXXV/2, 1977, p. 363.

17 J.-P. LE BIHAN, «L'époque gallo-romaine», dans *Histoire de Quimper* (sous la direction de J. Kerhervé), Quimper, 1990, p. 36.

18 Y. MÉNEZ, P. GALLIOU, «La *villa* gallo-romaine de Kervéguen en Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 47-48.

Roche-Maurice (F.) étaient composés de deux pièces, pourvues chacune d'une baignoire[19]. En revanche, les thermes de Kervenennec, en Pont-Croix (F.), comportaient plusieurs pièces chauffées et décorées par des *opera sectilia*[20] et des enduits peints à coquillages[21], tandis qu'au Mané-Bourgerel, en Arradon (M.), les fouilleurs ont dénombré pas moins de sept pièces chauffées et plusieurs *opera sectilia* de qualité[22].

B. Le plan des thermes

Les pièces

La disposition des pièces doit correspondre au cheminement thermal.

Le baigneur se déshabille dans le vestiaire ou *apodyterium*. Cette pièce d'accueil n'est pas chauffée. Certains vestiaires sont munis d'un *labrum* (petite vasque) ou d'un pédiluve où le baigneur se lavait les pieds. Cette disposition était présente dans le vestiaire des thermes de Légenèse à Carnac (M.), où furent retrouvés deux petits bassins[23].

L'usager pénètre ensuite dans une pièce tiède ou *tepidarium*. La température qui y règne, de l'ordre de 20 à 25° C, en fait une pièce très agréable, qui est également utilisée pour effectuer les massages[24]. Il s'agit de se préparer à entrer dans le *caldarium*, où la température est, comme dans les bains turcs actuels, aux alentours de 50° C[25]. De l'eau jetée sur le sol produit de la vapeur et transforme l'atmosphère sèche en atmosphère humide. Ces deux pièces sont le plus souvent disposées en enfilade, chauffées par le même foyer ou *praefurnium*.

Une baignoire ou piscine chauffée (*alveus*, *piscina calida*) est attenante à ces pièces. Elle est le plus souvent alimentée par un foyer distinct. Nombre de ces piscines font saillie sur la façade des thermes. Cette exèdre peut être de forme rectangulaire (Plestin-les-Grèves, C.-d'A.[26]) ou, plus fréquemment, absidiale comme à Pléchatel (I.-et-V.[27]). On constate que ce système en saillie s'applique aux piscines, qu'elles soient chaudes ou froides. Cette position, *a priori* source de déperdition de chaleur, doit donc s'expliquer par les contraintes hydrauliques du bain, ou tout simplement par des préoccupations esthétiques.

Une pièce chaude ou étuve peut être ajoutée. Dans les textes latins, on rencontre deux termes pour désigner cette salle : *sudatorium* ou *laconicum*. La différenciation de ces deux vocables est malaisée. Si A. Lézine distingue pièce en atmosphère sèche (*sudatorium*) et pièce en atmosphère humide (*laconicum*[28]), I. Nielsen décrit le *laconicum* comme une salle de forme ronde, chauffée par un brasero, tandis que le *sudatorium*, généralement quadrangulaire, est sur hypocauste et est chauffé par un *praefurnium* indépendant[29]. L'étuve circulaire de Curin au Gâvre

---

19 R. SANQUER, P. GALLIOU, «Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice», *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, p. 215-251, pl. et fig.

20 L'*opus sectile* est un pavement constitué de diverses plaques taillées, en schiste, calcaire, marbre ou brique, composant un motif géométrique ou *emblema*.

21 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII/2, 1972, p. 86-96, pl. et fig.

22 P. ANDRÉ, «Les Cahiers de Monsieur de Fréminville IV : la *Villa* de Mané-Bourgérel, Morbihan, 1re partie : Les bâtiments et les décors de sols», *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 1981, p. 2-10, pl., fig.

23 R. SANQUER, «À travers les dossiers de la circonscription : les thermes romains de Légénèse en Carnac (Morbihan)», *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 1982, p. 13.

24 T. ROOK, *Roman baths in Britain*, Buckingham, 1992, p. 23-24.

25 F. KRETZSCHMER, *Hypocausten*, 1953, cité par I. NIELSEN, *op. cit.*, p. 17-18.

26 Tant le bain froid que le bain chaud : C. LE POTIER et J.-P. BARDEL, «Les thermes du Hogolo à Plestin-les-Grèves», *Patrimoine, Bulletin de la Société archéologique de Corseul*, n ° 7, 1993, p. 46.

27 R. SANQUER, art. cité, *Gallia*, 1977, p. 342.

28 A. LÉZINE, *Architecture romaine d'Afrique, recherches et mise au point*, Paris, 1961, p. 26.

29 I. NIELSEN, *op. cit.*, p. 158-160.

(L.-A.[30]) était sur hypocauste, aussi est-il difficile de se prononcer en ce domaine. La taille réduite et la chaleur importante qui règne dans ces étuves en font une pièce de sudation particulièrement efficace. De nombreux thermes en sont dotés : Keran en Arradon (M.[31]) ou Kervénennec en Pont-Croix (F.[32]).

Après ce passage dans les pièces chaudes, le baigneur se rend dans la partie froide de l'édifice, afin d'achever son circuit thermal. Après la succession de pièces de sudation, il s'agit de ressaisir l'organisme. Le *frigidarium* ou salle froide est une pièce unique, même dans les édifices publics. Une piscine ou baignoire froide est attenante, permettant une immersion totale ou partielle. Des bassins à ablutions existaient également, comme dans les thermes publics du Champ-Mulon à Corseul (C.-d'A.) où fut retrouvée une grande vasque[33].

Dans les thermes publics, d'autres annexes étaient proposées : bibliothèques, gymnases ou boutiques, comme aux thermes de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). Aucune de ces structures, faute de bâtiments publics complètement explorés, n'a pu être étudiée en Armorique[34].

Agencement des salles

L'agencement des salles doit répondre aux contraintes du circuit thermal. Si, dans certains thermes, plusieurs cheminements peuvent être envisagés, ceux-ci doivent toujours respecter la règle suivante : accès progressif aux salles chaudes et conclusion du circuit par le passage du chaud au froid afin de ressaisir l'organisme. À partir de ce principe, le circuit thermal peut comprendre un nombre infini d'étapes, au gré des salles et de leurs fonctions.

Les travaux fondateurs de D. Krencker sur les thermes de Trèves ont abouti à une étude typologique des plans thermaux d'édifices publics[35]. En Armorique, peu de plans complets d'édifices thermaux sont connus. Les seuils sont rarement notés, tandis que l'emplacement du vestiaire n'est pas toujours identifié. Ces éléments nous sont pourtant indispensables pour déterminer le circuit thermal. Si les plans complets ou reconstituables dont nous disposons sont exclusivement ceux de thermes privés, le principe de circulation demeure inchangé. Nous pouvons ainsi distinguer trois schémas principaux de circulation.

Le premier, fort peu pratique, fait pénétrer le baigneur, à partir du vestiaire, dans les salles chaudes. L'usager se rend ensuite dans la partie froide et est contraint, pour revenir, de repasser dans au moins une des salles chaudes, ce qui brise le principe du circuit thermal. Si, dans certains cas, les données de fouilles sont insuffisantes pour affirmer une entrée par les salles chaudes, plusieurs plans thermaux montrent sans ambiguïté qu'aucune autre option n'était envisageable : Avessac (L.-A.), dans le deuxième état des thermes, Keran, en Arradon (M.), Pont-Croix (F.) ou encore Quimperlé (F.).

Le deuxième type de plan correspond à la déambulation suivante : le baigneur doit passer dans la salle froide pour accéder aux salles chaudes. Il prend son bain froid final sur le

---

30 L. MAÎTRE, «Découverte des thermes de Curin», *Bulletin archéologique de la Commission des travaux historiques*, 1890, p. 434-38, pl.

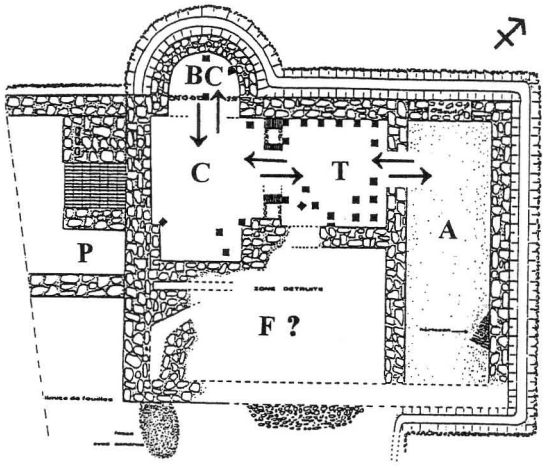
31 P. ANDRÉ, «La *villa* de Keran en Arradon, 1re partie : Les bâtiments», *Archéologie en Bretagne*, n° 23, 1979, p. 10.

32 R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, t. XXXVII/2, 1979, p. 364.

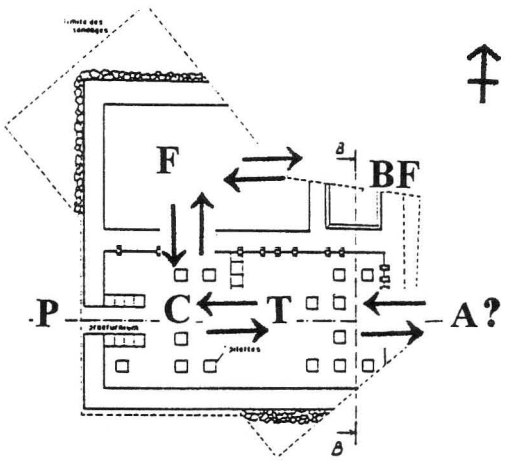
33 J.-P. BARDEL, *op. cit.*, *Patrimoine*, 1996, p. 32-33.

34 I. Nielsen présente les différentes pièces thermales connues (étymologie, définition...) : I. NIELSEN, *op. cit.*, p. 153-166.

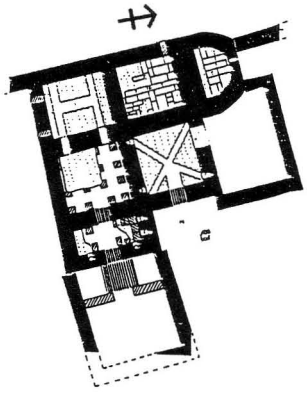
35 D. KRENCKER, E. KRÜGER, H. CEHMAN, H. WACHTLER, *Die Trierer Kaiserthermen I : Ausgrabungsbericht und grundsätzliche Untersuchungen römischer Thermen*, Augsbourg, 1929.

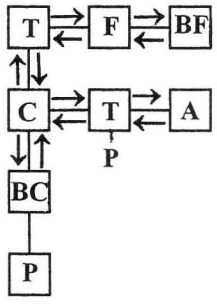


PLÉCHÂTEL (I.-et-V.), *La Ville-Chérel*

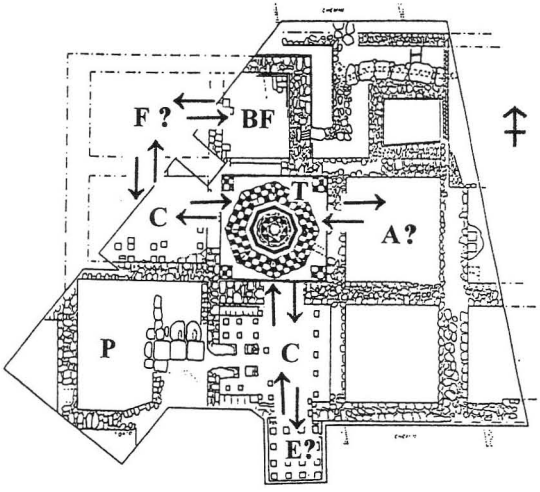


QUIMPERLÉ, *forêt de Carnoët*





AVESSAC (L.-A.), *Kermagouër* (2e état)



PONT-CROIX, *Kervénennec*

A : *Apodyterium* (vestiaire).
P : *Praefurnium* (foyer).
T : *Tepidarium* (salle tiède).
C : *Caldarium* (salle chaude).

BC : Bain chaud.
E : Etuve.
F : *Frigidarium* (salle froide).
BF : Bain froid.

→ : circuit aller.
→ : circuit retour.

Fig. 3 a. – Les circuits thermaux.
Plans thermaux de type I.

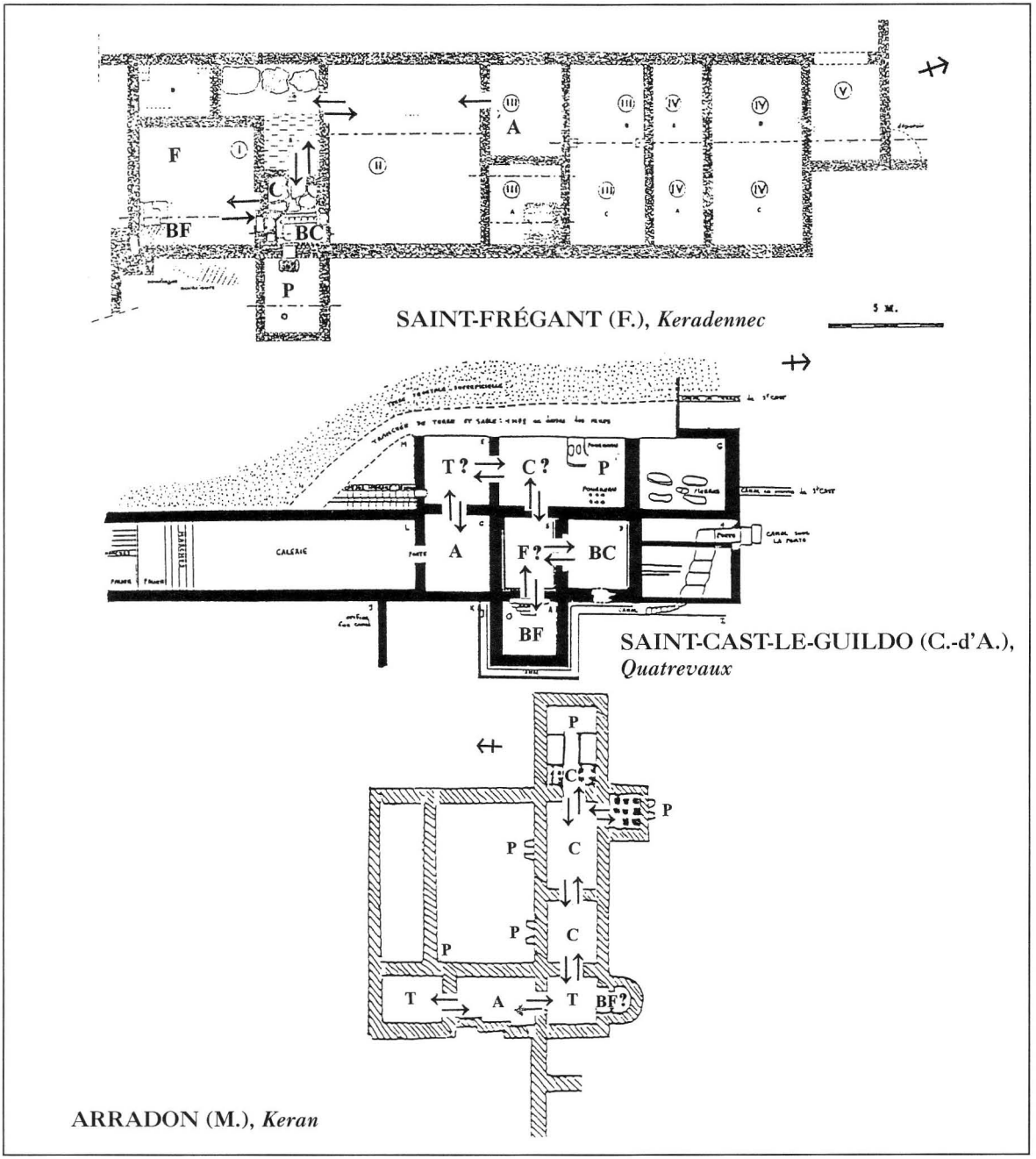
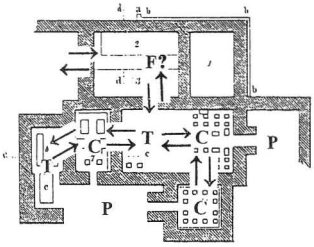
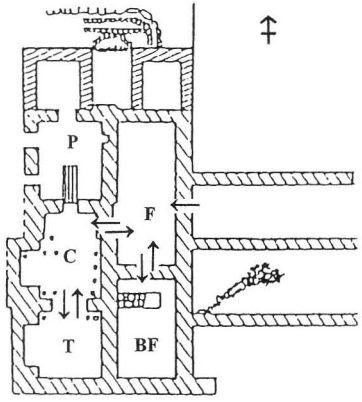


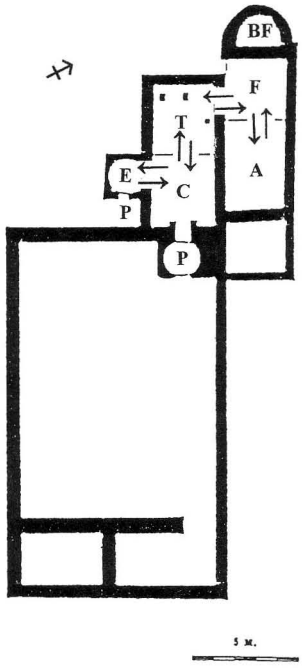
Fig. 3 b. – Les circuits thermaux.
Plans thermaux de type I.



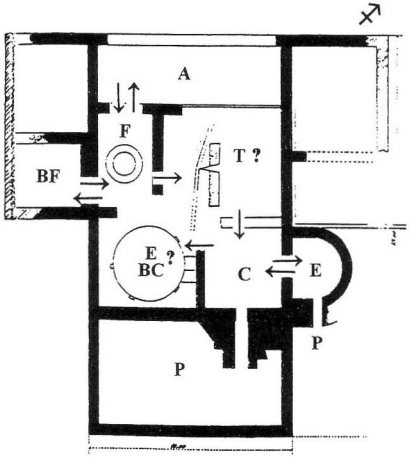
VANNES (M.), *Saint-Symphorien*



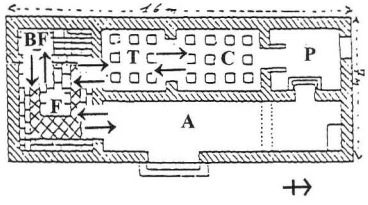
CONCARNEAU (F.), *Le Questel*



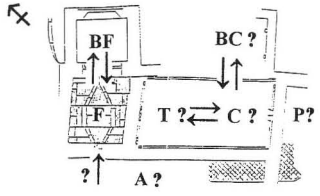
CESSON-SÉVIGNÉ (I.-et-V.), *La Chapelle*



LE GAVRE (L.-A.), *Curin*



PLOMELIN (F.), *Le Pérennou*



KERLAZ, *Le Ry-Izella*

Fig. 3 c. – Les circuits thermaux.
Plans thermaux de type II.

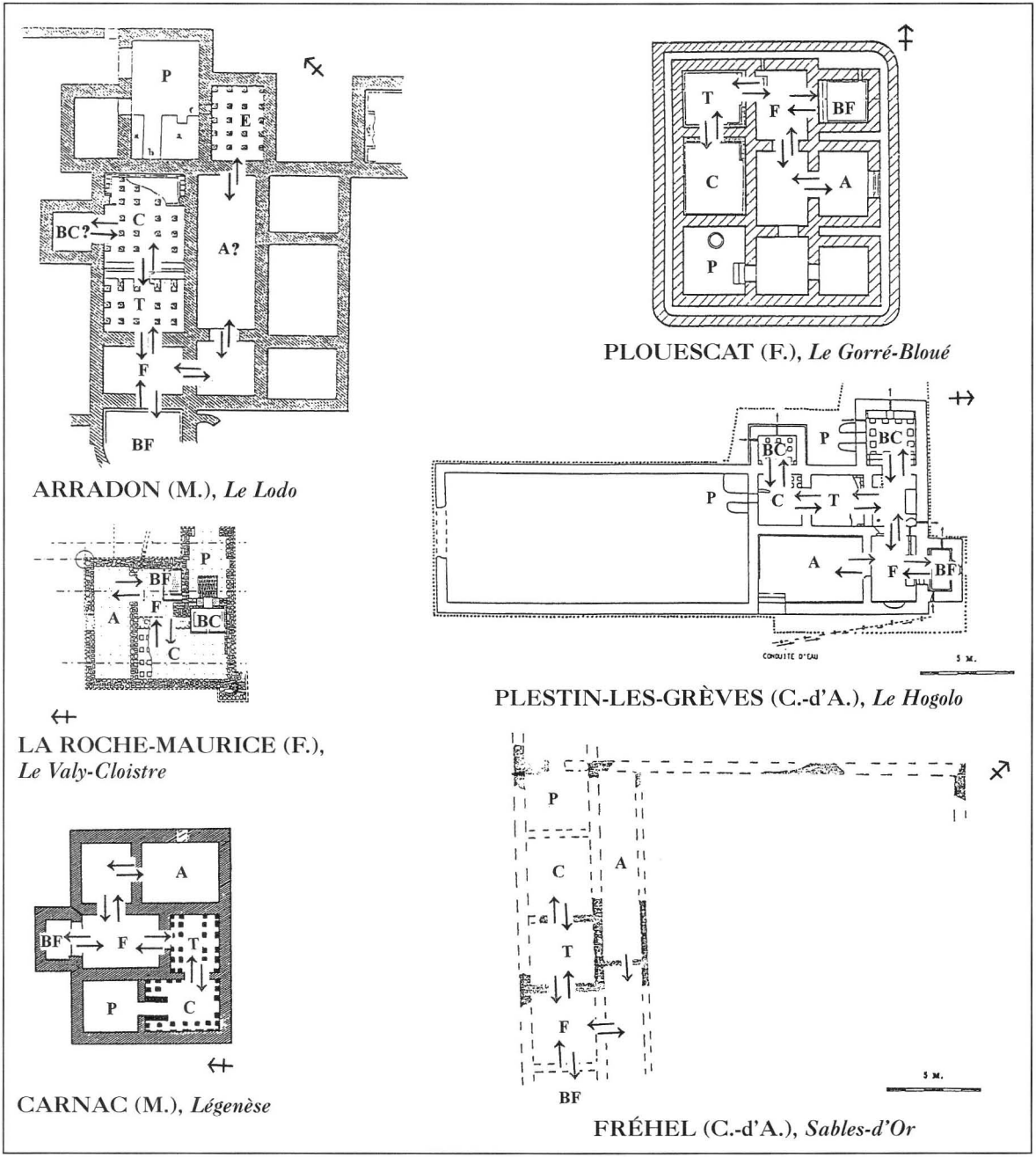
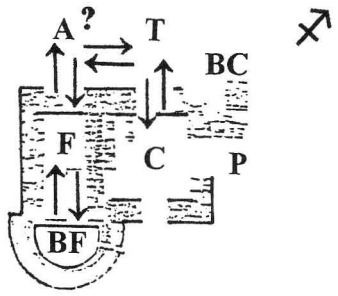
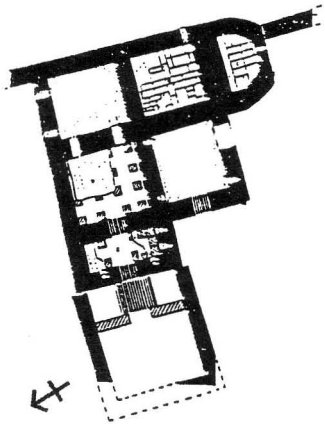
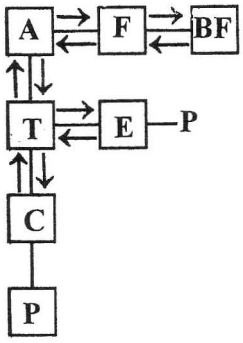


Fig. 3 d. – Les circuits thermaux.
Plans thermaux de type II.



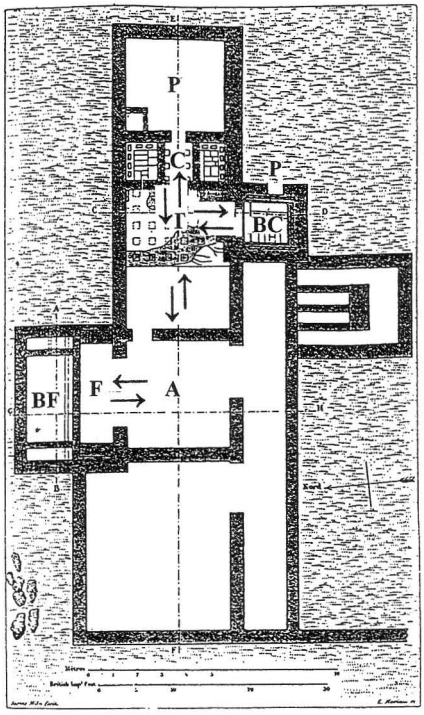
MISSIRIAC (M.),
Bermagouët





5 m.

AVESSAC (L.-A.), *Kermagouër* (1er état)



CARNAC (M.), *Les Bosseno*

A : *Apodyterium* (vestiaire).
P : *Praefurnium* (foyer).
T : *Tepidarium* (salle tiède).
C : *Caldarium* (salle chaude).
BC : Bain chaud.
E : Etuve.
F : *Frigidarium* (salle froide).
BF : Bain froid.
→ : circuit aller.
→ : circuit retour.

Fig. 3 e. – Les circuits thermaux.
Plans thermaux de type III.

Arradon (M.), Keran : P. ANDRÉ, «La *villa* de Keran en Arradon. 1re partie : les bâtiments», *Archéologie en Bretagne*, n° 23, 1979, p. 5.

Arradon (M.), Le Lodo : C. DE FRÉMINVILLE, «Restes d'un établissement gallo-romain, découvert au Lodo, commune d'Arradon», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. I, 1857, p. 54.

Avessac (L.-A.), Kermagouër : A. PROVOST, «Les thermes d'Avessac (L.-A.) : la restauration et ses problèmes», *Journées d'étude D.R.A.H.*, Nantes, 12 novembre 1983.

Carnac (M.), Les Bosseno : J. MILN, *Fouilles faites à Carnac, les Bosseno*, Paris, 1877, p. 99.

Carnac (M.), Légenèse : R. SANQUER, «À travers les dossiers de la circonscription : les thermes romains de Légénèse en Carnac (Morbihan)», *Archéologie en Bretagne*, n° 35, 1982, p. 12.

Cesson-Sévigné (I.-et-V.), La Chapelle : D. POUILLE, *Fouille préventive, Cesson-Sévigné, La Chapelle*, S.R.A. Bretagne, 1996, fig. 16.

Concarneau (F.), Le Questel : P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : le Finistère*, Paris, 1989, p. 65.

Fréhel (C.-d'A.), Sables-d'Or : L. LANGOUËT, «Fouille de sauvetage de la *villa* gallo-romaine des Sables-d'Or», *Archéologie en Bretagne*, n° 24, 1979, p. 12.

Le Gâvre (L.-A.), Curin : L. MAÎTRE, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure. I. Les villes disparues des Namnètes*, Nantes, 1893.

Kerlaz (F.), Le Ry-Izella : M. LE GOFFIC, «Kerlaz, plage du Ris, thermes gallo-romains», *Bulletin d'information archéologique*, 1988, p. 24.

Missiriac (M.), Bermagouët : P. ANDRÉ, *Fouille préventive d'urgence absolue, Missiriac, Bermagouët*, S.R.A. Bretagne, 1976.

Pléchâtel (I.-et-V.), La Ville-Chérel : A. PROVOST et G. LEROUX, *Carte archéologique de la Gaule : l'Ille-et-Vilaine*, Paris, 1990, n° 26, p. 52.

Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), Le Hogolo : C. LE POTIER et J.-P. BARDEL, «Les thermes du Hogolo à Plestin-les-Grèves», *Patrimoine, Revue de la société archéologique de Corseul*, t. VII, 1993, p. 46.

Plomelin (F.), Le Pérennou : G. LE DÉVENDEC, «L'époque gallo-romaine», dans *Plomelin* (sous la direction de J.-P. Royant), 1991, p. 52.

Plouescat (F.) Le Gorré-Bloué : R. SANQUER (dir.), *L'habitation romaine dans le Finistère*, Catalogue de l'exposition du musée des Beaux-Arts de Quimper, 18 juillet-31 octobre 1980.

Pont-Croix (F.), Kervénennec : ID., *ibid.*

Quimperlé (F.), Forêt de Carnoët : R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, vol. XXXVII-2, 1979, p. 370.

La Roche-Maurice (F.), Le Valy-Cloistre : R. SANQUER, *L'habitation romaine dans le Finistère, op. cit.*

Saint-Cast-le-Guildo (C.-d'A.), Quatrevaux : G. GUENNOU, *La cité des Coriosolites. Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, 1981, p. 153 (travail de 1965).

Saint-Frégant (F.), Keradennec : R. SANQUER et P. GALLIOU, «Le «château» gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant (campagnes de 1970 et 1971)», *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, p. 168.

Vannes (M.), Saint-Symphorien : C. de FRÉMINVILLE et GRÉGOIRE, «Etablissement gallo-romain découvert en 1857 à Saint-Symphorien», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. I, 1857, p. 68.

Fig. 3 f. – Les circuits thermaux.
Origine des plans.

chemin du retour. C'est le plan le plus fréquent et qui propose le circuit le plus commode.

Un troisième type de plan, plus rare, permet au baigneur, à partir du vestiaire, d'accéder, soit aux parties froides, soit aux parties chaudes. Ces parcours sont forcément rétrogrades.

À l'intérieur de ces catégories, des subdivisions peuvent être effectuées, combinant à la fois le plan architectural et le parcours thermal : plans linéaires, angulaires, axiaux, circulaires, plans à salles parallèles...[36]

Quelques plans thermaux échappent à ces typologies. Les thermes de Saint-Frégant (F.) et de La Roche-Maurice (F.) se composent simplement d'une salle chauffée et d'une salle froide, chacune pourvue d'une baignoire. À l'inverse, certains thermes présentent une débauche d'effets thermiques. Ils ne semblent pas comporter de *frigidarium*, comme Le Mané-Bourgerel, en Arradon (M.), où toutes les pièces sont sur hypocauste à l'exception d'une piscine[37]. Le même problème se pose aux thermes de Keran, en Arradon (M.), où un *tepidarium* et un bain froid remplacent le *frigidarium*-bain froid[38].

L'analyse du circuit thermal peut aider la compréhension de différents édifices, en éliminant certaines structures présentées comme thermales. La *villa* de Saint-Herblain (L.-A.) a longtemps été interprétée comme une *villa* comportant une partie thermale[39]. Ce bâtiment voit la construction d'une salle sur hypocauste rayonnant, puis, dans une phase ultérieure, d'une deuxième séparée de la première par une pièce. Cet état voit également la création d'une abside. Bien que ces pièces occupent un espace réservé, il est difficile d'y voir des thermes. Les hypocaustes à conduits rayonnants sont généralement utilisés pour chauffer les salles de réceptions car ils produisent une chaleur moindre. En outre, il n'est pas rare de voir des absides dans des habitations. Deux *tepidaria* et un éventuel bain ne peuvent donner lieu, en aucun cas, à un circuit thermal cohérent. Ces éléments nous permettent de rejeter l'hypothèse d'un établissement thermal inclus dans l'habitation. Cette même conjecture avait été formulée pour la *villa* de Tréalvé, en Saint-Avé (M.[40]). Au premier regard, la partie est de la *villa* propose un plan similaire à celui d'un édifice thermal. Une pièce sur hypocauste a d'ailleurs été découverte dans l'angle sud-est du bâtiment. Non seulement le fouilleur précise bien que toutes les pièces, à l'exception de l'étuve, sont de plain-pied avec la galerie[41], mais le circuit thermal s'avère impossible à réaliser, quelle que soit l'attribution envisagée des pièces. De plus, des exemples de *villae* comportant une étuve sont connus dans le monde romain[42]. Il faut donc revoir l'interprétation de ce bâtiment.

À l'opposé, l'étude du circuit thermal permet d'éclairer certains aspects de bâtiments non contestés. La fouille des thermes de Kerlaz (F.) a mis en évidence un *frigidarium* et son bain froid, ainsi que deux pièces chauffées[43]. À partir des vestiges mis au jour, nous pouvons proposer une restitution pos-

---

36 P. GROS, *L'architecture romaine : du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. I. Les édifices publics*, Paris, 1996, p. 389.

37 P. ANDRÉ, art. cité, *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 1981, p. 5.

38 P. ANDRÉ, art. cité, *ibid.*, n° 23, 1979, p. 8-9.

39 G. AUBIN, «Informations archéologiques de la circonscription des Pays-de-la-Loire», *Gallia*, t. XLI/2, 1983, p. 320-321, fig. 24.

40 P. ANDRÉ, «La *villa* gallo-romaine de Tréalvé en Saint-Avé (Morbihan)», *Archéologie en Bretagne*, n° 20-21, 1978-1979, p. 8-10.

41 H. JAQUEMET et C. de FRÉMINVILLE, «Établissement gallo-romain découvert en 1857 à Tréalvé, commune de Saint-Avé», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. III, 1859, p. 80.

42 Par exemple la *villa* de Fritford, Grande-Bretagne : A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romain. IV. L'architecture*, Paris, 1958, p. 801.

43 M. LE GOFFIC, J. PEUZIAT, «Les thermes du Ris-Izella en Kerlaz (Finistère) dans leur contexte gallo-romain», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 99-115, ill.

sible de l'agencement des différentes salles, sous réserve de validation par reprise des fouilles. M. Le Goffic et J. Peuziat ont remarqué la présence de *tubuli* adhérant aux murs des salles chauffées, à l'exception du milieu du mur est, en contact avec la *suspensura*, semblant indiquer à cet endroit la présence du foyer. Une autre pièce a livré des *tubuli*, au nord des salles chaudes. Il s'agissait probablement d'un bain chauffé, placé dans une piscine en exèdre, à l'image du bain froid. Il reste à s'interroger sur la présence d'autres pièces, et, en particulier, sur la situation de l'*apodyterium*. Celui-ci se positionnait au sud ou à l'ouest du bâtiment, sans qu'aucune précision puisse être apportée.

II. Le programme technique thermal

A. Les critères d'implantation

Les thermes doivent être, autant que possible, replacés dans un ensemble plus vaste, celui de la *villa* ou de la trame urbaine. En Armorique, tout comme dans de nombreuses provinces de l'Empire, l'essentiel des découvertes concerne le domaine privé[44]. La lecture de plans d'édifices thermaux mène à la même constatation : les thermes sont séparés de l'habitation ou du moins utilisent un espace bien distinct. En milieu urbain, les thermes occupent une aile de la *domus*, comme le montrent aussi bien les exemples italiques[45] que gallo-romains[46]. L'Armorique ne déroge pas à la règle. Les thermes de la *domus* du Centre hospitalier, à Carhaix, présentaient la même disposition[47].

Les domaines ruraux ne subissent pas les contraintes du réseau urbain. Aussi, la distinction et la séparation entre thermes et *villa* se font plus importantes. Imitant les modèles urbains, la *villa* s'organise bien souvent autour d'une cour[48]. Les thermes occupent un angle (Chatillon-sur-Seiche, I.-et-V.) ou sont situés dans une aile (Saint-Frégant, F.). Ils peuvent être reliés à l'habitation par une galerie ou *ambulatio*. Les thermes de la *villa* du Lodo en Arradon (M.) étaient raccordés à l'habitation par un portique[49], et ceux de la *villa* du Questel en Concarneau (F.) par un double corridor[50]. Dans le cas de murs reliant thermes et *villa*, comme à Keran, en Arradon (M.[51]), il devait s'agir d'une galerie comprenant une partie en bois, probablement ouverte par système de colonnade et s'appuyant sur un mur. De fait, les thermes faisant partie intégrante de la *villa* sont rares et doivent être considérés avec prudence, comme l'exemple de Saint-Herblain (L.-A.) ou celui de Saint-Avé (M.).

Certains thermes ne présentent aucune structure les reliant à la *villa*. Dans ce cas, l'éloignement par rapport à celle-ci peut s'avérer très important. Ainsi, les thermes du Perennou, au bord de l'Odet, ont été identifiés à 430 m de l'habitation[52], tandis que pour de nombreux bâtiments thermaux, l'habita-

---

[44] Ce problème se rencontre également en Lusitanie : R. Arribas Dominguez, «Los balnea privados en el ambito rural lusitano», dans J.-G. Gorges et F. G. Rodriguez Martin (dir.), *Économie et territoire en Lusitanie romaine*, Madrid, Casa Velazquez, 1999, p. 427-451.

[45] Casa delle Nozze d'Argento : P. Gros, *L'architecture romaine. II. Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, 2001, p. 64, fig. 48.

[46] «Parc-aux-Chevaux 2», mont Beuvray : P. Gros, *op. cit.*, t. II, 2001, p. 156, fig. 155.

[47] G. Le Cloirec, «Carhaix, centre hospitalier», *Bilan scientifique de la Direction des affaires culturelles*, 1996, p. 33-35, pl.

[48] P. Gros, *op. cit.*, t. II, 2001, p. 325.

[49] C. de Fréminville, «Restes d'un établissement gallo-romain, découvert au Lodo, commune d'Arradon», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. I, 1857, p. 52.

[50] R. Sanquer, «Aperçus sur l'occupation du plateau de Beuzec-Conq à l'époque romaine», *Actes du 91e congrès national des sociétés savantes*, Rennes, 1966 (Paris, 1968), p. 262-264.

[51] P. André, art. cité, *Archéologie en Bretagne*, n° 23, 1979, p. 5.

[52] G. Le Dévendec, «L'époque gallo-romaine», dans *Plomelin* (sous la direction de J.-P. Royant), 1991, p. 52.

tion de rattachement n'a pu être identifiée, comme à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.) ou Légenèse, à Carnac (M.). Un tel éloignement des structures amène à s'interroger sur l'ampleur du *fundus* et à envisager l'existence de plusieurs thermes sur le domaine. La *villa* d'Anthée (Belgique) comprenaient ainsi deux *balnea*, placés aux angles de la *pars urbana*[53].

De façon à peu près constante, en contexte privé, on remarque que le *balneum* est établi en contrebas, par rapport à la maison d'habitation. À Kervéguen, Quimper (F.), alors que la *villa* se situe sur le flanc d'un coteau dominant l'Odet, les thermes sont implantés au bas de la pente[54]. Une étude statistique menée sur les sites gallo-romains de Haute-Bretagne a confirmé que cette disposition était majoritairement choisie[55]. Toutefois, elle n'est pas systématique : à Avessac (L.-A.), les thermes se trouvaient au sommet d'une butte[56].

Cette disposition correspond à des exigences pratiques. L'acheminement du bois et de l'eau est la contrainte principale. Le système le plus couramment employé est la gravitation : l'eau, à l'aide de canalisations, est amenée au bas de la pente jusqu'aux thermes. Il s'agit donc d'implanter les thermes plus bas que la source. Dans le cas contraire, l'adduction d'eau nécessite une machinerie. De plus, la situation en bas de pente, à proximité d'un cours d'eau, se révèle pratique pour l'évacuation des eaux usées. Il est également plus facile d'apporter le bois par gravitation, suivant un procédé que décrit Sidoine Apollinaire : «En direction du sud-ouest se trouvent les bains, qui sont accolés au pied d'une falaise boisée, et, s'il arrive qu'on procède, sur le sommet, à une coupe de bois taillis, les tas de fagots, emportés par la déclivité, viennent se jeter, par une chute pour ainsi dire spontanée, dans la gueule du fourneau[57].»

B. Le bâti thermal

Le bâti thermal fait appel aux même techniques que la construction d'une habitation ou de tout autre édifice en petit appareil. Cependant, certains éléments doivent être particulièrement soignés, car ils jouent un rôle important. Les sols et les murs sont facteurs d'étanchéité et d'isolation, les ouvertures sont des régulateurs thermiques et les cheminées ont une fonction de chauffage et d'évacuation.

L'édifice thermal présente une construction soignée en petit appareil, à l'image de la demeure. Seules les murs de pièces de service, tel le *praefurnium*, sont de qualité plus sommaire. J. Miln décrit ainsi le *praefurnium* des Bosseno, à Carnac (M.) : «Les murs sont grossièrement construits en pierres de forme très irrégulières[58].» À l'inverse, D. Pouille constate la qualité d'exécution des murs du *praefurnium* des thermes de Romagné (I.-et-V.), construits en «petit appareil de moellons de granite soigneusement maçonnés dont les joints sont tirés au fer[59]».

Les roches utilisées pour l'édification des murs sont essentiellement locales (granites, schiste, grès, quartz,...), bien que le lieu d'extraction ne soit pas toujours l'affleurement le

---

53 P. SPITAELS, «La villa gallo-romaine d'Anthée», *Helinium*, t. 10, 1970, p. 209-241.

54 Y. MÉNEZ, P. GALLIOU, art. cité, 1986, p. 44.

55 M. GAUTIER, G. JUMEL, L. LANGOUËT, G. LEROUX et A. PROVOST, «L'occupation rurale en Haute-Bretagne à l'époque gallo-romaine», *Terroirs, territoires et campagnes antiques : la prospection archéologique en Haute-Bretagne, traitement et synthèse des données, Revue archéologique de l'Ouest*, suppl. n° 4, 1991, p. 186-192, fig.

56 Thermes sur une colline culminant à 57 m. A. PROVOST, *Rapport de fouilles, Avessac, Kermagouër*, S.R.A. Pays-de-la-Loire, 1974.

57 SIDOINE APOLLINAIRE, *Lettres*, II, 2.

58 J. MILN, *Fouilles à Carnac, Les Bosseno*, Paris, 1877, p. 119.

59 D. POUILLE, *Sondage, Romagné, La Fromière*, S.R.A. Bretagne, 1997, p. 8.

plus proche, comme c'est le cas pour le granite de la *villa* de Saint-Frégant (F.), provenant de Loc-Brévalaire, à quatre ou cinq kilomètres au sud[60]. Ces distances d'acheminement sont réduites, et il est rare de voir des pierres d'importation intervenir dans la composition des murs. Le calcaire est ainsi utilisé pour des parties spécifiques comme les jambages de porte ou les frontons au Gâvre (L.-A.[61]).

Les murs sont liés avec un ciment dont Vitruve donne la composition[62] : un volume de chaux, deux à trois volumes de sable, 15 à 20 % d'eau. Ce même ciment, mélangé à de la brique concassée, était utilisé comme ciment hydraulique ou mortier de tuileau. Ce dernier confère étanchéité aux sols et aux parois et est utilisé en priorité dans les piscines, ainsi que dans les pièces chaudes où la condensation humidifie les pièces. La présence de l'ingrédient calcaire implique, la plupart du temps, une importation, les gisements armoricains étant très pauvres. Ceux-ci étaient toutefois exploités à l'époque antique. Le calcaire contenu dans les mortiers de Saint-Frégant (F.) provenaient de la rade de Brest (région de Plougastel ou de la presqu'île de Crozon), des éléments fossiles propres à cette région y ont été retrouvés[63].

Les portes, les seuils et niveaux de seuil ont rarement été étudiés dans les édifices thermaux ouest-armoricains. Cependant, sur quelques sites, une analyse a pu être menée. Aux thermes du Hogolo à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), J.-P. Bardel a observé les différentes portes internes à l'édifice. Un dénivelé marquait la séparation entre parties chaudes et parties froides, tandis que les jambages de porte, biseautés, renforçaient l'isolation des salles chaudes[64]. L'abbé Abgrall avait également noté, aux thermes de Plouescat (F.), une porte surélevée séparant le *frigidarium* du *tepidarium*[65]. Les portes interviennent donc en tant que régulateurs thermiques de l'édifice. Source de déperdition de chaleur, elles ventilent l'édifice, mais la technique différente apportée à chacune contribue également à en faire un système d'isolation efficace. Ainsi les ouvertures des portes des thermes trévires de Polich (Allemagne), se réduisaient au fur et à mesure que l'on accédait aux salles chaudes[66], isolant particulièrement ces pièces.

Les fenêtres ont le même rôle de régulation. H. Broise affirme que, lorsque l'état de conservation de l'édifice le permet, un système de double vitrage est observé dans les parties chaudes de thermes[67]. Pour éviter la déperdition de chaleur, les fenêtres étaient d'ailleurs plus petites dans les salles chaudes, alors qu'une grande baie se trouvait généralement dans le *frigidarium*[68]. Certaines d'entre elles sont montées sur un châssis coulissant. Aux Bosseno, à Carnac (M.), une barre de fer portant des crochets en plomb fut retrouvée, elle appartenait au châssis d'une fenêtre[69], tandis qu'à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), les traces de scellement d'un châssis, probablement en bois, furent

---

60 P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983, p. 144.

61 L. MAÎTRE, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure, I : Les villes disparues des Namnètes*, Nantes, 1893, p. 369.

62 VITRUVE, *De l'architecture*, VII, 1.

63 R. SANQUER et P. GALLIOU, «Le château gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant», *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 179.

64 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983, p. 283.

65 J.-M. ABGRALL, «Établissement gallo-romain de Gorré-Ploué en Plouescat (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLVI, 1919, p. 39.

66 H. KOETHE, «Die Bäder römischen Villen im Trierer Bezirk», *Bericht das römisch-germanischen Komission*, 30, 1940, p. 83-85.

67 H. BROISE, «Vitrages et volets de fenêtres thermales à l'époque impériale», *Les thermes romains*, Collection de l'École française de Rome, 1991, p. 62.

68 I. NIELSEN, *op. cit.*, p. 153-154.

69 J. MILN, *op. cit.*, p. 120.

relevées de part et d'autre de la fenêtre. Ce procédé permettait de ventiler l'édifice, une fois le bain terminé.

C. Le chauffage

Le praefurnium

Les salles thermales sont chauffées par un foyer se situant dans une pièce aménagée à cet effet, le *praefurnium*, où peut également être stocké le bois de chauffe. Cette pièce est en général située sur une façade et possède sa propre entrée, afin que fonctions de service et fonctions thermales ne se mêlent pas, comme aux thermes de La Chapelle, à Cesson-Sévigné (I.-et-V.). Dans certains cas, les *praefurnia* étaient installés à l'extérieur de l'édifice, protégés par un auvent. À Avessac (L.-A.), la trace d'un calage de poteau près d'un foyer extérieur montrait l'existence d'un appentis[70]. Certains aménagements sont propres à cette pièce, comme le cendrier qui permettait de conserver les braises pour le lendemain à Pont-Croix (F.) ou à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.).

Un tunnel voûté relie le *praefurnium* à la chambre sur hypocauste à pilettes. Les profondeurs des tunnels de chauffe sont souvent voisines : 1,6 m à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.) et au Questel à Concarneau (F.), 1,9 m à Plouhinec (M.). Ce tunnel était destiné à augmenter la puissance de chauffe du foyer. Dans le cas d'un hypocauste à conduits rayonnants, la bouche du foyer se raccordait directement à l'un des canaux. Lorsque l'occasion nous est donnée de le vérifier, la surface des bouches de foyer des thermes ruraux armoricains est comprise entre 0,4 et 0,5 m^2. Des encoches carrées, placées au milieu des montants verticaux, ont été repérées sur les montants du *praefurnium* des thermes de Pont-Croix (F.). Elles pouvaient recevoir un axe sur lequel se plaçait un vantail, permettant de régler la chaleur[71].

Le foyer peut être utilisé pour chauffer des réservoirs d'eau. À Pléchatel (I.-et-V.), un massif appareillé était accolé au foyer. Il devait permettre de soutenir un réservoir d'eau[72]. De part et d'autre du foyer des thermes du Questel à Concarneau (F.), se trouvaient les emplacements de deux réservoirs[73]. L'eau de ces citernes, chauffée par le foyer, était destinée d'une piscine chaude.

Les hypocaustes

Ce terme est une latinisation du mot grec υποκαυατον, venant de υποκαιω : «chauffer dessous». L'hypocauste se compose d'un sol suspendu ou *suspensura*, qui repose le plus souvent sur des pilettes. Des espaces ménagés dans les murs à l'aide de tubulures permettent la diffusion de la chaleur dans la pièce et l'évacuation des gaz vers le toit.

Deux types d'hypocaustes peuvent être distingués :

– les hypocaustes à pilettes

Le sol repose sur des pilettes, c'est-à-dire, des carreaux de terre cuite, empilés et reliés au mortier de tuileau. La brique est exclusivement employée à l'exception du site de Keran, en Arradon (M.), où «les piliers de l'hypocauste (de l'étuve) sont en granite taillé, à l'épaisseur des briques ordinairement employées[74]». Le système de pilettes monolithes est connu en Gaule, en particulier à Vaison-la-Romaine, mais demeure exceptionnel. Les briques utilisées sont de toutes formes : carrées, rectangulaires ou rondes. Ces trois modèles furent découverts conjoin-

---

70 A. PROVOST, *Rapport de fouilles, Avessac, Kermagouër*, S.R.A. Pays-de-la-Loire, 1974.

71 R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, t. XXXI, 1973, p. 373.

72 M. GAUTIER, «La *villa* gallo-romaine de la Ville-Chérel en Pléchatel (Ille-et-Vilaine)», *Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 10, 1982, p. 47.

73 R. SANQUER, «L'établissement gallo-romain du Questel, en Concarneau, fouilles de 1965», *Annales de Bretagne*, t. LXXIII, 1966, p. 136.

74 P. ANDRÉ, art. cité, *Archéologie en Bretagne*, n° 23, 1979, p. 10.

tement dans les thermes de Missiriac (M.[75]), ainsi qu'à Lanvéoc (F.[76]). J.-P. Bardel pense qu'il s'agissait là du résultat d'une réfection du système de chauffage.

Les pilettes, espacées régulièrement, sont recouvertes de tuiles de plus grands modules, reliées par un mortier, constituant la base du sol. La hauteur de l'hypocauste varie d'une pièce à l'autre, comme à Plérin (C.-d'A.), où un des hypocaustes avait une hauteur de 0,6 m et l'autre 0,8 m[77]. Au Champ-Mulon, à Corseul (C.-d'A.), la même singularité fut remarquée : le fond de la petite annexe de la grande salle chaude était rehaussé de 0,38 m par rapport à cette dernière[78]. La surface de l'hypocauste étant ainsi réduite, la puissance de chauffe devait être supérieure.

– les hypocaustes à conduits rayonnants

Le système de l'hypocauste à conduit rayonnant est très différent de celui de l'hypocauste à pilettes. Au lieu de circuler parmi des piliers, l'air chaud est conduit par des canaux, le plus souvent au nombre de quatre. Des cheminées ou tubulures placées aux extrémités de ces canaux permettent d'évacuer les gaz. Très rarement employé dans les thermes, l'hypocauste à conduits rayonnants constitue plutôt le système de chauffage par excellence des pièces de réception. Ce procédé fut ainsi utilisé pour chauffer la salle de réception de la *domus* du Centre hospitalier de Carhaix (F.), au IV^e siècle apr. J.-C.[79].

Employé en contexte thermal, l'hypocauste à conduits rayonnants se fait plus tardif[80] Dans notre région, ce système n'est rencontré qu'au III^e ou IV^e siècle apr. J.-C.[81], où il intervient le plus souvent au cours d'une réfection, comme à Avessac (L.-A.[82]). On remarque que ces pièces sur hypocauste à conduits rayonnants sont placées en position de *tepidarium*. Certaines sont chauffées par un foyer indépendant, et ont de ce fait été interprétées comme des étuves. Cependant, la température ne pouvait être aussi élevée. Un chauffage sur hypocauste rayonnant concentre la chaleur à l'intérieur de ses canaux, produisant une chaleur sous le sol qui devait être plus importante que celle d'un hypocauste à pilettes. Par contre, la chaleur est évacuée plus rapidement par les cheminées placées aux coins des canaux. L'effet de chaleur rayonnante des sols et des murs ne se produit donc pas, donnant une température moindre[83]. Cela expliquerait le choix de ce dispositif pour les pièces de réception et éventuellement la réfection ou la création de nouveau *tepidarium*, ce procédé étant moins complexe à mettre en place, dans une deuxième phase, que les pilettes.

---

75 P. ANDRÉ, *Fouille préventive d'urgence absolu, Missiriac, Bermagouët*, S.R.A. Bretagne, 1976.

76 Site de Lanvéoc (Finistère) : J.-P. BARDEL, «La *villa* romaine de la Boissière en Lanvéoc (Finistère), La fouille de sauvetage», *Archéologie en Bretagne*, n° 33-34, 1^er et 2^e trimestre 1982, p. 22.

77 J. GESLIN de BOURGOGNE, «Rapport sur le monument gallo-romain de Port-Aurel en Plérin», *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, t. I, 1853, p. 283.

78 B. CHICHE, *Rapport de fouilles, Corseul, Le Champ-Mulon*, S.R.A. Bretagne, 1970.

79 G. LE CLOIREC, «Carhaix, centre hospitalier», art. cité, 1996, p. 33-35, pl.

80 Alors que ces installations se rencontrent dès le I^er siècle apr. J.-C. dans les édifices publics (Fontaines-Salées, Yonne) ou dans des habitations privées (Kervénennec, Pont-Croix, Finistère) : C. BRUT, *Les hypocaustes à canaux gallo-romains*, Paris, Université Paris X-Nanterre, 1983, p. 4. (Mémoire de maîtrise).

81 Cette chronologie est également constatée à l'échelle de la Gaule : J. MILLEREUX-LE BÉCHENNEC, *Les thermes ruraux des Trois Gaules*, Paris, Université Paris IV, 1998, p. 219 (Thèse de doctorat nouveau régime).

82 Voir le plan 2^e état (plan thermaux type I) : G. AUBIN, «Informations archéologiques de la circonscription des Pays-de-la-Loire», *Gallia*, t. XXXVIII/2, 1980, p. 400-401, pl. et fig.

83 E. W. BLACK, «Hypocausts, heating, in domestic rooms in Roman Britain», *Oxford Journal of Archaeology*, 4/1, 1985, p. 84-85.

La diffusion de la chaleur

L'évacuation des fumées est mise à profit pour chauffer les parois des pièces grâce à des dispositifs créant un vide entre le mur et ses revêtements, dans lequel l'air chaud de l'hypocauste peut circuler.

En Armorique, trois principaux systèmes de diffusion de la chaleur sont recensés :

– les *tegulae mammatae* ou «tuiles à tétons» sont, semble-t-il, le premier système utilisé[84]. Ce nom curieux vient de leur aspect : ce sont des briques plates de forme quadrangulaire, comportant aux quatre angles des tétons saillants, fixés au mur par des tenons. Parfois un cinquième téton faisait saillie au centre de la tuile. Le faible espacement ne devait toutefois pas permettre une diffusion satisfaisante de la chaleur, créant au contraire un «effet de lame», c'est-à-dire la formation de turbulences provoquant le retour de l'air chaud. En Armorique, comme dans le reste de la Gaule, ce type de tubulures est peu fréquent. On en dénombre à Lanvéoc (F.[85]), et aux thermes des Sables-d'Or, en Fréhel (C.-d'A.). Sur ce dernier site, elles étaient employées conjointement avec des bobines de terre cuite, une association assez rare[86]. Ses deux sites ne sont pourtant pas précoces, puisque leur occupation est datée des II^e^-III^e^ siècles apr. J.-C.

– les bobines d'espacement sont tout aussi rares. Elles se situent chronologiquement entre les tuiles à mamelles et les *tubuli*[87]. Il s'agit de petites bobines de terre cuite, fixées à la paroi, à l'aide d'un clou ou d'un crampon de métal. Des briques reposent sur ces bobines, constituant ainsi une paroi derrière laquelle l'air circule. On en a retrouvé au Bois-de-la-Roche, à Commana (F.[88]), ainsi qu'à Monteneuf (M.[89]) et à Cesson-Sévigné (I.-et-V.[90]), où elles étaient associées à des *tubuli*.

– Vers la première moitié du I^er^ siècle apr. J.-C. les *tubuli* remplacent les modèles antérieurs et deviennent la norme en matière de chauffage de paroi. Ce sont des tubes de terre cuite de forme rectangulaire et de module variable. Leurs faces sont striées afin de mieux recevoir l'enduit de mortier les faisant adhérer à la paroi. Pour parfaire cette adhésion, la fixation était complétée par des crampons de fer en T, dont plusieurs exemplaires furent retrouvés à La Roche-Maurice (F.[91]) ou aux Bosseno à Carnac (M.[92]). Une couche d'enduit les dissimulait, tandis qu'un placage ou une décoration peinte était apposée.

– À ces systèmes, il faut ajouter un cas particulier. R. Sanquer découvrit aux thermes de Carnoët, à Quimperlé (F.), un dispositif qui semble unique. Des consoles à double gorge étaient insérées dans le mur.

---

[84] Vitruve indique que ce procédé fut tout d'abord mis au point pour protéger les parois de l'humidité : VITRUVE, *De l'architecture*, VII, 4, 13. En effet, à la maison de Livie, sur le Palatin, des tuiles semblables furent découvertes dans des pièces sans hypocauste : J.-P. ADAM, *La construction romaine, matériaux et technique*, Paris, 1984, p. 292.

[85] J.-P. BARDEL, art. cité, *Archéologie en Bretagne*, n° 33-34,1982, p. 22.

[86] L. LANGOUËT, M.-P. BERSON, L. GOULPEAU, F. PIRON, «Fouille, datation et étude de l'édifice gallo-romain des Sables-d'Or», *Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 8, 1980, p. 9.

[87] D. POUILLE, *Rapport de fouilles, Cesson-Sévigné, La Chapelle*, S.R.A. Bretagne, 1996, p. 11.

[88] R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 31-32.

[89] J. BOUSQUET, «Informations de la circonscription de Bretagne et des Pays-de-la-Loire», *Gallia*, 1969, p. 247.

[90] D. POUILLE, *Rapport de fouilles, Cesson-Sévigné, La Chapelle*, *op. cit.*, 1996, p. 11, Cl. 21-10, 21-11.

[91] R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, t. XXXI/2, 1973 p. 370.

[92] J. MILN, *op. cit.*, p. 110.



Fig. 4. – Écorché de l'hypocauste du grand bain chaud des thermes du *Hogolo*, à Plestin-les-Grèves (Côtes-d'Armor), après restauration.

À gauche, l'arche du foyer. L'air circule entre les pilettes constituées de briques carrées. Elles soutiennent des briques de plus grande taille, recouvertes d'une couche bétonnée : la *suspensura*. Contre le mur, des *tubuli* conduisent l'air chaud. Un mortier et un enduit les rendaient invisibles à l'usager. On remarque également les marches qui permettent d'accéder au bain, ainsi que les deux banquettes, où les baigneurs s'asseyaient. Entre les deux banquettes, on aperçoit le tuyau d'évacuation ; dans le mur de gauche, la conduite d'adduction.

Cliché A. Le Bot.

Des *tegulae* croisillonnées, dont plusieurs exemplaires furent découverts en fouille, étaient enclenchées dans des encoches, laissant un espace entre le mur et la tuile pour faire circuler l'air[93].

Ce chauffage par les parois et par le sol est le système le plus ingénieux et le plus complet. En effet, ces espacements, remplissant le rôle de cheminée, évacuent les gaz, mais permettent également le chauffage de la pièce de façon beaucoup plus intense, selon le principe de la chaleur radiante. De plus, la chaleur dégagée par les parois empêche la condensation de se former sur celles-ci. Les parois et leurs peintures sont donc protégées de l'humidité durant le fonctionnement de l'hypocauste.

[93] R. SANQUER, art. cité, *Gallia*, 1977, p. 369.

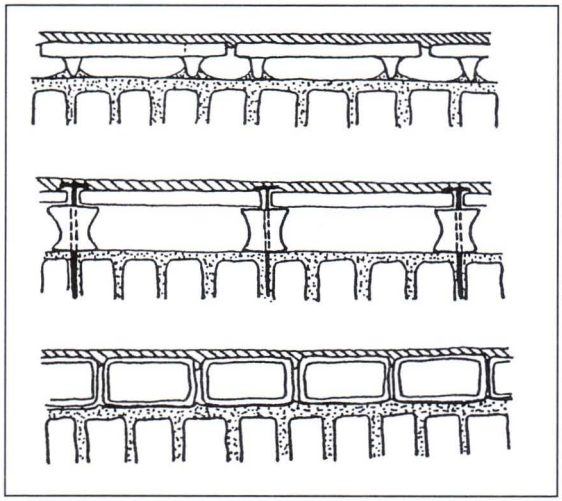


Fig. 5. – Les trois systèmes d'espacement.
De haut en bas : *tegulae mammatae*, bobines, *tubuli*.
L. LANGOUËT, M.-P. BERSON, L. GOULPEAU, F. PIRON, «Fouille, datation et étude de l'édifice gallo-romain des Sables-d'Or», *Dossier du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 8, 1980, p. 33.



Fig. 6. – Bobines provenant du site des *Bosseno*, à Carnac (Morbihan).
Musée préhistorique de Carnac.
Cliché A. Le Bot.

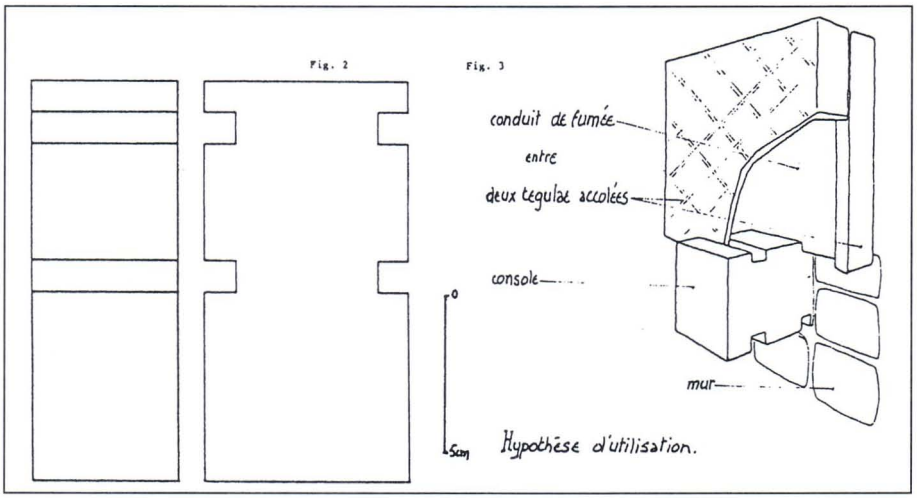


Fig. 7. – Consoles de terre cuite de l'hypocauste des thermes de *Carnoët*, à Quimperlé (Finistère).
Pl. R. Sanquer.
R. SANQUER, «Forêt de Carnoët, thermes romains», *Archéologie en Bretagne*, n° 20-21, 1978-1979, p. 45.

D. Les systèmes hydrauliques

Le captage et le stockage

En Armorique, les points d'eau ne manquent pas. Toutefois, il ne suffit pas d'avoir de l'eau à disposition, encore faut-il l'acheminer vers l'édifice thermal. Le captage antique est assez mal connu. Peu de dispositifs sont retrouvés dans un état de conservation permettant une étude. Le système de captage le plus simple semble être le puits. Cependant, à l'exception des puits urbains des *domus* du Centre hospitalier[94] et de la rue de l'Aqueduc-Romain à Carhaix (F.[95]), les thermes armoricains ne semblent pas comporter de puits à proximité. Des machineries peuvent aussi être mises à contribution. Là encore, si plusieurs procédés antiques sont connus[96], nous manquons d'éléments en ce qui concerne l'Armorique. Une machinerie de pompage fut découverte dans l'anse de Solidor à Saint-Malo (I.-et-V.). L. Langouët pense qu'il s'agit là d'une adaptation locale de la machine de Vitruve. Toutefois, aucun bâtiment, thermal ou non, n'a été mis en rapport avec cette machinerie[97].

Recueillir les eaux de pluies constitue le moyen le plus économique pour approvisionner une habitation ou de petits thermes privés en eau. Le *compluvium* est une ouverture dans le toit. Les eaux de pluie ruisselant des toits sont recueillies par un bassin, l'*impluvium*. Le chanoine Abgrall pense avoir rencontré ce système aux thermes de Plouescat (F.), dans une pièce centrale. Selon lui, cette salle n'était pas couverte et recevait les eaux de pluie ; toutefois aucune citerne ne fut remarquée[98]. Par contre, c'est probablement de cette façon qu'il faut interpréter les contreforts situés aux angles des bâtiments thermaux de La Roche-Maurice (F.) et de Saint-Frégant (F.). La présence de contreforts sur d'aussi petits bâtiments ne peut se justifier que par la présence d'une forte charge à cet emplacement. Des citernes placées comme des châteaux d'eau pouvaient se trouver à cet endroit et recueillir l'eau.

Dans les villes, des réserves publiques existaient. Il s'agissait en général de réservoirs haut placés distribuant de l'eau sous pression, comme à Lyon où les eaux de l'aqueduc aboutissaient à un château d'eau, d'où partaient des canalisations en plomb destinées à alimenter la ville. L. Rolland signale un château d'eau à Carhaix[99]. Il décrit un grand réservoir circulaire mesurant 1,4 ou 1,5 m de profondeur pour 7 ou 8 m de diamètre, et le compare avec le château d'eau de Nîmes. L. Pape, quant à lui, pense que cette structure pourrait être une piscine[100]. Cependant, la réalité d'une telle piscine, en grand appareil, paraît douteuse.

L'adduction

En contexte urbain, le procédé le plus simple est le raccordement à un aqueduc. Au début du III^e^ siècle apr. J.-C., la plupart des grandes villes de l'Empire en étaient dotées, ainsi que plusieurs agglomérations de taille moyenne. En Armorique, l'aqueduc alimentant le chef-lieu de la cité des Osismes commence à être bien connu, grâce aux diffé-

---

94 J.-L. Hillairet et G. Le Cloirec, *Fouille d'évaluation, Carhaix, centre hospitalier*, S.R.A. Bretagne, 1996, p. 274.

95 P. Galliou, *Carte archéologique de la Gaule : le Finistère*, Paris, 1989, n° 18, p. 46.

96 En particulier en Grande-Bretagne : une pompe à été découverte à Silchester, une autre est conservée au British Museum : T. Rook, *op. cit.*, p. 27. Vitruve décrit les systèmes de pompage : Vitruve, *De l'architecture*, VIII, 5.

97 L. Langouët et J.-L. Meury, «Découverte d'une machinerie en bois dans l'anse Solidor», *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1971, p. 164-168.

98 J.-M. Abgrall, «Etablissement gallo-romain de Gorré-Bloué en Plouescat (F.)», art. cité, p. 38-39.

99 L. Rolland, «L'aqueduc romain de Carhaix», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, p. 83.

100 L. Pape, *op. cit.*, p. A-68.

rentes fouilles menées par A. Provost[101]. Au siècle dernier de nombreux hypocaustes ont été signalés à proximité de son tracé : au nord-ouest de l'église Saint-Trémeur ou rue de la Tour-d'Auvergne. Il n'est pas impossible que ces vestiges soient effectivement ceux d'établissements thermaux, privés ou publics, mais les éléments manquent pour l'affirmer. La région de Locmariaquer (M.) fut sans doute alimentée par l'aqueduc de Rosnarho, franchissant la rivière de Crac'h (M.[102]). La tradition locale appelle «thermes» les ruines d'Er-Hastel, et ajoute qu'ils étaient alimentés par cet aqueduc. Sans abonder en ce sens, il est assuré que cet ouvrage d'art fournissait de nombreuses demeures et édifices publics. En effet, les aqueducs répondent à une nécessité et demandent un savoir-faire, une technique et une mise en œuvre que seuls les pouvoirs publics peuvent financer.

À l'arrivée en ville, l'eau était stockée dans des citernes ou des châteaux d'eau. Elle était redistribuée à l'aide de canalisations en plomb, en céramique ou en bois vers trois destinations différentes : les fontaines et les bassins publics, les bains et les quartiers résidentiels et artisanaux[103].

En milieu rural, des systèmes d'adduction existaient également, mais à plus petite échelle. Il s'agissait de trouver une source proche, située plus haut que la *villa* ou les thermes à alimenter, et d'amener l'eau par gravitation. Les thermes de Mané-Véchen en Plouhinec (M.), ainsi que ceux du Perennou en Plomelin (F.) étaient situés en bas de pente, facilitant l'adduction d'eau. Les thermes du Questel à Concarneau (F.) étaient alimentés par deux petites conduites. Après un bassin de décantation en tuiles, elles traversaient en biais les couloirs et atteignaient le *frigidarium* par un siphon. Les canalisations, en terre cuite ou en plomb, disparues au moment des fouilles, reposaient dans un coffrage de pierres plates liées au mortier[104].

L'eau dans les thermes

Une fois parvenue aux thermes, l'eau était stockée dans un réservoir ou utilisée immédiatement. Elle pouvait, soit être chauffée par le *praefurnium* et distribuée vers les bains chauds, soit amenée directement aux piscines, où elle était chauffée par l'hypocauste. Le flux pouvait être géré par un système de robinets. Un robinet en bronze fut retrouvé à Monterfil, Corseul (C.-d'A.), sur un site présentant de nombreux canaux et de riches décors (mosaïque, enduit peint...[105]).

La plupart des thermes sont dotés de piscines. Bien que les variantes soient nombreuses, ces bains présentent un profil similaire. Pour y descendre, des gradins sont aménagés, permettant au baigneur de s'asseoir. Certains bains comportent également des banquettes, comme à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.[106]) ou à Avessac (L.-A.[107]). Le souci principal est l'étanchéité. Le fond de ces piscines est particulièrement soigné, notamment par des bourrelets de mortier,

---

101 A. Provost et B. Leprêtre, «Reconnaissance du tracé de l'aqueduc romain de Carhaix (Côtes-d'Armor - Finistère)», *Regards sur l'Armorique romaine*, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, 1997, p. 43-70 ; des mêmes, «L'aqueduc gallo-romain de Carhaix. Rapide synthèse des recherches en cours», *Caesarodunum, XXI : Les aqueducs de la Gaule romaine et des régions voisines*, 1997, p. 525-546.

102 P. André, dans *Le Morbihan, de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1994, p. 71.

103 Vitruve, *De l'architecture*, VIII.

104 R. Sanquer, art. cité, *Annales de Bretagne*, t. LXXIII, 1966, p. 140-142.

105 A.-L. Harmois, «Inventaire des découvertes archéologiques du département des Côtes-du-Nord», *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XLVII, 1909, p. 56.

106 Grand bain chaud : C. Le Potier et J.-P. Bardel, art. cité, *Patrimoine*, 1993, p. 47.

107 Bain froid : G. Aubin, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 118, 1982, p. 92.

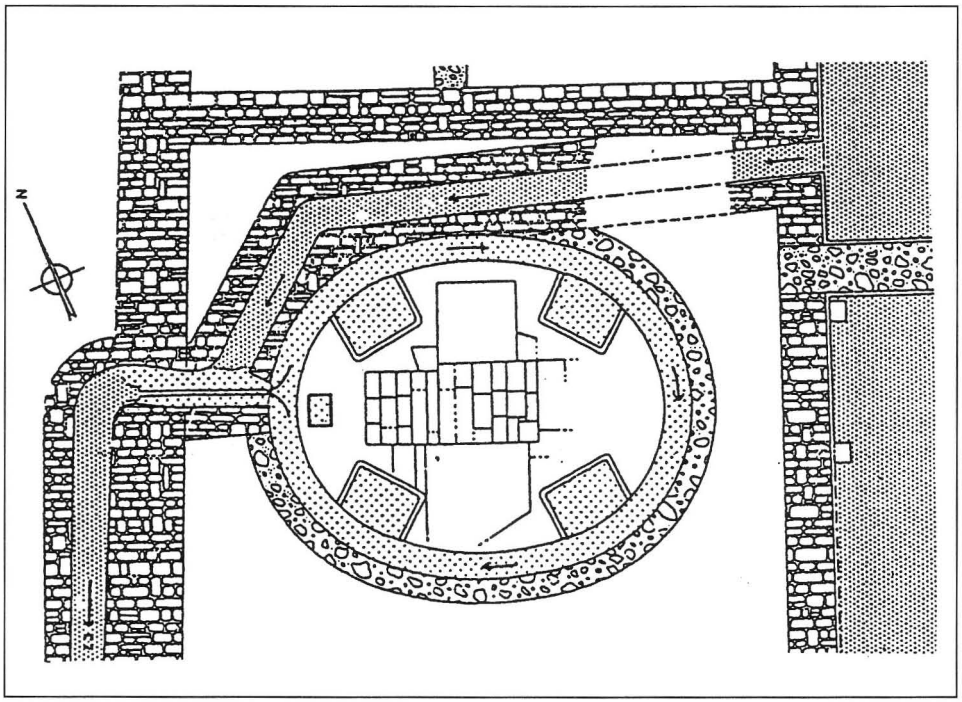


Fig. 8. – Vasque découverte aux thermes publics du *Champ-Mulon*, à Corseul (Côtes-d'Armor).

J.-P. BARDEL, «Il y a trente ans, le Champ-Mulon...», *Patrimoine, Bulletin de la Société archéologique de Corseul*, n° 10, 1996, p. 32.

qui, comme à Quimperlé (F.[108]) ou à Plouescat (F.[109]), renforcent l'étanchéité au niveau des angles. Le cas de la vasque-baignoire en béton de tuileau des thermes de Missiriac (M.) en est un bel exemple. Un joint de mortier épais de 15 cm la scellait au mur de l'abside dans laquelle elle prenait place[110].

Ces piscines doivent être distinguées des baignoires, dont plusieurs modèles ont été mis au jour en Armorique. La baignoire n'est pas creusée, mais maçonnée, le plus souvent dans un angle de la pièce. Les thermes de la Roche-Maurice (F.) et de Saint-Frégant (F.) comportaient chacun une baignoire chaude et une baignoire froide. Cette dernière, à Saint-Frégant, était composée de tuiles à rebord agglomérées au béton de tuileau[111].

Les bassins sont également à distinguer des piscines et des baignoires. Leur fonction n'est pas le bain mais les ablutions. Dans les thermes publics du Champ-Mulon, à Corseul (C.-d'A.), fut retrouvé un bassin ovale 5,5 x 6,5 m. Il s'agissait d'un *labrum* comportant quatre vasques, reposant sur les massifs maçonnés et permettant des ablutions[112]. Le

108 Bain froid : R. SANQUER, art. cité, *Gallia*, 1979, p. 369.

109 Bain froid : J.-M. ABGRALL, art. cité, 1919, p. 40.

110 P. ANDRÉ, *Fouille préventive d'urgence absolu, Missiriac, Bermagouët*, S.R.A. Bretagne, 1976.

111 R. SANQUER, P. GALLIOU, art. cité, *Annales de Bretagne*, 1970, p. 173.

112 J.-P. BARDEL, art. cité, *Patrimoine*, 1996, p. 30.

dallage surbaissé facilitait l'évacuation de l'eau répandue sur le sol. Le pédiluve de Plestin-les-Grèves (C.-d'A.) permettait au baigneur de se laver les pieds avant d'entrer dans la piscine froide[113]. Deux petits bassins furent également remarqués aux thermes de Légenèse à Carnac (M.[114]). Ils se trouvaient dans le vestibule. Leur fonction devait être identique à celui de Plestin-les-Grèves (C.-d'A.).

L'évacuation

L'évacuation peut se faire par des tuyaux similaires à ceux qui ont servi à l'adduction. Leur différenciation hors contexte est d'ailleurs quasiment impossible. Par contre, au niveau d'une baignoire ou d'une piscine, il est aisé de distinguer les arrivées d'eau des évacuations. Si les adductions sont en position haute, les évacuations se situent au-dessous. Elles étaient bouchées par des bondes de métal ou des bouchons de bois[115]. À Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), les emplacements d'adduction étaient plus importants que ceux d'évacuation. Le tuyau d'évacuation, en plomb, était protégé de l'écrasement par deux *imbrices* ou par une pierre, selon une configuration courante, se retrouvant également à Pont-Croix (F.) ou à Missiriac (M.[116]). Un dénivelé au sol de plusieurs centimètres facilitait l'évacuation. Une pente de 3 à 4 cm fut ainsi remarquée dans le *tepidarium* des thermes d'Avessac (L.-A.[117]).

L'évacuation rejoignait le plus souvent un égout collecteur à l'extérieur du bâtiment. La plupart étaient construits de la même façon : sur un lit de pierres, de préférence en schiste, des *tegulae* et du mortier de tuileau assuraient l'étanchéité ; le canal était parfois recouvert d'une couverture de schiste. De façon générale, le soin porté aux évacuations était moindre que celui porté aux adductions. La qualité de l'eau n'était plus fondamentale. À La Roche-Maurice (F.), le dispositif d'évacuation était élémentaire, constitué de *tegulae* emboîtées sur lit de schiste[118]. Plusieurs bains ruraux adoptaient le système du canive



Fig. 9. – Emplacement d'une évacuation d'eau.

veau périphérique. Celui -ci contournait, en totalité ou en partie, les bains. Ce procédé fut mis en évidence à Plouescat (F.[119]), ainsi qu'à Pléchatel (I.-et-V.[120]) et à Saint-Cast-le-Guildo (C.-d'A.[121]).

---

113 C. Le Potier et J.-P. Bardel, art. cité, *Patrimoine*, 1993, p. 44.

114 R. Sanquer, art. cité, *Archéologie en Bretagne*, 1982, p. 13.

115 J.-P. Adam, *op. cit.*, p. 280.

116 R. Sanquer, art. cité, *Gallia*, 1977, p. 346.

117 A. Provost, *Rapport de fouilles, Avessac, Kermagouër*, S.R.A. Pays-de-la-Loire, 1974.

118 R. Sanquer, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 37-38.

119 J.-M. Abgrall, «Glanes archéologiques», *ibid.*, t. XLIV, 1917, p. 75.

120 R. Sanquer, art. cité, *Gallia*, 1977, p. 341.

121 G. Guennou, *La cité des Coriosolites* (travail de 1965), Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet, 1981, p. 153.

III. La pratique thermale

Comment l'usage des thermes se répand-il en Armorique ? Comment se pratique-t-il et par qui ? Ces questions, touchant à la vie quotidienne des Gallo-Romains de l'ouest armoricain, peuvent difficilement trouver des réponses précises. L'archéologie révèle de menus objets, insuffisants pour étudier un comportement. Aucune source écrite relative aux thermes armoricains n'existe, et les données épigraphiques sont rares. Les références doivent donc être prises dans le reste du monde romain. Seuls quelques indices, quelques vestiges permettent de rattacher l'exemple armoricain au schéma général.

A. Implantation d'un fait social et culturel

Les thermes constituent une innovation pour la population gauloise. L 'intégration de cette nouveauté permet d'évaluer le processus de romanisation en Armorique, à partir de la chronologie des bâtiments thermaux.

Les bains sont pratiqués par les Celtes, comme en témoignent de nombreuses mentions d'auteurs anciens[122]. Toutefois, le principe est totalement différent. Le bain est pris dans la rivière ou dans une cuve de bois. L'eau utilisée est froide, ou chauffée dans un chaudron et versée dans la cuve. Des herbes sont utilisées pour se nettoyer. Les Germains, d'après Pline, sont les inventeurs du savon, dont ils usent à partir du Ier siècle apr. J.-C.[123]. Le bain indigène demandait donc beaucoup moins d'infrastructures que le bain gréco-romain. Cette conception du bain est, de plus, radicalement différente : ce n'est pas l'exfoliation qui nettoie, mais l'eau.

Certains établissements thermaux armoricains témoignent du compromis entre le bain gréco-romain et le bain gaulois. Dans la vaste *villa* de Saint-Frégant (F.), les bains étaient simplement composés de deux pièces, une chaude et une froide, chacune munie d'une baignoire. La chaleur de la pièce chaude en faisait aisément une étuve et permettait la sudation, mais les deux baignoires étaient les principaux instruments de la toilette. En outre, le circuit thermal ne pouvait être respecté. Il est manifeste que les propriétaires de cette *villa*, à la fin du IIe siècle apr. J.-C., avaient les moyens de construire des thermes sur un modèle plus canonique. Le soin porté à la décoration de cette partie de l'édifice montre son importance. Il faut donc en déduire que cet agencement particulier découle d'un choix délibéré.

B. Évolution chronologique de la pratique thermale en Armorique

Les données chronologiques relatives aux thermes sont inégales. Si les différents stades d'aménagement de certains thermes ont pu être définis avec précision, pour d'autres, nous devons nous contenter de les rattacher à la chronologie globale du site. Aussi est-il difficile de considérer de façon rigoureuse l'évolution du fait thermal en Armorique.

Néanmoins, plusieurs tendances peuvent être dégagées. Les premiers thermes apparaissent au cours du Ier siècle apr. J.-C., principalement sur le territoire osisme, à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.[124]), Pont-Croix (F.[125]) ou La Roche-Maurice (F.[126]), mais également à la Chapelle-de-Brains (I.-et-V., territoire riedone[127]).

---

122 B. SERGENT, *Les Indo-européens. Histoire, langues, mythes*, Paris, 1995, p. 246.

123 T. ROOK, *op. cit.*, p. 8.

124 C. LE POTIER et J.-P. BARDEL, art. cité, *Patrimoine*, 1993, p. 49.

125 P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : le Finistère*, Paris, 1989, n° 225, p. 146.

126 R. SANQUER, art. cité, *Gallia*, 1973, p. 370.

127 A. PROVOST et G. LEROUX, *Carte archéologique de la Gaule : l'Ille-et-Vilaine*, Paris, 1990, n° 347, p. 173.

L'«apogée thermal» coïncide avec l'apogée de l'Empire, aux IIe-IIIe siècles apr. J.-C. Au IIe siècle, l'ensemble de l'Armorique et de la Gaule se dote d'édifices thermaux. Dès cette époque, certains établissements du Ier siècle connaissent une réfection, comme au Questel à Concarneau (F.[128]), ou à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.[129]). Le IIIe siècle est surtout une période de remaniements. Les thermes connaissent des modifications, notamment en ce qui concerne les salles chaudes à Avessac (L.-A.[130]). Peu de thermes sont érigés durant cette époque. Ceux de Saint-Frégant (F.[131]) ou ceux de Keran, en Arradon (M.[132]) constituent des exceptions, tandis que certains établissements cessent leur activité, comme à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), où les thermes sont transformés en habitation[133].

À la fin du IIIe siècle, la plupart des établissements thermaux sont désertés ou détruits. Des squatters s'installent dans les ruines des thermes du Mané-Véchen (M.[134]) ou d'Avessac (L.-A.[135]). La récession touche indifféremment toutes les cités et peu de nouveaux établissements thermaux sont bâtis. La datation des thermes publics du Champ-Mulon, à Corseul (C.-d'A.), est à cet égard litigieuse. Ces thermes s'implantent sur un îlot anciennement occupé par des habitations, à la fin du IIIe siècle apr. J.-C. pour perdurer jusqu'au milieu du IVe siècle, époque où il est difficile d'imaginer la cité coriosolite déclinante engager de tels frais[136]. Par contre, la construction d'une somptueuse *domus*, à Carhaix (F.), sur le site du Centre hospitalier, à la fin du IIIe siècle apr. J.-C.[137], est moins problématique. Le Bas-Empire, période de crise pour les provinces de l'Empire, provoque le creusement de l'écart de richesse entre les classes sociales, aussi l'installation d'une habitation privée luxueuse peut-elle être cohérente, dans le cadre d'un appauvrissement général de l'habitat. Plusieurs établissements perdurent cependant jusqu'à la fin du IVe siècle, comme le site du Questel, à Concarneau (F.[138]) ou les trois *villae* d'Arradon (M.[139]).

Les thermes privés sont indissociables de la *villa* et sont témoins de son évolution. Cependant, le manque de fouilles d'ensemble rend délicate l'étude de l'évolution conjointe des bâtiments de la *pars urbana*. Deux types de *villa* semblent toutefois se dégager. Une première catégorie présente des *villae* abouties, dont le plan, établi précocement, ne semble connaître que des modifications de détail, comme au Questel, à Concarneau (F.[140]). Ce schéma est rare. Les thermes sont

---

128 J. BOUSQUET, *op. cit.*, p. 230-231.

129 C. LE POTIER et J.-P. BARDEL, art. cité, *Patrimoine*, 1993, p. 49.

130 G. AUBIN, art. cité, *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1982, p. 92-93.

131 Mise en place à la fin du IIe siècle : J. BOUSQUET, *op. cit.*, p. 255-256.

132 L. GALLES, «Rapport sur les fouilles de l'établissement gallo-romain de Kerhan (Arradon)», *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*, 1865, p. 74.

133 C. LE POTIER et J.-P. BARDEL, art. cité, *Patrimoine*, 1993, p. 49.

134 P. ANDRÉ, «Communication du 23 novembre 1972. Découverte de thermes gallo-romains à Plouhinec», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. C, 1973, p. 37-38.

135 M. PROVOST, *Carte archéologique de la Gaule : la Loire-Atlantique*, Paris, 1988, n° 146, p. 147.

136 J.-P. BARDEL, art. cité, *Patrimoine*, 1996, p. 29.

137 G. LE CLOIREC, «Carhaix, centre hospitalier», art. cité, 1996, p. 33-35.

138 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1970, p. 39.

139 Keran : L. GALLES, art. cité, p. 74. – Le Lodo : C. de FRÉMINVILLE, «Restes d'un établissement gallo-romain, découvert au Lodo, commune d'Arradon», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. I, 1857, p. 54. – Le Mané-Bourgerel : J.-P. DARMON, *Recueil général des mosaïques de la Gaule II, Lyonnaise 5e*, Xe supplément à *Gallia*, 1994, p. 15.

140 Trois salles sont adjointes au nord, mais elles ne modifient pas la structure thermale : R. SANQUER, art. cité, *Annales de Bretagne*, 1966, p. 137-139.

habituellement adjoints à l'habitation avec un temps de décalage. Ainsi le site de Cesson-Sévigné (I.-et-V.), occupé depuis le Ier siècle, ne voit la construction de ses thermes que vers la seconde moitié du IIe siècle[141]. Un schéma identique est développé à Châtillon-sur-Seiche (I.-et-V.[142]).

Si le bâtiment n'est pas détruit, un habitat fruste succède à l'établissement thermal, comme à Saint-Frégant (F.), où plusieurs salles étaient également consacrées au travail du fer[143]. De la même façon, après avoir été occupés comme habitation, les thermes de Plestin-les-Grèves furent remblayés et utilisés comme fonderie à la fin du IIIe-début du IVe siècle[144]. Les ateliers réoccupent couramment les bâtiments thermaux, particulièrement intéressants car pourvu de structures de chauffe. Ainsi, à la fin du IIIe siècle, un atelier de verrier s'installe dans le *praefurnium* des thermes de Cesson-Sévigné (I.-et-V.[145]).

Le culte chrétien réutilise également les bâtiments gallo-romains, et spécialement les thermes. L'église actuelle de Sainte-Marie-Majeure à Rome occupe une partie (infime) des thermes de Dioclétien. La forme absidiale des thermes était particulièrement appréciée et de tels exemples de réutilisation ne manquent pas[146]. La partie en exèdre de la *villa* de Saint-Herblain (L.-A.), ainsi que la salle sur hypocauste la précédant furent réutilisées au Ve-VIe siècle. La nécropole entourant le site à cette époque laisse supposer une occupation cultuelle chrétienne[147]. C'est également ainsi que doit être interprétée la chapelle Sainte-Agathe de Langon (I.-et-V.), bâtie sur un édifice gallo-romain. Tous les indices concourent pour l'identifier comme la partie froide d'un bâtiment thermal[148].

C. Des thermes pour tous ?

Nous sommes également dépourvus d'informations sur les utilisateurs des thermes armoricains. Dans le cas d'un édifice privé, le niveau d'élaboration du bâtiment thermal nous renseigne sur le statut social du propriétaire.

Statuts et usagers des bains publics

Les premiers établissements publics, sans luxe, étaient tenus par des entrepreneurs privés[149]. Très vite, des bains financés par l'État ou la Cité apparurent en concurrence. Disposant de moyens financiers plus importants, ils se modernisèrent plus rapidement au détriment des «bains publics privés», qui périclitèrent. Pour le financement des bains de l'État, des taxes spéciales étaient levées[150]. Les caisses du Trésor public et les

---

141 D. POUILLE, *Rapport de fouilles, Cesson-Sévigné, La Chapelle*, S.R.A. Bretagne, 1996 ; pour les données de prospection du site : A. PROVOST et B. LEPRÊTRE, «La prospection archéologique dans l'arrondissement de Rennes, de 1984 à 1986», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. LXXXIX, 1987, p. 23-25.

142 A. PROVOST, G. LEROUX, *op. cit.*, p. 270-273, pl.

143 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 80.

144 C. LE POTIER et J.-P. BARDEL, art. cité, *Patrimoine*, 1993, p. 49.

145 D. POUILLE, F. LABAUNE, «L'atelier de verrier antique de Cesson-Sévigné», *La route du verre. Ateliers primaires et secondaires du IIe millénaire av. J.-C. au Moyen Âge*, Travaux de la Maison de l'Orient méditerranéen, 33, Lyon, 2000, p. 125-146.

146 Autant dans l'Ouest (Entrammes et Jublains en Mayenne) que jusqu'en Afrique : N. DUVAL, «Églises et thermes en Afrique du Nord, note sur les installations chrétiennes dans les constructions thermales», *Bulletin archéologique de la Commission des travaux historiques*, 1971, p. 297-317.

147 G. AUBIN, art. cité, *Gallia*, 1983, p. 320-321.

148 L'étude du bâti de ce site apporte de nouveaux éléments quant à sa destination : C. CHAIGNEAU, K. CHUNIAUD, «Étude de bâti, chapelle Sainte-Agathe», *Maîtrise des sciences et techniques «archéologie préventive»*, Tours, Université François-Rabelais, mars-avril 1994.

149 A. MALISSARD, *Les Romains et l'eau : fontaines, salles de bains, thermes, égouts, aqueducs*, Paris, 1994, p. 105.

150 I. NIELSEN, *op. cit.*, p. 119 et suiv.

évergètes locaux étaient également mis à contribution. Une plaque portant une inscription dédiée à un Coriosolite, dont le nom serait Canius, «Prêtre de Rome et d'Auguste», fut découverte sur le site du Champ-Mulon, à Corseul (C.-d'A.[151]). Il est possible que cette plaque ait orné les thermes publics, témoignant de l'évergétisme de ce personnage. Il fallait à la fois payer la construction de l'édifice, mais également les structures nécessaires à son utilisation et son entretien. Le bois, une des dépenses majeures, était prélevé sur l'*ager publicus*.

Le tarif des bains était variable. Les bains tenus par des personnes privées étaient automatiquement payants. Des sortes de «clubs» se formaient ainsi, rassemblant des personnes liées par les mêmes intérêts, et au statut social équivalent. Ce système ne fonctionnait que dans la mesure où les autres bains, les bains d'État, étaient accessibles à tous, pour un prix modique, voire gratuitement[152]. D'après les textes romains et également les sources égyptiennes, les thermes publics étaient le lieu du peuple par excellence, de tous les peuples. En Gaule, les tarifs et les modalités d'entrée sont beaucoup moins connus. Il est impossible de savoir quelle tarification était appliquée aux thermes du Champ-Mulon, à Corseul (C.-d'A.), ni les heures d'ouverture ! Mais il est probable qu'ils se conformaient au schéma général.

Les bains privés

Si les bains privés sont peu traités par la littérature antique, leur mise en œuvre architecturale et décorative nous renseigne davantage sur leurs utilisateurs que les thermes publics. Les thermes privés sont destinés à l'usage du propriétaire du domaine, sa famille, et éventuellement ses plus proches collaborateurs. Il y reçoit ses amis, traite des affaires. À l'image des thermes publics, ce n'est pas seulement un lieu où l'on se baigne, mais également un lieu de convivialité, réservé à un cercle restreint d'invités.

Les *balnea* sont le reflet de la richesse du propriétaire et de son lien avec Rome. Comme dans l'habitation, les moyens architecturaux et ornementaux sont mis à contribution pour cette démonstration. Les fouilles et les prospections permettent rarement de repérer toutes les structures d'un domaine. Aussi ignorons-nous si tous les domaines ruraux comportaient des thermes et à partir de quelle ampleur la *pars urbana* comprenait un équipement thermal.

Si nous ne pouvons savoir dans quelle mesure les thermes sont représentatifs du niveau de richesse et de romanisation du propriétaire, il est manifeste que les thermes privés sont adoptés, dans les campagnes armoricaines, par plusieurs catégories sociales. Aux côtés de thermes soignés de forme classique, tels les Bosseno, à Carnac (M.) ou Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), des formes plus humbles sont également développées. À Kerhostin, en Saint-Pierre-Quiberon (M.), un habitat fruste était équipé d'une petite étuve[153], tandis qu'un petit bâtiment flavien à Kervéguen, à Quimper (F.) comportait une pièce artisanale et une pièce chauffée avec baignoire[154]. Ces exemples sont, certes, bien loin du bain gréco-romain dans sa structure canonique, mais témoignent de la romanisation d'une population modeste. Ces formes simplifiées ne sont d'ailleurs pas le seul fait de propriétaires modestes. De vastes domaines comme celui de Saint-Frégant (F.) ne comportaient qu'une seule salle chauffée, mais la décoration qui y était mise en œuvre suffit seule à démontrer le niveau social du propriétaire. On remarque d'ailleurs que ce sont sou-

151 J.-P. BARDEL, art. cité, *Patrimoine*, 1996, p. 30.

152 Pour les différents tarifs et modes de tarification suivant les thermes et les provinces, consulter I. NIELSEN, *op. cit.*, p. 131-135.

153 G. BERNIER, «L'habitat gallo-romain de Keriaker en Saint-Pierre-Quiberon», *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 249-254, pl. et fig.

154 Y. MÉNEZ, P. GALLIOU, art. cité, 1986, p. 47.

vent les thermes les moins «canoniques», comme les établissements d'Arradon (M.), qui ont livré le plus haut niveau d'équipement, tant par les installations hydrauliques et surtout thermiques, que par les décors et le soin général porté à l'édifice. Il faut toutefois signaler qu'aucuns thermes luxueux de grande taille, comme ceux de Montréal-du-Gers ou Séviac n'a été mis au jour en Armorique. Les établissements armoricains, bien que démontrant une maîtrise des techniques architecturales et ornementales romaines, ainsi qu'un certain degré de richesse, n'en demeurent pas moins modestes en regard de certains thermes de prestigieux domaines du sud ou de l'est de la Gaule.

L'étude de l'architecture et de la chronologie thermale armoricaine révèle une parfaite adéquation avec le reste de la Gaule, montrant que cette partie de la province de Lyonnaise s'intègre pleinement dans l'ensemble impérial. Le bâti, le chauffage et la décoration sont les domaines sur lesquels nous possédons le plus d'éléments. Leur étude montre une maîtrise et une adaptation des techniques romaines. À quelques rares exceptions près, comme un système d'espacement de paroi sans équivalent découvert à Quimperlé (F.), les dispositifs de chauffage par le sol sont standardisés. Des pilettes de différentes formes sont utilisées pour soutenir les sols, mais le monde romain connaît de nombreux systèmes, bien plus originaux, comme aux thermes de Baïes, où le sol était soutenu par des pilettes constituées de deux blocs de pilettes carrées, entre lesquelles se trouvait une colonne en céramique[155].

Par contre, certains éléments de décoration semblent spécifiques à l'Armorique, comme les enduits peints à coquillages, l'emploi fréquent du stuc, et surtout les plaques sculptées en schiste. Il s'agit de formes d'ornementation thermale connues dans l'ensemble du monde romain, mais l'Armorique se montre particulièrement productive en ces domaines. Ces décors thermaux feront l'objet d'un second article.

---

155 J.-P. ADAM, *op. cit.*, p. 291, fig.

Résumé

L'usage des thermes se répand progressivement en Armorique romaine à partir du Ier siècle. Cette région d'exploitation agricole se montre particulièrement riche en petits thermes privés d'excellente facture, associés à la *pars urbana* des *villae*. *A contrario*, le thermalisme urbain, public ou privé n'est connu dans notre région que par quelques rares exemples.

Équipements indispensables, tant des agglomérations que des domaines privés, ils sont témoins de l'intégration des valeurs romaines autant que lieux de sociabilité. Un soin tout particulier leur est apporté, qui n'a d'égal que celui des pièces de réception, comme en témoigne le programme technique : construction, disposition des pièces, chauffage, aménagements hydrauliques et décors. Les préceptes de construction thermale en usage dans l'ensemble du monde romain sont ici respectés, mais l'Armorique se démarque par quelques particularités.

Abstract

The use of bath-houses progressively spread to Roman Armorica from the 1st century A.D. This agricultural region is particularly rich in small, very good quality, private bath-houses found in the *pars urbana* of villas. A contrario, urban bath-houses, both public and private, are few in Armorica.

These essential amenities of both towns and rural estates bear witness to the integration of Roman mores in the Armorican *civitates* and were also places where people would meet. Great care was given to their building and decoration, comparable to those of reception rooms. The precepts of bath-house building implemented in the whole of the Roman world were also applied here, in spite of some local idiosyncracies.

Diverradur

Tamm ha tamm azaleg ar henta kantved e kresk en Arvorig romanekaet niver ar hibelldiou. Kibelldiou bihan prevez euz ar brava a zo stank er vro troet d'al labour douar, kevreet ouz *pars urbana* ar *villae*. Rouez tre eo, e-gin, en or bro ar skweriou deuet deom euz tiez dour-bouill e kêr, foran pe prevez. Dizioueruz m'eo an aozaduriou-ze, ken er hêriadennou ken en atantou, eun testeni a zo anezo euz romanekadur ar vro e-keñver sevenadurez ha darempredusted.

Kement a evez a vez greet war a zro p'emaer o sevel ha ma reer war-dro ar saliou degemer, an doare da ingala ar peziou, penaoz tomma anezo, o fourveza e dour hag o hinkla. Reolennou ar sevell kibelldiou en Arvorig a zo ar re a dalvez dre oll e bro ar Romaned ; war munudou 'zo, evelato, e hell beza eur hemm bennag.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère
Études, découvertes, restaurations
(année 2001)

BRÉLÈS

Château de Kergroadès

Un trésor de monnaies disparu

En 1913, lors de la restauration du château de Kergroadès par la famille Chevillotte, des ouvriers découvrirent un trésor de monnaies d'or de la fin du XVI[e] et du début du XVII[e] siècle. La minceur et la souplesse des monnaies, caractéristiques de cette époque, amenèrent les ouvriers à donner ces pièces à des enfants qui jouèrent avec, les cassèrent et pour finir en jetèrent les morceaux[1]. C'est en 1647 que l'on frappe les derniers écus d'or de 3,346 g, alors que le louis de 6,692 g est émis depuis 1643. Faute d'avoir vu cet ensemble, on peut tout de même dire qu'il a été caché entre 1613, date de la fin de la construction du château, et les années 1640.

Yves Coativy

BRÉLÈS

Découverte de la pierre de fondation de l'hospice de Saint-Renan, 1867

Dans le courant de septembre 2001, Claude Conq, tailleur de pierre à Brélès, procédait à un tri de plusieurs lots de pierre provenant de démolitions voisines. Alors qu'il les débardait, son attention fut attirée par l'une d'entre elles. En effet, en la retournant, il s'en détacha ce qui apparut, en première analyse, être un carreau de pierre. L'examen plus attentif du bloc concerné révéla que ce carreau obturait une excavation évidée dans la masse de la pierre, laquelle excavation contenait une boîte en feuillard de plomb où elle se trouvait très précisément insérée. L'extraction, puis l'ouverture de la boîte mit au jour un parchemin dont le texte n'était que partiellement lisible. Claude Conq fit part de sa découverte à l'un de ses clients, M. Raub, de Brest. Ce dernier alerta l'un d'entre nous, qui aussitôt se rendit au chantier et put à loisir examiner la pierre. C'est un bloc parallélépipédique de kersanton (L : 70 cm, l : 30 cm, h : 23,5 cm) dont cinq faces sont soigneusement taillées. Ce qui apparaît comme la face inférieure est juste restée épannelée. La face supérieure abrite l'excavation dont l'ouverture est fermée par le carreau de pierre (côtés : 16 x 16 cm ; h : 2,5 cm). Le parchemin, en possession de M. Raub, fut confié en un premier temps à M. Bernard Tanguy, qui le remit à son tour au second signataires de ces lignes[2].

[1] Je remercie M[lle] Gwenn de Parcevaux et M. Yves Chevillotte.

[2] Le musée de Saint-Renan s'est porté acquéreur de la pierre et du parchemin.

La pièce de parchemin conservée dans la boîte de plomb mesurant 39 x 27 cm, pliée en quatre, était roulée sur elle-même. Par suite de l'humidité introduite par le couvercle non scellé mais simplement emboîté, l'encre en est relativement passée. Si la lecture du texte principal, en écriture moulée, a pu être faite sans trop de peine, celle des signatures et des mentions jetées au fil de la plume au pied du document n'ont pu l'être. Le texte fait dyptique, sur la page de gauche en français, sur celle de droite en latin :

L'AN MIL-HUIT CENT SOIXANTE SEPT
LE JEUDI VINGT-CINQ AOÛT
À TROIS HEURES DE L'APRÈS-MIDI,
SOUS LE PONTIFICAT DE PIE IX
ET SOUS LE RÈGNE DE SA M[AJESTÉ]
NAPOLÉON III
EMPEREUR DES FRANÇAIS,
EUGÈNE JACOLOT, MAIRE DE SAINT-RENAN,
FRANÇOIS-MARIE LE GALL DOYEN,
MR COZANET, CHANOINE,
DÉLÉGUÉ DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE,
A BÉNI
[EN PRÉSENCE DU] BARON RICHARD
PRÉFET
LA PREMIÈRE PIERRE DE CET HOSPICE
EN FOI DE QUOI LES PRÉSENTES ONT ÉTÉ
DÛMENT SIGNÉES

Le texte latin, calligraphié de la même manière, omet certains détails : le jour de la semaine (qui est le jeudi), l'heure de la cérémonie (qui est trois heures de l'après-midi), ainsi que le titre d'empereur des Français. Le latin fait aussi allusion à la pose de la pierre par le préfet :

ANNO MILLESIMO OCTOGENTESIMO
SEXAGESIMO SEPTIMO
DIE AUTEM VIGESIMA QUINTA MENSIS AUGUSTI
PIE NONO PAPA ECCLESIAM GUBERNANTE
SUB IMPERATORE NAPOLEONE III
D[OMIN]O EUGENIO JACOLOT MAGISTRO...
FRANCISCO MARIA LE GALL PAROCHIAE DECANO
A DOMINO COZANET, CANONICO
ANTISTITIS PROCURATORE BENEDIXIT...
...ENOD...
BARO RICHARD
PREFECTUS
PRIMAM LAPIDEM POSUIT
IN CUJUS REI MEMORIAM...

Le revers du parchemin est estampillé de trois cachets :

1. A... EXTRAORDINAIRE. Au centre : FINISTÈRE

2. TIMBRE... IMPÉRIAL / 1 F. 25 C.

3. LOI DE 1862 / 25 C. EN SUS. Au centre, l'aigle impériale.

Pierre Arzel, Yves-Pascal Castel

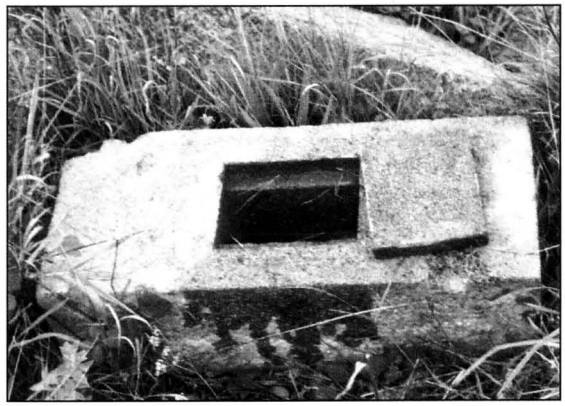


Fig. 1. – Brélès, pierre contenant le parchemin de fondation de l'hospice de Saint-Renan, 1867.
Cliché Pierre Arzel.

BREST

Service historique de la marine

Les prééminences de Carman

Les héritiers du médecin général Laurent ont fait don de l'importante collection du bibliophile et érudit brestois au Service historique de la marine, et c'est dans le cadre de ce dépôt qu'est réapparu un document excep-

tionnel[3]. Il s'agit des calques en couleur reproduisant les prééminences de Carman, accompagnés d'un tiré à part, sur grand papier, de l'article de Louis Le Guennec, «Prééminences de la famille de Maillé-Kerman», *Association Bretonne*, 1932, avec un envoi autographe signé de l'auteur : «A Monsieur le docteur Ch. Laurent amoureux de son Léon natal bien cordial hommage Quimper le 5/9/33 L. Le Guennec.» Quelques documents permettent d'en suivre la création. Dans une lettre sans date (vers 1934), Charles Laurent écrit à Le Guennec : «Avez-vous entre les mains vos copies de vitraux dessinées dans le cahier des prééminences de Maillé-Carman ? C'est peut-être bien indiscret de ma part, mais j'aurais aimé les copier. Auriez-vous la grande bonté de m'en confier un ou deux, sur lesquels je m'exercerai. Bien entendu, si cela vous ennuie, tenez ma demande pour non avenue.» Dans une autre lettre, de la même époque, elle aussi sans date, il demande à Le Guennec comment prendre en charge les frais de port. Enfin, dans une note manuscrite, le médecin général confirme l'origine des soixante-six dessins : «M. Le Guennec eut connaissance [de l'original] et le décalqua entièrement ; je suppose que ces derniers doivent se trouver dans ses archives. Il voulut d'ailleurs bien me les communiquer et je les décalquais à mon tour. Il le décrivit en 1933 dans un bulletin, sauf erreur celui de l'Association Bretonne. Les dessins de Bouricquen sont fait recto-verso sur les 33 feuilles.»

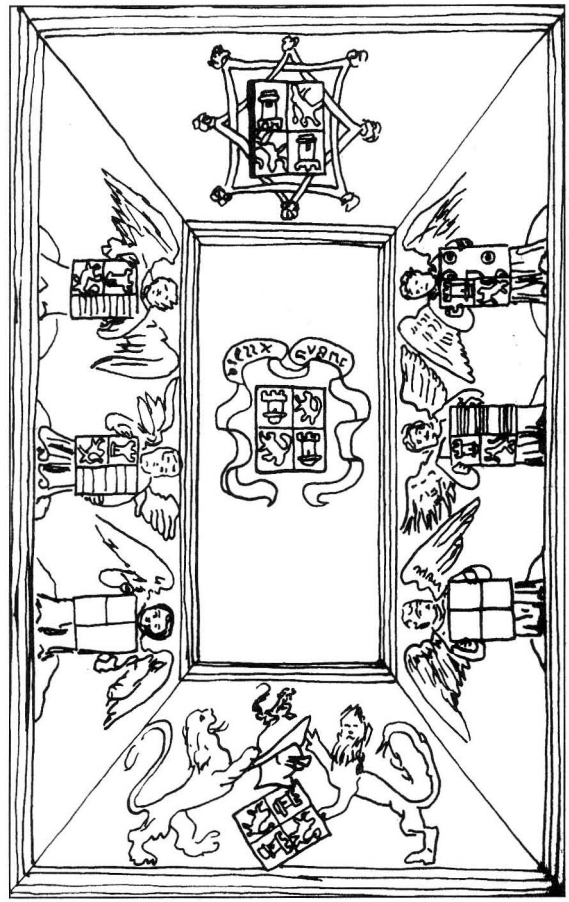


Fig. 2. – Carmes de Saint-Pol-de-Léon, tombeau aux armes de Carman.
Cliché Service historique de la marine, Brest.

D'origine chevaleresque, la famille de Kermavan, Kerman ou Carman, en Kernilis, est assez mal connue. Elle blasonne d'or au lion d'azur (sceau de 1273), *alias* écartelé aux 1 et 4 d'azur à la tour d'argent portée sur une roue de même, qui est Lesquelen, et aux 2 et 3 de Kerman, et a pour devise : *Dieu avant*, et *Richesse de Carman*. Elle fournit, au XIII[e] siècle, Alain, chevalier, mort en 1253, un autre Alain qui doit présenter deux chevaliers à l'ost ducal en 1294, signe d'une aisance certaine. La famille connaît une certaine notoriété à la fin du Moyen Âge, et pré-

[3] Je remercie vivement la conservatrice du Service historique de la marine, M[me] Junges, qui a bien voulu mettre ce document à ma disposition pour étude.

tend à un revenu de 2 500 livres en 1481[4]. Alain épouse en 1402 Jeanne de Rosmadec, tandis que Jean, mort en 1514, est évêque de Léon. François, dernier du nom, est tué en duel en 1600, mais, à cette date, la branche aînée s'est déjà fondue dans Plusquellec, qui prend le nom de Kermavan. Cette nouvelle famille transmet en 1577 par alliance la terre de Kermavan aux Maillé, en faveur desquels elle est érigée en marquisat en 1612[5]. Deux ans plus tard, Charles de Maillé charge Jean Bouricquen, peintre et verrier à Saint-Pol-de-Léon, de dresser un *Bref Estat des Prééminences du Marquisat de Kerman et Comté de Seizploé de mesme qu'elles sont ès églises, coventz, chapelles, tant en pierre, boys, vistres et aux lisières, en Léon*. Le manuscrit du Service historique de la marine en est une copie, reproduction en couleur des vitraux et monuments qui portent peu ou prou les armes de Carman. L'ensemble est varié et d'une grande richesse iconographique, d'autant que, sur les vingt-huit verrières représentées, pas une n'a survécu aux vicissitudes du temps et de la Révolution. Il n'a été que rarement reproduit et en noir et blanc, ce qui lui enlève beaucoup de son intérêt, en particulier dans le domaine de l'héraldique[6]. Une copie de qualité est donc désormais dans une collection publique, accessible à tous les chercheurs.

Yves Coativy

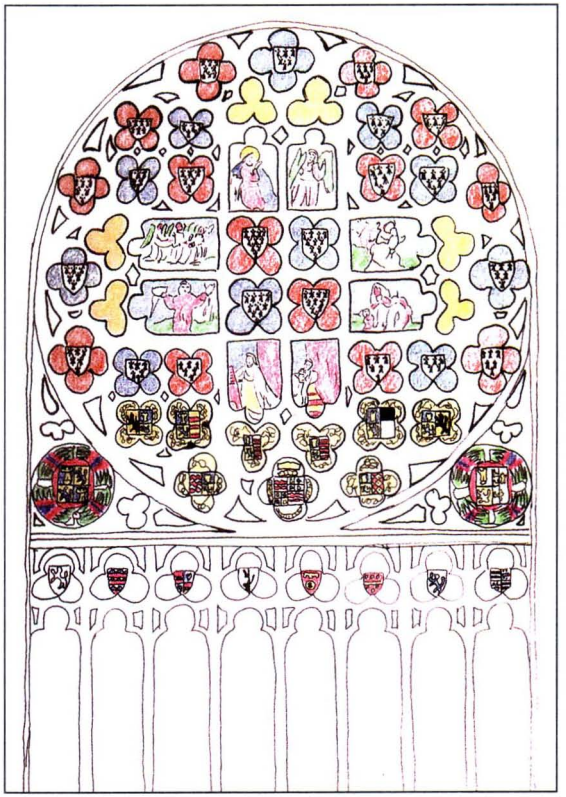


Fig. 3. – Carmes de Saint-Pol-de-Léon, verrière.
Cliché Service historique de la marine, Brest.

[4] Yves COATIVY, «La noblesse léonarde au XV^e siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 308.

[5] Pol POTIER DE COURCY, *Armorial et Nobiliaire de Bretagne*, Mayenne, 1986 (réimpr.), art. Kermavan. – Pierre LOAËC, «Grandeur et décadence d'une illustre famille du Léon», *Les Cahiers de l'Iroise*, 1983/1, p. 38-43. – Patrick KERNÉVEZ, «Les châteaux du Léon au XIII^e siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 126. Le château n'est mentionné qu'en 1454, et il n'en subsiste que la base des murailles sur un éperon boisé qui domine la rivière du Diouris d'une quinzaine de mètres. Deux illustrations du XIX^e siècle représentent une tour circulaire en grand appareil sommée de mâchicoulis qui pourrait dater du XV^e siècle, quand deux sires de Kermavan furent successivement écuyer et chambellan du duc.

[6] Reproductions des prééminences de Carman : dix planches ont été reproduites par le chanoine Pérennès dans sa monographie sur *Plounévez-Lochrist*, Langonnet, 1941, p. 35, 39, 43, 52, 59, 65, 67, 70, 74, 89 ; deux autres dans le livre du même auteur sur *Plouvien*, Brest, 1942, p. 28-29 ; cinquante-huit planches figurent dans Louis LE GUENNEC, *Brest et sa région*, Quimper, 1981.

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

La fontaine An Dreinded

Non loin de Kerganet, à Châteauneuf-du-Faou, se dressait jadis la chapelle de la Trinité appelée aussi Saint-Doureg. Le rôle des décimes de 1788 la signale taxée à trois livres cinq sols. Des parcelles de terre nommées Gueret-an-Dreinded évoquent, selon certains, le souvenir d'un cimetière d'enclos. Mais ne subsiste plus que la fontaine en contrebas du terrain dont les pratiques agricoles ont modifié le profil. La source déverse directement son eau dans un ruisselet naguère éloigné de plus de vingt mètres dans la prairie voisine.

L'édicule en grès arkosique qui coiffe le bassin carré mesure 1,60 m de hauteur sur 1,68 m de largeur. L'arcature, un plein-cintre à cavet, est surmontée d'une toiture en bâtière à la pointe écornée. La date de 1747 se lit en creux sur la pierre à moitié brisée du pignon étêté. L'ornement consiste en deux minuscules volutes à la chute des pentes du pignon. Cette structure ordinaire se distingue néanmoins par un trou qui traverse le mur de gauche, un aménagement concerté qui laisse perplexe. Ce pouvait être destiné à faire glisser par l'extérieur une barre de bois afin de couper à mi-hauteur l'espace intérieur, dispositif qui est, sous bénéfice d'inventaire, fort rare. Était-ce une barre pour défendre la statue de l'empressement intempestif des fidèles. Servait-elle, plutôt, à suspendre des pièces de linge au-dessus de l'eau lustrale pour en recueillir la vertu. Le saint patron étant, comme on le verra, saint Yvi, une coutume attestée ailleurs consistait à tremper dans ses fontaines des chemisettes d'enfant afin de guérir les coliques ou de prédire l'avenir.

S'il n'y a pas de niche sur le tableau du fond, une console à cinq côtes plates s'y insère pour supporter la statue vénérée. Décapitée, celle-ci, en grès arkosique, mesure 0,74 m de hauteur sur 0,31 m de large et 0,21 m de profondeur. En dépit des mutilations, on voit qu'elle représente un évêque ou un abbé. La crosse au crosseron disparu est réduite à sa hampe et à son nœud hexagonal garni de petites niches. Si le traitement des vêtements, aube, tunique et chape au mors ponctué d'une agrafe ronde, est sobre, la facture de la main indique une honorable sculpture d'atelier et non un objet de facture rudimentaire.

Le personnage est identifié par quatre lettres de deux types gravées en relief sur le socle. S et Y ont leurs extrémités échancrées et la patte du Y se replie élégamment, tandis que le V et le I relèvent du gothique bâtonné. Le tout fait S(aint) Yvi. Le mélange des caractères va permettre d'affiner une datation défavorisée par les mutilations. Les caractères aux pattes échancrées s'apparentent au «romain fleuri», le «philocalien» des spécialistes qui rappelle les inscriptions commandées à Philocalus par le pape Damase († 384). Remis à la mode au temps où la Renaissance s'appuyait sur tout ce que les fouilleurs de ruines et de catacombes trouvaient d'antiquités dans la Ville éternelle, le romain fleuri trouvera des adeptes chez les graveurs de kersanton. Grâce à la petite chronologie qui suit, on pourra dater notre saint Yvi du milieu du XVI[e] siècle, où notre graveur donne dans un caractère «moderne» alors qu'il en conserve des médiévaux, moitié-moitié. La statue est ainsi antérieure de deux siècles à la reconstruction de la fontaine. Conservée par les aménageurs de 1747, elle fait la preuve de la vénération dont elle jouissait ici.

Petite liste d'inscriptions à lettres fleuronnées, romain fleuri ou alphabet philocalien... relevées dans le Finistère :

1532. Plabennec, église Saint-Ténénan, inscription sur la statue de saint Goulven

(*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, *infra*).

1534. Plougastel-Daoulas, calvaire du Vern, inscription gothique sur le socle, initiale romaine fleurie, titulus (Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, 1980, n° 1899).

1536. Le Faou, longue inscription au bas de la tour de Rumengol (R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, 1988, p. 100).

1538. Lennon, inscription sur le socle de la croix de Restevel (*Atlas...*, n° 1135).

1544. Le Faou, inscription soignée à l'intérieur de la sacristie (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 147, et Mad DANGUY DES DÉSERTS, *Le Faou, l'église Saint-Sauveur, 1544-1680*, 2001, p. 4).

1556. Briec, Saint-Venec, inscriptions sur le socle des apôtres du calvaire et sur leurs phylactères (*Atlas...*, n° 157).

1556. Gouézec, inscription sur une auge de pierre : L : M V C LVI : / D(O)N HERI. Initiales en caractères romains et caractères gothiques.

1563. Laz, calvaire, titulus (*Atlas...*, n° 1127).

1572. Le Juch, maison du bourg ayant appartenu à des tisserands. Inscription : G : MESCUS S (?) ON 1572.

1575. Mespaul, croix de Sainte-Catherine, titulus (*Atlas...*, n° 1324).

1578. Kersaint-Plabennec, croix du Dirou, titulus (*Atlas...*, n° 914).

1580. Lopérec, croix de Kergonan-sud, Croaz-Névez, titulus (*Atlas...*, n° 1244).

Yves-Pascal Castel

COMMANA

Église Saint-Derrien

Les retables de sainte Anne et des Cinq-Plaies

Il est des restaurations et des aménagements qui ne respectent pas toujours les œuvres ni les dispositions originales et qui interpellent le visiteur ou l'observateur un tant soit peu curieux. Ainsi le grand crucifix qui faisait face à la chaire dans la nef a été déposé pour restauration puis replacé dans le collatéral nord tournant ainsi le dos aux fidèles. Une situation peu orthodoxe !

Le célèbre retable de sainte Anne montre, à trois endroits différents, le blason des seigneurs du Bois de la Roche. Ce même blason figure aussi au-dessus des niches des apôtres dans le porche sud. À cet emplacement, il est peint sur le granite et date du XVII[e] siècle. Ses couleurs sont conformes aux descriptions, c'est-à-dire *d'azur à la croix d'or endenchée*. Effectivement, sur un fond bleu se voit une croix jaune aux bords en zigzag. Par contre, sur le retable, lors d'une restauration, la couleur bleue n'a pas été respectée et, sans doute par souci esthétique du restaurateur, le fond du blason a été peint en rouge et donc est devenu de gueules.

Un détail du retable des Cinq-Plaies nous a un moment interloqués. En effet, de part et d'autre du tabernacle, sous les statues de sainte Marguerite et de saint Sébastien, se trouvent quatre médaillons. Les plus éloignés du tabernacle contiennent chacun un petit angelot aux ailes repliées par devant alors que les deux autres sont vides. On aurait pu penser que ces deux angelots avaient été volés mais nous nous sommes rendus compte, en réalité, qu'ils s'étaient envolés, sans doute avec l'aide d'un restaurateur, et ils se trouvent aujourd'hui en position insolite, au-dessus de la scène centrale où le Christ montre ses plaies, entouré de deux anges qui tiennent une couronne d'épines et les clous de la cru-

cifixion en présentant un couronne fleurie sur sa tête. Le restaurateur n'avait pas la place pour les présenter verticalement : aussi les a-t-il disposés inclinés (fig. 4).

Souhaitons qu'à l'avenir ces deux angelots retrouvent leur place d'origine, tout comme le Christ, et que, lors de la future mais sans doute lointaine restauration du retable de sainte Anne, les blasons des Bouvans reprennent leur couleur d'origine.

Michel Le Goffic

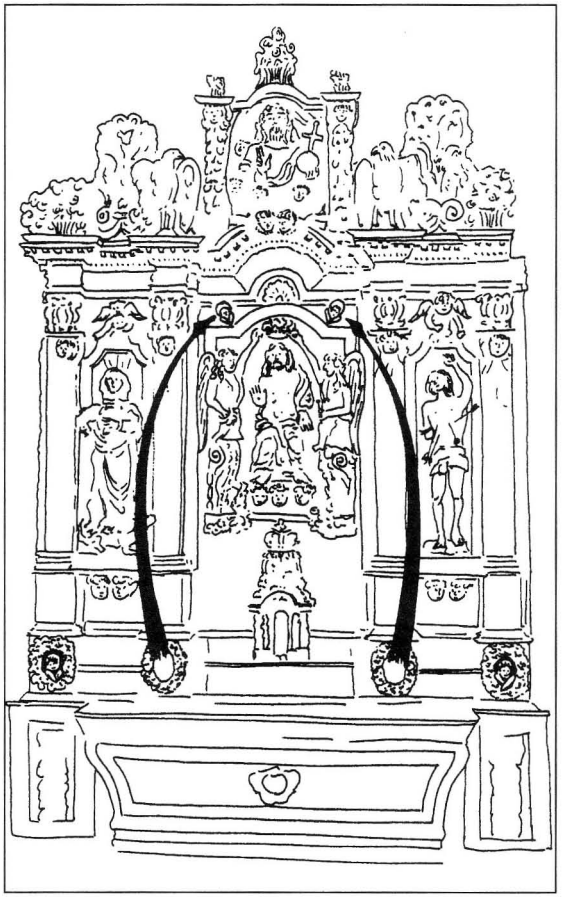


Fig. 4. – Commana, *église Saint-Derrien*, retable des Cinq-Plaies.

CONCARNEAU

Église de Beuzec-Conq

Les tribulations du porche

Symboles par excellence de la pérennité des lieux, églises et chapelles, la plupart du temps, traversent les siècles sans chercher à s'évader vers un ailleurs incertain. À Concarneau, l'air du large doit leur donner des idées différentes. Les mésaventures de celles du centre ville, de Saint-Riou ou du Cabellou, en sont des exemples typiques. À Beuzec, c'est une partie du saint lieu qui eut des envies de voyage, il n'y a pas si longtemps.

Faire du neuf avec du vieux

Jusqu'en 1890, le bourg de Beuzec possédait un vénérable sanctuaire semblant remonter, pour ses parties les plus anciennes, au XV^e^ siècle, et fondé par les seigneurs de Coat-Conq en Melgven. Hélas, des siècles de pluie et de vent l'avaient rendu impropre à accueillir les fidèles. En 1889, la décision est prise : plutôt que d'entreprendre des consolidations hasardeuses, on va construire un nouveau bâtiment plus spacieux.

Dès l'année suivante, le chantier de démolition est commencé. C'est un entrepreneur de Pont-l'Abbé qui a emporté le marché. Soucieux d'économies et pour garder le caractère ancien de l'édifice, l'architecte Bigot lui a demandé de réutiliser le maximum des pierres de la vieille église. Il faut donc trouver un endroit où entreposer tous ces blocs de granit, ces colonnes, ces entourages de verrières et de portes. La comtesse de Chauveau est justement sur le point de faire don au département de son château-musée de Keriolet. Sans hésiter, elle accepte que ces matériaux soient mis en réserve dans son parc.

Tant bien que mal, l'entrepreneur a réussi à remettre en place une bonne partie des pierres sculptées. Quant à celles du porche, il



Fig. 5. – L'ancienne église de Beuzec-Conq, détruite en 1890.
On peut remarquer le calvaire aujourd'hui placé au chevet de l'église actuelle.
Collection privée.

les déclare «tellement ruinées qu'il serait impossible de s'en servir autrement que comme moellons». Sensible à tout ce touche l'architecture, la comtesse s'indigne : «L'ignorance et le manque de goût de ceux qui commandent les travaux sont les seuls complices du vandalisme des nouvelles constructions !»

Un portique pour le château

Zénaïde de Chauveau insiste auprès de Bigot : si le maçon ne veut pas inclure ce porche dans le nouveau bâtiment, qu'il en fasse don au département, pour Keriolet. On pourra ainsi «dresser ces pierres et les appliquer à un mur, ce qui constituerait un portique isolé. Aucune verdure ne devrait y croître car le lierre ronge la pierre et le dessin en serait caché». Elle est prête, si on lui désigne un emplacement adéquat, et sans même attendre la signature de l'acte de donation du manoir, à faire reconstruire ce monument. Ce sera un atout de plus pour embellir la propriété qu'elle veut offrir. En échange de cette nouvelle preuve de générosité, elle ne demande qu'une toute petite faveur : que la marine lui cède définitivement les quelque 1 300 m² de rivage, en bordure du Moros, dont son mari avait obtenu la concession temporaire pour créer son parc à huîtres. Craignant sans doute de la voir revenir sur son projet de donation, les autorités s'empressent de lui donner satisfaction. À raison de ...0,15 francs le mètre, l'anse de Stangar-Lin devient sa propriété.

Mais, en 1893, la comtesse s'éteint sans avoir vu ériger son portique du XV^e siècle auprès de son château néo-gothique.

Décor d'opérette

En mai 1891, le domaine de Keriolet est devenu propriété du département. Les conseillers généraux se sont immédiatement souciés de l'aménager pour recevoir le public. À la grande joie de la bourgeoisie locale, une partie du mobilier, jugé «sans valeur artistique», est vendue aux enchères. Des collections nouvelles – coiffes, peintures – viennent s'ajouter à celles déjà en place. Dès 1892, un crédit de 400 francs a été voté pour réédifier le fameux porche dans le parc. Mais, lenteurs de l'Administration, huit ans plus tard, les soixante et onze morceaux du puzzle gisent toujours parmi les ronces. Au cours de l'été 1901, enfin, un entrepreneur quimpérois accepte de se charger de l'ouvrage. Le porche est reconstruit «au milieu d'un bouquet d'arbres», au bord d'un bassin. De nombreux visiteurs ne manqueront pas de s'y faire photographier sur fond de profondes voussures ornées de fleurons et colonnettes.

Porche sacré pour une casemate

En 1951, rien ne va plus à Keriolet. L'arrière-petit-fils de la comtesse Narischkine-de Chauveau, le prince Youssoupoff, intente un procès au préfet. Selon lui, les conditions de la donation n'ont pas été respectées : on a vendu des terres, du mobilier, abattu des arbres... Il veut récupérer le château pour se faire de l'argent. Défendu par des ténors du barreau, il gagne son procès. En 1956, Keriolet n'appartient plus au département. Avant de restituer le domaine, on se dépêche de récupérer les objets et le mobilier ajoutés depuis soixante ans. Mais le porche de l'église ? Comme il ne faisait pas partie de la propriété, il n'y a aucune raison de le laisser à l'héritier récupérateur !

Les conseillers municipaux concarnois sont bien ennuyés (Beuzec fait désormais partie de Concarneau) : que faire d'un encombrant porche d'église ? Le préfet, lui, a une idée précise d'une nouvelle implantation possible. Il en fait part aux élus concarnois, qui s'empressent d'offrir généreusement le porche au département qui en était déjà propriétaire. En 1957, le vieux porche est à nouveau démonté et dirigé sur Quimper.

En plein cœur du chef-lieu, le monument beuzecois est aussitôt réédifié et trône bientôt à l'extrémité d'une vaste pelouse. Hélas, bien rares sont les amateurs qui pourront désormais s'arrêter pour en en admirer les élégantes sculptures : dissimulant l'entrée d'un abri anti-atomique, non loin de l'Odet, il est pourtant du plus bel effet dans son cadre de verdure, redonnant des allures de cloître monacal... au jardin de la préfecture.

Des hommes d'armes dans le lierre

Afin de nous permettre de mieux photographier ces vestiges beuzecois, le responsable des services accepta obligeamment de faire élaguer la verdure luxuriante qui les masquait en partie. Apparurent alors, de part et d'autre du porche, deux bas-reliefs de granit de près d'un mètre de long, représentant chacun un guerrier en armure, à demi-allongé dans une curieuse posture, genou plié, arme renversée. Leur accoutrement : heaume, cotte de mailles, genouillères et gantelets, permettait de situer leur datation aux environs du XV^e^ siècle. Mais comment étaient-ils arrivés là et que signifiaient-ils ?

Un vieux Beuzecois nous affirma que, du temps où le porche était dans le parc de Keriolet, il y avait bien «un saint de pierre de chaque côté». Il est donc possible que ces deux blocs sculptés aient suivi le même cheminement que les autres pierres préservées

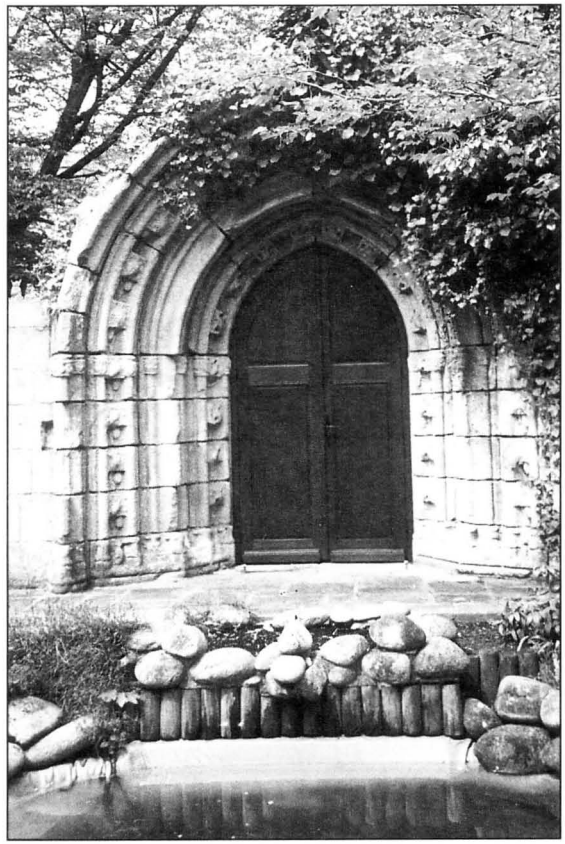


Fig. 6. – Le vieux porche de l'église de Beuzec-Conq, XV^e^ siècle, actuellement dans le jardin de la préfecture, à Quimper. Cliché M. Guéguen.

lors de la démolition de l'église paroissiale, en 1890, et se soient du même coup retrouvés aussi à Quimper.

Quel pouvait avoir été leur usage premier ? Vu leur forme, ils étaient certainement placés dans la partie basse d'un monument. Faisaient-ils partie du socle d'un enfeu des seigneurs de Coatconq, fondateurs de cette église ? Ornaient-ils jadis l'entrée de l'édifice ou la base d'un autel ? Cela semblait bien peu probable car, s'agissant d'hommes de guerre, sans aucune marque de sainteté, leur présence dans une église aurait eu quelque chose d'incongru.

Selon toute vraisemblance...

Par chance, M. l'abbé Castel, spécialiste de la statuaire bretonne, allait nous apporter de précieuses explications : d'après leur position, ces guerriers semblent avoir été jetés à terre subitement. Leurs armes ne sont pas en état de servir. On peut d'ailleurs remarquer que l'un et l'autre les tiennent de la main gauche, peut-être pour renforcer cette image de la vanité de ces accessoires guerriers. L'un d'eux lève le bras, comme pour se protéger. Leurs yeux sont grands ouverts. Il est donc très probable que ces personnages faisaient partie d'un ensemble représentant la *Résurrection du Christ*, comme on en voit fréquemment sur les anciens calvaires bretons : les gardes stupéfaits tombent à terre, les yeux hagards. L'artiste les a vêtus de la tenue des militaires de son époque, comme c'est souvent le cas. Il pouvait donc s'agir de fragments d'un calvaire monumental mais, si ces éléments venaient effectivement de Beuzec, un calvaire de ce type ne semblait pas s'accorder avec les modestes croix que l'on rencontre habituellement dans cette région.

Une origine beaucoup plus probable allait nous être suggérée par notre collègue Louis-Pierre Le Maître : dans leur «notice» sur la paroisse de Beuzec-Conq (1903), les chanoines Peyron et Abgrall donnent quelques précisions sur l'église démolie en 1890 et indiquent qu'«un ancien sépulcre de Notre-Seigneur [...] était placé autrefois dans le bras de transept formant chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Il était encadré dans un enfeu du XV[e] siècle ayant des colonnettes à large chapiteau [...]. Cette chapelle intéressait beaucoup les touristes, et servait fréquemment de motif pittoresque aux peintres...» Ils signalaient d'ailleurs le récent transfert du «sépulcre de l'église paroissiale de Beuzec-Conq» au musée de Keriolet [6 *bis*].

Ce «sépulcre» désigne vraisemblablement, ici, une représentation de la *Résurrection du Christ* hors de son tombeau. Du coup, les observations de M. l'abbé Castel correspondent tout à fait à cette scène. Il est donc à peu près certain que ces guerriers éblouis sont bien beuzecois et encadraient jadis ce «sépulcre» disparu.

Pour l'anecdote, signalons qu'à Beuzec on désignait d'ailleurs cet enfeu sous le nom de «tombeau des templiers», peut-être justement à cause de ces mystérieux hommes en armure aux mines inquiétantes. Resterait maintenant à découvrir l'un de ces tableaux évoqués par les chanoines, afin de nous faire une idée précise de l'aspect initial de ce monument et, qui sait, de retrouver ce qu'en sont devenus les autres éléments. Affaire à suivre ?

Michel Guéguen

CONCARNEAU

Ville close

Découverte de pipes en terre

L'archéologie moderne ne se contente pas de mettre au jour des vestiges de monuments anciens. Plus que les restes de murs, le «mobilier» découvert à l'occasion d'un chantier apporte souvent davantage pour la connaissance de la vie quotidienne des siècles

6 *bis* PEYRON et ABGRALL, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon... Beuzec-Conq», *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1903, p. 159-166.

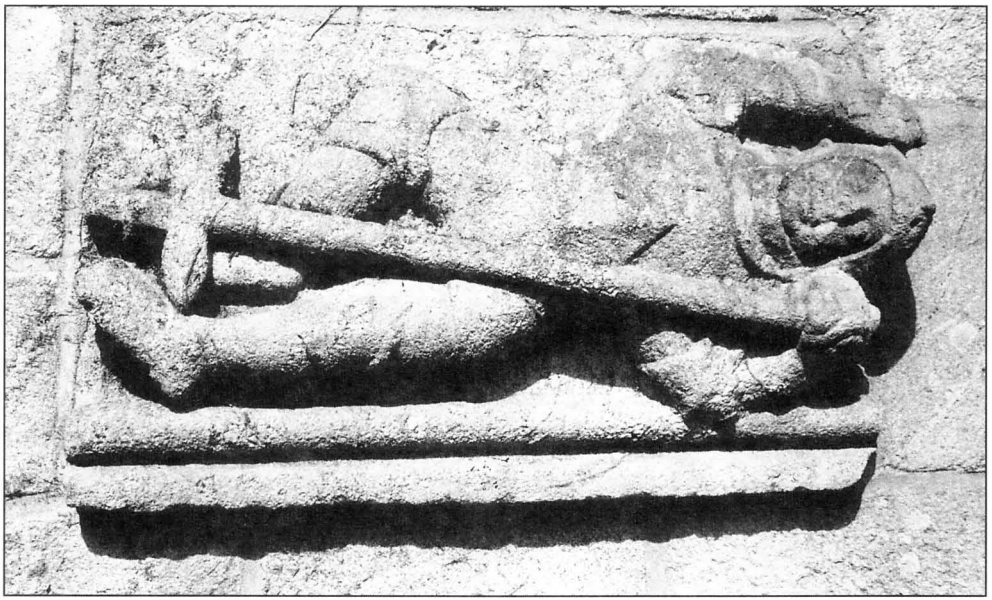




Fig. 7. – Ancienne église de Beuzec-Conq, guerriers placés à gauche et à droite du porche.
Clichés M. Guéguen.

passés. De nombreux fragments de pipes en terre récupérés dans le remblai de la tour du Fer-à-cheval en ville close de Concarneau nous permettent ainsi d'entrevoir une nouvelle piste de recherches sur les habitudes de la population et le commerce local.

Une vieille tradition bretonne

On admet généralement que ce sont les marins bretons qui, au XVI[e] siècle, ont largement contribué à populariser en Europe l'habitude de «pétuner[7]». Ne disait-on pas, en guise d'excuse, que cette herbe à Nicot éclaicissait les idées et «donnait joyeuses pensées» ? Au siècle suivant, la culture du tabac devient prospère en France et des manufactures, dont celle de Morlaix, voient le jour : une aubaine pour les fermiers généraux qui trouvent là une source nouvelle où puiser de confortables impôts.

En Bretagne, c'est surtout le tabac de pipe qui est consommé, dans un premier temps. Plus tard, la mode de la «prise» chez les femmes de milieu aisé deviendra la marque d'un certain rang social. Elle gagnera bientôt les couches plus modestes de la société rurale. Les éditeurs de cartes postales ont d'ailleurs multiplié à plaisir ces clichés, souvent posés et montés de toutes pièces, de paysans et de femmes, notamment de la région morlaisienne, allumant une pipe ou aspirant une prise. Vision folklorique d'une Bretagne de Bécassine, exagérée par besoin de pittoresque. On trouve cependant, dans des contrats de donation de mère a enfants (XVIII[e], XIX[e] siècle) une clause spécifiant que ces derniers prendront en charge leur donatrice et, entre autres, lui assureront «30 centimes par semaine pour son tabac» ou «l'entretiendront sa vie durante en sabots et tabac». Parfois, le libellé est plus précis : «lui donneront une demi-once (env. 15 g) de tabac en poudre par semaine[8]» (1770). Au siècle dernier encore, les commises de certaines friteries concarnoises étaient connues pour donner une prise aux toutes jeunes filles, afin de les tenir éveillées, lorsque le travail se poursuivait tard dans la nuit.

À bord des voiliers au long cours, l'usage de la pipe était très réglementé à cause des risques d'incendie. Mais, d'ailleurs, comment fumer lorsqu'il fallait concentrer toute son énergie pour haler les écoutes ou border une grand-voile sous les embruns ? On préférait alors le «tabac-carotte» dans lequel on taillait de larges chiques, souvent parfumées au poivre ou à la réglisse. C'est seulement lorsqu'on n'était pas de quart que l'on pouvait allumer son brûle-gueule. Le poste d'équipage s'emplissait de fumées bleues qui donnaient aux hommes transis l'illusion d'un peu de chaleur.

Sur les sardiniers : pipe ou chique

On est parfois surpris, en regardant des photos de marins du début du XX[e] siècle, par la taille invraisemblable de leurs bérets. Coiffure pourtant bien utile car, à défaut de ciré ou de capote, elle protégeait de la pluie non seulement la tête mais aussi la nuque et les épaules. Son autre fonction, moins avouable, était de servir de garde-chique, d'où son surnom de «béret de chiqueur». Dans les bateaux creux, sans pont, allumer une pipe était encore plus hypothétique que sur les grands voiliers plus hauts sur l'eau. Exposés aux paquets de mer et aux grains, les pêcheurs devaient, eux aussi, se contenter, pour se donner du courage, de ce mastic juteux qu'il fallait surtout éviter d'avaler si on ne voulait pas risquer de graves ulcères. Le «populaire» disait volontiers, à propos d'une mort subite : «Tiens, le père Youen a avalé sa chique !»

La détente du matelot

Au retour à terre, il en allait heureusement tout autrement. Avant que ne se répandent, au début du XX[e] siècle, les pipes de bruyère, les pêcheurs fumaient volontiers dans des pipes en terre aux formes les plus

[7] Jean DEUNFF, *Tabacs et pipes en Bretagne, autrefois*, Bruxelles, SODIM, 1977.

[8] Arch. dép. Finistère, 4 E 52/17, 53/119, 54/180.



Fig. 8. – Concarneau, *ville close*, fragments de pipes en terre. Certains ont des décors ou des marques bien visibles.

variées. Attablé dans un café ou adossé à la chapelle de la Croix, loin des soubresauts de la houle, on pouvait tranquillement bourrer son *korn-butun* sans risquer de «casser sa pipe».

Pipes en tous genres

Des études ont été faites sur la production de telle ou telle fabrique, notamment en Angleterre et en Hollande où l'on a répertorié les différents modèles commercialisés. En France, des travaux ont aussi porté sur certains ateliers, notamment du Nord. Marthe Le Clech s'est penchée, elle, sur les pipiers morlaisiens[9]. Mais, à notre connaissance, peu de recherches, à l'exception par exemple de rapports comme celui publié à propos des fouilles sous-marines de Saint-Malo[10] ont porté sur la présence de ce «mobilier» lors de chantiers archéologiques sur un lieu d'utilisation et particulièrement dans un port. La collecte réalisée à Concarneau nous donne l'occasion d'un défrichage intéressant, même si le nombre de fragments recueillis – environ trois cents – est trop faible pour tirer des conclusions générales.

Sur le total des échantillons, soixante-cinq sont des fourneaux entiers ou des fragments de fourneaux, tous ovoïdes. Leur diamètre d'ouverture varie de 12 à 22 millimètres pour une profondeur intérieure de 26 à 46 mm. Treize d'entre eux sont agrémentés d'un petit talon de 4 à 8 mm de longueur, parfois décoré sommairement de stries ou d'étoiles. Le fourneau, lui, est généralement lisse, sans décor, à l'exception de six spécimens portant autour de l'ouverture une ligne de petits points en creux, sans doute tracés à la molette. Deux présentent une grosse nervure en relief partant de la naissance du tuyau et rejoignant le bord du fourneau sur les faces antérieure et postérieure de celui-ci. Quatre sont entièrement nervurés à partir de la naissance du tuyau, avec un rameau arborescent pour deux d'entre eux. Un rebord de fourneau présente un bourrelet de 5 mm, un peu au-dessous de l'ouverture. Deux, enfin, sont des représentations de visages, l'un portant chapeau rond et cheveux longs, œil et sourcil marqués de

[9] Marthe LE CLECH, *Bretagne d'hier : Morlaix*, Morlaix, 1993.

[10] L. LANGOUËT, P. BATTAS, M. RAUX, «Essai de reconstitution de la fréquentation du mouillage de Solidor à Saint-Malo aux XVII[e] et XVIII[e] siècles», *Dossiers du CeRAA*, 1978.

brun (fragment) ; l'autre est un visage de femme, les cheveux en bandeau sur le front et tresse de chaque côté.

Ces deux pièces rappellent beaucoup la production des «têtes de pipes» de la fabrique Fiolet, de Saint-Omer, au XIX[e] siècle. D'après L. Langouët, l'un de ces fourneaux proviendrait de Gouda (Hollande) et serait de fabrication plus ancienne[11].

Pratiquement tous ces fourneaux portent des traces de feu dans leur partie intérieure. Il s'agit donc bien de pipes ayant servi et on peut éliminer l'éventualité de déchets provenant d'un magasin de buraliste ou... d'un stand de tir forain.

Décors et inscriptions

La longueur des fragments de tuyaux varie de 15 à 65 mm, sans qu'il soit possible de reconstituer la taille initiale d'un tuyau entier. La plupart, comme les fourneaux, sont faits de terre très blanche et très fine, à part quatre ou cinq spécimens franchement gris. Généralement cylindriques, les fragments présentent des diamètres extérieurs allant de 4 à 11 mm.

Nous avions espéré pouvoir, comme cela avait été le cas lors des fouilles d'Alet, obtenir une datation par l'examen systématique des diamètres intérieurs de ces tuyaux. Il s'était en effet avéré, sur ce site, que l'on constatait une décroissance progressive de ce diamètre au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles, en même temps qu'une diminution de la longueur des tuyaux[12]. Ces curieuses constatations avaient permis une chronologie intéressante, en liaison avec d'autres éléments de datation. Hélas, nos échantillons, aimablement analysés par les soins de L. Langouët, étaient trop peu nombreux et surtout la présence de marques attestant une fabrication probable du XIX[e] siècle risquait de fausser les conclusions car, pour cette période, les diamètres ne suivent pas une chronologie aussi rigoureuse permettant une datation fiable. On peut seulement noter que ceux qui ont été examinés vont de 1,4 à 3 mm.

Sur l'ensemble du dépôt, on trouve une douzaine d'échantillons décorés : torsades,

[11] Loïc Langouët, correspondance personnelle.

[12] L. Langouët, P. Battas, M. Raux, art. cité.



Fig. 9. – Concarneau, *ville close*, échantillons de pipes en terre récoltés.

cannelures, écailles, triangles en estampille, fleurs en relief, qui attestent la «fantaisie» d'au moins quelques fumeurs. La localisation de l'origine de ces décors est cependant peu sûre car les ornements qui avaient fait le succès des pipes anglaises ou hollandaises furent abondamment copiés en France par la suite.

Mais le plus utile, pour tenter de cerner la provenance et l'époque de fabrication, ce sont les marques de mouleurs gravées sur quelques pièces. On trouve ainsi neuf «Fiolet, Saint-Omer», six «Gambier, Paris», une «fabrique de Gaillon» et une «Le Guern (?), Morlaix».

On sait que la maison Fiolet, de Saint-Omer (Pas-de-Calais), représenta longtemps l'un des plus importants producteurs français[13]. Créée au début du XVIII[e] siècle, elle utilisait une argile rouge très fine extraite à Desvres. Une cuisson spéciale permettait d'en obtenir des pipes aussi blanches que les plus réputées des étrangères. De génération en génération, la maison allait étendre son activité jusqu'à produire quatre-vingt mille pièces par jour, à la fin du XIX[e] siècle. Elle devait disparaître au lendemain de la guerre de 1914-1918, concurrencée par les pipes de bruyère... et les cigarettes de la SEITA[14].

Gambier, dont le modèle «au zouave Jacob» est resté célèbre, avait aussi une clientèle étendue et un catalogue abondant. Son activité s'étale de la fin du XVIII[e] au premier quart du XX[e] siècle. Quant à la fabrique de Gaillon, elle devait alimenter surtout les ports normands, aussi la présence d'un spécimen à Concarneau est intéressante.

Un unique témoignage incontestable de la production bretonne est celui frappé «Morlaix». Autant qu'on puisse déchiffrer une partie des autres lettres, il s'agit très vraisemblablement de l'atelier Le Guern. Une première piperie Le Guern ouvre ses portes à Troudousten, près de Morlaix, puis une autre à Kerdaniel, en 1837. Une autre manufacture Le Guern s'établit rue de la Villeneuve en 1862. Elle fermera ses portes vers 1896. À la fin du XIX[e] siècle, la fabrication des pipes s'éteint à Morlaix[15].

Curieusement, aucune pipe frappée par la «Grande Maison» Bousquet, de Locmaria-Quimper, n'est apparue. Cette fabrique, qui utilisait la belle terre blanche locale, était pourtant très «prisée» en Bretagne. Dès 1750, elle avait réussi à supplanter celle de la Compa-gnie de Morlaix. Au XIX[e] siècle, elle était en pleine production. Mais, comme nous l'avons signalé, seules dix-sept pièces sur le lot de trois cents portent une marque. Il est vraisemblable qu'une bonne partie de celles qui n'ont pas été identifiées provienne de cet atelier, le plus proche de Concarneau.

Essai de localisation dans le temps

À l'origine, comme l'a montré la mise au jour de la maçonnerie intérieure de la tour du Fer-à-cheval en 2000, celle-ci comprenait plusieurs salles superposées avec ouvertures de tir sur l'entrée du port. Au XIX[e] siècle, on comble ce bastion, à demi-ruiné, par un amoncellement de terre prélevée sur la haute butte voisine, proche de l'ancienne église de la ville close.

On peut imaginer que le remblai ainsi transporté contenait déjà, en surface, ces tronçons de pipes. La butte du Petit-Château dominait en effet la ville et se trouvait contiguë au cimetière. Rien d'impossible à ce que ce lieu ait longtemps servi de belvédère privilégié aux vieux marins qui pouvaient, de là, observer les mouvements du port.

Mais ces fragments ayant été essentiellement recueillis dans la partie superficielle de la terre comblant le Fer-à-cheval, on peut aussi

---

13 G. COOLEN, «Le tabac et les pipes de Saint-Omer», *Bulletin de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, 1970.

14 L. FIOLET, «Les pipes de Saint-Omer», *ibid.*, 1970.

15 Marthe LE CLECH, *op. cit.*

émettre l'hypothèse que ces pipes ont bien été brisées à cet endroit et laissées sur le sol où elles se sont peu à peu mêlées à la terre. La vue que l'on a de cet endroit sur la rade et l'avant-port pourrait en avoir fait un nouveau lieu de rencontre pour les matelots au repos ou retraités.

Dans le premier cas, seule une étude plus approfondie permettrait de rattacher telle caractéristique ou tel type de décor à une époque précise, avec la difficulté signalée plus haut. Dans la seconde hypothèse, que nous aurions tendance à privilégier, ces fragments dateraient de la seconde moitié du XIX[e] siècle, ce qui correspond au comblement du Fer-à-cheval et ce que semblent conforter les conclusions de Loïc Langouët ainsi que l'échantillon provenant de Morlaix.

Conclusion

II n'est pas possible, bien évidemment, de tirer des conclusions à partir d'un échantillonnage relativement faible et compte tenu du site même où il a été recueilli. Il nous a semblé cependant que cette analyse, aussi sommaire soit-elle, pouvait apporter un éclairage nouveau sur la vie quotidienne aux siècles passés. Nous avons ici un aperçu des goûts des marins concarnois (et peut-être des quelques bourgeois et matelots de passage) : tout comme dans les villes ou à la campagne, fumer la pipe était sans doute un rituel des moments de détente. On découvre aussi que les commerçants locaux n'hésitaient pas, pour satisfaire leur clientèle, à faire venir leurs pipes non seulement de la région, mais aussi de Normandie, voire du nord de la France ou même peut-être de Hollande.

C'est en rapprochant les éléments glanés sur ce site de ceux recueillis éventuellement sur un autre lieu semblable de «consommation» que l'on pourra mieux cerner le phénomène sur un plan plus général. Ces minuscules morceaux de terre cuite ont encore beaucoup à nous apprendre... nom d'une pipe !

Michel Guéguen

GUIMAËC

Chapelle Notre-Dame-des-Joies

Tableaux peints sur les volets en bois de la niche abritant la statue de Notre-Dame-des-Joies, 1593

La simplicité architecturale de la chapelle de Notre-Dame-des-Joies en Guimaëc ne laisse guère deviner l'importance des richesses artistiques qu'elle abrite. Malgré le transfert à l'église du retable de type flamand qui ornait le maître-autel et de quelques statues, la chapelle garde encore des trésors d'art. Parmi les nombreuses peintures sur bois qui ornent les autels et les murs, celles des volets de la niche en bois qui abrite la statue de Notre-Dame-des-Joies attirent l'attention par leur richesse iconographique. Sur chaque volet sont peints deux tableaux.

Sur le haut du volet de gauche figure la *Présentation au Temple* au moment où le vieillard Siméon reçoit dans ses bras l'Enfant Jésus et bénit Dieu. La peinture mêle l'évocation évangélique et une cérémonie de la Chandeleur. Au premier plan deux femmes, l'une tenant un panier à la main, l'autre l'ayant posé sur une marche d'escalier, regardent l'une et l'autre leur enfant, ce qui permet de découvrir leur visage d'une grande finesse. La scène est construite sur une diagonale au milieu de laquelle la Vierge dépose l'Enfant Jésus dans les bras du vieillard Siméon. L'architecture classique du lieu cherche à évoquer le temple de Jérusalem. Sous le tableau figure l'inscription latine :

MORTALI SIMILIS DEVS HIC, MORTALIS ET IPSE

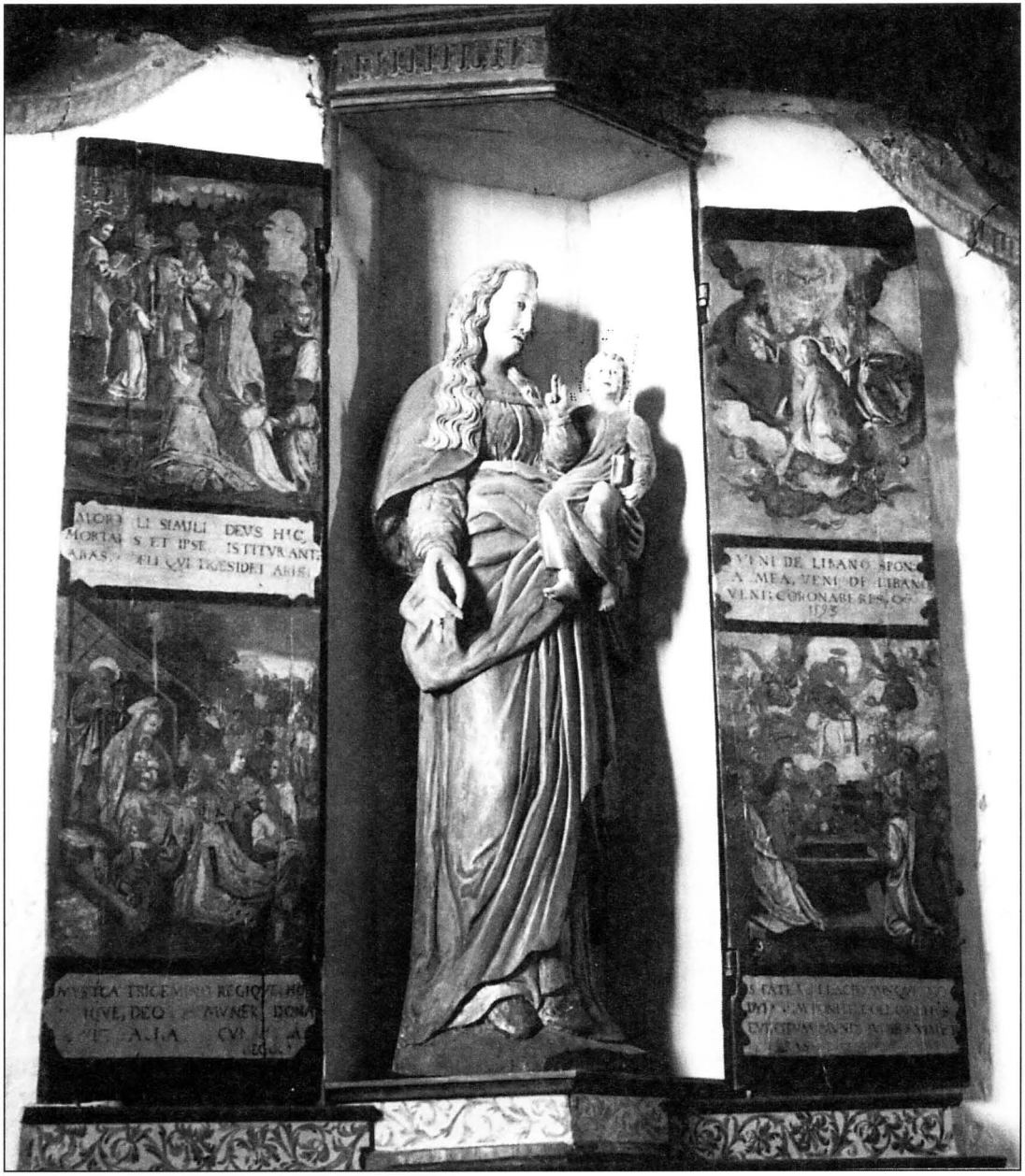


Fig. 10. – Guimaëc, *chapelle Notre-Dame-des-Joies*, niche à volets de la Vierge à l'Enfant, le tout en bois polychrome.
Cliché Guy Leclerc.

SISTITVR ANTE ARAS, COELI QVI PRAESIDET ARIS

qui se traduit : «Semblable à un mortel, Dieu qui en réalité s'est fait mortel, est offert sur l'autel du temple, lui qui règne sur l'autel du ciel.»

Le tableau inférieur représente l'*Adoration des Mages*. Les personnages du premier plan sont disposés sur une diagonale. Les visages sont d'une grande finesse, en particulier celui de la Vierge. En avant de la scène, un petit page ou un fou du roi promène sur un fût de colonne un genre de petit léopard ; à côté traîne un panier fermé : c'est la note intimiste qui souvent caractérise les tableaux flamands. Vers le fond du tableau, sur la droite, s'étire un long cortège où se succèdent chevaux, éléphants et chameaux suivis d'une troupe de guerriers portant des lances. Sous le tableau une l'inscription latine :

MYSTICA TRIGEMINO REGIQVE, HOMINIQVE, DEOQVE

MVNERE DONA FERVNT SACRA AD CVNABVLA REGES.

qui se traduit : «Les rois apportent au berceau sacré les présents symbolisant sa royauté, son humanité et sa divinité.»

Sur le haut du volet de droite est représenté le *Couronnement de la Vierge*. La Vierge est portée par des anges au sein de la Trinité qui la couronne. Elle est tournée les mains jointes vers son Fils laissant voir son importante chevelure qui s'étend bas sur son dos. La scène est accompagnée d'une inscription latine tirée du «Cantique des Cantiques[16]» :

VENI DE LIBANO SPONSA MEA, VENI DE LIBANO
VENI : CORONABERIS.

«Venez du Liban mon épouse, venez du Liban pour être couronnée.»

Au-dessous, le tableau représente l'*Assomption de la Vierge*. Portée par une nuée d'anges, elle s'élève au-dessus de son tombeau qu'entourent les apôtres. Fidèle à la légende de Jacques de Voragine[17], l'artiste montre la Vierge laissant tomber sa ceinture que s'apprête à recueillir l'incrédule apôtre



Fig. 11. – Guimaëc, *chapelle Notre-Dame-des-Joies*, l'*Adoration des Rois Mages*, peinture sur bois par Pierre Barazer en 1593, d'après une gravure d'Adrien Collaert.

16 *La Bible*, «Cantique des Cantiques», chap. 4[8].

17 JACQUES de Voragine, *La Légende dorée* composée en 1264, traduction française, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, t. II, p. 91.

saint Thomas. Sous le tableau l'inscription latine :

STATE VIRI LACRYMISQVE MODVM IAM PONITE, COELO

ALTIVS EVECTVM MVNDI JVBAR EXIMET VMBRAS.

qui se traduit : «Mettez fin à vos larmes ; voici que l'étoile brillante monte au plus haut des cieux et dissipe les ténèbres de cette terre.»

Sous la scène du *Couronnement de la Vierge* figure la date de 1593, et sous la scène de l'*Assomption*, après l'invocation, on a écrit en plus petit : p. barazer fecit. On a ainsi la date et le nom du peintre qui a réalisé les quatre tableaux. Au travers des comptes de fabriques on retrouve à l'époque plusieurs fois le nom du peintre Pierre Barazer qui résidait à Morlaix et qui est qualifié «de dessinateur habile et coloriste qualifié[18]». En cette année 1593, des troubles, en lien plus ou moins étroit avec les guerres de la Ligue, affectent la Bretagne. Des chefs de guerre ligueurs ou royaux pillent les campagnes. Morlaix tient pour le parti de la Ligue.

Les quatre tableaux montrent une iconographie originale et une finesse dans le traitement des personnages. Dans son livre *Architecture bretonne* paru en 1904, Jean-Marie Abgrall, qui sera plus tard président de la Société archéologique du Finistère, traduit son admiration pour ces quatre tableaux «dont, écrit-il, la facture rappelle pour ainsi dire les finesses et le style des primitifs d'Italie ou encore le genre de Memling et de Jean de Bruges[19]». Il n'était pas loin de la vérité, car Pierre Barazer a copié des modèles créés par Ian Van der Straet, peintre flamand né à Bruges en 1523[20]. Formé dans l'atelier de Pieter Aertsen à Anvers, Ian Van der Straet travaille à Lyon, à Venise, à Rome, mais surtout à Florence où il réalise des travaux en collaboration avec Giorgio Vasari. Il se fait appeler tantôt Iohannes Stradanus, tantôt Giovanni Stradano ou della Strada. Après un passage à Anvers en 1578, il se consacre à la création de gravures. Dans la série de dessins



Fig. 12. – Adrien Collaert (Anvers, 1560-1618), L'*Adoration des Rois Mages*, gravure sur cuivre d'après Ian Van der Straet (Bruges, 1523-Florence, 1605).

18 Yves-Pascal CASTEL, Tanguy DANIEL, Georges-Michel THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987, p. 30.

19 Jean-Marie ABGRALL, *Architecture bretonne. Étude des monuments du diocèse de Quimper*, Quimper, 1904, p. 285.

20 Alessandra BARONI VANUCCI, *Jan Van Der Straet detto Giovanni Stradano flandrus pictor et inventor*, Milan, Rome, 1997.

qui ont servi de modèles, la scène du *Couronnement de la Vierge* porte la date de 1589. Les dessins de Ian Van der Straet furent gravés par Adrien Collaert, graveur né à Anvers en 1560 et qui, par son mariage en 1586 avec Justa Galle, entre dans la firme Galle, dont la production de gravures domine le marché flamand à la fin du XVI[e] siècle. Adrien Collaert publie une série de dix-huit gravures consacrées à la bienheureuse Vierge Marie et accompagnées d'une inscription. Chaque gravure porte la mention : «Ioannes Stradanus inventor. Adrianus Collaert sculpsit, excudit». Ce sont les gravures de Collaert et leurs inscriptions latines que Pierre Barazer copie en 1593. On ne peut être que frappé par la rapidité de la diffusion des modèles créés en 1589 et sans doute gravés la même année.

Pour le dessin de l'*Adoration des Mages*, Ian Van der Straet semble avoir fait des emprunts – fût de colonne sur le sol et éléphants mêlés à des chevaux et des chameaux – à un tableau sur le même sujet réalisé, en 1574, par le peintre brugeois Pierre Pourbus. Ce dernier se serait lui-même inspiré d'une gravure de l'*Adoration des Mages* de Cornélis Cort d'après un tableau du peintre italien Giulio Clovio. Ian Van der Streat peignit, en 1587, une grande toile de l'*Adoration des Mages* pour la chapelle du palais Della Gherardesca à Florence que venait d'acquérir le cardinal Alexandre de Médicis. Le dessin de 1589 reprend, dans une composition plus resserrée et en diagonale, la plupart des éléments qui compose cette toile. C'est dire combien les peintures des volets de la niche de la statue de Notre-Dame-des-Joies sont au terme d'une succession d'emprunts et d'innovations iconographiques.

Dans cette série de dessins de Ian Van der Straet gravés par Adrien Collaert, l'un d'eux, représentant la *Dormition de la Vierge*, servit de modèle pour un vitrail de l'église de Duault[21]. Ce vitrail fut commandé en 1594 par Charles Moricze Bahezre, conseiller du roi et son lieutenant général à Carhaix. Le même dessin servit de modèle pour un tableau jadis dans la chapelle des Cordeliers à Quimper et pour un bas-relief du retable du Rosaire dans l'église Saint-Sauveur au Faou.

Les peintures des volets de la niche de Notre-Dame-des-Joies montrent une fois de plus qu'une partie de la production artistique bretonne aux XVI[e] et XVII[e] siècles est en résonance avec la production des grands centres artistiques européens, prenant en défaut ceux qui persistent à parler d'un décalage artistique qui serait dû à un isolement de la Bretagne.

Guy Leclerc

HENVIC

Église paroissiale Saint-Maudez et Sainte-Juvette

Travaux de restauration

La commune de Henvic possède deux églises : un vieil édifice, aujourd'hui ruiniforme, remontant pour partie au XVII[e] siècle ; une église «neuve», construite entre 1899 et 1903, sur les plans de l'architecte Serrurier, par l'entreprise Eugène Louis, puis par l'entreprise Canivet. Ce deuxième édifice offre une nef de cinq travées, un court transept et un chœur terminé par un chevet à trois pans ; le clocher à flèche accostée de quatre clochetons ne présente pas de galerie[22].

Aujourd'hui centenaire, la seconde église est l'objet d'importants travaux de restau-

[21] René COUFFON, «La peinture sur verre en Bretagne au XVI[e] siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXV, 1945, p. 50-53.

[22] L. CHAURIS, «Henvic et Taulé dans le Haut-Léon ; paroisses aux deux clochers», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 21 et 28 décembre 1996 ; 4 janvier 1997.

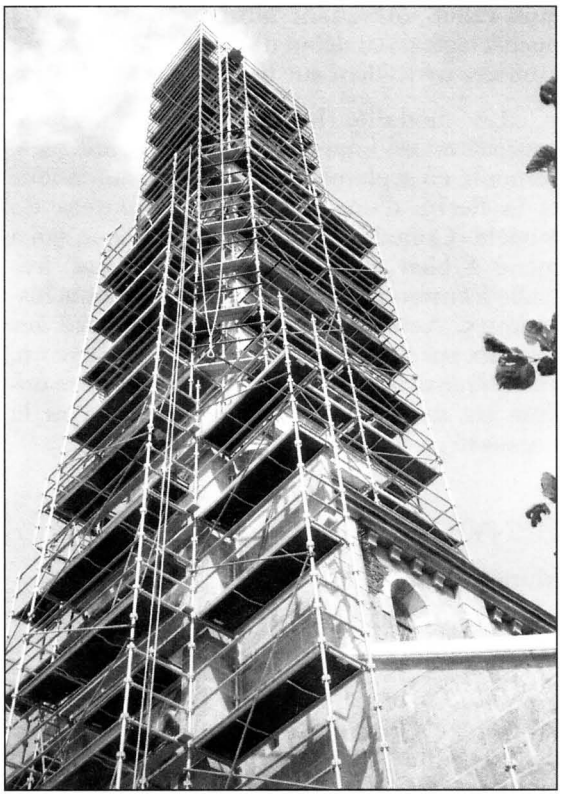


Fig. 13. – Henvic, impressionnant échafaudage corsetant tour et flèche de l'église (9 septembre 2001).
Cliché L. Chauris.

ration pour un montant s'élevant à 2 400 000 francs H.T., avec les participations suivantes : conseil général (35 %) ; conseil régional (20 %) ; État-DGE (20 %) ; ministère de l'Intérieur (11,37 %) ; part communale (13,63 %). Le maître d'œuvre est Bernard Le Moën, architecte DPLG. Les travaux sont divisés en cinq lots : n° 1, gros-œuvre-maçonnerie (entreprise Jaouen, Pleyben) ; clochescroix-coq-paratonnerre (entreprise Macé, Plaine-Haute) ; n° 2, charpente-menuiserie (entreprise MCCC, Fleac) ; n° 3, couverture (entreprise Le Devedec, Châteauneuf-du-Faou) ; n° 4, vitraux (atelier Le Bihan, Quimper) ; n° 5, électricité-chauffage (entreprise Thiroux, Le Faou).

Nous limitons ici nos observations aux travaux de gros-œuvre-maçonnerie, actuellement en cours (été-automne 2001). Les pierres de taille de l'église centenaire proviennent du massif granitique de Cléder dans le haut Léon. À l'époque de la construction de l'édifice, Cléder était un important centre d'extraction, occupant environ deux cents carriers et tailleurs de pierre, qui livrait un granite à grain moyen, d'excellente qualité – l'un des plus réputés du Finistère –, de teinte blanc-gris, parfois avec une faible nuance bleutée. Cette belle pierre a été utilisée en particulier pour la façade occidentale, en assises régulières de grand appareil. Le soubassement des élévations latérales est également en pierres de taille, façonnées dans la même roche. Les murs latéraux laissent voir çà et là, sous le crépi, des moellons de micaschistes, parfois finement plissotés, souvent très gréseux, avec localement des lentilles quartzeuses, de provenance locale (micaschistes dits de la Penzé). Les contreforts, édifiés avec les mêmes moellons micaschisteux, sont renforcés par des pierres de taille en granite de Cléder. La même association – granite et micaschistes – se retrouve aussi dans l'abside polygonale. À l'intérieur, les piliers sont également en ce granite.

L'examen lithologique montre que le granite de Cléder a remarquablement résisté aux intempéries du climat océanique. Dans ces conditions, les travaux de restauration consistent essentiellement en la réfection des joints entre les pierres de taille. Après enlèvement du ciment des anciens joints au marteau pneumatique, il est procédé à un nouveau rejointoiement par un mortier constitué pour une part de chaux hydraulique et pour trois parts de sable (ce dernier en provenance de Radenac dans le Morbihan). Les vieux joints étaient de teinte grisâtre ; les nouveaux joints,

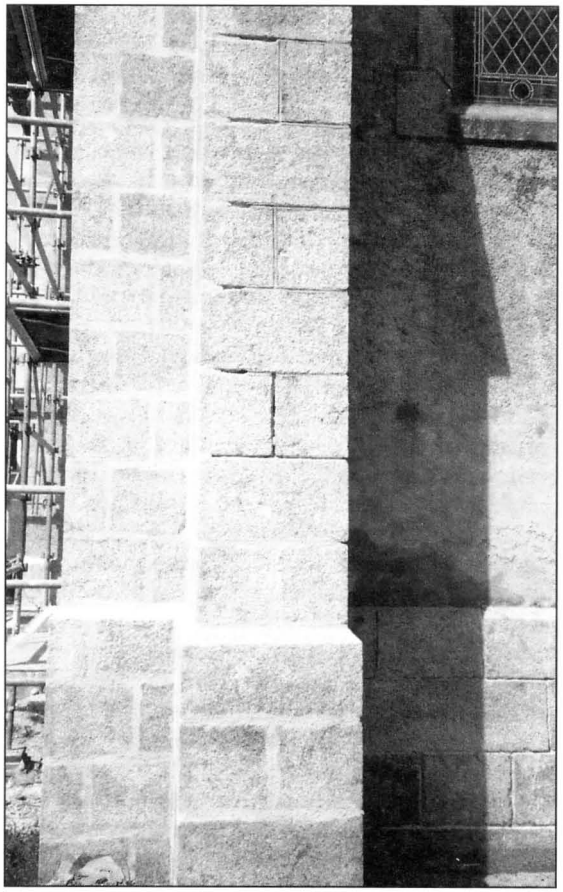


Fig. 14. – Henvic, église paroissiale, détail de réfection des joints d'un contrefort (9 septembre 2001).
En bas, les joints viennent d'être refaits ; au milieu, les anciens joints ont été évidés au marteau pneumatique ; en haut, les vieux joints sont encore partiellement en place.
Cliché L. Chauris.

dans les tons blanc-beige clair, s'harmonisant parfaitement avec la tonalité du granite. À ce jour (octobre 2001), seule la pierre sommitale de la flèche a été changée et remplacée par du kersanton gris (du type Hôpital-Camfrout). Le crépi recouvrant les moellons des murs, actuellement en mauvais état, sera enlevé, puis refait, masquant ainsi, à nouveau, les micaschistes. Au début d'octobre 2001, quatre ouvriers travaillent sur le chantier.

La modalité la plus spectaculaire a consisté en un impressionnant échafaudage – démonté en septembre 2001 – enlaçant la tour et la flèche d'une gaine de «tubulures» du modèle «Comabi»... L'entreprise Jaouen qui a mené à bien cette prouesse technique, travaille à environ 80 % pour les Monuments historiques. Actuellement, elle a commencé des travaux sur l'église de Kersaint-Plabennec où, contrairement à Henvic, la pierre naguère utilisée est de qualité assez médiocre, d'où la nécessité de prévoir des remplacements.

HENVIC

Manoir de Coatglaz

Un curieux cas de polylithisme

Situé à un kilomètre à l'ouest-sud-ouest du bourg de Henvic, à proximité du domaine de Trogriffon[23], le manoir de Coatglaz, qui pourrait remonter à la fin du XV^e^ siècle ou au début du XVI^e^ siècle, s'était, jusqu'à une date récente, mué en ferme. En sus de la construction d'une vaste étable à proximité, le corps de logis a été, peu à peu, défiguré par diverses transformations (agrandissement d'ouvertures, revêtement d'un crépi, ajouts malencontreux...). À l'aimable invitation des nouveaux propriétaires – M. et M^me^ de L'Étoille –, nous avons examiné, avant les travaux de restauration envisagés[24], les pierres du manoir et de ses annexes.

[23] L. CHAURIS, «En bordure de la Penzé, le manoir de Trogriffon à Henvic», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 27 mars 1999, p. 27.

[24] Les abords mêmes des bâtiments devront être repensés, avec en particulier la mise en valeur de l'accès, encore empierré en quartz, menant à la cour.

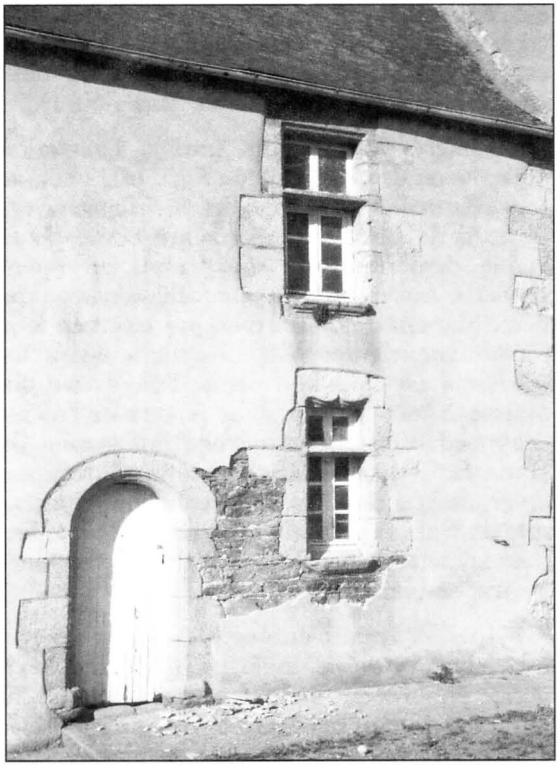


Fig. 15. – Henvic, manoir de *Coatglaz*, vue partielle de la façade méridionale, défigurée par le crépi (en voie de décapage).

Porte cintrée et fenêtres en granite de l'île de Batz. Pierres d'angle (sud-est) en granite de l'île de Batz, associé vers la partie supérieure au granite de l'île Callot. À droite, ajout plus récent en moellons micaschisteux.

Cliché L. Chauris.

Le corps de logis est aspecté au midi. La façade méridionale enduite de ciment et malmenée par les modifications de plusieurs ouvertures, conserve néanmoins deux portes cintrées anciennes et, à droite, au rez-de-chaussée comme à l'étage, une vieille fenêtre à meneau. La porte de droite (la plus à l'est) est moulurée ; le cintre est tripartite, à clé singulièrement étroite ; les montants présentent une embase. Les divers éléments de ladite porte sont façonnés en pierre de taille dans le granite gris clair de l'île de Batz[25]. À la base des montants, une dalle en micaschiste, dit de la Penzé[26], atténue la progression de l'humidité dans le granite. Au seuil, deux pierres, usées, proviennent du pointement du Menez, en Ploujean, près de Morlaix[27].

À l'est de la porte précitée, la fenêtre du rez-de-chaussée, également en granite de l'île de Batz, présente un linteau à accolade. Le passage d'un filonnet de pegmatite se traduit par un façonnement moins régulier que celui du granite. La fenêtre sus-jacente est aussi en granite de Batz. Par contre, la fenêtre ouverte à l'étage un peu à droite de la porte ouest (en granite de Batz) offre la juxtaposition de deux granites différents : le granite de l'île de Batz dans la partie inférieure ; le granite rosé de l'île Callot, prédominant dans la partie supérieure[28].

Les chaînes d'angle aux pignons ouest et est montrent une singulière répartition de ces deux roches : à l'angle sud-ouest, en bas, dix pierres en granite de Batz ; en haut, six autres

---

[25] Le granite de l'île de Batz, de teinte gris clair, à grain fin-moyen, est recoupé par d'innombrables filonnets de pegmatite à tourmaline (minéral en bâtonnets noir-bleuté). Sur cette roche, consulter les articles de l'auteur : «Quand l'île de Batz exploitait son beau granite gris», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 9, 16 et 23 janvier 1993.

[26] Des micaschistes, de teinte gris sombre, devenant brunâtre par altération, affleurent largement sur les versants de la Penzé maritime, entre Henvic et Plouénan.

[27] Le granite de Ploujean a été très recherché dans la région de Morlaix, surtout à partir du XIV[e] siècle. Il est facilement identifiable par l'extrême abondance de petits cristaux d'albite, à section carrée, qui lui confèrent une teinte blanchâtre. Son utilisation très restreinte à Coatglaz est sans doute un remploi.

[28] Le granite de l'île Callot, à gros grain, de teinte rosée, a été naguère exploité sur les estrans de cette île et de nombreux récifs voisins. Voir à ce sujet L. CHAURIS, «L'extraction du granite rose de l'île Callot et son emploi dans le pays de Morlaix», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102/1, 1995, p. 7-34.

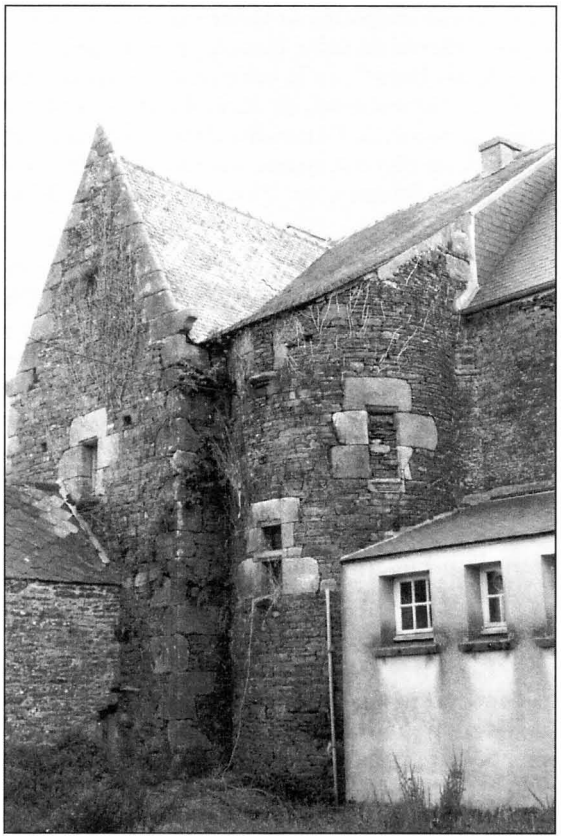


Fig. 16. – Henvic, manoir de *Coatglaz*, élévation septentrionale avec tourelle et avancée.
Partiellement défigurée par des appentis d'époques diverses.
Cliché L. Chauris.

en granite de Callot ; de même, à l'angle sud-est, d'abord neuf éléments en pierre de Batz, puis, plus haut, association de deux matériaux (deux Callot, puis deux Batz et, enfin, un Callot). À l'angle nord-ouest du pignon occidental (crépi et par suite inaccessible aux observations lithologiques), le granite de Batz fait place vers le haut à celui de Callot ; dans ce pignon ouest, les rampants du toit sont également en granite de Callot. Le pignon oriental est en moellons micaschisteux hétérométriques, mais ici encore le chaînage d'angle est-nord passe du granite de Batz (zone inférieure) à celui de Callot (zone supérieure).

Malgré deux ajouts tardifs, l'élévation septentrionale du corps de logis est, avec sa tourelle médiane et son avancée orientale vers le nord, la partie la mieux préservée de la vieille demeure. Les murs sont en micaschistes, associés à quelques éléments quartzeux blanchâtres, informes par suite de leur façonnement impossible. Le liant entre les moellons est constitué par le limon ocre qui tapisse le sous-sol. La petite fenêtre de l'avancée nord offre un entourage en granite de Batz. La fenêtre inférieure de la tourelle est en granite de Batz ; la fenêtre médiane en granite de Batz et de Callot (en particulier le linteau en cette dernière roche) ; la fenêtre supérieure, en pierre de Callot.

Juste à l'ouest du corps de logis, s'élève, face à la cour méridionale, un bâtiment à l'évidence plus récent mais sans nul doute lié au manoir – jouant peut-être le rôle de remise –, caractérisé par une large porte cintrée. Les éléments de cette ouverture ont été façonnés dans une des variétés des granites de l'Île Grande (granite blanc gris clair, riche en mica blanc) dans les actuelles Côtes-d'Armor[29] ; il en est de même pour la fenêtre voisine. Les murs sont encore en moellons micaschisteux.

Dans le bâtiment annexe, limité au seul rez-de-chaussée, accosté au pignon oriental du corps de logis, les murs sont, comme dans le manoir, en micaschistes. La porte cintrée méridionale paraît avoir utilisé des éléments récupérés dans des parties primitives de la façade sud : en granite de Batz, sauf la moitié du cintre en granite de Callot. Une belle pierre

[29] L. CHAURIS, «Carrières au bord de la mer. Île Grande et îlots voisins (Côtes-du-Nord)», *115e Congrès national des sociétés savantes*, Avignon, Colloque «Carrières et constructions», C.T.H.S., 1991, p. 323-336.



Fig. 17. – Henvic, manoir de *Coatglaz*, tourelle septentrionale.

Encadrement de la fenêtre en granite de l'île de Batz, gris clair. Moellons de la muraille en éléments hétérométriques de micaschistes locaux, gris brunâtre, associés à un peu de quartz blanchâtre.

Cliché L. Chauris.

d'angle de ce même bâtiment annexe est manifestement en remploi : en l'occurrence, le linteau d'une ouverture, en granite de Batz. Toutefois, appel a été fait, aussi, à quelques pierres «neuves», à savoir au granite du Huelgoat[30] – les «vieilles» pierres de récupération ne suffisant pas – pour les ouvertures de l'annexe.

S'il est facile de comprendre l'utilisation du granite de l'Île Grande pour la construction de la «remise»» – plus tardive que le corps de logis – et l'emploi du granite du Huelgoat pour le bâtiment annexe, encore plus récent, par suite des changements d'habitude survenus au cours des temps dans l'origine des approvisionnements, il s'avère beaucoup plus délicat de saisir les motifs qui ont conduit au remplacement généralisé du granite de Batz par le granite de Callot dans les parties hautes du manoir. La première hypothèse est que ledit manoir aurait été édifié à deux périodes différentes : rez-de-chaussée, puis, plus tard, étage. Mais cette manière de voir ne résiste guère à l'examen. Il a déjà été noté que, dans la façade sud, la fenêtre ancienne, à l'étage, est en granite de Batz ; que la fenêtre médiane de la tourelle a fait appel aux deux granites. La présence de ladite tourelle, intégrée au corps de logis, se conçoit mal en l'absence d'étage : or, aucun changement n'apparaît dans l'appareillage en micaschistes de l'élévation septentrionale...

Ainsi est-ce au cours même de la construction qui s'est produite une modification notable dans les sources d'approvisionnement en pierre de taille, ayant entraîné le remplacement du granite de l'île de Batz par celui de l'île Callot. Les causes d'un tel changement restent obscures. Un éventuel épuisement des perrières de l'île de Batz ne peut être retenu ; ce granite a continué à être exploité ultérieurement. Un coût de transport plus élevé pour le granite de Batz que pour celui de Callot, eu égard à leur distance respective du chantier, peut être envisagé, mais il paraît contrebalancé par les difficultés plus grandes de façonnement présentées par la pierre de Callot. Par ailleurs, dans les deux cas, les matériaux sont de bonne qualité. Aussi est-ce peut-être une

[30] En sus de son cachet porphyroïde, le granite du Huelgoat est facile à reconnaître par la présence d'innombrables cristaux de cordiérite, de teinte gris-noir, à section rectangulaire.

simple question de «marché» qui aurait entraîné ce changement énigmatique.

Les granites de Batz et de Callot, exploités sur le littoral, étaient acheminés par mer dans la région de Morlaix, au moins depuis le XVI[e] siècle. Les granites de l'Île Grande étaient également exploités et expédiés au loin très tôt. La ria de la Penzé, non loin de laquelle a été érigé le manoir de Coatglaz, était une voie de pénétration dans les terres de ces lointains granites insulaires[31]. L'originalité et l'intérêt archéologique de Coatglaz ne reposent donc pas sur l'emploi de pierres de taille d'origine distale – de tels exemples sont innombrables dans la région – mais sur le changement de granite (Batz puis Callot) au cours même de la construction. Ici, le polylithisme est originel.

À notre sens, la portée des leçons tirées de l'étude lithologique du manoir de Coatglaz dépasse le cadre local. De tels examens pétrographiques approfondis apparaissent, en effet, susceptibles d'éclairer aussi, ailleurs, des aspects architecturaux qui, sans eux, seraient restés insoupçonnés.

Louis Chauris

LANDUNVEZ

Kersaint

Médaille trouvée près de Trémazan

On nous a présenté un objet composite en laiton, se présentant sous la forme d'une médaille avec bélière, d'un diamètre de 85 mm, d'un poids d'environ 270 g, découvert à Kersaint-Landunvez, sur les dunes, dans les années 1930, à proximité du château de Trémazan[32]. D'un côté, on distingue une Vierge à l'Enfant, encadrée de deux personnages, dans le style des sceaux d'abbaye du bas Moyen Âge, dans un encadrement gothique, légende illisible. Sur l'autre face, on peut voir une nef ronde (XIII[e]-XIV[e] siècle), avec mât, vergue et haubans. La nef est la reproduction du sceau de Southampton, XIII[e] siècle[33]. L'objet semble être né du surmoulage de deux sceaux du XIII[e] siècle, et ne ressemble à rien de connu... Quelques éléments de légende subsistent, en particulier le (SIG)ILLVM de début de légende, côté navire.

Yves Coativy

PLABENNEC

Église Saint-Ténénan

Quatre curieuses «cariatides»

La restauration intérieure relativement récente de l'église de Plabennec a été l'occasion de mettre au jour, en janvier 1997, quatre statues en pierre de kersanton, dont seuls les familiers du lieu, prêtres et sacristains, connaissaient l'existence. Elles nichaient sous le retable de l'Ange gardien, dans le bras nord du transept, derrière les portes condamnées des placards latéraux, y servant, «cariatides» ignorées, de support aux quatre colonnes en bois du retable.

La statue de saint Fiacre, XVI[e] siècle

Sous la colonne de gauche, saint Fiacre tenait sa bêche, manche mutilé, ainsi que son livre de prière. Le plat de l'outil est restitué de manière fidèle, avec le fer de renfort du paleron de bois, système en usage à une époque de relative rareté du métal, bon témoin de l'outillage agricole du XVI[e] siècle.

---

31 L. CHAURIS, «La Penzé, naguère voie maritime de pénétration dans le Haut-Léon», *Association bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 539-551.

32 Je remercie Pierre Le Ménec et Patrick Galliou qui nous ont signalé cet objet.

33 Illustré dans Michel LHOUR, *Recherches sur la construction navale à clin en Europe du Nord-Ouest au bas Moyen Âge à travers l'exemple de l'Aber-Wrac'h*, s.l.n.d., p. 66.



Fig. 18. – Plabennec, église *Saint-Ténénan*, retable de l'Ange gardien ou des Saints Anges, statues mutilées de saint Fiacre et de saint Gousvine (Goulven).
Cliché Y.-P. Castel.

Saint-Fiacre, tenu en honneur à Plabennec, a une autre statue à l'entrée du placître de la chapelle de Locmaria-Lan. Jadis décapitée, elle a néanmoins retrouvé son chef.

La statue de saint Goulven, 1532

La seconde statue, saint Goulven en chape, avec traces de polychromie, est, comme la précédente, gravement mutilée, tête, main bénissante et crosse cassées. Le nom du saint est gravé en relief, belles lettres fleuronnées, dites phocaliennes, sur la frange du rochet : S : GOUSVINE, le graveur, illettré, faisant du L un S. Un calice désigne un prêtre pour commanditaire, ainsi que l'initiale qui suit le nom inscrit sur le socle : M : AN : AVANANT : P :

(Messire Lavanant, prêtre). Le type de la statue, la façon du lettrage, la date de 1532, tout sent l'atelier de Bastien et d'Henry Prigent.

La statue de sainte Catherine, XV^e siècle

Sainte Catherine a gardé l'ocre rouge de sa polychromie primitive. Tunique serrée par une large ceinture de cuir placée haut sur le buste, une épée, la pointe en main droite comme à La Forest-Landerneau, a son pommeau à large cabochon central posé au sol. Ce que la sainte portait dans la main gauche sous un large pan de voile pourrait être la roue de son supplice. Bonne sculpture médiévale, la meilleure de la série à notre avis, sainte Catherine pourrait dater du XV^e siècle.

Statue de saint Nicolas, 1535

Sur la dernière statue, le vandalisme s'est plus largement déchaîné, le marteau s'acharnant sur les petits personnages contenus dans le cuveau ovale posé au pied du personnage. Sur le rebord, on reconnaît le peton de l'enfant qui l'enjambait et, derrière deux fragments de troncs, traces inéluctables des trois enfants que saint Nicolas sauva du couteau du boucher : «Ils étaient trois petits enfants qui s'en allaient glaner au champ...» L'écu au calice, analogue à celui de saint Goulven, témoigne du don de l'ecclésiastique qui a marqué la date, 1535, mais pas son nom. Ce saint Nicolas proviendrait de l'ancienne église de Plabennec où une chapelle lui était dédiée. On l'attribuera à l'atelier Prigent déjà signalé.

*
* *



Fig. 19. – Plabennec, *église Saint-Ténénan*, retable de l'Ange gardien ou des Saints Anges, statues mutilées de sainte Catherine et de saint Nicolas.

Cliché Y.-P. Castel.

Reste la question de savoir quand et par qui ces statues ont subi l'outrage. Un premier réflexe conduit à évoquer un vandalisme révolutionnaire qui a le dos toujours large. L'hypothèse serait assurée si l'on méconnaissait les méfaits des épurations ecclésiastiques, évidemment faites dans les meilleures intentions du monde, quelle qu'en soit l'époque. Au siècle des Lumières, auquel se réfère la construction de l'église de Plabennec, Jean-Louis Gouyon de Vaudurand, évêque-comte de Léon, suivant la requête de son chapitre, ordonna, le 1er avril 1749, la visite des autels de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Sans donner ici le détail du procès-verbal, on voit y émettre au sujet des autels et des statues qui les ornent des appréciations issues d'un goût qui se voulait «éclairé».

L'église Saint-Ténénan de Plabennec, rebâtie en 1720 par le maître architecte François Gourvès, reflète le courant esthétique du temps. Tout en conservant le modeste porche classique de 1674, trop récent pour être abattu, plus d'une œuvre de l'ancien sanctuaire ont dû être considérées comme hors de saison pour l'édifice nouveau. En tout cas, c'est ce qui se produisit sous le règne de «messire Jean Le Bras, recteur pour lors», lorsque la confrérie des Saints Anges décida, le 20 octobre 1771, la construction de son retable. On y utilisa comme soutien nos quatre statues. Jugées «indécentes» pour le culte public, c'est-à-dire «non convenables», selon le sens étymologique (*non decet...*), les vénérables images serviraient encore, mais sans honneur, dans le saint lieu. Cela valait mieux que d'être enfouies ou de servir à quelque usage profane. Néanmoins, nécessité était de leur enlever l'allure d'images saintes, d'où les décapitations et les mutilations.

Lors de la restauration du meuble par Georges Le Ber, de Sizun, Fiacre, Goulven, Catherine et Nicolas n'ont pas regagné le cachot. Ils sont restés dans l'église, près du porche, en attendant sans doute quelque autre sort.

Pour finir, on notera la profusion des commandes faites à Plabennec dans les années de ces «cariatides» : 1527, calvaire de Locmaria-Lan ; 1532, statue de saint Goulven ; 1535, Vierge à l'Enfant du calvaire de l'enclos, ainsi que le Christ en attente du supplice, et le saint Nicolas du retable de la confrérie des Saints Anges.

Yves-Pascal Castel

PLONÉVEZ-DU-FAOU

Église Saint-Pierre

Inscription sous le porche sud, 1500

Dans le porche de l'église de Plonévez-du-Faou est intégrée contre le mur du fond une pierre de granite fin portant une inscription de deux lignes dont les creux sont rehaussées de peinture. Jusqu'ici, il y en a eu plus d'un à y avoir porté son attention. Les notes d'Henri Waquet conservées aux Archives départementales du Finistère, que nous a naguère communiquées M. Jacques Charpy, la déclarent «illisible». Sans doute fut-elle vue par l'éminent conservateur des années avant que le peintre Grison ne soit intervenu pour en noircir les fonds. M. Charpy, consulté, la disait écrite «en mauvais latin, incomplète et douteuse», une triple assertion que l'on discutera plus loin. R. Couffon, dans son *Répertoire* de 1959[34], décrivant le porche de Plonévez, s'abstient de la mentionner, tandis que le *Nouveau Répertoire*[35], révisé et complété en 1988, la signale, mais sans en donner la teneur.

La photographie prise par l'abbé Bothorel, qui fut recteur de Plonévez-du-Faou, a été publiée dans le bulletin paroissial[36] par le vicaire Stanislas Le Duff. La lecture et la traduction qui furent alors transmises à l'époque



Fig. 20. – Plonévez-du-Faou, *église Saint-Pierre*, inscription sous le porche sud, 1500.

par nous-même sont, avouons-le sans ambages, l'une et l'autre loin d'être satisfaisantes. Aussi il n'est pas inutile d'y revenir en nous aidant cette fois des réflexions faites par l'abbé Jean Feutren lors d'une première tentative de lecture qu'il fit en 1985 et qu'il reprit en 1987.

Quelques observations préliminaires s'imposent en face d'une pierre qui est intacte. Les paraphes des lettres initiale et finale joliment ornées laissent à penser que l'inscription – à première vue – est complète. Les abréviations, marquées par des tildes dont trois relèvent d'une calligraphie soignée, ne facilitent guère la restitution des mots eux-mêmes. Quant à dire que c'est du «mauvais latin», la prudence est de mise face à la concision proprement lapidaire. Lu à haute voix cela sonnerait telle une ode de quelque poète antique. On peut aussi s'étonner de ne relever ni nom de personne, ni titre, sauf à penser qu'une autre pierre gravée aurait pu accompagner celle-ci.

Voici la lecture proposée par l'abbé Feutren : PLEBS . MEORUM . ECCE . NOVA . MAII . FUNDORUM. QUOQUE. SEXTA . M. CUM QUINGENTIS . DOMINI. CURRENTIBUS . ANNIS .

Le début tient du rébus où les mots s'entremêlent en différents niveaux de lecture. On y reconnaît volontiers le jeu sur le nom de Plonévez, le «Plou» nouveau, cette *plebs nova*, connue bien avant l'époque de l'inscription par une charte du cartulaire de Quimper[37], datée de 1234, sous le nom de *Plebs nova in*

---

[34] R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 279.

[35] ID., *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 259.

[36] *Mouez Ar Vro*, avril 1980, p. 2.

[37] P. PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 87, charte n° 48, 3 février 1234. *Le Cartulaire de Landévennec* (éd. La Borderie, Rennes 1888, p. 170, charte XLVIII) donne le nom de *Plueu Neuguet* in Pou, au XI[e] siècle.

fago. Mais on peut tout aussi bien voir dans *nova* un nominatif pluriel neutre : «choses nouvelles».

À partir de ce déchiffrage et des réflexions de l'abbé, nous proposerons ce qui suit comme essai de traduction littérale : «Peuple (paroisse) de mes domaines (mes bénéfices ecclésiastiques), voici quelque chose de neuf (une fondation nouvelle), le sixième jour de mai, mil, avec cinq cents années du Seigneur qui courent (qui s'écoulent).»

La première et principale fonction de notre inscription est de préciser la date de fondation de l'édifice, le 6 mai 1500. L'inscription fait aussi parler un personnage dont on ignore le nom mais qui revendique Plonévez comme appartenant à son domaine, *plebs (nova) meorum fundorum*. Sachant que le recteur primitif de Plonévez n'était autre que l'archidiacre du Poher, on devine qu'il s'agit d'un clerc important. La fondation nouvelle est celle de l'église qui a précédé l'édifice actuel consacré en 1841. De l'ancien édifice on a conservé le porche daté par notre inscription. Bâti en 1500, son style s'apparente au porche, bâti vers le temps, de Saint-Herbot, l'église située au nord de la commune.

Il est évident que cette interprétation peut se heurter à quelques objections. Il peut paraître curieux, tout d'abord, qu'un «fondateur» apostrophe ainsi la population de Plonévez pour lui annoncer des «nouveautés» prises sur ses «domaines». Un bénéfice ecclésiastique est-il un domaine ? Il n'est pas usuel, il est vrai, dans les inscriptions de fondation, qu'un personnage vienne faire une telle annonce.

D'autre part, deux éléments peuvent porter à considérer que l'inscription n'est en réalité que la deuxième partie d'une inscription plus longue, et qu'il devait y avoir au moins une autre pierre au-dessus de celle-ci : d'abord le fait que si le fondateur dit «mes» domaines, c'est que probablement il a donné son nom plus haut, sans quoi quel intérêt de personnaliser sa fondation s'il ne se nomme pas ? Personne ne pourrait donc savoir de qui il s'agit. Ensuite, le mot *quoque*, qui veut bien dire que la fondation de l'église est «aussi» faite sur ses domaines, qu'elle n'est pas la seule : ce qui devait être expliqué sur la pierre manquante.

Enfin, on objectera que séparer *plebs* de *nova* apparaît peu plausible dans une paroisse qui s'appelle Plo-névez ! Ou alors l'auteur de l'inscription a fait en quelque sorte un jeu de mots sur le nom de sa paroisse. Ce qui est encore moins vraisemblable.

On le voit, le problème n'est pas simple. Ne faut-il pas envisager que les abréviations de *meorum* et de *fundorum* correspondent à d'autres mots ? Mais lesquels ? Des paléographes trouveront peut-être un jour une autre solution. Quoi qu'il en soit, il reste l'essentiel : la date du 6 mai 1500.

Yves-Pascal Castel, Tanguy Daniel

PLONÉVEZ-DU-FAOU

Chapelle Saint-Herbot

Le chancel, détails iconographiques

Le riche chancel en bois qui clôt le choeur de la chapelle Saint-Herbot garde bien des secrets. La date de sa réalisation nous est inconnue ; celle de 1659 peinte sur sa façade du côté de la nef doit être postérieure. On ignore les noms des sculpteurs qui réalisèrent ce chef-d'œuvre. Quelques personnages figurant sur les bas-reliefs du registre supérieur ou sur les frontons qui couronnent le baldaquin dressé au-dessus des stalles sont difficilement identifiables, d'autant plus que certaines sculptures ont été déplacées lors de restaurations. C'est, à coup sûr, le cas sur la façade extérieure sud, de la scène de l'*Annonciation* dont les panneaux inversés ont donné lieu à des interprétations erronées.

Il est facile de reconnaître la série des douze apôtres sur la façade du côté de la nef et la série des douze sibylles du côté du chœur. L'identification des bustes en haut relief qui, au-dessus du baldaquin des stalles, jaillissent des frontons ornés de feuillages, présente des difficultés pour certains d'entre eux. Les auteurs de monographies, depuis celle que publia, en 1942, le chanoine Pérennès, sont restés dubitatifs en raison de l'absence d'attributs pour certains bustes et de leur nombre de dix-huit qui ne correspond à aucune hypothèse.

Saint Matthieu

Il est un de ceux qui brouillent la lecture iconographique. Dans la série des évangélistes qui figure sur le côté droit lorsqu'on regarde vers les stalles, on reconnaît bien, en premier, saint Jean et son aigle et, en quatrième position, saint Luc et son bœuf. Entre les deux, on ne voit ni le lion de saint Marc, ni l'ange ou le jeune homme de saint Matthieu. Tous ces attributs sont ceux que leur donne la tradition chrétienne qui se réfère à la vision d'Ézéchiel : «Ils avaient une face d'homme, et tous les quatre avaient une face de lion à droite, et tous les quatre avaient une face de taureau à gauche, et tous les quatre avaient une face d'aigle» (Ézéchiel 1, 10). Le personnage du buste près de saint Jean tient une bourse dans sa main gauche et caresse sa barbe de l'autre. On a souvent pris ce buste pour celui de Judas, le disciple qui gérait l'argent des douze apôtres et de Jésus. En fait, il s'agit de saint Matthieu en tant qu'apôtre auquel on donne parfois comme attribut une bourse pour rappeler qu'avant d'être disciple du Messie, il fut agent de la douane, peut-être changeur de monnaies ou même percepteur d'impôts ; il était alors connu sous le nom de Lévi comme nous le rapporte l'évangéliste saint Marc : «En passant, Jésus vit Lévi, le fils d'Alphée, assis au bureau de la douane.» (Marc 2, 14). Certains artistes, se référant au même fait, le présentent avec une balance pour peser le poids d'or ou d'argent des pièces. Il faut donc placer ce buste dans la série des apôtres où se trouve actuellement en troisième position un buste de saint Matthieu avec son attribut d'évangéliste. Sous ce der-



Fig. 21. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, l'apôtre saint Matthieu tenant une bourse.



Fig. 22. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, saint Matthieu évangéliste.

Sous son buste apparaît une tête d'homme ou d'ange.

nier buste on voit émerger un tête humaine. La tradition donne comme attribut à l'évangéliste saint Matthieu l'homme de la vision d'Ézéchiel parce que son évangile commence par la généalogie humaine du Messie. Pour compléter la série des quatre évangélistes, il reste à savoir où est passé le lion de saint Marc.

Saint Thomas

Sur le côté gauche des stalles, on identifie en premier le buste de saint Paul tenant l'épée de son martyre. Les cinq bustes suivants amorcent la série des apôtres : Pierre tenant sa clef, André avec sa croix en X, saint Matthieu dont nous avons parlé, saint Jacques le Majeur portant une coquille sur son chapeau, saint Jean tenant dans une main le vase rempli de poison d'où sort un petit monstre. Si le sixième apôtre ne livre pas son nom, le suivant se fait reconnaître par la boucle de ceinture qu'il tient dans sa main gauche, l'autre main tenant une extrémité de la banderole qui entoure sa tête. La ceinture nous ramène à la *Légende dorée* qu'écrivit au XIII[e] siècle Jacques de Voragine et qui raconte comment saint Thomas, car c'est de lui qu'il s'agit, arrivé en retard lors de l'*Assomption de la Vierge* au ciel



Fig. 23. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, saint Thomas tenant la ceinture de la Vierge.



Fig. 24. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, bas-relief des saints Thomas et Philippe.

Saint Thomas, à gauche, tient dans sa main droite une équerre et dans l'autre la ceinture de la Vierge.

se prit à nouveau à douter et vit alors descendre vers lui la ceinture que portait la Vierge. Nombre d'albâtres venus d'Angleterre à la fin du XV[e] siècle et au début du siècle suivant représentent cette scène légendaire. On la trouve aussi évoquée à la chapelle Notre-Dame-des-Joies, à Guimaëc, dans une peinture sur bois de 1593 réalisée par Pierre Barazer d'après une gravure d'Adrien Collaert. En Italie, la cathédrale de Prato en Toscane est sensée abriter la ceinture légendaire. Dans la série des bas-reliefs des apôtres qui figure sur le chancel du côté de la nef, saint Thomas tient deux de ses attributs traditionnels : une ceinture et une équerre. Ce dernier objet rappelle la légende qui veut que saint Thomas fut appelé par le roi de l'Inde en tant qu'architecte pour construire un palais. Les artistes et en particulier les architectes ont souvent préféré faire représenter saint Thomas tenant une

équerre plutôt que la lance supposée de son martyre.

Dans l'étude des bustes du baldaquin des stalles, si l'on pense que c'est saint Jude qui brandit un gourdin, il reste à identifier cinq apôtres. Il reste aussi à trouver le lion de saint Marc. On aurait ainsi identifié dix-sept bustes ; demeurerait l'énigme du dix-huitième buste.

Guy Leclerc

PLOUÉDERN

L'acte de décès du sculpteur Roland Doré, 1663

M. Paul Perrot nous communique un document d'un intérêt certain concernant Roland Doré, le fameux sculpteur architecte du roi, qui a laissé près de deux cents sculptures en pierre de kersanton[38]. Il ne s'agit de rien de moins que de son acte de décès, établi sur une feuille volante égarée dans un registre de baptême de la paroisse de Plouédern[39] :

Rolland le Doree du plecismeur [fuy, barré] mourust / le traisiesme jour de febrier mil six / centz soixante et troys et son corps fust / ensevenlye dans l'Eglise parochialle de plouuedern / le l'andemein en foy de quoy ay signé / Hervé Le Rest : / pbre :

Certes, aucune précision ne vient confirmer qu'on soit en présence du sculpteur, mais il y a de fortes présomptions qu'il s'agisse bien de lui. Notons que, entre 1634 et 1650, on relève le nom d'une certaine Françoise Alauret, d'ailleurs appelée Le Doré en 1639, et connue comme épouse de Guillaume Kerdélent. Pour elle, on constate, comme ailleurs pour Roland Doré, le balancement patronymique entre le breton et le français.

L'acte de décès précise que Rolland Le Doré était du Plessis-Meur, bretonnisé en Quinquis-Meur, un important village de Plouédern. Y vécurent, jadis, de nombreuses familles de marchands. On y voit toujours, remployées dans des constructions éparpillées, quelques vestiges assez ordinaires de baies datant du XVI[e] siècle. Un puits, qui a pu être celui de la demeure manoriale, a disparu lors du remembrement.

L'église de Plouédern possède toujours la cuve de baptême que Roland Le Doré avait fourni à la paroisse vingt-deux ans plus tôt. L'ouvrage lui tenait à cœur, sans doute plus que d'autres, puisque c'est une des sept œuvres qui nous soit parvenue dûment signée : L'AN : 1641 R : LE : DORE : FECIT A : RIOV : RECTEVR : I : K[ER]DELENT H APERVE FABRIQVE.

Dans la même église de Plouédern est conservé un mortier de pierre signé RD, daté 1662, soit un an avant la mort du sculpteur. La seule chose qu'on puisse en dire, c'est que la présence de cette pièce d'usage domestique, dont on ne connaît pas autrement l'histoire, est assez inusitée dans un édifice religieux...

Yves-Pascal Castel, Paul Perrot

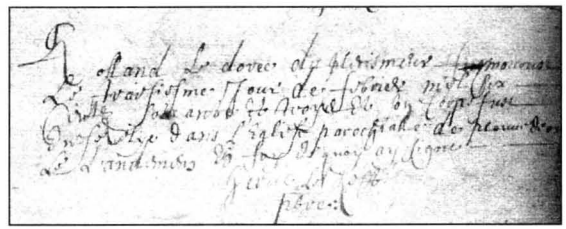


Fig. 25. – Plouédern, acte de décès de Rolland Le Doré.
Arch. dép. Finistère, série 1 E dépôt, registre des baptêmes, 1643-1663.

[38] Sur Roland Doré, voir Yves-Pascal CASTEL, «Rolland Doré, sculpteur du roi en Bretagne et architecte (première moitié du XVII[e] siècle)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 97-155, ill. ; *Roland Doré et les enclos paroissiaux*, Morlaix, Musée des Jacobins, 1988, 56 p., ill.

[39] Arch. dép. Finistère, série 1 E dépôt, registre des baptêmes de Plouédern, 1643-1663, feuilles volantes insérées à la fin du registre.

PLOUÉZOC'H

Château du Taureau

Travaux de restauration

Les données présentées complètent les informations fournies avant le début des travaux[40]. Propriété de l'État, classé monument historique, le château du Taureau, érigé à l'entrée de la rade de Morlaix, fait actuellement l'objet d'un important chantier. Le maître d'ouvrage est la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) ; le maître d'œuvre, Daniel Lefèvre, architecte en chef des monuments historiques ; le chef du projet culturel piloté par la chambre de commerce et d'industrie de Morlaix, Chantal Failler.

Les travaux de maçonnerie qui avaient débuté sur le fort en 2000, se poursuivront jusqu'à la fin de 2001. Ils sont menés à bien par l'entreprise Quélin, basée à Châteaugiron en Ille-et-Vilaine. Ils ont nécessité la pose d'impressionnants échafaudages de «tubulures» (structure lourde du type Layher). Les matériaux ont été transportés par une barge ; un palan a été installé un peu au nord de la tour Française pour les hisser, tant sur la terrasse que dans la cour intérieure. L'énergie est fournie sur place par un groupe électrogène. Le personnel chargé des maçonneries comprend un chef d'équipe, un tailleur de pierre et quelques maçons. À raison de dix heures par jour, la semaine de travail s'étend du lundi matin au jeudi soir, la situation insulaire du chantier conduisant généralement à passer les nuits dans le château.

Les réfections des maçonneries sont de deux types : rejointoiement des pierres saines ; enlèvement et remplacement des pierres altérées.

Dans le premier cas, les anciens joints sont découpés à la scie circulaire électrique jusqu'à une profondeur de 8 cm environ. Après enlèvement du vieux ciment par une petite pioche ou un burin et jet d'air comprimé, le fond de la rainure ainsi créée peut être tapissé par un joint d'étanchéité au silicone «sicaflex» ; le vide est ensuite colmaté par un mortier composé de chaux, de sable et de brique pilée. La chaux blanche hydraulique naturelle pure, en provenance de Saint-Astier (Dordogne), est livrée en sacs de 40 kg. Le sable, de nature granitique, de nuance beige, est fourni par la carrière de l'entreprise Bodériou en Plouvorn (Finistère). Le pourcentage de brique pilée, de teinte rouge, est nettement plus élevé dans les parties des murailles soumises aux atteintes de la mer ; la brique assurant au mortier une meilleure étanchéité ; dans ces zones, la proportion est de 3 de brique pour 1 de sable. Le pourcentage de chaux est de 1 pour 3 (brique + sable).

Dans le second cas, après sciage des joints en vue d'éviter d'endommager les pierres voisines, les pierres altérées, qualifiées de «pierres mortes», sont bûchées et enlevées, puis remplacées par des «pierres neuves», selon le principe de la pose «en tiroir». Chaque pierre neuve est ajustée et mise à niveau à l'aide de cales en bois, avant l'injection de chaux liquide (barbotine) qui va combler tous les vides, puis l'application du mortier, de même nature que dans le premier cas. Devant les difficultés pour se procurer – par suite des contraintes environnementales – les pierres préconisées, la restauration met actuellement (été 2001) en jeu deux roches différentes. (a) Le granite rose rougeâtre à biotite de La Clarté dans le massif de Ploumanac'h (Côtes-d'Armor) [carrière de l'entreprise SAG] est, comme nous l'avions

[40] L. CHAURIS, «Château du Taureau. Travaux de restauration», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 73-78.



Fig. 26. – Plouézoc'h, *château du Taureau.*
L'impressionnant enchevêtrement des tubulures (5 septembre 2001).
Cliché L. Chauris.

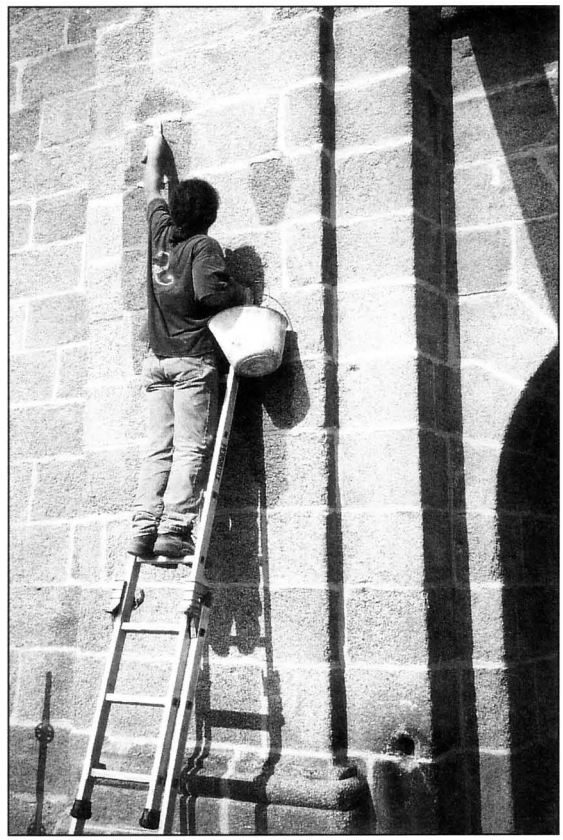


Fig. 27. – Plouézoch, *château du Taureau.*
Rejointoiement près du pont-levis (25 septembre 2001).
Cliché L. Chauris.

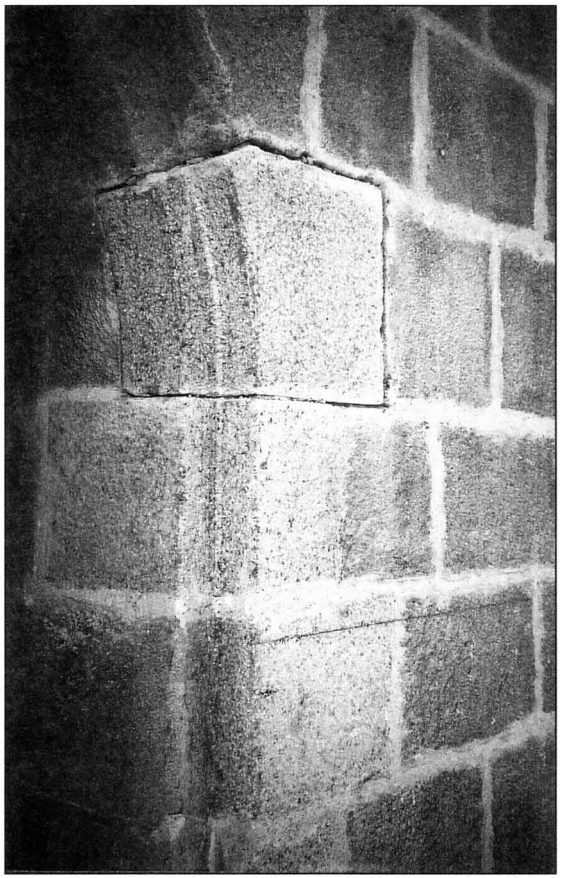


Fig. 28. – Plouézoc'h, *château du Taureau.*
Remplacement de quelques éléments en granite de Callot par le granite de La Clarté (Ploumanac'h) à l'entrée d'une casemate (5 septembre 2001).
Cliché L. Chauris.

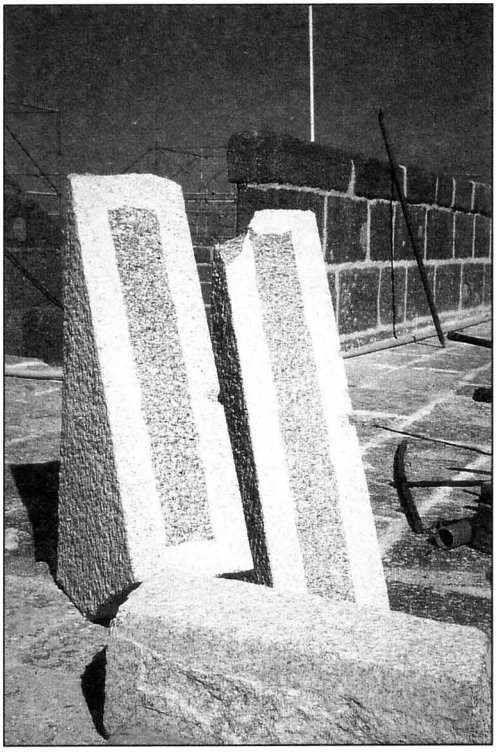


Fig. 29. – Plouézoc'h, *château du Taureau.*
Façonnement en cours, sur la terrasse, du granite de Plouay (5 septembre 2001).
Cliché L. Chauris.

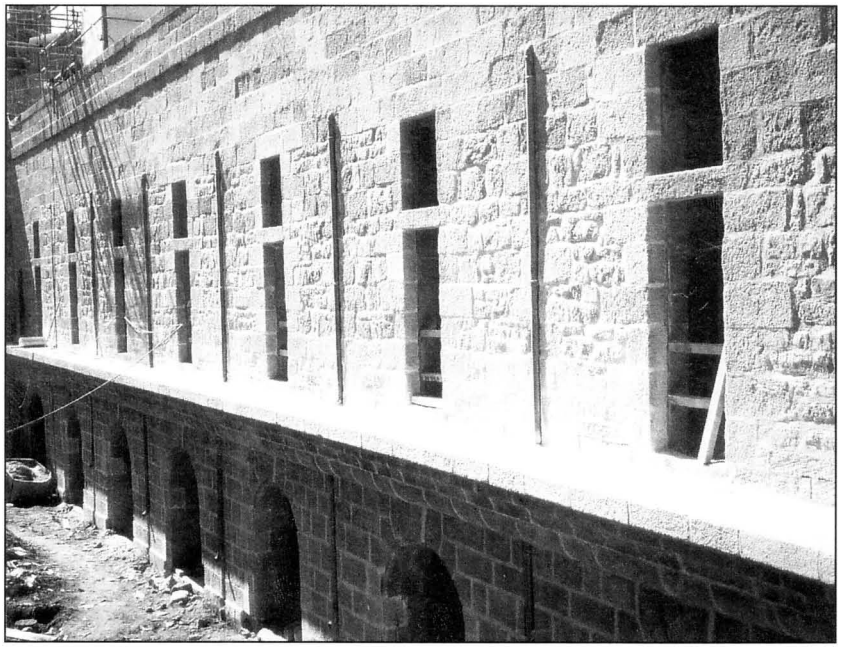


Fig. 30. – Plouézoc'h, *château du Taureau.*

Réfection de la coursive en granite de Plouay (5 septembre 2001).

Cliché L. Chauris.

suggéré[41], utilisé en remplacement du granite de l'île Callot qui joue un rôle essentiel dans les parements vus et les encadrements des ouvertures. Tant du point de vue de la teinte que du grain, les deux pierres s'harmonisent fort bien. Le granite est livré en blocs atteignant jusqu'à 2,50 m de long sur 1 à 1,50 m de large, avec une épaisseur de 0,25 à 0,40 m. Le poids desdits blocs peut s'élever jusqu'à 2,5 tonnes. (b) Le granite blanc gris clair, à muscovite, dit de Plouay (Morbihan) est fourni par l'entreprise Genetay. À l'étage, côté ouest de la cour intérieure, le dallage de la coursive a été entièrement refait en granite de Plouay, en éléments de largeur (0,80 m) et d'épaisseur (0,18 m) constantes, mais de longueur variable (0,63 – 0,68 – 0,74 – 0,91…).

L'enlèvement du dallage en schiste bleu, relativement récent et dépourvu de tout intérêt architectural, qui revêtait la cour intérieure, a mis au jour, sous des gravats, un beau dallage en pierre de Locquirec de nuance bleu-gris verdâtre. Ces dalles offrent des longueurs et largeurs variées (35/30 cm – 40/40 – 45/30 – 80/60 – 90/80…). Ledit dallage est non seulement en contrebas, mais aussi légèrement oblique par rapport à l'élévation de la muraille des casemates : il est orienté en direction de la tour Française – seule partie conservée de l'ancien château – restaurée en 1614, après son écroulement en 1609. Selon toute probabilité, ces dalles représentent un des vestiges du château antérieur aux agrandissements de Garengeau. Au contact de ce dallage a été découvert un socle de colonne, d'orientation semblable, qui paraît constituer aussi un reste du vieux fort. Ce socle, qui offre les dimensions suivantes : (L = 47 cm ; l = 42 cm ; h = 30 cm), est façonné dans le granite de l'île Callot – ce qui indique que cette roche, qui a joué un si grand rôle lors des travaux de Garengeau, était déjà employée en pierre de taille dans le bâti antérieur.

Une excavation pratiquée à l'intérieur de la muraille du château a confirmé que les

[41] L. CHAURIS, *Étude pétrographique en vue de la restauration du château du Taureau.* Rapport inédit. CCI de Morlaix, février 2001, 16 p., 14 photographies, 8 figures.



Fig. 31. – Plouézoc'h, *château du Taureau.*
Soubassement d'une colonne en granite de Callot récemment mise au jour dans la cour intérieure.
Au premier plan, dallage (mouillé !) en schiste de Locquirec (25 septembre 2001).
Cliché L. Chauris.

pierres de blocage sont constituées par des moellons bruts, hétérométriques, identiques au granite sur lequel est édifié le château. Au vu du volume exigé par les murailles, il est certain qu'une forte proportion de ces pierres provient des environs du Taureau sans que l'on puisse toutefois donner actuellement plus de précisions (île Louët ? Enez Gored ? pointe de Penn-al-Lann ?)[42].

Les travaux de charpente-menuiserie et ferronnerie par l'entreprise Perrault (Saint-Laurent-la-Plaine en Maine-et-Loire) ont débuté vers la fin de l'été 2001. Les éléments du pont-levis dont les plus longs atteignent 8,50 m, ainsi que ceux des solives destinées à supporter les nouveaux planchers (3,75 m) sont taillés dans les chênes de la forêt de Mervent en Vendée. Tout le bois a été transporté de Carantec au château du Taureau par hélicoptère, le 20 septembre, au cours de trente-quatre rotations.

Louis Chauris

POULDERGAT

Église paroissiale Saint-Ergat

La façade occidentale

La restauration d'un édifice peut être considérée comme le moment opportun pour examiner certains détails architecturaux et analyser de près les inscriptions, plus ou moins lisibles, camouflées par la prolifération des mousses, lichens et *campanula muralis.*

À Pouldergat, la façade occidentale de l'église paroissiale Saint-Ergat a été récemment l'objet de travaux importants. Ces réparations ont amené la dépose des éléments de la chambre des cloches et de la flèche. À ces démontages ont succédé la consolidation des fondations et le remplissage des lacunes créées à l'intérieur du blocage du pignon par la dégradation du mortier.

Depuis de nombreuses années, l'existence de multiples inscriptions sur cette façade occidentale excitait notre curiosité, mais l'altération superficielle de certaines pierres et la présence de plaques de lichen constituaient une difficulté préjudiciable à certaines lectures et avaient retardé cette étude. Curieusement, le copieux inventaire publié par J.-M. Ab-

[42] Des échantillons, tant des vieilles pierres rebutées que des pierres neuves, ainsi que de sable, de brique pilée... ont été prélevés, en vue d'une future exposition dans une des salles du château du Taureau, lors de son ouverture au public, prévue en 2004.

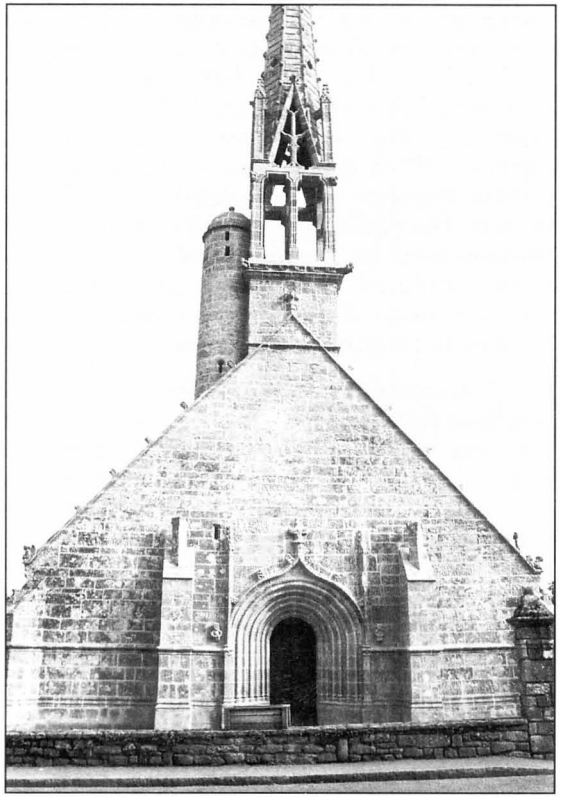


Fig. 32. – Pouldergat, *église Saint-Ergat*, le pignon ouest et le clocher.
Cliché Tanguy Daniel.

grall[43] omet ce monument alors que les églises des paroisses voisines y figurent. Plus récemment, R. Couffon et A. Le Bars complétaient considérablement le corpus des inscriptions des édifices religieux et y introduisaient l'église de Pouldergat[44].

La mise en place d'un échafaudage tubulaire, la dépose de certains éléments architecturaux ont été, au cours de l'année 2001, l'occasion d'un nouvel examen des ces témoignages multiséculaires. Ces observations ont permis d'apprécier le rythme des travaux du chantier de la façade et de relever les anthroponymes des recteurs et des fabriques de la fin du XVI[e] et du début du XVII[e] siècle.

Architecture

La façade de l'église fait partie de cet ensemble de monuments cornouaillais qui ont emprunté un certain nombre d'éléments décoratifs ou d'ornements au chantier de la cathédrale Saint-Corentin à Quimper, peut-être par l'intermédiaire d'édifices plus modestes et plus proches comme l'église Saint-Herlé de Ploaré dont la façade, qui porte la tour, a été fondée en 1548, ou comme la chapelle Notre-Dame-de-Confort dont la construction du chevet débute en 1528.

Les sept premières assises du pignon jusqu'au larmier inclus sont constitués d'éléments de moyen appareil, de hauteur régulière. Plus haut, les pierres, d'épaisseur plus variable, sont disposées d'une manière moins rigoureuse. L'ensemble de la façade est constituée d'éléments de granite. Quatre contreforts épaulent le pignon : ceux des extrémités, en position angulaire, atteignent presque le départ des rampants, les deux autres, médians, plus élevés, contrebutant la poussée exercée par les arcades de la nef, montent jusqu'à la base du fleuron couronnant l'accolade de la porte[45]. Le sommet des

43 Jean-Marie ABGRALL, «Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments du Finistère», *Congrès archéologique de France*, LXIII[e] session, séances générales tenues à Morlaix et Brest en 1896, Paris-Caen, 1898, p. 113-159. Publication complétée ultérieurement dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXII, 1915, p. 189-216, et t. XLIII, 1916, p. 65-162.

44 René COUFFON et Alfred LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, 542 p. (p. 355-356). 2[e] éd. sous le titre : *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, 552 p. (p. 335).

45 On peut se demander quel rôle jouent ces derniers contreforts dans la mesure où la résistance due à la masse du pignon et de la tour est sans doute suffisante pour s'opposer aux forces exercées par les arcades. L'épaisseur du pignon est proche de 2,80 m. Mais peut-être des problèmes économiques ont-ils été à l'origine de l'abandon d'une nef entièrement nouvelle. Nous reviendrons dans une prochaine étude sur l'analyse de l'ensemble de cet édifice.

contreforts est établi en talus, selon trois redans, et devait primitivement supporter des pinacles. Si, aux extrémités, seules subsistent les bases, les contreforts médians portent en plus le fût et ne manquent que les pyramides. La partie supérieure des fûts est ornée de têtes humaines, de têtes de cheval et de chiens[46].

Le porche ouvert dans cette façade est du type ébrasé à ressauts. Remarquable par sa simplicité, il ne comporte ni chapiteaux, ni décoration d'inspiration végétale nichée dans le creux des voussures, ni faux-gable. Seuls deux pilastres encadrant les pieds-droits et l'accolade constituent la décoration du pignon. Cette accolade présente des crochets alternativement de modèles différents de ceux figurés sur les rampants. On s'éloigne des crosses imitant des bourgeons de l'époque gothique.

Dans les édifices élevés antérieurement, Saint-Tugen en Primelin, Saint-Vinoc en Plouhinec, Saint-Onneau en Esquibien, sont figurés d'un côté l'ange portant un phylactère sur lequel est inscrit *Ave Maria* et de l'autre un personnage coiffé d'une sorte de turban dont un pan tombe sur l'épaule, qui porte aussi un phylactère où l'on lit *Pax Vobis*. À Pouldergat, ces deux personnages sont traités d'une facture assez fruste et représentent à droite un homme vêtu d'une robe plissée tenant une croix à hauteur de la poitrine et à gauche un autre qui esquisse un geste enigmatique : il semble se croiser les doigts à hauteur de la ceinture, mais l'altération de la roche ne facilite guère l'interprétation.

Sur les claveaux des voussures, dont la forme est très proche du plein cintre, sont gravées des marques de tâcherons.

Élévation

L'empattement haut de 0,84 m par rapport aux pierres de libage est constitué de deux assises de blocs taillés, très réguliers. Une moulure assure la transition avec la partie supérieure en retraite. Le profil de cette moulure s'inspire de celle qui court sur la façade et les murs latéraux de Saint-Corentin. Mais à la cathédrale, la retraite est beaucoup plus importante[47]. Un larmier situé à 1,91 m de hauteur limite le dernier niveau d'assises réglées. Au-delà, les lits de pierres, bien que disposés selon des niveaux horizontaux, ne respectent plus une rigoureuse régularité. De plus, de nombreux éléments porteurs d'inscriptions viennent interrompre la continuité des assises.

Les crossettes de pignon figurées, situées à la base des rampants, représentent au nord un ange agenouillé en position d'orant, au sud un animal fantastique de type félin. Les rampants assisés en sifflet portent des crosses[48] proches du motif primitif du bourgeon. Ils se rejoignent sur la face antérieure de la tour imitant un petit faux-gable, amorti par un fleuron. Un second larmier ceinture la partie inférieure de la tour.

La tour, de plan carré, de 2,90 m de côté, est composée dans sa partie inférieure d'un massif de huit assises régulières, supportant une corniche en encorbellement dont le dernier registre porte des motifs végétaux. Au-dessus du fleuron, en position centrale, un élément plus important a sans doute porté jadis un blason. De chaque angle de la plateforme s'élancent quatre grandes crossettes figurées représentant des personnages différents. En façade, à l'angle sud, un person-

46 Les pinacles ont-ils été achevés ? Un accident naturel a-t-il été la cause indirecte de la destruction de certains d'entre eux ?

47 Cette modénature est ubiquiste ; elle est rencontrée dans cette région du XV^e^ à la fin du XVI^e^ siècle, voire légèrement au-delà. Avec les décennies, le profil a tendance à s'atténuer.

48 Du côté sud, il manque une des crossettes. Cela se remarque assez fréquemment sur les rampants. Est-ce à mettre en rapport avec la chute des pierres de la flèche provoquée par la foudre ou la tempête, comme les pinacles ?

nage coiffé d'un bonnet présente un fruit (?) à sa bouche, le bras gauche plié sur la poitrine ; au nord, un individu replet, au visage souriant, tête nue dressée sur un thorax puissant. À l'angle nord-est, un joyeux drille coiffé d'un bonnet tient une coupe et, au sud-ouest, est représentée une femme si l'on en juge par sa chevelure, le buste redressé n'étant pas très évocateur.

La chambre des cloches est de type cornouaillais. À la partie supérieure se remarquent aussi des crossettes figurées en applique coiffant les colonnettes d'angle. En façade, au sud, un personnage bras et jambes étirés ; au nord, un ange portant un phylactère comme à l'angle nord-est mais ce dernier est mutilé et a perdu la tête. À l'angle sud-est un personnage chevelu présente un phylactère où est gravée la date 1622, encadrée de trois points, disposés en triangle.

La flèche de plan octogonal est cantonnée de quatre pinacles dont les pyramides sont hérissées de petits crochets. Entre ces pinacles se dressent des gables ajourés, avec remplages dérivés du Y, de petites crossettes garnissent les rampants amortis par un fleuron. Haute de 15 m environ, elle est constituée de quarante-deux assises dont les arêtes sont munies de crochets. Trois éléments forment la partie sommitale lisse dont le dernier, haut de 0,80 m, porte une torsade et présente des traces de réparation ancienne.

Du côté nord est accolée la tourelle qui abrite l'escalier menant à la chambre des cloches. Trois petites ouvertures l'éclairent dont une imite une archère-canonnière renversée.

Chronologie

Combien d'années furent nécessaires pour élever cet ensemble haut de 33 m environ ? Les comptes de fabrique ne permettent pas de le préciser. Seul l'examen des dates inscrites sur la façade peut nous éclairer.

Les premières pierres portant des inscriptions sont situées au-dessus de la moulure, soit à 0,84 m de hauteur :

M : Y : AROUR RECTOR : P	LAN. 158. FABRIQUE HERVE : QUOETMEVR

La première ligne de la pierre, à droite, est très effacée. Elle porte sans doute la date de fondation 1580. Un autre élément montre une inscription en caractères gothiques. Elle est située au-dessus du larmier du contrefort médian, à gauche de la porte[49] :

IAN : COR . .
LMVc : LXXX

Entre les contreforts médians, jouxtant les deux personnages, à trois assises au dessus du larmier, se lisent :

À gauche :

M : I : HEN
R I:R : L.1582

À droite, plus altérée, apparaît :

b . . . . BRE
. . . .N:L 1582

(On notera que le dernier chiffre de cette dernière inscription est en partie masqué par l'élément contigu du contrefort.)

Quatre assises plus haut, à droite du sommet du contrefort médian situé au sud se lit :

LAN 1583 F.
SIMON : KVENEC

[49] Nous exprimons notre gratitude envers Tanguy Daniel et Yves-Pascal Castel qui se sont penchés avec obligeance sur cette inscription.

Simon Kervenec est le fabrique en fonction cette année.

Sur l'assise placée au-dessus de l'extrémité supérieure du contrefort médian nord se voit une inscription peu lisible :

. . . . . F . . .
. . . VAILLANT . . .

On peut penser qu'un certain Vaillant était fabrique l'an 1584.

À la hauteur du fleuron couronnant l'accolade du porche, soit environ cinq rangs de pierres plus haut :

LAN : 1585 : F
I : AROUR

Sur l'assise immédiatement supérieure, à droite du fleuron :

.AN : 1586
IO : QUOETMEVR

Près du fleuron, un rang au-dessus[50] :

LAN. 1587 . .
IA: BERREGAR

Cinq assises plus haut, près du rampant sud :

AN . . 88
. . . .

Cette pierre, très altérée, laisse deviner quelques chiffres et lettres dont le millésime 1588.

Quatre assises au-dessus, près de l'axe de la façade :

LAN 1589 F .
HERVE : HENRI

Quatre assises plus haut, près du larmier :

I : MOI . . .

Sur la face sud du massif de la tour, au niveau de la troisième assise au-dessus du larmier se lit :

I : KVENEC F
IAN 1595

Sur la même face, près du linteau de la chambre des cloches, un personnage chevelu porte un phylactère avec la date gravée :

.: 1622 :.

Enfin sur la flèche, face exposée au sud, à mi-hauteur entre le sommet du gable ajouré et la pierre pinale, se lit :

IAN : K
VENEC

Ian Kervenec était-il recteur ou fabrique ?

Quinze ans ont été nécessaires pour élever le pignon jusqu'à la base de la chambre des cloches. De 1580 à 1595, les parements sont montés bon an, mal an, de une à quatre ou cinq assises par année. Pour des travaux qui intéressent principalement le pignon occidental, c'est un chantier qui évolue très lentement. 1595 est aussi l'année où le célèbre Guy Eder de La Fontenelle prend pied à l'île Tristan et, de ce repaire, il mettra la contrée en coupe réglée. Capturé, il termine sa courte vie l'an 1602, en place de Grève, à Paris. Il faudra encore vingt ans pour élever la chambre des cloches. Pourtant cette

[50] Ces deux derniers patronymes se voient sur les murs de la chapelle Saint-Vendal en Pouldavid, mais qui primitivement était dans la paroisse de Pouldergat :

IO : QUOETMEVR: F: 1592

IAC : BEREGAR F : 1591

construction n'exige pas beaucoup de matériaux, ni de main-d'œuvre.

L'économie de la paroisse était-elle exsangue au point d'arrêter le chantier pendant près d'un quart de siècle ? 1622 est-elle la date de reprise des travaux ? Un phénomène naturel – foudre, tempête – a-t-il été la cause de la destruction d'une partie de la construction, auquel cas la date de 1622 serait celle d'une reconstruction ? L'intervalle des dates 1595-1622 soulève bien des questions.

Malgré son aspect, sa conception, sa structure, cette construction, qui débute en 1580 et qui semble s'achever dans les années 1620-1630, forme un ensemble homogène d'allure gothique. Les fabriques successifs restent attachés à un style qui a eu son siècle de gloire. Certains détails discrets trahissent cependant un emprunt à la mode du temps.

Josick Peuziat, Remi Le Berre

ROSPORDEN

Coatcanton

Un denier de billon du comté d'Orange (XIV^e siècle)

On nous a montré un denier de billon du comté d'Orange découvert en 1999 à Coatcanton, et émis par Raymond III (1335-1340) ou Raymond IV (1340-1393)[51]. À l'avers, on peut lire : x RAI (E retourné à 180°)...VSRE ; croix, et au revers : + DEIERI...ELI ; dans le champs, cornet relié au grènetis et les lettres RA. La monnaie est proche du type Poey d'Avant 4490, mais semble inédite[52]. À cette époque, les monnaies des régions du sud de la Loire sont relativement rares en Bretagne, à l'exception de quelques pièces du Piémont, du Limousin (et encore appartient-il aux ducs de Bretagne) et de la Marche. Cette trouvaille étend donc un peu plus la carte du commerce breton au XIV^e siècle, annonçant l'ouverture vers le Béarn, les Dombes, le Dauphiné, le Bourbonnais et la Savoie, constatée au siècle suivant.

Yves Coativy

SAINT-POL-DE-LÉON

Ruines de la chapelle littorale Saint-Jean-Trégondern

Un polylithisme exacerbé

À l'invitation de M. Y. Quéméneur, président de l'association «Les Amis de Trégondern», créée le 3 février 1996 (annonce légale au *Journal officiel* du 13 mars 1996), nous nous sommes rendu, le 23 juillet et le 20 septembre 2001, à Trégondern, pour examiner les pierres des ruines de la chapelle Saint-Jean (le Baptiste) en Saint-Pol-de-Léon.

Ces vestiges, non signalés par Couffon et Le Bars[53], sont situés sur le versant méridional d'une petite butte (cote 15 IGN), couverte de landes, à proximité immédiate des basses falaises bordant l'estran : il s'agit ainsi d'un édifice éminemment littoral. Ce caractère maritime est encore accentué par la position de ladite butte à l'extrémité orientale d'une presqu'île naguère plus ou moins isolée de la terre ferme par un ensemble de «paluds», aujourd'hui asséchés et cultivés. Dans le passé, la pointe Saint-Jean était une sorte d'isolat géographique.

Une telle situation pose problème. D'aucuns ont pensé voir dans la chapelle un lieu

[51] Je remercie Patrick Galliou qui m'a signalé cette monnaie.

[52] Faustin POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858.

[53] R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, 552 p.

de passage pour les pèlerins qui, au cours de leur Tro-Breiz, coupaient directement à travers la baie de Morlaix. Cette interprétation paraît hasardeuse : il n'y a à Saint-Jean aucun point de débarquement, alors qu'à proximité, Pempoul, autrefois havre important, s'impose à l'évidence. Plus intéressant, à notre sens, sont les relations éventuelles du toponyme Saint-Jean avec l'implantation templière et hospitalière[54]. Peut-être même peut-on aller plus loin et voir dans la position maritime du site, à l'une des extrémités orientales du pays de Léon (presqu'île de Carantec exceptée) comme un écho au culte du Soleil levant, lors du solstice d'été, sacralisé ultérieurement par la fête de Saint-Jean. Le sommet de la presqu'île a pu abriter un site mégalithique aujourd'hui détruit.

L'ancienne chapelle, qui offre une orientation est-ouest, affecte un contour rectangulaire d'environ 18 mètres de long sur 9 mètres de large (murs inclus) ; il est possible toutefois que le chevet ait été en hémicycle ; dans la partie orientale, les murs nord et sud ont été malencontreusement détruits par le passage du sentier côtier. La végétation, qui masquait les vestiges réduits aux seuls soubassements, a été enlevée par les soins de l'association, mais un tapis herbacé dense couvre le site. Seul un petit pan de mur a été dégagé sur moins de 50 cm de hauteur ; sa largeur, qui reste difficile à préciser par suite des éboulements, serait de l'ordre de 80 cm environ. Partout ailleurs, le tracé est surtout souligné par des éboulis liés à l'écroulement des élévations subsistantes. Il est en effet probable que la plupart des pierres avaient déjà été prélevées depuis longtemps et remployées dans le bâti rural du voisinage.

L'édifice a été construit sur un granite ocre à grain moyen, à biotite. Or la plus forte proportion des pierres observées dans les éboulis est constituée par cette même roche qui a été ainsi prélevée pratiquement sur place. À ce granite s'associe un autre granite ocre, mais à gros grain, identique à celui qui affleure dans la falaise et sur l'estran : ici aussi, l'origine du matériau est éminemment proximale. À ces deux granites locaux sont également adjointes des amphibolites, roches métamorphiques, grossièrement feuilletées, de teinte bleu-vert-noir. Ces roches qui affleurent très largement sur l'estran dans la partie septentrionale de la presqu'île Saint-Jean-Trégondern, à la pointe de Bouillennou, offrent, dans les vestiges comme sur le littoral, diverses granulométries (grain fin à grain grossier) ; la teinte, très sombre, peut être atténuée, dans certains échantillons, par des lits feldspathiques blanchâtres. Bien qu'un peu plus distantes de la chapelle que les granites, leur provenance reste encore très proximale (moins de 400 mètres). Quelques amphibolites notées dans les ruines sont manifestement des galets, trahissant ainsi un simple ramassage sur l'estran.

Les autres pierres des vestiges sont nettement plus sporadiques, voire très rares : micaschiste gréseux ; micaschiste pélitique, pyroxénite (roche gris verdâtre, de densité élevée) ; phtanite (quartzite à lits noirâtres) ; pegmatite quartzo-feldspathique (roche filonienne à très gros grain), parfois en galet ; granite très fin, à biotite, de teinte ocre ; quartz blanchâtre filonien. Toutes ces roches ont été reconnues en place entre l'ouest et le sud de la chapelle, sans qu'il soit toutefois possible de déterminer avec précision les points de prélèvement. Le lever de la carte géologique[55] a établi que les micaschistes sont visibles sur la grève de Kerigou ; les pyroxénites au sud-est de Kerasplam ; les phtanites près de Treguintin ; les filons de granite fin dans le granite

[54] B. TANGUY, «Le culte de saint Jean-Baptiste et l'implantation templière et hospitalière en Bretagne», dans *Saint-Jean-du-Doigt des origines à Tanguy Prigent, Kreiz*, n° 14, C.R.B.C., 2001, p. 137-168.

[55] Pour le secteur envisagé dans cette étude, levers effectués sur les feuilles au 1/50 000 Plestin-les-Grèves (1985) par L. Chauris, et Saint-Pol-de-Léon (1998) par L. Chauris et E. Marcoux, Orléans, B.R.G.M.



Fig. 33. – Saint-Pol-de-Léon, chapelle *Saint-Jean-Trégondern*, panneau signalant la présence des ruines.

Pan de mur presque arasé au centre.

Cliché L. Chauris.

grossier ; le quartz, également à Kerigou. Toutefois, vu la rareté des affleurements à l'intérieur des terres, il est certain que d'autres lieux de prélèvement, aujourd'hui invisibles, ont pu être mis à profit.

Le seul cas de provenance distale est celui des schistes ardoisiers dont quelques fragments jonchent encore le sol. À ce jour, deux variétés ont été notées. Leur origine reste délicate à déterminer. Il ne s'agit ni de la célèbre pierre de Locquirec, ni des schistes fins du bassin de Châteaulin, ni, semble-t-il, des ardoises rustiques des monts d'Arrée. Trois sites paraissent possibles : les environs de Plestin-les-Grèves, Roc'h-Glaz en Carantec, les Duon à l'entrée de la baie de Morlaix.

L'observateur familiarisé avec la pétrographie locale ne peut manquer d'être frappé par l'absence totale, à ce jour, dans les substructions, du granite blanc, à tourmaline, à grain fin, qui a été naguère exploité sur l'estran à Kerigou. Peut-être cette belle roche a-t-elle été employée dans les parties des murs aujourd'hui disparues ?

Les matériaux utilisés sont de faible dimension. Le plus gros bloc observé (en granite ocre à grain moyen) offre les mesures suivantes : longueur (37 cm) ; largeur (29 cm) ; hauteur visible (23 cm). Aucune pierre de taille n'a été notée. Les moellons sont souvent informes et hétérométriques. Toutefois, comme seules les substructions subsistent aujourd'hui, il n'est pas possible d'étendre ces constatations de façonnement rudimentaire à l'ensemble de l'édifice.

Au total, les observations lithologiques entraînent deux conclusions. En premier lieu, l'étonnant polylithisme reconnu dans un si petit édifice[56], puisque douze roches différentes ont été déterminées[57]. Tout se passe comme si les bâtisseurs de la chapelle avaient fait «flèche de tout bois», s'il est permis de s'exprimer ainsi lorsqu'il s'agit de pierres... En second lieu, ce polylithisme exacerbé est demeuré un polylithisme essentiellement proximal. Parmi les roches reconnues, deux seulement (les deux variétés de schistes ardoisiers) sont de provenance distale, due à l'absence de matériaux tégulaires à proximité.

Louis Chauris

[56] Où, de surcroît, ne subsistent que les substructions.

[57] Sans compter diverses variétés dans les amphibolites.

TAULÉ

Jean-Marie de Penguern collectionneur

Né à Paris le 26 juin 1807, Jean-Marie de Penguern fait des études de droit, et devient avocat devant la cour d'appel de Rennes le 21 mars 1832, puis s'installe au barreau de Lannion[58]. Le 23 mai 1838, il épouse à Taulé Joséphine de Kerléan, et devient juge de paix à Perros-Guirec le 14 janvier 1840, poste qu'il occupe jusqu'au 25 juillet 1843, date à laquelle il l'abandonne pour raisons familiales. Une note du procureur du parquet général de Rennes, du 4 décembre 1850, signale que «depuis ce temps, M. de Penguern vit retiré, au sein de l'étude, dans la belle bibliothèque que lui a laissé son père et qu'il tourmente en vrai bénédictin». Sa retraite ne dure guère, et il part pour Rennes comme avocat auprès de la cour d'appel. En 1853, il est nommé juge à Fougères, mais tombe malade deux ans plus tard, et décède le 11 août 1856 à Taulé. Il est essentiellement connu dans l'historiographie bretonne pour son travail de collecte de chants populaires bretons, mais il se livre aussi à des recherches archéologiques de premier ordre sur les voies romaines, sur lesquelles s'appuie l'érudit costarmoricain Joachim Gaultier du Mottay[59]. Tous deux s'intéressent particulièrement au site du Yaudet en Ploulec'h (Côtes-du-Nord), et se livrent à des recherches d'archives sur Lannion et sa région. À cette époque, Penguern est membre de la chambre littéraire de Lannion[60]. Dans un discours prononcé vingt-six ans après sa mort, son ami Gaultier du Mottay commémore la fondation de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord le 15 juin 1842, en vue d'établir une statistique monumentale du département, et rappelle les noms de ses devanciers dans ce travail, en particulier Penguern[61]. C'est le chevalier de Fréminville qui résume le mieux son parcours intellectuel, rappelant qu'il réunit deux mille légendes, et travaille sur l'histoire du pays de Lannion. «Ses études sur les voies romaines, sur la Ligue en Bretagne et sur la numismatique l'avait fait justement apprécier des savants de la capitale ; il était correspondant du ministre de l'Instruction publique et ami de M. Paulin Paris. [...] Outre de nombreux manuscrits, fruits de ses travaux, M. de Penguern laisse une collection d'antiquités, choisie, précieuse et admirablement classée ; elle provient en partie de l'arrondissement de Lannion. [...] Sa bibliothèque et sa collection de médailles sont rangées parmi les plus précieuses de Bretagne[62].»

Curieux, il cherche les bibelots[63], les meubles, etc., mais c'est aussi un collection-

---

58 Les indications biographiques viennent de Yves BRIAND, «Jean-Marie de Penguern», *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XCVII, 1969, p. 104-122, et t. XCIX, 1971, p. 75-88.

59 Des lettres de J.-M. de Penguern à La Villemarqué sont citées dans Pierre DE LA VILLEMARQUÉ, *La Villemarqué sa vie et ses oeuvres*, Paris, 1926, p. 176-179, mais concernent son activité de collecteur de chants, pas de collectionneur. Ses chants populaires ont été en partie publiés ; bibliographie et sources dans *Dastumad Penwern. Chants populaires bretons de la collection de Penguern*, Rennes, 1983. Les manuscrits de Penguern sont dispersés entre la Bibliothèque nationale de France (Nouv. Acq. fr. 10104, correspondance), les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (fonds La Borderie), la bibliothèque municipale et la bibliothèque universitaire de Rennes, et des collections privées.

60 En 1851 ; il est rayé des listes en 1853-1854 pour impayé.

61 Procès-verbaux de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, 25 juin 1882, discours de Gaultier du Mottay.

62 R. DE FRÉMINVILLE, «Penguern», *Le Collectionneur breton*, t. I, 1862, p. 85-88.

63 FLAGELLE, «Notes archéologiques sur le département du Finistère», *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1876-1877, p. 32 : il voit à Locquirec «une vieille clochette, dans le genre de celle de Saint-Pol, trouvée dans le presbytère de la paroisse, fait partie de la collection de M. de Penguern». Paul du Chatellier mentionne un «vase du musée de Morlaix trouvé par M. de Penguern, auprès de Lannion» (Arch. dép. Finistère, 100 J 1315).

neur de valeur. Membre précoce de la Société française de numismatique, il est difficile de savoir à partir de quel âge il commence à remplir son médaillier, mais un certain nombre de trouvailles permettent de jalonner son travail[64]. En 1834, il signale un trésor de monnaies d'Henri III découvert à Quessoy[65]. De 1836 à 1848, il accumule les pièces découvertes au Yaudet, mais aussi des trésors de Ploulec'h, de Pleumeur-Bodou (1841, 1842 et 1844), de Plestin (1841 et 1846), de Ploumilliau (1843), de Saint-Michel-en-Grève (1838 et 1845), Pluzunet (1846) et du Vieux-Marché (1838-1841). Il en possède aussi qui ont été découvertes dans le chenal du Blavet, dans le quartier du Bourret à Morlaix, à Saint-Brieuc et à Trébeurden. Ces références montrent qu'il est généraliste puisque ces ensembles sont très variés dans le temps, de l'époque gauloise aux Temps modernes. Comme Clément de La Hubaudière ou Paul du Chatellier, ses relations contribuent à enrichir ses séries, en particulier l'abbé Clec'h, vicaire de Lanmeur, qui lui offre des espèces trouvées à Locquirec. S'il ne semble pas être un numismate au sens scientifique du terme, il lui arrive de proposer des attributions, avec plus ou moins de bonheur, comme cette monnaie de Néron à légende *incolsobiendi*, qu'il attribue au Yaudet. Sa collection connaît une certaine notoriété puisqu'elle apparaît dans les collections consultées par Poey d'Avant et Lemière[66]. Il est aussi cité par Adrien Blanchet dans son *Traité des monnaies gauloises* qui mentionne les «deux pièces de Micipsa et trois de Panorme [qui] aurait été recueillies au Jeaudet (Ploulec'h) (Côtes-du-Nord) et aussi une monnaie de Ptolémée, non loin de là[67]». Une lettre de l'abbé Daniel à Gaultier du Mottay, du 17 avril 1866, apporte quelques précisions sur cette dernière monnaie. «Comprenez bien une chose, M. de Penguern n'a jamais connu la voie de Morlaix, il la faisait passer partout, sauf par son véritable tracé. J'ai à la fin trouvé la fameuse pièce égyptienne, avec la légende en caractères ou lettres grecques PTOLEMAIO BAZILEUM. Cette légende forme le cercle autour du cercle du revers. La face représente la tête laurée de Ptolémée. Je vous enverrai lundi cette pièce, à Guingamp. Elle a été trouvée au Guéodet en 1840, elle est aussi dans un état de conservation parfaite. A force de chercher, nous finirons par trouver au Coz Guéodet de quoi édifier MM. Ropartz, Barth.[élemy] et Gesl.[in], voire même M. de La Bord.[erie][68].»

Son épouse ne semble pas avoir été très intéressée par le travail intellectuel de son mari et décide, dans les années 1860, de tout vendre. La fin de ses recueils de chants populaires est édifiante sur le devenir des archives quand leur propriétaire ne gère pas lui-même sa succession. Après sa mort, les prêtres des environs viennent trier ses papiers pour en extraire les textes les plus crus et ceux à consonance anticléricale. Ensuite, l'abbé Daniel, de Ploumilliau, est chargé par la veuve de vendre la collection au mieux de ses intérêts. Daniel la transporte à Guingamp au moment du congrès celtique et la dépose chez Gaultier du Mottay, où le docteur Halléguen

---

64 «Liste des souscripteurs à la Revue de numismatique française, pendant l'année 1844», *Revue numismatique*, 1844, et 1846 : Lannion, de Penguern.

65 Joachim GAULTIER DU MOTTAY, «Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord», *Société archéologique des Côtes-du-Nord*, t. VI, 1874-1881, et 2e série, t. I, 1883-1885, p. 202.

66 Faustin POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1862, t. III, p. 450-454, 1862. – Pascal-Louis LEMIÈRE, «Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine», *Association bretonne*, 1851, p. 203-235, p. 217 et 234, évoque dix-sept monnaies et remercie tout spécialement Penguern.

67 Paris, 1905, p. 182. C'est Gaultier du Mottay qui achète ou hérite de ces pièces exceptionnelles en Armorique. Célibataire, sa collection n'est pas partagée, et elle est retrouvée vers 1983 par M. Creno, identifiée par M. Jouve puis par le Cabinet des médailles et Colbert de Beaulieu. Cf. René SANQUER, «Les monnaies antiques d'Afrique du Nord découvertes au Coz-Yaudet en Ploulec'h», *Archéologie en Bretagne*, n° 37, 1er trimestre 1983, p. 13-18.

68 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13.

la voit, mais aussi Luzel, La Villemarqué et d'autres. Une société Le Scour-du Cleuziou-Halléguen se forme alors en vue de la racheter et de publier le *Barzaz Penguern*. Du Cleuziou traite seul et emporte l'ensemble pour 300 francs puis en partage la moitié avec Luzel, qui accepte à condition que le dépôt soit fait à la Bibliothèque nationale ou à la bibliothèque de Saint-Brieuc. Un scandale naît de l'affaire, qui se tasse après l'entrée de Halléguen dans l'association. Halléguen récupère finalement les documents, mais refuse ensuite de les communiquer. Il rembourse Luzel et du Cleuziou, et reste dès lors seul maître des papiers, avant de les donner à la Bibliothèque nationale quelque temps avant sa mort[69]. Une autre partie de ses notes est vendue en vrac à l'économe du collège Notre-Dame de Guingamp, qui les fait classer par Le Clech et Vallée : ceux-ci en informent la Bibliothèque nationale qui les achète. D'autres enfin sont achetées par un Nantais, Josse, qui les offre à François Vallée, et celui-ci en fait don à la Bibliothèque municipale de Rennes.

Quant aux objets de sa collection, ils disparaissent mystérieusement, à l'exception des armes qu'il est possible de suivre en partie. Comme dans le cas des manuscrits, l'abbé Daniel est au cœur de l'affaire. Le 24 novembre 1865, il écrit à Gaultier du Mottay qu'il doit «aller dans une quinzaine de jours à Morlaix et à Taulé, pour chercher à classer un peu les antiquités de l'ancien musée de M. de Penguern. [...] M^me^ de Penguern veut tout vendre ; quand j'aurai pris des notes, j'aurai recours à votre obligeance pour vous prier de m'aider à dresser un catalogue qui sera publié. Madame livrera tout, m'a-t-elle écrit, aux prix faits par moi. Comme vous le voyez, il est impossible que je prenne à mon compte sans avis ni conseil une semblable commission[70]». Un an plus tard, les choses n'ont pas suffisamment avancé et il signale que «Madame de Penguern vient de [...] me prier de me rendre l'un de ces jours à la gare de Guingamp pour y prendre de vieilles armes dont elle veut que je fasse l'estimation. M. Kerisouet des forges du Vaublanc collectionne cette espèce d'antiquités & offre de les acheter. C'est peut-être un amateur plutôt qu'un connaisseur. Dans le premier cas on pourrait peut-être vendre au prix de fantaisie quelques-uns de ces objets. Tout cela m'embarrasse. Si vous étiez là, votre estimation me mettrait la conscience à l'aise[71].» Un mois plus tard, l'expédition n'a pas eu lieu comme prévu, «la caisse de vieilles armes, au lieu de rester nous attendre à la gare, est arrivée chez moi. Elle pèse 50 kg environ & ne renferme aucune antiquité intéressante. Les armes sont modernes, très modernes (17^e^ & 18^e^) sauf un casque en fer battu qui peut-être a pris part à quelques combats de la Ligue[72]».

L'abbé Daniel laisse, semble-t-il, à Gaultier du Mottay le soin de se débrouiller avec les monnaies. Le Briochin en garde une partie pour sa collection[73] et choisit de vendre les plus belles gauloises. Il les transmet dans un premier temps à Eugène Hucher (1814-1889) pour expertise. À cette époque, Gaultier connaît le savant manceau par son livre sur *L'art gaulois d'après les médailles*, dont le premier tome vient de paraître. Il lui précise : «Je suis détenteur pendant quelques jours de 45 pièces de monnaies gauloises ayant appartenu à un archéologue de ce département, feu M^r^ de Penguern. J'ai décidé de les étudier de près en ma qualité d'abonné à votre bel ouvrage, mais je ne le sens que trop, ma science

---

69 Léon LE BERRE-ABALOR, «Un champion pro-armoricain : le docteur Halléguen (1812-1879)», *An Oaled*, 1939, p. 120-132, p. 130-131.

70 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13.

71 *Ibid.*, lettre du 19 novembre 1866.

72 *Ibid.*, lettre du 2 décembre 1866.

73 Bibl. nat. France, Cabinet des médailles, ms. BAR 2001, Côtes-du-Nord, lettre de Gaultier du Mottay à Barthélemy. *Numismatique du Yeaudet. Notes prises dans le manuscrit de M. de Penguern* : il décrit les monnaies trouvées au Yaudet de 1836 à 1848. Gaultier du Mottay précise que «plus de la moitié des pièces ci-dessus est maintenant en ma possession».

est vaine en présence de ces vieux monuments. Vous serait-il possible de les examiner[74] ?» Le 29 mars 1866, Hucher renvoie les monnaies avec identification et estimation, et signale que le musée du Mans est acquéreur. Gaultier prend alors contact avec la famille de Penguern, et il s'avère que tout le monde est d'accord sur la valeur de l'ensemble. «Hier j'ai eu à Guingamp un entretien avec le mandataire de la famille de Penguern[75] qui consent à abandonner au musée du Mans la monnaie gauloise que vous avez examinée, avec un quart de rabais sur votre estimation. La pièce sera envoyée par le chemin de fer. Je suis heureux de ce résultat en ce sens surtout que ces monnaies n'auront pas été dispersées par la spéculation, et qu'elles auront trouvée un azile dans votre musée où les amateurs pourront les visiter avec fruit.» Il signale aussi qu'il a proposé les pièces au musée de Saint-Brieuc, alors en manque d'argent, et que le maire a fait passer avant l'aménagement de vitrines[76]... Le dernier acte est joué quand Hucher accuse réception des monnaies, tout en regrettant que le musée de Saint-Brieuc ne se soit pas porté acquéreur des pièces[77].

Si la correspondance de Raison du Cleuziou retrace l'historique des manuscrits de Penguern, celle de Gaultier du Mottay permet d'expliquer comment quarante-cinq monnaies trouvées en Armorique sont entrées au musée du Mans en 1866[78]. À l'issue de ce qui ressemble à une enquête policière menée sur archives cent trente-six ans après, on ne peut que regretter de ne pas avoir plus de dossiers pour éclairer le destin des autres pièces, mais aussi des objets du collecteur. Encore pouvons-nous nous estimer heureux d'avoir pu retracer ce parcours. Il permet de retrouver un peu de la personnalité des hommes qui ont animé la vie culturelle bretonne il y a un siècle et demi.

Yves Coativy

TRÉFLAOUÉNAN

Château de Kermilin

Attestation de 1632

Bien des châteaux seraient retombés dans l'oubli s'il n'existait des sources d'archives attestant leur existence à un moment donné de notre histoire. C'est le cas du château de Kermilin, dans le Finistère, qui a déjà fait l'objet d'un article en 1995[79]. Il se trouve qu'à Évreux, aux Archives départementales de l'Eure, de nombreux manuscrits font référence à ce château : par exemple, une attestation datant du 16 juin 1632 permet de nous représenter l'état du château au XVII[e] siècle[80].

Transcription du document

Attestation comme le Chasteau de Kermelin n'est point une maison forte et qu'elle appartient à Madame du Neufbourg comme héritière de Monsieur le Marquis de Coëtmeur.

---

74 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, brouillon de lettre de Gaultier du Mottay à Hucher, 12 mars 1866.

75 Il doit s'agir de l'abbé Daniel.

76 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 99 J 13, brouillon de lettres de Gaultier du Mottay à Hucher, 13 et 27 avril 1866.

77 *Ibid.*, lettre de Hucher à Gaultier du Mottay, 7 mai 1866. Il s'agit de 6 monnaies trouvées à ? ; 5 monnaies trouvées à Plestin ; 2 monnaies trouvées au Yaudet ; 7 monnaies frustes de provenance inconnue ; 3 pièces d'argent de Lanéanou ; 15 petites pièces de bronze trouvées à Lanéanou ; 4 monnaies venant de Plusquellec en Pleumeur-Bodou ; 2 monnaies grecques et 1 carthaginoise.

78 L'origine est toujours connue, comme l'attestent les mentions citées dans J.-N. BARRANDON et *al.*, *L'or gaulois*, Paris, *Cahiers Babelon*, 1994, n° 6, p. 199.

79 J.-L. AUTRET, P. KERNÉVEZ, «Châteaux du Finistère. Contribution à l'étude du château de Kermilin en Tréflaouénan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 227-242.

80 Arch. dép. Eure, E 4096, seigneurie de Kermilin, saisie (1631-1636).

16 juin 1632. Certificat Quermelin

Nous soubzsignés attestons à tous qu'il appartiendra que les forteresses du Chasteau de Carmellin appartenant à Dame Renée de Tournemine veufve de feu Messire Allexandre de Vieuxpont vivant Chevallier marquis du Neufbourg estant fille et héritière de feu Messire Jacques de Tournemine vivant Chevallier marquis de Coetmeur et Seigneur de Carmellin ont esté démollies des derniers troubles avenus en ceste province au temps de la Ligue tenant ledit chasteau de Carmellin le party du roy soubz le feu Seigneur du Hallot lors tuteur de ladite Dame marquise du Neufbourg et de Coetmeur lesquelles démollictions furent faites du Commandement du feu Seigneur de Mercoeur qui commandait lors en la Bretagne comme chef de la Ligue comme aussy furent démollies nombre d'aultres chasteaux et forteresses audict pais sy bien qu'il n'est resté que le corps de la maison manable qui soit demeurée en son entier où l'on peult facillement entrer et sortir sans aucun contredict n'y ayant pont levis ny portes qui en puissent empescher l'entrée et n'est habitté que de fermiers pour faire valloir le revenu de la terre Et que du depuis que lesdictes démollictions sont arrivées audict Chasteau et maison dudict Carmellin il n'y a esté faict aulcune réparation ny rédiffication en iceluy dont et delaquelle attestation nous avons dellivré la présente à ladicte Dame Marquise du Neufbourg et de Coetmeur nous le requérant escuier Jean Davy Sieur des Milleret estant de présent en ce bourg pour les affaires de ladite Dame Marquise à luy valloir et servir en temps et lieu la part où elle advisera bien estre Faict ce seizième jour de juin mil six cent trente deux.

Commentaires sur le document

Le «feu Messire Jacques de Tournemine» dont il est question est décédé à Rennes en 1584 dans de tragiques conditions évoquées par Augustin du Paz : «Jacques Tournemine mourut à Rennes l'an 1584 d'une mort funeste et tragique, d'une blessure qu'il reçut en une querelle qu'il eut avec les deux frères de Carman, qui y furent tués sur le champ, en la ruë S. Michel hors ville[81].» À la suite de ce décès, François de Montmorency, seigneur du Hallot, fut le tuteur de Renée, fille de Jacques de Tournemine. Il est question des «troubles avenus en ceste province au temps de la Ligue». En effet, en 1590, le château de Kermilin, dont le propriétaire était favorable au roi, fut saccagé par les ligueurs. Un château voisin, celui de Kerouzéré, subit le même sort : son siège a été décrit par le chanoine Moreau. Plusieurs autres châteaux léonards, comme ceux de Penhoat, en Saint-Thégonnec, ou de Coatmeur, en Landivisiau, ont été détruits à la même époque sans que l'on sache exactement dans quelles circonstances. Cet acte concernant Kermilin nous permet d'avoir confirmation du démantèlement partiel des défenses de ce monument dont ne devait subsister que le logis flanqué de deux tours représenté par Fréminville, peu avant sa destruction au début du XIX[e] siècle[82].

Jean-Louis Autret

81 A. Du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1620, p. 175.

82 J.-L. Autret, P. Kernévez, art. cité, fig. 2, p. 235. *Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 259 («inscription latine en caractères gothiques»).

Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2001)

par Philippe Le Stum*

Archéologie

Plus de cent cinquante ans après sa fondation par la Société archéologique, le musée demeure fidèle à sa vocation première. À son très important ensemble d'archéologie gallo-romaine vient de s'adjoindre, grâce à un don, une urne cinéraire et son contenu d'ossements découverts dans les fouilles de la nécropole de Trégouzel à Douarnenez, en 1967 (2001.2.1.).

Iconographie du Finistère

Estampes

Gravures sur bois

Le sculpteur René Quillivic fut aussi un des acteurs du renouveau de la gravure sur bois en France et en Bretagne dans l'entre-deux-guerres. À l'ensemble, déjà important, d'estampes de cet artiste réunies au musée, s'est ajoutée en 2001 *La Prière du soir*, bois daté de 1919, de la suite *Petite histoire bretonne* (2001.4.1.). La pratique de la xylographie est également illustrée par les œuvres suivantes, acquises cette année : *À Ouessant* (2001.10.1.) d'Henri Amédée-Wetter (Montluçon, 1869-Paris, 1929), bois en deux tons publié en 1927



Fig. 1. – René-Yves Creston (1898-1964), *Kan da Gornog*, gravure sur bois, 1932.
Inv. 2001.32.2.

* Conservateur en chef du Musée départemental breton, Quimper.

par la Société de la gravure sur bois originale et, du même artiste et pour la même société, un *Retour de pêche* (1925) [2001.34.7.]; *Le Pardon de Notre-Dame de Rumengol* (2001.10.2.) d'Henry Cheffer (Paris, 1880-1957) ; le prospectus, illustré par René-Yves Creston (Saint-Nazaire, 1898-Étables, 1964) de *Kan da Gornog* de Youenn Drezen [1932] (2001.32.2.) ; celui de *Kanou en Noz*, *Gouel an Anaon* et *Morvan Lez-Breiz*, par Xavier de Langlais (Sarzeau, 1906-Rennes, 1975) [2001.33.1 à 3.] ; *Voilier et deux marins* (2001.7.2), de Pierre Dubreuil (Quimper, 1891-Paris, 1970) ; *Chaumière bretonne* (2001.32.1.), d'Adolphe-Jean Lachaud (Paris, 1889-Brest, 1952) ; *Le Potier*, de Mathurin Méheut (Lamballe, 1882-Paris, 1958) [2001.29.2.] et cinq estampes de Louis Moreau (Châteauroux, 1883-Malakoff, 1958) [*Bigoudène devant la mer*, *Marché à Quimper*, *Vieux breton fumant la pipe*, etc.] (2001.14.1 à 5.).

Outre la constitution systématique d'une collection d'estampes originales bretonnes, nous poursuivons la réunion d'exemples de la très abondante production des graveurs d'illustration, en bois debout, du XIX^e^ siècle, tels une *Femme de Rosporden* et un *Homme de Landivisiau* gravés par Lacoste et Loiseau d'après des dessins d'Adolphe Leleux (1812-1892) [2001.33.6 et 7.].

Eaux-fortes, pointes-sèches et burins

La technique de la gravure au burin fut abondamment utilisée, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, pour l'édition de portraits de personnalités. Celui de *Tréhot de Clermont*, né à Pont-Croix en 1762 et député de Bretagne à l'Assemblée nationale en 1789, en est un exemple, gravé par Charles-François Le Tellier (1743-1800), d'après un dessin d'Olivier Perrin (Rostrenen, 1761-Quimper, 1832) [2001.33.5.].

L'iconothèque du musée contient désormais un fonds bien représentatif de l'œuvre



Fig. 2. – Portrait de Tréhot de Clermont, député de Bretagne à l'Assemblée, 1789.
Gravure par Ch.-F. Le Tellier (1743-1800), d'après un dessin d'Olivier Perrin (1761-1832).
Inv. 2001.33.5.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

gravée du Quimpérois Pierre Dubreuil, qui présida la Société des peintres-graveurs. Ce «janséniste de la gravure», ainsi que l'appela Dunoyer de Segonzac, grava de nombreux nus, mais consacra aussi à sa Bretagne natale, et plus particulièrement à Roscoff et au Morbihan, une part importante d'un œuvre qui compte au total près de huit cents

planches. Plusieurs se sont, cette année, ajoutées à celles acquises en 2000 (2001.7.1 à 11. et 2001.36.3.). Il marqua une prédilection pour la technique du burin, comme son ami Laboureur dont nous avons acquis *La Ruelle*, composition de 1928, située au Croisic mais montrant une bigoudène devant un café du port. Citons encore *L'Étang de Kernézet* (2001.36.1.), de Tancrède Abraham (Vitré, 1836-? 1895) ; un *Port bigouden* (2001.29.1.), par Auguste Brouet (Paris, 1872-1941), eau-forte dans le style de «griffonis», imité sans doute de Rembrandt ; une *Église en Cornouaille*, d'Henry Cheffer (2001.29.1.) ; une *Vieille Cornouaillaise* (1939), pointe-sèche de François de Herain (Paris, 1877-1962) [2001.29.3.] ; deux *Enfants dans un intérieur breton* (2001.34.5.), rare eau-forte de Louis-Marie Désiré-Lucas (Fort-de-France, 1869-Ploaré, 1949) ; une étude de *Petite bretonne* (2001.34.6.) par Paul Mathey (Paris, 1844-1929).

Commencée en 2000[1], la réunion d'estampes d'André Dauchez (Paris, 1870-1948) s'est poursuivie cette année par l'achat de deux pièces (*Bateaux échoués à Lesconil* ; *Le Steir de Lesconil*, 2001.10.4 et 5.). Dauchez représenta abondamment le Finistère, qu'il avait découvert au milieu des années 1890. Nous poursuivons également la réunion d'œuvres bretonnes de Maxime Lalanne (Bordeaux, 1827-Nogent-sur-Marne, 1886) avec sa planche *À Concarneau*, éditée par Cadart en 1874 (2001.29.5.). Plus inattendue est la présence bretonne dans une amusante gravure (eau-forte et aquatinte) de Louis Icart (1888-1951), plus connu pour ses figures d'élégantes parisiennes (*Bretons dansant devant un piano mécanique*, 1936, 2001.11.3.).



Fig. 3. – Paul Mathey (1844-1929), *Petite Bretonne*, eau-forte.
Inv. 2001.34.1.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

Enfin, un dessin et trois aquatintes de Frédéric-Louis Levé (Paris, 1877-vers 1950) illustrent la vogue de l'estampe en couleurs et l'influence d'Henri Rivière, dans les premières années du XX[e] siècle : *Marché en Bretagne* (vers 1910), *Barques au soleil couchant* (1912) ; *Voiliers au soleil couchant* (1912) [2001.34.8 à 11.].

Lithographies

Au XIX[e] siècle, de nombreuses estampes «d'interprétation», ou «de traduction» reproduisaient des peintures célèbres ou signalées, lors de leur présentation au Salon, par la critique. Il en est ainsi de deux scènes bretonnes d'Alexandre Guillemin (Paris, 1817-Bois-le-Roi, 1880), spécialiste des scènes de genre situées en Basse-Bretagne : *La Vierge* (Salon de 1853) [2001.31.1.], intéressante évocation du colportage, et *Le Thésauriseur* (Salon de 1855) [2001.31.2.]. La première fut reproduite en lithographie par Eugène Lamy (1800-1890), la seconde par Charles-Désiré Hue (1830-vers 1880), et toutes deux publiées par *L'Artiste*. (2001.31.1 et 2.). À cette technique appartiennent les cinq estampes de Louis Bidegaray Delfosse (Bayonne, 1863 - ?) qui

[1] «Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2000)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 210.



Fig. 4. – Louis Bidegaray-Delfosse (1863-?), *L'Ankou*, lithographie.
Inv. 2001.15.5.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

faisaient partie de sa suite *Bretonneries*, publiée dans les toutes premières années du XX^e siècle: *Fest Noz*, *Les Fiancés*, *La Charrue*, *Le Semeur*, *L'Ankou* (2001.15.1 à 5.). L'élève de Félicien Rops se reconnaît dans l'humour grinçant de certaines de ses planches. On citera également, dans la même technique, *Au Pardon* (2001.29.4.) d'Adolphe-Ernest Gumery (Paris, 1861-mort au champ d'honneur, 1918), planche publiée dans la *Revue de l'Art* en 1910.

Graveurs américains en Finistère

Dans le Bulletin de l'année 1998, nous présentions un ensemble de vingt rares estampes d'artistes américaines ayant fréquenté notre région dans les premières décennies du XX^e siècle. Ce petit ensemble est cette année consolidé par une eau-forte de Georges Gobô (San Francisco, 1876 - ?), *Les Deux marins* (1923), *Les Arbres au bord de la mer*, pointe-sèche de Robert Fulton Logan (Manitoba, 1889-1959), une *Maison en Bretagne* de M. Rollet, et une petite vue de *Concarneau* de John Alexander Marshall (vers 1880 - ?) [2001.34.1 à 4.].

Estampes de Pierre Péron

Le peintre et illustrateur Pierre Péron (Brest, 1905-1988) a relativement peu gravé mais, attiré par l'expérimentation technique, s'est essayé à l'utilisation de supports divers : le bois, le linoléum, la pierre et même le celluloïd. Son fils, l'artiste Yves-Marie Péron, a généreusement offert au musée un ensemble d'estampes qui, s'ajoutant à celles que nous possédions déjà, permettent de rendre compte des divers aspects de cette production. *La Légende de Salaün ar Foll, le Fou du bois*,



Fig. 5. – Pierre Péron (1905-1988), planche de *La Légende de Salaün ar Foll, le Fou du bois*, gravure sur bois.
Inv. 2001.30.7.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

d'après le texte de l'hagiographe Albert Le Grand, est une suite de six planches, non datées mais antérieures à la Seconde Guerre mondiale. Elles sont gravées sur bois selon la technique de la «ligne blanche», dont le rendu s'apparente à celui des compositions gravées dans la carte à gratter, que pratiqua d'ailleurs Péron (2001.30.5 à 10.). Viennent ensuite, gravés sur linoléum, sur bois ou même sur plaque de matière plastique, plusieurs aspects de Brest après les bombardements et de la ville reconstruite, des évocations du monde portuaire, etc. (2001.30.11 à 20.). Quatre effigies de saints bretons (*Gwénolé*, *Hervé*, *Kaourintin*, *Pol*) sont des réductions, avec rehauts à l'encre ou à l'aquarelle, d'une série de plus grand format imprimée, semble-t-il, dans les années 1950 (2001.30.1 à 4.).

Affiches

Le public a pu mesurer la richesse de la collection d'affiches anciennes du musée à travers l'exposition *La Bretagne à l'affiche*, présentée au printemps. La publication qui l'accompagne répertorie l'ensemble du fonds pour la période comprise entre 1890 à 1960[2]. Quelques pièces supplémentaires s'y sont depuis ajoutées : *Pont-Aven* (1914), par Georges Meunier, *Lannion et ses environs* (1914), par Georges Dorival, *Les Feux de la Saint-Jean aux menhirs du Moulin, Saint-Pierre de Quiberon* (1902), par Moréno (2001.3.1 à 3.), *Visitez la Bretagne*, par Jacquelin (2001.18.1.), *Foire-exposition de Quimper* (1948), par Laurent Houël (2001.22.1.) et, par Grinnson, l'affiche du film de Jean Delannoy, *Dieu a besoin des hommes*, adaptation du roman d'Henri Queffélec, *Un recteur de l'île de Sein* (2001.33.1.).

Dessins

Le Musée départemental porte un intérêt particulier aux dessinateurs, graveurs et illustrateurs qui «découvrirent» la Basse-Bretagne à partir des années 1830 et jusque dans la décennies 1860. Le caricaturiste Alfred Darjou (Paris, 1832-1874) est l'un des plus originaux, se singularisant par l'ironie du regard qu'il porta, à la fin des années 1850, sur une région alors très fréquentée par les artistes. Le musée, qui présente dans ses salles un tableau de cet artiste : *Noce bretonne*, a acquis, cette année, les dessins préparatoires de son très amusant *Voyage comique et pittoresque en Bre-*

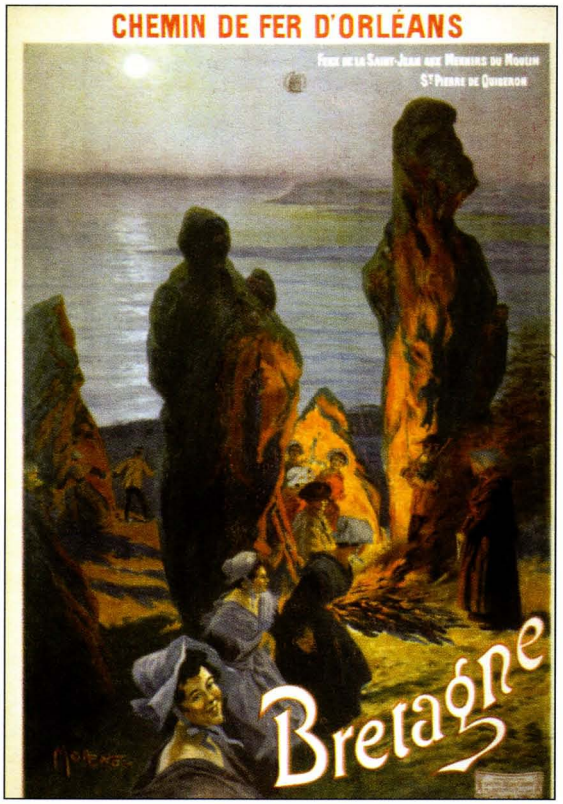


Fig. 6. – *Moréno,* Les Feux de la Saint-Jean aux menhirs du Moulin, Saint-Pierre de Quiberon, *affiche, 1902.*
Inv. 2001.3.3.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

[2] Philippe LE STUM, *La Bretagne à l'affiche, 1890-1960*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 2001.



Fig. 7. – Alfred Darjou (1832-1874), *Femme de Pluméliau*, dessin préparatoire pour une lithographie de l'album *Costumes bretons*, 1859.
Inv. 2001.25.5.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

tagne (1859), et le dessin original de la lithographie *Femme de Pluméliau*, de sa suite *Costumes bretons* (1859) [2001.12.1 à 16 et 2001.25.5.].

De Félix Jobbé-Duval (Rennes, 1879-Eaubonne, 1961), dessinateur humoriste et illustrateur prolifique de la presse enfantine, le musée a acquis un dessin à l'encre, *La Saint-Jean en Bretagne* (2001.5.3.) et, du Hongrois Reimund Germela (Versecz 1868-?), une étude de *Jeune Bretonne*, de la région de Fouesnant ou Pont-Aven, traitée à la manière d'une poupée (2001.28.1.).

D'une toute autre inspiration est la *Jeune femme devant le port*, sanguine d'Henri Guinier (Paris, 1867-Neuilly, 1927) qui, ayant acheté une maison à Concarneau en 1904, y séjourna depuis chaque été. Son dessin, dans la veine des portraits au pastel de Lucien Lévy-Dhurmer, est une étude aussi sensible qu'exacte d'une figure de jeune artisane du port de pêche (2001.17.1.). Un autre pastelliste est Henry d'Estienne (Conques, 1872-Paris, 1949). Son œuvre se partage principalement entre les portraits mondains, l'orientalisme et les scènes ou figures bretonnes. Le musée, qui possédait déjà de lui le pastel d'une *Fillette de l'île de Sein* (?) [999.56.1.], a acquis, en 2001, un pastel représentant une *Jeune femme près du porche de l'église Saint-Tujen* (2001.24.1.), ainsi qu'un ensemble de documents et de photographies provenant de son atelier. Une aquarelle de

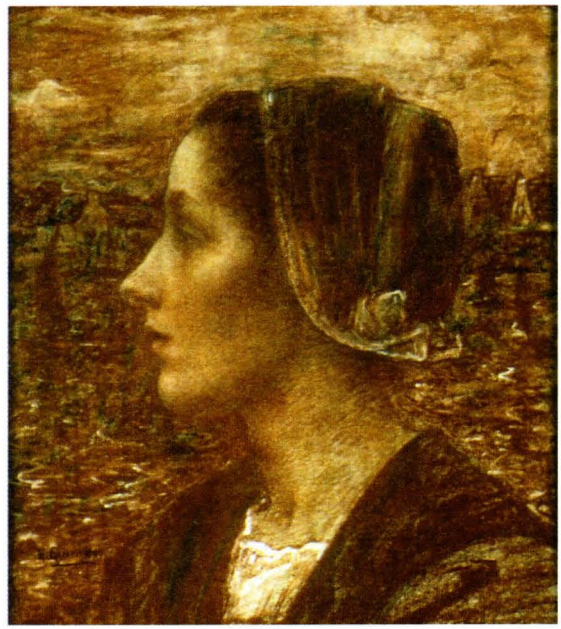


Fig. 8. – Henri Guinier (1867-1927), *Jeune Femme devant le port*, sanguine.
Inv. 2001.17.1.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

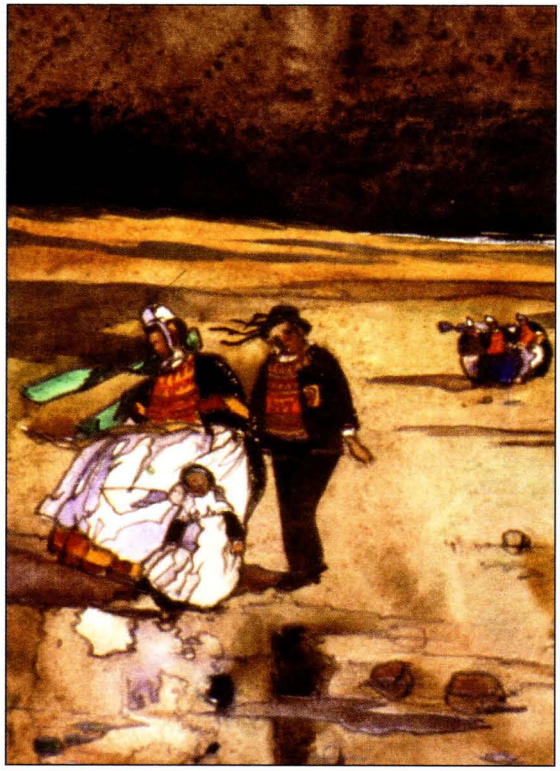


Fig. 9. – Ernest Guérin (1887-1952), *Saint-Guénolé-Penmarc'h*, aquarelle, vers 1931, détail.
Inv. 2001.20.1.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

Daniel Rogier, datée de 1946, montre l'intérieur de la maison du chansonnier Théodore Botrel, à Port-Blanc (2001.16.1.).

Un triptyque d'Ernest Guérin (1887-1952)

En collaboration avec le musée des Beaux-Arts de Rennes, le Musée départemental a présenté en 2001 une exposition rétrospective de l'œuvre du peintre et aquarelliste Ernest Guérin[3]. Né à Rennes en 1887 et formé à l'école des Beaux-Arts de cette ville, Guérin a consacré presque toute son œuvre à la Bretagne. Les pardons du Finistère, la lande du pays bigouden en forment un aspect essentiel. Guérin est encore assez peu représenté dans les collections publiques bretonnes. À l'occasion de cette exposition, le musée a acquis l'une de ses œuvres majeures, le triptyque *Saint-Guénolé-Penmarc'h* présenté en 1931 lors du cinquantenaire de l'école des Beaux-Arts de Rennes (2001.20.1.).

Dessins de Michel Costiou

Le peintre et dessinateur Michel Costiou est particulièrement sensible aux arts du spec-

[3] Valérie LAGIER, Philippe LE STUM, Romane PÉTROFF, *Ernest Guérin, imagier breton*, Rennes, Éditions du Carabe-musée des Beaux-Arts, 2001.



Fig. 10. – Ernest Guérin (1887-1952), *Saint-Guénolé-Penmarc'h*, aquarelle, vers 1931.

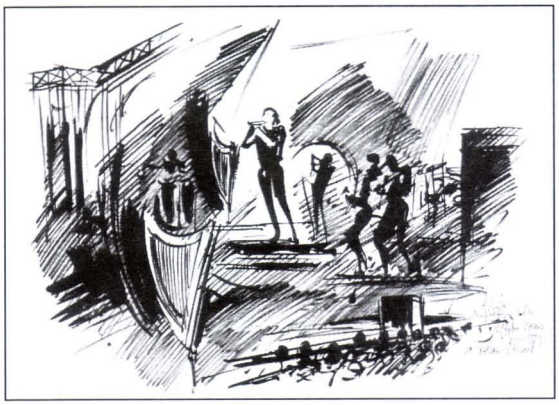


Fig. 11. – Michel Costiou, *Printemps celte (La Villette, Paris) : Alan Stivell*, dessin à l'encre, 1996.
Inv. 2001.35.65.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

tacle, au cirque, à la musique et à la fête populaire. Depuis une quinzaine d'années, dans un style graphique propre, qui tient à la fois du croquis et de l'idéogramme, il tient notamment, de façon très attentive et rigoureuse, une manière de chronique visuelle des manifestations culturelles bretonnes : *Festival de Cornouaille* (Quimper), *Tombées de la nuit* (Rennes), *Festival interceltique* (Lorient), *Printemps celte* (Paris, La Villette), etc. Le Musée départemental suit depuis 1990 ce travail. Il possédait déjà une suite de dessins à l'encre ou au crayon, ainsi que plusieurs pièces en faïence de Quimper, décorées par l'artiste. Celui-ci a remis au musée un très bel ensemble de soixante-cinq dessins, exécutés entre 1991 et 1992 (2001.35.1 à 65.).

Peinture

On signalera enfin le don au musée d'un *Portrait de jeune Fouesnantaise*, de Jean Le Merdy (2001.38.1.)

Arts décoratifs et sculpture

Sculpture

Grâce à une politique d'achat systématique depuis 1990, le musée possède maintenant un ensemble bien représentatif des différents aspects de la statuaire bretonne de l'entre-deux-guerres. L'œuvre d'Émile-Jean Armel-Beaufils (Rennes, 1882-Saint-Brieuc, 1952), y est déjà présent dans des pièces majeures (*La Dernière Épingle* ; *Jeune Ouessantine*). Le bronze d'une *Fillette de Plougastel-Daoulas* (2001.13.1.), daté de 1927, s'y est ajouté cette année. Il est à rapprocher des *Trois jeunes filles de Plougastel*, groupe acquis en 1992.



Fig. 12. – Émile-Jean Armel-Beaufils (1882-1952), *Fillette de Plougastel-Daoulas*, bronze, 1927.
Inv. 2001.3.1.
Cliché S. Goarin/Musée départemental breton.

Au genre plus mineur du «bibelot d'art» appartient une série de pièces dont l'entrée au musée répond au souci d'y rassembler des exemples de la thématique finistérienne et bretonne dans les arts décoratifs français et européens du dernier quart du XIX[e] siècle et des premières années du suivant. Ces créations n'émanaient pas de sculpteurs régionaux tels que René Quillivic ou Armel-Beaufils, dont la part majeure de l'œuvre est inspiré par la Bretagne, mais d'artistes décorateurs qui exploitèrent plus occasionnellement une vogue bretonne «fin de siècle», présente dans les arts appliqués comme dans la peinture ou l'estampe. Le type le plus couramment traité y est celui de la Fouesnantaise, dont la coiffe à rubans et la collerette autorisaient des effets décoratifs auxquels l'exactitude ethnographique est souvent sacrifiée. Se rattachent à cette production une grande *Fouesnantaise portant un panier* d'E. Tell, sortie de l'atelier du plus important éditeur de «terres-cuites d'art» de la fin du XIX[e] siècle, Frédéric Goldscheider (2001.11.1.), une *Gardeuse d'oie* (2001.25.1.), une *Porteuse d'eau* de Suzanne Bizard (Saint-Amand, 1873-Paris, 1963) [2001.25.3.], ainsi qu'une *Femme de l'île de Sein songeant* (2001.25.2.).

C'est un étrange objet que cette canne entièrement sculptée, surmontée d'un joueur de biniou et portant, sur toute sa longueur, un décor ajouré de feuillage autour duquel s'enroule un serpent (2001.27.1.). Son décor et sa facture permettent de l'attribuer à l'atelier, pour l'instant non identifié, qui réalisa la faux sculptée de même manière exposée au musée. (996.16.1.).

Céramique

Une faïence de Yan' Dargent

En 2000, nous présentions dans ce bulletin un plat décoré à Quimper par le peintre et illustrateur Yan' Dargent (Saint-Servais, 1824-Paris, 1899), dont le musée venait de faire l'acquisition. Cette pièce exceptionnelle était demeurée au sein de la branche espagnole de la famille de l'artiste. Un second plat, du même auteur et de même provenance, vient de rejoindre notre collection. Il présente, ordonnés autour de la figure centrale du Christ, les visages, traités en camaïeu bleu, des douze apôtres (2001.19.1.).

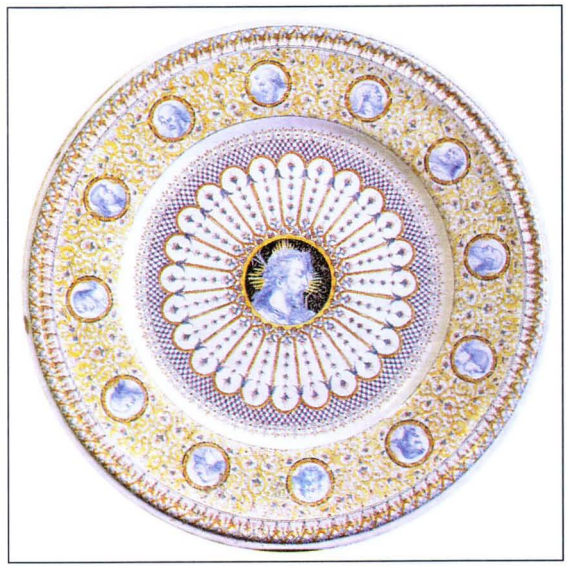


Fig. 13. – Yan'Dargent (1824-1899), *Plat aux apôtres*, faïence, Quimper.
Inv. 2001.19.1.
Cliché J.-N. Vinter.

L'exposition «Artistes voyageurs lorrains en Bretagne», organisée par le musée en 1999, présentait quelques créations du céramiste Géo Condé (1891-1980)[4], dont les décors, édités par la Faïencerie Keller et Guérin à Lunéville, sont très marqués par l'esthétique *Art déco* des années 1920-1930. Plusieurs sont inspirés de la Bretagne, tels ceux figurant sur

[4] *En passant par la Bretagne. Artistes voyageurs lorrains en Bretagne, 1840-1930*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, p. 89 (notice par Catherine Troprès).

deux assiettes acquises par le musée (2001.5.4 et 5.). À la période *Art déco* appartient aussi un très beau vase orné d'une sirène, pièce unique réalisée à la manufacture HB par le décorateur Georges Renaud (Paris, 1901-1994) [2001.26.1.].

À l'occasion de la rétrospective de l'œuvre céramique d'Enrique Marin (Séville, 1935) au musée de la Faïence de Quimper, le Musée départemental, qui ne possédait jusqu'alors qu'un seul témoin de la production quimpéroise de cet artiste espagnol, en a constitué un ensemble comptant maintenant cinq pièces uniques (988.50.1. et 2001.9.1 à 4.).

Mobilier

Dans ses salles d'exposition comme dans sa politique d'enrichissement des collections, le Musée départemental a choisi de prendre en compte non seulement le mobilier régional ancien, mais aussi son évolution au long du XX^e^ siècle. L'entrée, par don, d'une chambre à coucher «néo-bretonne», fabriquée à Brest vers 1910, témoigne par exemple de cette volonté (2001.21.), de même que celle d'une salle à manger dessinée par le peintre et décorateur Jim Sévellec (Camaret, 1897-Brest, 1971) [2001.23.], ou encore celle d'un meuble-vestiaire réalisé par le Rennais Jacques Philippe (1896-1958) [2001.26.2.].

Les daviers léonards, anciens aménagements littoraux en péril

par Thierry Simon*

En hommage au professeur André Guilcher

Une publication antérieure, déjà ancienne[1], a présenté un état de la réflexion sur les aménagements, réalisés et entretenus par plusieurs générations d'habitants, sur les falaises du littoral léonard (communes de Plougonvelin, du Conquet et de Ploumoguer [fig.1]). Tout au long de ce littoral, à l'exception de rares grèves, l'accès à l'estran a toujours posé problème. Or, dans ce secteur, l'estran et les fonds côtiers sont particulièrement riches en algues, notamment en laminaires. L'accès à cette ressource convoitée devait donc être rendu possible. À cette fin, les revers et surplombs de falaises, et parfois la falaise elle-même, ont été remodelés et aménagés en de très nombreux endroits. Un système particulier de «hissage» des algues, connu sous le nom de «davier» (*an davied*), en parfaite adéquation avec le milieu naturel, a donc été élaboré, dont on retrouvera dans la publication indiquée *supra* la description du fonctionnement. Remarqués de longue date, ces daviers, magnifiques outils de travail des paysans léonards, constituent encore, malgré une dégradation accélérée, un héritage patrimonial de valeur. Ils méritent, ainsi que leur environnement immédiat, une plus grande attention et des mesures de protection, dont nous réitérons le souhait à la faveur des observations complémentaires présentées ici.

Une source inédite d'informations

Ces observations reposent d'abord sur un examen renouvelé et détaillé des paysages littoraux, conduit sur plusieurs années et à différentes saisons. En effet, les variations pluriannuelles et saisonnières du couvert végétal peuvent aisément masquer ou bien au contraire révéler, mettre en valeur, des traces fugaces d'aménagement. Surtout, l'analyse d'une ancienne collection de photographies

* Université de la Réunion, Faculté des lettres et sciences humaines, CREGUR, 15, avenue René-Cassin, B.P. 7151, 97715 Saint-Denis messag Cedex 9. Courriel : thierry.simon@ univ-reunion.fr

[1] André GUILCHER et Thierry SIMON, «Les anciens daviers de montée des algues dans les falaises de Plougonvelin, du Conquet et de Ploumoguer (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 187-203.

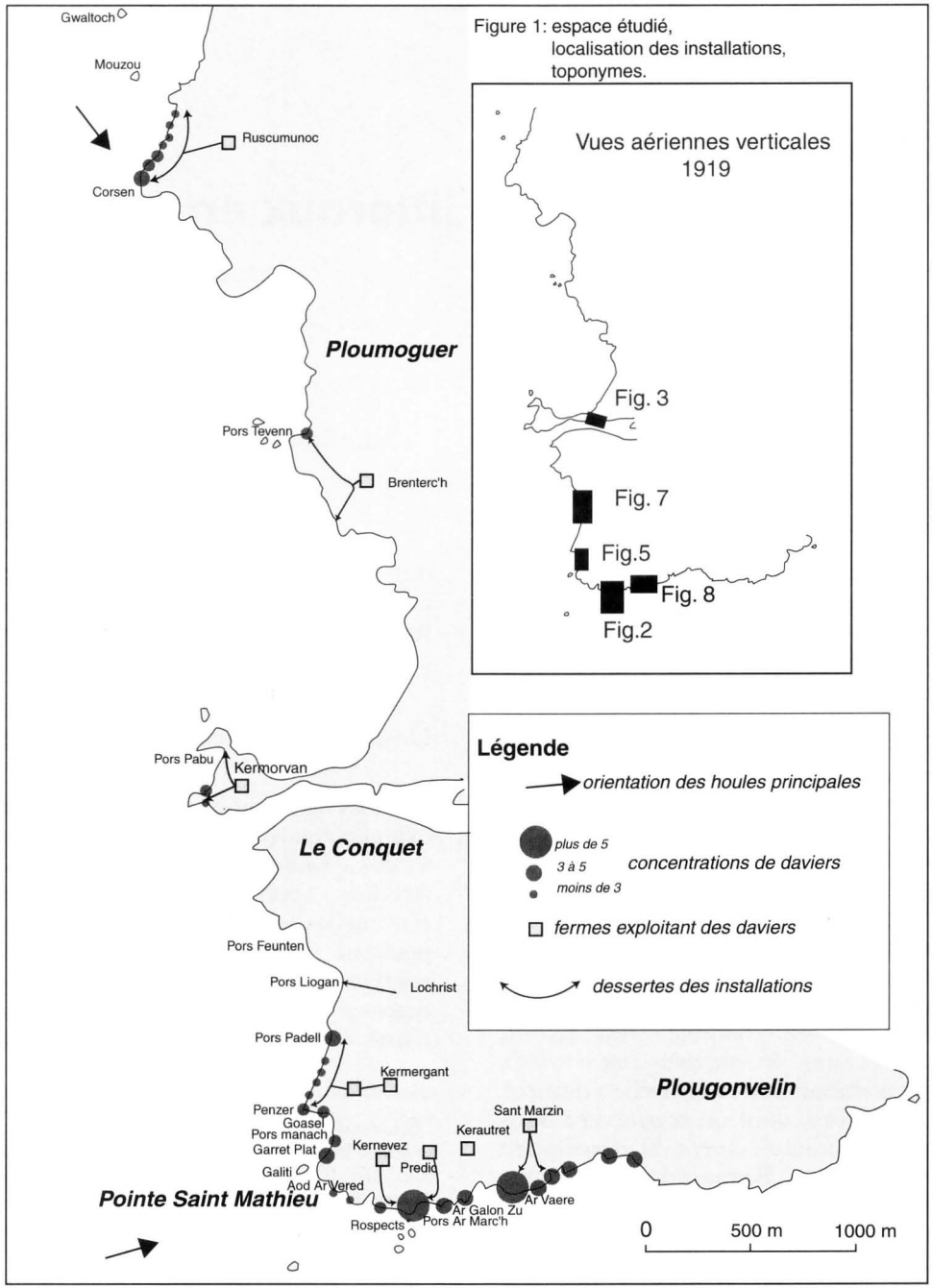


Fig. 1. – Espace étudié, localisation des installations, toponymes.

aériennes verticales[2] a été conduite dans le détail. La sauvegarde par numérisation de ces images du début du XX^e siècle s'est accompagnée de quelques traitements spécifiques, en vue d'en faciliter la lecture. On a procédé à une amélioration des contrastes et de la luminosité, ainsi qu'à des filtrages, qui rendent possibles la distinction de détails «métriques» sur la plupart des clichés. Malgré une qualité de tirage parfois médiocre et un état de conservation imparfait, cette série de photographies aériennes, vraisemblablement réalisées par le Service hydrographique de la Marine nationale, le 21 juillet 1919 en fin d'après-midi, fournit une source incomparable d'informations, directes et inédites, sur l'occupation et l'utilisation des littoraux de Plougonvelin et du Conquet, au début du XX^e siècle. Elles permettent aussi de pleinement mesurer l'ampleur des changements intervenus dans l'occupation du sol et dans les paysages. Cette question fait actuellement l'objet d'une recherche spécifique qui fera ultérieurement l'objet d'une publication.

Ces photographies donnent une parfaite image de l'aménagement du littoral et des diverses installations dans leur état de fonctionnement avant qu'elles ne soient détruites, dénaturées ou dégradées. On conviendra que, par nature, ces installations aient pu être exposées, faute d'un entretien directement lié à l'usage, à une irrémédiable dégradation, sous la simple, mais redoutable, action des intempéries notamment. D'importantes atteintes à l'intégrité de ces aménagements ont également été perpétrées lors des travaux de fortification réalisés par l'occupant allemand pendant la Seconde Guerre mondiale, puis dans une moindre mesure, lors de la construction en 1961, de la route littorale (D 85) entre Saint-Mathieu et le Conquet[3].

Les Rospects, site d'exception

L'organisation Todt, chargée de la construction des «blockhaus» sur le littoral français occupé (le «mur de l'Atlantique»), était peu soucieuse de ménager ou préserver constructions et aménagements sur les sites qu'elle avait choisis pour y implanter ses installations. La situation particulière et l'intérêt du site des Rospects, légère avancée dominant topographiquement un littoral largement ouvert sur les approches de la rade de Brest, n'avaient pas échappé aux bâtisseurs allemands. Ils s'empressèrent donc d'édifier une imposante «casquette» d'épais béton protégeant une forte batterie, servie, en retrait, par un blockhaus à demi enterré. La construction réalisée, d'une qualité à toute épreuve, fut implantée au cœur du site des daviers. Elle réutilise la plus importante fosse de stockage du goémon et surtout un four à soude, creusé au plus haut du site. Ce four est visible, en pleine activité, sur le cliché pris en juillet 1919 (fig. 2), du fait de l'imposant panache de fumée, issue du brûlage du goémon, qui s'en dégage et dérive vers l'est.

Cette observation confirme, sans ambiguïté, l'orientation duale donnée localement à l'économie du goémon. On a beaucoup insisté sur l'utilisation des algues comme engrais naturel. De fait, le «goémon d'épave» est arraché en grande quantité aux fonds couverts de laminaires par les houles de sud-ouest, sur cette portion de côte très exposée. Il s'échoue

---

[2] Pour information complémentaire : ces extraordinaires clichés ne possèdent pas une échelle homogène, l'altitude et l'attitude de l'avion d'où ils furent saisis (un biplan, si l'on en croit une photographie où l'appareil apparaît sur la mer en ombre portée), ayant varié en cours des prises de vue. On estime cette échelle à environ 1/10 000. Du fait du fort «vignetage» de certains clichés, seule la partie centrale de l'image est souvent interprétable. Ces clichés semblent avoir été utilisés pour renseigner la partie littorale de la carte marine de la région, si l'on en croit des surcharges directes portées à l'encre de Chine sur quelques clichés. Ces photographies ont été numérisées et traitées au Laboratoire de cartographie et de traitement d'images de l'université de la Réunion à Saint-Denis.

[3] Les repérages et la localisation des toponymes cités se feront sur la figure 1.

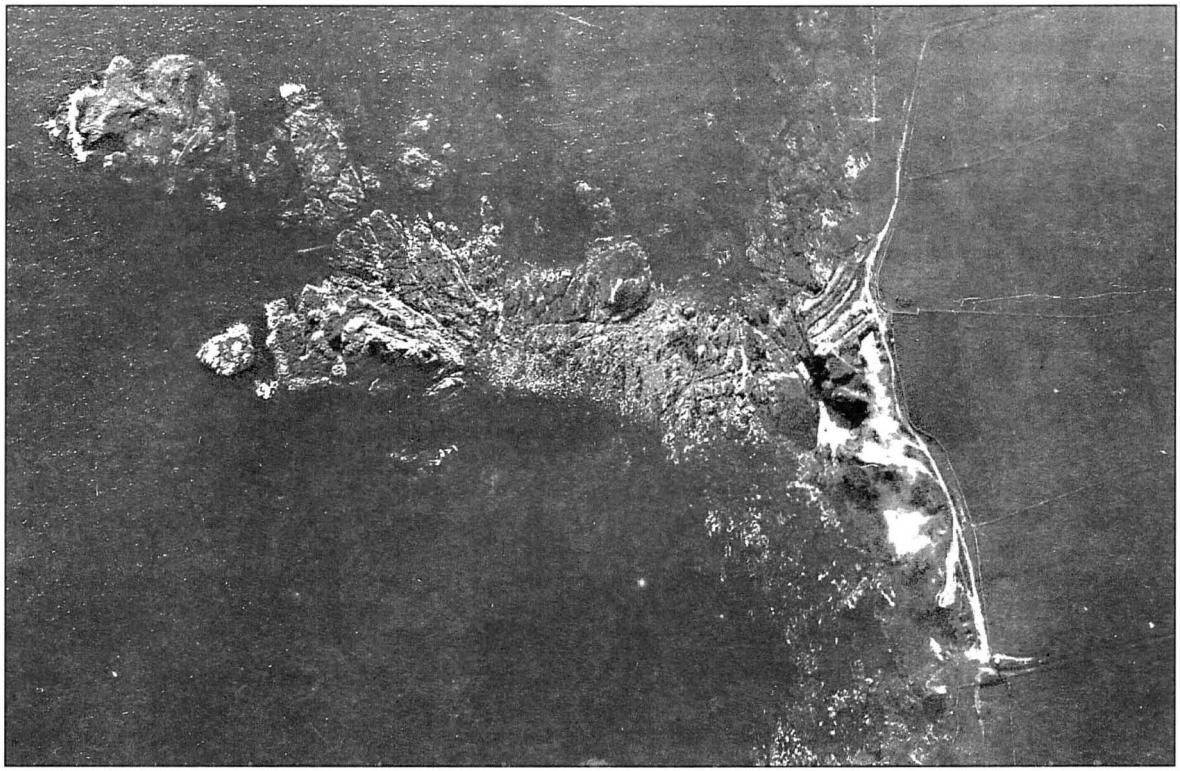


Fig. 2. – Le site des Rospects en activité (1919).
Les accès, les cheminements jusqu'aux installations apparaissent en blanc. Noter le panache de fumée issu de la fosse de brûlage.

dans les nombreuses anfractuosités côtières. Mélangé avec le sable et les galets, il était utilisé comme engrais et amendement léger. Mais les exploitants du site des Rospects orientaient aussi une partie de leur récolte vers la fabrication de soude, car c'était là une source appréciée de revenus complémentaires. On sait que la fabrication de soude de qualité exigeait des goémons frais et aussi préservés que possible. À cette fin, on pratiquait sur le platier des Rospects la coupe directe et la constitution de *dromes* (tas flottants), dirigées vers les grèves à marée haute. Les pains de soude fabriqués aux Rospects étaient ensuite vendus à l'usine de fabrication d'iode du Conquet (Tissier), mais aussi à l'occasion à celle de Pors-Paol en Lampaul-Plouarzel. En juillet 1919, sur la portion de littoral concernée par cette étude, le seul site actif de brûlage du goémon s'avère être celui des Rospects. On exceptera deux fours, parfaitement visibles par ailleurs sur le cliché aérien (fig. 3), en pleine activité dans l'arrière-port du Conquet. Ils sont installés sur la flèche de mi-baie, détruite pendant l'Occupation pour construire la «passerelle» qui franchit la ria depuis lors. Les goémoniers saisonniers, récoltant autour des îles, déchargeaient là leurs cargaisons, les faisaient sécher et brûlaient le goémon.

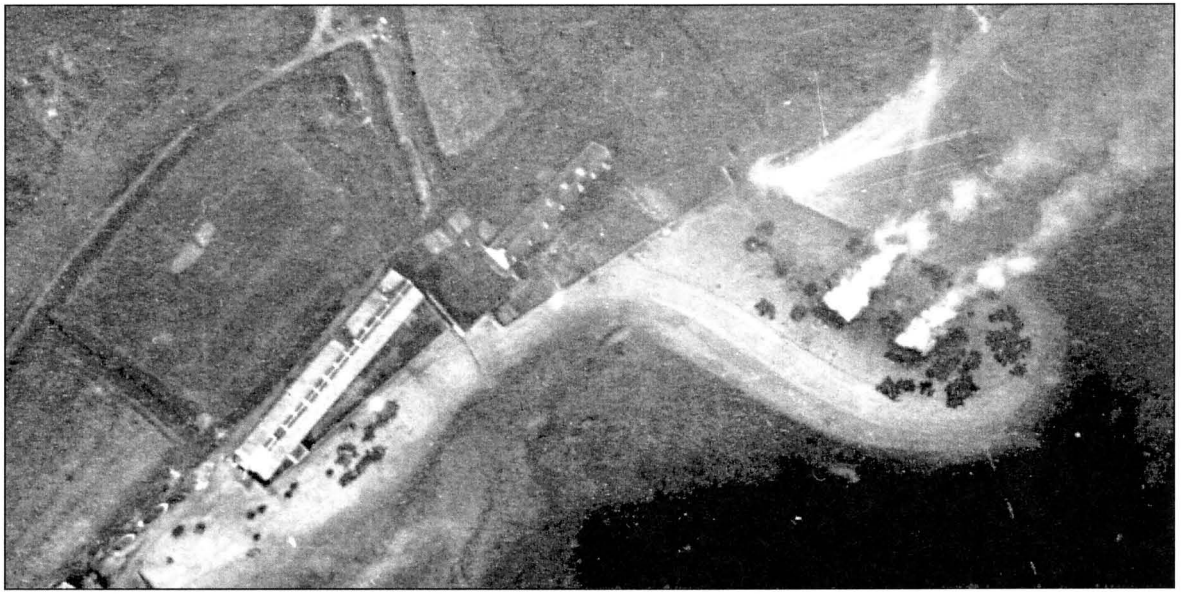


Fig. 3. – La flèche de mi-baie du port du Conquet (1919).
Les deux fosses de brûlage, établies au sommet du cordon de galet, sont visibles.

Un beau cliché des Rospects, non daté mais vraisemblablement saisi au début des années 1930, montre un littoral dont la morphologie d'ensemble a peu varié depuis (fig. 4). Quelques inévitables retouches de détail traduisent le jeu habituel de l'érosion exercée par la mer et par le ruissellement sur une côte à falaises, régulièrement soumise à de très fortes (parfois monstrueuses...) vagues déferlantes. Surplombant la grève de Pors-ar-Marc'h, on distingue l'imposant davier à parement sommital en quartz, déjà remarqué et décrit[4], encore parfaitement visible actuellement. Ce bel appareil, renforcé sur l'un de ses appuis par une base pyramidale, est menacé de disparition depuis quelques années, des effondrements, encore limités mais néanmoins inquiétants, s'étant produit récemment à la base. Il s'agit peut-être là d'une des installations à préserver prioritairement. Ce cliché ancien permet aussi de distinguer la voie d'accès et la zone de travail, en gris clair du fait de l'absence de végétation. À l'arrière-plan, les différents espaces de travail, rectilignes et plans, peuvent être aperçus, ainsi que le site du four à soude, en surplomb de l'ensemble, bien exposé aux vents pour faciliter le brûlage.

Hormis les dégâts infligés au site des Rospects, aggravés par des bombardements alliés qui détruisirent à l'ouest une partie des accès et espaces de travail, on notera aussi un autre impact probable, indirect mais néanmoins important, de ces constructions allemandes sur le littoral. Ces imposants «blockhaus» de béton armé ont, en effet, consommé une grande quantité de matériaux prélevés localement dans les grèves. Sable et surtout galets furent ainsi retirés en telle quantité que l'équi-

[4] A. GUILCHER et T. SIMON, «Les anciens daviers...», art. cité, p. 198.

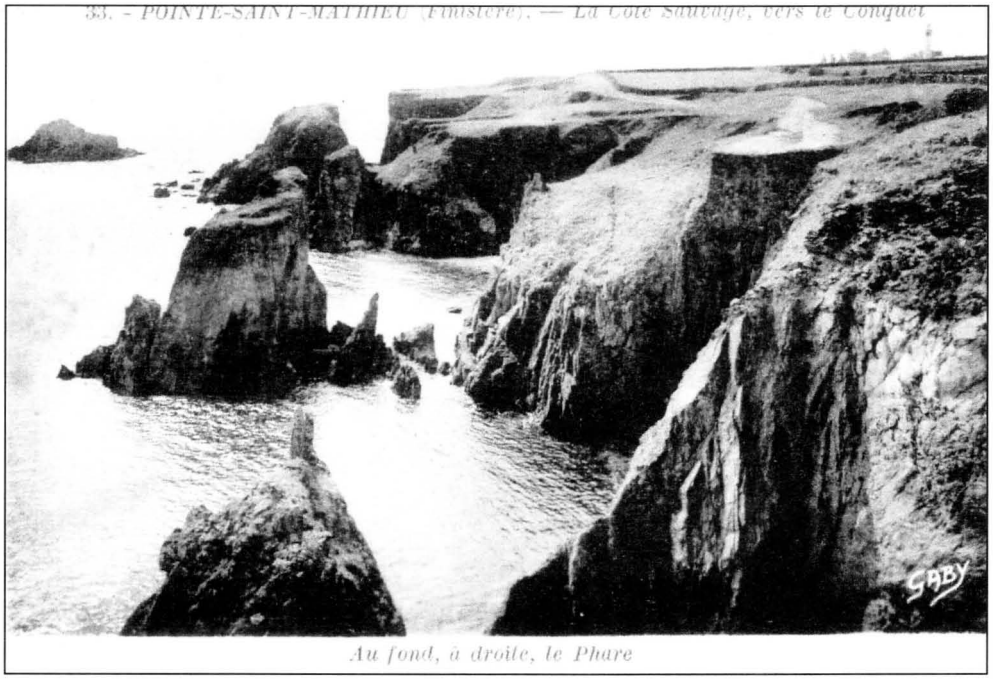


Fig. 4. – Le site des Rospects dans les années 1930.
Noter la légende approximative.

libre sédimentaire des grèves semble en avoir été irrémédiablement altéré. Les souvenirs des habitants de Saint-Mathieu confortent l'examen de la photo aérienne de 1919. Ce cliché (fig. 5) montre, en effet, qu'en 1919, les grèves allant de Pors-Manach au Goasel sont encore dotées d'un imposant stock de sable et de galets, masquant entièrement la roche sous-jacente. Aujourd'hui, même durant la période estivale pendant laquelle les grèves atteignent leur engraissement sédimentaire maximum, la mince couverture de sable et de galets laisse apparaître largement le substrat rocheux. La facilité d'accès à ces grèves, par des rampes inclinées très anciennement réalisées, les a donc naturellement désignées aux bâtisseurs allemands comme source de matériaux.

Des aménagements complets, pour une utilisation intense

Un examen attentif des accès aux grèves et aux estrans révèle une utilisation ancienne et intensive du littoral. À première vue, ce littoral apparaît particulièrement inhospitalier et difficilement utilisable. Cette perception n'est toutefois pas celle du «pratique» des lieux, elle est surtout celle du visiteur de passage, placé face à l'horizontalité sans fin de l'Iroise. On reste impressionné par la verticalité de cette falaise, fréquemment assaillie par la houle de sud-ouest, qui bat les roches sans relâche. Pourtant, en tous points, la côte et son estran ont été très régulièrement fréquentés et pour cela rendus partout accessibles, à défaut d'être



Fig. 5. – De Pors-Manach au Goasel (1919).
La restitution n'est pas de qualité malgré le traitement réalisé. Noter les surcharges portées par un photo-interprétateur cartographe à l'encre de Chine. Le finage a été profondément transformé par la construction de la D 85 dans les années 1960.

accueillants. En maints endroits, la roche a été modelée, sculptée, afin de faciliter les accès par des marches ébauchées ou l'amarrage d'embarcations par des trous pratiqués dans la roche, comme c'est le cas en plusieurs endroits également au vieux port du Conquet. Parfois même, comme dans la grève de Garret-Plat, on a complété les cheminements vers les estrans, d'accès aménagés à des sources. Ces grèves, aujourd'hui fort pauvres en galets et plus encore en sable, ont donc été largement plus accueillantes et surtout bien plus fréquentées qu'elles ne le sont de nos jours, ces profondes échancrures paraissant inaccessibles et bien inhospitalières à la plupart des nombreux promeneurs du sentier littoral. Dans la petite «baie» de Saint-Mathieu, lieu de relâche idéal en attendant la renverse du jusant au flot entre les pointes de Galiti et de Penzer, ces grèves constituaient en fait les principaux points d'atterrage, sans que l'on puisse parler de «port», la notion d'abri étant ici absente. Elles furent utilisées par l'abbaye et le village, par les sécheries de poisson également, installées sur les espaces situés en sommet de falaise, exposées aux vents de noroît et au couchant. Dans ces grèves ouvertes, les embarcations étaient probablement remontées au plus haut, au-delà de la laisse de haute mer. Cette manière de faire était encore pratiquée il y a moins de vingt ans.

Ce secteur n'est pas le seul à porter les traces d'aménagements modestes, souvent discrets mais efficaces, permettant un accès facilité à l'estran malgré la présence du fort abrupt des falaises. Les segments de côte, échancrés dans les lits de gneiss orientés au sud ouest, où l'énergie des plus fortes houles finit par se dissiper, constituent autant de pièges où s'accumulent goémon, sédiments, épaves et dépôts variés[5]. Les premières tempêtes automnales, ou mieux encore les coups de suroît du cœur de l'été, y accumulent de très grande quantités de goémon. Il convenait donc d'accéder à cette ressource en tous points, afin notamment de préparer les charges hissées ensuite par les daviers. La figure 4 montre un de ces cheminements, créé par l'usage, marqué dans le couvert végétal ras, se poursuivant, sans que cela soit toutefois visible, dans la partie rocheuse vive. Ces

[5] Ce sont aussi dans ces anfractuosités que s'accumulèrent les larges plaques d'épais mazout, échappées du pétrolier *Boehlen* en 1976, au large de l'île de Sein, et dont les traces sont encore visibles.



Fig. 6. – Davier à Pors-Manach, vue de détail (1986).

chemins, parfois vertigineux, ont pour la plupart d'entre eux disparu, faute d'être utilisés suffisamment. Certains ont été conservés, car ils sont encore fréquentés par les habitués de l'estran des Rospects, les pêcheurs «bassiers», lors des grandes marées notamment.

Un espace côtier déstructuré

Au fond de la baie de Saint-Mathieu, la plupart des grands ensembles de daviers furent installés probablement entre la fin du XVIII[e] siècle et le début du XIX[e]. Il est possible qu'une partie des matériaux des soubassements des pêcheries, empierrés et à fleur de terre, ait alors été réutilisée dans la construction des daviers. L'appareillage de certaines des maçonneries encore visibles est, en effet, de très belle qualité (fig. 6). En 1961, la construction de la route «touristique» (D 85), ainsi qu'elle fut alors significativement appelée à Saint-Mathieu, entre le village et le Conquet, n'a pas directement porté atteinte aux installations des daviers, inutilisées depuis déjà une



Fig. 7. – De Pors-Padell à Pors-Feunten (1919).
Noter les meulons stockés sur la dune, visibles au nombre de huit. Noter aussi le morcellement du parcellaire, témoin de la structure agraire avant le remembrement.

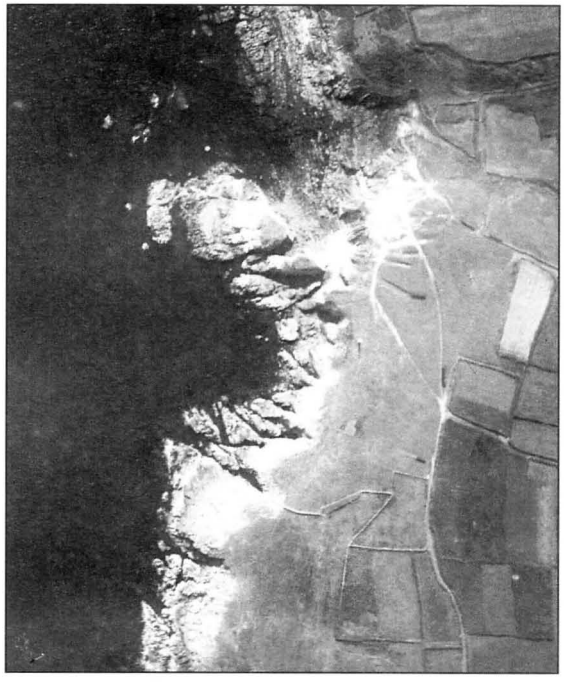


Fig. 8. – Le site d'Ar Vaere (1919).
Noter les quatre fosses de stockage, visibles grâce à l'ombre portée.

vingtaine d'années. Par contre, les travaux ont anéanti une grande partie des anciens cheminements et des zones de travail attachées à ces installations. Ce sont les chemins d'accès et les principales aires de stockage des algues qui furent détruits par les travaux routiers, de Pors-Padell jusqu'à Pors-Feunten. L'examen des photographies aériennes de 1919 permet d'observer l'ancien réseau des chemins côtiers et des aires de travail, concentrées autour des principaux sites équipes de daviers (fig. 7). La résolution de ces photographies est suffisante pour distinguer, malgré la qualité médiocre des tirages (absence de contraste, zones de flou), de nombreux tas de goémon répartis à proximité des sites d'extraction. Cette observation s'applique aussi au site d'Ar Vaere (fig. 8). On remarque donc une pratique de stockage des récoltes, en plein été, sans que l'on puisse distinguer des espaces où le goémon soit étalé, quelques heures, pour être séché avant d'être mis en tas, comme c'était l'usage ailleurs, au pays pagan par exemple. Ces *meulons*, disposés en long, mesurent trois à quatre mètres et se situent généralement à proximité d'un accès facile, conduisant à l'intérieur des terres, vers les principales fermes exploitantes. Certains meulons sont édifiés dans des longues fosses spécialement aménagées et qui les protègent au mieux. L'une, à mi-chemin de Penzer et de Pors-Padell, est encore visible, moins toutefois que la magnifique fosse de stockage du site d'Ar Vaere, actuellement incluse dans la pelouse d'une propriété littorale. Les zones de travail apparaissent en teintes claires sur les clichés, car non seulement elles sont dénudées par le passage des hommes et de charrettes attelées, mais aussi elles sont couvertes d'une pellicule de sable coquillier remonté avec les goémons d'épave échoués dans les grèves. La plus vaste d'entre elles, surmontant Pors-Padell, a été reconvertie en parc de stationnement. D'autres, en marge de la route mais désormais coupées de leurs accès, ont été graduellement recouvertes par la végétation et ne se distinguent plus, de nos jours, de leur environnement immédiat.

Ces mutations traduisent bien le changement radical intervenu dans l'usage de l'interface côtière au tournant des années soixante[6]. D'espace de travail, le littoral est graduellement devenu espace de loisir et de passage, donné à voir, essentiellement du «haut». Ce «territoire du vide[7]» des confins finistériens, jadis intensivement exploité, a finalement été déserté par ses utilisateurs traditionnels, travailleurs habitant les lieux. Mais, de nouveaux

[6] Françoise PÉRON, «Fonctions sociales et dimensions subjectives du littoral», *Études rurales*, n° 133-134, 1994, p. 31-43.

[7] Alain CORBIN, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier-Montaigne, 1988.

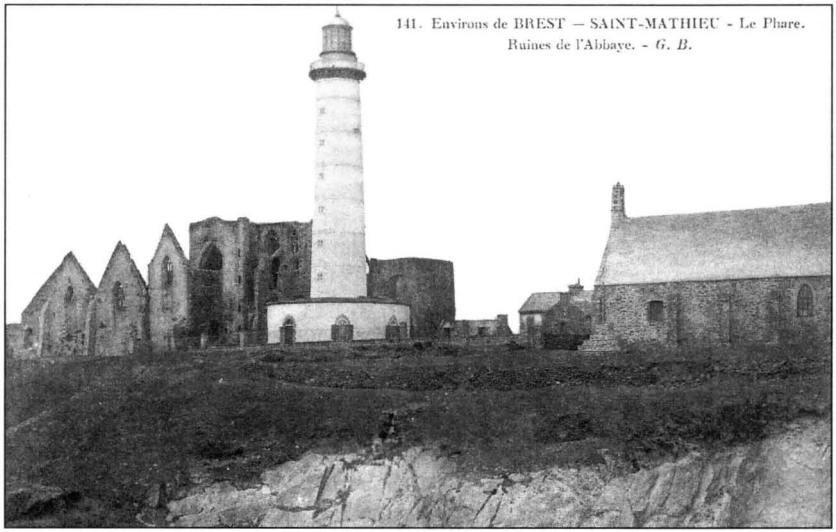


Fig. 9. – Au pied des ruines abbatiales dans les années 1920.
Le sentier d'accès à la grève se dessine en biais à droite du petit davier situé au centre du cliché.

utilisateurs, allochtones et urbains, s'en sont appropriés désormais, pour un usage épisodique en fin de semaines, lors des grandes marées et surtout des mois de vacances. Par contre, sa représentation et sa perception semblent demeurer invariables. Elles demeurent focalisées sur les ruines abbatiales, chargées des valeurs du «temps» et des tragédies, réelles ou supposées, magnifiées par la sensibilité romantique[8]. Gustave Flaubert et Maxime du Camp, parcourant en 1847 cette fin de terre[9], visitent Saint-Mathieu. Ils décrivent «l'abbaye démantelée» où la trace d'hommes actifs paraît bien fugace et presque dérisoire : «Près du phare qu'on a bâti là, dans une cour fermée d'une claire-voie, il y a des choux, du chanvre et des poireaux.» Plus loin : «Nous nous en revînmes au Conquet par la falaise. Les vagues bondissaient à sa base ; accourant du large, elles se heurtaient contre, et couvraient ensuite de leurs nappes oscillantes les grands blocs immobiles», aucune trace ici d'une quelconque rencontre avec un paysan-goémonier au travail. Seuls les éléments naturels, d'une sourde hostilité, semblent s'imposer. L'homme est également «évacué» des représentations photographiques anciennes (sur la figure 4, noter cette côte qui ne peut être que «sauvage») ou plus récentes. La figure 9 montre subrepticement et involontairement, mais au centre de l'image et à l'avant-plan, écrasé par les ruines desquelles émerge le phare, un beau davier étroit et l'amorce du cheminement plongeant dans Aod-ar-Vered.

---

[8] La plus remarquable description en ce sens paraît bien être celle du géographe Élisée Reclus : «Peu de spectacles laissent un plus profond souvenir que celui des houles de tempête qui, du large de l'Atlantique, viennent se heurter contre les falaises avancées du Finistère. Souvent un ciel bas et sombre pèse sur l'espace et donne à la nature entière une physionomie de tristesse et de désespoir. Pendant les beaux jours, la mélancolie de le terre et du ciel fait place à une joie toute intime et contenue, si discrète qu'elle ose à peine se révéler : on la sent, mais elle ne se montre pas. Tels sont les paysages de la Bretagne...», *Nouvelle Géographie universelle*, 1885, p. 507.

Le littoral finistérien est ici parfaitement perçu dans son ambivalence, tel *Janus bifides* : hostile, voire triste et désespérant, durant les tempêtes hivernales, mais accueillant, intime et chaleureux, aux plus beaux jours anticycloniques d'un été.

[9] Gustave FLAUBERT (1885), *Par les champs et par les grèves. Voyage en Bretagne, 1847*, dans *Œuvres complètes*, Paris, éd. du Seuil, 1983, t. II, p. 530.



Fig. 10. – «Men davied» aux Rospects, soumise au déchaussement (1998).

L'outrage des ans

Du grand nombre de daviers installés sur ce littoral, il ne demeure souvent que quelques traces de maçonneries. Souvent partiellement enfouies, parfois totalement recouvertes de végétation, elles sont seulement repérables par un œil averti. Les rares dalles de daviers (*men davied*) encore en place paraissent bien menacées. De plus en plus largement déchaussées par le piétinement aux Rospects (fig. 10) ou à Ar Vaere, elles risquent fort d'être précipitées au bas de la falaise, comme cela fut déjà malheureusement observé à plusieurs reprises. La proximité de la D 85 a également permis à certaines personnes peu scrupuleuses de s'emparer simplement de ces belles pierres... Ces tristes pratiques sont largement aggravées par les effondrements naturels. Certaines structures maçonnées ont audacieusement été édifiées en surplomb et sur une hauteur importante, afin de mettre à l'abri de tout choc le long de la falaise, les charges de goémon.

Ces installations sont les plus remarquables, mais aussi les plus exposées et les plus fragiles. Sur les sites les plus élaborés (Rospects, Ar Vaere) la technique de construction adoptée consistait à remplir, d'un mélange tassé mais hétérogène de sable argileux et de blocaille, la partie destinée à devenir le plateau de travail. Malgré le soin extrême pris à l'élévation de la maçonnerie, la pression exercée au fil des années par ce mélange qui se gorge d'eau a fini par éventrer des terrasses. En 1991, une succession de semaines automnales et hivernales particulièrement pluvieuses a produit des effondrements de grande ampleur aux Rospects. Ces effondrements ont englouti dans la grève d'Ar Galon-Zu, plusieurs daviers (fig. 11), y compris le plus remarquable du site, un long couloir arqué, dont on conserve toutefois une trace photographique (fig. 12 et 13). Les craintes émises en 1986[10] sur la fragilité de ces installations se sont donc malheureusement avérées fondées. Il paraît d'autant plus urgent d'expertiser l'état des installations encore en place, afin d'envisager de possibles mesures conservatoires efficaces et à coût réduit. Surtout, cette expertise devrait pouvoir déterminer si ces

[10] A. GUILCHER et T. SIMON, «Les anciens daviers...», art. cité, conclusion.

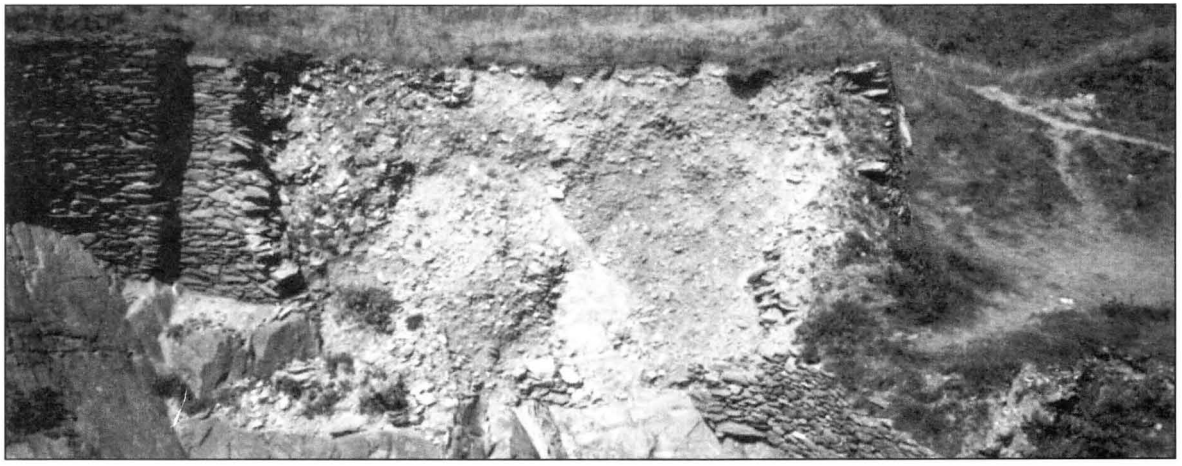


Fig. 11. – Effondrement majeur aux Rospects (1991).
La structure interne des terrasses de daviers, hétérogène, apparaît nettement.



Fig. 12. – Davier intact aux Rospects (1986).



Fig. 13. – Davier effondré aux Rospects (1991).

sites, visiblement fragilisés mais très fréquentés, présentent un quelconque danger pour les nombreux visiteurs attirés par ces constructions surplombantes.

Un inventaire de nouveaux sites

Si les falaises proches de la pointe Saint-Mathieu concentrent de remarquables ensembles d'installations comme celui des Rospects, d'autres sites, au Conquet sur la presqu'île de Kermorvan et à Ploumoguer au nord de la pointe de Corsen, méritent un examen renouvelé.

À l'extrémité de la presqu'île de Kermorvan, de part et d'autre des installations du phare, on distingue encore assez clairement les traces de plusieurs daviers, exploités par la ferme installée au cœur de la presqu'île, aujourd'hui disparue mais visible sur les clichés aériens de 1919. Cette dizaine de daviers permettait d'exploiter les gisements d'algues des importants platiers qui prolongent la presqu'île, notamment au sud-ouest, au cœur des anfractuosités littorales exposées aux fortes houles de sud-ouest. Les quatre à cinq daviers disposés sur le flanc nord-ouest de ce promontoire, disposaient d'aires de travail et de stockage encore partiellement visibles. L'accès au bas de la falaise se faisait par un chemin menant également à un point d'eau qui existe toujours. D'importantes masses de goémon viennent également s'échouer dans Pors-Pabu («grève de l'îlette»), bien exposée et dotée de proches fonds riches en grands laminaires. Cette grève est rendue accessible aux charrettes par des cheminements en pente douce, confortés d'une maçonnerie actuellement très dégradée mais néanmoins encore visible.

Le davier isolé de Pors-Tevenn, en Ploumoguer, situé à proximité de la ferme de Bren-

terc'h, a été décrit en détail[11] (p. 200 à 203). Quelques kilomètres au nord, entre la pointe de Corsen et les premières plages proches de Trézien, sur un peu moins d'un kilomètre de linéaire côtier, les hautes falaises distantes de quelques centaines de mètres des exploitations agricoles de Ruscumunoc, portent une succession d'aménagements semblables à ceux observés aux alentours de Saint-Mathieu. De nombreux accès aux grèves sont encore visibles, mais surtout les parties sommitales des falaises portent encore des traces de maçonneries, d'accès, d'aires de travail, de dégagements et de zones de stockage, nécessitant une étude de détail qui reste à mener. Aucune trace de four à soude n'a pu être relevée. Les fonds proches de Corsen sont constitués d'une vaste plate-forme à récifs, parfois émergeants (Mouzou, Gwaltog), très riches en laminaires. Cette partie de la côte est également très exposée aux forts coups de vent de noroît qui lèvent une houle, accumulant rapidement dans les grèves des quantités de goémon comparables à celles fournies par les coups de suroît aux Rospects.

Il serait certainement utile d'approfondir l'analyse du fonctionnement de ces sites et de leur réelle importance économique par une étude des fonds d'archives conservés sur ces communes, aux alentours de 1800 et jusqu'au début du XX^e^ siècle. On sait l'importance économique des algues dont la ressource était convoitée et donc étroitement gérée, notamment par l'ordonnance de la marine de Colbert, édictée en 1681. Sans nul doute, la moisson goémonière régulièrement réalisée dans les grèves a contribué à améliorer les rendements agricoles, permettant peut-être à quelques cultivateurs côtiers d'atteindre une plus grande prospérité qu'il serait utile de vérifier. Les daviers que chaque ferme possédait en propre, entretenait et exploitait, sont les témoins matériels de l'intérêt porté à la mer par ce monde rural côtier du bas Léon. Certains proches habitants du littoral n'avaient ils pas pour habitude journalière de faire, tôt le matin et après les nuits de grand vent, le «tour des grèves», afin d'accomplir un rapide inventaire des éventuelles richesses, goémonière ou autres, déposées nuitamment par la mer ?

*
* *

On observe, depuis quelques années, une mobilisation justifiée d'importants moyens financiers en faveur de la préservation et de l'aménagement du site abbatial de la pointe Saint-Mathieu. Cela témoigne d'un souci de sauvegarde patrimonial axé sur les constructions monumentales qui en imposent. Cette approche relève d'une conception désormais très répandue du paysage. Il est perçu comme un décor à valeur marchande indirecte. Le paysage côtier est devenu un produit culturel consommable. Sa valeur, mesurée à l'aune de son «attractivité», s'accroîtrait en proportion de la monumentalité et d'une majesté magnifiée par la charge émotionnelle des sites. L'édifice abbatial finistérien devient symbolique à cet égard : sacré mais ruiné de longue date, cryptique mais ouvert et abandonné aux météores. Il tend de ce fait à devenir, consciemment ou non, porteur de valeurs rédemptrices pour qui entend participer à sa reconnaissance, voire à sa «renaissance». Ainsi a pu se former une large convergence d'intérêts divers, administratifs, politiques et associatifs. Cette convergence s'est aussi réalisée en faveur de ce site imposant car, remis en valeur, il pourra produire, certains l'espèrent, une augmentation substantielle de la manne touristique. Dans ce contexte, sans autre souci que de préserver un modeste patrimoine accessible à tous, il paraît désormais aussi utile qu'urgent de tenir également compte du système des daviers. Ces aménagements ne sont ni imposants, ni prestigieux. Mais ils

[11] A. GUILCHER, T. SIMON, «Les anciens daviers...», p. 200-203.

témoignent d'un passé encore vivant dans quelques mémoires, «souvenirs des travaux et des jours des anciens Bretons», ainsi que nous l'écrivions il y a presque vingt ans, en soulignant déjà que «les autorités de Plougonvelin seraient fort avisées de prendre des mesures conservatoires[12]». Sans que de lourdes décisions de classement soient forcément nécessaires, des mesures minimales de protection pourraient certainement s'envisager dans le cadre d'un simple entretien intelligent du sentier littoral et de son environnement immédiat, trop souvent ignoré, voire négligé et parfois maltraité, jusqu'à en devenir potentiellement dangereux. Ce souhait de préservation des daviers, resté vain à ce jour, demeure d'actualité. Il mérite donc d'être renouvelé et surtout d'être enfin entendu, avant qu'il ne soit trop tard.

[12] ID., *ibid.*, p. 203.

Résumé

Les falaises léonardes (Plougonvelin, Le Conquet, Ploumoguer) portent les traces d'aménagements anciens, les «daviers», liés à l'exploitation des ressources en algues. Des photographies aériennes verticales de 1919 montrent ces installations en activité. Ces documents restituent aussi un état de l'utilisation de la frange littorale au début du XX[e] siècle. Depuis, les paysages ont été transformés, l'usage de cet espace également. Les aménagements anciens se dégradent, faute d'intérêt suffisant, malgré leur valeur patrimoniale certaine.

Abstract

On the top of the sea-cliffs of Plougonvelin, Le Conquet, Ploumoguer, may be seen the remains of various structures, formerly used in the exploitation of seaweed resources. Vertical air photographs, taken in 1919, show the latter in full swing. These documents also reveal how the coastal fringe was used in the early years of the 20[th] century. Since then, these areas have changed and so has their use. In spite of their patrimonial value, these structures keep decaying, as they draw little public or private interest.

Diverradur

War tornaod arvor Bro-Leon (Plougonvelen, Konk, Ploñger), e kaver c'hoaz roud euz «davierou» a dalveze da sevel bezin war an tevinier. War fotoiou bet tennet a-blom diwar-nij e 1919 e weler an ardivinkou-ze en implij. Eur skeudenn a ro ivez an titourou-ze euz stuz an arvor e derou an XX[ved] kantved. An ardremmeziou hirio an deiz n'int ket ken an heveleb re, nag al labouriou kennebeud. Dre ma ne soursier ket awalh, daoust d'o zalvoudegez gladel, ouz an «davierou» koz e kouezont e stad dilerhachou.

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

Histoire numismatique et monétaire de Quimper

par Yves Coativy*

S'il est relativement facile d'aborder l'histoire monétaire à l'échelon régional, l'exercice est plus compliqué à celui d'une ville car la documentation fait habituellement défaut : il est rare, en effet, d'avoir plus de trois ou quatre trouvailles bien décrites. Quimper échappe à ce phénomène car les archives viennent pallier le manque de trésor. Au XIX^e^ siècle, deux numismates de valeur, Clément de La Hubaudière et Paul Maufras du Chatellier, ont consciencieusement localisé les monnaies qui entraient dans leurs collections, augmentant de fait le corpus des découvertes. Ces documents exploités, il devenait dès lors possible d'étudier la circulation monétaire sur la longue durée, de l'époque gauloise à la fin du Moyen Âge. Dans ce contexte, il aurait été profondément injuste ne pas se pencher sur ces deux hommes, et c'est ce qui nous a poussé à rallonger chronologiquement l'étude jusqu'à nos jours, en abordant successivement la circulation monétaire antique, médiévale et révolutionnaire, sans négliger les numismates et les quelques témoins métalliques spcifiquement quimpérois.

Paléomonnaie et mise en place d'une économie monétaire

Âge du bronze et âge du fer

Au Bronze final, un phénomène paléomonétaire tout à fait original se développe en Armorique, avec l'apparition des haches à douille. Ces haches creuses en bronze plombeux ne supportent pas l'utilisation habituelle de débroussaillage ou d'abattage. On les trouve en ensembles de plusieurs pièces, quelquefois plusieurs centaines, et elles sont différentes d'une région à l'autre, ce qui porte à croire qu'il s'agit d'un phénomène paléo- ou prémonétaire. Avec quatorze ensembles répertoriés, la région quimpéroise est particulièrement riche en dépôts. La trouvaille la plus importante a été faite au XIX^e^ siècle dans la commune d'Ergué-Armel, avec cent soixante-huit haches, dont une ornée. Si on ne sait rien de celle-là, les autres, du fait de l'absence d'ornementation, doivent appartenir au type du Tréhou, du nom de la décou-

* Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique, UMR 6038.

verte éponyme[1]. Longues de 120 à 130 mm en moyenne, elles montrent habituellement un bourrelet du côté de la douille, suivi d'une barre qui fait le tour de l'objet, et sur laquelle est accroché un anneau. C'est le type trouvé habituellement dans le Finistère[2]. À Pluguffan, un autre ensemble retient l'attention puisqu'il compte quatre-vingts haches, enfermées dans un vase et présentant dix variétés d'ornementation, non décrites. Le fait qu'elles étaient enfermées dans un vase rapproche un peu plus ce type d'enfouissement des trésors de monnaies. On constate la même particularité à Ergué-Gabéric, et à Loscoat (Penhars). À cette époque, la crémation est le mode usuel de sépulture, et faute de détails, il est difficile de tirer des conclusions, mais nous sommes malgré tout tenté de rapprocher cela de l'obole à Charron, cette pièce que les Romains plaçaient dans la bouche de leurs morts pour faciliter la migration de l'âme. Il pourrait s'agir d'une adaptation à des pratiques de crémation. D'un point de vue plus général, si on ne peut encore parler de circulation monétaire, tout cela est révélateur d'échanges déjà réels dans la région entre le VIII[e] et le V[e] siècle av. J.-C., mais il faut attendre l'âge du fer pour voir réellement démarrer la circulation monétaire à proprement parler.

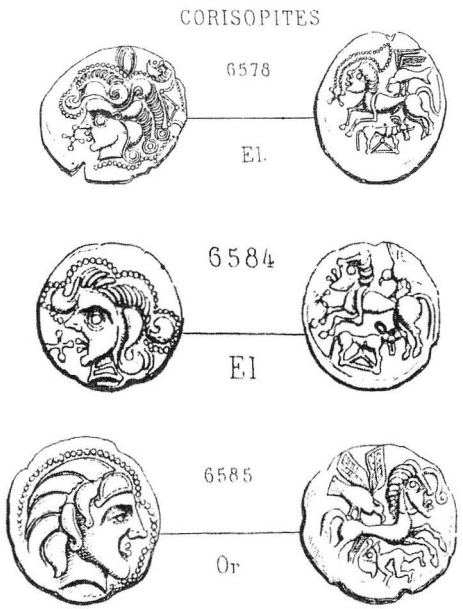


Fig. 1. – Trois monnaies anciennement attribuées aux Corisopites.
(Henri DE LA TOUR, *Atlas des monnaies gauloises*, Paris, 1892, n[os] 6578, 6584, 6585).

C'est entre le II[e] et le I[er] siècle av. J.-C., que les premières monnaies sont frappées en Armorique. Elément de la cité des Osismes, qui couvre grossièrement le Finistère et l'ouest des Côtes-d'Armor, la région quimpéroise ne se singularise pas plus qu'à l'époque précédente, même si, autrefois, certains numismates ont voulu lui attribuer une série, dites des *Corisopites*[3]. Il est par contre possible que des études à venir, en organisant la complexité du monnayage osisme, aboutissent à la conclusion que certains modèles ont plutôt été fabriqués dans le sud du Finistère[4]. Ces six trouvailles de monnaies gauloises sont diffi-

[1] Les différentes trouvailles quimpéroises sont détaillées en annexe. Le développement des détecteurs de métaux entraîne inévitablement d'autres découvertes, mais les inventeurs ne travaillent hélas que très rarement avec les services archéologiques qualifiés, ce qui est on ne peut plus regrettable.

[2] Sur la typologie des haches et leur répartition, très bonne présentation dans Pierre-Roland GIOT, Jacques BRIARD, Louis PAPE, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1995, 2[e] éd., p. 177-193.

[3] Cette peuplade fantôme a disparu des livres sérieux, mais certains catalogues proposent encore cette attribution. Henri de La Tour, dans son *Atlas des monnaies gauloises*, Paris, 1892, pl. XXII, n[os] 6578, 6584 et 6585, attribue trois types monétaires aux Corisopites, et on les retrouve dans le *Catalogue de la collection Guibourg*, Paris, décembre 1974, n[o] 67, avec la précision «Région de Quimper». Dans le *Complément à l'atlas des monnaies gauloises de Henri de La Tour*, Paris, 1992, Simone Scheers rend les deux premières aux Osismes et la troisième est classée dans les monnaies d'origine indéterminée.

[4] Sur le monnayage osisme, on lira les études de Philippe Abolivier parues dans les *Annales de la Société bretonne de numismatique* (consultables au C.R.B.C.), en particulier «Réflexion sur le monnayage des Osismes à partir d'un quart de statère inédit découvert à Ouessant», 1996, p. 312, ainsi que celles de Gérard Fontenoy, dans la même publication.

ciles à interpréter. À part une découverte ancienne et vague («aux environs de Quimper»), mais de première importance, cinq trésors récents sont bien connus, plus à mettre en lien avec le dynamisme de l'archéologie locale qu'avec une activité économique qui serait plus intense ici qu'ailleurs. Ces pièces révèlent un horizon large qui touche les régions de Chartres, du Mans, du Poitou et le centre de la Gaule. Des monnaies gallo-romaines, de la colonie de Nîmes, et d'Auguste, à l'autel de Lyon, montrent que les échanges se font aussi vers le sud de la Gaule au début du Ier siècle apr. J.-C[5]. Une telle situation n'est pas surprenante quand on connaît le rôle important que joue Quimper dans la réception et la redistribution du vin à la fin de l'âge du fer, comme l'a bien montré Patrick Galliou en étudiant les amphores Dressel IA[6]. Si le petit billon armoricain découvert à Roz-Maria dans une couche du Haut-Empire romain avait une faible valeur libératoire et représente le monnayage de la fin de l'Indépendance gauloise, la pièce d'or des Aulerques Cénomans mentionnée dans la collection de Paul du Chatellier mérite que l'on s'y attarde[7]. Le métal indique une chronologie haute, si l'on considère que l'érosion monétaire chez les Gaulois s'est faite au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la fin de l'Indépendance. Cela signifie pour Quimper une ouverture assez précoce au commerce vers la région mancelle. D'autre part, du fait de la très forte valeur de cette pièce à l'époque où elle circulait, elle représente quasiment un petit trésor à elle toute seule. Si le corpus des découvertes est relativement faible numériquement, ces quelques pièces apportent des éléments très intéressants sur la vie économique de la région à la fin de l'âge du fer.

Des espèces de plus en plus nombreuses à l'époque romaine

C'est dans le courant du Ier siècle av. J.-C. que les commerçants romains entrent en Gaule et y préparent le lit de l'occupation. La présence d'un quinaire d'argent de la République romaine signé P. Vettius Sabinus (100-97 av. J.-C.) le rappelle. Les premiers indices de romanisation apparaissent à Quimper entre 20 av. et 20 apr. J.-C., et, dès les années 30 de notre ère, sous le règne de Tibère, la ville paraît bien développée. Prospère, elle s'étend, liée au reste de l'Empire par des voies larges et droites, mais la crise s'installe à la fin du IIIe siècle, et les règnes de Claude II le Gothique (268-270) et de Tetricus (270-273) forment un tournant[8]. Le profil des monnaies va dans ce sens et la répartition par siècle est éloquente[9].

La répartition confirme parfaitement ce que l'on sait pour le reste de la Gaule et de l'Armorique romaine. La transition des trouvailles de monnaies gauloises et républicaines vers le Haut-Empire est particulièrement douce. On note en particulier le grand nombre de mentions d'Auguste (5), Tibère (2) et de la colonie romaine de Nîmes (2), qui indique une emprise précoce du commerce romain dans la région. Le Ier siècle de notre ère voit l'installation des Romains et le développement de

---

5 Ces pièces sont frappées entre 10 et 3 av. J.-C., cf. Louis PAPE, *La Bretagne romaine*, Rennes, 1995, p. 142.

6 «Commerce et société en Armorique à l'âge du fer», *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du fer en Europe tempérée*. Supplément de la *Revue archéologique de l'Ouest*, 1990, p. 50-51.

7 Arch. dép. Finistère, 100 J 1254.

8 Sur l'époque romaine à Quimper, cf. Jean-Paul LE BIHAN, «L'époque gallo-romaine, Ier siècle-IVe siècle apr. J.-C.», dans Jean KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper*, Toulouse, 1994, p. 37-38.

9 Pour une meilleure analyse, nous n'avons pas retenu le nombre de pièces, toujours aléatoire compte tenu des mauvaises descriptions, qui amène à surestimer les trouvailles récentes et bien décrites au détriment des trésors anciens qui ne donnent souvent que le nom des empereurs dont les espèces figurent dans la trouvaille, sans plus de détail. Nous avons préféré comptabiliser les mentions, qui ne tiennent pas compte du nombre mais des occurrences, et qui limitent le risque d'erreur dans le cas des descriptions sommaires.

Siècle	Mentions	Pourcentage
I^er s.	25	40,4
II^e s.	22	35,5
III^e s.	12	19,3
IV^e s.	3	4,8
Total	62	100

Tableau 1. – Répartition séculaire par mention des monnaies romaines découvertes à Quimper et dans sa région[10].
Sources en annexe.

l'économie, qui atteint son apogée sous les Flaviens, avant d'entrer dans la crise des années 270 qui mène au resserrement de l'économie. Les pièces de Constantin et Licinius sont là pour nous rappeller que les hommes n'ont pas disparu, mais que les échanges sont limités. La mention, hélas sans origine, d'une pièce de Constance II (337-361) dans le *Catalogue* de la bibliothèque municipale donne la référence la plus basse, sous réserve que cette monnaie provient bien de Quimper[11]. L'absence de pièce postérieure au milieu du IV^e siècle montre le repli du commerce, et il faut attendre la fin du Moyen Âge pour voir réapparaître les espèces[12]. La répartition par métal fait apparaître le poids écrasant du bronze, et la discrétion de l'argent, limité à quatre occurrences, un quinaire républicain, un denier de Domitien et un autre de Faustine II, et, plus surprenant, une monnaie grecque frappée au nom de Trajan. L'or est représenté par un *aureus* d'Hadrien et un autre de Lucille. On peut y voir plusieurs phénomènes. Le premier est la sous-déclaration des trouvailles de valeur, l'argent et surtout l'or, au profit des découvertes de bronze. Le deuxième est le poids énorme des espèces de bronze dans la circulation monétaire. Le troisième tient à la forte valeur des deniers et des *aurei* qui pousse les utilisateurs à en prendre soin et à mieux les rechercher en cas de perte[13]. La quasi-absence de monnaies lointaines (grecques, puniques ou byzantines) indique que si l'espace commercial antique s'ouvre à la fin de l'époque gauloise, il ne repousse pas les frontières sous l'Empire, et Quimper fait figure de petite ville qui entretient un commerce de proximité sans extension très lointaine. Enfin, le cas de Créac'h-Maria mérite un peu d'attention. Des monnaies de bronze de Vespasien, Domitien, Trajan, Faustine, ont été trouvées dans une nécropole, associées aux urnes cinéraires. Il peut s'agir d'un trésor enfoui dans un lieu protégé des voleurs par les morts, ou du témoignage d'une pratique évoquée plus haut, l'obole à Charon, à moins que ce ne soit tout simplement dans le but de «fournir un peu «d'argent de poche» au défunt[14]».

On reste sur sa faim, mais il faut noter que Quimper n'apparaît pas d'un point de vue monétaire comme une *terra incognita* de la romanisation. La circulation reflète une vie commerciale active, mais qui ne s'étend tout de même pas jusqu'aux frontières de l'Em-

[10] Une tentative de cartographie des trouvailles n'a rien donné de sérieux car les échelles varient considérablement, de la commune à la parcelle cadastrale. Elle montre simplement une forte densité dans Quimper *intra-muros* et dans le quartier de Locmaria. (Remerciements à Gilles Couix).

[11] On trouve dans le *Catalogue*... 18 numéros de monnaies romaines, pour un total de 43 monnaies décrites, d'Auguste, Tibère, Trajan, Hadrien, Alexandre Sévère, Dioclétien, «un grand nombre de pièces de Tetricus père», 3 de Tetricus fils, Constance II, Claude II le Gothique, 21 monnaies de Gallien, Néron, Posthume, Maximin Daza, Victorin (6 ex.) et Constantin. La répartition chronologique correspond à ce que l'on trouve dans les trésors locaux.

[12] Impression confirmée par l'archéologie. Cf. Jean-Paul LE BIHAN, *Aux origines de Quimper*, Quimper, 1986, p. 56.

[13] Nous pensons en particulier à la parabole du denier perdu dans les Évangiles.

[14] C'est l'opinion de Patrick GALLIOU, *Les tombes romaines d'Armorique. Essai de sociologie et d'économie de la mort*, Paris, 1989, p. 73.

pire. Avec la crise du IIIe siècle, cette source documentaire disparaît totalement.

L'ouverture sur le monde

Du IVe à la fin du XIIIe siècle, la monnaie s'efface de notre documentation, pour ne réapparaître que sous les ducs de Dreux. On peut en partie combler cette lacune mais il faut constater le manque cruel de source. Avant de faire l'état des lieux aux XIVe et XVe siècles, il faut commencer par évoquer les émissions monétaires locales, en particulier le monnayage mal connu du comte Budic et la tentative de Charles de Blois d'ouvrir un atelier dans la cité, avant de dresser un tableau de la situation économique au bas Moyen Âge.

Un atelier rue Keréon

La monnaie des comtes de Cornouaille était inconnue jusqu'à l'an dernier, date à laquelle Michel Dhénin et Auguste Dizerbo ont identifié une monnaie portant à l'avers +BVDICOCOM'S, et au revers +NINOCASTELO. Cette monnaie, frappée à Châteaulin, a été émise par un dénommé Budic, mais laisse pour l'instant assez perplexe sur une identification plus précise[15]. Par contre, la numismatique de son descendant Hoël (1066-1084), premier duc breton de la dynastie de Cornouaille, est mieux connue. Il signe plusieurs monnaies de son monogramme HL, accompagné de son titre, DVX BRITANIE, et de la ville où elles ont été émises, REDONIS CIVITAS[16]. Les deux variétés qui lui sont attribuées sont très rares, tant dans les trouvailles que sur le marché numismatique[17]. Comme les monnaies d'Alain IV (1084-1112) sont aussi rares, il faut imaginer sous ces règnes des frappes très limitées en temps et en quantité. Les trésors n'apportent pas de réponse mais le petit nombre de monnaies recensées indique une circulation monétaire très restreinte[18]. La dégénérescence du modèle au monogramme d'Hoël II aboutit à l'apparition d'une croix rosacée puis de la croix ancrée, appelée à un grand succès.

Au-delà de ces puissants personnages, la cité cornouaillaise apparaît dans les textes, pendant la guerre de Succession (1341-1364). Au mois d'août 1360, l'évêque Geoffroy Le Marhec est absent de son diocèse. Charles de Blois, sous le coup d'une rançon, fait flèche de tout bois. Il envoie à Quimper le maître de la monnaie de Guingamp, avec des lettres patentes qui l'autorisent à frapper monnaie dans cette ville. Comme les vicaires généraux font preuve de réticences, le duc vient à Quimper le 16 août et s'installe au palais épiscopal. Il explique aux hommes de l'évêque qu'il lui faut payer sa rançon, et il instaure à cette fin un atelier monétaire dans la ville, ainsi qu'un impôt pour la défense de la place. Les vicaires généraux persistent dans leur refus et font afficher et crier les décisions prises en vue de préserver les privilèges de la ville et de l'évêque. Le lendemain, Charles de Blois les

---

15 Michel DHÉNIN, Auguste DIZERBO, «Un denier d'un comte de Cornouaille (début du XIe siècle)», *Bulletin de la Société française de numismatique*, janvier 2001, p. 6-9. Sur la place de la dynastie de Cornouaille dans l'histoire bretonne au XIe siècle, cf. André CHÉDEVILLE, Noël-Yves TONNERRE, *La Bretagne féodale, XIe-XIIIe siècle*, Rennes, 1987, p. 60-64, et surtout Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IXe au XIIe siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001.

16 Yannick JÉZÉQUEL, *Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne, Xe au XVe siècle*, Paris, 1998, nos 12-18, pour la description des pièces, et Yves COATIVY, *La monnaie en Bretagne de l'an mil à 1499*, thèse dactylographiée, Brest, 2000, p. 65-66.

17 La référence au marché numismatique, si elle doit être utilisée avec prudence, permet quelquefois de confirmer ou d'infirmer les informations données par le reste de la documentation.

18 Y. COATIVY, *La monnaie en Bretagne..., op. cit.*, vol. III, trésor de Bain II : Anjou, quatre deniers et des oboles au nom de Geoffroy II ou III (1040-1060 et 1060-1069) et, aux environs de Morlaix, une obole au type immobilisé de Charles le Simple, de Melle.

convoque et leur déclare qu'en tant que duc de Bretagne, il est libre d'installer un atelier où il l'entend. Ses officiers se mettent en quête d'un local et finissent par s'arrêter sur une grande maison de la rue Keréon. Le 25 août, le maître Barthélemy, aidé d'Hervé Péan et de Rioc de Keralhen, commencent à construire les fournaises, tandis que le receveur Guillaume du Ménez fait fermer les portes de la ville, de façon à contrôler l'entrée des marchandises. Voyant cela, les vicaires excommunient les officiers ducaux. Par mesure de rétorsion, le capitaine de la place et le sénéchal de Charles de Blois s'en emparent et les font jeter hors de la ville. Trois jours plus tard, une réunion de conciliation aboutit à la reconnaissance de l'impôt mais pas à la frappe monétaire[19]. Si on n'a pas émis de numéraire rue Keréon, des méreaux ont été fabriqués pour le bon fonctionnement de l'évêché. Le cartulaire de Quimper nous apprend que des jetons de plomb, simples et doubles, sont fabriqués pour la cathédrale, pour une valeur de 43 livres 10 sous 8 deniers[20]. Le distributeur fait son office pendant la messe, avant l'élévation. Il remet des jetons de présence, qui permettent aux chanoines de toucher les émoluments auxquels ils ont droit. Ils n'ont pas été retrouvés, «soit qu'ils aient été perdus ou que leur empreinte ne pût servir à les faire reconnaître» (Le Men).

Une économie tournée vers le nord

Du point de vue de la circulation monétaire, il faut remarquer le vide total de monnaie entre le IV^e^ siècle et le XIV^e^ siècle. Si les trouvailles contemporaines de la guerre de Succession sont nombreuses, il faut constater qu'aucune monnaie du haut Moyen Âge ou du Moyen Âge classique n'est signalée. L'impression est confirmée par la discrétion de la région quimpéroise dans son ensemble sur les cartes de répartition des XI^e^-XIII^e^ siècles. Il ne faut pas en tirer la conclusion que les espèces ne circulaient pas (la construction de la cathédrale s'imagine mal dans un monde uniquement dominé par le troc...) mais il faut malgré tout remarquer cette singularité du cas quimpérois. Les monnaies sans origine mentionnées dans le manuscrit 27 de la bibliothèque municipale de Quimper permettent de jeter un peu de lumière. Faute de renseignement précis quant à leur origine, on ne peut affirmer qu'elles ont été découvertes à Quimper, mais le profil de l'ensemble correspond à ce qui circule en Bretagne à cette époque, ce qui plaide dans le sens d'une origine locale. Par ailleurs, la faible valeur de collection de ces pièces ne justifie pas un échange de collectionneur, même si celui-ci reste toujours possible. On y trouve une monnaie bretonne de Conan II (1047-1066) ou III (1112-1148[21]), une monnaie immobilisée de Melle au nom de Charles, un denier de Foulques du Mans, un denier de Saint-Martin-de-Tours et un penny anglais de Henri II (1154-1189). L'homogénéité du lot fait penser à un trésor enfoui dans la deuxième moitié du XII^e^ siècle. La répartition est caractéristique de l'horizon économique de la Bretagne à cette époque où le duché est tourné vers le grand Ouest et l'Angleterre. Faute de localisation, ces pièces n'ont pas été prises en compte dans le tableau 2, mais elles ne peuvent être négligées pour comprendre le cas quimpérois.

Les mentions de pièces relevées dans les documents anciens permettent d'entrevoir la situation à partir de la fin du XIII^e^ siècle, quand la ville découvre les mutations monétaires. Le 20 janvier 1295, on relève un paie-

[19] Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 64, fonds Hévin, DM I 1455-1456. – R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII^e^-XV^e^ siècle)*, Quimper, 1877, p. 92 et *sqq.* – Michael Jones, *Recueil des actes de Jean IV duc de Bretagne*, Paris, 1981-2001, t. II, acte n° 1194, s. d.

[20] Abbé L. Chauffier, «Un méreau quimpérois», *Association bretonne*, 1873, p. 41.

[21] La description, vague, évoque un «monogramme de transition» de Conan II-III.

ment en «monnaie courante» dans une charte du prieuré de Locmaria[22]. Cette précision prolifère dans les actes des années 1320-1330, et il faut y voir l'adaptation des comptables à un phénomène nouveau, l'érosion monétaire. À partir du règne de Philippe le Bel, la quantité de métal précieux utilisé pour la fabrication des flans fluctue au gré de la volonté royale et des nécessités de l'État. Comme personne ne sait de quoi sera fait le lendemain, les hommes d'argent prennent l'habitude de rajouter *monnaie courante* pour bien montrer qu'il ne faudra pas tenir compte des éventuelles mutations à venir, et que les comptes ont été faits avec les pièces du moment, pas forcément de bonne qualité. Souvent, à la fin du phénomène, on utilise des paiements en *monnaie courante et forte* ou *en monnaie bonne et pure*[23]. La situation recommence à se dégrader à la fin des années 1330 et l'expression réapparaît le 23 avril 1339[24]. Au-delà de la fluctuation, les textes n'indiquent que rarement la nature des espèces employées, et comme le duché suit de près les changements qui affectent le système royal, on ne peut rien en tirer, sauf précision particulière, comme lors de ce versement du 8 juin 1335, où il est expliqué que le paiement se fait en *livre tournois*, ou le 27 février 1347, avec 10 livres *en monnaie courante royale*. La monnaie bretonne n'est pourtant pas négligée, comme ce 31 décembre 1347, lors du versement de 220 livres, «en bonne monnaie courant maintenant sur les tables [de change] du seigneur Charles duc de Bretagne, et en doubles noirs du seigneur le roi de France». Signe d'instabilité à mettre en lien avec la guerre de Succession, l'expression prolifère à nouveau de 1348 à la fin des années 1350. Le redressement se situe à la fin de la guerre, mais la crise revient un peu à partir de 1383 pour cesser vers 1410[25].

Ces mutations obligent aussi les comptables à détailler le numéraire qu'ils utilisent, en vue de pouvoir corriger les fluctuations lors d'un remboursement, ou pour justifier une quantité moindre de pièces dans leurs caisses au retour de la bonne monnaie. Comme les précédentes, ces précisions sont tout à fait intéressantes. C'est à nouveau dans les années 1330 que les indications sont les plus nombreuses, autre manifestation de la crise. Dans la cité cornouaillaise, la monnaie de référence est l'obole blanche de 4 deniers, qui apparaît à plusieurs reprises. Dans un acte de janvier 1334, le rédacteur stipule que le paiement se fait avec 25 livres «de bonne monnaie, dans la mesure qu'ils valent maintenant, en obole blanche pour 4 deniers, ou en monnaie équivalente», l'obole blanche reste la norme dans les cinq années qui suivent[26]. Par la suite, les esterlins anglais apportent un peu de variété, avec un paiement de 20 livres en «bonne monnaie, c'est-à-dire en esterlins d'Angleterre ou en monnaie de France, qui vaut quatre deniers[27]». Boniface Lombard, dont le nom laisse penser qu'il s'agit d'un professionnel de l'argent, ne laisse rien au hasard et, dans son testament daté du 2 juin 1350, il ne prend aucun risque et détaille une caution

---

22 Arthur DE LA BORDERIE, «Chartes inédites du prieuré de Locmaria de Quimper (1022-1336)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 111.

23 Paul PEYRON, *Cartulaire de l'église de Quimper*, Quimper, 1909, et Valérie ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires de l'église cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, Brest, 1996 (mémoire de maîtrise), abrégés PRA, actes du 4 septembre 1335 et du 15 février 1336. Quand l'origine d'un document n'est pas précisée, il vient du *Cartulaire*.

24 PRA, 23 avril 1339, mention de 6 livres de monnaie courante.

25 PRA, 14 juillet 1363, paiement en «bonne monnaie» ; 13 novembre 1383, paiement de 10 livres d'amende, *monete currentis* ; 11 juillet 1396, paiement de 10 livres d'amende, *monete currentis* ; 4 juin 1399, paiement de 100 sous d'amende, *monete currentis* ; 10 février1410, versement de 40 sous *monete usualis*.

26 PRA, 20 mai 1338, mention «en oboles blanches pour 4 deniers» ; 22 février 1339, mention de 100 sous «en oboles blanches pour 4 deniers, ou l'équivalent dans la monnaie que l'on voudra» ; 25 février 1339, mention «en oboles blanches pour 4 deniers».

27 12 janvier 1339.

de 12 livres «en monnaie faible qui coure actuellement, c'est-à-dire en esterlins du roi d'Angleterre qui a cours pour 20 deniers ou en denier blanc de l'illustre roi de France qui a cours pour quinze[28]». Avec la fin de la guerre, ce genre de précision disparaît, jusqu'en août 1490, au cœur de la guerre d'Indépendance, lorsqu'un paiement de 18 écus se fait «en bonne et forte monnaie», signe de la reprise de l'inflation, bien connue à cette époque par les actes ducaux[29]. Enfin, les actes de la pratique éclairent la diffusion de l'or dans la vie quotidienne. C'est à l'extrême fin de son règne que Saint Louis (1226-1270) commence à frapper des écus d'or, mais il faut attendre le règne de Philippe le Bel (1285-1314) et surtout celui de Philippe VI (1328-1350) pour que son usage devienne quotidien, dans le royaume comme en Bretagne. Les textes confirment ce phénomène. Le 16 juillet 1348, on voit apparaître pour la première fois dans une vente la somme de «10 florins à l'écu, bon et de poids légitime[30]». Par la suite, les monnaies d'or apparaissent à plusieurs reprises, comme ces quinze «escus d'or bons dou coing dou Roy de France[31]».

Il faut souligner le parallèle entre le moment où la ville, avec la guerre de Succession, «entre dans l'histoire[32]», et le moment où les trésors et les trouvailles se multiplient. La coïncidence est trop remarquable pour ne pas être notée. La découverte de trois ensembles pouvant être rattachés à la période de la guerre de Succession laisse penser que, même si les opérations militaires sont terminées, Quimper reste soumise aux aléas d'une période troublée par les malheurs du temps, la guerre et la peste, qui fait irruption en 1348[33]. Après 1364, le temps des Montforts ne semble pas spécialement calme dans le secteur car les trésors restent relativement nombreux, et l'insécurité culmine lors du soulèvement populaire de 1490. La découverte indéterminée de deux écus au soleil de Charles VIII est peut-être à mettre en relation avec ces phénomènes.

Origine	Total	Dont monnaies d'or
royales	43	12
bretonnes	7	
féodales	10	1
flamandes	26	
anglaises	4	
jetons et méreaux	11	
Total	101	13

Tableau 2. – Répartition par origine des monnaies médiévales découvertes à Quimper.

Les pièces ont l'avantage d'être correctement datées et leur origine est facilement localisable du fait du nom de l'autorité émettrice qui figure habituellement à l'avers. Dès lors, ces documents métalliques sont un excellent marqueur des échanges économiques. La présence de monnaies étrangères, flamandes et

[28] Il s'agit du gros à la fleur de lis, première émission le 27 janvier 1341 (Duplessy 263), ou du gros à la queue, 27 septembre 1348 (Duplessy 265), qui courent tous deux pour 15 deniers tournois.

[29] Henri WAQUET, «Extrait des comptes des miseurs de Quimper de 1478 à 1492», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVI, 1929, p. 96.

[30] L'étude d'autres actes pourra bien sûr repousser cette date plus haut dans le temps.

[31] PRA, 4 avril 1364, mention dans un acte du 17 mars 1377. Les autres mentions relevées : 4 avril 1374, paiements de 118 écus ; 1376, versement de 540 francs d'or, J. KERHERVÉ, *Histoire de Quimper*, p. 81 ; PRA, 17 mars 1377, mention de 300 «écus d'or de Jehan, de bon et légitime poids [...] en bons escuz d'or nombrez» ; 26 septembre 1385 (mention), paiement de 37 francs ; 10 juin 1417, mention d'un versement de 41 francs «en écu d'or à la couronne».

[32] J. KERHERVÉ, *Histoire de Quimper*, *op. cit.*, p. 57.

[33] Les événements militaires marquants de la guerre de Succession se placent en avril 1344, avec le siège et la prise de la ville par Charles de Blois, suivi d'un massacre, puis l'année suivante lors du siège montfortiste d'août 1345, *ibid.*

anglaises, cadre tout à fait avec ce que l'on sait du commerce breton au bas Moyen Âge. La présence d'une monnaie d'or de l'Aquitaine anglaise, le très beau guyennois du Prince Noir, et d'une monnaie bourguignonne, vient compléter un tableau sommaire mais néanmoins révélateur de l'orientation des échanges de la façade atlantique à la mer du Nord. Trois particularités méritent d'être notées. Tout d'abord, la présence d'une dizaine de jetons de compte, de la fin du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne, indique le sérieux des marchands qui s'en servent pour compter leur argent et estimer leur fortune... Ensuite, et c'est difficilement explicable, il faut relever la rareté des monnaies bretonnes, absentes de la trouvaille de l'hôpital Gourmelen. Cette situation paradoxale reste obscure, même s'il ne faut pas lui accorder trop d'importance du fait de la maigreur de l'échantillon. Enfin, le grand nombre et la variété des pièces d'or (16,7 % de l'ensemble), réparties entre six trouvailles, sont un signe très net de prospérité[34]. Si les textes le mentionnent dès le règne de Philippe VI, il faut attendre la deuxième moitié du XIV^e^ siècle pour voir apparaître le métal jaune dans les trouvailles. Ces monnaies n'ont rien d'exceptionnel, si ce n'est la présence d'un demi-écu de François I^er^, les divisions étant toujours plus rares que les écus, et surtout la présence d'un guyennois, rare monnaie du Prince Noir.

Au total, une documentation dispersée apporte de nombreuses précisions sur la vie politique et économique de la ville à la fin du Moyen Âge. De la Renaissance à la Révolution, et il faut se tourner vers d'autres aspects de ce vaste sujet pour chercher l'originalité quimpéroise.

Affabulations et inflations

Si la numismatique de Quimper sous l'Ancien Régime reste encore à découvrir, les livres et les archives offrent de nouvelles pistes de recherche. Au XVIII^e^ siècle, la cité cornouaillaise se singularise grâce à deux précurseurs, le numismate Jean Hardouin et le collectionneur Jean-Baptiste Le Pappe. Si rien ne vient à cette époque modifier la stabilité monétaire de la ville, la mise en circulation des assignats sous la Révolution vient bousculer les habitudes.

Deux précurseurs, Jean Hardouin et Jean-Baptiste Le Pappe

Né à Quimper le 23 décembre 1646, Jean Hardouin meurt à Paris le 3 septembre 1729[35]. Fils de Jean Hardouin, libraire-imprimeur, et d'Yvonne Sagorin, il voit le jour «pendant que son père achevait dans cette ville son compagnonnage[36]». Entré au noviciat des jésuites le 25 septembre 1666, il enseigne les humanités et la rhétorique aux collèges d'Arras et d'Eu pendant cinq ans. Il reprend des études de théologie à Paris en 1674, matière qu'il enseigne à Louis-le-Grand. En 1683, il devient bibliothécaire du collège, «un des plus doctes théologiens de son temps et d'une immense érudition, mais souvent extravagant». Doué d'une force de travail peu commune et d'une très bonne mémoire, il se lève tous les jours à 4 heures pour travailler jusqu'à la nuit, et écrit au total cent deux ouvrages dont quatre-vingt-douze sont publiés. Ses principales études religieuses sont publiées à Amsterdam en 1709 et en 1733, et lui valent une note de protestation du provin-

---

[34] Il faut souligner que Quimper est, après Rennes, la ville qui fournit le plus de découvertes d'or.

[35] Édouard GALLETIER, «Un Breton du XVII^e^ siècle à l'avant-garde de la critique : le père Jean Hardouin, de Quimper», *Annales de Bretagne*, t. XXXVI, n° 4, 1924, p. 462-483, t. XXXVIII, n° 1, 1928, p. 171-187, et T. de MOREMBERT, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1989, art. Hardouin, fournissent l'essentiel des renseignements biographiques sur ce personnage.

[36] Gwennole LE MENN, «Bibliographie bretonne. Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (XVII^e^ siècle) ? Leurs impressions», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 170.

cial des jésuites (1708). On lui doit aussi une *Collection de conciles* (1715, 12 vol.), interdite par le parlement de Paris, une *Dissertation sur la succession des évêques anglais* (1724-1725, 2 vol.) et une *Défense des ordinations anglicanes réfutées* (1727, 2 vol.). Par ailleurs, il commente les grands écrivains latins, et il participe au *Mémoire de Trévoux* et au *Journal des savants*. Souvent à l'avant-garde de la pensée, ses idées novatrices l'éloignent fréquemment des sentiers de la raison. C'est ainsi qu'il considère que les classiques grecs et latins sont des faux bénédictins du XIII[e] siècle, et il en veut spécialement à Horace et Virgile[37]...

C'est dans le domaine de la numismatique romaine qu'il laisse les théories les plus fumeuses[38]. Pour mieux fixer diverses dates, il est amené à travailler la numismatique. Il y consacre plusieurs ouvrages. Le 3 mars 1681, il publie dans le *Journal des savants*, un «Extrait d'une lettre écrite à M. de Carcary touchant les monnoies d'or des anciens Romains, avec une planche gravée», puis trois ans plus tard un *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati ; de re monetaria veterum Romanorum ex Plinii secundi sententias*, publié à Paris, dans lequel il interprète deux mille médailles, et relève les fautes de ses devanciers... En 1694, il s'attaque à la numismatique d'Hérode[39], puis signe une série d'études sur les monnaies du règne de Constantin, puis de Théodose, et une chronologie de l'Ancien Testament d'après les monnaies[40]. Ses théories sont à ce point farfelues que les autorités ecclésiastiques en arrivent même à interdire sa *Chronologie des monnaies*. Le jugement de l'abbé Barthélemy – «ses opinions en fait de médailles commencent à perdre le droit d'être réfutées[41]» –, est repris par Cambry, pourtant peu versé en numismatique, qui le mentionne parmi les écrivains finistériens, et signale qu'il est l'auteur de *La chronologie rétablie par les médailles*, 2 vol. in-quarto, et précise que «c'est dans ce dernier ouvrage qu'il débita son système bizarre sur la supposition des écrits de l'Antiquité[42]». Au total, Hardouin apparaît comme un original qui s'est appuyé sur une science naissante pour mettre en valeur des idées dont on peut dire sans risque qu'elles étaient hétérodoxes.

Un autre précurseur quimpérois ne fait qu'une apparition fugace dans la documentation, et c'est très regrettable. Les inventaires après décès de maître Jean-Baptiste Le Pappe sont dressés les 23 novembre 1735 et 21 février de l'année suivante[43]. Conseiller et procureur du roi au présidial, il est marié à Anne-Marie Le Luier ou Le Livec. Sieur de Kerminihy, il demeure en la ville close, paroisse de Notre-Dame, et possède au moins une résidence secondaire, puisque c'est dans sa maison de la rue au Sel, faubourg Saint-Mathieu de Quimper, que l'on trouve une longue description de sa bibliothèque, qui contient entre autres «12 médailles de bronze bordées de bois de noyer représentant les impératrices estimé douze livres ; 160 médailles de cuivre de différentes façons et grandeurs estimé six livres». Elles sont conservées

---

37 Prosper LEVOT, *Biographie bretonne*, Vannes-Paris, 1852, t. I, p. 894-898.

38 Bonne approche dans Charles CHASSÉ, «Le père Jean Hardouin, jésuite quimpérois non conformiste (1646-1729)», *Les Cahiers de l'Iroise*, 9[e] année, n° 3, juillet-septembre 1962, p. 126-129.

39 *Chronologiae ex nummis antiquis restitutae, Prolusio, de nummis Herodiadum*, Paris, 1693.

40 *Chronologiae ex nummis antiquis instutitae specimen primum : numismata saeculi Constantini. Chronologiae veteris Testamenti ad vulgatum versionem exacta : Chronologiae ex nummis antiquis restituae specimen alterum*, Paris, 1697, Lyon, 1699 et Leipzig, 1701, et *Numismatata saeculi Theodosiani, numusmata saeculi Justiniani, Antiqua numismata regum Francorum*, Amsterdam, 1733.

41 Auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* et grand numismate.

42 Jacques CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, éd. D. Guillou-Beuzit, Quimper, 1999, p. 457-458.

43 Inventaires à la demande de sa fille, Elizabeth Renée Le Pappe, épouse de Michel Yves du Coatlosquet, chevalier, seigneur de Kerannos, Arch. dép. Finistère, B 353. Pour resituer Le Pappe dans le contexte, cf. Gauthier AUBERT, *La noblesse, le pouvoir...*, p. 765.

dans son bureau, qui touche la bibliothèque[44]. C'est, semble-t-il, le premier collectionneur finistérien connu.

À part ces deux personnalités, l'Ancien Régime n'offre que peu de sources intéressant notre sujet. Il n'en va pas de même à partir de 1789. Comme dans le domaine politique, la Révolution provoque des changements radicaux dans le maniement de l'argent, et les mouvements extrémistes contre les églises et les communautés aboutissent à un surcroît d'activité pour les hôtels des monnaies.

Collecte des métaux et trafic d'assignats

Si la Révolution ne hisse toujours pas Quimper au rang des ateliers monétaires, la ville participe malgré tout au fonctionnement des ateliers nationaux par le biais du versement de métaux précieux et de cloches aux officines de l'État[45]. Entre 1789 et 1790, le comité permanent organise une collecte patriotique dont le bénéfice est expédié à la Monnaie de Nantes. Une deuxième opération a lieu lors des journées du 11 et 12 décembre 1793, lorsque les révolutionnaires les plus virulents saccagent la cathédrale et les églises, brûlent les statues et récupèrent les métaux pour la fonte[46]. Du 20 juillet 1791 au 27 novembre 1795, le district de Quimper envoie aux hôtels des monnaies 159 kg de vermeil, 428 kg d'argent et 40 g d'or, auxquels s'ajoutent 114 kg de galons et étoffes tissées en or et argent. Quelques objets échappent à la fonte pour aller à la cathédrale, comme des chandeliers et une croix de cuivre argentés provenant des carmes. Des actes détaillent le mobilier saisi, en particulier l'argenterie trouvée chez les cordeliers (20-21 décembre 1790) et à la chapelle de Kerdévot, les vieux cuivres des communautés supprimées (7 janvier 1792), ainsi que les cloches, au total quatorze pour un poids d'un peu plus de quatre tonnes[47]. Le métal prend immédiatement la route des ateliers de Nantes, Rouen et Paris. Le 9 février 1793, un courrier du directeur de la Monnaie de Paris informe la commune que l'argenterie expédiée par le procureur-syndic est bien arrivée[48]. Il réécrit le 22 avril 1793 pour signaler qu'on lui a annoncé 5,7 kg de vermeil et qu'il en a reçu 7 kg. Le 9 mai, le directeur de la Monnaie de Nantes annonce qu'il a reçu de Quimper 15,7 kg d'argenterie d'Église, 79,8 kg d'argenterie d'émigrés, saisie chez les ci-devants Cheffontaine, Stang et Moellien. L'administrateur du district de Quimper écrit au directeur de la Monnaie de Rouen pour lui signaler qu'il revient au Finistère 28 927 livres 10 sols 10 deniers en métal de cloche, contre laquelle le district envoie 28 900 livres en assignats, et demande d'accélérer l'envoi des pièces car «on l'attend avec impatience». Elles sont ensuite réparties en fonction de la population des neuf districts du ressort de Quimper[49].

Comme ailleurs, les assignats ne rencontrent pas beaucoup de succès[50]. Dès le 24 octobre 1790, le directoire du département se plaint que des collecteurs d'impôt acceptent les assignats, ce qui est contraire à la loi. Le texte précise que «les assignats n'ont point été établis pour faire disparaître le numéraire. Le

---

[44] Le total de l'inventaire atteint la somme de 5 233 livres 16 sols 10 deniers.

[45] Sur les problèmes monétaires quimpérois à l'époque révolutionnaire, nous avons dépouillé dans la série L des Archives départementales du Finistère, les cotes 13 L 214, affaires diverses concernant les monnaies ; 13 L 215, monnaies, affaires générales ; 13 L 216-217, assignats et billets de confiance ; 13 L 218 à 221, assignats et billets de confiance ; 28 L 39, assignats et billets de confiance, district de Quimper ; 28 L 40, assignats à Quimper.

[46] Daniel COLLET, «La Révolution à Quimper», dans J. KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper..., op. cit.*, p. 177 et 189.

[47] 8 140 livres, acte du 7 janvier 1792. Plus tardif, un acte énumère les objets saisis chez l'évêque Expilly, le 25 nivôse an III (14 janvier 1795).

[48] Arch. dép. Finistère, 28 L 40.

[49] *Ibid.*, 13 L 215.

[50] *Ibid.*, 28 L 39, assignats et billets de confiance, district de Quimper.

but principal de leur institution est au contraire de faire entrer dans la circulation les espèces monnoyées». Le danger, soulevé par le texte, est que l'État risque de ne plus percevoir que du papier, ce qui empêche en particulier «de pourvoir à la solde des troupes et des gens de mer». Dans la pratique, le cours de l'assignat s'effondre dans le Finistère comme dans le reste de la France. Le tableau ci-dessous montre bien la spirale de baisse qui affecte le papier-monnaie entre les premières émissions en 1791 et sa démonétisation quatre ans plus tard.

Janvier 1791	100 livres
Janvier 1792	90
Janvier 1793	85
Janvier 1794	60
Janvier 1795	30
20 mars 1795	20

Tableau 3. – Valeur des assignats de 100 livres dans le Finistère.
Source : Arch. dép. Finistère, 13 L 216, 30 juillet 1797.

D'autre part, le papier est beaucoup plus facile à imiter que l'argent sonnant et trébuchant, et très rapidement, les autorités doivent faire face à des faussaires[51]. Le 13 avril 1795, les administrateurs provisoires du Finistère expédient au citoyen agent national du district de Quimper une lettre l'invitant à empêcher la circulation de faux assignats dans le département. Une quinzaine de jours plus tard, un négociant de Concarneau essaie de changer quatre assignats douteux de 250 livres[52]. Ils partent immédiatement à Brest pour vérification, et, une semaine plus tard, on informe Quimper qu'ils sont faux. Cette situation se retrouve dans bien d'autres points du département, preuve de l'efficacité des faussaires dans la production et l'écoulement. Le 27 août 1795, un bureau de vérification des assignats s'installe à Quimper[53]. Dans l'ensemble, il est difficile d'appréhender correctement le phénomène, et en particulier de reconstituer exactement les mouvements de papier-monnaie, même si certaines sources sont très détaillées. Le 1er juin 1793, le receveur du district reconnaît avoir reçu 103 785 livres en assignats, dont 71 785 ont été changées, et 32 000 livres courent encore[54]. Face à la prolifération des faux, à l'inflation et aux aléas politiques, le pouvoir les démonétise régulièrement, sur ordre des commissaires de la trésorerie nationale. La loi est appliquée dans le Finistère au sujet des billets à l'effigie du roi le 1er janvier 1795. Louis-Marie Jouet et Ponsard en font l'inventaire et en trouvent cent quarante-six, répartis entre trois valeurs, 200, 300 et 500 livres[55].

---

51 Arch. dép. Finistère, 13 L 215, nombreuses mentions de faux-monnayage à l'époque révolutionnaire, dans le Finistère essentiellement. Très intéressant pour une étude sur Quimperlé (affaire Dessaux) et Pont-l'Abbé (affaire Bizien), mais aussi sur l'envoi de métal de Châteaulin à Rouen.

52 8 floréal an III (27 avril 1795).

53 Arch. dép. Finistère, 13 L 216, 10 fructidor an III (17 août 1795). On peut aussi regarder dans le fonds de Kernuz, *ibid.*, 100 J 426, monnaies et assignats sous la Révolution, dont un *Tableau des différentes espèces d'assignats faux*, Landerneau, an II, longue énumération de faux en tous genres, et un *Extrait des registres de l'administration du département du Finistère*, 17 thermidor an III (4 août 1795), sur les faux assignats entrés par Quiberon, et un tableau imprimé de la chute de valeur des assignats dans le Finistère, du 12 thermidor an V (30 juillet 1797).

54 *Ibid.*, 13 L 216, le total finistérien s'établit à 940 000 livres. On notera un important document nominatif faisant état de l'échange des assignats les 5 janvier et 3 avril 1792. Le nom de La Hubaudière apparaît la première fois avec le change de 300 livres (maximum 600 livres), et la deuxième fois avec 350 livres, la somme la plus importante.

55 On peut y ajouter deux autres prélèvements : 10 août 1793, Jacques Kernafflen et Charles Kerdisien (?) attestent avoir reçu 2 400 livres en assignats et 200 (6) et 300 (4) ; le 13 floréal an IV (2 mai 1796), les commissaires chargés de la circulation des billets de confiance à Quimper rendent compte de 72 000 livres de billets.

Valeur de l'assignat en livres	Nombre	Valeur totale en livres
200	123	24 600
300	19	5 700
500	4	2 000
Total	146	32 300

Tableau 4. – Inventaire des assignats démonétisés (1er janvier 1795).

L'obligation d'échanger les billets démonétisés, sous peine de perdre son argent, offre à l'historien une occasion de soupeser l'économie dans les années 1790, et la répartition est tout à fait révélatrice. La valeur la mieux adaptée à l'économie locale est sans conteste la coupure de 200 livres. Trop fortes, celles de 300 et surtout 500 livres n'ont pas les faveurs de la population qui n'en a pas l'usage. Dans le même temps, les problèmes d'approvisionnement en petite monnaie obligent les communes d'une certaine importance à émettre des billets de nécessité, qui inondent rapidement le pays bien au-delà des limites communales d'où ils n'auraient pas dû sortir[56]. Dans une lettre du 18 mars 1793, les citoyens administrateurs du département à Quimper signalent que, pour le paiement du rachat des biens des émigrés, ils ont dû accepter «des billets des différents départements», pour une somme totale de 1 509 livres 17 sols 6 deniers. Suit l'inventaire qui mentionne Abbeville, Beauvais, Caen..., mais, pour l'essentiel, des billets bretons et du grand Ouest[57]. D'autre part, un inventaire nous apprend que les communes de Brest, Carhaix, Landerneau, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Pont-Croix, Audierne, Douarnenez, Quimperlé, Concarneau, Pont-l'Abbé, Rosporden, Ville-sur-Aulne (Châteaulin) et Locronan ont mis des billets en circulation. À Quimper, c'est le 22 mai 1792 que le conseil du directoire du district autorise l'émission de billets de confiance pour la somme de 18 000 livres, en coupures de 5 et 10 sols, «lesquels billets ne pourront être donnés qu'en échange des assignats de cent sols [...]. L'intention du conseil général de la commune étant de subvenir aux besoins des pères de famille, dont la fortune n'est pas aisée[58]». La répartition entre les deux valeurs se fait par moitié de la somme engagée, numéroté de A à F pour les 10 sols, et de G à M pour les 5 sols. L'imprimeur Derrien propose des modèles à la municipalité. Un arrêté du 25 mai fixe les mesures de précaution à prendre : caisse à deux serrures, inventaire régulier, modèle de signatures. Le 24 juillet 1792, une nouvelle émission de 18 000 livres a lieu car la précédente a été rapidement épuisée. L'impact ne se fait pas attendre et, le 25 septembre 1792, le conseil général de la municipalité de Quimper signale que les billets de confiance «vivifient le commerce», et décide de changer les assignats contre ces billets au-delà des 36 000 livres prévues. Face à l'anarchie qui se met en place dans le pays, l'État décide de limiter le phénomène et, le 26 décembre 1792, la municipalité interdit la circulation des billets de confiance, et s'ensuit alors un important échange de correspondance entre les différents départements français et le Finistère au sujet de l'échange des billets des uns et des autres[59].

56 Sur les billets de nécessité, Arch. dép. Finistère, 13 L 218-220.

57 *Ibid.*, 13 L 218 : un document identique dénombre les billets «étrangers» en circulation dans les villes bretonnes. À Quimper, on relève la présence de billets de confiance de Port-la-Liberté, Bordeaux, Fontenai-le-Peuple, Douai, Rouen, Tours, Niort, Angoulême, Lorient, Nantes, Vannes, Rennes, Saintes. *Ibid.*, 13 L 220, quatre registres détaillant les billets de confiance communaux circulant dans le Finistère en 1793, complètent et détaillent la source précédente. Trois billets de confiance sont conservés dans 13 L 219 : 2 sous et 5 sous de Carhaix ; 5 sous de Pont-Croix.

58 *Ibid.*, 13 L 219.

59 *Ibid.*, 13 L 221.

Des *antiquaires* à la pénurie de petite monnaie

Passée cette période de turbulences, les choses reviennent au calme avec le Directoire et la création du franc germinal sous le Consulat. Rien ne distingue plus la région à cette époque et c'est ailleurs qu'il faut aller chercher des informations. Dans le grand mouvement intellectuel du XIX[e] siècle, la préfecture finistérienne tient une place de premier plan, spécialement après la fondation en 1873 de la Société archéologique du Finistère. Deux personnages intéressent la numismatique, Clément de La Hubaudière et Paul du Chatellier. Le premier, très impliqué dans la vie publique sous la Révolution et l'Empire, n'est connu que par l'inventaire de sa collection. Par contre, si Paul du Chatellier apparaît peu dans le monde, sa correspondance abondante permet de faire revivre au jour le jour une passion comme l'histoire bretonne en compte peu.

Clément de La Hubaudière

Avec Clément de La Hubaudière, on aborde autant l'histoire de la numismatique bretonne que l'histoire de Quimper, à laquelle le nom de cette famille est très lié, comme faïencier mais aussi dans la vie politique, de la fin de l'Ancien Régime au milieu du XIX[e] siècle. La rapide analyse du numismate a été étendue au personnage dans son entier, un peu négligé par l'historiographie.

Antoine Joseph de La Hubaudière, ingénieur en second des Ponts et Chaussées de Bretagne, épouse Élisabeth Caussy le 14 octobre 1771, et devient dès lors manufacturier de porcelaine, l'entreprise étant estimée 95 000 francs au moment de la Révolution[60]. De cette union naît, le 8 septembre 1772, Clément Antoine Joseph Marie de La Hubaudière (1772-1841[61]). Il a pour parrain Pierre Clément Caussy, et pour maraine «Mademoiselle Jeanne Josèphe Boucher la Caussy» (*sic*). Son père mène une carrière politique de premier plan qui culmine en 1793, quand la famille donne asile, le 8 août, aux députés girondins en fuite, ce qui lui vaut d'être arrêté le 4 octobre[62]. Libéré, il part pour Fougères où il est massacré par les chouans en 1794. Son fils a vingt et un ans quand il contribue avec son père à sauver les girondins, et ce rôle semble avoir eu des conséquences importantes sur ses engagements politiques. Comme son père, Clément de La Hubaudière mène en parallèle plusieurs carrières[63]. Fin juillet-

[60] Jean-Paul PÉRON, «Quimper au siècle des Lumières», dans J. KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper*, *op. cit.*, p. 160-161, 187-188, et Henri FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes, 1650-1912*, Saint-Brieuc, t. III, 1914, p. 103-105, article La Hubaudière. On repère d'autres La Hubaudière au XIX[e] siècle, en particulier dans le fonds 37 J 7 des Archives départementales du Finistère, différents papiers dont un extrait du registre des baptêmes pour Jean-Marie de La Hubaudière, né dans la paroisse de Locmaria, à Quimper, le 20 décembre 1773, frère de Clément. Son frère Denis apparaît régulièrement dans les mentions de trouvailles monétaires, Arch. dép. Finistère, 100 J 1255. Sa fille, Stéphanie Dieudonnée Marie de La Hubaudière, propriétaire demeurant à Locmaria en Quimper, est décédée le 30 août 1893. Différentes pièces la concernant apparaissent aussi dans 67 J 11, fonds Brissac, notaire à Quimper. Louis Le Guennec, *Quimper et son canton*, Quimper, 1984, p. 345, évoque Eugénie de La Hubaudière, qui épouse Octave Didelot (1812-1886), préfet maritime de Brest, vice-président du conseil général du Finistère et qui habitait le château de Kervaly, en Guilers. Kerviler signale aussi un banquier, membre de la Société des sauveteurs bretons, mort à Quimper le 10 novembre 1881, ancien président du tribunal de commerce, ancien adjoint. Frotier de La Messelière, dans ses *Filiations bretonnes*, mentionne Jean-Marie de La Hubaudière, né à Quimper le 26 décembre 1773, mort à Landerneau en 1841, qui épouse Victoire Taylor en 1810.

[61] Arch. dép. Finistère, 37 J 7.

[62] Jean SAVINA, *Notre vieux Quimper*, Quimper, 1950, p. 165, 176, 182 et 203.

[63] Arch. dép. Finistère : ces états de services sont bien décrits dans un document du fonds 37 J 7, qui nous a permis de dresser cette biographie. Dans le dossier 38 J 16 (garde nationale à Quimper, 1810-1845), sur la compagnie de voltigeurs de la garde nationale de Quimper (sans date), on trouve Félix Victor Marie Delahubaudière, habitant rue Duguai, commis négociant, au grade de voltigeur (capitaine Gabriel Moreau). Il n'apparaît pas dans une liste du 8 juin 1832. C'est, semble-t-il, la seule mention d'un La Hubaudière.

début août 1789, une milice citoyenne se crée à Quimper, dotée d'une compagnie de célibataires et d'une autre d'hommes mariés. Le 9 août a lieu la première réunion de la garde nationale, sur le Champ-de-Mars. Quarante-cinq gentilshommes se présentent pour prêter le serment civique et signer une déclaration de patriotisme, et Clément y entre très précocément et en gravit rapidement les échelons, comme sous-lieutenant (23 août 1789), lieutenant (29 juin 1791) puis capitaine (1792). Le 1er octobre 1791, les deux compagnies de la garde nationale sont fondues en un seul corps de neuf compagnies. Le service n'est pas exempt de danger puisque, lors de l'opération de Fouesnant, le 10 juillet 1792, on relève six morts dont un Quimpérois[64]. Clément de La Hubaudière conserve son grade de capitaine jusqu'en 1814, et reçoit le 14 janvier 1814 le commandement de la première compagnie, dont il garde la responsabilité jusqu'à sa démission forcée le 13 octobre 1815. Les Cent-Jours sont pour lui une période faste puisque, tout en étant membre du conseil de discipline en 1815, il participe aussi aux activités du comité chargé de la réorganisation de la garde. Bien que les sources le fassent parfois oublier, Clément de La Hubaudière est un homme des Ponts et Chaussées. Élève du département en 1792 pour être admis à l'École polytechnique, il devient conducteur principal des Ponts et Chaussées le 9 juin 1792, pour l'arrondissement de Quimper, mais il donne sa démission en 1800. Le 19 décembre 1801, il épouse à Quimper Etiennette Marie Noël[65]. En 1812, il reprend du service comme inspecteur voyer des chemins vicinaux mais il est destitué en 1815, après les Cents-Jours, et son parcours professionnel semble s'arrêter là. C'est surtout dans la vie publique qu'il s'illustre. L'essentiel de son temps est pris par ses fonctions de conseiller municipal de Quimper, charge qu'il reçoit dès l'origine, en 1799. Fort de ce titre, il hante de nombreux comités et services puisqu'on le trouve successivement membre du conseil de l'agriculture en 1801, commissaire pour rectifier les comptes de l'octroi en 1812, puis pour établir la taxe du pain et de la viande en 1814, et il siège la même année à la commission départementale des subsistances pour les approvisionnements de l'armée. En 1809, il figure parmi les notabilités quimpéroises, et une note le décrit : «Manufacture de faïence, ancien capitaine de la Garde Nationale. Négociant, propriétaire, membre du conseil municipal. Revenu : 6 000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié, sans enfant, âgé de 38 ans, industrieux et instruit. A une mère qui fait des bonnes oeuvres et plusieurs frères également industrieux[66]».

Le retour de la monarchie après les Cent-Jours aboutit à sa destitution le 28 août 1816, et met aussi fin à ses fonctions de commissaire de quartier, qu'il exerçait depuis 1796. Commence alors la traversée du désert. Il reste membre du tribunal de commerce, et en est même président en 1828, jusqu'au 17 septembre 1830, puis devient commissaire ordonnateur du dépôt départemental des aliénés de 1828 jusqu'à la fin de 1830, mais ces fonctions sont loin de valoir, en honneur et en qualité celles qu'il exerçait auparavant. On le trouve même dans la commission des subsistances pour les troupes alliées pendant l'occupation de la Haute-Bretagne, fonction qu'on ne devait pas se disputer... Le retour en grâce vient avec la monarchie de Juillet et, dès 1830, il redevient un homme politique de premier plan dans la vie quimpéroise, comme conseiller de préfecture et conseiller général du département de 1831 à 1833, mais aussi en tant que membre du comité pour la formation de la garde nationale, et comme capitaine d'armement en août 1830, à la demande du maire. Les changements politiques lui permettent à nouveau de multiplier commissions et charges

[64] Daniel COLLET, «La Révolution à Quimper», dans J. KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper..., op. cit.*, p. 176-177 et 183.

[65] Arch. mun. Quimper, registre des mariages, 28 frimaire an X (19 décembre 1801).

en tous genres, dans l'intendance sanitaire établie à Quimper (20 septembre 1831), dans la commission pour la révisions des titres des réfugiés italiens (1834), dans les comités d'instruction primaire (1834) ou pour le recensement de la population de Quimper (1836), au bureau d'administration du collège de Quimper (1838), à la commission chargée de l'érection du monument à la mémoire de La Tour d'Auvergne à Carhaix (1838), et même siégeant au jury d'examen des postulantes à l'école de maternité, à Lorient (1839) ! Il meurt deux ans plus tard, le 16 mars 1841[67].

Bien en vue à la préfecture, le préfet le délègue à plusieurs reprises pour le remplacer ou pour aider lors des tournées de révision, en 1831, 1834, 1836 et 1837. Mais ce sont surtout ses compétences professionnelles qui reviennent au premier plan, que ce soit pour les améliorations à apporter à la voirie départementale et vicinale, pour remettre à l'administration de la guerre le local des tribunaux, converti en caserne, pour les améliorations à faire à la navigation sur l'Odet, pour le jury d'examen des élèves candidats à l'école des arts et métiers en 1833. Lors de l'agrandissement de la commune, il sert de commissaire indicateur pour la rectification de la circonscription de Quimper. Il est aussi membre du bureau central de salubrité et participe en 1837 à la fondation de la caisse d'épargne de Quimper. Au total, il développe sous Louis-Philippe une activité multiforme et foisonnante, synonyme de retour en grâce, mais dont il ne faut pas exagérer l'importance. Les fonctions de pouvoir lui échappent, au profit de commissions et de jurys très utiles mais sans grandes responsabilités politiques. Les événements auxquels il participe encore jeune homme ont eu un impact certain sur ses opinions, et le phénomène se ressent jusque dans la description de sa collection de pièces. Il écrit Delahubaudière en un seul mot, et évoque au sujet d'une trouvaille «la ci-devant chapelle des agonisants dépendant des cordeliers», ce qui montre bien son attachement à l'engagement politique familial, favorable à la Révolution[68]. Ailleurs, au sujet d'une monnaie de nécessité de Jacques II, qui porte la légende «Je triomphe par le secours de Jésus Christ vainqueur», il ne peut s'empêcher de noter qu'«une foule d'exemples de ce genre n'a pas guéri les souverains de la manie de faire intervenir la divinité dans tous leurs débats, chacun prétendant en être le protégé même dans les guerres les plus injustes[69]».

Numismate de valeur, il n'est pas isolé, et souscrit très précocément à la *Revue de numismatique française*[70]. Il entretient une correspondance abondante si l'on en juge par les nombreuses mentions figurant dans son catalogue, et ses donateurs et correspondants sont variés. Au premier rang, on trouve les numismates du Cabinet des médailles, en particulier le conservateur Longpérier, ou privés comme Lecoq-Kerneven (1807-1899), substitut du procureur du roi à Vannes, qui devient un des chantres de la numismatique bretonne sous le second Empire, mais qui est plus connu pour ses affabulations péremptoires que pour la qualité de son travail[71]. On trouve aussi les hommes qui animent les sociétés savantes comme Aymar de Blois, érudit et collectionneur de monnaies, ou Elléouet, de

---

66 Louis LE GUENNEC, *Quimper et son canton*, *op. cit.*, p. 356.

67 Arch. mun. Quimper, registre des décès ; le décès est constaté par Prosper François Marie de La Hubaudière, maréchal de camp, 67 ans et cousin germain du défunt, et par Félix Victor Marie de La Hubaudière, 25 ans, son neveu.

68 Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, monnaie n° 55 (France avant Henri IV). Sa fille écrit aussi son nom de la même façon, alors que son entourage ne le fait pas, 67 J 11, fonds Brissac, notaire à Quimper.

69 *Ibid.*, 100 J 1255, monnaie n° 7 (Angleterre).

70 «Liste des souscripteurs à la revue de numismatique française, pendant l'année 1841», *Revue de numismatique française*, 1841, liste pour la Bretagne (pas de liste pour les années 1838-1840) : M. de La Hubaudière, à Quimper, conseiller de préfecture.

71 Sur les idées de Lecoq-Kerneven, cf. Y. COATIVY, *La monnaie en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 27-29.

Landerneau. Enfin, toutes sortes d'*antiquaires* lui font part de leurs découvertes, comme MM. de Penanros, de Coatpont, Pelletier, juge de paix à Locronan, et Jobbé-Duval, de Carhaix. Enfin, sa famille alimente son médaillier, en particulier son frère, Denis, son beau-frère, Étienne Noël, et sa cousine, M^me^ de La Gillardais, de Fougères[72]. Le catalogue de sa collection nous apprend beaucoup sur sa façon d'amasser les pièces, mais aussi sur la pensée scientifique qui l'anime[73]. La liste de ses monnaies se présente sous la forme d'un volume épais, de 516 pages numérotées par folio[74]. Le manuscrit s'intitule *Collection de médailles et monnaies anciennes et modernes faite par Mr Clément Delahubaudière à Quimper 1825*. À cette date, sa collection est déjà largement constituée, et elle reste vivante par acquisition jusqu'en 1841. Les 2 790 monnaies sont classées par époque et par origine. Les monnaies romaines, avec 1 090 références, se taillent la part du lion. Viennent ensuite les monnaies françaises, classées par époque elles-aussi, avant Henri IV, avec les féodales (154), de Henri IV à Louis XIII (94), de Louis XIV (246), de Louis XV à Louis XVI (90) puis de la Révolution et contemporaines (123). Avec 707 numéros, la France tient une place honorable. Les monnaies étrangères représentent l 936 exemplaires, mais il ne faut pas se tromper sur l'ampleur de l'ensemble car on y trouve beaucoup de monnaies contemporaines, rapportées de l'étranger par des amis[75]. Si la collection y gagne en nombre, l'ancienneté et la valeur penche du côté de la France. Restent deux catégories peu nombreuses mais pourtant très intéressantes, les «Bizarres» (17), et «Antiques et inconnues» (40). On y trouve aussi bien des jetons que des monnaies curieuses et même une fausse matrice de sceau quimpérois[76]. Les monnaies gauloises (10) ne sont pas absentes, classées entre les monnaies françaises et les ducales. Avec l'âge, il les identifie comme gauloises. Enfin, sa collection compte aussi des médailles françaises[77] et étrangères, et de nombreux jetons d'Ancien Régime, dont quelques exemplaires des maires de Nantes et des états de Bretagne.

Certaines monnaies ont une origine, personnelle (nom du donateur) ou géographique (date et lieu de trouvaille). Avec le temps, les descriptions se font plus précises, mentionnant même sur la fin les ateliers. Quelques annotations supplémentaires figurent parfois, comme au sujet d'un écu d'or à la couronne trouvé dans un champ près de Fougères, dont il précise qu'il lui «a coûté 11 f». Au sujet de la découverte d'un guénar, il explique qu'il a été trouvé «à coté de quelques ossemens humains, ce qui peut faire présumer qu'elle a été déposée dans le cercueil suivant un antique usage[78]». Plus tragiques sont les causes d'enfouissement de six méreaux de la fin du Moyen Âge ou du XVI^e^ siècle, «trouvés en août 1839, à deux lieues de Quimper, sur la route vicinale de Coray, entre deux squelettes, un de femme et un d'enfant, qui paraissent avoir été engloutis sous un éboulement dans

---

72 Cette liste n'est pas exhaustive.

73 Stéphanie de La Hubaudière, fille de Clément, née à Quimper le 17 août 1818, hérite de la collection de son père. Après son décès vers la mi-février 1891, ses biens sont vendus en 1893, et c'est probablement à cette occasion que le registre de la collection paternelle tombe entre les mains de Paul du Chatellier, cf. René KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Mayenne, 1985, t. IX, p. 497-498, art. La Hubaudière.

74 Arch. dép. Finistère, 100 J 1255.

75 Le classement est le suivant : Allemagne et Prusse, 224 ; Cantons suisses et alliés, 39 ; Italie, 120 ; Espagne et Portugal, 106 ; Pays-Bas et Scandinavie, 91 ; Pologne et Russie, 20 ; Angleterre, 228 ; Amérique, 48 ; Asie et Turquie, 60.

76 Y. COATIVY, «Quimper. Un sceau du vicariat épiscopal», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 79.

77 En particulier les médailles de la halle aux grains de Brest, pour la restitution de la santé du roi (Rennes), de la bataille de Saint-Cast, et la médaille de Keratry.

78 Chapelle des agonisants des Cordeliers de Quimper. On aimerait savoir si, lors des fouilles du parvis de la cathédrale, les archéologues ont constaté ce phénomène.

un chemin creux». Au travers de descriptions au demeurant assez sèches, on aborde au détour d'une phrase l'histoire des Quimpérois. Signalons enfin que ses compétences de numismate sont reconnues puisque c'est à lui que s'adresse M. «Dumarc'hallac'h» lorsqu'il trouve des monnaies romaines sur le site du Perennou en Plomelin, qui précise que «quoique fort difficiles, un numismate habile, M. Clément de La Hubaudière, a su retrouver ce que le temps avait fait disparaître[79]».

Paul du Chatellier

Paul Armand Maufras du Chatellier (Quimper, 13 novembre 1833-Kernuz [en Pont-l'Abbé], 26 mars 1911) est une grande figure d' «antiquaire» du XIX^e^ siècle. Fils d'Armand du Chatellier (1797-1885) et d'Alexandrine Huart, il entre à l'École des beaux-arts où il a comme professeurs Picot et Gaudin. Il épouse en 1860 Marie-Caroline de Ricouart d'Hérouville (1837-1905), dont il a trois enfants, Armand, Pauline et Anna[80]. Doué d'un bon coup de pinceau, il expose dans la région parisienne quelques paysages à la fin des années 1860, avant de rentrer en Bretagne. Sa passion pour l'archéologie l'amène à participer à la fondation de la Société de préhistoire de France, et à se lancer dans une série de fouilles. Ses qualités sont reconnues par le ministère de l'Instruction publique qui le nomme correspondant. Il réunit au château de Kernuz, près de Pont-l'Abbé, une importante collection d'archéologie, ainsi que de numismatique et d'art, ses autres grandes passions[81]. Il possède aussi une important ensemble de tableaux, parmi lesquels on rencontre des Vélasquez, Fragonard, Ozanne, David d'Angers, Rubens..., pour un total de quatre-vingt-douze numé-



Fig. 2. – Portrait de Paul du Chatellier.
(*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, p. 192).

79 Émile SOUVESTRE, *Le Finistère en 1836*, Brest, 1838, p. 83 ; dans cette analyse, La Hubaudière fait référence à sa collection : «La comparaison que j'en ai faite avec plusieurs médailles que j'ai en ma possession», et plus loin : «une médaille de Tibère que j'ai dans ma collection».

80 H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, *op. cit.*, t. III, p. 693-694.

81 ROMAN D'AMAT, R. LIMOUZIN-LAMOTHE (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1967, et H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, *op. cit.*, t. III, p.697. Il n'est pas le seul collectionneur : on lit au sujet de la collection Halna du Fretay dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIV, 1917, p. XXXIII : «Ces substructions [Lezarscouët, près de Locronan] sont situées dans la propriété d'un de nos anciens présidents, M. Halna du Fretay, dont le château renferme un véritable musée qui, pour n'être pas aussi riche que celui de Kernuz, n'en mérite pas moins une visite.» Halna du Fretay se constitue une collection au manoir du Châtel, en Kerlaz, en s'appropriant les objets qu'il découvre, «conformément aux usages du temps», cf. René DANIEL, «Un siècle d'activités», *ibid.*, t. XCIX, 1972/2, p. 463. Il est surnommé baron Tumulus, mais Giot considère son musée privé comme de faible envergure, cf. P.-R. GIOT, «La préhistoire finistérienne, du romantisme à la science contemporaine», *ibid.*, t. XCIX, 1972/2, p. 547-548.

ros[82]. Il meurt en 1911. Contrairement à La Hubaudière, sa vie publique semble restreinte, à l'exception de sa charge de président de la Société archéologique du Finistère, qui ne se passe pas très bien. Il adhère une première fois, avant d'être exclu (1876), pour raison d'animosité envers R.-F. Le Men, au sujet de l'interprétation des restes de Tronoën, puis il revient sur le tard (octobre 1896[83]). Il ne faut pas un an pour qu'il devienne président, élu à l'unanimité le 29 juillet 1897. Il publie dans le *Bulletin* de nombreux articles, sans compter ses autres publications[84]. Sa grande œuvre reste *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Paris, 1889, rééditée à Quimper et Rennes en 1907. Ce travail déborde largement son titre puisqu'il porte aussi sur l'époque gallo-romaine et le haut Moyen Âge. Pour satisfaire ses recherches et sa collection, il n'hésite pas à sillonner le département du nord au sud, ni à loger à la dure pour pouvoir mieux surveiller le travail des fouilleurs[85].

Sa collection de monnaies est le fruit de son travail d'archéologue, mais aussi d'une politique d'échanges et d'achats auprès d'autres collectionneurs. «Ces explorations, si patientes et si consciencieuses, ont donné une moisson d'une richesse extraordinaire : [...] monnaies romaines et gauloises[86]», rappelle J.-M. Abgrall dans son article nécrologique, mais aussi que le propriétaire de Kernuz comprend rapidement la nécessité d'inventorier toutes ses trouvailles, et d'en préciser l'origine, comme pour les trésors de Saint-Pabu et de Kersaint-Plabennec. À l'instar de Clément de La Hubaudière, il est en relations avec les autres grands numismates du moment, comme le vicomte de Ponton d'Amécourt,

---

82 Sa collection est bien connue grâce à l'inventaire qu'il en dresse en février 1876, Arch. dép. Finistère, 100 J 1254. Il en existe des photographies anciennes dans la série 100 J.

83 P.-R. GIOT, «La préhistoire finistérienne... », art. cité, p. 547.

84 92 au total ; cf. Chanoine Jean-Marie ABGRALL, «Monsieur Paul du Chatellier», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, p. 167-187, avec bibliographie et portrait. Dans «Évêché et ville de Kemper», *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1887, p. 101, Paul du Chatellier évoque la querelle entre l'évêque et Charles de Blois au sujet de l'atelier monétaire, mais sans en tirer de conclusions numismatiques.

85 René SANQUER, «Deux siècles d'archéologie romaine dans le Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* t. XCIX, 1972/2, p. 582.

86 Chanoine J.-M. ABGRALL, «Monsieur Paul du Chatellier», *op. cit.*, p. 170. Comme l'atteste le fonds 100 J 1412, constitué d'un recueil d'articles et de tirés à part, les numismates français lui font part de leurs travaux : Louis BLANCARD, «Des monnaies frappées dans les Deux-Siciles au XIII[e] siècle par les suzerains de Provence», Paris, 1864, extrait augmenté de la *Revue numismatique* de 1864 (envoi de l'auteur) ; Capitaine DE BRAY, «Une trouvaille de monnaies romaines», *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1903 (envoi de l'auteur) ; A. BRICHAUT, «Jetons de numismates», *Revue belge de numismatique*, 1863 ; Léon COURTIL (Léon), *Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure*, Evreux, 1896 (envoi de l'auteur) ; *Sceaux du Moyen Age*, Paris, 1853 ; Eugène François FORNIER, «Un jeton de Bretagne», *Bulletin de la Société d'émunlation des Côtes-du-Nord*, s.d. (t. XVI, 1879) ; A. DE GOURGUE, *Note sur une monnaie inédite du Bourbonnais portant les croisettes de Bordeaux*, Bordeaux, 1849 (envoi de l'auteur) ; A. GHUEBARD, *Sur un trésor de deniers romains trouvé aux environs de Nice*, Nice, 1904 (envoi de l'auteur) ; J.-N. LOIR, *Recherches sur les monnaies, méreaux, sceaux, jetons historiques de la ville de Mantes*, Paris, 1859 (envoi de l'auteur) ; M.-A. MEILLET, *Synthèse du monnayage (époques carolingiennes)* ; Charles ROBERT, *Ogmius, dieu de l'éloquence figure-t-il sur les monnaies armoricaines ?* ; du même, *Médailles commémoratives de la défense de Metz en 1552* (envoi de l'auteur) ; Gustave VALLIER, *Quelques mots sur la numismatique gauloise de la Bretagne* (envoi de l'auteur) ; du même, *Bretagne et Dauphiné. Notice sur les médailles et jetons*, Tours, et un deuxième exemplaire augmenté, Vannes, 1891 (envoi de l'auteur) ; du même, *Médailles du Dauphiné historiques ou de fantaisie*, Valence, 1874.

Adrien Blanchet[87] ou Émile Fornier, à qui il offre des jetons de Nuremberg[88]. Par ailleurs, il suit les découvertes et les ventes de monnaies, dans un but scientifique, mais surtout pour alimenter sa collection[89], et il en tient l'inventaire, hélas moins fourni que celui de La Hubaudière. Deux catalogues mélangent objets antiques et monnaies[90]. Viennent ensuite cinq autres qui répertorient les monnaies : 38 grecques, 31 républicaines, 795 impériales romaines, et 13 gauloises. Il assure lui-même le nettoyage de ses objets, comme l'atteste cette notice manuscrite : «Les plonger pendant 1 minute 1/2 dans de l'acide chlorhydrique étendu de moitié d'eau, puis pendant un égal temps dans de l'ammoniaque et enfin dans de l'eau pure. En sortant de l'eau les frotter (*sic*) avec du blanc d'Espagne après les avoir essuyées[91]» Il n'hésite pas à signaler ce qu'il possède, comme cette monnaie des Aulerques Cénomans, trouvée à Locmaria-Berrien, conservée au musée de Kernuz[92]. Des découvertes inédites l'amènent à publier quelques articles de numismatique, sur les trouvailles de Tréguennec, Saint-Pabu et Tronoën[93]. L'ensemble est au château de Kernuz, où l'on peut voir plus de trois cents romaines trouvées à Tronoën (Saint-Jean-Trolimon), d'autres à Trouguer (Cléden-Cap-Sizun),

87 Arch. dép. Finistère, 100 J 1282, lettre du 10 novembre 1878, 18, rue de l'Université, signée du V[icom]te de Ponton d'Amécourt : «Le statère d'or dont vous m'avez envoyé l'empreinte est une monnaie des Lemovices armoricains ; vous savez que les Lemovices, peuple de Limoges, s'est étendu jusqu'à l'océan du côté de Retz [...]. C'est donc près de Nantes que le statère a été émis ; il n'est pas étonnant qu'un exemplaire ait été porté jusque dans le Finistère [...] je le crois inédit, peut-être unique». La lettre fait aussi allusion à deux autres monnaies, une à légende NERCOD, l'autre D TOC (pour Togirix). La lettre ne précise pas l'origine des pièces : il pourrait s'agir de Kerviltré. Elle annonce une correspondance d'ampleur, amorcée par l'envoi réciproque de tirés à part de leurs travaux respectifs. On trouve dans le fonds 100 J 1309 (1906-1908) de nombreuses lettres de Le Pontois sur la sépulture viking de l'île de Groix, ainsi que deux lettres d'Adrien Blanchet. Le 20 janvier 1908, il remercie Paul du Chatellier d'un tiré à part sur la tombe de Groix, et fait état de la trouvaille de monnaies gauloises de Pipriac. «Je ne sais si vous avez recueilli beaucoup de monnaies gauloises en ces derniers temps ?» Dans une lettre du 31 octobre 1907, il évoque la publication par J. Mathurin et L. Mocudé de la trouvaille de Roz-Landrieux, publiée dans les *Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXVII, 1907, p. 179-191.

88 R. SANQUER, «Les correspondants de Paul du Chatellier», *Archéologie en Bretagne*, n° 43, 4e trimestre 1987, p. 25, lettre de Fornier à du Chatellier. Sa correspondance familiale (Arch. dép. Finistère, 100 J 902) offre moins d'intérêt pour le sujet qui nous intéresse.

89 P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 220, signale la découverte d'un trésor de monnaies gauloises à La Feuillée vers 1850 : «Le musée de Quimper possède de quelques-unes de ces pièces ; presque toutes furent vendues à M. Bigot, auteur de l'essai sur les monnaies bretonnes.» Au fil des pages, il indique beaucoup de trouvailles monétaires.

90 Catalogue d'antiquités, dont des haches de bronze, mais aussi des monnaies (78 : une monnaie romaine trouvée dans le tumulus de Rosmeur) ; au-delà du n° 100, on trouve surtout des objets d'art et décoratifs ; nos 145-157, collection de matrices de sceau, provenant toutes de Brest ; n° 217, nombreux objets paléolithiques et néolithiques donnés par Fornier ; n° 284, *celto* gallo-romain en bronze (probablement une hache à douille) trouvé au Petit- Ligné (ou Ligué) près Quimper, acheté à M. Gérard ; n° 461-478, médaillons de bronze, provenant de la vente Schiavetti, Brest, novembre 1875 ; n° 528, boucle mérovingienne trouvée dans l'un des tertres au nord de Kerviltré avec trois monnaies en argent ; n° 534, médaille de cuivre du Moyen Âge (mariage de la Vierge) trouvée à Kervouillen-Glaz ; n° 610, médaille de la bataille de Saint-Cast, provenance collection de La Hubaudière. Au total : 622 numéros. Un autre catalogue d'antiquités, reprenant le précédent, mais s'arrêtant au n° 604 ; au n° 534, médaille commémorative de la fondation du couvent des carmes de Pont-l'Abbé, XVe siècle.

91 Arch. dép. Finistère, 100 J 1253.

92 P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques...*, *op. cit.*, p. 221.

93 «Diverses monnaies trouvées à Tréguennec», *Bulletin de la Société des études scientifiques de Morlaix*, 1885 ; «Le trésor de Saint-Pabu (Finistère)», *Revue archéologique*, 1889 ; *Etude d'un trésor de monnaies gauloises. Statère trouvé à Tronoën*, 1904.

Saint-Côme (Plomeur), Kersigneau (Plouhinec), le tout exposé dans la première salle de ce musée privé. Dans la grande galerie, on en voit d'autres provenant de Kerguerriec (Goulien), et du mont Frugy (Quimper). Mais c'est dans la bibliothèque que se trouve le médaillier, comprenant cinq mille monnaies gauloises, grecques, romaines, médiévales (dont des jetons), toutes classées et catalogués, et déposées dans les vitrines 88-95[94].

À partir des années 1860, mais surtout après 1870, il est animé du souci constant d'enrichir sa collection de monnaies, de toutes les façons possibles. Une abondante correspondance est conservée et permet de reconstituer les étapes de cette construction, de connaître les correspondants et de faire apparaître quelques traits de caractère[95]. Dans les années 1860, il est en contact, pour des achats de livres, avec la maison J.-B. Dumoulin, libraire, 13, quai des Grands-Augustins, qui vend aussi de la numismatique (factures de 1864, 1865, 1868), mais il n'achète, semble-t-il, pas de monnaie. Il fait son premier gros achat à Jules Lemoine, en avril-mai 1873. Dans une lettre du 7 mai, ce dernier se plaint que Paul du Chatellier conteste le prix de ses monnaies, et ils tombent finalement d'accord le 11, après une baisse de 100 francs. Il s'agit d'un lot de cent dix-huit monnaies romaines et grecques, un écu de Louis XIV, un autre de Louis XVI, et un trente sols de Louis XVI, pour un total de 88 francs (17 mai 1873). Du Chatellier lui achète aussi des meubles et objets d'art, dont des vases et verres romains, dessinés dans une lettre du 30 mai 1873, des fibules, des haches, etc. Par la suite, il multiplie les achats auprès de Lemoine[96]. Dans une lettre du 5 août 1873, Jules Lemoine se plaint à nouveau de ses contestations sur un lot de monnaies impériales romaines, qu'il considère comme fausses. D'autres marchands lui fournissent de la marchandise, et son deuxième gros achat de pièces a lieu en septembre 1873, auprès de la bijouterie brestoise *Au roi d'Yvetot, Rheims jeune*, horloger bijoutier, installé 87, rue de Siam à Brest[97]. Le 26 septembre, il reçoit la lettre suivante, dont nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe originelle : «Je vient de mapercevoir que le poit des monais que je vous ait remie et de cent deux grammes» (la facture mentionne qu'on parle anglais et allemand dans la boutique...). Une deuxième proposition tombe le 9 décembre 1873, mais ses relations avec Rheims se gâtent car Paul du Chatellier n'est pas d'accord avec le nombre de pièces que lui envoie le marchand brestois[98]. Il s'agit d'un lot d'environ deux cents monnaies, dont des romaines, mais aussi trois monnaies bretonnes, trente-

---

[94] Abbé A. Milon, «Le château de Kernuz. Son histoire, ses collections», *Association bretonne*, 1905, p. 7-41, avec photo du château.

[95] Arch. dép. Finistère, 100 J 1249-1252, correspondance classée par ordre chronologique.

[96] Le 28 juillet 1873, il achète à Lemoine un nouveau lot de 116 monnaies romaines (dont quatre *consulaires*), ainsi que quelques objets archéologiques. Dans une lettre du 1er août 1873, il lui propose quelques monnaies, dont un écu d'or à la couronne de Charles VII, un écu au soleil de François Ier, un franc à cheval et un agnel de Jean le Bon, un salut d'or d'Henri VI, un écu d'or de Philippe VI, un écu d'or au porc-épic de Louis XII, un écu d'or de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (il s'agit probablement d'une sélection de monnaies provenant d'un trésor de la région), quelques bouteilles romaines et mérovingiennes et des haches taillées. Lettre du 14 octobre 1873, avec description et dessin d'objets mérovingiens «récemment déterrés», avec dessin. Le 18 février 1874, Lemoine lui propose à nouveau des monnaies et des vases romains. Le 13 juin 1874, il lui propose un autre lot dont des monnaies romaines, une gauloise en or, les mêmes médiévales en or que précédemment, ainsi que deux haches de bronze. 22 août 1875, Lemoine signale l'envoi de pièces d'or dont des monnaies françaises et anglo-françaises, quelques byzantines et romaines.

[97] Autres acquisitions les 15 mai 1874 et 30 août 1874 : le 4 août, il achète à Rheims un jeton des états de Bretagne ; le 27 juillet 1874, Rheims lui signale qu'il a acheté une petite collection de médailles argent et deux en or ; le 4 mai 1874, il lui achète un lot de monnaies et quelques statuettes.

[98] Réponse du 12 décembre 1873.

trois assignats, une bague, un cachet, «3 tete sculté romaine» (*sic*), une tabatière, une croix, etc. Cette contestation montre un collectionneur assez critique vis-à-vis des marchands et les lettres de Rheims, mais aussi de Lemoine et de Vigier, montrent qu'il ne s'en laisse pas compter, sur les prix comme sur la qualité. Il s'approvisionne aussi à Quimper auprès de Girard, horloger-bijoutier installé 15, rue Keréon[99], ainsi que dans les salles des ventes comme à Brest chez Auguste Pouliquen, qui lui annonce la vente aux enchères des monnaies et médailles de M. Schiavette[100], et à Paris chez Rollin et Feuardent[101]. Il est en relations avec des personnages plus surprenants comme P. Vigier, *Grande exploitation de Marchandises vieilles et neuves*, fripier et ferrailleur, qui achète aussi les «œuvres d'art». Une correspondance abondante unit les deux hommes. Du fait de sa profession, Vigier se déplace beaucoup et les lettres parviennent des quatre coins de la Bretagne, y compris des îles, l'informant le plus souvent de l'achat de statues auprès du clergé[102]. Cependant, le 28 mars 1874, P. Vigier lui propose une collection d'un millier de monnaies à acheter au poids, sauf cent médailles de la galerie métallique des grands hommes. À la même époque, Jules Lemoine lui propose des monnaies d'or ainsi que des monnaies gauloises et romaines. Pour faire face à cette offre, Paul du Chatellier écrit à Ponton d'Amécourt qui lui répond le 2 mai 1873 en lui signalant les prix habituels des monnaies proposées[103].

En octobre 1876, l'échange de lettres permet de comprendre la façon dont il enrichit sa collection, particulièrement lorsqu'il acquiert un important lot de monnaies anciennes auprès de Rheims. Les pièces sont vendues au poids et non à l'unité, en fonction du métal mais aussi de la qualité et de la rareté. Rheims lui propose un peu plus de trois cents monnaies, romaines pour l'essentiel, mais aussi de la duchesse (Anne) et une médaille de Chateaubriand, réparties en dix-neuf lots, pour un total de 908,65 francs. Paul du Chatellier accepte de voir l'ensemble, mais précise en fin de courrier : «Veuillez je vous prie m'envoyer un reçu au nom de Mr Paul du Chastellier, ne pas omettre mon prénom.» Il étudie les monnaies, en garde environ cent trente pour la somme de 235 francs, et en renvoie une partie, en expliquant que «devant l'énorme quantité d'articles que je vous prends, vous accepterez ce prix fort raisonnable». Il réécrit ensuite, offrant 17 francs pour «5 pièces d'argent et la gauloise en or». La transaction est acceptée. Un brouillon de lettre de l'archéologue quimpérois précise au bijoutier brestois que «si vous achetiez des poteries romaines ou des objets romains quelconques, soit en terre soit en bronze ou autre, veuillez je vous prie

---

[99] Achat en novembre 1873, les 7 février, 18 mars et 13 mai 1874.

[100] Lettre du 8 novembre 1875, Paul du Chatellier y acquiert un lot de «médailles», pour 125 francs. Il pourrait s'agir de la vente évoquée dans une lettre de Rheims du 22 mars 1874, qui mentionne une vente de 4 à 5 000 monnaies par le commissaire-priseur de Brest.

[101] Lettre du 4 septembre 1874 qui l'informe qu'ils lui envoient leurs catalogues. Arch. dép. Finistère, 100 J 1413, cinq catalogues de collections : Billoin, Paris, 1886 (monnaies grecques) ; Crignon de Montigny, Paris, 1880 (divers) ; Comte de D***, Paris, 1889 (grecques et romaines) ; Fau, Paris, mars 1884 (médailles, dont la médaille de Louis XII et d'Anne de Bretagne) ; Gariel, Paris, 1885 (divers, dont une cadière, n° 2350) ; 100 J 1414 : catalogue de la vente Regnault, Paris, 1875 (dont une cadière, n° 136, gravée) ; Robinson, Paris, 1884 (médailles Renaissance) ; Sabatier, Paris, 1890 (antiques) ; monnaies, Paris, 1er-2 juillet 1895 (dont un royal de Charles de Blois, des cavaliers de Jean V et François II) ; trouvaille du 6 juin 1882, rue Vieille-du-Temple, vente Paris, 1883 ; 100 J 1415 : catalogue Serrure (trois exemplaires) ; collection X, Hermerel et Serrure, s.d., collection et bibliothèque ; deux *Moniteurs de la numismatique et de la sigillographie*, mars et avril-mai 1881 ; une *Gazette numismatique française*, 1899.4.

[102] Dans une lettre du 8 juin 1874, il signale qu'il a acheté «un saint en bois de chêne hauteur 70 cent. trouvé dans les ruines de l'ancienne abaye (*sic*) de St Mathieux sur la cote de la mer à 3 k. du Conquet. Il est doré, ses bras sont un peu dégradés». Dans un brouillon de réponse du 22 juin 1874, Paul du Chatellier précise que «le saint en bois (est) lourd et grossier».

me les communiquer, ainsi que les monnaies romaines que vous auriez entrées. Si vous trouviez de nouveau des sceaux je vous prie aussi de me les conserver car j'en ai une collection que je voudrais compléter». Comme chez Clément de La Hubaudière, famille et amis participent à sa passion, comme l'attestent ces lettres d'A. Le Roux qui lui écrit de Kadi-Coï en 1856 : «Je tâcherai de t'apporter quelques monnaies étrangères», puis lui signale en 1861 qu'il a «ramassé à (son) intention quelques médailles romaines trouvées à Mgeillah dans le sud de la province de Constantine[104]», ou celles de son père : «J'ai acheté pour toi, mon cher Paul, un projet de médaillon signé de David d'Angers 3 F 15[105]», et le 6 mars 1875 : «Je reste occupé de tes monnaies [...] : je cours pour cela aux quatre coins de Paris». Il l'informe au passage qu'il a rencontré Longpérier, conservateur du Cabinet des médailles. À partir de 1876[106], les achats de monnaies s'espacent et n'apparaissent plus que de loin en loin, au profit des objets préhistoriques et romains. On note tout de même une liste de 1879 qui signale l'achat de monnaies romaines, mais surtout de pièces d'or, de même que l'année suivante lors d'un achat auprès de Jules Lemoine [107]. Ses limiers restent à l'affût, comme le chanoine J.-M. Abgrall qui lui écrit qu'il revient de Plogastel-Saint-Germain où il a fait l'acquisition pour Paul du Chatellier de monnaies «que M. Le Berre avait entre les mains. Elles ont été classées par M. de Saint-Luc qui en a gardé quelques unes. [...] Je vais faire un relevé de tout cela et en mettre de côté pour vous et pour moi[108]». Vingt ans plus tard, il propose au collectionneur deux médaillons ayant appartenu à Rabelais, et, à l'occasion, lui signale des trouvailles[109]. Il arrive qu'il soit en concurrence avec d'autres antiquaires comme l'indique cette lettre de Jules Lemoine, de 1883 : «Mr Gautier du Mottay m'a emporté quelques monnaies gauloises, je ne sais s'il les gardera.» Tilly-Hénaff lui signale de son côté que «M. Chiron du Brossais ne vend pas la collection du Mottay. [...] D'après ce qu'on m'a dit, il n'y a pas lieu de regretter, M. Gautier n'achetant jamais rien[110]. Ce n'est pas sans doute lui qui avait acquis 400 médailles armoricaines de Merdrignac en potin. Peut-

[103] Arch. dép. Finistère, 100 J 1281 (1871-1876) : lettre de Jules Lemoine de mai 1873. Il propose : un ange d'or et un agnel de Philippe VI, un saint Michel terrassant le dragon d'Edouard III (*sic*), un salut d'Henri VI, un franc à cheval et un franc à pied de Charles V, plus des monnaies d'argent de la même époque.

[104] *Ibid.*, 100 J 1280 (1854-1870), lettre du 30 mars 1856, et de Djelfa (Algérie) du 15 mars 1861.

[105] *Ibid.*, 100 J 1249 (avant 1873), non datée.

[106] *Ibid.*, 100 J 1251 (1876-1883).

[107] Le 6 janvier 1880, Jules Lemoine l'informe qu'il tient à sa disposition des monnaies : un agnel de Charles VI ou Henri V ; un salut d'or d'Henri VI ; quelques monnaies d'évêques en or ; des monnaies royales et seigneuriales bretonnes en argent. Lettre du 12 janvier 1880 : «Les monnaies d'évêques ont été trouvées près d'ici». Lettre du 21 janvier 1880 : «Je vous envoie [...] les 3 monnaies d'évêques».

[108] Lettre de J.-M. Abgrall datée du 18 mai 1881, écrite du petit séminaire de Pont-Croix. Il s'agit de monnaies de Charles IV ou V, Philippe Auguste, Saint Louis, Philippe le Bel, Jean II et III de Bretagne, Édouard III d'Angleterre et un autre Édouard.

[109] Arch. dép. Finistère, 100 J 1300 (1899), lettre de J.-M. Abgrall, du 9 septembre 1899. *Ibid.*, 100 J 1304, lettre du chanoine Abgrall à P. du Chatellier, du 13 mai 1903, au sujet du trésor de 200 à 300 monnaies gauloises trouvé au Quinquis (Kersaint-Plabennec) : «J'ai vu le père Trébaol [...], il avait en poche une douzaine de monnaies gauloises en bronze, de différents modules, toutes avec le fameux cheval, d'une admirable conservation». Une carte de visite donne un éclairage particulier sur la personnalité du chanoine : «Mon cher ami, je suis heureux que vous soyez en possession de la trouvaille de Moëlan, mais nous n'avons pas été fins dans cette expédition, nous aurions dû partager la trouvaille en deux, acheter la part du propriétaire qui était raisonnable et laisser l'autre pour compte au fermier», *ibid.*, 100 J 1303, lettre du chanoine Abgrall à P. du Chatellier du 19 mai 1902.

[110] Le jugement est rapide car, dans la nécrologie de Gaultier du Mottay, *Revue celtique*, t. VI, p. 272, on peut lire : «C'était à la fois un archéologue et un historien ; il laisse une collection numismatique bretonne formée avec un soin tout particulier». Les deux hommes se ressemblant, Tilly se laisse peut-être aller à caresser du Chatellier dans le sens du poil...

être Mr Hucher[111]». Après 1883, on ne trouve plus dans cette série de trace d'acquisition de monnaies.

Les pièces sont conservées dans des vitrines, «les jetons et monnaies en or, en argent et en bronze de diverses époques contenus dans un médaillier[112] lors de la donation du 25 janvier 1897 sont aujourd'hui classées dans sept petites vitrines portant les numéros 88, 89, 90, 91, 93, 94 et 95 et dans le médaillier n° 92 placés dans la Bibliothèque[113]». Le devenir de cet ensemble lui donne quelques soucis et une liasse d'archives y est consacrée [114]. Un acte notarié signé de M^me^ du Chatellier et daté de 1867 reconnaît à Paul la propriété «des collections de monnaies et médailles, ainsi que tous autres objets de collection qui sont dans la galerie, tant dedans que dessus les vitrines ou armoires, ainsi que sur la cheminée, ou accrochés aux murs et aux portes[115]». En 1880, il s'inquiète de l'avenir de sa collection, ce qui est sensible par la réponse qu'envoie un juriste rennais à son fils[116] : «Une vente est permise entre un père et son fils, mais la loi présume que cette vente est une donation indirecte, et règle le sort de cette vente comme s'il s'agissait d'une libéralité. [...] Ce qui est préférable, c'est que M. du Chatellier fasse lui-même un testament, comme l'avait fait Madame votre mère. Il vous lèguerai par ce testament tout le mobilier laissé par lui au jour de son décès.» Le sujet revient sur le tapis en décembre 1896, alors que Paul du Chatellier se tracasse du risque de vente de ce qu'il a rassemblé[117]. «L'article 8 de votre contrat de mariage doit, ce me semble, être interprété en ce sens, que vos collections sont exclues du préciput, stipulé au profit de l'époux survivant, et que dans le partage de la communauté, vous ou vos enfants avez le droit de vous faire attribuer, par imputation sur votre moitié, les collections qui de la sorte ne seront pas vendues, mais au contraire conservées. [...] Le motif de la donation sera indiqué, motif rationnel et de tout point acceptable : maintenir dans votre famille, à l'héritier de votre nom, un patrimoine archéologique et historique de la plus haute valeur. Description et estimation des objets : elles seront faites avec soin. [...] Origine des objets. Elle sera indiquée, afin de bien marquer ceux qui ont été acquis pendant la communauté et ceux qui proviennent de votre famille. [...] Ne croyez vous point qu' il ne soit désirable et sage que vous mettiez en réserve pour chacune de Mesdames vos filles, des lots ou des choix d'objets rares ou précieux, afin de bien manifester que le savant, l'archéologue, a tenu à laisser dans la maison et la famille de chacun de ses trois enfants, des témoignages tout à la fois de ses affections et des études de toute sa vie ?» En 1911, la collection passe par héritage entre les mains de son fils. Le chanoine Abgrall la décrit à nouveau et n'oublie pas de mentionner les «trésors de monnaies gauloises et romaines[118]».

Treize ans plus tard, l'ensemble quitte le Finistère, racheté par le musée de Saint-Germain-en-Laye[119]. Paul du Chatellier correspond très tôt avec le musée des Antiquités

---

111 Lettre de Tilly du 20 février 1884.

112 Le 24 juin 1878, il acquiert un médaillier à la vente publique du château de Kernel en Pont-l'Abbé.

113 Arch. dép. Finistère, 100 J 1252 ; on trouve sous cette cote l'inventaire détaillé avec provenance précise (commune et lieux-dits) de plusieurs centaines de haches en pierre polie provenant de la collection Le Pontois, donnée en août 1904 à Paul du Chatellier.

114 *Ibid.*, 100 J 1253 (1876-1897), propriété et legs des collections, entretien des objets anciens, documents sur les collections du Chatellier.

115 *Ibid.*, 100 J 1253 ; même mention dans la donation-partage de ses parents du 21 mars 1879, 100 J 930.

116 *Ibid.*, 100 J 1253, lettre du 20 février 1880, Rennes, signée Jean-Marie.

117 *Ibid.*, 100 J 1253, lettre d'un juriste ou d'un notaire, signée J. Marie, datée du 22 décembre 1896, à Caen.

118 J.-M. ABGRALL, «Excursion d'étude à Pont-l'Abbé», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIV, 1917, p. 168-173.

119 P.-R. GIOT, «La préhistoire finistérienne...», art. cité, p. 552-553.

nationales. Dès 1877, un échange de lettres important a lieu, concernant les critiques dont le savant finistérien fait l'objet, comme dans ce courrier du 22 avril 1877 dans lequel un conservateur lui rappelle qu'il fait «bien d'envoyer un nouveau rapport au comité. C'est le meilleur moyen de répondre aux attaques des personnes qui cherchent à contrarier vos travaux[120]». Saint-Germain se livre aussi à un jeu plus curieux en lui faisant parvenir des objets, comme cet «échantillon» de 66 g (d'or ?) au prix de 297 francs[121]. Le musée agit aussi comme truchement entre les marchands et le collectionneur : «L'affaire des bijoux est arrangée : je vous ai mis de côté une spirale en très bon état du poids de 69 g 50, ce qui fait à 4 f 50 le gramme 312 f[122].» Finalement, à la grande surprise du gotha culturel finistérien, le maître de Kernuz vend sa collection au musée des Antiquités nationales. «S[alomon] R[einach] et H. Hubert présents [conservateurs au musée de Antiquités nationales], ont déclaré que les 2/3 de la collection, moins les objets d'or, iraient aux Musées de Bretagne, mais que la collection devait d'abord passer toute entière à Saint-Germain pour examen et consolidation[123].» L'affaire soulève des remous dont le fonds Waquet se fait l'écho[124]. Dans une lettre du 6 mars 1925 au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il signale qu'il a bien pris connaissance de sa demande de voir affecter au Musée départemental et à la ville de Carhaix certaines pièces de la collection. Cette correpondance officielle est doublée en janvier 1925 d'une autre plus aigre-douce, entre l'héritier du Chatellier et H. Waquet, car Du Chatellier junior reproche au président de la Société archéologique du Finistère ses commentaires désagréables dans la presse locale, au sujet de la vente de la collection de Kernuz.

Personnalités diamétralement opposées, Clément de La Hubaudière et Paul du Chatellier se retrouvent donc au travers d'une passion commune, mais ce dernier est un collectionneur de monnaie *stricto sensu* : il amasse les pièces en nombre et par tous les moyens, comme le montre sa correspondance commerciale, mais le sujet n'apparaît qu'incidemment dans sa correspondance scientifique, preuve du peu d'intérêt intellectuel qu'il lui prête. Le dossier La Hubaudière est trop maigre pour tirer des conclusions fines, mais d'après le catalogue de sa collection, on note un effort pour préciser l'origine des trouvailles de monnaies médiévales, souci totalement étranger à Paul du Chatellier.

En ce siècle de la science triomphante, ces hommes ne sont pas seuls à s'intéresser à la numismatique, et l'on trouve la Société académique du Finistère (*sic*) dans la «Liste des membres correspondants», de la Société française de numismatique et d'archéologie[125]. À la même époque, la Société archéologique se constitue un petit médaillier, essentiellement alimenté par les dons des membres. Entre 1873 et 1877, ce sont une quinzaine de monnaies et jetons médiévaux qui sont donnés à la Société par l'abbé Évrard et MM. Faty, Briot

---

120 Arch. dép. Finistère, 100 J 1282 (1877-1879).

121 Mentionné dans une lettre du 26 juin 1877.

122 Lettre du 20 août 1877, signée Alexandre Bertrand.

123 Sur l'acquisition de la collection Paul du Chatellier par le musée des Antiquités nationales, pour un total de 180 000 francs, cf. P.-R. GIOT, «La préhistoire finistérienne, du romantisme à la science contemporaine», art. cité, p. 553. Seules les collections protohistoriques et antiques (et une partie des monnaies) de Paul du Chatellier sont acquises par Saint-Germain-en-Laye, les autres objets sont restés entre les mains de ses héritiers. La collection de monnaies romaines est actuellement en cours de classement (renseignements Hélène Chew, conservateur en chef du musée des Antiquités nationales, lettre du 19 janvier 2001, que je remercie). Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France enregistre un don de monnaies le 16 novembre 1923, mais c'est de M. A. Le Chatelier, professeur au Collège de France (renseignements Michel Dhénin, lettre du 16 octobre 2001, que je remercie).

124 Arch. dép. Finistère, 76 J 21, correspondance relative à Paul du Chatellier.

125 *Annales de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1868, p. XL-XLVII.

de La Mallerie, Merlin, Xavier de Blois, Prosper Hémon, Cornec et Bezard[126]. En 1885, il est décrit de la façon suivante : «Le médaillier du Musée de Quimper possède plus de 2 000 pièces provenant de dons, d'achats et de trouvailles faites dans des fouilles exécutées dans le département. Cette collection comprend actuellement en or, argent et bronze : monnaies gauloises, grecques, romaines, bretonnes, françaises, baronniales, étrangères, jetons, médailles, pièces non classées. A cause de son importance, la numismatique a donné lieu à un catalogue séparé, qui a fait l'objet d'un travail spécial et qui sera communiqué en manuscrit aux personnes qui en feront la demande[127].» Ce médaillier est en partie connu grâce au *Catalogue minéralogie, objets de curiosité, médailles*, manuscrit 27 de la bibliothèque municipale de Quimper, commencé le 23 octobre 1854, clos en 1877, qui représente un ensemble disparate mais tout à fait intéressant[128]. Les monnaies sont décrites à partir de la page 115, avec une note manuscrite : «Toutes ces médailles ont été mises en dépôt au musée archéologique le 20 février 1873 ainsi que toutes les monnaies et divers objets d'art.» On y trouve mention de 43 romaines, 10 gauloises non décrites, mais aussi des monnaies ducales, royales et étrangères, des sceaux, etc. Le catalogue des médailles compte 25 numéros, dont la médaille Louis XV de la bataille de Saint-Cast, complété «par la galerie métallique des hommes illustres», dont la médaille de Keratry[129]. Un trésor médiéval trouvé «en creusant le nouveau lit de l'Odet près de l'évêché» vient compléter l'ensemble.

Malgré ces efforts, le Finistère souffre encore du manque d'un médaillier public digne de ce nom. Il est certain que l'année 1923 est à marquer d'une pierre noire car le départ de la collection de Paul du Chatellier n'a pas permis la mise place d'un ensemble important, qui aurait attiré l'attention des chercheurs et aurait probablement été complété par la suite, comme cela a été le cas pour les collections du musée de Bretagne à Rennes, ou du musée Dobré à Nantes. Il ne nous reste qu'à souhaiter que cette situation change à l'avenir, et qu'un effort soit fait pour au moins conserver jetons et médailles émis à Quimper et dans le département.

Le temps des jetons et des médailles

En quantité, et sous réserve de trouvailles futures très probables, les témoins métalliques de l'histoire quimpéroise sont encore rares, et nous n'en comptabilisons actuellement qu'une demi-douzaine[130]. Ces objets ont le plus souvent été émis par des associations ou des «sociétés» qui veulent laisser un témoignage, à moins qu'il ne s'agisse de jetons et monnaies de nécessité, servant à pallier occasionnellement le manque de petite monnaie. C'est au premier groupe qu'appartient la médaille en bronze de la Société d'agriculture, émise en 1893[131]. À l'avers, on peut voir le visage de Marianne à gauche, avec la légende RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, et au revers MINISTERE DE, graveur :

---

126 Procès-verbaux de la Société archéologique du Finistère, années 1874-1877.

127 *Catalogue du musée archéologique départemental et du musée des anciens costumes bretons*, Quimper, 1885, p. 11-12, vitrine A. Plus récemment, la collection s'est enrichie de l'essentiel de la trouvaille de l'hôpital Gourmelen.

128 Remerciement à M^me^ Coïc, de la bibliothèque municipale de Quimper.

129 Réalisé au XIX^e^ siècle, il s'agit d'une importante série de médailles rappelant le souvenir des grands hommes.

130 Il existe un petit lot de dix médailles et jetons conservés aux Archives municipales de Quimper, dans le fonds de la société de musique, sous la cote 2 R 14. On y trouve une médaille dorée, une d'argent et une de bronze du «Festival de Douarnenez», datée 7 juillet 1889 ; une médaille d'argent et deux dorées de la ville de Brest ; une médaille d'argent hexagonale du «Festival et concours de musique de Brest» du 5 juin 1932, représentant Recouvrance, le pont tournant, le pont Gueydon et la tour Tanguy ; une médaille d'or et une d'argent de la ville de Morlaix, concours musical du 21 mai 1893 ; une grande médaille de bronze passe-partout, non attribuée. Je remercie M^mes^ Lecuyer et Lajoinie pour l'aide apportée dans mes recherches.

131 Diamètre, 50 mm ; poinçon corne d'abondance.

H. PONSCARME, et, dans un cartouche : QUIMPER 1893 CONCOURS REG[ION]AL AGR[ICO]LE. Il s'agit d'une médaille destinée à être remise au lauréat des différents concours organisés lors des comices[132].



Fig. 3-4. – Médaille en bronze de la Société d'agriculture, 1893.

Les jetons offrent des caractères plus originaux. Citons celui émis en 1830 par les forges de Pontcallec et les mines de houille de Quimper[133]. Il s'agit d'un jeton octogonal en argent, qui montre à l'avers le buste de Charles X, avec le texte suivant : ORD[ONNANCE] DU ROI DU 14 JANV[IER] 1830, et au revers, COMPAGNIE DES HAUTS-FOURNEAUX ET FORGES DE PONTCALECQ ET DES MINES DE HOUILLE DE QUIMPER[134]. Il rappelle la tentative d'exploitation d'un petit gisement de charbon, dont le désastre n'a laissé comme souvenir que cet objet. Le gisement quimpérois est découvert par Alexis Rochon de Fornoux (1741-1817), mathématicien, physicien et navigateur[135]. En 1752, M. Mathieu fait les premières fouilles, reprises en l'an II par l'ingénieur métallurgiste Pierre Valérie Cormier, pour le compte de la marine, associé à un dénommé Vatrin. Cambry prend la place de ce dernier, mais il perd la concession de l'exploitation au profit de la marine le 7 juin 1799.

---

132 C'est un modèle générique, émis sans caractéristique particulière, pour servir dans n'importe quelle ville. Il suffit, pour la personnaliser, de rajouter le nom de l'agglomération dans un phylactère prévu à cet effet. On en connaît aussi pour Brest, Morlaix et Lorient, pour ne citer que les villes les plus proches.

133 Le charbon de Kergogne en Kerfeunteun est mentionné dans René CARDALIAGUET, *Les Trois contre Moscou*, Spes, Paris, 1931, p. 105 : «Quimper n'en manque pas : de La Terre-Noire en Penhars jusqu'à Le Cluyon en Ergué-Gabéric, voilà six kilomètres de bonne houille, plus riche peut-être qu'à Kergogne en Kerfeunteun, dont le charbon est gras, flambant, riche en hydrocarbure». Mais les richesses naturelles de la cité ne s'arrêtent pas là : «Le pétrole, à Quimper encore ; il suinte dans la plaine de Cuzon, dont le sous-sol est de schiste bitumeux». Les bibliophiles quimpérois auront la joie de lire (p. 38-45) une description de leur ville sous la botte russo-chinoise qui ne manque pas de sel, l'état de siège déclaré à la suite d'un attentat n'étant d'ailleurs pas sans rappeler les heures les plus noires de l'Occupation.

134 Poinçon lampe à huile.

135 Sur cette première tentative, Georges-Michel THOMAS, «Cambry et les mines de charbon de Quimper», *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1984, p. 51.

L'exploitation se fait alors sous la forme de deux tranchées d'une centaine de mètres de long, et une galerie est creusée pour reconnaître les veines[136]. Les travaux n'avancent pas très vite car un rapport de 1816 indique que, depuis Cambry, les travaux sont au point mort, situation qui se prolonge jusqu'en 1831. Cette année-là, une déclaration au fisc signale que l'on n'a fait que commencer quelques petits travaux de recherche. C'est dans ce contexte que naît la Compagnie anonyme de Pontcallec qui obtient la concession du bassin houiller de Quimper par ordonnance royale du 15 avril 1829. S'ensuit alors une contestation sur les limites de l'exploitation entre M. Landrin et le lieutenant général et pair de France Pujol, chacun revendiquant les filons les plus riches. Le 2 avril 1823, la famille de M. de Malestroit investit 100 000 francs dans l'exploitation. Cet investissement important s'explique du fait que la houille coûte alors très cher[137]. Rapidement, les soucis financiers s'accumulent, les sommes investies se révèlent insuffisantes et les ouvriers ne sont pas payés. Comme le filon s'avère être de mauvaise qualité, un puits est creusé à Cuzon, à 145 m de profondeur, mais ne permet la découverte que «deux ou trois petits nids de houille de la grosseur d'une noix[138]». La déclaration d'impôt du 12 juillet 1837 signale que «les travaux sont momentanément suspendus, ou se bornent à épuiser les eaux». Le 5 mai 1838, dans un document du même type, les exploitants de la mine de Kergogne, en Kerfeunteun, signalent que l'exploitation de la houille «présente peu de chances de succès». Les travaux de Kergogne cessent en 1841. Les derniers documents concernant cette exploitation datent de 1844, et il faut attendre 1877 pour la voir revenir d'actualité, mais à cette époque le concessionnaire ne l'exploite pas[139].

Le fourneau économique émet, quant à lui, deux monnaies de nécessité, de 5 et 10 centimes. Leur utilisation est simple. L'indigent qui veut manger une soupe doit payer une petite somme car, dans l'esprit des associations de bienfaisance, il faut responsabiliser les individus et de ne pas donner l'impression qu'il n'y a qu'à se servir. On change donc son argent à la caisse, en témoignage de quoi est remis le jeton qui sert à la délivrance de la ration[140]. Il en existe deux, dont celui de 10 centimes a été retrouvé. Il est en aluminium, de forme octogonale, et a été émis à trois mille exemplaires par les Fonderies et Laminoirs de Biache. Un autre jeton de 5 centimes, émis antérieurement, n'est pas encore connu, mais quelques exemplaires doivent bien dormir ici ou là. Pour des raisons radicalement différentes, la caisse d'épargne

---

136 À l'occasion d'un exposé du docteur Picquenard sur les gisements de schistes bitumeux de la région quimpéroise à la Société archéologique du Finistère, le 30 novembre 1919 (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLVI, 1919, procès-verbaux, p. XLIII-XLIV), M. Cormier rappelle que dans les années 1796 à 1812, des puits d'une centaine de mètres ont été creusés place Alexandre-Massé (place de Brest), et on voyait même à proximité un *Hôtel de la Mine*.

137 On retrouve les mêmes recherches ailleurs. Le 11 mai 1840, MM. Thomas, Aubert et C^ie^ dépose une demande de concession pour exploiter la houille de la région de Cléden. Des sondages permettent de s'assurer de l'existence d'un filon d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur, «d'une qualité reconnue sinon supérieure, du moins égale à celle des meilleurs charbons importés d'Angleterre», comme l'affirment les paroissiens de Cléden. En 1844, une étude plus poussée fait planer des doutes sérieux sur la qualité des veines. Deux ans plus tard, une nouvelle tentative a lieu, soutenue par le baron Mowat, mais les recherches sont abandonnées une fois de plus. La question agite encore la région jusqu'en 1901. Cf. Daniel BERNARD, «Cléden Cap-Sizun», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVII, 1951, p. 35-108, traite du bassin houiller de Cléden (p. 98-106).

138 Rapport du 26 juin 1835.

139 Ce rapide historique a été dressé grace aux documents contenus dans la série Arch. dép. Finistère, 8 S 6, mines de houille de Quimper-Kergogne (Kerfeunteun), an VIII-1922 ; dossier 1829-1831 et mémoire de Landrin contre son conseil d'administration.

140 Ce phénomène est bien connu et nombreuses sont les villes qui émettent ce genre de jetons. Il en existe aussi pour Besançon, Béziers, Cahors, etc.

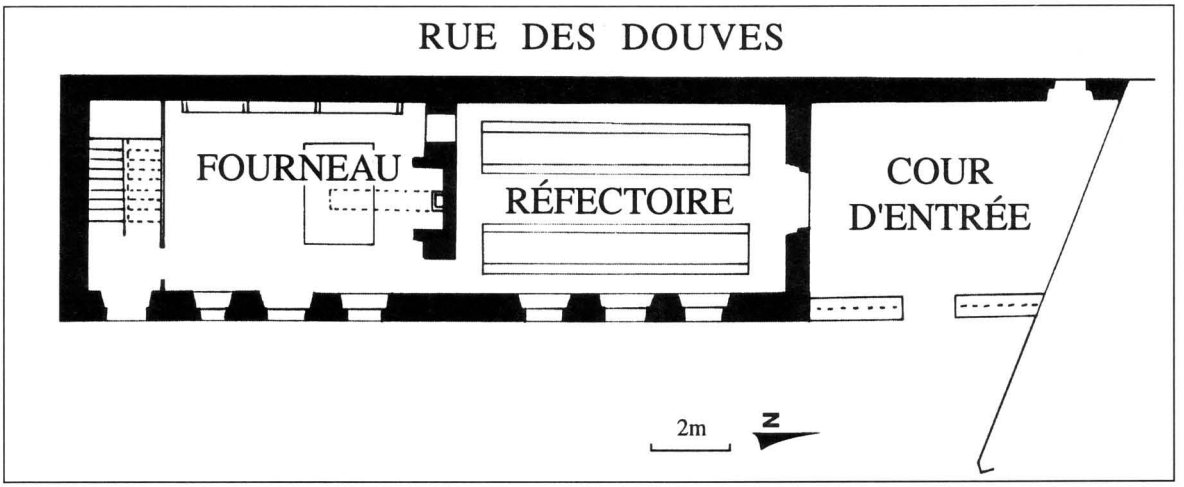


Fig. 5. – Plan du Fourneau économique, rue des Douves, à Quimper.

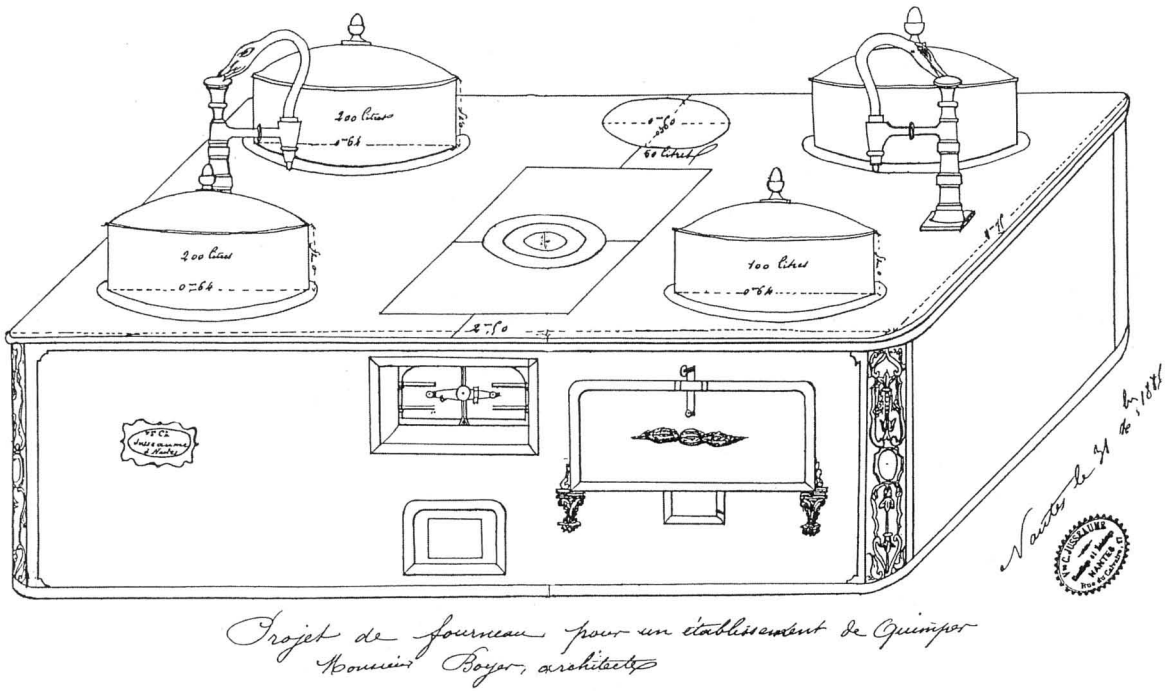


Fig. 6. – Projet de fourneau par l'architecte Boyer, de Nantes, 1886 ?

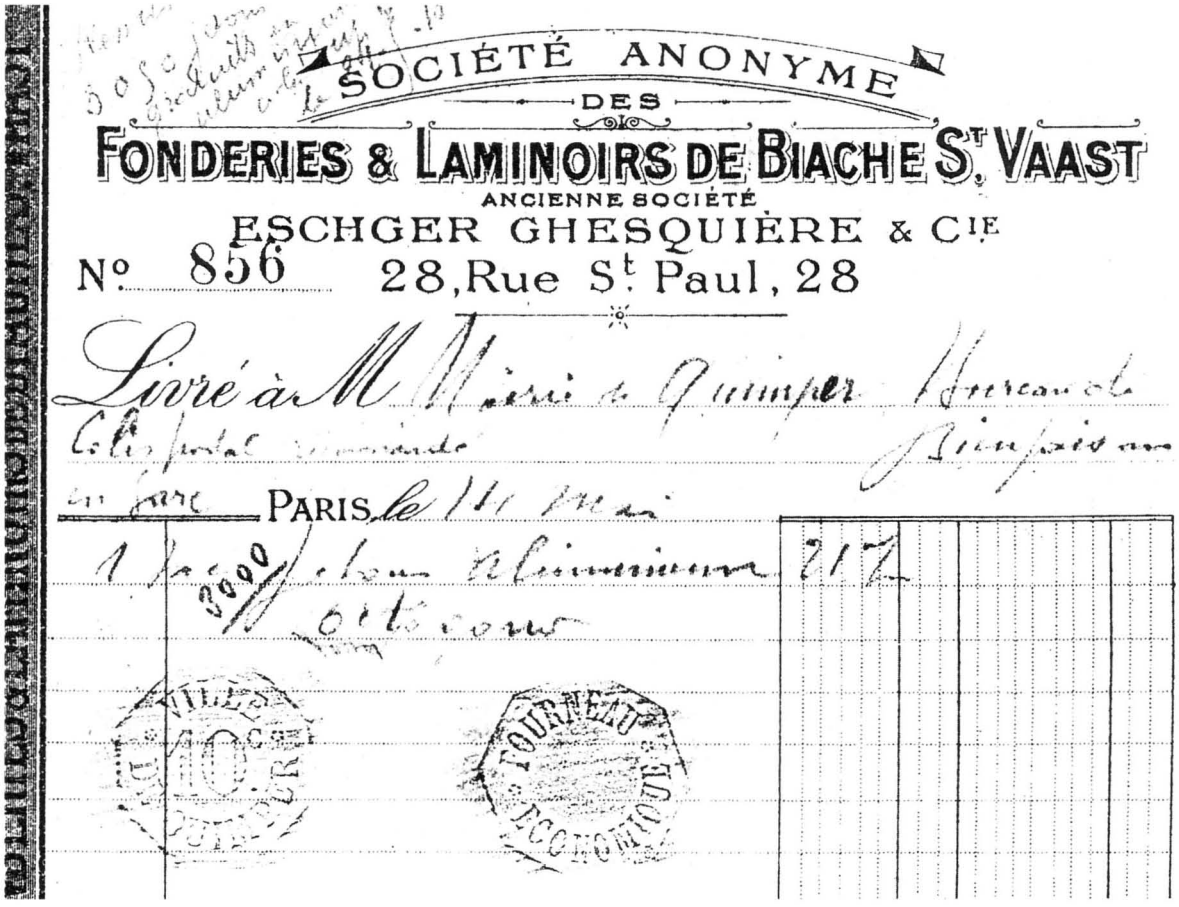


Fig. 7. – Facture des jetons en aluminium pour le Fourneau économique, 1910 ?
Le jeton de 10 centimes apparaît au bas de la facture.
(Arch. mun. Quimper, série Q, non coté).

émet aussi des objets métalliques. En janvier 1833, Armand du Chatellier, père de Paul dont il est question plus haut, lit à la toute nouvelle Société d'émulation un rapport sur l'organisation d'une caisse d'épargne, mais l'inertie de la municipalité en retarde l'ouverture à 1836. Plus tard, la caisse fait fabriquer des jetons de présence en argent, qui sont remis au membres du conseil d'administration lorsqu'ils siègent. Ils mesurent 36 mm de diamètre, ce qui en fait presque des médailles. À l'avers, on voit le blason de Quimper (au mouton) entouré d'une branche de chêne et d'une de laurier, surmonté d'une couronne murale, avec la légende CAISSE D'ÉPARGNE QUIMPER. Au revers, on voit Marianne casquée, sur fond de soleil levant, avec pour légende PATRIA. Ce dernier point est tout à fait curieux car, habituellement, les caisses d'épargne utilisent le plus souvent une scène familiale ou une ruche pour meubler un des côtés[141]. Faute d'une date, il faut certainement mettre cette originalité sur le compte du climat revanchard qui règne dans les années qui précèdent

la Première Guerre mondiale. Enfin, il existe au moins une médaille commémorant le souvenir de l'évêque Joseph Marie Graveran, et il doit bien exister une médaille commémorative de Laennec, mais nous ne les avons pas encore rencontrées.



Fig. 8. – Jeton de la caisse d'épargne de Quimper, sans date.

Nous quittons le domaine métallique pour le papier avec les trois billets émis au début du XX^e^ siècle par la chambre de commerce du Finistère. Pendant la Première Guerre mondiale et au début des années 1920, la France souffre d'une pénurie de petite monnaie, et le gouvernement autorise les chambres de commerce à émettre des billets et des monnaies de nécessité pour pallier le phénomène, sous réserve d'avoir en dépôt la valeur du total des billets émis. Comme il s'agit de petites sommes, cela ne pose pas de problème. Il existe trois coupures de 50 centimes, 1 et 2 francs. D'un côté, on voit les blasons quimpérois (au cerf) et brestois, avec la valeur, le numéros de série, la date et la signature imprimée des présidents, Delécluse et Le Frapper, le tout dans un encadrement. Au revers, on lit un long texte dans un cadre sommaire : «Bons émis sous la responsabilité solidaire des deux Chambres de Commerce de Brest et de Quimper et remboursables en billets de la Banque de France par dix ou multiples de dix. Ces bons n'auront cours que dans les circonscriptions des Chambres de Commerce de Quimper et de Brest.» Ces billets sont différents par la taille, du plus petit au plus grand en fonction de la valeur (105 x 67 mm, 116 x 75 mm, et 117 x 76 mm), et par la couleur (marron, bleu et orange[142]).

---

[141] Ruche à Fougères, personnification de l'Épargne à Lorient, famille à Brest... Le célèbre écureuil est plus tardif.

[142] À l'occasion, d'autres mentions éparses permettent de retrouver la trace d'objet disparus : la municipalité distribue des plaques aux mendiants quimpérois uniquement. En 1834, la ville se dote d'une école primaire, et ses résultats sont tels à l'école des arts et métiers que son instituteur reçoit une médaille d'honneur du ministère en 1845. M^me^ Tanguy, inventeuse des crêpes dentelles, reçoit une médaille d'or à Paris en 1910. Cf. J. KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper*, p. 214, 219, 236 et 241. La Société archéologique du Finistère attribue aussi des médailles, au chanoine Peyron, par exemple, la grande médaille de vermeil en 1914. Cf. R. DANIEL, «Un siècle d'activités», art. cité, p. 477.



Fig. 9. – Billets de nécessité émis par les chambres de commerce de Quimper et de Brest, 1918-1922.

Usages et légendes

Après ces histoires d'argent sonnant et trébuchant, il nous reste à aborder le monde de l'imaginaire, et la région de Quimper fournit son quota d'histoires, de l'usage curieux au récit féerique, certains associant l'or à la rêverie.

C'est le cas du propriétaire de Troheir, commune de Kerfeunteun, qui devait tous les ans un écu d'or à l'évêque de Quimper, qui ne pouvait être présenté que par un gentilhomme à la messe de Noël. La justice épiscopale dressait alors un procès-verbal. Tous les sept ans, on remplaçait l'écu par une paire de gants de soie blancs bordés d'or[143].

Plus proche de la leçon de morale que du conte, l'histoire du marchand quittant Quimper est édifiante. En partant, il confie à son voisin de l'or, mais à son retour, l'autre nie en avoir reçu. Appelé tous les deux devant le tribunal, le dépositaire donne sa canne avant de jurer devant Dieu avoir remis l'argent. Indigné par une telle duplicité, le Ciel intervient et détache le bras voleur, tandis que sa canne se brise, et alors «des pièces d'or roulent en grand nombre sur le parquet[144]».

Déguignet nous révèle aussi quelques enfouissements. Dans la légende de *Péric*, on apprend qu'après avoir vendu ses bœufs, le héros revient dans sa cabane y cacher l'argent, car il a «une cachette spéciale pour mettre son trésor». Quelques pages plus loin, le trésor s'est multiplié et comprend désormais «des diamants et des pierres, sans oublier le bel habillement et les draps de lit». Pourtant, quand on connaît l'existence d'un trésor, il n'est pas toujours facile de se l'approprier. Dans l'histoire *Christoc'h Du*, l'archétype du mauvais seigneur, M. de La Marche de Lezergué, possède bien sûr un trésor, dont «tout le

143 J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère...*, *op. cit.*, p. 350.

144 ID., *ibid.*, p. 351, et Jean-François BROUSMICHE, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, Quimper, 1977, p. 264.

monde sait qu'il existe mais personne ne sait au juste où». Le mort prend la forme d'une grosse anguille pour veiller son or, au fond d'un étang. Dans un autre cas, les barriques pleines d'or ne se révèlent qu'à des moment bien précis, en général une fois l'an, voire tous les cinquante ans, lors du dimanche des Rameaux. Par exemple, il en existe un caché au-dessous du Pont-al-C'houenen, qui sépare Ergué-Gabéric de Landudal. Il se compose de trois barriques pleines d'or et d'argent, déposées dans une charrette. Celle-ci n'apparaît qu'une fois par siècle, et pendant quelques minutes seulement. Au début du XIX[e] siècle, un cultivateur vit la charrette, s'en approcha et réussit à y atteler ses bœufs. Une prière à Notre-Dame de Kerdévot l'aida à venir à bout de la masse qu'il put remonter, jusqu'au moment où une pensée mauvaise fit sortir une grosse anguille qui donna un coup de queue à la cheville unissant les bœufs à la charrette. Celle-ci retourna alors au fond de son trou pour n'en plus ressortir. Un autre trésor mérite d'être signalé. Près de la chapelle de Kerdévot, un trésor est caché depuis la Révolution, composé des vases sacrés en or et en argent de la chapelle, et de deux cloches. Plusieurs individus affirment avoir entendu les cloches tinter, mais le trésor garde toujours son secret. Rappelons enfin que l'herbe d'or, *an aour yeotenn*, peut servir à découvrir l'or caché, mais bien malin qui peut s'en procurer[145].

Ce tour d'horizon permet d'aborder l'histoire quimpéroise de façon transversale et de rappeler l'existence de témoignages métalliques souvent négligés. De l'âge du bronze à nos jours, on peut rattacher petite et grande histoire à des monnaies ou à des jetons, mais aussi à des hommes. L'intérêt de Quimper est de fournir une longue série de documents que peu de villes bretonnes peuvent aligner, tout en faisant ressortir la personnalité de quelques collectionneurs particulièrement intéressants. On nous permettra de conclure en rappelant que tout cela n'est que la partie émergée de l'iceberg, et que les découvertes grandes et petites doivent être signalées pour être publiées. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra combler les lacunes de la documentation et éclairer les points qui restent dans l'ombre.

ANNEXE

Corpus des monnaies et des objets paléomonétaires trouvés dans la région quimpéroise

Nous donnons ci-dessous la liste des trouvailles paléomonétaires et monétaires de la région quimpéroise, de l'âge du bronze à la fin du Moyen Âge. L'étude des archives, et en particulier de l'inventaire de la collection de Clément de La Hubaudière et la correspondance de Paul du Chatellier, nous permettent de publier de nombreuses trouvailles inédites ou peu connues. Pour ne pas alourdir le texte, les indications sont sommaires, et, pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux archives et à la bibliographie. Cette liste pourra être complétée à l'avenir avec l'aide de tous ceux qui nous signaleront des trouvailles monétaires.

[Abréviation : *BSAF* = *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*].

---

145 Jean-Marie DÉGUIGNET, *Contes et légendes de basse Cornouaille*, Le Relecq-Kerhuon, 1998, p. 57, 62, 90, 111-113 et 119-121. Je remercie Norbert Bernard qui m'a signalé ces occurrences.

Âge du bronze

Ergué-Armel, Guiniel

BSAF, 1931, p. X : le chanoine Pérennes offre à la Société archéologique du Finistère une hache de bronze découverte dans un talus en 1929 à Guiniel, en Ergué-Armel.

Ergué-Armel, Kerlaéron

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 329-331 : cachette de fondeur de 168 haches à douille découverte le 17 février 1860 à Kerlaéron[146].

Ergué-Armel

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 329-331 : un autre dépôt trouvé sur la commune, mais non localisé. Il pourrait s'agir de la même trouvaille que la précédente.

Ergué-Armel

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques ...*, p. 329-331 : mention d'une cachette de haches à douille, d'origine inconnue.

Ergué-Armel

BSAF, 1931, p. XVI : M. Tréhony fait don à la Société archéologique du Finistère de deux haches de bronze trouvées à Ergué-Armel. Il pourrait s'agir de la même trouvaille que la précédente.

Ergué-Gabéric, Niverrot, Parc-Kerroyan

BSAF, 1891, p. LX, et DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 332 : découverte entre 1890 et 1891, dans un champ nommé Parc-Kerroyan, quartier du Niverrot, de douze haches à douille en bronze, enfermées dans un vase.

Penhars, Kerlagat-Du

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 333, découverte de deux haches à douille.

Penhars, Loscoat

BSAF, 1899, p. 262, et DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 333 : au Loscoat, découvertes de haches à douille contenues dans un vase[147].

Plomelin

BRIARD (Jacques), *Les dépôts bretons et l'âge du bronze atlantique*, Rennes, 1965, p. 310 : mention d'une cachette de fondeur.

Pluguffan, Quélarnic

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 336 : à Quélarnic, découverte d'un dépôt de fondeur composé de haches à douille.

Pluguffan, au sud-est du bourg

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 336 : découverte de quatre-vingts haches à douille (conservées en leur temps au musée de Kernuz), présentant dix variétés d'ornementation, le tout enfermé dans un vase.

Quimper, Kerfeunteun, Penvillers

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 332 : découverte le 23 mars 1901 d'une cachette de fondeur à Penvillers.

Quimper, Petit-Ligné

Arch. dép. Finistère, 100 J 1254, n° 284 de la collection du Chatellier : *celto* gallo-romain en bronze (probablement une hache à douille) trouvé au Petit-Ligné (ou Ligué) près Quimper, acheté à M. Gérard.

Quimper, Parc-ar-Groas

BSAF, 1912, p. L : le 19 décembre 1912, découverte à Parc-ar-Groas de quarante-quatre haches à douille, du type le plus commun.

Époque gauloise[148]

Ergué-Armel, mont Frugy

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 329-331 : découverte de monnaies gauloises en 1896.

---

146 Le *Catalogue du musée archéologique départemental et du musée des anciens costumes bretons*, Quimper, 1885, p. 39 n^{os} 49-53 et 123-131, qualifie les haches à douille «de type anglais».

147 Il s'agit de la même découverte que : *Catalogue du musée archéologique départemental...*, *op. cit.*, n° 58, hache à douille découverte à Loscoat (Penhars) en faisant la rectification de la route de Plogonnec.

148 Voir aussi Katherine GRUEL et *alii*, «Les monnaies gauloises en Armorique, présence ou absence dans l'habitat», supplément n° 3 à la *Revue archéologique de l'Ouest. Les Gaulois d'Armorique*, 1990, p. 63-69.

Quimper, le Braden

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique de la Gaule. Le Finistère*, Paris, 1989, p. 173-174 : découverte d'une monnaie apparentée carnute, au Braden (couche - 10/ + 10).

Quimper, Roz-Maria

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* : découverte dans un contexte de la fin du Ier siècle d'un bronze picton à légende ATECTORI.

COLBERT DE BEAULIEU (Jean-Baptiste), «Un petit bronze armoricain», *Archéologie en Bretagne*, n° 9, 1er trimestre 1976, p. 20 : à la Pouponnière, découverte dans une couche flavienne d'un petit billon armoricain.

Quimper, rue Michelet

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* : une monnaie incertaine du centre de la Gaule[149] (type La Tour 4525) à légende ARIVOS/SANTONOS.

Quimper, Saint-Hubert

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* : une monnaie gauloise à Saint-Hubert, à Quimper.

Environs de Quimper :

Arch. dép. Finistère, 100 J 1254 : une monnaie d'or des Aulerques Cénomans (non décrite).

Époque romaine

Ergué-Armel, Petit-Méné

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 329-331 : découverte de monnaies romaines en bronze en 1866.

Plomelin, Le Pérennou

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 334-335 : découverte au Pérennou, en 1833, de monnaies d'Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.), de Tibère (14-37), de Claude (41-54), de Victorin (268-270), et de la colonie de Nîmes.

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* : des monnaies de Tibère (14-37), Claude (41-54), Faustine[150], Antonin le Pieux (138-161), Marc Aurèle (161-180), Commode (177-192), Victorin (268-270), sur le site de la villa du Pérennou.

SOUVESTRE (Émile), *Le Finistère en 1836*, Brest, 1838, p. 83, M. du Marc'hallac'h décrit :

Tibère (14-37), une monnaie au type de l'autel de Lyon ;
Claude Ier (41-54), une monnaie ;
Victorin (268-270), un bronze.

Plomelin, Kervadiou

PAPE (Louis), *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, A.135 : découverte à Kervadiou de cinq ou six sesterces de l'époque des Antonins, et d'Otacilia Severa (épouse de Philippe Ier l'Arabe, 244-249) : un antoninien.

Pluguffan, Kerautret-Vihan

GALLIOU (Patrick), «Monnaies d'or d'époque romaine découvertes en Bretagne», *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 2e trimestre 1981, p. 16 :

Hadrien (117-138), un *aureus*, au revers COS III, frappé à Rome vers 125-128.

Pluguffan, Kereuret

Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, inventaire 75976, coll. Paul du Chatellier : au moins vingt-six monnaies romaines conservées.

Quimper, Créac'h-Maria

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* : des monnaies de bronze de Vespasien (69-79), Domitien (81-96), Trajan (98-117), Faustine[151], dans une nécropole, associées aux urnes cinéraires.

MERLAT (Pierre), «Notice sur les fouilles exécutées dans la nécropole gallo-romaine de Créac'h-Maria en Ergué-Armel (Finistère)», *Annales de Bretagne*, 1953, p. 390. Découverte de :

Domitien (81-96), un bronze au type Cohen 660.

Quimper, Créac'h-Maria

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* : dans un habitat proche de Créac'h Maria,

Domitien (81-96), une monnaie de bronze.

---

[149] S. SCHEERS, *Un complément à l'atlas de monnaies gauloises de Henri de La Tour*, Paris-Maastricht, 1992, n° 4525.

[150] Il peut s'agir de Faustine mère, épouse d'Antonin le Pieux (138-161), ou de Faustine jeune, épouse de Marc Aurèle (161-180).

[151] Même remarque que plus haut.

Quimper, Créac'h-Maria, rue Feunteunic-ar-Lez

BSAF, 1928, p. X :

Septime Sévère (193-211), une monnaie.

Quimper, Créac'h-Maria, rue du Frugy

LE SEAC'H (Charles), «Découverte d'une monnaie de Faustine (104-141), rue du Frugy, à Locmaria (Quimper)», *BSAF*, 1956, p. XXIV :

Faustine mère (épouse d'Antonin le Pieux, 138-161), un bronze.

Quimper, établissement Sainte-Marie

BSAF, 1874, p. 16. Découverte dans l'enclos de l'établissement Sainte-Marie à Quimper de :

Victorin (268-270), un petit bronze.

Quimper, Keranc'hoat

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte à Keranc'hoat de :

Trajan (98-117), une monnaie.

Quimper, Kerfeunteun

BSAF, 1874, p. 129, et GALLIOU (Patrick), «Monnaies d'or d'époque romaine découvertes en Bretagne», *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 2e trimestre 1981, p. 12. Découverte en 1874 de

Lucille (épouse de Lucius Verus, 161-169), une monnaie d'or, déposée au musée d'archéologie.

Quimper, Le Likès

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte au Likès de :

Victorin (268-270), un petit bronze.

Quimper, Locmaria

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 338 : au nord du champ de foire, découverte de monnaies de Vespasien (69-79), Domitien (81-96) et Constantin (307-337).

Quimper, Locmaria, résidence Saint-Hubert

BSAF, 1987, p. 47, «Chronique d'archéologie antique et médiévale». Découverte de :

Tetricus (270-273), deux monnaies.

Quimper, Locmaria, Terre-Noire

BSAF, 1972, p. 97, «Chronique d'archéologie antique et médiévale». Découverte de :

Alexandre Sévère (222-235), un sesterce Cohen 548, revers SPES PVBLICA.

Quimper, Locmaria, rue Marie-Curie

BSAF, 1963, p. LXXII-LXXIII. Découverte rue Marie-Curie de :

Marc Aurèle (161-180), un sesterce daté 170 apr. J.-C.

BSAF, 1971, p. 64. Découverte à l'angle des rues du Frugy et Marie-Curie, à Créac'h-Maria de :

Néron (54-68), un bronze à légende VICTORIA AVGVSTI Cohen 341, et d'un miroir de bronze comprenant en décoration un autre bronze de Néron.

Quimper, Parc-ar-Groas

LE BIHAN (Jean-Paul), «Quimper, Parc-ar-Groas», *BSAF*, 1990, p. 120-122. Découvertes de monnaies d'Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) et de monnaies flaviennes (Tibère-Claude) lors des fouilles du printemps 1990[152].

Catalogue du musée archéologique départemental et du musée des anciens costumes bretons, Quimper, 1885, fouilles de Parc-ar-Groas, monnaies numéro 102 à 111, et LE MEN (R.-F.), «Fouilles d'un poste gallo-romain sur le Mont-Frugy, à Quimper», *BSAF*, t. IV, 1876, p. 179-199. Parc-ar-Groas, découverte de treize monnaies :

Publius Sabinus, une monnaie Cohen 327 ;
Domitien (81-96), deux bronzes, Cohen 534 et ind., et trois autres probablement du même empereur ;
Trajan (98-117), une monnaie d'argent originaire d'une ville grecque ;
Faustine I (épouse d'Antonin le Pieux, 138-161), un grand bronze ;
Marc Aurèle (161-180), un grand bronze Cohen 530 ;
Faustine II (épouse de Marc Aurèle, 161-180), un denier Cohen 35 ;
Tetricus (270-273), un petit bronze ;
Licinius (308-324), un petit bronze à légende GENIO POPVLI ROMANI, Cohen 69 ; Victorin (268-270), un petit bronze (trouvé par M. Mahé, entrepreneur) ;
un petit bronze barbare indéterminé.

152 On ne peut que regretter l'absence de description des espèces découvertes.

Quimper, pont de Poulguinan

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte de :

Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.), un semis à l'autel de Lyon.

Quimper, Poulguinan

DU CHATELLIER (Paul), *Les époques...*, p. 337. Découverte de :

Constantin (307-337), un petit bronze.

Quimper, résidence Saint-Hubert

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte de :

Tetricus (270-273), des antoniniens.

Quimper, Roz-Avel

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* :

un ensemble de vingt monnaies d'Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.), Tibère (14-37), Claude (41-54), Trajan (98-117), Claude II (268-270), Tetricus (270-273) ;

les restes d'une bourse (?) contenant des monnaies de Vespasien (69-79), Trajan (98-117), Antonin (138-161), Faustine mère (épouse d'Antonin le Pieux), Marc Aurèle (161-180), Faustine II (épouse de Marc Aurèle), et Commode (177-192).

GALLIOU (Patrick) et LE BIHAN (Jean-Paul), «Les monnaies romaines recueillies sur le site de Roz-Avel à Quimper (Finistère), *Archéologie en Bretagne*, n° 14, 1977, p. 10-11. 1-12, petit trésor composé de :

Vespasien (69-79) : un as
Trajan (98-117) : deux as et un dupondius
Antonin le Pieux (138-161) : un as
Faustine I (épouse d'Antonin le Pieux) : un dupondius
Marc Aurèle (161-180) : un dupondius et deux as
Faustine II (épouse de Marc Aurèle) : un as
Commode (180-192) : un dupondius
un as indéterminé.
Monnaies recueillies sur le site entre 1975 et 1977 :
Auguste (27av.-14 apr.) : un dupondius, deux as à l'autel de Lyon, quatre demi-monnaie de Nîmes[153] ;
Tibère (14-37) : un semis de Lyon, deux as l'autel de Lyon ;
Claude Ier (41-54) : trois as ;
Trajan (98-117) : un dupondius ;
Claude II (268-270) : un antoninien local ;
Tetricus (270-274) : deux antoniniens locaux ;
Indéterminés : deux as.

Quimper, Roz-Maria, Petit-Méné

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte de monnaies de bronze.

Quimper, Roz-Maria, Pouponnière :

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte de :

Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) : un semis
Indéterminé : un sesterce.

Quimper, rue Élie-Fréron :

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte de :

Claude Ier (41-54) : plusieurs grands bronzes.

Quimper, rue Michelet

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte de :

Néron (54-68) : un as et un sesterce
Domitien (81-96) : un denier.

Quimper, rue Sainte-Thérèse

BSAF, 1904, p. XV. Découverte à l'angle de la rue Sainte-Thérèse et du quai de la préfecture de :

Néron (54-68) : un bronze.

Quimper, la Tourelle

Découverte d'au moins quatre monnaies romaines, conservées au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, inventaire 75929, coll. Paul du Chatellier.

Quimper, venelle des Potiers

GALLIOU (Patrick), *Carte archéologique...* Découverte de :

Néron (54-68) : deux as.

---

153 *Nota* : les demi-monnaies de Nîmes reflètent une pénurie de petite monnaie, mais il est difficile de savoir si elles reflètent la situation quimpéroise, ou si elles sont arrivées comme cela sur place.

Moyen Âge[154]

Quimper, chapelle des Agonisants

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 55. «Monnaie trouvée dans la ci-devant chapelle des agonisants dépendant des cordeliers à Quimper, en faisant des fouilles dans le sol, on l'a trouvée à coté de quelques ossemens humains, ce qui peut faire présumer qu'elle a été déposée dans le cercueil suivant un antique usage» :

Charles VI (1380-1422) : un guénar.

Quimper, maison Govin :

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 194, Allemagne. Découverte en 1832 d'un jeton ancien, qui paraît être du XIV^e^ siècle, au globe, trouvé dans les fondations de la maison du sieur Govin.

Quimper, église du Guéodet

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 21. Découverte lors de la démolition de l'église du Guéodet à Quimper de :

un jeton de compte au type France/Dauphiné.

Quimper, hôpital Gourmelen

SANTROT (J.) et SANTROT (M.-H.) : «Trésor monétaire de l'hôpital Gourmelen à Quimper», *La Bretagne au temps des ducs*, Daoulas, 1991, p. 82 ; LE STUM (Philippe) : «Musée départemental breton. L'enrichissement des collections depuis1990», *BSAF*, 1997, p. 164 ; DUPLESSY (Jean), *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, t. II, Paris, 1995, n° 287 : cinquante-cinq monnaies d'argent stockées dans un tube de plomb, découvertes le 15 octobre 1989 sur les terrains de l'hôpital Gourmelen, enfouies vers 1349-1350 :

Philippe VI (1328-1350) :
six gros à la fleur de lis, 2^e^ et 3^e^ émission D 263 A et B
un gros à la fleur de lis D 263 C
vingt et un gros à la queue D 265
un fragment usé de double parisis D 268
Flandre : Louis II (1346-1384) : vingt-cinq gros au lion
Angleterre : Edouard II (1307-1327) ou III (1327-1377) : un esterlin de Londres.

Cinquante-deux monnaies conservées au Musée départemental breton, et trois au centre hospitalier.

Quimper, ancien hôtel de ville

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 176, Allemagne. Découverte lors de la démolition de l'ancien hôtel de ville d'un jeton de Nuremberg (Wolf. Lauber), donné par M. Le Normand.

Quimper, jardin de la Place

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 220, Allemagne. Découverte en 1839 d'un jeton de Nuremberg, «donné par mon frère Denis qui l'a trouvé en démolissant une partie de sa maison, dite du jardin de la place».

Quimper, Kerfeunteun

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 146. Découverte en 1840 avec plusieurs autres dans la commune de Kerfeunteun de :

Louis II (1346-1384) : un gros au lion de Flandre[155].

Quimper, Kerfeunteun

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 227-8. Découverte en 1840 sur la commune de Kerfeunteun de :

Angleterre : Edouard (III ?) : deux gros esterlins frappés à Londres.

Quimper, Odet

Bibl. mun. Quimper, ms. 27, «Addition». Dépôt, le 1^er^ juillet 1861, d'un lot de pièces «trouvées en creusant le nouveau lit de l'Odet près de l'évêché» :

Bretagne : Jean V (1399-1442)
un blanc de billon à l'hexalobe Bigot XXVII.6
un demi-blanc de billon à l'hexalobe Bigot XXVII.7
François I^er^ (1442-1450) : deux double-deniers de Rennes Bigot XXXI.7
Bourgogne : Charles le Téméraire (1467-1477) : huit monnaies de billon
Deux pièces inconnues trouvées avec les précédentes.
Perte : 1477-1488.

Quimper, Prat-ar-Botter

Fichier manuscrit de M. Jean Duplessy, Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France. Découverte en 1893 dans un champs à Prat-Botter de :

Charles VII (1422-1461) : six royaux d'or.

---

154 Sauf mention contraire, l'origine des trouvailles se trouve dans Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, et le numéro qui suit la description de la pièce correspond à sa référence dans la collection de Clément de La Hubaudière.

155 À rapprocher de la découverte de l'hôpital Gourmelen.

Quimper, rive gauche

BSAF, 1922, p. XXIX. Découverte sur la rive gauche de l'Odet, lors des travaux de construction du cinéma Le Bourhis, de :

Jean le Bon (1350-1364) : une monnaie d'or.

Quimper, route de Châteaulin

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 139, 143-145. Découverte d'un ensemble de monnaies en mars 1840, dans les douves, en ouvrant la route de Châteaulin. Il est difficile de savoir s'il s'agit de monnaies isolées ou d'un trésor.

François Ier (1515-1547) : un demi-écu d'or

Jean IV ou V (1364-1399, ou 1399-1442) :

un double-denier à l'hermine passant, atelier de Morlaix

un blanc au champ d'hermines, atelier de Rennes

un blanc au champ d'hermines, atelier de Vannes.

Quimper, rue du Frout

BSAF, 1878-1879, p. 52. Découverte, vers 1877, dans un jardin, rue du Frout de :

un jeton allemand du XVIe siècle.

Quimper, rue Neuve

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 83. Découverte en 1836, en construisant une maison au pied du mont Frugy, dans la rue Neuve de :

Bourgogne, Philippe le Hardi (1363-1404) : un gros d'argent à l'écu écartelé (donné par M. de Coatpont).

Quimper, rue des Regaires

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 24. Découverte rue des Regaires de :

Louis XI (1461-1483) : un gros au soleil.

Quimper, quartier des Regaires :

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 216, Angleterre. Découverte en août 1840, dans les fouilles pour la rectification de la grand-route de Quimper à Brest, près du quartier des Regaires de :

Angleterre, Édouard (III ?) : un gros esterlin au nom d'Édouard, frappé à Londres.

Quimper, rue Sainte-Catherine

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 10-11. Découvertes rue Sainte-Catherine, en démolissant une vieille maison :

Jean le Bon (1350-1364) : un franc à cheval

Charles V (1364-1380) : un franc à pied.

Quimper, rue Verdelet

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 112, Italie. Découverte en 1827, dans les fouilles de fondation d'une maison, rue Verdelet, d'un poids monétaire de «2 pistoles d'Italie X D IIII G».

Quimper

Fichier manuscrit de M. Jean Duplessy, Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France. Découverte avant 1911 de :

Charles VIII (1483-1498) : deux écus au soleil de Bordeaux et Dijon.

Quimper ?

Monnaies sans origine mentionnées dans le manuscrit 27 de la bibliothèque municipale de Quimper. Faute de renseignement précis, on ne peut affirmer qu'elles ont été découvertes à Quimper, mais le profil de l'ensemble correspond à ce qui circule en Bretagne à cette époque, ce qui plaide dans le sens d'une origine locale. Par ailleurs, la faible valeur de collection de ces pièces ne justifie pas un échange de collectionneur, même si cela reste possible. On y trouve :

Conan II (1047-1066) ou III (1112-1148[156]) : une monnaie

Melle : une monnaie immobilisée au nom de Charles

Maine : un denier au nom de Foulques

Saint-Martin-de-Tours : un denier

Angleterre, Henri II (1154-1189) : un penny.

L'homogénéité du lot fait penser à un trésor enfoui dans la deuxième moitié du XIIe siècle.

Quimper, environs

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 117-122. Découverte «en août 1839, à deux lieues de Quimper, sur la route vicinale de Coray, entre deux squelettes, un de femme et un d'enfant, qui paraissent avoir été engloutis sous un éboulement dans un chemin creux», de :

cinq méreaux de Nuremberg et un méreau de France-Dauphiné.

[156] La description, vague, évoque un «monogramme de transition» de Conan II-III.

Quimper, environs de :

Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, n° 198, Angleterre. Découverte dans les environs de Quimper avant 1840, dans un champ, en labourant, de :

Aquitaine, Édouard, prince de Galles, dit le Prince Noir (1355-1375), duc d'Aquitaine : un guyennois d'or, Poey d'Avant 3068-3069.

Résumé

La numismatique permet d'aborder l'histoire quimpéroise de façon transversale et de rappeler l'existence de témoignages métalliques souvent négligés. De l'âge du bronze à nos jours, on peut rattacher petite et grande histoire à des monnaies ou à des jetons, mais aussi à des hommes. L'intérêt de Quimper est de fournir une longue série de documents que peu de villes bretonnes peuvent aligner car, au XIX[e] siècle, deux numismates de valeur, Clément de La Hubaudière et Paul Maufras du Chatellier, ont consciencieusement localisé les monnaies qui entraient dans leurs collections, augmentant de fait le corpus des découvertes. Il devenait dès lors possible d'étudier la circulation monétaire sur la longue durée, de l'époque gauloise à la fin du Moyen Âge, mais il importait aussi d'évoquer l'histoire de leurs collections tout en faisant ressortir leur personnalité. Enfin, il restait un mot à dire des quelques témoins métalliques de l'époque contemporaine, comme jetons et médailles. Un corpus des trouvailles antiques et médiévales vient compléter l'ensemble.

Abstract

Numismatics give us a cross-section of the history of Quimper and bring to light often neglected documents. From the Bronze Age to the contemporary period, history may be linked to coins and tokens, but also to men. Quimper has a longer series of documents than most Breton towns, as, in the 19th century, two eminent numismats, Clément de La Hubaudière and Paul Maufras du Chatellier, conscienciously localised the coins entering their collections, thus adding to the corpus of discoveries. It therefore became possible to study coin circulation over a long period, from the Iron Age to the Middle Ages, though it was also worthwhile mentioning the history of their collections and studying the personalities of these collectors. Contemporary medals and tokens are also analysed and the article ends on a corpus of pre-medieval and medieval finds.

Diverradur

Tro 'zo gand ar voneizoniez da heulia istor Kemper ha da ziskouez ez eus peziou eur chomet aliez heb teuler evez outo. Liammet eo an istor, ledan pe vunud, abaoe Amzervez an Arem, ouz peziou moneiz ha jedouerou, ouz tud 'zo ivez. N'eus ket er heñver-ze e Breiz kalz a hêriou a vefe, koulz ha Kemper, gouest da ziskouez kement a desteniou, rag e-kerz an XIX[ved] kantved e kemeras ar boan daou voneizoniour ampart, Clément de La Hubaudière ha Paul Maufras du Chatellier, da verka evid kement hini euz o feziou al leh m'o doa e gavet. Diwar neuze e oa tu da studia war hir amzer eskemm ha red ar moneiz euz grez ar Galianed beteg termen ar Grenn-Amzer, med red e oa ivez konta istor o havadennou ha displega personelez an eil hag egile. Eur gerig a jome c'hoaz da ranna diwar-benn an nebeudig peziou euz on amzer-ni, jedouerou ha medalennou. Kinniget zo ivez eur henstroll euz peziou an henamzer hag euz ar re bet kavet da vare ar Grenn-Amzer.

Moulins et meuniers de Plonévez-Porzay au XVIIIe siècle

par Roger Garrec

Les moulins se sont tus dans les vallons du Porzay. Le randonneur, qui rechercherait les traces de leur activité dans le paysage d'aujourd'hui, ne soupçonnerait pas qu'ils ont occupé dans la vie quotidienne de nos ancêtres une place originale, dans un temps où la nourriture était à base de farines, pain de seigle, crêpes de blé noir et bouillie d'avoine.

Avant 1789 – c'est la période qui nous intéresse dans cette étude –, il était interdit de moudre son grain à la ferme. Le ménager devait remplir des «poches» de grain et les porter à dos de cheval jusqu'au moulin, souvent d'accès difficile à la mauvaise saison. Mais pas à n'importe quel moulin, fût-il le plus proche, mais à celui du seigneur, maître de ses terres, tandis que le meunier n'était lui-même que fermier de son moulin. Ce seigneur pouvait être le gentilhomme dont le manoir se cachait dans les frondaisons, tel le sire de Moëlien, ou des familles nobles résidant au loin, tels les Dubrieux au manoir de Kervent en Plonéis, les Plœuc à Quimper, les Farcy de Cuillé à Rennes, ou les Quemper de Lanascol à Ploumilliau, évêché de Tréguier[1].

C'est l'ancienne paroisse de Plonévez-Porzay, avec sa trève de Kerlaz, qui servira de cadre à notre étude sur les moulins du terroir dans les derniers temps de l'Ancien Régime[2].

Le droit de suite de moulin

Le ménager, qu'il fût fermier ou domanier, était donc astreint à porter ses grains au moulin de son seigneur, même si ce n'était pas le plus proche. C'était le «distroit du moulin» ou le «droit de suite de moulin» des baux à ferme et à convenant conclus par les ménagers avec leur seigneur, propriétaire foncier de leurs terres. Les notaires de l'ancien temps appelaient ces ménagers des «moutaux et détreignables» ou plus simplement des «vassaux[3]».

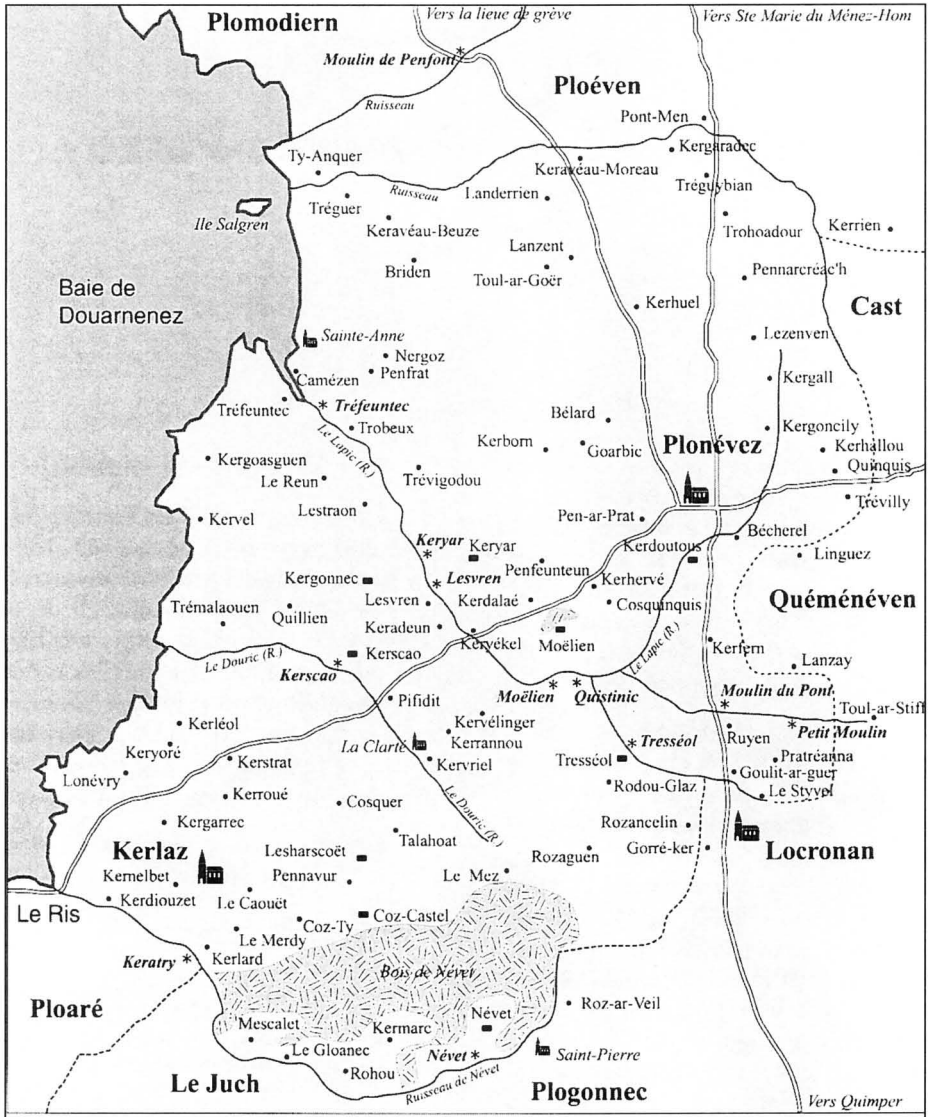
Cette astreinte sera toujours mal acceptée par les paysans, soit pour cause d'éloigne-

---

[1] Abbayes et prieurés avaient aussi leurs moulins, ainsi le Moulin du Prieuré, *Meilh ar Priol*, à Locronan, et Moulin-l'Abbé, *Meilh an Abat*, à Plomodiern, ce dernier dépendant de l'abbaye de Landévennec. Ni le prieuré de Locronan ni l'abbaye de Landévennec n'avaient de moulins sur le territoire de l'ancienne paroisse de Plonévez.

[2] Notre étude sur les moulins est fondée sur la série 4 E des Archives départementales du Finistère, liasses des notaires Leissègues de Rozaven (n° 36) et Mancel (n° 38).

[3] Le vocabulaire des notaires est conservateur. Le «distroit» ou détroit, d'après le *Dictionnaire du monde rural* de Marcel Lachiver, c'est la contrainte exercée par le seigneur pour l'utilisation de son moulin. Le paysan est alors dit «détreignable», astreint à utiliser ce moulin. On l'appelle aussi «moutau» ou «mouteau», à cause du droit de moute ou de mouture réservé au seigneur maître du moulin.



L.G.-R.G. / 25.09.2001

Carte de Plonévez-Porzay (avant 1789).

ment du moulin, soit pour mauvaises relations avec le meunier. Les cahiers de doléances des paroisses rurales, en 1789, sont unanimes pour réclamer la suppression ou du moins le rachat de ce monopole seigneurial. Nous n'avons plus les cahiers de doléances du Porzay, ils sont perdus comme tous ceux du district de Châteaulin ; nous citerons ceux du Poher. Le 31 mars 1789, «les notables de la paroisse de Scrignac et de ses trèves de Bolazec et de Coatquéau, assemblés ce jour dans l'auditoire des juridictions de Kerbrat, Hellès et Montafilant d'après le son des cloches, [...]» requièrent «très humblement de Sa Majesté l'exemption à la suite des moulins, si contraire à la liberté du peuple.» Ceux de Plouyé, réunis le 29 mars, étaient plus modérés ; ils priaient Sa Majesté «de permettre aux vassaux d'acquérir le droit de suite de moulin à un prix qui sera fixé aux états généraux[4]».

En fait, nous avons relevé deux cas d'abonnement dans la paroisse de Plonévez-Porzay. Ainsi Guénolé Le Darcillon et Anne Moreau, sa femme, se reconnaissaient «domaniers et détenteurs des lieux de Ruyen Huelaff et Izelaff sous le sieur de Kergadio». Et, en cette qualité, ils lui devaient «le droit de moute». Par une convention signée le 15 octobre 1758, ces domaniers ont obtenu de Guillaume-Nicolas de Leissègues de Kergadio, demeurant à Locronan, d'être «maîtres de moudre où bon leur semblera». Ils doivent pour cela payer quinze livres par an, une somme qui serait ajoutée au montant de leur rente domaniale traditionnelle. En 1764, c'est le domanier de Kerdalaé, Guy-Yves Le Doaré, qui rachète le droit de moute, afin «d'aller faire des moutures où bon luy semblera». Et, chose étonnante, c'est au fermier des moulins de Moëlien qu'il versera chaque année les douze livres convenues, et cela jusqu'à la fin du bail des moulins. Dans le contrat, Paul Le Stobec, le meunier, ne manque pas de rappeler ses droits sur les «détreignables assujettis à son moulin», et Guy-Yves Le Doaré est l'un d'entre eux, ce qu'il n'entend pas contester. L'histoire ne dit pas pourquoi le convenancier a voulu changer de moulin ; ce n'est pas l'éloignement du moulin qui en est la cause, car Kerdalaé est proche du manoir de Moëlien[5].

Ces deux cas ne sont pas uniques dans le Porzay. Dans l'après-midi du 4 janvier 1766, messire René-Henry de Keroullas recevait en son château de Treffry (en Quéménéven) cinq de ses ménagers, François Cosmao, de Linguez, Jean Hascoët, de Kerinvel, Yves Le Nézet et Mathias Quillien, de Keroriou, Urbain Le Guilly, de Pennarun. Ces cinq ménagers étaient «vassaux dudit seigneur» et le reconnaissaient, et de ce fait ils étaient «détreignables de son moulin de Treffry». Ils étaient venus, «de compagnie» et accompagnés de notaires, «faire des plaintes audit seigneur de Keroullas de son meunier et du tort et dommage que ledit meunier leur [faisait] dans leurs moutures». Ils menaçaient même de porter leurs plaintes en justice, pour obtenir réparation des dommages qu'ils avaient soufferts dans leurs moutures. Messire de Keroullas, «ayant goûté la plainte (de ses domaniers) et pour obvier à tous procès et chicane», préféra leur affermer le droit de moute pour le temps et espace de neuf ans. Les cinq ménagers acceptaient de payer solidairement 24 livres par an, en vertu de quoi ils auraient «la faculté de faire moudre leurs grains où bon leur semblera[it]». Voilà donc

---

[4] *Cahiers de doléances de la région de Carhaix*, C.D.D.P. du Finistère, 1979.

[5] Arch. dép. Finistère, 4 E 38/21, apprécis et convention pour droit de moute passé entre le sieur Leissègues de Kergadio et Guénolé Le Darcillon,15 octobre 1758. – 4 E 38/33, permission d'aller moudre ailleurs qu'aux moulins de Moëlien consenty par Paul Le Stobec à h. h. Guy-Yves Le Doaré, 12 février 1764. – 4 E 38/36, convention pour droit de moute consentie par Monsieur de Keroullas à François Cosmao et autres, 4 janvier 1766.

des domaniers assez forts de leurs droits pour oser s'adresser à la justice contre un meunier seigneurial dont ils s'estimaient victimes, soit à cause de son mauvais travail, soit à cause de sa malhonnêteté. Le premier des plaignants, François Cosmao, signe de son nom, il jouit donc d'une certaine instruction. On le retrouvera, sous la Révolution, parmi les acquéreurs de biens nationaux.

Le principe du moulin banal, cependant, sera maintenu jusqu'à la Révolution : les vassaux – fermiers et domaniers – devaient «suivre le moulin seigneurial pour toutes sortes de grains, à peine de dix livres d'amende[6]». Le principe ne pouvait souffrir d'exceptions. C'est du moins ce que pensait le notaire des reguaires de l'évêque de Quimper, lorsqu'il rédigeait, en 1710, l'«aveu» des villages de Kerstrat et de Keranroué, dans la trève de Kerlaz. Les ménagers y cultivaient des terres ayant appartenu dans l'ancien temps aux reguaires (c'est la seigneurie de l'évêque). En 1710, ils doivent encore reconnaître qu'ils dépendent de leur seigneur évêque, mais seulement «à foy, hommage, lods et ventes, sans devoir de rachat, au propre fief de la juridiction des reguaires...». Le notaire conteste, dans une note en bas du document, certains termes des «aveux» antérieurs ; il dénonce, en particulier, «la prétendue exemption de rachat puisque Plougonnec et autres paroisses voisines y sont sujettes comme aussy pour l'omission de suite de moulin». Les petits tenanciers de ces villages, dont les terres étaient morcelées à l'extrême en «estages et ramages», échappaient donc de fait au droit de suite de moulin[7].

Les moulins de Plonévez

Les moulins à eau, tous situés dans la partie méridionale de la paroisse, tournaient sur trois ruisseaux : le Lapic, le Douric et celui de Névet.

Le Lapic, qui contourne au sud le bourg, passe au bas du versant où est construit le manoir de Moëlien et se jette dans la baie par l'anse de Tréfeuntec. D'amont en aval, nous rencontrons les moulins de Quistinic (ou du Plessix), Moëlien, Lesvren, Keryar et Tréfeuntec. De petits ruisseaux, au pied de la montagne de Locronan, actionnaient d'autres moulins avant de rejoindre le Lapic : le Petit Moulin (*ar Veilh vihan*) de Pratréanna et le moulin du Pont sur le ruisseau de Toul-ar-Stiff, le moulin de Tresséol sur le ruisseau venu du Styvel.

Le Douric, né dans les prairies du Mez, se jette dans la baie, près de Beg-Garreg, à la limite sud de la plage de Kervel ; il marque aujourd'hui la frontière entre les communes de Plonévez-Porzay et de Kerlaz. Ce ruisseau alimentait un unique moulin, celui de Kerscao, non loin du manoir, aujourd'hui disparu, du même nom.

Le ruisseau de Névet, qui se jette dans la plage du Ris, alimentait, de son côté, deux moulins, celui du château de Névet et celui de la seigneurie de Keratry. Le second, bâti sur la rive gauche, se trouvait sur la paroisse de Ploaré ; plusieurs convenants de la trève de Kerlaz dépendaient de lui[8].

Les moulins du XVIII[e] siècle ne différaient guère de ceux que nos aïeux ont connus au début du XX[e] siècle. L'administration révolutionnaire nous a laissé des expertises de ces moulins. Les propriétaires nobles ayant émigré, leurs moulins furent mis sous séquestre

---

6 Henri SÉE, *Les classes rurales en Bretagne du XVI[e] siècle à la Révolution*, Paris, 1906 (rééd. 1978), p. 131, note 1.

7 Arch. dép. Finistère, 1 G 178. – Voir R. GARREC, *Plonévez-Porzay, un terroir du pays glazik*, s. l., 2001, p. 82.

8 Ce sont les convenants de Kernelbet (près du bourg trévial), Keralard, Kergloanec (aujourd'hui le Gloanec), le Merdy, le Costy, et des terres autour de l'église. – La série V dépôt (des archives paroissiales) aux Archives départementales du Finistère conserve un manuscrit de huit pages de l'abbé Pouchous sur les rivières et ruisseaux de sa paroisse de Plonévez. C'est une étude descriptive, intéressante surtout pour la microtoponymie.

comme leurs manoirs, et certains mis en vente comme biens nationaux en 1796. Nous prendrons l'exemple du moulin de Névet. L'expertise eut lieu le 28 messidor de l'an IV (16 juillet 1796). Deux experts s'étaient rendus au moulin : le notaire Yves Mancel, de Plomodiern, et Nicolas Coadou, du lieu de Kerollivier en Plogonnec, ce dernier devant défendre les intérêts du meunier Yves Marzin qui soumissionnait.

Le moulin de Névet, à l'époque, avait deux tournants :

– La «maison à moulin blanc», servant aussi de maison d'habitation au meunier ; elle était longue de trente-huit pieds et couverte d'ardoises. L'étang, avec sa chaussée au couchant et ses édifices (talus) au nord et au sud, contenait deux journaux.

– La «maison à moulin roux», en aval, longue de vingt-quatre pieds, ayant son propre étang et ses «édifices» du couchant jusqu'au chemin de fréquentation ; cet étang contenait, avec «sa chaussée et sa cornière du nord», un journal.

Le moulin blanc moulait le froment, le blé noir et le seigle pour la consommation humaine, tandis que le moulin roux broyait les grains d'orge et d'avoine pour les animaux.

Le meunier exploitait, en outre, quelques terres autour de son moulin :

1) Deux prateaux, dits *lost a len* et *lost a len bihan,* près de l'étang du moulin blanc.

2) Deux prairies, dites *foennec bras* et *foennec bihan.*

3) Un champ de terre chaude, dit *liors canap bras*, et un second courtil à chanvre.

4) Un «petit frostage» (terre inculte) situé entre les deux vergers de la métairie.

Le meunier disposait d'un peu plus de six journaux de terre[9]. C'était plus que n'en exploitait Barbe Le Masson, la veuve du meunier de Tréfeuntec, Mathieu Savin. Un «aveu» de 1776 nous apprend que la meunière disposait de trois pièces de terre : un «pré fauchable», dont le talus servait de chaussée à l'étang, un courtil à chanvre et un petit jardin. En tout, cent cinquante-huit cordes, c'est-à-dire moins de deux journaux, le journal faisant quatre-vingts cordes. Pourtant, comme nous le verrons, la meunière n'était pas, loin de là , dans la misère[10].

L'équipement du moulin lui-même intéressait les notaires. Lorsqu'il y avait changement de meunier, il fallait établir un «état et renable» du moulin. Car l'ancien meunier, bien que fermier, était propriétaire des meules et des «ustensiles» les accompagnant ; il fallait donc le dédommager.

C'est à un inventaire – on disait alors un renable – que nous assistons au moulin de Tresséol, le 20 septembre 1785. La seigneurie appartenait à Jacques-Annibal de Farcy de Cuillé, président à mortier au parlement de Bretagne et demeurant à Rennes. Le meunier, Jacques Le Normant, devait céder le moulin de Tresséol à Hervé Bradol et Catherine Le Fraiser, les métayers du manoir. Ces derniers, qui logeaient au manoir même, avaient signé, le 24 janvier 1779, un bail à ferme, qui ne débuterait qu'à la Saint-Michel 1784. C'était une pratique courante à l'époque. On dressa donc «un état et renable dudit moulin de Tresséol pour être ledit Normant remboursé des augmentations d'iceluy par le ministère de messire Mathurin chevalier de Keroullas demeurant à son château de Torenros, trève du Juch, paroisse de Ploaré...»

Le moulin de Tresséol a deux tournants, chaque tournant comportant «deux pierres de champagne, l'une tournante et l'autre chô-

[9] Arch. dép. Finistère, 1 Q 548, vente des biens nationaux : expertise du moulin de Névet, 28 messidor an IV.

[10] *Ibid.*, 4 E 38/56, aveu à cens du moulin de Tréfeuntec en Plonévez-Porzay fourni par Barbe Le Masson, 22 mars 1776.

mante...». La meule du moulin blanc est plus large, elle fait cinq pieds quatre pouces de diamètre contre quatre pieds neuf pouces pour celle du moulin roux. Les meules de chaque tournant sont prisées avec tous leurs «éligements» : trémie, civière, auge à grains, traquette, chapeau, planches, couverture, pièces de quivage, pièces de bride, cercles de meules, croix, grand fer, roue à pirouette... Mathurin de Keroullas estime les deux tournants 792 livres 3 sous, «dans laquelle [somme] n'ont entré les bois que pour l'œuvre des mains seulement, [ces bois] ayant été fournis par le seigneur[11]». À Tresséol, les deux tournants, semble-t-il, sont logés dans le même bâtiment. Le cas était différent au moulin de Névet, comme nous l'avons vu plus haut, et à celui de Moëlien, où le moulin blanc, *ar veilh ven*, était plus en aval, dans la prairie.

Le droit de suite de moulin s'accompagnait de corvées. C'est ce que nous apprend le «traité et renable» passé le 8 octobre 1775 entre Charles Le Perchec et Yves Le Bourveau. Le moulin de Kerscao était tenu jusqu'alors par Charles Le Perchec et Marie Le Stobec, sa femme. Yves Le Bourveau, le nouveau meunier, venait du moulin du Len en Plogonnec. Comme à Tresséol, ce dernier devra «rembourser lesdits Perchec et femme des prix et mérites des tournants, moulants et autres ustensiles propres à faire farine,... avec l'œuvre de main des boisages seulement...». L'accord se fait à l'amiable entre les deux meuniers : ils ne prendront pas d'experts ou «renableurs», ne voulant pas, disent-ils, «tirer à rigueur l'un avec l'autre et désirant toujours continuer la paix et l'union qui résident entre [eux] depuis nombre d'années...». Charles Le Perchec touchera finalement 510 livres pour le prix de ses «augmentations et réparations».

Jusque-là les renables se ressemblent d'un moulin à l'autre. Mais, à Kerscao, le notaire ajoute la précision suivante : «Comme les chaussées et les couvertures des maisons dudit moulin de Kerscao sont en partie carentes de réparations, les dits Perchec et femme s'obligent en outre à les faire faire par les sujets détreignables du même moulin aux termes du bail à ferme passé entre eux[12].» Suivant la Coutume de Bretagne, le meunier devait assurer à ses frais l'entretien ordinaire de son moulin. Comme le spécifiait tout bail, il devait «jouir et disposer du moulin en bon père de famille sans y causer aucun dégât ni aucune dégradation sous peine de supporter tous dépens, dommages et intérêts[13]». Mais les grosses réparations sur le bief et la chaussée étaient assurées par les «moutaux et détreignables», et c'était au meunier lui-même de les convoquer.

Les baux à ferme

Derrière la sécheresse de leurs chiffres, les baux à ferme nous révèlent l'importance relative de chaque moulin, car ces baux prenaient toujours en compte le nombre de «vassaux».

Voici d'abord le bail du moulin de Névet signé le 16 mai 1782 par Joseph Bizien et Anne Farou, sa femme. À l'époque, le seigneur propriétaire est le fils de Marie-Thérèse de Névet, dernière du nom à avoir habité le château : Marie-François de Franquetot, duc de Coigny, «demeurant ordinairement à son hôtel à Paris, rue Saint-Nicaise, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois». L'acte est dressé par un notaire de la sénéchaussée et siège présidial de Quimper, «escuyer Joseph-Tugdual Dagorne, sieur du Bot, receveur général des deniers de Bretagne au département de Carhaix, y demeurant paroisse de Plouguer».

---

11 Arch. dép. Finistère, 1 Q 548, vente des biens nationaux : copie d'état et renable fait au moulin de Tresséol entre Hervé Bradol et femme et Jacques Le Normant, 20 septembre 1785.

12 *Ibid.*, 4 E 38/55, traité et renable passé entre Charles Le Perchec et Yves Le Bourveau, meunier, 8 octobre 1775.

13 Ce sont les termes du bail à ferme du Petit Moulin signé par Pierre Bohic le 30 juillet 1785 (*Ibid.*, 4 E 36/55).

Joseph Bizien et Anne Farou prenaient donc à ferme, «ledit moulin de Névet avec son étang, biais, jardin, courtil, prés en dépendant, moutaux et détreignables, pour en pouvoir jouir comme ils le font et doivent le faire en bon père de famille et payer par an de ferme à mon dit seigneur duc de Coigny la somme de 503 livres payables en deux termes égaux de six mois en six mois,[...], outre que les dits preneurs seront tenus et obligés de faire à leurs frais toutes les réparations locatives et des pierres faillantes, même en entier celles des logements couverts de paille, comme aussy de fournir tous les matériaux tant bois qu'autres choses nécessaires aux réparations dudit moulin [...]. Pourront aussy les dits preneurs jouir de la maison dite de l'orangerie[14] [...] et convenu que les dits preneurs auront la disposition des bois courants et des émondes d'arbre sur les fossés du pré de Saint-Pierre[15] et des courtils nommés *liorzou mede*, ainsy que des bois reignants le long de l'étang dudit moulin parce qu'ils répareront les dits fossés et les endroits qu'ils pourront endommager par la coupe des dits bois [...]. Ne pourront les dits preneurs de ce jour faire paître leurs bêtes dans les tailles (taillis), sous quelque prétexte que ce soit, ne pourront aussy sous-affermer ledit moulin à d'autres ny en entier ny en partie sans l'exprès consentement dudit seigneur[16]...»

Les quelques baux de moulins de la seconde moitié du XVIII^e siècle que nous avons consultés donnent le montant des fermes :

Moulins	Date du bail	Montant du bail
Moulin de Névet	1782	503 livres
Moulin de Moëlien	1789	438 livres
Petit Moulin	1785	210 livres
Moulin de Quistinic	1751	200 livres
Moulin de Keryar	1789	100 livres
Moulin du Pont	1786	96 livres
Moulin de Lesvren	1770	78 livres

Sortons de la paroisse de Plonévez-Porzay. Le moulin de Lescuz, dépendant du manoir du même nom en Plomodiern, était tenu par Mathurin Savin et Marie Le Fertil, son épouse. Le propriétaire, le marquis de Plœuc, étant décédé, c'est le tuteur des enfants mineurs, «noble maître Gildas-Marie Coroller, avocat au Parlement», qui renouvelle le bail de neuf ans, le 29 juillet 1787. Le bail est de 525 livres, l'équivalent, ou presque, de celui du moulin de Névet. Mais à cette somme s'ajoute une «commission» de 360 livres que le meunier doit verser au propriétaire ! Cette commission, payable une seule fois pendant le cours du bail, nous la retrouvons dans les autres moulins, mais pas tous. Le sire de Moëlien n'a jamais exigé de ses meuniers ni de ses domaniers une telle commission. Cette «commission gratuite et non restituable en aucun cas», Yves Le Bourveau l'a versée en 1751 – elle montait à 100 livres – pour prendre le moulin de Quistinic, qui appartenait aux Dubrieux ; et pour prendre ce même moulin en 1769, Jean Marhic, qui demeurait au moulin de Tréfeuntec, versait 300 livres de commission ! Au moulin de Névet, Joseph Bizien a versé également une commission, mais l'état défectueux de la pièce d'archives nous interdit de préciser le montant de cette commission, toujours «gratuite et non restituable» et payable le jour de la signature du bail.

---

[14] Il s'agit de l'orangerie du château de Névet. Une expertise du château et de ses dépendances, faite le 9 mai 1748, signale le mauvais état du bâtiment (*Ibid.*, 4 E 36/12).

[15] La chapelle Saint-Pierre, sur la paroisse de Plogonnec, mais à la lisière du bois de Névet. Les Névet se prétendaient fondateurs de cette chapelle. Le rappelle une inscription lapidaire de 1594, encore en partie lisible sur le mur sud de la chapelle. La chapelle actuelle a été reconstruite au début du XVII^e siècle (Voir René COUFFON et Alfred LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 249). L'expression *liorzou mede* désigne des courtils à moissons. Le terme *mede* ou *medi* signifie moissonner.

[16] Arch. dép. Finistère, 1 Q 985, contentieux : bail à ferme du moulin de Névet, 16 mai 1782.

Le nombre de ménagers «détreignables» déterminait donc le montant du bail. Les moutaux ne payaient aucune taxe particulière à leur seigneur foncier ; ils laissaient seulement au meunier, pour le prix de son travail de «moute», le seizième des grains moulus (farine et son), ainsi que le prévoyait la Coutume de Bretagne[17]. Malheureusement, les baux donnent rarement le nombre des «moutaux» astreints au moulin seigneurial. Ils étaient connus du meunier, il était donc inutile de les nommer. Dans le bail à ferme signé le 5 septembre 1751 au moulin de Quistinic par le nouveau meunier, le notaire se contente d'écrire : «Les preneurs (Yves Le Bourveau et Anne Hémon) déclarent avoir connaissance des moutaux et sujets qui en dépendent sans qu'il soit nécessaire de les leur autrement désigner[18].» D'ailleurs, dans les baux des moulins de Névet et de Moëlien, la liste de moutaux eût été interminable.

Il existe pourtant quelques actes notariés qui précisent le nombre de moutaux. Ainsi le renable du moulin de Tresséol, dont nous avons parlé plus haut, signale que les moutaux sont au nombre de quatorze. C'était peu. Mais il y en a encore moins au Petit Moulin de Pratréanna en 1785 : François Le Joncour, ménager à Ruyen, cède le Petit Moulin à Pierre Bohic et il fait préciser par le notaire que les vassaux sont «au nombre de quatre, à savoir Thomas Le Mao, Jean Tanguy, Gilles Moreau, tous les trois de Tréguébian, et Jean Le Roux, du lieu de Pratréanna». Il y en avait même un cinquième, François Le Joncour lui-même, mais «il a la liberté d'aller moudre où bon (lui) semblera», car il se libère du droit de suite de moulin en payant comme Guénolé Le Darcillon, son beau-père, 15 livres par an au foncier Guillaume Leissègues, sieur de Kergadio. En 1787, il y aura même un sixième «moutau», car, cette année-là, François Le Joncour loue une partie de ses terres de Ruyen à Jean Morvan, du lieu de Kerhallou. Le bail de ferme du 2 septembre 1787 précise en effet : «Suivra le preneur le distroit du moulin dit Petit Moulin de Patréanna[19].» Les archives de la Révolution nous révéleront que les moulins du Pont et de Keryar n'étaient pas mieux pourvus.

Tréfeuntec, un moulin affeagé

Le 2 mars 1766, Mathieu Savin et Barbe Le Masson, sa femme, qui exploitaient jusqu'alors le moulin de Keratry en Ploaré, acquièrent pour 720 livres celui de Tréfeuntec avec «crèches, courtils, jardin, pré fauchable, appartenances et dépendances [...] avec tous les moutaux et détreignables dudit moulin». Etaient vendeurs Jeanne Le Siou, veuve de Guillaume Le Kergoat, et ses enfants. Elle demeurait alors au lieu de Kergarrec en la trève de Kerlaz, et elle avait donné le moulin en location à un meunier du nom de Guillaume Guillou. Ses cinq enfants assistaient avec leurs conjoints à la signature du contrat. C'étaient Thomas Le Kergoat, du village de Camézen, Corentin Le Berre et Jeanne Le Kergoat, de Kerdiouzet, Jean Le Boussard et Anne Le Kergoat, de Quillien, Germain Le Caroff et Josèphe Le Kergoat, de Kervel, enfin Guillaume Le Caroff et Barbe Le Kergoat, de Kergoasguen.

Le contrat d'acquêt du 2 mars 1766 reconnaissait aux Savin «la propriété réelle, actuelle et corporelle du moulin de Tréfeuntec». Mais ce moulin continuait à relever

---

17 H. SÉE, *Les classes rurales en Bretagne..., op. cit.*, p. 133.

18 Arch. dép. Finistère, 4 E 36/19, bail de cinq ans du moulin de Quistinic (ou Plessix), 5 septembre 1751. Le moulin dépendait alors de Marie-Josèphe du Disquay, dame douairière du Brieux, demeurant au château de Kervent en Plonéis (seigneurie de Kervent et Plessix-Porzay).

19 *Ibid.*, 4 E 36/55, bail à ferme de sept ans consenti par François Le Joncour et femme à Pierre Bohic, 30 juillet 1785. – 4 E 36/57, bail à ferme consenty par François Le Joncour à Jean Morvan, portant par an cy ... 300 livres.

«noblement sans chef-rente du propre fief et seigneurie de Pont-Croix». À ce titre, Mathieu Savin, le contrat d'acquêt à peine signé, devait payer à cette seigneurie le droit de lods et ventes, qui montait à 8 % des 720 livres ; c'était un droit de mutation en cas de vente d'une terre ou d'un moulin. Sans compter le droit de rachat (une année de revenu environ) à verser à la même seigneurie lors d'une succession ! Après le décès de Mathieu Savin, la moitié de la succession revint aux enfants et, à ce titre, ils durent payer leur part de ce droit de rachat. En 1771, cette seigneurie appartenait à Madame de Corbonnel de Canisy, comtesse de Forcalquier et marquise de Pont-Croix. Ainsi, le moulin de Tréfeuntec, tout en changeant de propriétaire, gardait un lien juridique avec sa seigneurie d'origine. Une taxe spéciale, dite chef-rente, concrétisait habituellement cette dépendance ; cependant, dans le cas du moulin de Tréfeuntec, les Savin étaient dispensés de cette taxe.

Autre lien de nature seigneuriale, le droit de suite de moulin : «mouteaux et détreignables» continueraient à porter leurs grains au moulin. Le «détroit» du moulin profitait aussi aux Savin, pourtant simples roturiers. Il est vrai que la valeur du moulin se comptait en fonction du nombre des «moutaux». Le 21 mars 1766, les Savin prenaient possession du moulin de Tréfeuntec, après inventaire et estimation des tournants qui appartenaient au fermier Guillaume Guillou. L'opération se fit en présence du notaire alors dit «procureur *in rem*». La grosse du contrat en main, il veillait à l'exactitude du transfert. Guillaume Guillou, lui, n'était pas jeté à la rue, il s'installait au moulin de Keryar ; témoigne encore de sa présence dans ce moulin la maison qu'il y fit construire en 1779.

Le droit de propriété sous l'Ancien Régime est complexe. Bien avant l'arrivée des Savin à Tréfeuntec, le moulin avait appartenu à un sieur de Pennarménez. Ce dernier l'avait cédé au meunier du lieu, aux Kergoat, semble-t-il, mais le mot juste est «afféagé». Aux termes d'un bail à cens, les Kergoat, tout en devenant propriétaires du moulin et de ses appartenances, devaient une rente annuelle de 90 livres, qui était dite «rente féagère» ou «rente censive et foncière». Les Savin, à leur tour, étaient astreints à payer cette rente annuelle. D'ailleurs, en 1776 encore, Barbe Le Masson, alors veuve du meunier Mathieu Savin, fournissait un «aveu à sens» pour le moulin. Dans cette déclaration, Barbe Le Masson reconnaissait tenir son moulin «à devoir de cens de et sous maître Jean-Paul Le Gléau, notaire et procureur par la juridiction de Daoulas, tuteur des enfants mineurs de défunt noble homme Claude Le Goff vivant sieur de Penarménez et demoiselle Marie-Anne de Kerzéré-Daniel son épouse[20]».

La mobilité des meuniers

Un fait qui est frappant à la lecture des baux, c'est la mobilité des meuniers. C'est sans doute lié au fait qu'ils ne sont que fermiers de leur moulin, mais il y a plus.

Voici d'abord Yves Le Bourveau, que nous connaissons déjà. En 1751, il loue le moulin de Quistinic ; on nous dit qu'il venait du moulin de Moëlien, où il était sans doute garçon meunier. En 1756, le bail de cinq ans terminé, il quitte Quistinic pour le moulin du Len en Plogonnec, puis le voilà installé au moulin de Kerscao en 1775, comme nous l'avons noté plus haut. C'est là qu'il marie son fils, Yves, en 1779. Ce dernier venait de perdre sa femme, Gabrielle Le Breton, dont il a eu une fille, Anne. Un nouveau contrat de mariage est signé le 21 septembre 1779 entre Yves Le Bourveau fils et Marguerite Sisorn,

[20] *Ibid.*, 4 E 38/36, contrat d'acquêt du moulin de Tréfeuntec, 2 mars 1766 ; prise de possession du moulin, 21 mars 1766. – 4 E 38/56, aveu à cens du moulin de Tréfeuntec, 22 mars 1776.

elle-même veuve de Corentin Le Boussard et qui demeurait «en même commensalité» au lieu du Rohou, trève de Kerlaz, avec sa mère, Corentine L'Ollivier. La future apporte en dot 300 livres, «une somme qui lui sera réputée immeuble, remboursable à elle et aux siens en son estoc et ligne en cas de décès sans hoirs (héritiers) de corps». Mais Yves Le Bourveau ne restera pas auprès de son père – le moulin de Kerscao est trop modeste pour nourrir deux couples –, il a déjà un moulin en vue. En effet, le contrat précise que cette «somme de 300 livres de deniers dotaux sera employée à aider à faire le paiement du congément que le dit Yves Le Bourveau vient d'exercer du moulin de Kervastal (aujourd'hui Kervastel) en la paroisse de Plonéis[21]».

Si le meunier Yves Le Bourveau a fait tourner plusieurs moulins avant de se fixer à celui de Kerscao, Charles Le Perchec, lui, a battu le record des déménagements. Avait-il de l'ambition ou était-il de caractère instable, les actes notariés ne le disent pas, évidemment. Mais ce passage d'un moulin à un autre va apporter à notre meunier bien des tracas, «de mauvais événements», disait-il. Suivons-le d'un moulin à l'autre.

Avant 1770, Charles Le Perchec tenait à domaine congéable, sous le président de Cuillé, le moulin de Lesvren ; la rente foncière et domaniale se montait à 78 livres par an. Mais son bail n'est pas renouvelé. Le 22 décembre 1769, le moulin avait été loué par le seigneur de Tresséol à Hervé Le Niger, dit aussi Hervé Le Hicher, du lieu de Ty-Canévet en Dinéault. Voilà Charles Le Perchec congédié le 27 avril 1770 et prié «de vuider de corps et de biens ledit moulin pour en laisser la libre jouissance audit Niger». Mais déjà, le 2 février précédent, le meunier congédié avait signé un bail de neuf ans pour un autre moulin, celui de Penfont en Plomodiern. Ce moulin devait son nom à sa position sur la route royale de Quimper à la Lieue de Grève ; il était bâti sur la rivière de Kerharo, qui sépare les paroisses de Plomodiern et de Ploéven. La baillée accordée par le seigneur propriétaire, le comte de Lanascol, comprenait le moulin et un «pré fauchable, *prat a len*, situé aux issues dudit moulin». Une baillée que le seigneur accorde à un nouveau meunier précise que c'est à lui de congédier l'ancien meunier. Que s'est-il passé ? Le meunier à congédier, Claude Le Boussard, refuse de «vuider de corps et de biens» le moulin. S'ensuit un «procès considérable», intenté par Charles Le Perchec devant la juridiction de Guengat et Lezharscoët. Jugement est enfin rendu le 4 novembre 1774 : Claude Le Boussard est condamné ; aussitôt il fait une «déclaration d'appel» auprès du siège présidial de Quimper.

Charles Le Perchec exploitait alors le moulin de Kerscao, un moulin qu'il avait pu louer, faute de pouvoir mettre les pieds dans celui de Penfont. Excédé par l'obstination du meunier de Penfont, il rachète le moulin de Lesvren. Le 30 mai 1775, Hervé Le Hicher et Marguerite Bradol, son épouse, revendaient à Charles Le Perchec «le moulin, tournants, moulants, biais, circonstances et dépendances en général sans aucune réservation, tenu à domaine congéable sous Monsieur de Cuillé au fief de la juridiction du marquisat de Névet et Pouldavid, pour la somme de 1327 livres 10 sols». Après quoi les Hicher promettaient «de vuider de corps et de biens ledit moulin au terme de la Saint-Michel». Charles Le Perchec et Marie Le Stobec, son épouse, reprenaient donc possession du moulin de Lesvren le 18 août 1775[22].

---

21 Arch. dép. Finistère, 4 E 38/63, contrat de mariage passé entre Yves Le Bourveau fils et Marguerite Sisorn, 21 septembre 1779. Yves Le Bourveau fils agit comme tout domanier à l'époque. C'est à lui, et non au seigneur foncier, de donner congé à l'ancien meunier de Kervastal en le dédommageant de ses «augmentations et réparations» sur le moulin.

22 *Ibid.*, 4 E 38/44, quittance pour le moulin de Lesvren, 27 avril 1770. – 4 E 38/54, contrat de vente du moulin de Lesvren, 30 mai 1775. – 4 E 38/55, prise de possession du moulin de Lesvren, 18 août 1775.

Les années passent et rien n'est résolu à Penfont. En 1781, Le Perchec tente de sortir de ce guêpier. Le 9 janvier, devant notaire, il cède le bail du moulin de Penfont à Nicolas Euzen, du village de Kerrien en Ploéven. Ce qu'on appelait alors une «subrogation de bail». Une signature aussitôt regrettée ! Le lendemain matin, il signifiait à Nicolas Euzen «une révocation formalisée» de la subrogation de la veille. Et, dans la soirée du même jour, 10 janvier, il signait une autre subrogation en faveur de Pierre Bohic, alors meunier au Moulin du Pont en Plonévez. On peut s'interroger sur les motivations de Bohic lorsqu'il signait un tel traité : il ne pouvait ignorer les tracas qu'entraînerait un tel procès toujours en cours (depuis onze ans !). Car les conditions de la subrogation sont étonnantes : les Perchec subrogeaient Pierre Bohic non seulement dans la baillée du moulin mais aussi «dans tous les droits, dommages et intérêts résultant de la non-jouissance dudit moulin de Penfont et du pré adjugés aux dits Perchec et femme par la sentence rendue à leur profit vers Claude Le Boussard le 4 novembre 1774». Le subrogé, Pierre Bohic, devait «suivre à ses risques, périls et fortunes l'appel interjeté de la sentence» de la cour de Guengat et Lezharscoët. Et il renonçait d'avance à se retourner contre les Perchec en cas d'échec au tribunal du siège présidial. Les Perchec, eux, demeuraient «entièrement indemnisés de tous les mauvais événements qui pourraient résulter tant de l'appel interjeté de ladite sentence que de la révocation formalisée par les dits subrogeants contre ledit Nicolas Euzen», ce dernier étant en droit de demander des dommages et intérêts. Pierre Bohic verse donc aux Perchec, en ce 10 janvier 1781, la somme de 600 livres et il s'engage de plus à régler au procureur les 120 livres de frais déjà occasionnés par le procès. On ne sait comment le procès s'est terminé[23].

L'impression que l'on retire de la lecture des actes des notaires, c'est que les moulins sont fort recherchés, et pourtant certains d'entre eux étaient d'un revenu plus que médiocre.

La condition sociale des meuniers

Est-il possible de juger de la fortune – aisance ou pauvreté – des meuniers de Plonévez-Porzay ? Nous pensons pouvoir le faire grâce aux contrats de mariage et aux inventaires après décès. Trois moulins nous serviront d'exemples : Quistinic, Névet et Moëlien.

Nous voici d'abord au moulin de Quistinic ou de la Châtaigneraie, un peu en amont du moulin de Moëlien ; il est dit aussi moulin du Plessix parce qu'il appartenait, au XVIII^e siècle, à la seigneurie de Kervent et Plessix-Porzay. Le meunier, Guy L'Helgouarc'h, vient de perdre sa première femme, Jacquette Hélias. Il se remarie vite, c'était en 1759. La future, Jacquette Déniel, est majeure. Elle demeurait, «en qualité de domestique au village de Beauhars, chez Mathias Douérin» en Kergoat-Quéménéven. Elle apportait en dot à son futur époux la somme de 220 livres «pour entrer en communauté avec luy». Elle ne disposait pas de la somme immédiatement, elle versait seulement 45 livres mais montrait «un acte obligatoire portant la somme de 75 livres consenty à la dite Jacquette Déniel par Hervé Le Treut, du village de Kerahan (Kerahoën ?) audit Quéménéven». Le reste de la dot, Jacquette Déniel le versera «huitaine avant les noces, parce qu'elle ira demeurer avec luy audit moulin de la Châtaigneraie le lendemain qu'ils auront reçu la bénédiction nuptiale». 220 livres, la dot est modeste, d'autant plus qu'aucune mention n'est faite dans le contrat d'une armoire ou d'un coffre que la future apporte traditionnellement au domicile conjugal. Jacquette Déniel n'apporte que ses modestes économies de servante. Elle n'enrichira pas le mobilier du meunier. Celui-ci est bien pauvre, si on en juge par l'inventaire opéré au moulin après la mort de la première femme de Guy L'Helgouarc'h. On ne trouvait au moulin qu'une table coulante

23 *Ibid.*, 4 E 38/66, subrogations de ferme du moulin de Penfont, 9 et 10 janvier 1781.

(ou table à coffre de l'époque), une armoire à deux battants, deux coffres dont l'un à dos d'âne. Aucune mention de lit clos. Il y a bien du chanvre en terre mais pas de métier à tisser. Guy L'Helgouarc'h était donc de condition sociale modeste[24].

Au moulin de Névet, nous retrouvons la famille Bizien. Il marie en 1777 son fils, Joseph. La future, Anne Farou, fille de Martin et d'Adelice Le Droff, demeurait au village de Pennavur, trève de Kerlaz. Les conditions arrêtées sont identiques à celles signées par tous les ménagers qui marient leurs enfants : les futurs «seront nourris et entretenus et leurs enfants, s'ils en ont, sur le gros du ménage suivant l'usage ordinaire du canton». Le meunier s'engage à donner à son fils une dot de 600 livres, à valoir sur ses héritages, «et des meubles pour entrer en communauté avec sa future fiancée jusqu'à la concurrence de la somme de 90 livres, lesquels meubles seront rendus audit lieu de Pennavur le jour avant les noces». Le meunier verse donc aux Farou, sous les yeux du notaire, les 600 livres convenues «en escus de six livres ayant cours». Les Farou s'engagent à leur tour à donner à leur fille Anne et à leur futur gendre, Joseph Bizien, «pour les soins, peines et travaux qu'ils donneront dans leur ménage», 30 livres par an. Le jeune couple pourra en outre nourrir pour son propre compte trois bêtes à cornes, mais pas plus. La promesse des Farou est garantie par une hypothèque sur «leurs droits et héritages audit lieu de Pennavur[25]». Nous avons vu ci-dessus que le jeune couple, Joseph Bizien et Anne Farou, s'était en fait installé au moulin de Névet.

Les meuniers de Névet, qui peuvent avancer une dot de 600 livres, jouissent donc d'une relative aisance, dans la catégorie de ménagers qui peuvent assurer à leurs enfants des dots comprises entre 500 et 900 livres.

Au moulin de Moëlien, nous retrouvons Marie Le Gannat, veuve du meunier Paul Le Stobec. Elle marie ses deux filles, l'une en 1780, la seconde en 1790. En 1780, Catherine Le Stobec va épouser Yves Savin, le fils de la meunière de Tréfeuntec, Barbe Le Masson. Le jeune couple s'installera au moulin de Moëlien, aux conditions ordinaires ; en particulier, ils recevront 45 livres par an «pour récompense des peines et soins qu'ils se donneront». La dot versée par Barbe Le Masson se monte à 900 livres. En plus, la meunière de Tréfeuntec «s'oblige de donner à son fils pour meubles la somme de 90 livres, payable la veille de la bénédiction nuptiale ou des meubles jusqu'à la concurrence de ladite somme qui seront aussy rendus audit moulin de Moëlien le jour d'avant les nopces». Un contrat prévoit tout : le jeune couple pourrait quitter le moulin, s'il trouvait à se placer dans un autre moulin. En ce cas, Marie Le Gannat rembourserait sa dot à Yves Savin et elle verserait à sa fille sa dot, qui monterait à 1 110 livres, plus les «90 livres pour tenir aussy lieu de meubles à ladite Catherine[26]».

Le second mariage est conclu le 6 octobre 1790. Marie-Anne Le Stobec épouse Yves Le Doaré, du village de Keryéquel, dans la même vallée, un peu en aval du moulin. Nous ne détaillerons pas les clauses ordinaires que l'on trouve dans tous les contrats de l'époque : l'entretien du couple «sur le gros du ménage» de Keryéquel, les trois bêtes à cornes, etc. Relevons seulement le montant de la dot de Marie-Anne : 1 500 livres, plus 150 livres de meubles. De son côté, Yves Le Doaré père peut garantir à son fils la même somme, 1 500 livres de dot et 150 livres de meubles, au cas où le jeune couple quitterait

---

24 Arch. dép. Finistère, 4 E 38/22. Le contrat de mariage avec Jacquette Déniel ajoute : «Conditionné entre partyes qu'en cas que décez arrive à ladite Jacquette Déniel sans hoirs de corps avant jour et an de ses nopces ledit Guy L'Helgouarc'h s'oblige de rembourser ladite somme de 220 livres à ses héritiers.». — 4 E 38/22, inventaire volontaire après le décès de Jacquette Hélias.

25 *Ibid.*, 4 E 36/46, contrat de mariage passé entre Joseph Bizien et Anne Farou, 3 février 1779.

26 *Ibid.*, 4 E 38/64, contrat de mariage passé entre Yves Savin et Catherine Le Stobec, 21 mai 1780.

Keryéquel[27]. Avec ce mariage, nous sommes au niveau d'un Thomas L'Helgouarc'h, de Keradeun, qui épouse en 1781 Anne Le Thomas, de Penfeunteun. La future apporte aussi une dot de 1 500 livres et des meubles pour la valeur de 150 livres, qui seront transportés à Keradeun le jour précédant le bénédiction nuptiale[28].

Les archives de la Révolution vont nous révéler aussi la diversité des conditions sociales des meuniers.

Les meuniers sous la Révolution

Pour répondre aux vœux des cahiers de doléances, l'Assemblée nationale vote, le 28 mars 1790, la suppression des banalités, en particulier celle du moulin. Du coup, les ménagers vont pouvoir choisir leur moulin. Pour diverses raisons, déjà dites : proximité d'un autre moulin, chemins plus praticables, meilleures relations familiales ou personnelles avec d'autres meuniers, etc. Une expertise faite au moulin de Moëlien le 8 messidor de l'an IV (26 juin 1796) parle pour ce lieu de «désertion des moutaux». La conséquence était grave pour le meunier qui payait un bail calculé sur le nombre des «moutaux et détreignables».

Les archives révolutionnaires ont conservé les plaintes émises auprès de l'Administration par les meunières de Moëlien et de Keryar. Marie Le Gannat, la meunière de Moëlien, s'estimant lésée par la loi du 28 mars 1790, adresse une pétition aux citoyens administrateurs du département. Elle leur écrit que «de temps immémorial les Stobec sont fermiers du moulin de Moëlien et les Gannat l'ont été fort longtemps de la métairie dudit Moëlien, de sorte que, lorsque la loi portant suppression du droit de suite de moulin fut publiée, le sire de Moëlien, plutôt que de laisser sortir les fermiers auxquels il était si attaché depuis la tendre enfance, leur proposa pour indemnité pendant le cours de leur ferme quatre milliers [de livres] de foin par an ainsi que le pâturage de trois vaches pendant le même bail. Ces offres acceptées ont été effectuées ponctuellement aux années 1790, 1791 et 1792...».

En 1792 la situation s'est dégradée ; Guy-Marie de Moëlien émigre au cours du printemps. Suivant la loi portée contre les émigrés, ses biens sont mis sous séquestre. C'est désormais à l'administration de l'enregistrement et des domaines que la meunière paye son fermage. Après de multiples pétitions, Marie Le Gannat obtenait enfin une réduction sur le montant de son bail. Le 21 floréal de l'an IV (le 10 mai 1796), les administrateurs du Finistère, s'appuyant sur les articles 37 et 38 de la loi, qui accordaient «aux fermiers ou preneurs à rente de droits féodaux abolis une réduction de leur fermage ou redevances» proportionnelle aux pertes, accordaient à la meunière un rabais de 72 livres.

Que la Révolution ait porté un coup dur au moulin de Moëlien, nous le découvrons à la lecture des expertises faites lors de la vente des biens de la seigneurie de Moëlien en 1796. Les Le Stobec exploitaient aussi un moulin à vent sur la colline de Kerhervé, dite encore aujourd'hui *goarem ar veilh avel*. L'expertise du 8 messidor de l'an IV (26 juin 1796) signale que «le moulin à vent est chômant depuis six ans, suivant la déclaration de la fermière» (donc depuis 1790). Les experts ont eux-mêmes constaté que «les trois quarts des ustensiles dudit moulin [ont] été enlevés depuis cette époque et qu'il ne reste que les meules, les ailes et ... l'escalier de dix marches en pierres». Et nous apprenons par une autre expertise que «la suppression du droit de moute a enlevé (aux Le Stobec) 150 mou-

---

[27] *Ibid.*, 4 E 38/74, contrat de mariage passé entre Yves Le Doaré et Marie-Anne Le Stobec, Keryéquel (du 6 octobre 1790).

[28] *Ibid.*, 4 E 38/66, contrat de mariage passé entre Thomas L'Helgouarc'h, fils de Thomas et de Gabrielle Le Doaré, et Anne Thomas, de Penfeunteun, 6 janvier 1781. – Voir le tableau des dots de mariage dans R. GARREC, *Plonévez-Porzay, un terroir..., op. cit.*, p. 112.

taux» et que «la liberté des détreignables a obligé le meunier à se servir de chevaux pour porter et reporter les bleds et farines[29]».

Le moulin de Keryar appartenait aussi à l'émigré Moëlien, cependant il ne semble pas avoir été vendu comme bien national, sans doute ne valait-il pas grand-chose. La veuve d'Hervé Le Treut, Marguerite Le Hémon, et son fils, Hervé, se plaignaient auprès de l'administration du département du prix élevé du bail de ferme signé le 19 février 1789 : la rente montait à 100 livres et six poulets. La meunière déclarait dans sa pétition du 8 vendémiaire de l'an IV (30 septembre 1796) : «Cette rente était excessive pour un moulin qui n'avait aucune espèce de détreignables, et le propriétaire le sentait aussi. Aussi il leur avait affermé sur le même acte un pré pour en payer 18 francs de ferme.» De plus, «il leur permit de faire pâturer un cheval et deux vaches sur les frostages (terres incultes) de la métairie de Keryar... et de couper pour leur provision les landes et genêts nécessaires sur les terres qui en dépendent». Mais voici que la métairie est vendue comme bien national au citoyen Durand, de Quimper. Le nouveau propriétaire interdit aussitôt aux meuniers l'accès aux frostages. Finalement, les administrateurs du Finistère, par l'arrêté du 19 prairial de l'an VI (7 juin 1798), accordaient aux domaniers du moulin de Keryar la réduction de 50 livres qu'ils demandaient. Du dossier de la veuve d'Hervé Le Treut on retiendra que le moulin de Keryar ne moulait guère de grains et que, déjà en 1789, il n'avait plus de «détreignable[30]».

Quel a été le sort des autres moulins ? Le Petit Moulin, Quistinic, Lesvren, Tréfeuntec et Kerscao ne tombaient pas sous la loi contre les émigrés ; ces moulins ne furent pas vendus comme biens nationaux. Ni les Dubrieux ni les Plœuc n'ont émigré. Restent le moulin du Pont et celui de Tresséol. Le sieur de Quemper-Lanascol ayant émigré, le moulin du Pont fut mis en vente et acquis par le meunier, Jacques Le Normant. Un moulin loué 96 livres était de peu de revenu ; avait-il même des «vassaux» ? Un document administratif du 17 germinal de l'an VI (6 avril 1798) dit simplement : «Ce moulin est sur un petit ruisseau et ne doit pas être de grande production[31].»

Les moulins de Névet et de Tresséol furent mis en vente, mais ils n'échappèrent pas aux mains des seigneurs des lieux. Il y eut bien deux expertises au moulin de Névet, mais la vente fut arrêtée, le propriétaire, Marie-François Franquetot de Coigny ayant été inscrit par erreur sur la liste des émigrés. Le maître de Tresséol, Jacques-Annibal de Farcy de Cuillé, qui n'avait pas émigré, était mort en son hôtel à Rennes en 1795. L'un de ses héritiers, son gendre, le comte de Coëtlosquet, ayant émigré, le manoir, la métairie et le moulin sont mis en vente comme biens nationaux. Ils seront rachetés en 1796 par les enfants d'une autre fille de Jacques-Annibal, des Ravenel de Boisteilleul[32].

Conclusion

La concurrence entre moulins sera rude à la suite de la suppression du droit de suite de moulin. L'expertise du moulin de Moëlien en 1796 faisait déjà remarquer «que ledit moulin a tant au-dessus qu'au-dessous de luy six autres moulins à très peu de distance». C'était trop. Le XIX[e] siècle, d'ailleurs, ne verra pas de moulin neuf se construire sur le territoire de Plonévez-Porzay.

---

29 Arch. dép. Finistère, 1 Q 1049, dossier du moulin de Moëlien. – 1 Q 548, expertise du moulin de Moëlien, 8 messidor an IV.

30 *Ibid.*, 1 Q 1049, dossier du moulin de Keryar.

31 *Ibid.*, 1 Q 548, vente des biens nationaux, dossier du Moulin du Pont.

32 *Ibid.*, 1 Q 548, vente des biens nationaux, dossier du moulin de Tresséol.

DOCUMENT

1748, 27 février. Plonévez-Porzay.

Testament du meunier de Névet

Arch. dép. Finistère, 4 E 36/13, étude de M^e Guillaume-Nicolas de Leissègues.

L'an mil sept cent quarante et huit, ce jour vingt et septième feuvrier, environ les neuf heures du matin, nous Guillaume-Nicolas de Leissègues et Louis Kerlan notaires de la juridiction du marquisat de Névet [...], mandés de la part d'Yves Lollivier, veuf de défunte Marguerite Jéquel, demeurant au moulin de Névet, treffve de Kerlaz, paroisse de Plonévez-Porzay, où estant rendus environ les dix heures du matin de ce dit jour, avons trouvé ledit Yves Lollivier gisant au lit malade, toutes fois sain d'esprit et d'entendement, lequel reconnaissant que la mort est certaine et l'heure incertaine, après avoir recommandé son âme à Dieu et à la sainte Vierge et fait le signe de la sainte croix, nous a priés et requis de rapporter son testament et dernière volonté [...].

Primo souhaite et désire que son corps soit inhumé dans l'église succursale de Kerlaz, qu'après sa mort il soit fait un octave de services pendant huit jours pour le repos de son âme, un service de jour et an, et en outre qu'il soit dit une messe par semaine pendant un an au jour de samedy aussy pour le repos de son âme, pour tout quoi il a payé ce qui est légitimement dub suivant l'usage du diocèse.

Secundo ledit Yves Lollivier lègue trois livres à l'église de Kerlaz, trois livres à celle de Plonévez, trois livres à la chapelle de Nostre Dame de la Clairetté, trois livres à celle de sainte Anne, trente sols à celle de saint Michel et trente sols à celle de saint Even, à être pris sur ses plus clairs biens[33].

Tertio souhaite et désire ledit Lollivier que Guillaume Lollivier soit le tuteur d'Yves Lollivier, âgé d'environ cincq (ans), Marguerite, âgée de treize ans, les deux enfants mineurs. Déclarant ledit Yves Lollivier nommer ledit Guillaume Lollivier son fils aîné pour tuteur des dits Yves et Marguerite Lollivier, et supplie ses parents de confirmer la nomination par luy cy-dessus faite dudit Guillaume Lollivier dans ladite tutelle, parce qu'il se gouvernera dans ladite tutelle par les avis et conseils de maistre Bouricquen de Quénerdu suivant l'esprit des règlements.

Déclare qu'il luy est [dû ?] deux années de la rente constituée de quinze livres par an par les héritiers de Jean Le Bihan du lieu de Linehouarn en la paroisse de Cast, et à l'égard des autres rentes constituées luy dues par différents particuliers, il déclare en avoir été payé jusques et compris l'année dernière eschue, quoi qu'il n'en ait pas donné de quittance.

Et après avoir fait lecture audit Yves Lollivier de tout ce que dessus en son vulguaire langage bretton par l'un des soussignés notaires, il a déclaré y persister et nommer pour faire exécuter le présent testament ledit Guillaume Lollivier son fils, auquel il donne tout pouvoir [...]

(Ledit Lollivier) a déclaré n'estre en état de signer, attendu qu'il tremble beaucoup de la main et qu'il est extrêmement accablé de sa maladie corporelle et (...?) lu et relu le présent audit Yves Lollivier en son vulguaire langage bretton par l'un des soussignés notaires, il a déclaré y persister et ne pouvoir signer à cause de son infirmité naturelle ; de tout quoi ledit Yves Lollivier nous a requis acte, ce que nous avons rapporté dans son appartement et auprès de son lit, à valoir et servir comme il appartiendra, en présence de messire François Gloaguen pbre et curé de ladite trève de Kerlaz, honorable marchand Allain Le Piclet, maistre Mathias Saliou de Locronan et Yves Daniellou du lieu de Keravriel en la paroisse de Plonévez qui ont signé les dits jour et an.

---

33 Les chapelles de Saint-Michel et de Saint-Even ont disparu au début du XX^e siècle ; la première était située au bord de la route royale vers Locronan, la seconde près de Lezharscoët, en Kerlaz.

Résumé

Les moulins ont occupé dans la vie quotidienne de nos ancêtres une place originale, à une époque où la nourriture était faite surtout de pain de seigle, de bouillie d'avoine et de crêpes de blé noir. Avant 1789, ces moulins étaient propriété des seigneurs ; domaniers et fermiers y étaient assujettis. Des neuf moulins de Plonévez-Porzay, seuls ceux de Moëlien, de Névet et de Tréfeuntec étaient de bon rapport. Le montant de la dot que les meuniers de ces trois moulins assuraient à leurs enfants révèlent leur réelle aisance.

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, l'évolution est sensible. Certains domaniers rachètent le droit de suite, contre une petite rente annuelle, pour suivre le moulin de leur choix. D'autres rachètent le moulin lui-même. Sur les neuf moulins qui tournent encore en 1789, seuls trois, dont celui de Moëlien, seront vendus comme biens nationaux. Tous reprendront leur activité au XIX[e] siècle, mais aucun moulin neuf ne fut créé.

Abstract

Mills have played an original role in the daily life of our ancestors, at a time when food consisted largely in rye bread, porridge and buckwheat *crêpes*. Before 1789, mills were in the ownhership of local nobles : farmers and tenants were not allowed to use other mills than those. Of the nine mills of Plonévez-Porzay, only those of Moëlien, Névet and Tréfeuntec were profitable. The amount of the dowries given to their children by the millers of these three units witness to their real prosperity.

In the second half of the 18th century, things changed considerably. Some tenants bought back the droit de suite, for a small annuity, so as to be able to use the mill of their choice. Others bought the mill itself. Of the nine mills still working in 1789, only three, among which that at Moëlien, were sold as *biens nationaux*. All of them resumed work in the 19th century, but no new mill was created at that time.

Diverradur

A-bouez braz eo bet ar milinou e buhez pemdezieg on dud koz d'an amzer ma oa ar bara segal, ar yod kerh hag ar hrampouez ed-du al lodenn vrasa euz o bevañs. Araog 1789, ar milinou-ze a oa da Aotrounez ; an domanierien hag ar verourien a ranke tremen drezo. Euz an nao milin a oa e Plonevez-Porze, ne oa nemed teir a zeue gounid mad diwarno : hini Moelien, hini Nevet hag hini Trefeunteg. An argourou a roe d'o bugale milinerien an teir milin-ze a ziskouez frêz edont en o êz.

E-kerz eil hanterenn an XVIII[ved] kantved e kemm an traou. Domanierien 'zo, war-bouez paea eur gouel-Mikêl dister a-walh, a bren ar gwir da vond d'ar vilin a blij dezo. Reou all zoken a bren ar vilin hehunan. Diwar an nao milin a zalh da vond en-dro e 1789, teir nemetken – hini Moelien o veza unan anezo – a vo gwerzet e-giz madou broadel. D'an XIX[ved] kantved ez adkrogint da vond en-dro, med ne vo savet hini nevez ebed.

La famille L'Espine de Grainville à travers une ferme en Trégor et son livre de comptes

par Agnès Himeur

Une ferme du Trégor finistérien, à demi-ruinée, un nom sur la plaque d'une rue de Plouigneau, une pierre tombale presque effacée dans le cimetière de la même commune furent longtemps les seuls témoins connus d'une famille de notables influents. Elle le serait restée et aurait fini par être tout à fait oubliée si la commune de Plouigneau n'avait racheté la ferme en 1990 pour y installer un musée rural trégorrois. Seule la maison d'habitation était encore debout et les aménagements intérieurs presque intacts depuis sa construction[1]. Les bâtiments de ferme étaient au mieux en ruine. La plupart ne laissaient que des traces au sol.

Mais le souvenir de cette ferme, dite la Métairie, était encore vivace dans la mémoire des habitants de Plouigneau[2]. Elle fut effectivement exploitée par la famille Laviec de 1927 à 1951 pour le compte des demoiselles L'Espine de Grainville, dont les derniers membres de la famille Laviec se souvenaient encore très bien lors de l'enquête préalable au musée menée en 1996.

I. Sur les traces de la famille L'Espine de Grainville à Plouigneau

Les demoiselles L'Espine de Grainville, restées célibataires, demeuraient au manoir de Trogriffon en Henvic[3]. En effet, la famille de Grainville, alliée aux Coëtanlem, propriétaires de Trogriffon, s'y transportèrent au courant du XIX[e] siècle avec toutes leurs archives. Le manoir de Grainville, mitoyen à la Métairie, fut vendu (ou loué ?) aux Descognets de Correc vers 1870, puis à un certain Walleran Meüs, époux de Zoé Léonie Michelet[4]. Le manoir brûla à la fin du XIX[e] siècle. Les recherches faites pour dater la maison d'habitation de la Métairie de Grainville menèrent tout naturellement à reconstituer la personnalité de cette famille de notables, à en remonter le cours et à en cerner les personnages. Remontant d'actes en actes depuis l'acte de vente du dernier propriétaire à la commune de Plouigneau, on a pu identifier le constructeur du logis et de certains bâtiments de la ferme de

[1] En 1990, l'aménagement intérieur n'avait pas été modifié dans ses structures. Seules les fenêtres du rez-de-chaussée, au nord, avaient été bouchées pour réserver un mur à l'alignement traditionnel des meubles : lit clos, armoire, buffet, horloge. On a rénové le bâtiment tel quel pour montrer le peu d'évolution qu'avait subi ce cadre domestique entre 1880 et 1990 sinon dans les détails, significatifs, du mobilier et de l'équipement.

[2] Plouigneau se situe en Trégor finistérien, au sud-est de Morlaix, à la limite du Finistère et des Côtes- d'Armor.

[3] Henvic se trouve en Léon, au nord-ouest de Morlaix.

[4] Arch. notariales, Plouigneau, inventaire après décès de Zoé Léonie Michelet.

la Métairie et en préciser la date[5]. Il s'agissait d'Adrien de L'Espine de Grainville. Il avait fait bâtir cette maison vers 1880 sur l'emplacement d'une «maison manale couverte en genêt de 63 cm d'épaisseur». Il la remplaça par une maison couverte d'ardoises, rehaussée d'un étage et d'un grenier. Celle-ci fut construite de façon très moderne pour l'époque, surtout en Trégor. On peut encore en juger aujourd'hui : le rez-de-chaussée et l'étage sont divisés en deux pièces distinctes séparées par un couloir. Eclairée de deux fenêtres, l'une au nord, l'autre au sud, chaque pièce possédait sa cheminée. Un bel escalier de bois à rampe ajourée de fuseaux monte aux chambres. L'une d'elle était ornée d'un lambris à mi-hauteur et le foyer engagé de sa cheminée était encadré d'un manteau de bois surmonté d'une tablette à hauteur d'homme, signes d'un confort certain sans doute destiné à un hôte privilégié[6]. Une telle construction laissait supposer un propriétaire au fait des recommandations des hygiénistes, un personnage libéré des traditions séculaires.

Effectivement, Adrien de Grainville était un notable, homme de décision et d'innovation, de même que son père, Gabriel Omer, ainsi qu'on le verra plus loin. Ces deux personnages ont laissé de nombreux indices dans les archives de la commune de Plouigneau ainsi que le premier membre de la famille, Guillaume Marie, à s'être implanté à Plouigneau au milieu du XVIII[e] siècle. Il y «vivait de son bien», c'est-à-dire qu'il avait suffisamment de revenus pour vivre sans travailler. Mais cette caractéristique de la noblesse d'Ancien Régime, devenue une définition, cache en fait quelqu'un qui ressemblait plutôt à un chef d'entreprise.

Ce personnage, issu de la marine royale, semble bien être l'auteur d'un étonnant livre de comptes de la Métairie de Grainville, ouvert en 1787 et trouvé dans les archives des collatéraux de cette branche des Grainville, éteinte après Adrien, aucun de ses enfants ne s'étant marié. Le livre de comptes est tenu avec la même logique jusqu'en 1806. Il y a un hiatus entre 1807 et 1816, où une autre main reprend les comptes jusqu'en 1821, mais avec beaucoup moins de soin et de clarté. L'auteur utilise des méthodes de comptabilité d'entreprise qui ne sont devenues habituelles pour les petites entreprises que depuis les années 1980. On analysera cette comptabilité plus loin.

L'hérédité d'administrateurs, qui semble être le propre de plusieurs générations, suscite bien des interrogations. En effet, cette branche d'une noble famille de parlementaires normands, arrivée en Bretagne apparemment par les hasards de la carrière militaire, a une culture économique certaine. D'où lui vient-elle ? On trouve une première réponse dans la formation donnée au jeune Guillaume Marie : dès l'âge de neuf ans, il est élève à l'École militaire créée pour les cadets de famille sans fortune à l'instigation de M[me] de Pompadour et du marquis d'Argenson. Une deuxième réponse se trouve très certainement dans la généalogie de la famille L'Espine de Grainville et dans les protecteurs et tuteurs des enfants, orphelins de père.

II. Les alliances de la famille L'Espine de Grainville

1. L'hérédité parlementaire des L'Espine de Grainville

Pierre de l'Espine est conseiller au parlement de Rouen. Il est sans doute le père de Charles- Joseph et de Louis.

Charles-Joseph, grand-père de Guillaume Marie, est conseiller au parlement de Paris. Il est dit par son biographe «savant laborieux et bon juge». Il a donné un recueil d'arrêts rendus en la quatrième chambre des requêtes. Il épouse Catherine Chardon, issue sans

5 Voir plus loin le paragraphe sur le mode d'exploitation de «la Métairie».

6 Voir plus loin l'activité d'Adrien de Grainville (paragraphe sur les descendants).

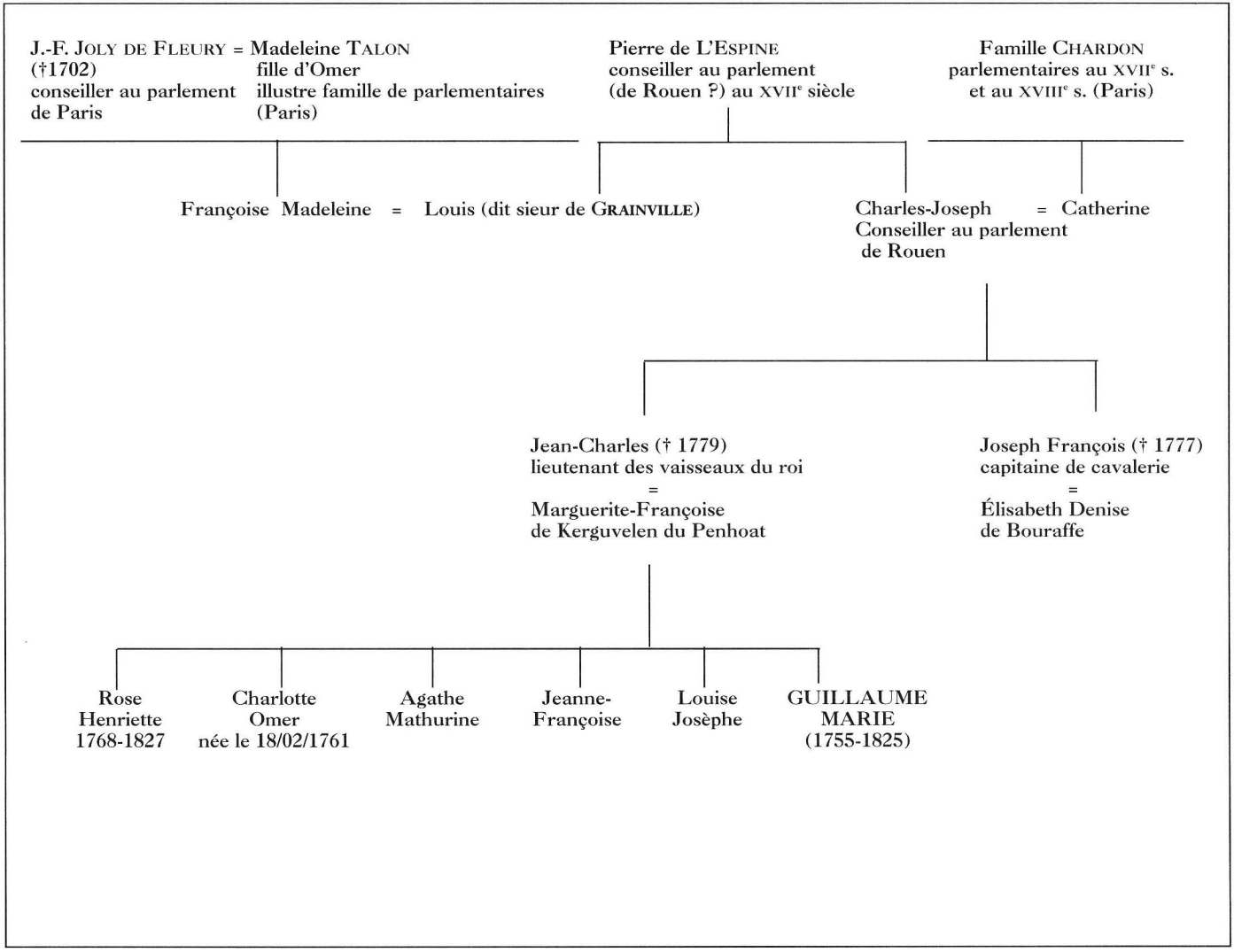


Tableau I. – La famille L'Espine de Grainville et les alliances matrimoniales avec des familles de parlementaires.

doute également d'une famille de parlementaires[7] car sa sœur épouse Charles Étienne Lemoyne, président en la seconde chambre des requêtes du Palais à Paris. Le père de Guillaume Marie et Guillaume Marie lui-même hériteront des rentes de M^me^ Lemoyne.

Louis, dit sieur de Grainville, épouse Françoise Madeleine Joly de Fleury. Les Joly de Fleury vont jouer un rôle important dans la famille de Grainville car c'est à eux qu'est confiée la tutelle des enfants mineurs au décès de leur père, Jean-Charles, en 1779.

Françoise Madeleine est la fille de Jean-François Joly de Fleury, avocat général au parlement de Metz, en 1660, puis conseiller au parlement de Paris, en 1664, et conseiller-clerc de la grand'chambre. La mère de Françoise Madeleine, Madeleine Talon, est sans doute la fille d'Omer Talon, d'une lignée d'illustres parlementaires, qui épousa Louise-Marie Molé, «faisant entrer les Talon dans la caste très fermée des familles les plus en vue de la haute robe[8]».

Guillaume François Joly de Fleury, sans doute fils ou neveu du précédent, est né en 1675 à Paris. Il a droit à une notice biographique assez développée dans la *Biographie universelle* de Feller, publiée en 1842[9]. Procureur général du roi, c'est «l'un des hommes dont le caractère et le talent ont illustré la magistrature française». «Il fit mettre en ordre les registres du Parlement [...] ; beaucoup de ces pièces furent dépouillées sous ses yeux [...] ; il fit compulser les trésors des chartes et inventorier ces anciens monuments.» Outre sa très grande érudition, le biographe note qu'«à la douceur, à un caractère toujours prêt à obliger, il joignait la fermeté et la sévérité des mœurs qui conviennent à un magistrat».D'autre part, il le dit toujours «guidé par des sentiments d'honneur qui étaient héréditaires dans sa famille». Il mourut à Paris en 1756.

La tutelle des enfants de Grainville est donnée aux fils et petit-fils de Guillaume François Joly de Fleury. Dans l'acte de tutelle, daté du 20 novembre 1779, ceux qui sont qualifiés comme «cousins paternels»des enfants Grainville désignent Marguerite Françoise de Kerguvelen du Penhoat, leur mère, comme tutrice et disent être présents pour tout conseil de famille. Ce sont respectivement :

– Guillaume François Louis, conseiller du roi, procureur général du parlement de Paris ;

– Omer, conseiller du roi, président au parlement de Paris ;

– Armand Guillaume Marie, fils de Guillaume François, conseiller du roi, avocat général au parlement de Paris ;

– Jean-François, conseiller d'État ordinaire et conseiller au Conseil du Commerce en 1779 (acte de tutelle), puis ministre des Finances (acte d'émancipation de 1783).

Louis Guillaume de Villevault, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du roi, intendant du commerce extérieur et maritime, s'ajoute au conseil de famille des Joly de Fleury. La recherche reste à faire sur ce personnage mais on peut déjà remarquer qu'il appartient aux deux mondes, celui de la robe d'une part, et celui de la marine d'autre part, auquel s'est rattaché Jean-Charles, père de Guillaume Marie.

---

[7] On connaît deux membres de la famille Chardon, répertoriés comme parlementaires, ayant vécu au début du XVIII^e^ siècle. Cf. R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1933-1999. L'un, Daniel, fut reçu avocat en 1653. Avocat réputé et très bien vu à la cour, il devint bâtonnier de son ordre. Il mourut en 1714, laissant une seule fille, Élisabeth, qui épousa Jean-Henri de Bessé et un fils, Daniel Marc Antoine. Celui-ci, né en 1731, fut conseiller au parlement de Paris et poursuivit une brillante carrière dans différentes fonctions. Il mourut en 1805. Son biographe ne lui attribue que deux filles, d'un premier mariage, qu'il mit au couvent.

[8] Catherine DECOURS, *La dernière favorite, Zoé du Cayla, le grand amour de Louis XVIII*, Paris, 1993.

[9] François-Xavier DE FELLER, *Biographie universelle ou dictionnaire historique*, Besançon, 1842.

Hors du clan des parlementaires apparaît un dernier personnage, lui aussi dans le conseil de tutelle. Il s'agit de Louis, marquis d'Étampes, maréchal de camp des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé Françoise Bonne Geneviève Joly de Fleury, sœur des précédents. Le marquis d'Étampes fait le lien, d'une part avec la carrière militaire qu'embrassera Guillaume Marie, d'autre part avec la Bretagne. Il avait hérité du comté d'Étampes, possédé par les ducs de Bretagne depuis 1421. La famille d'Étampes est d'ailleurs mentionnée dans l'armorial de Bretagne publié par de P. de Courcy en 1846[10].

Jean Meyer, dans son ouvrage sur la noblesse bretonne au XVIII[e] siècle, souligne que les papiers de gestion des fortunes parlementaires sont les moins incomplets, tenus avec le plus de rigueur relative, conservés dès le XVII[e] siècle avec le plus de soin dans des chambres d'archives spécialisées[11]. Les parlementaires bretons, eux aussi, gèrent leurs biens d'une manière plus stricte et plus régulière que le reste de la noblesse bretonne. Jean Meyer souligne un fait très important quant à l'action de Guillaume Marie en agriculture : «Cette gestion est éclairée dans la mesure où elle est, pour l'essentiel, à l'origine du mouvement des afféagements et des tentatives d'améliorations agricoles.» Nous verrons en quoi Guillaume Marie est l'héritier de cet esprit parlementaire.

2. Les alliances avec les familles de la noblesse trégorroise et léonarde

La famille L'Espine de Grainville se rattache donc à la noblesse de haute robe et à la noblesse de la marine. Il est de bonne stratégie familiale qu'elle s'allie, par mariage, avec les meilleures familles de Bretagne.

Jean-Charles, chevalier de Saint-Louis, comme le marquis d'Étampes, capitaine des vaisseaux du roi, épouse à Landerneau, le 17 septembre 1754, Marguerite Françoise de Kerguvelen du Penhoat, fille de Nicolas Jean, capitaine et gouverneur de Landerneau, la Roche-Maurice, Daoulas et Coat-Méal.

Guillaume Marie, également chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourgogne, épouse à Morlaix, le 27 avril 1780, Marie-Louise Le Rouge de Guerdavid, de la famille des Guerdavid de Plouigneau. Son père, René Gabriel, est major garde-côtes de Plestin. Il a épousé Marie-Françoise de Keratry, famille originaire de Ploaré. Le père ou le frère de celle-ci était président élu de la noblesse aux états de Bretagne en 1779. La famille Le Rouge de Guerdavid fait partie des familles nobles aisées en Trégor. Elle figure sur les rôles d'imposition de Plouigneau, dans les années 1750, avec plus de 27 000 livres de revenus.

Charlotte Omer, sœur de Guillaume Marie, épouse François César de La Motte-Rouge, officier des vaisseaux du roi, famille originaire d'Hénansal dans l'évêché de Saint-Brieuc. Cette famille compte également un président de la noblesse en 1772.

Rose Henriette, également sœur de Guillaume Marie, est mariée avec Armand Auguste Loz de Coatgourhan. On remarque dans cette famille un conseiller au Parlement en 1690, un avocat général en 1779, un membre admis aux honneurs de la cour en 1788. Cette famille trégorroise fait la liaison avec les familles de parlementaires.

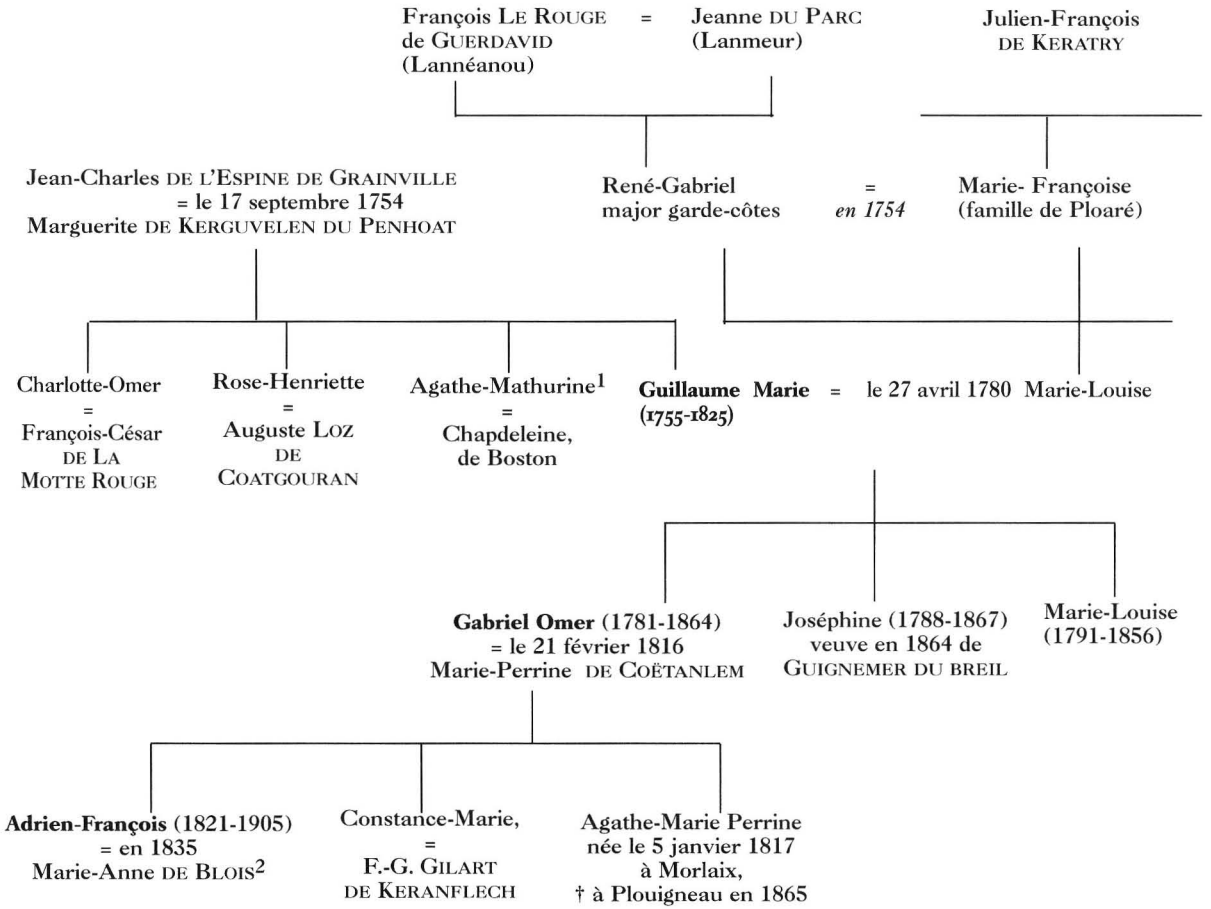
Gabriel Omer, fils de Guillaume Marie, épouse, en 1816, Marie-Perrine de Coëtanlem, de Trogriffon, à Henvic. La famille Coëtanlem compte plusieurs hommes de loi ; elle fait également partie des familles nobles aisées en Léon.

Joséphine, la sœur du précédent, épouse un Guignemer du Breil. Cette famille est originaire d'Hénansal comme les La Motte-Rouge.

---

10 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970.

11 Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII[e] siècle*, Paris, 1985.



[1] Deux autres sœurs, Jeanne Françoise et Louis Josèphe, ne sont pas mariés.
[2] Ils ont cinq enfants non mariés, décédés presque tous à un âge avancé.

Tableau II. – La famille de L'Espine de Grainville et les alliances avec les familles de la noblesse trégorroise et léonarde.

Adrien, fils de Gabriel Omer, épouse, en 1835, Marie-Anne de Blois, famille alliée aux Penthièvre et aux plus puissantes familles du Léon comme les Goësbriand et les Rohan.

Constance, sœur du précédent, épouse, en 1818, F.-G. Gilart de Keranflec'h, famille noble de Milizac près de Brest. On remarque un capitaine de vaisseau dans ses rangs en 1788.

Les témoins du contrat de mariage passé le 20 mars 1780 font partie des familles illustres et moins illustres de Basse-Bretagne : les Kersauson, les Quélen, les Keroualle, les Lansalut, les du Bouilly de Vannoise, les Le Borgne de La Tour, les Le Forestier de Kerosven, les Le Jumeau de Kergaradec, les Gilart de Larc'hantel, les Guernisac, etc.

D'autres précisions sur les familles du Trégor et du Léon restent à apporter, notamment dans le rôle qu'elles ont pu jouer dans la constitution du patrimoine terrien des L'Espine de Grainville. Néanmoins on peut remarquer de quelle façon systématique les descendants de Jean-Charles, lieutenant de vaisseau à Brest, se sont enracinés en Trégor.

III. Le livre de compte de la Métairie de Grainville

1. La Métairie de Grainville au XIX^e siècle

On la connaît visuellement par le cadastre de 1838 dont la feuille G, dite du Bourg, et l'état des sections répertorient les terrains et bâtiments de la Métairie sous le nom générique de Pors-Du. Le nom d'Omer Marie de Grainville est inscrit en regard dans la colonne des propriétaires. La parcelle 191 comporte la maison, une grange et un petit bâtiment (soue à cochons). Sur la parcelle 190 se trouvent une grange et l'aire à battre. La parcelle 193, dite «parc al leur», est une terre labourable. Le jardin, ou courtil, occupe tout entier la parcelle 189. La parcelle 186 est nommée «parc lacou[12]» ; la parcelle 187 est nommée «parc runderbet», un nom dont la signification est mystérieuse mais qui permettra d'identifier la propriété de Grainville dans des documents du XVIII^e siècle.

D'autre part, une carte postale vue d'avion, éditée vers 1960, montre très bien la Métairie encore en exploitation (mais vendue à une autre famille). Cette vue est particulièrement intéressante car on se rend compte que les bâtiments et leur disposition ressemblent de très près à la description qui en est donnée dans le bail de 1883. Ils étaient composés «d'une maison manale couverte d'ardoises ayant chambres et grenier, joignant le pignon du précédent une maison en maçonnerie avec pignon entier au couchant couverte en ardoises, joignant au midi des précédents une cour close avec mur au midi et une ouverture de porte charretière, joignant au couchant de ladite cour une petite maison en maçonnerie à deux pignons entiers ayant foyer et cheminée au pignon du midi et couverte en genêts, joignant au nord du précédent une crèche à vaches en maçonnerie avec pignon entier au nord couverte [en genêts ?]. Contre la longère au levant de la dite crèche, une retraite à porcs en maçonnerie couverte en paille, joignant au levant de ladite cour une ancienne loge à charrettes aujourd'hui écurie construite en maçonnerie à deux pignons entiers couverte en paille, contre la longère au midi de la maison manale dans ladite cour un puits à eau avec son couronnement le tout construit en maçonnerie, au couchant de liors a leur une aire à battre avec des cernures, au midi de la métairie un édifice servant de grange et de magasin construite en maçonnerie à deux pignons entiers avec foyer et cheminée au pignon couverte en ardoise, le tout contenant sous-sol, cour, aire, six ares cin-

[12] Le préposé aux écritures aurait dû sans doute recopier *parc loueou*, «champ aux veaux» en breton. Cette orthographe se retrouve très nettement dans le livre de comptes (voir plus loin le paragraphe sur «la contenance des terres»). Néanmoins, le nom *parc lacou* est recopié d'actes en actes à partir du bail de 1883 (voir plus loin).

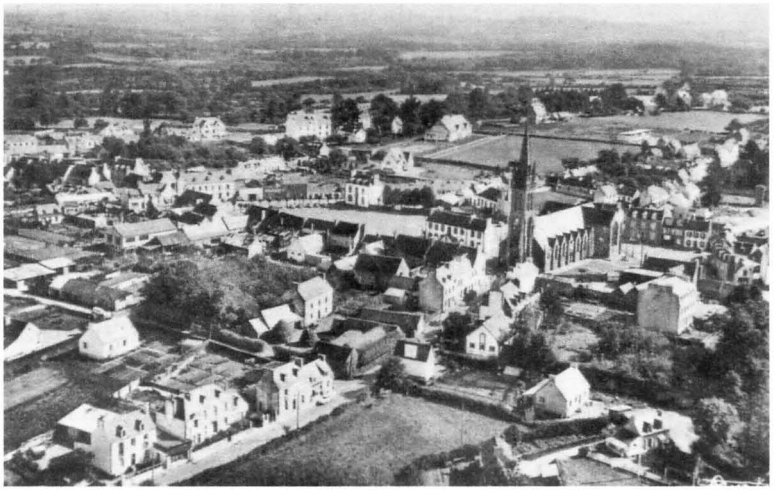


Fig. 1. – La ferme de la métairie de Grainville vers 1960.

La ferme se trouve au centre de la photo. Tous les bâtiments sont encore en bon état.

Archives privées, carte postale «Vue d'avion».

quante centiares compris au cadastre sous les numéros 190-191 section G[13]».

Le premier acte notarié qui en fait état est établi par Gabriel Omer pour un fermage donné à Yves Guillou et Marguerite Le Bescond, sa femme, en 1856. Par ces deux documents, on sait que ses terres jouxtent les terrains du manoir de Grainville. La description consigne l'obligation d'entretenir la couverture en genêt de soixante-trois centimètres d'épaisseur de la maison manale ainsi que celle des autres bâtiments, écurie, petite maison, soue à porcs, crèche à vache et loge à charrettes. Cet état reflète sans doute celui du XVIII[e] siècle, époque où le père de Gabriel Omer s'installe à Plouigneau.

On a donc retrouvé sans beaucoup de difficultés tous les baux établis au XIX[e] siècle et au XX[e] siècle. Les terres de la métairie représentaient à peu près une superficie de 15 hectares. Il est intéressant de remarquer que la superficie s'accroît petit à petit jusqu'en 1927 pour faire 18 hectares, mais que certains terrains très proches de la place du bourg sont échangés contre des terrains plus éloignés, ce qui donne une ferme difficile à exploiter d'après les derniers agriculteurs qui y ont travaillé.

Ce sont Gabriel Omer et surtout Adrien qui ont mené une véritable politique immobilière, profitant de l'urbanisation de Plouigneau qui se développe à partir de la deuxième moitié du XIX[e] siècle. Dès le bail de 1856, il est précisé que «le bailleur réserve le droit de donner des concessions pour bâtir dans parc al lan». Avant 1914, la plupart des terrains maintenant en centre bourg appartenaient aux Grainville ainsi que plusieurs maisons. La recherche des baux s'est révélée infructueuse dans les fonds notariés avant 1850. Il fallait donc chercher d'autres sources et se tourner vers les archives privées, c'est-à-dire celles des collatéraux.

C'est ainsi qu'ont été situés les fonds d'archives de la famille L'Espine de Grainville.

On a pu y découvrir le manuscrit des comptes de la Métairie.

2. La Métairie de Grainville de 1788 à 1821 à travers son livre de comptes

a. La contenance des terres

Sur un feuillet inséré dans le livre de comptes sont inscrits le nom et la contenance, en journaux, des terres de la Métairie à la fin du XVIII[e] siècle. La conversion donne 13 hectares 979 cen-

[13] Arch. notariales, Plouigneau, citation du bail de 1883.

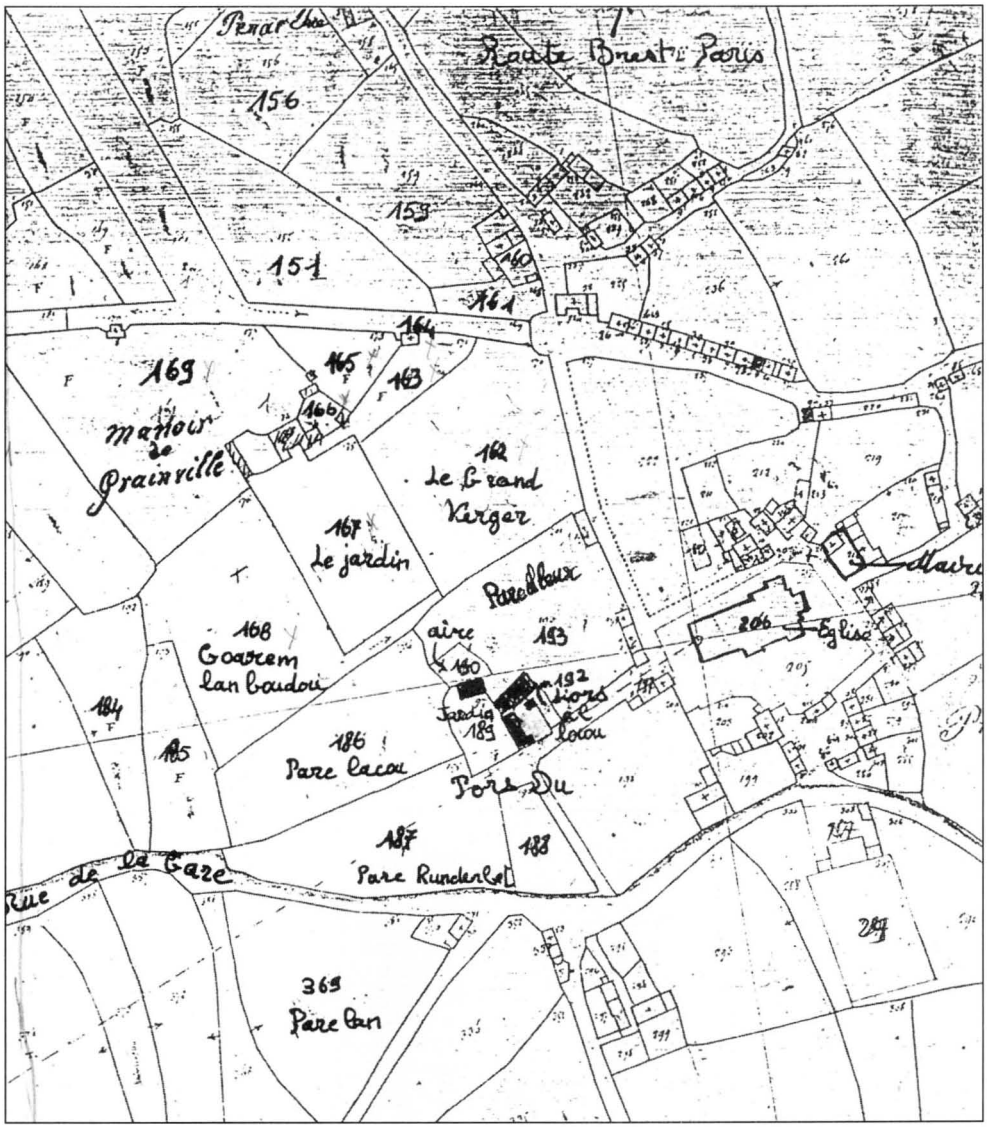


Fig. 2. – Plouigneau, plan cadastral de 1838, feuille du Bourg.
Le manoir de Grainville et la ferme de la Métairie sont situés à l'ouest du bourg.
Archives départementales du Finistère.

tiares[14]. Si le bail de 1856 ne mentionne pas avec précision toutes les terres et leur superficie, on y retrouve plusieurs de ces noms. En revanche, le bail de 1883 et les suivants décrivent chaque pièce de terre. Le recoupement des documents des années 1780 et 1880 montre que la propriété n'a que peu variée en un siècle, malgré le passage de la tempête révolutionnaire dont il convient, ici, de reconnaître le peu d'incidence. Comme on l'a vu plus haut, c'est Adrien qui, à partir de 1883, donnera un nouvel essor à la Métairie.

b. L'origine de propriété

Dans l'état actuel de la recherche, aucun document n'a été trouvé permettant d'être sûr de l'origine des terres de la Métairie et de la ferme elle-même.

Au XVIII[e] siècle, ces terres sont groupées en grande partie dans la frérie (ou frairie) de Kerscoff, recouvrant à peu près l'actuel centre bourg (un quartier de Plouigneau s'y nomme Kerscoff[15]). Le nom de «parc runderbet» a permis d'identifier cette propriété comme appartenant à M. Le Rouge de Guerdavid en 1757-1758 pour les revenus de l'impôt. Il semble que ce nom ait pu être appliqué à toute la propriété appelée «convenant Kerillis Runderbet», nom repris dans des registres de présence établis au début du XIX[e] siècle où Guillaume Marie est réputé habiter Runderbet[16]. Il n'habitait probablement pas les bâtiments de ferme, mais peut-être une maison qui se trouvait sur cette parcelle.

Néanmoins, dans la matrice établie en l'an VI, si Runderbet est bien donné comme le lieu où se trouve la ferme avec «maison, cour, jardin, aire et paillé» (propriétaire L'Espine de Grainville), les bâtiments et terrains du «château de Grainville» apparaissent sous un autre numéro. On a pu identifier ces terrains grâce à une auberge qui était sur le bord de la route royale (puis impériale) : on retrouve cette auberge sur les terrains d'un certain Duterail au début du XVIII[e] siècle[17], ainsi que sur les terrains du manoir de Grainville au XIX[e] siècle[18].

L'orthographe révolutionnaire «Duterail» cache, en fait, Joseph Durey de Sauroy, marquis du Terrail, maréchal des camps et armées du roi. Il épousa Marie-Rosalie de Goësbriand le 26 mai 1738[19]. Les Goësbriand étaient d'une famille noble et aisée de Plouigneau. Du Terrail (écrit donc «Duterail) est mentionné dans des registres d'imposition de 1758 portant sur la frérie de Kerscoff (donc l'actuel centre bourg), avoisinant le convenant Runderbet, propriété de Guerdavid, futur beau-père de Guillaume Marie de Grainville. Il semble que la Métairie ait appartenu à la famille Guerdavid mais on n'a trouvé aucune preuve, aucun acte mentionnant cette ferme comme héritage ou dot. La tenue méticuleuse du livre de comptes peut faire penser à des «comptes à rendre», dans le cas d'une constitution de rente, à la veuve de René Gabriel Le Rouge de Guerdavid. Celle-ci aurait pu donner cette exploitation à son gendre, à charge pour lui de la faire fructifier et de la constituer en rente viagère. Quelques notations sur des

---

14 Voir MOTREFF, *Nouvelles tables de comparaison des mesures métriques dites usuelles et les anciennes mesures particulières au département du Finistère*, Quimper, 1840.

15 Arch. dép. Finistère, 3 C 156, «rôle des métairies, convenants et autres terres situés en la frérie de Kerscof en la paroisse de Plouigneau... pour le projet ordonné par messieurs les commissaires des états... du vingtième avec les noms des seigneurs propriétaires [...] autant qu'il est à la connaissance de Jean Marchadour, député par délibération...» (document non daté se recoupant avec le même type de document daté de 1753).

16 Arch. mun. Plouigneau.

17 Arch. dép. Finistère, 3 C 156.

18 Arch. mun. Plouigneau, cadastre et matrices d'imposition.

19 Voir R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *Dictionnaire de biographie..., op. cit.*, qui lui donne comme épouse «mademoiselle de Guébriant» tandis que F.-R. AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1980 (1re éd. 1863-1876), lui donne, à la même date, Marie-Rosalie de Goësbriand, fille aînée de Louis Vincent, maître de camp, lieutenant du régiment de Condé.

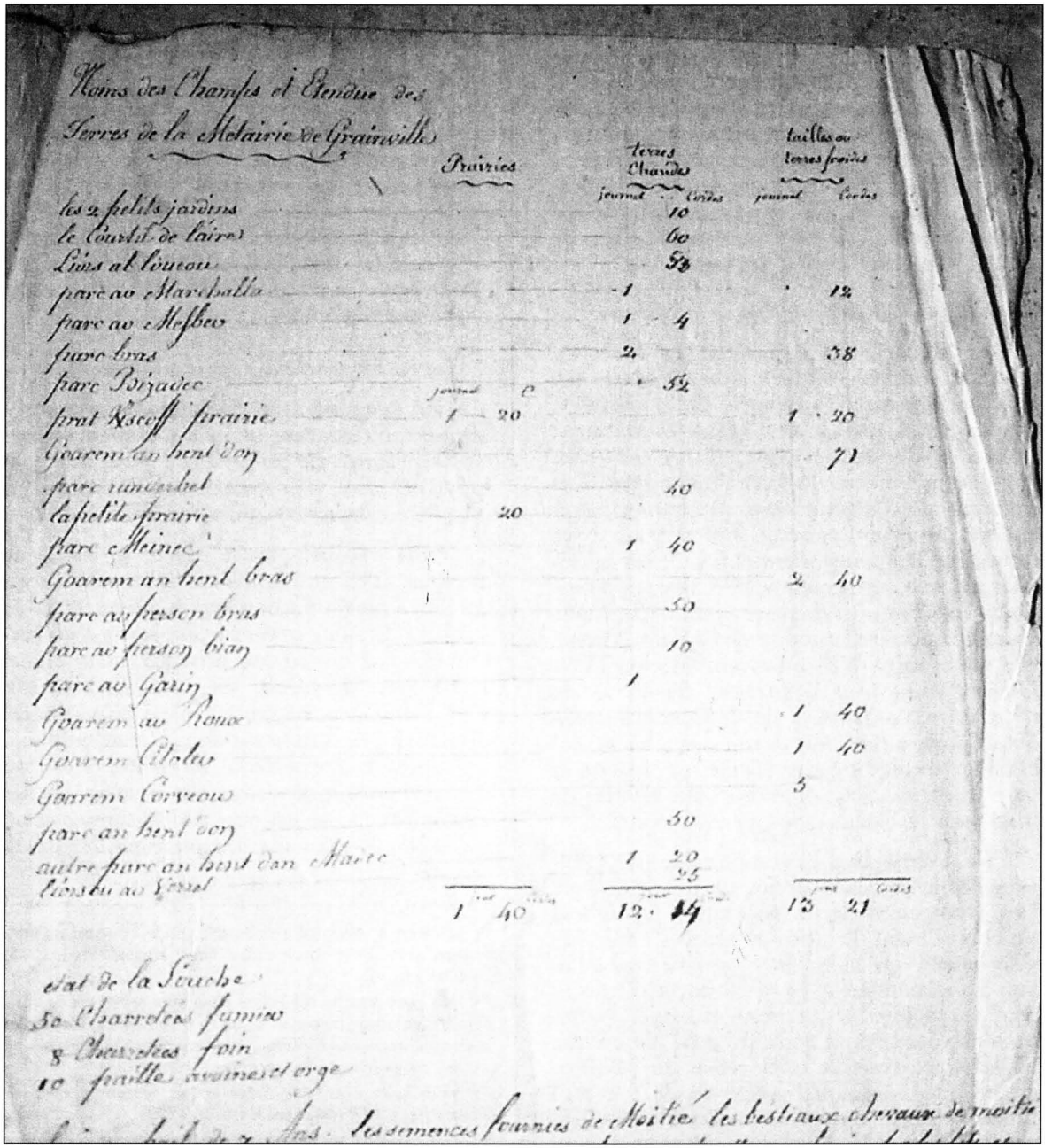


Fig. 3. – «Noms des champs et étendue des terres de la Métairie de Grainville», XVIII^e siècle.
Feuillet séparé inséré dans le livre de comptes.

feuilles volantes insérées dans le livre de la Métairie ouvrent cette piste[20].

On ne sait actuellement rien sur la construction du manoir ni sur sa destruction par un incendie. On sait seulement qu'il ne comportait que six pièces, cuisine, grenier et dépendances[21]. Son plan sur le cadastre dessine un bâtiment de moyenne importance mais mis en valeur par une entrée en arc de cercle, une grande allée, un parc.

c. Le mode d'exploitation de la Métairie

La Métairie faisait partie, à l'évidence, de ces fermes appelées «ferme du château» ou, plus anciennement «métairie de la porte[22]». Dès la première page du livre de la Métairie, celle-ci est dite tenue «par main», c'est-à-dire par l'auteur même du livre de comptes. Les revenus de l'exploitation reviennent tout entiers au propriétaire. Il fait travailler les terres par des journaliers et les tâches quotidiennes sont réparties entre deux domestiques et une ou deux servantes. Ce mode d'exploitation est pratiqué de la Saint-Michel (fin septembre) 1787 à la Saint-Michel 1791. Les comptes font apparaître des frais de nourriture, de gages et de dépenses diverses disproportionnés au revenu agricole. Le bénéfice dégagé ne représente qu'environ le tiers des frais d'exploitation, hors la mise de fond pour les semis et les amendements.

Le propriétaire, en gestionnaire avisé, prépare dès la première année un projet de bail. Les événements de la Révolution précipitent un changement de mode de gestion. Obligé de s'absenter (voir plus loin), il confie l'exploitation à un métayer avec qui il partage frais et profits à moitié. Dès la première année, reprenant ses comptes, il constate qu'il n'a eu que 66 livres de frais et qu'il retire un bénéfice important. Il note qu'il «reste net» 879 livres ! Mais le bail est annuel, les métayers changent trop souvent et les bénéfices, s'ils restent substantiels, sont irréguliers. Dès 1796, le propriétaire donne un bail de sept ans, les impôts étant également partagés à moitié. À partir de cette date et jusqu'en 1820, les métayers restent de nombreuses années.

Ce mode d'exploitation est à l'époque très peu répandu, surtout en Basse-Bretagne, terre du domaine congéable. Au XVIII[e] siècle, le domaine congéable est toujours vivement défendu par les notables trégorrois. Leur porte-parole auprès du Comité féodal en 1790 s'en fait nettement l'écho[23]. Le propriétaire de la métairie semble donc être en avance sur son temps et surtout «décalé» par rapport aux coutumes régionales.

d. La mise en valeur des terres de la Métairie

En examinant les comptes des premières années, on remarque un investissement important en fumier. Le propriétaire mène une politique réfléchie d'amendement de ses terres, peut-être délaissées depuis plusieurs années.

Une feuille glissée dans le livre de comptes fait état d'un calcul de rendement en fumier à partir du nombre de chevaux et de vaches. L'auteur se réfère aux écrits d'un certain Duhamel qui est probablement Henri Louis du Monceau, dit Duhamel (1700-1782), chimiste, botaniste, inspecteur général de la marine, auteur de nombreuses publications dont le *Traité de la culture des terres*, où il est beaucoup question du rendement des terres auxquelles est apporté du fumier et où des conseils sont donnés pour produire soi-

20 «Argent qu'on peut employer dans le courant de l'année sans toucher au revenu», «une année "arriéré" du bien de Mme».

21 Voir plus haut la référence d'un acte après décès ; une feuille volante trouvée dans les archives familiales confirme cette description ; on y a trouvé également un dessin qui pourrait bien représenter le manoir.

22 Voir Jean GALLET, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, 1992.

23 «Réflexions d'un laboureur armoricain sur le domaine congéable de Tréguier adressé à Messieurs du Comité féodal (mars 1790)», dans L. DUBREUIL, *Les vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution*, Rennes, 1915, t. II, p. 167-172.

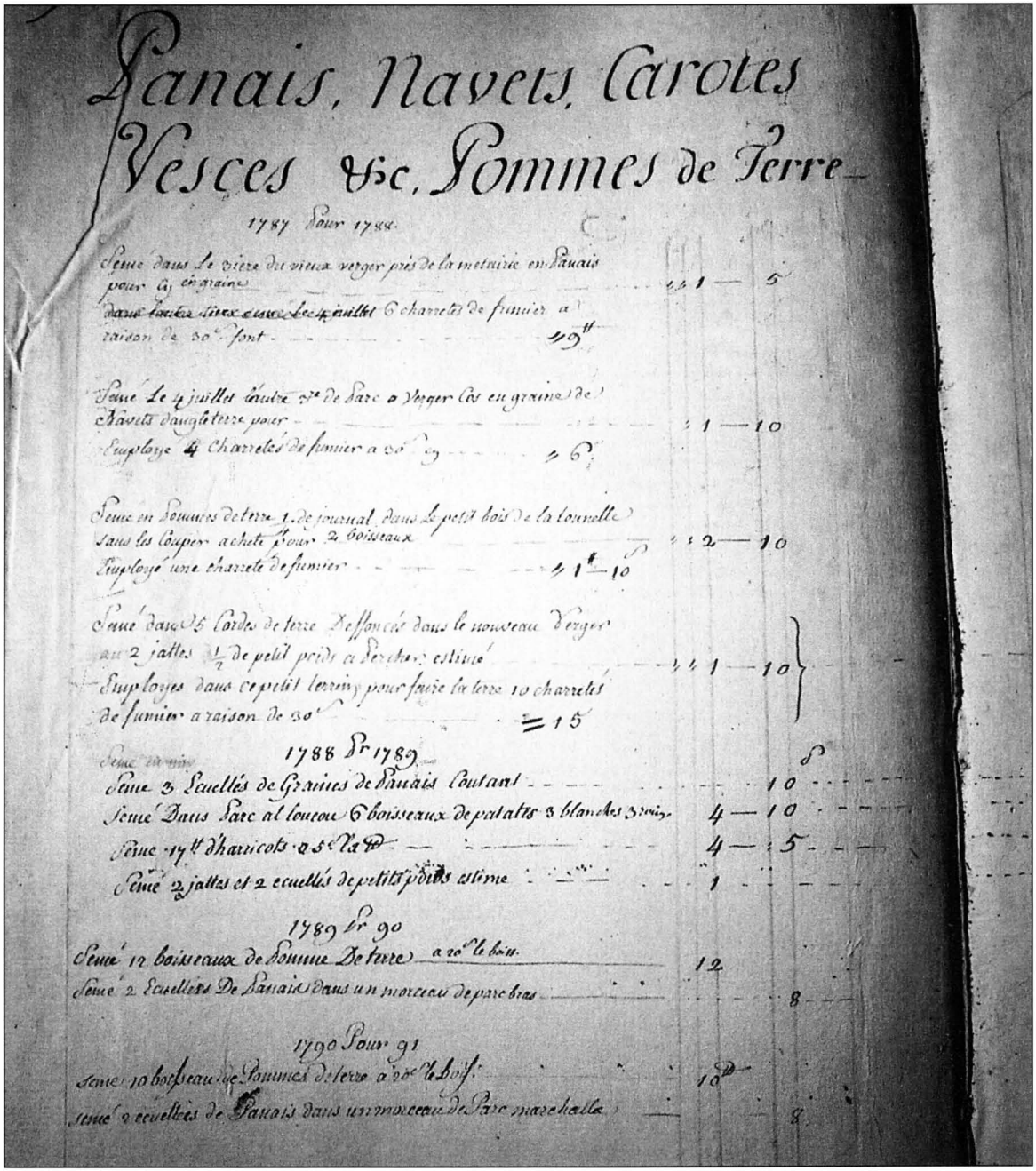


Fig. 4. – Un exemple de la mise en valeur des terres de la Métairie (1787-1790).

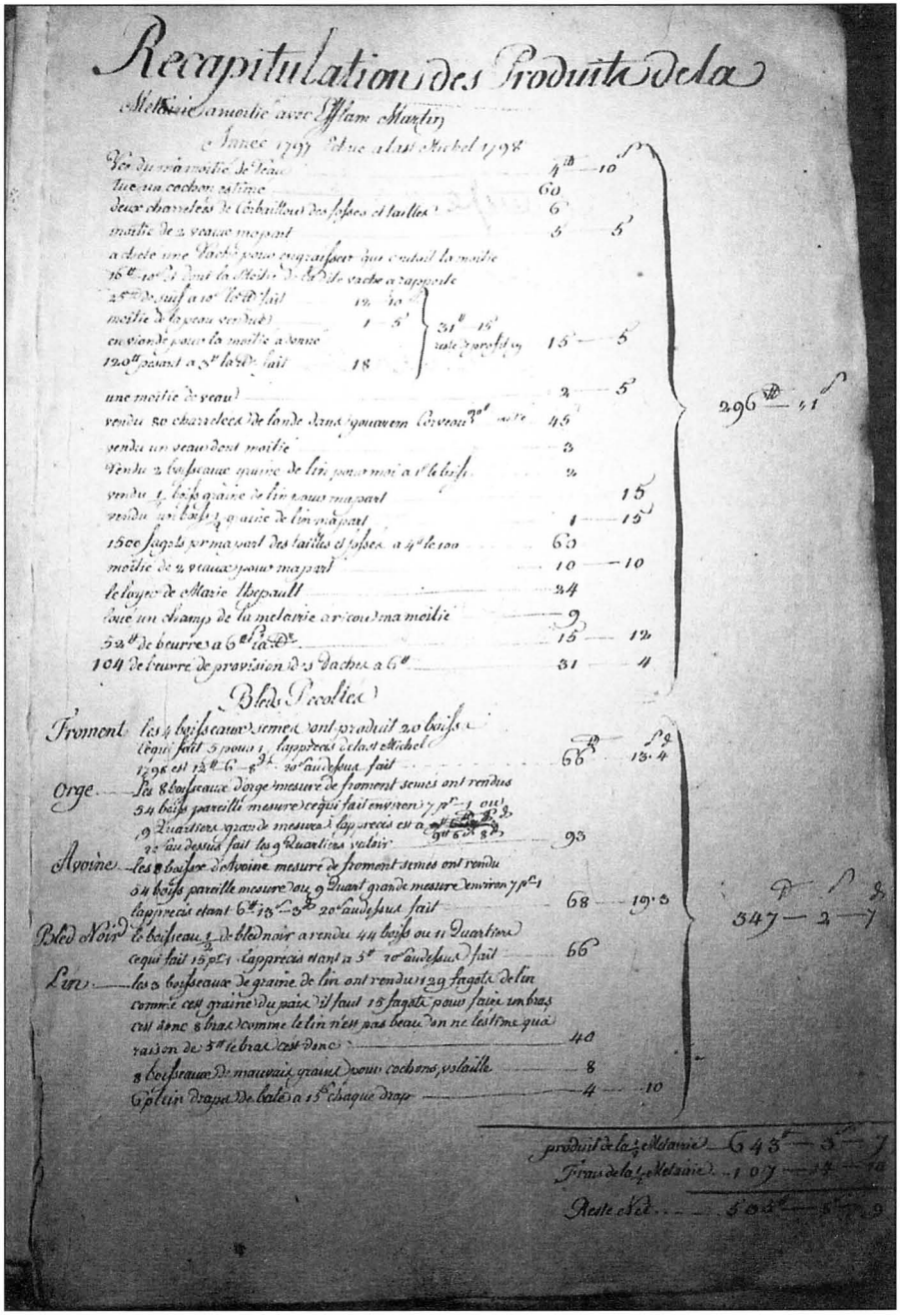


Fig. 5. – Un exemple de la récapitulation des produits de la Métairie pour l'année 1798.

même le fumier nécessaire. D'autre part, le propriétaire de la Métairie expérimente des cultures dans des parcelles proches du manoir de Grainville, sur les terrains entourant la Métairie. Il essaye le lin, culture délaissée à cette époque, précédant la politique du département dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle pour relancer l'industrie du lin. Il intègre des plantes sarclées ainsi qu'il est conseillé par les agronomes depuis Olivier de Serres, mais avec assez peu de succès. Ces plantes sarclées sont destinées à préparer le sol aux cultures céréalières plutôt que de les laisser en jachère. Il essaie aussi, avec succès, la pomme de terre qui, hormis Belle-Île, n'est pas introduite en Bretagne. La réticence est tellement grande qu'en 1774 l'intendant de Rennes fait distribuer des semences. L'exemple du propriétaire de la Métairie, sans doute suivi par d'autres notables du Trégor, est peut-être à l'origine du développement de la culture de ce légume dès le milieu du XIX^e^ siècle, tout particulièrement dans cette région.

e. La tenue comptable du livre de la Métairie

Les comptes de la Métairie de Grainville sont tenus en partie double, c'est-à-dire que l'auteur distingue les frais et les profits, enregistre les immobilisations dites «frais en dehors», dégage le résultat dit «récapitulation des produits» en calculant la différence entre les produits (ou «profits») et les charges, c'est-à-dire les immobilisations (achat de semences, achat de fumier, achats d'outils) plus les frais d'exploitation et, notamment, jusqu'en 1791 les frais de «nourriture et gages».

Cette gestion est extrêmement moderne, c'est-à-dire proche de la gestion du XX^e^ siècle. Elle est adoptée par les grosses entreprises, avec plus ou moins de régularité et de rigueur, depuis le XV^e^ siècle en Flandres et en Italie, depuis le XVII^e^ siècle seulement en France. Il faut attendre les années 1980 pour que l'État impose aux petites entreprises françaises, et notamment agricoles, cette comptabilité qui facilite une analyse réelle des dysfonctionnements et permet d'adopter une gestion plus rigoureuse des charges.

Le livre de comptes est organisé en sections répertoriées dans une table des matières qui se trouve à la première page du livre. Chaque feuille est numérotée. La table des matières est immédiatement suivie de la liste des «aprécis» ou cours officiel des céréales de 1787 à 1812. Puis sont inscrits les «frais en dehors» et les «produits en dehors» (vente de veau, de beurre et de bois), c'est-à-dire des ventes irrégulières et servant au fonctionnement interne.

Pour la période 1787-1791, où la Métairie est «tenue par main», les achats et les ventes sont inscrits catégorie par catégorie, chaque catégorie ayant sa section. On y trouve les chevaux et poulains, les vaches et veaux, les cochons, le froment, le mistillon (ou méteil), le seigle, l'avoine, l'orge, le blé noir, le lin, le chanvre, les panais, navets, carottes et vesces. Pour la même période la nourriture et les gages des domestiques sont inscrits en détail, depuis la paire de sabots achetée pour Hervé Michel, ou la pièce de toile donnée à son frère, mais surtout la nourriture consommée, c'est-à-dire essentiellement du beurre, du blé noir, du froment, quelquefois du miel, ainsi que la nourriture des bêtes destinées à l'auto-consommation. Toujours pour la période 1788-1791, la récapitulation générale des frais et des produits est placée après les comptes détaillés. Le bénéfice réel apparaît.

Pour la période suivante, de 1792 à 1816, où la métairie est exploitée par un métayer et où le propriétaire recueille sa part, celui-ci répertorie pour chaque année les frais et les produits avec le même détail que précédemment, et en tire son bénéfice net. Les frais, pour le propriétaire, sont essentiellement ceux des semences. Il lui arrive aussi de fournir les matériaux pour réparer les toitures, détail qui à lui tout seul distingue bien ce mode d'exploitation de celui du domaine congéable, car le propriétaire se considère

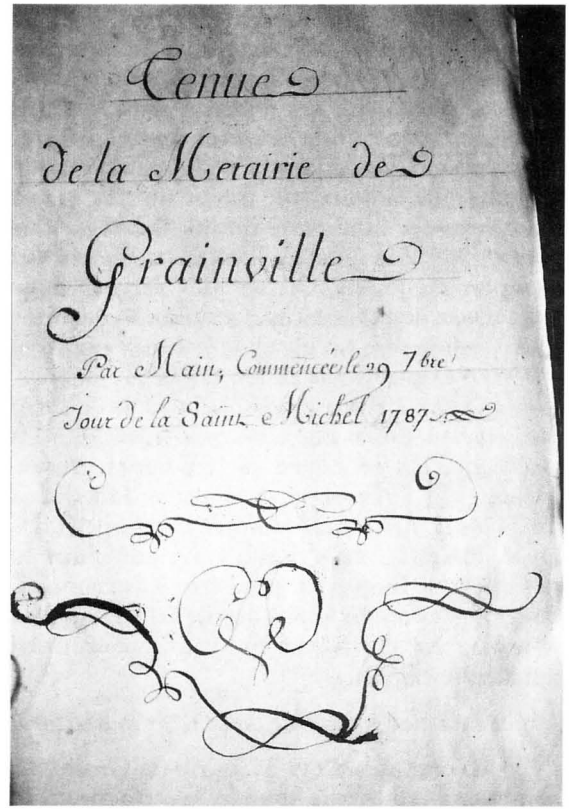
aussi comme celui des édifices dont il assure lui-même l'entretien. Le texte du bail, à la première année de l'entrée de chaque métayer, précise les conditions et notamment la «souche», c'est-à-dire la mise de fond (ou immobilisations) du propriétaire à l'installation de chaque métayer. Celui-ci doit la rembourser ou en laisser l'équivalent à sa sortie. (Voir tableau III).

IV. L'auteur du livre de la Métairie

1. Brève analyse de l'écriture du livre de la métairie

C'est la qualité de l'écriture qui frappe d'emblée. Maîtrisée, ferme, bien formée, régulière, c'est la graphie de quelqu'un d'ordonné et de méthodique mais d'entreprenant. Toutefois, il aime bien apporter une touche de solennité à ce qu'il entreprend. Ce trait de caractère se devine dans la présentation de la page de garde où l'auteur orne la partie inférieure d'arabesques, tout comme le faisaient les hommes de loi à l'en-tête d'actes royaux ou d'importantes décisions de justice.

Le livre de compte ne laissant jamais apparaître le nom de l'auteur, il fallait rapprocher cette écriture de celle des membres de la famille de Grainville. L'acte du contrat de mariage entre Guillaume Marie de L'Espine de Grainville et Marie-Louise Le Rouge de Guerdavid fournit un bel échantillon de signatures ou plus exactement d'écritures, car il fallait signer lisiblement ce type d'acte. On retrouve dans les deux documents notamment la boucle du «D» de «De Grainville», les «G» majuscules, les «r» à l'intérieur des mots, l'allure générale de l'écriture. On peut donc, sans trop de risques de se tromper, affirmer que ce livre est bien de l'écriture de Guillaume Marie. Ses talents de graphiste et sa rigueur devaient être connus et appréciés, puisqu'en 1808 il est appelé comme commis aux écritures de l'armée d'Espagne[24].


Fig. 6. – La première page du livre de comptes de la Métairie.

2. L'histoire de Guillaume Marie dans l'Histoire

Le livre de comptes de la métairie de Grainville est un témoignage de l'histoire d'un homme qui a vécu l'époque troublée de la Révolution. Il se marie et s'installe quelques années seulement avant qu'elle n'éclate. Il y participe et se retrouve dans une autre époque sans, apparemment, trop de dommages et bien décidé à poursuivre son œuvre de gestionnaire éclairé. De 1807 à 1816 il ne consigne pas ses comptes. On vient de voir qu'en 1808, il sert

[24] Arch. mun. Plouigneau.

ANNÉE	FRAIS	PROFITS
1787-1788	2181 l 18 s pour la Métairie 388 l 12 s domestiques 670 l 10 s en total	228 l
1788 - 1789	469 l pour domestiques 925 l 14 s	347 l 6 s 9 d 9d en total
1789-1790	867 l pour domestiques 1627 l 4 s en total	580 l 6 s
1790-1791 Année du premier bail à 1/2	*(270 l de souche)* 66 l 12 s 8 d en total	«Reste net» : 879 l
1792- 1793	118 l (dont 24 l de frais de toiture en genêt)	832 l
1793-1794	105 l 5 s	859 l 15 s (dont 80 l de beurre)
1794- 1795	123 l 10 s	726 l 8 s
1795-1796 Changement de métayer	70 l 13 s	470 l 12s
1796-1797 Bail de 7 ans, les contributions de moitié	75 l 18 s	743 l
1797- 1798	107 l 14s 10 d	533 l 8s 9d
1798-1799	1211 14 s	542 l 16 s
1799- 1800	?	934 l de produit brut
1800- 1801	118 l 15 s 31 d	741 l
1801 - 1802	106 l 11 s 6 d	597 l (dont 100 l de beurre)
1802 -1803	104 l 18 s 597 l	
Traces de bail en 1807	? ?	
1816 5 (bail de 7 ans)	205 francs 19 ct	137 francs 15 ct

Tableau III. – Récapitulation des frais et profits de la Métairie de Grainville (1787-1816).

dans l'armée d'Espagne. Quand revient-il exactement ? Trop fatigué (il a entre cinquante-cinq et soixante ans), laisse-t-il alors la gestion du domaine à son fils Gabriel Omer ? Entre les lignes de son livre de comptes, on peut reconstituer les grands événements de son existence. Les archives familiales, les archives de la police révolutionnaire, les archives de la commune de Plouigneau les confirment.

En 1791, il est contraint de s'absenter de ses terres : dans le livre de comptes, les apprécis de 1791 pour 1792 sont écrits d'une autre main, avec des fautes («apsery» au lieu de «apprécis»). Dans les archives de la police de Landerneau, on trouve effectivement que la mère de Guillaume Marie a été arrêtée pour avoir correspondu avec un prêtre non assermenté. Elle est consignée au couvent des Ursulines tout l'été 1791. C'est aussi l'année où le premier bail est constitué avec un métayer. Guillaume Marie précise qu'il a été donné par M^me^ de Grainville. Il revient sans doute dès 1792 et récapitule les comptes (voir la page des apprécis).

Dans les archives de la commune de Plouigneau, on trouve Guillaume Marie dans la liste des nobles réputés émigrés en 1794. Dans les archives familiales, la sentence d'emprisonnement et de châtiment exemplaire de sa mère et de deux de ses sœurs est conservée avec soin. La cause de leur arrestation y est inscrite : leur fils, et frère, est «réputé émigré». Ce document date de 1793, année du décret qui range les parents d'émigrés dans la catégorie des suspects. D'autre part, il est probable qu'il a émigré en Angleterre, le mariage de sa fille Rose Henriette avec un Chapdeleine de Boston[25] ayant sans doute été arrangé à la faveur de son séjour forcé.

Guillaume Marie revient certainement en 1796, après la chute de Robespierre, comme beaucoup de nobles qui, appelés par leurs affaires, reviennent incognito sans attendre l'amnistie qui n'aura lieu qu'en 1802. Le premier bail de sept ans est constitué à cette date et Guillaume Marie précise : «consenti par moi». Il récapitule tous les comptes depuis son absence ; on le devine à de petites notations comme «il paraît que...». Mais ainsi, il n'y a pas de trou dans la comptabilité et ce travail lui permet de reprendre les choses en main. Dans la correspondance du comité révolutionnaire avec la commune de Plouigneau, on remarque un manque de coopération évident de la population et des élus avec les dirigeants révolutionnaires. De là à penser que la population dans son ensemble «cachait» Guillaume Marie n'est pas impossible. D'autre part, comme on l'a vu plus haut, les terres de la Métairie ne furent pas saisies, car on en retrouve les noms dans des documents familiaux du XIX^e^ siècle et du début du XX^e^. En 1803, Guillaume Marie est officier d'état civil à Plouigneau, signant L'Espine Grainville, toute particule enlevée.

Le livre de la Métairie révèle donc un homme dont on ne commence qu'à apercevoir la personnalité. Toutefois, il est évident qu'il est héritier de la forme d'esprit de la noblesse parlementaire et que l'éducation qu'il a dû recevoir au sein de sa famille, sans doute à Paris, ainsi qu'à l'École militaire, l'a prédisposé à s'imprégner rapidement de la rationalisation qui se poursuit dans tous les domaines de la vie à partir de la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle. Mais, d'après Meyer, «ce qui est fondamentalement nouveau, c'est l'application rigoureuse à la seigneurie des méthodes comptables, archivistiques, juridiques, des procédés d'arpentage et de cartographie[26]». Guillaume Marie est donc un novateur. Il a préparé le chemin à ses descendants, maintenant solidement implantés dans la région à travers les alliances matrimoniales.

---

25 Ce mariage est inscrit dans l'arbre généalogique conservé dans les archives familiales.

26 Voir J. MEYER, *La noblesse bretonne..., op. cit.*, t. II.

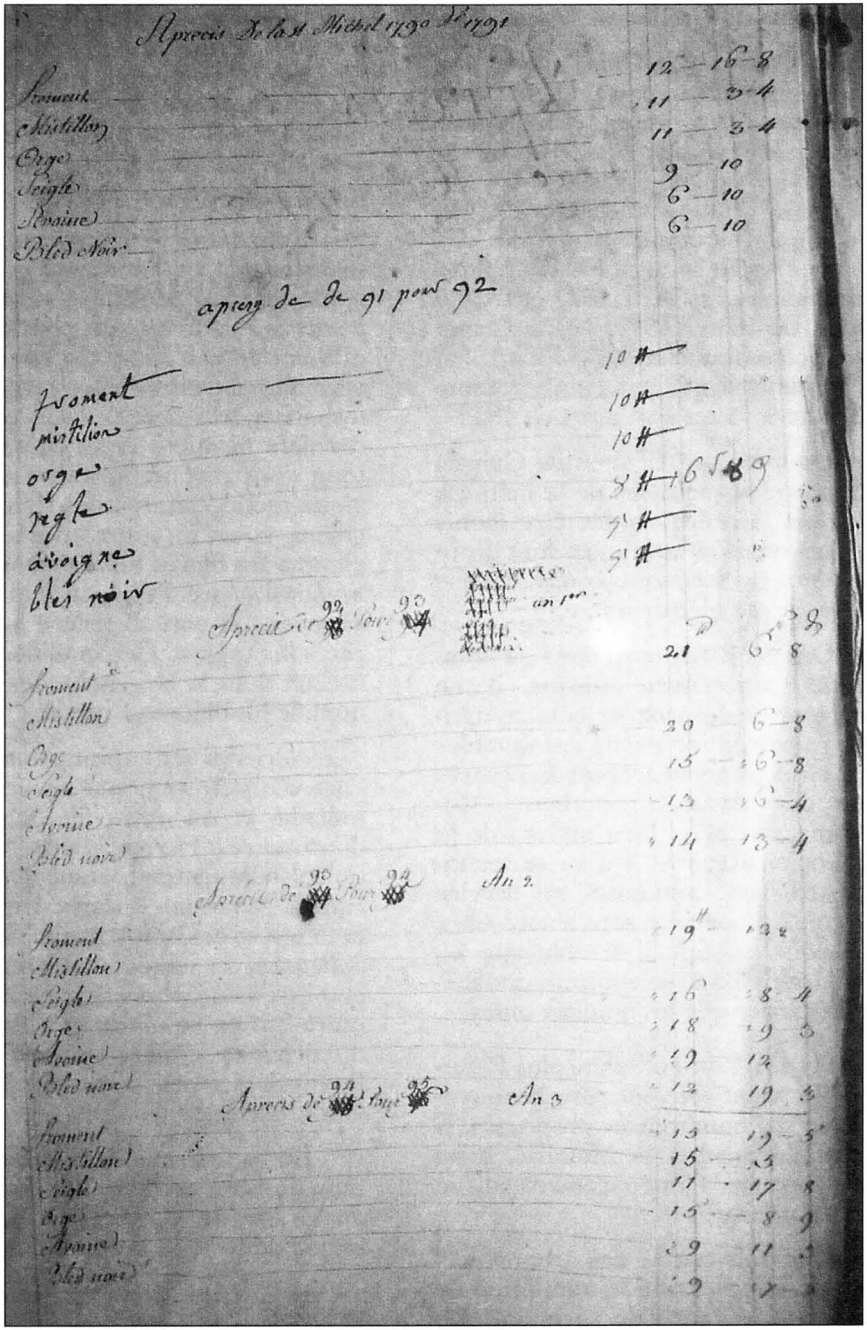


Fig. 7. – Deuxième page des «aprécis» (1790 an III).
On remarque le changement d'écriture à partir de 1792.

3. Les descendants de Guillaume Marie

a. Gabriel Omer (1781-1864) mène une ascension très sûre vers le poste de plus haut magistrat du très gros bourg que devient Plouigneau au XIX[e] siècle. En 1812, il est nommé commissaire pour surveiller les travaux de la route Plouigneau-Botsorhel. En 1815, il devient receveur principal des recettes et dépenses de l'octroi. En 1817, il est conseiller municipal. En 1826, 1827 et 1828 il est percepteur. De 1838 à 1849, il est trésorier du comice agricole (fondé en 1838). En 1856, on a des documents signés de sa main comme maire. Il le restera jusqu'à sa mort en 1864.

Il semble que ce soit la main de Gabriel Omer qui reprend les comptes de la métairie à partir de 1816. L'ordre semble être moins rigoureux, car toutes les rubriques sont groupées sur la même page chaque année, mais le bénéfice net apparaît clairement.

Gabriel Omer est reconnu dans sa commune comme gestionnaire puisque, d'une part, il est trésorier du premier comice agricole et, d'autre part, il fait partie des notables qui, au XIX[e] siècle, encouragèrent le progrès agricole par des mesures concrètes. «Moderne», comme son père, bien qu'issu de la noblesse d'Ancien Régime, il a su se reconvertir et mettre ses «lumières» au service d'une économie à construire sans s'accrocher à un passé dont, en fait, il semble que les L'Espine de Grainville se soient toujours libérés pour n'en garder que les qualités utiles.

b. Adrien (1821-1905) n'habite plus Plouigneau, mais il y vient souvent pour renouveler les baux de ses nombreuses propriétés. Il séjourna probablement à la Métairie, ainsi que le laisse à penser l'aménagement soigné de l'une des chambres[27].

En 1875, il fait partie des trente personnes les plus imposées de la commune de Plouigneau. Il laisse, écrit de sa main, une liste détaillée des biens de son père après son décès en 1865 ainsi que des biens hérités des Coëtanlem après celui de sa femme. Il précise le statut juridique de chaque bien, il en fait figurer la contenance et l'estimation. Ce document permet de vérifier minutieusement que les terres de la Métairie n'ont pas été saisies à la Révolution, car on en retrouve les toponymes presque intégralement.

Il est maire de Henvic, où il réside, et fait transformer les bâtiments publics du bourg, construire une école, il commande les aménagements et travaux du pont qui enjambe un affluent de la Penzé. On connaît un peu son caractère à travers le témoignage de ses filles, disparues très âgées, et qui en parlaient aux derniers fermiers de la Métairie qui, à leur tour, l'ont raconté lors de l'enquête ethnologique menée auprès des habitants de Plouigneau pour le futur musée. Adrien, tout comme ses filles d'ailleurs, et son fils Charles, lui aussi maire d'Henvic, était réputé pour sa simplicité et son caractère agréable, sa charité sans tapage. Ces qualificatifs font penser à ceux dont le biographe des Joly de Fleury qualifie Guillaume François.

Adrien a six enfants, dont un fils mort à l'âge d'une trentaine d'années et sans doute malade, et un autre fils, Charles, qui sera donc maire d'Henvic mais n'habitera le bourg qu'épisodiquement, étant entré aux Assurances générales à Paris. Faisait-il partie de la noblesse celtisante comme beaucoup de ses collègues, ou simplement avait-il accédé à cet établissement pour ses qualités de gestionnaire ? Il ne se marie pas. Aucune des filles d'Adrien ne se marie non plus. Peut-être préfèrent-elles rester avec leur père, leur mère étant morte jeune.

De nombreuses recherches restent à faire dans les archives familiales des L'Espine de Grainville, ainsi qu'une analyse économique du livre de la Métairie en relation avec

---

27 Voir plus haut, et voir également l'exemple des pièces «réservées» au propriétaire à la ferme de la Bintinais près de Rennes.

l'histoire économique du Trégor finistérien. Le musée rural de Plouigneau la retrace pour la période 1870-1970. Sa fondation a permis de retrouver un fragment de l'histoire de la commune et de celle d'une famille de notables dont la renommée et l'influence s'étendaient sans doute bien au-delà. La recherche peut donc continuer, s'étendre à d'autres membres de la famille, aux productions littéraires[28] et autres, et participer ainsi à une meilleure connaissance de l'émergence de l'économie et de la culture bretonnes contemporaines.

[28] Voir L. DUJARDIN, «Un lexicographe breton ignoré, P.-J. Coëtanlem de Rostiviec», *Nouvelle Revue de Bretagne*, n° 1, janvier-février 1948, et Abbé F. FALC'HUN, «Le dictionnaire breton de Coëtanlem», *ibid.*, n° 2, mars-avril 1948.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources archivistiques

Archives municipales de Plouigneau

(dont le cadastre ancien, sauf la feuille G dite du Bourg qui se trouve, ainsi que la matrice cadastrale, aux Archives départementales du Finistère.

Archives familiales privées.

Archives notariales de Plouigneau.

Archives départementales du Finistère :

Série B : B 2008, acte d'émancipation ; B 2009, acte de tutelle.

Série C : 3 C 156 et 157, registres de revenus pour l'impôt en 1751, 1753, 1757-1758, 1783, 1788, 1789 ; 26 C1/237, contrôle d'actes ; 26 C 19, table des contrats de mariage, Morlaix.

Série E : 4 E 132, années 1779-1793, Plouigneau ; 4 E 132 /93,Morlaix ; 4 E 132/96, Morlaix ; 4 E 133, années 1770-1791, Morlaix ; 4 E 183,années 1856, 1857, 1861-1865, 1865-1870, Plouigneau ; 1185 E dépôt, an XI-1872.

Série L : 10 L 24, séquestre 1793-an IV ; 10 L 41, détenus et suspects, Landerneau, 1791 ; 10 L 116, police générale des cantons, an VII ; 10 L 128, suspects et détenus, Landerneau, 1791 ; 13 L 30, contribution foncière Plouigneau 1791 ; 13 L 12, rôle des contributions de 1790 ; 13 L 35, rôle de la contribution nobiliaire pour 1793.

Centre de recherche bretonne et celtique, Brest :

Copie du manuscrit de la réformation de la noblesse pour les évêchés de Quimper, Tréguier et Léon pour 1426, 1444, 1536.

Bibliographie

(ouvrages non cités en notes)

BARON (C.). *La vie quotidienne des paroissiens de Plouigneau au XVIII^e siècle, d'après leur inventaire après décès*. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1989, mémoire de maîtrise.

BEAUREGARD (Chevalier DE). *Nobiliaire de Bretagne tiré littéralement des registres manuscrits originaux authentiques, tant de la réformation générale de 1668 à 1671 que de la grande réformation de 1400*. Paris, 1840.

FROTIER DE LA MESSELIÈRE (H.). *Filiations bretonnes, 1650-1912*. Saint-Brieuc, 1912-1924, 5 vol. (2^e éd., Mayenne, 1965).

KERVILER (R.). *Répertoire général de biobibliographie bretonne*. Mayenne, 1978-1985, 2^e éd., 11 vol.

MAURICET (A.). *Des anciennes mesures de capacité et de superficie dans les départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord*. Vannes, 1893.

SÉE (H.). *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*. Paris, 1906.

Résumé

À la faveur des recherches effectuées pendant l'étude faite pour le musée des inventions techniques en agriculture, à Plouigneau, un livre de comptes de la métairie de Grainville, située précisément à Plouigneau, a été découvert dans des archives privées et mis à notre disposition par son propriétaire. La famille L'Espine de Grainville a une double appartenance : petite noblesse normande s'illustrant dans la marine, et moyenne noblesse parisienne parlementaire (alliée aux Joly de Fleury, hommes du roi). La formation donnée par cette dernière explique le soin, l'intelligence et la «modernité» avec laquelle est tenu ce livre de comptes, entre 1787 et 1820. En effet, celui-ci est tenu «en partie double», méthode qui semble rare dans les comptes d'une petite exploitation agricole tenue par une famille noble. Ce livre mérite une étude plus approfondie pour mettre en évidence le rôle modernisateur d'une certaine noblesse très ouverte d'esprit.

Abstract

In the course of research work for the *Musée des inventions techniques*, at Plouigneau, an account book of the Grainville *métairie* (Plouigneau) was discovered in a private archive and lent to us by its owner. The L'Espine de Grainville family belonged to two sets of society, both the *petite noblesse* of Normandy, many members of which held commissions in the Navy, and the *moyenne noblesse* of Paris, often involved in Parliament and allied to the Joly de Fleury. The instructions given by the latter set explain the care, the cleverness and the «modernity» of this account book, held between 1787 and 1820. The book has indeed double entries, a method which is rarely found in the accounts of a small rural estate held by a noble family. The book deserves a fuller study which would throw light on the modernizing role of an open-minded sector of the French nobility.

Diverradur

E-kerz ober imbourhiou evid mirdi an ostillou labour douar e Plouigno, en eur furchal, gand aotre o ferhenn, e diellou prevez, eo digouezet deom kavoud eul leor m'ema warnañ roll kontchou ar vereuri Grainville hag a zo anezi, dres, war zouar Plouigno. Diou wrizienn a zo d'an tiegez L'Espine de Grainville : eun noblañs a renk izel a-walh euz an Normandi troet war ar Verdeadurez, hag eun noblañs a renk kreiz euz Pariz, parlamantourien enni (kar d'ar Joly de Fleury, anezo tud euz re ar roue). Mar deo ken kempenn, poelleg ha modern al leor-kontchou bet savet etre 1787 ha 1820 eo abalamour d'ar stummadur bet roet gand al lodenn noblañs-se. Rag savet eo al leor e «daou hement», eun doare ober dibaot evid kontchou eur vereuri vihan gand eur famill nobl e penn anezi. Dellezoud a ra al leor-ze ma vefe savet eur studiadenn donnoh diwarnañ ; lakaad a rafe war wel ar pouez eo bet, e-keñver an araokaad, hini eul lodenn noblañsed a oa anezo tud digor kaer a spered.

La Bretagne sous la Restauration

Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825)*

par † Pierre-Roland Giot*

LETTRE DLIII

Morlaix, 15 janvier 1823.

À M. de H**.

Vrais chrétiens, j'attends votre offrande ;
Donnez-moi du pain pour dîner
Ou le courage d'en gagner,
Et que le Bon Dieu vous le rende !
Bonnes âmes, cœurs généreux,
Ayez pitié d'un paresseux !

Tel est à peu près le résumé de la pétition du sieur D**, que j'ai fait replacer trois fois et sur la recommandation du même abbé, et qui trois fois a quitté son emploi parce qu'il avait à faire à des chefs mal-appris, ayant l'impertinence d'exiger qu'il fît quelque chose pour gagner ses appointements, et qu'il a pensé que quatre heures de travail sur vingt-quatre étaient beaucoup trop pour lui. En effet, il ne lui en restait que vingt pour dormir. Je veux bien, puisque l'Église le veut, en essayer une quatrième fois, mais c'est la dernière.

La morale que monsieur l'abbé vous débite à ce sujet ne vaut pas mieux que son homme, et si c'est avec de telles homélies qu'il l'a dressé, je ne m'étonne plus s'il en a fait un si habile fonctionnaire.

Ce n'est pas sans peine que je me suis tiré de Brest et de mon interminable intérim. Sans doute cette résidence offre des ressources ; la société y est nombreuse, mais en hommes, et en hommes brodés, cordonnés, épaulettés, la pire espèce d'hommes que je connaisse, du moins lorsqu'ils ont leurs cordons, épaulettes et broderies sur le corps. Ôtez-leur cette peau officielle, et vous les trouverez bons diables : mais là gît la difficulté, et il en est qui couchent avec.

Cependant, pas de règle sans exception, et malgré l'uniforme, j'aimais beaucoup ma compagnie de table composée de trois capitaines de vaisseaux et d'un contre-amiral. L'un d'eux était mon bon et ancien ami, M. de Bougainville[1]. Leur société était toujours intéressante pour le savoir des uns, et l'expérience et les souvenirs des autres.

Brest a encore un avantage fort apprécié de bien des gens : c'est sa cuisine. Celle de

---

* Quatrième partie. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 313-349 ; t. CXXVIII, 1999, p. 471-504 ; t. CXXIX, 2000, p. 339-370.

[1] Hyacinthe de Bougainville. Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 354, note 22.

Thomas, le célèbre maître d'hôtel[2], est renommée dans les deux mondes qui contribuent à approvisionner sa table d'hôte, l'une des meilleures qu'on puisse rencontrer. Il attache une importance extême à conserver cette supériorité : quand on sert, il est à la porte, examinant attentivement chaque plat. Si l'aspect ne lui plaît pas, il fait un signe, on le remporte, et on le remplace à l'instant.

Cette table, où l'on n'est pas admis sans être invité ou présenté, est celle des officiers supérieurs de la marine. Thomas leur doit bien cela, car ils ont fait sa fortune en lui donnant l'entreprise des fournitures de leur cuisine de bord.

On assure qu'il a soixante mille francs de rente, et il n'a qu'un fils unique. C'est un beau jeune homme qu'on rencontre sur un superbe cheval, suivi d'un groom également fort bien monté. Ceci n'a rien de surprenant, puisqu'il est riche ; mais ce qui vous étonne davantage, c'est que le soir même vous remarquez derrière vous, à la table d'hôte, un garçon de table, serviette sous le bras, qui ressemble beaucoup à ce même fashionable. Vous croyez que c'est une illusion, mais après information, vous saurez que ce garçon et l'écuyer merveilleux ne font qu'un. Ainsi l'a exigé le père Thomas qui, pour ses raisons, dit qu'il ne veut pas que son fils soit plus fier que lui, parce que nul ne doit rougir de ce qui l'a enrichi, quand cette richesse est honnêtement acquise.

Quoi qu'il en soit, et nonobstant Thomas et sa bonne cuisine, Brest est un séjour peu désirable pour tout ce qui n'est pas marin, et notamment pour les fonctionnaires municipaux et financiers, dont on y fait une consommation effroyable. Sous-préfets, maires, adjoints, directeurs, inspecteurs, contrôleurs y vivent, comme la rose, l'espace d'un matin : à la première plainte ou même au premier doute sur leur opinion politique, on les met à la porte. Ce sont eux qui ont payé et paient encore la façon des charivaris.

Il faut avouer que la politique royaliste n'est pas à la douceur en ce moment. Écoutez nos ministres, nos représentants et les journaux des conservateurs : ils ne parlent que de cours prévotales, de cachots, d'échafauds. Entendez nos prédicateurs : c'est la damnation éternelle, c'est l'enfer qu'ils nous promettent, et quel enfer ! Rien n'y manque : bûcher, fournaise, huile bouillante, plomb fondu, etc. C'est à en faire renchérir le bois et tous les combustibles. – Ah ! mes braves gens !

> Tirez-nous, par pitié, d'un aussi mauvais lieu :
> Laissez en paix le diable et parlons du bon Dieu.

C'est ce qui ne sera pas facile de faire comprendre à votre abbé, si indulgent pour ses protégés, mais beaucoup moins charitable pour les autres, autant que j'en puis juger à sa lettre tant soit peu furibonde. S'il estime beaucoup la palme du martyre, il paraît que ce n'est pas pour lui.

Au surplus, il est facile de voir qu'il sert dans les troupes légères de l'ultramontanisme. Cette lettre, qu'il veut faire imprimer, est un ballon d'essai contre nos libertés gallicanes. Mais je vous le répète, je doute que l'essai réussisse, même à Paris où l'on peut se permettre tant de choses ; et je conseille à nos hommes d'État, comme à nos prédicateurs fulminants, de mettre leurs mitaines, s'ils ne veulent pas, tôt ou tard, avoir sur les doigts. Nos vieux prêtres français qui, pour moi, sont la véritable Église, le savent bien, et n'aiment pas plus que nous ces casse-cou de la foi, qui font plus de tort à la religion que les impies même.

> Bourdalous ambulants, Massillons de tréteaux,
> Faites-vous des chrétiens et non pas des bigots,

---

[2] Louis Gabriel Casimir Thomas était restaurateur rue de Siam. Cf . Y. Le Gallo, *Études sur la marine et l'officier de marine. Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1968, t. II, p. 352, note 784.

me disait l'un d'eux, rongé par la mission, laquelle avait dévoré, dans sa paroisse, la farine et le son. Aussi les charivaristes, qui les avaient délivrés de ces rongeurs, ont-ils trouvé indulgence dans les confessionnaux indigènes.

*
* *

LETTRE DLV

Morlaix, 22 avril 1823.

À M. ***.

Vous me demandez des nouvelles. Les affaires politiques font jaser ici comme partout, et plus que partout, car les Bretons, bien que gens de l'ouest, sont ardents de tête et de cœur. Le renouvellement présumé de la chambre fait que déjà des intrigues s'organisent et se croisent. Tous les fureteurs électoraux ont préparé leurs collets et placé leurs engins. Maître Yves, le célèbre boucher de Brest, grand électeur du département, fait graisser les roues de sa charrette et donne l'avoine à son bidet.

Je vous ai dit comment il s'y prenait pour récolter des voix : il garnit la dite charrette d'une double couche de paille fraîche et d'un baril de vieille eau-de-vie de cognac. Dans ce simple appareil, il court de village en village, entre chez chaque électeur, lui fait goûter de son breuvage ; puis, ainsi alléché, le charge dans son équipage, et passe à un autre.

Quand le chargement est complet, il se dirige vers le collège électoral, y décharge sa cargaison, fait voter ses gens, puis les pousse dehors, et va procéder à un second voyage.

Comme c'était pour les libéraux qu'il faisait cette besogne, les royalistes inventèrent une contre-charrette qui trottait pour le trône et l'autel. Mais celle du boucher a toujours eu la préférence, probablement parce que sa raison, je veux dire son eau-de-vie, est meilleure.

Notre préfet, le marquis de Foresta[3], vient de faire une proclamation vigoureuse au sujet des querelles des Brestois avec les Suisses[4]. Quoiqu'il n'ait pas tort au fond, je crains que son éloquence un peu comminatoire ne lui fasse beaucoup d'ennemis. Le Breton est Breton, c'est-à-dire obstiné avant toute chose, et c'est rarement par la force qu'on peut en venir à bout. Il me semble qu'il n'aurait pas été impossible de lui faire comprendre qu'en vouloir aux Suisses parce qu'ils sont soldats, et soldats au service de la France, est chose véritablement stupide. Est-ce pour son plaisir que le pauvre Helvétien porte le mousquet ? – Non, c'est pour vivre. Faites-le vivre sans son mousquet, et vous pouvez être assuré qu'il ne le réclamera pas et qu'il vous cèdera, par dessus le marché, ses lauriers, s'il en a.

D'ailleurs, paisible et industrieux, à qui donc a-t-il fait du mal ici ? Il monte sa garde pour vous garantir des voleurs et, sa faction faite, il confectionne d'excellentes tourtes et autres pâtisseries fines que tout le monde, ultrà, royaliste, républicain, jacobin même, mange avec la plus grande satisfaction.

Encore une fois, quel motif avez-vous de lui en vouloir ? Sa pâtisserie est bonne et à un prix raisonnable vous en convenez. Il a donc

---

[3] Marie-Joseph de Foresta, marquis de La Roquette (1783-1858), marseillais d'origine, fut nommé préfet du Finistère le 2 janvier 1823 et installé le 2 mars. Il resta en poste à Quimper jusqu'en septembre 1824, date à laquelle il fut nommé préfet de la Meurthe.

[4] «Le 30 mars 1823, une rixe, peut-être due à des agents provocateurs, suscitait contre le régiment suisse, très impopulaire, une explosion de fureur que la fermeté du général Avizard empêcha de dégénérer en émeute. Le maire Kerros ayant cru devoir prendre parti contre les Suisses dans une proclamation du 31, il fut destitué le 8 avril, mais en juin le régiment étranger était transféré à Lorient.» (Y. LE GALLO, dans *Histoire de Brest*, Brest, 2000, p. 143).

bien mérité du pays. Je connais des grands hommes auxquels on a élevé des statues, qui n'en ont pas fait tant.

La conclusion de ceci est que toutes ces *patricôteries*, électorales, que cette guerraille contre les missionnaires, les Suisses et tout le monde, ne font pas de ce pays un lit de roses pour les fonctionnaires municipaux. Aussi n'en trouve-t-on plus, et l'on a été obligé de faire venir à Brest un maire de Paris : encore, pour le décider, la commune lui avait offert douze mille francs de frais de représentation, et le gouvernement un entrepôt de tabac. Il accepta le tout en homme de cœur qu'il était. Mais quand il eut tâté de la chose, il ne voulut plus rien ; il prit ses jambes à son cou, et laissa la ville sans maire et le tabac sans entreposeur[5].

Nous en sommes là aujourd'hui. Si vous connaissez quelqu'amateur, vous pouvez nous l'envoyer.

De sous-préfets, on en change comme de chemise, et de préfets, *idem*. Quant aux commissaires de police, ils sont tellement occupés à panser leurs plaies ou à poser des emplâtres sur les bosses qu'on leur fait, qu'ils n'ont pas le temps de songer à autre chose. D'ailleurs, en cas de bruit, c'est toujours eux qu'on punit pour l'exemple.

Il n'y a qu'une seule place agréable dans le département du Finistère, et la seule que j'y accepterais : c'est celle d'évêque de Quimper. Le bon emploi ! je l'ai dit souvent à monseigneur, et j'ai ajouté que j'étais prêt à permuter avec son coadjuteur[6].

Les autres fonctions tranquilles et sans responsabilité sont celles de pensionnaire du bagne, de forçat si vous voulez ; mais le préjugé, qui gâte tout, fait que ces canonicats ne sont pas appréciés comme ils devraient l'être, sauf pour les anciens forçats qui ne veulent sortir du bagne à aucun prix. Aussi, lorsqu'on les met inhumainement à la porte après leur bail fait, trouvent-ils toujours moyen d'en recommencer un nouveau : vous voyez que tout n'est pas aussi mal ici quevous le pensez, et que nous avons également nos heureux.

J'ajouterai que vous arrangez un peu trop mal nos Bretons. Ils sont têtus sans doute, mais non féroces comme vos Provençaux.

En ce qui touche la propreté, je vous les abandonne. Oui, ils sont d'une saleté phénoménale ; et, chose étrange, c'est moins par paresse et négligence que dans la conviction que la crasse est éminemment conservatrice de la santé, surtout chez les enfants ; ensuite, qu'elle est, à tout âge, fort agréable à Dieu et l'une des voies du salut.

Que cette sottise soit crue du peuple, c'est juste ; là, une sottise est toujours croyable ; mais qu'elle soit aussi admise par les gens d'une certaine instruction, par les ecclésiastiques et qu'ils en aient fait une règle de conduite, de religion, voici le miracle. Il existe ici un couvent de religieuses qui font le vœu de ne changer de chemise ou d'habits qu'en cas de nécessité absolue, c'est-à-dire de mourir, si faire se peut, dans ceux qu'elles ont pris en entrant dans leur cellule. Si c'est là de l'amour de Dieu, ce n'est pas de l'amour *propre*.

---

[5] Ce n'est que le 10 septembre qu'un nouveau maire fut installé par le préfet : il s'agissait de Bon-Gabriel de La Martre, ancien officier de cavalerie de l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, qui fut en effet entreposeur de tabacs. Mais c'était un Normand et non un Parisien. Il prit ses fonctions cinq mois après la lettre de Boucher de Perthes, et resta maire de Brest jusqu'en 1826. Entre le 8 (date de la révocation de Kerros) et le 22 avril (date de la lettre de Boucher de Perthes), les fonctions de maire furent assurées par un adjoint, Jean-Paul Collet, chirurgien en retraite. Fit-on appel pendant cette période à un volontaire venu de Paris et qui se désista ?

[6] L'évêque de Quimper était encore Pierre Vincent Dombidau de Crouseilhes, qui mourut le 28 juin 1823. Le «coadjuteur» était en réalité vicaire général, Jean-Marie de Poulpiquet de Brescanvel, qui fut nommé évêque de Quimper le 12 septembre 1823, et le resta jusqu'à sa mort, le 1er mai 1840. Cf. Y. Le Gallo, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, 1991.

Vous criez contre les hommes, et moi je crie contre les dieux. Je ne sais s'ils me prennent pour Ajax le blasphémateur ou Lycaon le mangeur d'enfants, mais ils ont déchaîné contre moi, cet hiver, toutes les plaies d'Égypte : J'ai eu mal au talon, aux dents, aux yeux. Heureusement que tout cela est passé et ne reviendra plus, j'espère, car rien ne fait plus souffrir que les bobos. Les connaisseurs prétendent qu'il vaut mieux avoir une bonne maladie.

Le résultat de mon mal de mâchoire a été deux dents qui me sont poussées. On peut maintenant me retirer de nourrice, car ces dents sont mes dents de sagesse.

Est-ce parce que je ne les avais pas encore que j'ai prononcé le refus qui vous tient tant à cœur, et que je n'ai pas épousé M^lle^ Z**, jolie, riche, noble, spirituelle et amoureuse de moi, dites-vous ? Je conviens de toutes ces qualités, hors la dernière ; elle n'était éprise que du bon Dieu. J'estime beaucoup la piété, mais j'ai un peu peur de la dévotion extême dans une jeune fille qui se trouve ainsi en puissance de confesseur avant d'être en celle de son mari. En vérité, je craindrais qu'elle ne m'aimât que par mortification et en esprit de pénitence.

*
* *

LETTRE DLVII

Morlaix, 4 juillet 1823.

À mon père.

J'ai quitté M. de Saint-Cricq dimanche dernier, à Lorient, après dix-neuf jours de promenades, pendant lesquels nous avons dîné trente fois au moins, sans compter les déjeûners, les goûters et les soupers. Nous allions de noce en noce. M. le directeur général, voyageant en ministre, pour ne pas dire en prince, avait trois ou quatre voitures de suite, plus celles des survenants. Aussi, quand nous arrivions quelque part, tout était sens dessus dessous, l'on battait aux champs et l'on sonnait les cloches.

M. P** était admirable pour les soins qu'il prenait de son directeur général ; il n'eût pas mieux fait pour une jolie femme. Lorsqu'on ne pouvait trouver, le soir à la couchée, une chambre sur le derrière, on matelassait les fenêtres.

Cette précaution n'était pas la seule, et le voyageur s'étant plaint un matin que les coqs l'avaient réveillé, on ne manquait jamais, depuis ce moment, de faire couper le cou à tous ceux du voisinage. Ce qu'on fit tuer de coqs dans ce voyage est presque fabuleux.

À Tréguier, nos mesures sanitaires manquèrent faire une émeute et commencer une nouvelle chouannerie. Voici comment : M. de Saint-Cricq était couché sur la rue. Les fenêtres étant matelassées comme d'habitude et les coqs réduits au silence par le procédé ordinaire, on devait compter sur un long repos ; mais voilà qu'à cinq heures du matin, nous sommes réveillés par les sabots des paysans qui arrivaient au marché. Ils avaient bien besoin, ces sots campagnards, de venir au marché à pareille heure! Aussi M. P** en était-il fort en colère. Mais il y a remède à tout, quand on a de l'imagination. Il se lève, place des sentinelles aux deux extrémités de la rue, et lorsqu'un villageois se montre, on lui fait ôter ses sabots et passer pieds nus.

Ceci alla bien pendant quelque temps, mais le Breton réfléchit d'abord et se fâche ensuite, et ceux qui avaient ôté leurs sabots en allant ne voulaient plus les ôter en revenant. Il fallut donc lever la consigne, de peur que ces chaussures ne volassent dans les carreaux du conseiller d'État, ce qui l'aurait éveillé mieux encore que les coqs.

Je vais vous donner quelques détails sur notre marche. J'ai été, avec M. d'Eu, joindre M. de Saint-Cricq à Pontrieux ; nous l'y

avons attendu quelques heures. Il y est arrivé accompagné de M. Marcotte de Quivières, directeur des douanes à Saint-Malo, et d'une demi-douzaine d'inspecteurs et sous-inspecteurs. Après une revue de la division de Saint-Brieuc, où la tenue des brigades fut trouvée bonne, nous sommes entrés dans mon inspection qui commence à deux lieues au-dessus de Tréguier. La tenue y est meilleure encore, et mes hommes manœuvrent comme la ligne. Deux compagnies de marins furent surtout remarquées ; je les avais dressées moi-même à la marche et au maniement des armes. Les gens du métier vous diront si c'est chose facile, quand il s'agit de marins déjà vieux.

M. de Saint-Cricq voyait cela en amateur, c'est-à-dire comme quelqu'un qui n'y entend pas grand chose. Dans les inspections des armes, ce qui attirait toujours son attention, c'est le plus ou moins de longueur des baïonnettes : dès qu'il y en avait une un peu plus courte que les autres, il s'en apercevait.

Nous traversâmes Lannion sans nous y arrêter et nous fûmes déjeûner à la campagne de M. le comte de Kergariou[7], celui qu'on distingue ici des autres Kergariou par le surnom de *Bilboquet*, à cause de cet instrument sans lequel il ne marche jamais, vraisemblablement par reconnaissance du bien qu'il lui a fait en émigration : on prétend que c'est à l'aide de ce bilboquet qu' il y gagnait sa vie. C'est possible, il y excelle. A cette époque, les pauvres émigrés s'en tiraient comme ils pouvaient. Le comte de la Fruglaye[8], aujourd'hui général, donnait à Londres des leçons de danse. Le marquis de Kerdrel, de Morlaix, également riche, était restaurateur à Hambourg ; c'est avec le produit de ses casseroles qu'il a racheté son marquisat.

M. de Kergariou est beau-frère de M. de Las-Cases. Ancien officier de marine, il en a encore le goût, et a établi dans son jardin un mât de vaisseau orné de ses hunes et huniers. C'est un observatoire d'où la vue s'étend au loin. Il nous fit remarquer une allée dont les ormes, déjà âgés de vingt à trente ans, ont été transplantés par ses soins, sans qu'il en périt un seul.

À Morlaix, j'ai donné à M. de Saint-Cricq un dîner de vingt-cinq couverts, monstrueusement servi selon l'usage du pays, où l'on a horreur des petits plats et des menus morceaux. Pour vous en offrir une idée, le maître d'hôtel qui me sert à tant par mois, car je n'ai plus ni cuisinier ni cuisinière, m'envoie, dans les jours ordinaires et pour moi seul, la moitié d'un saumon ou le saumon tout entier s'il est de demi-grandeur, six bécassines ou deux bécasses, un gros poulet ou deux petits ; le reste à l'avenant. Or, mon dîner de vingt-cinq personnes était établi d'après ces principes et sur les mêmes proportions ; vous pouvez juger s'il devait être copieux. M. de Saint-Cricq prenait cela pour de la folie. Je fus obligé de lui répéter que je ne m'en étais pas mêlé ; que seulement je m'étais soumis à la coutume, et que ce qu'il voyait n'était pour le pays que l'ordinaire et la fortune du pot.

Le 16 juin, nous quittâmes Morlaix, après avoir déjeûné chez le général de la Fruglaye. Veuf depuis longtemps, ce sont ses trois filles, M^lles^ Caroline, Pauline et Maria[9], qui font les honneurs de la maison.

Ce même jour, nous allâmes à Roscoff. J'avais parlé à M. de Saint-Cricq du figuier de

---

[7] Peut-être Joseph Charles, marquis de Kergariou, né à Coëtilliau, en Ploubezre, en 1772, et mort à Caen en 1823 (donc peu de temps après le passage de J. Boucher de Perthes et de son directeur général). Il était capitaine de frégate honoraire (H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, t. III, p. 241).

[8] Sur Paul Émile de La Fruglaye, Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 358, note 25.

[9] De Caroline de Loz, Paul Émile de La Fruglaye avait eu trois filles : **Caroline** Joséphine Marie Françoise, née en 1803 (qui épousera vers 1827 Nicolas de Nompère, vicomte de Champagny), **Pauline** Joséphine Marie, née vers 1805 (qui épousera en 1827 Emmanuel de Kergariou), **Marie** Hyacinthe Pauline, née en 1808 (qui deviendra religieuse).

l'ancien couvent des capucins[10], en ajoutant qu'il pouvait, selon la chronique, abriter cinq cents hommes. M. de Saint-Cricq disait : «C'est une manière de parler.» En le voyant, il s'écria : «Il en couvrirait plus de mille.» C'est vrai.

Ce n'est qu' à force d'étais qu'on soutient cet arbre immense qui donne des figues par charretées. Il n'y a d'ailleurs ici que les figues fleurs ; les figues d'automne ne mûrissent pas.

Une autre curiosité de Roscoff sont les caves de M. d'Agicourt, vieux gentilhomme riche, qui a la manie de collectionner des vins. Il en a de toutes les espèces et de tous les âges, goudronnés, étiquetés, rangés avec un ordre admirable, et en bouteilles uniformes que l'on dit aussi nombreuses qu'une division de la grande armée. Le beau de l'affaire, c'est qu'il n'en vend jamais et n'en boit que fort peu, car c'est la sobriété même, mais il en offre généreusement à tous ceux qui viennent le voir : c'est là son plaisir et son orgueil ; et si quelque passant de qualité, quelque dignitaire de l'Église, de l'administration ou de l'armée, vient à Roscoff sans demander à visiter ses caves et goûter de leur contenu, il s'en trouve fort humilié et lui en tient rancune. Aussi, quand vous voulez obtenir sa confiance, c'est de lui parler vin et l'on ne saurait le rendre plus heureux qu'en louant celui qu'il vous présente à déguster.

Les gourmets disent qu'on peut en faire l'éloge sans crainte de se tromper ; que sa cave ne reçoit pas un seul vin médiocre, et qu'elle en renferme beaucoup d'excellents et qu'on ne pourrait se procurer ailleurs. C'est probable, et la chose s'explique : M. d'Agicourt est fort âgé ; il n'a point de famille, conséquemment aucune charge ; et depuis bien des années, sa seule occupation, sa seule dépense ont été d'étendre et compléter son cabinet de liquide. Il est d'ailleurs parfaitement placé pour cela : cette côte, grâce à la tempête, est la cocagne de l'Europe, et les produits de tous les crûs du monde y arrivent, par la grâce des ouragans, tout aussi sûrement que les œufs à la halle de Paris. Vendus sur les lieux par la marine ou les assureurs, on en achète ordinairement à des prix raisonnables.

Nous passâmes la nuit à Roscoff. Le lendemain, nous fîmes une promenade en mer. Mon canot portait un directeur général, un inspecteur général, deux directeurs, quatre inspecteurs et autant de sous-inspecteurs. Quelqu'un dit que s'il sombrait, ce serait une bonne affaire pour les employés, car bien des avancements devraient s'en suivre. Je ne sais si ceci fit faire des réflexions à M. de Saint-Cricq, mais il abrégea la promenade en donnant ordre de gagner la terre.

J'ai manqué, ce même jour, de me faire estropier assez bêtement. Ennuyé d'être en voiture et de voir mon cheval toujours conduit en lesse, je voulus le monter pour gagner Lannion, et je passais en trottant à côté d'un baudet que cette allure contraria sans doute, car il me lança une ruade si bien appliquée, que si mon sabre ne s'était pas accidentellement trouvé entre ma botte et le pied de l'animal, il me cassait certainement la jambe. Le fourreau d'acier en resta bossué : ce baudet là avait un excellent jarret.

Après nous être arrêtés une demi-journée à Landerneau, nous gagnâmes Brest. M. de Saint-Cricq, en sa qualité de conseiller d'État en mission, tenait beaucoup à recevoir la première visite des chefs de la marine et de l'administration locale ; mais le commandant de Brest et de l'arsenal est vice-amiral, ce qui vaut bien le titre de conseiller d'État. On parlementa.

Le sénat mit aux voix cette affaire importante. Après une délibération, on adopta ce terme moyen : chacun partit de son côté, et

[10] Le Grand Figuier, qui avait été planté en 1648, couvrait une superficie d'environ 600 m² lorsqu'il a été abattu en 1987.

l'on se rencontra en route. Ainsi firent Alexandre et Napoléon. Sans doute la sauce était piquante, car elle égaya bien du monde.

Une autre prétention de M. de Saint-Cricq était de ne vouloir jamais de messe banale ou publique ; il lui en fallait une pour lui et sa suite, et chaque dimanche ou fête (il y en a beaucoup en Bretagne), c'était une affaire que de lui procurer un abbé pour dire cette messe particulière et le plus souvent à des heures où l'on n'en dit plus, car il se lève toujours fort tard. À Morlaix, il était onze heures et demie quand il y songea. Cependant il fallait y pourvoir, et à ma résidence la chose me concernait spécialement. Je me mets donc en quête, et me voilà courant d'église en église, de chapelle en chapelle, d'abbé en abbé ; mais tous avaient déjeûné, et pas de messe possible. J'y perdais la tête, et j'ai cru que je serais obligé de la dire moi-même. Enfin, je trouve un homme de bonne volonté et prêtre, à ce qu'il me dit, quoiqu'il n'en eût pas trop l'air ; mais je n'avais pas le temps de vérifier ses bulles, et je l'envoyai bien vite à l'église, de peur qu'il ne se dédît.

Je pensais être au bout de mes tribulations, j'étais loin de compte. M. de Saint-Cricq, qui voulait une messe qui ne fût que pour lui, ne voulait pas de livre de messe, s'il n'était à un autre : conséquemment nouvelle besogne pour lui découvrir un livre à sa taille, car il n'en acceptait ni un trop gros ni un trop petit. Le guignon fait qu'il n'y en a d'aucune sorte dans l'hôtel. Je reprends ma course, je fouille tout le voisinage ; j'en trouvais bien, mais si fripés, si sales, si beurrés que j'osais à peine les toucher. Le moyen de présenter cela à un conseiller d'État directeur général en tournée! L'unique libraire du pays, très-dévot aussi, avait fermé sa boutique en raison du dimanche : c'était vraiment à se damner à l'endroit de la messe. Enfin, je déterrai une manière de psautier nouvellement relié et catholique peut-être, et je m'en tins là, mais il était une heure au moins quand nous eûmes notre messe. En vérité, j'avais bien mérité de la servir, ce qui m'aurait compté comme campagne, mais déjà la place était prise.

À Brest, grâce à la garnison et à ses aumôniers, nous trouvâmes des abbés de reste. D'ailleurs, il n'est aucun d'eux qui ne vous en eût dit une demi-douzaine, pour peu que nous l'en eussions prié.

M. d'Eu donna un dîner de la main du célèbre Thomas[11], cuisinier européen et le premier du monde, au dire des marins. Ce dîner était de trente couverts à vingt francs par tête, sans le dessert, sans le vin, sans les liqueurs. M. d'Eu y dépensa douze cents francs; le mien m'avait coûté cinq cents francs.

Nous avons visité, en détail, l'arsenal et tous les établissements de la marine, sans oublier messieurs les forçats.

Le 23 juin, nous étions à Quimper ; l'évêque nous invita à dîner. M. de Saint-Cricq, forcé de partir, refusa[12]. Je rapporte cette circonstance, parce qu'elle donne lieu à un étrange quiproquo dont je parlerai bientôt.

Le 24, nous fûmes à Douarnenez, pays des sardines, et dont la rade est d'un si bel aspect, quoiqu'elle ne vaille point celle de Brest.

Le 28, nous déjeûnâmes à la belle campagne de M. Dumarhalah, député[13].

---

11 Cf. *supra*, note 2.

12 Ce jour-là, 23 juin, M^gr^ Dombidau de Crouseilhes rédigea «d'une écriture très ferme, pour le comte de Saint-Cricq, directeur général des douanes, une lettre de recommandation pour quelques employés qui joignaient le zèle administratif à la pratique régulière des sacrements» (Y. LE GALLO, *op. cit.*, t. II, p. 755).

13 Jean-Félix du Marhallac'h, né à Plonéour-Lanvern en 1772, après avoir émigré, fut amnistié par Bonaparte et devint maire de Plomelin, député de 1815 à 1822 et de 1827 à 1830. Il mourut à Quimper en 1858. La «belle campagne» est le manoir du Pérennou, en Plomelin (manoir ancien qui venait d'être restauré, et non le manoir actuel qui date de la fin du XIX^e^ siècle).

Le 26, nous étions à Quimperlé, et le même soir à Lorient.

Je retrouve là quelques anciens camarades d'Italie : MM. de Malleval, Blutel, de Saint-Pol, et l'excellent directeur M. de Coulmiers, qui a servi si longtemps sous vos ordres.

Le 29, je pris congé de M. de Saint-Cricq qui me chargea d'une lettre pour M. Dombideau de Crouseilhes, evêque de Quimper, en me priant de la lui remettre moi-même et de le remercier de sa gracieuse invitation.

Le 30, arrivé à Quimper, mon premier soin fut de remplir ma commission. Muni de ma lettre, je me rends au palais épiscopal. Je demande à voir monseigneur ; on me répond par une salutation et, sans autre observation, on me fait traverser les appartements et l'on m'introduit dans une chambre tapissée de rouge et remplie de cierges. Monseigneur était sur un lit de parade, sa crosse près de lui, sa mître sur la tête : il était mort, et exposé selon l'usage[14]. Je remis dans ma poche la lettre de M. de Saint-Cricq.

Le 1er juillet, je suis rentré à Morlaix. Lorsque j'ai quitté M. de Saint-Cricq, il m'a félicité sur la tenue de ma division, et m'a dit que je serais prochainement directeur. J'en accepte l'augure, si la condition n'est pas votre retraite, car alors je refuse encore une fois.

M. de Saint-Cricq, à part cette affectation à faire le prince, est un homme de manières fort distinguées, s'exprimant avec grâce, facilité et convenance. Sa façon de porter un toast à table, celui du roi pour l'ordinaire, est tout-à-fait comme il faut. Ses petites improvisations sont toujours bien ; sa figure naturellement noble et fine s'illumine alors d'une teinte rose légèrement inspirée qui le rajeunit, le grandit et en fait presqu'un bel homme. C'est, au total, un homme d'esprit.

Quant à son instruction, elle me semble superficielle, et soit comme douanier et économiste, soit comme homme d'État, je ne le crois pas à la hauteur de M. de Sussy, ni de M. Ferrier. Tout le monde rend d'ailleurs justice à sa probité : c'est un honnête homme dans toute l'acception du mot. Il deviendra ministre je n'en doute pas, et je souhaite que, sous ce rapport, tous ses collègues le valent.

*
* *

LETTRE DLVIII

Morlaix, 8 juillet 1823.

À M. de la Fruglaye, à Keranrou.

Défiez-vous, mon général, défiez-vous des faiseurs de vers ; c'est la race la plus perverse qui soit au monde, et hier encore vous avez manqué d'être assailli par les Grecs et les Romains qui, armés de poignards, étaient dans la poche de votre serviteur quand il est allé chez vous. Votre bonne étoile a voulu que vous fussiez sorti.

Ce n'est pas, toutefois, par pure méchanceté que ma muse vous poursuit ; elle a ses raisons et a fait son calcul. Son intérêt personnel est donc ici pour quelque chose : la dame connaît le prix d'un bon conseil, elle sait à qui elle s'adresse, et elle s'est trouvée si bien de vos premiers avis, qu'elle prétend tout de suite arriver au second.

Quant à mesdemoiselles vos filles, ce sont elles qui ont voulu de ma littérature : ainsi elles n'ont rien à dire, et je leur envoie, sans trembler, les enfants de ma lyre à qui Dieu fasse paix et miséricorde.

De revue en revue, de festin en festin, nous avons conduit le grand-maître des douanes jusqu'à Lorient. Dans cette tournée, il a dû être satisfait, sinon des gens, du moins

[14] L'évêque est mort le 28 juin, entre onze heures et minuit. Il projetait un voyage à Paris et devait partir le 29 au soir (Y. LE GALLO, *op. cit.*, t. II, p. 755).

de la cuisine. Nageant dans un océan de jus et de coulis, nous ne sortions d'une sauce que pour tomber dans une autre. Rude campagne ! Dîner est vraiment la partie fatigante des fonctions d'un directeur général surtout s'il est sobre comme l'est le nôtre.

Je ne parle point du cérémonial, ceci n'est pas une corvée pour M. de Saint-Cricq ; bien au contraire, c'est sa passion, c'est le plus doux de ses passe-temps. Aussi s'en est-il donné à cœur joie, et nous avons fait du *frou-frou* et de l'étiquette avec un zèle des plus méritants, disons mieux, avec une impertinence à nous faire donner les étrivières.

M. le directeur général n'a point de page, mais il a un premier chambellan ou aide-de-camp de service. Quand il entra dans ma division, ce fut moi qu'en ma qualité du plus jeune inspecteur, il voulait honorer de ces fontions ; mais je n'ai pas l'échine assez flexible, et j'ai décliné cet honneur. Je n'avais pas, d'ailleurs, oublié ce qui est arrivé à Bayonne à M. Brac de Laperrière ; chargé, en sa qualité d'aide-de-camp, d'introduire un corps d'officiers dans le salon du directeur général, il se trouva qu'un des sous-lieutenants avait été suivi de son chien. Dans un tel moment, ce fidèle ami, barbet un peu sale, était de trop, mais lui aussi prétendait être de la présentation. Cependant, à force de bonnes raisons, son maître le décida à rester dans l'antichambre ; mais craignant qu'en son absence il ne gagnât la porte, il s'adresse à M. Brac de Laperrière, qu'il prenait, à ses fonctions et peut-être à son habit, pour quelque laquais en grande tenue : «Prenez bien garde, lui dit-il, que le caniche ne sorte.» Le mot fit fortune, et tout le reste de la tournée, mon frère, qui s'y trouvait comme inspecteur, ne l'épargna pas au pauvre aide-de-camp.

Nous nous sommes arrêtés pendant une heure au château de M. R**. Le propriétaire nous en a fait voir, en détail, la gothique magnificence. Il y a bien quelques trous aux tapisseries, mais il ne faut pas en vouloir au maître de la maison : ce n'est pas lui qui les a faits, ce sont les rats.

Dans une des directions que nous avons parcourues, M. le directeur général adressa aux employés des reproches pour un trait qui était parvenu aux oreilles du ministre qui a dû s'en fâcher, mais probablement qui ne l'a pas fait voir.

Des jeunes commis avaient imaginé un personnage soi-disant inspecteur général de la comptabilité, qu'ils faisaient signer *Quiam*. Ce fonctionnaire invisible correspondait toujours et ne paraissait jamais. Il demandait, dans un style bizarre, des renseignements plus bizarres encore, qu'on s'empressait de lui adresser avec des réclamations d'avancement.

La mystification, qui atteignait à la fois les grands et les petits, dura plusieurs mois et durerait encore si le directeur ne l'eût su. Il avait puni l'un des mystificateurs qui poussait la chose un peu trop loin en imitant sa propre signature. Cependant, cela en serait resté là, si une demande de place, jointe à un des états burlesques dont M. Quiam fournissait le cadre, n'était parvenue à un véritable inspecteur général des finances, alors en tournée. Ce chef n'y comprenant rien, crut qu'on se moquait de lui ; il s'en plaignit au ministre qui renvoya l'affaire au directeur général. De là l'enquête. Je n'en connais pas encore les résultats.

*
* *

LETTRE DLIX

Morlaix, 1er août 1823.

À mon père.

Rien n'a été négligé pour que j'accepte une direction. Celle de Saint-Malo, qui m'était offerte, était un beau début, mais ma nomination devant entraîner votre retraite, j'ai dû refuser.

J'ai lu, dans les *Annales* de la société de géographie, les lettres de mon frère Étienne sur le pays Basque. Les journaux en ont fait l'éloge, notamment le feuilleton du *Journal de Paris* du 13 février.

Nous avons ici M. Duplessis de Grenedan, l'un des plus fougueux orateurs de la chambre[15]. C'est un petit homme jaune et sec au physique, au moral très-poli. On pourrait l'appeler, comme Condorcet, le mouton enragé. Ce n'en est pas moins un fort digne homme.

M. Keratry[16], autre notabilité du pays, n'est ni plus beau ni plus grand : les petits oiseaux ont les plus larges becs.

L'ammonite de quatre pieds de diamètre que l'on vous a envoyée, est un beau morceau de cabinet et même de moulin, car l'on pourrait en faire une meule.

Les pierres coquillières et en général tous les calcaires sont peu communs dans le Finistère, où les montagnes, bien qu'elles ne dépassent pas la hauteur des collines, sont granitiques ou primitives. Quelques-unes sont pourtant schisteuses, mais j'y ai vainement cherché des empreintes de plantes ou de poissons, je n'en ai aperçu nulle part.

Par suite de l'absence des craies, les silex sont ici fort rares ; c'est presqu'un objet de curiosité, et les fumeurs s'en disputent les éclats. Aussi ces haches dites celtiques, dont j'ai recueilli plusieurs dans nos environs d'Abbeville, au lieu d'être en silex, sont ici en porphyre ou en granit. On en rencontre peu sur le sol, et celles que j'ai pu me procurer proviennent de fouilles que j'ai exécutées autour des monuments dits druidiques, à tort selon moi, car je les crois bien antérieurs au culte de Teutatès et d'Odin, et l'œuvre d'un peuple dont les Romains et les Gaulois eux-mêmes avaient perdu le souvenir.

Mais j'en reviens au sol. Le terrain primitif est le plus ordinaire ici. Le granit noir et blanc et les porphyres se montrent partout. Ceux-ci offrent des nuances fort variées. À l'extrémité de mon inspection, à l'embouchure de la rivière de Lezardieux, la côte n'est, dans une longueur de plusieurs lieues, qu'une masse de porphyres, susceptibles, je crois, d'un très-beau poli. Ils sont tellement durs qu'on a renoncé à les exploiter pour la bâtisse ; ce n'est que dans les arts qu'on pourrait les employer avec avantage.

Il existe, entre Lannion et Tréguier, une forêt sous-marine ; j'y ai recueilli, pour vous, deux à trois fragments de chêne fossile. On n'y peut parvenir que dans les très-basses marées. Cette forêt a beaucoup de rapport avec celle qui est près d'Étaples. J'y ai cherché aussi des ossements d'animaux et même d'hommes qui, si on en découvrait, annonceraient une race bien ancienne. Au surplus, je ne vois pas pourquoi l'on n'en trouverait pas : l'homme est plus vieux qu'on ne croit. Là où vivaient l'éléphant et autres grands mammifères, se trouvaient toutes les conditions nécessaires pour le faire vivre ; pourquoi donc n'y aurait-il pas vécu ?

La minéralogie du Finistère a été étudiée par M. de la Fruglaye[17] qui, le premier, a compris qu'on en pourrait tirer parti pour la sculpture et les ouvrages de luxe. Selon lui, il y existe des carrières de marbres très-rapprochés du jaune et du vert antique. Il m'en a montré les échantillons, mais non les carrières.

J'ai rencontré souvent des morceaux de jaspe, dont l'un a quelque rapport avec le

---

15 Louis Joseph Anne Marie du Plessis-Mauron, comte de Grenédan (1767-1842), député d'Ille-et-Vilaine en 1815 et 1816, puis de 1820 à 1830, «ne laissa passer aucune occasion de témoigner [à la Chambre] sa répulsion pour les actes et les doctrines qui ne satisfaisaient pas ses convictions ultra-monarchiques» (P. LEVOT, *Biographie bretonne*, Vannes-Paris, 1857, t. II, p. 618-622).

16 Auguste Hilarion de Keratry, député libéral du Finistère. Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 363, note 32.

17 Cf. *supra*, note 8.

jaspe sanguin. Étaient-ils du pays, ou bien ont-ils été jetés là accidentellement par la mer ou par les navires lorsqu'ils se débarrassent de leur lest ? C'est ce que je ne puis dire.

Le capitaine R** est un fort brave homme; j'en suis content, et je n'oublierai pas que vous vous intéressez à lui. Voici ce qui a donné lieu à ce qu'on vous en a dit. Le jour de son arrivée à Morlaix, il rencontra quelques officiers avec lesquels il avait servi lorsqu'il était capitaine dans la ligne, et ils l'invitèrent à dîner. Le repas fut gai, trop gai même ; vous aller en juger.

La nomination de cet officier m'avait été annoncée officiellement, mais personnellement il m'était inconnu. Je savais seulement qu'il était depuis la veille à Morlaix, quand je reçois une dépêche signée R**, capitaine de brigades, lequel me suppliait de ne pas le perdre. Il ajoutait que non-seulement il retirait sa provocation, mais que se mettant à mes genoux, il me demandait grâce.

Je relus trois fois cette singulière missive, ne pouvant y rien comprendre et doutant même qu'elle me fût adressée ; mais après examen, je vis qu'il ne pouvait y avoir d'incertitude et que c'était bien mon pardon qu'on implorait. Le pardon de quoi ? C'est ce que la lettre ne disait pas.

Je fais appeler M. R** ; il se présente. Introduit dans mon cabinet, il me regarde, il semble chercher, puis attendre. Enfin, il me demande si l'inspecteur va venir ? – Je lui dis que l'inspecteur c'est moi. – Mais M. de Perthes ? – C'est moi, vous dis-je. – À cette double affirmation, je n'ai jamais vu d'homme plus étonné ; il se frottait les yeux comme s'il se fût réveillé. Cependant, après réflexion : – Non, vous n'êtes pas monsieur l'inspecteur, me dit-il ; vous voulez me retenir ici et m'empêcher d'aller à ce funeste rendez-vous, mais je n'y allais que pour me jeter à ses pieds, car je suis un homme perdu s'il n'a pitié de moi.

Je crus véritablement que j'avais à faire à un fou ; néanmoins, sa figure annonçait plus de chagrin que d'égarement. – Expliquez-vous, lui dis-je, et ne vous abandonnez pas à ce désespoir. Que vous est-il arrivé ? – Eh bien ! me dit-il, j'ai dîné hier avec M. de Perthes, mon inspecteur, et à la suite de quelques mots, il m'a demandé raison et j'ai accepté, quand j'aurais dû lui faire mille excuses.

Je lui dis : – Monsieur, vous avez sans doute eu le cauchemar, car je vous vois en cet instant pour la première fois. J'ai dîné seul hier, ici à cette place où je vous invite à dîner aujourd'hui avec moi ; alors vous me donnerez la solution de cette énigme. En attendant, reprenez votre lettre et tranquillisez-vous.

Le malheureux vint dîner en effet ; il était plus mort que vif. Il me raconta son accident. Voici la singulière mystification dont il avait été victime. Au dîner où l'avaient invité ses anciens camarades de régiment, était un commis-voyageur également invité et qui, avec l'assentiment des amphitryons, trouva plaisant de se faire passer pour l'inspecteur et de recevoir comme tel les hommages de celui qu'il traitait en subordonné. Il se mit à côté de M. R** qui, malgré les taquineries incessantes et même les grosses impertinences de son soi-disant chef, ne perdit pas patience. Enfin, le vin lui échauffant la tête, il n'y tint plus ; il se ressouvint qu'il avait été militaire, répondit sur le même ton, et une proposition de duel s'en suivit de la part du mystificateur qui se prétendait offensé.

Elle fut acceptée par M. R**. On devait se battre le lendemain, et c'est pendant la nuit que les fumées du repas se dissipant, l'infortuné comprit que les résultats d'un pareil conflit ne seraient que la perte de son emploi, et c'est dans cette crainte qu'il m'avait écrit la lettre dont je cherchais la solution.

Les choses ainsi éclaircies, il s'était mis à la recherche du commis-voyageur qui lui avait joué ce tour pendable, et il lui aurait fait

un mauvais parti, si, prévoyant ce dénouement, le farceur n'avait point quitté la ville cette nuit même.

M. R** voulait s'en prendre à ses anciens camarades qui, en vérité, ne méritaient pas de sa part beaucoup de reconnaissance, car ils avaient manqué à l'hospitalité, mais je lui rappelai que père de famille, il se devait à ses enfants ; qu'une affaire d'honneur ferait du bruit et amènerait probablement son changement de division. Il entendit raison, et les choses en restèrent là.

*
* *

LETTRE DLX

Morlaix, 26 novembre 1823.

À mon père.

J'étais heureux comme un chanoine,
J'avais vingt-cinq louis par an,
Ce qui, joint à mon patrimoine,
Me faisait juste six cents francs.

J'ai lu cela quelque part, et j'y croyais à peine. Eh bien ! je viens de rencontrer un individu qui m'a prouvé, plume en main et par son budget, qu'il était riche avec trois cents francs par an, et qu'il faisait des économies. L'ordre est une chose admirable ; l'homme qui sait compter, n'eût-il que deux liards, non-seulement doit vivre, mais, avec le temps, devenir riche. Mon homme aux cent écus sera donc un jour un gros capitaliste. En attendant, il désire passer dans votre direction. Il aura ses vingt ans le mois prochain, et je vous prie de l'y nommer.

Nous avons ici le nouveau préfet, M. de Foresta[18] ; c'est un ami des de la Hante et d'Auguste de Saint-Didier : nous nous sommes donc liés bien vite. Homme d'esprit, il y a de lui un volume intitulé : *Voyage en Sicile*, ce qui me fait croire qu'il y a été.

Le coup de vent du 31 du mois dernier a couvert la côte de naufrages ; j'en ai eu trois dans ma division et j'ai bien manqué de faire le quatrième. J'étais en mer sur mon cutter, et s'il n'était pas aussi bon et l'équipage si pratique, nous nous serions infailliblement perdus. Je n'ai jamais vu une mer plus horrible. Il faut y avoir été pour comprendre ce que c'est qu'une tempête sur cette côte hérissée d'îlots, d'écueils, de rochers à angles aigus ; on s'y croirait au lendemain du chaos. La Manche, avec ses grosses vagues, est comparativement un lac de plaisance, et sa navigation une promenade de santé.

Dans ces moments de danger, les Bretons sont admirables ; on ne peut voir des hommes plus intrépidement calmes, et ce jour-là il le fallait, car par instant nous étions véritablement sous l'eau. Quelqu'habitué que je sois à ces scènes, j'aurais préféré être ailleurs, d'autant mieux que pendant vingt-quatre heures nous avons fait une triste cuisine : rien ne tenait debout, et nous ne pouvions pas avoir de feu à bord.

La veille de ce coup de vent, deux mille cinq cents hommes de la garde royale, venant d'Espagne[19], sont débarqués à Brest. J'avais aperçu, au large, la division qui aurait été arrangée comme nous et probablement mieux que nous, car rien ne gêne plus la manœuvre qu'une cargaison de soldats, si elle n'avait pu passer le goulet et gagner la rade.

La marine a donné des rafraîchissements aux sous-officiers et soldats, et aux officiers un dîner qui a coûté cinq mille francs.

La ville leur a offert un bal. Cela a déplu aux jeunes gens qui, dans toute la Bretagne, sont querelleurs par nature. Ils ont décidé que

---

[18] Cf. *supra*, note 3.

[19] Il s'agit de troupes qui ont participé à l'intervention militaire française en Espagne, d'avril à novembre 1823, sous le commandement du duc d'Angoulême, en faveur du roi Ferdinand VII menacé par l'opposition libérale.

les officiers n'y danseraient pas, et les demoiselles en ont été prévenues. Qu'on juge de l'embarras des mères et des filles. La plupart n'ont pas été au bal ; les autres n'y ont pas voulu danser, et les officiers n'ont eu pour danseuses que des étrangères ou quelques mauvaises têtes de femmes qu'un duel en leur honneur n'effarouchait pas. Heureusement le régiment partait le lendemain.

À Morlaix, un autre conflit a manqué d'avoir lieu pour une cause contraire. On avait élevé, à l'entrée de la ville, un arc-de-triomphe avec des devises et inscriptions sur les lauriers recueillis en Espagne par cette troupe de braves. Malheureusement cette division n'avait pas tiré un coup de fusil, ni même vu l'ennemi ; nos héros *in partibus* crurent qu'on se moquait d'eux, et quittèrent la ville fort mécontents. Faites donc des arcs-de-triomphe !

Deux de ces soldats, logés dans l'hôtel dont j'occupe une partie, se prirent de querelle avec mon domestique et mirent contre lui le sabre à la main. Ceci se passait dans la cuisine. Ainsi attaqué, cet homme, qui est un grand et fort Breton, s'empara de la broche et en porta un si terrible coup à l'un des assaillants, que la pointe de l'instrument alla s'enfoncer de trois pouces dans la muraille. Le soldat fit à propos un saut de côté, mais deux lignes plus près, il était cloué au mur. J'arrivai assez à temps pour mettre le holà : ce ne fut pas sans peine.

J'eus plus de difficulté encore à obtenir que ces deux militaires ne fussent pas punis ; le capitaine voulait les faire mettre au cachot.

Le froid a pris vivement, et tout annonce un hiver assez triste. Les dernières élections et l'approche des nouvelles[20] ont rallumé la guerre; les langues et les plumes sont en présence, et les dents grincent à tout le monde.

On est plus sage à Abbeville : si les partis s'y détestent, c'est d'une manière civile et pacifique, et la société n'en est pas moins riante. Mais nos Bretons n'entendent pas raison : avec une tête non moins chaude que celle des Méridionaux, ils l'ont beaucoup plus dure.

J'ai été bien étonné d'apprendre que M. de Vicq, le beau-père de ma sœur, a une si belle fortune ; je croyais qu'il avait tout perdu pendant la révolution.

Puisqu'on veut vous nommer député, je ne vois pas pourquoi vous refuseriez. Quant à moi, mon royaume n'est pas de ce monde ; je cherche seulement des grades et des honneurs au Parnasse.

C'est encore la muse tragique qui m'inspire en ce moment. J'ai ébauché une tragédie de *Constantin*. C'est une pièce faite en poste : commencée le 22 août, elle était finie le 27 octobre. Vous me direz : *tant pis*. Je vous répondrai : *c'est vrai*. Mais dans cette division, dont le personnel est de sept cents hommes, sans compter les femmes et les enfants qui me donnent autant d'embarras que les maris et les pères, j'ai tant d'occupations qu'il faut bien aller vite. C'est à bord ou à cheval et en courant que j'ai fait la moitié de mes vers.

*
* *

LETTRE DLXIII

Morlaix, 16 février 1824.

À M. ***.

Vous n'êtes pas mécontent de ma riposte à M. de K**[21] et à ses arguments ; c'est que je suis ferré sur la science extrà-terrestre.

---

[20] Les dernières élections remontaient à novembre 1822. La dissolution de la Chambre, en décembre 1823, par Villèle entraîna des élections générales en 1824.

[21] M. de K** est peut-être le député Jean-Marie Le Graët de Kerouvriou, présenté dans la lettre DXXVI du 5 mai 1821, et qui est peut-être le destinataire de la lettre DLXVI du 22 juin 1824. Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 340, note 6.

Mahomet, passant trois fois la main sur le dos de son chat, lui imprima la vertu de ne jamais tomber que sur ses pattes. C'est aussi notre privilège à nous autres métaphysiciens. Poussés par une porte, nous rentrons par l'autre, et, au besoin, nous savons dire : Si vous ne pouvez croire, allez-y voir.

Il est non moins vrai que nous sommes de médiocres poètes ; nous ne sommes même pas poètes du tout. Aussi je ne lui en veux pas de dire que mes vers sentent la prose et manquent d'harmonie, et ici, comme le minet du prophète, j'aurai ma réplique et vous dirai : si l'harmonie du style nuit à sa clarté, à quoi bon l'harmonie ? Je lis pour satisfaire ma raison, et non pour charmer mon oreille.

D'ailleurs, ce qui est harmonieux et éloquent dans une phrase pour mon oreille française, est discordant et baroque pour une oreille italienne. L'harmonie du discours, celle qui ne consiste que dans les sons, est donc un préjugé d'école et un véritable enfantillage.

L'harmonie qu'on appelle imitative est pis encore : c'est une franche niaiserie, car, de fait, elle n'imite rien, et on a beau faire, personne ne prendra la déclamation d'un vers pour le galop d'un cheval ou les sauts et les bonds d'une bête marine.

D'ailleurs, à quoi tient souvent la poésie ? – A un rayon de soleil, à un beau clair de lune, ou seulement à un tison qui flambe un jour de gelée. Bref, c'est une surexcitation de la pensée qu'éveille l'incident le plus minime, qui devient ainsi l'étincelle qui fait naître un poète et féconde son cerveau.

La surexcitation que donnent à l'esprit certains incitants, le tabac, l'opium et tous les alcools, prouve qu'il y a dans l'homme quelque chose de plus que l'homme, et que la chair paralyse l'esprit, car ces stimulants ne sont tels que parce qu'ils séparent l'intellectuel du matériel par un moyen violent sans doute et qui use les organes, mais qui n'en prouve pas moins la vérité de ce que j'avance.

Comme le vin, la poésie nous grise, et en grisant le poète, elle grise aussi celui qui l'entend.

Ce qui annonce qu'il y a en elle quelque chose d'extrà-terrestre, c'est qu'elle est bien souvent en dehors de la volonté : un homme n'est pas poète parce qu'il veut l'être ou quand il veut l'être ; mais s'il l'est réellement, c'est presque toujours avant de le vouloir et souvent même avant de le savoir.

Un oiseau chantera pendant douze heures par jour, puis, avec l'aurore, il se réveillera pour chanter encore. Mais chante-t-il constamment pour son plaisir ? Non ; il est en lui un moteur, un je ne sais quoi qui le force à chanter sans trêve ni repos. Tel est le poète, tel est l'homme que l'activité de son âme force à penser et à exprimer sa pensée.

*
* *

LETTRE DLXV

Morlaix, 11 juin 1824.

À M^me^ Joséphine de Barrère[22].

Je suis vraiment un trouble-fête, madame, et je vous prie de pardonner les sottises, non du maître, car il n'en a pas fait, mais du cheval. Faut-il que cette maudite bête ait interrompu une si belle procession de pèlerins et fait pester tant de braves gens qui, en état de grâce, revenaient de la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt, le plus méritant de tous les pèlerinages ?

Quant à cet honnête doigt de saint Jean que vous veniez aussi de glorifier, comment se

[22] Épouse du président du tribunal de commerce de Morlaix. Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 369, note 40.

trouve-t-il au fond de la Basse-Bretagne, entre Morlaix et Saint-Michel-en-Grèvc ? – La chronique dit qu'il est arrivé ainsi de Normandie, dans le bras d'un jeune Breton qui l'avait, comme vous, honoré d'une manière toute particulière à son passage dans le pays de Caux[23]. Regardez bien, madame, si vous n'avez pas un sixième doigt à l'une de vos blanches mains, car je ne m'étonnerais pas qu'en vous voyant, saint Jean n'ait voulu encore une fois changer de domicile.

Par une transition un peu brusque, je vais, du paradis, tomber sur la terre, et vous parler, non pas même des bipèdes qui y règnent, mais des quadrupèdes qui y aboient. Pour me permettre une si haute inconvenance, il faut que je me rappelle l'ordre exprès que vous m'avez donné de vous envoyer des sujets pour la biographie des animaux dont vous vous occupez pour l'instruction des hommes.

J'ai passé doucement sur l'impiété d'une jument qui dérange une procession à grand renfort de ruades, ce qui est chose peu chrétienne, mais je m'étendrai davantage sur deux nouveaux exemples de la fidélité et du bon sens des chiens. Le fait est constaté par procès-verbal ; il est donc vrai jusqu'à inscription de faux.

Le 29 janvier 1824, le sieur Boubenec, préposé des douanes à Saint-Michel, département des Côtes-du-Nord, étant de service, vers six heures du soir, sur la plage appelée *la Lieue de Grève*, entendit un chien qui venait à lui en hurlant. Cet animal semblait l'inviter à le suivre. Boubenec, ne comprenant pas ce qu'il lui demandait, continua sa route; mais ce chien, par ses mouvements, par ses cris, insistait avec une persévérance telle que Boubenec se détermina à l'accompagner. Le chien le conduisit à un endroit appelé le *Pont de la poule*. S'étant approché du bord, toujours guidé par le chien, il entendit quelque bruit, et bientôt il aperçut un homme qui, tombé du pont, était dans la rivière. Il descendit, se jeta à l'eau, à cet endroit peu profonde, et en retira l'homme qui avait perdu connaissance, mais qui fut rappelé à la vie.

Quelques jours auparavant, la circulation avait été interrompue à Morlaix, parce qu'un boucher ivre, s'étant couché en travers d'une rue, s'y était endormi. Craignant quelqu'accident pour son maître, le chien, dogue énorme, s'était mis en faction, tournant autour du dormeur et ne laissant approcher personne. Si c'était une voiture qui survenait, il se jetait à la gorge des chevaux et les forçait à reculer. – Gendarmes et commissaire y perdaient leur latin : il fallut aller chercher le frère du boucher qui, bien connu du chien, put pénétrer jusqu'au maître et le relever.

Qui est-ce qui valait mieux, ici, du chien ou du boucher ? – Je vous le demande. Quant à moi, je dis : au chien la raison ; au boucher les culottes.

Oui, souvent les hommes devraient prendre les animaux pour modèles. Remarquez bien que je ne parle pas des femmes.

*
* *

LETTRE DLXVI

Morlaix, 22 juin 1824.

À M. de K**[24].

Vous vous adressez mal pour résoudre de semblables questions ; je ne suis pas plus habile en métaphysique qu'en philosophie, et je n'ai pas lu un seul auteur qui en traite. Néanmoins, pour vous faire une réponse quelconque, je vous dirai : la variété des effets

[23] L'«Histoire de la translation miraculeuse du doigt de saint Jean Baptiste, de Normandie en Bretagne» est rapportée par Albert Le Grand, dans ses *Vies des saints de la Bretagne Armorique* (édition dite des chanoines, Quimper, 1901, p. 351-359).

[24] Cf. *supra*, note 21.

dans la même cause vient, selon moi, d'un troisième effet qui survient entre les deux premiers. C'est ordinairement ce troisième qui nous échappe, et d'où résultent pour nous tant de mystères.

C'est ce troisième effet qui nous conduira un jour à la connaissance de la filiation de la forme humaine.

Je ne doute pas, d'ailleurs, que ce ne soit l'âme qui forme le corps. Si vous me demandez comment l'âme immatérielle peut former un corps, je dirai : l'âme n'est pas immatérielle ; et je demande à mon tour : comment la pensée, qui a tant d'action à l'extérieur, n'en aurait-elle pas à l'intérieur, et comment pourrait-elle jeter plus qu'elle ne garde ? Si la science, après avoir vu mourir le plus chétif insecte, arrivait à prouver qu'il se reproduit individuellement ou qu'il renaît d'une manière quelconque, elle aurait matériellement démontré l'immortalité de l'homme, et délivré l'humanité d'une crainte qui empoisonne toutes ses jouissances : la crainte de cesser d'être.

Nous croyons à l'immortalité de l'âme, du moins nous nous en vantons ; ce qui ne nous empêche pas de nous écrier à chaque corps que nous voyons tomber : le voilà mort, tout est fini. Il serait plus rationnel de dire : ce corps n'est plus ; l'autre commence. Mais ceci, on ne l'a pas dit et l'on ne voudra pas le dire, et pourtant c'est vrai.

Je crois que certains peuples de l'antiquité étaient plus avancés ou moins routiniers que nous sur ces questions. Peut-être saurons-nous un jour ce qu'ils savaient, et la science à venir s'enrichira, sur ce point, de la science passée. La mémoire gagne avec l'intelligence, et en allant en avant, on voit plus loin en arrière.

Mais entre vouloir et savoir, s'élève toujours la routine, et avec elle, l'intolérance ; en d'autres termes, la sottise.

Naguère, la recherche de la vérité était, chez nous, regardée comme un crime, et est encore punie comme tel par les lois ou l'opinion chez les trois quarts des peuples de la terre. Cependant, où est le mal ? La vérité, c'est Dieu. Marcher vers elle, c'est marcher vers lui, et c'est là le premier devoir de l'homme.

*
* *

LETTRE DLXVII

Morlaix, 1er juillet 1824.

À M. le comte Félix de Pelet,
sous-préfet à Châteaulin.

Votre réclamation est un peu acerbe, mon cher cousin. En définitive, de quoi vous plaignez-vous ? – Du mal qu'on ne vous a pas encore fait ; mais n'est-ce pas donner l'envie de vous le faire ? D'ailleurs, rien de moins utile que la plainte : elle tue la pitié.

> Gardez-vous d'imiter cet animal criard,
> Dans la moderne Troye, objet d'un si bel art.
> Il réclama toujours contre cette industrie,
> Et vous voyez pourtant que c'est en vain qu'il crie.

Je ne dis pas cela pour vous, mais pour la gent fonctionnaire en général.

Au fait, pourquoi est-on fonctionnaire en France, sinon pour être vexé lorsqu'on n'est pas assez fort pour vexer les autres ? C'est précisément dans cette réciprocité, dans cette agréable bascule que gisent la liberté, l'égalité et le bonheur constitutionnel. L'employé vexe le citoyen, et le citoyen le rend à l'employé quand il le peut : c'est trop juste.

Au surplus, chamaillez-vous avec l'administré proprement dit ou le bourgeois pur et simple ; ne lui épargnez pas les injures, battez-le même si vous y trouvez quelqu'agrément, mais gare à vous si vous touchez à une soutane !

Les Cotins d'aujourd'hui sont des gens redoutables.

Ainsi, croyez-moi, ne vous mettez en guerre avec eux que quand vous serez inamovible ; et même alors regardez-y à deux fois, et munissez-vous d'une bonne cuirasse de congréganiste.

Vous vous exagérez la difficulté de votre position et les désagréments de votre résidence. Sans doute on pourrait être mieux, mais

Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a,

dit la vieille chanson, et elle dit bien. Lorsque vous aurez fait vos preuves ministérielles et conquis vos chevrons dans la bataille électorale, vous obtiendrez quelque bon canonicat, tel que la sous-préfecture de Compiègne ou la perception de Saint-Denis, ou enfin cette bénite place à Paris, l'objet de tous vos vœux. En attendant, je vous le répète, ne vous montrez pas si *grignou*, comme dit le Breton. Je conviens que Châteaulin, quant aux délices, n'est ni Capoue ni Babylone, mais la morale y est plus pure et l'air *idem*, la vie abondante, la société toute patriarcale, et l'on peut, sinon s'y divertir, du moins y prendre patience.

J'ai bien soupiré en arrivant à Morlaix, bien crié, bien remué pour en sortir, et depuis j'ai refusé deux à trois fois de le faire, et je n'en partirai que comme directeur.

A Châteaulin, vous êtes beaucoup mieux qu'à Brest, où tout sous-préfet doit, en deux ans, être préfet ou destitué ; mais c'est destitué qu'il est ordinairement, et l'agrément de ses fonctions est tel, qu'il remercie le ministère de son renvoi comme d'une faveur insigne.

Je ne sais s'il en est de même chez vous, mais ici déjà le jubilé se prépare. On met du crin neuf à tous les goupillons, et l'on brasse de l'eau bénite par chaudières et par cuves. Gare au grain, messieurs les impies. Et nous, pauvres ilotes ministériels, quelle place aurons-nous dans la cérémonie ? Porterons-nous la queue du saint, ou bien serons-nous flagellés pour sa plus grande gloire ? De toute manière, nous n'avons rien à gagner dans cette jubilation : ce ne sont pas les singes qui s'amusent à la foire, et les chantres, dans leur saint zèle, n'ont plus de voix que pour dire *amen*. Qu'il fera beau ce soir à se faire capucin !

C'est le 18 avril dernier qu'il y a eu un incendie à Morlaix, sur la place de Viarme. Le dégât a été moins grand qu'on vous l'a écrit ; il n'aurait été rien, si l'on n'eût pas jeté par les fenêtres meubles, pianos, glaces, vaisselle, le tout pour les sauver : c'est le procédé de Gribouille. Cela se passait à cent pas de mon logis, et j'ai le premier entendu crier : *Au feu !* vers onze heures du soir. J'y ai couru, comme vous pensez. Un seul passant faisait toute cette rumeur, car les gens de la maison en flammes dormaient, et probablement les voisins. Le passant et moi nous trouvions donc tête-à-tête avec l'incendie, quand on est venu. Les habitants ont évacué la maison, et les gens obligeants ont commencé à déménager les meubles de la manière que je viens de vous dire. J'en sais quelque chose, car une commode est tombée à mes pieds ; quelques pouces plus près, et je n'aurais pas l'avantage de vous conter la chose.

Au total, sauf la maison endommagée et l'ameublement perdu, il n'y a pas eu grand mal.

*
* *

LETTRE DLXVIII

Morlaix, 19 juillet 1824.

À mon père.

Je viens de parcourir ma division avec M. Pyonnier[25]. Cette tournée m'a été pénible : j'étais pris d'un point de côté que le mou-

[25] Inspecteur général des douanes.

vement du cheval augmentait encore ; mais M. Pyonnier ne peut pas souffrir la mer, et il a préféré faire le voyage à cheval. Ce fut une idée malheureuse, car nous n'allions que de guignon en guignon. Pour début, M. Pyonnier mit le feu à mon lit et presqu'à l'auberge. Voici comment : J'étais couché et fort souffrant, quand il entre dans ma chambre pour me dire bonsoir. Il tenait à la main son bougeoir et causait avec moi, lorsqu'il me voit me lever, m'élancer sur lui, le saisir à bras-le-corps et, l'étreignant, éteindre sur son dos le rideau enflammé. Nous rîmes ensuite de l'aventure, car ne concevant rien à mon mouvement, il m'avait cru pris d'une fièvre chaude. Il n'en est pas moins vrai que si j'avais hésité, le lit brûlait, et peut-être la maison.

C'est la seconde fois que ceci m'arrive. La première, c'était à Abbeville. La flamme avait déjà gagné les deux rideaux ; je les arrachai au moment où le feu atteignait le plafond, et je l'étouffai en pressant ces rideaux contre moi ; mais je me suis rudement brûlé, car j'étais en chemise.

Le lendemain, en sortant de Tréguier, ma jument lance une ruade au cheval de M. Pyonnier. Elle n'en voulait qu'à ce cheval qui, véritablement, était laid et taquin, mais c'est le maître qu'elle manqua d'attraper à la tête. La ruade était bonne, comme vous voyez ; quelques pouces de plus, et il y aurait eu vacance d'une place d'inspecteur général. Belle besogne pour les adjoints, mais très-mauvaise pour les autres employés dont M. Pyonnier est vraiment le père ! Je ne lui connais qu'un défaut : celui d'être trop bon ; il ne sait pas punir, même ceux qui l'ont mérité dix fois.

A Saint-Michel-en-Grève, la rivière était gonflée. Je l'avais passée vingt fois à la nage avec ma bête. Habitué à la chose, je m'y lançai donc sans hésiter, mais aussi sans réfléchir que le bidet de louage de M. Pyonnier n'était pas gréé pour ce genre de navigation. Il avait toutefois suivi le mien, mais soit qu'il ait eu peur, soit que son cavalier ne lui rendît pas assez la main, au lieu de gagner le bord, il se laisse entraîner par le courant, et M. l'inspecteur général s'en allait à cheval aux îles anglaises où il aurait pu arriver avec la marée de l'équinoxe. Je remis ma jument à flot, je me plaçai en batardeau à travers le courant, et j'attrapai au passage la bride du locatis que je remorquai comme une goëlette qu'amarine un brick. Mais si ma jument n'avait pas été aussi vigoureuse et, en cette occasion, si obéissante, ce qui d'ailleurs arrive presque toujours chez les animaux quand le danger est grand et qu'ils en ont la conscience, la chose pouvait devenir sérieuse.

Un peu plus loin, nous voulûmes faire faire un exercice à feu. Un imbécille laisse dans son fusil sa baguette qui vient nous siffler aux oreilles.

M. Pyonnier, qui avait supporté avec une philosophie stoïque toutes nos malencontres, se mit ici dans une furieuse colère, et ceci encore nous tourna à mal. Pour quereller à l'aise, il était descendu et avait abandonné la bride de son bidet. L'animal, qui s'était probablement aperçu qu'il était en mauvaise compagnie et que le feu et l'eau étaient partout à nos trousses, jugea prudent de nous brûler la politesse, et il partit au galop pour retourner chez lui. Il allait si bon train, que nous jugeâmes inutile de courir après.

Je mis à pied mon domestique, et donnai à M. Pyonnier mon second cheval. Nous voici donc de nouveau en chemin, mais nous n'étions pas désensorcelés. Ce cheval, doux ordinairement comme un agneau, n'eut pas plutôt sur le dos un inspecteur général, qu'il se mit à lui faire toutes les farces imaginables. M. Pyonnier, qui tient bien en selle malgré sa courte taille, s'entêta à ne pas en descendre. Le cheval, de son côté, tenait à lui faire vider les arçons ; de sorte que ce ne fut plus qu'un combat corps à corps entre le quadrupède et son cavalier. J'en perdais la tête, car à chaque instant je croyais mon homme par terre. Deux fois cela ne tint à rien, et la troisième la chose arriva. Heureusement que nous étions sur un sable doux et parfaitement propre à cette manière de descendre.

Arrivé le 13 à Morlaix, M. Pyonnier y resta jusqu'au 17. Je vous rendrai compte de ce qu'il a été chargé de me dire de la part de M. de Saint-Cricq qui, toujours, veut me voir directeur, mais qui, en même temps, sans cesse rancunier, voudrait vous faire admettre à la retraite.

Le 17, j'ai conduit M. l'inspecteur général jusqu'à Pensez, limite de l'inspection. Là, je l'ai quitté pour rentrer chez moi, et vous donner de mes nouvelles.

*
* *

LETTRE DLXIX

Morlaix, 24 août 1824.

Un rêve.

Oui, c'est bien toi, Rose ; je te reconnais, et pourtant tu es morte il y a aujourd'hui onze mois. J'étais, hier soir, assis sur ta tombe ; voici une marguerite que j'y ai cueillie.

Je t'ai toujours, pendant ta vie, honorée comme la vierge même ; tu le sais, car tu le voulais ainsi, et tu ne fus pour moi qu'une sœur adorée. Laisse-moi aujourd'hui te presser sur mon cœur comme un frère. Je ne crains pas les morts, non ; et toi, à qui pourrais-tu faire peur ? Tes lèvres sont pâles ; mais elles étaient pâles aussi le jour où, dansant dans la prairie de Traoudal, tu me dis que tu avais froid. Il y a de ceci treize mois ; tu avais dix-neuf ans depuis une heure.

Tes yeux sont éteints ; mais ils s'éteignirent aussi la veille de ta fête, quand ta mère me dit de t'embrasser, et lorsqu'après ce baiser qui n'effleura que ta joue, tu restas comme morte sur mon bras. Était-ce un présage ?

Ta robe est blanche ; mais elle était blanche aussi, quand nous allâmes à cette noce où tu fus la fille d'honneur.

Tes cheveux noirs tombent en désordre sur tes épaules ; mais ils y tombaient de même, lorsque je te surpris un matin sortant de ta chambre pour entrer au jardin. T'en souviens-tu, Rose ? Tu voulais fuir ; une de tes tresses fut prise à ce rosier que tu aimais ; je vins t'aider à la dégager d'une petite branche qui la retenait. Cette branche, je lui devais de la reconnaissance ; tu me permis de l'emporter et de baiser ta noire chevelure. C'est la seule faveur que j'aie reçue de toi quand tu vivais, Rose ; car depuis ta mort, il n'en est plus ainsi, et tes caresses ne m'étonnent en ce moment que parce qu'il fait jour. La nuit, ton ombre voltige continuellement autour de moi, et je sens ta main si douce toucher sans cesse mon front.

Combien de fois ne m'as-tu pas éveillé par un baiser ! Quand je voulais te saisir, mes bras retombaient sur ma poitrine, et je t'entendais, rieuse comme de ton vivant, sourire de mes vains efforts.

Une fois pourtant tu fus moins prompte que mon désir : je t'atteignis, et je te retins un instant. Cet instant fut bien court, mais pas assez pour que tes lèvres ne touchassent les miennes ; elles étaient si froides que je frissonnai et perdis tout sentiment. Quand je revins à moi, tu n'étais plus là.

Approche ; de grâce, laisse-moi poser ma main sur ton cœur !

Merci... Mais pourquoi, quand tu as l'air si heureux, je ne sens pas ton cœur battre ?

*
* *

LETTRE DLXXI

Paris, 4 octobre 1824.

À mon père.

Après vos longs services et les miens, et l'offre qui m'a été trois fois faite d'une direction en 1821, 1822 et 1823, je devais croire

que rien n'était plus facile que de me transmettre la vôtre ; eh bien ! vous allez en juger par le résumé de mes démarches depuis le 8 septembre, date de mon arrivée ici.

[...]

*
* *

LETTRE DLXXII

Paris, 20 octobre 1824.

À M^me^ la marquise de Bellabre[26], au château de B**.

Madame et chère parente,

Je voudrais bien répondre à votre aimable invitation et à celle de votre excellent mari, mais le moyen ? Vous savez pourquoi je suis à Paris. Qui quitte la partie la perd, dit-on ; je la perdrai peut-être sans la quitter ; mais si cela arrive, je ne veux pas qu'on puisse dire que c'est par ma faute.

Quant au récit de mon voyage et de mes démarches dramatiques, rien de plus facile ; cela ne sera ni long ni beau.

Je pars de Morlaix le 2 août. N'ayant pu avoir de place dans la malle-poste, je prends la diligence. J'y trouve, pour compagnie, un vieux curé et un bel adolescent musqué, frisé, paré comme s'il allait à la noce ; peut-être y allait-il. [...].

Arrivé à Paris, je m'occupai de mes affaires qui furent brusquement interrompues par la mort de Louis XVIII[27]. Elles n'ont point fait un pas depuis ; aussi ne vous en parlerai-je pas aujourd'hui. J'en viens à mon bulletin littéraire. [...].

*
* *

LETTRE DLXXIII

Morlaix, 2 novembre 1824.

À mon père.

Parti de Paris le 24 octobre, je suis rentré ici le 28. Ma route a été paisible ; elle n'a été marquée par aucun autre incident qu'une rencontre de nonnes que je vous conterai une autre fois.

Hier, j'ai écrit de nouveau à M. de Villèle[28] ; l'administration m'avait autorisé à le faire. La députation du Finistère appuiera ma demande si je le désire, mais je n'ai pas le courage de l'en prier : le métier de solliciteur m'assomme. Pourquoi est-on obligé de solliciter ce qui est juste, ce qu'on m'a offert trois fois, et que trois fois j'ai refusé ? On voulait de moi il y a deux ans ; pourquoi n'en voudrait-on plus aujourd'hui ? Ma position n'est-elle pas la même ? Grade, ancienneté, bon service, on reconnaît que j'ai tout cela, et pourtant on fait comme si on ne le reconnaissait pas.

Il est sûr que c'est M. R** qui s'oppose à ma nomination à Abbeville. Quels sont ses motifs ? Auguste de Saint-Didier lui-même les ignore. Il y a là de la taupe : c'est la congrégation[29] qui m'en veut, parce que je ne me suis pas encapuchonné dans une institution occulte et dont le but est peut-être politique, mais chrétien, j'en doute. [...].

Dans le régiment qui nous est venu de Douai, est un chef de musique qu'on nomme

---

[26] Cousine de l'auteur de la lettre.

[27] Louis XVIII est mort le 16 septembre 1824.

[28] Le comte de Villèle était chef du gouvernement depuis décembre 1822. Boucher de Perthes lui avait rendu visite en septembre 1824.

[29] La Congrégation, fondée en 1814 par un jésuite, le père Ronsin, était une association groupant des hommes de droite et dont le but était de défendre l'impiété. L'opposition libérale la représentait comme un gouvernement occulte possédant la réalité du pouvoir.

Tassini, Romain de naissance, et qui a connu mon beau-frère de Vicq. Tassini est un homme de beaucoup de talent et fort au-dessus de sa position. Ayant honorablement fait toutes les campagnes de l'Empire, il est très-considéré dans son régiment. Lors de la retraite de Moscou, il s'est défendu contre les cosaques avec les tisons d'un feu de bivouac qu'il leur jetait à la tête ; il en porte encore les cicatrices. [...].

Une lettre que je reçois à l'instant d'Auguste m'annonce que le ministre revient sur son opposition (il y avait donc opposition de sa part et ma prévention contre M. de R** était mal fondée), et qu'il consent à donner suite à votre proposition pour ma nomination à la direction. Mais est-ce à celle d'Abbeville ? voilà ce qu'Auguste ne dit pas. Tel est pourtant le point important, puisque j'en ai refusé une autre.

*
* *

LETTRE DLXXIV

Perros, 28 novembre 1824.

À M. Viollet-Leduc[30].

J'ai entendu souvent les bons habitants de la capitale se plaindre du climat de leurs rues : «Toujours de la boue ! toujours de la pluie !» disent-ils. – Ce que c'est que l'habitude du bien-être ! Je le disais aussi, mais maintenant que j'ai pratiqué la Basse-Bretagne, je soutiens que Paris est un lieu sec et que son climat est enchanteur.

Je ne sais si le coup de vent qui souffle ici vous a atteint, mais depuis un mois, tous les éléments sont déchaînés contre cette malheureuse contrée. Le rivage est couvert de débris, et huit navires ont été jetés sur la seule île de Batz qui est grande comme la butte Montmartre.

Nous autres gens de douanes, hommes de proie et de malheur, c'est sous l'orage qu'on nous voit aller, courir et voltiger comme les mouches au soleil. Vous jugerez si, au milieu de tout ce désordre, j'ai pu terminer mes corrections, et ce que doivent valoir celles que j'ai pu faire. Véritablement l'inspiration n'est pas forte quand on est trempé jusqu'aux os. L'eau salée n'est pas plus propre à mettre en verve que l'eau douce ; les canards seuls ont le privilège de chanter lorsqu'ils sont mouillés. En un mot, quoi qu'en disent les romantiques, les idées ne sont jamais si nettes que quand on a la tête dans la cheminée et les pieds sur les chenets. Oui, c'est au coin du feu qu'est, pour moi, l'Hippocrène[31], et rien n'anime ma verve comme la pelle et les pincettes. Elles sont non moins souveraines pour la bonne causerie ; aussi n'ai-je pas oublié la vôtre et le grand usage que j'en faisais, assis à votre foyer si hospitalier.

Pour en revenir à mon affaire correctionnelle ou aux corrections, suppressions, additions et rectifications à faire à ma pièce de *Persée de Macédoine*, j'ai suivi le conseil que vous m'avez donné de la faire précéder d'une courte notice historique. Tite-Live, Polybe, Plutarque, Rollin[32] et la *Biographie universelle*[33] me fourniront des preuves claires et précises à l'appui de la vérité de mon sujet et de la réalité historique de mes personnages.

---

30 Emmanuel Nicolas Viollet-le-Duc (Paris, 1781-Fontainebleau, 1857), littérateur et poète, administra les biens de la princesse Adélaïde, sœur de Louis-Philippe. Ce fut le père de l'architecte et écrivain.

31 Célèbre fontaine de la Béotie antique, autour de laquelle venaient danser les Muses et qui devint, pour les poètes, le symbole de l'inspiration.

32 Charles Rollin (1661-1741) publia en 1730-1738 une *Histoire ancienne* et, en 1738-1741, une *Histoire romaine*.

33 La *Biographie universelle ancienne et moderne*, de Michaud, était en cours de publication : la collection de 45 volumes fut réalisée de 1811 à 1828.

Mais on vient me dire qu'on entend encore le canon de détresse. Quelque nouveau malheur se prépare, car sur cette côte vorace, navire en danger, c'est navire perdu. Adieu donc, il faut que je parte ; je finirai ma lettre un autre jour.

*
* *

LETTRE DLXXV

Morlaix, 10 février 1825.

À M. le colonel C**.

Les sottes gens que les bonnes gens, et les méchantes gens que les sottes gens ! Commérer, tracasser, dénoncer, voilà l'occupation ordinaire des bourgeois de ces climats. Je les en croyais guéris, mais à propos des élections, ils en sont revenus à leur ancienne coutume, et ils voudraient encore des épurations. Moi, je n'en veux plus, et je ne déplacerai pas un homme pour des cancans. Que m'importe l'opinion d'un préposé ; qu'il remplisse ses devoirs, qu'il soit honnête, et qu'il pense comme il l'entend.

Ainsi, tranquillisez-vous, mon cher colonel, pour votre ancien grenadier impérial ; il est douanier et restera douanier. Les épurations, si l'on en veut encore, n'atteindront ni lui ni personne tant que je serai là, car si l'on épure, si l'on destitue, il faudra commencer par moi.

Vous êtes satisfait de votre fortune présente ; on le serait à moins, car vous êtes véritablement le marquis de Carabas. «Vous n'auriez plus, me dites-vous, de désir à former si vous aviez un héritier.» Rien de plus facile ; venez en Basse-Bretagne, c'est le pays des miracles. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres, madame n'aura que l'embarras du choix. A deux lieues de Morlaix, dans la commune de Plougniau[34], est le trou de saint Darbot. Les femmes qui veulent avoir des enfants, descendent dans ce trou, et lorsqu'elles sont au fond, elles s'y couchent sur le ventre, ce qui produit toujours l'effet désiré.

Près de Brest est aussi ce saint renommé dit saint Gendulphe, bienheureux qu'embellit et enrichit une cheville de bois dont la râclure prise à jeun assure à toutes les jeunes mariées une heureuse postérité[35].

Mais dans le faubourg même de notre bonne ville est une fontaine qui fut établie, il y a quelques années, par M. de Kerbriant à l'extérieur de sa maison, pour l'usage du faubourg. Cette eau sans pareille est infiniment supérieure à celle de Jouvence. Si celle-ci rajeunit, l'autre donne la vie. La preuve authentique en est aux archives de la mairie de Morlaix.

Le 23 décembre 1823, c'est-à-dire dix-huit mois après l'établissement de la dite fontaine, plusieurs jeunes filles escortées de leurs parents et de tous les notables du faubourg, vinrent déposer devant le maire que cette eau faisait enfler le ventre et les rendait mères. Plainte fut écrite, signée et paraphée *ne varietur*.

Après ceci, hésiterez-vous encore à amener madame en ce pays d'abondance et de bénédictions. Je dois ajouter que, sur l'opposition du propriétaire, la fontaine n'a pas été détruite ; seulement les jeunes filles ont été prévenues de n'y plus boire à la brune.

---

34 Plouigneau.

35 La chapelle qui abritait la statue de saint «Guignolet» (ici appelé Gendulphe) était située «sur la rive gauche de la Penfeld, un peu en amont de l'anse de la Villeneuve» (G. TOSCER, *Le Finistère pittoresque*, t. I, Brest, 1906, p. 106). J. Cambry (*Voyage dans le Finistère*, éd. D. Guillou-Beuzit, Quimper, 1999, p. 246-247) mentionne à la fin du XVIII[e] siècle «le fameux Guignolet, et cette cheville éternelle, si favorable à la fécondité [...]. Le bois de cette cheville rapée étoit avalé par les femmes infécondes ; elles concevaient au bout de quelque tems. Les méchans prétendoient que des moines voisins aidoient beaucoup à ce miracle ; je n'en crois rien.»

Quoi qu'il en soit, il y a encore plus d'héritiers que d'héritages dans la bonne ville de Morlaix et sa banlieue, et les uns y sont certainement plus faciles à obtenir que les autres. Ayez donc confiance en nos miracles.

*
* *

LETTRE DLXXVI

Morlaix, 7 avril 1825.

À ma mère.

J'ai reçu, hier, une lettre d'Auguste de Saint-Didier qui m'annonce que je suis définitivement nommé à la direction des douanes d'Abbeville. L'ordonnance a été signée par le roi le 31 mars dernier.

Je compte me mettre en route le 18 ou le 20. Je fais vendre mes meubles ; j'expédierai seulement à Abbeville mes matelas, linge, rideaux et une partie de mon vin. Je partirai avec mes chevaux et voyagerai à petites journées.

J'avais écrit à M. Coblentz pour qu'il s'expliquât sur le bruit annonçant qu'il passait de la direction de Saint-Malo à celle d'Abbeville. Il m'a répondu que pour lever toute difficulté, il écrirait au directeur général qu'il ne voulait pas d'Abbeville. M. Coblentz s'est fort bien conduit en ceci, et je lui dois des remercîments.

*
* *

LETTRE DLXXVII

Nantes, 28 avril 1825.

À mon père.

Je suis ici depuis avant-hier matin. J'étais parti à cheval de Morlaix, le 20, avec mon domestique Henri, et j'avais l'intention de faire ainsi la route jusqu'à Abbeville ; mais la difficulté d'y loger mes chevaux sans déranger ceux de mon beau-frère et les instances que m'a faites, à mon passage à Saint-Brieuc, M. Desille, directeur des domaines, m'ont déterminé à lui céder ma jument dont il veut faire une poulinière, car c'est une bête de l'ancienne et bonne race bretonne, aujourd'hui si rare.

J'ai donné mon autre cheval à Henri qui voulait me suivre ici, mais comme il est marié en Bretagne et qu'il y a une petite propriété, je n'y ai pas consenti. Le pauvre garçon, si calme, si impassible, a bien pleuré. J'ai résisté à ses supplications ; ses intérêts sont dans le Finistère, je n'ai pas dû l'en éloigner. Je lui ai d'ailleurs trouvé une bonne place.

Ainsi à pied, sans bête ni gens et la badine à la main, comme saint Jean dans le désert, j'ai pris la malle-poste et suis arrivé à Nantes.

L'inspecteur, M. Boileau, voulait me faire loger chez lui. J'ai refusé ; mais, hier, je l'ai accompagné dans la tournée de sa division.

Embarqués sur le bateau à vapeur, nous sommes allés à Paimbœuf où j'ai trouvé notre allié Parseval de Frileuse : c'est un neveu de mon oncle de la Hante. Nous sommes revenus à Nantes par la même voie.

J'ai fait, le soir, de la musique chez M. Monneron, directeur des contributions indirectes. Aujourd'hui, je dîne chez M. Magnier de Maisonneuve, directeur des douanes.

Nantes est une belle ville ; je vous en ai déjà parlé. C'est la seule grande cité de France où l'on vive à bon marché. La dernière fois que j'y suis venu, étant logé dans le meilleur hôtel, le chiffre de ma carte fut si minime après trois journées de séjour, que je croyais qu'on s'était trompé. J'en fis l'observation au maître, mais c'était le prix courant.

Je me suis aperçu ici que j'aurais de la peine à vivre sans chevaux : c'est qu'on ne détruit pas en huit jours une habitude de vingt

ans. Il faudra bien pourtant que cela vienne et que je m'accoutume à aller à pied. Les chevaux, lorsqu'on les aime et qu'on s'en occupe sérieusement, font perdre beaucoup de temps. S'ils sont une source d'agréments, ils en sont une aussi de contrariétés : leurs maladies ou leurs sottises deviennent un sujet continuel de préoccupations et de mécomptes. Ma dernière jument, excellente d'ailleurs, d'une vigueur inconcevable, puisqu'avec elle j'ai fait plus d'une fois soixante lieues en trois jours, n'en était pas moins fort dangereuse : j'en ai prévenu son acheteur. Dans ses gaîtés, elle faisait des bonds fantastiques et très-propres à lancer son cavalier dans l'autre monde. Comme je la montais à peu près tous les jours, j'étais habitué à ses voltiges, mais nul à Morlaix n'aurait voulu, pour son poids d'or, se trouver sur son dos. Aussi me serais-je fait scrupule de la céder pour autre chose que le haras.

Je compte être à Abbeville du 10 au 12 juin.

J'ai appris ici que M. Casimajou, ancien habitant de Morlaix et qui avait épousé M^lle^ Moreau, famille dont je vous ai si souvent parlé, était mort à Cuba. Il avait perdu sa femme peu d'années avant, et cette famille si gaie, si charmante, est ainsi sans chef et orpheline. [...]

*
* *

LETTRE DLXXVIII

Paris, 26 mai 1825.

À M. de Rosamel, capitaine de vaisseau[36].

Qu'est-ce que vous dites donc contre la loi du sacrilège[37], mon cher commandant ? Elle est bonne, elle est excellente ; elle ramènera celle de la torture et des bûchers, moyens parfaits pour entretenir la piété et faire des saints. Oui, on a raison de chauffer un peu les gens pour les forcer d'aller en paradis qui, sans cela, resterait vide, de militaires surtout.

Le résultat le plus probable de cette loi, c'est qu'elle fera dévaliser les églises, c'est-à-dire qu'elle produira le contraire de ce qu'on en attend, et ceci à cause de l'impunité. Le jury, toujours très-disposé à envoyer les gens en prison, recule devant une condamnation capitale ; il acquittera donc le coupable qui n'en sera que plus disposé à recommencer.

Je ne pense pas qu'on attache autant d'importance que vous le dites à notre présence aux cérémonies publiques, et la rancune qu'on vous porte ne provient pas de là. Il y a fort longtemps que je me dispense de cet ennui. Un jour, le préfet du Finistère m'en faisait le reproche : – Hélas ! lui dis-je, vous savez que j'ai renoncé à tous les plaisirs. – Mais ce n'est pas un plaisir. – Ah ! je vous remercie de me le dire ; une autre fois, le sacrifice me paraîtra moins grand.

De tout ceci, qu'est-il résulté ? Rien du tout, parce qu'en définitive, que j'aille ou n'aille point piaffer sur le pavé en habit brodé, personne ne s'en trouvera ni mieux ni plus mal.

Je regretterai la Bretagne et les Bretons, parce que c'est un bon pays, un pays de bonnes gens ; mais pourtant je commençais à avoir assez de l'inspection. Ces déplacements continuels de Morlaix à Brest, de Brest à Morlaix et de Morlaix à Paris, me faisaient

---

[36] Claude Charles Marie Ducampé de Rosamel (1774-1848) avait été promu au grade de capitaine de vaisseau en juillet 1814 mais était contre-amiral depuis octobre 1823... Il sera ministre de la Marine de septembre 1836 à mars 1839 (E. TAILLEMITE, *Dictionnaire des marins français*, Paris, 1982, p. 296).

[37] La loi dite du sacrilège avait été votée le 20 avril 1825 : elle punissait de mort les voleurs de vases sacrés et les profanateurs d'hosties. Inapplicable en fait, elle avait été adoptée pour faire pièce aux opinions voltairiennes ou anticléricales de nombreux libéraux. Elle fut supprimée en 1830.

perdre bien du temps. Puis, il est une chose qui me coûte peut-être plus que de ne rien faire : c'est de faire des riens. Malheureusement, c'est à quoi nous sommes souvent condamnés, nous autres gens d'administration. [...].

Quant à vous, mon cher commandant, vous n'avez pas de retraite à demander ; vous êtes et vous serez encore longtemps utile au pays, et je vous verrai, j'espère, un jour amiral[38]. Mais pour arriver là, retenez vos plaintes ; elles sont injustes, car vous n'avez pas été trop sévèrement châtié de vos irrévérences.

*
* *

LETTRE DLXXIX

Abbeville, 13 juin 1825.

À M. de la Fruglaye, au château de Kerantrou, près Morlaix.

Je dois vous annoncer mon arrivée à bon port, mon cher général, car vous êtes certainement une des personnes dont l'amitié me manque ici. J'étais parti de Morlaix le 20 avril, et c'est le 12 juin ou hier que j'ai fait mon entrée à Abbeville. Cinquante-deux jours pour ce voyage, ce n'est pas trop. Il est vrai que je l'ai un peu allongé. J'ai pris le chemin des écoliers, imitant aussi le chien du tourne-broche : lorsqu'il a brisé sa chaîne, avant de la reprendre, il fait le plus de tours et détours qu'il peut. Autant de gagné.

J'avais quitté Abbeville en 1803 ; de cela, il y a donc vingt ans. J'ai vu, dans cette période, bien des pays et bien des événements. J'avais seize ans et quelques mois quand je commençai mes voyages ; j'en ai bientôt trente-sept. L'enfant, devenu homme, n'a plus qu'un pas pour arriver à la vieillesse.

Quel étrange effet me font de petits garçons que j'avais vus marcher à quatre pattes, et que je retrouve debout sur deux grandes jambes ; et de petites filles que je faisais sauter sur mes genoux, et qui sont devenues mères et presqu'aïeules ! C'est que vingt ans sont une vie d'homme.

Vous m'avez promis de venir me voir. J'y compte ; votre appartement est prêt.

*
* *

LETTRE DLXXX

Abbeville, 23 août 1825.

À M. de ***, à Morlaix.

Je ne vous croyais pas de l'école de Cinglant, et votre factum en faveur de l'application du martinet à l'éducation primaire ne m'a pas peu surpris. Mais vous êtes Breton ; le Breton est positif, il aime les coups, et spécialement ceux de corde : témoin son goût pour la marine.

Autrefois, l'usage voulait qu'on fouettât les enfants ; quel que fût son rang, aucun n'en était exempt. Aujourd'hui cette mode est tombée dans la bourgeoisie qui commence à l'abandonner au peuple. Or, les enfants riches sont-ils plus mauvais depuis qu'on ne les bat plus, et les enfants du peuple sont-ils meilleurs parce qu'on les bat encore ? – Je serais porté à croire le contraire. Battus, ils battent à leur tour ; ils deviennent querelleurs, méchants, cruels. Vous en avez la preuve dans la barbarie avec laquelle ils traitent les animaux et, en grandissant, leur femme et leurs enfants.

Venons-en à la propriété. Sans doute elle était trop peu divisée avant 1789. Elle l'a été

[38] La prédiction s'est réalisée : M. de Rosamel est devenu amiral et ministre de la marine. (Note de l'auteur de la lettre).

davantage depuis, et il en est résulté un bien très-grand ; mais ce bien tournerait en mal, si la division ne s'arrêtait pas. Le partage indéfini des terres porterait un coup funeste à leur exploitation ou à l'agriculture. Il faut donc répartir la propriété, mais non l'émietter : la trop petite comme la trop grande part accordée à chacun dans le partage du sol peut conduire à la barbarie.

Ce qui nous y poussera non moins vite, c'est l'abandon que nous faisons des femmes et de leur estime ; c'est ce mépris de la poésie de l'amour, mépris qui est partout l'indice d'une décroissance morale ; c'est cette tendance à une vie purement matérielle et en dehors de toutes les jouissances du cœur et de l'esprit.

Une grande considération pour l'argent, une politique étroite, une ambition grossière et dont le pivot est la spéculation plus ou moins loyale, voilà, quant aux idées, ce qu'est l'homme du jour, l'homme aujourd'hui estimé, l'homme puissant, l'homme élégant même.

En ce qui est de sa tenue et de ses plaisirs, il ne diffère de ceux de la plèbe que dans la qualité des choses. A cela près, même propension pour le cabaret, café si vous voulez, même goût pour la pipe et la boisson, même costume et peut-être même maîtresse. Seulement, d'un côté, le drap est meilleur, le tabac moins acre et la liqueur plus douce. Quant à la maîtresse, à l'un le cœur, à l'autre la robe de soie.

Telles sont les mœurs du temps. Heureux si, dans vos habitudes, il n'y avait eu que déplacement, et si, à mesure que l'homme titré se rapprochait du peuple, ce peuple avait fait un pas vers l'homme titré. Mais non ; quand le noble est devenu peuple, le peuple s'est fait canaille. Le premier s'est établi à l'estaminet ; le second s'est jeté dans les bouges.

*
* *

LETTRE DLXXXII

Abbeville, 8 novembre 1825.

À M. de K**[39].

La colère de vos dames est légitime, et le curé a bien fait de tonner contre l'amour illégal, l'amour de contrebande, l'amour en guerre avec la police, le code et le rituel, cet amour enfin démon tentateur embusqué à toutes les portes, à toutes les ruelles, qui va demander aux belles leur cœur ou le reste, et quelquefois tous les deux ensemble. Oui, je le veux bien, montrons-nous sévères et très-sévères envers ce malfaiteur, et faisons défense aux grands comme aux petits de lui donner asile et de le soustraire à la juste vindicte des lois. Telle a été, telle est, telle sera mon opinion invariable sur l'amour illégal.

Mais qu'en même temps nous prohibions l'autre amour et que pendant les huit meilleures années de sa vie un homme ne puisse faire ni l'amour légal ni l'amour illégal, c'est trop fort.

Pour être conséquent, il faudrait au moins que chaque prohibition eût son tour, ou si l'illégal en amour ne peut jamais devenir légal, s'il n'y a là ni médium ni transaction possible, il faudrait alors que le légal restât toujours légal, et que la prohibition ne fût pas un mythe. Au surplus, si l'on croit cette prohibition exécutable et exécutée, si l'on est convaincu qu'un homme dans la vigueur de l'âge peut, au milieu du monde, vivre jusqu'à vingt-huit ans en anachorète ou comme une nonne dans un moutier, qu'on le dise.

Si on ne le croit pas, qu'on le dise encore ; mais que dans l'un ou l'autre cas, on prenne des mesures pour que la conscience ne soit plus en contradiction avec la nature et que l'exécution de la loi rentre dans le domaine du possible.

---

[39] C'est peut-être encore M. de Kerouvriou, député et moraliste...

Si l'on en juge à ce qui se passe, n'est-on pas en droit de demander : A quoi bon la loi ? fait-on l'amour en France, ou ne le fait-on pas ? l'y fait-on légalement plus souvent qu'illégalement ? Hélas ! il faut bien le dire, les lois contre l'amour sont tout aussi peu respectées que le serait l'arrêté d'un maire qui défendrait à la pluie de tomber. Nous convenons qu'il n'en tomberait pas une goutte de moins. Il en est ainsi de l'amour. En tout pays, légalement ou non, le cœur se met en quête, et sur mille officiers, sous-officiers et soldats non mariés formant un bataillon et tenant garnison, vous pouvez être assuré qu'il y en a neuf cent quatre-vingts qui ont une maîtresse illégale, sans compter ceux qui en ont deux.

Quant aux vingt qui n'en ont pas, ils sont probablement dans leur mois d'hôpital.

Voilà le résultat de votre code anti-matrimonial : l'élite de vos enfants condamnés au rôle de libertin ou à celui d'eunuque. Encore, en perdant sa qualité d'homme, l'eunuque conserve-t-il son âme ; tandis que le conscrit perd à la fois son âme et son corps.

Eh bien ! que faut-il de plus pour vous prouver la haine atroce que nous portons à l'amour ? Ce n'était pas assez que les lois divines et humaines tonnassent contre cet ennemi public et qu'il eût contre lui tous les pouvoirs civils et religieux, l'autorité militaire s'est mise aussi de la partie. Mais de quel droit ? La charte ne déclare-t-elle pas tous les Français aptes à tous les emplois civils ? Or, l'amour, l'amour conjugal, n'est-il pas véritablement un emploi civil, une charge publique, l'onction d'autant plus méritoire que, non plus que celle de député, de maire ou d'adjoint, elle n'est pas rétribuée et qu'en outre elle ne conduit à aucune dignité, à aucun privilège, à aucune croix, sauf celle qui est attachée à la position même comme grâce d'état. Alors, à quel titre une partie de ces Français devant, en cette qualité, jouir de leurs droits d'hommes et de citoyens, en sont-ils exclus pendant les huit plus belles années de leur vie ? Que nous ayons fait un code, promulgué des lois, établi des tribunaux, dressé des potences et des échafauds contre l'amour volage, l'amour jaloux, l'amour ravisseur, l'amour empoisonneur, enfin contre tous les amours quinteux, vicieux, morveux, rien de mieux. Mais que l'amour honnête, l'amour patenté, l'amour des bonnes gens, l'amour prescrit par Dieu même, enfin l'amour dans le mariage, soit également prohibé (voyez le code militaire), c'est un crime contre toutes les lois divines et humaines, et qui, tôt ou tard, si l'on n'y met ordre, amènera la fin du monde.

Récapitulons les faits : la loi religieuse défend, sous peine de damnation, l'amour en dehors du mariage. La loi civile défend aussi et punit par la déconsidération et l'illégitimité des enfants, cet amour extra-matrimonial. L'opinion le réprouve également, car elle entache l'homme qui vit avec une femme qu'il n'a pas épousée.

Malgré ce triple anathème, l'expérience prouve que toujours prêt à désobéir à la loi et à l'opinion, le célibataire ne s'y soumet que lorsqu'il ne peut faire autrement ; que toujours en quête, cherchant partout l'occasion d'aimer, il finit par la rencontrer.

Il est non moins évident que cette infraction tient moins à la perversité et à la corruption du cœur qu'à la puissance du sang ou de l'imagination. La loi humaine n'a donc pas assez consulté la loi divine, c'est-à-dire cette nature, ses appétits ou les inclinations que le Créateur a donnés à l'homme dans un but visible, celui de perpétuer l'espèce et de la maintenir non affaiblie, non étiolée, mais belle et forte, comme il l'a conçue lui-même.

Enfin, le législateur humain a-t-il posé la barrière au point où elle devait l'être, c'est-à-dire où elle séparait l'abus, du droit ? N'a-t-il pas blessé le principe en croyant frapper le mal, et en définitive, ne travaille-t-il pas à défaire ce que Dieu a fait, c'est-à-dire la beauté physique et la force morale de l'homme ?

A ceci les faits vont répondre :

L'étiolement de la race en France, comme dans tous les pays où la conscription militaire ou le recrutement forcé existe, est chose indubitable.

L'affaiblissement moral est non moins certain. En vain on nous citera le progrès des sciences : le progrès est spécial à quelques hommes ; la masse est à peu près aussi niaise, aussi ignorante qu'elle l'était il y a trois siècles. Sur certains points, elle l'est même davantage.

La dégénération physique de la race vient, nous venons de le dire, de ce que nous n'avons pas su harmonier (*sic*) la loi à la morale et au possible.

Elle vient aussi de ce qu'en entravant, en prohibant même l'amour honnête, l'amour tel que Dieu l'a mis dans le cœur de l'homme, nous avons jeté cet homme dans tous les excès et tous les appétits dissolus d'un besoin non satisfait, d'une passion non dirigée : en voulant faire un sage, nous avons fait une brute.

A son tour, la dégénération morale naît de ce que vous faussez la conscience, car en montrant à cet homme le mal où il n'est pas, c'est-à-dire en faisant dans certain cas, notamment s'il est soldat, un délit du mariage, vous l'empêchez de voir ce mal où il est, et vous effacez ainsi dans son cœur les premières notions du juste et de l'injuste.

Il est temps de l'arrêter dans cette voie funeste, de mettre une digue au débordement des mœurs et à cet affaissement de la vie qui en est la conséquence. Les huit ans de célibat que vous prescrivez à vos jeunes gens à l'époque où la nature parle avec le plus de force, sont effectivement huit ans de concubinage ou de débauche que vous lui imposez.

Lorsqu'enfin vous leur permettez de se marier, usé par l'orgie ou la maladie, ils n'ont plus qu'un cœur blasé et qu'un sang vicié à offrir à l'hymen.

Sans doute le mariage trop jeune a aussi ses inconvénients, mais ils sont moins grands que ceux du célibat trop prolongé.

Revoyez également vos lois sur le mariage ; gardez-vous d'en rendre les liens trop faciles à rompre, mais gardez-vous aussi d'en faire une chaîne trop lourde. Qu'elle soit, mettant ici d'accord les lois civiles et religieuses, dissoluble dans des cas rares, mais qu'elle le soit. Ne laissez pas toujours la vie unie à la mort, ni la vertu liée au crime, car rien de plus hideux que ces assemblages. Tenez plus souvent compte du malheur d'une femme livrée à son bourreau. Tenez compte aussi de celui d'un faible époux aux prises, pendant toute une vie, avec une mégère ou une messaline. En brisant ces liens monstrueux, vous préviendrez les crimes où, tôt ou tard, ils conduisent.

*
* *

LETTRE DLXXXIII

Abbeville, 22 novembre 1825.

À M. de Marchangy.

Je viens, mon cher ami, de recevoir les troisième et quatrième volumes de votre *Tristan*[40]. Je vous en remercie, et pourtant ce n'est pas sans chagrin, car je crains bien que vous n'ayez ajourné indéfiniment votre voyage. Votre appartement n'en reste pas moins prêt ; vous arriverez quand vous voudrez.

Je vous envoie la traduction d'une ancienne chanson bretonne, avec des notes par M. de Blois. Le manuscrit était resté dans une de mes malles en Bretagne, et je ne l'ai reçu que depuis hier : c'est un peu tard, sur-

[40] *Tristan le voyageur, ou la France au XIV^e siècle*, publié à Paris chez F.-M. Maurice et U. Canel. L'ouvrage complet, achevé en 1826, compte six volumes in-8°.

tout si vous en avez fini avec la vieille Armorique. Il est vrai que votre cadre est de nature à s'étendre, et lorsqu'il s'agit de récits de mœurs et de descriptions, on peut allonger la sauce comme du bouillon d'auberge. Je suis à la recherche de traditions picardes. [...].

*
* *

LETTRE DXCVIII

Abbeville, 12 février 1827.

À M. ***.

Ainsi que l'amiral Ganteaume
Qui vogua de Brest à Bertheaume
Et qui, poussé par un vent d'est,
Revogua de Bertheaume à Brest.

Ceci, qui d'ailleurs n'est pas mon œuvre, ne veut pas dire que M. Ganteaume fut un mauvais marin, car nous savons le contraire, mais nous peint assez bien la marine impériale lorsque les plus braves, bloqués dans les ports, ne pouvaient en sortir sans être pris. Napoléon, si grand, si fort sur tant d'autres points, était très-faible en marine. Tandis qu'il repoussait les propositions de Fulton et refusait de croire à la navigation à vapeur, il inventait les canonnières, les bateaux plats, les prames, toutes inventions malheureuses, et si quelques capitaines abandonnés à eux-mêmes ou égarés dans les mers de l'Inde, n'avaient pas de temps à autre, par des traits d'intrépidité, rappelé les Jean Bart et les Duguay-Trouin, on aurait pu croire que la marine française était morte.

Il n'est qu'un seul état pour lequel j'ai eu une véritable vocation : l'état de marin ; vocation contrariée, mais que je n'en ai pas moins conservée toute ma vie. Aussi, enfant comme homme, n'ai-je jamais, dans ma carrière de touriste et de douanier, perdu l'occasion de naviguer, et j'étais parvenu à me rendre, dans ce noble métier, presqu'aussi habile qu'un matelot de deuxième classe pour orienter une voile et diriger un canot, voire même un petit cutter ; enfin, moi aussi j'aurais été de Brest à Bertheaume.

Je vous conterai un jour mes campagnes d'eau douce et d'eau salée, et mes exploits d'apprenti corsaire, sans oublier d'assaisonner le tout du jargon maritimo-burlesque que nos romans goudronnés ont rendu si à la mode, et qui font tous les dimanches sortir tant de loups de mer de Saint-Cloud et de la Rappée.

Vous dites que votre bon cousin, le marin, n'a pas à se louer de la manière dont on a composé le personnel de sa corvette. Sous l'Empire, on y procédait plus singulièrement encore, et vous pourrez, pour le consoler, lui raconter comment alors on s'y prenait pour recruter les équipages.

*
* *

LETTRE DCI

Abbeville, 30 août 1827.

À M. F. Di-Pietro[41].

J'ai été longtemps sans répondre à votre lettre, mon cher Di-Pietro; la mort de ma mère[42] a été pour moi un coup dont je ne puis

[41] Voir lettre n° CDXXVIII, du 14 août 1816 (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 319, note 2).

[42] Feue dame Boucher de Crèvecœur, née de Perthes à Crespy en Valois, le 19 mars 1767, décédée à Abbeville, le 31 juillet 1827, était fille de messire Jean-Charles de Perthes, écuyer, conseiller du roi, et de dame Marie-Élisabeth de la Hante. Jean-Charles de Perthes, né à Reims, le 27 juillet 1733, d'une famille noble et ancienne, était le dernier rejeton de Nicolas de Perthes et de Marguerite Romée, fille de Jean Romée de Vouthon, frère d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc. C'est d'après le désir de sa mère dont le nom s'éteignait en elle, que ce nom de de Perthes fut, par ordonnance royale du 16 septembre 1818 (*Bulletin des lois*, n° 238), ajouté au nom paternel de l'auteur, et qu'il se nomme Boucher de Crèvecœur de Perthes. (Note de l'auteur de la lettre).

me remettre. On ne pouvait pas s'attendre à une mort si précoce. C'est le 31 juillet que nous l'avons perdue. Elle était encore dans la force de l'âge et d'une constitution qui annonçait une longue existence.

Jamais il n'y eut une meilleure mère ; elle nous avait nourris de son lait, et nous étions sept. Elle nous avait transmis à tous sa force et sa santé ; je puis ajouter sa bonté et sa beauté, car elle était belle comme l'avaient été sa mère et son aïeule. Dans mon enfance, je m'en souviens, je les ai vues toutes trois réunies.

Elle n'est plus. Elle me manque. Je ne puis m'accoutumer à son absence. Partout je la cherche, sans pouvoir me persuader que je ne la verrai plus. Ah ! je sens que la perte d'une mère est irréparable. On retrouve un ami, un frère, une épouse ; mais une mère, on ne la retrouve pas.

*
* *

LETTRE DCII

Abbeville, 4 novembre 1827.

À M. ***.

Je n'entends rien à la minéralogie, et d'ordinaire, en fait de science, on n'aime guère que celle que l'on a ; cependant, un souvenir sur lequel je m'arrête avec plaisir, c'est celui des courses géologiques que je faisais en Bretagne avec mon excellent ami, le général de la Fruglaye. Je le vois toujours, muni de son petit marteau, détacher des éclats de granit ou de porphyre qui, parfois, lui sautaient au nez ou au mien, ce qui, malgré mon zèle, m'était médiocrement agréable.

Quant à lui, il ne s'arrêtait pas à ces bagatelles. Qu'il était heureux quand il avait découvert quelque marbre inconnu ou analogue à ceux qu'estimaient les anciens ! C'est ainsi que nous, c'est-à-dire lui, avons retrouvé le granit d'Égypte, le rouge antique, le jaune antique, le vert antique, le jaspe sanguin, l'albâtre oriental, etc., etc. Néanmoins, tout ceci ne pouvait faire de moi un savant ; aussi n'en est-il résulté qu'un perroquet : à force d'entendre taper sur les roches et s'exclamer le général, après avoir lu le voyage de M. de Saussure, j'ai retenu tant bien que mal quelques termes de géologie que je vais vous répéter ici en vous priant, si je dis des sottises, de ne pas en accuser mes auteurs, mais ma mémoire. [...].

Voilà, son marteau en main, ce que m'a appris le digne général. Si vous en voulez savoir davantage ou vous assurer s'il a bien dit et si je l'ai bien écouté, consultez les auteurs et leurs livres dont je ne puis pas même vous indiquer les titres, car je ne les ai pas lus, n'ayant guère, dans mes fonctions écrivassières, le temps de lire et moins encore de penser. Mais cette dernière besogne n'entre pas dans les attributions d'un directeur de département, c'est l'affaire du directeur général qui, sur ce point, ne souffre pas qu'on empiète sur ses droits.

*
* *

LETTRE DCXXXVII

Abbeville, 17 novembre 1830.

À M. Ferrier, directeur des douanes, à Dunkerque.

Je vous remercie de votre bonne lettre. [...].

Cristophe et ses opinions ne sont pas la seule persécution que je vous prépare, et vous n'êtes pas quitte de mes rêveries. Je vous expédie par-dessus le marché, un petit volume

intitulé : *Chants armoricains, souvenirs de Basse-Bretagne.*

Pendant mon long séjour dans cette vieille Armorique, j'avais relevé ces documents pour mon ami de Marchangy, qui en a utilisé une partie dans son *Tristan le voyageur*. La mort l'a surpris avant qu'il eût pu employer le reste ; alors l'idée m'est venue de réunir ces bribes en ce petit volume, où je l'espère bien, on ne verra pas de politique.

Les notes sont partout conformes aux traditions locales. Quant aux chants, l'imagination a quelquefois suppléé à l'aridité et à la monotonie du sujet, ce qui ne les empêche pas d'être encore assez ennuyeux. J'ai cru, toutefois, qu'il y avait un but d'utilité dans la conservation de ces souvenirs nationaux qui s'éteignent de jour en jour, et qui, bientôt, auront entièrement disparu.

*
* *

LETTRE DCLXII

Abbeville, 14 mars 1833.

À M. le comte de la Fruglaye, à Morlaix.

Votre lettre m'a fait grand plaisir ; depuis longtemps j'attendais de vos nouvelles. Les troubles politiques, les tempêtes et le choléra qui, chez vous comme ici, ont fait sentir leur satanique influence, ne nous donnaient pas peu d'inquiétude sur le sort des personnes que nous aimons. Enfin, vous êtes sain et sauf, ainsi que votre famille, et nous nous réjouissons sous nos plaies.

Je serais fort embarrassé pour vous faire, ainsi que vous le désirez, l'historique du choléra dans nos départements. [...].

Je vous remercie bien de l'indulgence avec laquelle vous traitez mes gribouillages. Je termine maintenant un ouvrage plus sérieux, qui a pour titre : *De l'origine et de la progression des êtres*[43]. C'est un grand sujet qui me fait rêver depuis longtemps, et m'aurait rendu lunatique si je n'avais pas, pour me rafraîchir le sang, fait du *Cristophe* et du *Glossaire*, sans préjudice des contes et des chansonnettes. – Vous allez dire : singulière macédoine ! étrange salmigondis ! – Que voulez-vous, les extrêmes se touchent : je craignais toujours que ma tête, comme un ballon perdu, ne s'égarât dans les nébuleuses. Mon sujet, d'ailleurs, part d'un point fixe, et sans cesse y revient : *tout est en Dieu*. Tel est le résumé de la raison humaine ; telle est aussi la morale de mon livre.

*
* *

LETTRE DCCXCVII

Abbeville, 27 octobre 1844.

À M. le général comte de la Fruglaye, à Keranrou[44].

Monsieur et cher général,

J'ai bien tardé à vous répondre, mais ce n'est point par oubli, et vous avez vu, par le journal de notre ville, que votre don géologique y est arrivé à bon port. Il a été apprécié par nos habitants, et le 3 octobre, le maire de notre ville m'écrivait :

---

[43] C'est de 1837 à 1841 que paraîtront les cinq volumes in-12, de près de 500 pages chacun, de l'ouvrage *La création. Essai sur l'origine et la progression des êtres*. Partant du fixisme de Cuvier, ami de son père, l'auteur tente ce qu'on a pu désigner comme un «évolutionnisme spiritualiste», par «réincarnation» ou «métempsycose» d'une lignée d'êtres vivants à une autre. À l'époque, il n'aurait pas encore cru à l'homme fossile ?

[44] M. de la Fruglaye est le petit-fils du célèbre procureur général de Lachalotais. (Note de l'auteur de la lettre).

«J'accepte avec reconnaissance, au nom de l'administration municipale, le don de M. le comte de la Fruglaye et de M. le baron de la Pylaie. J'aurai l'honneur de vous adresser ultérieurement l'expression des sentiments du conseil municipal.»

L'administrateur du musée chargé du classement des minéraux est M. Baillet de Belloy, ancien inspecteur des mines. M. Louis Cordier, de l'Académie des sciences, pair de France et Abbevillois, ne dédaigne pas non plus de s'occuper de notre cabinet. Ainsi, votre envoi sera placé comme il le mérite.

Quant à moi, en outre de ma collection de pierres taillées et d'outils du monde primitif, j'ai donné dans le bric-à-brac, et, petit à petit, j'ai fini par remplir ma maison, quoiqu'elle soit grande, de tant de meubles du moyen-âge, bas-reliefs, figurines, vases, etc., qu'on ne sait plus où poser le pied. Pour remédier à ceci, j'ai dit à l'État, quand il fut question d'acheter les Thermes et l'hôtel de Cluny, que je lui donnerais gratis toute cette collection si, l'acquisition de ces bâtiments étant faite, la bande noire n'y mettait pas la main. Ma proposition fut acceptée, et elle contribua à décider la chambre.

Le mois dernier, M. Dusommerard fils, conservateur actuel, est venu, délégué par le ministre, prendre la mesure de mes bahuts, et l'on fait en ce moment, aux Thermes, une galerie où vous verrez prochainement étalé ce que je donne au pays.

Je ne sais où trouver M. de la Pylaie pour le remercier au nom de la ville. Ayez l'obligeance de lui faire parvenir le petit mot ci-joint[45]. C'est un excellent et savant homme, quoiqu'un peu gobe-mouche, et de nature tellement errante qu'il finira par faire le tour du monde en voulant aller de Keranrou à Ploujean.

*
* *

LETTRE DCCCXVIII

Abbeville, 18 novembre 1845.

À M. Émile Souvestre, à Paris.

Monsieur,

Je viens de lire, dans le feuilleton de *la Démocratie pacifique* du 16 novembre, votre *Marquis de Fricandeau.* Un autre aurait fait de ceci mille pages et trois volumes, et de l'argent en conséquence. Quant à vous, dédaignant l'argent, vous avez préféré faire bien, et vous n'en avez fait qu'un feuilleton, mais ce feuilleton est un modèle de narration ; de plus, il est vrai, ce qui est aussi une qualité.

J'ai très-bien connu le héros de l'histoire ; il demeurait à Morlaix, sur le quai, vis-à-vis les Lances, et presqu'en face de la maison de votre famille. Bref, le marquis de Cadouville était cet excellent marquis de Kerdrel, chez lequel j'ai dîné dix fois, et qui, dix fois aussi, a dîné chez moi.

Ce bon M. de Kerdrel, que je vois encore avec sa poudre et sa queue, avait en effet rétabli sa fortune en faisant la cuisine. C'est à Hambourg qu'il avait ouvert son restaurant qui, je crois, existe encore.

A la même époque, mon beau-frère, M. E. de Vicq, dont vous pourrez apercevoir le château à deux lieues d'Abbeville, à droite de la route de Rouen, refaisait la sienne par un autre procédé. Émigré comme le marquis, mourant de faim comme lui, mais avec des années de moins, car il n'avait que dix-sept ans, ayant de plus à soutenir un vieux père et une vieille mère chassés de France par la tourmente révolutionnaire, il obtenait au concours la place de premier violon, puis de chef d'orchestre du grand théâtre de Ham-

[45] Il est très intéressant de savoir que J.-M. Bachelot de La Pylaie a eu de bonnes relations avec La Fruglaye et Boucher de Perthes. Il est arrivé à Morlaix le 2 juillet 1843 et y séjourna deux mois au début de 1844.

bourg. Ensuite, il allait en Russie avec Baillot, et gagnait, l'archet à la main, de gros sacs d'or avec lesquels il a racheté son bien.

Mon beau-frère a plus d'une fois goûté, à Hambourg, les fricandeaux du marquis : et moi, comme je vous le disais, j'en ai mangé souvent à Morlaix, et ils n'étaient pas au-dessous de la réputation et du bien que vous en dites.

Un autre marquis, propriétaire à Lesquifiou, M. de Lescoët, poudré aussi, en queue aussi, qui d'ailleurs jouait fort bien de la basse et encore mieux de la mâchoire, ne parlait jamais de la cuisine de son confrère sans ôter son chapeau.

M. de Kerdrel, homme d'excellentes manières, était plus fier de ses talents culinaires que de sa couronne de marquis. L'on raconte de lui qu'un jour, ayant donné un dîner très-fin à une douzaine d'amis, on le vit disparaître au dessert. Quelques minutes après, entre un homme en bonnet de coton, en tablier blanc, le couteau au côté, bref, un vrai cuisinier en costume d'ordonnance, et qui, faisant le tour de la table, demande aux convives s'ils étaient contents du chef. Les compliments pleuvaient et ils étaient de bon aloi, car nul n'avait reconnu le marquis ainsi affublé. C'était lui et bien lui qui avait fait le dîner.

Pardonnez-moi ce commérage ; mais, en bon Breton que vous êtes, vous aimez les histoires de votre pays, et j'ai plaisir à me rappeler celle-ci, dont vous avez fait un si charmant emploi.

M. Peyron, votre neveu, est passé ici ; il s'y est arrêté deux jours. Nous avons bien causé de la Bretagne, de vous et de tous vos bons parents, au souvenir desquels je vous prie de me rappeler.

Agréez, etc.

Problèmes d'empierrement des routes dans le Finistère au XIX^e siècle

par Louis Chauris*

Les dépouillements archivistiques – complétés par les examens sur le terrain – éclairent, sous un angle jusqu'ici peu abordé, les problèmes soulevés par la recherche et l'exploitation des matériaux d'empierrement nécessités dans le passé pour l'entretien des routes. La qualité de la pierre est une exigence essentielle et, à cet égard, le quartz, par sa dureté et son inaltérabilité, est alors particulièrement estimé. De là, l'engouement des Ponts et Chaussées pour cette «pierre blanche», malheureusement souvent assez rare. Dans ces conditions, les ingénieurs n'hésitent pas à délaisser certaines carrières, ne fournissant que des matériaux plus ou moins friables, pour aller quérir, plus loin, cette roche de qualité. Les grès livrent aussi un matériau de bonne tenue. L'exploitation désordonnée des bancs peut être la cause de litige entre cultivateur et entrepreneur. Dans certains cas, assez exceptionnels, l'acheminement par mer contribue à la diffusion relativement lointaine de ces matériaux pondéreux. Trois exemples, choisis dans divers sites finistériens se proposent d'illustrer ces remarques liminaires.

I. Travaux sur la route de Quimper à Pont-l'Abbé

La récente mise à quatre voies de la route D 785, reliant Quimper à Pont-l'Abbé, nous a incité à examiner les modalités d'entretien, au cours du XIX^e siècle jusqu'aux toutes premières années du XX^e siècle, de cette importante voie de pénétration dans le pays bigouden. Une attention toute particulière a été portée aux problèmes d'approvisionnement en matériaux d'empierrement et aux difficultés qui peuvent surgir à ce sujet entre les Ponts et Chaussées et les entrepreneurs[1].

Devis pour une restauration de la route

Vers 1840, la route départementale n° 5, de Quimper à Pont-l'Abbé, est en mauvais état. Aussi les ingénieurs des Ponts et Chaussées établissent-ils, le 8 juin 1844, «un devis estimatif des ouvrages à effectuer pour [sa] restauration complète». Selon les points, divers types de travaux devront être exécutés :

* Directeur de recherche au C.N.R.S. (E. R.).

[1] Arch. dép. Finistère, 2 S 468.

déroctage, démontage ou repiquage. Dans tous les cas, l'empierrement de la chaussée aura 20 cm d'épaisseur, 5 mètres de large et un bombement au cinquantième ; les pierres brisées employées devront passer en tous sens dans un anneau de 6 cm de diamètre. Dans les parties où seront exécutés des repiquages et des remontages, la vieille chaussée sera défaite sur toute sa largeur et toute sa profondeur. Les pierres qui en proviendront seront mises de côté sur les accotements et brisées à la grosseur convenable pour être utilisées sur la nouvelle chaussée. Des bourrelets de sécurité borderont la chaussée ; ils auront 60 cm de hauteur, 80 cm de largeur à la base et 40 cm au sommet ; ils seront constitués de terre, recouverts de gazon et coupés tous les 10 mètres, sur toute la hauteur, pour l'écoulement des eaux. Les fossés auront 50 cm de profondeur, 50 cm de largeur au fond et 1,50 m au sommet ; toutefois, dans les parties à dérocter, ils n'auront que 50 cm de largeur et 30 cm de profondeur. Au total, les parties à dérocter s'étendent sur 416 m, les zones à démonter sur 4 900 m et à repiquer sur 6 695 m.

Les pierres manquantes pour la restauration de la route seront extraites dans les carrières suivantes : entre les km 0 et 4 (mont Frugy) ; 4 et 7 (Kerrum) ; 7 et 11 (Kerotret) ; 11 et 15 (Moulin-à-Vent) ; 15 et 18 (les Justices). Ces pierres proviendront des bancs les plus durs et jamais du ciel des carrières. Elles seront brisées à la grosseur de 6 cm, emmétrées et reçues avant emploi. Le nombre de m³ de pierres brisées à fournir se répartit de la manière suivante : mont Frugy (50 m³), Kerrum (150), Kerotret (240), Moulin-à-Vent (230), les Justices (180), soit au total 850 m³.

À titre d'exemple, voici comment s'établit le prix d'un m³ de pierres en provenance de la carrière du mont Frugy, brisées et emmétrées sur les accotements de la route, entre les kilomètres 0 et 4 : indemnité et droit de passage (0,15 F) ; extraction (1), transport à 2 300 m en moyenne (1,62), charge et décharge (0,11), cassage à la grosseur de 0,06 m (1,10), emmétrage (0,15), soit 4,13 F ; à cette somme doit être ajouté 1/20 pour faux frais : 0,20, soit 4,33 ; s'ajoute encore 1/10 pour bénéfice (0,43). Au total, le prix du m³ s'élève à 4,76 F. Pour les pierres en provenance des autres carrières, les prix varient légèrement (toujours au m³) : Kerrum (4,42), Kerotret (5,11), Moulin-à-Vent (4,70), Justices (4,21). Ces modifications sont fonction des coûts de transport, dus à la distance moyenne différente selon les carrières.

Toujours selon le devis dont nous venons de présenter de larges extraits, «les ouvrages seront exécutés avec rapidité et si des fonds suffisants sont crédités, ils devront être achevés dans un délai de six mois à partir du jour où l'entreprise aura reçu l'ordre de les commencer». Il est par ailleurs stipulé que l'entrepreneur devra prendre «toutes les précautions nécessaires pour qu'il n'arrive pas d'accident». Le total de la dépense estimée au devis s'élevait à 19 800 F. Les travaux étaient adjugés au sieur Jean-Baptiste Parris, entrepreneur à Landerneau, qui avait offert un rabais de 19 %.

Changement de carrière

Le 20 septembre 1850, l'ingénieur de l'«arrondissement du Sud» présente un rapport sur les travaux de repiquage en cours d'exécution à la sortie de Quimper. Après avoir rappelé que, selon les prévisions du devis, la pierre à employer est celle du mont Frugy – au pied de la montagne de Quimper[2] –, l'ingénieur propose de lui substituer le **quartz de la carrière de Kervir**, située sur le bord de la route nationale n° 165.

[2] Connue aujourd'hui sous l'appellation de mylonites – ou granite totalement laminé par les pressions tectoniques – cette pierre a longtemps excité la curiosité des anciens géologues ; elle était alors connue sous le nom de «roche de la Promenade de Quimper» – dénomination qui ne renseignait guère sur sa nature.

Quelles sont les motivations de ce changement de carrière ? «La route départementale n° 5 est très fréquentée à la sortie de Quimper.» Par suite, il importe que «dans cette partie, elle soit constamment maintenue en bon état... Ce résultat ne peut être obtenu qu'en employant des matériaux très durs pour former la chaussée». À l'évidence, la grande circulation entraîne une grande usure et «si les matériaux ne sont pas très résistants, cette usure est telle que l'entretien devient extrêmement difficile». Or «la pierre du mont Frugy ne présente qu'une dureté médiocre, elle se broie assez facilement et donne lieu à des détritus argileux qui forment une boue détestable». Au contraire, la pierre de Kervir est un quartz d'une dureté extrême et offre une supériorité reconnue pour la composition des chaussées. L'ingénieur note que ledit quartz reviendra un peu plus cher que la pierre indiquée au devis, par suite de la plus grande distance de transport. Mais c'est pour ajouter aussitôt que «la différence de prix sera amplement compensée par la différence de durée», d'où économie de main-d'œuvre et amélioration notable de l'état de la chaussée.

Aux arguments techniques et économiques, l'ingénieur ajoute une demande du maire de Quimper visant à faire cesser l'exploitation de la carrière du mont Frugy et ce, pour deux raisons : d'une part, il voit avec regret dénuder la montagne de Quimper ; d'autre part, l'exploitation à la mine oblige à interrompre la circulation dans cet endroit qui est assez fréquenté et «exige chaque jour la présence de deux agents de police pour avertir les passants»...

L'ingénieur termine son rapport en espérant – eu égard aux considérations précédentes – que le préfet voudra bien arrêter le changement de carrière proposé. Il précise que le prix du m^3 de pierre provenant de la carrière de Kervir coûtera 6,22 F ; l'augmentation est due au transport (à 4 400 m de distance moyenne), soit 2,88 F au lieu de 1,62 F (ces sommes s'entendent avant le rabais de 19 %).

Refus de l'entrepreneur

Le 24 septembre 1850, le préfet écrit à l'ingénieur en chef pour approuver la proposition faite, par l'ingénieur d'arrondissement, de substituer la carrière de Kervir à celle du mont Frugy. Il estime, par ailleurs, que c'est avec raison que le maire de Quimper a réclamé contre l'exploitation du mont Frugy comme carrière.

Le prix du m^3 de quartz extrait dans la carrière de Kervir était notifié, dès le 26 septembre, à l'entrepreneur Parris, qui ne l'acceptait pas ! Pour quelles raisons ? Seul le prix du transport a été modifié, alors que, selon lui, «on eût dû augmenter aussi le prix de l'extraction et du cassage, les pierres de la nouvelle carrière étant beaucoup plus dures que celles de la carrière abandonnée». À cette manière de voir de l'entrepreneur, l'ingénieur ordinaire répondait que si le prix de 1 F/m^3 fixé pour l'ancienne carrière a été conservé, c'est que ce prix – qui, d'après le devis, s'applique indistinctement à toutes les carrières – a paru encore suffisant pour la carrière de Kervir. À l'appui de son jugement, l'ingénieur de Ponts et Chaussées fournit une preuve convaincante : pour la route N 165, cette même «carrière de quartz a été substituée dernièrement à une carrière de granite... [Or] l'entrepreneur a accepté ce changement en conservant l'ancien prix d'extraction qui n'était que de 75 centimes». L'ingénieur ajoute que M. Cage, entrepreneur à Quimper, a même offert de fournir la pierre de Kervir à 4 centimes de moins que le prix offert au sieur Parris. Le 30 octobre 1850, le conseil de préfecture estimait que la réclamation du sieur Parris n'était pas fondée et qu'il n'y avait pas lieu d'y faire droit.

En fait, au début de novembre de la même année, les travaux exécutés par l'entrepreneur Parris étaient terminés et, le 31 décembre, il y avait lieu d'accorder la réception définitive. 218,30 m^3 de pierres provenaient de la carrière de Kervir.

Rechargement prévu en 1870 entre les points 14 km et 18,100 km

En fait, les routes empierrées nécessitaient un entretien fréquent et en particulier des rechargements, c'est-à-dire des apports en nouveaux matériaux. Un intéressant exemple d'un tel travail est fourni par la route Quimper-Pont l'Abbé entre les points 14 km et 18,100 km, soit aux abords de cette dernière ville. Devis et cahier des charges, dressés le 3 juillet 1870, avaient dû être modifiés le 8 mars 1872 (très probablement par suite de la guerre). En 1870, les pierres devaient être extraites de la **carrière de Keromnès**, située à 2 600 m de l'origine du rechargement. Mais en 1872, cette provenance était modifiée au profit de la **carrière de Troliguer**, dans la commune de Pont-l'Abbé, à 3 860 m du centre de rechargement. Le prix du m³ de la carrière de Troliguer s'établit ainsi : indemnité de carrière (0,20 F), extraction (1,50), cassage (1,75), chargement et déchargement (0,30), transport (2,70), nettoyage et emmétrage (0,25), soit 6,70 F ; à cette somme s'ajoute 1/20 de faux frais (0,335 F) [7,035], puis 1/10 pour les bénéfices (0,7035), soit au total 7,7385 = 7,74 F. L'adjudication avait lieu au profit du sieur Le Floch, entrepreneur à Port-Launay, qui avait présenté un rabais de 20 %. Le marché portait sur la fourniture de 1 215 m³.

Un entrepreneur négligent

Un rapport de l'ingénieur ordinaire, en date du 9 juillet 1872, informe que «le sieur Le Floch apporte [à l'exécution des travaux] une extrême négligence». Qu'on en juge : «Deux hommes seulement sont employés à l'exploitation de la carrière» ; dans ces conditions, il sera «matériellement impossible de compléter la fourniture pour l'époque indiquée». Aussi l'ingénieur demande-t-il de prendre un arrêté ainsi conçu : «Le sieur Le Floch est mis en demeure d'employer à l'exploitation de la carrière de Troliguer... au moins huit ouvriers carriers et un nombre proportionnel de casseurs de pierres, et de transporter les matériaux sur la route au fur et à mesure de leur extraction et de leur cassage.» Un délai de dix jours est accordé à l'entrepreneur pour se conformer à l'arrêté... Si l'activité de l'entrepreneur a augmenté à la suite de cette mise en demeure – depuis le 7 août, il emploie quatre à six carriers, quatre à six casseurs et quatre voitures, il n'en demeure pas moins vrai que les moyens mis en œuvre restent notoirement insuffisants. D'où l'avis des Ponts et Chaussées (4 septembre 1872) – «considérant que l'incurie de l'entrepreneur compromet au plus haut degré la viabilité de la route pendant l'hiver prochain» – de prendre un arrêté «ordonnant l'établissement d'une régie» aux frais de l'entrepreneur, de proposer «à la commission départementale la réadjudication immédiate»...

Il faut croire que cette lourde menace a porté ses fruits. En effet, une lettre du conducteur des travaux, en date du 19 octobre 1872, nous apprend que sur les 1 215 m³ prévus au devis, 1 100 m³ ont été approvisionnés ; le personnel est à présent composé de trente-huit casseurs et d'un nombre suffisant de carriers et de voitures. Dans ces conditions, il est «certain que la fourniture sera complète dans le courant de la première quinzaine du mois prochain». En conséquence, le conducteur – eu égard à l'activité à présent déployée par le sieur Le Floch – estime qu'il n'y a plus lieu de donner suite à l'avis précédent, tendant à ce qu'une régie soit établie. Effectivement, le 18 décembre 1872, l'ingénieur, après avoir examiné et vérifié les travaux de fourniture exécutés par le sieur Le Floch, estimait que lesdits travaux satisfaisaient aux conditions du devis et qu'il y avait lieu d'en accorder la réception définitive.

Trottoirs à la traverse de Pont-l'Abbé

Un rapport de l'ingénieur ordinaire, en date du 4 août 1894, fait part de la demande

du conseil municipal de Pont-l'Abbé (19 février), sollicitant la déclaration d'utilité publique pour l'établissement de trottoirs sur le côté droit de la route départementale n° 5, dans la traverse de Pont-l'Abbé, sur une longueur de 90 mètres, à partir de l'avenue de la Gare. Le conseil municipal offre de contribuer à la dépense pour les 3/4 et demande au gouvernement de compléter la somme nécessaire. L'ingénieur se doit de faire remarquer à ce sujet que «le seul intérêt départemental que présente la construction de [ce] trottoir... est relatif aux transports de poissons du Guilvinec et de Penmarc'h qui se font en général à grande allure et causent des encombrements quelquefois dangereux pour les piétons». Par ailleurs, l'ingénieur demande d'ajouter au projet la précision suivante : «Les pierres [formant les bordures du trottoir] devront être prises dans les bancs les plus durs des carrières de Pont-l'Abbé.»

Encore du quartz pour la route

La route de Quimper à Pont-l'Abbé est très fréquentée, d'où la nécessité de rechargement. Un rapport du conducteur subdivisionnaire (10 septembre 1901) note que sur plusieurs points, entre 0 et 6 km, la chaussée est complètement usée : «On peut remarquer des flaches nombreuses remplies de poussière et dans lesquelles il n'y a plus trace de pierres.» Les causes de cette usure anormale de la chaussée sont à rechercher dans «la circulation intense des charrettes des entrepreneurs de Quimper qui exploitent les carrières de granite environnantes jusqu'au point 5,3 km». Dans le devis et cahier des charges, signés le 1^er mars 1902, pour le rechargement entre 0,650 km et 2,600 km, il est spécifié que les pierres cassées (à 0,07 m maximum) proviendront de la **carrière du Menez-Guen** en Penhars, fournissant du **quartz.**

II. Un litige au sujet des carrières de grès de la Croix-Rouge en Garlan

L'extraction de la pierre dans les carrières entraîne obligatoirement des modifications dans l'environnement rural. En conséquence, les relations entre cultivateurs et entrepreneurs peuvent, dans quelques cas, devenir conflictuelles. Un exemple significatif est fourni par les exploitations ouvertes au XIX^e siècle, au lieu-dit la Croix-Rouge, à la limite méridionale de la commune de Garlan, à l'est de Morlaix. Ce cas s'avère assez révélateur des modalités d'exploitation artisanale des carrières livrant naguère des matériaux de viabilité[3].

Les grès de Toulgoat

Un peu à l'est de Morlaix s'étend, sur une douzaine de kilomètres, une étroite bande de grès blanchâtre dont le passage se marque encore dans le paysage par le développement de taillis, en contraste avec les terres cultivées des alentours. C'est que le quartz, composant essentiel de ces grès, se révèle particulièrement stérile. Il en était évidemment encore plus, voici cent cinquante ans, avant la généralisation des amendements et des engrais. Cette formation est connue des géologues sous le nom de «grès de Toulgoat», dont l'âge est toujours incertain. Ces grès étaient exploités dans de nombreuses carrières qui livraient non seulement des moellons à l'habitat rural local – d'où les murs très clairs des vieilles fermes – mais aussi de bons matériaux d'empierrement.

Un site bouleversé

Dans une lettre adressée en mars 1857 aux autorités préfectorales, le fermier travaillant les terres près de la Croix-Rouge,

[3] Arch. dép. Finistère, 8 S 10.



Fig. 1. – Garlan, *la Croix-Rouge*, excavations disséminées sous les taillis.
Vestiges des anciennes extractions de grès pour l'empierrement des routes.
Cliché L. Chauris.

décrit l'état des lieux, à la suite des extractions en cours, sous un mode quasi dramatique. Que dit-il : «Dans les garennes... de la Croix-Rouge, il est extrait annuellement des pierres pour l'empierrement de la route impériale. [Nous sommes sous Napoléon III. Il s'agit, en l'occurrence, de la grand route Saint-Brieuc-Brest, *via* Morlaix, devenue ultérieurement R.N. 12, avant d'être aujourd'hui R.D. 712]. L'entrepreneur de cette route exerce des ravages au-delà de tout ce que fournit l'imagination : non seulement 3 ou 4 hectares sont le théâtre de 80 à 100 trous de carrières», mais les trous sont abandonnés si de nouvelles recherches, à proximité, paraissent plus profitables. Par ailleurs, «des parcelles de landes sont à chaque instant coupées pour y établir des emplacements de concassage, lesquels concassages détruisent de fond en comble le... sol et à tout jamais la végétation». Mais là, selon le plaignant, ne s'arrêtent pas les méfaits. Une partie des «talus qui séparent les diverses pièces de terre» est abattue, «des entrées de charrettes sont pratiquées en maints endroits et aucune ouverture n'est remplacée par une barrière ; des trous de carrière existent jusqu'au contact de la route» ; les trous «abandonnés ne sont le moindrement comblés».

Un entrepreneur sourd aux récriminations

Toujours selon le requérant, l'entrepreneur «se réfugie de ses méfaits en disant qu'il n'agit que comme ses prédécesseurs, qu'il n'a pas fait tout le mal, qu'il est du reste dans son droit de faire ce qu'il voudra». En ce qui concerne le terrain détruit en surface par le concassage des pierres, il se refuse à toute indemnité pour la raison que l'Administration l'oblige à broyer sur les lieux d'extraction. «Impossible de lui faire comprendre que cette clause de son marché... ne le rend pas moins responsable envers le propriétaire ou le fermier, son représentant. Animé du plus mauvais vouloir et ne reculant devant aucune dévastation pour servir ses intérêts, [l'] entrepreneur se fait fort de ses reçus tirés du receveur du propriétaire pour l'indemnité des pierres extraites qu'il interprète dans un sens à se croire libéré de tous les dégâts qu'il commet.»

Demande d'intervention

Dans la conclusion de sa lettre, le plaignant réclame la bienveillante intervention du préfet en vue de soumettre au conseil de préfecture «une demande de dommages et intérêts pour les surfaces de terrain détruites de fertilisation par le concassage des pierres... pour les parties de talus abattus»... Il demande également que «l'Administration des Ponts et Chaussées veuille bien désigner le trou où [l'] entrepreneur aura à extraire des pierres, sans pouvoir en changer sans utilité reconnue, qu'il ait à faire choix d'une ouverture avec barrière pour le service de la carrière, que les autres soient fermées, afin d'avoir la possibilité [de] mettre [les] bestiaux, chose impossible dans l'état actuel des choses, enfin qu'il soit examiné si de pareils méfaits... ne... donnent pas droit à une juste indemnité».

Répliques de l'ingénieur des Ponts et Chaussées

Dans une lettre en date du 9 juillet 1857, l'ingénieur Fenoux (en poste à Morlaix, et constructeur, quelques années plus tard, du célèbre viaduc de cette ville), chargé de l'affaire, après avoir clairement résumé les différents griefs exposés précédemment, fait d'abord remarquer que «les garennes de la Croix-Rouge sont exploitées comme carrières d'empierrement depuis plus de cinquante ans, non seulement par l'Administration des Ponts et Chaussées, mais encore par les communes voisines. La plus grande partie des perturbations apportées dans la jouissance de ces garennes est par conséquent antérieure à l'exploitation de l'entrepreneur actuel dont le bail ne date que de cinq ans.» L'ingénieur note que «le terrain où l'on exploite ces carrières n'offre pour ainsi dire aucune végétation, si ce n'est quelques ajoncs et de fort maigres pâturages, la couche de terre végétale ayant une épaisseur insignifiante». Il ajoute que «les entrepreneurs ont toujours obtenu du propriétaire les certificats constatant que les indemnités dues ont été payées. Mais il y a plus. «Le sieur Jayet [le plaignant] n'est pas propriétaire de ces garennes, il en est fermier seulement depuis deux ans. Par suite, les faits énoncés par lui sont, pour la plupart, antérieurs à son entrée en jouissance de ces garennes... dont... il connaissait l'état lorsqu'il les a louées.» En un mot, s'il y avait lieu à indemnité, celle-ci reviendrait au propriétaire («qui du reste n'en réclame pas d'autre que celle convenue entre l'entrepreneur et lui»), en aucune façon au fermier.

Méthodes d'exploitation

De l'examen des faits présentés par l'ingénieur Fenoux, nous ne retiendrons ici que les données qui concernent directement l'exploitation des carrières. «Le cassage des matériaux se fait généralement sur les remblais dans le trou même de carrière lorsqu'il est assez vaste. Cependant, en quelques points, il se fait sur le sol bordant le trou, mais c'est le plus souvent alors parce que le trou de carrière est très restreint et que la carrière doit, en s'agrandissant, s'étendre par la suite sur

l'emplacement où le cassage est fait.» [Fenoux remarque que le seul point où il a noté le cassage exécuté hors du trou de carrière est situé à «l'emplacement d'un ancien chemin où, par suite, aucune culture n'a été détruite par ce fait»].

L'ingénieur constate par ailleurs qu'effectivement «les trous ouverts dans les garennes de la Croix-Rouge sont en nombre assez considérable, mais [que] parmi ces trous, dix seulement ont été exploités comme carrière». Toutefois, «outre ces carrières, [plusieurs] trous ont été ouverts pour la recherche de pierre, mais ont été abandonnés aussitôt faute d'y trouver ce que l'on y cherchait». Fenoux signale aussi que «quelques carrières... où l'on aurait pu encore extraire de la pierre ont été abandonnées par les entrepreneurs qui ont préféré des trous nouveaux, mais l'exploitation de ces carrières était devenue fort lente et difficile par suite de la profondeur atteinte et des épuisements d'eau qui en étaient la conséquence».

Fenoux devait conclure sa lettre en estimant que «les faits exposés dans la réclamation du sieur Jayet... sont pour la plupart exagérés et se rapportent à une époque antérieure à celle où il est entré en jouissance, comme fermier, des garennes».

Aujourd'hui...

À proximité de la Croix-Rouge, le toponyme «La Grande Roche» indique à l'évidence un environnement minéral. Par ailleurs, les noms (Coat-Glaz, Toulgoat) reflètent l'emprise des zones boisées. Actuellement encore, les terres situées à l'est de la Croix-Rouge – mis à part des lotissements récents – apparaissent singulièrement délaissées. Le sol, où apparaissent çà et là des blocs de grès blanc, porte essentiellement une végétation de taillis (châtaigniers, bouleaux, chênes, noisetiers, houx...). Il est un peu partout bouleversé par la présence de petites excavations peu profondes, de contours irréguliers, disséminées de manière apparemment aléatoire : ce sont les anciennes carrières du temps de l'ingénieur Fenoux ; des vestiges de talus délimitent curieusement les pauvres taillis ; localement, des parcelles d'étendue restreinte font place aux herbages. Vers l'est, les défrichements deviennent plus importants ; des amas de blocs gréseux, de toute dimension, soulignent la progression des zones cultivées. Nous avons reconnu sur le sol une puissante dalle (~ 2 m x 1 m x 0,30 m) qui n'est pas sans évoquer une table de dolmen démantelé...

III. La carrière de quartz de la Roche, en Plouénan

Les motifs d'un engouement

L'intérêt porté au quartz pour charger les chemins repose sur les qualités exceptionnelles de ce minéral, composé de silice pure : sa dureté, à l'épreuve de l'usure (le quartz se situe dans la classe 7 de l'échelle dite de Mohs, qui en compte 10 ; à titre de comparaison, le feldspath, constituant essentiel des granites, est en classe 6 ; le mica, autre composant des roches granitiques, en classe 3 seulement) ; son inaltérabilité sous l'influence des agents atmosphériques ; enfin sa résistance à l'écrasement. Le quartz s'oppose ainsi à de nombreux granites qui, parfois rapidement, sous le passage répété des roues cerclées de fer des charrettes, s'effritaient avant de se transformer en boue. Le quartz était ainsi, naguère, un matériau de choix pour l'empierrement des routes.

Toutefois, son utilisation n'était pas sans inconvénients. Sa dureté pouvait rendre son extraction et son concassage singulièrement pénibles et, par suite, onéreux ; par ailleurs, sa fragmentation provoquait des éclats, très coupants et fortement abrasifs. Cette particularité a été l'une des raisons de son abandon lorsque a commencé à se répandre l'emploi des pneumatiques. Par ailleurs, les filons quartzeux sont relativement peu nombreux ; certains ter-

roirs en sont même totalement dépourvus. En outre, par suite de leur largeur souvent assez faible et de leur extension longitudinale limitée, les gisements ne peuvent alors procurer que des tonnages réduits. De là l'intérêt, dans le passé, de mettre en évidence de puissants filons, pouvant fournir, durant de longues années, de bons matériaux de viabilité.

Le filon de la Roche

Tel était justement le cas du filon affleurant à proximité immédiate de la ferme de la Roche (Ar Roc'h) en Plouénan, en bordure de la Penzé maritime. Il est fort probable que ce toponyme, à connotation à la fois morphologique et pétrographique, ait été originellement lié à l'affleurement de chicots rocheux, dégagés par l'érosion, sur le versant occidental de la profonde vallée de la Penzé. Il n'est pas possible aujourd'hui de connaître à quelle époque remonte précisément l'exploitation de ce filon pour l'empierrement des routes. Toujours est-il qu'il était très prisé vers le milieu du XIX^e siècle et encore au début du XX^e siècle.

Rapport qualité/prix

Dans le passé, la qualité du quartz est souvent mise en avant par les ingénieurs des Ponts et Chaussées pour justifier les prix de revient élevés. Ainsi en est-il lors de l'exécution du nouveau tracé de la route n° 169 entre la Croix-Briac et l'anse du Petit-Moulin, sur la voie de Morlaix à Saint-Pol-de-Léon. Un rapport de l'ingénieur ordinaire chargé du projet, en date du 16 août 1869, fait remarquer que, par suite de l'épuisement actuel de la carrière de quartz de Coat-ar-Gousket, en Plouénan, seuls deux points de matériaux d'emprunt sont encore disponibles à proximité du chantier routier. Si la carrière de Kervellec, située à environ 700 mètres du hameau de Penzé, découverte à l'occasion des travaux de terrassement, peut livrer un granite de bonne qualité, ce gisement est toutefois trop irrégulier pour qu'il soit possible de prévoir la quantité de pierre disponible. Mais il y a, heureusement, la carrière de la Roche, bien qu'elle soit située à plus de 3 km au-delà de l'extrémité de la rectification en cours. L'ingénieur rappelle qu'elle est ouverte sur un puissant filon quartzeux, «déjà exploité pour l'entretien de la route actuelle. Il faut ajouter [précise l'ingénieur] que les pierres de la Roche sont d'une qualité exceptionnelle», d'où l'intérêt d'y avoir recours, même à des coûts supérieurs à ceux d'autres matériaux de viabilité. Dans tout le secteur, le sous-sol est essentiellement constitué par des micaschistes, totalement impropres à l'empierrement.

Transport par mer

L'approvisionnement en matériaux d'empierrement pour recharger certaines sections de la route allant de Saint-Pol-de-Léon à Berven souligne les difficultés rencontrées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées dans la recherche des carrières et, en même temps, l'intérêt du filon de la Roche. Dans un rapport en date du 8 juillet 1873[4], l'ingénieur ordinaire, après avoir signalé que la carrière de Kervasdoué qui alimentait une section de 5 km sur ladite route, était épuisée, indiquait qu'il avait fallu aviser au moyen de la remplacer. «Aucune nouvelle carrière n'ayant pu être trouvée, il ne restait d'autres ressources, au moins quant à présent, que d'emprunter les carrières des sections voisines» – à savoir les carrières de Roc'higou et de Trevesquin (en y adjoignant la carrière de Creac'h-Bihan qui alimentait un secteur de la route entre Ty-Corn et la mer). «Ces carrières étant exploitées, il suffit d'appliquer les prix actuels en modifiant le prix du transport en raison de l'augmentation du parcours.» Ainsi, le prix de la carrière de Roc'higou qui est de 6,96 F s'élèvera à 7,42 F/m^3. Comme la section alimentée par la carrière de Roc'higou se trouve assez fortement augmentée et que, par ailleurs,

[4] Arch. dép. Finistère, 2 S 401.

cette carrière est peu abondante, l'ingénieur propose de remplacer la pierre de cette carrière «sur les 1 500 mètres à la sortie de Saint-Pol-de-Léon par la pierre de la carrière de la Roche... qui serait amenée par mer». Et de présenter pour ladite fourniture un prix de 10 F ainsi nettement plus élevé que celui de la carrière de Roc'higou. L'ingénieur justifie sa proposition par le fait que la pierre de la Roche est «infiniment supérieure» ; il ajoute que «pour une partie de route aussi fatiguée..., nous sommes persuadé qu'il y aura, même au point de vue de l'économie, avantage à employer cette pierre». Il précise que si «l'usure de la pierre de Roc'higou est de 19 m³ par kilomètre..., celle de la pierre de la Roche n'est que de 14 m³» (d'après les observations effectuées).

Malgré ses qualités, le quartz de la carrière de la Roche pouvait être concurrencé par des pierres extraites d'autres carrières. Le devis établi le 10 octobre 1877 pour le rechargement de la chaussée entre Saint-Pol-de-Léon et Roscoff stipulait que les pierres proviendraient de «la carrière dite de la Roche déjà exploitée pour le compte de l'Administration[5]». Il était précisé que «les pierres cassées [de ladite carrière] seraient transportées par mer dans les ports de Pempoul (Saint-Pol) et de Roscoff», puis, de là, acheminées par voiture. Le total des matériaux à fournir s'élevait à 3 012,25 m³. Toujours selon le devis, «le m³ de pierre extrait de la carrière de la Roche, transporté par mer et par terre sur la section de la route 169 entre Saint-Pol et Roscoff, cassé, emmétré, y compris l'indemnité de carrière et de passage, la charge, la décharge et le nettoyage, sera payé 8,91 F». Mais, à la suite de la décision ministérielle du 29 juillet 1880, ce projet était remis en cause, les pierres devant cette fois provenir de la carrière de Carantec, pour un prix identique (8,91 F), le transport étant également effectué par mer, puis voiture.

Le rôle économique du transport par mer pour les matériaux pondéreux est bien connu : dans le passé, la voie d'eau remplaçait très avantageusement les pénibles charrois, de surcroît très dispendieux. La position de la carrière de la Roche en bordure d'une ria navigable était éminemment favorable à ce mode d'acheminement.

Contraintes liées à la proximité du chemin de fer

Le cas de l'exploitation à la mine de la carrière de la Roche s'avère assez particulier du fait de sa proximité du chemin de fer Morlaix-Roscoff, et tout particulièrement du grand viaduc franchissant la Penzé. Cette carrière était déjà en activité avant la construction de la voie ferrée. Elle contribuait à l'entretien de la R.N. 169 et des routes départementales 2 et 8. Au début du XX[e] siècle, selon un rapport du contrôleur des Mines en date du 4 janvier 1901[6], la carrière formait une excavation d'environ 25 mètres de profondeur, sur une largeur de l'ordre de 20 mètres. Par suite de sa situation à 30 m de la voie, à 30 mètres au-dessous du niveau du rail, elle était soumise à une réglementation spéciale pour protéger la voie. «L'autorisation de la circulation après les tirages des coups de mine sera annoncée par deux coups de trompe successifs et prolongés. Si la voie venait à être encombrée par des débris projetés lors des explosions, tous les ouvriers devraient être employés à rétablir immédiatement la circulation des trains.» Par ailleurs, «étant donné qu'une attente d'une heure est jugée nécessaire avant d'autoriser la circulation sur la voie dans le cas de mines ratées et que le nombre de trains réguliers est peu considérable (quatre dans chaque sens), il pourrait être préférable [afin d'éviter à un train régulier de voyageurs un arrêt en pleine voie] de prévoir que le tirage des mines devra avoir lieu une heure au moins avant le passage du premier train régulier de voyageurs».

5 Arch. dép. Finistère, 2 S 220.

6 *Ibid.*, 8 S 11.

Masquée sous les arbres...

Aujourd'hui, la carrière de la Roche est envahie par une végétation arborescente et son accès est devenu difficile. Les tirs de mine se sont tus depuis longtemps et les trains de marchandises qui transportaient au loin les légumes de la Ceinture dorée ne passent plus sur le viaduc. Seul encore, quelques fois par jour, un autorail franchit la Penzé... et le voyageur qui, d'aventure, aurait connaissance de la carrière, n'apercevrait plus que le sommet de hautes frondaisons...

Résumé

Dans le cadre des recherches en cours sur les matériaux d'empierrement utilisés pour les routes du Finistère au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, sont présentés trois cas exemplaires, choisis en différents points du département. Le premier, en Cornouaille, relatif aux travaux sur la route de Quimper à Pont-l'Abbé, traite, entre autres, des difficultés soulevées par un changement de carrière. Le second, dans le petit Trégor, fait état d'un litige survenu entre cultivateur et entrepreneur, au sujet des dégâts occasionnés par les extractions de grès à Garlan. Le troisième, enfin, dans le haut Léon, révèle tout l'intérêt de la carrière dite de la Roche ; en Plouénan, qui fournissait un quartz de grande qualité. Retenus parmi bien d'autres, les trois cas examinés soulignent, chacun sous un éclairage particulier, la diversité et la complexité des problèmes posés naguère pour l'entretien du réseau routier.

Abstract

Three cases, chosen in different parts of the *département*, illustrate our present research on the materials used for the metalling of roads in Finistère during the 19th and early 20th centuries. The first, in Cornouailles, concerning the roadworks between Quimper and Pont-l'Abbé, deals, among other subjects, with the problems caused by a change in quarries. The second one, in Petit Trégor, analyses a dispute which arose between a farmer and the contractor about the damage caused by the quarrying of sandstone in Garlan. The third one, in Upper Léon, shows the quality of the so-called "La Roche" quarry, in Plouénan, supplying upper grade quartz. Among many others, these three cases reveal the diversity and complexity of the problems caused in the past by the maintenance of the road network.

Diverradur

Derhel a reer da glask ar pez a oa dafar ar meina hentchou e Penn-ar-Bed e-doug an XIX^ved kantved hag e derou an XX^ved kantved. Amañ eo dezrevellet penaoz eo bet tremenet an traou er heñver-ze war tri dakad euz on departamant : Bro-Gerne, an Tregor bihan ha gorre Leon. Diêsteriou a zo bet gand al labouriou war hent Kemper da b/Pont-'n-Abad dre ma'z eus bet ranket cheñch mengleuz. E Tregor bihan 'zo savet trouz etre eur houer hag eun embreger diwar-goust an droug a ree an tennadur mein krag e Garlan. E gorre Leon ez eo bet dreist dispar ar mein kwarz tennet euz mengleuz ar Roc'h e Plouenan. An teir daolenn skwer-ze a ro da gompren, pep hini en he mod, ar preder a veze gand an hentchou ergentaou hag an diêsteriou a bep seurt a oa evid o derhel e-ratre.

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2001)

Aux origines de Redon, un «délaissé de cité» remontant au Bas-Empire ?

Pour une fois, s'agissant d'un monastère d'ancienne tradition, la fondation de Saint-Sauveur de Redon semble connue jusque dans ses détails les plus intimes : ses initiateurs, leurs intentions, la date de l'entérinement de l'œuvre au terme d'un processus administratif d'abord mouvementé, les premiers dons reçus comme les premiers donateurs, tout cela fait de Redon grâce à ses *Gesta* certainement le monastère breton le mieux suivi dans ses commencements. Les chartes du cartulaire prennent ensuite le relais et autorisent une cartographie fine de l'assise territoriale de la mense conventuelle primitive, ces terres et terroirs que l'on appelle d'ordinaire la seigneurie de Redon, localisée pour l'essentiel au nord de Saint-Sauveur, dans un triangle renversé entre Vilaine et Oust[1].

Ces faits sont désormais bien connus et n'appellent pas de commentaires particuliers de ma part. En revanche, je ne suis pas certain que les érudits modernes aient remarqué un détail curieux concernant la seigneurie foncière de l'abbaye : cette dernière correspond en gros au territoire qu'au IV^e^ siècle les Vénètes avaient reçu de leurs voisins coriosolites dans le cadre des mesures de réorganisation des défenses de l'Armorique ordonnées par les autorités d'un Bas-Empire[2] désormais sur la défensive après les raids dévastateurs de pirates qui s'étaient abattus sur la péninsule au siècle précédent, entre 250 et 275 principalement.

Territoire transféré d'une cité gallo-romaine à l'autre, donc, dans la foulée, d'un diocèse à l'autre lorsque le christianisme fut reconnu comme religion d'État, cette zone d'appartenance mouvante fournit environ cinq siècles plus tard son assise patrimoniale à

---

[1] Wendy DAVIES, *Small Worlds. The village community in early medieval Brittany*, Londres, 1988, cartes p. 189 et 194.

[2] Le *pagus Orcheus*, ce fragment du littoral des Riedones fort étroit, aurait été confié aux Coriosolites, mieux ancrés sur la façade maritime de l'Armorique ; en revanche, ces derniers auraient dû abandonner aux Vénètes l'extrémité méridionale du territoire de leur cité, trop éloignée d'Alet et menacée d'invasion par la Vilaine. Tout le triangle de terres délimité par les cours de la Vilaine et de l'Oust, et au nord-ouest par la voie Carhaix-Angers, leur aurait ainsi été arraché : Loïc LANGOUËT, *Les Coriosolites, un peuple armoricain*, Saint-Malo, 1988, carte p. 220 ; Louis PAPE, *La Bretagne romaine*, Rennes, 1995, p. 261.

la jeune abbaye carolingienne. Faut-il y voir l'effet d'un simple hasard ?

Toute réponse tranchée paraît impossible en l'état : l'épaisseur des temps écoulés entre les deux événements, d'un ordre d'ailleurs très différent, s'y opposerait, comme s'y oppose pour le IX^e^ siècle le statut patrimonial incertain des paroisses concédées à Saint-Sauveur : si rien n'indique explicitement dans les diplômes royaux de 834 (lequel mentionne la paroisse de Bains, dont le site de Redon est partie intégrante, et le *locellus* de Langon) puis de 836 (qui mentionne la paroisse de Renac, le *locellus* de l'île de Brain et la *plebicula* d'Arzon dans la presqu'île de Rhuys) qu'elles relevaient bien alors du *fisc* carolingien, la volonté de Louis le Pieux d'endosser une initiative locale allant dans le sens de ses intérêts est, elle, indubitable[3] – mais ce constat ne résout pas la question de fond du partage des droits sur ces paroisses. Les historiens y ont de fait apporté des réponses divergentes, toutes hypothétiques au demeurant, et finalement fragiles dans leur argumentaire *a silentio*.

Ce flou persistant ne traduit-il pas à sa manière la réalité d'un terrain situé à la rencontre de deux *pagi* mal assurés de leurs limites en ce secteur arbitrairement partagé par l'histoire ? Le fait que les évêques de Vannes ne paraissent guère par la suite s'intéresser au devenir d'une abbaye dont leurs proches fournissent pourtant l'essentiel du premier personnel dirigeant, ne corroborerait-il pas leur gêne vis-à-vis de cette région mal rattachée à leur ressort temporel ? Dans la configuration topique des lieux, les marais de Vilaine, répulsifs et soumis à des dangers militaires, avant de devenir le noyau dur des possessions de Saint-Sauveur, n'auraient-ils pas joué un rôle équivalent à celui que tiennent ailleurs, et plus fréquemment, les forêts comme espaces frontières ?

L'eau et ses marges inondables partagent à l'évidence Vénètes et Namnètes sur la basse Vilaine, mais séparent aussi, plus au nord, les Vénètes de Coriosolites mal remis peut-être de l'abandon consenti par leurs ancêtres sur injonction impériale cinq siècles auparavant. Ce véritable «délaissé de cité», comme il s'en crée de voirie lorsque les chemins ruraux sont repris, aurait-il trouvé en définitive un débouché satisfaisant dans son remploi par les nouveaux moines bénédictins après plusieurs siècles d'indécision, voire de rancœurs ?

Jean-Christophe Cassard

---

[3] Julia M. H. SMITH, «Culte impérial et politique frontalière dans la vallée de la Vilaine : le témoignage des diplômes carolingiens dans le cartulaire de Redon», dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge*, Landévennec, 1986, p. 129-139.

Ermentaire, les Poitevins et les Bretons

Des malheurs endurés par sa communauté, le moine Ermentaire a laissé un récit souvent allégué par les historiens tant il leur procure, dans les préfaces de ses deux livres de miracles, une description sensible du danger mortel incarné par les Vikings en Francie : dans une première étape de repli, ses *Translation et miracles de saint Philibert*, entrepris sur l'ordre de l'abbé Hilbod, conduisent les serviteurs du saint depuis son repaire insulaire de Noirmoutier jusqu'à Déas (moderne Saint-Philbert-de-Grand-Lieu) où ils s'établissent au printemps de 836, avant de devoir reprendre leur périple d'abord vers Cunault en Anjou en 846 (sans les reliques toutefois, qui ne sont transférées de Déas qu'en 858)

puis vers Messais dans l'actuel département de la Vienne en 862, pour finalement aboutir à Tournus en Bourgogne en 875[1]. Récit devenu emblématique de la fuite des moines devant la menace normande, l'œuvre d'Ermentaire peut faire l'objet de lectures plurielles, notamment sur la flambée de piété populaire et miraculaire provoquée par l'ostension de la relique[2]. Elle permet aussi de mieux appréhender la situation politique et humaine prévalant dans cette région proche des bouches de la Loire dans la quatrième décennie du IX^e^ siècle.

Comme le littoral qui lui fait face, l'île de Noirmoutier dépend depuis l'époque mérovingienne de l'Aquitaine : la concession du futur pays de Retz à Érispoë n'intervient qu'à la suite du traité d'Angers en 851[3], et pour l'heure les Bretons n'y ont aucun droit. Il apparaît donc logique que l'abbé sollicite dans les formes usuelles le concours du roi régional, Pépin I^er^ (mort le 13 décembre 838), afin de protéger son île puis, confronté à la difficulté d'une mise en défense efficace, qu'il lui demande d'autoriser le transfert des reliques du saint fondateur (rappelé à Dieu peu après 685) vers un lieu réputé plus sûr. Requête qui lui est accordée, témoignant ainsi du maintien des pratiques administratives régulières sur cette périphérie septentrionale de l'Aquitaine : le transfert s'effectue dans l'ordre et la préméditation, accentuant le caractère cérémoniel du transport de la relique, à l'opposé des épisodes de fuite-panique qui sévissent en Armorique au X^e^ siècle.

C'est que, pour encore, l'armature de l'État existe et fonctionne presque normalement, en dépit des coups infligés aux populations littorales par les pirates scandinaves. L'accord et le soutien du roi ne vont cependant pas jusqu'à déléguer une escorte armée afin de protéger la troupe des moines, sans doute parce que la saison semble trop précoce pour laisser redouter une entreprise hostile des envahisseurs (on est le 7 juin au départ de l'île[4]). De ces derniers il n'est d'ailleurs question que dans le préambule du récit éclairant les circonstances de la translation puis dans la préface du second livre de Miracles, aucune exaction ne venant troubler ni la progression ni l'installation de la communauté sur les bords du lac de Grand-Lieu.

Une identique impression d'ordre maintenu dans ses grandes lignes se dégage en filigrane de la narration miraculaire d'Ermentaire. La foule qui entoure le brancard a nécessairement été avertie de l'événement, et cette nouvelle a couru assez loin à travers tout le nord-ouest du Poitou. Les miraculés sur la route proviennent bien sûr des villages traversés et de leurs environs immédiats, mais certains aussi vont effectuer un déplacement bien plus long : une aire de recrutement élargie dans ses horizons se repère, en effet, dans l'année qui suit, alors que l'abbaye demeure ouverte aux pèlerins, et notamment aux femmes, en dépit de la théorique clôture monastique, suspendue pour l'occasion[5]. Cette zone d'attraction dessine un espace humain assez vaste, cohérent au plan des sen-

---

1 René POUPARDIN (éd.), *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus)*, Paris, 1905. Deux traductions françaises existent : Léon MAÎTRE, «Translation et miracles de saint Philibert», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*, t. XXXVI, 1896, p. 117-173 (avec le texte latin en regard du livre I seul) ; Louis DELHOMMEAU et Claude BOUHIER, *Ermentaire. Vie et miracles de saint Philbert*, Noirmoutier, 1999.

2 Morgane MORDIER-FLAVE, *La translation des reliques de saint Philibert et les miracles accomplis sur la route*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999 (TER dactylographié).

3 André CHÉDEVILLE et Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois, V^e^-X^e^ siècle*, Rennes, 1984, p. 282-284.

4 R. POUPARDIN (éd.), *Monuments de l'histoire des abbayes...*, *op. cit.*, Miracles I, chap. II, p. 26.

5 ID., *ibid.*, Miracles I, chap. XXIX, p. 35, et LXVIII, p. 48 : les moines prennent en effet la décision d'ouvrir leur église de la fête de saint Philibert (le 20 août) de 836 jusqu'à celle de l'année suivante. L'exclusion des femmes est effectivement rétablie à cette date.

sibilités religieuses, qui dépasse vers le nord la Loire, frontière de l'Aquitaine : le Rennais, le Coutançais, l'Anjou, le Maine, le Blésois sont concernés. D'ailleurs, il est fait mention d'un passeur sur le fleuve, actif sur son bac dont les usagers rétribuent le service[6]. La limite administrative entre Aquitaine et Neustrie n'interdit donc pas les communications entre les deux rives, et, en 836-837, les originaires des pays de Nantes[7] et de Rennes[8], inclus dans l'ancienne marche de Bretagne à présent confiée à Nominoë agissant en qualité de *missus* de Louis le Pieux, ne se distinguent aucunement de leurs voisins ligériens ou poitevins, ce qui apparaît très logique et vient rappeler sur le terrain les limites de la principauté alors en cours de formation.

Aventurée comme elle l'est en avant-poste maritime sur les franges de l'Armorique, l'île de Noirmoutier connaît les Bretons, dont les marins fréquentent son port. Sans que cet épisode entretienne un rapport évident avec le reste de son récit puisqu'il est antérieur à la translation, Ermentaire s'étend sur les mésaventures subies par l'une de leurs flottilles, prise comme dans une nasse et retenue par des vents contraires à la suite d'un vol de lingots de plomb perpétré au détriment des moines dans leur port de la Fourche[9], et il mentionne de rares pèlerins venus de Bretagne, miraculés en d'autres occasions[10]. Bénéficiaires ou simples témoins d'une intervention surnaturelle, les Bretons sont toutefois les seuls chrétiens à se trouver désignés par un qualificatif ethnique et non par un référent géographique, à l'inverse des païens – Sarrasins et, bien entendu, Normands – qui tombent sous le coup d'une appellation de type générique.

Deux populations de langues différentes[11] coexistent donc à l'extrême ouest de la Gaule dans l'esprit d'Ermentaire, alors que les habitants du Rennais ou du Nantais ne se singularisent des Poitevins, comme les Manceaux, que par leur lieu d'habitation situé outre la Loire. Cette dichotomie dans son peuplement constitue même l'une des originalités de la région proche de l'île de saint Philibert puisque des Bretons sont établis à demeure presque en face, autour du Bourg de Batz, tandis que d'autres proviennent de localités non précisées. Ils apparaissent dans le récit dépourvus de noms individuels, à l'inverse des miraculés poitevins dont la grande majorité est identifiée, comme si Ermentaire avait renoncé à s'informer plus avant sur leur compte ou à restituer dans son texte leurs noms aux consonances par trop barbares à son goût.

Cette dualité du peuplement n'implique aucune hostilité franche vers 836, au contraire : une poignée de pèlerins implorent saint Philibert comme ils le feraient de n'importe lequel de leurs saints, des marins fréquentent le port de la Fourche afin de s'y procurer du sel – même si certains membres des équipages trouvent là l'opportunité de se livrer à des opé-

---

6 R. POUPARDIN, *Monuments de l'histoire des abbayes…, op. cit.*, Miracles I, chap. LXXVII, p. 52-53.

7 ID., *ibid.*, Miracles I, chap. XLV, p. 41 : une femme paralytique du pays nantais (*oblata est ex Namnetico quedam femina*) ; chap. XLVII, p. 41-42 : un possédé du démon de la cité de Nantes (*Namnetis civitas*) ; chap. XLVIII, p. 42 : deux femmes possédées du démon (*duae adducuntur mulieres ex Namnetico territorio*) ; chap. LVI, p. 44 : un boiteux (*quidam Betto nomine de Namnetico advectus ex villa Provingaria* – sans doute La Pervenchère, commune de Casson) ; chap. LXXVII, p. 52-53 : un pauvre souffrant d'une fièvre quarte (*Homuncio quidam ex confinio Namnetici territorii*).

8 ID., *ibid.*, Miracles I, chap. XLVIII, p. 42 : un homme de Vern ? (*tertius ex monasteriolo Verna*) ; chap. LXII, p. 47 : une grande foule de pèlerins du pays de Rennes (*ex Redonico populi maxima veniens multitudo*), dont une jeune fille muette de naissance.

9 ID., *ibid.*, Miracles I, chap. LXXXI, p. 54-56.

10 ID., *ibid.*, Miracles I, chap. LVII, p. 45 : Romède, une femme aveugle originaire des confins de la Bretagne (*quedam femina, Brittanie oriunda in partibus, nomine Romedo*) ; chap. LXXIV, p. 51 : l'aveugle Génocher (*De Genocher Britanno caeco. Quidam denique caecus per idem tempus, Genocher nomine, Brittannia oriundus*).

11 ID., *ibid.*, Miracles I, chap. LXXXI, p. 54 : *De Britannis qui plumbum furati fuerant ; ...ad quandam Brittaniae insulam, cui Basus nomen inditum est.*

rations délictueuses avant d'être rappelés à l'ordre par le courroux du père des moines (lequel ne s'interdisait pas de faire la charité à des matelots affamés, bloqués au port par des vents contraires[12]), même si perce chez Ermentaire le souvenir amer des marins bretons en général, vite assimilés à des pirates, surtout lorsqu'ils descendent ivres à terre, belliqueux, et commencent par s'exterminer en se querellant entre eux[13] ! Dans ces conditions, les gens de mer deviennent facilement suspects des plus noires intentions aux yeux d'un moine chassé des rives de l'Océan par les Vikings...

En revanche, leurs compatriotes ruraux, mal connus dans l'ensemble, paraissent assurément peu redoutables et s'intègrent à Déas au commun des pèlerins. Seule perce une critique acerbe à l'encontre du patron de l'aveugle *Genocher*, au demeurant l'unique mauvais maître dénoncé dans l'ensemble du recueil, parce que c'est de son fait que son homme a perdu la vue : il lui a, en effet, à deux reprises, interdit la possibilité de se rendre sur la tombe, le privant par là-même de la grâce du saint et le condamnant à perdre un œil puis l'autre[14]. Mais, hormis cette allusion au caractère borné d'un détestable maître breton, rien ne marque pour encore une situation de tension entre les deux composantes humaines en contact sur l'estuaire de la Loire à cette date, sous le règne finissant de Louis le Pieux : le décès de l'empereur en 840 et les querelles de ses fils ne vont pas tarder néanmoins à précipiter l'Armorique dans la guerre, ce dont les Vikings, finalement les grands absents de ce récit de translation dont ils sont pourtant la cause immédiate, vont profiter sous peu (sac de Nantes en 843). Cela ouvre toutefois une autre époque et inaugure une autre histoire...

Jean-Christophe Cassard

12 ID., *ibid.*, Vie de saint Philibert, chap. XXIX, p. 17.

13 ID., *ibid.*, Miracles II, chap. IX, p. 66, et Vie de saint Philibert, chap. XXVIII, p. 17 (vol d'un jeune bovin, dont la chair est embarquée sur un navire bientôt immobilisé par le manque de vent portant).

14 ID., *ibid.*, Miracles I, chap. LXXIV, p. 51.

Et si saint Malo avait joué aux «barres» ?

Les trois versions de la *Vita Machutis* rédigées à Alet durant l'époque carolingienne ne manquent pas, selon les lois du genre hagiographique, de rapporter la formation de saint Malo par son maître Brendan à l'école monastique de Llancarvan (Pays de Galles). Pierre Riché a attiré l'attention des historiens sur de tels épisodes. Lorsque les hagiographes bretons évoquent «les années studieuses de leurs héros, il les montrent confiés à tel ou tel maître au milieu de leurs camarades, mais en fait c'est leur propre école qu'ils décrivent[1]». C'est ce qui fait tout l'intérêt du bref récit qui montre Malo et ses condisciples aller en récréation sur la plage voisine de l'école monastique. Comme il se doit, cette scène bien enlevée sert à introduire un miracle du jeune saint. Celui-ci mériterait une analyse à laquelle je ne procéderai pas dans la présente note[2]. Je me contenterai ici de proposer quelques remarques sur le récit de cette récréation par Bili, diacre d'Alet, vers 870[3]. Voici tout d'abord une traduction française de ce passage :

1 P. RICHÉ, «Les hagiographes bretons et la renaissance carolingienne», *Bulletin philologique et historique,* 1966/2, p. 655.

2 Cf. L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, Payot, 1980, p. 211.

3 J.-C. POULIN, «Les dossiers de S. Magloire de Dol et de S. Malo d'Alet (Province de Bretagne) [SHG II]», *Francia*, band 17/1, 1990, p. 173.

«Cette vallée de Carvan [*Nant Carvan* : Llancarvan] où saint Malo fut mis au monde, élevé et instruit est proche de la mer. Donc, comme tous les jeunes élèves qui veulent jouer, saint Malo et ses condisciples sortirent du monastère et se rendirent sur le rivage. Là, ils s'amusèrent comme à leur habitude : à force de courir dans un sens, puis de revenir en arrière, beaucoup d'entre eux finirent par être fatigués[4]. Mais Dieu tout-puissant ne voulait pas que la puissance qu'il avait placé en saint Malo restât cachée et, alors que les autres s'enfuyaient devant la marée montante et délaissaient les jeux pour revenir à leurs leçons, il retint saint Malo par le sommeil, l'obligeant ainsi à rester au milieu de la plage sur un tas d'algues[5].»

L'hagiographe fait alterner dans ce passage les verbes *ludere* («jouer, s'ébattre») et *jocari* («plaisanter, badiner»). Il semble que les deux termes soient ici pris comme synonymes. Le premier pour marquer l'intention des élèves de l'école monastique (*Itaque, more solito discipulorum atque juvenum, ludere volentium*) ; le second pour montrer ceux-ci en action (*et ibi jocantes, secundum suam consuetudinem*). La même alternance du vocabulaire se rencontre dans les versions anonymes de la *Vita*. La version brève (peu importe pour le présent propos qu'elle soit ou pas antérieure à celle de Bili[6]) indique que les moinillons se rendirent à la plage «pour y jouer à une course enfantine et se distraire du travail scolaire en s'amusant avec ardeur» (*ut ibi puerili cursu luderent atque disciplinae laborem jocoso studio relevarent*[7]). La version longue (avant 920 ; certainement postérieure à celle de Bili[8]) précise que les condisciples du jeune saint, «à la façon des enfants pour qui le jeu est toujours un plaisir» (*more puerorum quibus ludus semper delectatio est*) se rendirent au bord de la mer pour y courir «çà et là» (*discursu*) et «se délasser du travail scolaire en s'amusant» (*...laborem disciplinae jocandi indulgentia relevarent*[9]).

Jean-Michel Mehl s'est attaché à cerner ce point de vocabulaire. Selon celui-ci, en latin classique, les mots *jocus* et *ludus* recouvraient un «espace presque identique». Le premier, *jocus*, d'où dérive notre mot «jeu», avait «le sens général de plaisanterie ou de badinage» (cf. l'anglais *joke*) ; au pluriel, son champ s'étendait à toute distraction, «intégrant les chants, danses, théâtres, concours sportifs et autres activités sportives». Le second, *ludus*, désignait les jeux publics ou militaires, les amusements, plaisanteries ou badinages. «Il n'y a donc pas de différence entre *ludus* et *jocus*[10].» Les deux termes continuent de coexister dans la langue des *litterati* du haut Moyen Âge et l'historien des jeux renvoie ici au *Manuel* de *Dhuoda*[11], contemporain des *Vitae* de saint Malo, pour montrer que les deux notions sont alors pratiquement interchangeables[12]. Par ailleurs, l'insistance répétée des hagiographes bretons sur le côté habituel des activités récréatives auxquelles s'adonnent les disciples de Brendan pourrait déjà suggérer qu'il ne s'agit pas simplement pour eux d'un loisir spontané et informel, mais d'un jeu bien caractérisé et bien défini. Le *cursus* enfantin dont parle la version brève n'est

---

4 *et ibi iocantes secundum suam consuetudinem, multi ex eis curantes pedibus atque recurrentes fatigati fuerunt.*

5 G. Le Duc, *Vie de saint Malo, évêque d'Alet. Version écrite par le diacre Bili (fin du IXe siècle). Texte latin et anglo-saxon avec traduction française, Dossiers du CeRAA*, n° B, 1979, p. 39, I, 4.

6 J.-C. Poulin, «Les dossiers de S. Magloire de Dol et de S. Malo d'Alet ...», *op. cit.*, p. 164.

7 A. de La Borderie, «Autre Vie de saint Malo écrite au IXe siècle par un anonyme», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XVI, 1883, p. 269, chap. 2.

8 J.-C. Poulin, «Les dossiers de S. Magloire de Dol et de S. Malo d'Alet ...», *op. cit.*, p. 179.

9 F. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne (VIe-XIe siècle)*, Paris, 1907, p. 297, chap. 3.

10 J.-M. Mehl, *Les jeux au royaume de France du XIIIe au début du XVIe siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 16-17.

11 Dhuoda, *Manuel*, éd. P. Riché, Paris, Cerf, 1975, p. 80-81 (Sources chrétiennes).

12 J.-M. Mehl, *Les jeux au royaume de France...*, *op. cit.*, p. 497.

guère éclairant. Par contre, l'autre version anonyme, en introduisant ici le terme *discursus*, implique que les enfants courent d'un côté puis de l'autre. Bili apporte une précision supplémentaire en employant l'expression «courir à pied dans un sens, et revenir en arrière» (*curantes pedibus atque recurrentes*).

De quel jeu pourrait-il donc être question ici ? Risquons-nous, pour tenter de clarifier la question, à juxtaposer à cet extrait de la *Vita* par Bili un document contemporain d'une toute autre nature. Tout se passe, en effet, comme si l'auteur de celui-ci avait pris le temps de décomposer le déroulement de jeux (*ludos*) analogues à celui qu'évoque brièvement le diacre d'Alet. Les participants «se précipitaient d'une course rapide, les uns contre les autres» (*alter in alterum veloci cursu ruebat*). Puis une partie d'entre eux, «tournant le dos, faisait semblant de vouloir échapper aux camarades qui les poursuivaient (*hinc pars terga versa [...] ad socios se insectantes evadere se velle simulabant*). Ensuite, «à l'inverse, ils se mettaient à leur tour à poursuivre ceux devant qui ils s'étaient enfui» (*at versa vice iterum illos quos fugiebant persequi studebant*). Pourtant le rapprochement proposé paraîtra sans doute hasardé, sinon totalement incongru, quand on aura identifié cet extrait d'un chapitre célèbre de l'*Histoire des fils de Louis le Pieux* dans lequel Nithard décrit les exercices auxquels s'adonnèrent les guerriers de Charles le Chauve et de Louis le Germanique en février-mars 842. Après avoir rapporté les engagements réciproques pris le 14 février à Strasbourg par les deux frères, l'historien carolingien relate comment les rois francs – en attendant le retour des messagers adressés à Lothaire et en Saxe ainsi que la venue de Carloman, le fils de Louis le Germanique – occupèrent, entre Worms et Mayence, leurs armées respectives par des jeux auxquels participèrent les Bretons[13]. Voici à présent une traduction française de l'ensemble du passage :

«Souvent aussi, ils se réunissaient pour procéder à des jeux dans l'ordre suivant. On s'assemblait en un lieu pouvant convenir à ce genre de spectacle, et toute la foule se rangeait sur chaque côté. Tout d'abord, les Saxons, les Gascons, les Austrasiens, les Bretons se précipitaient en nombre égal, d'une course rapide, les uns contre les autres, comme s'ils voulaient en venir aux mains ; puis une partie d'entre eux faisait volte-face et, se protégeant de leurs boucliers, ils feignaient de vouloir échapper par la course à leurs camarades qui les poursuivaient ; ensuite, renversant les rôles, ils se mettaient à poursuivre à leur tour ceux devant lesquels ils avaient fui d'abord ; et finalement, les deux rois, à cheval, avec toute leur jeunesse, s'élançant au milieu de grandes clameurs et brandissant leurs lances, chargeaient parmi les fuyards, tantôt les uns, tantôt les autres. Et c'était un spectacle digne d'être vu, tant à cause de la noblesse si nombreuse qui y prenait part, que de la belle tenue qui y régnait. Personne, en effet, dans cette multitude de races diverses, ne s'avisait de faire aucun mal ni de proférer aucune injure à l'égard de quiconque, comme on le voit arriver trop souvent entre personnes peu nombreuses qui se connaissent[14].»

---

[13] H. GUILLOTEL, dans A. CHÉDEVILLE, H. GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois, Ve-Xe siècle*, Rennes, Ouest-France, 1984, p. 258.

[14] NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, éd. Ph. Lauer, Paris, Les Belles-Lettres, 1964, III, 6, p. 110-113. *Ludos etiam hoc ordine sepe causa exercitii frequentabant. Conveniebant autem quocumque congruum spectaculo videbatur et, subsistente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonum, Wasconum, Austrasiorum, Brittonum, ex utraque parte, veluti invicem adversari vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat ; hinc pars terga versa protecti umbonibus ad socios insectantes evadere se velle simulabant, at versa iterum illos quos fugiebant persequi studebant, donec novissime utrique reges cum omni juventute ingenti clamore equis emissis astilia crispantes exiliunt et nunc his, nunc illis terga dantibus insistunt. Eratque res digna pro tanta nobilitate nec non et moderatione spectaculo ; non enim quispiam in tanta multitudine ac diversitate generis, uti sepe inter paucissimos et notos contingere solet, alicui auti lesionis aut vituperii quippiam inferre audebat.* – Je tiens à remercier Jean-Loup Lemaître d'avoir aimablement mis ce texte à ma disposition.

Cette vivante description d'un «simulacre de bataille» a parfois été invoquée à l'appui de l'hypothèse d'une origine ancienne des tournois, puisque ceux-ci seraient ainsi attestés dès l'époque carolingienne[15]. Toutefois, Jean-Jules Jusserand, dont l'ouvrage paru voici un siècle constitue toujours une mine d'informations érudites, mettait déjà en garde contre la tentation de trop solliciter ce document. Il faisait pertinemment remarquer que les attaques et les fuites de ces «combats simulés» paraissaient combinées d'avance et ressemblaient presque à «un exercice de cirque». Selon lui, ce serait plutôt l'allusion finale de Nithard à d'autres combats «entre personnes peu nombreuses qui se connaissent», occasions trop fréquentes «de blessures ou d'injures», qui autoriserait à postuler déjà l'existence de véritables tournois[16]

Jean Verdon a tenu compte de cet avertissement. Il s'est prudemment borné à noter que ces loisirs musclés avaient pour finalité d'exercer à leur métier les soldats du IX^e^ siècle et en déduire sobrement que «les simulacres de combat sont fort anciens[17]». Tout récemment Jean Flori est revenu sur ce même passage de Nithard. Son analyse rigoureuse devrait décourager définitivement toute tentative pour y discerner anachroniquement les plus anciennes traces de tournois. «L'aspect "spectacle" est ici évident, comme la cohésion et la discipline nécessitées par une telle représentation. Mais il s'agit précisément d'une mise en scène théâtrale. Il y manque l'essentiel : rien n'indique en effet que les participants (hormis les deux rois) soient à cheval, ni qu'ils combattent réellement, ni qu'il s'agisse d'un jeu où les participants peuvent gagner ou perdre quoi que ce soit. L'épisode postule certes (nul n'en doute !) l'existence d'exercices et d'entraînements ; de tournois, point[18] !»

On est ainsi conduit à se tourner vers la lecture renouvelée de «cette relation de poursuites simulées et alternées» que propose Jean-Michel Mehl. Selon cet historien, il s'agirait là de «la première et unique description médiévale du jeu de barres» qui n'apparaît dans le vocabulaire que vers 1300. Les caractéristiques de ce jeu, consistant en «poursuites alternées opposant deux groupes sur un terrain découvert», ne sont formulées que peu après 1600. Mais il paraît avoir été pratiqué, durant toute l'époque médiévale, par toutes les classes d'âge et tous les groupes sociaux[19]. C'est probablement ce jeu de course par équipes qui est parfaitement décrit dans le texte de Nithard auquel ne manque que l'expression «jeu de barres» pour devenir transparent[20].

Mais voilà, du même coup, qui nous ramène au passage de la *Vita* de saint Malo sur lequel nous nous sommes d'abord arrêtés. En effet, la version de Bili semble bien faire brièvement allusion au même jeu, en ne retenant que la caractéristique essentielle de celui-ci : «courir à pied dans un sens, et revenir en arrière». Certes, les hagiographes bretons du IX^e^ siècle restent ici beaucoup plus évasifs que l'historien carolingien. Ils n'avaient d'ailleurs aucun intérêt à détailler leur description puisque leur propos était simplement d'introduire le récit d'un miracle de leur héros. Toutefois, il serait inconcevable qu'ils aient pu suggérer à leur public que les condisciples de

---

15 J. NELSON, «Ninth century Knighthood : the Evidence of Nithard», dans C. HARPER-BILL, C. HOLDSWORTH & J. NELSON, *Studies in Medieval history presented to R. Allen Brown*, Woodbridge, 1989, p. 235-266. – Je n'ai pu consulter directement cet article discuté par J. FLORI, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1998, p. 132 (Littératures).

16 J.-J. JUSSERAND, *Les sports et les jeux dans l'ancienne France*, Paris, 1901, réimpr. Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1986, p. 49, note 2.

17 J. VERDON, *Les loisirs en France au Moyen Âge*, Paris, Taillandier, 1980, p. 174.

18 J. FLORI, *Chevaliers et chevalerie...*, *op. cit.*, p. 132-133.

19 C. BÉART, «Histoire des jeux», dans R. CAILLOIS (dir.), *Jeux et sports*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, 1967, p. 270.

20 J.-M. MEHL, *Les jeux au royaume de France...*, *op. cit.*, p. 66.

Malo jouaient à des «simulacres de bataille». Par contre, on ne doit pas exclure qu'ils se soient imaginé que les élèves de l'école monastique de Lancarvan étaient des adeptes du jeu de barres. Le témoignage de Nithard n'atteste-t-il pas la participation de Bretons à la partie de barres organisée par les rois carolingiens en 842, entre Worms et Mayence ?

Cela dit, il ne saurait être question de faire de saint Malo un lointain prédécesseur de saint Jean Bosco que la légende dorée salésienne du XX^e^ siècle montre jouant allègrement aux barres avec ses élèves. Tous les hagiographes médiévaux s'accordent au contraire pour voir un gage de sainteté dans le fait que leur héros ne s'amuse pas avec ses camarades, mais profite de ce moment de détente pour s'accorder une sieste réparatrice. À l'aube de la Renaissance du XII^e^ siècle, quand Sigebert de Gembloux († 1112) est chargé de réécrire la *Vita*, il oppose l'attitude du saint enfant qui s'endort sagement à celle des autres enfants «s'appliquant à s'occuper au loisir du jeu» (*in otioso ludendi negotio intentis*[21]). La scène n'est même plus esquissée ; il suffit à présent de l'inscrire dans l'alternative *otium / negotium* que le monachisme médiéval a héritée de la tradition antique.

Bernard Merdrignac

[21] «V. Maclovii sive Machutii, auct. Sigeberto Gemblacensi», éd. Migne, *Patrologie latine*, t. CLX, col. 732, chap. 3.

Saint Magloire et la «Maline»

Le dossier hagiographique de saint Magloire n'est toujours pas disponible dans une édition satisfaisante selon les critères scientifiques actuels[1]. Les circonstances de sa rédaction ne sont donc pas encore définitivement éclaircies, si bien que l'on doit se contenter de dater celle-ci entre un *terminus ante quem* que Joseph-Claude Poulin place peu après 850 et un *terminus a quo* situé par Hubert Guillotel vers le milieu du X^e^ siècle[2].

Selon ce document, que l'abbé François Duine qualifiait de «chef-d'œuvre de l'ancienne littérature bretonne[3]», saint Magloire est donné comme le cousin de saint Samson à qui il aurait succédé sur le siège archiépiscopal de Dol. Sur l'injonction d'un ange, il abdique en faveur de saint Budoc pour se retirer sur l'île de Sercq (*Sargia*), où il mène par la suite une vie monastique à la tête de soixante-deux disciples. Les miracles accomplis par le saint durant cette phase insulaire de sa carrière ont tous en commun de se dérouler en mer ou au bord du rivage. L'un d'entre eux, qui illustre le pouvoir de bilocation de saint Magloire, est suffisamment exceptionnel dans l'hagiogra-

[1] M. Denis Brillet, qui a soutenu un mémoire de D.E.A., sous la direction du professeur M.-F. Auzépy, consacré à *La Vie de saint Guénolé envoyée à Jean d'Arezzo* (Paris VIII, 2000), envisage de consacrer sa thèse à ce dossier hagiographique de saint Magloire

[2] Voir A. DE LA BORDERIE, « Miracles de saint Magloire et fondation du monastère de Léhon», *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, t. IV, 1891, p. 295-296 et 339-344. – F. DUINE, *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, Rennes, 1918, p. 49-51. – M. LAPIDGE, R. SHARPE, *A Bibliography of Celtic-Latin Litterature (400-1220)*, Dublin, Royal Irish Academy, 1985, p. 255-256 (§ 932-933). – J.-C. POULIN, «Les dossiers de S. Magloire de Dol et de S. Malo d'Alet (Province de Bretagne) [SHG II]», *Francia*, band 17/1, 1990, p. 185-207. – H. GUILLOTEL, «Saint-Suliac : rencontre de l'archéologie, de la diplomatique, du droit et de l'hagiographie», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 14-16.

[3] F. DUINE, *Memento...*, *op. cit.*, p. 49, § 10.

phie bretonne pour retenir notre attention. En voici une rapide analyse[4] :

Après le repas, au moment de la sieste, les élèves de l'école monastique obtiennent de Magloire l'autorisation d'aller jouer sur le rivage (ακτη, en grec dans le texte). Comme ceux-ci s'amusent ou révisent leurs leçons sur l'épave, échouée là depuis longtemps, «d'un navire qui pourrait, à cause de sa taille, être appelé trirème», la marée montante les emporte vers le large[5]. Tandis que les enfants paniquent, saint Magloire apparaît miraculeusement, à la poupe et dirige sans encombre ce navire jusqu'à une côte étrangère.

Ce récit, enlevé avec un incontestable talent de narration[6], est, bien entendu, susceptible de plusieurs niveaux de lecture (sens historique, spirituel, moral, anagogique). Pour notre présent propos, il vaut la peine de relever la «précision du vocabulaire de la navigation et de la construction navale[7]». François Kerlouégan a, par ailleurs, attiré l'attention sur l'emploi du terme *malina* qui se rencontre dans les *Hisperica Famina*[8] pour désigner la marée montante («courant de flot») par opposition à *ledo* qui s'applique à la marée descendante («courant de jusant»). Au début du XI[e] siècle, Raoul Glaber (*Historiae*, III, 3) atteste que, de son temps, dans le pays du Mont-Saint-Michel, le flux (*maris incrementum*) se disait toujours *malinae* et qu'on employait le mot *ledones* pour le reflux (*decrementum maris*[9]). Ces termes étaient toutefois suffisamment rares pour que Josselin de Furness, au XII[e] siècle, dans sa réfection de la *Vita* de saint Kentigern (en relations avec saint Servan !) n'ait pas compris leur signification dans la source dont il s'inspirait et en ait fait deux noms de rivières[10]. *Malina* est sans doute une déformation du terme *marina* qui s'applique à la «marée montante» dans la *Vita S. Maclovii* attribuée à Jean de la Grille («*...Interea marina refusio solito et naturali more exundans*[11]»). C'est d'ailleurs ainsi que ce mot a été compris, en 1315, par le traducteur de ce passage dans la version française de ces mêmes *Miracles de saint Magloire* : «*trop merveilleusement grant marine vint hâtivement*[12]». La chanson d'Aiquin, probablement composée à Dol à la fin du XII[e] siècle, confirme que le terme appartenait au dialecte local : [...] *Fouyant s'en va Aiquin / Vers la marine sen va tout le chemin* («Aiquin s'enfuit. Il suit le chemin qui va vers la mer» – v. 3024-3025[13]).

Toutefois, ce rapprochement n'est pas perçu comme tel par l'auteur des *Miracula Maglorii* qui emploie, en effet, quelques lignes

---

4 SOCIÉTÉ DES BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum, Nov. X* (abrégé ci-dessous en *AASS*), p. 789, II, 21.

5 *Ibid.* : *malina incredibilis subito accessit et parvulos cum navi citissime portavit.*

6 Cf. les remarques stylistiques de F. DUINE, *Memento...*, *op. cit.*, p. 49-50, § 10. – Voir aussi F. KERLOUÉGAN, «La littérature religieuse et profane», dans J. BALCOU, Y. LE GALLO, *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, t. I, *Héritage celtique et captation française*, sous la dir. de L. Fleuriot et A.-P. Segalen, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1987, p. 89-93.

7 *AASS*, chap. 22 : *in eodem navi, nulla carbassa, nullum aplustre, ulla etiam artemonis adminicula et, ut epilogum breviter concludam, nulla navalia apparebant instrumenta.* – Cf. L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, Payot, 1980, p. 212, note 47. – J.-C. POULIN, «Les dossiers de S. Magloire de Dol...», *op. cit.*, p. 193. – P. GROSJEAN, «*Confusa caligo*. Remarques sur les *Hisperica Famina*», *Celtica*, vol. 3, 1956, p. 69, porte «une attention spéciale» au vocabulaire maritime dans les *Vitae* bretonnes dont précisément celle de saint Magloire.

8 F. KERLOUÉGAN, «La littérature religieuse et profane», *op. cit.*

9 F. DUINE, *Lexique hagiographique*, Bibliothèque universitaire de Rennes, droit, ms. 471, f° 578.

10 Cf. K. JACKSON, «The sources for the life of St Kentigern», dans N. K. CHADWICK (éd.), *Studies in the Early British Church*, Cambridge, reprint, 1973, p. 308.

11 MABILLON, *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*, Saeculum I, p. 217, chap. 2.

12 A. DE LA BORDERIE, «Miracles de saint Magloire et fondation du monastère de Lehon», *op. cit.*, p. 122. – Cf. F. DUINE, *Lexique hagiographique*, *op. cit.*

13 F. JACQUES (éd.), *Aiquin ou la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne*, Sénéfiance n° 8, Aix-en-Provence, Publication du CUERMA, 1979, p. 204-205.

plus haut, dans ce même passage, l'adjectif *marinus*, au sens classique du terme, pour préciser que les moinillons se tenaient dans un «endroit à l'abri de la marée montante[14]». La *malina* est toutefois ici qualifiée d' *incredibilis*, ce qui a autorisé les Bollandistes à suivre Du Cange et à comprendre, en première lecture, qu'il pourrait s'agir d'une «lame de fond[15]». Mais il est sans doute possible d'affiner l'interprétation de ce terme. En effet, l'obscurité de celui-ci tient à ce qu'il ressortit au vocabulaire technique. Dáibhi Ó Cróinín fait incidemment remarquer que les *Hisperica Famina* avaient pu emprunter ce mot aux traités de comput du haut Moyen Âge, où il se rencontre à l'occasion[16]. En tâchant d'établir la date de Pâques, les computistes médiévaux étaient en effet amenés à se préoccuper des marées d'équinoxe. À ce sujet, la lecture d'un grand quotidien régional est susceptible d'apporter les éclaircissements nécessaires. En effet, à l'occasion de la «marée du siècle»... dernier, en février 1993, le journal *Ouest-France* a publié plusieurs témoignages de pêcheurs à pied que «les prochaines grandes marées [faisaient] déjà saliver». Celui de Georges («69 ans, retraité des Forges de Basse-Indre, vit à Bouin, Vendée») nous concerne directement : «La pêche, je déteste ! Mais je m'intéresse aux éclipses de soleil, aux tremblements de terre et aux marées. J'ai repéré la 119 sur le calendrier des Postes. Quel baratin du tonnerre on a fait sur celle «du siècle» en 1975. Mais les vents étaient de terre et repoussaient tout. Cela valait à peine une 110. Mon père, qui pêchait des anguilles dans les fossés salés de Bouin, me faisait lire l'almanach. Il cherchait la «maline» ; c'est comme cela que les vieux appelaient, en patois, la grande-grande marée [*sic*][17].»

Dès lors, me semble-t-il, la cause est entendue. Le terme «maline» est toujours vivant dans certains parlers du grand Ouest pour désigner les marées de coefficient exceptionnel, les «grandes-grandes marées». La baie du Mont-Saint-Michel est réputée pour la puissance de ses marées (Saint-Malo en fait même aujourd'hui un argument de promotion touristique). C'est donc cette signification précise qu'a donné au mot *malina* le moine de Léhon du haut Moyen Âge. D'autre part, on peut, sans forcer le texte outre mesure, essayer de situer ce miracle de saint Magloire sur l'«annuaire des marées». En effet, le fait que les moinillons aillent à la plage pour ne pas déranger les frères pendant leur sommeil par leurs bavardages[18], fait (anachroniquement) référence à la règle bénédictine (*RB*, chap. 48) qui programme une sieste entre «sexte et none» (de midi à seize heures, environ) durant l'été («de Pâques aux calendes d'octobre»). Cela exclut la marée d'équinoxe de printemps et implique qu'il s'agissait nécessairement de celle de septembre.

Par le fait même, le contexte du récit miraculeux se précise. En effet, les cartes des courants de marée du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) signalent la présence d'un puissant courant de marée à Sercq, en période de vive-eau (plus de 4 nœuds à marée haute[19]). Dans des circonstances particulièrement propices, sinon miraculeuses (coefficient exceptionnel ; vent favorable, comme dans le cas d'une

---

[14] *AASS : nam in tuto loco ab accessu marino sedebant.*

[15] *AASS*, p. 791, n. d. : Malina *seu* Malinea *non est fluxus maris ordinarius, quae statis horis diebus singulis accidit, sed talis altitudo aquarum, quae modum consuetum excedit.*

[16] D. Ó Cróinín, *review* de M. Herren (éd.) *Insular Latin Suties : Papers on Latin Texts and Manuscripts of the British Isles. 550-1066*, Toronto, Papers in Medieval Studies, 1981, dans *Peritia*, vol. 1, 1982, p. 405.

[17] Témoignage recueilli à Bouin, sur la côte vendéenne, à l'occasion de la marée du siècle ...dernier (*Ouest-France*, 7 février 1993, p. 6).

[18] *AASS*, chap. 20 : «*...ut garrulitas nostrae vocis monachis quiescentibus somnium non possit eripere.*»

[19] À titre indicatif, la vitesse atteinte par un navire à voile durant le haut Moyen Âge pouvait être de 3 ou 4 nœuds. Cf. S. Mc Grail, «De la Grande à la Petite Bretagne au temps de saint Paul Aurélien», dans B. Tanguy et T. Daniel (éd.), *Sur les pas de saint Paul Aurélien*, Colloque international de Saint-Pol-de Léon (7-8 juin 1991), Brest-Quimper, 1997, p. 30.

«marée de 120»), un tel courant pouvait permettre à ce «bateau fantôme[20]» de franchir effectivement, sans voiles ni rames, les vingt-quatre milles qui séparent Sercq (Point-Robert) du cap de la Hague (La Plate), à la pointe du Cotentin[21]. Par contre, à partir de là, l'intervention miraculeuse de saint Magloire n'était pas de trop pour conduire celui-ci à bon port !

Bernard Merdrignac

[20] J'emprunte l'expression à J.-C. CASSARD, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge. Des origines au milieu du XIV^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 116.

[21] *Livre de bord / Bloc marine. Mer du Nord-Manche-Atlantique* (32^e édition), Marseille, Interval éd., 1996, p. 302-307, reproduisant à échelle réduite les cartes des Atlas des courants et marées (n° 551-559) édités par le SHOM. Je remercie vivement M. Magnon (Station météréologique de Lancieux) qui m'a gracieusement procuré cette documentation ainsi que Thomas Pichot qui m'a aimablement aidé à interpréter celle-ci.

«Le *Credo* des Apôtres»

Une tradition médiévale intéressante attribue à chacun des douze apôtres l'une des phrases du *Credo*. Un sermon longtemps attribué à saint Augustin décrivait l'événement de la Pentecôte comme si chaque apôtre, inspiré par le Saint-Esprit, avait prononcé, à tour de rôle, les différentes phrases du *Credo*[1]. On connaît beaucoup de témoignages artistiques de cela : Émile Mâle, qui a parfaitement étudié[2] le thème du «*Credo* des Apôtres», en a cité de nombreux exemples figurés. Il a observé une fréquente corrélation, à la fin du Moyen Âge, avec un «*Credo* des Prophètes» (ainsi dans les Livres d'heures du duc de Berry) : chaque article de la foi est présenté comme annoncé par la parole d'un prophète. Le même auteur a fait remarquer que, dans certains cas, l'ordre des apôtres avait été bouleversé, ainsi dans le chœur de la cathédrale d'Albi, et dans une petite chapelle construite à Cluny par l'abbé Jean de Bourbon, dans la seconde moitié du XV^e siècle. Cependant, le témoin le plus occidental cité par Émile Mâle était constitué par les vitraux de Saint-Serge d'Angers. Pour les témoins bretons, on peut renvoyer au travail de Victor-Henry Debidour[3].

Rappelons d'abord l'importance de la dévotion aux apôtres en Bretagne : si l'on entre généralement par un porche orné ou plutôt gardé par les douze statues, c'est certainement parce que les douze apôtres étaient bien les piliers de la foi et de l'Église. Nous les trouvons de la même façon au porche des cathédrales, et généralement sur l'accès principal. Or nous pouvons aujourd'hui différencier les figurations des apôtres grâce à des attributs traditionnels, liés à leur fonction et à leurs aventures ; c'est souvent l'instrument de leur passion qui est représenté. Mais il arrive fréquemment aussi que nos apôtres portent tous une longue banderole, qui a dû autrefois recevoir un texte peint ; or il ne s'agit pas d'un phylactère magique, ni d'une étiquette destinée à recevoir leur nom. Victor-Henry Debidour a décrit, entre autres, le porche de Saint-Herbot, où les devises de chaque apôtre, sculptées dans la pierre, sont encore bien visibles : il s'agit bien des différentes phrases du *Credo*. De même pour les apôtres de l'ossuaire de Sizun, et ceux du calvaire de Saint-Vénec en Briec. On trouvera des restes de devises peintes sur les apôtres du porche de

[1] J.-B. MIGNE, *Patrologia latina...*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 2188. (Pseudo-Augustinus, Sermo 240).

[2] Émile MÂLE, *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France. Étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspiration*, Paris, A. Colin, 1908, p. 259-267.

[3] Victor-Henry DEBIDOUR, *L'art de Bretagne*, Paris, Arthaud, 1979 (p. 122-125, «Les porches»).

Pencran. Enfin, les devises des apôtres sont encore présentes, à la fin du XVIII[e] siècle, dans le porche de l'église de Lennon. L'un des apôtres du porche de l'église de Pleyben porte encore sa devise (sculptée) : et, comme on s'y attend, c'est un passage du *Credo*, *sanctam ecclesiam catholicam, sanctorum communionem.* Nous pouvons par conséquent l'identifier comme étant Matthieu, car c'était à Matthieu qu'on attribuait cette neuvième phrase du *Credo* (le texte médiéval[4], comme on voit, est distribué entre les apôtres). Les porches des apôtres sont un élément décoratif extrêmement courant, mais les ouvrages de référence, comme celui de Couffon, ne donnent pas beaucoup de détails pour les décrire ; il y aurait là un sujet de recherche de «pré-inventaire».

Mais cette note est destinée surtout à signaler la présence de la même tradition dans la littérature en moyen breton.

Bien sûr, le «symbole des apôtres» étant divisé en douze phrases, on en reprend le contenu sous le titre des «douze articles de la foi», et nous avons cette liste en moyen breton, juste après un *Credo*, dans le Catéchisme de Gilles de Kerampuil[5]. Mais la tradition dont nous parlons trouve un écho plus précis en Bretagne.

Le meilleur exemple du *Credo* des Apôtres dans la littérature bretonne nous vient de Gilles de Kerampuil, déjà cité. Dans son «Livre d'Heures» (1575) p. H.5-H.8, nous avons, sous forme versifiée, tous les versets du *Credo* mis dans la bouche des apôtres.[6]

An daoudec articl an fez christen, ha catholic :

Piou pennac n'o cred, nendeu guir seruicher da Doue, na ne guell bezafu saluet. Gant G. K. p. e C.

Sant Pezr a lauar
Credo in deum patrem omnipotentem creator(em) celi & terre
Me a cred en Doue an Tat hollgalloudec,
En vn deite, try persson an Dreindet,
Crouer dan nefu, ha dan douar
An Ilys hon quelen, an scriptur an lauar.

Sant Andreu.
Et in Iesum christum filium eius vnicum dominum nostrum
Iuez me a cred en e map quer
Iesus Christ hon guir saluer
Vnic, esgal ouz Doue an Tat
Hon autrou dre guir raeson, guiryon, fidel ha [mat.

---

[4] Il vaut la peine de rappeler ce texte médiéval du *Credo* distribué entre les apôtres :

I. Petrus : Credo in Deum patrem omnipotentem, creatorem cæli et terræ.
II. Andreas: Et in Iesum Christum filium eius.
III. Iacobus (Maior): Qui conceptus est de Spiritu Sancto, creatus ex Maria uirgine.
IV. Iohannes: Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus est.
V. Thomas: Descendit ad inferna. Tertia die resurrexit a mortuis.
VI. Iacobus (Minor): Ascendit ad cælos, sedet ad dexteram Patris omnipotentis.
VII. Philippus: Inde uenturus est iudicare uiuos et mortuos.
VIII. Bartholomeus: Credo in Spiritum sanctum.
IX. Matthæus: Sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem.
X. Simon: Remissionem peccatorum.
XI. Iudas (Thaddæus): Carnis resurrectionem.
XII. Mathias: Vitam æternam.

[5] Texte publié par É. ERNAULT, «Le Breton de Gilles de Kerampuil, Catechisme et Heuryou», *Revue celtique*, t. XLV, 1928, p. 202-271, et XLVII, 1930, p. 72-159 (le *Catéchisme* proprement dit, p. 72-127 ; le reste de la deuxième livraison est consacré aux *Heuryou*). Imprimé probablement en 1575 comme les *Heuryou*, le Catéchisme offre côte à côte le texte du *Credo*, et celui des «Douze articles de la foi», qui en diffère assez peu, mis à part quelques rajeunissements ou précisions. Comparer *Revue celtique*, t. XLV, 1928, p. 214 et 216 (§ 13; traduction, § 13 *bis*), et *ibid.*, p. 216 et 218 (§ 15).

Ernault signale un *Credo* plus ancien publié par P. LE NESTOUR, *Revue celtique*, t. XX, 1899, 184, 393. Il en corrige le texte en plusieurs endroits. Sur les *Credo*, on peut se reporter aussi à C. GUYONVARC'H, *Le Catholicon de Jehan Lagadeuc*, vol. 2, Rennes, 1975 (Celticum 22), introduction p. XXXIX-XLVII.

[6] Nous utilisons le texte de l'édition Émile Ernault, *Revue celtique*, t. XLVII, 1930, p. 130-132, avec les additions de C. Guyonvarch (cité note 2), p. XLIV-XLVII, qui a observé que chaque strophe bretonne était précédé du verset latin. Il est curieux que cette dernière étude néglige de reconnaître le nom des douze apôtres ; on doit signaler aussi l'omission d'une strophe (*Sant Ian*).

Sant Iacques.
Qui conceptus est de spiritu sancto, natus ex Maria virgine
Pe heuny so concepuet dre gracz an speret glan
Ganet vez a Mary, hon mam guit[tibunan]
Goude guenel map Doue guerches eu chomet
Ret voa accomplissafu compsou an prophedet.

Sant Ian
Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus est
Dindan Poncz Pilat barner mechant
En deueuz gouzafuet an innocent
An curun spern, an casty, hac en croas cru-
[ciffiet
Maru entre an lazron, ha gant Ioseph sebe-
[lyet.

Sant Thomas.
Descendit ad Inferos tertia die resurrexit a mortuis
En inferniou ez disquennas
Hac an re iust a diliuras
Ouz vezaff paeet ho ransson,
Dre e maru ha passion
Dan trede dez a maru, da beu ez resuscitas
Eguit hon oll conffort ha consolation.

Sant Jacques an bihan.
Ascendit ad celos, sedet ad dexteram Dei patris omnipotentis.
Pingnet eu en neffuou,
Hac e asez an tu dechou
Da Doue an tat, hollgalloudec
Eguit mar obseruomp, e gourchemennou :
Gantaff en ioazou bezafu tennet.

Sant Philip.
Inde venturus est iudicare viuos & mortuos
Ahano e deuy en puissancz e magestez
Da barn pep vnan dre e dellez
An iust dan buhez, ha ioaz eternel :
An drouc, dan tan infernal a so cruel.

Sant Bertheleme.
Credo in spiritum sanctum
Me a cred parfaet en Speret glan,
An trede persson an Dreindet,
A adorer gant an Tat, han map, vn Doue guy-
[tibunan
Dreizafu ez homp oll viuiffiet.

Sant Mazeu.
Sanctam ecclesiam catholicam, sanctorum communionem.
Me a cred an Ylis christen ha catolic,
Confirmet dre goat an Saluer, hac an prophe-
[det,
Plantet dre'n doctrin santel apostolic:
An miraclou, communion an sent, h'an mar-
[tiret.

Sant Symon.
Remissionem peccatorum
Remission an pechedou, dre'n moyenou
[ordrenet
Confession, contrition, satisfaction, ha pini-
[gen :
Merit an sacramentou, gant Doue instituet :
An minister an belec, na desesperhe den.

Sant Iud.
Carnis resurrectionem
An resurrection an holl corffou,
Pan deuy map Doue da barn an bet,
A recepuo ennhe ho eneffou
Dre an scriptur so assuret.

Sant Mathias.
Vitam eternam
Dan re iust an buhez eternel,
A so preparet a pep amser,
Iuez an tan infernal, ha cruel
Da bugalez pechet eu an saler.

Traduction :

Les douze articles de la foi chrétienne et catholique

Quiconque ne les croit pas, n'est pas un vrai serviteur de Dieu et ne peut être sauvé. Par G(illes de) K(erampuil) c(uré) à C(léder) [préambule qui caractérise le *Credo* dit de saint Athanase : «Quiscumque vult salvus esse…»].

Saint Pierre dit :
Je crois en Dieu le père tout-puissant,
en un seul Dieu, les trois personnes de la Trinité,
créateur du ciel et de la terre,
l'Église nous l'enseigne, l'Écriture le dit.

Saint André dit :
De plus je crois en son cher fils,
Jésus-Christ, notre vrai Sauveur,
Unique, égal à Dieu le Père,
Notre Seigneur en vérité, juste, fidèle et bon.

Saint Jacques (le Majeur) :
Lequel a été conçu par la grâce du Saint-Esprit,
né de Marie, notre Mère à tous,
elle est restée vierge après la mise au monde du fils de Dieu,
il fallait accomplir les paroles des prophètes.

Saint Jean :
Sous Ponce Pilate, le méchant juge,
l'innocent a souffert
la couronne d'épine, le châtiment, et (il a été) crucifié en croix,
(il est) mort entre les larrons, et (il a été) enseveli par Joseph.

Saint Thomas :
Aux enfers il descendit
et délivra les justes
après avoir payé leur rançon
par sa mort et sa passion.
Au troisième jour il ressuscita, de la mort à la vie,
pour notre réconfort et notre consolation, à tous.

Saint Jacques le Mineur :
Il est monté aux cieux
et il est assis à la droite
de Dieu le Père tout-puissant
afin que nous soyons entraînés par lui dans les béatitudes,
si nous observons ses commandements.

Saint Philippe :
De là il reviendra dans la puissance et la majesté
pour juger chacun selon son mérite :
le juste (sera envoyé) à la vie et à la joie éternelles,
le mauvais, au feu infernal, qui est cruel.

Saint Barthélemy :
Je crois parfaitement au Saint-Esprit,
la troisième personne de la Trinité,
qui est adoré avec le Père et le Fils, (ne faisant qu') un seul Dieu ensemble,
(c'est) par lui que nous sommes tous vivifiés.

Saint Mathieu :
Je crois dans l'Église chrétienne et catholique,
confirmée par le sang du Sauveur et les prophètes,
fondée par la sainte doctrine apostolique
(et par) les miracles, la communion des saints et des martyrs.

Saint Simon :
La rémission des péchés, (conférée) par les moyens autorisés,
confession, contrition, réparation et pénitence:
La valeur des sacrements institués par Dieu,
Le ministère du prêtre, pour que l'homme échappe au désespoir.

Saint Jude (ou Thaddée) :
La résurrection de tous les corps, qui,
lorsque le fils de Dieu viendra pour juger le monde,
récupèreront en eux leur âme,
ce qui est assuré par l'Écriture.

Saint Mathias :
La vie éternelle est préparée
de tout temps pour les justes,
et aussi le feu d'enfer, cruel,
pour les enfants du péché, c'est leur salaire.

Comme on voit, l'absence de verbe dans les strophes en moyen breton reflète le plus souvent l'absence de verbe en latin.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler que la même tradition était connue dans les autres pays celtiques. Thomas Jones a publié[7] deux versions galloises des «Douze articles de la foi» sous le titre, *Credo'r Apostolion yn Gym-*

[7] Thomas JONES, «Pethau nas cyhoeddwyd. 9. Credo'r Apostolion yn Gymraeg» [Choses inédites : 9. Le *Credo* des Apôtres en gallois], *Cylchgrawn Llyfrgell Genedlaethol Cymru, The National Library of Wales Journal*, t. IV, 1-2, 1945-1946, p. 75-82.

raeg (Le *Credo* des Apôtres en gallois); le premier, en moyen gallois, est tiré de Peniarth 16, page 9a ; il comporte une introduction rattachant la révélation chrétienne à divers épisodes de l'Ancien Testament. Chaque article est présenté de la façon suivante : «Le premier point des douze points concerne le Père au ciel. C'est : *Credo in Deum, Patrem omnipotentem, creatorem celi et terre*, voici le sens de ces mots : Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. Et ce point du *credo* fut fondé par Pierre.»

L'autre version publiée par Thomas Jones inclut les citations des prophètes (y compris Moïse et David) qui étaient considérées comme correspondant aux articles de la foi. Elle est due à l'érudit du XVI[e] siècle Ellis Gruffudd, surnommé le soldat de Calais, un soldat qui a laissé une sorte d'histoire du monde comportant de nombreuses légendes (National Library of Wales, ms. n° 5276, p. 236a) ; son texte est certainement une traduction.

En Irlande aussi nous rencontrons plusieurs fois les «Douze articles de la foi[8]» mais il ne nous a pas été possible de vérifier si ce texte irlandais comportait les attributions aux apôtres. Bien entendu, le *Credo* était appelé, là-bas aussi, «symbole des apôtres», ou plus exactement, «*Credo* des apôtres» (*Cré na n-Aspal*), ainsi dans un poème paraphrasant le Credo, commençant par *Creidim mar chreideas an Eaglais...* «Je crois comme croit l'Église[9]», mais là non plus nous ne trouvons pas d'attribution précise à chacun des apôtres.

Pierre-Yves Lambert

8 Cf., par exemple, Robin FLOWER, *Catalogue of Irish Manuscripts in the British Museum*, II, London, 1926, p. 532 (Egerton 1781), p. 556 (Egerton 136), inc. *Dá airtecul déc in chreidimh annso sís.* – Winifred WULFF, Kathleen MULCHRONE, *Catalogue of Irish Manuscripts in the Royal Irish Academy*, fasc. X, Dublin, 1933, n° 476 (Liber Flavus Fergusiorum, or 23 O 48), p. 1262 (p. 23 r°bi du ms.).

9 Lambert MAC CIONNAITH (McKENNA), S. J., *Dioghluim Dána*, Baile Átha Cliath, 1938, n° 15, p. 43.

Le Memento du Bretonnant, Paris, Beauchesne, 1907

Les cendres de Tanguy Malmanche (1875-1953) reposent en paix depuis cinquante ans au cimetière de Dives-sur-Mer, non loin de Deauville et de ses «planches». À l'état civil, l'homme s'appelait Tanneguy Charles François Malemanche. Né à «Saint-Omer-en-Artois», T. Malmanche gagna Brest et la Bretagne avec les siens vers sa douzième année. Proche de la grande ville, le manoir du Rest en Plabennec était une propriété de famille de longue date[1]. Tout près du manoir, un moulin, tenu par Urien Le Coant et Marie Le Roux, son épouse : ce fut cette dernière principalement qui initia le jeune Tanneguy aux rudes sonorités du dialecte léonais, véhicule de tout un répertoire de contes merveilleux et effrayants qui firent les délices de l'enfant du «château»...

Conteur, dramaturge, poète, amoureux de la Bretagne et du breton, T. Malmanche a surtout vécu loin du pays de Léon qui fut, en

1 L'arrière-grand-père de Tanneguy (qui hérita de ses prénoms) s'appelait Charles François Malemanche. Franc-maçon, il fut maire de Brest en 1790-1791. Il est compté parmi les acquéreurs de «biens nationaux». Le 23 juin 1791, il essaya, avec des gardes nationaux et des amis de la Constitution, de sauver du lynchage de la foule un officier aristocrate qui avait tracé des graffiti injurieux pour la Révolution. Ayant fait partie des trente administrateurs du Finistère jugés coupables de «conspiration contre le peuple français pour allumer la guerre civile», il périt sur l'échafaud en mai 1791.

quelque sorte, son paradis perdu. Perdu, et quelquefois retrouvé. Durant l'année 1904-1905, il est à Paris où il donne des cours de breton sous les auspices de la société «La Bretagne». L'idée lui vint, en 1907, de publier son *Cours pratique de langue bretonne* sous le titre *Le Memento du Bretonnant*[2] : modeste, l'ouvrage tient en 78 pages ; il était signé «Tanguy Malmanche, Ancien Élève de l'Ecole Pratique des Hautes-Études», et se vendait 2 francs.

Tout ce qui est signé Tanguy Malmanche porte la marque de la puissante originalité du personnage. Mystique et truculent, facétieux et pudique, misanthrope et compatissant, T. Malmanche demeure inclassable. Semble avoir dominé en lui une imagination créatrice des plus fécondes, jointe à une très vive sensibilité, qu'il protégeait par le blindage déconcertant de ses manières bourrues. Superbe en français, la plume de notre écrivain est parfois gauche, et même fautive en breton. Mais il chérira toujours le «patois de son cœur». *Le Memento du Bretonnant* est sans doute un cours de breton ; il est aussi l'une des facettes du bonhomme Malmanche. L'auteur s'y exprime à la première personne, formulant avec assurance des vues personnelles : c'est ainsi qu'il classe les mutations en deux catégories, celles qui sont *grammaticales* (p. 7-8) et celles qu'il appelle *euphoniques* (p. 9-11) et qui, selon lui, ne sont pas vraiment indispensables. «Il est [...] avéré, écrit Malmanche, qu'avec les méthodes parues jusqu'à ce jour, dix-neuf fois sur vingt l'élève le mieux intentionné s'est heurté à l'obstacle terrible des mutations, n'a pu le franchir, et s'en est retourné sur ses pas, en disant à l'étude du breton un éternel adieu» (p. 9). «En ce qui concerne les mutations euphoniques, les étudier de son mieux mais en y attachant une importance secondaire et au besoin même en passant outre chaque fois qu'elles paraîtront présenter une difficulté insurmontable. Ce dernier conseil n'est évidemment pas celui d'un puriste ; mais c'est celui d'un Breton pratique qui se souvient du proverbe : *Gwell eo eur bugel gak eget eur bugel mud* (Mieux est un enfant bègue qu'un enfant muet)» (p. 11).

L'ouvrage est divisé en huit leçons qui «correspondent à huit mois de cours» (avertissement de l'auteur). N'y avait-il qu'un cours par mois ? Chaque leçon est bien courte (de 4 à 11 pages), et se termine par un exercice ; 8 appendices complètent l'opuscule. L'appendice I consiste en un *Tableau synoptique des mutations* (p. 63), où apparaît clairement la division entre les mutations *grammaticales* et les mutations *euphoniques* (perçues par T. Malmanche comme étant relativement secondaires).

Les mutations *grammaticales* («incontournables», elles) se font après *va*, *he*, *o*, *da*, *e*, *az*, *ho*, *hon* (*hor*), toutes formes d'adjectifs possessifs ou de pronoms personnels infixes ; après *ar*, *an* dans les substantifs féminins singuliers.

On doit dire régulièrement *va zad*, *he zad*, *o zad* ; *da dad*, *e dad* ; *d'az preur* ; *ho kwele* ; *hor c'halon* ; *ar vamm*, *an daol*.

Toutes les autres mutations sont *euphoniques*. Sont donc tolérées des formes comme *ar bugale*, *foar Kastellin*, *eur vamm mad*, *an holl tud*, *Youenn bras*, *a-biskoaz*, *re tomm*, *da piou*, *dam tost*, *daou ti*, *diou taol*, *diwar bremañ dre pelec'h*, *en em karet*, *en eur mont*, *eur gwall ki*, *na/ne komzit ket*, *pa bez skuiz*, *daou pe tri*, *peurgwerzet*, *ra bezo meulet*, *ar re bihan*, *seul kosoc'h*, *war mor*, *o mont*, *me a kan*, *dec'h e gouelen*, *ma bez klañv*, *tri park*, *teir perenn*, *pevar troad*, *peder taol*, *nao ti*...

Quel accueil reçut pareille proposition ? Que sont devenues les mutations bretonnes depuis cent ans ? Elles ont à coup sûr perdu du terrain, avant même que la langue n'en perde. Par «perdre du terrain», il faut

[2] Était annoncé «en préparation» *Le Vade-Mecum du Bretonnant*, qui a dû rester en l'état de manuscrit, car il ne figure dans aucun catalogue des ouvrages de Malmanche.

entendre une simplification du système : dans la langue parlée par les quelque deux cent mille bretonnants *native-speakers* qui parlent ordinairement le breton et qui, entre eux, ne parlent guère que breton, on assiste à une progression conquérante de la *mutation par adoucissement*, au détriment des autres formes de mutations, alors que celle par adoucissement était déjà archimajoritaire dans les grammaires «classiques». En Poher, même les octogénaires disent depuis longtemps *ma dad, ma di, ma bark, ma gorn-butun*. Les mêmes, commentant les effets du remembrement et faisant mémoire d'un champ qu'ils charruaient il y a cinquante ans, lui donneront correctement le nom qu'il portait : *ar park tri c'horn*. Des *native-speakers* plus jeunes ne connaissent plus l'opposition *e dad / he zad* ; on entend *e dad dehoñ / e dad dehi* ; de même que l'on a *ar vamm, e vamm* (*dehoñ* ou *dehi*), on dira par analogie, *ma vamm*. Si l'on change de camp pour se retrouver dans un groupe d'élèves *Diwan* ou de classe bilingue (privé ou public), on observera d'autres entorses aux mutations, mais nullement dans le respect de la classification proposée par Malmanche. On peut affirmer que beaucoup de ces jeunes estropient les mutations avec intrépidité, comme s'ils souhaitaient confusément s'affranchir d'entraves qui leur brident le verbe, et peut-être la pensée...

Les témoignages font défaut, semble-t-il, sur les leçons de breton que donnait Malmanche à Paris il y a un siècle. Quels étaient ses élèves ? (Sou)riait-on quand le professeur enseignait la «formule pour s'habituer à la prononciation du *c'h* : *C'houec'h merc'h gwerc'h, war c'houec'h sac'h kerc'h, a ia d'ar marc'had* (six filles vierges, sur six sacs d'avoine, vont au marché» ? (p. 4). En 1907, se posait déjà (et bien longtemps auparavant) la question de savoir à quoi sert le breton. Le professeur Malmanche raconte (p. 61-62) l'histoire de quelqu'un – lui-même – à qui la connaissance du breton sauva la vie. Fils de famille, Tanneguy Malemanche possédait supérieurement la langue française. Il découvrit le breton comme le chercheur de perles rares dont parle l'Écriture. Pour lui, le breton était un «plus» dont il n'essaya plus jamais de se passer. Ceux qui, de nos jours, consultent son *Memento du Bretonnant* découvrent une «curiosité» sans doute, mais aussi, entre les lignes, les mots doux d'un amoureux de la langue.

Fañch Morvannou

Quelques éléments à porter au dossier de la langue bretonne en pays guérandais

Des études récentes fondées sur la toponymie ou la linguistique ont envisagé l'évolution de la présence de la langue bretonne au pays guérandais[1], à propos de laquelle B. Tanguy a fait le point dans un article récent[2]. Pour cet ensemble géographique, et pour le Moyen Âge, ces études concluent à un recul limité de l'usage du breton.

Le dépouillement systématique des archives dans le cadre d'un travail historique sur le pays guérandais à la fin du Moyen Âge

[1] J.-Y. LE MOIGN, *Toponymie bretonne de haute Bretagne. Analyse informatique des formes anciennes et modernes*, Rennes, 1988, 2 vol., thèse dactyl., repris, moins certaines cartes, dans *Les noms de lieux bretons en haute Bretagne*, Spézet, 1990. – E. VALLERIE, *Traité de toponymie historique de la Bretagne*, Le Relecq-Kerhuon, 1995, 3 vol. (t. III, traduction française). – G. BURON, «Le suffixe breton *-ed* dans l'onomastique guérandaise», *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 133, 1998, p. 53-72. Ces ouvrages comportent une bibliographie à laquelle on se référera.

[2] B. TANGUY, «La langue bretonne au pays de Guérande», *ArMen*, n° 25, 1990, p. 20-27.

permet d'apporter quelques pièces supplémentaires au dossier[3]. Si l'aveu individuel le plus ancien concerne la paroisse d'Escoublac et date de 1368, notre documentation ne devient étoffée qu'à compter des années 1380. Son étude fait apparaître que les toponymes en *La Ville-*, *La Ville-es-*, *La Ville-au-*, des paroisses de Saint-André-des-Eaux, Saint-Nazaire et Escoublac, c'est-à-dire de la zone romane – ou plus exactement romano-bretonne –, sont bien établis : sur quatre-vingt-sept toponymes, quarante-sept sont toujours attestés, soit 54 %, parmi lesquels on en dénombre trente en *La Ville,* onze en *La Ville-es-*, et six en *La Ville-au.* Cependant la présence de noms de familles correspondant à ces toponymes[4] pourraient indiquer, au moins dans certains cas, une origine plus récente que celle traditionnellement retenue. Cela rejoint l'observation faite par W. Davies pour l'est du Morbihan, où certains noms en *La Ville-* ont été forgés aux XV^e^-XVI^e^ siècles, pour désigner de nouveaux établissements associés à des terres labourées pour la première fois, et pour qui ce toponyme ne peut être utilisé comme indice certain d'une colonisation des XII^e^-XIII^e^ siècles[5].

D'autre part, il existe vingt-sept occurrences en *La Ville-* portées dans les dictionnaires toponymiques[6] qui n'apparaissent pas dans notre documentation[7], sans que l'on puisse en tirer de conclusions puisque celle-ci n'est pas exhaustive. À l'inverse, quarante mentions ne figurent pas dans les dictionnaires, soit vingt-cinq en *La Ville,* onze en *La Ville-es,* trois en *La Ville-au*, et un cas particulier d'un toponyme noté dans le même aveu en *La Ville-au* et en *La Ville-es*[8].

Nos sources permettent parfois de préciser la réalité physique que recouvre le toponyme[9], mais bien souvent il n'est cité que

---

[3] A. GALLICÉ, *Guérande et le pays guérandais du milieu du XIV^e^ au milieu du XVI^e^ siècle*, Brest, 2000, thèse dactyl.

[4] Nous n'avons retenu que des cas où il y a concordance chronologique et surtout ceux où les noms de lieu et de personnes apparaissent dans le même aveu : La Ville-Aoeseau ou Oayseau, Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 684, f° 8 v°, 22 avril 1479, Hervé Oyseau, Simon Oaiseau, dom Michel Oaiseau, *ibid.*, B 1450, 23 octobre 1476 ; La Ville-Archer, *ibid.*, B 1479, 12 juillet 1421, Jean Archer, *ibid.*, B 1459, juin 1421 ; La Ville-aux-Audrains ou es-Audrains, citée dans l'aveu de Jean et Perrot Audren, *ibid.*, E 1227/6, 15 janvier 1428 ; La Ville-es-Berthoz, dans l'aveu de Michau Bertho, *ibid.*, B 1454, 1^er^ mars 1469 ; La Ville-es-Birigans, *ibid.*, B 1478, 18 avril 1461 où est mentionné Jean Birigan ; La Ville-es-Cariot, *ibid.*, E 1227/4, 22 janvier 1427, où réside Jean Cario ; Jean Le Codz de La Ville-au-Codz, *ibid.*, B 1450, 23 octobre 1476 ; La Ville-Collober, *ibid.*, B 1479, 12 juillet 1421, où figure un Jean Collober, *ibid.*, B 1478, 18 avril 1461 ; La Ville-Gerbaud, *ibid.*, 1 E 684, f° 109, 10 décembre 1428, alors que le 6 novembre 1395, on rencontre les héritiers Jouhan Gerbaud, *ibid.*, B 1459 ; La Ville-es-Gicquelloz, *ibid.*, E 1227/6, 26 juillet 1422, où figure Bonabès Gicquello ; La Ville-Gouaizo, *ibid.*, B 767, 26 mai 1477, Marguerite Gouaiso, *ibid.*, B 1450, 15 avril 1486, Jean Gouaiso, recteur de Saint-André, *ibid.*, B 751, 3 mars 1481 ; La Ville-Goureden où demeurent les héritiers Goureden, *ibid.* B 1455, 9 janvier 1419 ; La Ville-Gourel, *ibid.*, B 1450, 23 octobre 1476, et les fils Gourel, *ibid.*, B 1450, 14 septembre 1444 ; La Ville-Graffart, où est mentionné Denis Graffart, *ibid.*, B 1454, 6 juin 1465 ; la Ville-Hallegan, *ibid.*, E 1227/6, 7 juillet 1441, où Jean Hallegan exploite une tenure ; La Ville-Haspo, *ibid.*, E 1227/6, 7 juillet 1441, où l'on rencontre Perrot Haspo ; La Ville-es-Hougar, Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3410, 18 octobre 1488, Jean Hougar, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450, 23 octobre 1476 ; La Ville-Maczonnais, *ibid.*, E 1227/6, 18 janvier 1425, et enfants de Jean Maczonnais, *ibid.*, B 1450, 23 octobre 1476 ; La Ville-es-Molle, pour laquelle Pierre Molle obtient du duc, le 15 décembre 1487, création d'une métairie, *ibid.*, B 11, f° 88.

[5] W. DAVIES, «A note on *ville* names and settlement development in the Morbihan», dans *Mondes de l'Ouest et villes du Monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville,* textes réunis par C. Laurent, B. Merdrignac, D. Pichot, Rennes, 1998, p. 146.

[6] F.-J. PINSON, *Dictionnaire des lieux habités du département de la Loire-Inférieure*, Nantes, 1857. – H. QUILGARS, *Dictionnaire topographique du département de la Loire-Inférieure comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Nantes, 1906. – L. MAITRE, *Dictionnaire des lieux habités de la Loire-Inférieure comprenant les communes, villages, hameaux, châteaux, fermes et écarts*, Nantes, 1909.

[7] Onze *La Ville-* ; dix *La Ville-es* ; trois *La Ville-au* ; deux *La Ville-aux*, et un *La Ville-en*.

[8] La Ville-es-Audrains ou La Ville-aux-Audrains, Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 1227/6, 15 janvier 1428.

[9] Exemple : La Ville-Collober, courtils, terres, hébergement, chemin, *ibid.*, B 1479, 12 juillet 1421 ; village de La Ville-Hullin, *ibid.*, 1 E 684, f° 40, 28 février 1476...

comme une des destinations d'un chemin. Le caractère lacunaire de l'information interdit, là encore, de conclure, mais il se pourrait que, dans certains cas, le toponyme ne renvoie plus qu'à un ensemble de terre[10]. Il faut envisager une évolution des toponymes sur la longue durée qu'une enquête systématique poursuivie pour les Temps modernes permettrait peut-être d'éclairer.

Quelques exemples de toponymes cités sous la forme bretonnante en *Ker-* ou romane en *La Ville-* s'ajoutent aux exemples traditionnellement cités et révèlent le bilinguisme : Kergourden/La Ville-Goreden ; Kerhougar et *isle* de Kerhougar/La Ville-es-Hougar ; Kerrichard/La Ville-es-Richard ; et peut-être Kerpinel/La Ville-Pinel[11]. Cette double orthographe d'un même lieu se rencontre parfois dans un même document : La Ville-Basquenet/Querbasquenet ; La Ville-Poupart/village de Kerpoupart[12]. Cette double appellation se retrouve encore dans une opposition entre un nom de lieu et de tenue : La Ville-Haspo/tenue Kerhaspo[13] ; ou encore entre le nom d'un lieu en *La Ville-* alors qu'une seigneurie dans la même paroisse, que l'on peut estimer de formation plus ancienne, est en *Ker-*, ainsi pour La Ville-es-Alains et la seigneurie de Keralan[14].

L'étude des limites de circonscriptions apporte quelques enseignements supplémentaires. L'administration ducale a, à plusieurs reprises, différencié une Bretagne bretonnante et une Bretagne gallo tant dans les domaines militaire que judiciaire et financier[15]. Lors de la grave crise de 1420, la mobilisation du pays guérandais apparaît dans une montre. Jean Baye, Olivier de Bogat, Guillaume du Boschet, Jean du Chastel, Jean du Dezec (Dreseuc), Olivier du Drezeuc, M. Garnier, Bernard de Kermeno (sans doute Kerveno), Jean de La Boexière, Jean Le Bouteiller, Alain Malor, Olivier de Marzen, Robert de Marzen, Jean de Muzillac, Olivier de Muzillac, Jean d'Ust, sont des noms que l'on retrouve peu après dans la réformation de la noblesse[16]. Ils font partie d'une *armee pour le recouvrement de la personne du duc* sous la *retenue* du sire de Rieux, qui est l'un des quatre capitaines généraux nommés *scavoir est en Bretaigne bretonnante le comte de Porhoet et le*

---

10 Exemple : La Ville-Totin, terre, clos de vigne, *ibid.*, 1 E 684, f° 26-28, 58-59, 10 novembre 1435, 4 mars 1452.

11 Kergourden, *ibid.*, B 1459, 16 octobre 1455, *ibid.*, B 1462, 28 mars 1470/La Ville-Goreden, *ibid.*, B 1459, 14 juin 1393, *ibid.*, B 1455, 9 janvier 1419 ; Kerhougar en Béraril, et *isle* de Kerhougar, *ibid.*, 1450, 23 octobre 1476/ La Ville-es-Hougar, Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3410, 28 octobre 1488, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1452, 2 juin 1536 ; Kerrichard, *ibid.*, 198 J, 12 décembre 1405 ; La Ville-es-Richard, *ibid.*, 1 E 684, f° 16, 26 mai 1476 ; Querbinel, *ibid.*, 198 J, 12 décembre 1405 (transcription) et La Ville-Pinel, *ibid.*, 1 E 684, f° 81 v°, 4 mai 1429.

12 *Ibid.*, E 1227/6, 30 juin 1417, 18 août 1422, 27 mars 1424 ; *ibid.*, B 1450, 23 octobre 1476.

13 *Ibid.*, B 848, pour 1543.

14 La Ville-es-Allains, La Ville-Alain *ibid.*, 198 J, 20 janvier 1433, *ibid.*, B 1452, 2 juin 1536, mais seigneurie de Keralan, *ibid.*, B 1453, 9 décembre 1480.

15 M. PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne*, Mayenne, 1981-1982, 4 vol., t. III, p. 142. Dans le domaine financier, J. KERHERVE, *Les gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491. Catalogue prosopographique*, Paris, 1986, 3 vol. dactyl., p. 3 et 23-25. La partition géographique réapparaissant dans le domaine financier en 1420, après la confiscation des terres des Penthièvre, trois receveurs se succèdent en pays gallo jusqu'en 1424, ID., *L'État breton aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, 1987, 2 vol., p. 275. Du point de vue judiciaire avec la distinction de procureurs généraux, dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol. (désormais *Preuves...*), t. II, col. 1194, pour la période du 13 avril 1423 au 1^er^ novembre 1426 ; ID., *ibid.*, col. 1226, dans le compte conclu le 20 mars 1429 ; ID, *ibid.*, t. II, col. 1321, pour le 2 mars 1439 ; ID., *ibid.*, t. II, col. 1605, pour la période de 17 décembre au 1^er^ décembre 1452 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8, f° 67, pour le 4 avril 1477, dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. III, col. 538.

16 R. de Laigue, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande, Saint-Molf, Saint-André. D'autres noms peuvent s'ajouter que l'on rencontre alors dans le pays guérandais : Olivier Boudi, Jean Brenoguen, Olivier Calon, Olivier du Drezeuc le jeune, Olivier du Drezeuc le jouvencel, Jean de Kercabuz, Pierre de La Roche, Guillaume Le Comte, Guillaume de Lesnérac, Jean de Lesnérac, Nicolas Thébaud, Olivier d'Ust...

sire de Guemené-Guingamp, et ez parties de Bretaigne galou les sires de Chateaubrient et de Rieux[17]. Ainsi, au moins du point de vue militaire, le pays guérandais relève-t-il de la Bretagne gallo.

Qu'en est-il dans le domaine fiscal ? Le mandement, du 29 juillet 1371, adressé au receveur général et aux autres receveurs de fouages et *francage* de Bretagne bretonnante, de ne pas imposer les métayers de l'abbaye de Prières ne semble concerner que les possessions de l'abbaye dans le Vannetais[18]. Plus intéressant est un extrait de compte pour 1391-1392 où figure un paiement à maître Robert Brochereul pour ses gages de l'année 1389, pour l'*excersement de la senechaucie* de Guérande, qui est ordonné par une lettre du duc et de Jean du Fou, receveur général en *Bretaigne gallou*[19]. L'anoblissement obtenu par Denis Baye, le 1er mars 1391, est une décision prise au conseil ducal en présence du receveur général de Bretagne gallo[20]. Ce sont là des indices, mais pas de véritables preuves. Mais on peut penser qu'en 1420, les mesures ayant été prises dans l'urgence, on s'est appuyé sur des limites déjà établies qui correspondent à celles des évêchés. Celles-ci sont celles adoptées par la papauté qui, dans la liste dressée au cours du XVe siècle des évêchés de la chrétienté, place l'évêché de Nantes *in Britannia gallicana* et non *in Britannia Britonizante*[21]. L'impression prévaut – mais il peut y avoir eu des différences selon les domaines et selon les périodes –, que le pays guérandais fait partie, du point de vue administratif, de la Bretagne gallo[22]. Ces distinctions ne correspondent donc pas à la limite linguistique.

Il est possible que l'on ait conscience, en pays guérandais, de n'être pas en basse Bretagne comme en témoigne cette mention contenue dans un acte rédigé en 1495, concernant la seigneurie de Campsillon où, à propos d'Henri de Tréanna, il est indiqué qu'il est de *basse Bretaygne*[23]. À cet égard, *La guide des chemins* de 1553 doit être relue avec soin. Charles Estienne, après avoir noté que, dans les évêchés de Nantes, Vannes et Saint-Brieuc, on parle *indifferemment Francois et Breton,* distingue une basse Bretagne et une haute Bretagne, séparées par le langage. Il précise que la basse Bretagne est bretonnante, et qu'elle commence *vers la mer au Croisil, petite ville et port de mer auquel entre la riviere qui passe à Renes*[24]. Mais il convient de tenir compte de ce qui se trouve ensuite dans la description des itinéraires retracés : pour Redon, est indiquée la présence du bras de mer qui mène au Croisic ; pour La Roche-Bernard, est encore cité le bras de mer qui relie Le Croisic à Redon, avec la mention *là est la mutation de langage delà de l'eau.* N'y a-t-il pas confusion entre Tréhiguer située sur l'estuaire de la Vilaine et Le Croisic ? Ainsi la basse Bretagne ne commence-t-elle pas au «bras de mer», c'est-à-dire à la Vilaine[25] ?

Les informations relatives à l'administration religieuse en pays guérandais n'apportent pas d'éléments déterminants. En 1486 à Mes-

---

17 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1000, 1008.

18 Arch. dép. Morbihan, H 8, f° 52. – M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris, 1980-1983, Rennes, 2001, 3 vol., t. I, n° 180.

19 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1111.

20 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 128, n° 8. – M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV..., op. cit.*, t. II, n° 773.

21 B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, «La règle d'idiome en Bretagne au XVe siècle», dans *Mélanges bretons et celtiques offerts à M.-J. Loth, Annales de Bretagne,* vol. hors série, Rennes-Paris, 1927, p. 244-245.

22 Sur cette question, J. KERHERVÉ, *L'État breton..., op. cit.*, p. 36-40.

23 Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 260, f° 7. À rapprocher de la mention de Jean Froissart qui fait partir Louis d'Espagne, de Guérande, pour Quimperlé en Bretagne bretonnante, J. FROISSART, *Chroniques*, éd. S. Luce, Paris, 1870, p. 160.

24 À rapprocher de ce qui est indiqué en 1544 par J. FONTENEAU, dit A. DE SAINTONGE, *La Cosmographie avec l'espere et regime du soleil et du Nord,* éd. G. Musset, Paris, 1904, p. 155.

25 C. ESTIENNE, *La guide des chemins de France de 1553,* éd. J. Bonnerot, Paris, 1936, p. 134-135, 142-143.

quer[26], et en 1538 à Assérac[27], certaines nominations suscitent des réactions, et la qualité d'étranger de certains ecclésiastiques concernés est soulignée par la chancellerie. À Mesquer, l'étranger Pierre Gervaudi reçoit même, le 15 décembre 1486, une lettre de placet, mais apparemment pour un temps seulement[28]. Ces contestations sont le fait d'hommes d'Église également nommés à ces places. Il ne semble s'agir que de simples affaires administratives liées au jeu des provisions et des nominations obtenues de la papauté ou de l'ordinaire, et encore à l'application du privilège dit des originaires. Celui-ci repose sur un acte du pape Nicolas V qui, le 1er février 1453, octroie au duc Pierre II un privilège perpétuel selon lequel nul étranger au duché ne peut obtenir un bénéfice sinon avec l'assentiment du duc. Cette règle, qui se combine avec une ordonnance du même duc, du 17 avril 1450, selon laquelle est prohibée l'exécution de toute lettre apostolique sans licence préalable du conseil ducal, a pour résultat que tout étranger est tenu d'obtenir un congé, licence ou placet de la chancellerie ducale[29].

Rien dans notre documentation ne vient ajouter au dossier existant concernant l'application, en pays guérandais, de la règle d'idiome. Le nom d'Olivier Le Prince qui obtient une dispense à propos d'une expectative accordée par le pape dans la partie du diocèse de Nantes où l'on parle breton n'apparaît pas dans nos sources. Il faut se contenter de reprendre le cas déjà connu de Jean Goray qui, en 1444, obtient pareille dispense concernant la paroisse d'Assérac, et dont la bulle qu'il reçoit précise que le français et le breton sont parlés localement, mais le prône est dit en breton, langue que Jean Goray ignore. On notera que ce texte de 1444 est une confirmation d'une permutation, effectuée trois ans auparavant, signe, peut-être, qu'il s'agit plus, pour Jean Goray, d'éviter qu'une dénonciation éventuelle lui fasse perdre sa paroisse plus que d'un problème qui se pose à l'échelon local[30].

Au bout du compte, il convient de suivre ceux qui accordent à la limite figurant sur la carte parue dans l'édition de 1588 de l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré une valeur de délimitation entre haute et basse Bretagne[31], c'est-à-dire de la zone linguis-

---

26 Commission est adressée aux juges de Guérande afin d'enquêter et d'interdire à maître François Avril et Pierre Gervaudi ou Garvaudi, qui est étranger, d'empêcher François de Callac de jouir des revenus de cette cure, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 53 v°-54, 6 novembre 1486, mention en *ibid.*, 14 J 10, n° 782.

27 Mandement est donné en faveur du procureur général et de Maurice Boutin, recteur *triannal* d'Assérac contre maître Pierre Corvinelle, *estranger de ce pays, de non le troubler sur la triennnale porcion.* En cas d'opposition l'affaire est réservée au conseil, *ibid.*, B 38, f° 18, 26 janvier 1538.

28 *Ibid.*, B 10, f° 91 v°, 24 décembre 1486. Le 23 janvier 1491, maintenue est donnée à maître Thébaud de Callac sur la cure de Mesquer, *ibid.*, B 13, f° 108 v°.

29 B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les papes et les ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État*, Paris, 1928, p. 501-503, 627, 720 ; ID., «La règle d'idiome...», *op. cit.*, p. 239.

30 Selon la règle *De idiomate*, toute provision accordée à un étranger qui ne comprend pas bien ou ne parle pas intelligiblement l'idiome doit être annulée, B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSE, «La règle d'idiome ...», *op. cit.*, p. 241-243, 249-251.

31 B. TANGUY, «La langue bretonne au pays de Guérande...», p. 21, qui envisage que la frontière ait pu être tracée à partir de données fournies par l'administration. Sur cette carte, cf. J.-P. PINOT, «Les origines de la carte de B. d'Argentré», *Kreiz*, n° 1, 1992, p. 214-218. Sur la cartographie de la zone limite en pays guérandais, J. LOTH, «Remarques sur la langue bretonne dans le pays de Guérande», *Annales de Bretagne*, 1912, p. 309-312. – H. CORBES, «Les variations de la frontière linguistique franco-bretonne jusqu'en 1939», *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXI, 1982, p. 21-23, cite la carte de P. Bertius reproduite dans la *Géographie raccourcie* de Josse Hondius, parue à Amsterdam, en 1618 (p. 236), où la limite de la zone bretonne passe à l'est du Croisic, puis par Piriac, Assérac. – D. BERNARD, «À propos des limites de la langue bretonne», *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1949, p. 19, évoque une carte probablement du début du XVIIIe siècle où la limite se place entre Escoublac et Le Pouliguen, Guérande et Herbignac, laissant à l'ouest Le Pouliguen, Guérande, Saint-Lyphard, Assérac, Herbignac et Férel. – G. BURON, «Bevenn ar Brezhoneg», *Hor Yezh*, n° 148-149, 1983, p. 71-74.

tique[32]. Rappelons qu'elle fait apparaître Escoublac, la ville de Guérande, Herbignac et Assérac à l'est de cette ligne, qui gagne ensuite la Vilaine. Mais une partie de la paroisse de Guérande est située à l'ouest ainsi que Le Pouliguen, Le Croisic – et donc Batz –, Mesquer, Saint-Molf qui sont bretonnants, ainsi que Piriac.

Bien entendu, cette limite ne peut être considérée comme une ligne frontière telle que, d'une part, il est parlé une langue, et, d'autre part, une autre. La réalité quotidienne est difficile à apprécier. Notre documentation, constituée d'actes de la pratique, est rédigée en français. Lors de la réalisation des rentiers, ou lorsque des mesures prises doivent être communiquées à la *saine et maire partie* des paroissiens, il n'est pas fait état de traducteurs[33].

Plus intéressants sont certains actes dans lesquels s'expriment des personnes qui sont concernées par ceux-ci. Le livre de compte de la confrérie de Saint-Nicolas comporte des vers intercalés rédigés en français[34]. Le 23 août 1463, la mention, dans la déposition à propos de l'affaire des sauf-conduits, des paroles *telles ou semblables* de Guillaume Jouhan, lieutenant du capitaine du Croisic : «*ne te chailles Jehan, je gouverne tout, nous sommes bien à ung de touz costés*» semblent bien être du langage parlé et non traduit[35].

Le français est-il réservé aux élites ? Un épisode de 1456, lors duquel les envoyés de l'archevêque de Tours, soupçonnés d'être au service du roi, sont, durant trois semaines, retenus à Guérande où ils sont violemment pris à parti et menacés de mort, prouve qu'à Guérande, dans la ville même, la population parle français[36]. Le 9 février 1518, sont évoqués Jean Le Triballier et son frère germain, du village de Kermarquer en la paroisse de Noyal-Muzillac venus *charroyer* du vin breton à *Trehiguer en Guerrande* qui conversent en *langage breton,* ce qui semble, pour ceux qui présentent leur défense, devoir être souligné comme un élément de différenciation, en ce sens qu'ils ne comprennent pas le français[37]. Quant au dialogue coloré entre l'Écossais Jean Tampson et la femme d'un tavernier de Mesquer, inséré dans une lettre de rémission, on peut se demander en quelle langue il a lieu, et si sa restitution est le fait d'une traduction[38].

Cependant le fait que Jean Tampson est sans doute à rapprocher de Thomas Tampson, qui, le 7 février 1520, est parrain d'un enfant né au Croisic[39], conduit à envisager la possibilité de bilinguisme voire de trilinguisme, pratique bien attestée dans les élites

---

32 Sur l'origine de l'expression qui traduit une distinction linguistique, G. LE MENN, «Les Bretons bretonnants d'après quelques textes et récits de voyage (XIV[e]-XVII[e] siècle), *Mémoire de la Société d'histoire et d'archélogie de Bretagne*, t. LXI, 1984, p. 105-106.

33 Réalisation de rentiers ducaux en 1533 pour la paroisse de Batz et en 1541 pour le reste du domaine ducal du pays guérandais, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492-1493 ; exemple de réunion de paroissiens à Mesquer le 2 mars 1486, *ibid.*, 1228/5...

34 Arch. presbytère Guérande, confrérie de Saint-Nicolas, vol. I, f° 17 v°, 58. Les vers du f° 17 v° sont sur un folio où figure le compte rendu de la réunion 10 mai 1379 et les écritures sont semblables, ce qui paraît dater cette mention.

35 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 198/29.

36 Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. III, col. 83, sous une date fautive rétablie par B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les papes...*, *op. cit.*, note 1, p. 708.

37 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 24, f° 74 v°.

38 La femme du tavernier Maligorne refuse de porter un *couple de pain blanc* au seigneur de Tréambert comme le lui demande Jean Tampson, par cette phrase : «*Je porteroys aussi bien à lui comme toy*», à quoi l'Écossais réplique «*ne scavoir faict pour ce qu'il avoit deux couillons au derrière*», et la femme «*Je les te vouldroys atachez aux yeulx pour te garer de la verolle*», *ibid.*, B 36, f° 47 v°-48. Dans une autre lettre obtenue par le paludier de Batz, le *tu m'as frappé meschant* dit par la victime évoque au contraire la traduction, tant la formule est convenue, *ibid.*, B 38, f° 156-156 v°.

39 *Ibid.*, 1 Mi ec (R 1), f° 146 v°.

religieuses et administratives[40] – la règle d'idiome d'une part et l'exemple d'Alain Bouchart l'attestent[41] –, mais qui affectent également les milieux commerciaux. J.-C. Cassard a rappelé cette pratique à propos des Rodrigo. Cette famille semble originaire de Bourgneuf. Un Guillaume Rodrigo, de Bourgneuf, est connu en 1466, et ses affaires commerciales, en particulier en liaison avec l'Angleterre, sont d'une certaine ampleur[42]. Un des représentants de cette famille est installé à Guérande. On en suit la trace dès 1431 puisqu'un Rodrigo est mentionné passant le pont de Rieux avec une cargaison de sel. En 1439, Guillaume Rodrigo, de Guérande possède une maison à Bourgneuf où il accueille Bernard Le Camus, *des environs de Brest,* qui est une des victimes de Gilles de Rais. Ce Guillaume Rodrigo de Guérande apparaît marié, en 1456, à Théphaine Quelo, représentante d'une famille croisicaise engagée dans la vie maritime et dont deux de ses membres, Jean Quelo et son fils aîné Eon, sont exemptés de fouages et anoblis par le duc, le 29 avril 1437, au vu *du bon et honneste gouvernement* et en considération de *la puissance et faculté qu'ilz ont en corps et en biens* à servir le duc. Une enquête menée en 1463 révèle qu'Yvon Quelo dispose, un temps, en la personne d'Yvon Le Bouteiller, d'un représentant à Plymouth à un moment où l'on sait que Guillaume Rodrigo, de Bourgneuf, commerce avec l'Angleterre[43]. Des réseaux commerciaux se dessinent qui, du point de vue de la langue, impliquent des pratiques polyglottes.

Dans le domaine culturel, il est intéressant de relever que les registres d'état civil du Croisic portent des mentions tout à fait remarquables : le 3 décembre 1541, Alain Le Mauguen et Alain Antoine sont qualifiés de *mercatores in Villa troiana* ; le 7 octobre 1542, Yvon Tanguy et Guillaume Conan de *mercatores ac cives Troiam oppedi* ; et, le 10 octobre 1542, Aubin Le Roy de *cives et marcator troiano oppidi*[44]. Elles ne semblent pas devoir être reliées à l'œuvre d'Alain Bouchart[45], mais plutôt à un environnement culturel[46] reposant sur la conviction que l'étymologie du mot Le Croisic est troyenne, et s'explique par

[40] C.-J. GUYONVARC'H, *Le Catholicon de Jean Lagadeuc. Dictionnaire breton-latin-français du XV^e siècle*, Rennes, 1977. – G. LE MENN, «Bilinguisme et trilinguisme en Bretagne», *Association d'études sur l'humanisme, la Réforme et la Renaissance*, t. 15/2, 1982, p. 30-37. – Et, plus récemment, H. MARTIN, «Prédication et écarts culturels dans les villes françaises du bas Moyen Âge», dans *La ville médiévale en-deçà et au-delà de ses murs. Mélanges Jean-Pierre Leguay,* Rouen, 2001, p. 173-175.

[41] A. BOUCHART, *Les grandes croniques de Bretaigne,* éd. M.-L. Auger et G. Jeanneau, sous la direction de B. Guenée, Paris, 1986 et 1988, 3 vol., t. II, p. 505.

[42] Sur Guillaume Rodrigo de Bourgneuf, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4, f° 39 v°, 8 mars 1466. – H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge,* Paris, 1967, p. 176.

[43] Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2448, f° 11 v° . – N. BATAILLE, *Le procès de Gilles de Rais,* Paris, 1965, p. 140-141. – Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 37, 30 avril 1466. – L'anoblissement Quelo, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 129, n° 227, R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1442*, Nantes, 1889-1895, 5 vol., n° 2263. – Sur les événements de 1463, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 198/24 ; Théphaine Rodrigo est sans doute cette veuve Rodrigo qui réside au Croisic, *ibid.,* B 1490, f° 97, et qui est inhumée en l'église Saint-Guenolé de Batz en 1478-1479, *ibid.,* G 632, f° 10 v°. – Sur l'ensemble, J.-C. CASSARD, «Un témoignage indirect sur le breton de Guérande», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 271-273.

[44] Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 Mi ec 32, (R 1) (B), f° 244 v°; f° 257. Relevés par E. PORT, «Urbs Trojana», *Le Fureteur breton*, n° 55, 1919, p. 2, qui relève de telles mentions en 1544 et 1545 pour Yvon Violle et Pierre Bouchart.

[45] A. BOUCHART, *Les grandes croniques..., op. cit.*, ne mentionne pas l'étymologie troyenne que l'on trouve par ailleurs, *infra,* notes 46 et 47.

[46] En août 1518, pour l'entrée solennelle, à Nantes, de la reine Claude et du roi François I^er, un tableau vivant est présenté au carrefour Saint-Nicolas où figurent deux personnages troyens, Francus et Brutus, dont le roi et la reine sont considérés comme les descendants, Bibl. mun. Nantes, ms. fr., 2280, f° 14. – M. WARNER, «Des hermines et fleurs de lys : l'importance politique de l'entrée municipale bretonne, 1491-1532», *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 131, 1996, p. 99. À Rennes, pour l'entrée du dauphin François et son couronnement, on retrouve Brutus, ID., *ibid.,* p. 102.

le débarquement de Brutus en ce lieu[47]. Ces mentions dans les registres d'état civil seraient, pour certains, le signe de la volonté du prêtre de manifester son érudition, voire son patriotisme[48]. Le fait qu'elles ne concernent qu'un public ciblé de *mercatores,* qui se qualifient par ailleurs d'*honesti viri,* indique le bagage culturel de cette catégorie sociale particulière qui semble être proche alors de ce qui est au cœur de l'œuvre d'Alain Bouchart, c'est-à-dire de l'affirmation d'une identité culturelle d'une province désormais réunie au royaume[49], sans que l'on puisse savoir si la langue bretonne participe aux yeux de ces Croisicais de cette identité, puisque ce mythe des origines troyennes permet tout à la fois de développer l'idée que la lignée de Bretagne est aussi ancienne que celle de France – ne lui cédant ainsi en rien en terme de dignité –, et également d'expliquer un autre trait de la particularité bretonne : celle de sa langue[50].

Au total, une glane limitée qui conforte les résultats établis par les travaux existants.

Alain Gallicé

47 Abbé PEYRON, «Fragment d'un éloge de la Bretagne au XV^e^ siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 81.

48 E. PORT, «Urbs Trojana...», *op. cit.*, p. 1-6.

49 J. KERHERVÉ, «Entre conscience nationale et identité régionale dans la Bretagne de la fin du Moyen Âge», dans *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne.* Actes du colloque des 6, 7 et 8 octobre 1993 publiés par R. Babel et J.-M. Moeglin, *Beihefte des Francia*, 1993, p. 242.

50 G. LE MENN, «Les Bretons «tonnants» et le monde des lettrés», dans *1491. La Bretagne, terre d'Europe*, actes du colloque international, Brest, 2-4 octobre 1991, réunis et publiés par J. Kerhervé et T. Daniel, Brest, 1992, p. 316.

«Il est interdit de cracher par terre et de parler breton»

Voilà bien une expression à succès. Le Conseil d'État ayant décidé de suspendre les décrets d'application assurant l'intégration des écoles Diwan dans le service public de l'Éducation nationale, des milliers de personnes se rassemblent à Quimper le 10 novembre 2001, pour protester contre cette décision : le lendemain, le journal *Le Télégramme* publie la photo d'un manifestant portant autour du cou une pancarte reproduisant la fameuse phrase[1]. Le mensuel en langue bretonne *Bremañ* fait sa une du mois de décembre d'une photo de jeunes collégiens la main sur la bouche (comme pour s'interdire de parler) et portant la même proclamation en bandoulière lors de la manifestation[2]. Il n'y a pas que la presse. Les linguistes eux-mêmes retranscrivent cette sentence sans la moindre réserve : dans son *Catalogue des idées reçues sur la langue*, très pertinent par ailleurs, Marina Yaguello l'utilise, dessin à l'appui, pour illustrer la politique d'unification linguistique menée en France depuis l'édit de Villers-Cotterêts[3]. On n'en finirait pas de recenser les exemples de rappel de ce double interdit.

Si l'assertion est si fréquemment reproduite, c'est bien que les représentations auxquelles elle conduit et que la charge émotionnelle qu'elle véhicule sont toujours fortes. Depuis mai 1968, il est en principe interdit d'interdire. Qu'est-ce qui choque aujourd'hui dans la formulation «il est interdit de cracher

1 *Le Télégramme Dimanche*, 11 novembre 2001. La même photo est parue dans la rétrospective du 30 décembre 2001, p. 15.

2 *Bremañ*, décembre 2001, p. 1.

3 Marina YAGUELLO, *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, éd. du Seuil, 1988, p. 48-49.



Fig. 1. – La une du magazine *Bremañ*, n° 243, décembre 2001.

par terre et de parler breton» ? Ce n'est sans doute pas le fait de cracher par terre : il va de soi depuis longtemps que le crachat est socialement prohibé. On ne crache pas par terre, *a fortiori* en public, et personne ne proteste réellement contre cet interdit. Même si dans un contexte qui semble à nouveau prévaloir aujourd'hui, les jeunes, filles autant que garçons, crachent à nouveau volontiers en public, à l'exemple sans doute de ces joueurs de football professionnels crachant sur le terrain après avoir produit un effort...

C'est en tout cas l'interdiction de s'exprimer en breton qui paraît choquante. C'est précisément la juxtaposition dans un même élan de réprobation de deux interdits de nature bien différente qui apparaît surprenante. Après tout, la défense de cracher par terre peut être considérée comme une question de salubrité publique, et nous y reviendrons : c'est donc laisser entendre qu'interdire à des bretonnants de s'exprimer tout naturellement en leur langue le serait aussi. Et c'est sans doute cela que veulent dénoncer ceux qui brandissent toujours le même double interdit dans les manifestations.

L'interdiction paraît rétrospectivement injustifiée à l'égard de ceux qui ne pouvaient s'exprimer qu'en breton. De fait, plus de 80 % des habitants de la Basse-Bretagne ignorent le français sous le second Empire. En 1902, ils sont 50 % dans ce cas. Vers 1950, il y a toujours quelque cent mille monolingues bretonnants[4]. Pourquoi donc leur aurait-on interdit de parler la seule langue qu'ils connaissaient ? À cet égard, la phrase sonne bien pour illustrer la lutte qu'a menée la France contre les langues régionales depuis Jules Ferry.

Le contexte sociolinguistique n'est cependant plus le même. Tous les bretonnants (soit 16 % de la population totale actuelle de la Basse-Bretagne, ce qui représente environ deux cent cinquante mille personnes) sont désormais bilingues[5]. En un demi-siècle, le nombre total de locuteurs a considérablement régressé, puisqu'il a diminué de 80 % depuis la Deuxième Guerre mondiale. Dans le même temps, tout un mouvement s'est développé dans les dernières décennies du XX^e^ siècle tendant à faire socialement du breton une langue comme n'importe quelle autre. Mais la revendication d'un nouveau statut pour les langues régionales, pour vive qu'elle soit quelquefois, n'aboutit pas en tous points conformément aux aspirations de ceux qui la portent. La reproduction itérative de l'interdiction de par-

[4] Pour l'évaluation du nombre de locuteurs, se reporter à ma thèse : Fañch BROUDIC, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, 490 p., graph.

[5] Fañch BROUDIC, *Qui parle breton aujourd'hui ? Qui le parlera demain ?*, Brest, Brud nevez, 1999, 153 p.

ler breton (et... de cracher par terre) a dès lors pour fonction de souligner l'anachronisme d'une telle prohibition et de rappeler qu'aujourd'hui les langues régionales n'ont toujours pas plus qu'hier droit de cité en France, bien que cette dernière ait signé (mais non ratifié pour l'instant) la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires.

Mais d'où peut venir cette expression ? Il se trouve qu'un enseignant en occitan de Toulouse m'a contacté par internet il y a quelques mois après être venu en Bretagne : «J'ai été à la librairie Ar Bed Keltiek à Quimper, ainsi qu'au musée de l'École à Trégarvan. J'ai trouvé des tas de choses intéressantes, mais je n'ai pas trouvé ce que je cherchais : une reproduction de l'affiche "Il est interdit de cracher par terre et de parler breton".» Alors que la formule est partout répandue et admise comme une idée reçue, voilà donc une affiche introuvable. La question mérite examen.

Curieusement, les ouvrages ou articles qui ont été consacrés depuis plusieurs dizaines d'années à la défense et à l'illustration de la langue bretonne ne font jamais état de l'existence d'une telle affiche ni d'ailleurs de la phrase elle-même. Autant le principe édicté en 1897 par l'inspecteur d'académie du Finistère, Dosimont, selon lequel pas un mot de breton ne devait être prononcé ni en classe ni dans les cours de récréation, est couramment référencé, autant il est difficile de retrouver trace de l'interdiction «de cracher par terre et de parler breton». Marcel Guieysse, qui s'en prend allègrement à «la politique d'étouffement qui est celle du Gouvernement français» à l'égard de la langue bretonne, n'en fait pas état en 1936[6]. Roparz Hemon n'en parle pas dans *La langue bretonne et ses combats* en 1947[7], ni Armand Keravel dans son *Histoire sommaire de la langue bretonne* en 1966[8]. Alors que beaucoup d'autres déclarations péremptoires sont rapportées dans le *Livre blanc et noir de la langue bretonne* publié par le mouvement Galv en 1969[9], celle-là n'y figure pas. Klaoda an Du n'en a retrouvé trace nulle part et ne la mentionne pas non plus dans son livre pourtant intitulé *Histoire d'un interdit*[10], alors qu'elle reproduit nombre d'autres instructions et de rapports excluant l'usage du breton de l'école. Divers exemples d'utilisation du double interdit, par exemple dans les tramways de Brest avant la dernière guerre, sont parfois cités, mais ils tiennent davantage de la rumeur ou de l'affabulation[11].

---

6 Marcel GUIEYSSE, *La langue bretonne*, Quimper, Nouvelles Éditions bretonnes, 1936, 271 p., ill.

7 Roparz HEMON, *La langue bretonne et ses combats*, La Baule, Éd. de Bretagne, 1947, 264 p.

8 Revue *Skol Vreiz*, n° 5, mai-juin 1966.

9 GALV, *Livre blanc et noir de la langue bretonne*, Brest, 1969, 60 p.

10 Kloada AN DU, *Histoire d'un interdit. Le breton à l'école*, Lesneven, éd. Hor Yezh, 1991, 317 p., ill.

11 Ni Yves Le Gallo ni Charles Le Gall ne se souviennent d'avoir vu une telle inscription dans les tramways de Brest avant-guerre. Témoignages recueillis par téléphone le 25 janvier 2002. Charles Le Gall a en outre vérifié ce qu'il en était auprès de l'un de ses amis, Georges Sandoz, qui se trouve être le fils du directeur de la Compagnie des tramways brestois avant la dernière guerre : selon lui, aucune inscription interdisant de cracher par terre et de parler breton n'a été affichée dans les tramways de Brest. Il se souvient bien par contre que les chauffeurs et les receveurs parlaient très souvent breton entre eux et que nombreux parmi eux étaient aussi ceux qui chiquaient et crachaient par terre dans leur tramway. Est-ce le point de départ d'une confusion ?

Une affiche, qui s'adressait «aux élèves des écoles» et leur présentait en un français d'ailleurs approximatif un certain nombre d'interdits, dont celui de «parler breton et de cracher à terre», a été présentée dans le cadre d'une exposition à Callac au cours de l'été 2000. Mais aucune mention d'impression ni d'origine ni de date ne permet de l'authentifier. Je remercie M. Francis Le Lay de m'en avoir transmis une copie.

P. Keineg me signale que, dans les années 1970, «la section UDB de Brest vendait une copie de la fameuse inscription «Défense de cracher par terre et de parler breton», de la taille d'une plaque de rue, dans des lettres bleues genre «Modern Style». Mais «cela ne prétendait pas du tout être une reproduction». (Témoignage recueilli par mail le 21 janvier 2002).

Ce sont apparemment les essayistes et les poètes des années 1970 qui ont propagé et popularisé la formule. C'est en effet sous le titre «Défense de cracher par terre et de parler breton» que Yann-Ber Piriou publie en 1971 une anthologie bilingue des poèmes de combat écrits en breton entre 1950 et 1970[12]. Quelques mois plus tôt, Paol Keineg avait utilisé la phrase de l'interdit comme leitmotiv dans un poème-tract inclus dans son recueil *Chroniques et croquis des villages verrouillés*[13] et dont l'occitan Yves Rouquette affirmait dans sa préface qu'il était «allé trois fois au bout : du désespoir, de la révolte, de l'amour». Dans les deux versions bretonne et française du poème, le titre est identique : «Il est interdit de cracher par terre et de parler breton», et apparaît en français y compris dans le texte breton, renforçant du même coup l'impact de l'interdit. Le texte se veut clairement dénonciation de ceux qui ont «interdit le rêve et le réel / sous leur ordre nauséabond» :

lazhadeg bugale torret
er beureigou du
empennou nevez livnet ha rabotet
tog-biñs ar spont war genoù o tevel
bouzelloù gweet skourjezet gand nadozioù ha skilfoù

hécatombe d'enfants cassés
dans les petits matins noirs
cerveaux neufs limés et rabotés
l'écrou de la peur sur les bouches qui se taisent
entrailles tordues fouaillées d'aiguilles et de griffes.

Dans son essai bien connu, *Comment peut-on être breton ?*, Morvan Lebesque raconte pour sa part le traitement que le maître infligeait à l'élève surpris à parler breton à l'école : non seulement on lui accroche le symbole au cou, mais «si l'enfant n'a pas réussi avant la fin de la classe à dénoncer quelqu'un d'autre, il le traîne sous le préau et lui fait épeler l'écriteau : *Défense de cracher et de parler breton*[14]». Xavier Grall, enfin, explique ce que représente le breton pour lui, alors qu'il ne l'écrit ni ne le parle : cette langue, dit-il, «on l'apprend mal dans les livres. Elle est le chant du vent, la plainte de la pluie, la semence du blé». Et le poète de Botzulan termine son plaidoyer en retournant l'interdit qui frappe le breton : «oui, s'il est défendu de cracher par terre, il est autorisé de parler breton. Et très haut...[15]».

L'expression s'est donc imposée depuis une trentaine d'années, sous diverses formulations, comme une réalité d'évidence. La réalité dont on veut ainsi rendre compte est explicitement l'école : c'est manifeste dans l'essai de Morvan Lebesque comme dans le poème de Paol Keineg. À quelles pratiques sociales renvoient ces représentations littéraires ?

Le récit de Morvan Lebesque pose réellement problème. Que la langue régionale ait été interdite d'école, c'est certain, et je situe pour ma part la période dure d'exclusion du breton des écoles entre 1897 (date à laquelle, une vingtaine d'années après l'adoption des lois scolaires de Jules Ferry, l'inspecteur Dosimont se voit dans l'obligation d'intervenir pour en proscrire tout usage dans les établissements scolaires) et 1951 (vote de la loi Deixonne autorisant l'enseignement facultatif des langues et dialectes locaux). Sur cent

---

12 Yann-Ber PIRIOU, *Défense de cracher par terre et de parler breton. Anthologie bilingue*, Honfleur, P.-J. Oswald, 1971, 259 p.

13 Paol KEINEG, *Chroniques et croquis des villages verrouillés*, Honfleur, P.-J. Oswald, 1971, p. 94-97. Le poème de P. Keineg présenté ici est également reproduit dans le recueil de Y.-B. Piriou.

14 Morvan LEBESQUE, *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Paris, Seuil, 1970, p. 115.

15 La phrase est extraite d'un billet de Xavier Grall, en date du 7 novembre 1978, et intitulé «La langue». Ce texte est reproduit en annexe par Mikaela Kerdraon dans sa biographie de *Xavier Grall, une sacrée gueule de Breton*, aux éditions An Here, 2000.

trente informateurs ayant été scolarisés entre 1912 et 1960 et interrogés par Klaoda an Du, 85 % ont connu l'interdiction de parler breton à l'école, assortie de punitions diverses, et 37 % se souviennent d'avoir eu le symbole[16]. Mais alors que cet auteur et de très nombreux autres (y compris Pierre-Jakez Hélias dans *Le cheval d'orgueil*[17]) décrivent les punitions infligées aux élèves pour avoir indûment parlé breton à l'école (lignes à écrire, conjugaisons à décliner, balayer la classe, nettoyer les W.-C., etc.), aucun, à ma connaissance, ne mentionne l'écriteau décrit par Morvan Lebesque.

Paol Keineg, pour sa part, reconnaît qu'il se pose aujourd'hui la question de l'origine de cette inscription, puisqu'il ne l'a, m'écrit-il, jamais vue, même en photo[18]. C'est en réalité à Yann-Ber Piriou qu'il faut imputer la juxtaposition des deux interdits : dans un grand éclat de rire, il admet avoir délibérément choisi ce titre provocateur pour son anthologie poétique, d'une part sur la base de réminiscences de lectures dont il ne peut plus déterminer précisément l'origine, et d'autre part pour contrecarrer les glottopolitiques hostiles à la langue bretonne et ainsi faire pièce aux déclarations d'un Anatole de Monzie, ministre de l'Instruction publique en 1925, selon lequel la langue bretonne devait disparaître pour assurer «l'unité linguistique de la France[19]». L'expression, en tout cas, a fait mouche. Paraissant crédible, elle s'est imposée dans la mémoire collective de toute une région : à cet égard on peut la considérer comme une vraie réussite.

Dès lors, il ne faut pas trop s'étonner que personne ne retrouve dans les archives la moindre trace de cette double interdiction «de cracher par terre et de parler breton», que personne ne peut attester l'avoir réellement jamais vue, que les seuls usages que l'on puisse authentifier (qu'ils relèvent d'un projet littéraire ou d'une démarche militante, ou de l'un et l'autre simultanément) sont récents. Il apparaît clairement désormais que la formule-choc selon laquelle «il est interdit de cracher par terre et de parler breton» est, telle quelle, une invention[20]. Sans doute s'appuie-t-elle malgré tout sur une équivoque.

Il se trouve que deux publications récentes – le *Dictionnaire du patrimoine breton* (DPB) et le catalogue de l'exposition «Parlons du breton» (PDB)[21] – viennent de reproduire le texte d'une affichette, conservée aux Archives départementales du Finistère, de dimension 27 x 39 cm, et dont le texte en breton est le suivant : *Ali. Difennet mad eo crachet, ha taolet traou louz, plusk kistin, bars e Sall da bourmen, didan boan da veza laket dustu meaz.* J'en propose la traduction suivante : «Avis. Il est rigoureusement interdit de cracher, et de jeter des saletés, des péricarpes de châtaignes, dans la Salle des pas perdus, sous peine d'être immédiatement expulsé[22].»

---

16 Klaoda AN DU, *Histoire d'un interdit…*, *op. cit.*, p. 39-52.

17 Pierre-Jakez HÉLIAS, *Le cheval d'orgueil*, Paris, Plon, 1975, p. 233 *sq.*

18 Témoignage recueilli par mail le 21 janvier 2002.

19 Communication téléphonique du 25 janvier 2002.

20 C'est également la conviction du professeur Le Gallo. (Communication téléphonique du 25 janvier 2002).

21 Thierry FILLAUT, «Crachat», dans *Dictionnaire du patrimoine breton* (sous la direction d'Alain Croix et Jean-Yves Veillard), Rennes, éd. Apogée, 2001, p. 294-295, ill. – Association BUHEZ, *Parlons du breton ! Petra nevez g'ar brezhoneg ?*, Rennes, éd. Ouest-France, 2001, p. 6.

22 Ma traduction diffère de celle qui est proposée dans les deux publications précitées, selon laquelle «il est rigoureusement interdit de cracher, et de jeter des saletés, éplucher des châtaignes, se promener dans la salle, sous peine d'être immédiatement mis dehors.» *Plusk* me paraît devoir être considéré ici comme un substantif, et absolument pas comme un verbe. Les péricarpes sont communément considérés comme des épluchures. Par ailleurs, *bars e Sall da bourmen* (littéralement : dans la salle à se promener) ne me paraît pas devoir être confondu avec «se promener dans la salle» (qui aurait alors été normalement rendu par *pourmen er sall*). La référence à une «salle des pas perdus» est bien l'indication que l'affiche était apposée dans un tribunal.

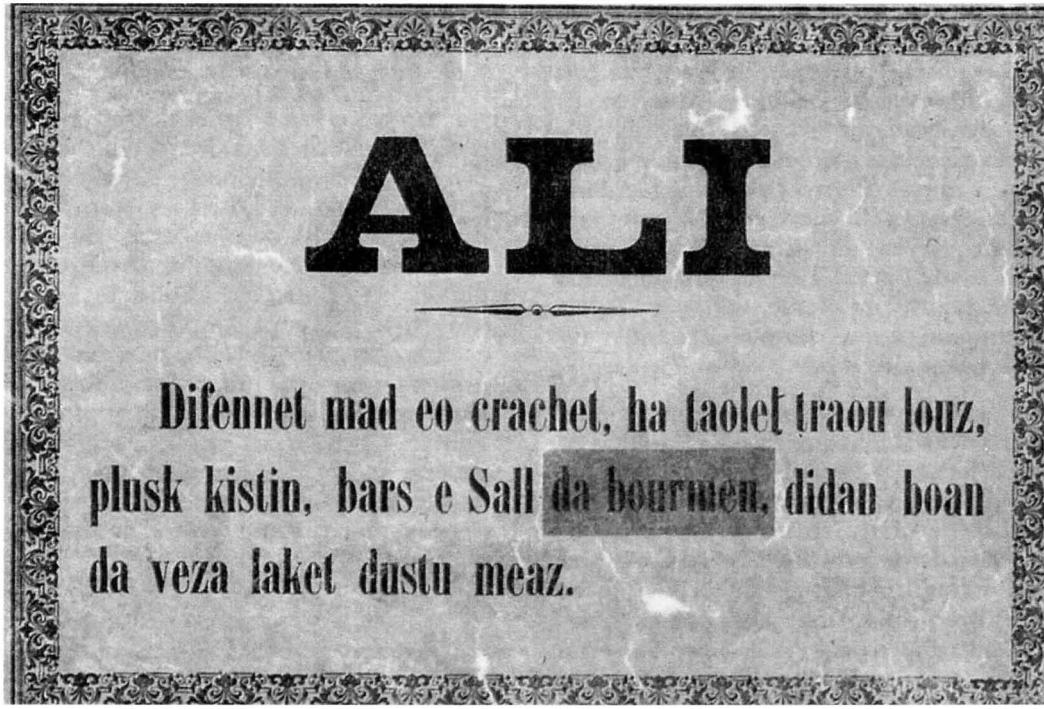


Fig. 2. – Affiches en breton interdisant de cracher par terre.
Archives départementales du Finistère.

Dans les deux publications que je viens de citer, l'interprétation proposée fait essentiellement référence à des questions de santé publique. Le commentaire de PDB précise ainsi très justement que «l'ordre et l'énoncé des interdits renvoient à l'opposition entre une morale et une hygiène urbaines et certains faits et gestes d'un mode de vie rural». Dans le DPB, Thierry Fillaut rappelle qu'au début du XX[e] siècle, «la lutte contre la tuberculose est un facteur d'acculturation à ne pas négliger dans une région où cette maladie est particulièrement virulente», les cinq départements bretons se situant vers 1930 aux cinq premiers rangs français pour la mortalité tuberculeuse. Le crachat (*a fortiori* en présence de tierces personnes) est prohibé, tout comme sont combattues d'autres coutumes (telles que dormir dans un lit clos, boire dans le même verre, etc.).

La pratique du crachat est alors d'autant plus répandue que pour de nombreuses professions «aux mains sales» (agriculteurs, marins, tailleurs de pierre...), le contact direct avec les éléments (eau de mer...) ou la matière brute (terre, pierre...) empêchait les hommes de rouler leurs cigarettes et leur faisait préférer le tabac à chiquer, lequel était par ailleurs fabriqué à proximité, à la Manufacture des tabacs de Morlaix. Or l'usage du tabac à chiquer induit que l'on crache par terre : on le faisait à l'extérieur, mais on n'hésitait pas, avant guerre, à le faire chez le coiffeur[23], au café et même, dit-on, à l'église...

[23] Témoignage de Charles Le Gall concernant la commune de L'Hôpital-Camfrout. (Communication téléphonique du 25 janvier 2002).

Il n'est donc pas surprenant que, pour des raisons d'hygiène publique, l'on ait utilisé le breton pour inviter ceux qui ne parlaient que cette langue, certes à ne pas cracher par terre dans la salle des pas perdus d'un tribunal, mais aussi à ne pas y manger de châtaignes (ce qui fait référence à des habitudes alimentaires oubliées) ni à y jeter des saletés. L'affiche conservée aux Archives départementales du Finistère n'est pas datée, mais le DPB la présente comme pouvant être du XIX[e] siècle[24].

À cette époque, de fait, des interprètes sont en fonction auprès des tribunaux et prêtent «le serment voulu par la loi» avant de «traduire fidèlement les discours à transmettre entre ceux qui parlent des langages différents[25]». Quand l'accusé ou les témoins «ne parlent que la langue bretonne», un interprète est nommé d'office. Ces traducteurs apparaissent comme les auxiliaires indispensables de la justice, et ils sont, bien entendu, identifiés et cités tout au long des procédures judiciaires. Au tribunal de Quimper, il s'agit par exemple d'Alexandre-César-Auguste Billès en 1811, de François Cren en 1843, de Jean-Marie Le Grignoux (instituteur par ailleurs) en 1863, etc. Chaque tribunal s'attache les services d'un interprète particulier, bien que les juges eux-mêmes soient parfois bretonnants. À Plouguerneau, par exemple, on signale les traductions d'un certain Amant, mais aussi celle d'un juge d'instruction, Jean-Corentin Guéguen. Les interprètes s'appellent Couadou à Quimperlé, Dourver à Morlaix, Le Gall à Brest, Merdy à Châteaulin. Dans l'attente de l'interprète attitré, les huissiers sont sollicités en cas de nécessité, par exemple celui de Scaër, Jean-Guillaume Bigot.

L'interprète ne chôme pas : il «traduit le breton en français et le français en breton toutes les fois que son ministère [est] nécessaire». Effectivement, le pourcentage de comparants faisant appel à ses services est de 70 % en 1811-1812 et de 60 % en 1843. En 1863 comme en 1890, il est de 56 %[26]. Soulignons, en passant, combien le rôle des interprètes pouvait être décisif, y compris dans le déroulement des procédures. Dans une affaire de meurtre survenue à Lambézellec, on lit au procès-verbal que «nous (le juge) l'invitons (l'inculpée) de prononcer en notre présence se faisant en breton : «non il faut le traîner». Elle dit : «traïna anean», et ajoute : je n'ai jamais dit de traîner personne. Le témoin dit : je ne reconnais pas la voix, et je suis sûr que la femme dont j'ai parlé a dit «anezan» et non pas «anéan». L'interprète me fait remarquer qu'en breton, il y a plusieurs idiomes, et que celui à l'usage de l'inculpée, exprime le mot «lui» ou «le», par «anéan» et non pas «anezan».»

---

24 Des témoins oculaires se souviennent d'une telle affiche. Ainsi Paol Keineg : «Je me souviens d'avoir vu dans une salle d'audience du tribunal de Quimper, dans les années 60, une pancarte en breton interdisant de cracher par terre. Cela m'avait beaucoup frappé, car c'était la première fois que je voyais un usage public de la langue bretonne... Tout souvenir est une reconstruction suspecte, mais le mien est lié au procès d'un dirigeant syndicaliste paysan [...] au début de 1965.» (Témoignage recueilli par mail le 21 janvier 2002).

Ce ne serait pas, pour le passé, le seul cas d'utilisation du breton sur des affiches, en Basse-Bretagne bien entendu, mais également dans les milieux d'émigration en provenance de Basse-Bretagne. Ardouin-Dumazet signale ainsi en 1907 à Landivisiau «des affiches bretonnes à l'église, [...] il est même des placards commerciaux dans la langue d'Armor. Une banque de Paris énumère dans cet idiome les opérations qu'elle traite» (Georges-Michel THOMAS, *Chroniques du vieux Landivisiau*, Brest, Impr. commerciale et administrative, 1971, p. 213).

En 1886, Paul Sébillot rapporte qu'à Nantes, «lors des élections municipales dernières, une grande affiche, en breton, invitait les électeurs à voter pour certains candidats ; il en a été de même aux élections du 4 octobre». Lors de ces mêmes élections, «les murs de Saint-Nazaire étaient couverts d'affiches électorales en breton» (Paul SÉBILLOT, «La langue bretonne. Limites et statistique», *Revue d'ethnographie*, t. V, n° 2, janvier 1886, 29 p.).

25 Ces indications et celles qui suivent sont extraites du chapitre de ma thèse concernant l'usage du breton dans le cadre des procédures judiciaires : Fañch BROUDIC, *La pratique du breton..., op. cit.*, p. 59-72.

26 L'appel à interprète varie bien entendu en fonction de l'âge des comparants, de leur niveau d'instruction, de leur profession, de leur origine géographique, etc.

Jusqu'à une époque toute récente, que l'on peut situer vers 1950, la justice a donc été confrontée en Basse-Bretagne à une donnée incontournable : la pratique du breton par des monolingues ne pouvant s'exprimer qu'en cette langue. Elle s'y est adaptée en faisant appel à des intermédiaires obligés, à savoir des traducteurs assermentés. Il semble qu'elle en ait également tenu compte en apposant au moins une fois dans l'enceinte d'un tribunal une affiche rédigée en breton appelant les justiciables et leurs accompagnateurs à un comportement plus «urbain». Dans le cas présent, il ne s'agit pas vraiment de la dévalorisation d'une langue régionale, comme on le laisse entendre le plus souvent : de toute évidence, il s'agissait de s'adapter à un contexte sociolinguistique spécifique pour contrer des usages en vigueur, mais non admis dans un contexte social différent.

Rédiger et imprimer en breton une affiche interdisant tout simplement de cracher par terre est une chose. Prétendre qu'«il est interdit de cracher par terre et de parler breton» en est une autre, qui a bien d'autres implications. Sous réserve d'inventaire complémentaire[27], il faut considérer que la phrase que l'on brandit désormais comme un contre-slogan est, historiquement, une extrapolation.

Fañch Broudic[28]

---

[27] Tout témoignage pouvant fournir d'autres informations concrètes sur la phrase qui constitue l'objet de cet article serait le bienvenu. Écrire à l'auteur.

[28] Cet article, tout comme les comptes rendus de l'auteur, peut également être consulté sur son site personnel : www.broudic.nom.fr

Les *pagi* bretons médiévaux

par Bernard Tanguy

Il y a un peu plus d'un demi-siècle paraissait l'étude de René Couffon sur «les "pagi" de la Domnonée au IX^e^ siècle[1]», étude qui continue de faire autorité mais qui appelle cependant un certain nombre de correctifs et de compléments. Ne concernant que la Domnonée, c'est-à-dire le versant nord de la péninsule, cette synthèse n'est, en effet, que partielle. Huit autres *pagi* s'égrènent le long des côtes de la Cornouaille et du Vannetais. En dehors du pays de Rhuys, mentionné au IX^e^ siècle dans les actes de Redon, ceux-ci sont connus par des sources des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Emprunté par le brittonique commun au latin *pagus*, le vieux breton *pou, po*, auquel correspondent le gallois *pau* (moyen gallois *peu*) et le vieux cornique *pou* (moyen cornique *pow*), s'est conservé dans la nomenclature géographique, agglutiné à un déterminant, dans un certain nombre de cas, comme dans Poher, Poudouvre, Poulet, Porhoët. Outre-Manche, le seul exemple de cette association serait en Cornwall le «hundred» de Powder, entre les estuaires de Fowey et de la Fal[2].

Si, comme on le verra, le vieux breton *pou* explique, par suite de la lénition de *p-* initial en *f-*, le nom du pays du Faou, assimilé de ce fait au breton *faou* «hêtre», peut-on assigner au toponyme Penfao et à ses variantes le sens de «bout de *pagus*», comme le propose Gildas Bernier pour Guéméné-Penfao (Loire-Atlantique), sens «vérifié selon lui par la proximité de la frontière des pays de Nantes et de Vannes[3]» ? Réelle pour le village de Painfaut, en Avessac, dans un méandre de la Vilaine, cette proximité est ici, comme pour le village de Painfaut, en Plessé, quand même d'une douzaine de kilomètres[4]. Dire aussi que les villages de Penfao en Langoëlan et Le Saint sont « à la limite des Vénètes et des Osismes[5]» quand ils en sont éloignés de sept à huit kilomètres, est aussi bien approximatif[6]. Il est, en

---

1 « Les "pagi" de la Domnonée au IX^e^ siècle, d'après les hagiographes», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXVI, 1944, p. 1-24.

2 Sur ce nom, cf. P. QUENTEL, « Le nom du "hundred" de Powder», *Zeitschrift für Celtische Philologie*, Band 39, 1982, p. 195-200.

3 G. BERNIER, *Les chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX^e^ siècle*, Rennes, Dossiers du Ce.R.A.A. E-1982, p. 85-86 : «En 1205, le nom était devenu "Géméné" (*sic*), forme qui ne s'explique pas autrement que par l'influence, ou même la substitution du mot breton, ce que confirme le déterminant Penfao qui signifie "bout de *pagus*", ce qui est vérifié par la proximité de la frontière des pays de Nantes et de Vannes».

4 C'est la distance séparant le prieuré de Saint-Georges de Penfao, relevant de l'abbaye de Paimpont, de Beslé, au bord de la Vilaine.

5 G. BERNIER, *Les chrétientés bretonnes...*, *op. cit.*, p. 78.

6 Dans un mémoire de maîtrise d'histoire, soutenu à l'université de Rennes, en 1985, portant sur *Les limites de la Bretagne au haut Moyen Âge et la frontière franco-bretonne du V^e^ siècle à 851*, Philippe Lanoë a tenté de vérifier le bienfondé de cette théorie, mais sa démonstration ne nous apparaît guère convaincante.

fait, difficile de séparer ces formations de composés comme Penderff (du breton *derv* «chêne»), Penquélen (du breton *kelenn* «houx») ou encore Penquesten (du breton *kistin/kesten* « châtaignes[7]»).

Il est non moins difficile d'imaginer que le vieux breton *pou* ait pu être employé dans l'absolu. Il existe bien des villages nommés le Pou[8] ou le Paou[9], mais leur nom a certainement une toute autre origine. On voit mal un lieu précis nommé en français « le pays».

Les *pagi* de Domnonée

Si plusieurs des *pagi* bretons septentrionaux sont l'objet de mentions au IXe siècle dans des textes hagiographiques ou diplomatiques, on doit à l'auteur de la Ire Vie de saint Tugdual[10] de les avoir énumérés, à l'exception du Poulet, dans l'ordre de leur succession, d'ouest en est. Sur la foi d'un passage de la IIIe Vie du saint, les premiers éditeurs de cette *Vita*, A. de Barthélemy[11] et A. de La Borderie[12], en attribuèrent la rédaction à son disciple Louénan et la datèrent du VIe siècle. L'abbé Duchesne, suivi par A. Molinier, en abaissa la rédaction au IXe[13]. F. Duine, pour sa part, n'en proposait pas de datation précise, mais ne la croyait «pas ancienne[14]». M. H. Guillotel partage cette opinion, estimant qu'elle remonterait plutôt à la seconde moitié du XIe siècle[15]. De fait, l'usage exclusif qui y est fait – en dehors de la traduction *plebe Macoer* pour Ploumoguer – du mot *parrochia* au lieu de *plebs* ne constitue pas un indice d'ancienneté, l'emploi du terme *parrochia* pour désigner la paroisse ne s'imposant, en effet, dans les documents qu'à partir du XIIe siècle. Que l'hagiographe se soit, en revanche, servi de sources plus anciennes n'est pas à exclure.

D'après la *Vita*, le saint, ayant débarqué à la pointe d'Ac'h (*in capite Achiniensis*), y fonda un premier établissement nommé *Lanpapbu* en la paroisse de Ploumoguer (*in plebe Macoer*). Son cousin, le comte Deroc, qui régnait alors, lui donna de nombreuses paroisses dans toute la Domnonée (*Dammania*). Il se rendit ensuite en *Doudur*, où il obtint les trois domaines de *Trepompac*, *Santhequo* et *Tregurdel*, puis dans le *pagus Castelli*, où il reçut de nombreuses paroisses, puis dans le *pagus Civitatis*, où il se vit octroyer également nombre d'autres. Il alla ensuite dans le *pagus Treher*, où se trouve le grand monastère nommé *Vallis Trechor*, y obtenant nombre de paroisses et y fondant plusieurs autres. De là, il gagna le *pagus Guoelou*, puis le *pagus Penteur*, puis l'autre *pagus Daudour* et enfin le *pagus Racter*, recevant aussi dans tous ces *pagi* de nombreuses paroisses. Vinrent s'y ajouter nombre d'autres tant en Bretagne qu'en Gaule (*in regione Gallorum*).

---

7 Le latin *castanea*, d'où est issu le terme breton, avait le sens de « châtaignier» et de «châtaigne», ambivalence que le breton a résolue en recourant au singulatif *kistinenn/kestenenn* pour désigner l'arbre.

8 En Caudan, Lignol et Plumélec (Morbihan).

9 En Plouay (Morbihan), Bannalec, Pleyber-Christ et Riec (Finistère), Gurunhuel, Kérien et Plougonver (Côtes-d'Armor). Faut-il voir dans cette forme le breton *paou* « trou à bois» ?

10 «Saint Tudual. Texte des trois vies les plus anciennes de ce saint et de son ancien office publié avec notes et commentaire historique», par Arthur de La Borderie, *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, deuxième série, t. II, 1885-1886, p. 84-86.

11 «Étude sur une vie inédite de saint Tudual attribuée au VIe siècle», *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 5e série, t. IV, 1883-1884, p. 104-123.

12 « Saint Tudual...», art. cité, p. 285-286.

13 *Revue celtique*, t. X, 1889, p. 254. – *Les sources de l'histoire de France. I. Époque primitive, Mérovingiens et Carolingiens*, Paris, 1901, p. 129, n° 381.

14 «Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI (première partie), 1918, p. 304, n° 15.

15 «Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier», dans *Bretagne et pays celtiques. Langue, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot, 1923-1987*, Rennes-Saint-Brieuc, 1992, p. 223.

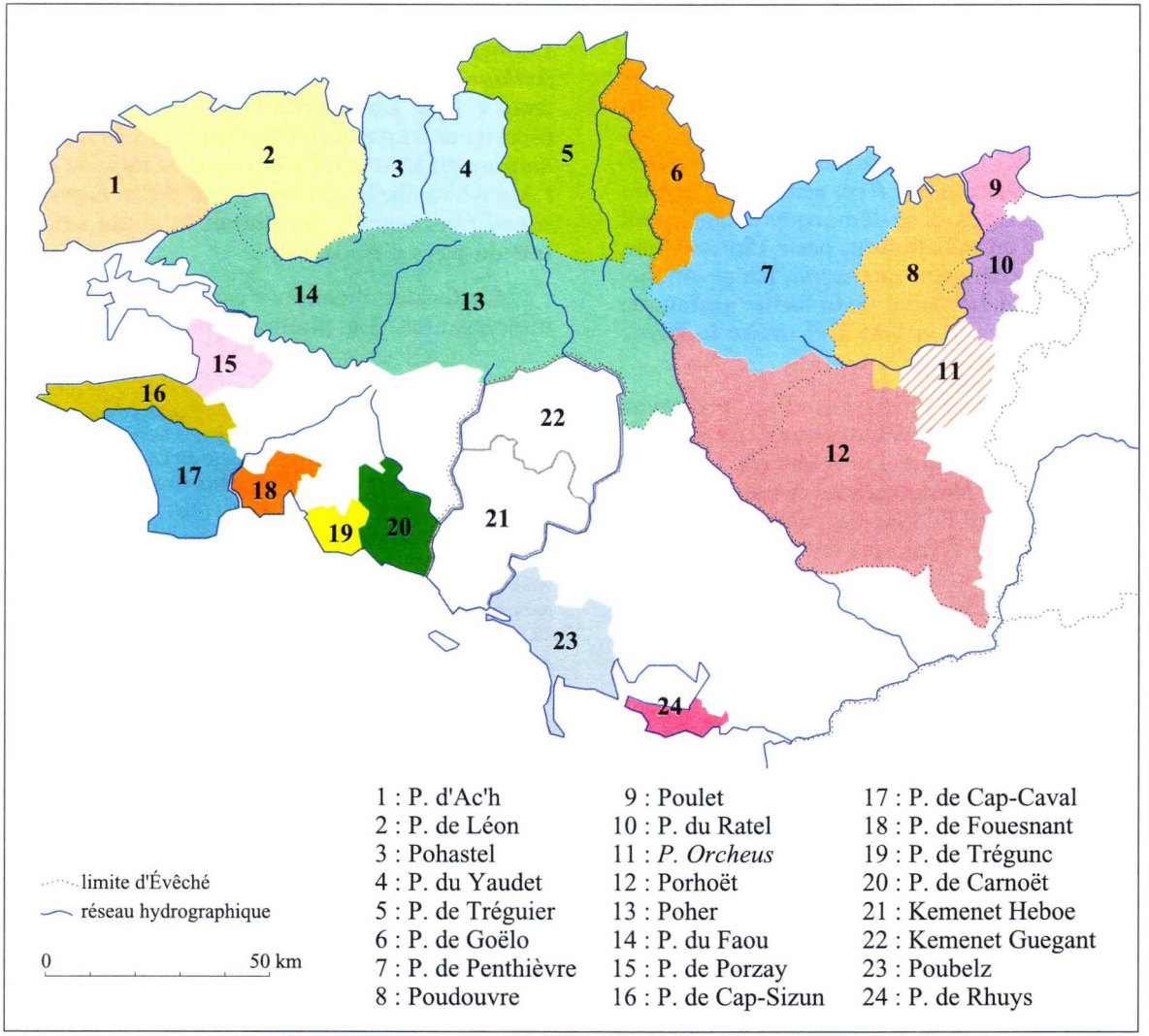


Fig. 1. – Carte des *pagi* bretons médiévaux.
Cartographie : Gilles Couix.

On peut remarquer que, même s'il prétend que le saint se vit attribuer des paroisses dans toute la Domnonée, l'auteur s'est gardé d'indiquer explicitement qu'il en obtint dans les *pagi* d'Ac'h et de Daoudour, c'est-à-dire dans le diocèse de Léon. Sans doute, son oubli du Poulet est-il aussi intentionnel.

Pagus Achmensis

Hormis que la forme *Achiniensis* est à corriger en *Achmensis*, les *Vitae* I^a et II^a sont

en accord sur le nom de ce *pagus*, que la *Vita III*^{a} nomme en revanche *pagus Ocismensis*[16]. Les trois textes présentent quelques légères divergences s'agissant de *Lanpabu* et de Ploumoguer. Là où le premier parle de *locus Lanpapbu*, le second répond par *hospicium Lampapbu*, le troisième par *locus oratorii* et *ecclesia Lampabu*[17]. Ceux-ci se démarquent également du premier en substituant, pour Ploumoguer, au mot *plebs*, le terme *parrochia*. En revanche, les *Vitae I*^{a} et *II*^{a} usent de la forme archaïque *Macoer*, alors que la *Vita III*^{a} utilise la forme évoluée *Magoer*.

Issu, selon L. Fleuriot, d'un prototype celtique **Aximos* « très maritime[18]», le nom de ce *pagus* est, comme l'a relevé R. Couffon, mentionné par plusieurs sources anciennes, à commencer par la *Vita* de saint Paul Aurélien, rédigée par Wrmonoc en 884. Celle-ci fait aussi débarquer son héros, venant d'Ouessant, sur le rivage du pays d'Ac'h, d'où il gagne la paroisse de Ploudalmézeau : *devenit ad quamdam plebem pagi Agmensis quam antiquo vocabulo Telmedoviam appellant*[19]. Wrmonoc précise même que ce *pagus* constitue la partie occidentale de la Domnonée : *Ipse vero pagus Domnonensis patriae quaedam pars est occidentem versus constituta*[20]. À défaut de citer le *pagus*, la *Vie* de saint Brieuc prétend, quant à elle, que le saint débarqua avec cent soixante-huit compagnons, au nombre desquels son neveu *Papu-Tugual*, dans le port appelé *Achim*[21].

Si la *Vie* de saint Gouesnou se contente de mentionner le nom d'*Agma*[22], celle de saint Hervé fournit, pour sa part, une indication intéressante. Elle raconte que le saint se rendit auprès d'un saint moine nommé Arthian, qui, sept années durant, assura sa formation. Il quitta ensuite son maître pour rejoindre, dans le pays d'Ac'h (*in Agnensem pagum*), saint *Urphoed*, son cousin, saint qui n'est honoré que dans la chapelle Saint-Urfold, au Bourg-Blanc[23]. Saint Hervé étant né à Lanrioul, en Plouzévédé, et ayant été élevé à Quéran, en Tréflaouénan, la *lan* ou monastère d'*Arthian* ne pouvait que se trouver dans le pays de Léon. Or, le seul correspondant actuel de *Lan-Arthian* que nous avons pu rencontrer se trouve être Lannerchen, en Plouguerneau, toponyme transcrit *Lanherzyan* en 1465, *Lannerzian* au XVII^{e} siècle. On peut en induire que l'Aber-Vrac'h, le *fluvius Doena* de la *Legenda sancti Goeznovei*[24], constituait la limite orientale du pays d'Ac'h.

Cette identification s'est avérée des plus intéressantes. La photographie aérienne ré-

---

16 « Saint Tudual...», art. cité, p. 97 : *...parrochiae scilicet Magoer in pago Ocismensi...ad possessorem Ocismi*. L'auteur confond ensuite le *pagus* avec l'évêché de Léon, disant que saint Paul administrait l'*aecclesia Ocismensis* (p. 105).

17 Si le lieu a pris le nom de Trébabu (du vieux breton *treb* « village»), celui de *Lanpabu* était encore connu en 1486, un document de cette date mentionnant la *Tour de Lanbabu* (cf. notre *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 219).

18 «Du gaulois au breton ancien en Armorique», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 171. Cette étymologie ne saurait valoir pour Aime-en-Tarentaise : noté *Axima* au II^{e} siècle, il s'agirait d'un théonyme gaulois.

19 «Vie de saint Paul de Léon en Bretagne, d'après un manuscrit de Fleury-sur-Loire conservé à la Bibliothèque publique d'Orléans», éditée par Ch. Cuissard, *Revue celtique*, t. V, 1881-1883, p. 438.

20 *Ibid.*, p. 438-439.

21 «Vita S. Brioci, episcopi et confessoris, ab anonymo suppari constructa», éditée par dom F. Plaine, *Analecta Bollandiana*, t. II, 1883, p. 179.

22 Curieusement, l'auteur de la *Vita*, oubliant le nom d'*Agma*, explique que c'est en raison de la rapidité avec laquelle la mer flue et reflue dans le goulet de Brest – rapidité qui, en grec, se dit *ocis* – que le lieu est appelé *Occismus* et les peuples des alentours *Occismi* (C. STERCKS et G. LE DUC, « Les fragments inédits de la Vie de saint Goëznou», *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 279).

23 *Saint Hervé. Texte latin de la Vie la plus ancienne de ce saint, publié avec notes et commentaire historique*, par A. de La Borderie, Rennes, 1892, p. 260-261.– Cf. aussi notre étude, *Saint Hervé. Vie et culte*, Tréflévénez, 1990, p. 57-61. Le toponyme est plus justement noté *Sainct Urfaut* en 1493.

24 Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IX, 1882, p. 232.

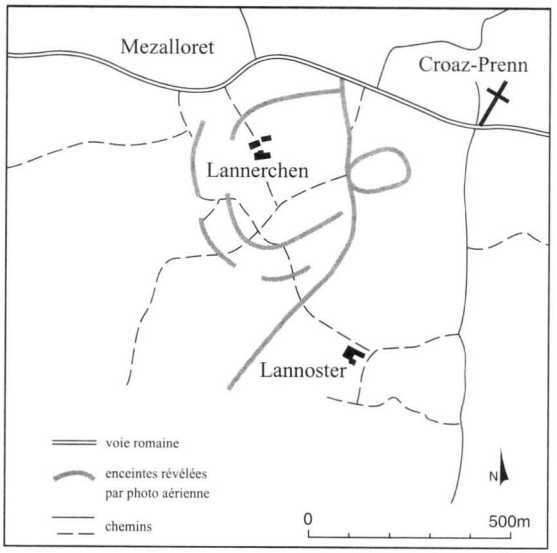


Fig. 2. – Le site de Lannerchen, en Plouguerneau.
Cartographie : Gilles Couix.

vèle, en effet, que le lieu, situé au carrefour de l'ancienne voie romaine de Carhaix à l'Aber-Vrac'h – dite *Streat Gallec* dans un aveu de 1495 – et d'un vieux chemin rectiligne conduisant, vers le sud, au passage du Diouris, était entouré par une double enceinte concentrique de quelque 550 et 350 mètres de diamètre. Par un heureux hasard, la prospection sur le terrain devait conduire à la découverte de vestiges d'une villa romaine[25]. «Les fragments recueillis sur le site, note M. Patrick Galliou, montrent que nous avons là des bâtiments de bonne facture (toiture de tuiles, éléments d'hypocauste) occupés jusqu'au IV^e^ siècle. La découverte d'un tesson de bol à collerette en céramique du Dorset ajoute encore à l'intérêt de ces vestiges qui sont très probablement ceux d'une grande villa, établie, comme celle de Keradennec en Saint-Frégant, en bordure de la voie allant de *Vorganium* (Kerilien, en Plounéventer) à la mer. On ajoutera qu'une meule à grains, provenant sans doute de Lannerchen, est conservée dans une ferme voisine.» La réoccupation de sites romains par des établissements monastiques n'étant pas chose rare, Lannerchen constituerait une illustration supplémentaire.

Pagus Doudur

L'appellation *Doudur*, qui correspond à celle du *cantref Deuddwr*, au pays de Galles, et désigne le pays entre les «deux cours d'eau», n'est connue pour ce *pagus* que par la *Vie* de saint Tugdual. On la rencontre en 1279, mais appliquée à l'archidiaconé de Léon : un acte de cette date mentionne *l'Archediané* (sic) *d'Audour en la cité de Léon*[26]. Cet archidiaconé confinait à celui de Kemenet-Ili, dont il était séparé par le cours de la Flèche. Le nom s'appliqua aussi à une châtellenie, membre de la vicomté de Léon, dont on trouve mention en 1310 (*terrouer de Douzor*) et en 1336 (*seigneurie de Douzour*[27]) et qui avait son siège à Landivisiau. Moins vaste que l'archidiaconé, elle s'étendait entre le haut cours de l'Élorn et la rivière de Morlaix. L'archidiaconé précité étant compris entre la Flèche et le Queffleut, l'hypothèse de La Borderie qu'elle pouvait devoir son nom aux précédents cours d'eau[28] ne peut être retenue. La Vie de saint Tugdual ignorant le Kemenet-Ili, dont la création se situe entre la fin du IX^e^ et la fin du XI^e^ siècle, force est d'admettre que le *pagus Doudur* s'étendait entre l'Aber-Vrac'h et le Queffleut. Les domaines de *Trepompac*[29],

25 Les tranchées creusées par l'exploitant agricole pour procéder à la démolition des vestiges de murs ont été comblées, la commune de Plouguerneau ayant acquis la parcelle où ils se trouvent, dans l'attente de fouilles futures.

26 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 1048.

27 ID., *ibid.*, col. 1228-1229, 1379.

28 *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1889, 2^e^ semestre, p. 97.

29 Dans ce toponyme, qu'il faut lire **Trepompae*, se retrouve le nom de la mère du saint. Celle-ci y possédait une chapelle, aujourd'hui détruite.

Senthequo[30] et *Tregurdel* qui y sont localisés ont pour correspondants actuels le village de Trébompé, en Sainte-Sève, le bourg de Sainte-Sève et le château de Tréoudal, en Saint-Martin-des-Champs[31].

Le nom de *Doudur* – auquel ne s'est pas agglutiné le vieux breton *pou* – est, de toute évidence, tardif. Compilée sans doute vers la fin du XI[e] siècle, la *Vie* de saint Judicaël l'ignore, situant Tréflez à la limite du *pagus Leonum* et de la *commendatio Ili*[32]. En cela, elle s'accorde avec la dénomination de *pagus Leonensis* utilisée en 884 par Wrmonoc[33], qui localise dans ce territoire une paroisse dont il traduit le nom par le latin *lapidea* « pierreuse», terme glosé dans le manuscrit de Paris par le breton *meinin* (lu à tort *Ancinim* par Ch. Cuissard[34] et transformé par Couffon en *amcisa*). Après avoir séjourné, en effet, dans celle de Ploudalmézeau et y avoir fondé la *lan* portant son nom, le saint et ses compagnons se transportèrent à l'extrémité du *pagus Leonensis* : «Ils arrivèrent, écrit Wrmonoc, dans une paroisse que ses habitants appellent de son nom propre *Lapidea*, située dans la partie extrême du pays de Léon, sur le rivage de la mer bretonne, jusqu'au lieu qu'on y nomme *villa Wormawi*[35].» Là, pour étancher la soif de ses compagnons, le saint fit jaillir trois sources abondantes.

Ce texte, qui fournit avec précision la limite orientale du *pagus*, a donné lieu à des hypothèses plus fantaisistes les unes que les autres, entraînant confusions sur confusions. Ainsi, pour Couffon, cette légende « permet de déterminer la limite des *pagi Achmensis* et *Leonensis* au IX[e] siècle. La toponymie montre, en effet, poursuit-il, que ce miracle aurait eu lieu en la paroisse de Plouguerneau près du village de Coz-Grouanec où se voit toujours la pierre levée en forme de pyramide tronquée, haute de trois mètres et surmontée d'une croix, la *lapidea* (sic) *amcisa* de la *Vie*, pierre sans doute vénérée autrefois par les payens et à l'origine de la chapelle N.-D. du Grouanec. Venant de Ploudalmézeau, la route parcourue par saint Paul franchissait l'Abervrach au sud de ce village, au Pont Crach où l'on aperçoit encore les énormes dalles du gué pavé antique et une croix rappelant le souvenir du saint. C'est aussitôt après le passage de l'Aber, au lieu-dit Prat Paol, que s'arrêtèrent le saint et ses compagnons. Peu au nord-ouest de ce dernier hameau, la chapelle de Saint-Paul, dont l'autel est édifié sur l'une des sources, perpétue le souvenir de cette halte miraculeuse ; une seconde source est à l'intérieur de son enclos et la troisième légèrement en dehors[36]». Outre que Le Grouanec n'était jusqu'en 1949, année de son érection en paroisse, qu'un village de la paroisse bretonne primitive de Plouguerneau, cette identification[37] est en contradiction avec les données du texte de Wrmonoc, lequel pré-

---

30 La graphie *Santsegue* du manuscrit 11773, signalée en note par A. de La Borderie («Saint Tudual...», art. cité, p. 84) est plus satisfaisante, exception faite qu'elle devrait, au lieu du *-e* final, comporter un *-o*, la forme bretonne du nom de Sainte-Sève étant *Sant Seo*. C'est ce nom féminisé en *Seuua* que la *Vita III*[a] attribue à la sœur du saint.

31 R. Couffon («Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 6-7) croit pouvoir établir une équation entre *Tregurdel* et le *Langurdel* mentionné par le cartulaire de Landévennec à proximité de Beuzit-Conogan. En note (note 15, p. 7), il reconnaît que l'«on peut objecter que la *Vie de saint Tugdual* porte Tregurdel et non Langurdel, mais ne mentionne-t-elle pas Lampabu au lieu de Trépabu ! Nous n'avons d'ailleurs, ajoute-t-il, trouvé aucun Tregurdel dans la région comprise à l'ouest du Queffleut».

32 Cf. R. Fawtier, « Ingomar, historien breton», dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves,* Paris, 1925, p. 188 : *...in tribum Lesie, in capite littoris magni, a parte occidentali, in confinium pagi Leonum et commendatione Illi.*

33 «Vie de saint Paul de Léon...», *op. cit.*, p. 441, 452. Rédigée vers 869, la *Vie* de saint Malo parle de *pagus Leonensium* (Gwenaël Le Duc, *Vie de saint Malo, évêque d'Alet*, Rennes, Dossiers du Ce.R.A.A., n° B, 1979, p. 254).

34 «Vie de saint Paul de Léon...», art. cité, p. 441, note 1.

35 *Ibid.*, p. 440-441 : *veneruntque ad plebem quam proprio nomine incolae ejus Lapideam dicunt, in extrema parte pagi Leonensis in littore maris Britannici constitutam, usque ad locum qui in ea dicitur Villa Wormawi.*

36 R. Couffon, « Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 6.

37 Proposée par dom F. Plaine dans son édition de la *Vita* (*Analecta Bollandiana*, t. I, 1882, p. 238, note 1), elle a été reprise par le chanoine Alexandre Thomas, *Saint Pol Aurélien et ses premiers successeurs*, Quimper, 1889, p. 59-60.

cise que c'est en empruntant la «voie publique, conduisant de l'église de la paroisse précitée vers le couchant», que le saint découvrit l'oppidum qui allait par la suite porter son nom, *Kastell-Paol*[38].

Près de quarante ans après Couffon, Gildas Bernier s'est attaqué, lui aussi, au problème sans parvenir à le résoudre, y ajoutant de nouvelles conjectures. Faute d'avoir pu identifier la *villa Wormawi* aussi bien que la *plebs Lapidea* et récusant la notion de presqu'île saint-politaine, pourtant justifiée par l'anse du Guillec, à l'ouest[39], il en vient à douter que Wrmonoc ait décrit le *castellum* de Saint-Pol, affirmant même, avec assurance, qu'il est «impossible» que le saint y soit arrivé par l'est et que « le site décrit avec précision ne peut être celui de la ville actuelle de Saint-Pol-de-Léon[40]».

38 «Vie de saint Paul de Léon...», art. cité, p. 442.

39 L'expression figure dans le titre d'un article de Noël Spéranze, *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1956, n° 2, p. 81 : « À quand remonte la mise en culture de la presqu'île saint-politaine ?».

40 G. Bernier, *Les chrétientés bretonnes..., op. cit.*, p. 70-71.

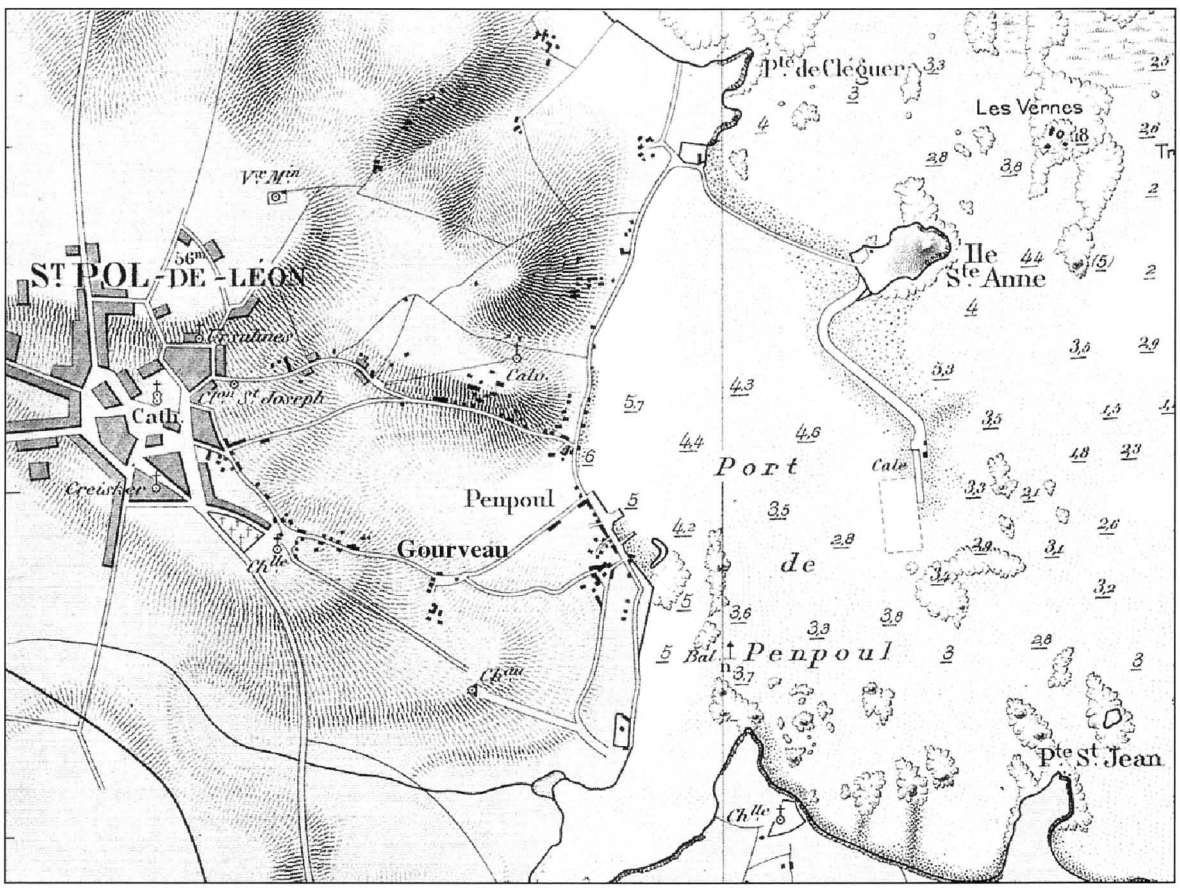


Fig. 3. – Le site de Gourveau en Saint-Pol-de-Léon.
Carte du Service hydrographique et historique de la marine.

Son argumentation, qui a, malheureusement, trouvé des échos, est réduite à néant par l'identification de la *villa Wormawi*, qu'il est impossible, pour des raisons phonétiques évidentes, de confondre avec le lieu nommé *Curmau* par la *Vita III[a]* de saint Tugdual et localisé par elle près du Yaudet[41]. De même que le nom de *Wrmonoc* a donné aujourd'hui Gourvennec, nom de famille léonard bien connu, *Wormaw* a tout naturellement abouti, par une forme intermédiaire *Gourmao*, attestée au XVI[e] siècle, à *Gourvao*. Francisé aujourd'hui en Gourveau, c'est le nom d'un village situé à peu de distance au sud-est de Saint-Pol, «sur le rivage de la mer bretonne», puisqu'à seulement 500 mètres du port de Penpoul. Il s'ensuit que la *plebs Lapidea* ne peut être que Plouénan, paroisse qu'un acte de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes se situant entre 1149 et 1157 note *Plebs Menoen*[42]. Comme dans le cas de *Brehant dincat*, lieu qu'il cite par ailleurs et traduit *guttur receptaculi pugnae*[43], prenant l'anthroponyme *Dincat* pour un toponyme, Wrmonoc a assimilé l'éponyme *Menoen* à l'adjectif vieux-breton *meinin*, qui glose, on l'a dit, très justement *lapidea* dans le manuscrit de Paris[44].

Quant à la «voie publique» dont parle Wrmonoc, elle correspond à une voie ancienne conduisant à Roscoff qui, après s'être détachée, dans la partie sud de Saint-Pol-de-Léon, de la voie menant à Morlaix, passe à 250 mètres à l'est de l'église de Plouénan. Orienté nord-sud, ce chemin que l'on peut suivre à peu près en droite ligne jusqu'au village de Rulan, au sud-est de Guimiliau, où il s'embranche sur l'ancienne voie romaine de Carhaix à Kerilien et Plouguerneau, est connu sous le nom de *Bali-Kastell* «allée de Kastell (Paol)[45]».

De l'examen des données fournies par la Vie de saint Paul, il ressort donc clairement que le Queffleut formait bien la limite orientale du *pagus Leonensis*[46], sa limite méridionale étant constituée par le haut cours de l'Élorn et les monts d'Arrée. Le nombre de paroisses primitives qu'on y trouve témoigne qu'il connut une forte implantation bretonne : en 1789, elles représentaient 47 % des paroisses, contre 30 % dans le pays d'Ac'h.

Emprunt, comme pour Caerlleon ar Wysg, au pays de Galles[47], au latin *legione(m)* «légion», le nom de Léon aurait été, pour Joseph Loth, «importé par les émigrants bretons, cette zone de l'Armorique n'ayant, selon lui, jamais été occupée par une légion[48]». La forteresse décrite par Wrmonoc, dans son état ancien et actuel, aussi bien que le nom qu'il lui attribue et que confirme, en usant de l'expres-

---

41 Cette identification, malencontreusement proposée par M. André-Yves Bourgès («L'évêché de Lexobie et l'archidiaconé de Plougastel : autour des origines religieuses du Trégor», *Trégor, Mémoire vivante*, 1994, p. 8), repose sur une certaine similitude entre les deux noms. Mais, pour contenir l'un et l'autre le vieux breton *mau* «jeune homme», leurs premiers éléments sont irréductibles : *wor* ne peut qu'évoluer en *gour*, *cur* – forme bien assurée par la traduction fantaisiste de l'hagiographe *curre bajularis* et par le nom actuel Coulmou – en *cour*.

42 J. LEVRON, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X, 1929, p. 88 : *...duas partes decime de Plebe Menoen*. La lecture *Inevoin* proposée par dom Morice (*Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, col. 621) est à corriger en **Menoin*.

43 «Vie de saint Paul de Léon...», art. cité, p. 418.

44 *Revue celtique*, t. VIII, 1887, p. 165.

45 Sur cet itinéraire, cf. Stéphane LE PENNEC, *Le réseau routier antique du nord-ouest du territoire osisme : les tracés et leur environnement humain*, Université de Rennes 2 - Haute-Bretagne, thèse de doctorat d'Université, 2000, p. 171-173.

46 On trouvera une plus ample discussion du problème dans notre étude sur «L'évêché mythique de Lexobie», à paraître dans la synthèse que préparent P. Galliou et B. Cunliffe sur les fouilles du Yaudet.

47 C'est aussi le nom gallois de Chester. E. Ekwall (*The concise Oxford dictionary of english place-names*, Oxford, 1974, p. 81, 101) indique comme mentions anciennes, pour Caerlleon ar Wysg, *Caerleon Isca, leg. II Augusta*, IV[e] s., *Caer Legeion guar Uisc*, v. 800 ; pour Chester, *civitas Legionum, Legaceastir, Carlegion*, v. 730.

48 *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892, p. 181-182.

sion *oppidum Pauli*, la Vie de saint Malo[49], écrite vers 869, implique à tout le moins, à défaut de confirmation archéologique, la présence d'une force militaire.

Pagus Castelli

Mentionné par la Ire Vie de saint Tugdual, le *pagus Castelli* intervient aussi dans la IIIe. Celle-ci raconte que l'évêque Martin, s'étant rendu, lors d'une visite pastorale, dans le *pagus Castelli*, éteignit, dans la paroisse de Plouigneau (*in parrochia vero quae Innau dicitur*), un incendie grâce aux reliques de saint Tugdual qu'il portait avec lui[50]. Une autre *Vita*, celle de saint Mélar, que M. André-Yves Bourgès pense avoir été rédigée «dans le dernier tiers du XIe siècle[51]», situe, quant à elle, le château de la Boissière, en Lanmeur, dans le *pagus Castelli*[52]. Le nom réapparaît au milieu du XIIe siècle dans un acte d'Hervé, «comte de Léon», en faveur du prieuré de Saint-Melaine de Morlaix : il octroie aux moines «la moitié de sa dîme du miel *de pago Leonensi et de pago Castelli*[53]».

Si ces sources présentent la forme latinisée, la forme bretonne vernaculaire est, quant à elle, utilisée dans une des deux versions de l'acte de donation, en 1040, à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, par la comtesse Berte et son fils Conan II, de la paroisse de Plougasnou : celle-ci est localisée *in Po Castello*[54]. Cette version, estime M. Hubert Guillotel, aurait été «remaniée à une date largement postérieure à 1040». Selon lui, le recours à la forme bretonne aurait été dicté par «le désir d'accréditer l'autorité de cette version en utilisant une formule archaïque[55]». L'autre version situant Plougasnou *in pago Leonensi*, il en déduit qu'«il ne s'agit pas de l'appellation ancienne de la région s'étendant sur la rive droite de la rivière de Morlaix», ajoutant que «dans le dernier tiers du XIe siècle et la première moitié du XIIe, des substitutions de noms intervenaient pour gommer le souvenir d'une réalité politique et religieuse jadis différente[56]».

Outre que cet acte est le seul document à étendre le *pagus Leonensis* au-delà du Quefleut, des raisons phonétiques majeures s'opposent à la substitution de nom envisagée par M. Hubert Guillotel. Apparu au XIe-XIIe siècle, le nom de *pagus Castelli* aurait eu pour correspondant breton **Pougastell*. À défaut d'être attestée, cette appellation peut, certes, être rapprochée de celle de *Plougastel*, attribuée à l'un des deux archidiaconés du diocèse de Tréguier, mais cette réfection savante – tardive et fautive – née d'une confusion entre *pou* et *plou*[57], est venue se substituer à la forme vernaculaire *Pohastel*. Si, notée *Poastel, Postel,* dans le *Livre des Ostz*, en 1294[58], puis évoluée en *Pestel*, cette dénomination s'appliqua à un fief ayant pour chef-lieu la forteresse féodale

---

49 G. Le Duc, *Vie de saint Malo..., op. cit.*, p. 254.

50 «Saint Tudual...», édition A. de La Borderie, p. 116. Cf. aussi notre édition dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 431-432.

51 Il pense que le texte a été « sans doute écrit entre 1066 et 1084 et assez tôt après 1066» («Le dossier hagiographique de saint Melar», *Britannia monastica*, vol. V, 1997, p. 222).

52 Id., *ibid.*, p. 58 : *in pago Castelli, in castellum quod vocatur Boxidus.*

53 J. Levron, «Les possessions de l'abbaye Saint-Melaine...», art. cité, p. 88.

54 Hubert Guillotel, *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, thèse pour le doctorat en droit, Université de Paris II, 1973, t. IV, p. 166.

55 Id., *ibid.*

56 Id., «Le dossier hagiographique...de Tréguier», art. cité, p. 221-222.

57 On rencontre la graphie *Ploegastel* dans un compte de 1461 publié par A. Longnon (*Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 351). Elle est utilisée aussi en 1579, parallèlement à *Plougastell* en 1565 (*Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXXIV, 1873, p. 343).

58 Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. I, col. 1113-1114, et F. Morvan, «Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIIIe siècle», dans *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge*, sous la direction de Jean Kerhervé, Rennes, 1999, p. 87, 82.

de Castel-Dinan, en Plouigneau, elle fut aussi utilisée pour l'archidiaconé lui-même[59] ainsi que l'atteste la mention de la présence, en 1365, dans une confirmation du duc Jean IV, de «l'arcediacre de Pohastel[60]». Cette forme présentant, comme le nom de Poher, une mutation spirante de l'occlusive sourde *k* en *h*, phénomène qui n'a pu être provoqué en brittonique commun que par des mots finissant en *-n* ou en *-s* (cas de *pagus*), force est de faire remonter le nom du *pagus Castelli*, au plus tard, à la première moitié du VI^e^ siècle[61].

Si Couffon assignait au *pagus*, comme limite orientale, le Douron[62], La Borderie, établissant indûment une équation entre le Poher et le *pagus Civitatis*, la fixait, comme celle de l'archidiaconé, sur le Léguer et considérait que le *castellum* qui lui avait donné son nom était celui du Yaudet[63]. Au terme de l'étude qu'il a consacrée au problème, M. André Chédeville estime, pour sa part, qu'«il n'y a guère que deux possibilités : Lanmeur ou Morlaix[64]». Examinant les arguments qui militent en faveur de l'une ou de l'autre, il juge l'identification avec Morlaix «beaucoup plus séduisante[65]». L'ancienneté du *Pohastel* ne plaide pas cependant en sa faveur, l'existence d'une fortification à Morlaix, au Bas-Empire, n'étant pas, en effet, prouvée[66].

Pagus Civitatis

Alors que la *Vita III^a^* se contente de mentionner la *civitas Lexoviensis*[67], la *Vita II^a^* éprouve le besoin de situer expressément la «ville de Lexovie» *in pago Civitatis*[68]. Avec celle de la *Vita I^a^*, c'est la seule mention que nous avons de ce *pagus*, qui se serait étendu entre Douron et Léguer et auquel le Yaudet aurait donné son nom.

Résultat d'une palatalisation du breton *ar geodet*, forme lénifiée de *keodet*, le nom du Yaudet remonte de fait au latin *civitatem* «cité». Employé dans les Vies de saint Tugdual, le mot latin l'est aussi, à deux reprises, dans celle de saint Efflam, dont on attribue la rédaction au XII^e^ siècle : c'est, en effet, «sous la cité qui est sur le Léguer» qu'aurait abordé Honora et, plus précisément, dans une pêcherie faite de pierres carrées[69]. Un acte de 1267 fixant l'étendue du fief des régaires emploie, quant à lui, le nom de *Vetus Civitas*[70] «vieille cité»,

---

59 Si un archidiacre du *Pagus Castelli* n'est expressément cité qu'en 1261 dans un bref du pape Alexandre IV (cf. J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. IV, p. 162), un archidiacre de Tréguier est mentionné, quant à lui, dès 1151 (cf. Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. I, col. 610).

60 Cette leçon, donnée par L. Galles (*Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan*, Vannes, 1890, p. 190), nous a été confirmée par M^me^ Solange Bidou, directrice des Archives départementales du Morbihan. Mal lue *Pohortel* par L. Rosenzweig («Cartulaire général du Morbihan», *Revue historique de l'Ouest. Documents*, 1896, p. 208), elle a été corrigée en *Plogastel* par M. M. Jones (*Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris 1980, t. I, p. 104). – Le nom est latinisé en *pagus Castelli* dans la première mention qui soit faite, en 1261, d'un archidiacre (J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés..., op. cit.*, t. IV, p. 162).

61 Cf. Kenneth JACKSON, *A historical phonology of Breton*, Dublin, 1967, p. 317-323, et *Language and history in early Britain*, Edinburgh, 1971, p. 634-643.

62 R. COUFFON, «Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 12.

63 Longuement développée dans son « Commentaire historique sur les trois Vies de saint Tudual» (art. cité, p. 299-302), son argumentation repose, en fait, sur l'équivalence *Pou Caer/Pagus Civitatis*.

64 A. CHÉDEVILLE, «À propos du nom du Pagus Castelli», *Revue archéologique de l'Ouest*, Supplément n° 2, 1990, p. 383.

65 ID, *ibid.*, p. 384.

66 Cf. P. GALLIOU, *Le Finistère 29. Carte archéologique de la Gaule*, sous la responsabilité de M. Provost, Paris, 1989, p. 112.

67 «Saint Tudual...», art. cité, p. 99.

68 *Ibid.*, p. 88.

69 A. DE LA BORDERIE, «Saint Efflam, texte inédit de la Vie ancienne de ce saint, avec notes et commentaire historique», *Annales de Bretagne*, t. VII, 1892, p. 289, 291 : *sub civitate*.

70 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. I, col. 1006.

nom que Pierre Le Baud, dans la seconde version de son *Histoire de Bretagne*, composée entre 1498 et 1505, dit être en breton *Cozqueoudet*[71], ce que confirme la mention *Cozqueudet* que l'on relève en 1497, dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Morlaix[72].

À quand remonte la qualification de «cité» appliquée au site du Yaudet ? Il est difficile de le dire. Sans conteste, emprunt ancien du brittonique au latin, le mot *keodet*, auquel correspond le gallois *ciwdod*, est, en effet, resté assez longtemps en usage dans la langue : il figure dans le *Catholicon*, en 1464, avec les sens, en français, de «ville, cité», en latin, d'«*urbs*[73]», et, vers la même époque, dans les fragments de la *Destruction de Jérusalem*[74]. L'argument que l'antéposition de l'adjectif *koz* confère une certaine ancienneté au toponyme est à relativiser, le mot *koz* ne s'imposant, au détriment du vieux breton *hen*, qu'à partir du XII[e] siècle[75].

Dans la mesure où le nom du *pagus Civitatis* n'est connu que par deux des Vies de saint Tugdual et qu'il n'a laissé aucune trace dans la géographie ancienne, tant civile qu'ecclésiastique, on peut en suspecter fortement la réalité. Qu'il ait été créé de toutes pièces par les biographes du saint pour donner consistance et légitimité au siège de Lexovie n'est pas, loin s'en faut, impossible[76].

La réalité du *pagus Civitatis* n'étant nullement assurée, il s'ensuivrait que le *pagus Castelli* s'étendait originellement, comme l'archidiaconé de ce nom, jusqu'au Léguer et que c'est au *castellum* du Yaudet[77] qu'il dut vraisemblablement son nom, comme celui de Léon dut le sien au corps de troupes affecté à la forteresse de *Kastell-Paol*.

Pagus Treher

C'est dans le *pagus Treher* (nom qu'il convient de corriger en **Trecher*) que la *Vita I[a]* localise le « grand monastère» de *Vallis Trechor*. On a dit que ce nom était une traduction du breton **Nant Trecor*, dénomination pérennisée par le nom breton de Tréguier, *Landreger*. C'est phonétiquement impossible en raison de l'affaiblissement de l'occlusive sourde *-t-* en sonore *-d-*[78]. Sans doute, le toponyme est-il transcrit *Lantreguer (civitas)* en 1267, dans un acte en latin du duc Jean le Roux[79], et francisé en *Lantriguier (cité de)* en 1296, dans l'enquête du vicomte d'Avranches[80], mais il s'agit là de graphies « normalisées», comme le prouve la forme vernaculaire *Landreguer*, utilisée, à la fois, entre 1300 et 1315, dans le *For-*

---

71 Cité par A.-Y. Bourgès, «L'évêché de Lexobie...», art. cité, p. 13, note 18.

72 Cf. J. Loth, *Chresthomathie bretonne*, Paris, 1890, p. 198. En 1637, Albert Le Grand donne la forme *Coz gueaudet* (*La Vie des Saincts de la Bretaigne Armorique*, Quimper, éd. de 1901, p. 672, 254*).

73 *Le Catholicon de Jehan Lagadeuc. Dictionnaire breton-latin-français du XV[e] siècle*, publié et édité avec une introduction par Christian-J. Guyonvarc'h, Rennes, 1975, p. 171. On peut noter que le terme d'*urbs* est aussi appliqué au Yaudet par l'auteur de la *Vita III[a]* («Saint-Tudual...», *op. cit.*, p. 103).

74 *Les fragments de* La Destruction de Jérusalem *et des* Amours du vieillard, traduits et annotés par R. Hemon. Dublin, 1969, p. 70 (*e queudet*), 121 (*en geudet, e gueudet*). Comme le fait observer R. Hemon, la graphie *e geudet* peut être, soit une erreur de transcription, soit la notation de la palatalisation de *g* en *y*.

75 Il est, sans doute, symptomatique que la Vie de saint Efflam ne parle pas de *vetus civitas*, mais seulement de *civitas*.

76 Nous rejoignons sur ce point M. A.-Y. Bourgès («L'évêché de Lexobie...», art. cité, p. 9) qui estime que « le nom de ce *pagus* a été opportunément forgé par les hagiographes tugdualiens à partir de la *Vetus Civitas* du Yaudet».

77 Sur les fouilles du site, cf. l'étude de P. Galliou et B. Cunliffe, «Le Yaudet, cinq ans après», *Kreiz 5*, Brest, 1996, p. 47-63.

78 Outre que le *-t* final de *nant* aurait entraîné un renforcement de l'initiale du second élément, reste à expliquer la substitution de *l-* à *n-*.

79 Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. I, col. 1006.

80 A. de La Borderie, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII[e] et XIV[e] siècles)*, Rennes, 1902, p. 69.

mulaire de Tréguier[81] et, en 1330, dans le procès de canonisation de saint Yves[82], forme en usage aujourd'hui encore[83].

Selon la *Vita III^a*, le monastère, ruiné lors des invasions scandinaves, aurait été restauré, nombre d'années après la fuite de l'évêque *Guorennan*, par un certain *Gratias*[84]. «Né d'exilés de noble extraction, instruit dans les textes sacrés», ce personnage pourrait bien ne faire qu'un avec l'évêque de Cornouaille *Oratius*, témoin du privilège délivré en 990 en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel par Conan I^{er}[85]. Connu par cette seule source, le nom d'*Oratius* ne semble pas, de plus, attesté dans l'anthroponymie de la Gaule entre le V^e et le XII^e siècle[86].

Après avoir envisagé que le *pagus Treher* correspondait à l'archidiaconé de Tréguier et était compris entre le Léguer, le Leff et le bas cours du Trieux, La Borderie inclinait à penser qu'à l'origine, compte tenu du fait que la partie comprise entre ces deux derniers cours d'eau relevait du comté de Goëlo, son étendue était moindre[87]. Combattue par Couffon, arguant, d'une part, de la variabilité au cours du temps des limites du comté, d'autre part, de «l'unité territoriale parfaitement délimitée» du Goëlo[88], cette hypothèse n'est guère défendable.

Couffon estime, à tort, que «le cours supérieur du Trieux ne pouvait, au IX^e siècle former une limite de *pagi* puisqu'il coupait en deux la paroisse ancienne de Plésidy entre les bois, dont le territoire primitif englobait Saint-Pévert et Senven-Léhart[89]». Ces trèves de Plésidy, avec aussi leur voisine Saint-Fiacre, étaient, en effet, dites «Plésidy entre les deux bois», ceux d'Avaugour et de Léhart, par opposition à «Plésidy Kerpezre[90]». La distinction n'apparaissant que dans le dernier quart du XIV^e siècle et Saint-Fiacre étant encore paroisse vers 1330, il s'ensuit que leur rattachement à Plésidy est tardif. Pour l'auteur de la *Vita III^a*, comme le relève Couffon, Senven-Léhart était bien en Tréguier, puisque le message céleste que le saint y reçut lui parvint au cours d'une tournée pastorale (*diocesis sacra visitans loca*[91]).

L'unanimité semble s'être faite pour considérer que le *territorium Tricurinus* dans lequel le testament de Bertrand, évêque du Mans, localise, en 616, une *villa Colonica*[92], était le pays de Tréguier. Proposée, notam-

---

81 R. PRIGENT, «Le Formulaire de Tréguier», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. IV, 1923, p. 328, 330, 332, 402.

82 A. DE LA BORDERIE et *al.*, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887, p. 235, 270, 271.

83 Cf. notre étude «Des origines de la ville et du diocèse de Tréguier», dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 154, avril-juin 1992, p. 2-6.

84 La Borderie transcrit *Gras*, mais explique en note («Saint Tudual...», art. cité, p. 113, note 8) que « les lettres *r* et *a* de ce mot sont surmontées d'un signe abréviatif horizontal qui s'étend de l'une à l'autre : abréviation qui se traduirait régulièrement par *Grans* ou *Gratias*». Cette dernière forme, à laquelle font écho, dans les actes de Redon, les *Exaudi, Oremus, Precamur* et autres *Saludem*, sied mieux à un clerc versé dans les saintes Écritures. Le même signe abréviatif se retrouve dans le manuscrit de Crépy-en-Valois (cf. notre étude dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 429, note 426).

85 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, col. 351. – Sur cet acte, qui n'est connu que par des copies du XVII^e et du XVIII^e siècle, cf. H. GUILLOTEL, *Les actes des ducs..., op. cit.*, t. III, p. 21-30.

86 Il ne figure pas dans le corpus réuni par M.-T. MORLET, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, tome II, *Les noms latins ou transmis par le latin*, Paris, 1972.

87 «Saint Tudual...», art. cité, p. 302.

88 R. COUFFON, « Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 14.

89 ID., *ibid.*, p. 15.

90 Cf. notre *Dictionnaire des communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992, p. 186-187.

91 R. COUFFON, «Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 15.

92 B. HAURÉAU, *Gallia christiana*, Paris, t. XIV, 1856, Instr., col. 105.

ment, par Holder en 1913[93], cette identification est, à nos yeux, loin d'être assurée. Certes, l'évêque Bertrand, qui avait reçu ce bien d'un certain *Bobolenus*, fit partie de la légation envoyée, en 588, par le roi Gontran à Waroc et Vidimacle, qu'elle rencontra sur la frontière des Namnètes, certes aussi Beppolène intervint à plusieurs reprises à la tête des troupes franques contre les Bretons du Vannetais, où il périt en 590, mais ces indices ne sont en rien décisifs. La *villa Colonica* évoque plutôt Quelaines-Saint-Gault, en Mayenne, lieu appelé *Colonica ultra Meduanam*, en 837, dans le testament de l'évêque Aldric[94]. C'est en Mayenne que se trouvent également les lieux cités à la suite, à savoir *Fanum Vicinoniae*, identifié avec Les Feux-Vilaine, en Saint-Pierre-la-Cour, et *villa Bréa*, aujourd'hui Brée. Que le nom de *Tricurinus* ait aujourd'hui disparu de la nomenclature géographique n'est pas en soi surprenant[95]. Le *pagus Orcheus*, dont il sera question ci-après, n'a pas non plus laissé de trace.

Issu d'un celtique **Tricorio* «trois troupes» et devenu en breton, par affection vocalique, *Treger*, ce nom n'est pas isolé tant en Gaule, où il était celui d'une peuplade implantée dans la vallée du Drac, au sud de Grenoble[96], qu'outre-Manche, où lui correspond le pays de Trigg, en Cornwall, pays mentionné par la Vie ancienne de saint Samson[97]. Envisager que le nom ait été importé dans la péninsule par des émigrés venus de cette dernière région reste aléatoire. Le même problème se pose pour le *pagus Guoelou*.

Pagus Guoelou

Formant une entité géographique bien délimitée par le Leff, l'estuaire du Trieux, la mer et le Gouet, le Goëlo constituait un des deux archidiaconés du diocèse de Saint-Brieuc, l'autre étant celui de Penthièvre. Sa première mention comme *pagus* se rencontre dans la Vie de saint Guénolé, compilée vers 880, par Wrdisten. Celle-ci cite, en effet, le *Uelamensis pagus*[98]. Cette forme, qu'il convient de lire **Velaviensis*, évoque le pays des Vellaves, aujourd'hui le Velay, aussi bien que la Veluwe dans la province hollandaise de Gueldre[99]. J. Loth, sur la foi d'une forme *Guilou*, nom d'une rivière et d'un *pagus* cité par Asser, assignait la même origine au Wiltshire, comté de Grande-Bretagne, estimant probable l'introduction par des émigrés bretons du nom dans la péninsule[100]. Contestée par H. Gaidoz, car il s'agit, en fait, non du Wiltshire, mais du pays de Wilton, ville située sur la Wylye ou Wiley[101], cette interprétation est aussi rejetée par E. Ekwall[102]. Prébreton ou non, le nom de Goëlo est, du moins, bien celtique.

Pagus Penteur

S'étendant entre le Gouet et le haut cours de l'Oust, d'une part, l'Arguenon, d'autre part,

---

93 A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, Graz, 1962, t. II, col. 1950.

94 B. HAURÉAU, *Gallia christiana*, *op. cit.*, Instr., col. 130.

95 Dans le Cotentin, un *pagus Onellicus* n'est connu que par une unique occurrence dans le martyrologe hiéronymien (E. DENIAUX, «Viducasses et Unelles. Recherches sur la municipalisation de l'ouest de la Gaule», dans *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, édité par M. Dondin-Payre et M.-T. Raepsaet-Charlier, Paris, 1999, p. 241, note 19).

96 A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, *op. cit.*, col. 1950 : *in Tricorios*.

97 P. FLOBERT, *La Vie ancienne de saint Samson de Dol*, Paris, 1997, p. 216 : *...per quendam pagum quem Tricurium vocant*. – Ce *pagus Tricurius* n'est pas, comme le dit G. Bernier (*Les chrétientés bretonnes...*, *op. cit.*, p. 78), le pays de Tréguier.

98 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévenec*, Rennes, 1888, p. 13.

99 Cf. J. WHATMOUGH, *The dialects of ancient Gaul*, Cambridge, Massachusetts, 1970, p. 775, 932.

100 *Revue celtique*, t. VI, 1883-1885, p. 115.

101 *Ibid.*, p. 116.

102 Il cite les formes *Wileo* en 688 et *Wilig* en 901 et en rapproche l'hydronyme gallois Guili qu'il explique par l'ancien gallois *gwil* «trick» (*The concise Oxford Dictionary...*, *op. cit.*, p. 540-541).

siège d'un comté, le *pagus Penteur* ou, plus exactement, **Pentevr*, comme le commande la forme actuelle Penthièvre[103], confinait au sud au pays de Porhoët. Son étendue était moindre que celle de l'archidiaconé du même nom, lequel englobait dix-huit paroisses appartenant au Porhoët[104]. Si, noté *Pentavre* en 1144 et 1214[105], *Penthevre* en 1202[106], *Pentevria* en 1208[107], *Penthevria, Pentevria* en 1235[108], etc., le nom est, de toute apparence, formé avec le breton *penn* «tête, bout[109]», son second élément reste obscur. L'identifier à l'étymon de Thièvres (Pas-de-Calais), transcrit *Teucera* (pour **Tevera*) au IVe siècle, dans la Table de Peutinger, *Tievre* en 1216[110], orienterait vers une racine hydronymique celtique **tava* « silencieux» – qui explique le nom de la Thève, affluent de l'Oise – associée ici en l'occurrence au suffixe - *ara*, lui-même fréquent en hydronymie.

Pagus Daudour

L'appellation de *Daudour* donnée par la *Vita I[a]* ne correspond pas exactement au nom du Poudouvre. Noté *Poodouria* (= **Poudovria*) en 1184[111], *Poudouvrie* en 1238[112], *Podovre* en 1242[113], celui-ci ne comporte pas le numéral *dau* «deux». La signification du nom et les limites du *pagus* sont justement définies par la Vie de saint Jacut. Rédigée au XIIe siècle, celle-ci explique, en effet, que le «territoire est dit des eaux, parce qu'entouré par les deux fleuves de Rance et d'Arguenon[114]». Dire, comme Couffon, que «son nom breton, Poudour», a été « francisé en Poudouvre[115]», c'est oublier que le breton actuel *dour* est le résultat de l'évolution du vieux breton *duvr* – attesté au XIe siècle, dans un acte de Landévennec, dans le toponyme *Duur Ti* (= *Duvr Ti*[116]) – issu du celtique *dubro-*. La romanisation de la zone bretonne, à l'ouest de la Rance, a eu pour conséquence de figer l'évolution du terme. La transformation de *-b-* en spirante bilabiale remontant à la fin du Ve siècle[117], le nom de Poudouvre est sans conteste un témoin de haute époque.

Siège d'une vicomté, dont l'existence est attestée jusqu'au milieu du XIIIe siècle et qui s'étendait, selon La Borderie, entre l'Arguenon et le Frémur[118], le Poudouvre le fut aussi d'un doyenné qui, pour être compris entre l'Arguenon et la Rance, n'occupait que la moitié nord du *pagus*, la partie sud constituant le doyenné de Plumaudan.

Pagus Racter

Dernier des *pagi* cités par la *Vita I[a]*, le *pagus Racter* est, de fait, étymologiquement le «pays à l'est», sens du vieux breton *racter*, aujourd'hui *reter*[119]. Devenu le Ratel, puis au

---

103 Il existe un hameau de Penthièvre à Plouguenast.

104 Cf. J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés..., op. cit.*, t. I, p. LXIV-LXV.

105 ID., *ibid.*, t. IV, p. 310, 70.

106 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, col. 796.

107 J. GESLIN DE BOURGOGNE ET A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés..., op. cit.*, t. I, p. 373.

108 A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil..., op. cit.*, p. 12, 18.

109 Répond au breton, le gaulois *penno-*, de même sens.

110 A. DAUZAT et Ch. ROSTAING, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1963, p. 675.

111 J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés..., op. cit.*, t. IV, p. 360.

112 ID., *ibid.*, p. 368.

113 ID., *ibid.*, p. 369.

114 *...in vicinia territorii quod dicitur Aquarum eo quod duo fluminibus cingitur scilicet Rinctio et Arganona* (cf. A. LEMASSON, *Saint Jacut. Son histoire, son culte, ses légendes, ses Vies anciennes*, Saint-Brieuc, 1912, p. 90).

115 R. COUFFON, «Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 17.

116 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévenec, op. cit.*, p. 167.

117 K. JACKSON, *A historical phonology..., op. cit.*, 1967, p. 308-309.

118 A. DE LA BORDERIE, *Géographie féodale de la Bretagne*, Rennes, 1889, p. 164.

119 Cf. L. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Paris, 1964, p. 72.

XVIII[e] siècle le Clos-Ratel, ce *pagus* a fait l'objet d'une étude détaillée de H. Bourde de la Rogerie[120]. Ignorant la signification du terme *racter*, dont il soupçonne, à tort, que la forme «n'est pas exacte», il estime «probable que ce *pagus* n'était pas le dernier de la région[121]». Des rares mentions qui en sont faites aux XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, il déduit que si la paroisse de Plerguer appartenait au Ratel, celui-ci «ne comprenait ni la ville de Dol, ni Combourg et sa baronnie[122]». Selon lui, en faisaient partie les paroisses de Pleudihen, Miniac-Morvan, Plerguer, Tressé, Lanvallay, Saint-Solain, Tressaint, Plesder, Saint-Pierre-de-Plesguen, Pleugueneuc, Saint-Hélen, Evran, Trévérien, Saint-Judoce et Saint-Tual[123]. Couffon propose, «pour avoir une unité bien délimitée», d'y ajouter celles de Lanhélin et de Saint-Suliac[124]. Relevant que les paroisses d'Evran et de Trévérien dépendaient du diocèse de Saint-Malo, les autres de celui de Dol, Bourde de la Rogerie en infère que «le *pagus* a été morcelé probablement à l'époque de la constitution du diocèse de Dol[125]».

Outre que son nom suggère qu'il ait été le plus oriental des *pagi* de la Domnonée, le *pagus Racter* est aussi celui où sont localisées les dernières paroisses bretonnes primitives. On peut donc estimer que sa constitution est directement liée à l'implantation bretonne ancienne.

Pagus Aletis

Curieusement omis par la *Vita I[a]*, le *pagus Aletis*, qui a donné son nom au Clos-Poulet et à Saint-Père-Marc-en-Poulet (*Sanctus Petrus de Marcha Poelet* en 1152), se trouve mentionné au IX[e] siècle dans la Vie de saint Malo. Celle-ci précise que, revenu de Saintonge, le saint, après être passé par Plerguer et Miniac, entra dans le *pagus Aletis*[126]. Peut-être faut-il également y rapporter la légende *Aletia pago*[127] d'un triens mérovingien frappé vers 630.

Que ce *pagus* puisse remonter à l'époque gallo-romaine est probable, Alet, siège de l'évêché de ce nom, ayant, jusqu'à son transfert dans l'île de Saint-Malo, en 1144, remplacé Corseul comme capitale des Coriosolites dès le IV[e] siècle. Presqu'île délimitée à l'ouest, au nord et à l'est par la Rance, la mer et les marais de Dol, il était rattaché au sud au *pagus Racter* par l'isthme de Châteauneuf et comprenait les territoires de Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé, Saint-Coulomb, Cancale, Saint-Père, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Méloir-des-Ondes, La Gouesnière et Saint-Guinoux.

Les *pagi* de l'intérieur

Le morcellement territorial que présente le versant nord de la péninsule n'existe pas dans l'intérieur, partagé, à l'origine, en trois *pagi*. Si, comme on le verra, le *pagus Orcheus* semble n'avoir eu qu'une étendue restreinte, les deux autres *pagi* couvraient, quant à eux, un territoire considérable. En 1789, le territoire compris dans le Poher primitif renfermait près de quatre-vingt-dix paroisses et l'on peut estimer à quelque soixante-dix le nombre de celles incluses dans le Porhoët primitif[128].

---

120 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Le Pagus Racter et le Clos Ratel», dans *Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth*, Rennes, 1927, p. 300-306.

121 ID., *ibid.*, p. 302, 301.

122 ID., *ibid.*, p. 303.

123 ID., *ibid.*, p. 304.

124 R. COUFFON, «Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 22.

125 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Le Pagus Racter...», art. cité, p. 306.

126 G. LE DUC, *Vie de saint Malo...*, *op. cit.*, p. 214-215.

127 A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, *op. cit.*, t. I, col. 92.

128 La limite orientale du *pagus* étant incertaine, cette estimation ne peut être qu'approximative. Additionnant les territoires de l'archidiaconé, de la vicomté et du comté de Porhoët, La Borderie estime à deux cent trente le nombre de paroisses à y être incluses (*Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, Rennes, 1861, p. 159). Le *pagus* avait, en fait, une étendue nettement moindre.

Pagus Orcheus

C'est à la seule Vie de saint Judicaël, compilée au XI[e] siècle par Ingomar, que l'on doit d'avoir mention du *pagus Orcheus*. Selon ce texte, Judicaël et le bienheureux Maelmon, évêque d'Alet, se rencontrèrent «à *Talredau*, dans un domaine du *pagus Orcheus*, près du *xenodochium* de Maelmon[129]». Ce *xenodochium*[130] est, contrairement à ce que pense La Borderie[131], très certainement le même établissement que le monastère de *Lanmaelmon* cité dans la Vie de saint Josse, rédigée vers 930. Ce texte raconte qu'un jour que Josse se trouvait devant les portes du monastère, passèrent onze pèlerins se rendant à Rome et qu'il se joignit à eux. «Leur marche, poursuit l'hagiographe, les amena à un fleuve nommé Couesnon, ils le franchirent rapidement, puis tonsurèrent Josse, cet homme de Dieu, pour le faire clerc. Après cet acte, ils arrivèrent à Avranches et y séjournèrent[132].»

Si La Borderie situait *Talredau* non loin de l'abbaye de Saint-Méen[133], il estimait que *Lanmaelmon* devait se trouver «à peu de distance», voire être «très voisin du Couesnon[134]». En fait, le texte n'indique nullement, comme il le dit, que ce fut « peu de temps après son départ» de *Lanmaelmon* que la troupe atteignit le Couesnon[135]. Bien que ne reposant sur aucune identification, cette localisation a été plusieurs fois reprise. M. L. Langouet va même jusqu'à avancer que « le *pagus Orcheus*, possible *pagus orareus*, ou pays du littoral, qui, appartenant à la *civitas* des Riedones au Haut-Empire, fut intégré à celle des Coriosolites probablement à la fin du III[e] siècle apr. J.-C. ; façade maritime des Riedones, il était situé entre le Meneuc et le Couesnon[136]». L'identification de *Lanmaelmon* avec Saint-M'Hervon ne faisant pas de doute[137], il s'ensuit que le *pagus Orcheus* est à placer non à l'est, mais au sud du *pagus Racter*. Si on ne peut déterminer précisément ses limites, on peut du moins penser, qu'il était aussi limitrophe du Poudouvre, dont il était séparé par la Rance, et confinait, au sud, au Porhoët. Saint-Méen étant localisé dans ce dernier *pagus*, son étendue devait être comparable à celle du *pagus Racter*.

Sachant que Judicaël finit ses jours à l'abbaye de Saint-Méen, il est pour le moins troublant de voir apparaître dans la Vie de saint Méen lui-même un autre *pagus Orcheus*. Localisé par l'hagiographe dans la province galloise de Guent, le saint en aurait été originaire[138]. Ce *pagus* n'ayant, semble-t-il, laissé aucune trace en Galles, une confusion de l'hagiographe est probable.

---

129 *...in Talredau, in fundo Orchei pagi, juxta xenodochium Maelmonis* (cité par A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, t. I, 1898, p. 486, note 1).

130 J.-F. Niermeyer (*Mediæ latinitatis lexicon minus*, Leyde, 1976, p. 1137) donne comme définition du terme : «hôpital, hospice, maison d'accueil pour les étrangers, les pèlerins, les pauvres, les malades ayant le statut d'un établissement religieux, placée sous la supervision de l'évêque.»

131 A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. I, p. 485.

132 H. LE BOURDELLÈS, «Vie de saint Josse avec commentaire historique et spirituel», *Studi medievali*, 3[e] série, t. XXXIV, fasc. II, décembre 1993, p. 918, 929. – Cf. aussi J.-C. CASSARD, «En marge des incursions vikings», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 258, 259, et t. CXXVIII, 1999, p. 218.

133 *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, Rennes, 1862, p. 166.

134 *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 485 et 487, note 5.

135 *Ibid.*, p. 487.

136 L. LANGOUËT, *Les Coriosolites, un peuple armoricain*, Saint-Malo, 1988, p. 90. L. Fleuriot (*Études celtiques*, t. XXIII, 1986, p. 74-75) voit dans le nom un dérivé d'un brittonique ancien *orc-* qui aurait désigné le «sillon» ou le «fossé frontière».

137 Cf. notre article «Lanmaelmon : Saint-Malon ou Saint-M'Hervon ?», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 255-258.

138 Dom F. PLAINE, «Vita S. Mevenni abbatis et confessoris in Britannia Armoricana (520 ?-638), ab anonymo fere suppari conscripta», *Analecta Bollandiana*, t. III, 1884, p. 143.

Pagus trans silvam

Apparaissant plusieurs fois, au IXe siècle, dans les actes de Redon[139], la latinisation *pagus trans silvam* est l'exacte traduction des formes bretonnes *Poutrecoet, Poutrocoet, Potrocoet*[140], évoluées aujourd'hui en Porhoët. Même si La Borderie prétend que «c'était au VIe siècle, et encore en grande partie au IXe, le territoire occupé par l'immense forêt centrale de l'Armorique, presque complètement désert[141]», la «Transilvanie» bretonne ne fut jamais l'Amazonie.

Comme le dit Couffon, sa limite occidentale était, «depuis Uzel jusqu'à l'écluse de la Noe au nord de Malestroit», l'Oust. Les pouillés du diocèse de Saint-Brieuc et quelques actes anciens permettent de situer en Porhoët les paroisses d'Uzel, Saint-Thélo, Trévé, Cadélac, Loudéac (avec ses trèves de Saint-Hervé, Grâces-Uzel, La Motte et Saint-Barnabé), La Prénessaye, Saint-Maudan, La Chèze (et sa trève de La Ferrière), Plumieux (et sa trève du Cambout), Saint-Étienne-du-Gué-de-L'Isle, Bréhan-Loudéac et Saint-Samson. Les actes de Redon situant Guillac, Caro, Augan, et Pipriac en *Poutrocoet*, Ruffiac, Carentoir, Sixt et Langon en pays de Vannes, sa limite méridionale était donc celle séparant les diocèses de Saint-Malo et de Vannes.

Reconnaissant que sa frontière orientale est «plus incertaine», Couffon est tenté de l'étendre «jusqu'à la frontière commune des évêchés gallo-romains d'Aleth et de Rennes entre Guipry et Langan», mais avoue que «rien ne permet de lui attribuer en toute certitude une pareille extension[142]». *In fine*, dit-il, «tout ce que l'on peut affirmer, semble-t-il, c'est que le Porhoet s'étendait au moins à l'ouest de la ligne Saint-Méen, Saint-Onen, Muel, Saint-Malon, Saint-Péran, Maxent, Bovel, Mernel, Lohéac, Guipry[143]». En fait, cette limite englobait aussi Baulon, un acte de Redon localisant la *plebs Bicloen* dans le *pagus trans silvam*[144].

La Vie de saint Méen raconte qu'envoyé par saint Samson auprès du comte Gueroc, le saint s'arrêta *in pago Placato, qui Transylva dicebatur*[145]. Faut-il voir dans *Placatus* un «autre nom» du *pagus* ? G. Bernier adopte cette solution : «La Borderie, écrit-il, traduit «pays tranquille», sens du mot latin *placatus*, et il attribue à ce qualificatif un sens qui caractériserait la solitude de la région. On peut se demander si ce sens n'est pas plutôt : pays pacifié. En effet, les Bagaudes ont dû y trouver des refuges et la pacification dut poser des problèmes difficiles, et il existe une variante «Pagus pacatus»». C'est aller un peu loin. Comme *placatus*, l'adjectif *pacatus* a le sens de «paisible», le substantif *pacatum* celui de «contrée tranquille». Si l'on supprime la majuscule de *placato* et la virgule qui suit, le sens va de soi : «dans un pays paisible, appelé *Trecoet*».

Pagus Caer

Cité à plusieurs reprises dans les actes de Redon au IXe siècle sous les formes *Poucaer, Poucar, Poucher*[146], le nom du Poher est, de toute évidence, imputable aux émigrés bretons. S'ils conservèrent le nom d'origine basse-latine de Carhaix[147], ils désignèrent la ville du nom de *Caer*, comme permet de l'inférer le nom de la paroisse ou *ploue* de Plouguer et celui du *pagus*. Étymologiquement « endroit

---

139 A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, p. 83, 154, 189, 192, 362.

140 ID., *ibid.*, p. 5, 20, 31, 61, 77, 159, 218.

141 «Commentaire historique sur les trois Vies de saint Tudual», art. cité, p. 303.

142 R. COUFFON, «Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 19.

143 ID., *ibid.*, p. 20.

144 A. DE COURSON, *Cartulaire de... Redon*, *op. cit.*, p. 83.

145 ID., *ibid.*, p. 145.

146 ID., *ibid.*, p. 81, 376 ; 217 ; 199.

147 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... du Finistère*, *op. cit.*, p. 48.

clos», le vieux breton *caer* avait le sens de «lieu fortifié[148]», sens conservé en gallois. Comme le souligne Joseph Loth, «les Brittones ont incontestablement transcrit *caer* par *castra*, de même que les Anglo-Saxons par *ceaster*[149]». Chester, du vieil anglais *ceaster*, issu du latin *castrum*, est dit en gallois *Caer* ; de même, l'ancien Winchester est en gallois Caerwent[150]. S'il se confirmait que Carhaix n'a pas été, comme Vannes, Rennes ou Nantes, fortifié au Bas-Empire, il faudrait admettre que ses vestiges ont été, à l'instar de ceux de Locmariaquer (*Plebs Chaer*, entre 851 et 856[151]), perçus comme ceux d'un lieu fortifié.

S'il est erroné, quant au sens, d'établir, comme La Borderie, dans son commentaire des Vies de saint Tugdual, une équivalence entre *Pou Caer* et *Pagus Civitatis*[152], désignation qui ne peut, comme on l'a dit, qu'être en relation avec le Yaudet, on voit mal le Poher faire partie de la Domnonée, dont le sépare une ligne de crête.

Couffon attribue comme limite orientale au Poher celle du *pagus* Quintin[153]. En fait, il ne s'agit pas d'un *pagus*, mais d'un comté, résultat du démembrement, vers 1227, du comté de Goëlo. La seigneurie de Quintin s'étendait sur vingt-huit paroisses et trèves, dont dix situées dans le diocèse de Saint-Brieuc, les autres dans celui de Cornouaille. On peut donc considérer que le Poher confinait, à l'est, à l'Oust, frontière du diocèse de Cornouaille.

On peut, de même, penser qu'originellement, il s'étendait, à l'ouest, entre Aulne et Élorn, jusqu'à la rade de Brest, englobant le pays du Faou. En 874, les Annales de Saint-Bertin racontent que, pour échapper à la vindicte de ses poursuivants bretons et francs, Salomon «se retira en Poher (*in Paucherum*) et, réfugié dans un petit monastère pour y trouver sûreté, abusé par les siens car on ne devait s'attendre à méchef d'aucun Breton, il fut livré aux Francs, Fulcoald et autres. Et ainsi, privé par eux de la vue, il fut trouvé mort le lendemain...[154]». Se réclamant de plusieurs « Chronicques Annaux», Pierre Le Baud situe le drame à La Martyre, lieu appelé jusqu'à ce jour, précise-t-il, «Merzer Salami (lire Merzer Salaun), c'est-à-dire le Martyre Salomon[155]». L'enclave diocésaine léonaise de Ploudiry, paroisse-mère de La Martyre, n'existant pas encore, le Poher se serait donc étendu jusqu'à hauteur de l'Élorn. L'archidiaconé du même nom recouvrirait, hormis l'enclave précitée, le territoire primitif du *pagus*.

L'extension considérable du Poher primitif, l'importance stratégique de sa capitale, sa situation géographique entre Domnonée et Cornouaille méridionale, son ouverture sur la mer ne pouvaient que favoriser le pouvoir de ses comtes[156].

Pagus en Fou

C'est à l'expansion des vicomtes de Léon qu'il faut, sans doute, attribuer la création de l'enclave léonaise de Ploudiry[157]. Ceux-ci

---

148 Cf. L. FLEURIOT, *Dictionnaire..., op. cit.*, p. 93.

149 *Revue celtique*, t. XXIV, 1903, p. 298.

150 E. EKWALL, *The concise Oxford Dictionary..., op. cit.*, p. 101, 81.

151 A. DE COURSON, *Cartulaire... de Redon, op. cit.*, p. 55.

152 A. DE LA BORDERIE, «Commentaire...», art. cité, p. 299.

153 R. COUFFON, «Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 24.

154 Cité et traduit par H. Guillotel, dans A. CHÉDEVILLE et H. GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois, V^e^-X^e^ siècle*, Rennes, 1984, p. 320.

155 Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1638, p. 122.

156 Cf., à ce sujet, Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e^ au XII^e^ siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001.

157 M. A.-Y. Bourgès y voit la conséquence du violent conflit qui opposa Cornouaillais et Léonards en 1163 («L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 372-373).

s'emparèrent, notamment, de la place forte de La Roche-Maurice, dont le nom breton de Roc'h-Morvan (*Rupe Morvan* en 1263, *Rocha Morvani* en 1280) mérite attention[158]. L'usage du mot *roche* pour désigner des forteresses ne s'étant répandu qu'à partir du début du XI^e siècle[159], la paternité du nom ne peut être attribuée qu'à Morvan, vicomte du Faou, assez turbulent pour entrer en rébellion contre le comte de Cornouaille Alain Canhiart[160].

Si l'existence à cette époque de la vicomté et du *pagus* du Faou est une réalité, son origine ne peut être due qu'à un démembrement du Poher. Son nom plaide en ce sens. On a longtemps cru qu'il remontait au breton *faou* «hêtres», issu du latin *fagus*[161], mais deux mentions du cartulaire de Landévennec viennent contredire cette interprétation. Alors qu'un acte relate une donation faite par Alain Canhiart à l'abbaye *in Plueu Neugued in Pou*, un autre situe la paroisse d'Irvillac *in pago Enfou*[162], témoignant de la lénition de *p-* initial en *f-*, phénomène qui n'est pas rare en breton et qui explique, notamment, l'existence de lieux nommés Penfrat, Penfont, Penfoul, en face de Penprat, Penpont, Penpoul. *Pagus en Fou* est donc une tautologie[163]. L'usage de l'article défini étant extrêmement rare dans les actes de Redon au IX^e siècle – L. Fleuriot ne relève que deux exemples de l'article *in*[164] – son emploi ne plaide pas, dans le cas présent, en faveur d'une dénomination très ancienne. Sans doute la création du *pagus* du Faou n'intervint-elle qu'après les invasions scandinaves.

Les *pagi* de Cornouaille

Comme la Domnonée, la Cornouaille était partagée en un certain nombre de *pagi* d'importance variable. En dehors du Poher, ceux-ci ne sont connus que par des sources des XI^e, XII^e et XIII^e siècles.

Pagus Porzoed

Contrairement à l'étymologie, avancée par La Borderie, proposant de voir dans le nom une forme évoluée de *Porz Coët* «la cour du bois», par référence à l'antique forêt de Névet, c'est aux « ports» ou lieux d'échouage qui s'égrènent sur sa façade maritime que le Porzay, noté *Porzoet*[165], *Porzoed, Porzoeth, Porzoez* au XIII^e siècle[166], doit sa dénomination. Pluriel archaïque, connu en gallois et en cornique, la terminaison *-oez* atteste une dénomination remontant au VI^e siècle[167], aussi ancienne donc que les trois *ploue* de Ploéven,

158 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes...du Finistère, op. cit.*, p. 190.

159 La première attestation bretonne en est La Roche-Bernard, forteresse bâtie par Bernard, dont le fils, Simon, est dit *dominus Roche* en 1026.

160 Cf. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille..., op. cit.*, p. 368-373.

161 Si la forme *du Fou* est encore utilisée dans une charte de 1173 en faveur de l'abbaye de Daoulas (Dom H. MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 669), la latinisation *de Fago* devient de règle au siècle suivant (cf. Abbé PEYRON, *Cartulaire de l'église de Quimper*, 1909, p. 87, 175, 181, 189).

162 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévenec*, 1888, p. 170, 159. Cette forme est confirmée par une notice du cartulaire de Quimper relatant la donation à l'église Saint-Corentin d'un bien en *Ploeneuvez in Fou* (Valérie ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires de l'église cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, Brest, Université de Bretagne occidentale, mémoire de maîtrise d'histoire, 1996, t. I, p. 32).

163 Cf. G. BERNIER, *Les chrétientés bretonnes..., op. cit.*, p. 78. – C. MÉNARD, A. PUILLANDRE, «Étymologie de l'appellation "Faou" appliquée à Châteauneuf-du-Faou et à Plonévez-du-Faou», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1983/2, t. CXII, p. 225-227.

164 L. FLEURIOT, *Le vieux breton. Eléments d'une grammaire*, Paris, 1964, p. 271 : *in loco nuncupante « in compot Ruunet»* (charte 255) et *do-n roch* (charte 146), pour **do in roch*.

165 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Paris, 1896, p. 109.

166 V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires..., op. cit.*, t. I, p. 33, 101, 161.

167 Cf. K. JACKSON, *Language and history in early Britain, op. cit.*, p. 570.

Plomodiern et Plonévez qui y furent fondées par les émigrés bretons.

Ceinturé par des hauteurs, notamment le Ménez-Hom, le Ménez-Sant-Weltaz, le Ménez-Kelc'h et le Ménez-Lokorn, face à la baie de Douarnenez, le pays de Porzay, qui s'étend sur quelque dix-neuf mille hectares, forme une remarquable unité géographique. Cependant, une rupture existant entre le Poher originel et le Porzay actuel, la question se pose de savoir si, à l'origine, le *pagus Porzoed* n'incluait pas également, comme le fera, plus tard, le doyenné de Porzay, la presqu'île de Crozon[168].

Celle-ci aurait pu en être distraite à la suite d'un partage, comme le suggère le nom de *terre de Rivelen* qui lui est donné dans des documents anciens. Qui était ce *Rivelen* ? Celui dont la fille épousa, dans la première moitié du XI^e^ siècle, l'évêque de Cornouaille, Orscant[169] ? L'époux de Ruantrec et père d'Hepwou, lequel faisant don de l'église de Saint-Thois à l'abbaye de Landévennec, à la fin du IX^e^ ou au début du X^e^ siècle, se dit de «naissance royale[170]» ? Il est difficile de le savoir.

Pagus Capsidun

C'est entre 1022 et 1058 qu'apparaît pour la première fois le nom du Cap-Sizun (mal écrit *Capsidum*), associé à celui de Beuzec, dans une charte de donation d'Alain Canhiart en faveur de l'abbaye de Locmaria[171], une notice du cartulaire de Quimper relatant, par ailleurs, la donation faite par lui à l'église de Saint-Corentin de *Lesbuzgar in pago Cap Sizun*[172]. Au siècle suivant, en 1160, la mention *Bodoc Kapsithun* se rencontre dans la charte de confirmation par le duc des biens des hospitaliers[173].

Faisant face à l'île de Sein, le *pagus* porte la même dénomination que celle – bretonne – de l'île. Noté *Seidhun* au XI^e^ siècle dans un acte de Landévennec[174], celle-ci est dite, en effet, en breton *Sizun* et est, comme telle, homonyme de la paroisse léonaise des monts d'Arrée. Le mot *kab* paraissant être un emprunt au roman, l'ancienneté de la dénomination ne serait que relative.

Séparé du Cap-Caval par le Goyen, ce *pagus*, devenu doyenné, englobait, outre l'île de Sein, les paroisses de Plogoff, Cléden, Goulien, Primelin, Esquibien, Meilars, Poullan, Pouldergat, Ploaré, Guengat. La paroisse de Plonéis devait aussi y être comprise.

Pagus Cap Cavall

La première apparition de ce nom n'intervient qu'au XI^e^ siècle dans le cartulaire de l'église de Quimper[175] et dans la liste abbatiale de Landévennec, laquelle mentionne *Gradlonus de plebe Sancti Eneguorii de pago Cap Cavall*[176]. Dans la mesure où le latin *caballus* est un emprunt au gaulois, le nom est, sans doute, prébreton. En breton lui répond celui de Penmarc'h. Littéralement «tête de cheval», le toponyme peut être interprété comme la «pointe du cheval», le mot *penn* ayant aussi l'acception de «bout, pointe».

Compris entre le Goyen et la mer, le *pagus*, qui donnera son nom à un doyenné,

168 Le doyenné de Porzay comprenait, en outre, les paroisses de Châteaulin, Saint-Coulitz, Gouézec et Saint-Thois.

169 Cf. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille…*, *op. cit.*, p. 49, 131, 132.

170 ID., *ibid.*, p. 69, 132, 177.

171 Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 98 : *Caer guenn in Budoc Capsidum.*

172 V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires…*, *op. cit.*, t. I, p. 32.

173 J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés…*, *op. cit.*, t. VI, p. 128.

174 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire… de Landévenec*, *op. cit.*, p. 146.

175 V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires…*, *op. cit.*, t. I, p. 32.

176 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire… de Landévenec*, *op. cit.*, p. 144.

était bordé à l'est par l'Odet, englobant Plomelin et Pluguffan. La densité des paroisses bretonnes primitives qu'il renferme est particulièrement forte, puisqu'on en dénombre onze.

Pagus Fuenant

Ce petit pays est, pour la première fois, mentionné vers le milieu du Xe siècle, dans un acte du cartulaire de Landévennec : à l'importante donation qu'il consentit à l'abbaye dans le pays du Cap-Caval, le vicomte Diles ajouta la «villa» de *Tref Cunhour* (aujourd'hui Trégounour, en Fouesnant) dans le *pagus Fuenant*[177]. La forme bretonne *Poufoenant*, usitée au XIVe siècle[178], conforte l'ancienneté de ce *pagus* qui a emprunté son nom à la paroisse de Fouesnant, toponyme qui reste obscur.

Compris dans le doyenné de Conc, ce *pagus* s'étendait, sans doute, jusqu'au Jet, au nord, et à la rivière de Moros à l'est et au sud-est, englobant les paroisses de Beuzec-Conc et de Melgven.

Pagus Treguenc

À l'est du précédent et s'étendant jusqu'à l'Aven, le *pagus Treguenc* apparaît au XIe siècle dans une notice du cartulaire de l'église de Quimper, qui y localise la paroisse de Névez[179]. Il est, par ailleurs, cité en 1278 sous la forme bretonne *Pou Treguenc*[180]. De faible étendue, puisque ne comprenant, outre Trégunc, que les paroisses de Lanriec, Nizon et Névez, il constitue une unité géographique bien définie d'un peu plus de onze mille cinq cents hectares.

Si le nom de Trégunc contient très probablement le vieux breton *tre-* «au-delà, à travers», son second élément évoque, quant à lui, le vieux breton **kenk*, correspondant du gallois *cainc* «branche», à l'origine du mot *kenkiz* «plessis», mais ce terme n'est pas satisfaisant pour le sens. Aussi peut-on se demander si l'on n'a pas plutôt à faire à un pluriel archaïque du breton *konk* « anse, baie», résultant d'une infection vocalique, comme celle qui explique le breton *menec'h* «moines», en face du singulier *manac'h*.

Pagus Carnuet

C'est entre 1066 et 1085 que l'on voit, pour la première fois, dans un acte du cartulaire de Quimperlé[181], le nom de *Carnuet* associé à celui de *Cluthgual*, aujourd'hui Clohars, pour distinguer cette paroisse de son homonyme du pays de Fouesnant. Même si le qualificatif de *pagus* ne lui est pas donné, on peut inférer que c'est bien cette réalité que recouvre le nom. Plus tardivement, en 1216, un acte du cartulaire de l'église de Quimper situe expressément Bannalec *in Poecarnoet*[182]. Cette mention permet d'assigner au *pagus* une étendue plus grande que celle qu'on lui reconnaît aujourd'hui, puisqu'il aurait englobé, outre celle de Clohars, les paroisses de Bannalec, du Trévoux, de Lothéa, de Baye, de Riec et de Moëlan, soit les sept paroisses comprises dans la châtellenie ducale de Carnoët, dont le chef-lieu était la forteresse située dans la forêt de ce nom[183]. Vers 1170, fondant l'abbaye de Saint-Maurice, le duc Conan IV, reconnaissant que la terre qu'il avait concédée

---

177 ID., *ibid.*, p. 167.

178 A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 300, indique la forme *Penfoenant* figurant dans un compte des environs de 1330 et donne en note la variante *Ponfoeuaut*, à lire évidemment *Poufoenant*.

179 V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires...*, *op. cit.*, t. I, p. 33 : *Kaer Cribur in plebe Nevez in pago Treguenc*.

180 ID., *ibid.*, p. 135 : *terra apud Pou Treguenc*.

181 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 182.

182 V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires...*, *op. cit.*, p. 44.

183 Cf. P. KERNÉVEZ, *Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, 1997, p. 170.

était exiguë, fit abandon de son droit sur les terres qui pouvaient être données, vendues ou affermées à l'abbaye *in septem Ploe-Carnoet*[184] «dans les sept paroisses (du pays) de Carnoët[185]». Celle de Mellac devait aussi être comprise dans ce *pagus*.

Formé avec le suffixe collectif *-oet*, du latin *-etum*, le toponyme est, comme son homonyme des Côtes-d'Armor, un dérivé du vieux breton *carn* «tas de pierres, tumulus». À défaut d'un ensemble tumulaire, subsiste, du moins, non loin des vestiges du château, ceux d'un tumulus, fouillé en 1843 et dont le mobilier est aujourd'hui conservé dans les musées de Cluny et des Antiquités nationales[186].

Les *pagi* du Vannetais

Que l'expression *pagus Veneticus* se soit appliquée à l'ensemble du territoire vénète, cela n'exclut pas, même si les seuls connus par les sources sont le *pagus Bels* et le *pagus Rewis*, qu'il y eut à l'intérieur de cette circonscription plusieurs *pagi minores*. Seul cité au IX^e^ siècle dans les actes de Redon, le *pagus Redonicus* dut aussi en compter d'autres que les actuels Coglais et Vendelais[187]. Il en fut de même dans le *pagus Namneticus*, où les noms d'Abbaretz et de Cordemais, formés avec le suffixe latin *-ensis*, pourraient bien aussi rappeler d'anciens *pagi minores* : si le nom du second est obscur, celui du premier évoque aussi bien le pays de Barrez, dans l'Aveyron, auquel se réfère la commune de Mur-de-Barrez, que le pays de Barès, dans le Bordelais, à l'origine d'Ambarès (Gironde).

Pagus Bels

Ancien doyenné, dit de *Ponbelz*, comprenant dix-huit paroisses, le *pagus Bels* ou *Poubels* est mentionné au XI^e^ siècle dans le cartulaire de Quimperlé. La chronique universelle qui y est insérée, signalant à l'année 1008 la mort du duc Geoffroi, indique que son fils, Alain III, restitua au comte de Cornouaille, Alain Canhiart, Belle-Ile et le *pagus Bels*[188], que celui-ci tenait de la dot de sa mère, Guinoedon. À l'année 1238, le même document mentionne la mort de Riuallon, abbé de Sainte-Croix, «dit de *Belsia* ou *Saligog*[189]». Comme le relève, à juste titre, G. Bernier, la terminaison de *Belsia* montre qu'il s'agit d'un nom de région[190]. La forme bretonne *Poubels* est, quant à elle, associée au nom d'un certain *Guethenoc*, dans la liste des témoins de la donation de l'île de Locoal à l'abbaye de Redon. Cet acte falsifié est daté de 1037[191].

Le nom de Belz, identique à celui de la Beauce (*Belsia*, au V^e^ siècle), étant vraisemblablement d'origine gauloise, faut-il en inférer que le *pagus* l'est aussi ? On ne peut en être sûr.

Pagus Rewis

Le seul autre *pagus* vannetais dont on connaisse l'existence est celui de Rhuys. Deux

---

184 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 664.

185 On aurait ici l'équivalent de la seigneurie de Seiz-Ploue, qui avait son auditoire à Lanhouarneau et dont la juridiction couvrait aussi sept paroisses.

186 Cf. J. BRIARD, *Les tumulus d'Armorique*, Paris, 1984, p. 8.

187 Les *pagi Carnutenus*, *Matans* ou encore *Sextanmanduus*, mentionnés dans une inscription des environs du milieu du II^e^ siècle, n'ont pas, semble-t-il, perduré. Seul le nom de Chartres-de-Bretagne pourrait – plutôt que celui de Corps-Nuds – rappeler le premier (cf. A.-M. ROUANET-LIESENFELT, *La civilisation des Riedones*, Brest, 1980, p. 145-147).

188 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 102 : *...insulam Guedel cum pago qui dicitur Bels quam noverat ipse dux ex dotalicio ejus matris nomine Guinoedon suam esse.*

189 ID., *ibid.*, p. 109.

190 G. BERNIER, *Les chrétientés continentales...*, *op. cit.*, p. 82.

191 A. DE COURSON, *Cartulaire... de Redon*, *op. cit.*, p. 329.

actes du cartulaire de Redon, l'un de 836, l'autre de 878 mentionnent la «petite paroisse» d'Arzon, *in Rowis*, un autre de 917, le village de Bernon, *in Rewis*[192]. Compilée vers 1060, la Vie de saint Gildas prétend qu'arrivé en Armorique, le saint se serait installé dans une île face au *pagus Rewis* (sans doute celle de Houat) et qu'après y avoir séjourné un temps, il aurait établi son monastère dans un certain *castrum* de la presqu'île, sur le mont de Rhuys[193]. Qu'était cette forteresse et à quand remontait-elle ? On l'ignore.

L. Fleuriot pense que le nom de ce *pagus* viendrait d'un celtique **ro-wis-* «bien visible, de belle apparence[194]». S'agit-il d'un nom breton ou gaulois ? Il est difficile de le dire, la particule intensive *ro-* aussi bien que l'élément *wis* existent tant en gaulois[195] qu'en breton.

Kemenet Heboe et Kemenet Guegant

On peut observer que la succession des *pagi* sur la côte sud s'interrompt entre le *Pou Carnoet* et le *Pou Bels*. Entre eux vient cependant s'intercaler une autre unité territoriale, le *Kemenet Heboe*. Comprise entre l'Ellé, le Blavet et la mer et coiffée au nord par le *Kemenet Guegant*, cette seigneurie, démembrée du comté de Vannes, dont le siège se trouvait au Vieil-Hennebont, a donné naissance à un doyenné dit, par une malencontreuse homophonie, «des Bois». Comprenant vingt paroisses, son chef-lieu se trouvait à Guidel.

Si la première mention concernant le doyenné ne remonte qu'à 1225[196], l'existence du *Kemenet Heboe* est, quant à elle, assurée dès le XI[e] siècle. Outre qu'il est cité dans les Vies de saint Gurthiern[197] et de sainte Ninnoc[198], la charte de donation à l'abbaye de Quimperlé de l'île de *Tanguethen* – l'île Saint-Michel, entre Lorient et Port-Louis – par Huélin, seigneur d'Hennebont et beau-frère d'Alain Canhiart, cite un certain nombre de témoins, les uns Cornouaillais, les autres du *Kemenet Heboe*[199].

Rendu, on l'a vu à propos du Kemenet-Ili, par le terme latin de *commendatio*[200], le mot *kemenet* a été interprété par J. Loth comme un dérivé du moyen breton *kemenn* «ordonner, mander», issu du latin *commendo*[201]. C. Evans et L. Fleuriot envisagent, pour leur part, un croisement de ce terme avec un prototype vieux breton **com-ben-et* «partage, division», **kom-bener* expliquant le breton *kemener* «tailleur[202]». Il s'agirait, en somme, d'un fief taillé pour un vassal et confié à sa garde. La configuration du Kemenet-Ili aussi bien que celle du Kemenet de la Cornouaille du Sud-Ouest[203] n'est pas pour le démentir. La créa-

---

192 ID., *ibid.*, p. 357, 183 ; 219.

193 F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 446 : *...ad quandam insulam quae in Rewisii pagi prospectu sita est [...] ad quoddam castrum in monte Rewisii.*

194 L. FLEURIOT, *Le vieux breton...*, *op. cit.*, p. 67, 96.

195 L'élément *wis* se trouve dans *dru-wid-s* « druide» (cf. P.-Y. LAMBERT, *La langue gauloise*, Paris, 1994, p. 60-61).

196 On relève la présence d'un doyen du *Kimeneteboy* lors d'une transaction intervenue entre Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, et les moines de Saint-Melaine de Rennes (J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. III, p. 340).

197 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 7) : *... nobilissimi Chemeneth Eboeu dederunt sibi honorem.* – Sur cette Vie, cf. notre étude «De la Vie de saint Cadoc à celle de saint Gurtiern», *Études celtiques*, t. XXVI, 1989, p. 159-185.

198 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 23 : *in tota Kemenet Heboeu terra.*

199 ID., *ibid.*, p. 112.

200 J.-F. Niermeyer (*Mediæ latinitatis lexicon...*, *op. cit.*, p. 216) donne, entre autres, comme acceptions au terme celles de « protection exercée par un seigneur sur un bien-fonds confié à sa garde et le pouvoir qui en découle» et de «bien mis sous la protection d'un seigneur».

201 J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, *op. cit.*, p. 196, note 5.

202 C. EVANS, L. FLEURIOT, *A Dictionary of Old Breton. Dictionnaire du vieux breton. Historical and comparative. Part II*, Toronto, 1985, p. 500.

203 Au nord de la baronnie de Pont-l'Abbé, écrit La Borderie (*Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. III, p. 76-77), « se contournait en courbes bizarres un fief important, fort de onze paroisses, dit le *Quemenet*».

tion du premier se situerait entre la fin du IXe et la fin du XIe siècle : ignoré de la Vie de saint-Paul Aurélien, il est, en revanche, comme on l'a vu, connu d'Ingomar. Sans doute intervint-elle après le retour d'Alain Barbetorte.

Son éponyme pourrait bien être le vicomte *Hily* figurant parmi les témoins d'un acte falsifié faisant état de la donation par Juhel Bérenger de l'Île-Grande à l'abbaye de Redon[204]. Ajoutons que le nécrologe de l'abbaye de Landévennec enregistre, de son côté, la mort d'un vicomte *Yli*, «la veille des ides de septembre», sans autre date[205], et que, dans son roman *Ille et Galeron*, Gautier d'Arras fait d'Ille le fils d'un vaillant chevalier breton nommé Éliduc. En butte à un puissant seigneur nommé Hoël, Ille épouse Galeron, sœur du duc Conan. F. Lot a fait justement remarquer que la *Chronique de Nantes* prétend que le comte Hoël de Nantes fut tué par un émissaire de Conan, comte de Rennes, nommé précisément Galuron[206]. La mort de Hoël se situerait en 981.

Les éponymes du *Kemenet Heboe* et du *Kemenet Guegant* sont encore plus entourés de mystère[207]. Le nom du premier figure sous une forme plus archaïque dans la charte de confirmation des possessions des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem par le duc, acte apocryphe daté de 1160 : transcrit *Hebgoen* par les auteurs des *Anciens évêchés de Bretagne*[208], il est à lire *Hebgoeu*. Si l'anthroponyme est identique à celui d'*Hepwou*, donateur, on l'a dit, vers la fin du IXe ou le début du Xe siècle, à l'abbaye de Landévennec, de l'église de Saint-Thois et qui se dit de sang royal, établir une équation avec le personnage demeure hasardeux.

Pour être bien attesté en vieux breton sous la forme *Wicant*, l'éponyme du *Kemenet Guegant* – territoire mentionné pour la première fois dans la charte de 1160 précitée – reste totalement inconnu. Il est vain dans ces conditions de vouloir éclairer l'origine du *kemenet* qui porte son nom[209]. Qu'il soit né au XIe siècle, comme l'envisage G. Bernier, d'un démembrement de la vicomté de Rohan, dont il continua de relever comme fief mouvant[210], reste hypothétique.

Rien ne permet de dire que ces deux *kemenet*, séparés par une limite purement artificielle, aient à l'origine formé une entité territoriale et, *a fortiori*, qu'ils aient pu se substituer à un ancien *pagus*, comme pourrait le suggérer la prononciation bretonne *Pouskorn* de Pont-Scorff. Celle-ci ne saurait faire illusion : le lieu doit bien son nom au pont établi sur le Scorff[211].

*
* *

Bien des questions restent posées au terme de cet examen. Comme nous l'avons vu, près d'une dizaine de *pagi* portent des noms dont l'origine peut être aussi bien gauloise que bretonne. Est-ce à dire qu'ils correspondent à des divisions territoriales indigènes que les Bretons émigrés auraient conservées ?

---

204 *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Rennes, 1998, f° 149 r°. – M. Hubert Guillotel (*ibid.*, p. 77) propose la date de 958-960 pour les éléments de cette notice qui pourraient être pris en compte.

205 *Bulletin de la Commission diocésaine d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon*, 1913, p. 45.

206 Cf. F. LOT, «Une source historique d'Ille et Galeron», *Romania*, t. XXV, 1896, p. 585-588. – F. MERLET, *La chronique de Nantes (570 environ-1049)*, Paris, 1896, p. 114-117.

207 On ignore tout également de l'éponyme aussi bien que de l'origine du *Kemenetmaen*, nom pérennisé par Quémé-néven (Finistère).

208 J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés…*, *op. cit.*, t. VI, 1879, p. 129.

209 Ce nom a longtemps été associé à celui de Guémené, dit, depuis 1801, «sur-Scorff».

210 G. BERNIER, *Les chrétientés continentales…*, *op. cit.*, p. 85.

211 Le nom est transcrit *Ponscorf* en 1235, *Pons Scorvi* en 1280, *Pont Scorf* en 1282, etc. – Cf. E. VALLERIE, *Traité de toponymie historique de la Bretagne*, Le Relecq-Kerhuon, t. III, 1995, p. 470.

Envisager une telle éventualité se heurte, cependant, au fait que la majorité des dénominations sont d'origine bretonne et, pour la plupart, d'une grande ancienneté. Il est incontestable, d'autre part, que, territorialement, les *pagi* correspondent à la zone la plus marquée par l'occupation bretonne ancienne. Hormis le *pagus Treguenc* et le *pagus Carnuet*, tous contiennent des paroisses bretonnes primitives.

Il n'est pas douteux que leurs limites ont été déterminées par le contexte géographique, rivières et lignes de crête notamment, et qu'ils forment, dans leur majorité, des entités territoriales bien définies. Comme l'observe Couffon[212], en règle générale, à l'ouest du Gouet, les grandes divisions ecclésiastiques (évêchés ou archidiaconés) «se superposent assez exactement» aux *pagi*. On peut même dire que ce sont les cadres des *pagi* qui se sont imposés lors de la constitution de l'évêché de Léon, formé, au moins dès le IX^e^ siècle, des deux *pagi* d'Ac'h et de Léon, aussi bien que de celui de Tréguier, formé, lui aussi, au X^e^ siècle, des deux *pagi* de Pohastel et de Tréguer.

À l'est, il en a été autrement. Logiquement, puisqu'il appartenait au territoire osisme, un troisième *pagus*, celui de Goëlo, aurait dû être adjoint aux deux précédents[213]. Or, il fut intégré au diocèse de Saint-Brieuc. Cette entorse suggère que la fondation de celui-ci est quelque peu antérieure à celle du diocèse de Tréguier.

Si, créé, en majeure partie, aux dépens du diocèse d'Alet, le diocèse de Saint-Brieuc a englobé la totalité du *pagus Pentevr*, il s'est vu aussi, comme on l'a dit, annexer une portion du *pagus* Porhoët, l'autre partie demeurant dans le diocèse d'Alet, comme le Poudouvre, le Poulet et le *pagus Orcheus*. Le *pagus Racter*, quant à lui, fut en majeure partie, rattaché au diocèse de Dol, le reste relevant du diocèse d'Alet. Ces remaniements, opérés dans le cadre ecclésiastique, n'auront pas cependant gommé la réalité des anciens *pagi* bretons. À l'exception du *pagus Orcheus*, ceux qui nous sont connus par les données textuelles ont tous laissé des traces dans la géographie ecclésiastique ou féodale.

---

212 R. COUFFON, «Les "pagi" de la Domnonée...», art. cité, p. 23.

213 Ne tenant pas compte de ce fait, Couffon (*ibid.*, p. 23) veut que Saint-Brieuc et Dol aient été créés aux dépens de Tréguier et d'Alet.

Résumé

Depuis l'article consacré, en 1944, aux «pagi» de la Domnonée par René Couffon, l'étude des *pagi* bretons médiévaux n'a guère progressé et la question s'est même embrouillée. Ce réexamen, qui porte sur l'ensemble des *pagi* bretons, connus par les sources médiévales, se propose d'en préciser les origines et l'extension territoriale ancienne, à la lumière de la phonétique historique, trop négligée par ceux qui s'y sont intéressés, et des données textuelles, parfois mal interprétées.

Abstract

Since the publication of René Couffon's 1944 article on the ìpagiî of Domnonée, research on Breton medieval pagi has made little progress, and the issue has even become more confused. The following reexamination of all Breton pagi known from medieval sources offers a more precise definition of their origins and territorial extent, in the light of historical phonetics, too often ignored by historians, and textual data, sometimes badly interpreted.

Diverradur

N'eur ket eet nemeur war-raog gand studi «pagi» ar Grenn-Amzer e Breiz abaoe ar studiadenn bet gouestlet da b/pagi Domnonea gand René Couffon e 1944 ; luzietoh eo zoken ar gudenn bremañ evid na oa neuze. Pal an imbourh-mañ hag a sell ouz oll b/pagi Breiz a zo merka spisoh an orin anezo ha bevenni an douarou oa dindanno, se en eur gemer harp war ar fonologiez istorel bet re zilezet beteg bremañ ha war titourou nevez ivez bet treuzkomprenet gwechou'zo.

De Guasgury à Guiscriff, la problématique du *guas*

par Pierre Hollocou

Dans nos recherches entreprises sur l'occupation humaine du territoire situé entre l'Ellé et l'Isole, la toponymie apporte une contribution précieuse, mais jusqu'à ce jour le nom même de Guiscriff reste sans explication satisfaisante. Cette étude de recherche historique et linguistique tente de donner une signification à ce toponyme, en même temps qu'une réflexion plus élargie sur les toponymes en *guas*.

La première démarche de cette étude vise à procéder à l'inventaire des précédentes tentatives d'explication du toponyme pour comprendre pourquoi elles ont mené à une impasse. Il fait apparaître une première fausse piste inspirée par *gui-*, le premier élément du toponyme, dans lequel plusieurs auteurs ont voulu voir *guic* = *vicus*, équivalent à *plou*, radical qui a permis de repérer les paroisses primitives. Cette piste était confortée par l'ancienneté de cette paroisse, attestée au XI[e] siècle, son étendue sur plus de 120 kilomètres carrés jusqu'à la Révolution et le patronage de saint Pierre. Mais cette thèse était contestée par les linguistes qui, à la suite de Joseph Loth, montraient que la persistance du «*s*» entre un éventuel *guic* et le second élément *criff* était difficilement explicable.

En 1951, René Couffon, qui avait souligné que le Finistère n'avait pas conservé les régions entre Isole et Ellé appartenant à l'ancien diocèse de Cornouaille, oubliait par la suite d'en parler. Il ne citait Guiscriff que pour signaler «... deux petites enhaches à l'ouest de Languedoret et de Bouczac (*sic*)...» faisant partie de Scaër[1].

En 1968, l'abbé Maurice Gouzerh, vicaire de la paroisse, suggérait que «...Guiscriff, ou selon l'orthographe la plus ancienne et la prononciation bretonne actuelle *Guiscri* (dans certains quartiers on dit même *Guiscriu* ou *Guiscriou*), serait donc le *Guic* de Riu (Riou), le centre d'une agglomération ou le chef-lieu de plusieurs agglomérations dont le chef religieux ou temporel aurait été un nommé Riu ou Riou. D'autres hypothèses sont avancées...[2]»

En 1971, M. Jaffré écrivait : «...Le nom même de Guiscriff est resté une énigme. On trouve *Guiscri plebs* en 1099 (Dom Morice), *Guiscrist* en 1292 (abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé), *Guisguri* en 1508 d'après un

---

[1] R. COUFFON, «Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1951, t. LXXVII, p. 24.

[2] M. GOUZERH, *Kleier Ma Bro*, bulletin paroissial de Guiscriff, novembre 1968.

document de Lanvénégen qui était autrefois une simple trève de cette paroisse. La prononciation bretonne est *Guiscri*, à peine prolongé d'un «u» très atténué, mais qui parait justifier les «ff» qui se prononçaient, ainsi exemple Goffic = Gouic. On s'accorde généralement à retenir *Gui* (du latin *vicus*) comme un équivalent de *Plou*, comme dans le cas de Guimiliau, Guissény, etc. Il devait alors y avoir un éponyme, mais on ne rencontre aucun saint breton dont le nom se rapproche tant soit peu de *scriff* ou *iscriff*. Dans les gloses, on rencontre *yscrifen* qui signifie un «écrit», tandis qu'en gallois il y a *ysgri* pour une entaille. Il n'y a rien là qui satisfasse notre entendement actuel, à moins d'imaginer un éponyme connu en son temps pour être un scribe éminent ou pour avoir laissé un témoignage *ysgrifen* important. Mais qui pourrait l'affirmer[3] ?»

En 1980, Gildas Bernier, dans sa thèse dactylographiée, signalait que «... Largillière a classé Guiscriff parmi les *Guic-*, tandis que Loth faisait remarquer que la présence du «s» est attestée par les formes anciennes *Guiscri* en 1099, *Guiscry* et *Guiscrist* en 1292. Il subsiste donc un doute. Le «c» de *Guic* aurait-il disparu au milieu du XI[e] siècle ?...», puis observait que «... la carte des *vici* montre que, de la pointe du Raz jusqu'à la Vilaine, on ne rencontre, si on excepte Guiscriff, aucun nom de paroisse avec le préfixe *gui-*...[4]»

En 1986, pour Erwan Vallerie, «... La Cornouaille morbihannaise, dont Couffon ne traite pas, comprenait deux paroisses primitives : Gourin avec ses trèves, Le Saint et Roudouallec, et Guiscriff avec sa trève, Lanvénégen. Si Gourin est très vraisemblablement un hagionyme (voir à ce sujet Largillière «Les saints» p. 90, et Smith «De la toponymie bretonne» p. 56), Guiscriff pose un problème plus délicat qui n'a pas à ce jour reçu de solution définitive. Dans l'incertitude, on peut y voir un *vicus* qui, comme Guipry ou Guipel, n'a pas de *plou*...[5]»

En 1994, Joëlle Quaghebeur évoquait encore un éventuel *vicus* dissimulé derrière le premier élément *guis* de Guiscriff : «... il apparaît que les noms en *guic-* et en *ac-* sont naturellement plus anciens. On peut citer la paroisse gallo-romaine de Yulac qui est attestée au milieu du XI[e] siècle, mais dans un acte suspect, puis disparaît ; et dans le même secteur géographique, un peu plus au nord, Guiscriff qui fut peut-être un *vicus* comme Guipry et Guidel...[6]»

En 1995, Erwan Vallerie, articulant son argumentaire linguistique sur un premier élément en *guic-*, affirmait que «... les formes les plus anciennes : *Guiscri* 1053, *Guiseri* (*lege Guiscri*) 1099, attestent d'une articulation -[skri] qui correspond à une prononciation moderne [gw'iskri]. En 1293 cependant, nous relevons *Guiscruy*, en 1368 *Guyscry* de nouveau, mais en 1508 *Guisguri*, en 1516 *Guiscryuy*, en 1536 *Guiscruiff*, et en 1630, pour la première fois, la forme admise, à très peu près, en français moderne : *Quiscriff*. Nous inclinons en outre à penser que la forme *Guasgurq* (souvent identifiée avec Le Croisty) qui apparaît dans la pseudo-charte de Conan IV doit être lue *Guasgury*. Il nous semble inutile de chercher plus loin l'origine de la graphie atypique observée en français, qui était à ce jour restée inexpliquée : elle est à mettre au compte d'une métathèse qui amena [gwiskrwi] à [gwiskriw], au début du XVI[e] siècle, comme le montrent les graphies hybrides *–scryuy* (1516)

---

[3] J. JAFFRÉ, «Secrets et Mystères de nos Ker», *La Liberté du Morbihan*, 2 décembre 1971.

[4] G. BERNIER, *Les chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX[e] siècle*, Dossiers du Ce. R.A.A. (Centre régional archéologique d'Alet), E-1982, p. 46 et 91.

[5] E. VALLERIE, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, [Brasparts], 1986, p. 201.

[6] J. QUAGHEBEUR, *Comté de Poher et terre de Cornouaille, mémoire et pouvoirs, XI[e]-XIII[e] siècle*, Paris, Sorbonne-Paris IV, thèse de doctorat dactylographiée (nouveau régime) soutenue le 4 décembre 1994.

et *–scruiff* (1536). Cette métathèse est de même nature que celle qu'on observe dans 'dui' > 'div'*, bien qu'elle soit nécessairement intervenue à date beaucoup plus basse (selon Jackson 'pui' > 'piv' ne peut être postérieur au IX[e] siècle). Apparemment donc, cette variante n'eut pas de postérité en breton (bien que Smith indique deux prononciations : *Gwiskri* et *Gwiskriu*, mais c'est sans doute pour recouper la graphie officielle** et la trace s'en fût perdue, comme pour Scruignac, si le toponyme n'eut été emprunté en français, au moment précis où [gwiskriw] se trouvait en usage, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVI[e] siècle probablement. [*K. Jackson HPB 303. ** On trouve cependant les deux formes Guiskri et Guiskriù dans le Voc. BF et FB de Guillevic & Le Goff].[7]» Ainsi, dans cet article, Erwan Vallerie semblait mettre un point final à cette recherche, en privilégiant un éventuel *guic* et en apportant un argumentaire linguistique expliquant le maintien du «s» souligné par Joseph Loth. Après cette explication, la signification du second élément n'étant pas précisée, le toponyme restait inexpliqué.

En 1996, Albert Deshayes, à propos du patronyme Guiscriff, énonçait : «Guiscriff (56), ancienne paroisse de l'évêché de Cornouaille, noté *Guiscri* en 1057, et dont le nom est resté, à ce jour, inexpliqué[8].»

Interrogé en décembre 1999 sur son analyse de 1995, Erwan Vallerie a bien voulu nous fournir une réponse argumentée[9] : «....J'ai tout à fait abandonné l'idée que Guiscriff puisse contenir l'élément *gwik* du latin *vicus*, bien que l'emploi n'en soit nullement réservé au Léon et à ses abords immédiats, comme le montrent Guipel (*Guippetel* 1040 avec un anthroponyme *Pethel à rapprocher de Lambézellec) ou encore – sans doute – Guipry (*Guicbri* 923) et même, en Bretagne romane, Visseiche (< *Vicus Sipiae*). C'est l'alternance *Ploue/Gwik* qui est spécifique du nord-ouest et le fait qu'on ne connaisse aucune forme telle que *Ploescri ne saurait être retenu ici comme argument.

«Ce qui m'a conduit à renoncer à l'hypothèse que je formulais dans *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*, c'est bien plutôt l'analyse phonologique du nom (cf. *Traité par.* 2.346 & 2.347), à l'issue de laquelle (trois ou quatre ans après la première publication) j'ai conclu que le -ff qui termine la forme française n'était qu'un lointain écho de la labiale adventice [w] apparue dans ce nom comme dans plusieurs autres mots où se présente la séquence -skri : Scrignac (*Scruynac* 1368, *Scruiniac* 1516), Skrivan (moyen breton *scruyuaff*), Jezuz-Krist (vannetais Jezus-Kruist). Cela m'a permis d'écarter l'idée d'un étymon -scriu pour la seconde syllabe et de retenir -scri comme seule forme primitive.

«Il apparaît ainsi que :

– d'une part, nous ne disposons d'aucune forme ancienne telle que **Uuicscri* ou **Guicscri*, qui nous autoriserait à postuler une formation en *Gwik-*, alors que nous relevons *Guicbri* 923 pour Guipry, *Guic Bavoez* 1330 pour Guipavas, *Guycsezni* 1536 pour Guissény et même *Guippetel* 1040 pour Guipel, avec un double -pp- très caractéristique d'une mutation par provection (/kp/>/pp/) dans une langue qui ne connaît pas d'occlusives géminées telles que -pp- ;

– d'autre part, il n'existe pas à ma connaissance de radical **skri* attesté dans l'anthroponymie ou la toponymie du vieux breton ;

– alors que les deux éléments *uuisc* > *gwisk* et *ri*, remplacé en breton moderne par l'emprunt au français *roue*, sont, quant à eux, bien attestés dans l'anthroponymie du vieux breton : *Uuischoiarn*, d'une part (qui serait

[7] E. VALLERIE, *Traité de toponymie historique de la Bretagne*, Le Relecq-Kerhuon, 1995, p. 289.

[8] A. DESHAYES, *Dictionnaire des noms de famille bretons*, Douarnenez, 1996, p. 324.

[9] Lettre d'E. Vallerie du 17 décembre 1999.

aujourd'hui **Gwiskouarn*) et *Riuualatr*, d'autre part (qu'on retrouve dans Trélivalaire, *Tribum sancti Rigualadri* XII[e] s.).

«J'admets qu'il ne s'agit pas d'une preuve irréfutable (elles sont rares en ce domaine !), mais je ne vois pas pourquoi l'on devrait s'aventurer à décomposer *Gwiskri* en un hypothétique *gwik* suivi d'un encore plus hypothétique *skri*, alors que le vieux breton nous fournit tout ce qu'il faut pour y reconnaître *gwisk* + *ri*. Quant au sens que pouvait avoir cet assemblage, je me garderai bien d'en débattre, préférant en cela m'en tenir à l'attitude prudente recommandée par L. Fleuriot (*Grammaire du vieux breton*, p. 395) : «Il ne faut pas tenter systématiquement la traduction des noms de personne anciens : même quand ils sont formés de mots bien et facilement traduisibles, nous ignorons souvent quelle signification exacte avait le composé.»

Il resterait à s'interroger sur le nom de Guiscaër en Guilligomarc'h : s'il peut être tentant d'y voir un *GwikSkaer*, il n'en reste pas moins que l'hypothèse d'un *vicus* de Scaër dans une paroisse qui, pour n'être pas très éloignée (déjà si vaste), n'en est néanmoins pas limitrophe, paraît bien hasardeuse. Ne s'agirait-il pas, là encore, d'un anthroponyme formé du radical *uuisc* suivi du vieux breton *haer* ou *kadr*[10] ? ...»

Si l'évolution linguistique de *Gwiskhouarn* en *Guisouarn* s'est traduite par la disparition du «c» on peut sans doute admettre que pour *gwisk-ri* le «k» final du premier élément ait pu se maintenir devant un «r», par contre cette nouvelle hypothèse ne permet pas d'expliquer toutes les formes observées en *(g)ury* et *(c)ruy*, puisque le nom de *ri* = roi semble figé au-delà du vieux breton sans donner de formes en *ruy* !

En décembre 2000, Michel Priziac explique le toponyme de Guiscriff : «Il existe une écriture *Guiscri plebs* en 1099 pouvant se traduire par peuple de Guiscri. Il convient de rapprocher ce toponyme de Pleugriffet en 1308. Dans l'un et l'autre cas, on note un terme *Griff* qui serait logiquement un nom de personne dont un diminutif serait Griffet. Ce dernier terme apparaît écrit Manoir du Griffet en 1298. Les noms de personnes Griff et Griffet pourraient se rapprocher de Griffon, appellation qui fut attribuée aux Grecs bysantins (*sic*) et, par extension, aux peuples d'Orient en général. Au Moyen Âge, il a servi de surnom à quelqu'un de vaillant, de fier, et décidé. Quant à Gui, il vient sans doute de *vicus*, bourg. Le s de Guiscriff correspond à un s prosthétique pour Griff. Guiscriff pourrait se traduire par bourg de Griff[11].»

Il est intéressant de souligner que cette toute récente explication est celle qui présente la plus totale absence de rigueur d'analyse. Sans insister sur ce «s prosthétique» dont la présence devrait être expliquée et justifiée, le refus de prendre en considération les autres formes anciennes du toponyme, négligées ou ignorées par l'auteur, et la contradiction flagrante avec la seule forme ancienne qu'il propose, discréditent totalement cette explication. Où peut-il voir, dans *Guiscri*, un Griff alors que la première apparition écrite observée de cette finale «ff» est datée de 1472, et que celle-ci ne s'est jamais prononcée en breton ?

Voilà donc, à notre connaissance, toutes les données publiées. Si la dernière explication d'Erwan Vallerie, renonçant à la problématique du *guic*, paraît séduisante, elle n'emporte tout de même pas notre conviction au regard de nos propres recherches.

---

10 G. BAUDRY, «Toponymie et histoire, Guilligomarc'h, évêché de Vannes», *Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 28, 1999, p. 111. Dans cet article, l'auteur présente pour ce village des formes anciennes de Quenquis en 1508, Quenquiscazre 1565, Quinquiscair 1682, Guiscaire (Cassini 1783) et affirme que «Quenquis et ses successeurs se trouvait en face de Chartray (encore vrai en 1818)». Le cadastre de 1818 que j'ai observé en mairie de Guilligomarc'h situe bien ce village de «Guisguer» à cet endroit (22 juin 2000).

11 M. PRIZIAC, *Dictionnaire toponymique du Centre-Ouest-Bretagne*, Grâces-Guingamp, 2000, t. II, p. 220.

La toponymie bretonne sans la réflexion approfondie de spécialistes de la linguistique galloise et bretonne ne peut mener qu'à des impasses. Cette linguistique ne peut à son tour travailler sans avoir les éléments fondés sur une recherche historique visant à la collecte, à partir des manuscrits les plus anciens, souvent inexploités, des différentes graphies de ces toponymes. Une connaissance de l'histoire locale à partir de ces mêmes documents et l'observation de la topographie, à partir des cartes ou sur le terrain, doivent soutenir l'analyse linguistique pour confirmer ou infirmer les explications linguistiques proposées[12].

Pour mieux cerner cette étude et proposer un éclairage nouveau, nous avons dressé un inventaire précis des graphies anciennes du toponyme de Guiscriff depuis le XI^e^ siècle. Du XI^e^ au XV^e^ siècle, il est difficile de retrouver, à partir des travaux imprimés, quelles étaient les graphies anciennes exactes de ce toponyme. On doit se contenter jusqu'en 1402 de neuf citations : trois au XII^e^ siècle, une au XIII^e^ siècle, et cinq de 1293 à 1402. Ce faible nombre permet donc de procéder à une relecture attentive.

Derrière l'apparente rigueur du travail de dom Placide Le Duc, de R.-F. Le Men, de Léon Maître et Paul de Berthou se dessinent des distorsions entre la lecture des manuscrits, leur transcription écrite puis leur version imprimée. Dom Placide Le Duc, lorsqu'il citait certains villages, précisait leur nom à la fois en latin et en breton. À propos de la donation d'Altfred dit Mab vers 1057-1059, il notait dans son manuscrit «...une terre communément nommée le *Vieux Miniki*, autrement *Cadege* ou *Cadegue*... et... *Caer Killialunan* ou *Quirielunan* en la paroisse de **Guiscriff**...[13]». La copie manuscrite de Léon Maître de 1881 intitulait cette charte [Hec est Cartula de terra Cadege] «... *terram quam Veterem Miniki vulgus appellat... In plebe etiam* ***Guiscri****, Caer Killia Lunan...*». C'est cette forme non modifiée qui a été imprimée en 1900[14]. Dom Morice qui avait lu, cent cinquante ans plus tôt, le même document, en le datant de 1099, sans faire allusion à *Cadege*, avait fait imprimer ***Guiseri*** et *Kaer Killia Lunan*[15]. Une photocopie du manuscrit original montre que le texte est en réalité «*...In plebe etiam* ***Guiscri*** *Caer Killialunan...*» et le nom de *Cadeg* n'apparaît que dans la marge et d'une écriture bien plus tardive, probablement du XVI^e^ siècle[16]. Au XII^e^ siècle, la seule citation du nom ancien de Guiscriff se trouve dans la charte XXIV [De tribus Riualloni] vers 1163-1186, relative aux donations de *Chenvarec, Anniuguetguoitt, Maerdi* et *An Manacdi*. En 1881, dans sa transcription manuscrite, Léon Maître notait «*...dedit An Manacdi in* ***Guilleri***» tout en observant que «dom Placide lit ***Guisscri»***. Il renoncera à sa propre lecture pour imprimer *Guisscri* en 1904[17]. On observera qu'au feuillet 50 de son manuscrit, dom Placide Le Duc avait effectivement noté : «...il donna / *an Manacdi* /... en ***Guisscri***». Une lecture du manuscrit Egerton montre que le texte initial est «*... dedit an Manacdi in* ***Guisscri****...*». Une écriture récente, sans doute du XIX^e^ siècle, a rajouté dans la marge «Guillers près La Trinité» ! Gurheden, le rédacteur du cartulaire, décédé vers 1127, avait-il, avec la forme *Guiscri*, simplifié un

---

12 Les compétences de Jean-Yves Plourin, enseignant au département de celtique de l'université de Bretagne occidentale, nous ont permis de mener à terme ces recherches dans le domaine de la linguistique : tous les aspects liés à l'évolution linguistique ont été passés au crible de son analyse.

13 Arch. dép. Finistère, 5 H 12.

14 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 478.

15 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 495.

16 British Library, Egerton 2802.

17 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes-Paris, 1904, p. 249.

toponyme difficile à prononcer ? Cette seconde forme, avec les deux «s», utilisée par ses continuateurs, près de trois quarts de siècle plus tard, semble le montrer.

De cette même époque date la charte de Conan IV en faveur des hospitaliers. À la différence du cartulaire de Quimperlé qui tentait parfois d'assurer une forme pérenne à certains toponymes bretons en les latinisant – *Kerguezec = villa arborosa*, *Bezuoet meur = terra Betule Albe* – la charte des hospitaliers n'offre pas ces repères, et comme le souligne Bernard Tanguy, «les graphies utilisées [...] présentent certains traits qui, pour n'avoir pas totalement disparu, constituent des archaïsmes au XIII[e] siècle[18]». On y trouve le nom de *Guasgury,* lu *Quasgurg* par dom Morice et localisé comme étant Le Croisty par Guillotin de Corson[19]. Cette traduction nie l'évolution linguistique du nom du Croisty. C'est le nom de *Guasgury* qui apparaît sur l'acte par lequel François II, duc de Bretagne, confirmait ces donations en 1473[20]. La présence attestée au bourg de Guiscriff en 1617 de deux tenues dont les fonds appartenaient aux hospitaliers est là pour rappeler cette donation[21].

Après ces documents, il faut attendre plus d'un siècle pour trouver en 1293 la transaction entre Judicell, prêtre de *Bottelen*, et le prieur de Pont-Briant. Dom Placide Le Duc avait transcrit «*Bottelen* dans la paroisse de *Guiscrist*», tandis que Léon Maître, dans son manuscrit de 1881, notait «*...parrochia de Guiscroy*» et que Rosenzweig faisait imprimer «*...in parrochiâ de Guiscruy*[22]». Le manuscrit que nous avons consulté confirme la lecture de Léon Maître «*...in parochia de Guiscroy*[23]». Le cartulaire de l'Église de Quimper cite deux fois ce toponyme avant 1400[24] : dans un tableau d'imposition de la taxe sur les bénéfices de 1368 sous la forme de *Guyscri* et le 9 juin 1402 en citant Radulphus *rector de Gruscry* reçu ce jour là dans la fonction de macicot à la cathédrale de Quimper. L. de Martonne, qui avait pris soin de mettre en garde contre les confusions possibles de lettres, et entre autres du «r» et du «o», avait lui-même transcrit *Grascry* dans son manuscrit[25], alors que Valérie Roudaut-Adam a lu *Guiscryf*[26]. L'observation minutieuse d'une photographie du manuscrit montre que le «f» final n'existe pas : il s'agit simplement de la queue du «y» du mot *juny* qui, de la ligne supérieure, vient déborder sur la finale de *Guiscry*, le transformant en *Guiscryf*[27].

Un état des bénéfices de la province ecclésiastique de Tours, daté de 1330, cite la paroisse de *Guisoti alias Guiscry*[28]. Le 8 juin 1335, Alain Le Gal, recteur de *Guiscry*, est promu évêque de Quimper[29]. Nous n'avons pas eu accès, pour ces deux derniers documents, aux manuscrits.

---

18 B. TANGUY, «Le culte de saint Jean-Baptiste et l'implantation templière et hospitalière en Bretagne», *Saint-Jean-du-Doigt des origines à Tanguy Prigent*, Brest, 2001, p. 147.

19 GUILLOTIN DE CORSON, *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits Chevaliers de Malte en Bretagne*, Nantes, 1902, p. XXIX.

20 Arch. dép. Loire-Atlantique, H 460.

21 Arch. dép. Vienne, 3 H 1-464, visite de M[ire] René de Saint-Offange, mai 1617.

22 L. ROSENZWEIG, «Cartulaire du Morbihan», *Revue historique de l'Ouest*, 1894, X[e] année, 6[e] livraison, p. 434.

23 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 79 ou 2 mi 785 R 19.

24 Abbé PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 11 et 464.

25 Bibl. mun. Quimper, copie du manuscrit du cartulaire de la cathédrale de Cornouaille par Louis de Martonne.

26 V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires de l'église cathédrale de Saint-Corentin de Quimper*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995-1996, t. II, p. 478 (mémoire de maîtrise d'histoire).

27 Bibl. nat. France, ms. lat. 9890, f[o] 48.

28 A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 300.

29 *Bulletin de la Commission d'archéologie du diocèse de Quimper*, 1912, p. 62.

Nous ne disposons que d'une seule forme civile antérieure à 1400. C'est un minu rédigé à Quimperlé pour Daniel Adam, seigneur du *Diernelaez* au Faouët, en date du 8 mars 1381 et qui cite le village de *Sainct Tucgual* de *Guyscry*[30].

À partir de 1426, les manuscrits de la réformation des fouages, des minus et baillées, des actes de procédures et des délibérations du chapitre de la cathédrale de Quimper augmentent les sources. Les cent quarante-six graphies relevées entre 1426 à 1600 consacrent toutes, comme précédemment, un premier élément *guis-* ou *guys-* et donc le maintien du «s».

Pour la période de 1426-1500, le second élément des vingt-sept graphies observées est une fois *-gruy*, dix-neuf fois *-cruy* et six fois *-cry*. La finale en *-cruy* est toujours celle des documents rédigés à Guiscriff tandis que la finale en *-cry* est celle qui est adoptée par des rédacteurs extérieurs à la paroisse, notamment les enquêteurs de la réformation des fouages[31]. On note une première apparition d'une finale *-cruiff* dans un minu de 1472 rédigée à Saint-Hernin.

Les quarante-cinq graphies relevées entre 1500 et 1539 s'achèvent une fois par *-guri*, vingt-deux fois par *-cruy*, dix fois par *-cruiff* ou *-cruyff*, sept fois par *-criff* ou *-cryff* et cinq fois par *-cry*. Cette dernière forme reste celle des rédacteurs extérieurs à la paroisse alors que sur les dix-sept premières formes avec les «ff» *–cruyff* et *-cryff*, elles sont à quatorze reprises le fait des autorités religieuses paroissiale, diocésaine ou abbatiale. La finale *-guri*, sur laquelle nous reviendrons plus longuement, est celle que le recteur de la paroisse a fait graver dans la pierre en 1508 dans l'église tréviale de Lanvénégen.

De 1540 à 1549, les nombreux aveux fournis au roi par les seigneurs lors de la réformation du domaine royal, souvent rédigés à partir des rentiers, d'anciennes baillées ou d'anciens aveux, provoquent une recrudescence des formes anciennes en *-cruy* que l'on retrouve vingt-deux fois sur vingt-neuf graphies. Le second élément est aussi trois fois *-criff*, deux fois *-cruyff* et encore deux fois *-cry*. Ces deux *-cry* ainsi que les trois *-criff* ou *-cryff* sont encore rédigés à l'extérieur de la paroisse.

La période de 1550 à 1574 marque une transition : les trente et une graphies donnent pour second élément trois *-gruiff*, un *-griff* et un *-gry* mais surtout huit *-cruy*, dix *-cryff* et cinq *-cruyff*. Il subsiste encore trois *-cry* sur des manuscrits rédigés à l'extérieur de la paroisse. Si les «ff» sont présents à dix-neuf reprises, soit 60 % des formes utilisées, on doit souligner que le son [u-i] se retrouve encore seize fois dans les *-uy* et *-uiff*, soit 57 %.

Pour les quatorze graphies relevées de 1575 à 1599, le second élément est quatre fois *-cruy*, une fois *-cruyff* et neuf fois *-criff* : la forme «moderne» Guiscriff s'impose alors que disparaît la forme *Guiscry*.

Après 1600, la standardisation de la forme Guiscriff s'impose. On peut signaler deux graphies originales : en 1612, celle de *Guiscriffi* dans un «...extrait des livres de registres des comptes rendus par les fabriques et marguilliers de l'esglise parochiale de *Guiscriffi*[32]» et, en 1655, le commandeur de La Feuillée, en visite à Guiscriff, note sur son registre «...plus en la paroisse de *Guiscrist* évesché de Cornouaille est le membre de Guiscriff consistant en 6 villages...» où il adopte la graphie fantaisiste que reprendra dom Placide Le Duc[33].

---

30 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1431.

31 Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms. Boisgelin.

32 Arch. par. Guiscriff, dossier 1, extrait des livres de registres des comptes.

33 Arch. dép. Vienne, 3 H 1-465, visite de 1655.

	XI^e s.-1403	1426-1499	1500-1539	1540-1549	1550-1574	1575-1599
gury (i)	1		1			
gruy		1				
Gruiff					3	
Griff					I	
gry					I	
Cry	7	6	5	2	3	0
Croy	1					
Cruy		19	22	22	8	4
cruiff		1	10	2	5	1
Criff			7	3	10	9
Total	9	27	45	29	31	14
Finales						
y-uy	8	26	28	24	12	4
uiff- iff	0	1	17	5	19	10

Tableau récapitulatif de toutes les finales du XI^e siècle à 1599.

Une synthèse permet de faire les observations suivantes :

– *Guiscri(y)*, la forme simplifiée, se retrouve vingt-trois fois du XI^e au XVI^e siècle, soit une graphie sur sept, mais pour les graphies des XV^e et XVI^e siècle, on tombe à seize sur cent quarante-six soit moins de 11 %. Cette forme disparaît totalement après l'année 1560. Vingt de ces vingt-trois graphies sont observées sur des actes officiels rédigés hors du territoire de la paroisse. On doit constater que la distance et la volonté de simplification linguistique, inhérente à toute administration, qu'elle soit politique ou religieuse – administration ducale, diocésaine ou abbatiale – ont contribué à généraliser cette forme du toponyme.

– *Guiscruy*, avec soixante-quinze occurrences sur cent cinquante-cinq, soit près de 50 %, et même 60 % de 1426 à 1549, est la forme la plus courante. Elle correspond à la forme orale enregistrée par les notaires et hommes de justice lors de la rédaction de leurs baillées et aveux ou de leurs décisions de justice à la cour seigneuriale de Gournois à Guiscriff ou à la cour royale de Gourin. Cette forme met l'accent sur une finale diphtonguée en [u–i]. L'apparition des formes «ff», à partir de 1472, s'accommode, jusqu'en 1549, du maintien, dans treize cas sur vingt-trois, de cette diphtongue [u–i] : ce son se retrouve donc dans 75 % des graphies jusqu'en 1549 (soixante-seize sur cent une). Cette analyse montre que l'observation des seules formes officielles imprimées peut induire assez rapidement à un risque de mauvaise interprétation. Ainsi parmi les onze formes du nom de Guiscriff puisées par E. Vallerie dans les actes

officiels, on ne retrouve qu'une finale en «uy», et celle-ci est l'unique forme fautive connue de *Guiscryuy*[34].

– L'apparition des «ff» à la fin du mot a, dans un premier temps, renforcé la diphtongue en la transformant en une triphtongue de type [u-i-w] ou en la modifiant de [u-i] en [i-w]. Les anciennes graphies de toponymes comprenant les «ff» en finale ou en milieu de mots tels que *Mengueffnet, Penandreff* et *Leffnoes* à Gourin, Guiscriff et Lanvénégen ont évolué en Penandré(o), Mengu(io)nnet et Lé(o)nas. Ce n'est qu'en français que les «ff» de Guiscriff seront ensuite prononcés.

– Le nombre important d'aveux fournis au roi vers 1540, souvent inspirés de documents plus anciens, a freiné une évolution inéluctable vers les formes en *Guiscruiff* et Guiscriff. Ces formes qui représentaient déjà plus du tiers des graphies entre 1500 et 1539 (37,8 %), retombent à 1/6 entre 1540 et 1549, pour remonter à près des deux tiers entre 1550 et 1574 et plus de 70 % de 1574 à 1599. Contrairement à ce que laisse penser les formes imprimées, on voit que la forme *Guyscryff* remonte à 1506 et non à 1630.

– On ne saurait considérer comme fautives celles qui, à huit reprises, adoptent le «g» et non le «c» comme première consonne du second élément, surtout lorsque celles-ci sont directement inspirées par le recteur de la paroisse dans des actes à caractère officiel. Outre les exemples analysés ci-dessous, de nouveaux notaires, entre 1570 et 1572, négligeant de s'appuyer sur des documents anciens, adoptent ce «g» à cinq reprises. Le maintien de cette initiale de la seconde syllabe était d'autant plus remarquable qu'il supposait une prononciation archaïsante.

Nos recherches historiques nous ont convaincu que le nom de Guiscriff n'est pas générique, c'est-à-dire qu'il n'est pas utilisé à l'origine pour désigner une paroisse, mais bien toponymique. Il a servi à indiquer le lieu précis où se trouvait le bourg de Guiscriff. Ce bourg, dénommé *K/ilis Guiscry* lors de la réformation des fouages de 1427, était presque entièrement cerné d'une immense lande qui s'étendait sur près de deux mille journaux de «terres frostes[35]». Cette lande portait le nom de «lande de Guiscriff» et non de «lande du bourg», comme au-delà vers le sud se trouvaient les landes nommées «lande de Restlouet» et «lande de Tréfuret[36]».

L'analyse des différentes formes du toponyme m'amène, avec l'aide de Jean-Yves Plourin, à privilégier comme étant probablement plus anciennes les formes dont le second terme était *-gury* puis *-gruy* et enfin *-cruy*. Quels sont les éléments qui font pencher la balance dans ce sens ?

Le premier est un élément linguistique : le glissement phonétique du groupe de consonnes «gr» vers «cr» au milieu d'un mot apparaît comme la marque d'un renforcement ou provection, facile à expliquer quand on observe que la première syllabe du mot débutait déjà par un [g] phonétique. Une évolution inverse n'est pas imaginable dans un composé fixe.

Les autres éléments sont le résultat d'une réflexion historique. Les trois principaux documents où le second élément est *gury(i)* ou *gruy* présentent tous les trois un caractère on ne peut plus officiel.

1. *Guasgury* 1060. On a souvent reproché à la charte des hospitaliers d'être un «faux»

---

34 E. VALLERIE, *Traité de toponymie…*, *op. cit.*, t. II, p. 75. Cette forme, relevée à partir des registres de décimes, résulte d'une erreur d'imprimerie car c'est *Guizcruy* qui est écrit sur le registre du 21 octobre 1516 (Arch. dép. Finistère, 2 G 37).

35 P. HOLLOCOU, «Les toponymes en *rest-* de Guiscriff aux XV[e] et XVI[e] siècles», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1999, t. CXXVIII, p. 273-283.

36 Charles François Jules du Bot de Grégo, marquis de la Roche, seigneur de Gournois, dans les décennies qui précèdent la Révolution, évoque, dans un acte d'affèagement, «la lande de Guiscriff paroisse du même nom».

postérieur de plus d'un siècle et rédigé pour justifier leurs possessions face aux ambitions des templiers. Le rédacteur de ce «faux» devait sans doute porter encore plus d'attention à l'authenticité des toponymes, ce qui explique peut-être les formes archaïsantes relevées par Bernard Tanguy, et la difficulté que l'on a pu avoir ensuite pour bien localiser certains d'entre eux. Le rédacteur de ce «faux» qui recouvre des donations dans toute la Bretagne, et tout particulièrement dans un grand nombre de paroisses de Cornouaille, n'ignorait pas sa géographie. L'apparente anarchie de cette énumération cache en réalité, après les donations en Trégor, une promenade en Cornouaille, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Celle-ci débute au gué proche des sources de l'Isole à *Rodoed Gallec* et s'achève au bourg de *Guasgury* après avoir randonné aux confins du Trégor, fait une petite incursion en Léon, poussé jusqu'au Cap-Sizun et longé les rivages de Riec, Moëlan et Clohars. La rédaction de ce «faux» s'est appuyée sur des actes authentiques avec des graphies plus anciennes que celles en usage en 1160. De ce fait, rien ne prouve que la graphie *plebs Guiscri* – datée habituellement de 1053 – présente une antériorité : Gurheden ne rédige son cartulaire qu'au début du XII[e] siècle. D'autre part, Gurheden connaissant bien la prononciation du toponyme ancien, a pu vouloir le rendre plus «moderne», car il ne s'agissait pas de décrire une donation précise, comme dans le cas des hospitaliers, mais seulement la paroisse dans laquelle elle se situait. Ces moines bénédictins semblaient plus soucieux de latiniser, parfois de manière approximative – *Villa Arborosa, terra Vetule Albe* – que de conserver les formes archaïsantes de certains toponymes : l'exemple déjà cité d'*Anniuguetgoitt* est très révélateur[37].

2. *Guisgruy* 1467. Un contrat de charpentes pour la cathédrale de Quimper est passé en 1467, entre le maître d'œuvre Pierre Morvan, recteur de *Guisgruy*, et un charpentier de *Scazre*. Dans les actes habituellement rédigés à *Kemper-Corentin*, la seule forme utilisée était *Guiscry*. Cette graphie de *Guisgruy* peut ici apparaître comme intentionnelle[38].

3. *Guisguri* 1508. Plus révélatrice est la graphie *Guisguri* que le recteur de Guiscriff, Bertrand du Rusquec, a fait sculpter en lettres gothiques dans le granit sur une colonne de l'église tréviale de Lanvénégen en 1508 : M. B. RUSQUEC RECTEUR DE GUISGURI FIT FAIR CESTE EGLISE L'AN MV^{CTS} VIII. Cette inscription d'un second «g» dans le granit exigeait un travail plus intense que celle d'un simple «c». Il est difficile d'admettre que ce recteur qui, après avoir résigné son bénéfice de Guiscriff en faveur de son frère, s'est installé dès l'année suivante au presbytère de la trève de Lanvénégen, ait laissé inscrire ce *Guisguri* par inadvertance.

Ces trois formes ne doivent pas être considérées comme fautives mais, bien au contraire, comme les buttes-témoins de l'érosion linguistique. On notera que ce «g» se retrouve encore en 1570 et 1572 à cinq reprises dans trois parchemins distincts concernant des transactions et aveu avec les graphies de *Guisgry, Guysgruif* et *Guisgriff*.

À ce stade de la réflexion, toutes les pistes en *guic* venant buter sur le maintien du «s», nous penchons pour l'évolution suivante du toponyme. Au premier stade, nous avons affaire à *Guasgury* ou *Guasgruy* qui, par contamination de la seconde syllabe, aurait produit *Guisgruy* puis *Guiscruy*[39].

J.-Y. Plourin explique les différentes étapes de cette évolution : «Si l'hypothèse se

---

37 P. HOLLOCOU, «Les origines du prieuré de Pont-Briant du XI[e] siècle à 1293», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 2000, t. CXXIX, p. 287-310.

38 Arch. dép. Finistère, 2 G 28, f° 128.

39 Selon J.-Y. Plourin, le «u» transcrivait (comme souvent) un «w», qu'il soit placé après le «g» ou après le «r» en moyen breton ; cela ne changeait rien à la prononciation : les formes *Guasgury* ou *Guasgruy* sont équivalentes.

tient, à savoir si Bertrand du Rusquec avait des raisons, que nous n'avons plus, de continuer à analyser Guiscriff en *Guisguri* (i-e, *guas* + *guri*), on peut estimer que l'évolution a été la suivante entre le XII[e] siècle et le milieu du XVI[e] siècle (époque de la fin du Moyen Âge et époque de bouleversements linguistiques) :

1. *guasguri* ou *guasgrui* = [gwazgwri] ou [gɥazgɥri] ou [g] = u semi-consonne comme dans «nuit» ou «puis[40]». Ici [-zg] = sandhi «normal» (sonore-sonore) dans un composé analysable par les locuteurs.

2. *guasgriu* [gwazgriw] ou [gɥazgriɥ] = inversion analogique de la diphtongue finale comme dans les pluriels.

3. *guasgriff*, nouvelle graphie, selon les normes du moyen breton, mais la prononciation reste la même.

Ensuite, le mot cesse d'être analysable, et alors le sandhi par provection (sourde-sourde) se produit :

4. *guascriff*

5. *guiscriff* : le «i» devenu sommet de syllabe gagne la syllabe précédente (par inflexion vocalique), à moins que cela ne se soit déjà produit au stade 3, d'où la forme «du Rusquec».

Après cette explication de l'évolution linguistique du toponyme de Guasguri à Guiscriff, il reste à trouver une signification aux deux éléments composant ce toponyme. Un recours aux gloses de l'ancien breton et de l'ancien gallois s'impose. Pour J.-Y. Plourin, rien n'interdit de penser – même si on n'a pas relevé jusqu'à présent de formes anciennes attestées – que le premier élément «*guas*» présent en vieux gallois et utilisé en toponymie avec pour signification «résidence, manoir, terre», ait pu aussi être en usage en Bretagne[41].

Pour le second élément du mot, il propose deux hypothèses :

1. *gredm* = commandement, autorité, pouvoir, cité dans les «gloses» de Léon Fleuriot[42]. Dans ce *gredm, le* ***d*** = th sonore [ð] et le ***m*** faible en vieux breton = ***w*** nasalisé. La prononciation devient rapidement «gr***ui***» ou «griu», le «w» de la finale deviendra plus tard «ff». On aurait alors un toponyme dont la signification ancienne serait «la résidence du commandement».

2. *gwrim(enn)* = bord, lisière (correspondant au gallois *gwrym* «bande»). Ce mot est utilisé pour indiquer le bord des champs où l'on peut faire paître les bêtes = *gwrimennan*. On aurait alors la «résidence de la lisière[43]».

La problématique des toponymes en *goas-*

La proposition précédente passe aussi par une remise en cause de l'explication des toponymes débutant par *guas-* aujourd'hui transcrit *goas-*. Joseph Loth, qui montre qu'en vieil armoricain le terme *bot* peut signifier aussi bien «résidence» que «bouquet, touffe d'arbres ou de plantes, hameau», ne donne pas autant d'explications pour *goaz*[44]. Il ne cite aucun exemple en vieil armoricain et ne fournit en moyen armoricain que six toponymes en *goeth-*, *goez-* et *goaz-*, repérés du XI[e] au XV[e] siècle dans les cartulaires de Quimperlé et de Quimper et qu'il traduit par ruisseau.

---

40 D'après J.-Y. Plourin, on peut trouver un traitement semblable en vieux breton et vieux gallois pour *gulat* = [gwla :t] = pays, richesse qui donne *gwlad* = pays en gallois moderne, et *glad* = patrimoine en breton, ou encore le vieux breton *gulip* [gwli :p] devenu g(w)leb = humide en breton moderne.

41 Exemple : Gwas Newydd, devenu depuis Croes Newydd au nord-est du pays de Galles, mais aussi Guenwas et Tywas, *Geiriadur Prifisgol Cymru*, Cardiff.

42 L. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Paris, 1964, p. 179-180.

43 A. DESHAYES, *Dictionnaire des noms de lieux bretons*, Douarnenez, 1999, p. 136 : Kerangrimen en Fouesnant en 1573 et Kergriemen en 1426 à Pleuven.

44 J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, 1890, p. 206.

Guoeth an avallen et *Goeth Telent*, extraits du cartulaire de Quimperlé, sont uniquement des ruisseaux, alors que les *Goetheloc*, *Goez Kam* et *Goezmaen*, postérieurs à 1339, cités dans le cartulaire de Quimper, sont effectivement des villages. Son attention n'a pas été attirée par les patronymes cités dans ce second cartulaire et qui paraissent bien d'origine toponymique, tels *Goezijam*, *An Goezgoez* et *Guascantrou*. Ne peut-on déjà ici admettre que ces *goez-*, comme les *bot-*, aient pu signifier aussi «résidence» comme peut le laisser supposer cet étrange *An Goezgoez* ou encore le *Goazgoazic* de Gourin en 1542 ?

Notre observation des manuscrits anciens, minus, baillées, dénombrements..., nous suggèrent plusieurs observations. Les noms des cours d'eaux y apparaissent pour délimiter les terroirs des villages, des seigneuries et des paroisses. Ceux-ci, lorsqu'il s'agit de ruisseaux, sont dénommés en breton *goas* ou *dour*, et en français par «ruisseau d'eau». Quand ils prennent une ampleur plus grande, ils adoptent le nom de *ster*, parfois désignés «yaue» en vieux français, au XV^e^ siècle. Dans la commune actuelle de Lanvénégen, on pouvait trouver au XVI^e^ siècle, un *Staer Ehoc*, devenu depuis Naïc, et un *Staer Frodudal*, devenu ruisseau du Rest. Souvent les ruisseaux portaient le nom du village, du moulin ou du pont en amont ou parfois adoptaient aussi celui du village, du moulin ou du pont en aval. Ainsi en 1609, dans un même document, l'ancien *Staer Ehoc* n'est plus défini que comme «une eau appelée Ster an Pont Ledan» puis par «la rivière qui descend du pont Lédan au moulin du Luhédec[45]. Le *Staer Frodudal* perd son nom au XVII^e^ siècle, prend celui du village de Garzlouet d'où il descend, et devient par déformation *Ster Challoud*, avant de devenir ruisseau du Rest, du nom du moulin situé sur son cours. Si les noms des rivières importantes remontent à un substrat linguistique ancien qui les rend le plus souvent intraduisibles, au contraire ceux des ruisseaux évoluent et se transforment au cours des siècles parfois plus rapidement que les toponymes.

Francis Gourvil trouve cent trente noms de lieux-dits dans le Finistère et plus de deux cent cinquante dans les Côtes-du-Nord comprenant le terme *gwas* = cours d'eau[46]. A. Deshayes affime que plus de quatre cents noms de lieux contiennent l'élément *goas* sous ses diverses formes[47].

En 1870, Louis Rosenzweig dénombrait dans le Morbihan cent trois toponymes et hydronymes débutant par *goa, goah, goas, goë, goës, gouach, gouarch, gouarch, goueh, gouech, gouez* : soixante-dix désignaient des écarts, hameaux ou villages et trente-trois étaient des hydronymes désignant des ruisseaux ou rivières[48].

En 1995, Michel Priziac, dans un premier ouvrage consacré aux toponymes des quarante-six communes de la région des monts d'Armor, trouvait quarante et un villages commençant par *goas* = ruisseau[49], et, en 2000, en élargissant son étude aux cent treize communes du Centre-Ouest Bretagne formant le Galcob, il recensait cette fois cent sept toponymes du même type[50].

Ces exemples montrent à l'évidence la fréquence de ce type de toponyme. Avant de pousser plus loin la recherche sur les toponymes actuels, nous avons observé les manuscrits des XV^e^ et XVI^e^ siècles pour voir si cette même fréquence pouvait être observée.

---

45 Arch. dép. Finistère, 41 H 35, aveu du village de Bruguel.

46 F. GOURVIL, *Noms de famille bretons d'origine toponymique*, Quimper, 1993, 2^e^ éd., p. XX.

47 A. DESHAYES, *Dictionnaire des noms de lieux..., op. cit.*, p. 77.

48 L. ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, Paris, 1870, p. 77-81.

49 M. PRIZIAC, *Au nom de nos villages : retour aux sources pour 2500 toponymes des monts d'Armor*, Pédernec, 1995.

50 ID., *Dictionnaire toponymique, op. cit.*

Le «minu» fourni par le seigneur de Quimerc'h en Bannalec au duc de Bretagne en 1426 est intéressant car il porte sur une seigneurie qui s'étendait sur quarante-quatre communes des départements actuels du Finistère et du Morbihan[51]. Cette seigneurie possédait des villages dans toutes les communes du littoral atlantique, de Fouesnant à Plouharnel, exception faite de Ploemeur, et dans les communes de l'intérieur de la Cornouaille jusqu'à Guiscriff et Scaër en passant par Bannalec et Melgven. Ce «minu» présente la particularité de citer aussi les noms de villages «vacants» qui, de ce fait, ne seront pas signalés lors de la réformation des fouages réalisée quelques mois plus tard. Sur les cinq cent quarante-cinq noms de villages, on ne retrouve en tout qu'un seul toponyme débutant par *goez*, celui de *Goezlizou* en Fouesnant !

La réformation des fouages de 1427 nous livre quatre cent soixante-quinze noms de villages dans les dix paroisses de Tréméven, Locunolé, Querrien, Saint-Thurien, Mellac, Clohars-Carnoet, Baye, Le Trévoux, Bannalec et Riec où se trouvait une grande partie de la seigneurie précédente. Aucun de ces toponymes ne débute par *goas* ou *goes* alors que l'on en relève douze commençant par *bot* ou *bod* et onze par *rest*[52].

Enfin, sur les sept cent cinquante-neuf toponymes des villages des onze communes situées entre l'Ellé et l'Isole, dont j'ai pu à ce jour observer au moins une graphie aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, on ne peut trouver que dix *goas*, tous situés dans l'ancienne paroisse de Gourin (huit à Gourin et deux dans la trève du Saint). Cela traduit une absence totale dans les neuf autres communes.

Ces observations montrent que les toponymes en *goas-* ne connaissaient pas, dans la toponymie bretonne, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, la valeur universelle des *ker-* et restaient inconnus au sud de Gourin. Cette absence ne peut s'expliquer par l'hydrologie, et l'on ne peut observer, dans ces documents, de substitution par des toponymes évoquant les ruisseaux et débutant par *frout, dour* ou *gouer*[53].

Bernard Tanguy, en soulignant la difficulté de faire la part des choses dans les toponymes en *bot* entre *bot* (masculin) = «demeure, résidence» et *bot* (féminin) = «buisson, touffe», remarquait que, si les premiers semblent avoir souvent comme second élément un anthroponyme, les seconds se trouvent plutôt associés à des éléments naturels, mais que rien ne prouve que ces derniers n'étaient pas déjà des anthroponymes empruntés à des toponymes[54].

Ce qui frappe dans les toponymes en *goas-* de l'intérieur de la Bretagne, c'est que, comme les *bot-*, ils sont tantôt associés à un anthroponyme, tels que Ardel, Arhant, Caradec, Euzen, Froment, Guillou, Hamon, Harlay, Henry, Hervé, Jagu, May, Melcun, Riou, Organt, Provost..., dont certains se révèlent être très anciens, et tantôt à des éléments naturels tels *bren, lan, scorn, scaven, luzec, per, halec...* L'association d'un *goas* = «ruisseau» avec un élément naturel paraît bien dans la ligne du reste de la toponymie bretonne. Par contre, son association avec un nom de personne paraît étrange au regard de la pratique évoquée plus haut qui montrait que c'était plutôt les ruisseaux qui étaient définis par les noms des villages. Comment expliquer cette association que l'on ne retrouve, semble-t-il, ni avec *dour*, ni avec *aven*, ni avec *ster* ? Si un *coet*, un *ros*, un *run* ou encore un *gwern*, qui forment des éléments stables, immobiles, du paysage, semblent assez faciles

---

51 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2065 ou 1 Mi 163, aveu de Quimerc'h, 1426.

52 *Ibid.*, B 2977 ou 2 Mi 92, réformation des fouages de Cornouaille.

53 G. BAUDRY, «Toponymie et histoire..., *op. cit.*, p. 109, cite *«ar gouezmeur»* en 1551 pour le cours d'eau qui s'écoule du nord au sud au milieu de la commune de Guilligomarc'h.

54 B. TANGUY, *Dictionnaire des noms des communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 28.

à associer à un nom de famille, il n'en est pas de même d'un ruisseau qui, par définition, s'écoule, sépare des domaines, des villages... L'explication poétique qui voudrait voir nos ancêtres baptiser les ruisseaux de leurs noms ne semble pas résister à l'analyse. Un toponyme qui aurait eu cette fantaisie n'aurait probablement pas résisté à l'usage et aurait disparu avec son auteur. Si *coet, ros, run, gwern* comme *ker, rest* et *bot* (= «demeure») sont associés à des anthroponymes, c'est qu'il y avait derrière ces toponymes une réalité économique, difficile à retrouver dans le cas d'un ruisseau qui ne pouvait en aucun cas être approprié. Un toponyme avait pour but de désigner un lieu précis caractérisé par ses données topographiques faciles à observer ou par le nom de famille des résidants notoirement installés et connus, un changement de propriétaires provoquant parfois le changement du nom du village. Ces derniers mettaient parfois beaucoup de temps à imposer leur nom, comme dans le cas de Kerrozerch en Saint-Thurien devenu Kermal en 1741, près de deux siècles après la présence attestée des Le Mall en 1472.

La localisation des toponymes actuels en *goas-* a été réalisée à partir des nomenclatures de l'INSEE. Leur représentation a été faite sur une carte dans l'ancien cadre administratif des évêchés de Bretagne, limité pour le diocèse de Vannes à la frontière linguistique de 1806[55]. Après avoir éliminé le double ou le triple emploi du même toponyme tel *Goastano Vihan* et *Goastano Vras*, nous obtenons :

ancien évêché de Tréguier	199
ancien évêché de Cornouaille	97
ancien évêché de Vannes	60
ancien évêché de Léon	51
	407[56]

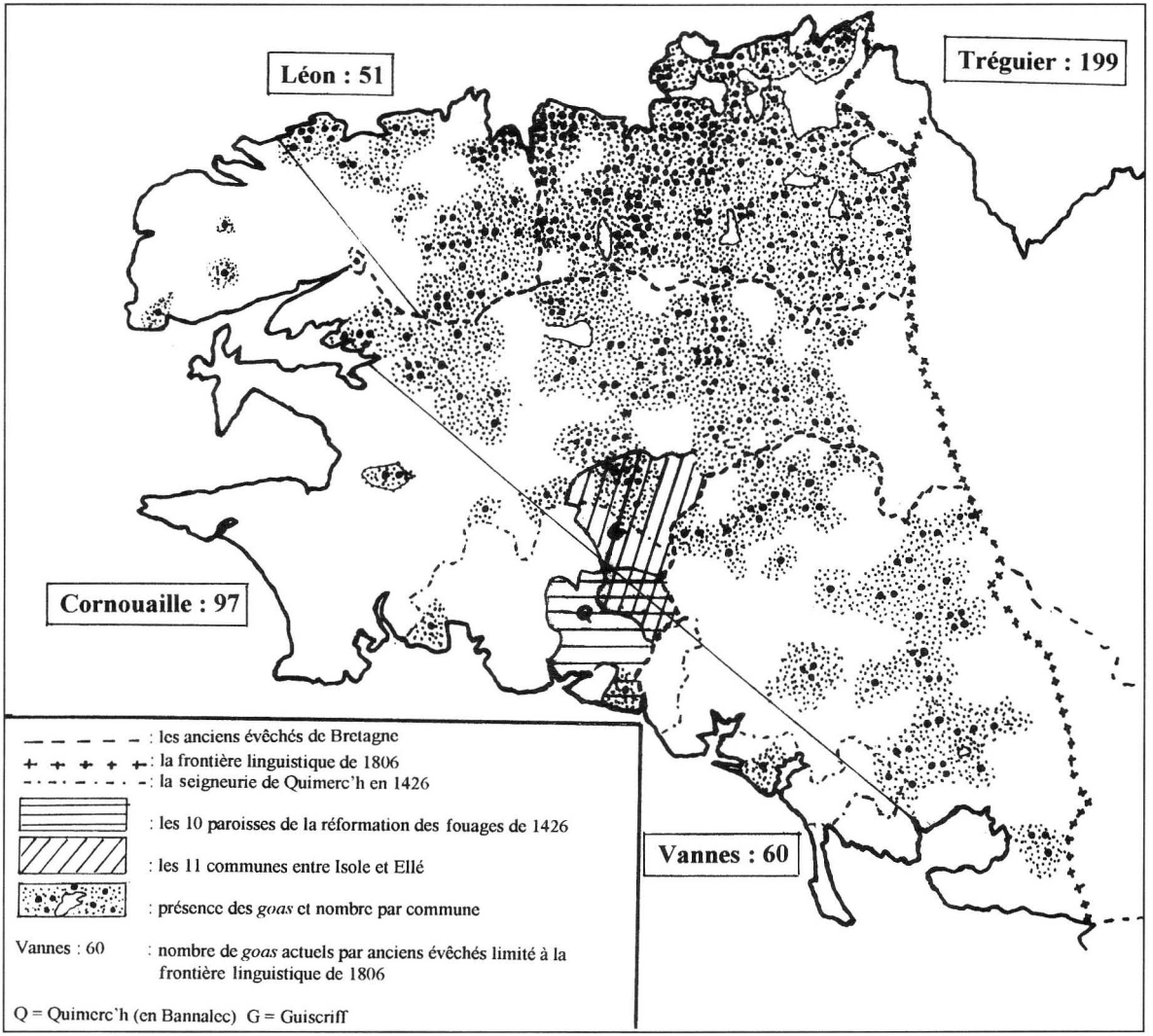
Cette représentation cartographique montre que ces toponymes en *goas-* sont particulièrement bien représentés dans l'ancien diocèse de Tréguier où on les rencontre dans plus de 70 % des communes (cent une communes sur cent quarante-trois). Leur densité régresse du littoral nord vers l'intérieur, même s'ils restent encore présents dans le plus grand nombre des communes du nord-est de la Cornouaille. Le même constat est fait en direction du Léon où on ne peut les observer que dans la partie est. Les trois secteurs réunis (Tréguier, nord-est de la Cornouaille et est du Léon) regroupent trois cent sept des quatre cent sept *goas*, soit environ 75 %. Ils se prolongent en direction du diocèse de Vannes, mais leur densité est beaucoup plus faible. Ils sont presque totalement absents dans une grande partie du Léon à l'ouest d'une ligne Sizun-Guissény d'une part, et en Cornouaille et Vannetais au sud-ouest d'une ligne qui va du golfe du Morbihan à la rivière du Faou d'autre part.

Dans l'impossibilité d'aller voir sur place ces quatre cent sept villages, nous en avons repéré cent qoixante-quinze sur les cartes IGN au 1/25 000[57]. Notre observation a retenu cinq critères géographiques : l'altitude, la présence d'un ruisseau ou d'une source, la distance avec le ruisseau le plus proche, la dénivellation par rapport à ce ruisseau et la

55 *Nomenclature des écarts, hameaux et lieux-dits* des Côtes-du-Nord, Finistère et Morbihan, Rennes, INSEE, 1982.

56 Il n'y en a pas dans le pays gallo en terre de Vannes et seulement huit dans l'ancien évêché de Saint-Brieuc au contact avec le Trégor.

57 Cartes IGN au 1/25 000 : Carhaix-Plouguer 0717 O, Langonnet 0718 O, Gourin 0618 O, Châteauneuf-du Faou 0618 E, Plonévez-du-Faou 0617 E pour la zone sud du GALCOB, puis Plouguerneau 0416 ET, Brest 0417 ET, Camaret 0418 ET, Audierne 0419 ET, Landivisiau 0516 E, Landerneau 0516 O, Le Faou 0517 O, Pont-de-Buis 0517 E, Châteaulin 0518 OT, Pont-l'Abbé 0519 OT, Quimper 0519 ET, Plouigneau 0616 E, Morlaix 0616 O, Quimperlé 0620 ET, Lannion 0715 O, Bégard 0715 E, Belle-Isle-en-Terre 0716 E, Guerlesquin 0716 O, Maël-Carhaix 0717 E, Rostrenen 0718 E, Lorient 0720 ET, Paimpol 0815 O, Guingamp 0816 O, Saint-Nicolas-du-Pelem 0817 0, Gouarec 0818 O, Quimperlé 0620 ET, Quimper 0519 ET.



Carte 1. – Les toponymes en *goas-*.

présence ou l'absence d'ondulations significatives des courbes de niveau.

Sur ces cent soixante-quinze toponymes, soixante-sept ne se situent pas aux abords immédiats du moindre petit ruisseau. Souvent situés en hauteur, à la même altitude que des villages voisins, ils dominent de plus vingt-cinq mètres les ruisseaux les plus proches distants de plus de quatre cents mètres de la première maison du village. Ces sites ne présentent sur la carte aucune ondulation significative des courbes de niveau qui permettrait d'y déceler la présence ou éventuellement la source d'un ruisseau temporaire. Ils peuvent, tel Goasquellec dans la commune du Saint, voisiner

avec un village de même altitude portant le toponyme révélateur de Pennec'h. Dans certains cas évidents, ils se trouvent même sur la ligne de partage des eaux, tels Goas-Henry à Carnoët, Goas-an-Not au Moustoir, Goezcaradec à Langolen, Goazourmel à Sizun, Goasven à Daoulas et Goaz-an-Morvan à Glomel. Quarante-huit villages se trouvent dans la proche présence d'un ruisseau ou à la source d'un ruisseau. Cela est-il suffisant pour en faire obligatoirement des «ruisseaux» ? Seuls deux d'entre eux – Goas-ar-Guelen à Plounévézel et Goaranvec à Saint-Hernin – ont emprunté leur nom au ruisseau voisin[58]. Les villages de Goas-Vouillen, Goasven (Goezguen en 1540) et Goazilouet (Goeziouan-Louet en 1540) à Gourin, et Goas-Vian à Carnoët sont situés sur les premières terrasses bordant un ruisseau ou une rivière.

Il reste soixante autres *goas-* où il n'y a ni source, ni ruisseau à proximité, pour lesquels il est difficile de trancher. Pour quarante-neuf d'entre eux, les ondulations des courbes de niveau pourraient faire de ces villages la source d'un ruisseau temporaire. Il subsiste onze cas énigmatiques marqués par l'absence de source, de ruisseau, d'ondulation des courbes de niveau, mais qui présentent parfois une situation de surplomb par rapport à un cours d'eau.

absence de de ruisseau	source proche possible	?	ruisseau ou source attestés
67 (38,3 %)	49 (28 %)	11 (6,3 %)	48 (27,4 %)

Ainsi on aurait cent vingt-sept de ces cent soixante-quinze toponymes, soit près de trois sur quatre, où l'on serait en peine, sauf à l'automne-hiver 2000-2001, où chaque cour de village devient ruisseau, d'y trouver la moindre trace d'un éventuel *gwazh*. Doit-on admettre que nos ancêtres aient attendu les «années séculaires» de précipitations pour baptiser leurs villages de noms qui, le reste du temps, seraient incompréhensibles ?

L'observation sur ces mêmes cartes des vingt-trois toponymes en *ster-* montre que tous ces villages, à une seule exception, sont installés sur la terrasse supérieure, à moins de deux cents mètres d'une rivière, et souvent moins de quinze mètres au-dessus du niveau de l'eau. Seul le village de Sterzu, voisin du village de Langle en Lennon, fait exception. Les *dour* et les *frout,* quand ils ne se contentent pas de reprendre le nom du ruisseau voisin, paraissent aussi le plus souvent correspondre à ce type de site.

À partir de toutes ces observations, nous inclinons à voir dans un grand nombre de ces *goas-* un ancien lieu de résidence et non pas un ruisseau. Cette signification ancienne du *guas* ayant disparu ou étant trop altérée par les homonymes désignant le ruisseau, le garçon ou encore l'arbre, ce radical, venu du Trégor, aurait eu du mal à s'imposer ou aurait ensuite été abandonné dans une grande partie de la Cornouaille et particulièrement à Guiscriff, situé à la zone de contact. Nous ne pousserons pas la démarche jusqu'à restreindre le nom de *goas* pour qualifier les seuls hydronymes et les villages voisins de ces rivières portant le même nom. Si L. Rosenzweig avait trouvé huit ruisseaux qui avaient donné leur nom à un village proche, dans notre étude seuls deux des cent soixante-quinze villages observés avaient repris le nom du ruisseau voisin.

Les toponymes en *hen-,* vieux, ancien, en position antéposée reflètent des noms de lieux vieux-bretons. C'est le cas des *henles* «ancien manoir», qui ont donné les Helles, des *henlen* «ancien étang» devenus Hellen, des *henker* «ancien village» devenus Henguer ou Ninguer. La nomenclature de l'INSEE nous offre

58 Arch. dép. Finistère, 1 E 829. Jehan de Rochcazre, dans un document du 10 juillet 1487, évoque les «héritages situés entre le manoir de Kervisiec et le village de Goaranec et les deux ruisseaux nommés Goez Meryen et Goez Goaranec», ce qui tend à montrer que c'est plutôt le village qui a, dans ce cas, donné son nom au ruisseau.

aussi Le Henvez, Le Henves, Nenvez et Henoues à Fouesnant, Lannion, Lennon et Lanrivain. Lors de la réformation des fouages de 1427, Le Henvez de Fouesnant était le manoir du Henguez possédé par le sire du Mur. On trouvait aussi à Meslan un manoir du Henguez appartenant à la famille de Rohan, sire de Kemené Guingamp. Les rentiers de cette seigneurie le désignent sous le nom de manoir du Henvez en 1448, 1470 et 1481, Henvez Bras vers 1490. Noté Enquesdrennec lors de la réformation de 1536, il devient manoir du Drennec en 1568 et 1574. Aucun des lieux cités ne présente un lien direct avec un ruisseau, d'ailleurs un toponyme signifiant l'ancien ruisseau est difficilement imaginable. Tous les sites observés se situent en hauteur et Le Henves de Lannion, près du château d'eau, domine la ville à plus de cent mètres d'altitude. Alors, ces Henguez ne pourraient-ils être aussi d'anciennes résidences ?

La preuve irréfutable que le terme vieux-gallois *guas* ait eu son équivalent en Bretagne, et qu'il se cache derrière les innombrables *goas*, ne peut être apportée. La probabilité linguistique reste tout de même très forte lorsque l'on voit le nombre important de similitudes entre les radicaux des toponymes de Bretagne et du pays de Galles.

Cette étude, pour être complète, se doit de s'interroger sur un éventuel rapport entre *goas* et *bot*. Bernard Tanguy a souligné que *bot* signifie à la fois «résidence, demeure» d'une part, «bosquet, buisson» d'autre part, et Jean-Marie Plonéis fait observer que *bod* n'a plus en Bretagne que le second sens, alors qu'au pays de Galles il désigne essentiellement la demeure[59]. Francis Gourvil dénombre deux cent cinquante-cinq toponymes *bod-* dont cent soixante dans le Finistère, quatre-vingts dans les Côtes-d'Armor et quinze dans le Morbihan[60]. Le décompte opéré d'après les nomenclatures INSEE paraît très différent avec au moins six cent soixante-dix-neuf *bod-* dont la répartition est la suivante :

ancien évêché de Tréguier	49
ancien évêché de Cornouaille	74
ancien évêché de Vannes (limité à frontière linguistique de 1806)	285
ancien évêché de Léon	55
	563[61]

La carte de leur localisation dans le cadre historique et géographique adopté pour les *goas-* permet de comparer les deux cartes. Si cette carte des *bod-* n'est pas le négatif de celle des *goas-*, elle fait apparaître que c'est le Vannetais qui, avec environ la moitié des *bod-*, en est le foyer principal. Leur densité régresse en s'éloignant du Vannetais vers le nord et l'ouest. Les trois zones précédemment décrites, à savoir Trégor, nord-est de la Cornouaille et est du Léon, définies comme zones privilégiées des *goas-*, ne représentent que moins de 25 % des *bod-*. La superposition de ces deux cartes révèle que de vastes secteurs de Trégor et du nord-est de la Cornouaille où abondent les *goas-* sont totalement démunis de *bod-*, et qu'inversement à l'ouest de la ligne Sizun-Guissény et au sud-ouest de la ligne golfe du Morbihan-rivière du Faou, là on l'on ne trouvait que neuf *goas-*, on trouve quatre vingt-dix-neuf *bod-*.

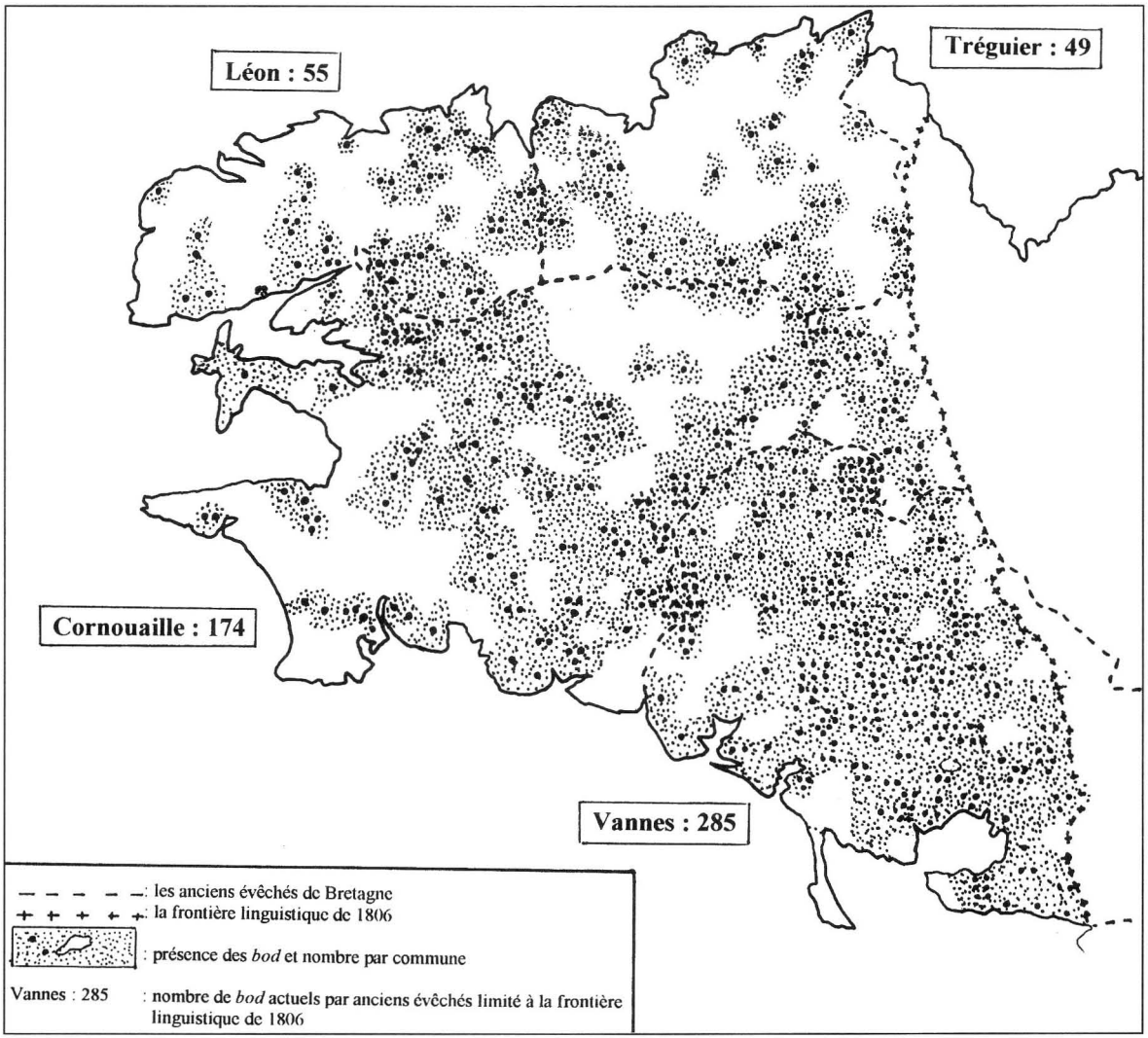
Cette même observation pouvait aussi être faite à partir des sept cent cinquante neuf toponymes des XV[e] et XVI[e] siècles des onze communes situées entre l'Ellé et l'Isole où les dix *goas-* étaient à Gourin et Le Saint, alors qu'aucun des vingt-huit *bod-* ne s'y trouvait. Cela permettait déjà d'évoquer l'hypothèse

---

[59] J.-M. PLONÉIS, *La toponymie celtique. L'origine des noms de lieux en Bretagne*, Paris, 1989, p. 57.

[60] F. GOURVIL, *Noms de famille...*, *op. cit.*, p. XVIII.

[61] Cent seize autres *bod* sont situés dans la zone gallo (quarante-quatre dans les Côtes-d'Armor et soixante-douze dans le Morbihan)



Carte 2. – Les toponymes en *bod-*.

que l'on se trouvait bien dans la zone de contact entre *goas-* et *bot-* ?

On ne peut admettre que les seules données naturelles expliquent cette répartition et que la seule présence d'un *bod* = «bosquet» suffise à repousser le *goas* = «ruisseau» et réciproquement ?

P. Potier de Courcy cite quatre cent soixante-quinze noms de familles nobles en Ker-, environ soixante-quinze en Coad- ou Coet- et autant en Les-, Lez-, Lis- ou Liz-, environ quarante en Lan- et autant en Bod- ou Bot-. Mais aussi vingt dont le nom débute par Goas-, Goaz-, Goez- et Gouez-, contre

trois en Dour-, deux en Stang- et une seule en Ster-[62]. Tous ces noms de familles sont d'origine toponymique. Parmi les *goas-* les plus proches de Guiscriff, Goasquéau (Goezgueau en 1472) à Leuhan et Goazic (Goazgoazic en 1542) à Gourin, étaient «manoirs» aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Les manoirs anciens situés au bord immédiat des *dour* et des *ster*, et même au bord des *stang*, étaient bien rares, alors pourquoi seraient-ils si nombreux près des *goas-* si ceux-ci étaient tous des ruisseaux ?

Si, au terme de cette recherche, on admet que *guas* ait pu signifier «résidence», l'explication du toponyme de Guiscriff par «résidence de la lisière... de la lande» ne présenterait aucune difficulté, tant les éléments naturels sont probants. Mais le site du bourg de Guiscriff a-t-il pu mériter, à un moment donné de son histoire, de justifier un toponyme traduit par «résidence du commandement» ? L'histoire, l'archéologie et la microtoponymie peuvent-elles nous apporter des éléments de réponse ?

Si les éléments historiques attestant une présence réelle et incontestable en ce lieu d'un quelconque chef – comte ou vicomte – n'existent pas, la présence d'un village du régisseur, *An Maerdi,* à deux kilomètres, peut tout de même le laisser augurer. Joëlle Quaghebeur, dans une note de sa thèse, s'interroge : «...Le *vicus* de Guiscriff est-il le siège de biens épiscopaux qui donneront naissance à ce bourg où fut fondée une église ? Cette région révèle des biens assez importants aux mains d'une famille qui eut en charge l'évêché ; les donations à Sainte-Croix prouvent peut-être l'appropriation de biens épiscopaux[63].»

Nous avons, dans l'article consacré aux origines du prieuré de Pont-Briant, montré l'ampleur des donations de terres situées à Guiscriff réalisées par les vicomtes du Poher et le duc de Bretagne en faveur des abbayes Sainte-Croix de Quimperlé et Saint-Maurice de Carnoët, des templiers et des hospitaliers[64].

Peut-on demander plus d'explications à un toponyme ? À défaut d'être un *guic-*, le site de Guiscriff a pu être, outre le siège d'une paroisse ancienne, qui deviendra le plus important bénéfice ecclésiastique d'entre Ellé et Isole, le lieu du commandement d'une autorité politique ou militaire.

Les éléments archéologiques restent à ce jour inexploités. La voie romaine menant de Quimperlé (ou d'Hennebont ?) à Châteauneuf-du-Faou ou à Cléden-Poher et qui, de l'Ellé ou de l'Isole, permettait de rejoindre le Menez-an-Duc au nord de Queidel en Roudouallec, en empruntant la ligne de partage des eaux, entre Ellé et Isole, passait par ce bourg de Guiscriff. Une tour, d'une hauteur même modeste, plantée à l'emplacement actuel de l'église, pouvait permettre d'observer l'horizon par-dessus ces immenses landes jusqu'à plus de douze kilomètres en direction du nord, jusqu'aux sommets des «monts de Callac» (Montagnes Noires). Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, dans ce bourg, subsistaient encore les vestiges du seul «bois de haute futaie» repérable dans le centre de la paroisse. Le présumé «tumulus», au bord du chemin de la fontaine de Cadigué, connu sous le nom de *prat versal*, est-il vraiment un tumulus ou le soubassement d'une ancienne butte féodale arasée, située à moins de quatre cents mètres au sud-ouest du bourg, en retrait de la voie romaine[65] ? Doit-on souligner que, près du

---

62 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, 1986, 6^e^ éd. On notera, pour compléter notre étude citée *supra* dans la note 35, la présence de deux seules familles du Rest et aucune avec un composé de *rest-*, même s'il y avait à Guiscriff au XVI^e^ siècle une famille du Restal.

63 J. QUAGHEBEUR, *Comté de Poher..., op. cit.*, p. 302. Il s'agit du lignage d'Alfred, neveu de Budic, trisaieul d'Alain Caignard.

64 P. HOLLOCOU, «Les origines du prieuré de Pont-Briand...», *op. cit.*

65 Arch. mun. Guiscriff, cadastre de Guiscriff de 1827, T 273.

manoir de Penanguer, au nord de la place actuelle de la mairie, au point le plus élevé du bourg, se trouvait encore en 1827 un *Ty Coz Castel* et deux courtils nommés *liors Ty Coz Castel*[66] ? Doit-on voir dans le microtoponyme de *Poulanfos*, situé en contrebas de ce bourg, d'éventuels fossés à caractère défensif aujourd'hui disparus ?

Dans une étude dactylographiée, Henri Guillou souligne l'ampleur du paysage qui se dégage au Miné-Nonnennou, d'où «...on aurait pu observer près du quart de l'Armorique». Il y voit le croisement de la voie romaine qu'il étudie avec «...une importante voie romaine dirigée nord-ouest - sud-est et semblant mettre en relation Roudouallec avec Hennebont» qui, à sa connaissance, n'a été décrite par personne et qui paraît aussi « sortir « de Carhaix...» et ajoute : «...le vieux cadastre de Guiscriff fait état de plusieurs chemins, issus de [cette] voie. Ces routes se divisent à leur tour à la manière des bras d'un delta d'un fleuve. L'ensemble... produit l'effet d'une mainmise sur toute la région et aussi d'un éclatement d'itinéraires vers le sud-est, ayant une même source : Guiscriff[67].»

Nous nous contenterons, pour terminer cette étude, de suggérer que cette source de chemins évoquée n'était à l'origine ni le centre d'un *guic-* avec pour éponyme d'hypothétiques Riou, Yscriffen et encore moins Griff, ni un toponyme reprenant un nom de famille tel que Guisc-ri, car cette forme néglige trop les finales attestées de *guri(y)* et *gruy* et surtout la forme la plus courante avec le son final *uy* qu'il serait difficile de retrouver dans *ri*, ni un *goas* = ruisseau, toponyme inexplicable pour un lieu situé sur une ligne de partage des eaux, mais un *guas* qui serait la résidence bordière de la lande qui s'étire dans «la plaine de Guiscriff[68]» ou peut-être la résidence d'une autorité qui resterait à définir !

---

66 *Ibid.*, U 213 et U 210 et 212. Faut-il y voir une allusion à des ruines anciennes ? Le qualificatif *coz* antéposé peut évoquer une forme ancienne, à moins qu'il ne s'agisse d'une forme péjorative. Il ne faut peut-être pas se laisser abuser. Un des notaires de Gournois du XVIII[e] siècle se nommait du Vieux-Chastel.

67 H. GUILLOU, *Un tronçon de la voie romaine Quimper-Rennes (de l'Odet à l'Ellé)*, s.l., 1989, dactyl., p. 36 (Bibl. mun. Quimper, fonds breton).

68 OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, 1843, 2[e] éd., t. I, p. 344 : «Guiscrif ; dans une plaine, à 1/2 l. au n. de la route du Faouët à Rostrenen ...».

Résumé

Le toponyme de Guiscriff reste encore aujourd'hui une énigme malgré plusieurs tentatives d'explication. Certaines d'entre elles ont évoqué un possible *guic*, marque de l'existence d'une paroisse primitive. Cette thèse a déjà été contestée depuis plus d'un siècle par J. Loth qui insistait sur la présence du «s» au milieu du toponyme. Une analyse des différentes explications, une observation minutieuse de toutes les graphies disponibles de ce toponyme et de leur évolution montrent qu'aucune de ces explications ne donne satisfaction. Cette étude ouvre une nouvelle piste de recherches en privilégiant la forme ancienne de *Guasgury* et en ouvrant la problématique des toponymes en *guas-*.

Abstract

The name of Guiscriff is still something of an enigma, though several explanations have been put forward. Some have linked it with a possible *guic-* prefix, indicating an early Breton parish. This hypothesis was disputed, more than one hundred years ago, by J. Loth who pointed out the presence of an "s" in the middle of the name. An analysis of the various interpretations, a detailed study of the early spellings of the

name and of their evolution tend to show that none of the present explanations is fully satisfactory. The following study opens up a new track by insisting on the early *Guasgury* spelling and *guas-* place names.

Diverradur

En desped da strivou tud barreg al lehanvadurez, e chomer c'hoaz, hirio an deiz, boud gand Gwiskri. War a seblant, eme lod, e krog an ano gand *gwik*, ar pez a rofe testeni euz eur barrez koz euz ar re gosa. Dinahet eo bet se, ouspenn kant vloaz 'zo gand J. Loth en abeg d'al lizerenn «s» a zo e-kreiz an ano-leh. Pa vuruteller piz an oll ginnigadennou bet greet evid orin an ano e kaver tu da vreutaad ; hini ebed ne hell beza degemeret da vad. Ar studiadenn-mañ, diazezet war ar stumm koz, *Guasgury* a zigor eun hent nevez fontet war anoiou-leh a grog gand *guas*.

Les terminaisons -ou et -o dans la toponymie bretonne

par Erwan Vallerie

La terminaison -ou est très abondante dans l'onomastique bretonne, où elle apparaît, sans qu'il soit besoin de se prononcer *a priori* sur sa fonction grammaticale et sémantique, comme un suffixe (marque de pluriel dans la langue courante : *koad*, pluriel *koadoù*, mais aussi marque diminutive ou hypocoristique pour les noms propres : *Katou* diminutif de *Katell*).

Il existe également une terminaison -o, tout aussi abondante, qu'un rapide examen suffit à identifier comme une simple variante géographique de la précédente : aux anthroponymes Daniélou, Riou, Le Gallou du Finistère répondent les Daniélo, Rio et Le Gallo du Morbihan ; de même aux toponymes Gouesnou, Le Quilliou ou Saint-Cadou à l'ouest du domaine bretonnant répondent Saint-Gouëno, Le Quillio et Saint-Cado à l'est.

L'objet du présent article est de rechercher, en nous limitant à la toponymie, l'origine de ce partage du domaine (aujourd'hui ou anciennement) bretonnant entre deux variantes d'un même suffixe et d'en examiner les éventuelles implications quant à l'histoire de la langue bretonne.

Le suffixe [ou] dans les toponymes paroissiaux

Sous bénéfice d'inventaire, la variante -ou est présente dans les noms suivants : Brouënnou (aujourd'hui commune de Landéda), Gouesnou, Kergrist-Moëlou, Lannéanou, Pleumeur-Bodou, Plougasnou, Le Ponthou, Le Quilliou (aujourd'hui commune de Plonévez-du-Faou), Le Quiou (*Caihou* c.1140), Saint-Cadou (aujourd'hui commune de Sizun), Saint-Guinoux (*Saint Guinou* 1291, mais *Sanctus Guehenocus* 1249), Saint-Senoux, Tréglonou, Le Tréhou, Trévou-Tréguignec, Le Trévoux, Trigavou (*Tregavou* 1156).

La variante -o est présente dans les noms suivants : Arzano (*Arthnou* 1167), Billio (*Mouster Biliou* 1387), Le Bodéo (*Bodeou* 1170), Bono, Boqueho (*Botgadou* 1198), Bringolo (*Bringollou* 1618), Colpo (*Colpou* 1450), Dolo (*Dolou* 1227), Le Gorvello (*Corvellou* 1160), Guéhenno (*Mousterguezenou* 1260), Le Guerno (*Guernou* 1160), Le Guildo (*Leguele-dou* 1256), Le Hézo (*Le Heuzou* 1516), Keryado (aujourd'hui commune de Lorient), Lizio (*Lisou* 1427), Locmalo (*Locmalou* 1411), Locmeltro (*Locmeltnou* 1435) [aujourd'hui

commune de Guern], Noyalo (*Noyalou* 1261), Plélo (*Ploilou* 1202), Plourivo (*Plorivou* 1220), Pluduno (*Pledunou* 1341), Le Quillio (*Killiou* XIII^e siècle), Saint-Gouëno (*Seint Goinou* 1279), Saint-Malo (*Seint Malou* 1337), Saint-Malo-de-Beignon (*Saint Mallou* 1467), Saint-Malo de Dinan (*Seint Mallou* 1256), Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Pour ces derniers noms, on remarque la constance avec laquelle les formes anciennes font apparaître une terminaison -ou. Les seules exceptions concernent des paroisses d'érection tardive pour lesquelles les formes anciennes font défaut.

Nous avons délibérément écarté de cette liste des toponymes terminés en -ou ou en -o, mais qui n'apparaissent pas contenir le suffixe [ou] : Le Cambout (*Quenbot* 1275, *Combout* 1323), Caro (*Caroth* 1131), La Chapelle-du-Lou et Le Lou-du-Lac, dérivés de *loc'h*, Coadout (*Coaidouc* XIV^e siècle), Montertelot et Saint-Thélo (du nom de saint Teilo ou Teliav).

Deux noms, que l'on trouve en Bretagne orientale, doivent encore être mentionnés :

– Rimoux (*Rimol* 1163) semble renfermer une diphtongue française [ou] issue de [ol], susceptible, dans la bouche de bretonnants, de connaître la même évolution que le suffixe breton [ou]. On relève, de fait, un village de Rimo en Saint-Aaron[1].

– Vertou (*Uertauum* 1287) est un exemple de l'évolution du latin -au- à la diphtongue romane [ou] réduite en français moderne à [u]. Emprunté par des bretonnants, ce phonème se serait également confondu avec leur suffixe [ou].

Ces deux noms nous serviront de témoins de l'évolution de [ou] dans la région restée purement romane.

Une surprenante myopie

Il n'était pas nécessaire *a priori* d'être grand clerc pour observer que le suffixe [ou] aboutit dans la forme française des toponymes de Bretagne à deux réalisations distinctes : -ou à l'ouest et -o à l'est. Il n'en est que plus étonnant que ce fait, bien connu de tous, n'ait jamais été pris en considération. Cette indifférence n'a sans doute d'autre motif que le dédain constant des celtisants pour ces formes «françaises».

F. Gourvil, par exemple, esprit pénétrant et critique s'il en fut, écrivait sans sourciller dans ses *Noms de famille bretons d'origine toponymique* : «-o : Autre forme du pluriel -ou, propre surtout au Trégor, à la Haute-Bretagne et au Vannetais[2].» Et, tout au long de cet ouvrage, il ne cessait de faire état de formes «trégorroises», ou «vannetaises», ou «hautes-bretonnes», selon le lieu où tel ou tel nom avait été recensé par lui. Nous lisons ainsi : «**195. Briéro (Le).** – Ce nom a l'apparence d'un toponyme vannetais ou de la partie gallaise des C.-N.» ; «**1601. Parco.** – Pluriel trégorois et vannetais de *parc*» ; «**1868. Quillio (Le).** – Forme trégoroise et haute-bretonne de *Quilliou*» ; «**2044. Squiriou.** – Sous la forme trégoroise et vannetaise, *Squirio*, en Saint-Guen (C.-N.) et en Baud (Morb.).»

Ces citations montrent à l'évidence que F. Gourvil ne fait pas de distinction entre «forme attestée en Trégor ou en Vannetais» et «forme dialectale trégorroise ou vannetaise». Il ne parlerait pas, dans le cas contraire, d'un «pluriel vannetais en -o».

Assez semblablement, P. Trépos (*Le Pluriel breton*), dans le chapitre «Pluriels anciens

---

1 La graphie *Rimol* peut être une façon de représenter la diphtongue, comme *Trevol* 1330 pour Le Tréhou et *Querquefolium* 1287 pour Carquefou (*Carcafagus* 1123). Il n'est donc pas exclu que Rimoux soit un nom breton.

2 F. GOURVIL, *Noms de famille bretons d'origine toponymique*, Quimper, 1993, 2^e éd., p. XXXIII.

et pluriels dialectaux dans les toponymes» (p. 127), mentionne à plusieurs reprises des toponymes en -o dans le Vannetais sans spécifier ce que sont ces «pluriels en -o».

Il est à croire que c'est l'accoutumance aux formes en -o en Vannetais et en Haute-Bretagne qui a aveuglé ces scientifiques. Si tel n'était pas le cas, F. Gourvil n'évoquerait pas une forme trégorroise pour un nom recueilli à Saint-Guen qui, de tout temps, a appartenu à la Cornouaille. Il ne parlerait pas d'une forme de Haute-Bretagne sans se demander ce que pouvait bien être le dialecte de la Haute-Bretagne avant le triomphe du français. Et P. Trépos n'écrirait pas tout un livre sur les pluriels bretons sans accorder la moindre attention à cette question.

Pourtant un regard sur les cartes de l'*Atlas linguistique de Basse-Bretagne* montre aussitôt qu'on ne rencontre de pluriels en [o] qu'aux points 15 Pleumeur-Bodou, 16 Pleubian, 17 Prat, 19 Plouzélambre, 20 Tréglamus, tous en Trégor, 23 Bréhat, 25 Pléguien en Goëlo (mais on relève [u] au point 24 Ploubazlanec) et aussi 40 Plévin et 56 Clohars-Carnoët en Cornouaille. Et aucun en Vannetais, où l'on ne trouve que des formes en [œɥ], [ɛo], [ow]...

Distribution des toponymes paroissiaux en -ou et en -o

Si l'on examine la distribution géographique des noms des paroisses que nous avons recensées, on constate que la Bretagne est partagée en deux par une ligne incurvée allant de Pleumeur-Gautier à Quimperlé. Pour être plus précis, cette ligne prend naissance entre Plourivo et Trévou-Tréguignec ; elle passe entre Le Quillio et Kergrist-Moëlou et elle aboutit entre Arzano et Le Trévoux.

Curieuse ligne ! Elle place dans l'aire des noms en -ou la majeure partie du Trégor : Trévou-Tréguignec, Pleumeur-Bodou, Le Ponthou, Lannéanou, Plougasnou ; les deux seuls points où l'on relève un nom en -o : Bringolo et Boqueho, se trouvent aux confins du Goëlo. Elle place en revanche dans l'aire des noms en -o la totalité du Goëlo (Plourivo et Plélo), l'extrémité orientale de la Haute-Cornouaille (Le Bodéo et Le Quillio), conquise de longue date par le français, et tout le Vannetais, tant breton que gallo.

Pour la Haute-Bretagne cependant, les choses sont plus embrouillées. Si l'on ne rencontre que des formes en -o dans les évêchés de Saint-Brieuc et de Vannes, dans celui de Saint-Malo (en y joignant celui de Dol), au contraire, on relève quatre noms en -ou contre cinq noms en -o. Et encore ces cinq derniers noms ne font-ils qu'un en réalité, celui du patron de l'évêché : Saint-Malo, Saint-Malo de Dinan, Saint-Malo-de-Beignon, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Saint-Malo-de-Phily. À ceux-ci, on peut encore ajouter Saint-Malo-de-Guersac dans le Nantais. Il est très probable que la forme française ici aura été influencée par celle qui avait cours au siège de l'évêché.

En ce qui concerne les noms en -ou, en revanche, si l'on peut contester ceux de Saint-Guinoux et Saint-Senoux, où la présence d'une diphtongue [ou] n'est pas certaine, Trigavou et Le Quiou au contraire sont des preuves flagrantes que la forme -ou du suffixe n'est pas le fait de la seule Bretagne occidentale.

Curieuse «forme trégorroise» qu'on ne rencontre pas en Trégor mais en Goëlo ! Curieuse «forme vannetaise» qui ne concorde pas avec les spécificités dialectales du vannetais ! Curieuse «forme haute-bretonne», absente de la région la plus «haute» de la Haute-Bretagne (sans parler de Rimoux, Vertou, Carquefou et même Nouvoitou).

L'enseignement des noms de lieu-dit

Le réseau des toponymes paroissiaux renfermant le suffixe [ou] est toutefois trop lâche pour que l'étude en permette de délimiter avec précision les aires des noms en -ou et celles des noms en -o. Nous avons d'abord recherché s'il se rencontrait également des noms de lieu-dit en -ou dans les environs de Saint-Malo, où nous connaissions déjà Limoëlou et Rivasselou, dans l'idée de faire apparaître les bornes de la petite région imprévue que nous signalaient Le Quiou et Trigavou. Ce que nous avons ainsi mis au jour nous a cependant conduit à dépouiller les listes de lieux-dits de l'ensemble de la Bretagne, en nous aidant du *Dictionnaire topographique* de Quilgars pour la Loire-Atlantique et de la *Nomenclature* de l'INSEE pour les autres départements,

Entre Cornouaille et Vannetais

Dans le Finistère et le Morbihan, le travail était aisé : dans le Finistère, il n'y a que des noms en -ou, en Trégor comme en Léon et en Cornouaille, mis à part les éléments toponymiques où -o n'est pas issu de [ou] : *derv* (graphié *dero*), *karv* (graphié *caro*), par exemple. Ce n'est qu'en Arzano, en Rédené (toutes deux de l'évêché de Vannes) et en Quimperlé (évêché de Cornouaille) que l'on relève des formes en -o et des formes en -ou en concurrence.

Dans le Morbihan, on relève des formes en -o d'un bout à l'autre du département (même dans les régions prises aux évêchés de Nantes et de Saint-Malo), à l'exception des paroisses occidentales détachées de Quimper à l'époque révolutionnaire et quelques-unes de leurs voisines (Meslan, Plouray, Priziac, Pont-Scorff) : dans cette frange occidentale, le pourcentage de noms en -o tombe à 20 %.

À l'ouest, donc, la limite -o / -ou coïncide fort bien avec les frontières épiscopales de Cornouaille et de Vannes.

L'affaire est plus embrouillée dans la corne orientale de la Cornouaille (département des Côtes-d'Armor). Les noms en -o sont très largement (et souvent exclusivement) présents à l'est d'une ligne Lanrivain-Saint-Nicolas-du-Pélem - Laniscat.

Au contraire, ce sont des noms en -ou qui apparaissent, mêlés aux noms en -o, dans deux paroisses de l'évêché de Vannes rattachées aux Côtes-d'Armor : Lescouët-Gouarec et Mellionnec, tandis qu'on ne relève que -o en Perret et en Plélauff.

De Quimperlé jusqu'à Perret, donc, le tableau est sans ambiguïté : à de rares exceptions près, tous les noms en -ou sont en Cornouaille, tous les noms en -o en Vannetais. Plus à l'est en revanche, la Cornouaille s'aligne sur le Vannetais avec uniquement des noms en -o. Ce qu'il importe de noter c'est que l'aire -o en Cornouaille déborde vers l'ouest la frontière linguistique moderne.

Au nord enfin, on rencontre des communes où les noms en -o peuvent témoigner d'une influence trégorroise : Plourac'h, Bulat et même Lanrivain, Saint-Nicolas-du-Pélem, Canihuel, Saint-Gilles-Pligeaux. Cette question sera examinée plus à fond dans la suite du chapitre.

Trégor et Goëlo

Nous avons vu qu'il n'y avait que des noms en -ou dans les paroisses trégorroises du Finistère. Il en va de même dans les Côtes-d'Armor pour Plounérin et Plougras. Partout ailleurs en Trégor, cependant, -ou et -o sont mêlés dans chaque paroisse, hormis dans les communes qui sont de taille trop réduite pour contenir plusieurs lieux-dits terminés par ce sufiixe : onze ne présentent qu'un seul nom de ce type (dans huit d'entre elles, il est en -ou, dans trois, en -o) ; dans cinq

communes, même, on n'en relève aucun, ni en -o ni en -ou. Cela ne prête pas à conséquence. Ce qui est beaucoup plus significatif, c'est la grande aire autour de Bourbriac où l'on ne rencontre que des noms en -ou, et qui rassemble, outre Bourbriac, Gurunhuel, Moustéru, Pont-Melvez, Coadout, Saint-Adrien et Plésidy.

Dans la partie bretonnante du Goëlo, le tableau est presque identique : -o et -ou entremêlés, à ceci près que les paroisses ne présentant que des noms en -ou sont de taille plus importante. À Bréhat enfin, il n'y a que des noms en -o.

Dans la partie gallèse du Goëlo, au contraire, à l'est d'une ligne qui va de Tréveneuc à Plouagat en passant par Plourhan, Lantic, Tréguidel et Plélo, les noms en -ou disparaissent brutalement, il n'y a plus que des noms en -o.

Dol, Saint-Malo et Saint-Brieuc

C'est ici que nous touchons à la partie la plus marquante de la recherche. Notre propos était d'examiner s'il se présentait autour de Saint-Malo des lieux-dits en -ou afin de corroborer l'indice qui nous était fourni par Trigavou et Le Quiou. De fait, nous en avons relevé un grand nombre, près de cent cinquante. Mais, en progressant d'est en ouest, dans l'idée de discerner la limite au-delà de laquelle -o se substituait à -ou, nous avons découvert une région présentant des noms en -eu.

Nous inclinions à penser que ce n'était là que le fait du hasard. Et, sans l'appui de formes anciennes, il était difficile dans un premier temps de prononcer si la terminaison -eu dans ces toponymes était ou non issue du même suffixe. Trois observations, cependant, nous ont fait comprendre que les noms en -ou des pourtours de Dinan, les noms en -eu des pourtours de Lamballe et les noms en -o des pourtours de Saint-Brieuc avaient bien une seule et même origine.

A. Les aires -eu et -ou sont pratiquement exclusives l'une de l'autre. Où cessent les noms en -ou, la place en est prise par les noms en -eu (nous apporterons plus loin des statistiques précises).

B. Bon nombre des noms en -eu ou en -ou renferment des éléments bretons manifestes : ainsi *Lan* (Lampreneu en Illifaut, Lanhilieu en Saint-Vran, Lanniou en Plouasne, Lannelou en Montauban...), *Ker* (Carrieux en Hillion, Carbourieux en Saint-Brandan, Carbioux en Plaine-Haute...), *Krec'h*, *Kenec'h* (Quénéquinteux en Allineuc, Quénérieux en Le Fœil, Canihou en Quessoy...), *Koad* (Cohellieu en Le Fœil, Coiridou en Saint-Onen...), *Penn* (Paimpeu en Cohiniac, Le Paimpoux en Plœuc...), *Lez* (Lesserheu en Merdrignac, Limoëlou en Saint-Malo...), *Feunteun* (Les Fontainieux en Plœuc, Fontenigou en Montauban...).

C. On rencontre avec la terminaison -ou les mêmes noms qu'avec les terminaisons -eu ou -o. À titre d'exemple, à Ville-Riou (Bois-Gervilly), on comparera Ville-Rieux (Bourseul) et Ville-ès-Rio (Gausson, Plaintel). À Ville-Goriou (Plerguer), Vau-Gourieux (Créhen) et Ville-Gourio (Pordic, Morieux, Planguenoual, Plessala, Trébry). À Motte-Oriou (Pleurtuit) : Ville-Orieux (Corseul, Plévenon, Saint-Maudez, Saint-Michel-de-Plélan) et Ville-Orio (Plessala). À Le Quilliou (Tinténiac, Saint-Brieuc-des-Iffs) : Quillieu (Mérillac) et Le Quillio (Le Fœil). À Clos-Cadieu (Penguilly) : Clos-Cadio (Le Bodéo). À Cariou (Guenroc) : Ville-Carieux (Loudéac) et Ville-Cario (Hillion, La Bouillie, Plerneuf). À Le Perhou (Saint-Juvat) : Le Perheu (Plénée-Jugon) et Kerbero (Boqueho). À Ville-Guillou (Landujan) : Guilleu (Saint-Potan). À Bois-Quinou (Baguer-Morvan) : Champs-Quéneux (Sévignac) et Boquigno (Plérin). À Tertre-Robiou (Dol) : Ville-Robeu (Plénée-Jugon) et Ville-Robio (Pordic). À Margaroux (Saint-Méen) : Champs-Margareux (Plénée-Jugon) et Le Margaro (Rouillac).

Mais le plus significatif, bien entendu, est Saint-Malo que l'on rencontre sous la forme Saint-Maleu en Broons, Bourseul, Éréac, Lanrelas, Plédéliac et Hénansal et sous la forme Saint-Malou en Miniac-sous-Bécherel.

Cela suffit à prouver incontestablement qu'il existe entre Dol et Saint-Brieuc une région où le suffixe breton [ou] a abouti à -ou ou à -eu et qu'il n'est pas pertinent de présenter sans nuances les formes en -o comme des «formes de Haute-Bretagne».

En outre, l'évidence est assez flagrante et les noms recueillis assez nombreux pour qu'il soit superflu de se livrer à un examen critique de chacun de ces derniers. Il est beaucoup plus efficient, en vue de dresser la carte du suffixe [ou] en Bretagne, de travailler sur les grands nombres. C'est pourquoi nous avons choisi de prendre en compte toutes les formes en -o / -eu / -ou relevées par nous en Haute-Bretagne, en rejetant seulement celles qui, à l'évidence, ne contiennent pas une réplique de la diphtongue [ou], comme par exemple des dérivés en -euc, graphiés -eux ou -euf, de la terminaison brittonique *-akos*, des dérivés en -oux de la terminaison latine *-orem* (français -eur) ou encore des noms tels que Montebello (introduit en Bretagne par les soldats de Napoléon).

D'une façon générale, toutefois, nous avons jugé plus sage d'accueillir dans la liste tout nom qui ne pouvait pas en être écarté sans hésitation tout en posant comme principe qu'une forme isolée était dépourvue de signification et que nous ne devions tirer de conclusions, région par région, qu'en fonction de la répartition des toponymes entre les trois répliques possibles, un pourcentage trop faible (mettons : moins de 10 %) étant tenu pour non significatif.

Sud-est de la Bretagne

Après avoir mis au jour un phénomène aussi inattendu dans le nord de la Haute-Bretagne, nous étions porté, bien entendu, à nous demander s'il en allait de même dans le sud, notamment dans la région de l'évêché de Nantes dont la toponymie est bretonne pour partie[3].

Dans le nord-ouest de l'évêché de Nantes, on trouve de fait une zone analogue, quant à la toponymie, au Vannetais : 92 % de noms en -o, 6 % de noms en -ou, 2 % de noms en -eu. Il n'en va pas de même plus à l'est et pas davantage au nord, au point de rencontre des évêchés de Saint-Malo, Vannes, Nantes et Rennes. La situation dans ce secteur rappelle de près ce qui a été constaté entre Dol et Saint-Brieuc : à l'extrême est, une région ne contenant que des noms en -ou pour ainsi dire ; et, entre cette région et une ligne joignant Plélan-le-Grand à La Baule par Avessac, une aire plus composite, avec des formes en -ou, en -eu et en -o.

La carte du suffixe [ou] en Bretagne

L'étude paroisse par paroisse de la distribution des répliques de [ou] en Bretagne permet de dresser la carte ci-après.

Celle-ci fait d'abord apparaître les limites extrêmes de la vague bretonne aux temps primitifs. Il n'y en a pas trace dans l'évêché de Rennes. Le nombre des noms en -ou / -eu / -o y est trop faible pour être significatif. L'évêché de Nantes, au contraire, au nord de la Loire, a été bretonnisé aux trois quarts, jusqu'à une ligne joignant Châteaubriant à Couëron par Carquefou. Plus à l'est, on ne relève que cinq toponymes dignes d'intérêt : Frilou (Trans), Le Socheroux (Bonnœuvre), Le Pas-Richeux (Ligné), Bulo (Pannecé) et le plus surprenant : Carcado (Mésanger).

---

[3] Sur ce point, cf. J.-Y. AR MOIGN, *Dregantadoù...*, *Hor Yezh*, n° 156-157, 1984, p. 97-117. – E. VALLERIE, *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*, Brasparts, 1986, p. 225-234.

Au sud de la Loire, on compte encore dix-neuf noms en -ou / -eu / -o, dont les plus remarquables sont Le Rohellou en Corsept et Le Rohellou encore en Saint-Brévin. Les autres, toutefois, tels Célino en Bourgneuf, La Noë-Nouzou en Saint-Aignan ou Le Hétieux en La Plaine, ne sont guère convaincants et, en tout état de cause, ils sont trop clairsemés pour nous être de quelque enseignement.

On compte donc vingt-quatre toponymes au total, au-delà de la limite que nous assignons à l'expansion extrême de la langue bretonne contre plus de cent trente entre Châteaubriant, Carquefou, Saint-Nazaire et Guémené.

Pour délimiter les aires, nous avons dans un premier temps recherché les communes homogènes, c'est-à-dire celles où la réplique de [ou] se présente sous un seul aspect, que ce soit -ou, -o, ou -eu. Cette approche nous a permis de tracer trois limites en Haute-Bretagne, de l'est à l'ouest :

– la limite au-delà de laquelle on ne rencontre plus de commune homogène en -ou ;

– la limite au-delà de laquelle on ne rencontre plus de commune homogène en -eu ;

– la limite au-delà de laquelle on ne rencontre plus de toponyme en -eu ;

Puis ont été prises en compte les communes mixtes, afin d'affiner le trait et de faire ressortir d'éventuels écarts locaux.

Les aires ainsi définies ont été affectées d'une lettre permettant de les repérer :

– A : -ou principalement
– B : -ou et -eu mêlés
– C : -eu et -o mêlés
– D : -ou et -o mêlés
– E : -o principalement

Douze aires apparaissent au terme de cette analyse :

– A1 : Léon, la majeure partie de la Cornouaille, ouest du Trégor ; on y compte près de 100 % de noms en -ou ;

– A2 : évêché de Dol, est de l'évêché de Saint-Malo ; 77 % de noms en -ou, 15 % en -eu (8 % en -o, non significatif) ;

– A3 : centre de l'évêché de Nantes ; 94 % de noms en -ou (-o et -eu non significatifs) ;

– B : nord de l'évêché de Nantes ; -ou : 40 %, -eu : 56 % (-o : 4 %, non significatif) ;

– C1 : ouest de l'évêché de Saint-Malo, est de l'évêché de Saint-Brieuc ; -eu : 74 %, -o : 18 % (-ou : 8 %, non significatif) ;

– C2 : centre Saint-Brieuc, Porhoët ; -eu : 22 %, -o : 71 % (-ou : 7 %, non significatif) ;

– C3 : est Brière ; -eu : 40 %, -o : 53 % (ou : 7 %, non significatif) ;

– C4 : sud-est Saint-Malo, sud-ouest Rennes ; - eu : 58 %, -o : 38 % (-ou : 4 %, non significatif) ;

– D1 : centre et est Trégor ; -o et -ou mêlés, toponymes paroissiaux en -ou, -eu inconnu ;

– D2 : partie bretonnante du Goëlo ; -o et - ou mêlés, toponymes paroissiaux en -o, -eu inconnu ;

– E : ensemble du Vannetais (sauf la région limitrophe de l'évêché de Saint-Malo au nord-est d'une ligne Pleugriffet-Béganne), ouest de Nantes, partie gallèse du Goëlo, corne orientale de la Cornouaille ; près de 100 % de noms en -o.

En outre a été repérée sur la carte par la lettre F une anomalie importante constituée par la Brière, où l'on rencontre concurremment -o (59 %), -ou (30 %) et -eu (11 %) et qui se trouve cependant enclavée entre les aires E (-o uniquement) et C3 (-o et -eu).

Une autre anomalie, visible sur la carte, est celle de Bourbriac, déjà mentionnée plus haut, qui se présente comme un champignon qui prolongerait la Cornouaille vers le centre du Trégor.



Le suffixe [ou] dans les noms de lieu-dit.

A1 -ou = 100 %
A2 -ou = 77 % ; -eu = 15 %
A3 -ou = 94 %
B -eu = 56 % ; -ou = 40 %
C1 -eu = 74 % ; -o = 18 %
C2 -eu = 22 % ; -o = 71 %
C3 -eu = 40 % ; -o = 53 %
C4 -eu = 58 % ; -o = 38 %
D1 -ou et -o mêlés ; toponymes paroissiaux en -ou
D2 -ou et -o mêlés ; toponymes paroissiaux en -o
E -o = 100 %
F -ou = 30 % ; -eu = 11 % ; -o = 59 %

D'autres anomalies peuvent encore être décelées, quoique moins étendues, l'une autour de Lamballe, avec Maroué, Landéhen, Saint-Glen et Trégomar (8 -o, 4 -ou, 1 -eu), l'autre autour de L'Hermitage-Lorges, avec Allineuc, Saint-Carreuc et Lanfains (8 -o, 5 -ou, 1 -eu).

Il est tout à fait remarquable que la spécificité de ces quatre secteurs : Bourbriac, Allineuc, Maroué et la Brière, nous soit déjà apparue à l'occasion d'une étude qui s'appuyait sur une démarche sans lien avec la nôtre aujourd'hui : nous les avions classés parmi les régions, forestières ou marécageuses, qui ne pouvaient être rattachées à aucune paroisse primitive et qui restèrent probablement plus longtemps que le reste de l'Armorique à l'écart de la christianisa-

tion[4]. Il faut signaler aussi le rôle joué par la forêt de Paimpont au point de rencontre des aires A2, C1, C4 et C2. Les forêts et les marais apparaissent ainsi tout à la fois comme des obstacles à l'évangélisation des Armoricains et comme des lieux où l'évolution du suffixe [ou] est perturbée.

À la recherche de facteurs explicatifs

Dans la zone bretonnante

Si nous nous intéressons d'abord à la Basse-Bretagne, nous constatons qu'on y trouve des toponymes paroissiaux en -ou dans les aires A1 et D1, où les pluriels sont aujourd'hui tantôt en [u] (A1 sauf les points 34 et 39 de l'*ALBB*), tantôt en [o] (D1 et le point 39 de l'*ALBB* en A1). Les toponymes paroissiaux en -o au contraire correspondent à des aires où les pluriels peuvent être en [u] ou en [o] (Goëlo), en [eo] (est Cornouaille), en [au] ou en [ow] (Bas-Vannetais), en [ɛɥ] ou en [œɥ] (Haut-Vannetais)... Si nous laissons de côté pour l'instant le Trégor et le Goëlo, dont l'évolution dialectale à l'époque prémoderne sera étudiée plus loin, on peut dire que les toponymes paroissiaux en -ou se rencontrent là où le pluriel se fait aujourd'hui en [u] et les toponymes paroissiaux en -o, là où sont en usage des pluriels diphtongués, entre [ow] et [œɥ].

Apparemment, les premiers ne posent aucun problème. Ils peuvent être passés en français soit avant le XIII^e^ siècle, quand le français possédait encore une diphtongue [ɔu] et avoir suivi ensuite le destin de cette diphtongue en français, soit après la seconde moitié du XVI^e^ siècle, quand [ou] se trouva réduit à [u] en Cornouaille et en Léon, à [o] en Trégor[5].

On serait tenté de penser que la première hypothèse s'impose car, sinon, les toponymes paroissiaux du Trégor connaîtraient aujourd'hui une terminaison -o en français. La question est cependant plus complexe et nous aurons l'occasion de l'examiner de plus près.

À l'est, l'affaire est beaucoup plus délicate. Les formes modernes n'expliquent rien. Empruntées à l'époque prémoderne, les terminaisons en [ɛo] aurait abouti à -eau en français, celles en [œɥ] à -eu en français. Il faudrait donc que ces noms aient été empruntés à une époque où la réplique de [ou] qu'ils renferment était parvenue à un stade qui pouvait être assimilé à [o] par des francisants.

Pourtant ce stade intermédiaire ne saurait être [o] pour deux raisons. D'une part, parce que [ou] n'aurait pas été réduit à [o] sous l'accent tonique qui est toujours demeuré sur la syllabe finale en vannetais, ensuite parce que [o] ne se serait pas ultérieurement diphtongué à nouveau en [œɥ], alors que nous savons que [o] s'est diphtongué en [uo] sur le littoral vannetais à l'époque prémoderne.

Si l'on considère l'évolution [ou] > [œɥ] intervenue en haut-vannetais, on peut l'analyser comme une double palatalisation : palatalisation de [o] en [œ] et palatalisation de [u] en [ɥ][6]. Ces deux palatalisations, cependant, ne se sont pas nécessairement produites simultanément. Si c'est la semi-voyelle qui l'a subie en premier, la diphtongue est passée par un stade intermédiaire [oɥ]. Inversement, les formes en [ɛo] de Haute-Cornouaille supposent une palatalisation de la seule voyelle. Le français n'a pas connu de diphtongue [oɥ][7].

---

[4] E. VALLERIE, *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*, *op. cit.*, p. 163, 164, 172, 230.

[5] K. JACKSON, *A historical phonology of Breton*, Dublin, 1967, § 387.

[6] P. FOUCHÉ, *Phonétique historique du français*, Paris, 1966, p. 33 : «On dit que [w] est une bilabio-vélaire et [ɥ] une bilabio-palatale.»

[7] M. K. POPE, *From Latin to modern French*, Manchester, 1961, §§ 664 à 674. En breton moderne, cependant, on rencontre [joɥ] au point 71 (Merlevenez) de l'*Atlas linguistique de Basse-Bretagne*.

Dans un mot qui la renfermerait, des francisants lui substitueraient [ɔ] ou [o].

Nous pensons ainsi que [ou] est resté vélaire à l'ouest de la Bretagne jusqu'à sa réduction à [u], tandis qu'il s'est palatalisé en [oɥ] puis en [œɥ] à l'est, où il s'est trouvé emprunté par des francisants au stade [oɥ] et assimilé par eux à [o] français. Quant aux formes en [ɛo] que l'on rencontre en Haute-Cornouaille de part et d'autre de la ligne qui sépare les toponymes paroissiaux en -o et ceux en -ou, elles sont, à n'en pas douter, le résultat de l'influence du dialecte oriental sur l'occidental, qui introduisit dans ce dernier une composante palatale postérieure à l'emprunt des toponymes. Plus récemment encore, ces formes auront gagné du terrain vers l'est.

Dans la zone gallèse

Les formes en -eu sont ce que nous avons relevé de plus remarquable en Haute-Bretagne. On peut en chercher l'origine, soit dans une évolution romane, soit dans une évolution bretonne. Si cette évolution est bretonne, il faut admettre que la diphtongue [ou] a subi une palatalisation complète en [œɥ] et a été ainsi empruntée comme [œ] par les romanisants. Si au contraire elle est romane, il faut supposer que la palatalisation n'était pas complète lors de l'emprunt : [ou] > [oɥ] étant emprunté alors comme [o] et [o] aboutissant ensuite à [œ] en gallo.

Mais cette seconde hypothèse est irrecevable, d'abord parce que l'évolution romane [o] > [ou] > [œ] est inconnue dans les dialectes français de l'Ouest, où [ou] a abouti très tôt à [u], ensuite parce que, si nous avions là un fait subdialectal, celui-ci ne se présenterait pas simultanément dans des régions séparées les unes des autres par des aires en -o ou en -ou : C3 et F entre A3 et E ; B et C4 entre A2, A3 et E ; C1 et C2 entre A2 et E. De plus, on ne rencontrerait pas de formes en -eu mêlées à des formes en -ou (aires A2 et B), ou à des formes en -o (aires C)[8].

Une seule explication concorde avec l'enseignement que nous donne la carte : la distribution des formes -ou / -o / -eu est le produit du recul du breton.

À l'est (aires A2 et A3) le breton a été étouffé précocement par le roman, avant le début de la palatalisation. Les toponymes, empruntés avec le suffixe [ou] y ont évolué en [u] comme en Cornouaille et en Léon.

Plus à l'ouest, le breton s'est maintenu jusqu'à l'époque de la palatalisation, qui y intervint dès avant le triomphe du français, en sorte que les noms furent empruntés avec une diphtongue [œɥ] substituée en français par [œ].

Plus loin encore à l'ouest de la Haute-Bretagne, le suffixe n'avait atteint que le stade [oɥ] à l'époque de l'extinction du breton (ce qui implique une évolution nettement plus lente qu'à l'est), d'où des noms en -o.

Vannetais

Dans le Vannetais aussi la diphtongue n'avait atteint que le stade [oɥ] à l'époque de l'emprunt par des francisants. Du fait, cependant, que le breton s'est maintenu dans cette région, elle a poursuivi dans cette langue son évolution jusqu'au stade [œɥ] observé aujourd'hui en Haut-Vannetais, bien que la prononciation française des toponymes soit en [o].

---

[8] Il faut relever ici les observations d'É. Ernault («Notes bretonnes à propos du vol. VII de la *Revue celtique*», *Revue celtique*, t. IX, 1888, p. 370-382) : «Mots gallos d'Ille-et-Vilaine [...] Agouvreux : Il vient du vannetais argouvreu [...] Bénilleux espèce de musette (à Rennes) vient du vannetais benieu. Le même auteur (Orain) donne aussi p. 238 la variante bénilloux qui se rattache mieux à la forme léonnaise biniou (pour l'e, cf. trécorrois benio).» En fait, il est plus probable qu'il s'agit là d'emprunts précoces, aux deux stades [ou] et [œɥ], du roman au breton de Haute-Bretagne.

Trégor et Goëlo

Dans cette région, nous l'avons vu, les formes en -ou se mêlent dans quasiment chaque commune aux formes en -o pour les noms de lieu-dit. Pour les noms de paroisse, on ne relève que -ou en Trégor et -o en Goëlo.

Jackson montre fort bien que la marque du pluriel n'est devenue [o] en trégorrois qu'à l'époque de la réduction de la diphtongue en position post-tonique, c'est-à-dire à la fin du XVI[e] siècle. Il suffit, pour le prouver, d'observer que la diphtongue [ou] est conservée en trégorrois sous l'accent, comme en Cornouaille et en Léon. La terminaison [o] en Trégor est le produit d'une réduction, nullement celui d'une palatalisation. Elle n'a rien à voir avec le -o que l'on rencontre en toponymie vannetaise. On comprend donc aisément que soient prononcés par [u] en français, comme en Cornouaille et en Léon, les toponymes empruntés avant cette réduction, soit tous les noms de paroisse et ceux des principaux villages, tandis que se prononcent par [o] les noms des écarts où le français n'a pas pénétré avant le XVII[e] siècle. En dialecte trégorrois cependant, [ou] a abouti à [o] dans tous les toponymes, y compris les noms de paroisse, comme le montrent les formes *Lenleano*, *Plougno* (Plougasnou) et *Trevo* recueillies sur la carte de Hardy (1630) qui donne fréquemment des formes bretonnes parlées.

La configuration de l'aire D1 laisse penser que la terminaison [o] a pris naissance dans le centre du Trégor, peut-être entre Prat et Tréguier, et qu'elle a gagné du terrain, par-delà les frontières du Trégor, jusqu'en Cornouaille (Plourac'h, Bulat, Saint-Nicolas-du-Pélem) sans toutefois s'implanter dans les environs de Bourbriac.

La séquence des événements dans le Goëlo et l'est du Trégor devient ainsi patente. Les toponymes paroissiaux en -o attestent l'appartenance de cette région à l'aire du «dialecte oriental». Réduite, après le recul du breton, à une petite enclave au nord du pays, elle a subi dès lors l'influence du trégorrois ; c'est cette dernière qui a mis obstacle à l'amorce de palatalisation qui s'y faisait jour et a provoqué la restitution de l'articulation d'origine, aboutissant ainsi à une évolution atypique : [ou] > [ou̯] > [ou]. Plus récemment encore, toujours sous l'influence trégorroise, la diphtongue a été réduite à [o] dans la majeure partie du Goëlo, mais pas partout cependant, à en juger d'après les pluriels en [u] au point 24 Ploubazlanec de l'*ALBB* et d'après l'absence de noms de lieu-dit en -o autour de Paimpol et de Lanvollon.

Toponymes paroissiaux en -eu

L'inexistence de toponymes paroissiaux en -eu dans l'est breton, alors que cette terminaison est si répandue dans les noms de lieu-dit, peut poser question. En réalité, il n'est pas certain que de tels toponymes n'existent pas. Au principe de cette étude, nous étions en quête des formes en -o et en -ou, et nous étions naturellement porté à négliger les formes en -eux, qui étaient censées figurer la prononciation gallèse de la terminaison -euc.

Pour deux paroisses, les formes anciennes méritent l'attention : Vigneux, qui est *Vigno* en 1038, *Vigneu* en 1287 et *Vignou* en 1308 (le maintien du V- est toutefois surprenant, s'il s'agit d'un nom breton) ; Tresbœufs (prononcé [trebœ] en gallo) qui est *Trebo* en 1158 et *Trebou* en 1185. Le cas de Paimbœuf (*Penbo* XII[e] siècle, *Penboef* 1216, *Pencebos* XII[e] siècle) et celui de Treffieux (*Treffieuc* 1779) sont plus ambigus.

Mais c'est surtout le nom de Dolo qui provoque l'intérêt. La prononciation gallèse *Doleu*, opposée à la graphie officielle Dolo, coïncide strictement avec le sort de [ou] en Vannetais, où chaque nom connaît deux formes, l'une officielle et française en -[o]

(Colpo), l'autre vernaculaire et bretonne en -[œɥ] (Kolpeù). L'opposition Dolo/Doleu nous révèle les vestiges du bilinguisme aux confins des évêchés de Saint-Malo et de Saint-Brieuc : la forme Dolo provient d'un emprunt par des francophones avant l'achèvement de la palatalisation qui devait aboutir à *Doleu*. Nous en déduisons que cette aire (C1) était devenue bilingue dès l'époque de la première palatalisation [ou] > [oɥ].

Tout cela illustre le parallélisme entre le destin du breton dans cette région au Moyen Âge et celui qu'il a connu plus tard en Vannetais. Cela renforce surtout notre conviction que l'évolution [ou] > -eu est bretonne et non française.

Il nous semble que trois hypothèses se présentent pour rendre compte des phénomènes constatés : celle de variantes dialectales dans la langue des immigrants, celle d'un superstrat et celle d'un substrat.

Variantes dialectales du brittonique

La différenciation de [ou] prendrait son origine dans les dialectes brittoniques introduits en Armorique par les immigrants. Il est toutefois difficile d'admettre que les dialectes implantés autour de Saint-Malo et autour de Nantes auraient montré entre eux moins de distance qu'avec celui qui avait cours dans le centre de la Bretagne. Les formes les plus anciennes, toutes graphiées par -ou, plaident plutôt pour une unité linguistique, du moins sur ce point, aux temps primitifs. Et, quoi qu'il en soit, l'opposition dialectale, si tant est qu'elle existât à l'époque de l'immigration, se situait indubitablement entre le nord et le sud et non entre l'est et l'ouest, comme le dit Fleuriot : «Pour résumer, la langue des *Dumnonii*, brittonique du sud-ouest, était celle de la majorité des immigrants, notamment dans le nord, mais, au sud, une forte proportion de *Cornouii* introduisit de légères variantes présentant des traits spécifiques du brittonique de l'ouest[9].»

Effet d'un superstrat

C'est là la thèse du chanoine Falc'hun, puisque celui-ci voit dans le vannetais un descendant sans mélange du gaulois, tandis que le KLT serait du gaulois influencé par un superstrat brittonique : «Le breton est essentiellement une continuation directe du gaulois, modifié seulement, au nord-ouest du domaine bretonnant, par un important élément brittonique d'origine insulaire[10].»

Nous avons montré qu'il était justifié de partager la Bretagne en deux moitiés bien différenciées linguistiquement : celle de [ou] à l'ouest, celle de [oɥ] ou [œɥ] à l'est. Il faut néanmoins observer que la moitié occidentale est remarquablement uniforme, hormis la réduction assez récente de [ou] en [o] en Trégor. La moitié orientale, au contraire est bigarrée et complexe. Un regard sur la carte suffit à suggérer que la langue sans métissage se trouverait à l'ouest, tandis que c'est à l'est que le tableau serait perturbé par une influence linguistique exogène.

Qui plus est, si le dialecte oriental était du gaulois «pur», il n'y aurait pas d'explication rationnelle à la séquence -ou / -eu / -o, si clairement observée selon une direction est-ouest entre Saint-Malo et Saint-Brieuc. On attendrait plutôt une séquence -ou / -o / -eu reflétant l'état atteint par la langue à chacune des étapes de la progression vers l'ouest du français.

Force est d'admettre ici que le processus de palatalisation ne fut pas simultané sur l'ensemble de la Bretagne orientale et qu'il se

9 L. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Toronto, 1985, t. II, p. 2.

10 F. FALC'HUN, *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*, Paris, 1981, p. 313.

déroula plus précocement à l'est qu'à l'ouest de cette région. Et s'il fallait voir là l'effet d'un superstrat brittonique, perceptible ainsi jusqu'aux abords de Lamballe, la démarcation entre -ou et -o, du Trieux à la Laïta, ne serait pas aussi nette et là aussi le tableau serait plus confus.

Effet d'un substrat

L'étude de la carte nous conduit ainsi à considérer que ce n'est pas à un superstrat intervenant à l'ouest que nous avons affaire, mais à un substrat intervenant à l'est et dont l'effet grandit à mesure que l'on s'éloigne de la ligne Trieux-Laïta. Quel pouvait être ce substrat ? Il n'y en a que trois d'envisageables :

A. Un substrat gaulois ; il faudrait alors admettre : 1°) que l'Armorique n'était absolument pas latinisée à l'époque des migrations brittones, à l'exception peut-être de A2 et A3, ce qui n'est pas impossible ; 2°) que la région qui devait devenir l'aire du KLT était alors totalement dépeuplée (faute de quoi le substrat gaulois y aurait aussi été sensible), et c'est beaucoup moins plausible.

B. Un substrat gaulois dialectal : cela reviendrait à imaginer à l'ouest un dialecte gaulois sans tendance à la palatalisation et à l'est un autre dialecte où cette tendance serait présente. Mais une telle hypothèse est dépourvue de bases. Elle ne rend pas compte, en outre, des petites enclaves en -ou : Brière, Maroué, Allineuc, qui ne trouvent d'explication que dans l'éviction précoce du breton (que cette langue soit d'origine brittonique ou gauloise) par le roman, antérieurement à l'époque de la palatalisation.

C. Un substrat roman : c'est l'hypothèse la plus simple. D'abord parce que le roman était déjà bien implanté en Haute-Bretagne, à l'époque où la palatalisation produisit ses effets, à partir du X^e^ siècle (début présumé du recul du breton), ensuite parce que cela permet de comprendre que [ou] se soit maintenu dans la région occidentale où les immigrants de langue brittonique se fondirent avec des Armoricains encore gauloisants, tandis que cette diphtongue évoluait en [oɥ] ou en [œɥ] à l'est où les autochtones étaient romanisés.

À l'appui de cette proposition, on ajoutera que la palatalisation est un trait caractéristique du gallo-roman, ainsi que le soulignait Arzel Even : «Deux des principales spécificités du vannetais sur le plan phonétique sont présentes également en français ; [...] la tendance articulatoire antérieure, cause de l'atténuation des voyelles, et la palatalisation des consonnes. Le peuple dit que les Français parlent "sur la pointe de la langue»[11]."

Quelques indices chronologiques

L'étude des formes anciennes des toponymes paroissiaux ne nous fournit naturellement que des témoignages équivoques, d'abord parce que des formes en -ou peuvent avoir été conservées par tradition durant des siècles, si bien qu'elles ne nous indiquent pour ainsi dire aucun *terminus ad quem* ; ensuite parce que l'emploi de la graphie -o n'est sans doute intervenu qu'avec un décalage plus ou moins important sur l'évolution phonétique, en sorte qu'un doute pèse aussi sur le *terminus a quo*, qui ne peut être reçu sans examen critique pour dater le début de la palatalisation ; enfin parce qu'il n'y a pas pléthore de toponymes dont les formes anciennes soient en nombre suffisant pour fournir une base solide à l'investigation.

De plus il est évident, à l'examen des textes latins, que -o s'est trouvé employé pour marquer l'ablatif des noms en [ou] après la

11 A. EVEN, *Istor ar yezhoù keltiek*, Lesneven, 1987-1990, p. 209.

préposition *de*, sans qu'il y ait là aucun enseignement à retirer quant à l'évolution de la diphtongue, puisqu'on constate ce fait jusque dans des toponymes qui n'ont jamais été atteints par la palatalisation : *de Chaio* 1187 (Le Quiou), *de Sancto Guiceno* 1516 (Saint-Guinoux), *de Trigavo* XVI^e^ siècle.

Le plus efficient est donc, pour les noms dont les formes anciennes sont abondantes, de mettre la première forme en -o en regard de la dernière forme en -ou de date plus haute et de postuler que l'usage de graphier -o s'est établi entre ces deux dates (ce qui peut impliquer que la palatalisation a commencé un siècle ou deux auparavant).

Dans la zone C1, on relève ainsi *Dolou* 1291 et *Dollo* 1516 (mais *de Dolo* 1231), *Pledunou* 1341 et *Pluduno* 1516, *Le Gueledou* 1256 mais *Leguelido* 1254. Cette dernière forme (et peut-être aussi *de Dolo* 1231) nous fait proposer le milieu du XIII^e^ siècle comme point de départ de la graphie -o en C1.

Sur la limite entre C2 et E au nord, on relève des formes en -ou pour Plélo constamment jusqu'en 1436 (sauf *de Plelo* 1211), mais *Plelo* 1516 ; *Bodeou* 1368 et *Bodeo* 1516, *Killiou* XIII^e^ siècle, et *Le Quillio* 1536. Mentionnons également *Goylo* 1266 et *Goelo* 1330 ; on ne trouve, sinon pour Goëlo, que des formes en -ou jusqu'au début du XVI^e^ siècle. Il semble donc que -o s'est introduit plus tardivement dans les graphies à l'ouest de C2 qu'en C1, dans le courant du XIV^e^ ou au début du XV^e^ siècle.

Dans l'aire E (Vannetais), les occurrences sont plus nombreuses : *Mouster Billiou* 1422 et *Billio* 1516, *Colpou* 1450, *Moustoerguehenou* 1387 et *Moustoir Guehenno* 1429[12], *Le Heso* 1475 mais *Le Heusou* encore en 1516, *Lomallou* 1377 et *Locmalo* 1387, *Locmeltnou* 1435, *Noyalou* 1261 et *Pont-Noyallo* 1464, *Suceniou* 1420 et *Sucenio* 1498. Tout cela nous conduit à proposer le milieu du XV^e^ siècle pour l'introduction de la graphie -o, un peu plus tôt au nord (Locmalo) et à l'est (Guéhenno), un peu plus tard à l'ouest (*Arzenou* 1516, *Arsanno* 1642).

Globalement donc, les datations confirment la carte, les formes en -o apparaissant plus tôt en C1 et gagnant progressivement du terrain vers l'ouest et vers le sud.

Pour autant, cela ne nous renseigne pas sur l'époque où est intervenue réellement l'évolution phonétique [ou] > [oɥ] > [œɥ]. Mais il est possible d'être beaucoup plus précis grâce à deux jeux de mots auxquels il n'a pas été prêté une attention suffisante jusqu'à présent :

En 1208, on relève pour Dolo la forme *Dulci Loco* («arbitrairement latinisé en *Dulci Loco*», écrit F. Gourvil[13]). Si nous examinons ces mots latins, nous constatons que *dulcis* donna [dous] en ancien français puis [dus], [du] devant consonne, dès le début du XIII^e^ siècle[14]. *Locus*, pour sa part, aboutit à [lueu] en ancien français puis à [ljœu] au XII^e^ siècle, et ultérieurement à [ljœ][15]. En anglo-normand toutefois (et sans doute dans tous les dialectes de l'ouest), la triphtongue [ueu] fut réduite à [œ] dès le XII^e^ siècle, d'où [luœu] > [lœ][16].

Il faut donc croire que Dolo fut latinisé en *Dulci Loco* parce qu'en 1208 ce nom se prononçait [dulœ], compris comme *doux lieu* par un romanisant de l'ouest. [dulœ] correspond très exactement à la prononciation gallèse [dolœ], indiquée par H.-F. Buffet, que nous avons citée plus haut. On peut en déduire que la palatalisation était déjà achevée en C1 au début du XIII^e^ siècle et donc que C1 était bilingue dès le XII^e^, puisque ce nom a été emprunté en français sous la forme Dolo.

---

12 Mouster Gueheneuc 1422 peut cependant révéler une évolution en [œɥ] semblable à celle du vannetais moderne.

13 F. GOURVIL, *Noms de famille bretons d'origine toponymique*, *op. cit.*, § 464.

14 M. K. POPE, *From Latin to modern French*, *op. cit.*, §§ 548, 377.

15 ID., *ibid.*, §§ 555, 556.

16 ID., *ibid.*, § 1229.

Une vieille légende prétend que le nom de Suscinio doit être compris comme «Souci n'y ot[17]». Ce qui est révélateur ici est la forme revêtue par le verbe *avoir*. Le paradigme de ce verbe, à partir du latin *habui / habuisti / habuit*, avait abouti à *oi / oüs / out* en ancien français. À la fin du XII[e] siècle, *out* évolua en *ot*, refait au début du moyen français (début du XIV[e] siècle) en *eut*, prononcé [yt] sur le modèle de la deuxième personne *eus*, qui avait abouti à une articulation [ys][18]. Ce jeu de mot remonte donc nécessairement au XIII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque même de l'édification du château de Suscinio. Ce qui compte ici, c'est que la terminaison de ce nom était perçue comme [o] par les francisants du XIII[e] siècle, en sorte que nous pouvons affirmer que la première palatalisation [ou] > [oɥ] y était acquise à cette époque, mais non la seconde, [oɥ] > [œɥ], atteinte déjà à Dolo en 1208.

En ce qui concerne le Goëlo, si l'on pose que l'emploi de -o dans les graphies n'est intervenu qu'un siècle après le début de la palatalisation, comme cela s'est produit à Dolo, on peut considérer que l'évolution [ou] > [oɥ] commença vers la fin du XIII[e] siècle. L'évolution rétrograde [oɥ] > [ou] sous l'influence trégorroise se produisit donc nécessairement entre la fin du XIV[e] (introduction de -o dans les graphies) et le milieu du XVI[e] siècle (réduction [ou] > [o] en trégorrois), soit au XV[e] siècle.

Il subsiste un problème qui touche au nom de Saint-Malo : celui-ci présente une palatalisation en plein milieu de l'aire A2 qui a conservé la terminaison -ou. De deux choses l'une : ou bien le breton a survécu plus longtemps dans la ville cathédrale que dans les campagnes environnantes, ou bien la palatalisation y a commencé plus tôt, avant donc l'éviction du breton dans l'aire A2.

De fait, le nom de Saint-Malo ne peut pas être traité comme une anomalie insignifiante, si l'on songe à la renommée qui l'entourait. Et nous avons vu que l'on trouvait aujourd'hui encore Saint-Malou en A2 et Saint-Maleu en C1. Si l'on examine les formes anciennes, on relève *Saint Malou* en 1287 et 1294 (auparavant n'apparaît que *Sanctus Maclovius*), *Saint Malo* en 1304, -ou de nouveau en 1333, 1337, 1341, -o en 1345 et 1364, -ou en 1365, 1373, 1378, 1384, 1406, 1415, 1420 et 1422. Il est intéressant de regarder de près les documents de 1415[19] : il s'agit d'un échange de correspondance entre le duc, le roi et les bourgeois de la ville : le duc emploie *Saint Malou*, le roi, successivement, *Saint Malo*, *Saint Maslou* et *Saint Malo* de nouveau, les bourgeois, *Saint Malo*. Il est clair qu'à cette époque la forme en -ou n'est plus qu'une tradition archaïsante. Mais on aurait peine à croire que [ou] y ait abouti à [oɥ] dès le XI[e] siècle, alors que l'emploi de -ou reste si fréquent jusqu'au XV[e] siècle. Nous inclinons donc à penser que la ville de Saint-Malo était encore bilingue au XII[e] siècle (au XIII[e] [oɥ] y aurait donné [œɥ] comme à Dolo), tandis que les environs étaient pleinement romanisés depuis le XI[e] siècle[20]. Par la suite, l'ensemble des topo-

---

17 Mentionnée entre autres par J. Le Mené, *Histoire des paroisses du diocèse de Vannes*, Vannes, 1891, t. II, p. 471.

18 M. K. Pope, *From Latin to modern French*, *op. cit.*, §§ 1024, 1025, 1026, 1032.

19 Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire [...] de Bretagne*, Paris, 1744, t. II, col. 922-926.

20 Dans un poème écrit en 1282 par Jean Le Marchant, *Dou miracle qui avint aux bons Bretons de Chartres*, il est fait mention d'ouvriers bretons venus reconstruire la cathédrale de Chartres après l'incendie de 1194 : ils sont malouins : «Ce sont Bretons nez de Breteigne / De seint Mallou portent l'enseigne», et bretonnants : «Le lignage brarision / Crient Autrou et Marion». Dans le mot *brarision* nous serions porté à reconnaître un pluriel secondaire de *breur*, sur le modèle du vannetais *peur / peurizion*, ce qui supposerait toutefois un [œ] très ouvert, encore tout proche de [å]. La disparition de [ð] devant [r] ne doit pas surprendre : il faut se souvenir que la spirante dentale sonore était déjà perdue en français ; un francisant ne pouvait donc transcrire [brååðr] ou [brœðr] que comme *brar ou *bruer. Quant à la désignation d'immigrés par le mot qui signifie *frères* dans leur propre langue, cf. le français argotique *krouïa* pour *Arabes*. Je remercie frère Marc Simon pour m'avoir signalé ce texte.

nymes paroissiaux placés sous l'appellation du saint dans le diocèse auront été refaits sur la forme reçue dans la cité épiscopale : Saint-Malo de Dinan (*Saint Mallou* en 1256 et 1489, *Saint Malo* XVI[e] siècle), Saint-Malo-de-Beignon (*Saint Mallou* en 1467, *Saint Malo* la même année).

Conclusion

De l'étude de l'histoire du suffixe [ou] dans la toponymie bretonne, nous croyons pouvoir dégager les enseignements suivants :

a) Le gaulois se parlait encore en Armorique, à l'ouest d'une ligne Trieux-Laïta, à l'époque de l'immigration brittone (la seconde immigration, selon l'analyse de L. Fleuriot[21], celle qui débuta peu après 497). À l'est de cette ligne, en revanche, le pays était à peu près romanisé. C'est ce substrat roman qui est à l'origine des spécificités des dialectes modernes du Vannetais et du Goëlo comme du recul du breton en Haute-Bretagne.

b) Dans les secteurs orientaux (diocèse de Dol, est du diocèse d'Alet, centre du diocèse de Nantes) où la présence romane était la plus dense et celle des Brittons la plus clairsemée, la langue bretonne fut étouffée de bonne heure (X[e]-XI[e] siècle ; en 1053 on parle breton à Trémeheuc[22]), avant la palatalisation provoquée par le substrat roman, sauf dans la ville de Saint-Malo qui resta bilingue jusqu'au XII[e] siècle.

c) Plus à l'ouest, le bilinguisme se maintint jusqu'au milieu ou à la fin du XIII[e] siècle (selon Fleuriot, il y a encore des bretonnants à Plumaudan en 1215, à Plumaugat en 1282[23]). Au début du XIV[e] siècle, donc, la limite orientale du breton passait par Pléhérel, Plédéliac, Plénée, Merdrignac, Gaël, Plélan, Maure, Sixt, Avessac, Missillac, Herbignac et Escoublac.

d) Le Penthièvre et le Porhoët furent perdus par le breton entre le début du XIV[e] et le XV[e] siècle (Hervé de Plémet est interprète de breton au procès de saint Yves en 1330).

e) Dans les enclaves de Maroué, Allineuc et la Brière, le tableau est plus complexe ; on peut penser qu'il y subsista en tout temps des romanisants et que le roman commença d'y regagner du terrain dès le XI[e] siècle.

---

21 L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 207.

22 ID., *ibid.*, p. 94.

23 ID., *ibid.*, p. 95.

Résumé

Une analyse superficielle a conduit jusqu'ici à opposer dans l'onomastique bretonne des formes en -ou, qui seraient caractéristiques du Léon et de la Cornouaille, et des formes en -o dans les autres régions bretonnantes (Vannetais, Trégor) comme dans la zone mixte aujourd'hui francisée.

Il apparaît en fait que des toponymes paroissiaux en -ou sont présents à l'extrémité orientale de la zone mixte. Un examen exhaustif des noms de lieu-dit confirme la présence d'une aire -ou orientale et permet de déceler en outre une aire très vaste où l'évolution de [ou] primitif aboutit à -eu.

L'étude des datations montre que l'évolution trégorroise est une réduction tardive de la diphtongue posttonique et n'a pas de lien avec les formes en -o rencontrées à l'est d'une ligne joignant l'estuaire du Trieux à celui de la Laïta. Ces dernières sont le résultat d'un emprunt intervenu alors que l'évolution de [ou] vers [œu̯] (graphié -eù) constatée aujourd'hui en vannetais n'était pas achevée ; il convient de postuler un stade intermédiaire [ou̯] substitué par [o] en français.

On trouve ainsi, d'est en ouest :

– des aires -ou, dans lesquelles l'emprunt s'est produit avant le début de cette évolution ;

– des aires intermédiaires où des formes en -eu (emprunt au stade [œɥ]) attestent une évolution rapide ;

– des aires où les formes en -o sont de plus en plus prédominantes et où l'évolution, plus lente, n'était pas encore achevée lors de l'extinction du breton ;

– enfin le Vannetais bretonnant, où les formes françaises en -o attestent également un emprunt antérieur à l'achèvement de l'évolution qui aboutit aujourd'hui à [œɥ].

La nature de cette évolution, résultat d'une tendance articulatoire antérieure propre aux parlers d'oïl, et la chronologie de sa progression territoriale permettent de l'attribuer à l'influence d'un adstrat roman qui oppose le domaine bretonnant oriental (à l'est de la ligne Trieux-Laïta : Goëlo, Vannetais, Cornouaille orientale, Haute-Bretagne) au domaine bretonnant occidental (Cornouaille, Léon, Trégor).

Le domaine bretonnant apparaît ainsi comme scindé dès l'origine en deux zones : une zone occidentale à substrat gaulois, une zone orientale à adstrat roman. Cette division est la cause, à partir du X^e^ siècle, de la première fracture dans l'unité du breton par l'apparition d'un dialecte occidental (KLT) et d'un dialecte oriental aujourd'hui réduit au seul vannetais (avec quelques vestiges en Goëlo).

Abstract

According to a superficial analysis, Breton onomastics would show *-ou*, characterizing Léon and Cornouaille, and *–o* forms in the other Breton-speaking regions (Vannetais, Trégor) as well as in the «mixed», now French-speaking part of Brittany.

As a matter of fact, parish names in *-ou* appear in the eastern end of the «mixed» zone. A comprehensive survey of place names confirms the existence of an eastern *-ou* zone and allows a very wide area where the primitive [ou] evolved into *-eu* to be delineated.

Dating evidence shows that the evolution, in Trégor, résults from a late reduction of the posttonic diphtong, and has no link with the *-o* forms to be seen east of a line running from the estuary of the Trieux to that of the Laïta. The latter result from a borrowing, happening at a time when the evolution of [ou] towards [œɥ] (spelt -eù) to be seen today in Vannetais had not yet been completed ; an intermediary stage [oɥ], replaced by [o] in French, should therefore be postulated.

From east to west, one finds :

– *-ou* areas, in which the borrowing took place before the evolution began ;

– intermediary zones, where *-eu* forms (the borrowing taking place at the [œɥ] stage) bear witness to a swift evolution ;

– areas where *-o* forms predominate more and more and where a slower evolution had not yet been completed when Breton became extinct ;

– Breton-speaking Vannetais, where *-o* French forms also bear witness to a borrowing earlier than the end of the evolution now leading to [œɥ].

The nature of this evolution, resulting from an articulatory trend proper to «oïl» dialects, and the chronology of its territorial advance allow it to be attributed to the influence of a Romance adstrat [*adstratum*] opposing the eastern Breton zone (east of the Trieux-Laïta line : Goëlo, Vannetais, eastern Cornouaille, Upper Brittany) to the western Breton speaking zone (Cornouaille, Léon, Trégor).

The Breton speaking zone therefore appears to have been, from the very start, divided into two areas : a western one, with a Gaulish substratum, and an eastern one, with a Romance adstrat. This divide was the cause, from the 10th century onwards, of the first fracture in the early unity of Breton, a western dialect (KLT) separating from an eastern one, today limited to Vannetais (with a few remains in Goëlo).

Diverradur

Kaset eo bet betek-henn ar re a studie an anvadurezh brezhonek da enebiñ anvioù dezho un dibenn -ou, na ve kavet nemet e Leon hag e Kerne, hag anvioù dezho un dibenn -o er brezhonegvaoù all (Gwened, Treger) koulz hag er «rannbarzh mesket», bet gallekaet a-werso.

Pa seller a-dost, e tizoloer anvioù-parrez dezho un dibenn -ou e penn reterañ ar rannbarzh mesket. Ur studiadenn dre ar munud eus an anvioù-keriadenn a laka anat ez eus er reter da Vreizh-Uhel un dachennad ma kaver an dibenn-ger -ou en anvadurezh. Dont a reer, war ar marc'had, da lakaat war wel un dachennad ec'hon-bras ma tegouezh emdroadur ar stumm-orin [ou] gant ur skrivad -eu.

Studi ar bloaziadoù a ziskouez n'eo an emdroadur tregeriek nemet frouezh diwezhat krennadur un diftongenn deut da vezañ didon : n'en deus darempred ebet eta gant ar stummoù en -o a gaver er reter d'ul linenn o vont eus aber an Trev da hini al Leta. Evit ar stummoù-diwezhañ-mañ, ez eus anezho frouezh un amprest c'hoarvezet en ur mare ma oa diglok c'hoazh an emdroadur eus [ou] da [œɥ] a verzer hiziv an deiz e gwenedeg ; ret-mat eo neuze goulakaat ur stad-etre [oɥ], bet kemeret he lec'h gant [o] e galleg.

Kavout a reer evel-se, o vont a reter da gornôg :

– tachennadoù -ou, lec'h ma oa c'hoarvezet an amprest kent deroù an emdroadur-se ;

– tachennadoù-etre, ma vez testeniet un emdroadur abred gant stummoù en -eu (eleze amprestoù er stad [œɥ] ;

– tachennadoù m'emañ (seul vuioc'h ma'z eer war-du ar c'hornôg) an niver-brasañ gant ar stummoù en -o, abalamour d'un emdroadur goustatoc'h, na oa ket bet kaset da benn da'r mare ma voe mouget ar brezhoneg eno ;

– hag a-benn ar fin brezhonegva Gwened, ma prou ar stummoù gallek en -o e c'hoarvezas an amprest a-raok ma ve peurechuet an emdroadur en deus kaset an dibenn-ger da [œɥ].

An emdroadur-mañ a c'houlenn un «tuadur-distagañ diaraok» a zo perzh dibar ar yezh Oil ; pa stader ouzhpenn e teu war wel er reter da gentañ, kent gonit tamm-ha-tamm rannvroioù tostoc'h-tostañ ouzh al linenn Trev-Leta, e teuer d'e lakaat war-gont ul levezon romanek (*adstratum*) a ziforc'h brezhonegva ar reter (Goueloù, Gwened, penn reterañ Kernev-Uhel, Breizh-Uhel) diouzh brezhonegva ar c'hornôg (Kernev, Leon, Treger).

Abaoe an amzerioù kentañ eta, e voe rannet ar brezhonegva e div dachennad : hini ar c'hornôg, ma oa bev c'hoazh ar galianeg da vare an Enbroadeg, hini ar reter a oa romanekaet dija. An enebadur-mañ an hini a voe kaoz, diwar an Xvet kantved, da rannadur ar brezhoneg e div rannyezh : hini ar c'hornôg (KLT) hag hini ar reter, na chom diouti hiziv nemet ar gwenedeg (ha roudoù e rannyezh Bro-Oueloù).

Propositions pour un enseignement bilingue en 1836
Un mémoire inédit de Y.-M.-G. Laouénan

par Fañch Postic*

Un concours lancé par la Société d'émulation de Brest

Une note publiée dans l'*Annuaire de Brest et du Finistère* pour 1836[1], illustrée par deux tableaux sur la situation de l'enseignement primaire dans le Finistère au 1er janvier 1835, constate que, sur 100 enfants, seuls 17, en moyenne, fréquentent l'école[2] : sur les 77 412 enfants de 5 à 12 ans que compte alors le département, «64 358 sont, y lit-on, privés des bienfaits de l'instruction primaire».

Cette conclusion provoque la réaction de la Société d'émulation de Brest[3], dont l'une des principales préoccupations est, selon son règlement général, de «répandre l'instruction au moyen de cours gratuits» auprès des couches les plus défavorisées : «Un état de choses aussi déplorable doit exciter la sollicitude de l'autorité. Il ne pouvait manquer de fixer l'attention de la Société d'émulation de Brest.» Aussi, dans sa séance du 8 avril 1835, celle-ci décide-t-elle de doter d'une prime de 300 francs – en espèces ou sous forme de médaille – un concours qu'elle organise sur la question : «Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le Finistère, et quels seraient les moyens de les écarter ?»Pour y participer, les mémoires doivent parvenir au président de la Société avant le 1er mai 1836[4].

Deux seulement lui seront adressés, l'un en français, l'autre en breton, dont le seul point commun est de penser que la question tourne autour du problème de la langue. Pour

---

(*) Ingénieur d'études au C.N.R.S., responsable du Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale (antenne du C.R.B.C.) au manoir de Kernault à Mellac.

1 «Note sur l'instruction primaire dans le Finistère», *Annuaire de Brest et du Finistère pour 1836*, publié en 1835, p.114-115.

2 28 % dans l'arrondissement de Brest, 19 % dans celui de Morlaix, 14 % dans celui de Quimper, 6 % dans les arrondissements de Châteaulin et de Quimperlé.

3 Fondée le 18 mars 1832, l'Académie de Brest devient, en 1834, Société d'émulation de Brest. Elle publie un *Annuaire de Brest et du Finistère*, et déclare, dans l'article 1er du Règlement général de 1833 (Arch. dép. Finistère, 4 T 83), «s'occuper des travaux d'utilité générale qui se rattachent aux sciences, aux lettres et aux arts, et répandre l'instruction au moyen de cours gratuits». Au début de 1836, la Société compte quelque 77 membres résidants et 50 membres correspondants. Les membres résidants de la Société se recrutent surtout parmi les négociants, les enseignants, les notaires, les avocats et les militaires, dont bon nombre appartiennent au milieu de la marine.

4 *Annuaire de Brest et du Finistère pour 1836*, *op. cit.*, p. 114.

le premier, il convient d'enseigner seulement le français : «L'auteur du mémoire français, note le rapport de la commission chargée d'examiner les projets,... pense qu'il faut proscrire ou au moins négliger tout à fait une langue nuisible ou au moins inutile à l'instruction de nos campagnards, auxquels il ne faut enseigner que la langue française uniquement[5].»

Qui en fut l'auteur ? Nous l'ignorons. Les mémoires ne devaient en effet porter aucune signature, mais une simple épigraphe qui, figurant également sur la lettre d'envoi, accompagnée cette fois du nom de l'auteur, permettrait au besoin de l'identifier. En effet, seule la lettre du vainqueur était destinée à être ouverte, toutes les autres devant être brûlées[6]. Nous ne connaissons la teneur du mémoire en français que par le peu qu'en dit le rapport de la commission. L'auteur semble, en tout cas, un émule d'Auguste Romieu, le fameux sous-préfet de Quimperlé au lendemain de la révolution de 1830[7], puisqu'il propose, comme lui, d'accorder aux instituteurs et aux élèves des primes d'encouragement telles que celles qu'on applique au développement de la race chevaline : «Eh quoi ! écrit-il, chaque année des primes locales sont accordées et distribuées aux éleveurs qui conservent ou améliorent les races de nos chevaux et il n'en existe aucune pour les instituteurs des hommes, étrange anomalie.»

Quant au mémoire en breton, divers documents conservés dans les archives de Théodore Hersart de La Villemarqué permettent d'apporter quelques précieux éclaircissements[8].

Les propositions de Laouénan

L'auteur n'est autre qu'un juge de paix de Brest, Yves Marie Gabriel Laouénan, un homme à la vie pour le moins agitée : né à Loguivy-lès-Lannion en 1781, il s'embarque dès l'âge de treize ans. Fait prisonnier à deux reprises, il passe treize ans dans les prisons anglaises. Ayant atteint le grade de lieutenant de vaisseau au moment de prendre sa retraite, il occupe alors la fonction de juge de paix du premier arrondissement de Brest, ville où il habite au n° 6 de la rue du Château. Laouénan est mort à Plouescat en 1862.

C'est le 8 avril 1836 qu'il fait parvenir aux membres de la Société d'émulation de Brest un mémoire volontairement rédigé en breton[9]

---

5 Cf. Rapport publié en annexe.

6 «Nota» dans *Annuaire de Brest et du Finistère pour 1836*, *op. cit.*, p. 114.

7 «Multiplions les écoles, créons pour l'amélioration morale de la race humaine quelques-unes de ces primes que nous réservons aux chevaux» avait écrit le sous-préfet de Quimperlé en 1831 dans la *Revue de Paris*, t. XXX, 1831, «La Chouannerie», p. 153. Voir à son propos : Robert LECLERCQ, «Auguste Romieu, un sous-préfet antibreton ?», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 365-378.

8 Ces documents ont-ils été adressés à La Villemarqué par Laouénan lui-même ? S'agit-il – comme pourrait le laisser supposer la numérotation des différentes pièces ou encore la lettre (originale) de Laouénan à l'évêque et la réponse (copie) de ce dernier portée sur le même document – de tout ou partie d'un dossier de l'évêché de Quimper qui aurait été confié (pour avis ?) à La Villemarqué (en 1843, quand Laouénan s'est adressé à M^gr^ Graveran ?).

Les archives La Villemarqué conservent quelques lettres de Laouénan, dont la première est du 9 novembre 1845. Le docteur Louis Dujardin publie, dans son ouvrage *La Vie et les œuvres de Jean-François-Marie-Maurice-Agathe Le Gonidec, grammairien et lexicographe breton, 1775-1838* (Brest, 1949, p. 363-365), une lettre de Laouénan à La Villemarqué et la réponse de celui-ci. Aucune de ces lettres n'évoque le mémoire.

Peut-être la source est-elle double, puisque figure également dans le dossier un cahier, sans numérotation, où sont consignés les doubles des courriers et de la traduction française du mémoire adressés par Laouénan à la Société d'émulation de Brest.

Je remercie très sincèrement M^me^ de La Villemarqué de nous avoir permis d'accéder à cette précieuse documentation.

9 Le mémoire en breton est publié en annexe.

pour, écrit-il, «prouver que la langue bretonne n'est point un jargon grossier dénué de toute règle et de science, comme on le pense généralement». L'envoi est accompagné d'une lettre de présentation en français où, après avoir mis en avant l'exemple, probant à ses yeux, de la langue galloise, il relève à travers l'histoire de Bretagne quelques exemples de nature à souligner la nécessité «d'instruire les peuples dans leur propre langue[10]».

Laouénan attribue l'échec de l'instruction dans la partie bretonnante de la Bretagne à «une erreur fatale» d'appréciation : contrairement à l'idée, «malheureusement partagée par presque tous les comités d'arrondissement et communaux chargés de l'Instruction publique», selon laquelle «le plus grand obstacle à la propagation de l'instruction dans la basse Bretagne est la langue bretonne qu'il faudrait avant tout détruire», Laouénan soutient «qu'on ne parviendra jamais à instruire [les enfants bretonnants] qu'en s'adressant à eux dans leur propre langue».

Il défend donc l'idée d'une scolarisation d'abord effectuée en langue bretonne et de l'intégration progressive du français : une école primaire en breton serait créée dans chaque paroisse rurale pour apprendre à lire et à écrire dans cette langue ; puis une école bilingue dans chaque chef-lieu de canton pour apprendre le français comparé au breton, le calcul et le dessin ; un collège dans les villes importantes, et enfin une chaire bretonne dans chaque diocèse compléteraient le cursus scolaire.

L'une des priorités est donc de publier en langue bretonne les manuels et autres ouvrages nécessaires à l'enseignement. Et Laouénan de s'attacher à montrer que le breton est, contrairement à certaines affirmations de l'époque, une vraie langue qu'il convient non seulement de sauver d'une disparition – que certains appellent de tous leurs vœux –, mais encore de promouvoir : il ne s'agit cependant en aucun cas, dans son esprit, de faire barrage au français, mais bien de faciliter l'apprentissage de celui-ci.

Dans son mémoire, Laouénan n'échappe pas, toutefois, à certains poncifs de l'époque sur l'origine et l'antiquité d'une langue bretonne qui, considérée comme une «langue-mère», se serait conservée pure depuis quatre mille ans.

À l'exemple du gallois

L'un des points forts de l'argumentation de Laouénan tient dans l'exemple que fournit le pays de Galles où, soutenues par de grandes et riches familles aristocratiques, la langue et la culture connaissent un renouveau spectaculaire. Laouénan, proche de Le Gonidec avec lequel il entretient une relation épistolaire suivie[11], s'intéresse d'ailleurs de très près à la situation galloise et se tient informé. La Société des galloisants d'Abergavenny[12] organise alors ses premiers *eisteddfodau* sous l'im-

---

10 Cf. lettre en annexe.

11 Les lettres échangées par Le Gonidec et Laouénan ont été publiées par le docteur Dujardin, *op. cit.*, p. 320-363. Aucune de ces lettres ne fait toutefois allusion au mémoire adressé par Laouénan à la Société d'émulation, alors qu'il y est largement question d'un projet de roman en breton, *Kastell Ker-Ian pe Buez eur Veterant eus ar Revolusion*, dont Laouénan a confié le manuscrit à Le Gonidec pour corrections. Le docteur Dujardin a eu entre les mains le manuscrit revu par Le Gonidec, mais on ne sait ce qu'il en est advenu ensuite. Un autre exemplaire est conservé dans les archives La Villemarqué. Ce qui semble constituer le premier «roman» en langue bretonne, écrit vers 1833, devrait faire l'objet d'une prochaine publication par l'Association du château de Kerjean et le Centre de recherche bretonne et celtique.

12 La *Cymdeithas Cymreigyddion y Fenni* (Société des galloisants d'Abergavenny) a été fondée en novembre 1833 et, dès l'année suivante, elle organise un *eisteddfod*, grande fête littéraire et musicale galloise. En 1837, Le Gonidec, Brizeux et La Villemarqué sont admis comme membres honoraires de cette Société animée par le révérend Thomas Price, Lady Augusta Hall et le Breton Alexis-François Rio.

pulsion du révérend Thomas Price, celui-là même qui vint rendre visite à Le Gonidec en 1829 à Angoulême pour soutenir, au nom de la Société biblique de Londres, le projet de traduction de la Bible en breton[13]. Ces relations qui s'intensifient entre Gallois et Bretons aboutiront en octobre 1838 à la participation d'une délégation bretonne à l'*eisteddfod* d'Abergavenny, conduite par Théodore Hersart de La Villemarqué[14].

Laouénan ne semble toutefois pas se faire d'illusion sur ses chances de succès, et l'avoue même dans la lettre qui accompagne son mémoire, le 8 avril 1836. Dès le 12 avril, pourtant, Le Gentil de Quélern, président de la Société[15], lui répond par un courrier où il affirme partager entièrement ses conclusions et dit même avoir converti un sous-préfet de Brest[16] d'abord «fort hostile[17]». Il faut dire que le président est lui-même bretonnant et parle plusieurs autres langues, dont l'arabe. Il est par ailleurs au fait de la situation galloise puisque, dès 1825, il a rencontré le révérend David Jones de passage à Brest[18], puis, en 1829, le révérend Thomas Price lors de son voyage en Bretagne. Il avait alors été question d'établir des liens épistolaires entre Bretons et Gallois et même d'organiser une sorte d'eisteddfod breton à Rennes[19].

Dans sa lettre, Le Gentil de Quélern demande à Laouénan de se charger lui-même de la traduction en français de son mémoire. La lettre traîna-t-elle ? Est-ce parce que le mémoire a été traduit entre-temps par une commission de la Société, comme l'indique le rapport ? Toujours est-il que, le 26 mai, n'ayant apparemment toujours pas de nouvelles de son envoi, Laouénan écrit à nouveau au président de la Société d'émulation, «crai-

13 À partir de 1825, Price et Le Gonidec échangent une correspondance. Les lettres de Le Gonidec à Price ont été reproduites dans le second volume des *Literary Remains of the R. Thomas Price, Carnhuanawc, vicar of Cwmdû, Breconshire, and rural dean*, ouvrage publié en 1855 par Jane Williams, p. 167-179. Elles ont été en partie reprises par le docteur Dujardin dans son ouvrage sur Le Gonidec.

14 Sur ce voyage et sa préparation, cf. Fañch POSTIC, «Les premiers échanges interceltiques. Le voyage de La Villemarqué au pays de Galles», *ArMen*, n° 125, novembre 2001, p. 34-43 ; «La Villemarqué et le pays de Galles (1837-1838) : deux lettres inédites de Thomas Price», *Triade* 1, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1995, p. 15-32. Cf. également Francis GOURVIL, *Un centenaire. L'Eisteddfod d'Abergavenny (septembre 1838) et les relations spirituelles Bretagne-Galles*, Morlaix, 1938, ainsi que le chapitre IX de la thèse qu'il a consacrée à La Villemarqué et au *Barzaz-Breiz* (Rennes, Oberthur, 1960).

15 Vice-président de la Société d'émulation dès sa création, Emmanuel Marie Jean-Evangéliste, baron Le Gentil de Quélern, en devient le président en janvier 1836, après la mort subite de Jean-Antoine Solange Prié, le 31 décembre 1835. Né à Quimper le 29 décembre 1775, cet égyptologue reconnu fait également une belle carrière militaire qui le voit occuper des postes importants d'abord en Égypte et en Suisse, puis en France : directeur des fortifications en Corse, il l'est ensuite à Brest à partir de 1823, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite qu'il prend, en 1831, avec le grade de maréchal de camp. Cf. P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, 1843, p. 228-232.

16 Adrien Cocagne est sous-préfet de Brest de 1833 à 1848.

17 Cf. lettre en annexe.

18 Lettre de David Jones à Richard Philipps du 14 janvier 1825, publiée par le docteur Dujardin, *op. cit.* p. 264-267. Le révérend gallois y évoque «le colonel du Quélern, qui a une connaissance parfaite du breton et parle l'arabe aussi bien que plusieurs langues orientales». «...Nous avons convenu de correspondre, ajoute-t-il, dans le dessein de promouvoir la littérature bretonne.»

19 Lettre de Thomas Price à David Jones, 5 août 1829, publiée par le docteur Dujardin, *op. cit.* p. 270-271. «Il [le colonel du Penhouët, colonel de la gendarmerie de Bretagne] me donna une lettre d'introduction pour le Colonel de Quélern, commandant des fortifications de Brest, qui est également un homme remarquablement habile et qui possède une des plus belles bibliothèques anciennes privées que j'ai jamais vues.

«Ces messieurs me pressèrent de faire un séjour dans la contrée et me demandèrent mon adresse en me proposant d'ouvrir une correspondance sur les questions celtiques et anciennes. Le Colonel de Quélern demanda aussi que je lui envoie les noms et les adresses des savants celtiques...

«Ils me supplièrent aussi de m'efforcer de décider quelques-uns de nos compatriotes à aller de nouveau en Bretagne et à se rencontrer avec leurs antiquaires dans la ville centrale, Rennes, par exemple. Si quelques-uns de nous pouvaient y aller, l'an prochain nous pouvons nous arranger pour annoncer et préparer une sorte d'Eisteddfod, non pas quelque chose de niais... Je désirerai voir une réunion vraiment littéraire...»

gnant, d'après l'opinion qu'on a en général du Breton» que la «Société ne l'ait pas jugé digne d'une traduction». C'est pourquoi il joint cette fois la traduction en français de son mémoire, dans le titre duquel «Finistère» a remplacé «Basse Bretagne[20]».

Le breton, une langue à anéantir...

Laouénan a quelques raisons d'être pessimiste. Accepté tout au plus comme langue auxiliaire d'enseignement, le breton fait souvent à l'époque l'objet d'attitudes beaucoup plus radicales, comme dans le «Règlement pour les écoles primaires élémentaires de l'arrondissement de Lorient», adopté en cette même année 1836 par le comité supérieur de l'instruction primaire : «Art. 21. Il est défendu aux élèves de parler breton, même pendant la récréation et de proférer aucune parole grossière. Aucun livre breton ne devra être admis ni toléré[21].»

Si l'on en croit les commentaires de Laouénan, qui se fonde sur quelques indiscrétions[22], c'est une attitude semblable qu'aurait adoptée, dans un premier temps, le comité de l'arrondissement de Brest[23], avant d'adoucir quelque peu sa position après avoir justement pris connaissance de son mémoire. «J'ai dernièrement appris, écrit-il, que le Comité de l'arrondissement pour l'instruction publique avait d'abord décidé par son projet de règlement, que l'usage de la langue bretonne serait absolument interdit aux maîtres d'école de campagne, l'avait modifiée après la lecture de mon Mémoire, en déclarant qu'on instruira de préférence les enfans en français, chaque fois qu'on le pourra, mais que toutefois on pourra leur parler en breton chaque fois qu'on ne pourra se faire entendre d'eux autrement.» En fait, le règlement, adopté par le comité dès le début de 1834, stipulait déjà dans son article 19 : «Il est interdit aux instituteurs d'enseigner l'idiome breton ; ils pourront seulement se servir de cette langue pour communiquer avec les enfans qui n'entendraient pas le français[24].»

Au début de 1835, choqué par la subvention que le ministre de l'Instruction publique, François Guizot, avait accordée pour la diffusion de soixante-dix exemplaires de l'ouvrage breton *Simon a Vontroulez*, édité par l'imprimeur Lédan[25], ce même comité avait pris la résolution suivante : «Le comité décide que la distribution sera faite ; mais en même temps, il déclare qu'il a vu avec étonnement qu'on le chargeât de distribuer un ouvrage qui ne fait que perpétuer l'usage d'un idiome que tous ses efforts tendent graduellement à détruire, parce qu'ils (*sic*) s'oppose au progrès de l'ins-

---

20 Cf. lettre et traduction en français du mémoire en annexe.

21 Cité par Fañch BROUDIG, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, 1995, p. 362.

22 Peut-être informé par son collègue Le Coat-Dubois, juge de paix du 3e canton de Brest, qui siège au comité en tant que doyen des juges de paix.

23 Placés sous l'autorité du préfet, les comités supérieurs d'instruction primaire d'arrondissement sont présidés par le sous-préfet. Selon l'article 18 de la loi du 28 juin 1833, en sont membres : le maire du chef-lieu, ou le plus ancien maire de la circonscription ; le juge de paix ou le plus ancien des juges de paix ; le curé ou le plus ancien curé ; un ministre de chacun des autres cultes reconnus par la loi ; un proviseur, principal de collège, professeur, régent, chef d'institution ou maître de pension désigné par le ministre de l'Instruction publique ; un instituteur primaire résidant dans la circonscription, désigné par le ministre ; trois membres du conseil d'arrondissement ou habitants notables désignés par ledit conseil ; les membres du conseil général qui ont leur domicile dans la circonscription.

24 Arch. dép. Finistère, 1 T 9.

25 François Guizot (1787-1874) est ministre de l'Instruction publique d'octobre 1832 à février 1836, puis de septembre 1836 à avril 1837. En 1834, il accorde à l'imprimeur Lédan une aide de 500 francs pour la diffusion de son ouvrage *Simon a Vontroulez* dans les écoles (cf. Joseph OLLIVIER, *La Chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, Quimper, 1942, p. 415, note 2). *Simon a Vontroulez pe ar marc'hadour-mercer, heuliet eus a oeuvrou dalif Simon a Vontroulez*, publié par Lédan en 1834, est la traduction, ou plutôt l'adaptation bretonne, de *Simon de Nantua ou le marchand forain* de Laurent de Jussieu.

truction dans les campagnes ; qu'il les isole des villes et les rend par conséquent moins accessibles à la civilisation. C'est pourquoi il émet le vœu qu'à l'avenir on n'accueille plus d'ouvrages écrits en langue bretonne pour l'arrondissement de Brest ou qu'au moins on ne le charge plus de semblables distributions[26].»

C'est le sous-préfet Cocagne, président en exercice du comité, qui se charge d'en informer l'imprimeur morlaisien, dans un courrier où il ajoute : «Si vous voulez y réfléchir, Monsieur, vous verrez que le travail que vous avez entrepris et parfaitement exécuté, j'en suis convaincu, est de nature à produire peu de bien, pour ne rien dire de plus, dans nos populations non-encore françaises, et vous donnerez une autre direction à vos entrepôts[27].» On imagine donc toute la persuasion dont dut faire preuve Le Gentil de Quélern pour renverser une opinion aussi tranchée !

En janvier 1836, une nouvelle version du règlement propose une mouture à peine plus nuancée de l'article sur la place du breton à l'école : «La langue française étant la langue nationale, les efforts constants de l'instituteur tendront à la propager ; il ne pourra se servir de la langue bretonne que pour communiquer avec les enfants qui n'entendraient pas le français[28].» Cette nouvelle rédaction est donc antérieure au mémoire de Laouénan. Y aurait-il eu une nouvelle formulation dont nous n'avons plus trace ? C'est bien possible, d'autant plus qu'en 1836, le baron Le Gentil de Quélern, qui habite Brest, devient membre de droit du comité, en tant que nouveau conseiller général du canton de Crozon[29].

Il semble donc évident que le mémoire a fait quelque bruit. Laouénan cite par exemple un courrier d'encouragement reçu d'un correspondant souhaitant garder l'anonymat, à qui «l'autorité secondaire» a interdit de recevoir et de diffuser des ouvrages en langue bretonne. Les ouvrages cités étant essentiellement des productions de l'imprimeur morlaisien Lédan, on peut se demander si ce dernier n'est pas lui-même l'auteur de la lettre, d'autant plus qu'il a fait parvenir à Laouénan une copie du courrier que lui a adressé, en mars 1835, le sous-préfet de Brest («l'autorité secondaire» ?)[30]. À cette époque, Laouénan semble effectivement en relation avec l'imprimeur morlaisien, puisque, dans une lettre au préfet, en mai 1837, il rappellera comment, «deux ou trois ans» plus tôt, le comité d'instruction de l'arrondissement s'était opposé à la distribution de l'ouvrage *Simon a Vontroulez* dont il s'était chargé pour l'arrondissement de Brest. Il en profite d'ailleurs pour renouveler sa demande, arguant que depuis le comité a changé d'avis[31].

C'est également après avoir entendu parler du mémoire que le pasteur John Jenkins[32], missionnaire baptiste d'origine galloise installé à Morlaix en février 1835, demande à rencontrer son auteur[33]. En 1843, Mgr Graveran dira en avoir eu, lui aussi, des échos élogieux à l'époque[34]. Il faut savoir qu'avant de prendre la tête du diocèse de Quimper, Joseph-Marie Graveran, né à Crozon en 1793, était, depuis 1826, curé de la paroisse Saint-Louis de Brest et c'est à ce titre que, à l'extrême fin de 1837 ou au début de 1838, il remplace Pierre-Marie Inizan, le curé de Recouvrance, au sein du comité supérieur d'instruction primaire de Brest.

---

26 Cf. Supplément au mémoire, note (b).

27 *Id.*

28 Arch. dép. Finistère, 1 T 9, article 11.

29 En 1836, il est en effet élu au conseil général du Finistère pour le canton de Crozon et, résidant à Brest, devient membre de droit du comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement de Brest.

30 Cf. ci-dessus.

31 Cf. lettre en annexe.

32 John Jenkins (1807-1872). Cf. Dewi JONES, «Cent ans d'évangélisation. Les missionnaires gallois en Basse-Bretagne», *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, 1987, p. 167-186.

33 Cf. Supplément au mémoire, note (i). Peut-être a-t-il été averti par M. Le Fourdey, pasteur protestant, qui siège au comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement de Brest.

34 Cf. lettre en annexe.

... ou à préserver et à enseigner ?

Nul doute en tout cas que la question embarrasse, d'autant plus que Laouénan présente clairement la langue bretonne comme un moyen de mieux apprendre le français. Dans son rapport[35], la commission chargée par la Société d'émulation d'examiner les mémoires n'évoque pour ainsi dire pas le mémoire en français dont le compte rendu se résume à quelques lignes. Il faut dire que son auteur ne semble guère persuadé de l'intérêt même du concours et se contente de quelques propositions à caractère économique : développer les moyens de communication, et notamment les chemins vicinaux, prolonger les baux ruraux de neuf à dix-huit ans..., instaurer des primes !

La commission s'attarde au contraire longuement sur le projet de Laouénan dont elle reconnaît la «plus haute portée» et dont elle reprend les conclusions sur la nécessité de maintenir et de développer la connaissance du breton et sur les bienfaits du bilinguisme : «Nous terminons en disant avec lui que s'il est vrai que l'on soit autant de fois homme que l'on sait de langues, il n'est pas moins vrai que l'on n'est, à vrai dire aussi, l'homme d'un pays qu'autant que l'on en parle l'idiome.»

«Ce qui est certain, lit-on encore, c'est qu'une langue de plus dans la somme des connaissances humaines nous semble d'un grand poids et que dès lors il faut se garder de l'anéantir.»

Si l'on en croit Laouénan, la Société d'émulation de Brest aurait effectivement nettement pris position en faveur du breton, en déclarant «qu'il ne fallait pas chercher à détruire la langue bretonne, qui loin d'être nuisible au français, en facilitait au contraire la connaissance, comme étant une langue mère, méthodique, logique et rationnelle, et n'ayant rien de commun avec le mauvais jargon de la haute Bretagne ni les vilains patois de nos diverses anciennes provinces, qu'on devait au contraire tâcher de détruire ou du moins de corriger[36]».

Il s'agit bien là de quelques-unes des grandes lignes développées dans son mémoire par le juge de paix qui, comme c'est souvent le cas à l'époque, n'a visiblement guère d'estime pour le gallo voisin : «Quelle différence, écrit-il, de ce langage informe et grossier à notre langue mère, qui a sa syntaxe propre et neuf ou dix lettres muables qui concourent tant à l'euphonie ; qui a trois verbes auxiliaires, qui conjugue ses verbes actifs de cinq manières et ses verbes passifs de quatre. Quelle différence enfin du jargon Gallo à cette langue mère qui a, selon l'opinion la plus générale, fourni des racines au grec, au latin et à l'allemand[37].»

La question de l'enseignement du breton semble alors avoir soulevé un véritable débat à Brest et c'est probablement ce qui explique le délai mis à décerner un prix qui, à l'évidence, aurait dû revenir à Laouénan. Les compléments d'informations qui lui auraient été demandés ne sont sans doute qu'un simple moyen de gagner du temps : il aurait été reproché au mémoire de Laouénan, «d'une part, d'être trop court et trop précis ; et, d'autre part, tout en faisant connaître les obstacles qui... s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le Finistère, et le remède à y porter, de ne point assez entrer dans les détails sur les ouvrages faits pour y parvenir[38]». Il aurait été ensuite prétexté qu'aucun des mémoires ne répondait vrai-

---

35 Cf. Rapport en annexe. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'un rapport réellement présenté devant la Société d'émulation ou d'un simple projet.

36 Cf. Supplément au mémoire, note (k).

37 Il faut, semble-t-il, attendre 1857 et la publication des *Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan* par le docteur Alfred Fouquet pour voir enfin soulignés la spécificité et l'intérêt de la langue et de la culture du pays gallo.

38 Cf. Supplément au mémoire. Aucun de ces reproches n'apparaît dans le projet de rapport de la commission.

ment à la question posée, et que le prix ne pouvait donc être décerné : «Bien qu'il y ait un an déjà depuis le 8 de ce mois que j'ai remis mon Mémoire breton à la Société d'émulation de Brest, je suis encore à connaître sa décision à ce sujet. Je sais seulement qu'un autre mémoire écrit en français, lui a été présenté & que les commissions chargées de les examiner et d'en faire un rapport, s'étant enfin entendues et réunies, avaient déclaré, qu'aucun des deux Mémoires n'avait rempli le but proposé, mais que chacun d'eux ayant son mérite, au lieu du prix décerné, il sera fait à chaque auteur un don de livres à leur choix, pour la valeur de cent francs[39].» En avril 1837, le juge de paix n'est donc toujours pas fixé sur le sort de son mémoire et sur le résultat définitif du concours.

La «grande unité française»

C'est sans doute pourquoi, le 10 mai, il décide de s'en remettre directement au préfet, le baron Germain Boullé[40] et, comptant sans doute sur les origines vannetaises de ce dernier, il lui adresse une copie de son mémoire sur une question qui, écrit-il, «touche à l'avenir et au bien-être de tous les cultivateurs, artisans et ouvriers de notre Département bretonnant[41]». La réponse du préfet ne tarde pas qui, dès le 5 juin, lui signifie un avis final qui a, pour le moins, le mérite de la clarté : «Vous voudriez, Monsieur, que l'instruction primaire se donnât en breton dans nos campagnes et que chaque commune y eût son école bretonne. Cette idée certes devrait être suivie si les Bretons ne devaient pas se fondre chaque jour davantage dans la grande unité française. Mais par cela seul que nous ne formons aujourd'hui qu'une nation, que nous avons la même constitution, les mêmes lois, le même gouvernement, de bons esprits peuvent croire que toutes ces choses communes nous amèneront à n'avoir aussi qu'une même langue et que dès lors, il faut éviter ce qui tendrait à en retarder le moment. C'est là sans doute, Monsieur, ce qui a fait que votre mémoire n'a pas obtenu auprès de la Société d'émulation et du comité supérieur de l'arrondissement de Brest, le succès qu'auraient désiré vos convictions[42].»

Le débat est-il clos ? Pas vraiment, car, dans l'*Annuaire de Brest et du Finistère* pour l'année 1838, est publiée une «Notice sur la langue celtique ou bretonne» qui insiste sur l'antiquité de la langue bretonne et sa parenté avec les autres langues anciennes, en se référant notamment aux travaux de dom Pezron ; mais le plus surprenant est ce que l'on peut lire dans l'avant-propos qui vient présenter le contenu du volume. Évoquant la notice – anonyme – qui présente la langue celtique comme la première langue parlée dans toute l'Europe, «antérieure à l'existence des Grecs et des Romains», l'auteur – sans doute le président Le Gentil de Quélern lui-même – se permet d'ajouter : «On peut donc s'étonner de l'acharnement de quelques individus qui prétendent anéantir cette précieuse médaille, la plus ancienne et la plus curieuse de toutes celles que le temps a épargnées jusqu'à nos jours. Mais nous réservons pour une autre publication sur ce sujet des développements qui seraient déplacés dans cet avant-propos.» Quand on sait que ce volume porte sur sa page

---

[39] Supplément au mémoire, note (i).

[40] Né à Pontivy en 1786, avocat à Saint-Brieuc de 1815 à 1830, Germain Boullé devient préfet du Finistère en 1836 et le reste jusqu'en 1848. Son attitude n'est sans doute pas aussi tranchée que le laisse supposer sa réponse à Laouénan. Sollicité en 1837 pour donner son avis sur l'opportunité d'attribuer une subvention ministérielle à diverses publications bretonnes de Lédan, il apporte son soutien à l'imprimeur : «Plusieurs de ces écrits sont, sans aucun doute, propres à exercer une utile et salutaire influence sur l'esprit des habitants de nos campagnes», écrit-il alors M. Calloc'h, l'inspecteur des écoles primaires de Quimper, citant notamment la traduction de *Simon de Nantua* et celle des *Veillées villageoises*. (Arch. dép. Finistère, 1 T 202).

[41] Arch. dép. Finistère, 1 T 202.

[42] Cf. lettre de Laouénan et réponse du préfet en annexe.

de titre «Avec l'autorisation de M. le Baron Boullé préfet du Finistère», cela tiendrait presque de la provocation ! Mais cette annonce n'aura, semble-t-il, pas de suite.

Dans les Annuaires successifs, il ne sera pas question du mémoire de Laouénan, ni du concours de la Société d'émulation. Faute d'avoir obtenu satisfaction de la part de l'État, Laouénan se tournera vers l'Église, en adressant, en 1843, son mémoire à Mgr Graveran, nommé à la tête de l'évêché de Quimper en mai 1840. Si la réponse de l'évêque se montre plus favorable à la langue bretonne, elle n'est finalement guère plus encourageante que celle du préfet pour le juge de paix brestois : croyant reconnaître chez Laouénan l'école de Le Gonidec, il invite d'abord les Bretons à s'entendre sur l'écriture du breton, ce qui lui paraît quelque peu mission impossible. Peut-être l'ancien curé de Brest ne veut-il pas raviver un débat dont il a été le témoin.

Laouénan aura-t-il la satisfaction, comme il l'avait demandé au préfet, de voir son mémoire déposé à la bibliothèque de la ville de Quimper, «persuadé d'avance qu'un jour cette question sera soulevée de nouveau, et qu'on sera bien aise de savoir comment elle avait été envisagée[43]» ? Nous l'ignorons, car si le préfet semble effectivement avoir fait le nécessaire, la bibliothèque ne conserve pas de trace d'un tel dépôt[44].

Les rendez-vous manqués de l'enseignement bilingue ?

L'idée quelque peu novatrice d'un enseignement bilingue n'est toutefois pas totalement nouvelle. Le 15 novembre 1831, le ministre de l'Instruction publique, Montalivet[45], avait sollicité l'avis des préfets des départements bretonnants sur un projet qui se proposait déjà d'enseigner le français par le breton[46]. Le raisonnement était assez proche de celui de Laouénan : «L'auteur de ce projet, après avoir rappelé que, dans la majeure partie de la Bretagne, les habitants parlent exclusivement le bas-breton, expose que, si on veut les éclairer au moyen des écoles normales primaires, il faut avant tout leur enseigner le français d'après une méthode progressive, mais sûre. Il représente que dans les écoles que possèdent les villes, on met, de prime abord, entre les mains d'enfants qui ne connaissent pas un mot de français, des grammaires ou autres ouvrages écrits entièrement en cette langue ; qu'on leur fait ainsi employer un temps considérable à apprendre fort peu de choses, et que, de retour dans leurs campagnes, ils perdent bientôt de vue les notions légères et incomplètes qu'ils ont reçues d'après un mode aussi défectueux.»

Le projet proposait donc d'établir «un système gradué d'enseignement» de deux ans dans ces écoles normales primaires : «La première année serait consacrée à l'enseignement, par principe, de la langue celto-bretonne, chaque élève s'y occuperait suivant le district auquel il appartiendrait, de l'étude de l'un des quatre principaux dialectes qu'offre cette langue. Nos livres élémentaires seraient abrégés et traduits du français en bas-breton et les élèves seraient exercés à l'intelligence parfaite de la lettre ainsi que de l'esprit de ces livres qui contiendraient les éléments de la lecture, de la morale, de la religion, du calcul, de la géographie, de l'histoire, etc.

---

43 Arch. dép. Finistère, 1 T 202.

44 Il n'y a pas de trace de cette affaire dans les archives municipales de la ville de Quimper. La lettre du préfet fut-elle réellement expédiée ?

45 Marthe Camille Bachasson, comte de Montalivet (1801-1880), est ministre de l'Instruction publique et des Cultes du 13 mars 1831 au 27 avril 1832, avant de retrouver le ministère de l'Intérieur qu'il avait déjà occupé de novembre 1830 à mars 1831.

46 Arch. dép. Finistère, 1 T 202. Cf. Daniel BERNARD, «La langue bretonne à l'école primaire. Un projet officiel d'enseignement bilingue en Basse-Bretagne, en 1831», *Annales de Bretagne*, t. XXXII, 1917, p. 1-9.

«Les cours de la deuxième année consisteraient 1° dans un cours de celto-breton comparé où l'on établirait tous les rapprochements possibles entre les quatre dialectes ; 2° dans un cours de grammaire française dont les éléments seraient écrits en celto-breton, à l'instar des grammaires latines et grecques. En outre, les mêmes livres que, l'année précédente, les élèves avaient étudiés en celto-breton, écrits cette année en français et non abrégés, serviraient à leur enseigner la langue française et à se fortifier dans la lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme, la géographie, l'histoire, etc. Enfin, les élèves des écoles normales primaires iraient ensuite renouveler les mêmes cours dans leurs cantons respectifs.»

Mais seul le préfet du Morbihan, Édouard Lorois, avait répondu positivement, tandis que ses collègues du Finistère, Pellenc[47], et des Côtes-du-Nord se montraient au contraire favorables à la disparition pure et simple de la langue bretonne. Comme Montalivet est nommé au ministère de l'Intérieur en avril 1832, le projet n'aura pas de suite[48].

On peut se demander ce qu'il serait advenu du projet de Laouénan si les circonstances avaient réuni, au moment du concours de la Société d'émulation de Brest, un ministre tel que Montalivet et un préfet tel que Le Pasquier[49], originaire de l'Yonne, qui, succédant à Pellenc dans le Finistère, montrait une réelle sympathie pour une langue bretonne qu'il avait décidé d'apprendre et même d'utiliser dans ses discours ?

«...Un jour cette question sera soulevée de nouveau, et ...on sera bien aise de savoir comment elle avait été envisagée» : l'avenir semble, d'une certaine façon, avoir donné raison au juge de paix brestois, même si l'instruction s'est finalement développée dans le Finistère sans le support de la langue bretonne et même largement à ses dépens. Le débat soulevé par l'intégration des écoles *Diwan* au sein de l'Éducation nationale tourne en effet pour une bonne part autour de la question de la pédagogie par immersion, où l'enseignement se fait d'abord en breton, avant d'intégrer progressivement le français. Mais la situation est bien différente : si, au milieu des années 1830, les enfants susceptibles d'être scolarisés étaient pour leur très grande majorité monolingues bretonnants, aujourd'hui il s'agit d'enseigner le breton à des élèves dont ce n'est plus que très exceptionnellement la langue maternelle.

En ce début des années 1830 les positions des ministres, préfets ou sous-préfets... sont loin d'être unanimes face à la langue bretonne et à son enseignement. Et force est de constater que, hier comme aujourd'hui, face aux prises de position favorables de certaines personnalités, ministres ou autres, il existe aussi de fortes oppositions qui se manifestent au travers de puissants groupes de pression. Si l'on peut retrouver chez Laouénan certains arguments chers aux partisans de l'enseignement du breton à l'école ou de l'intégration de *Diwan*, les positions des comités supérieurs de l'instruction primaire, comme celle du préfet Boullé qui met en avant la «grande unité française», ont également toujours des défenseurs très actifs.

*

* *

---

47 Et non Auguste Billard, comme le suppose Daniel Bernard, *op. cit.*, p. 9, note 1, qui, à peine installé en janvier 1831, se voit déplacé dès le mois de mai. Né à Paris en 1790, Gabriel Charles Joachim Pellenc lui succède en mai 1831 et reste à Quimper jusqu'en mai 1832. Nommé préfet de l'Isère, il est membre correspondant de la Société d'émulation de Brest, tout comme son collègue Auguste Romieu, alors préfet de Dordogne.

48 Fañch BROUDIG, *op. cit.*, p. 363-364.

49 Ambroise Augustin Le Pasquier (1788-1839) est préfet du Finistère de 1832 à 1834. Originaire de Turny dans l'Yonne, il apprend le breton, prononçant des discours, donnant les décisions des conseils de révision dans cette langue, entretenant même une correspondance en langue bretonne avec l'imprimeur Lédan. (Cf. Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, 1991, t. II, p. 1029, notes 3 et 5, et p. 1032, note 1).

ANNEXE

Documents

Copie de lettre de Laouénan au baron Le Gentil de Quélern, président de la Société d'émulation de Brest[50]

Brest, le 8 Avril 1836

Messieurs

La question qui vous occuppe en ce moment, et qui en effet mérite toute votre sollicitude, a également été l'objet des méditations de nos voisins d'outre-mer.

Là, comme chez nous, on avait d'abord cru que le premier obstacle à la propagation de l'instruction populaire dans la Principauté de Galles, était la langue galloise, et que la première chose à faire, était, à l'exemple d'Édouard I[er][51], de détruire jusqu'à sa dernière trace. Mais, mieux avisés, ils sont bientôt revenus de leur erreur, et à l'exemple de ce même Edouard, ils ont pensé que pour mieux réussir il fallait s'adresser aux Gallois en gallois même ; Et c'est alors qu'ils adoptèrent le système scolaire que je retrace dans le Mémoire que j'ai l'honneur de vous présenter.

Ce mémoire obtiendra-t-il votre suffrage ? Je ne le pense pas. Cependant de tout temps on a recommandé d'instruire les peuples dans leurs propres langues.

Charlemagne ordonne dans ses capitulaires aux pasteurs de la Bretagne, qu'il venait de conquérir, d'instruire leurs troupeaux dans la langue du pays.

Le concile de Chateaugontier, tenu en 1231, défend de donner de cure en basse bretagne à celui qui n'entend pas et qui ne parle pas bien la langue bretonne.

En 1565, un arrêt du Parlement de Bretagne déclare qu'un recteur bas-breton est tenu de savoir la langue du pays, si son vicaire ne la sait pas, sans quoi il doit quitter sa cure.

C'est, partant de ce principe que dom Le Bouthillier, célèbre réformateur de la Trappe, refusa en 1655, l'évéché de Léon, parce que, disait-il, il ne savait pas le breton.

Et de nos jours, le feu Prince de Roc'han, ancien archevêque de Besançon[52], refusa pour le même motif, l'Évéché de Quimper, après Dombidau de Crouseilhes[53].

Enfin, la déclaration du Roi de 1742, rendue sur la demande des Etats, exclut du concours pour les cures de basse-bretagne ceux qui ne savent pas la langue du pays.

Voilà, Messieurs, joints à ma propre expérience, les motifs qui m'ont engagé à vous adresser mon Mémoire, et à l'écrire de préférence en breton, pour vous prouver que la langue bretonne n'est point un jargon grossier dénué de toute règle et de science, comme on le pense généralement. Au surplus, votre honorable Président est encore plus à même que moi de vous faire connaître toute sa richesse et sa beauté, et je m'en rapporte entièrement à lui pour la traduction et l'interpretation de mon Mémoire.

J'ai &c. &c.

Messieurs les membres de la Société d'Emulation de Brest

*
* *

---

[50] Copie sur cahier manuscrit. Archives La Villemarqué.

[51] Édouard I[er] (1239-1307), roi d'Angleterre de 1272 à sa mort, fait la conquête du pays de Galles et de l'Écosse.

[52] Né en 1788, le duc Louis de Rohan a été ordonné prêtre en 1822. C'est après le décès accidentel de sa femme qu'il entre à 1819 à Saint-Sulpice. Il devient archevêque d'Auch en 1828, puis de Besançon. Nommé cardinal en 1830, il séjourne un temps en Belgique et en Suisse après les événements de 1830, ne regagnant son diocèse qu'en 1832. Il y est mort en 1833.

[53] En 1823, c'est Jean-Marie Dominique de Poulpiquet de Brescanvel qui succède à Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhes à la tête de l'évêché de Quimper.

Mémoire en breton adressé par Laouénan à la Société d'émulation de Brest[54]

Skrid evid ar strollad a gendamouez a Brest

Ra zélaouo neb an deuz diskouarn da glévout
St Vazé pen 13 V. 9.

Pé ré int ann harzou oud diorroadur
deskadurez ar bobl [é][55] vreiz-izel,
ha pétra a véfé da ober évit ho fellat ?

Chétu azé, Aotrounez, ma n'em faziann ket, ar goulenn oc'h euz gréad ouz-oc'h hoc'h-unan, goudé heb mar, béza reizet taolenn ar Skoliou elfennuz er finister, hag hini ann niver a vugalé a bep reiz ho hent, hag anavezet gant glac'har pénaoz eur buguel hep kén war zeg enn doé eunn tammig a zeskadurez é Vreiz-izel.

Ann dra-zé a zo e gwirionez gwalvanuz hag a zelez evit gwir holl bréder ar c'halloud hag hini minnouned ho c'henvroiz. Kouskoudé [ar] respond d'ar goulenn-zé néo ket diéz ; rag an[n] dic'hounidigez euz ar skoliou a vréman diwar ar méaz, hag er[ez] ar vugalé d'h[o] heulia a zeu euz ho reizadur hag euz eur fazi gwalluz meurbed d'ar vro-man, ha siouaz, rannet gant to<a>st da vad an holl gannaduriou euz ar vro karget euz ann deskadurez ennhi ; da lavaroud éo penaos war ho ménoz, ar brassa hars a énep diorradur ar vreiz izelis, éo ann iez brézounek, ha pénaoz an dra genta da ober a véfé he gas-da-get ; hag évit kement-sé ho deuz difennet, a éneb ali an diveza Prefed a finister hag hini ar ministr ar gelennadurez holleg, al Lévriou brézouneg ha zo-ken ann troidigez enn iez-zé euz an obériou ar ré c'halloudusa da [skuila] ar pleg évid ar wiziegez é touez ar vreiz izéliz diwar ar meaz, kenn éneb ouc'h pep gwellaen, ha pé ré ne hellor biken kélen nemert dré ho iez ho unann, péhini, pell diouz beza eunn harz oud an deskadurez, a zo, en éneb eunn iez gwiziez hag alc'houez skiand ann arwesiou-koz.

N'euz ked eur ger brezouneg ha na zigaz gant-han koun euz a eunn digwez brudet bennag, euz a eunn darvoud historik, pé euz a eul Lez hano anat péhini a vern atao da c'houzoud ar meneck pa choantaeur komz ha skriva gant freazded diwar benn traou ar vro. Arrüoud a ra dré red euz ar réoliou ha reiz vad ann iez mamm-zé, pénaoz bretouned Breiz izel ho deuz, en holl, eur spéred hag eur skiand mad, ha pénaoz é komzond holl fréaz ha gand eunn doaré a anaoudégez euz an déréadégez akeduz euz ar gériou pa gomzont enn ho iez ho-unann.

Euz ar skiant-zé éo é teu dézo ann érez da goumz gallek. Aoun ho deuz, zo-ken pa her gomzond fréaz, da gomz a éneb her réoliou hag en eunn doaré dizéréad.

N'en em faziit ket, aotrounez, ar vrétouned à Vreiz-izel a gomz gant sulvui a fréazded ho iez, ma-z-éo evit-ho holl skouarnuz, da lavaroud eo deut dézo dré ar skouarn hep ken, ha dalc'het da galz a gemmaduriou a zeufé da vrouda sulvui ho diskouarn kizidick meurbet ma pelléet ouch réoliou, pé ré n'anavezont ket ho hunan hogen pé ré ho deuz sunet ével al Léaz, war vroun ho mamm, ha pé ré a heulíont gant aket dré skouer, ha nerz ijin ho iez heb ken. ével-se ivé é c'houarzont peur liesa da fri ann diavésiad pé eur bourc'hiz a gomz dézo enn eunn doaré dizéréad. ann iez-zé a bad abaoué pévar mil bloaz, a zo en em viret *pur* abaoué, hag en deuz dalc'hed ouc'h ar c'hant-vedjou ével ouc'h ann tréc'hérien ; hac hirio an deiz ez éo atao ann heveleb-unan. evel sé ivé hor c'henvroad gwiziek meurbed, ann abbat Pezron né hellaz ked, en hé zouéz euz eunn hévélep burzud, en em viroud ouc'h crial pénaoz é oa anad é ioa iou<a>l. Doué é pado keit ann amzériou, dré ma renté, ével ann hébréach, gériou ann Aotrou enn eunn douaré déréad ha diaoz ; hag évit gwir enn test a gément-sé neuz nemet lenn troidigez ann Testamant-nevez é brézounek gand ann aotrou Le Gonidek, pehini a zeu ouc'h penn da drei ivé é Brézounek ann testamant koz diwar c'houlenn ar strollard Biblig à Londrez.

Eh, chétu-azé ann iez à feller kas-da-get ! Ha dic'hourvez oar-'ta, pénaoz diwar 2,573,935, den a zalc'h Breiz, ann hanter toast da vad anézo a gomz brézounek, ha pénaoz ann hanter zé a zo atao en em viret enn hé stad abaoué meur a gant-vedou, daoust petra bennag ma-z-éo bet ann niver euz ann dud ennhi. Pénaos ar finister, hé unan a zalc'h 524,396, den ha pénaoz war 77,412, bugel euz an départamant man, da bé ré é vern rei deskadurez,

---

54 Archives La Villemarqué.

55 Un «B» est ajouté au-dessus du «v» de «vreiz-izel». Le manuscrit présente des manques et des mots effacés. Nous avons tenté d'y remédier par les ajouts entre [...]. Entre <...> sont mentionnés les mots et passages raturés.

70,000, da nébeuta na boellont ked eur ger gallek zo-kén ; pénaoz, mar dré zarvoud unan bennag anezo gwiziékoc'h éged ar ré all ho deuz desket, tuma ha tu-hont eur ger bennag a c'halleg ; ez-éo évit lavaroud, diwar-dré-nich, ha daoust d'ar bré a zeu peurvui euz a ijin ann daou iez, péhini ne vezo biken rentet éaz dezo nemert dré skoliou enn ho iez ho unan. Ankounac'haad a réeur pénaoz bugaligou boazet da gomz ha da vennat é brézouneck, né hellont diski gériou diavesiad, nemert dré skeuden ha dré hévélidigez, ha dré zé ez éo red mad déraoui gant-ho dré ho iez ho-unan da genta.hag évit lavarout gwir, pénaoz ec'h helleur enn eur c'hiz all déraoui kelennandurez ar Vrétouned iaouank pé ré ne gomzont nemert ar brézounek ?

Alessé-ta ar red da gaout da genta eur skol elfennuz brezounek pemdeziek pé sulveg é pep parrez diwar ar méaz é Vreis izel, évit deski d'ar vugalé len ha skriva enn ho iez, ha goudé eur skol hanter brézounek ha galleg, e pep penn léac'h a [ganton] divar ar méaz évit deski dézo an[56] iez diveza-sé, ar jed hag ar rouden, pé ann trésadur. En doaré sé heb-ken ec'h hellfor skinna[57] ar c'hoant deski, é touez ar vreiz-izeliz, ma lakéeur éves peur-gedged da drei é brézouneg al lévriou ar ré wella évid he[58] skuila dré ar vro ; evel ma vé lévriou mad diwar benn ar c'hounidigez an tiégez hag ar michérou all, hag heb dalé pep tiad en défé, hervez he wended hag hé vicher, he léviouigoudorn, ével m'en deuz buez ar sent, hé gantikou, hag he heuriou brezounek. Kément-sé a zo heuliet pell zo er par<r>essiou brezouneg é vréiz-veur, ha kurunet gant ar brasa gounit. Penaos, évit gwir, ec'h helleur enn eur c'hiz all deraoui kelennadurez ar Vretouned iaouank pé ré na gomzont neme<r>d é brezounek ?

E gwirionez, ha kement-sé à dlefé béza dré gentelou ar grammer galleg, ôc'h heulia an doaré tamallet gand ar peur vrudet Rollin, hag heuliet gwerch all er skoliou evit deski al latin d'ar iaouankiz ? Nann, heb mar, rag red éo ec'h oufend araog, ouc'h penn ar ger hag ann douaré d'hé léc'hia enn ho iez ho-unan, ar roll a zéré ouz pep ger, ha penaoz é tléer ho léc'hia er frazennou, évid ho lakaad ac'houdévez hervez hé réglen hé-unan, enn iez gallek. Hogen euz ann iez kenta-sé piou éo en deuz han disket dézan ?

Hé vamm, pé hé vagérez ; rak greg eur Plouziad a vreiz izel kerkoulz hag hini eur bourc'hiz, o komz ouz hé c'hrouadur, a laka gand ann hévélep son, é gwirionez peurliésa heb gouzout dézo, ann hanvou d'ann traou, ar verbou d'ann obériou, ann adjektivou d'ann arwesiou, ar prepozizionou d'ann hévélédigezou, ar [Rag][59]-hanvou d'ann dud, ha pep ger ôc'h en em unani gand ar rat, a béhini ez éo ann arwez, ann urvaniezou dishevel-sé éo, a ra ar chaden hag ann éréadur euz à gériou al Langach kenta, hag ar c'hentélier ar gwizieka n'en deuz mui d'a zisklériа dezo nemerd ar gériou-sé, pé ré, ével ma teuomp d'hen diskueza, na hellont béza poellet mad], nemerd gand ar ré a gomz déjà eul langach, ha pé ré a voar[60] pétra éo ar gomz.

Evel-sé-'ta aozet, n'ho défé nétra da ober nemerd trei, enn ho ménosiou vihan, ann arwesiou euz ann iez galleg ; ôc'h hévélébékant gant préder pep kevren euz ar gomz unan-a-unan, hag ô teurel éves ouc'h réolen peb hini, ha dré sé ouc'h dishévélédigez ijin ann daou iez. Enn doaré-sé, goudé béza gréat da genta ho ratou vihan é brezouneg é teskint éasoc'h mennat ha diskléria ho mennosiou a galleg, hervez réoliou ann iez-sé. Rag, ével m'hel lavar mad meurbed ann abbat Sikard, arwésiou eunn iez na roont ket à vennosiou ; na réont nemerd digas da goun euz ar ré hon euz a ziaraok staget out-ho, hag ével-sé ho galv gant reiz, *arweziou a asgalv.*

N'em em estlammit quet[61]-'ta, goudé-sé, gand érez ar Vreiz-izeliz da vont d'ho skoliou elfennus – Evit gwir, petra a zeskeur dezo, hirio ann deiz zo-kén, é darn vuia anezo ? Len latin ha galleg é lévriou ha na boellont nag ann eil nag éguilé. hé aslavaroud a rann, ne ket er c'hiz sé é rear é prinselez a c'hall e vreiz-veur. éno, pep parrez brézouneg é deuz eur skol brezounek Pemdeziek pé da vihana sulek, dalc'hed peurliesa gand ann aotrou kuré hé-unan ; hag ar c'huré-sé, araok béza lékéat da benn war hé barrez, a dlé rei da wir dré skrid ez éo Lennek Brezounek. evel-sé, petra bennak ma-z[int] paour é skoas ar véléien all euz ar vrosaoz, ez int, enn holl gwiziek meurbed, ha lod a réond euz peuz holl strolladou gwizieg euz ho bro. Lakaad a reond ho holl breder da skléria da

---

[56] «en» ajouté dans l'interligne. Le manuscrit comporte quelques corrections et ajouts qui sont peut-être de la main de La Villemarqué.

[57] Correction d'un «K[?]Kinna» en «skiña».

[58] «ho» ajouté dans l'interligne.

[59] Correction. Le mot original n'est pas lisible.

[60] Corrigé en «War».

[61] Corrigé en «ket».

vlenna[62], ha da gélen mad ho farrezioniz, rannet diouz ho c'henvroiz[63], ével hor ré, dré ann iez brezouneg ho bro. evit kement-sé ho deuz diraouet dré hober da genta [levriou] elfennuz é brézounek bro saoz, ha goudé grammelou, dikzionnérou, hag ann holl levriou all lézének. [kement-sé] n'éo nemet[64] holl, strollard[65] ar vrétouned bro-zaos é [...] c'hoant lakaad keit-ha-keit é wiziegez ho c'henvroiz, brezouneg hag ho breuder ar saozon, é deuz gréad ober enn iez ar prinsélez a c'hall diou gazetten pemdeziek pé ré a réont brao ho zraou, ker gwizieg éo déjà ar vro-zé ha ken douget éo évid ar skianchou. Bez ez oar[66] den, a lavareur, kenn aliez a wéac'h ha ma c'houzeur a iez : ha gwir ; hogen ivé, a hend all, ne oar[67], e gwirionez, den hé vro, ma na c'houzeur ked ann iez.

Bez ez euz er Prinsélez-sé ha zo-ken é vro-saos, meur a strollard[68] enn holl-d'ann-holl en em roet d'ann iez, d'ar gwersadurez ha zo-ken d'ar barzonek pé *vuzik* brézounek bro zaos. Jorch IV enn hano, péhini, ével m'her gouzeur a oé bet pell prinz a c'hall, en doé enn hé lez eunn télenner évit kana dézan kanaouennou ar vro-zé, pé ré a garé kalz meurbed. Ar vrétouned bro-zaos a zo kalz douget d'ho iez mamm, hag ober a reond ho holl challoud évid skuila é touez ho c'henvroiz ar pleg évid ho iez, evel m'hen test ann digwez-man.

Ar strollard[69] brezounek bro-saoz, é londrez, ô véza klévet pénaoz ann aotrou Le Gonideg en em brédérié euz troidigez ann testamant-koz enn iez brezonneg arvorig, ha pénaoz en doé ézomm euz ann dikzionner latin-brezounek bro-saoz, péhini a viché talvoudek meurbed dezan évit dond a benn da lakaad hé droidigez a-unan gand ar bibl é brézounek bro-saoz ; ar strollad-man, émé-vé, a reaz lakaad er chélaou ann erbed da ober enklaskou évit kavoud al levr-zé, hag hé gaz d'ar strollad brézouneg é Londres, évit beza kaset d'ann aotrou Le Gonidek.

Al levr-sé dibaod ha kéar meurbed é vro-zaos hé-unan, ô véza bet dizoloet gand eur viker a Grikawel, ha kaset d'ar strollard[70], hou-man à gasez a zevri eur c'hannad, gwiziek meurbed da Angoulem évid hé ginniga d'an aotrou Le Gonidek. Ar c'hannad-zé, péhini a ioa[71] eur person, hag enn hévéleb amzer eur c'hevrennek d'ar strollard[70] Biblig é Londrez, péhini ô c'houzoud ez éé da wéloud hor c'henvroad gwizieg, a gargas anézan da bréna digant-han a ziaraog, ha war hé lavar, hé droidigez euz an Testament-Koz.

Ann azaouez zé évid ho iez ha gwiziégez hor c'henvrois a ioa kuzet gant ho pelloc'h c'hoaz.

Ann doctor ha gwiziek meurbed thomaz Edwardz, euz ar strollad brezounek bro-saoz é londrez, ô véza d'hé dro, ar mémor da ober eunn dikzionner Saoz brézounek, Pehini a vezo ann eil gévren euz ann hini brudet braz a William Owen, hag ô veza gwelet obériou Brézouneg arvorig ann aotrou Le Gonideg, a skrivaz dézan penaoz évit kas da benn hé labour, hen er bédi da gaoud ar vadelez da gaz dezan hé obériou meuluz meurbed, ha pénaoz é kinnigé dézan é trog ann obériou ar ré dalvoudéka ha dibaota euz he vroik, ker fonnuz ha pulluz é lévriou koz ha skrijou dorn brézounek.

En Diverr,

M'hon euz c'hoant da skulia ann deskadurez é Vreiz-izel, heuliomb a gentel-é-kentel ar vrétouned a vreiz-veur, ô kaoud da genta eur skol brézounek pendéziek, pé da nébeuta sulveg, é pep parrez brézounek diwar ar méaz ; eur skol hanter brezouneg ha galleg é pep penn Léac'h a ganton diwar ar méaz ; hag eur skolach kommunal er c'hériou ar gwella léc'hed évit skuilia tro ar vro pleg ar wiziégez, ével Kastel Paol, Landerné, hag Karhaëz &a. &a hag, enn divez, eur gador brezouneg é peb eskopti euz ann départamanchou a finister, a vorbihan, hag a gostesiou hanter noz.

Enn doaré-sé é vezo miret dinam, hag aozet buhan, évit gloar doué kerkoulz hag éurusded hor c'henvroiz, eunn urz a dud gwizieg ha Lennek péhini a zaofé heb dalé hor c'hloer dreist ho farrésioniz, kenn dré ho gwiziégez éged dré ar santelez euz ho c'hark. Pébez tensor evit gwir a véfé neuzé digoret dézo !

---

62 Corrigé en «vleña».

63 Corrigé en «c'henwroiz».

64 Corrigé en «ket».

65 Corrigé en «strollad».

66 «er» ajouté au crayon gris dans l'interligne.

67 «néz er» ajouté au crayon gris dans l'interligne et «nez -eo den e vro ou nez er den ar vro» ajouté dans la marge.

68 Corrigé en «strollad».

69 *Id.*

70 Corrigé en «strollad».

71 Corrigé en «wa».

N'hon euz ket bréman, évit gwir, Lennéien brézounek aketuz war ho skrid, hogen bez hon euz kouskoudé tud hag skriv gand éaz ha skiand é brézounek.

Gréomp-'ta eur galv dézo ; ar pred a zo aotréüz, hag heb dalé hon défé a nevez hol Le Pelletier, hon tadou Maunoir ha Grégor à Rostrénén, hol Le bris, Le Jeune, ha Kérébel ; hol Le Laé, Le Brigant, ha Latour d'auvergne &a. &a. pa zeo gwir, hon euz a vréman hol Le Gonideg, hor mestr bras brezounek war-n'omb-holl, hor De Goëzbriand, Ricou, Le Roux &a &a.

Enn eur ger

Antiquam exquirite matrem

*
* *

Lettre de M. Le Gentil de Quélern, président de la Société d'émulation de Brest à Laouénan[72]

brest le 12 avril 1836

Société d'émulation
de brest

Monsieur,

J'ai lu avec le plus grand intérêt le mémoire qui accompagnait votre lettre du 8 de ce mois, et dont vous avez fait hommage à la Société d'émulation de Brest. j'en ferai le sujet d'un Rapport à cette Société et je ne doute pas que votre mémoire ne l'intéresse beaucoup. j'approuve entierement vos conclusions. il n'y a pas longtemps que je parlais dans le même sens à M[r] le Sous-préfet[73] que j'avais d'abord trouvé fort hostile, mais qui depuis a bien changé d'avis.

Si vous destinez votre mémoire à concourir pour le prix proposé par la Société d'émulation de brest dans sa séance du 8 avril 1835, je pense que vous feriez bien de le traduire vous-même en français ; car avec un autre traducteur, vous seriez trop exposé à perdre une partie du mérite de votre composition. quelle que soit la résolution à laquelle vous vous arrêtez, ne doutez pas du vif intérêt que je prendrai toujours à tout ce qui vous appartient. c'est avec ces sentiments que j'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée

Monsieur

Votre très humble et très dévoué serviteur
Le présid[t] de la Société d'émulation
Le Gentil de Quélern

M[r] Laouenan juge de paix à brest

*
* *

Copie de lettre de Laouénan à Le Gentil de Quélern, président de la Société d'émulation de Brest[74]

Brest, ce 26 Mai 1836

A Monsieur le Président de la Société
d'Emulation de Brest

Monsieur le Président,

Le huit du mois dernier j'ai eu l'honneur d'adresser sous votre couvert à la Société d'Emulation de Brest un Mémoire en breton pour le concours proposé par elle dans sa séance du huit Avril 1835.

N'ayant pas depuis entendu parler de mon Mémoire, et craignant, d'après l'opinion qu'on a en général du Breton, que votre Société ne l'ait pas cru digne d'une traduction, je viens moi-même vous la présenter, en vous assurant qu'elle est faible et bien pâle auprès de l'original, attendu (comme on commence à le reconnaître) que la langue bretonne est forte d'expression et riche d'images et d'allégories, que la plume la plus exercée ne saurait même rendre dans notre langue.

Vous plus que personne, Monsieur le Président, vous êtes à même d'apprécier tout son mérite, et de faire ressortir la supériorité du mémoire breton sur sa traduction en français.

Recevez, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de ma considération distinguée

Laouënan

*
* *

---

72 Archives La Villemarqué.

73 Cocagne, cf. ci-dessus, note 16.

74 Cette copie de lettre figure dans un cahier manuscrit. (Archives La Villemarqué).

Mémoire en français adressé par Laouénan à la Société d'émulation de Brest[75]

Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre
St Mathieu, ch.13, V.9[76]

«Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement
de l'instruction populaire dans le finistère,
et quels seraient les moyens de les écarter ?» [(a)]

Voilà Messieurs, si je ne me trompe, la question que vous vous êtes faite à vous-mêmes, après avoir sans doute dressé les Tableaux des Ecoles primaires du finistère, et du nombre des Enfans des deux sexes qui les fréquentaient, et reconnu avec douleur qu'un enfant seulement sur dix, *recevait* dans ce départemt le bienfait de l'instruction.

Cet état de choses est vraiment déplorable, et mérite en effet toute la sollicitude de l'autorité et l'attention des amis de leur pays. Toutefois, la réponse à votre question est facile ; car le non succès de vos écoles primaires rurales, et l'éloignement des enfans à s'y rendre, provient d'un faux point de départ, et d'une erreur fatale à la basse-Bretagne, et malheureusement partagée par presque tous les comités d'arrondissement et communaux chargés de l'Instruction publique ; c'est-à-dire que, selon eux, le plus grand obstacle à la propagation de l'instruction dans la basse-Bretagne est la langue bretonne, et qu'il faudrait avant tout la détruire. Et, à cet effet, ils ont défendu, contrairement à l'avis de l'ancien Préfet du finistère & du ministre de l'Instruction publique[77], les livres et les traductions bretonnes les plus propres à répandre l'instruction parmi nos campagnards naturellement ennemis de toute innovation, et qu'on ne parviendra jamais à instruire qu'en s'adressant à eux dans leur propre langue, laquelle, loin d'être un obstacle à l'instruction, est au contraire une langue savante et la clef de la science archéologique [(b)]. Il n'y a pas un seul mot breton qui ne rappelle ou un événement remarquable, un fait historique, ou même un nom propre dont il importe toujours de bien connaître la signification, si l'on veut écrire & parler avec connaissance de cause sur les monumens [et les anciennes familles] du Pays. Il suit forcément des règles & de la régularité de cette mère-langue que les bas-Bretons ont en général l'esprit et le jugement sains, et qu'ils s'expriment tous très bien, et avec une apparente connaissance de l'exacte propriété des termes lorsqu'ils parlent leur propre langue.

C'est à ce sentiment qu'il faut attribuer la difficulté que l'on éprouve à déterminer les cultivateurs bas-Bretons à s'exprimer en français : ils craignent, alors même qu'il parlent facilement cette langue, de faire quelque faute contre les règles, et de s'énoncer d'une manière peu convenable.

Ne vous abusez pas, Messieurs, les bas-Bretons parlent avec d'autant plus de pureté leur langue, qu'elle est pour eux toute auriculaire, et soumise à de nombreuses mutations qui choqueraient d'autant plus leurs oreilles délicates et exercées, qu'on s'écarterait de ses règles inviolables, qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes, mais qu'ils ont pour ainsi dire sucées avec le lait sur le sein de leur mère ; et qu'ils suivent exactement par l'exemple et la force du génie seul de leur langue. Aussi rient-ils le plus souvent au nez de l'étranger ou du citadin qui en parlant dans leur langue s'exprime d'une manière vicieuse. Cette langue, qui existe depuis quatre mille ans, s'est toujours conservée pure depuis : elle a résisté aux coups redoublés du tems, des migrations et des dévastations des conquérans ; et aujourd'hui le jour elle est encore ce qu'elle était il y a quatre mille ans. Aussi notre savant compatriote, l'abbé Pezron[78], ne put, dans son admiration de ce phénomène, s'empêcher de s'écrier : - qu'indubitablement la volonté divine était qu'elle durera jusqu'à la fin des siècles, attendu que, comme l'hébreu, elle rendait les paroles de Dieu d'une manière simple et naturelle et en tout digne de lui». En effet, pour s'en

---

75 Il existe dans les archives La Villemarqué deux copies du mémoire en français et de la lettre d'envoi : la copie du mémoire qui figure dans le cahier présente des notes qui semblent répondre à une demande de compléments et quelques ajouts que nous avons mentionnés entre [...].

76 «Qui a des oreilles, qu'il entende !» : cela fait suite à la célèbre parabole du bon grain et de l'ivraie.

77 Il s'agit sans doute de François Guizot, cf. note 25. Quant au préfet, c'est probablement Ambroise Augustin Le Pasquier, cf. note 49.

78 Yves Pezron, né à Hennebont en 1639, a publié en 1703 les *Antiquités de la Nation et de la Langue des Celtes, autrement appelés Gaulois.* (Cf. J. Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Rennes, 2000, p. 233 et *sq.*). On lui doit l'idée du celtique «langue matrice» ou «langue mère de l'humanité».

convaincre on n'a qu'à lire la traduction du nouveau Testament en Breton par Mr Le Gonidec, qui vient en outre de traduire également l'ancien Testament, sur la demande de la Société biblique de Londres.[79]

Eh, voilà la langue qu'on voudrait détruire ! Ignore-t-on donc que sur 2,573,935 habitants que contient la Bretagne, la moitié à-peu-près parlent breton, et que ce rapport s'est toujours conservé le même depuis plusieurs siècles, quel qu'ait été d'ailleurs le chiffre de la Population.

Que le finistère à lui seul en contient 524,396 ; et que sur les 77,412 enfans de ce Département à qui il importe tant de donner de l'instruction, 70,000 au moins n'entendent pas un seul mot de français ; que si par hasard quelques uns d'eux, plus heureux ou plus intelligents que les autres, ont appris par-ci par-là quelques mots de français, c'est pour ainsi dire à la volée et en dépit de la difficulté qui naît naturellement de la différence du génie des deux langues, qu'on ne pourra jamais leur applanir que par l'établissement d'Ecoles bretonnes.

On a tout juste oublié que des enfans habitués à parler et à penser en breton, ne peuvent bien apprendre des mots étrangers qu'en y attachant des idées, et que, par conséquent il faut commencer par le leur expliquer dans leur propre langue. [De bonne foi] Comment peut-on, en effet, commencer autrement l'instruction des enfans bas-Bretons bretonnans seulement ?

De là donc la nécessité de commencer par établir d'abord une Ecole primaire bretonne dans chaque Paroisse rurale du finistère, pour leur apprendre à lire et à écrire dans cette langue ; et ensuite une Ecole mi-bretonne-française dans chaque chef-lieu de Canton, pour apprendre le français comparé avec le Breton, le Calcul et le Tracé ou dessin linéaire [(b')]. De cette manière, et de cette manière seulement, on pourra répandre le goût de l'instruction parmi les cultivateurs bas-Bretons, si surtout on a soin de traduire dans cette langue les ouvrages les plus propres à la propager, tels que de bons résumés d'Agriculture, d'Economie rurale et domestique, d'Arts & métiers, &a &a. ; et bientôt chaque famille aurait, selon son industrie et sa culture, son manuel et son traité particulier, comme elle a la vie des saints, ses cantiques et ses heures. Cette méthode, qui a été adoptée depuis longtemps dans les Paroisses Welshantes [seulement] de la Principauté de Galles, y a été couronnée du plus heureux succès. [je le répète] Comment en effet commencer autrement [l'instruction des enfans bas-bretons bretonnants seulement] ? Est-ce de bonne foi, par des leçons de grammaire française à l'imitation du mode justement blamé par le célèbre Rollin[80] lui-même, et autrefois suivi dans nos collèges pour enseigner le latin à la jeunesse française ? Non, sans doute, car il convient qu'ils connaissent d'avance, outre la signification du mot et la manière de l'employer dans leur langue, le rôle particulier de chacun de ces mots et la raison de leur emploi dans les phrases, pour en faire ensuite les mêmes applications, selon sa règle particulière, à la langue française. Mais, pour cette langue primitive, qui sera son premier maître ? - Sa mère ou sa nourrice ; car [ne vous y trompez pas] la femme du Paysan bas-Breton, bien plus encore que celle du citadin, en parlant à son enfant [ou à son nourrisson], applique naturellement les noms aux objets, les verbes aux actions, les adjectifs aux qualités, les prépositions aux rapports, les pronoms aux personnes ; et chaque mot s'associant à l'idée dont il est le signe, ce sont ces diverses associations qui forment à la fois et la nomenclature et la syntaxe de sa langue maternelle ; et le pédagogue le plus docte n'a plus à lui expliquer que les mots techniques, qui, comme nous venons de le faire voir, ne peuvent être bien compris que par ceux qui savent déjà une langue, et qui, comme on le dit, savent ce que parler veut dire. Ainsi donc préparés les élèves n'auraient plus rien à faire qu'à traduire dans leurs petites pensées les signes de la langue française, en comparant avec la leur chaque partie du discours isolément, et en remarquant la règle particulière de chacune d'elles, et par là la différence du génie des deux langues. De cette manière, après avoir d'abord fait leurs petites réflexions en Breton, ils apprendraient plus facilement à penser & à exprimer leurs pensées en français selon les règles de cette langue. Car, comme l'observe fort bien M. l'abbé Sicard[81], les signes d'une langue ne

---

[79] *Testamant Nevez hon Aotrou Jesus-Krist*, Angoulême, 1827. La traduction de l'Ancien Testament ne paraîtra qu'en 1866, chez Prud'homme à Saint-Brieuc, sous le titre *Bibl Santel pe Levr ar Skritur Sakr.*

[80] Charles Rollin (1661-1741), auteur d'un *Traité des études* (1726-1728) qui fit autorité en matière de pédagogie.

[81] Roch Amboise Cucurron, dit Sicard (1742-1822), est l'auteur de différents ouvrages sur l'instruction des sourds-muets : *Mémoire sur l'art d'instruire les sourds-muets de naissance* (1789), *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance* (1800), *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets* (1808).

donnent pas des idées, ils ne font que rappeler celles qu'on a déjà : aussi les appelle-t-il avec raison signes de rappel.

Ne vous étonnez donc pas de l'éloignement et de la répugnance des bas-Bretons pour vos Ecoles primaires. Au fait, que leur y enseigne-t-on même aujourd'hui ? - A lire du latin et du français dans des livres qu'ils n'entendent pas plus l'un que l'autre. Ce n'est pas ainsi qu'on s'y est pris dans la Principauté de Galles. Là, je le répète, chaque Paroisse Welsh[ante] [seulement] a son Ecole rurale quotidienne ou au moins dominicale, tenue le plus souvent par le curé lui-même ; et ce curé avant d'obtenir sa cure, doit être reçu par brevet Lettré Gallois [(c)]. Aussi, quoique pauvres comparés aux autres Prêtres anglicans, ceux-ci sont-ils généralement très instruits. ils sont membres de presque toutes les Sociétés savantes de leurs Pays [(d)][82], et ils consacrent entièrement leur tems et leur talent à éclairer, guider et instruire leurs ouailles séparées, comme les nôtres, de leurs concitoyens par la langue Welsh ou Bretonne. A cet effet ils ont commencé d'abord par faire des abécédaires, des catéchismes et des livres élémentaires gallois de toute espèce : grammaires, dictionnaires, littérature, science, arts et métiers &a. On ne s'est pas borné là ; la Société des Gallois du nord, à Londres [(e)], voulant élever ses concitoyens à la hauteur des connaissances de leurs frères les Anglais, a fait établir deux journaux quotidiens[83] gallois, l'un pour le nord & l'autre pour le sud de cette petite Province, et ces deux journaux se soutiennent parfaitement, tant le peuple y est aujourd'hui instruit et a pris le gout des lettres. [(f)] On est, dit-on, autant de fois homme qu'on connaît de langues : c'est vrai ; mais aussi, d'un autre côté, on n'est point vraiment l'homme de son Pays si on ne connaît pas sa propre langue. Il y a dans la Principauté de Galles et même en Angleterre proprement dite, plusieurs sociétés littéraires exclusivement adonnées à la Poësie et à la musique galloise. Georges IV[84] qui, comme l'on sait, avait été longtemps Prince de galles, avait à sa cour un harpiste & un barde qu'il payait très cher, pour lui chanter des romances galloises, qu'il affectionnait beaucoup. Les Gallois [depuis le premier jusqu'au dernier] attachent une grande importance à leur langue maternelle et à en faciliter la connaissance ; aussi ne négligent-ils rien pour encourager les lettres celto-bretonnes, comme le prouve l'anecdote suivante. [(g)]

La Société galloise du nord [à Londres] ayant appris que Mr Le Gonidec s'occupait de la traduction de l'ancien Testament dans le dialecte Breton-armoricain, et qu'il avait témoigné le regret de ne pouvoir se procurer un exemplaire du Dictionnaire Latin-gallois de Davies[85], qui lui eût été très utile pour mettre sa traduction en harmonie avec la Bible galloise, cette Société, dis-je, fit insérer dans les journaux du Pays une invitation de faire des recherches pour trouver [un exemplaire de] cet ouvrage, et [avec prière] de l'adresser [à la dite Société] à Londres pour le lui faire passer. Ce livre fort rare et très cher en Angleterre même, ayant été découvert par un vicaire de Crickawel[86] et remis à la Société, on envoya exprès un homme fort savant à Angoulême pour le porter à Mr Le Gonidec[87]. Cet homme était un ecclésiastique, membre de la Société biblique de Londres, qui apprenant qu'il allait voir notre compatriote[88], fut chargé par cette Société de traiter avec lui pour <la traduction> l'acquisition d'avance, en son nom, de [toute] la traduction de l'ancien Testament. Ce n'est pas tout.

[Cet attachement pour leur langue et cette estime pour le mérite et les connaissances de notre savant compatriote, furent encore, par eux, poussées plus loin.]

---

82 «Et font-ils presque tous partie des sociétés galloises de leur comté» dans la copie du cahier.

83 «hebdomadaire» dans la copie du cahier.

84 George IV (1762-1830), régent en 1811 avant de succéder à son père sur le trône de Grande-Bretagne en 1820.

85 Il s'agit du *Dictionarium Duplex* (1632) de John Davies.

86 Crickowel est la paroisse où se trouve le révérend Thomas Price quand il effectue son voyage en Bretagne et à Angoulême en 1829 ; c'est de là encore qu'il écrit à La Villemarqué en 1837.

87 Thomas Price (1787-1848), connu sous le nom bardique de «Carnhuanawc», est l'une des figures du renouveau culturel gallois. Ecrivain, historien, musicien, il est l'un des promoteurs des relations entre Bretons et Gallois, dont l'idée lui serait venue très tôt, dès les années 1805-1812, après avoir rencontré des prisonniers français originaires de Bretagne. (Cf. Prys MORGAN, «Thomas Price Carnhuanwc (1787-1848) et les Bretons», *Triade* 1, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1995, p. 5-13).

88 «qui apprenant la chose, le chargea d'acheter d'avance» dans la copie du cahier.

Le savant Thomas Edwards[89], de la même Société galloise, ayant à son tour entrepris de faire un nouveau dictionnaire Anglais-gallois, qui sera la contre partie du fameux dictionnaire Gallois-anglais du Docteur William Owen[90], & ayant vu un exemplaire du Dictionnaire celto-breton de M^r^ Le Gonidec, lui manda qu'il pensait qu'il ne pourrait pas mener à bonne fin son entreprise sans avoir tous ses ouvrages bretons, et qu'il le priait en conséquence de bien vouloir les lui procurer, lui envoyant d'avance en échange tout ce que son Pays, d'ailleurs riche en littérature nationale, avait de livres & de manuscrits des plus précieux.[91]

Au résumé

Si nous voulons réellement répandre l'instruction dans la basse-Bretagne, imitons de point en point l'exemple des Gallois, en y établissant d'abord une école bretonne quotidienne ou au moins dominicale, dans chaque Paroisse rurale, une Ecole mi-française-bretonne, dans chaque chef lieu de canton rural ; un Collège communal dans les villes les plus heureusement placées à cet effet, telles que S^t^ Pol-de-Léon, Landerneau[92], Carhaix &a &a et finalement une chaire bretonne dans chaque Diocèse des Départements du finistère, côtes-du-nord & Morbihan. De cette manière on formera bientôt, pour la plus grande gloire de Dieu et l'avantage[93] des hommes, un corps des Lettrés bas-Bretons qui élèvera[it] notre clergé au-dessus de ses ouailles autant par la supériorité de ses connaissances que la sainteté de [ses mœurs et de] son ministère. Quel trésor en effet ne leur sera-t-il[94] pas alors ouvert !

Nous n'avons pas, il est vrai, de Lettrés bas-Bretons puristes ; mais nous avons des Ecrivains, des Littérateurs bas-Bretons [qui écrivent avec facilité et beaucoup d'esprit dans leur langue]. faites-leur un appel, le moment est favorable, et bientôt nous aurons de nouveau nos Le Pelletier, nos pères Maunoir et gregoire de Rostrenen, nos Le Bris, Le Jeune & Kérébel ; nos Le Laé, Le Brigant et Latour d'Auvergne, &a. [puisque] Déjà nous avons [les] Le Gonidec, notre maître à tous, de Goësbriand, Ricou, Le Roux[95], [Brizeux et Rio] [(h)], &a &a

En un mot
Antiquam exquirite matrem

*
* *

Copie d'un supplément au mémoire[96]

Supplément au Mémoire adressé à la Société d'Emulation de Brest, le 8 Avril dernier

Explication ou Moyens pratiques d'exécution

Monsieur le Président

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 26 mai dernier, il est venu à ma connaissance que les commissions chargées d'examiner les Mémoires en réponse à la question posée par votre Société le 8 Avril 1835, reprochaient au mien, d'une part d'être trop court et trop précis ; et, d'autre part, tout en faisant connaître les obstacles qui, selon moi, s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le finistère, et le remède à y porter, de ne point assez entrer dans les détails sur les ouvrages faits pour y parvenir.

Ce reproche, M^r^ le Président, si c'en est un, n'est pas fondé ; car je crois en avoir assez dit, en citant l'exemple de la principauté de Galles ; et, certes, ce ne sera pas moi qui ferai à votre savante Société l'injure de renvoyer à leur A.B.C. ses membres bretonnans, dont plusieurs font partie des comités d'instruction primaire de l'arrondissement et de la commune de Brest ; mais puisqu'on veut absolument que j'indique moi-même les moyens d'exécution, et les ouvrages classiques bretons faits à cette fin, je vais commencer par le premier et le meilleur d'eux tous, lorsqu'on veut réellement apprendre promptement à lire aux bas-bretons ; c'est-à-dire, par l'Alphabet sillabique et breton, ou méthode

---

89 Thomas Edwards (1779-1858) est l'auteur de *An English and Welsh Dictionnary*, publié en 1850.

90 Auteur de dictionnaires, grammaires et de différents ouvrages sur la langue et la culture galloises, William Owen Pughe (1759-1835) est également l'un des éditeurs, avec Owen Jones (Myvyr) et Edward Williams (Iolo Morganwg), du fameux *Myvyrian Archaiology of Wales*, publié de 1801 à 1807.

91 Laouénan reprend tout simplement des passages d'une lettre que lui a adressée Le Gonidec le 12 juin 1830, cf. L. DUJARDIN, *op. cit.*, p.328-29.

92 Landerneau ne figure pas dans la version du cahier.

93 «le bonheur» dans la copie du cahier.

94 «serait-il» dans la copie du cahier.

95 Le Roux n'est pas mentionné dans la version du cahier.

96 Ce supplément figure dans la copie du cahier.

ingénieuse et facile pour apprendre à lire en breton en peu de temps, très utile à la jeunesse ; et très soulageante pour les maîtres et maîtresses qui instruisent les enfans. Par M^r^ de Remoinville, ancien diacre de S^t^ Divy, réimprimée à Brest en 1834, chez Lefournier, libraire, rue Royale n° 86.

«Mes chers enfans, dit l'auteur dans sa préface et dans le cours de son ouvrage, en pensant combien il vous serait utile de savoir lire dans votre propre langue, j'ai cru devoir vous en faciliter les moyens, en vous présentant dans cet ouvrage les principales règles de la prononciation, la manière d'épeler et de bien lire ; car on estime ceux qui parlent, écrivent et lisent bien. On dit avec raison d'eux, qu'ils ont reçu une bonne éducation. Celui, au contraire, qui ne sait ni lire ni écrire passe pour un ignorant, et l'on se moque le plus souvent de celui qui parle mal.»

«Quiconque ne sait pas lire, est un aveugle la moitié du temps ; et celui qui ne sait ni lire ni écrire ne peut parvenir à rien. Regardez donc vos maîtres comme des envoyés de Dieu pour vous donner l'éducation souverainement nécessaire, et la plus douce consolation des misères de la vie.»

«Ce livre manquait, je crois, aux bas-bretons de ce quartier. Veuillez donc, mes chers enfans, en profiter autant que je le désire ; et, avec la grace de Dieu, il vous sera peut-être utile. C'est le vœu le plus ardent de mon cœur.»

Le second livre élémentaire qui vient après, est la nouvelle methode pour apprendre à lire en peu de temps, pourvu que l'on suive la prononciation naturelle des lettres, par Y. Poullaouec, ancien maître d'école à S^t^ Renan, et aujourd'hui greffier de la justice de Paix de ce canton, imprimé à Brest, en 1829, chez Lefournier libraire.[97]

D'après les explications que l'auteur a bien voulu me donner, il paraît qu'il suivait avec ses élèves la methode Jacotot[98], et qu'il leur apprenait à lire d'une manière prompte et étonnante. Il m'a même assuré avoir appris à lire en huit leçons à un jeune cultivateur de 18 ans, doué à la vérité de la plus heureuse aptitude pour apprendre. Les progrès de ses écoliers, me dit-il, étaient si prompts et si frappants, qu'ils lui attiraient la jalousie de ses ennemis, et qu'il était temps pour lui d'être nommé greffier.

Un nouvel ABC breton par J. Jenkins, Gallois[99], [(i)] vient de paraître à Morlaix, chez Lédan imprimeur-libraire, ayant pour épigraphe ces paroles de Salomon : «Un esprit sans sagesse n'est point un bien. Préférez donc mes leçons à l'argent, et la science à l'or le plus pur. Goûtez l'instruction, soyez sages, et ne la méprisez pas.»

Voilà pour ce qui concerne les écoles bretonnes primaires à établir dans chaque paroisse rurale du finistère ; et, selon sa population et sa richesse, ces écoles seraient quotidiennes ou dominicales, et dirigées par un maître particulier ou par le Pasteur ou par une autre personne charitable.

Voyons maintenant ce qui regarde les écoles cantonales, ou bretonnes-françaises.

Le premier livre qui me tombe sous la main, est l'Alphabet breton-français, ou premier livre à l'usage des enfans pour leur apprendre facilement à connaître les lettres et à bien lire le breton et le français, en moins de six mois, quand on sait bien épeler ou assembler les syllabes, par tanguy Lejeune, maître d'école à Plabennec, imprimé à Brest, en l'An 9, chez Gauchlet, et se vend maintenant chez Lefournier libraire[100].

«Ce qui, dit l'auteur, dans son introduction ou avis aux maîtres et maîtresse d'écoles rurales, m'a déterminé à faire ce livre, c'est pour épargner aux enfans un temps infinis qu'ils perdent en apprenant à épeler et lire des livres latins qu'il faut laisser à ceux qui les entendent. Et pour les aider à apprendre plus facilement à épeler, lire l'une et l'autre de ces deux langues, en conservant même en breton, plusieurs mots français, parce qu'ils sont devenus bretons par l'usage qu'on en fait, et qu'il est honteux de ne pas savoir lire la langue nationale, ou du moins du pays où l'on est né, par laquelle il faut commencer les études, comme le dit fort bien Rollin, car les enfans apprennent plus aisément toute langue appliquée à celle qu'ils entendent déjà.»

«Ce petit livre est comme une introduction indispensable à mon rudiment du finistère, et je

---

97 *Façoun Névès évit Disquit lenn et Ber Amzer gant ma vézo Heuliet ar Brononciation Naturel eus al Lizerennou*, ouvrage d'une vingtaine de pages tiré à 1 500 exemplaire. Cf. Yves LE BERRE, *La littérature de langue bretonne*, Brest, 1994, t. I, p. 203.

98 Jean-Joseph Jacotot (1770-1840). La «méthode Jacotot» ou «enseignement universel» consiste à apprendre par cœur, puis à répéter chaque jour ce que l'on a appris pour bien l'assimiler, avant de l'enseigner à d'autres.

99 *An ABK, pe kenteliou bêrr hak eas evit deski lenn brezonek en nebeudik amzer*, Morlaix, Lédan, 1835.

100 *An ABC pe Qenta Levr, dre ar Cn T. ar Yaouanc*. Né à Plabennec en 1759 et mort dans cette même paroisse en 1811, Tanguy Le Jeune a été greffier, puis maître d'école. Cf. Y. LE BERRE, *op. cit.*, t. I, p. 185 et t. II, p. 417.

peux dire avec vérité, que par son secours, les enfans apprendront beaucoup plus, et avec la moitié moins de peine, tant pour eux que pour leurs maîtres et maîtresses d'écoles.»

Le second livre qui vient également après, est le rudiment du finistère, composé en français et en breton, pour apprendre facilement, et en peu de temps, à parler, à lire et à écrire correctement, et comme un grammairien, par le même, imprimé à Brest, chez R. Malassis, en l'an 8, et se trouve maintenant chez Lefournier.[101]

«C'est par la langue maternelle, répète ici l'auteur, avec Rollin, que doivent commencer les études. Les enfans comprennent plus aisément les principes de la grammaire, quand ils les voient appliqués à une langue qu'ils entendent déjà, et cette connaissance leur sert comme d'introduction aux autres langues qu'on veut leur enseigner.»

Jusqu'à présent les écoles de campagne m'ont paru privées des livres véritablement nécessaires pour l'éducation de nos cultivateurs bas-bretons, si dignes d'intérêt et cependant si délaissés ; je veux dire d'un abrégé de la grammaire française mise en breton pour leur apprendre les principales règles de notre langue nationale, et les connaissances les plus nécessaires pour parler, lire et écrire correctement en français comme dans leur propre langue.»

«Les petits enfans ont demandé du pain, et personne ne leur en a rompu ; mais moi, ayant pitié d'eux, je crie, avec notre Seigneur, à ceux qui les repoussent de ma table : *Laissez-là ces Enfans, et ne les empechez pas de venir à moi.*»

Tout se sait en ville, comme à l'academie ; car, voici ce que vient de m'écrire un anonyme : «Et moi aussi, Monsieur, je suis pour qu'on instruise nos jeunes bas-bretons dans leur langue maternelle ; et, comme vous, je devais à cet effet répandre parmi mes voisins campagnards de bons livres bretons, tels que *Simon a Vontroulez*[102], *Beilladegou tud diwar ar méaz*[103], *Gwiziégez ar Paotr-Koz-Richard*[104], *Konferansou kuriuz ha dudiuz évid ann dud diwar ar méaz*[105], *histor ar bonhom mizer*[106], fablou Ricou ha re Goesbriand[107], &c. &c. mais cela a deplu à l'autorité secondaire, et il a été défendu de m'envoyer les livres bretons qu'on m'avait d'abord proposés, et qui sont si propres pour répandre le gout de l'instruction parmi nos bas-bretons. Je gémis d'un tel aveuglement ; mais vous, ne vous decouragez pas, bien que vous ayez préché dans le désert ; mais rejouissez vous, au contraire ; car, d'après ce qu'on m'en a dit, votre Mémoire breton à la Société d'Emulation de Brest, est un travail de maître. Et, après tout :

«Dieu est plus fort que le mauvais génie,
Aussi bien aujourd'hui qu'autrefois ;
Son bras n'est pas raccourci,
Ni sa main moins puissante».

Et puis, comme vous le dites fort bien, puisque sa volonté est que notre langue durera jusqu'à la fin des siècles, il ne suffira pas que notre chère nation disparaisse. Oui, je vous le jure, nous serons toujours bretons, et bretons fortement trempés, et quant à moi, je me couperai plutot la langue, comme le dit la chanson nationale de notre compatriote A Brizeux, que d'oublier le breton[108].

Ainsi soit-il. [(k)]

J'ai &c. &c.

---

101 *Rudiment du Finistère, composé en français, mis en Breton pour apprendre facilement et en peu de temps à parler, à lire et à écrire correctement, comme un grammairien.* Cf. Y. Le Berre, *op. cit.*, t. I, p. 185.

102 Traduction de *Simon de Nantua*, cf. note 25. Sur les publications de Lédan, voir Gérard Bailloud, *L'imprimerie Lédan à Morlaix (1805-1880) et ses impressions en langue bretonne*, Saint-Brieuc, 1999.

103 *Beilladegou tud divar ar meaz, pe conferançou var ar feçionniou nevez da labourat an douar*, Morlaix, Lédan, 1835. C'est la traduction des *Veillées villageoises* de Neveu-Derotrie, ouvrage paru l'année précédente, qui a bénéficié d'une subvention de 300 francs de la part du ministère du Commerce. (Arch. dép. Finistère, 1 T 202).

104 *Guiziegez ar Pautr-Cos Richard*,publié vers 1831 par Lédan. Traduction de l'ouvrage de Benjamin Franklin, *La science du bonhomme Richard* (1733).

105 S'agit-il de *Conferançou curius, util hac interessant evit amusamant an dud divar ar meaz*, publié à Morlaix, chez Lédan vers 1829 ?

106 Morlaix, Lédan, 1829.

107 Guillaume Ricou, *Fablou Esop, troët e Brezonec*, Morlaix, Guilmer, 1828. – Pierre-Désiré de Goesbriand, *Fables choisies de La Fontaine, traduites en vers Bretons*, Morlaix, Guilmer, 1836.

108 *Ni zô bépred / Bretoned, / Brétoned tûd kaled* («Nous sommes toujours/ Bretons, / Les Bretons race forte» est la première strophe bien connue de *Barzonek pé kanaouen ar Brétoned* / «Bardit ou chant des Bretons», qui fut composé par Brizeux au mois de juillet 1836, et qui, chanté lors du premier banquet breton à Paris en 1836, devint alors une sorte d'hymne national. L'auteur de la lettre fait également référence à la strophe IX : *Mé drouc'hô ma zéôd em beck / Kent diziski ar brézonek.* («Je couperai ma langue dans ma bouche / Avant d'oublier le Breton.»). Ce poème sera publié en 1844 dans *Telen Arvor / La Harpe d'Armorique*.

Notes

(a) Voyez l'Annuaire de Brest et du finistère pour 1836, page 114.

(b) Lettre de M^r^ le S Préfet de Brest à m^r^ Lédan, imprimeur libraire à Morlaix, du 5 Mars 1835.

«Monsieur, pour satisfaire à votre impatience, j'ai l'honneur de vous adresser un récépissé détaché des 70 exemplaires de l'ouvrage breton Simon a Vontroulez, que vous m'avez adressé en deux fois, de l'ordre du ministre de l'Instruction publique.

J'en ai de plus, suivant la recommandation que m^r^ le Recteur m'avait faite, donné avis au comité, pour qu'il procédât à la distribution des exemplaires, conformément à ses instructions. Le comité a pris à cette occasion la résolution suivante :

«Le comité décide que la distribution sera faite ; mais en même temps, il déclare qu'il a vu avec étonnement qu'on le chargeât de distribuer un ouvrage qui ne fait que perpétuer l'usage d'un idiome que tous ses efforts tendent graduellement à détruire, parce qu'ils (sic) s'oppose au progrès de l'instruction dans les campagnes ; qu'il les isole des villes et les rend par conséquent moins accessibles à la civilisation. C'est pourquoi il émet le vœu qu'à l'avenir on n'accueille plus d'ouvrages écrits en langue bretonne pour l'arrondissement de Brest ou qu'au moins on ne le charge plus de semblables distributions.»

Si vous voulez y réfléchir, Monsieur, vous verrez que le travail que vous avez entrepris et parfaitement exécuté, j'en suis convaincu, est de nature à produire peu de bien, pour ne rien dire de plus, dans nos populations non-encore françaises, et vous donnerez une autre direction à vos entrepôts.»

(c) D'après les lois de cette Province les curés ou ministres et les officiers de paroisses doivent savoir le Gallois ; Et ce n'est qu'à une faible majorité que dans la séance de la chambre des Communes du 11 Août dernier que dans le bill de la réforme de l'Eglise Anglicane qu'on en a exempté les évêques, sur les observations du Ministre Lord Russel[109] que ces prélats n'avaient d'ordinaire de rapports qu'avec leur clergé desquels on continuait avec raison d'exiger la connaissance de cette langue.

Voyez les journaux de cette époque.

(c') il y a non seulement dans chaque paroisse rurale de la principauté de Galles, une école galloise dominicale pour les pauvres campagnards Welshants seulement, mais encore dans les plus grandes villes de cette province, et même dans plusieurs de celles de l'Angleterre proprement dite, telles que Londres, Liverpool, Manchester, &c. &c. Ces écoles sont toutes gratuites et aux frais des paroisses ou établies par dons ou souscriptions des personnes aisées et bienfaiteurs de leurs pays.

(d) il y a dans chaque comté et presque[110] principales villes de la province de Galles, une Société galloise pour la culture et la conservation de cette langue. Ces Sociétés sont composées, comme presque toutes les Sociétés Anglaises, d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire formant le bureau. Le shériff du comté, notre préfet, avec cette différence que ses fonctions sont honorifiques, et qu'il est toujours pris parmi les citoyens les plus influens du comté ; l'Evêque et presque tout le clergé du comté ou de la cité en font partie. Les dames y sont aussi admises, et tout auteur d'un ouvrage Welsh, ou poète Welsh, quels que soient d'ailleurs son rang et sa richesse, s'il a dans le pays la réputation de vrai barde gallois. Quelquefois même on y appelle des chanteurs mendians renommés, et alors ils sont habillés et hébergés aux frais de la Société tout le tems de sa réunion, qui a ordinairement lieu deux fois par an, dure trois ou quatre jours, et est toujours suivie de grands diners et de bals après la distribution des prix et le couronnement des meilleurs morceaux de littérature et de musique galloises. A un des soupers des bals d'une des dernières réunions de la Société Welhante d'Abergavenny, où assistait ce que la ville avait de plus brillant tant en hommes qu'en femmes belles et jolies, toutes habillées en costume gallois, et plus séduisantes les unes que les autres, on avait

109 Lord John Russel (1792-1878) est secrétaire à l'Intérieur de 1835 à 1839.

110 «dans chaque» ajouté en marge.

remarqué la particularité suivante, qu'elles n'avaient voulu admettre à leur côté que des cavaliers qui puissent les entretenir en gallois, et la première conversation, comme le premier discours et le toast eurent lieu dans la chère langue maternelle. Par un heureux hasard leur président était un descendant de leurs anciens chefs, un membre distingué du Parlement, principal protecteur de leur Société, parlant parfaitement Welsh ainsi que sa femme et ses enfans.[111] - Voyez les procès-verbaux des réunions des Sociétés de Brécon, de Caermarthen, Wrexham, Abergavenny, &c. &c. de 1819, 1822 et 1836 &c. &c.

(e) La Société galloise à Londres, a beaucoup de rapports avec notre ancienne académie celtique à Paris, avec cette différence que tous ses membres savait réellement la gallois, et qu'elle s'occuppe efficacement de la culture de la langue galloise et de la propagation de l'instruction parmi leurs pauvres concitoyens, en publiant et distribuant les ouvrages gallois qui leur sont les plus nécessaires, selon leur degré d'instruction, leur profession ou métier.

(f) Cette Société vient en outre, à l'aide de ses nombreux amis, d'établir à Londres même une gazette galloise, qui paraîtra tous les quinze jours et qui ne coûtera que 4 sols, tant pour l'instruction des Welsh de la Capitale que pour ceux de la principauté de Galles et des principales villes du royaume.

(g) Les Gallois aiment tant leur poésie et leur musique qu'à peine trouve-t-on dans ce pays une ferme aisée sans harpe, qui est l'instrument national et chéri.

(h) M^r^ Rio, que je crois être de Vannes, ou du moins des environs, paraît très instruit dans la langue bretonne et galloise, et devait présider la Société Welshante d'Abergavenny dans sa réunion annuelle de l'année dernière. Il a été couronné plusieurs fois, et parle en gallois avec force et éloquence.[112]

(i) M^r^ Jenkins qui habite Morlaix depuis deux[113] environs, est venu exprès en Bretagne pour étudier la langue bretonne, et la connaît déjà quasi aussi bien que le gallois, et beaucoup mieux que le français. Ayant entendu parler de mon Mémoire breton à la Société d'Emulation de Brest, il m'a fait l'honneur de venir me voir avec un de ses compatriotes, nommé M^r^ Walters, sur son retour pour l'Angleterre et devait venir en Bretagne ce printemps, pour me parler au long sur ce sujet, et me donner tous les renseignemens que j'aurais désiré sur le mode d'enseignement populaire adopté dans son pays pour l'instruction des enfans des pauvres et des Gallois Welshants seulement. Depuis notre entrevue, il a eu la bonté de m'envoyer deux gazettes anglaises de la partie sud de la principauté de Galles, contenant le procès-verbal de la dernière réunion de la Société Welshante d'Abergavenny, ainsi que de m'écrire deux lettres détaillées sur l'instruction publique de son petit pays, en m'exprimant ses vœux pour qu'on s'occuppât aussi de celle de nos bons campagnards. Il désire également connaître la décision de la Société d'Emulation de Brest sur mon Mémoire, afin, dit-il, de la transmettre avec le mémoire à la Société Welsh de sa ville, et d'en recevoir une réponse par le retour de son ami, M^r^ Walters. D'après les apparences, il attendra encore longtems ; car bien qu'il y ait un an déjà depuis le 8 de

---

111 Il s'agit de Sir Benjamin Hall (1802-1867). Industriel, membre du Parlement, il est notamment un ardent défenseur des droits des Gallois à avoir les offices religieux dans leur langue. Il est bien connu pour avoir donné son nom à l'horloge du Parlement (Big Ben est le diminutif de «Big Benjamin») dont il surveille la construction dans les années 1850. En 1823, il épouse Augusta Waddington (1802-1896). Lady Hall, encore appelée Lady Llanover (elle habitait le château de Llanover Court), s'est attachée à défendre tout ce qui touchait à la culture populaire du pays de Galles (danse, musique, costume). Amie de Thomas Price, elle est membre de la première heure du *Cymreigyddion y Fenni* qui organise les *eisteddfodau* d'Abergavenny, et un soutien pour la *Welsh Manuscript Society*. On la connaît également sous son pseudonyme d'*Abeille du Gwent* (Gwenynen Gwent). C'est à Llanover, chez les Hall, que La Villemarqué séjourne en 1838.

112 Né au Port-Louis en 1797, Alexis-François Rio a passé une partie de son enfance à l'île d'Arz. Sa conduite lors de la Petite Chouannerie lui vaut de recevoir la Légion d'honneur à l'âge de dix-huit ans. Universitaire, diplomate, écrivain, il voyage à travers l'Europe et, en 1833, il se trouve au pays de Galles, où il épouse en février 1834 Miss Appolonia Jones, une jeune fille de Llanarth Court, près d'Abergavenny. Il se lie d'amitié avec Thomas Price et participe activement aux travaux de la Société des galloisants de la ville. Cf. Jean BULOT, *L'Île des Capitaines. Chronique maritime et sociale d'une île du Ponant du XVII^e^ au XX^e^ siècle*, éd. J. Bulot, 1988, p.93-110.

113 Le mot «ans» a été oublié.

ce mois[114] que j'ai remis mon Mémoire breton à la Société d'Emulation de Brest, je suis encore à connaître sa décision à ce sujet. Je sais seulement qu'un autre mémoire écrit en français, lui a été présenté & que les commissions chargées de les examiner et d'en faire un rapport, s'étant enfin entendues et réunies, avaient déclaré, qu'aucun des deux Mémoires n'avait rempli le but proposé, mais que chacun d'eux ayant son mérite, au lieu du prix décerné, il sera fait à <leur> chaque auteur un don de livres à leur choix, pour la valeur de cent francs.

(k) J'ai dernièrement appris que le Comité de l'arrondissement pour l'instruction publique <qui> avait d'abord décidé par son <premier> projet de règlement, que l'usage de la langue bretonne serait absolument interdit aux maîtres d'école de campagne, <et que ce n'est que sur la question agitée par mon mémoire breton qu'il l'a modifiée> l'avait modifiée après la lecture de mon Mémoire, en déclarant qu'on instruira de préférence les enfans en français, chaque fois qu'on le pourra, mais que toutefois on pourra leur parler en breton chaque fois qu'on ne pourra se faire entendre d'eux autrement. La Société d'Emulation de Brest a aussi, dit-on, déclaré qu'il ne fallait pas chercher à détruire la langue bretonne, qui loin d'être nuisible au français, en facilitait au contraire la connaissance, comme étant une langue mère, méthodique, logique et rationnelle, et n'ayant rien de commun avec le mauvais jargon de la haute bretagne ni les vilains patois de nos diverses anciennes provinces, qu'on devait au contraire tâcher de détruire ou du moins de corriger ; Et que finalement, c'était avec raison qu'on disait : *breton de Léon, et français de Vannes*
(k') Les Gallois font la même réponse aux Anglais qui leur adressent les mêmes reproches qu'on nous fait - «occuppez-vous plutôt à corriger les vices de prononciation et le mauvais Anglais de vos diverses provinces, et si la tache est au-dessus de vos forces, venez à Breconshire, à Monmouthshire et à Glamorganshire, &c. &c., et vous trouverez de <pauvres> simples artisans qui vous parleront un Anglais plus pur peut-être même que le vôtre, vous qui parlez si haut, parce que ce sont les enfans de cette mère langue dont l'ancien alphabet était si parfait qu'il n'y avait pas moyen de faire une faute d'orthographe, attendu que toutes les lettres ou plutôt ses signes, se prononçaient invariablement et selon les diverses mutations, il n'y avait pas deux manières de produire ou de représenter le même son de telle sorte qu'un illettré qui dictait sa volonté à un lettré, celui-ci ne pouvait pas faire la plus légère faute sans tronquer sa pensée : c'eut été, comme en musique, donner une note ou un son pour un autre.»

(b') Le dessin forme d'habiles ouvriers, et la reconnaissance de l'utilité de cette science n'est pas d'aujourd'hui, car dès 1757, les Etats de Bretagne avaient établi une Ecole de dessin linéaire ou l'art de modeler à Nantes pour perfectionner les artisans de la Bretagne.

(k') Les bas-bretons appellent Galles ou Gallo les Bretons de la haute bretagne, ainsi que leur langue ou plutôt leur patois ou jargon. Quelle différence de ce langage informe et grossier à notre langue mère, qui a sa syntaxe propre et neuf ou dix lettres muables qui concourent tant[115] l'euphonie ; qui a trois verbes auxiliaires, qui conjugue ses verbes actifs de cinq manières et ses verbes passifs de quatre. Quelle différence enfin du jargon Gallo à cette langue mère qui a, selon l'opinion la plus générale, fourni des racines au grec, au latin et à l'allemand. Voilà un aveu arraché à m^r^ habasque[116] lui-même, après avoir dit que la langue bretonne n'avait pas de règle. Elle en a, beaucoup, au contraire, et tellement rationnelles qu'on ne les viole pas impunément et font rire les prétendus philologues bretons, bien que plusieurs d'entre eux soient nés bas breton et parlent breton ; mais ils le

---

114 Le supplément et les notes dateraient donc d'avril 1837.

115 «à» manque.

116 «La grammaire bretonne ne renferme qu'un petit nombre de règles», écrit le juge François Habasque (1780-1855) à la page 113 de ses *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques, sur le littoral du département des Côtes-du-Nord* publiées en 1832 à Saint-Brieuc (réédition Lafitte reprint, Marseille, 1980). En passant à Lanmodez, qu'il croit être la paroisse natale de Le Gonidec (!), il évoque la langue bretonne : «On peut la regarder comme une langue morte, dans ce sens que personne n'écrit plus dans cette langue, et qu'elle ne s'enrichit plus.» Rejetant les «puérilités» de Le Brigant et de quelques autres qui font remonter l'origine de la langue bretonne à la tour de Babel, il reconnaît toutefois l'ancienneté de la langue bretonne qui transparaît dans la parenté de certains mots avec le latin.

parlent comme leurs valets, c'est-à-dire sans règle ni principe, et comme les Gallo par[117] français.

*
* *

Rapport de la commission chargée d'examiner les réponses au concours[118]

Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire en basse-bretagne, et quels en seraient les moyens de les écarter ?

---

voilà, Messieurs, la question dont la solution doit obtenir une prime de 300 f suivant votre délibération du 8 avril 1835.

Deux mémoires <seuls> ont seuls été présentés à ce Concours. Le premier est en langue bretonne ou Celto-française et le second en langue française.

le premier a été littéralement traduit par une Commission prise dans le sein de cette société.

une seconde Commission a ensuite examiné le mémoire français, ainsi que la traduction du mémoire breton, concurremment avec la première commission.

ce dernier manuscrit est élégamment écrit en Celto-armoricain, aussi est-il que la Commission spécialement chargée de l'examiner et de le traduire, a unanimement pensé qu'il <...>, qu'il n'était que la traduction d'une composition française ; cette présomption vient de certaines expressions celtiques hasardées et au moins fort recherchées <hasardées> qui n'ont guère été trouvées que dans quelques dictionnaires, et qui ne pourraient être comprises au premier abord même par les personnes les plus versées dans les littératures welsh et armoricaine. Toutefois <hatons-nous de> il faut le dire, on les explique toutes d'une manière satisfaisante, soit par analogie soit par l'analyse des élémens de ces expressions et en re(mon)tant à leur etymologie.

le mémoire rédigé en langue française est aussi clair que méthodique ; dans un premier paragraphe l'auteur énumère les obstacles, et dans le second il présente les moyens de les écarter ; la question elle même offrait cette di-(...)

les deux concurrens sont parfaitement d'accord sur le plus grand obstacle, c'est l'existence même de la langue bretonne dans nos campagnes ; au reste c'est presque leur seul point de contacte.

Le breton maintient avec force qu'il est impossible de propager l'instruction parmi ses compatriotes qu'à l'aide de la langue bretonne elle même, en leur en enseignant d'abord les premiers élemens, <mais> et que c'est à ce moyen seul que l'on parviendrait en très peu de tems à ce qu'ils apprennent la langue française, et [en] un mot cet écrivain pense qu'il est rationnel de n'enseigner une langue étrangère qu'après avoir expliqué les parties du discours aux eleves dans (leur) langue maternelle, ce qu'il appuie de l'opinion de rollin qui condamnait la méthode adoptée dans les précédens siècles d'apprendre le latin aux français avant de leur avoir enseigné les principes de leur propre langue, il s'appuie encore et avec autant de raison du sentiment de l'abbé siccard qui dit que les mots d'une langue étrangère ne donnent point de nouvelles idées, mais qu'ils ne font que rappeler celles que nous y avions déjà attachées dans notre langue maternelle et que c'est pour cela que siccard appelle signes de rappel les mots analogues de cette deuxième langue.

aller du connu à l'inconnu est la base du système.

le seul moyen que presente donc le memoire breton pour detourner l'obstacle qui s'oppose à l'instruction des bas bretons qui ne savent que le breton est de commencer par etablir une ecole purement bretonne dans chacune de nos communes rurales, ensuite une ecole semie bretonne française dans chaque chef lieu de nos cantons ruraux et une ecole toute française dans celles de nos villes où l'on parle les deux langues, comme par

---

117 Probablement «parlent».

118 Archives La Villemarqué. Il s'agit en fait d'un projet du rapport présenté (?) devant la Société d'émulation. Il semble avoir été rédigé rapidement, comporte de nombreuses fautes d'orthographe, ratures (signalées entre <...>) et des oublis que nous avons restitués entre [...]. Le document, qui n'est pas en très bon état, présente également des manques que nous signalons par des parenthèses.

exemple dit-il à st pol, Landerneau et Carhaix, pour le finistère ; il <indique> est dit enfin qu'il faudrait créer une chaire celto-française par eveché, c'est-a-dire dans le morbihan, le finistère et les cotes du nord, ce serait la apparemment une sorte d'ecole normale[119].

l'auteur du mémoire français a adopté un système tout a fait opposé et pense qu'il faut proscrire ou au moins négliger tout a fait une langue nuisible ou au moins inutile à l'instruction de nos campagnards, auxquels il ne faut enseigner que la langue française uniquement.

Ainsi l'un des concurrens maintient qu'il faut renverser l'obstacle qui s'oppose à l'instruction des paysans bas bretons et l'autre qu'on ne peut les instruire qu'en se servant de l'obstacle même pour atteindre le but.

le point culminant de la question n'a echappé ni à l'un ni à l'autre des deux ecrivains c'est le concours du clergé dans la propagation de l'instruction parmi nos cultivateurs.

Toutefois l'un d'eux tout en reconnaissant la grande utilité de ce concours dont il forme le vœu, dit qu'on peut s'en passer, l'autre insinue que ce concours est nécessaire et qu'à ce moyen on atteindra un double but c'est-a-dire l'instruction et des paroissiens et des desservans.

l'auteur du mémoire breton tout en soutenant encore que sa langue maternelle est une langue savante et l'une des clés de l'archéologie ne prétend pas qu'il faille la cultiver exclusivement puisque son principal but est <l'instruction> la propagation de la langue française, il ne dit point de retraicir le cercle, mais de l'agrandir ; ce qui est certain c'est qu'une langue de plus dans la somme des connaissances humaines nous semble d'un grand poids et que dès lors il faut se garder de l'annéantir.

peut-etre l'apologie qu'il fait de la langue celtique est-elle exagérée, toutefois la Commission pense avec lui que c'est un monument qu'il faut conserver et même cultiver. Cette langue a fourni des mots et surtout des racines à presque toutes les langues de l'europe et spécialement aux langues françaises et anglaises et surtout à cette dernière langue.

on les retrouve même dans les langues greques et latines ; et ce qui est fort remarquable c'est que le mot celtique est toujours le plus court et le plus souvent monosyllabique ; ce qui semble lui donner la plus grande antiquité ; car une telle langue a du se parler la première.

cette langue est donc le monument le plus authentique et le plus durable, pour ne pas dire indestructible de l'histoire des celto-français et anglais ou gallois qui comme on le sait ont la meme origine.

au surplus la traduction que nous avons l'honneur de vous présenter, Messieurs, vous expliquera mieux que nos observations le système proposé par l'auteur.

L'auteur du mémoire français a prévu avec raison la difficulté amener les enfans de nos cultivateurs à suivre les ecoles soit communales soit cantonales et à cet égard il recommande avec non moins de raison d'augmenter sans cesse les moyens de communication en augmentant les chemins vicinaux, il prétend qu'outre le défaut ou les empechemens de communication, il faudrait porter les baux des propriétés rurales, de 9 à 18 ans et effectuer la vente des lais de la mer et des franchises ou terres déclassées si communes en basse bretagne ; il forme aussi des vœux pour que des prix fussent accordés périodiquement tant aux instituteurs qu'aux eleves sur ce point il fait la réflexion suivante «Eh quoi ! chaque année des primes locales sont accordées et distribuées aux éleveurs qui conservent ou améliorent les races de nos chevaux et il n'existe aucune pour les instituteurs des hommes, étrange anomalie ajoute-t-il.»

L'écrivain breton présente un exemple sans réplique, c'est celui du pays de galles dont les habitans sont dit-il séparés de leurs compatriotes par la différence de langage et où depuis plusieurs années on encourage et cultive la langue welsh, et même sa poésie et sa musique, ce qui a été couronné du plus grand succès avec le secours des curés ; or à une méthode cimentée par l'expérience de plusieurs années point d'objection, si ce que l'auteur avance n'est pas exagéré ce qui n'apparaît pas.

les deux mémoires que nous venons d'analyser avec rapidité sont consciencieux[120] et peuvent aider à resoudre la question malgré leur divergence et par cela même, tous deux sont écrits avec luci-

[119] Lecture incertaine.

[120] Lecture incertaine.

dité, cependant <l'écrivain> le mémoire breton nous a semble avoir une plus haute portée et nous terminons en disant avec lui que s'il est vrai que l'on soit autant de fois homme que l'on sait de langue, il n'est pas moins vrai que l'on n'est à vrai dire aussi, l'homme d'un pays qu'autant que l'on en parle l'idiome. nous repetons aussi avec lui : *antiquam exquivit matrem.*

*

* *

Lettre de Laouénan à Germain Boullé, préfet du Finistère[121]

Brest, le 10 Mai 1837

Canton de Brest
Justice de paix
du 1er Arrondissement

Monsieur le Préfet

Il y a deux ou trois ans des personnes bienveillantes et amies de leur Pays connaissant mon goût pour la langue bretonne et ma liaison de famille avec des cultivateurs influents, me prièrent de bien vouloir me charger de distribuer dans les campagnes la traduction bretonne de Simon de Nantua sous le titre de *Simon a Vontroulez* comme un ouvrage propre à répandre le gout de l'instruction parmi les Bas-bretons. J'acceptais cette mission avec d'autant plus d'empressement que c'est aussi mon opinion. On devait m'envoyer une cinquantaine d'exemplaires, & on me les annonçait immédiatement mais au lieu de livres je reçus avis que le Comité d'instruction de l'arrondissement s'opposait à cette distribution.

Cependant on vient aujourd'hui me renouveler la même demande, en m'assurant que si je m'adressais à vous directement j'en obtiendrai indubitablement, le comité de l'arrondissement de Brest ayant changé d'avis depuis mon Mémoire breton en réponse à la question posée par la Société d'émulation de cette ville. Comme cette question, Monsieur le Préfet, touche à l'avenir et au bien-être de tous les cultivateurs, artisans et ouvriers de notre Département bretonnant seulement

J'ai l'honneur de vous adresser mon Mémoire avec toutes les Pièces accessoires, afin que vous jugiez vous-même de son importance, ainsi que de la nécessité d'instruire les Bas-Bretons dans leur propre langue, et par conséquent de répandre parmi eux le plus possible les livres les plus à leur portée, et en même tems ceux qui leur sont le plus nécessaires en raison de leur profession et de leurs besoins journaliers.

Si, Monsieur le Préfet, après avoir lu mon Mémoire, vous ne partagiez pas mon opinion, je vous prierai de bien vouloir le déposer à la Bibliothèque de Quimper, persuadé d'avance qu'un jour cette question sera soulevée de nouveau, et qu'on sera bien aise de savoir comment elle avait été envisagée.

J'ai l'honneur d'être avec respect
Monsieur le Préfet
Votre très humble serviteur
Laouënan

Monsieur le Bon Boullé, Préfet du finistère, à Quimper

*

* *

Lettre de Germain Boullé, préfet du Finistère à Laouénan[122]

Quimper, le 5 Juin 1837

Département
du Finistère
Cabinet du Préfet

Monsieur,

J'ai lu avec tout l'intérêt que devait m'inspirer la grave question que vous y traitez, votre mémoire à la société d'émulation de Brest, sur les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le finistère, et sur les moyens d'écarter ces obstacles.

Vous voudriez, Monsieur que l'Instruction primaire se donnât en breton dans nos campagnes

---

121 Arch. dép. Finistère, 1 T 202.

122 Archives La Villemarqué.

et que chaque commune y eut son école bretonne. Cette idée certes devrait être suivie si les Bretons ne devaient pas se fondre chaque jour davantage dans la grande unité française. Mais par cela seul que nous ne formons aujourd'hui qu'une nation, que nous avons la même constitution, les mêmes lois, le même gouvernement, de bons esprits peuvent croire que toutes ces choses communes nous amèneront à n'avoir aussi qu'une même langue et que dès lors, il faut éviter ce qui tendrait à en retarder le moment. C'est là sans doute, Monsieur, ce qui a fait que votre mémoire n'a pas obtenu auprès de la société d'émulation et du comité supérieur de l'arrondissement de Brest, le succès qu'auraient désiré vos convictions.

Suivant le désir que vous m'en exprimez je fais déposer votre mémoire à la bibliothèque de Quimper.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée

Le préfet du finistère,

Bon G. Boullé

A Mr Laouënan, juge de Paix du 1er arrondisst à Brest.

*
* *

Copie d'une lettre de Germain Boullé, préfet du Finistère, au maire de Quimper[123]

M. le Maire de Quimper,

Suivant le désir que m'en a exprimé l'auteur, M. Laouénan, juge de paix du premier Arrondt de Brest, j'ai l'honneur de vous envoyer, pour être déposé à la Bibliothèque de la ville où il pourra être consulté au besoin, un mémoire présenté à la société d'Emulation de Brest sur les obstacles qui s'opposent au Développement de l'instruction populaire dans le Finistère et sur les moyens de les écarter

Veuillez m'accuser réception de cet envoi.

*
* *

Lettre de Laouénan à Mgr Graveran, évêque de Quimper[124]

Brest le 27 Avril 1843.

Monseigneur

Aussitôt votre nomination au Siège Episcopal de Quimper, j'eus le désir de vous adresser une copie du Mémoire breton que j'avais présenté en 1836 à la Société d'Emulation de Brest en réponse à la question – «Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le finistère, et quels seraient les moyens de les écarter –» afin de vous prier, vu votre nouvelle position, en votre double qualité de notre premier pasteur et de breton bretonnant instruit, de bien vouloir le prendre en sérieuse considération, en vous assurant par vous-même, si, en effet, il ne conviendrait pas, d'après les vœux des meilleurs esprits, d'établir dans chaque séminaire des diocèses du finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, une chaire de langue bretonne, mais craignant de vous troubler dans vos pieuses occupations, je n'ai pas, jusqu'à présent, osé accomplir ma pensée. Mais aujourd'hui qu'une intéressante dissertation sur la langue bretonne par monsieur l'Abbé Brouster m'apprend que vous avez vous-même eu cette pensée, je m'enhardis, et me décide enfin à vous envoyer tel qu'il a été présenté et annoté, mon factum bas-breton, bien que je sache que je m'adresse à un juge habile et austère ; mais je sais aussi qu'il est en même temps bon et indulgent.

C'est avec ces sentiments
Monseigneur
que j'ai l'honneur d'être votre très humble et
très respectueux serviteur

Laouënan

*
* *

123 Arch. dép. Finistère, 1 T 202.

124 Archives La Villemarqué.

Copie de la réponse de Mgr Graveran, évêque de Quimper, à Laouénan[125]

Evêché de Quimper

Quimper le 8 juin 1843

Monsieur

J'ai lu avec un très grand intérêt votre écrit breton sur l'instruction primaire en basse bretagne, et les moyens de l'améliorer. A l'époque où vous l'adressiez à la Société d'Emulation de Brest, j'en entendis parler avec de grands éloges, que je trouve bien fondés, après en avoir moi-même fait une lecture attentive.

Quoique je n'aie pas sous la main les ouvrages de mr Le Gonidec, j'ai cru reconnaître son système et son orthographe. Sur ce point, il serait à désirer que tous les auteurs bretons pussent se mettre d'accord, mais la chose me paraît sinon impossible, du moins difficile. Nous n'avons pas d'Académie pour fixer avec autorité la langue parlée, encore moins la langue écrite, et chacun parle le breton et l'écrit à sa manière, selon que son oreille en a saisi les syllabes et les consonnances.

Recevez, Monsieur, mes remerciemens et l'hommage de ma respectueuse considération

Signé + Jh. M. Evêque de quimper

125 Copie à la suite de la lettre de Laouénan. Archives La Villemarqué.

Résumé

Interpellée par le faible taux de scolarisation des enfants finistériens, la Société d'émulation de Brest organise, en 1835, un concours sur les moyens de développer l'instruction dans le département. Deux mémoires lui sont adressés, dont l'un, dû à Yves Marie Gabriel Laouénan, un juge de paix brestois, propose de promouvoir un enseignement bilingue qui, d'abord effectué uniquement en breton, intégrerait progressivement le français. Le projet n'aura pas de suite, mais fera l'objet d'un sérieux débat au sein de la société savante brestoise et des instances officielles chargées de l'instruction publique. Les documents de ce dossier, inédits pour la plupart, constituent un témoignage très intéressant sur l'histoire des relations entre école et langue bretonne.

Abstract

In 1835, reacting to the low number of school-going children in Finistère, the Société d'émulation de Brest organised a competition aiming at developing education in the *département.* Two essays were sent to the Société. One, written by Yves Marie Gabriel Laouénan, a justice of the peace living in Brest, advocated bilingual teaching, first given entirely in Breton and then progressively integrating French. This project was not implemented but was seriously discussed within the Société as well as among the ranks of the officials in charge of public instruction. The following documents, most of which had never been published before, throw an interesting light on the history of the relationship between schools and the Breton language.

Diverradur

Souezet gand an nebeud a vugale a oa skoliataet e Penn-ar-Bed, Kevredigez helebini kêr Vrest a aozas e 1835 eur gevezadeg e sell gweled penaoz gwellaad an deskadurez en departamant. Daou gounskrid a zeuas dezi ; an hini anezo savet gand Yves Marie Gabriel Laouenan, eur barner a beoh a Vrest a

ginnig luska eur gelennadurez diouyezeg ma vefe greet da genta gand ar brezoneg nemetken ha tamm ha tamm da-houde gand ar galleg. Ne zeuio netra diwar ar mennad-se med en abeg dezañ e savas eun tamm brao a rendael e diabarz ar gevredigez studi hag e-touez ar staladuriou e karg euz ar gelennadurez publig. Eun testeni dedennuz e-keñver istor an darempredou etre ar skol hag ar brezoneg eo an teuliad diellou-ze chomet diembann ar pep brasa anezo beteg henn.

DOCUMENTATION

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1998)*

par Chantal Guillou, Hélène Gombert, Tanguy Daniel

Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire

Ouvrages et articles généraux

1 BEAUMONT (Émile), DAVID (Colette). Bretagne. Paris, Fleurus, 1998, 22 x 19 cm, 24 p., ill. (Collection Guide de l'imagerie de la France).
Petit guide illustré à l'intention des enfants.

2 Bretagne. Paris, Hachette, 1998, 22 x 12 cm, 320 p., ill. (Collection Guides Hachette vacances).

3 Bretagne. Paris, Gallimard, 1998, 402 p., ill.

4 CASSARD (Jean-Christophe). Les Bretons et la mer au Moyen Âge. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 15,5 cm, 220 p.
(Compte rendu par Michel DUVAL, dans *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 536).

5 CHAMPAUD (Claude). À jamais la Bretagne. Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1998, in-8°, 246 p.
(Compte rendu dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 440-441).

6 ÉLÉGOËT (Louis). Bretagne, une histoire. Rennes, Centre régional de documentation pédagogique, 1998, 24,5 x 18,5 cm, 224 p., ill.
Préface d'Yves Le Gallo.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 octobre 1998, p. 6 ; par Patrick GALLIOU, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 496).

7 ÉLÉGOËT (Louis). Istor Breizh. Saint-Brieuc, TES, 1998, 24,5 x 18,5 cm, 223 p., ill.
Préface d'Yves Le Gallo.

8 GAUCHER (Jakez). La Bretagne de A à Z. Spézet, Coop Breizh, 1998, 177 p.

9 Hors série Bretagne. Paris, Hachette tourisme, 1998, 160 p., ill.

10 KERHERVÉ (Jean). Histoire de la France : la naissance de l'État moderne, 1180-1492. Paris, Hachette, 1998, 21 x 15 cm, cartes (Collection Carré Histoire).
Nombreuses références à la place de la Bretagne dans la France du bas Moyen Âge.

11 LAURENT (Catherine), MERDRIGNAC (Bernard), PICHOT (Daniel) [dir.]. Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville. Rennes, Presses universitaires de Rennes - Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1998, 23,5 x 16,5 cm, 694 p., ill.
Préface de Jacques Le Goff.
Bibliographie des ouvrages et des articles d'A. Chédeville, p. 13-15.
(Compte rendu dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 441).

12 LE BRUN (Dominique). La Bretagne. Annecy, éd. F. Mercier, 1998, 22 x 14 cm, 216 p., ill. (Collection Découvrir en marchant).

* Les auteurs remercient particulièrement M. Eugène Kerbaul, qui a aimablement fourni de précieuses références, M^lle Yvette Heurté, qui a bien voulu dépouiller les bulletins paroissiaux, et M. Michel Guéguen.

13 LE COADIC (Ronan). L'identité bretonne. Rennes, Terre de brume-Presses universitaires de Rennes, 1998, 25 x 15 cm, 480 p., ill. (Collection Essais).
Préface de Michel Denis. Postface de Michel Wieviorka.
(Compte rendu dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 444-445).

14 LE NAIL (Bernard). Explorateurs et grands voyageurs bretons. S.l. [Paris], éd. Gisserot, 1998, 128 p. (Les Universels Gisserot).
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 mai 1998, p. 11 ; par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 77-78).

15 LETELLIER (Georges) [dir.]. L'espoir breton du XXIe siècle. La Bretagne en âge de réveil. Spézet, Coop Breizh, 1998, 22 x 16 cm, 258 p.
(Compte rendu dans *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 419-420).

16 MERDRIGNAC (Bernard), CHÉDEVILLE (André). Les sciences annexes en histoire du Moyen Âge. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 15 cm, 232 p.

17 MOAL (Alain). Pourquoi promouvoir la culture bretonne ? *Quimper et Léon*, n° 4, 26 février 1998, p. 113-115.

18 QUENTEL (Yves), YONNET (Daniel). Nos années de Breizh. La Bretagne des années 70. Rennes, éd. Apogée, 1998, 24 x 24 cm, 112 p., ill.
Dessins de Nono.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 mai 1998, p. 11).

19 SECHER (Reynald), LE HONZEC (René). Histoire de Bretagne. Noyal-sur-Vilaine, éditions R. Secher, 1998, 21 x 29,7 cm, 48 p. (Collection Mémoire du futur).
Bande dessinée. Tome 8 : 1972 à nos jours.

20 Toute l'histoire des pays celtiques, des origines à la fin du XXe siècle. Morlaix, Skol Vreizh, 1998, 352 p.

21 Une culture bretonne pour le XXIe siècle. Rennes, Institut Culturel de Bretagne, 1998, 24 cm, 53 p.-40 p.

Géographie, espaces, environnement

22 BEAULIEU (François DE). Jardins exotiques du Léon. *ArMen*, n° 94 , mai 1998, p. 24-31, ill.
Roscoff, Batz et Carantec.

23 BEAULIEU (François DE). Patrimoine naturel : la mer, le vent, la roche. *ArMen*, *hors-série Bretagne*, juin 1998, p. 116-127, ill.

24 BEAULIEU (François DE). Sur les pentes des monts d'Arrée. *ArMen*, n° 96, août 1998, p. 42-49, ill.
Balade autour de l'abbaye du Relec.

25 BEAULIEU (François DE). Ploemeur défend son littoral. *ArMen*, n° 98, novembre 1998, p. 44-51, ill.

26 BEAULIEU (François DE). L'herbe d'oubli et l'herbe d'or. *ArMen*, n° 99, décembre 1998, p. 38-43, ill.

27 BIHANNIG (Gwenole). Douaroniezh Breizh. Ar vro hag an armerzh. Le Relecq-Kerhuon, éd. An Here, 1997, 224 p.
Géographie de la Bretagne, en breton, pour les élèves de la sixième à la troisième.
(Compte rendu par Gérard CORNILLET, dans *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 69).

28 BOURDIER (Céline). Morphodynamisme des dunes de Sainte-Marguerite et bilan de leur gestion. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

29 BUCHY (Isabelle). L'aménagement des communes littorales de Plougastel-Daoulas au Faou. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

30 CAUVIN (Hélène). L'image de la Montagne chez les Finistériens. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

31 CHAURIS (Louis). La rade de Brest n'a pas le monopole du kersanton ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 mai 1998, p. 24, ill.
Gisements à Carhaix, Châteauneuf-du-Faou, Lennon, Pleyben, Poullaouen, Spézet.

32 CHAURIS (Louis). Bretagne... et nomenclature dans les sciences de la Terre. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 56-58, ill.

33 CHAURIS (Louis). Le granite rose de l'Aber-Ildut. S.l., s.n., 1998, p. 70-77, ill.

34 CHAURIS (Louis). Histoires de pierres. Faux problèmes et espoirs déçus. Imagination et récrimination... *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 24-30, ill.
Espoirs déçus de l'exploitation de gisements minéraux.

35 CHAURIS (Louis). Cambry : un précurseur trop méconnu de la géologie finistérienne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 29 août, p. 6, ill. (I.Prologue... et minéraux) ; 5 septembre, p. 4, ill. (II. Au pays du granite) ; 3 octobre, p. 4, ill. (IV. Mines et pollution...) ; 24 octobre, p. 4, ill. (III. Du kersanton à l'argile) ; 31 octobre, p. 25, ill. (V. Sur les frontières de l'Océan...).

36 CHAURIS (Louis). L'extraction du sable à l'embouchure de l'Aber-Ildut. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 novembre 1998, p. 5, ill.

37 CHAURIS (Louis). La réalisation de la première carte géologique du Finistère (1835-1844). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 417-430.

38 CORNEC (Anne). La végétation du cap [de la Chèvre]. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 20-23, ill.
En Crozon.

39 DOSSAL (Caroline). Les îles et les îlots de la baie de Morlaix, une unité paysagère aux modes de gestion et de protection divers. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

40 DUIGOU (Serge). L'Odet, douce et salée. *Bretagne Magazine*, n° 1, juin-juillet-août 1998, p. 54-67, ill.
De Quimper à Bénodet, l'Odet en a séduit plus d'un. Zola, Apollinaire ou, plus récemment, Eric Tabarly, sont tombés sous le charme de ses rives changeantes et boisées.

41 EWEN (Patrick), SANDFORD. Monts d'Arrée. Rennes, éditions Apogée, 1998, 47 p., ill. (Collection Terre celte).
Photographies de Andrew Paul Sandford.

42 GALIFOT (Agnès). L'estuaire de l'Aber. *Le Pres qu'îlien*, n° 58, novembre 1998, p. 4-5, ill.
En Crozon.

43 GILBERT (Bruno). Vingt ans et l'*Amoco* ? Quimper, éditions A. Bargain, 1998, 285 p., ill.

44 GLADU (Yves), DUGORNAY (Olivier), CABIOC'H (Fañch), KERDREUX (Jean-Jacques). Plongée sur le Basse Vieille. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 17-19, ill.
Écueil à deux milles environ au large du cap de la Chèvre.

45 GOASDOUÉ (Emmanuelle). Étude préalable au classement du site du Ménez-Hom. Etat des lieux de la fréquentation touristique, de la dégradation, propositions et gestion. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

46 GOULETQUER (Pierre). L'eau, symbole du patrimoine. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 9-16.

47 GOURIO (Perrine). Le Plan vert de l'agglomération brestoise. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

48 HUSSENOT (Jérôme), BUCHET (Vincent). Marais maritimes et aquaculture. Activité durable pour la préservation et l'exploitation des zones humides littorales. Plouzané, éditions Ifremer, 1998, 279 p., ill. (Actes de colloque, 19)

49 HERVIO (Jean-Marc). Eléments pour une histoire des paysages de tourbières en Basse-Bretagne : l'exemple du Yeun-Elez. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 137-144.

50 JESTIN (Nathalie). Géomorphologie et aménagement du littoral guissénien (du port du Curnic au moulin de Couffon). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

51 JONIN (Max). Les zones humides : des espaces toujours en attente d'une véritable reconnaissance. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 195-209.

52 La Bretagne. Des hommes, un territoire. Atlas de l'environnement en Bretagne. Faits, chiffres et repères cartographiques. Rennes, Direction régionale de l'environnement Bretagne-Conseil régional de Bretagne, 1998, 99 p., ill.

53 LE BOUÉDEC (Gérard), CHAPPÉ (François) [dir.]. Représentations et images du littoral. Rennes, P.U.R., 1998, 24 x 16 cm, 188 p.

54 LE BRAZ (Michèle), GARCIN (Jérôme). Chevaux du bout du monde. Rennes, éditions Rue des Scribes, 1998, 108 p., ill.
Cheval breton. Photographies.

55 LE NAIL (Bernard), PLISSON (Philip). Bretagne, pays de mer. Paris, Hachette Tourisme, 1998, 31 x 25 cm, 240 p., ill.

56 Les îles de Philip Plisson. *Bretagne Magazine*, n° 1, juin-juillet-août 1998, p. 68-81, ill.
Photographies. L'archipel des Glénan, l'île Callot, l'île d'Ouessant.

57 Les oiseaux nicheurs de Bretagne, 1980-1985. Brest, éd. Groupe ornithologique breton, 1998, 290 p., 189 cartes.
(Compte rendu par C. LE MENN, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 mai 1998, p. 21).

58 Marais en Bretagne. *Kreiz*, n° 8, 1998, 23 x 15 cm, 209 p., ill.

59 MARGOT (Didier). Ruissellement et transport de matériaux sur un bassin versant : Le Corroac'h dans le Sud-Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

60 PINOT (Jean-Pierre). L'Iroise sur les cartes anciennes de Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 7-14, ill.

61 PINOT (Jean-Pierre). Les zones humides de Basse-Bretagne : origine et évolution. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 17-30.

62 QUÉRÉ (Sandrine). Valorisation et mise en patrimoine : réflexion menées à partir de l'exemple de l'île d'Ouessant. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

63 RONCERAY (Jean-Marie). Requalification des espaces littoraux par le patrimoine local : l'exemple de la commune du Conquet. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

64 SIMON (Jean-François). Aux sources de l'Aber-Ildut, les marécages fascinants de la «Petite Russie». *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 163-189.

65 STEFANELLY (David). Nouveaux espaces, nouvelles territorialités littorales. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

66 TERRASSON (François). Zones humides : images mentales dans la civilisation Anti-Nature. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 191-193.

67 TURQUIER (Yves). Fonds sous-marins de la Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1998, 26 x 20 cm, 127 p. ill., cartes (Collection Itinéraires de découvertes).
Photographies de Camille Lusardi et Maurice Loir.

68 VERGER (Fernand). La Bretagne vue par satellite. Rennes, Ouest-France, 1998, 23 x 17 cm, 32 p., ill.

69 YONNET (Daniel), THERSIQUEL (Michel). Terres de mer. Îles de Bretagne. S.l., éditions du Chêne, 1998, 181 p., ill. en coul.

Voir aussi les n^{os} 151 (campagnes), 227 (dune ancienne d'Audierne), 277 (campagnes gallo-romaines), 526 (îles d'Armor).

Archives et bibliothèques

70 Chronique des archives du grand Ouest. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, 1998, n° 3, p. 113-128.
Archives départementales du Finistère, p. 114-115

71 FÉREC (Monique). Service historique de la marine. Philippe Henwood promu à Vincennes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 juillet 1998, p. 22, ill.
Ph. Henwood a été conservateur du Service historique de la marine à Brest de 1978 à 1998.

72 HENWOOD (Annie). Petite histoire des archives brestoises, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 433-443.

73 HENWOOD (Annie) [dir.]. Inventaire des affiches : 1681-1848. 6 Fi à 6 Fi 675. Brest, Archives municipales, 1998, 145 p.
Collaboration de Sonia Guivarch et Anne-Marie Balpe.

74 JONES (Michael). Catalogue sommaire des archives du fonds Lebreton, abbaye Saint-Guénolé, Landévennec. Nottingham, University of Nottingham, 1998, 149 p.

75 LAGADEC (Claire). Transcription et étude d'un inventaire d'archives de Bretagne, XIV^{e}-XV^{e} siècles. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 2 vol., 124 p. + 124 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

76 MOLETTE (Charles). Situation et enjeu du patrimoine artistique et historique de l'Église de France. Quelques réflexions en hommage au chanoine Jean-Louis Le Floc'h, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 285-297.

Bibliographies et dictionnaires

77 BOURDE DE LA ROGERIE (Henri). Fichier Bourde de la Rogerie. Artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne. Rennes, Association pour l'Inventaire de Bretagne (A.P.I.B.), 1998, 29,7 x 21 cm, n.p.
8 724 fiches rédigées entre 1897 et 1940.
Présentation par Chantal Reydellet et Jean-Jacques Rioult. Index des noms de lieux, index des noms de métiers, bibliographie des œuvres de Bourde de la Rogerie.
(Compte rendu par Tanguy DANIEL, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 496-498 ; par Jacques CHARPY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 551-553).

78 CELTON (Yann). Bibliographie des travaux du chanoine Jean-Louis Le Floc'h, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 15-21.

79 DEGUILLAUME (Robert). Dictionnaire de français-gallo – gallo-français. Plumaudan, JPH-éditions Socodip, 1998, 415 p.

80 Geriaoueg al levraouegoù. Vocabulaire des bibliothèques. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1998, 21 cm, 95 p.

81 GUILLOU (Chantal), GOMBERT (Hélène), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1995). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 445-490.

82 GURY (Jacques). Quelques publications bretonnes pour l'année Chateaubriand. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 74.

83 KEROUANTON (Jean-Louis), KEROUANTON-VARGUES (Catherine). Le Finistère (Penn-ar-Bed) en 600 questions. Paris, Archives et Culture, 1998, 128 p.
Le patrimoine du Finistère en 600 questions.

84 Le patrimoine des communes du Finistère. S. l. [Charenton-le-Pont], éd. Flohic, 1998, 2 vol. 24,5 x 18,5 cm, 1 559 p., ill.
Recense, par canton, et dans chaque canton par commune, les monuments et objets d'art, avec, pour chacun d'eux, une photographie et une courte notice.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 décembre 1998, p. 7).

85 NASSIET (Michel). Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Tréguier en 1481. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*. Mémoires de l'année 1998, t. CXXVII, p. 3-76.

86 STÉPHAN (Laurent), SEITÉ (Visant). Lexique breton-français et français-breton. Geriadur brezoneg-galleg ha galleg-brezoneg. Brest, Emgleo Breiz, 1998, 18 cm, 335 p.

Publications de textes et documents

87 BOUCHART (Alain). Grandes croniques de Bretaigne. Paris, C.N.R.S., 1998, 392 p.
Collaboration de Marie-Louise Auger, Bernard Guénée, Gustave Jeanneau. Volume III.

88 CADIC (François). Contes et légendes de Bretagne. Les contes populaires. Tome II. Rennes, Presses universitaires de Rennes-Terre de brume, 1998, 20 x 13,5 cm, 332 p.
Textes réunis et présentés par Fañch Postic.

89 Cartulaire de Redon. S. l., Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, 36 x 26 cm, 78 p. + 146 fol.
Reproduction en fac-similé du cartulaire de l'abbaye de Redon conservé aux Archives de l'archevêché de Rennes.
Préfaces par Jacques Jullien et Jacques Charpy.
Études sur le cartulaire par Hubert Guillotel, André Chédeville et Bernard Tanguy.
(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 534-538).

90 COZ (C.). Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1509. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

91 DÉGUIGNET (Jean-Marie), ROUZ (Bernez) [éd.], QUEVILLY (Laurent) [éd.]. Contes et légendes de Basse-Cornouaille. Le Relecq-Kerhuon, éd. An Here, 1998, 165 p.

92 DÉGUIGNET (Jean-Marie). Mémoires d'un paysan bas-breton. Le Relecq-Kerhuon, éd. An Here, 1998, 24 x 16 cm, 462 p., carte.
Édition établie par Bernez Rouz.
J.-M. Déguignet (Guengat, 1834-Quimper, 1905) a laissé 41 cahiers de 100 pages dont une petite partie avait été publiée par Louis Ogès dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* de 1963.
(Compte rendu par D.S. dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 mai 1998, p. 13 ; par Daniel COLLET, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 502-504 ; par Marie-Madeleine MARTINIE, dans *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 557-560).

93 GALLIOU (Patrick). George Bernard Shaw et Augustin Hamon : les premiers temps d'une correspondance (1893-1913). S.l., s.n., 1998, 21 x 29,7 cm, 4 vol.
Thèse de doctorat «nouveau régime» déposé au C.R.B.C.

94 GIOT (Pierre-Roland). La Bretagne sous la Restauration. Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 313-349.
Choix de lettres de Jacques Boucher de Perthes (1788-1868) publiées sous le titre *Sous dix rois* entre 1863 et 1868.

95 GUILLOTEL (Hubert). Genèse de l'«*Indiculus de episcoporum depositione*», dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 129-138.

96 GUILLOTEL (Hubert). Le manuscrit [du cartulaire de Redon], dans *Cartulaire de Redon*, éd. 1998, p. 9-25.

97 GUILLOTEL (Hubert). Répertoire chronologique [du cartulaire de Redon], dans *Cartulaire de Redon*, éd. 1998, p. 71-78.

98 GUILLOU (Stéphanie). Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1520. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

99 GUYVARC'H (Didier). Une lettre de Théodore Botrel de 1903. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 3, 1998, p. 99-103.

100 HEMON (Roparz). Eñvorennoù. Brest, Al Liamm, 1998, 18,5x12,5 cm, 158 p, ill.
Souvenirs de Roparz Hemon dans les années précédant et suivant la Seconde Guerre mondiale.

101 HENWOOD (Philippe), LAURENT (Donatien). Amitiés et querelles d'érudits : huit lettres de François-Marie Luzel à Prosper Levot (1872-1877), dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 245-260.

102 KERANFLEC'H (Charles de). Voyage dans les montagnes du centre Bretagne en 1857. Spézet, Keltia Graphic, 1998, 23 x 16 cm, 80 p.
Réédition.

103 LAOUÉNAN (Roger). Nous, les poilus : témoignages. Les Bretons dans la Grande Guerre. Spézet, Coop Breizh, 1998, 246 p., ill.

104 Lettres d'Émile Bernard. *Le Pays de Dinan*, t. XVIII, 1998, p. 15-24, ill. (Saint-Briac, 1889) ; p. 25-57, ill. (Saint-Briac, 1891).

105 MARC (Frère). Histoire du Royal monastère, un manuscrit de Landévennec recouvré. *Pax*, n° 95, juillet 1998, p. 105-113
Acquisition par la communauté d'un manuscrit du XVII[e] siècle (1648) intitulé «Histoire du Royal monastère de Saint Guénnolé de Landévennec» de frère Noël Mars, «ex monasterio S. Wingualoei de Landévennec».

106 MARLIER (Jean-Noël). Correspondance du préfet maritime de Brest (ordres et décisions) pendant la campagne du Mexique. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 141 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C. et au Service historique de la marine (Brest).

107 PRATZ (Claire de). En Bretagne dans les premiers mois de la guerre de 1914-1918. Souvenirs d'une femme de lettres. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 58-69.
Extraits de *A Frenchwoman's Notes on the War* (Londres, Constable, 1916), traduits par Patrick Galliou.

108 RANNOU (Charles). Souvenirs de jeunesse à Gouézec : les années 20. *L'Écho gouézecois*, 1998, n° 15, janvier, p. 9-10 ; n° 16, juillet, p. 7-8.

109 SÉBILLOT (Paul). Contes de terre et de mer. Saint-Malo, L'Ancre de marine, 1998, 19 cm, 247 p., ill.

Historiographie, biographies

110 A. (D.). Livre : «Cinq cents ans d'histoire à l'hôpital de Lanmeur». Plongée dans l'histoire locale du XV[e] siècle à nos jours. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 octobre 1998, p. 24, ill.
Notice sur Émile Pinçon, historien de Lanmeur.

111 AUBERT (Gauthier). Un collectionneur provincial vu par ses contemporains : le président de Robien (1698-1756). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 4, 1998, p. 37-57.

112 BERCHET (Jean-Claude). Chateaubriand. L'indompté. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 27 p., ill. + cassette vidéo (Les Bretons et leur histoire)
Collaboration de Jean-Paul Clément, Béatrice Didier, Jean-Marie Roulin.

113 BOISNARD (Luc). Élites bretonnes sous l'Empire. Ille-et-Vilaine et Finistère. Dictionnaire biographique. Saint-Malo, auteur, 1998, 223 p.

114 BUDE-REMUSAT (Sophie). Isaac Robelin, directeur des fortifications de Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 20-28, ill.

115 CONTI (Anita), COJEAN (Annick), GIRAULT (Laurent), FARID (H. Baba). Anita Conti, photographe. Paris, éditions Revue Noire, 1998, 192 p., ill.

116 ÉLÉGOËT (Fañch). Le recueil d'une histoire de vie. Spézet, Coop Breizh, 1998, 70 p.

117 FAVRE (P.). Le départ d'Anita Conti. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1998, p. 11.
Notice nécrologique sur Anita Conti, océanographe et exploratrice, retirée à Douarnenez.

118 FILIBERT (Frère). Un évêque concordataire à Quimper. M[gr] Dombidau de Crouseilhes. *Pax*, 1998, n° 93, janvier, p. 19-28 ; n° 94, avril, p. 90-96.

119 FOURNIER (Bernard). Modernité de Guillevic. Réflexions sur la création dans l'œuvre de Guillevic. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998, 2 vol. 400 p. + p. 401-722, ill.

120 GARREC (Roger). L'abbé Alain Pouchous, historien de sa paroisse de Plonévez-Porzay, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 479-489.

121 GILLES (Daniel), CHEVALIER (François), TAGLANG (Jacques), COLLIER (William). Éric Tabarly et le *Pen Duick*, une impérissable histoire d'amour. *Le Chasse-Marée*, n° 119, octobre 1998, p. 2-23, ill.

122 GLON (Thierry). Pierre-Jakez Hélias et la Bretagne perdue. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 22 x 13,5 cm, 114 p., ill.

123 GUILLON (Clément). Le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, prêtre, archiviste, historien, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 7-9.

124 HEUDRÉ (Bernard), BAILHACHE (Alain) [ill.]. Chateaubriand : terres et demeures d'outre-temps. Saint-Jacut-de-la-Mer, éditions Jean-Pierre Bihr, 1998, 193 p., ill.

125 HUCHET (Patrick). Georges Cadoudal et les chouans. Rennes, éditions Ouest-France, 1998, 367 p.

126 JAMAUX (Alfred), JAMAUX (Théotiste). Glanes en «mémoires» de François-René de Chateaubriand. S.l., éditions Danclau, 1998, 140 p., ill.

127 JÉGOU-COCHARD (Christelle). Charles Cornic (1731-1809), «l'officier bleu» : la plus belle illustration de Morlaix au XVIII[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 98 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

128 KERHERVÉ (Annie). Xavier Grall. Regard sur un écrivain. 2. Morlaix, Skol Vreizh, 1998, 20 x 22 cm, 82 p., ill.

129 KERIEL (Michel). Seznec. L'impossible réhabilitation. S.l., éditions M.E.B., 1998, 13 x 27 cm, 190 p.

130 LE BOULANGER (Jean-Michel). Ni Dieu, ni maître. Le Flanchec (1881-1944) ou l'étrange parcours d'un insoumis. Douarnenez, Mémoire de la ville, 1998, 305 p.
(Compte rendu par Yves COATIVY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 76).

131 LE GALLO (Yves). Remise de l'insigne de chevalier des Palmes académiques à M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste diocésain, au Centre de recherche bretonne et celtique (Faculté des lettres de Brest), dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 11-14.

132 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les «Roses de Kerné» se fanent à Beuzec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 octobre 1998, p. 15, ill.
Notes sur Adolphe Paban (1839-19??), poète et conservateur adjoint du château de Keriolet.

133 LE MENN (Claude). Antoine Dubrocard (1727-1792), de Lesneven (Finistère) à l'île Bourbon (La Réunion). Itinéraire d'un ancêtre de Roland Garros. Lesneven, Musée du Léon, 1998, 21 x 29 cm, n.p.

134 LE MOEL (Georges). Anatole Le Braz se raconte. Saint-Brieuc, Georges Le Moel, 1998, 263 p., ill.

135 LE MOIGNE (Frédéric). Littérature et histoire : le cardinal Roques et Jean Sulivan. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 3, 1998, p. 75-97.

136 LE NAIL (Bernard). René Maurice de Kerret (1833-1898). *Armor Magazine*, n° 339, avril 1998, p. 66.
Officier de marine, membre de la Société archéologique du Finistère à laquelle il légua le dolmen de Ti-ar-Boudiged à Brennilis.

137 LE VOURC'H (Benoît). Jack Kerouac : le malentendu. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

138 LOISEL (Yves). Louis Guilloux (1899-1980) : biographie. Spézet, Coop Breizh, 1998, 286 p.

139 MÉVEL (Xavier). Anita Conti, la femme aux semelles de vent. *Le Chasse-Marée*, n° 114, mars 1998, p. 40-51, ill.

140 MINIOU (Éric). Corentin Le Floch. Député paysan aux états généraux de 1789. Biographie «impressionniste» d'un laboureur bas-breton (1754-1794). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 2 vol., 314 p. + 56 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

141 MONFORT (René). Une rue portera son nom à Plouvien. En 1970, André Guilcher quitte la Sorbonne pour Brest. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 octobre 1998, p. 23.
Rappel de la carrière du géographe André Guilcher (Brest, 1913-Brest, 1993).

142 MORVAN (Frédéric), HOUART (Valérie). Le chanoine Le Floc'h honoré par les siens. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 juillet 1998, p. 23, ill.
Remise d'un volume de *Mélanges* à Jean-Louis Le Floc'h, ancien archiviste diocésain et vice-président honoraire de la Société archéologique du Finistère.

143 PÉRON (Jean-Paul). Le Quimpérois Louis Billoart (1704-1770), dernier gouverneur de l'ancienne Louisiane française, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 513-524, carte.

144 Pierre Flatrès. Un grand géographe nous a quittés. *Sterenn*, n° 18, décembre 1998, p. 14.
Saint-Jean-Trolimon, 1921-Paris, 18 décembre 1998.

145 POSTIC (Fañch). Luzel et La Villemarqué d'après leur correspondance (1861-1894), dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 261-273.

146 QUÉAU (Marie-Line). Anita Conti, la dame de la mer. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 août 1998, p. 32, ill.

147 QUÉMÉNER (Hervé). Génération Tabarly. *Bretagne Magazine*, n° 2, août-septembre-octobre 1998, p. 6-8, ill.
Le «kenavo» des Bretons en forme de photos-souvenirs inédites.

148 RICHÉ (Pierre). Le réveil de la Belle au Bois-Dormant : l'histoire de la Bretagne dans le très haut Moyen Âge (V^e^-VIII^e^ siècle), dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 21-27.

149 TRANVOUEZ (Yvon). Une histoire catholique de la Révolution française. À propos de René Cardaliaguet, *Cléder. Prêtres et paysans sous la Révolution* (Brest, 1939), dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 403-408.

150 Vefa de Bellaing (Carhaix, 1909-Guingamp, 1998). *Sterenn*, n° 10, juillet 1998, p. 6, ill.
Militante de la langue et de la culture bretonnes, née Geneviève Charbonnier de Sireuil.

Voir aussi les n^os^ 35 (J. Cambry), 91, 92 (J.-M. Déguignet), 641 (J. Bigot).

Colloques et congrès

151 CROIX (Nicole) [dir.]. Environnement et nature dans les campagnes. Nouvelles politiques. Nouvelles pratiques. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 16,5 cm, 266 p.

152 L.M. (C.). Onzièmes Rencontres historiques du Léon. Les Léonards et leur santé. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 31 octobre, p. 17 ; 7 novembre, p. 22.
Compte rendu des conférences de Jean-Loup Avril (Le peste en Bretagne), Goulc'han Kervella (le docteur Louis Dujardin), Jean-Yves Le Goff (La reconstruction de l'hôpital de Lesneven en 1786), Gwennole Le Menn (Maladies et croyances populaires en Bretagne) ; Jean Berthou (Loeiz ar Floc'h [1867-1936], colporteur de «louzou» et écrivain) ; Jean-Pierre Madec (Naissance de la protection sociale au XIX^e^ siècle en Bretagne).

Musées et expositions

153 A. (D.). Exposition des œuvres du sculpteur Marc Didou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1998, p. 18, ill.
Exposition au château de Kerjean, en Saint-Vougay.
Sculpteur sur métaux, né Brest en 1963.

154 A. (P.). Peintre «rhénan, breton, chrétien», l'œuvre de Cornelius présentée à Saint-Pol-de-Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 avril 1998, p. 18, ill.
Jean-Georges Cornelius (1880-1963).

155 ABJEAN (D.). Une collection de plus de 2 500 vieux outils agricoles. La Ferme d'antan raconte 70 ans d'histoire rurale. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juillet 1998, p. 32, ill.
Musée à Botlavan, en Ploudiry.

156 AUMASSON (Pascal). Vrais et faux amis. Qu'en est-il des enjeux, des pratiques sociales et culturelles autour des musées d'aujourd'hui ? dans *Patrimoine et société*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 197-206, ill. (Collection Art et Société).

157 BONNET (Philippe), LE COUÉDIC (Daniel), LE STUM (Philippe). La puissance et la grâce. Sculpteurs bretons, 1900-1950. Château de Kerjean, 1998, 29,7 x 21 cm, 64 p., ill.
Catalogue d'exposition.
(Compte rendu par D. S., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 11 avril 1998, p. 9, ill. ; par Alain DROGUET, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 501-507).

158 CELTON (Yann). La création du Paradis de tonton Paul. Le musée de l'Évêché de Quimper, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 497-503, ill.
Tonton Paul = chanoine Paul Peyron (1842-1920).

159 DAVID (Philippe). Les «villages noirs» aux expositions de Brest de 1901, 1913 et 1928, en histoire et en images, *Les Cahiers de l'Iroise*, 1998, n° 177, janvier, p. 48-59, ill. ; n° 178, avril, p. 59-69, ill.

160 Élie Fréron, polémiste et critique d'art. Quimper, Musée des Beaux-Arts, 1998, 200 p., ill.
Catalogue d'exposition.

161 F. (M.). Musée de la Marine : une charte pour renforcer son rayonnement. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 juin 1998, p. 20.
Musée de la Marine à Brest.

162 GALLIOU (Patrick). L'époque romaine au musée des Jacobins, dans *Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine*. Morlaix, 1998, Musée des Jacobins, p. 76-83.

163 Graveurs de la Bretagne, XIX^e^-XX^e^ siècle. Pont-Aven, Musée, 1998.
Catalogue d'exposition (7 février-16 mars 1998).

164 GURY (Jacques). Au-delà d'une épigramme : Élie Fréron. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 77.
À propos de l'exposition Élie Fréron au musée des Beaux-Arts de Quimper (5 mars-10 juin 1998).

165 Henry Moret : un paysagiste de l'école de Pont-Aven. Quimper, Musée des Beaux-arts, 1998, 64 p., ill.
Catalogue d'exposition.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 juillet 1998, p. 16, ill.).

166 HUET (B.). Le paléolithique. L'industrie de Roc'h-Toul, dans *Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine*. Morlaix, Musée des Jacobins, 1998, p. 13-29.

167 JOURDAN (Patrick) [dir.]. Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine. Morlaix, Musée des Jacobins, 1998, 87 p.

168 Kerjean. Les travaux et les jours d'une seigneurie bretonne. Saint-Vougay, Association pour l'animation du château de Kerjean, 1998, 30 x 21 cm, 63 p., ill.
Catalogue de l'exposition «Les châtelains de Kerjean dans leurs meubles au XVIII^e^ siècle».

169 LE GOFF (Emmanuelle). Deux expositions de peinture à Lesneven. Michel Guinot, un artiste à découvrir. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 avril 1998, p. 15.
Artiste peintre brestois.

170 LE GOFF (E.). Lesneven. Musée du Léon. Qui se souvient des potiers de Lannilis ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 septembre 1998, p. 23, ill.

171 LE GOFFIC (Michel). Inventaire des fonds archéologiques du musée des Jacobins, dans *Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine*. Morlaix, Musée des Jacobins, 1998, p. 7-9.

172 LE GOFFIC (Michel). L'âge du bronze, à travers les collections du musée des Jacobins de Morlaix. *Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine*. Morlaix, Muséee des Jacobins, 1998, p. 30-55.

173 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). À la galerie Gloux, aquarelles et gravures de Frélaut. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 avril 1998, p. 13, ill.
Exposition.
Jean Frélaut (1879-1954).

174 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Pastels et fusains de Charles Henry Fromuth. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 juillet 1998, p. 36, ill.
Exposition.
Peintre américain mort à Concarneau en 1937.

175 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Au musée de Pont-Aven. John H. Recknagel. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 octobre 1998, p. 11, ill.
Peintre américain, né à Brooklyn en 1870, mort à Fouesnant en 1940.

176 LE PUTH (Yvon). Penmarc'h. Association des amis du musée de préhistoire finistérien. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 juin 1998, p. 10, ill.
Créée en juin 1997 par Pierre Gouletquer.

177 L[E] P[UTH] (Y[von]). Penmarc'h. Les Amis du musée de la Préhistoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 octobre 1998, p. 12.

178 LE ROUX (Charles-Tanguy). La préhistoire au musée des Jacobins de Morlaix, dans *Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine*. Morlaix, 1998, p. 10-12

179 LE STUM (Philippe). Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (1998). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 115-121.

180 LE STUM (Philippe), TANTER (Frédéric), TROPRÈS (C.), LE RHUN (S.). Marins du Finistère. Jacques de Thézac et l'œuvre des Abris du marin. Quimper, Musée départemental breton, 1998.
Catalogue d'exposition.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 mai 1998, p. 11, ill. ; *ibid.*, 5 septembre 1998, p. 15 ; par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 77).

181 Musée de Pont-Aven. L'exposition de l'été consacrée à Georges Lacombe. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 juin 1998, p. 11, ill.
Le peintre Georges Lacombe (1868-1916) fréquenta le Finistère entre 1886 et 1897.

182 Musée des Beaux-Arts [de Quimper]. La correspondance de Max Jacob avec le peintre catalan Jose Tugores. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 août 1998, p. 13.

183 S. (D.). Musée des Beaux-Arts de Quimper. Élie Fréron, polémiste et critique d'art. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 avril 1998, p. 12, ill.
Exposition.

184 TROMEUR (Jean). De la *Gloire* au *Charles de Gaulle*. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 février 1998, p. 6, ill.
Au musée de la Marine à Paris, exposition sur les cuirassés de 1859 à nos jours.

185 TROMEUR (Jean). La pointe Saint-Mathieu est en cours de réaménagement. Inauguration d'un nouveau musée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juillet 1998, p. 7, ill.

186 VILLARD (A.). L'âge du fer dans les collections du musée des Jacobins, dans *Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine*. Morlaix, Musée des Jacobins, 1998, p. 56-61.

187 Villes et machines : l'industrie à Landerneau au XIX[e] siècle. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 477-478.

Voir aussi le n° 271 (musée de l'Évêché de Quimper).

Héraldique, sigillographie, vexillologie

188 KERVELLA (Divi). Emblèmes et symboles des Bretons et des Celtes. Spézet, Coop Breizh, 1998.

189 RAULT (Philippe). Le drapeau de la jeunesse des Bagadou Stourm. *Ar Banniel*, n° 7, hiver 1998, p. 7-11, ill.

190 RAULT (Philippe). L'histoire des drapeaux bretons de 1188 à nos jours. Spézet, Coop Breizh, 1998, 25 x 18,5 cm, 72 p., ill.
(Compte rendu dans par Divi KERVELLA, dans *Ar Banniel*, n° 7, hiver 1998, p. 19-22).

Épigraphie et paléographie

191 CASTEL (Yves-Pascal). La Roche-Maurice. Un bas-relief curieux bien oublié. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 janvier 1998, p. 6, ill.
Erreur de titre : il s'agit d'une inscription de 1590 sur un socle de croix transformé en auge, à Rosencelin, en Locronan.

192 LE GOFFIC (Michel). Un ésotérisme religieux sur des retables du XVII[e] siècle, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 75-84, ill.
Inscriptions sur des retables de Sizun, Plounéour-Ménez, Commana et Rumengol.

Voir aussi le n° 819 (Rumengol, inscription XVI[e] siècle).

Numismatique

193 BARATTE (François), AUBIN (G.). Le trésor de Saint-Pabu (Finistère) : une redécouverte. *Antiquités nationales*, n° 30, 1998, p. 119-129, ill.

194 COATIVY (Yves). Note de numismatique brestoise. La médaille de l'exposition d'hygiène de Brest (1894). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 39-41, ill.

195 COATIVY (Yves). Note de numismatique brestoise : la médaille de la fondation de la ville de Brest, 1681. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 44-46, ill.

Généalogie et familles

196 BOUYER (Stéphanie). Les Joly de Rosgrand : une famille de la bourgeoisie quimperloise au XVIII[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 149 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

197 BRUNET (Gaël). Les Desmars : une dynastie bourgeoise et républicaine entre héritage et souvenir (1811-1954). Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1998, 21 x 29,7 cm, 179 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire

198 LEBEAU (Bernard). Généalogie de la famille de Chateaubriand. Rennes, B. Lebeau, 1998, 79 p., ill.

199 LE BORGNE (Guy). Armorial breton contenant par ordre alphabétique et méthodique les noms, qualités, armes et blasons des nobles, ... S.l., Librairie ancienne Serge Davy, 1998, 293-48 p.

200 LE GUENNEC (Louis). Une famille de la noblesse bretonne, les Barbier de Lescoët. Index. Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1998, 23 x 18 cm, 35 p.

201 POLLET (Marie-Suzanne). Histoire généalogique de la maison de Parscau et des familles alliées du XIV^e^ au XX^e^ siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 442 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi le n° 512 (famille Desban).

Onomastique

Généralités

202 TANGUY (Bernard). Les noms d'hommes et les noms de lieux, dans *Cartulaire de Redon*, éd. 1998, p. 49-69, carte.
Étude des noms contenus dans le cartulaire de Redon.

Toponymie

203 DESHAYES (Albert). À propos du nom de Sizun. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 265.

204 DESHAYES (Albert). À propos du nom de Spézet. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 265.

205 DESHAYES (Albert). Les saints populaires dans les noms de lieux bigoudens. *Cap-Caval,* n° 23, août 1998, p. 32-33, ill.

206 DESHAYES (Albert). Origine des lieux nobles au Cap-Caval. *Cap-Caval,* n° 23, août 1998, p. 34-37, ill.
Etude sur Pouldreuzic, Plogastel, Pluguffan.

207 KERDREUX (Jean-Jacques). Toponymie nautique. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 40-46, cartes, ill.
Toponymes de la pointe de la Chèvre.

208 LE COZ (Jacques). Iroise, Iroise... ou la fortune d'un nom. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 19-21.

209 LE DUC (Gwenaël). Leoteren et le sinueux parcours des légendes, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 37-40.

210 LE GOFF (Michel). À propos de l'étymologie des noms de lieux de Gouézec. *L'Écho gouézecois*, n° 16, juillet 1998, p. 6.

211 LE NAIL (Bernard). Les noms de lieux d'origine bretonne à travers le monde. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 15-20.

212 PEUZIAT (Josick). *Douar an enez, terra insulae. Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 266-270, cartes.
Sur l'origine du nom de Douarnenez.

213 PRIZIAC (Michel). Noms des îles de Bretagne. Priziac Édition, 1998, 21 x 13,5 cm, 197 p. ill.

214 PRIZIAC (Michel). Au nom de nos villages. Priziac Édition, 1998, 21 x 13,5 cm, 297 p., ill.

215 SÉNÉCHAL (Michel), KERDREUX (Jean-Jacques), CADIOU (Didier). Rostudel. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 31-32.
Toponymie d'un village de la commune de Crozon.

216 TANGUY (Bernard). Le nom d'Iroise. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 15.

217 TANGUY (Bernard). *Lanmaelmon* : Saint-Malon ou Saint-M'Hervon ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 255-258.

218 TANGUY (Bernard). Marais, étangs et zones humides dans la nomenclature toponymique en Bretagne. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 31-50.

Voir aussi les n^os^ 827 (noms de rues, Guipavas), 888 (Saint-Éloi).

Anthroponymie

219 BELSER (Christophe), CACQUERAY (Aurélie DE). Les noms de famille en Bretagne. Paris, Archives & Culture, 1998, 25 x 17 cm, 240 p. (Collection Les noms de famille en France).

220 DESHAYES (Albert). Les prénoms celtiques. *ArMen*, 1998, n° 91, janvier, p. 54-55 ; n° 92, mars, p. 54-55 ; n° 93, avril, p. 54-55.

221 LE MENN (Gwennole). Gradlon a-t-il évolué en Clairon ? dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 41-46.

222 LE NAIL (Bernard). Noms de famille bretons à New York. *Armor Magazine*, n° 337, février 1998, p. 65-66.

Archéologie

Généralités

223 GALLIOU (Patrick). Notices d'archéologie armoricaine. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 70-72.
Irvillac (site romain), Brest (découvertes archéologiques), Plabennec (stèles gauloises).

224 GALLIOU (Patrick) [dir.]. Notices d'archéologie finistérienne (année 1997). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 85.
Notices dues à Alain Daniel, A.-H. Dizerbo, Jean-Yves Éveillard, Patrick Galliou, Yann-Lan Goalic, Jean-Paul Le Bihan, Yvonne Le Bihan, Michel Le Goffic, Louis-Pierre Le Maître, Stéphane Le Pennec, Patrice Méniel, Josick Peuziat, Julia Roussot-Larroque, Jean-François Villard.

Communes concernées : Briec, Carantec, Cléder, Combrit, Concarneau, Fouesnant, Gouesnou, Guengat, Kernével, Irvillac, Kersaint-Plabennec, Lanhouarneau, Lanneuffret, Ouessant, Plogoff, Plouénan, Plouguerneau, Plouider, Plounéventer, Quimper, Roscanvel, Saint-Urbain, Sibiril, Trégunc.

225 GALLIOU (Patrick). Les marécages de l'histoire. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 51-69, ill.

226 GIOT (Pierre-Roland). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1997-1998. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 34.

227 GIOT (Pierre-Roland). La dune ancienne de la baie d'Audierne. *Norois*, t. 45, n° 179, 1998, p. 487-494, ill.

Préhistoire

228 A. (D.). Stage de prospection archéologique dans le Léon. À la recherche de traces des hommes du Néolithique. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 novembre 1998, p. 23.

229 ARZUR (Marie-Haude). L'art sacré du Néolithique. *ArMen, hors-série Bretagne*, juin 1998, p. 8-19, ill.

230 BERNARD (V.). Dendrochronologie en Bretagne et dans l'ouest de la France. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*. Rennes, 1998, p. 10.

231 BOUJOT (C.), CASSEN (S.), VAQUERO LASTRES (J.). Some abstraction for a practical subject : the neolithization of western France as seen through funeral architecture data. *Cambridge Archaeological Journal*, n° 8, 1998, p. 193-206.

232 BRIARD (Jacques). L'art mégalithique en Bretagne, dans *L'art des mégalithes peints et gravés. Dossiers d'archéologie*, n° 230, 1998, p. 18-27.

233 BRIARD (Jacques). La Bretagne, dans *La France préhistorique*. Paris, Gallimard, 1998, p. 146-147 (Collection Guides Gallimard, Nouveaux loisirs).

234 CUNLIFFE (Barry). Stonehenge. *ArMen*, n° 91, janvier 1998, p. 30-39, ill.

235 GAUTIER (M.). Les grands mégalithes bretons vus du ciel. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, 1998, p. 50.

236 GIOT (Pierre-Roland), L'HELGOUAC'H (Jean), MONNIER (Jean-Laurent). Préhistoire de la Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1998, 2e éd., 21 x 14 cm, 589 p.

237 HINGUANT (Stéphan), LE GOFF (Elven), GEBHARDT (Anne), GRALL (Bertrand), MAGUER (Patrick), MARGUERIE (Dominique). Un site de l'âge du fer stratifié en milieu rural : l'établissement de Keralio à Pont-l'Abbé (Finistère). *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 15, 1998, p. 59-114, ill.

238 JOUSSEAUME (Roger), LAPORTE (Luc), SCARRE (Chris). Longs tumulus néolithiques et organisation de l'espace dans l'ouest de la France. *Anthropologie et Préhistoire*, t. 109, 1998, p. 250-275, ill.

239 LE BROZEC (M.), DAIRE (M.-Y.). Les stèles de l'âge du fer des Côtes-d'Armor et du Trégor finistérien. Rennes, Institut culturel de Bretagne-Association des travaux du Laboratoire d'anthropologie-préhistoire, 1998, 72 p. (Collection Patrimoine archéologique de Bretagne).

240 LE GOFFIC (Michel). Le souterrain de Run-Even en Plougasnou (Finistère). *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, 1998, p. 39-40.

241 LE ROUX (Charles-Tanguy). L'art de Gavrinis, dans *L'art des mégalithes peints et gravés. Dossiers d'archéologie*, n° 230, 1998, p. 28-35.

242 LE ROUX (Charles-Tanguy). Quelques réflexions sur l'art mégalithique d'Armorique et d'ailleurs. *Groupe vendéen d'études préhistoriques*, n° 34, 1998, p. 52-64.

243 LE ROUX (Charles-Tanguy). Du menhir à la statue dans le mégalithisme armoricain. *Archéologie en Languedoc*, n° 22, p. 217-235.

244 LE ROUX (Charles-Tanguy). Quinze ans de recherches sur les mégalithes de Bretagne (1980-1995) : bilan des connaissances, dans *La France des dolmens et des sépultures collectives (4500-2000 avant J.-C.)*. Paris, Errance, 1998, p. 58-66 (Collection Archéologie aujourd'hui).

245 LE ROUX (Charles-Tanguy). Les mégalithes armoricains dans leur paysage. *Anthropologie et Préhistoire*, n° 109, p. 249-258.

246 L'HELGOUAC'H (Jean). Navigation et navires durant la période néolithique en Bretagne, dans *L'homme préhistorique et la mer*. Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 151-162

247 MOHEN (J.-P.). Les mégalithes. Pierres de mémoire. Paris, Gallimard, 1998 (Collection Découverte, 353).

248 MOLINES (Nathalie), GAGEONNET (Robert), MONNIER (Jean-Laurent). Le site paléolithique inférieur de Raguénès (Névez, Finistère). Cadre géologique et industrie. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 15, 1998, p. 5-14.

249 MONNIER (Jean-Laurent), HINGUANT (S.), MOLINES (N.). Site paléolithique inférieur de Menez-Drégan à Plouhinec, Finistère. Information sur l'avancement des travaux. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, 1998, p. 25-26.

250 MONNIER (Jean-Laurent), HINGUANT (Stephan), MOLINES (Nathalie). Carnet de fouilles : site de Menez-Dregan I. *L'archéologue, archéologie nouvelle*, n° 39, 1998, p. 78-79.

251 MORNAND (Jean). Le dolmen de Rostudel. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 59-60, ill.
Commune de Crozon.

252 MORNAND (Jean). Préhistoire et protohistoire en presqu'île de Crozon. Tome I. Crozon, Lanvéoc. Inventaire des mégalithes. Crozon, Association Etre daou vor, 1998, 23 x 16 cm, 272 p., ill.
Préface de Michel Le Goffic.
(Compte rendu par Armand LE BLOAS, dans *Le Presqu'îlien*, n° 61, février 1999, p. 23 ; par Josick PEUZIAT, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 547-548).

253 PAILLER (Yvan). Néolithisation et Néolithique dans le Léon. S.l., s.n., (1998), 21 x 29,7 cm, 35 p.
Rapport de prospection-inventaire. Campagne 1998.

254 TRÉGUER (Michel). Mégalithes. Le cortège muet des pierres levées. *Bretagne Magazine*, n° 2, août-septembre-octobre 1998, p. 78-89, ill.
Voir aussi les n^{os} 176, 177 (Musée préhistorique de Penmarc'h), 166, 171, 172, 178 (musée des Jacobins, Morlaix).

Protohistoire

255 AUFFRAY (D.). À la recherche des bateaux celtiques. *Archeologia,* n° 347, 1998, p. 28-33.

256 BRADLEY (R.). The significance of monuments. On the shaping of human experience in Neolithic and Bronze Age Europe. Londres, Routledge, 1998, 179 p.

257 BRIARD (Jacques). Flux et reflux du Bronze atlantique vers l'Armorique. Le Bronze ancien, dans *Existe una Idade do Bronze Atlantico ? Trabalhos de Arqueologia*, n° 10, 1998, p. 114-124.

258 BRIARD (Jacques). Les habitats côtiers de l'âge du bronze en Armorique, dans *L'homme préhistorique et la mer*. Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 247-258.

259 BRIARD (Jacques). Répartition spatiale des dépôts de l'âge du bronze en Bretagne. Ensembles maritimes et ensembles de l'intérieur, dans *L'atelier du bronzier en Europe du XX^{e} au VIII^{e} siècle avant notre ère*. Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 223-233.

260 BRIARD (Jacques). Nouvelles séries d'analyses spectrographiques sur les bronzes armoricains : Tréboul et haches à douille, dans *L'atelier du bronzier en Europe du XX^{e} au VIII^{e} siècle avant notre ère*. Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 91-100.

261 GALLIOU (Patrick). Les anciens Celtes. *ArMen*, n° 96, août 1998, p. 2-13, ill.

262 GALLIOU (Patrick). L'âge d'or du monde celtique. *ArMen*, n° 98, novembre 1998, p. 10-23, ill.

263 GIOT (Pierre-Roland), LULZAC (Yves). Datation à l'âge du bronze d'une exploitation de cassitérite dans le Finistère. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 95, n° 4, 1998, p. 598-600.
Site minier de Saint-Renan et de l'Aber-Ildut.

264 LE BIHAN (Jean-Paul). Les vestiges de sanctuaire de l'âge du fer sur le site d'Ouessant, Mez Notariou. *Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer*, n° 16, 1998, p. 23-25.

265 MÉNEZ (Yves). La forteresse gauloise de Paule. Un site armoricain exceptionnel. *ArMen*, n° 95, juillet 1998, p. 32-41, ill.
Dans les Côtes-d'Armor, à dix kilomètres au sud-est de Carhaix.

266 MÉNIEL (P.). Note sur les restes d'animaux de la fosse 123 de Ouessant (fouilles 1996). *Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer*, n° 16, 1998, p. 26-27.

267 TANGUY (D.). Carnet de fouilles : structures souterraines gauloises. *L'Archéologue, archéologie nouvelle*, n° 37, 1998, p. 75-76.

268 VIVET (J.-B.). Un exemple d'analyse tracéologique sur bronzes : les haches du dépôt de Tréboul (29). Eléments d'interprétation, dans *Paléométallurgie des cuivres. Monographies Instrumentum*, n° 5. Montagnac, édition Mergoil, 1998, p. 173-178.

Voir aussi les n[os] 186 (âge du fer, musée des Jacobins, Morlaix), 252 (inventaire des mégalithes, presqu'île de Crozon).

Époque gallo-romaine

269 DARMON (Jean-Pierre). Le décor privé : mosaïques et peintures murales en Armorique. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 2, 1998, p. 68-70, 97-105, ill.

270 DERVILLY (Jacques), BIZIEN-JAGLIN (Catherine), LANGOUËT (Loïc). Chronique des anciens pesons de filet en Bretagne. *Bulletin de l'AMARAI*, n° 11, 1998, p. 59-64.

271 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Une tête en pierre énigmatique au musée de l'Évêché de Quimper, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 25-31, ill.

272 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Sur quelques aspects originaux de la sculpture en pierre de l'Armorique romaine, dans *Regards sur l'Armorique romaine. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 2, 1998, p. 71-86, carte, ill.

273 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Les fontaines de Basse-Bretagne, sources inépuisables pour la recherche archéologique et pluridisciplinaire. *Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. Kreiz*, n° 9, 1998, p. 7-14, ill.

274 GALLIOU (Patrick). Le *castellum* du Bas-Empire romain de Brest. Bilan et perspectives de recherche. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 2-8, plan.

275 GESLIN (Colette). La bataille des Vénètes. Rennes, Terre de brume, 1998, 20 x 13 cm, 304 p. (Collection Bibliothèque celte).

276 LE BOT (Anne). Les thermes gallo-romains en Armorique. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 2 vol., 29,7 x 21 cm, 182 + 176 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

277 LEROUX (Gilles). Les apports de la prospection aérienne pour la connaissance des campagnes d'Armorique à l'époque romaine. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 2, 1998, p. 29-42, 63-65, cartes, ill.

278 LORIOT (Xavier), Un mythe historiographique : l'expédition de L. Artorius Castus contre les Armoricains, *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1997, p. 85-87.

279 MALIGORNE (Yvan). Hercule et la production du *garum* en baie de Douarnenez. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 87-94, ill.

280 PAPE (Louis). L'Armorique dans la Gaule. Éclipse et renaissance. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 2, 1998, p. 11-27, cartes.

281 PROVOST (Alain), LEPRÊTRE (Bernard). Reconnaissance de l'aqueduc romain de Carhaix (Côtes-d'Armor-Finistère). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 2, 1998, p. 43-62, 66-67, ill.

282 [SANQUER (René)]. Des chemins sans tournant ni fantaisie. «Les voies romaines, ça me fait rêver». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 janvier 1998, p. 8, ill., carte.
Entretien avec R. Sanquer sur l'archéologie des voies romaines.

283 STÉPHANY (Aurélien). Recherche des itinéraires antiques dans le triangle Carhaix-Lannion-Morlaix. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 99 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi le n° 162 (collection archéologiques, Morlaix).

Moyen Âge

284 BARDEL (Annie). Chronique des fouilles médiévales : Landévennec (Finistère) : l'ancienne abbaye. *Archéologie médiévale*, n° 28, 1998, p. 221.

285 GIOT (Pierre-Roland). Les premiers Bretons et les pots, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 51-66, ill.

286 LE BIHAN (Jean-Paul). Vestiges médiévaux à Quimper. *L'Archéologue. Archéologie nouvelle*, n° 38, 1998, p. 50.

287 LE BIHAN (Jean-Paul). Chronique des fouilles médiévales : Quimper (Finistère) : la prison de Mesgloaguen. *Archéologie médiévale*, n° 28, 1998, p. 286.

288 LE BIHAN (Jean-Paul). Chronique des fouilles médiévales : Quimper (Finistère) : place Laennec. *Archéologie médiévale*, n° 28, 1998, p. 305.

289 S. (C.). Les bébés de Quimper. *Archeologia*, n° 348, 1998, p. 12.

290 S. (D.). L'enfant du Moyen Âge qui fait rêver les archéologues. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 juin 1998, p. 17, ill.
Cercueil d'un enfant de 18 mois découvert dans les fouilles de la place Laennec à Quimper.

291 TOURNIER (F.). Chronique des fouilles médiévales : Concarneau (Finistère) : la Ville-Close. *Archéologie médiévale*, n° 28, 1998, p. 265-266.

Voir aussi le n° 883 (abbatiale de Locmaria-Quimper).

Temps modernes

292 A. (D.). Chantier de fouilles archéologiques dans le parc de Kerjean. Deux «archéologues de jardins» travaillent sur le terrain. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 août 1998, p. 22, ill.

Voir aussi le n° 170 (poterie de Lannilis).

Histoire politique

Moyen Âge

293 ARZUR (Marie-Haude). De l'État à la province. *ArMen, hors série Bretagne*, juin 1998, p. 20-29, ill.

294 BOURGÈS (André-Yves). Les origines de La Roche-Jagu et *l'Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 263-264.

295 BRUNTERC'H (Jean-Pierre). Geoffroy Martel, Conan II et les comtes bretons Eude et Hoël de 1055 à 1060, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 311-324.

296 CASSARD (Jean-Christophe). En marge des incursions vikings. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 258-262.

297 CASSARD (Jean-Christophe). Les villes dans la guerre de Succession. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 85-109.

298 CASSARD (Jean-Christophe). La préfiguration du parti de Blois. Paris, août-septembre 1341, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 181-193, cartes.

299 JONES (Michael). La Bretagne ducale. Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 15,5 cm, 284 p.
Traduction de l'anglais par Nicole et Jean-Philippe Genet. (Compte rendu par Jean KERHERVÉ, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 499-502 ; par Jean-Pierre LEGUAY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 558-561).

300 NEVEUX (François). La fondation de la Normandie et les Bretons (911-933), dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 297-309.

301 TANGUY (Bernard). Procope de Césarée et l'émigration bretonne, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 29-35, cartes.

302 TANGUY (Bernard). Et Maxime débarqua à *Portus Calvosus*... Quelques réflexions sur la géographie de l'émigration bretonne en Léon, d'après le *Livre des faits d'Arthur* et la *Legenda sancti Goeznovei*. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 237-240.

Histoire moderne

303 CROIX (Alain), ROTURIER (Patrice). Bonnets rouges. Une révolte rurale en Bretagne (1675). Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 22,5 x 13,5 cm, 28 p.
Film vidéo + livret, 28 p.

304 LE MERCIER (A.). La révolte des Bonnets rouges (1675) : documents. Brest, éditions du Liogan, 1998, 35 p.

Révolution française

305 DUIGOU (Serge). Balade auvergnate. Deux sabotiers font le coup de poing en 1793. *Cap-Caval*, n° 23, août 1998, p. 30-31, ill.
Sur quelques Auvergnats réfractaires à la conscription.

306 LOUARN (Philippe). La remise en cause des droits féodaux dans le Finistère (4 août 1789-17 juillet 1793). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 89 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n^{os} 149 (Cléder), 382 (Yves Andro), 383 (clergé de Châteaulin), 825 (Jacques Quéinnec), 901 (Tréogat).

1815-1851

Voir le n° 94 (Restauration).

Troisième République

307 KERBIQUET (Vincent). De l'exemple à l'exil : le rôle de l'Irlande dans le mouvement nationaliste breton. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 204 p.

308 LE STUM (Philippe). Le néo-druidisme en Bretagne : origine, naissance et développement, 1830-1914. Rennes, Ouest-France, 1998, 23 x 16 cm, 96 p. (Collection Université. De mémoire d'homme : l'histoire).

309 MERRIEN (Nicolas). Données sur l'effort de guerre à Brest (1914-1918). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 133 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

310 MONFORT (René). «Je suis toujours en bonne santé, Dieu merci !». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 novembre 1998, p. 25.
Cartes postales adressées à leur famille par des soldats et marins de Plouescat pendant la guerre de 1914-1918.

311 RICHARD (Ronan). Réfugiés, prisonniers et sentiment national en milieu rural en 1914-1918. Vers une nouvelle approche de l'Union sacrée. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 4, 1998, p. 111-128.

312 SALMON-LEGAGNEUR (Emmanuel). U.R.B. Centenaire de l'Union régionaliste bretonne. *Sterenn*, n° 12, décembre 1998, p. 4-5. (Même texte dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 431-433).
Fondée à Morlaix le 13 août 1898.

313 SIMON (Marc). Bleun-Brug : expression d'un idéal breton. Pages d'histoire. Landévennec, Musée de l'ancienne abbaye, 1998, 21 x 21 cm, 122 p., ill.
(Compte rendu par Jean TROMEUR, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 septembre 1998, p. 6 ; par Gwenaëlle LE PARLOUËR, dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 437-440 ; par Agnès GALIFOT, dans *Le Presqu'ilien*, n° 58, novembre 1998, p. 21 ; par Tanguy DANIEL, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 505-506).

Voir aussi les n^{os} 103, 107, 434, 511, 668, 811 (guerre de 1914-1918), 364 (politique religieuse du gouvernement Herriot), 592 (*La Dépêche de Brest*), 722 (la guerre de 1914-1918 et la langue bretonne).

Seconde Guerre mondiale

314 BLANCHARD (Nelly). Leo Weisgerber et la Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 152 p.
Mémoire de maîtrise d'allemand soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Les relations entre l'Allemagne et le mouvement breton.

315 BODIGER (Louis). Mémoires d'un résistant. Le Faouët, Dominique éditions, 1998, 155 p., ill.

316 HALL (Christelle). Les propagandes, les médias et l'opinion publique dans le Finistère en 1942. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 180 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

317 [LE GALL (Alexis)]. De Gaulle avait nommé un commissaire de la République à Quimper en août 1944. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 août 1998, p. 13.
Le colonel Claude Chandon, abattu par les Allemands à Carhaix le 6 août 1944.

318 SQUIVIDAN (Isabelle). La presqu'île de Crozon sous l'Occupation. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n[os] 352 (Brest, défense passive), 353, 857 (Brest, bombardements), 792 (Brest, chronique de la guerre), 827 (Guipavas, batterie allemande).

IV[e] République

319 OLIER (Youenn). Ur bloavezh a reuz. Deizlevr ar bloavezh 1958. Imbourc'h, 1998, 21 x 15 cm, 186 p., ill.
L'année 1958 en Bretagne.

V[e] République

320 ALLAIN (Nicole). Les abstentionnistes en Bretagne de 1995 à 1997. *Octant*, n° 73, mars 1998, p. 4-6.
Le suivi d'un échantillon d'électeurs sur six scrutins révèle que seulement un électeur sur sept n'exerce jamais son droit de vote.

321 CROGUENNEC (Y.). Le catholicisme social au sein du parti socialiste dans la 8[e] circonscription du Finistère de 1973-1981. Toulouse, Institut d'études politiques, 1998.
Mémoire déposé aux Archives départementales du Finistère.

322 LE GARS (Annaig). Les Bretons par eux-mêmes : essai sur la condition bretonne. Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1998, 86 p. (Bretagne politique : essai)

323 MONNIER (Jean-Jacques). Histoire de l'Union démocratique bretonne. Lannion, Presses populaires de Bretagne, 1998, (46) p., ill.

324 MONNIER (Jean-Jacques), PIERRE (Patrick). La troisième élection régionale. *ArMen*, n° 95, juillet 1998, p. 58-59, 2 cartes.
Élection du 15 mars 1998. Analyse incluant la Loire-Atlantique.

Histoire des institutions

Histoire administrative

325 BORDON (Gabriel). La communauté des communes du pays de Landivisiau : quels enjeux pour le développement local ? Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

326 GUILLOU (Anne). Histoires d'élus, enquête en Finistère. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 16 cm, 216 p.
Préface de Pierre Maille.
(Compte rendu par Daniel MORVAN, *ArMen*, n° 95, juillet 1998, p. 66).

327 LE COZ (Laurence). Les nouvelles identités territoriales. Exemple de la communauté de communes de Concarneau, Cornouaille. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

328 ROCHER (Anne). L'amputation de la Bretagne. *ArMen*, n° 91, janvier 1998, p. 12-21, ill.
Historique du découpage régional de l'Ouest.
Commentaires par Jean Cevaër, Christine David, Gérard Gautier, dans *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 58-59.

Voir aussi le n° 831 (trève de Kergloff).

Histoire financière

329 JÉZÉQUEL (Yannick). Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne : X[e] au XV[e] siècle. Paris, Maison Florange, 1998, 304 p., ill.

330 KERHERVÉ (Jean). Une enquête fiscale en Bretagne en 1475. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, p. 63-93.
Extrait de *Études et documents*, volume X.

331 KERHERVÉ (Jean). La chambre des comptes de Bretagne. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 1998, p. 363-380, ill.
Extrait de : *Les chambres des comptes en France aux XIV[e] et XV[e] siècles*, textes et documents réunis par Philippe Contamine et Olivier Mattéoni.

332 VOQUER (Martine). Histoire de la caisse régionale de Crédit agricole du Finistère (1907-1950). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 91 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Histoire judiciaire

333 COÏC (Isabelle). Les délits maritimes et fluviaux dans l'arrondissement de Quimper (1811-1896). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 120 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

334 COURVILLE (Loïc DE). La chancellerie près le parlement de Bretagne et ses officiers (suite). *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Bulletin et mémoires*, t. CI, 1998, p. 119-244.
Troisième partie : liste alphabétique des officiers de la chancellerie.

335 GONTHIER (Nicole). Le châtiment du crime au Moyen Âge : XII[e]-XVI[e] siècle. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 215 p. (Collection Histoire).

336 GUILLOU (Anne). Étude du sentiment d'insécurité dans l'agglomération urbaine Morlaix-Saint-Martin-des-Champs, Brest, Atelier de recherche sociologique, 1998, 21 x 29,7 cm, 46 p.

337 LE LOUET (Bran). Le bagne et l'exclusion : mendiants et vagabonds au bagne de Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 143 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

338 LEMAÎTRE (Alain-J.). Espace, sécurité, population. La police générale du parlement de Bretagne. Paris, Sorbonne I, 1998.
Thèse de doctorat d'État multigraphiée.

339 LERICHE (R.). Justiciers et justiciables en Bretagne à la fin du Moyen Âge (1365-début du XVI[e] siècle). Nantes, 1998. (Thèse dactylographiée).

340 MÉVEL (Agnès). Violences sexuelles à l'encontre des femmes et des enfants au XIX[e] siècle dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 225 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

341 MOYSAN (Lise). Délinquance, criminalité et répression : la jeunesse déviante dans l'arrondissement de Quimper (1847-1896). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 177 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

342 PITOU (Frédérique). Violence et discours au XVIII[e] siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 4, 1998, p. 7-35.

343 ROLLAND (Muriel). Des femmes séduites face à la justice : le rapt de séduction en Bretagne aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 247-320.

344 ZACCONE (Pierre). Histoire des bagnes depuis leur création jusqu'à nos jours. Brest, Toulon, Rochefort, Lorient, Cayenne, Nouvelle-Calédonie. Fouras, éd. En marge, 1998, 24 x 17 cm, 1 000 p., ill.
Présentation de Monique Vernhes. Réédition de l'ouvrage publié en 1869. Chapitre I[er] consacré au bagne de Brest (avec un plan).

Histoire militaire

Marine

345 COAT (Paul). La gestion des constructions immobilières dans la marine. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 68-71.

346 CORNOU (Jakez). L'héroïque combat de la *Cordelière*. Pont-l'Abbé, Sked, 1998, 40 p., ill.

347 GURY (Jacques). En quête de la *Cordelière* en Iroise de 1512 à 1998. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 40-46, ill.

348 HENWOOD (Annie). Du rempart au boulet, en marge de la guerre de Sept Ans. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 66-67.
La milice bourgeoise de Brest (1758) ; l'interdiction de l'usage des «boulets creux chargés d'artifices» par le maréchal de Conflans (1759).

Voir aussi les n[os] 106 (préfet maritime de Brest), 127 (Charles Cornic), 161 (musée de la Marine).

Armée de terre

349 MOAL (Sophie). Les conscrits du nord Finistère d'après les registres matricules 1870. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

350 PHILIPPE (Dominique). Guerre et images de guerre dans la chronique bretonne au XIV[e] siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 1, 1998, p. 35-51.

351 L'armée de terre honore la mémoire du Brestois Jean Jestin, compagnon de la Libération. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 octobre 1998, p. 10, ill.
Jean Jestin (Saint-Pierre-Quilbignon, 30 avril 1920-La Crau, 24 août 1944).

Voir aussi le n° 306 (conscription).

Armée de l'air

352 BESSELIÈVRE (Jean-Yves). La défense passive en France, 1930-1944 : l'exemple de Brest. *Revue historique des armées*, n° 4, 1998, 63 p., ill.

353 BESSELIÈVRE (Jean-Yves). Les bombardements de Brest (1940-1944). *Revue historique des armées*, 1998, p. 97-108, ill.

354 BOHN (Roland). Raids aériens sur la Bretagne durant la Seconde Guerre mondiale. Bannalec, Imprimerie régionale, 1998, 192 p., ill.
Collaboration de Léonard Louis Bothorel (enquêteur), Jacques Ilias (témoin)
Tome II : Les ailes de l'Espérance, de la Souffrance et de la Liberté (1942-1944).

Histoire religieuse

Catholicisme

Généralités

355 ARZUR (Marie-Haude). Les Bretons et Dieu. *ArMen, hors-série Bretagne*, juin 1998, p. 30-39, ill.

356 CASSARD (Jean-Christophe). Les lieux humides, espaces de vie et de miracles à la fin du Moyen Âge. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 71-83.

357 CELTON (Yann), DANIEL (Tanguy), TRANVOUEZ (Yvon) [dir.], *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1988, 24 x 19 cm, 551 p., ill.

358 CLOÎTRE (Marie-Thérèse). La réception de *Rerum novarum* dans le diocèse de Quimper et de Léon, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 333-341.

359 CROIX (Alain). Jarnifloc'h ! À propos des succès de la Réforme catholique en Basse-Bretagne, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 299-304.
Comportement du clergé et des paroissiens de Trébrivan et de Plouguernével (aujourd'hui dans les Côtes-d'Armor) à la fin du XVII[e] siècle.

360 KERNÉIS (Soazick). *Pieve* d'Italie et *plou* d'Armorique. Paganisme et christianisation au Bas-Empire. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 397-437.

361 LAGRÉE (Michel) [dir.]. Chocs et ruptures en histoire religieuse (fin XVIII[e]-XIX[e] siècle). Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 217 p. (Collection Histoire).

362 LE DOARÉ (Alain). 1938 : la création du monde maritime dans l'Église catholique, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 409-419.

363 LESACHER (Alain-François). Catholique aujourd'hui. Rennes, éditions Ouest-France, 1998, 64 p., ill.

364 LUCAS (Maurice). La politique religieuse du gouvernement Herriot dans le département du Finistère (mai 1924-janvier 1925), dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 377-401, ill.

365 ROGARD (Vincent). Le premier grand chantier de M[gr] Duparc : l'Union des catholiques (1911-1914), dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 365-376.

Voir aussi les n[os] 368, 393, 596 (*La Semaine religieuse*), 728 (foi et langue).

Vie et sentiment religieux

366 ARZUR (Marie-Haude), LABBÉ (Yves). La troménie de Gouesnou. *ArMen*, n° 94, mai 1998, p. 32-40, ill.
Avec Locronan et Landeleau, Gouesnou fait partie des trois grandes troménies.

367 CASSARD (Jean-Christophe). Le légat catéchiste. Vincent Ferrier en Bretagne (1418-1419). *Revue historique*, t. CCXCVIII/2, 1998, p. 323-342.

368 CROZON (Pierre). Il y a 50 ans dans le diocèse. (En lisant *la Semaine religieuse* de l'année 1948). *Quimper et Léon,* n° 5, 12 mars 1998, p. 141-146.

369 GARREAU (Jacques). Fontaines profondes et puits christianisés de Bretagne. *Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. Kreiz*, n° 9, 1998, p. 55-74.

370 LA BROSSE (Gaële DE). En route pour le *Tro-Breiz*. De Saint-Pol à Tréguier. *ArMen,* n° 97, septembre 1998, p. 48-55, ill.
Les tribulations d'un groupe d'amis qui ont accompli ce périple de six cent vingt kilomètres avec deux ânes et une carriole.

371 L'art de célébrer : le vêtement liturgique. *Quimper et Léon*, n° 1, 15 janvier 1998, p. 27-28.

372 Le pardon de Sainte-Anne-la-Palud. Le 30 août 1998. *Quimper et Léon*, n° 13, 9 juillet 1998, p. 383.
450e anniversaire de la statue sainte Anne vénérée en ce lieu. Cette statue, en pierre polychrome, porte la date de 1548.

373 LOARER (Agnès). Le traditionalisme de base. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 139 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

374 MORVANNOU (Fañch) Kanennoù ar feiz. Les chants de la foi. Paris, éditions du Layeur-Notre histoire, 1998, 47 p. + CD.

375 PEUZIAT (Josick). Les tribulations d'une relique. *Pax*, n° 94, avril 1998, p. 73-80, ill.
Histoire des reliques de saint Corentin

376 PRIGENT (Christiane). Un exemple de survivance des traditions anciennes en Basse-Bretagne : les fontaines thérapeutiques, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 153-159, ill.

377 PROVOST (Georges). La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Cerf, 1998, 23 x 14,5 cm, 530 p. (Collection Histoire religieuse de la France).
Bibliographie, p. 463-486. Index, p.491-523.
(Comptes rendus par Michel LAGRÉE, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 2, 1999, p. 102-104 ; par Bruno ISBLED, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 521-534 ; par Jean-Yves CARLUER, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 522-524).

378 ROPARS (Hélène). L'enquête Boulard dans le diocèse de Quimper et de Léon (1957-1958). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 154 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

379 TANGUY (Alain). Ex-voto marins de Bretagne et d'ailleurs. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 199-234, ill.

Voir aussi les nos 506 (solidarités paroissiales à la fin du Moyen Âge), 681 (Notre-Dame-des-Naufragés à la pointe du Raz), 735, 743 (catéchismes bretons).

Clergé

380 GARGADENNEC (Roger). Un Beuzecois du XVIIe siècle, Yves Dalam (père Bruno de Saint-Yves), écrivain arabisant. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CXXVII, 1998, p. 283-287.

381 HENRY (René). Mgr Joseph-Marie Graveran (1793-1855). Il fit construire les deux flèches de la cathédrale de Quimper. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon],* 22 août 1998, p. 4, ill.

382 KERROS (Tugdual DE). Yves Andro, recteur proscrit de Combrit en 1794. *Cap-Caval*, n° 23, août 1998, p. 21-27, ill.
La vie tragique d'un recteur réfractaire de Combrit sous la Révolution.

383 LECLERC (Guy). Le clergé de Châteaulin sous la Révolution. Un prieuré de l'abbaye bénédictine de Landévennec, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 309-313.

384 LE LOC'H (Frédéric). Sébastien Jartel (1798-1878) : un curé du XIXe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 111 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir les nos 78, 123, 131, 143 (chanoine Jean-Louis Le Floc'h), 406 (chanoines de Kersaint-Trémazan), 576 (chanoines de la Société archéologique du Finistère), 842 (Milizac, 1583-2000), 595, 598 (prêtres ouvriers).

Ordres et congrégations

385 ASSOCIATION ABATI AR RELEG. L'abbaye du Relec. *Pax*, n° 95, juillet 1998, p. 138-143, ill.

386 BARDEL (Annie). Organisation monastique à Landévennec du VIe au XVIIe siècle : constantes et évolution, dans *Pratique et sacré dans les espaces monastiques au Moyen Âge et à l'époque moderne*, 1998, p. 99-109 (Collection Histoire médiévale et archéologie, 9)

387 DEBARY (Michel). Saint-Corentin en Yvelines. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 305-309.
Abbaye de femmes fondée entre 1201 et 1210 par Philippe Auguste près de Mantes.

388 DUFIEF (André). L'implantation monastique en Bretagne (vers 1100-1300), dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 165-170, cartes.

389 HÉREMBERT (Frédéric). La papauté et l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé (XI^e^-XV^e^ siècle). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 152 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

390 HILLION (Yannick). Du site remarquable de l'abbaye Notre-Dame du Relecq, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 171-178.

391 PEROUAS (Louis). Une congrégation aux ambitions modestes. Les montfortains aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 4, 1998, p. 59-68.

Voir aussi les n^os^ 74 (abbaye de Landévennec, fonds Le Breton), 89, 96, 97, 202, 493 (cartulaire de Redon), 383 (prieuré de Landévennec à Châteaulin), 397 (hagiographie et règles monastiques), 827 (montfortains de Guipavas).

Missions

392 Louis Marie Grignion de Montfort. *Quimper et Léon*, n° 13, 9 juillet 1998, p. 386-388.
Saint Louis Marie Grignion de Montfort (1673-1716) est un des grands missionnaires de l'ouest de la France, à la suite de Michel Le Nobletz, Julien Maunoir, Jean Leuduger.

393 RONARC'H (Marine). Les missions d'outre-mer dans *La semaine religieuse de Quimper et de Léon* (1886-1962). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 144 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n^os^ 391, 827 (montfortains).

Hagiographie

394 AN IRIEN (Job). Saint Paul Aurélien, un monastère supplémentaire. *Minihy Levenez*, n° 53, novembre-décembre 1998, p. 12-33, cartes.
À Brignogan.
Texte en breton et en français.

395 BOTREL (Alan). Études sur la Vie de sainte Nonne, versification, personnages et syntaxe. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998, 53 p.

396 BOURGÈS (André-Yves). À propos de la *vita* de saint Corentin. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 291-303.

397 HAMON (Mélanie). Vies des saints bretons et règles monastiques. Étude de l'introduction de la règle de saint Benoît dans les monastères armoricains d'après l'hagiographie bénédictine du haut Moyen Âge. *Hor Yezh*, 1998, 117 p. (Collection Hagiographie bretonne. *Sent kozh hor bro*).
(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 3, p. 133-135 ; par André CHÉDEVILLE, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 543).

398 MERDRIGNAC (Bernard). «Ut uulgo refertur...»: tradition orale et littérature hagiographique en Bretagne au Moyen Âge, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 105-114.

399 RIECK (Annette). Der heilige Ivo von Helory (1247-1303), advocatus pauperum und Patron der Juristen. Francfort-sur-le-Main, éd. Peter Lang, 1998, 275 p. (Rechtshistorische Reihe, vol. 178).
(Compte rendu par Thierry HAMON, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 547-541).

400 TANGUY (Bernard). Saint Herbot. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 241-246.

401 THOMAS (Joseph). La *Confession* de saint Patrick. *Minihy Levenez*, n° 53, novembre-décembre 1998, p. 34-53.

402 VALLERIE (Erwan). Menulfus de retour... *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 246-255.
Saint Menou ou Menou.

Voir aussi le n° 205 (saints populaires, pays bigouden)

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

403 BIDEAU (J.-M.). Les paroisses primitives du haut pays bigouden. *Keleier*, bulletin interparoissial, n° 461, mai 1998, p. 13-16.

404 BIDEAU (J.-M.). Le haut pays bigouden. Des paroisses primitives au secteur de paroisses. *Keleier*, bulletin interparoissial, 1998, n° 462, juin, p. 19-25 ; n° 463, juillet-août, p. 21-26.

405 DEVAILLY (Guy). Religion et politique en Bretagne aux XI^e^ et XII^e^ siècles : le cas des patronats paroissiaux, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 325-327.

406 DIZERBO (A.-H.). Les chanoines de Kersaint-Trémazan en Crozon, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 305-307.

407 LE PICHON (Laurent). L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé au XVIII[e] siècle : propriétés, revenus et vie économique (1717-1790). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 174 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

408 TANGUY (Bernard). De la treb à la trève ou de l'origine des frairies et des trèves, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 237-244.

Voir aussi le n° 585 (petit séminaire de Pont-Croix), 158 (musée de l'Évêché de Quimper).

Protestantisme

409 CARLUER (Jean-Yves). Les huguenots bretons (1550-1750). *ArMen*, n° 94, mai 1998, p. 2-23, ill.

410 CARLUER (Jean-Yves). L'édit de Nantes et sa révocation. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 2-4.
Dans les pays de Crozon et de Châteaulin.

411 GAUTIER (Gérard-Louis). Protestantisme et franc-maçonnerie à l'origine du courant celtomane. *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 56-57, ill.

412 KERDREUX (Jean-Jacques). Abjurations. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 5.
Dans la presqu'île de Crozon, XVIII[e] siècle.

Franc-maçonnerie

Voir le n° 411 (influence sur l'origine de la celtomanie).

Histoire économique

Études générales

413 Données économiques maritimes françaises 1998. [Plouzané], éd. Ifremer, 1998, 29,7 x 21 cm, 96 p. (Collection Bilans et prospectives).

414 L'économie bretonne : la grande mutation. Brest-Quimper, C.D.D.P. du Finistère, 1998, 21 x 29,7 cm, 102 p., ill.

415 LE SANN (Alain). Pour le développement durable en Bretagne. Rennes, Région Bretagne-Conseil économique et social, 1998, 171 p.

416 ROCHARD (Yvon). Produits de Bretagne. *ArMen, hors-série Bretagne,* juin 1998, p. 130-137, ill.

417 TROMEUR (Jean). Pour un développement durable en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon],* 1998, 21 mars, p. 5 (I. Vers une définition du concept) ; 28 mars, p. 6 (II. L'état des lieux ; III. Le développement durable et les systèmes de production et de consommation) ; 4 avril, p. 4 (III. Transports ; IV. Agriculture et agro-alimentaire).

Voir aussi le n° 493 (économie carolingienne et féodale).

Agriculture et élevage

418 ABJEAN (Philippe). Le tissu rural du canton [de Saint-Pol-de-Léon] comme une peau de chagrin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon],* 21 janvier 1998, p. 23.
La diminution du nombre d'exploitations agricoles.

419 Agriculture et société pour l'eau pure. Actes du colloque du 16 janvier 1998 à Rennes. Rennes, Réseau agriculture durable-Nantes, Siloë éditeur, 1998, 189 p.

420 ALLE (Gérard). Les charrues Huard. *ArMen,* n° 99, décembre 1998, p. 2-11, ill.
Cent ans à labourer la terre entière.

421 BEAULIEU (François DE). Agriculteurs dans la tempête. *ArMen,* n° 91, janvier 1998, p. 2-11, ill.
La crise de l'élevage bovin dans le Finistère : vers une nouvelle révolution agricole ?

422 CHARPY (Jacques). «Dao varneo», une rébellion à Plomodiern en 1769. Le marquis de Plœuc et les haras, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs.* Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 473-478.

423 La mutation de l'agriculture bretonne (1970-1997). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon],* 24 octobre 1998, p. 8.
D'après le n° 28 de la revue *Agreste Bretagne.*

424 LE GALL (André). L'épagneul breton. Le petit prince des landes. *Bretagne Magazine,* n° 3, novembre-décembre 1998, p. 89-93, ill.

425 LE GOUIL (Sandrine). L'agriculture en Léon et en Cornouaille au XVIII[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 159 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

426 POCHON (André). Les champs du possible. Plaidoyer pour une agriculture durable. Paris, Syros, 1998, 22 cm, 252 p. (Alternatives économiques)

Voir aussi les n[os] 151 (environnement et nature), 451 (usines d'engrais), 640 (lin), 864 (fraise).

Commerce

427 AN IRIEN (Job). Pôtred an ognon. Les johnnies. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 janvier 1998, p. 4.
Marchands d'oignons de Roscoff et des communes environnantes en Grande-Bretagne.

428 BIZIEN (Yannick). Le commerce en milieu rural. L'exemple du canton de Châteaulin (1977-1997). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

429 BLANC (Patrick). Les maxidiscomptes en Bretagne. *Octant*, n° 72, janvier 1998, p. 18-21.
En Bretagne, le développement de cette forme de distribution a été à la fois faible et tardif.

430 CHAURIS (Louis). Pierres du Finistère en Charente-Maritime. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 février 1998, p. 26, ill.
Microgranite de l'île Longue, kersanton de la rade de Brest, granite de l'Aber-Ildut utilisés à Rochefort, La Rochelle, l'île de Ré.

431 PFISTER (Christian). Les relations entre Dunkerque et l'Ouest français de Louis XIV à la Révolution française, dans *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique de la préhistoire à nos jours*. Actes du colloque de Rochefort, 18-20 avril 1995, t. I. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 5[e] série, t. IV, 1966, p. 311-350, cartes.
Nombreuses références aux ports bretons et finistériens.

432 RENEZ (Emmanuelle). L'activité maritime et commerciale des Provinces-Unies sur les côtes du Finistère (1690-1790). Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1998, 21 x 29,7 cm, 173 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes et déposé au C.R.B.C.

Transports et communications

433 ABED (Loïc). Le canal de Nantes à Brest. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1998, 128 p., ill. (Bretagne : Patrimoine, 2)

434 CHAURIS (Louis). Le phare de Men Tensel-Keréon et la Grande Guerre. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 47-57, ill.
Construit sur le passage du Fromveur, entre Ouessant et Molène, entre 1907 et 1916.

435 COLLET (Daniel). Phares et feux, dans *Le patrimoine des communes du Finistère*, éd. Flohic, 1998, t. I, p. 16-19, ill.

436 DIEULEVEULT (Alain DE). Finistère en petits trains : Penn-ar-Bed e dreniou bihan. Paris, Cénomane-La Vie du Rail, 1998, 191 p., ill. (Collection Le siècle des petits trains).

437 KERDREUX (Jean-Jacques). La *Marie-Jeanne*. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 10-16, 2 cartes.
Naufrage près de Douarnenez, en 1828, d'une chaloupe de Morgat transportant vingt-six hommes de Crozon.

438 ROCHARD (Yvon), RONNÉ (Hervé). Brit air, l'hermine et le triskell en bonne compagnie. *ArMen*, n° 97, septembre 1998, p. 2-7, ill.

439 RONDEAU (Alain). Saint-Malo-Brest. Ports, mouillages, plans, points GPS, routes. Chatou, Praxys marine, 1998, 21 x 22 cm, 396 p., ill. (Collection Pilote côtier Bénéteau, 6)

440 TRÉHARD (Delphine). Centralité et organisation de l'espace urbain : le problème du centre-ville de Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 113 p.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

441 UGUEN (Sandrine). Le vélo dans la ville. Analyse des tendances et étude plus spécifique de Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

Voir aussi le n° 621 (phare des Pierres-Noires).

Artisanat et industrie

442 ANDRÉ (Bernard). La conserverie finistérienne, dans *Le patrimoine des communes du Finistère*, éd. Flohic, 1998, t. I, p. 24-27, ill.

443 Apprendre la charpente navale aux Ateliers de l'Enfer. *Le Chasse-Marée*, n° 114, mars 1998, p. 14-27, ill.
Un centre de formation à la construction navale traditionnelle à Douarnenez.

444 BOITEUX (Antoine). L'industrialisation du pays bigouden (1857-1927) : les usines de conserves. Une mutation économique et sociale. Angers, Faculté catholique de l'Ouest, 1998, 21 x 29,7 cm, 188 p.

445 CHAURIS (Louis). Les anciennes extractions de granite à l'île Stérec en baie de Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 février 1998, p. 24, ill.
En Plouézoc'h.

446 CROIX (Alain), ROTURIER (Patrice). Métal breton. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

La métallurgie bretonne du XVII[e] au XIX[e] siècle.
Film vidéo + livret 16 p.

447 DESTREZ-TAILLEFER (Cendrine). La division sexuelle du travail en boulangerie. Représentations et pratiques à Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 79 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

448 GUÉHO (Patrick). Transferts d'établissements des mouvements bénéficiaires à la Bretagne. *Octant*, n° 75, novembre 1998, p. 18-22.

449 GUILLOU (Anne). La valeur de l'image : l'usage de la symbolique bretonne dans la promotion des produits industriels et artisanaux dans le Finistère. Brest, Atelier de recherche sociologique, 1998, 21 x 29,7 cm, 83 p., ill.

Etude sociologique.

450 Industrie bretonne. État des lieux et perspectives. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 octobre 1998, p. 7, carte.

D'après une étude du conseil régional et de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne.

451 LE DREFF (Pierre). Aux origines de la «révolution agricole»: les usines d'engrais pour l'agriculture dans le Finistère (1920-1980). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 431-441, ill.

Usines de Brest et de Landerneau.

452 LE VERRE (Robert). L'emploi et les salaires dans la construction. *Octant*, n° 74, juin 1998, p. 5-14.

Après avoir essuyé une crise sévère au début des années 1980, crise dont les effets se sont prolongés jusqu'au milieu des années 1990, la construction semble donner aujourd'hui quelques signes de reprise.

453 LINARD (André). Steen Franch, artisan cordier traditionnel. *Le Chasse-Marée*, n° 115, avril 1998, p. 44-49, ill.

454 LOZAC'H (Catherine). Emmanuel Bourgeau, sculpteur de marine. *Bretagne Magazine*, n° 2, août-septembre-octobre 1998, p. 72-76, ill.

A Douarnenez, le dernier représentant d'un métier.

455 MARTIN (Jean). Toiles de Bretagne. La manufacture de Quintin, Uzel et Loudéac, 1670-1830. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 16,5 cm, 410 p.

(Compte rendu par Michel NASSIET, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 540-543).

456 MIOSSEC (André). Les emménagements de la *Recouvrance*. *Le Chasse-Marée*, n° 118, août 1998, p. 32-39, ill.

Comment concevoir l'agencement intérieur et la décoration d'une réplique authentique de goélette-aviso des années 1820 ?

457 S. (D.) Activité industrielle dans le Finistère. Une croissance dopée par les exportations. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 février 1998, p. 9.

D'après une étude de la Banque de France pour l'année 1997.

Voir aussi les n[os] 170 (potiers de Lannilis), 187, 451(industries à Landerneau), 285 (poterie des premiers Bretons), 610 (patrimoine industriel).

Pêche

458 ARZEL (P.) Les laminaires sur les côtes bretonnes. Évolution de l'exploitation et de la flottille de pêche, état actuel et perspectives. [Plouzané], éd. Ifremer, 1998, 140 p.

459 COULIOU (Jean-René). La pêche bretonne. Les ports de Bretagne-Sud face à leur avenir. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 16,5 cm, 450 p. (Collection Espace et territoires).

Préface de Nicole Piriou.

460 JÉZÉQUEL (Stéphane). La Demoiselle de Loctudy. *Bretagne Magazine*, n° 1, juin-juillet-août 1998, p. 94-97, ill.

La langoustine, du filet à l'assiette.

461 KERHERVÉ (Jean). Récolte du goémon et pêche de la sardine sur les côtes de Bretagne au début du XVI[e] siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 363-380.

462 LASTENNET (Yann). La mutation de la pêche à Camaret : de la sardine à la langouste (1870-1920). Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1998, 21 x 29,7 cm, 147 p.

Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes et déposé au C.R.H.I.S.C.O. (Rennes) et au Service historique de la marine (Brest).

463 LE GUEN (Nicolas). La pêche-plaisance entre Le Conquet et Lanildut. Étude d'une activité littorale de loisir. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

464 LE ROY (Isabelle). La coquille Saint-Jacques en Bretagne-Nord : analyse géographique d'une activité halieutique. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

465 MALBOSC (Guy), MÉLÉNEC (Roger). Les années langouste. Spézet, Keltia Graphic, 1998, 23 x 16 cm, 112 p., ill.

466 NEALE (Jack), LE PERSON (André), AR VAG. Les derniers voiliers caboteurs du Trégor-Goélo. *Le Chasse-Marée*, n° 117, juillet 1998, p. 24-35, ill.

Le cabotage est, avec la grande pêche, la principale activité des petits ports de ce littoral borné par les baies de Morlaix et Saint-Brieuc.

467 POYET (Bertrand). La reconversion des structures portuaires traditionnelles à la plaisance dans la région Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

468 SOLER (Alexandre). La reconversion des structures portuaires traditionnelles à la plaisance dans la région Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

Voir aussi le n° 782 (terre-neuvas).

Ports

469 BOULAIRE (Alain). Brest et le Centre-Ouest atlantique aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, dans *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique de la préhistoire à nos jours.* Actes du colloque de Rochefort, 18-20 avril 1995, t. I. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 5[e] série, t. IV, 1996, p. 351-366.

470 CHAPPÉ (François). Le patrimoine des gens de la mer, dans *Patrimoine et société.* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 233-242 (Collection Art et Société).

471 CHAURIS (Louis). Histoire des chemins de fer en basse Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 3 janvier, p. 7, ill. (Tranchées et remblais entre Guingamp et Brest [1]) ; 10 janvier, p. 4, ill. (*id.*, [2]) ; 31 janvier, p. 5, ill. (*id.*, [3]).

472 CHAURIS (Louis). L'aménagement, au XIX[e] siècle, des petits ports dans le sud-est du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 5 décembre, p. 7, ill. (I. Quimperlé, au fond de la Laïta : un accès difficile) ; 12 décembre, p. 25, ill. et 26 décembre, p. 6, ill. (II. Pont-Aven et ses avant-ports).

473 CHAURIS (Louis). L'aménagement portuaire du Conquet (Finistère) : cent ans de discussions sur des projets (1771-1873). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 399-415, ill., plans.

474 CHAURIS (Louis). Le difficile aménagement du port de Locquirec (entre 1858 et 1937). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, 1998, p. 61-70.

475 COULIOU (Jean-René), LE BOULANGER (Jean-Michel), VILBROD (Alain). Ports de pêche en crise. L'exemple de Douarnenez. Paris, L'Harmattan, 1998, 22 x 14 cm, 143 p.
(Compte rendu par Pierre FAVRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 novembre 1998, p. 10).

476 FLAMBARD (Marie-Madeleine). Ports et mouillages en Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1998, 24 x 16 p., 96 p., ill.
Préface de Charles Le Quintrec.

477 Le «Pen ar Bed» de J.-Y. Guillaume. *Bretagne Magazine*, n° 2, août-septembre-octobre 1998, p. 18-25, ill.
Photographies. Les ports du «Pen ar Bed», un «Finistère» qu'il voit comme un commencement du monde.

478 LOZAC'H (Anthony). Les Morlaisiens et leur port de commerce (1815-1880). Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1998, 188 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes et déposé au C.R.H.I.S.C.O. (Rennes) et à la bibliothèque municipale de Morlaix.

479 PETER (Jean). Le port et l'arsenal de Brest sous Louis XIV. Paris, Institut de stratégie comparée-Economica, 1998, 23,5 x 15,5 cm, 318 p.

480 PETER (Jean). Vauban et Brest. Une stratégie modèle de défense portuaire (1683-1704). Paris, Institut de stratégie comparée-Economica, 1998, 23,5 x 15,5 cm, 320 p.
Préface de Jean Meyer.

481 WISMES (Armel DE). Les ports de Bretagne au temps de la grande marine à voiles. S.l. [Strasbourg], Jean-Pierre Gyss éditeur, 1998, 220 p., ill.

Tourisme

482 BOULC'H (Ronan). L'impact économique du tourisme dans le Nord-Finistère (cas de quatre communes littorales). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

483 CORBE (Stéphanie). Les Villages Vacances Familles (VVF) en Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources à la faculté Victor-Segalen.

484 DEGARDIN (Chantal). Chemins, circuits et paysages. Acteurs des lieux : état des liens. 16 promenades-randonnées à Plougastel. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 86 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

485 JAFFRY (Gwendal). *Red ar Mor*, un petit caseyeur pour une grande famille. *Le Chasse-Marée*, n° 121, décembre 1998, p. 46-55, ill.
Construit en 1943 pour un pêcheur de Camaret, ce caseyeur est acquis dix ans plus tard par Bernard Philippe, un médecin de Douarnenez.

486 JANNIC (Magali). Morgat 1880 : la naissance d'une plage. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 134 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

487 KEROUANTON (Marie-Hélène). Une estimation de l'emploi salarié touristique en Bretagne. *Octant*, n° 73, mars 1998, p. 7-8.

488 KEROUANTON (Marie-Hélène). Les communes touristiques bretonnes : la plupart en bord de mer, quelques sites à l'intérieur des terres. *Octant*, n° 73, mars 1998, p. 9-12.

En Bretagne, le tourisme est essentiellement littoral. La mise en valeur du patrimoine architectural et culturel de la région et l'aménagement de sites ruraux créent cependant des îlots attractifs à l'intérieur des terres.

489 KEROUANTON (Marie-Hélène). Les emplois directs du tourisme en Bretagne : de 1,3 % à 5,4 % de l'emploi salarié selon la saison. *Octant*, n° 73, mars 1998, p. 13-19.

490 KEROUANTON (Marie-Hélène). Les salariés des activités tournées vers le tourisme en Bretagne. *Octant*, n° 73, mars 1998, p. 20-22.

491 PEZZOLI (Marianne). La côte ouest du pays de Léon (29). Exploitation du potentiel touris-tique. Bilan et perspectives. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

492 YELLÈS (Nacima). Le tourisme de nature est-il une voie de développement viable sur la façade atlantique ? dans *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique de la préhistoire à nos jours*. Actes du colloque de Rochefort, 18-20 avril 1995, t. II. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 5e série, t. IV, 1966, p. 785-793, cartes.

Voir aussi le n° 644 (architecture des bains de mer).

Histoire sociale

Études générales

493 CHÉDEVILLE (André). Société et économie, dans *Cartulaire de Redon*, éd. 1998, p. 27-47, carte.

À l'époque carolingienne et à l'époque féodale, à travers les chartes du cartulaire de Redon.

494 DUSSUD (François-Xavier). Le marché du travail en Bretagne en 1997 et 1998. *Octant*, n° 75, novembre 1998, p. 4-5.

495 KEROUANTON (Marie-Hélène). Le chômage : un concept simple, une réalité complexe, difficile à mesurer. *Octant*, n° 76, décembre 1998, p. 4-6.

496 KEROUANTON (Marie-Hélène). Demandeurs d'emploi : incidences des changements de catégorie sur la mesure de l'évolution du chômage. Applications aux zones d'emploi bretonnes. *Octant*, n° 76, décembre 1998, p. 7-10.

497 KEROUANTON (Marie-Hélène). Beaucoup de jeunes parmi les chômeurs bretons, mais des emplois de courte durée en attendant... *Octant*, n° 76, décembre 1998, p. 29-32.

498 LE CAM (Monique). Évolution de l'emploi en 1996 et premières tendances en 1997. *Octant*, n° 73, mars 1998, p. 23-28.

499 LE CAM (Monique). Le marché du travail en 1997. *Octant*, n° 73, mars 1998, p. 29-30.

500 LE VERRE (Robert). Les salariés bretons : la pyramide des âges et la place des femmes. *Octant*, n° 72, janvier 1998, p. 5-12.

501 LE VERRE (Robert), ROUXEL (Michel). Les salariés bretons en 1996. *Octant*, hors série, décembre 1998, 54 p.

502 LUONG (Laurence). Le chômage des femmes. *Octant*, n° 76, décembre 1998, p. 18-20.

503 LUONG (Laurence). Les femmes au chômage dans les zones d'emploi bretonnes. *Octant*, n° 76, décembre 1998, p. 21-24.

504 OGER (Pascal). Le chômage dans les zones urbaines sensibles bretonnes. *Octant*, n° 76, décembre 1998, p. 11-17.

505 PICHOT (Daniel). Encellulement et villages de l'Ouest français (XIe-XIIIe siècle), dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 445-456.

506 PRIGENT (Christiane). Contre l'exclusion : le cas des paroisses de Basse-Bretagne à la fin du Moyen Âge, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 195-203.

507 ROUDAUT (Fañch). Notes sur la société de trois paroisses du sud-ouest de la Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime : Plomeur, Peumerit, Penmarc'h, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 463-472.

508 RIO (Frédéric). La reconversion du personnel ouvrier vers des emplois de bureau à la Direction des constructions navales de Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de psychologie – option psychologie sociale et du travail – soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

509 THEPAUT (Sylvie). La reconversion du personnel ouvrier vers des emplois de bureau à la Direction des constructions navales de Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de psychologie – option psychologie sociale et du travail – soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

Démographie

510 ALLARD (Cyril). La mobilité en Pays de Brest : l'exemple des couches supérieures. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de sociologie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

511 COLLET (Daniel). L'émigration sud-finistérienne à la veille de la Première Guerre mondiale, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 505-511.

512 DUIGOU (Serge). Des immigrants auvergnats en pays bigouden : les Desban, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 525-535

513 FESDJIAN (Sophie). Comment peut-on être breton au Québec ? Quelques éléments de réponse recueillis au sein de l'Union des Bretons de Montréal. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 33-38.

514 JOUAS (Josette). L'émigration des Bretons du centre Bretagne vers les États-Unis au début du XX^e^ siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 2-14, ill.

515 LE BORGNE (Emmanuel). Du Léon au Manitoba (émigration de familles léonardes dans l'Ouest canadien, 1904-1908). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 21-32, ill.

516 LÉCUYER (Henri). Organiser la diaspora bretonne. Vingt-cinq années d'efforts. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 39-43.
Le Congrès mondial des Bretons dispersés, fondé en 1970 par Olivier Lossouarn.

517 LE SAUX (Gildas). Brest, Hénin-Liétard, Tirana... Limoges ! Humeurs d'un émigrant breton. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 45-47.

518 MALO (Christine). Les enfants décédés à l'hôpital de Morlaix de 1813 à 1863. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 31-34, carte.

519 MONNAT (Tanguy). Les Bretons de New York. *Bretagne Magazine*, n° 3, novembre-décembre 1998, p. 36-49, ill.

520 QUÉMÉNER (Hervé). Les Acadiens de Belle-Ile-en-Mer. *Bretagne Magazine*, n° 3, novembre-décembre 1998, p. 32-35, ill.

521 QUÉMÉNER (Hervé). La petite Bretagne du Périgord. *Bretagne Magazine*, n° 3, novembre-décembre 1998, p. 50-60, ill.
Environ 15 000 paysans bretons ont émigré dans le Sud-Ouest entre 1921 et 1939.

522 QUINTIN (Philippe). De l'exode rural à la rurbanisation : les mouvements de population active dans l'Ouest entre 1962 et 1990. *Octant*, n° 75, novembre 1998, p. 7-11.

523 ROLLAND (Michel). Marie-Claire Gentric, la Bigoudène au cœur pur. *Bretagne Magazine*, n° 3, novembre-décembre 1998, p. 96, ill.
Au cœur de l'Himalaya, elle a fait de la région du Dolpo, une enclave de culture tibétaine, sa seconde patrie.

524 ROUXEL (Michel). La mobilité résidentielle au mariage. *Octant*, n° 74, juin 1998, p. 15-20.

525 TROMEUR (Jean). Vieillir en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 28 février, p. 5, graph. (I. Le phénomène du vieillissement en Bretagne) ; 7 mars, p. 6 (II. La réponse de la société).

Voir aussi les n^os^ 194 (Brest, 1894), 557 (épidémies, 1750-1850).

Groupes sociaux

526 AUPHAN (Éric). Les îles de la mer d'Ouest : approche historique des sociétés insulaires de l'Armor d'après le témoignage de la littérature régionale. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires Septentrion, 1998, in-8°, 721 p., cartes et ill.
Index, p. 447-477. – Bibliographie, p. 615.

527 BAUDIN (Angélique). Femmes de Bohème : Tarnében ou mettre au monde l'enfant-roi (les exemples de trois communautés situées à Kervallan, Kergaradec (29) et Bernay (27). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 100 p.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

528 BOUTTEMY (Vanessa). La prostitution à Brest : étude des représentations auprès des étudiants de sociologie. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de sociologie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

529 BRAND'HONNEUR (Michel). Mottes et chevaliers : question de méthode et/ou diversité régionale, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde.* Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 387-398, cartes.

530 CHAPEL (Alain). L'accueil des gens du voyage dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

531 CROIX (Alain), DOUARD (Christel) [dir.]. Femmes de Bretagne. Images et histoire. Rennes, Presses universitaires de Rennes-Apogée, 1998, 30 x 22 cm, 223 p., ill. (Collection Images et Histoire).

532 FÉREC (Solen), KERDREUX (Roger Jean). Aspects d'un mode de subsistance traditionnel. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 33-39, ill.
Pêcheurs-agriculteurs au cap de la Chèvre, en Crozon.

533 HAUDEBOURG (Guy). Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX^e^ siècle. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 15,5 cm, 440 p.
(Compte rendu par Michel LAGRÉE, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 538-539).

534 HENWOOD (Annie). Gens de couleur à Brest au XVIII^e^ siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 37-39.

535 LA BROSSE (Jean-Bernard DE). Les manoirs à Dirinon et la vie de leurs habitants à travers l'histoire (deuxième cahier). Dirinon, auteur, 1998, 73 p., 29,7 x 21 cm, ill.
(Compte rendu dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 477).

536 LE BERRE (Hervé). Les derniers gardiens. *Bretagne Magazine*, n° 2, août-septembre-octobre 1998, p. 26-40, ill.
Gardien de phare, un métier mythique que l'automatisation de la signalisation maritime est en train de transformer à grande vitesse.

537 LE PRAT (Youenn). Entre terre et mer : les communautés maritimes du Cap-Caval dans un âge du fer (1660-1790). Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1998, 21 x 29,7 cm, 148 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes et déposé au C.R.H.I.S.C.O. (Rennes).

538 MÉVEL (Paul). Les seigneurs de la mer. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, n° 29, 1998.
Réédition de l'ouvrage publié en 1927. Préface de Jean-Michel Le Boulanger.
(Compte rendu par Pierre FAVRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 août 1998, p. 4).

539 MONNAT (Tanguy). Marins de Brest. *Bretagne Magazine*, n° 1, juin-juillet-août 1998, p. 36-43, ill.
La ville de Brest, connue pour les pompons rouges des marins de la Royale, est aussi le vivier des autres marines, du sauvetage au commerce, de la pêche à la compétition nautique. Sans oublier la marine scientifique.

540 NASSIET (Michel). Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XV^e^-XVIII^e^ siècle. Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1998, 24 x 15,5 cm, 526 p. (Collection Archives historiques de Bretagne, 5).
Réédition de l'ouvrage publié en 1993.

541 PERROT (Emmanuelle). La construction d'un récit de vie : le cas d'Anne Vinçot, instigatrice et témoin du changement social dans le milieu agricole du Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de sociologie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

542 QUÉMÉNER (Hervé). Ecumeurs de tempête. *Bretagne Magazine*, n° 2, août-septembre-octobre 1998, p. 94-100, ill.
Les épaves marines poussées par le vent ont toujours été pour les habitants du littoral des dons de la mer. Le «pinsé» mobilise les écumeurs de tempête. Certains en font des œuvres d'art, à l'image de Jean-Jacques Petton.

543 QUERREC (Loïc). Être meunier dans la région quimpéroise au XVIII^e^ siècle : Bodivit, Briec, Combrit, Cuzon, Ergué-Armel, Ergué-Gabéric, Kerfeunteun, Pluguffan, Quimper, Saint-Évarzec. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 135 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest, déposé au C.R.B.C. et aux Archives municipales de Quimper.

544 SEGALEN (Martine). Grands-parents d'autrefois et d'aujourd'hui : quelques exemples bretons, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs.* Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 537-544.

545 TANGUY (Marcel). Les moissons à venir. Spézet, Coop Breizh, 1998, 22 cm, 111 p., ill.
Préface d'Eugène Calvez.
Souvenirs d'un agriculteur de Ploudaniel jusque dans les années 1950.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 décembre 1998, p. 26).

546 TROMEUR (Jean). Les femmes en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 19 septembre, p. 4 (I. La place de la femme d'un point de vue mondial et européen) ;

10 octobre, p. 23 (II. Leur place au sein de la société bretonne) ; 17 octobre, p. 9 (III. Les femmes et l'emploi en Bretagne).
D'après un rapport du Comité économique et social de Bretagne, juin 1998.

Voir aussi les nos 85 (feudataires de l'évêché de Tréguier, 1481), 337 (mendiants et vagabonds), 379 (ex-voto marins), 532, 574 (marins pêcheurs), 796 (bourgeoisie brestoise, XVIIIe siècle), 797 (marins de la rade de Brest), 870 (manoirs, Plouigneau), 872 (manoir, Plounévez-Lochrist).

Santé publique et assistance

547 BEUCHET (Jacques). Les aires d'attraction des maternités. *Octant*, n° 74, juin 1998, p. 21-26.
La Bretagne compte actuellement 27 pôles de maternité, trois ayant disparu dans les 10 dernières années : Concarneau, Lesneven, Le Palais. Les autres pôles se sont maintenus malgré la baisse de la natalité.

548 CARLIER (Viviane), GOASDOUÉ (Myriam), TREHIN (Loïc). La Bretagne en bonne santé. 28 plantes médicinales pour se soigner. Spézet, Coop Breizh-Keltia Graphic, 1998, 63 p., ill.

549 DOISE (Raymonde Élise). La peste en Bretagne. [Nantes], éd. Sol'air, 1998, 20 x 13 cm, 62 p.

550 GALIFOT (Agnès). L'œuvre de Jacques de Thézac. Les Abris du marin. *Le Presqu'îlien*, 1998, n° 58, novembre, p. 2-14, ill. ; n° 59, décembre, p. 12-13 (l'Abri de Camaret).

551 GUICHOUX (Hervé). L'orphelinat Ponchelet. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 19-30, ill.

552 HENWOOD (Annie). La «Goutte de lait» brestoise (1904-1953). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 2-10, ill.

553 LE GOFF (Jean-Yves). La Société de secours mutuels de Lesneven. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 35-38.
Fondée en 1857, dissoute en 1958.

554 LE STUM (Philippe). Marins du Finistère. Jacques de Thézac et l'œuvre des Abris du marin. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 50-55, ill.

555 MADEC (Jean-Pierre). Contribution à l'histoire de la protection sociale et de la mutualité au XIXe siècle dans le Finistère. Lesneven, Musée du Léon, 1998, p. 49-58.

556 MARHADOUR (Christelle). Le bureau de bienfaisance de Brest de 1870 à 1914. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 128 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C. et aux Archives municipales de Brest.

557 PRISÉ (Isabelle). Deux siècles d'épidémies et d'endémies en Basse-Bretagne (1750-1850) : réactions administratives, populaires, artistiques locales. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Thèse de médecine, soutenue à Brest et déposée à la bibliothèque universitaire de Brest/Santé.

Voir aussi les nos 152 (Les Léonards et leur santé), 194 (exposition d'hygiène de Brest, 1894), 784 (« mission Rockefeller», 1918), 811 (dispensaire de Concarneau).

Vie quotidienne

558 DOUARD (Christel), LE BRIS DU REST (Erwan). Le poêle à crêpes : un particularisme cornouaillais ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 183-198, ill., carte.

559 EUDES (Olivier). Devinettes et formulettes pour petits Bretons sages. Rennes, Terre de brume, 1998, 16 x 11,5 cm, 128 p.

560 MORAND (Simone). Cuisine traditionnelle de Bretagne. S. l., J.-P. Gisserot, 1998, 26 x 17 cm, 288 p., ill.

Sports et jeux

561 ARZUR (Marie-Haude). Jeux de pardons, sports de Bretons. *ArMen, hors-série Bretagne*, juin 1998, p. 78-85, ill.

562 CABON (Anne-Sophie). Les loisirs équestres dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

563 CADIOU (Georges). La grande histoire du football en Bretagne. Le Faouët, Liv'éditions, 1998, 22,5 x 14,5 cm, 384 p., ill. (Collection Letavia Recherche).

564 JAOUEN (Guy). La lutte bretonne. *ArMen*, n° 92, mars 1998, p. 2-11, ill.

565 MARIN (Pierre-Henri). *Sereine*, l'envoûtante. *Le Chasse-Marée*, n° 115, 1998, p. 30-43, ill.

566 SOUNN (Lukaz). Pratique du fun board en rade de Brest et développement local. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de sociologie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

Voir aussi le n° 649 (gouren).

Traditions et croyances populaires

567 BACHELIER (Alexandra). Le voyage dans l'autre monde dans le conte populaire breton à partir de AT 425 et AT 471. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 70 p.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

568 BREKILIEN (Yann). Les mythes traditionnels de Bretagne. Monaco, éd. du Rocher, 1998.

569 Gens de Bretagne. S.l., Omnibus, 1998, 1164 p.
Préface de Dominique Besançon.

570 GIRAUDON (Daniel). Lavandières de jour, lavandières de nuit. *Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. Kreiz*, n° 9, 1998, p. 89-130.

571 GUILLEMIN (Fañch). Sorciers de Bretagne. Morlaix, Skol Vreizh, 1998, 20x 22 cm, 83 p., ill.

572 LE GUILLART (Claude). Breuriez, l'arbre des âmes. *Pays de Bretagne*, n° 20, 1998, p. 84-87.

573 MORVAN (Françoise). Vie et mœurs des lutins bretons. S.l., Babel, 1998, 331 p.

574 SEBILLOT (Paul Yves). La Bretagne et ses traditions. S.l., Maisonneuve & Larose Royer/Mémoire vive, 1998, 330 p., ill. (Collection Mémoire vive).
Les paysans, les pêcheurs, les métiers, le trépas, les mégalithes, les fontaines, les arbres, les fées.

Voir aussi les n[os] 88 (contes et légendes), 91 (contes et légendes de basse Cornouaille), 376 (fontaines thérapeutiques).

Histoire de la civilisation

Corps savants et associations culturelles

575 CASTEL (Yves-Pascal). Société archéologique du Finistère. Richesse et variété du Bulletin de l'année 1997. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 juillet 1998, p. 5.

576 DANIEL (Tanguy). Les chanoines de la Société archéologique du Finistère, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 491-496.

577 HENWOOD (Annie). Activités de la Société d'études [de Brest et du Léon]. *Les Cahiers de l'Iroise*, 1998, n° 177, janvier, p. 78-79 (octobre-décembre 1997) ; n° 178, avril, p. 76-79 (janvier-mars 1998) ; n° 179, juillet, p. 79-80 (avril-juin 1788).

578 Le congrès de Dinan. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, Actes du congrès de Dinan, 4-5-6 septembre 1997, p. 523-526.
Congrès annuel de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne.

579 MOTTA (Ferdi). Sociétés savantes : une Bretagne à apprendre. *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest*, 1998, 15 décembre, ill. ([I.La Fédération des sociétés historiques de Bretagne, la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne ; la Société polymathique du Morbihan]) ; 16 décembre, ill. ([II. La Société archéologique du Finistère ; la Société d'émulation des Côtes-d'Armor]) ; 17 décembre, ill. ([III. La Société d'études de Brest et du Léon ; la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo ; les Cahiers du Faouédic]).

580 Les sociétés historiques de Bretagne en 1997. Publications. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, Actes du congrès de Dinan, 4-5-6 septembre 1997, p. 517-522.

581 Société archéologique du Finistère. Procès-verbaux des séances et excursions (année 1998). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 509-529.

Enseignement

582 BRÉLIVET (Alain). La culture de l'esprit d'apostolat à l'institution Notre-Dame du Kreisker et à l'institution Saint-François : une approche de la formation chrétienne dans les grands collèges catholiques des années vingt aux années quarante. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 250 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

583 CAREIL (Yves). De l'école publique à l'école libérale : sociologie d'un changement. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 245 p. (Collection Le sens social)

584 DRÉVILLON (Monique). 1866-1876, une école dans un désert. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 61-64, ill.
École de Saint-Hernot, en Crozon.

585 FERREC (Dominique). La vie quotidienne des petits séminaristes de Pont-Croix au travers de leurs infractions au règlement. Les cahiers du supérieur Le Moign de 1869 à 1883, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs.* Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 315-332.

586 KERMOAL (Emmanuelle). Le collège Notre-Dame du Kreisker de Saint-Pol-de-Léon (1945-1983). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 139 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

587 LE GOFF (Emmanuelle). Une conférence sur le collège Saint-François. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 mars 1998, p. 27.
Conférence de Frédéric Quéguiner sur le collège de Lesneven entre 1945 et 1975.

588 L. M. (C.). La rentrée dans la métropole scolaire du Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 septembre 1998, p. 21.
Historique et situation actuelle des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé à Lesneven.

589 L. G. (E.). La rentrée dans la métropole scolaire du Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 septembre 1998, p. 21.
Historique et situation actuelle des deux lycées d'enseignement professionnel agricole à Lesneven.

590 PERAZZI (Jean-Charles). Diwan. Vingt ans d'enthousiasme, de doute et d'espoir. Spézet, Coop Breizh, 1998, 22x 15,5 cm, 150 p., ill.

591 RICHARD (Sophie). Les instituteurs publics et la vie scolaire dans le Finistère de 1939 à 1945. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 180 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest, déposé au C.R.B.C. et aux Archives départementales du Finistère.

Imprimerie, presse, information

592 BÉCAM (Marc). *La Dépêche de Brest* et la montée du nazisme (1933-1939). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 124 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

593 CALVEZ (Ronan). Vie et mort du paysanisme breton : *Feiz ha Breiz* (1865-1875). *La Bretagne linguistique*, n° 11, 1998, p. 77-96.

594 CALVEZ (Ronan). Les Bretons parlent aux Bretons. Radio Quimerc'h : les débuts de la radio en breton. *La Bretagne linguistique*, n° 11, 1998, p. 97-118.

595 CARN (Laurent). Du fait à la cause : représentations des prêtres ouvriers dans la presse catholique, 1955-1965. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 149 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

596 DESROCHES (Elisabeth). Introduction à l'étude de *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon (1886-1912)*. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 161 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

597 DUIGOU (Serge). Une librairie de Pont-l'Abbé au XIX[e] siècle. *Cap-Caval*, n° 23, août 1998, p. 28-29, ill.

598 MARTIN (Emmanuel). Les prêtres ouvriers à travers «Courrier PO» (1971-1995). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 115 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

599 MODOL (Philippe). Télévision et culture régionale. Recherche d'une corrélation entre un modèle culturel et un programme régional : France 3 Ouest. Paris, Septentrion, 1998, 371 p.

600 ROCHARD (Yvon). Radio Kreiz Breizh. Une voix pour le centre Bretagne. *ArMen*, n° 92, mars 1998, p. 22-25, ill.
Photos Hervé Ronné.
Radio associative créée à Saint-Nicodème (Côtes-d'Armor) en 1984.

Voir aussi les n[os] 316 (propagande, 1942), 368, 393, 596 (*La Semaine religieuse*).

Art

Études générales

601 ANDRIEUX (Jean-Yves) [dir.]. Patrimoine et société. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 25 x 17,5 cm, 324 p., ill.

602 CASTEL (Yves-Pascal). Représentation de l'Esprit-Saint dans nos églises. *Minihy Levenez*, n° 48, février 1998, p. 7-45, ill.
Avec traduction en breton.

603 CHARPY (Jacques) [dir.]. Patrimoine religieux en Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1998, 31 x 24 cm, 160 p., ill.
Photographies d'Yvon Boëlle.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 79 ; par Emmanuel SALMON-LEGAGNEUR, dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 443 ; par Tanguy DANIEL, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 494-495 ; dans *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 412 ; par Jean-François CARAËS, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1999, t. 134, p. 267).

604 CHAUDRE (Christian), LAOT (Emmanuel), MAGINOT (Michel), MÉVELLEC (Annick), PENNEC (Alain), POULIQUEN (Robert), RANNOU (Lisiane), RENOUARD (Michel). Histoire-géographie : des repères pour le patrimoine de Bretagne. Rennes, C.R.D.P. de Bretagne, 1998, 127 p., ill. (Collection Culture régionale).

605 DÉCENEUX (Marc). La Bretagne romane. Rennes, Ouest-France, 1998, 26 x 20 cm, 128 p., ill.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 78).

606 DOUARD (Christel), LE BRIS DU REST (Erwan), TOSCER-VOGEL (Catherine). *Entre mer et fleuve : Le Faou et son canton (Finistère)*. Rennes, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, région Bretagne, 1998, 29,7 x 21 cm, 72 p., ill. (Collection Images du patrimoine, 174).

607 LE COUÉDIC (Daniel). La refondation de la Bretagne au XX^e siècle ou comment s'affranchir du patrimoine sans se renier ? dans *Patrimoine et société*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 253-266, ill. (Collection Art et Société).

608 Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1998). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 97-114, ill.
Notices dues à Yves Coativy, A.-H. Dizerbo, Guy Leclerc, Michel Le Goffic, Annie Le Men, Gérard Le Moigne, Josick Peuziat. Communes concernées : Crozon, Dirinon, Le Juch, Kergloff, Locmaria-Plouzané, Locmélar, Primelin, Saint-Ségal.

Voir aussi le n° 77 (Fichier Bourde de la Rogerie).

Architecture

609 AMIOT (Christophe). Quelques aspects des châtelets logis dans les châteaux forts bretons des XIV^e et XV^e siècles, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 205-218, plans.

610 ANDRIEUX (Jean-Yves). Les nouveaux champs de la mémoire : le patrimoine du travail et de l'industrie à la fin du XX^e siècle en France, dans *Patrimoine et société*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 215-232, ill. (Collection Art et Société).

611 ANDRO (Mireille). Fontaines en Basse-Bretagne : les fontaines du sud-ouest du pays bigouden. *Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. Kreiz*, n° 9, 1998, p. 29-53, ill.

612 BARDEL (Annie). Landévennec, abbaye Saint-Gwénolé, dans *Les premiers monuments chrétiens de la France, 3. Ouest, Nord et Est*. Paris, Picard, p. 83-97 (Collection Atlas archéologique de la France).

613 BEAULIEU (François DE). Les maisons des Bretons. *ArMen, hors série Bretagne*, juin 1998, p. 104-112, ill.

614 BESSELIÈVRE (Jean-Yves). Le camp retranché de Saint-Pierre (1776-1784). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 9-19, cartes, ill.
Constructions militaires à l'ouest de Brest à l'époque de la guerre d'Amérique.

615 BESSELIÈVRE (Jean-Yves). Le château de Trémazan. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 22-31, ill.

616 CADIOU (Didier). Le cap sentinelle. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 52-54, carte, ill.
Historique des ouvrages militaires du cap de la Chèvre.

617 CASTEL (Yves-Pascal). Fontaines. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 3 janvier, p. 6, ill (9. Fontaines des villes) ; 10 janvier, p. 5, ill. (10. Fontaines des champs [Saint-Nic, Saint-Coulitz] ; 17 janvier, p. 6, ill. (11. Les lavandières du jour [Sainte-Pétronille, à Ploudaniel] ; 24 janvier, p. 5, ill. (12. Fontaines mythiques [Barenton, dans la forêt de Brocéliande]).

618 CASTEL (Yves-Pascal). L'enclos paroissial, dans *Le patrimoine des communes du Finistère*, éd. Flohic, 1998, t. I, p. 20-23, ill.

619 CHAURIS (Louis). Histoires de clochers en basse Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 7 mars, p. 5, ill. (I. À Scaër, en 1892... Complaintes pour le vieux clocher) ; 14 mars, p. 6-7, ill. (II. Reconstruction de l'église de Plouigneau et de son clocher) ; 21 mars, p. 6, ill. (III. À Landerneau, au milieu du XIX^e siècle, controverses autour du clocher de Saint-Thomas) ; 28 mars, p. 5, ill. (*id.*).

620 CHAURIS (Louis). Un substitut du kersanton en pays de Léon : la pierre de Ploudaniel. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 mai 1998, p. 22, ill., carte.
Son utilisation dans l'architecture religieuse, l'habitat et l'art funéraire.

621 CHAURIS (Louis). Construction d'un phare en mer d'Iroise : les Pierres Noires (1866-1872). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 1, 1998, p. 71-89, ill.

622 CHAURIS (Louis). Reconstruction d'églises au XIX^e siècle : Quimerc'h, Le Conquet et Scaër (Finistère). Vieilles pierres et pierres neuves, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 121-133, ill.

623 CHAURIS (Louis). Pierres et fortifications en région brestoise. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 55-65, ill.
De l'anse de Porsmoguer (en Ploumoguer) à l'île de l'Aber (en Crozon) en passant par Ouessant.

624 CHEVAL (Paul). 3 000 ans de fortifications sur la côte finistérienne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 29-43, ill.

625 CORNOU (Jakez). L'ancienne église de Ploneour-Lanvern avant 1846. *Cap-Caval*, n° 23, août 1998, p. 15-20, ill.

626 FAUCHERRE (Nicolas), PROST (Philippe), CHAZETTE (Alain) et *al.* Les fortifications du littoral de la Bretagne sud. Chauray, Patrimoines médias, 1998, 30 x 24 cm, 280 p., ill.
Pour le Finistère, Concarneau et les Glénan.

627 Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. *Kreiz*, n° 9, 1998, 23 x 15 cm, 196 p., ill.

628 GUIGON (Philippe). Les églises du haut Moyen Âge. Tome II. Saint-Malo, Centre régional d'archéologie d'Alet, 1998, 29 x 21 cm, 230 p., ill., plans, cartes.
Fondations monastiques, églises paroissiales, premier âge roman.
Bibliographie, p. 193-217. – Index, p. 219-227.
(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 555-556).

629 HENRY (René). Maître d'œuvre des flèches de la cathédrale Saint-Corentin, le Quimpérois Corentin René Marie Quéré. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 décembre 1998, p. 16, ill.

630 LANG (Jean-Michel). Ossuaires de Lorraine. Un aspect oublié du culte des morts. Metz, éd. Serpenoise, 1998, 24 x 16 cm, 125 p., ill.
Comparaison avec les ossuaires de Bretagne (p. 95-99).
(Compte rendu par Yves COATIVY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 76 ; par Tanguy DANIEL, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 495, et dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 556-557).

631 LEGUAY (Jean-Pierre). Un aspect du patrimoine breton : les bâtiments utilitaires urbains au Moyen Âge d'après les textes, l'archéologie, les plans et les gravures anciennes, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 241-261, ill.

632 LELOUP (Daniel). Les halles médiévales. *ArMen*, n° 98, novembre 1998, p. 34-43, ill.

633 LELOUP (Daniel). Moyen Age et Renaissance dans les villes en Bretagne : les racines d'un patrimoine régional, dans *Patrimoine et société*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 245-252, ill. (Collection Art et Société).

634 MARZIN (Cathy). Fontaines en Basse-Bretagne : les fontaines du canton de Saint-Renan. *Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. Kreiz*, n° 9, 1998, p. 15-28.

635 MAUPAS (Caroline), HOURLIER (Thierry). Les églises fortifiées du littoral breton. Guingamp, éditions de la Plomée, 1998, 142 p.

636 MEIRION-JONES (Gwyn), JONES (Michael). La résidence seigneuriale en Bretagne : problèmes et progrès récents de la datation dendrochronologique et de son interprétation, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 219-239, ill.

637 MILLET (Christian). Regards renouvelés sur l'atelier Beaumanoir. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 123-150, ill., carte.

638 MOUTON (Benjamin), LE GRAND (Béatrice). La cathédrale de Quimper. *ArMen*, n° 99, décembre 1998, p. 24-37, ill.
Le 12 décembre 1999, jour de la Saint-Corentin, Quimper fêtera la renaissance de sa cathédrale, monument majeur et fondateur de l'art gothique breton.

639 PEUZIAT (Josick). Projets et réalisations de l'architecte Joseph Bigot à Douarnenez dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 135-149, ill.

640 QUÉMÉNER (Hervé). Les enclos paroissiaux. Et le «lin» se fit pierre. *Bretagne Magazine*, n° 1, juin-juillet-août 1998 p. 26-35, ill.
Dans la partie du Nord-Finistère qui borde les monts d'Arrée, le tissage du lin a été, aux XVI^e et XVII^e siècles, à l'origine d'une richesse paysanne qui, par piété, s'est investie dans la pierre des églises, des calvaires et des ossuaires.

641 RANNOU (Nolwenn). Joseph Bigot, architecte (XIX^e siècle). Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1998, 21 x 29,7 cm, 139 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, déposé aux Archives municipales de Quimper.

642 ROUXEL (Françoise). Brest en baraques : histoire d'une ville provisoire, 1945-1975. Brest, Le Télégramme éditions, 1998, 26 cm, 111 p., ill.

643 SIMON (Jean-François). Puits de Basse-Bretagne : considérations techniques et représentations mentales. *Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. Kreiz*, n° 9, 1998, p. 75-87, ill.

644 TOULIER (Bernard). L'architecture des bains de mer : la place de la Bretagne dans le patrimoine français, dans *Patrimoine et société*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 143-164, ill. (Collection Art et Société).

645 VIROT (Emmanuel). Les reconstructions d'églises paroissiales dans le Léon au XIX^e siècle (1814-1905). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 2 vol. 29,7 x 21 cm, 352 + 127 p. (annexes).
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Bibliographie, p. 118-126.

Voir aussi les n[os] 114 (Isaac Robelin), 273 (fontaines), 529 (mottes castrales), 808, 809 (Concarneau, fortifications), 859 (château du Taureau),

Peinture, dessin et gravure

646 A. (D.). Un merveilleux triptyque de Yan' Dargent. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 août 1998, p. 25, ill.
«La prière et l'aumône soulagent la peine des âmes mortes», dans l'ossuaire de Saint-Servais.

647 ARZUR (Marie-Haude). René Quéré. *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 44-52, ill.
Peintre né à Ploaré en 1932.

648 Cinquante ans de cartes postales «Jack». *Bretagne Magazine*, n° 3, novembre-décembre 1998, p. 28, ill.

649 DELOUCHE (Denise). Le gouren et les artistes. *ArMen*, n° 92, mars 1998, p. 42-53, ill.

650 DELOUCHE (Denise). Eugène Boudin et Camaret. *ArMen*, n° 96, août 1998, p. 50-59, ill.

651 DELOUCHE (Denise). Alfred Robida : une vision des villes bretonnes en 1891, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, Rennes, 1998, p. 283-292.

652 DELPY (Marine). 1898-1998 : centenaire de Lucien Victor Delpy, peintre parisien à l'âme celte. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 32-36, ill.
L.-V. Delpy (1898-1967).

653 DUROC (Jacqueline). Émile Boussu. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 76-77.
Peintre (Rennes, 1889-Ouessant, 1916). Nombreux séjours sur les côtes de Bretagne.

654 FAVRE (P.). Douarnenez : trois ans pour restaurer les seize fresques. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 février 1998, p. 12, ill.
Restauration de la décoration de la salle des fêtes des halles (œuvres d'Abel Villard, de Robert-Paulo Villard...).

655 FÉREC (M.). Paul Bloas, de Brest, et du monde. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1998, p. 16, ill.
Peintre brestois.

656 FERREC (Solenn). «La peinture bat son plein et son charme...» Le Faouët et les artistes des années 1845 à la fin des années 1930. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 2 vol., 152 + 86 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

657 GUILLEVIC (Jean-Luc), HALLEZ (Jacques), LE STUM (Philippe). Joseph-Émile Gridel. La vision inédite d'un peintre lorrain en Bretagne de 1862 à 1878. Douarnenez, ArMen - Le Chasse-Marée, 1998, 30 x 23,5 cm, 152 p., ill.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juillet 1998, p. 11).

658 GURY (Jacques). Un maître anglais face à l'Iroise. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 2-6, ill.
Carnets de croquis de Turner, lors de son voyage de 1826.

659 GURY (Jacques). Hommage à Lucien Victor Delpy (1898-1967). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 75.

660 JEHL (Colette). La route des peintres en Cornouaille. Un site, un artiste, une œuvre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 4 juillet, p. 19, ill. (Paul Sérusier à Châteauneuf-du-Faou. Une œuvre du musée des Beaux-Arts de Quimper [*Le pèlerinage, Notre-Dame-des-Portes à Châteauneuf-du-Faou*, 1894]) ; 11 juillet, p. 19, ill. (Le monument «Aux Bigoudens» à Pont-l'Abbé [œuvre de François Bazin (1897-1956) exécutée en 1931] ; 18 juillet, p. 17, ill. (*Kerity-Penmarc'h, le port de Saint-Pierre*, 1940 [aquarelle de Georges Géo-Fourrier, 1898-1966]) ; 25 juillet, p. 17, ill. (Charles Cottet à Camaret. Une œuvre du musée des Beaux-Arts de Quimper [*Lamentation de femmes autour de la chapelle brûlée de Roch Amadour*, 1911] ; 1[er] août, p. 17, ill. (René Quillivic à Audierne. Un tableau du musée des Beaux-Arts de Brest [*Pluie fine sur le môle*, 1921]) ; 22 août, p. 15, ill. (*La pointe du Raz*, un timbre de Henry Cheffer [1954]) ; 29 août, p. 17, ill. (Pierre de Belay à Douarnenez Une œuvre du musée des Beaux-Arts de Quimper [*Le port de Douarnenez*]).

661 LE BIHAN (René) [dir.]. La route des peintres en Cornouaille. Quimper, Groupement touristique de Cornouaille, 1998.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 juin 1998, p. 11, ill.).

662 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Un tableau volé en 1985 dans la chapelle de la Croix [à Concarneau] mis en vente à Drouot. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 décembre 1998, p. 15, ill.

663 MARC (Frère). À Pleyben, une fresque de l'Apocalypse. *Pax*, n° 94, avril 1998, p. 69-72, ill.

664 MOULIN (Jean). Chemins. Quimper, Calligrammes, 1998, 100 p. (Cahiers de littérature, 5).
Gravures sur bois de l'ancien sous-préfet de Châteaulin.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 avril 1998, p. 13).

665 OSLER (Adrian). Charles Napier Hemy (1841-1917), peintre des gens de mer. *Le Chasse-Marée*, n° 117, juillet 1998, p. 36-47, ill.

666 Paul Gauguin : 1848-1903. S.l., Le Télégramme éditions, 1998, 31 p., ill. en coul. (Petite encyclopédie des peintres de Bretagne).

667 ROUX-FRÉLAUT (Cécile). Jean Frélaut (1879-1954). Rennes, éd. Apogée, 1998, in-4°, 160 p., ill.
(Compte rendu dans *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 422).

668 STOOP (Anne DE), LE TIEC (Patrick), VITART (Marc J.). Mathurin Méheut : d'une guerre à l'autre. 1914-1918, 1939-1945. Lamballe, Les amis de Mathurin Méheut, 1998, 68 p., ill.
Exposition.

Voir aussi les n[os] 19, 758 (bande dessinée), 104 (Émile Bernard), 154 (Jean-Georges Cornelius), 163 (graveurs de la Bretagne), 165 (Henry Moret), 169 (Michel Guinot), 173 (Jean Frélaut), 174 (Charles Henry Fromuth), 175 (John H. Recknagel), 181 (Georges Lacombe), 182 (Jose Tugores), 269 (peintures murales gallo-romaines), 379 (ex-voto marins),

Sculpture

669 BELLANCOURT (Yves). Autour du sépulcre des dominicains de Quimperlé, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 49-74, ill.

670 BONNET (Philippe), THERSIQUEL (Michel). Les sculpteurs bretons (1900-1950). *ArMen*, 1998, n° 97, septembre, p. 38-47, ill. ; n° 99, décembre, p. 44-53, ill.

671 CASTEL (Yves-Pascal). La Roche-Maurice. Un bas-relief curieux bien oublié. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 janvier 1998, p. 5, ill.
Chapelle de Keraoul : iconographie de saint Jérôme.

672 CASTEL (Yves-Pascal). Patrimoine : Le Faou-Rumengol. Le retable des Évangélistes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 21 février, p. 22, ill. ; 7 mars, p. 27, ill. ; 14 mars, p. 7, ill. ; 21 mars, p. 7.

673 CASTEL (Yves-Pascal). Les quatre-vingts statues de la Vierge à l'Enfant du pays bigouden, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 97-109, ill.

674 CASTEL (Yves-Pascal). Les larrons des calvaires en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 18 juillet, p. 23, ill. ; 1[er] août, p. 7, ill. ; 29 août, p. 25, ill. ; 5 septembre, p. 7, ill.

675 CASTEL (Yves-Pascal). Dirinon. Restauration du tombeau de sainte Nonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 novembre 1998, p. 23, ill.

676 DRESSAYRE (Catherine). Armel Beaufils, sculpteur breton. *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 199°, p. 160-173.

677 DUHEM (Sophie). Les sablières sculptées en Bretagne. Images, ouvriers du bois et culture paroissiale au temps de la prospérité bretonne (XV[e]-XVII[e] siècle). Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 17 x 24 cm, 388 p., ill.
Préface d'Alain Croix.
Bibliographie, p. 367-379. – Index toponymique, p. 381-384.

678 DUHEM (Sophie). «Quant li goupil happe les jélines...», ou les représentations de Renart dans la sculpture sur bois bretonne du XV[e] au XVII[e] siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 1, 1998, p. 53-69, ill.

679 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Concarneau. Un groupe de sainte Anne du XV[e] [siècle] à la nouvelle église Saint-Guénolé. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1[er] août 1998, p. 10, ill.

680 L. M. (C.). Lesneven : une œuvre d'art contemporaine sur la place Le Flô. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 juillet 1998, p. 24.
«L'œil vigilant», œuvre du sculpteur local Marc Didou.

681 TANTER (Frédéric). Notre-Dame-des-Naufragés à la pointe du Raz, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 343-364, ill.
Statue de Cyprien Godebsky érigée à la pointe du Raz en 1904.

682 THOMAS (Patrick), CARGOUET (Loïc de). Bretagne : calvaires monumentaux. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1998, 161 p., ill. (Collection Patrimoine Bretagne, 3)

Voir aussi les n[os] 153 (Marc Didou), 157 (sculpteurs bretons, 1900-1950), 271, 272 (sculpture gallo-romaine), 379 (ex-voto marins), 660 (François Bazin), 805 (retable de Commana), 820 (mobilier de l'église du Faou), 833 (statuaire de Landeleau), 849 (statues de Plabennec).

Orfèvrerie

683 CASTEL (Yves-Pascal). Des tasses à deux anses bretonnes aux coupes de mariage. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 151-164, ill.

Voir aussi le n° 193 (trésor de Saint-Pabu).

Vitrail

684 CASTEL (Yves-Pascal). Lennon. Les vitraux de Nac'h Guen par Nicolas Fedorenko. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 septembre 1998, p. 26, ill.

685 JOBERT (Alain). Le père André Bouler, vitrailliste. *ArMen*, n° 92, mars 1998, p. 60, ill.
Jésuite, auteur de nombreux cartons pour des vitraux de Bretagne.

686 LE BIHAN (Jean-Pierre). Des restaurations postrévolutionnaires des vitraux de la cathédrale de Quimper. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 165-182, ill.

Étoffes, tapisseries, costumes

687 ARZUR (Marie-Haude). Costumes à la mode de Bretagne. *ArMen*, hors-série Bretagne, juin 1998, p. 92-

688 BELZ (Jorj), LABBÉ (Yves). Le costume de Pontivy. II. De 1879 à 1950. *ArMen*, n° 91, janvier 1998, p. 40-53, ill.

689 COATIVY (Yves). Les bannières et vêtements liturgiques offerts par l'impératrice Eugénie aux pupilles de la marine. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 16-18, ill.

690 Dom Robert. Chantre de la création. *Pax*, n° 93, janvier 1998, p. 12-18, ill.
Réalisations picturales dans le domaine de la tapisserie.

691 LAYEC (Rozenn). La broderie bigoudène. *ArMen*, n° 95, juillet 1998, p. 2-11, ill.

692 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La croix et la bannière, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 11-120, ill.
Bannières de la région de Concarneau.

693 LE STUM (Philippe). Costumes et coiffes du Finistère, dans *Le patrimoine des communes du Finistère*, éd. Flohic, 1998, t. I, p. 28-29, ill.

Mobilier

Voir le n° 820 (mobilier de l'église du Faou).

Céramique

Voir le n° 269 (mosaïques gallo-romaines).

Musique, chanson, danse

694 A. (D.). Christian Desbordes, un grand musicien à la fibre celtique. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 janvier 1998, p. 17, ill.

695 BLANCHARD (Marcel). Les cantiques bretons. Rennes, éditions Ouest-France, 1998, 131 p.

696 BOUTHILLIER (Robert). Tradition chantée de haute Bretagne. *ArMen*, n° 97, septembre 1998, p. 8-17, ill.
1850-1998 : les moissonneurs de mémoire.

697 CARIO (Daniel). Du terroir à la scène : tradition de danse bretonne et le spectacle. S.l., Confédération des cercles celtiques War'l Leur, 1998, 47 p., ill.

698 DEFRANCE (Yves). Musique traditionnelle de Bretagne. 2. Étude du répertoire à danser. Morlaix, Skol Vreizh, 1998, 20 x 22 cm, 86 p., ill.

699 DEFRANCE (Yves), LAMANDA (François), LE FERRAND (Philippe), LEMEU (Michel) PICHARD (Bernard), SOHIER-ROPARS (Gwenola). Musiques de Bretagne en classe. Rennes, C.R.D.P. de Bretagne, 1998, 54 p.

700 DOUR (Yann). Musique pour la danse bretonne. Guillac, éditions Caruhel, 1998, 160 p. + cassette

701 JAMBON (Frédéric). Les fêtes vivantes de l'identité bretonne. *Bretagne Magazine*, n° 1, juin-juillet-août 1998, p. 82-93, ill.

702 JAMBON (Frédéric). Annie Ebrel, une voix bretonne universelle. *Bretagne Magazine*, n° 2, août-septembre-octobre 1998, p. 90-93, ill.

703 LE GAL (Aurélien). La carrière de musicien breton traditionnel. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de sociologie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté des lettres Victor-Segalen.

704 LE MENN (Gwennole). Les premiers cantiques bretons, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 173-182.

705 MONNAT (Tanguy). Le demi-siècle du Bagad Kemper. *Bretagne Magazine*, n° 3, novembre-décembre 1998, p. 82-87, ill.
Photographies de Mickaël Bougouin.

706 Musique bretonne : un siècle de mutations. *ArMen*, *hors-série Bretagne*, juin 1998, p. 60-71, ill.

707 MUSSAT (Marie-Claire). Patrimoine et culture musicale : la Bretagne et la création musicale (1850-1950), dans *Patrimoine et société*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 275-287, ill. (Collection Art et Société).

708 POSTIC (Fañch). Aux origines du fest-noz. *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 12-23, ill., carte.

709 PROVOST (Georges). Le paradis change en Bretagne : à propos du *Kantik ar Baradoz*, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 183-201.

710 THEFAINE (Jean). Tri Yann an Naoned. *ArMen*, n° 96, août 1998, p. 14-22, ill.

Histoire linguistique et littéraire

Langue bretonne

711 ABALAIN (Hervé). Histoire des langues celtiques. S.l., éditions Jean-Paul Gisserot, 1998, 127 p.

712 AR GOW (Yeun). Kontadennoù Kernev. S.l., Al Liamm, 1998, t. I, 18 x 12,5 cm, 190 p.

713 ARZUR (Marie-Haude). La langue du cœur. *ArMen, hors-série Bretagne*, juin 1998, p. 52-59, ill.
Situation actuelle de la langue bretonne.

714 BROUDIC (Fañch). Le clergé et la prédication en langue bretonne, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 161-172.

715 BROUDIC (Fañch). Les femmes et la langue bretonne. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, Actes du Congrès de Dinan, 4-5-6 septembre 1997, p. 375-396..

716 BROUDIC (Fañch). La recherche sur la pratique du breton. Objet, méthodes et perspectives. *La Bretagne linguistique*, vol. 11, 1998, p. 51-75..

717 BROUDIC (Fañch). Les enquêtes quantitatives sur la pratique du breton, dans Jean-Michel Éloy (éd.), *Évaluer la vitalité. Variétés d'oïl et autres langues*, actes du colloque international d'Amiens (29-30 novembre 1996), Amiens, Centre d'études picardes, 1998, p. 49-59.

718 BROUDIC (Fañch). La faute à l'abbé Grégoire ? *La Bretagne linguistique*, vol. 12, 1998, p. 219-228.

719 BROUDIC (Fañch). Ar brezoneg hag ar vrezonegerien e 1997. Eun enklask kaset da benn gand TMO-régions. *Brud nevez*, n° 267, genver 1998, p. 5-59.
Résultats du sondage d'avril 1997.

720 BROUDIC (Fañch). Combes a-eneb ar brezoneg. Brest, Leoriou bihan Brud nevez, 1998, 120 p.
L'interdiction du breton en 1902.

721 DENEZ (Per). Komzit ha skrivit brezhoneg = écrivez et parlez breton : 894 exercices écrits et oraux sur le cours de breton : Brezhoneg... buan hag aes = le breton vite et facilement. Paris, Omnivox, 1998, 111 p.
Illustrations de Nono.

722 DUPONT (Gaëlle). 1918-1998 : les régions et la Grande Guerre. Le parler breton s'est perdu dans les tranchées. *Le Monde*, 6 novembre 1998, p. 12, carte.
Photographie : départ de mobilisés bretons en gare de Pleyben, 2 août 1914.

723 GUILLOU (Anne). Les femmes et le breton. *La Bretagne linguistique*, vol. 11, 1998, p. 227-231.

724 HEGER (Armel). Pea fi lar ? Étude lexicométrique : organisation grammaticale et contacts de langues dans le parler breton de Plonéour-Lanvern (pays bigouden). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 2 vol. : 146 p. + 162 p., ill.
Mémoire de maîtrise de littérature et civilisation bretonnes et celtiques soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

725 JONES (Mari C.). La langue bretonne aujourd'hui à Plougastel-Daoulas. Brest, Brud nevez, 1998, 71 p. (Collection Leoriou bihan, 3).
Enquête auprès de 600 personnes.
(Compte rendu par M. F., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 mars 1998, p. 24).

726 LACHUER (Valérie). L'État face à la langue bretonne. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 15,5 cm, 136 p. (Collection Klask, 4).

727 LA FONTAINE (Jean DE). Mojennou. Brest, Skol ar vrezoneg, 1998, 21 x 15 cm, 136 p., ill.
Traduction en breton des *Fables* par Paotr Treoure. Illustrations de Joël-Jim Sévellec.

728 LAGRÉE (Michel). Foi et langue en Bretagne et en Irlande au XIX^e^ siècle , dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 275-281.

729 LE NAIL (Bernard). Des noms d'origine bretonne pour des plantes et des animaux. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 44.

730 L'HOURRE (Ronan). Le changement de langue (en Basse-Bretagne) : pour une approche centrée sur le sujet parlant. *La Bretagne linguistique*, vol. 11, 1998, p. 253-271.

731 MADEG (Mikael). Surprenants surnoms bretons. Al lesanoiou brezoneg gwela. Brest, éditions Le Télégramme, 1998, 173 p., ill.
Illustrations de Nono.

732 MÉNESGUEN (Alain), CABIOCH (Fañch). Lavariou kozh : ar mor. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 8-9.
Expressions anciennes : la mer.

733 MONFORT (Alan). Gerioù evit komz brezhoneg bendez : des mots pour parler le breton tous les jours. S.l., Monfort Alan éditeur, 1998, 21 cm, 143 p.

734 MORVAN (Françoise). François-Marie Luzel. Aux sources du conte breton. *Bretagne Magazine*, n° 3, novembre-décembre 1998, p. 75-80, ill.

735 MORVANNOU (Fañch). Arzano et son catéchisme breton, *dans Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 203-224.

736 PEREZ (Soledad). Le breton en France : langue-musée ou langue-renaissance, dans La mosaïque linguistique. Regards éducatifs sur les pays industrialisés. Paris, L'Harmattan, 1998, 22 cm x 14 cm, p. 105-126.
(Compte rendu par Fañch BROUDIC, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 561-562).

737 POIGNANT (Bernard). Langues et cultures régionales. Rapport au Premier ministre. Paris, La Documentation française, 1998, 24 x 16 cm, 90 p. (Collection Rapports officiels).

738 POSTIC (Fañch) BEAULIEU (François DE). Le nouvel essor de la littérature orale. *ArMen*, *hors-série Bretagne*, juin 1998, p. 40-49, ill.

739 RIDDELL (Edwina), MÉNARD (Martial) [trad.]. Geriou kentan an ti : 100 ger pemdeziek da zeskin d'ho pugel. Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1998, 22 cm, (n.p.)

740 Roll skoueriekaet kumuniou Breizh : liste normalisée des communes de Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1998, 108 p.

741 SÉITÉ (Visant). Le breton par l'image. Brest, Emgleo Breiz, 1998, 1998, 20 cm, 99 p., ill.
Illustrations de Joël-Jim Sévellec.

742 SIMON (Anke). An emsav lennegel brezhonek hag an danevelloù berr. Lesneven, Hor Yezh, 1998, 19 cm, 140 p.

743 SIMON (frère Marc). Promenade à travers les catéchismes bretons de Cornouaille. Les avatars d'un quatrième commandement, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 225-235.

744 TANGUY (Bernard) [dir.]. Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1998). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 237-270.

Voir aussi les n^os^ 80 (vocabulaire des bibliothèques), 86 (lexique breton), 695, 704 (cantiques), 709 (*Kantik ar Baradoz*).

Langue française

745 BERTHOU (Jean). Édouard Corbière et Chateaubriand. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 221-230.

746 BOURGAIN (Sylvie). La Bretagne historique et légendaire dans *Le livre des rois de Bretagne* d'Yves Elléouet. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

747 Chateaubriand, gentilhomme breton. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 35-281.

748 DUVAL (Michel). Chateaubriand et Keratry. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 211-220.

749 FEBVRE (Marie-Claude). Naufrageurs et pilleurs pagans dans la littérature bretonne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 136 p., ill.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

750 GOUDEDRANCHE (Angélique). Roger Vercel, lecteur de Pierre Loti (dans le domaine breton). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

751 GOURMELON (Jean-Pierre). *Cheun* de Plougastel, galérien. Rennes, Terre de Brume, 1998, 283 p. (Collection Littératures)
Roman.

752 GURY (Jacques). En quête de François-René de Chateaubriand en Bretagne. *ArMen*, n° 95, juillet 1998, p. 16-18, ill.

753 GURY (Jacques). Un printemps de Chateaubriand en basse Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 78.

754 HERVÉ (Florence). Bretagne : nouvelles et visages de femmes. Spézet, Coop Breizh, 1998, 128 p., ill.

755 KERMARREC (Jean-Paul), ROZMOR (Naïg) [trad.]. Les chants parlés de la dune et du vent. Cléder, Les Oyats éditions, 1998, 109 p., ill.

756 LECLERCQ (Robert). Sophie Ulliac-Trémadeure, chroniqueuse bretonne du début du XIX^e^ siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 367-374.

757 LE GALL (Jean-André). Grandeur et misère d'un marais : «La Brière» d'Alphonse de Châteaubriant. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, 157-161.

758 LE GALL (Michael). Bretagne légendaire et bande dessinée. *Bretagne des livres*, n° 40-41, été 1998, p. 8-13, ill.
Bibliographie, p. 13.

759 LE MONZE (Sylvie). Tutoiement, vouvoiement et autres formes d'adresses en français de Bretagne. *La Bretagne linguistique*, n° 11, 1998, p. 245-251.

760 LOUBOUTIN (Marie-Josée). Armand Robin, l'alchimie du Verbe. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

761 MILIN (Gaël). Un entre-deux-mondes ? L'imaginaire littéraire du marais au Moyen Âge. *Marais en Bretagne. Kreiz*, n° 8, 1998, p. 85-135.

762 MILIN (Gaël). L'imaginaire médiéval de la fontaine : esquisse d'inventaire. *Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. Kreiz*, n° 9, 1998, p. 131-177.

763 PAGE (Anne-Laure). La place du voyage de Paimpol de Dorothée Letessier dans le courant féministe. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

764 PELLETIER (Yannick). La Bretagne chez Chateaubriand. Spézet, Coop Breizh, 1998, 20 x 13 cm, 144 p. (Collection Témoignage-Biographie).

765 PENOT (Christophe), GURY (Jacques), HEUDRÉ (Bernard), LE BRIS (Michel). Chateaubriand aujourd'hui. Saint-Malo, éditions Cristel, 1998, 22 cm, 253 p., ill.

766 PLOURIN (Jean-Yves). La phrase bretonne comprenant le verbe «être» au présent de l'indicatif. Conflits de topicalisation. *La Bretagne linguistique*, n° 11, 1998, p. 281-300.

767 QUEILLÉ (Anaïg). Fontaines sur la lande : l'imaginaire de la fontaine dans quelques textes en vers de la matière de Bretagne aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. *Fontaines, puits, lavoirs en Bretagne. Kreiz*, n° 9, 1998, p. 179-196.

768 RÉBILLÉ (Edmond). Itinéraires bas-bretons de Chateaubriand ou les frustrations du lecteur indigène. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 123-131.

769 RENARD-PAYEN (Olivier). Chroniques de Saint-Corentin. Paris, L'Harmattan, 1998, 22 cm, 156 p. (Collection Ecritures).
Onze nouvelles.

770 SAGAZAN (Raymond DE). La Bretagne dans l'œuvre de Chateaubriand. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 255-268.

771 VLÉRICK (Colette). La fille du goémonier. Paris, Presses de la Cité, 1998, 23 x 14 cm, 370 p.
Roman.

772 WHITE (Kenneth). Les finisterres de l'esprit. Rimbaud, Segalen et moi-même : essais. Cléguer, éditions du Scorff, 1998, 92 p.

Voir aussi les n^os^ 82, 112, 124, 126, 198 (Chateaubriand), 119 (Guillevic), 738 (littérature orale).

Autres langues

773 HASLÉ (Maurice). Fortunatus et le monde celtique. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 271-282.
Volksbuch de 1509.

Voir aussi le n° 79 (dictionnaire gallo), 380 (Yves Dalam, écrivain arabisant).

Théâtre et cinéma

774 BERTHOMÉ (Jean-Pierre). Des images à faire revivre : le patrimoine cinématographique régional. À propos d'un film anonyme de 1909 : D'où viennent les faux cheveux, dans *Patrimoine et société*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 301-309 (Collection Art et Société).

775 CLAQUIN (Loïc). L'historien et la Cinémathèque de Bretagne : approches de la triple fonction de l'historien : aspects de la recherche juridique, aspects de la recherche historique, déontologie dans l'utilisation des images d'archives. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 137 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

776 FAVRE (Pierre). La mémoire (contestée) de Noël Roquevert. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 février 1998, p. 12, ill.
Noël Bénévent, dit Noël Roquevert, acteur de cinéma (Douarnenez, 1894-1973).

777 HALET (Marie). Le renouveau théâtral à Brest après la Seconde Guerre mondiale. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 117 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

778 HASCOËT (Nathalie). Fêtes et spectacles dans l'agglomération brestoise sous l'Occupation (1940-1944). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 106 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

779 THERSIQUEL (Loïc). Le théâtre de Quimper (1904-1998). Histoire d'un théâtre municipal de province. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 224 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

780 Tournages en Bretagne depuis 1996. *Skramm*, n° 32, automne 1998, p. 2-3 (inclus dans *Sterenn*, n° 18, décembre 1998).

Médecine et pharmacie

781 GUESNIER LANSON (Emmanuelle). La vie et l'œuvre du docteur Louis-Marie du Bois Saint-Sevrin, médecin de la marine (1858-1933). Rennes, 1998.
Thèse de médecine.

782 GUESNIER LANSON (Emmanuelle), AVRIL (Jean-Loup). Le docteur Du Bois Saint-Sevrin (1858-1933), médecin des terre-neuvas. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 42-49, ill.

783 LANÇONNEUR (Nicole). La thalassothérapie en Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

784 PAILLER (Yves). La «mission Rockefeller» à Brest en août 1918. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 178, avril 1998, p. 11-18, ill.
Le conférencier est Louis Destouches, connu plus tard sous le nom de Louis-Ferdinand Céline.

Voir aussi les n[os] 152 (Les Léonards et leur santé), 376 (fontaines thérapeutiques), 557 (épidémies, 1750-1850).

Histoire locale

Généralités

785 ABRAHAM (Maryvonne), WOLF (Edith). Le Trégor et le Léon : guide mythologique et littéraire. Paris, Michel Houdiard éditeur, 1998, 92 p., ill.

786 L. G. (E.). Une escapade dans le Léon médiéval. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 septembre 1998, p. 7, ill.
Plouguerneau (église de Trémenach, pont du Diable), Lanrivoaré (ermitage de saint Hervé, cimetière des 7 777 saints), Landunvez (château de Trémazan).

Voir aussi le n° 444 (industries du pays bigouden).

Communes

Argol

787 GALIFOT (Agnès). Le roi Gradlon et la légende d'Ys : l'arc de triomphe d'Argol. *Le Presqu'îlien*, n° 54, été 1998, p. 15, ill.

Arzano

Voir le n° 735 (catéchisme en breton).

Audierne

788 CORNEC (Paul). Gwain gwechall... Audierne autrefois. *Bulletin municipal*, 1997.

Voir aussi le n° 660 (René Quillivic).

Beuzec-Cap-Sizun

Voir le n° 380 (Yves Dalam).

Botmeur

Voir le n° 49 (Yeun Elez).

Brélès

789 B. (J.). La chapellenie de Bel-Air. *Reflets sur l'Aber*, bulletin paroissial, n° 53, juillet-septembre 1998, p. 13-14 ; n° 55, novembre-décembre 1998, p. 18-19.

Brennilis

Voir le n° 136 (dolmen de Ti-ar-Boudiged).

Brest

790 CISSÉ (Gérard). Dans les rues de Brest de 1670 à 1985. Brest, auteur, 1998, 628 p., ill.

791 Du côté de... la rue de Saint-Malo. *Partage*, revue paroissiale, n° 69, décembre 1998, p. 11.

792 KERVELLA (André). Brest rebelle. Chronique de la guerre (1939-1945). Morlaix, Skol Vreizh, 1998, 22 x 21 cm, 398 p.

793 LANGONNÉ (Jean-Noël). Le technopôle Brest Iroise. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

794 LE GOÏC (Pierre). Qui fait la ville ? Acteurs et enjeux de la reconstruction de Brest. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, Actes du congrès de Dinan, 4-5-6 septembre 1997, p. 231-245.

795 LE GOUALCH (Jean). Brest de ma jeunesse. Du passé au présent. S. l., Le Télégramme Éditions, 1998, 30 x 21 cm, 109 p., ill.
Mise en parallèle de photos anciennes et de photos actuelles des sites brestois.

796 LE GRAND (Morgane). Brest au XVIII[e] siècle ou l'émergence d'une bourgeoisie négociante. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 125 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

797 PELLENNEC (François), TRÉDUNIT (Jean-Charles). Au temps de la voile dans la rade de Brest. Spézet, Coop Breizh, 1998, 223 p.
(Compte rendu par M.-L. QUÉAU, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1[er] août 1998, p. 18).

798 PIERREFEU (Sandrine). L'âme brestoise. *ArMen*, n° 94, mai 1998, p. 2-11, ill.
Coup de cœur pour deux quartiers pas comme les autres... La place Guérin et le port de commerce.

799 TURIER (Henri-Jean). Keraudren, la forteresse oubliée. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, juillet 1998, p. 47-54, ill.
Sans doute construction de type décoratif plus que vestiges défensifs.

Voir aussi les n[os] 47 (Plan vert), 71 (Service historique de la marine), 72 (archives de Brest), 73 (affiches brestoises), 107 (guerre de 1914-1918), 153, 680 (Marc Didou, sculpteur), 159 (expositions coloniales), 161 (musée de la Marine), 194 (exposition d'hygiène, 1894), 195 (médaille de fondation de la ville), 223 (découvertes archéologiques), 274 (*castellum* du Bas-Empire romain), 337, 344 (bagne), 348 (milice bourgeoise, 1758), 352 (défense passive, 1930-1944), 353, 857 (bombardements, 1940-1944), 440 (organisation de l'espace urbain), 441 (circulation à vélo), 447 (boulangerie), 451 (usine d'engrais), 479 (port et arsenal sous Louis XIV), 480 (Vauban et Brest), 508, 509 (D.C.N.), 510 (mortalité démographique), 527 (femmes de Bohème), 528 (prostitution), 534 (gens de couleur, XVIII[e] siècle), 539 (marins), 552 (la «Goutte de lait»), 556 (bureau de bienfaisance), 566 (fun board), 614 (fortifications de Saint-Pierre), 642 (Brest en baraques), 655 (Paul Bloas, peintre), 658 (Turner, 1826), 777 (théâtre après 1945), 778 (spectacles sous l'Occupation), 784 («mission Rockefeller», 1918).

Briec

Voir les n[os] 224 (archéologie), 543 (meuniers, XVIII[e] siècle).

Brignogan

Voir le n° 394 (saint Paul Aurélien).

Camaret-sur-Mer

800 CÉLARIÉ (Martine). Lagatjar et le manoir de Saint-Pol Roux, «Reposoir de la Procession». *Le Presqu'îlien*, n° 54, été 1998, p. 22-23, ill.

801 CHAURIS (Louis). Pierres et constructions dans un terroir breton sans granite : Camaret. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1998, 16 mai, p. 5, ill. (1. Les lents aménagements d'un havre : le Sillon) ; 30 mai, p. 22-23, ill. (2. Les quais) ; 11 juillet, p. 5, ill. (3. Forts et phares) ; 1[er] août, p. 24, ill. (4. Églises et chapelles, croix et calvaires).

802 GALIFOT (Agnès). Rénovation de la chapelle [de Rocamadour]. *Le Presqu'îlien*, n° 58, novembre 1998, p. 16, ill.

Voir aussi les n[os] 462 (pêche, 1879-1920), 485 (caseyeur), 550 (Abri du marin), 650 (Eugène Boudin), 660 (Charles Cottet).

Carantec

Voir les n[os] 22 (jardin exotique), 227 (archéologie).

Carhaix

Voir les n[os] 31 (kersanton), 281(aqueduc romain), 317 (Seconde Guerre mondiale).

Châteaulin

803 CÉLARIÉ (Martine). Rivalités de... clochers à Châteaulin. Bienvenue à Notre-Dame. *Le Presqu'îlien*, n° 54, été 1998, p. 7, ill.

Voir aussi les n[os] 383 (clergé sous la Révolution), 410 (protestantisme), 428 (commerce en milieu rural), 664 (Jean Moulin).

Châteauneuf-du-Faou

804 CASTEL (Yves-Pascal). Châteauneuf-du-Faou et ses fontaines. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 février 1998, p. 25, ill.

Voir aussi les n[os] 31 (kersanton), 660 (Paul Sérusier).

Cléder

Voir les n[os] 149 (Révolution), 224 (archéologie).

Combrit

Voir les nos 224 (archéologie), 382 (Révolution), 543 (meuniers, XVIIIe siècle).

Commana

805 CHAPALAIN (Claude). Un joyau au cœur des enclos bretons. Commana, un retable à revisiter. Spézet, Diffusion Coop Breizh, 1998, 20 x 20 cm, 96 p., ill.
Préface de Serge Cabioc'h. Photographies de Gusti Hervé. Le retable de sainte Anne analysé selon la méthode dite «sémiotique».
(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 décembre 1998, p. 26 ; par Tanguy DANIEL, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 185, janvier 2000, p. 75-77).

806 PROUFF (Yvonne). Commana, un petit village des monts d'Arrée sous l'Occupation. *Kleier an Arre*, bulletin interparoissial, 1998, n° 288, février, p. 4 ; n° 289, mars, p. 4 ; n° 291, p. 5.

Voir aussi le n° 192 (retables).

Concarneau

807 LE GALL (Serge). Mémoire en images : Concarneau. Joué-lès-Tours, éditions Alan Sutton, 1998, 128 p., ill.

808 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le Fer-à-cheval en examen. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 avril 1998, p. 13, ill.
Travaux préalables à la restauration du bastion dit du «Fer-à-cheval».

809 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le Fer-à-cheval ou le parachèvement des remparts. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 avril 1998, p. 11, ill.
Historique du baston dit du «Fer-à-cheval».

810 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Une nouvelle «signalétique de découverte» en Ville-Close. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 avril 1998, p. 19, ill.
Panneaux d'histoire concarnoise rédigés par Michel Guéguen.

811 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Legs de 10 000 dollars : en souvenir d'un combattant de la Grande Guerre, Concarneau aura un dispensaire... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 novembre 1998, p. 12, ill.
Legs de l'Américaine Katharine F. Hopkins Wylie, en 1923, pour la construction d'un dispensaire à Concarneau.

Voir aussi les nos 174 (Fromuth), 224 (archéologie), 291 (fouilles médiévales), 327 (communauté de communes), 547 (maternité), 626 (fortifications), 662 (tableau de la chapelle de la Croix), 679 (groupe de sainte Anne), 692 (bannières).

Conquet (Le)

812 CHAURIS (Louis). Pierres et constructions au Conquet. S.l., s.n., 1998, n.p.
II : édifices religieux.

Voir aussi les nos 63 (patrimoine local), 463 (pêche-plaisance), 473 (aménagement du port), 622 (reconstruction de l'église).

Crozon

813 BOULESTREAU (Georges). À Crozon, un joyau du XVIe siècle : le retable des dix mille martyrs. *Le Presqu'îlien*, n° 54, été 1958, p. 10, ill.

814 DIZERBO (A.-H.). Notes sur Rostellec et son histoire. *Avel Gornog*, n° 6, juillet 1998, p. 6-7, ill.

Voir aussi les nos 38 (végétation), 42 (estuaire de l'Aber), 44 (Basse Vieille), 207 (toponymie nautique), 215 (toponymie de Rostudel), 251 (dolmen de Rostudel), 252 (inventaire des mégalithes), 318 (Occupation), 430 (microgranite de l'île Longue), 406 (biens des chanoines de Kersaint-Trémazan), 410, 412 (protestants), 437 (naufrage, 1828), 486 (Morgat, 1880), 532 (pêcheurs-agriculteurs), 584 (école de Saint-Hernot), 616 (ouvrages militaires), (mouillage du cap de la Chèvre), (fortifications), 608 (monuments et objets d'art), 623 (fortifications de l'Aber).

Dirinon

815 CASTEL (Yves-Pascal), LE MEN (Annie). Dirinon. Kerliézec, la cloche de 1573. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 mai 1998, p. 21, ill.

Voir aussi les nos 535 (manoirs), 608 (monuments et objets d'art), 675 (tombeau de sainte Nonne).

Douarnenez

816 LOZAC'H (Catherine). Patrimoine maritime. Des bateaux et des hommes. *Bretagne Magazine*, n° 1, juin-juillet-août 1998, p. 16-25, ill.
Le patrimoine maritime en fête.

Voir aussi les nos 117 (Anita Conti), 130 (Le Flanchec), 212 (toponymie), 260, 268 (Tréboul, âge du bronze), 279 (industrie du *garum*), 437 (naufrage, 1828), 443 (ateliers de l'Enfer), 454 (Emmanuel Bourgeau), 475 (port en crise), 485 (Bernard Philippe), 639 (travaux de l'architecte Joseph Bigot), 647 (René Quéré), 654 (fresques des halles), 660 (Pierre de Belay), 776 (Noël Roquevert).

Drennec (Le)

817 CASTEL (Yves-Pascal) Chapelle Saint-Ursin à Landouzan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 juin 1998, p. 6, ill.

Ergué-Gabéric

Voir le n° 543 (meuniers, XVIII[e] siècle)

Esquibien

818 NICOLAS (José), KERMEL (René) [dir.]. Bugale ar Gannaeg. Esquibien Édition, 1998, 29,7-21 cm, 100 p., ill.
Historique de la commune depuis ses origines.

Faou (Le)

819 CASTEL (Yves-Pascal). Le Faou-Rumengol. Pierre d'autel. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 février 1998, p. 25, ill.
Pierre d'autel gravée (XVI[e] siècle), avec inscriptions.

820 DANGUY DES DÉSERTS (Mad). Le mobilier de l'église du Faou, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs.* Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 85-96, ill.

821 DANGUY DES DÉSERTS (Mad). «Comme un feu de grâce...». L'église de Rumengol. *Le Pres-qu'îlien,* n° 54, été 1998, p. 8-9, ill.

Voir aussi les n[os] 29 (aménagement), 606 (inventaire des monuments), 672 (retable, Rumengol).

Fouesnant

822 DUIGOU (Serge). Les Robinsons des Glénan. Quimper, édition Ressac, 1998, 21,5 x 14,5 cm, 36 p., ill.
Cinq familles de goémoniers de Landéda installés aux Glénan en 1873.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 août 1998, p. 4 ; par Robert LECLERCQ, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 505).

823 FLEITOUR (Annick). Quatre générations aux Glénan. *Cap-Caval*, n° 23, août 1998, p. 11-14, ill.
Les souvenirs de M[me] Guinvarch, de l'Île-Tudy, qui a vécu vingt ans à l'île du Loch et à l'île Saint-Nicolas.

824 MARIN (Pierre-Henri), TOMATIS (Giuseppe), FOURICHON (Luc). *Sereine*, la vieille dame du Centre des Glénans. *Le Chasse-Marée*, n° 115, avril 1998, p. 30-43, ill.
Grand cotre hauturier qui, depuis un demi-siècle, enseigne le sens marin par les vertus de la voile pure.

Voir aussi les n[os] 56 (Glénan), 175 (John Recknagel), 224 (archéologie), 565 (*Sereine*).

Gouesnou

Voir les n[os] 224 (archéologie), 366 (troménie).

Goulven

825 L. M. (C.). Goulven, un riche patrimoine naturel et architectural. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 juillet 1998, p. 23, ill.

Guengat

Voir les n[os] 92 (J.-M. Déguignet), 224 (archéologie).

Guiclan

826 HÉMON (P.). Histoire locale. Jacques Quéinnec, député du Finistère à la Convention et aux Cinq-Cents. *Kannadig*, bulletin paroissial, 1998, n° 5, mai, p. 7 ; n° 6, juin, p. 8 ; n° 7, juillet-août, p. 8 ; n° 8, septembre, p. 8 ; n° 9, octobre, p. 8 ; n° 10, novembre, p. 8 ; n° 11, décembre, p. 8.

Guipavas

827 BOUCHER (Michel). Histoire locale. *Kannadig,* bulletin paroissial, 1998, n[os] 279-280, janvier-février, p. 11-12 (Les rues ont un nom. Les noms ont une histoire) ; n[os] 281-282, mars-avril, p. 11-12 (Le moulin du Vern) ; n[os] 283-284, mai-juin, p. 9-10 ; n° 284 *bis*, août-septembre, p. 9-10 (Le manoir de Parc-an-Coat) ; n° 285, octobre, p. 9-10 (Guipavas et ses communautés religieuses. Les missionnaires montfortains) ; n° 296, novembre, p. 9-10 (Saint-Nicolas) ; n° 287, décembre, p. 9-10 (La batterie allemande de Kerangoff).

Guipronvel

828 LESCOP (Jean). Clin d'œil à notre patrimoine... Les quatre clochers de notre ensemble pastoral. *Quatre clochers en pays d'Iroise*, bulletin paroissial, n° 23, juillet-août 1998, p. 2.

Guissény

Voir le n° 50 (aménagement du littoral).

Île de Molène

Voir le n° 834 (phare), 847 (Ouessant).

Île de Sein

829 GICQUEL (Roger). Sein, éternelle résistante. Rennes, éd. Apogée, 1998, 28 x 24 cm, 96 p., ill.
Photographies de Valéry Hache.

Irvillac

830 CRENN (Gilbert), KERDONCUFF (Didier). Irvillac, une histoire, un patrimoine. 1998.
(Compte rendu par M. F. dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 janvier 1999, p. 19, ill.).

Voir aussi les nos 223 (site romain), 224 (archéologie).

Juch (Le)

Voir le n° 608 (monuments et objets d'art).

Kergloff

831 GARREC (Roger). La trève de Kergloff au XVIIIe siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 381-398, carte.

Voir aussi le n° 608 (monuments et objets d'art)

Kerlouan

832 L[E] M[ENN] (C.). Mise en valeur du site de Meneham : le projet se précise. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 février 1998, p. 23, ill.

Kernével

Voir le n° 224 (archéologie).

Kersaint-Plabennec

Voir le n° 224 (archéologie).

Lampaul-Plouarzel

Voir le n° 36 (sable de l'Aber-Ildut).

Landéda

Voir les nos 28 (dunes Sainte-Marguerite), 822 (goémoniers).

Landeleau

833 CASTEL (Yves-Pascal). Landeleau. La chapelle Saint-Laurent et sa belle statuaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1998, p. 6, ill.

Landerneau

834 GUIVARCH (Françoise). La dynamique urbaine de Landerneau de 1952 à 1998. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

Voir aussi les nos 187 (industries, XIXe siècle), 451 (usine d'engrais), 619 (clocher de Saint-Thomas).

Landévennec

835 LARS (Roger). Sur les bords de l'Aulne maritime : l'église de Landévennec. *Le Presqu'îlien*, n° 54, été 1998, p. 24, ill.

Voir aussi les nos 74 (archives de l'abbaye), 105 (dom Noël Mars), 284 (fouilles médiévales), 383 (prieuré de Châteaulin), 386 (organisation monastique), 612 (abbaye médiévale).

Landivisiau

Voir le n° 325 (communauté de communes).

Landunvez

836 La chapelle ou collégiale de Kersaint. *Sites et monuments*, n° 160, janvier-février-mars 1998, p. 21-22, ill.
Chapelle fermée au public depuis 1995 pour des raisons de sécurité publique.

837 LE ROUX (Lionel). Deux paroisses et la mer : Porspoder et Landunvez au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 174 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 406 (biens des chanoines de Kersaint à Crozon), 615, 786 (château de Trémazan).

Langolen

838 LE DOUGET (Annick). Langolen. Chronique d'un village de Basse-Bretagne. S.l., 1998, 24 x 17 cm, ill.
Préface de Tanguy Daniel.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 novembre 1998, p. 16 ; par Serge DUIGOU, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 498-499).

Lanhouarneau

Voir le n° 224 (archéologie).

Lanildut

Voir les nos 33, 430 (granite de l'Aber-Ildut), 36 (sable de l'Aber-Ildut), 463 (pêche-plaisance).

Lanmeur

Voir le n° 110 (Émile Pinçon, historien).

Lanneuffret

Voir le n° 224 (archéologie).

Lannilis

Voir le n° 170 (potiers).

Lanrivoaré

Voir les n^{os} 786 (ermitage de saint Hervé), 828 (clocher).

Lanvéoc

Voir le n° 252 (inventaire des mégalithes).

Lennon

Voir les n^{os} 31 (kersanton), 684 (vitraux de Nac'h Guen).

Lesneven

839 Le Menn (C.). La tombe de la comtesse de Kerguiziau de Kervasdoué transférée à Locmaria-Plouzané. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 mars 1998, p. 27.
Louise Claude de Kerguiziau de Kervasdoué (Lesneven, 1747-Locmaria-Plouzané, 1823).

Voir aussi les n^{os} 133 (Antoine Dubrocard), 152 (hôpital, 1786), 169 (exposition M. Guinot), 170 (anciens potiers), 547 (maternité), 553 (Société de secours mutuels), 587 (collège Saint-François), 588, 589 (établissements d'enseignement), 680 (sculpture contemporaine).

Locmaria-Plouzané

840 Quinquis (Joseph). Loc-Maria-Plouzané. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 404 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n^{os} 608 (monuments et objets d'art, 839 (tombe de L.-C. de Kerguiziau de Kervasdoué).

Locmélar

Voir le n° 608 (monuments et objets d'art).

Locquirec

Voir le n° 474 (aménagement du port).

Locronan

Voir le n° 191 (inscription de 1590).

Loctudy

Voir le n° 460 (langoustine).

Loperhet

841 Guénégou (Stéphanie). La constitution de groupes en milieu périurbain : l'exemple de Loperhet. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 101 p., ill.
Mémoire de maîtrise en ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Milizac

842 Bourges (Yvon). Paroisse de Milizac. Le clergé de 1583 à 2000. *Kannadig*, bulletin municipal, n° 222, avril 1998, p. 7-8.

843 Milin (Adrien). Historique de Milizac. *Kannadig*, bulletin municipal, n° 213, juin 1997, p. 4-7.

844 Milin (Adrien). L'église paroissiale primitive, ses origines (1200 environ). *Kannadig*, bulletin municipal, n° 221, mars 1998, p. 7-8.

Voir aussi le n° 828 (clocher).

Morlaix

845 Beaulieu (François de). Morlaix et ses environs. Rennes, Ouest-France, 1998, 23 x 17 cm, 32 p., ill.

Voir aussi les n^{os} 127 (Charles Cornic), 167 (musée des Jacobins), 283 (voies antiques), 312 (fondation de l'U.R.B., 1989), 386 (insécurité), 478 (port de commerce, XIX^{e} siècle), 518 (hôpital, 1813-1863).

Névez

846 Torchin (J.-Y.). Les mailloteurs. Et les rivières parleront... *La Voix de la terre et des flots*, bulletin paroissial, 1998, 1er trimestre, p. 8 ; 2^{e} trimestre, p. 8 ; 3^{e} trimestre, p. 8.

Voir aussi le n° 248 (site paléolithique de Raguénès).

Ouessant

847 Duroc (Jacqueline). Carnet de bord : Ouessant-Molène. Morlaix, Le Télégramme, 1998, 17 x 13 cm, 40 p., ill.

848 PLISSON (P. et G.). Ouessant, l'île où finit la terre. Paris, éd. du Chêne, 1998, 30 x 24 cm, 137 p., ill.

Voir aussi les nos 56 (photographies), 82 (mise en valeur du patrimoine), 224 (archéologie), 264, 266 (Mez-Notariou), 434 (phare de Men Tensel-Keréon), 624 (fortifications).

Penmarc'h

Voir les nos 176 (musée préhistorique), 507 (société à la fin de l'Ancien Régime), 660 (Georges Géo-Fourrier).

Peumerit

Voir le n° 507 (société à la fin de l'Ancien Régime).

Plabennec

849 CASTEL (Yves-Pascal). Découverte de quatre cariatides bien curieuses. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 février 1998, p. 25, ill.

Quatre statues anciennes servant de support au retable de l'Ange gardien, dans l'église paroissiale : saint Fiacre (XVIe siècle), saint Goulven (1532), sainte Catherine (XVe siècle), saint Nicolas (1535).

Voir aussi le n° 223 (stèles gauloises).

Pleyben

Voir les nos 31 (kersanton), 663 (fresque de l'Apocalypse), 722 (guerre de 1914-1918).

Plobannalec

850 LE FLOC'H (Vincent). Vie et mort d'une paroisse : l'exemple de Plonivel, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 445-462, ill.

Plogastel-Saint-Germain

851 CASTEL (Yves-Pascal). Chapelle Saint-Honoré à Plogastel-Saint-Germain. Une belle ruine. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 octobre 1998, p. 6, ill.

852 PLOUZENNEC (Annick). La chapelle Saint-Germain en Plogastel. *Keleier*, bulletin interparoissial, n° 458, février 1968, p. 10-13.

Voir aussi le n° 206 (lieux nobles)

Plogoff

Voir les nos 224 (archéologie), 681 (statue de Notre-Dame-des-Naufragés à la pointe du Raz).

Plomelin

853 POULIQUEN (Roger). Plomelin acquiert le colombier de Lestrémeur. Ce superbe bâtiment va être remis en valeur. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 avril 1998, p. 11, ill.

Voir aussi le n° 543 (meuniers, Bodivit).

Plomeur

Voir le n° 507 (société à la fin de l'Ancien Régime).

Plomodiern

854 LECLERC (Guy). Un haut lieu du sacré : Sainte-Marie du Ménez-Hom, *Le Presqu'îlien*, n° 54, été 1998, p. 14, ill.

Voir aussi le n° 422 (rébellion en 1769).

Plonéour-Lanvern

Voir les nos 619 (ancienne église), 724 (breton parlé).

Plonévez-du-Faou

855 TAVENNEC (Robert). Saint-Herbot revisité. Plonévez-du-Faou, Tro-War-Dro Sant Herbot, 1998, 20 p., ill.

(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 76-77).

Plonévez-Porzay

856 Plonévez-Porzay. *Les Échos de l'Aulne et de la Presqu'île*, n° 25, février 1998, 2 p. (n. p.).

Voir aussi le n° 120 (Alain Pouchous, historien de la paroisse), 372 (pardon de Sainte-Anne-la-Palud).

Ploudalmézeau

857 ERNAUT (Pierre). Histoire locale. *Kannadig*, bulletin paroissial, 1998, nos 1-4, janvier-avril, p. 7-8 (Les F.F.L.) ; n° 5, mai, p. 7-8 (Drame en Méditerranée) ; n° 6, juin, p. 7-8 (Les prisonniers) ; nos 7-9, juillet-août, p. 7-8, septembre, p. 9-10, octobre, p. 8-9 (Les débuts de l'Occupation en 1940 ; nos 10-11, novembre, p. 8, décembre p. 7-8 (Les bombardements de Brest).

Ploudaniel

Voir les nos 545 (vie rurale, 1re moitié du XXe siècle), 617 (fontaine Sainte-Pétronille), 620 (pierre de Ploudaniel).

Ploudiry

858 BÉGUIN (Jacques). Envorennou gwechall. Un peu d'urbanisme. *Bulletin municipal*, n° 121, 1er trimestre 1997, p. 29.

Voir aussi le n° 155 (musée agricole).

Plouénan

Voir le n° 224 (archéologie).

Plouescat

Voir le n° 310 (guerre de 1914-1918).

Plouézoc'h

859 A. (D.). Le château du Taureau reprend vie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 juillet 1998, p. 24, ill.

Voir aussi le n° 445 (carrières de l'île Stérec).

Plougasnou

Voir le n° 240 (souterrain de Run-Even).

Plougastel-Daoulas

860 FOURNIER (M.). Les traditions. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 467-471.

861 LARREUR (J.-P.). Les activités maritimes à Plougastel-Daoulas jusqu'à la fin du XXe siècle. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 462-467.

862 LE GALL (Pierre). Le pont et ses conséquences. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 472-474.

863 LE MEN (Annie). Calvaire de Plougastel-Daoulas : l'évangile selon les saintes pierres. *Pays de Bretagne*, n° 19, 1998, p. 59-67, ill.

864 MALLÉJAC (Job)]. La fraise. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 460-461.
Bref historique de la culture de la fraise à Plougastel-Daoulas.

865 QUINTIN (Hervé). Le lin et les toiles. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 458-460.
À Plougastel-Daoulas sous l'Ancien Régime.

866 RIOU (Madeleine). Les chapelles. *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 474-476.

867 SANQUER (René). Recherches sur le passé de Plougastel-Daoulas (Finistère). *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CVII, 1998, p. 449-458.

Voir aussi les nos 29 (aménagement), 572 (breuriez), 725 (langue bretonne).

Plougonvelin

Voir le n° 185 (musée de Saint-Mathieu).

Plouguerneau

868 L'HOUR (Noël). La vie des petits saints de Plouguerneau. *Mouez Dom Mikaël*, bulletin paroissial, numéro spécial, août 1998.

869 THEVEN (J.). L'église de Lilia, Notre-Dame de Lilia. *Mouez Dom Mikaël*, bulletin paroissial, juin 1998, p. 7.

Voir aussi les nos 224 (archéologie), 786 (église de Trémenec'h, pont du Diable).

Plouhinec

Voir aussi le n° 249, 250 (site paléolithique de Menez-Dregan).

Plouider

Voir le n° 224 (archéologie).

Plouigneau

870 SCOUARNEC (Morgane). Les manoirs des XVe et XVIe siècles dans le canton de Plouigneau. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm, 170 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi le n° 619 (reconstruction de l'église).

Ploumoguer

Voir le n° 623 (fortifications).

Plounéour-Ménez

Voir les nos 24, 385 (abbaye du Relec), 192 (retables).

Plounéventer

Voir le n° 224 (archéologie).

Plounévézel

871 RIBALDONE (Thierry). Les trois chapelles de Plounévézel. *Sites et monuments*, n° 162, juillet-septembre 1998, p. 18-19, ill.
Saint-Vital (en ruine), Sainte-Catherine, Saint-Idunet.

Plounévez-Lochrist

872 DUCELLIER (Guy). «Kmoz», le manoir de Luzunen : essai descriptif des pierres et des gens d'un fief prééminencier de Plounévez-Lochrist. S.l., s.n., 1998, pages multiples, ill.

Plouvien

873 MONFORT (René). Un clocher chargé d'histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 octobre 1998, p. 24, ill.

Voir aussi le n° 141 (André Guilcher).

Plozévet

874 BIDEAU (J.-M.). Un peu d'histoire. Aux origines de la paroisse de Plozévet. *Keleier Plozévet*, bulletin paroissial, 1997, n° 452, juillet-août ; n° 454, octobre ; n° 455, novembre.

875 LE FLOC'H (Jean-Louis). Le diocèse de Quimper et Léon. Notes historiques. *Keleier Plozevet*, bulletin paroissial, nos 447-450, février-mai 1997.

876 LE QUÉRÉ (Jacques). Mémoires bucoliques d'une famille de Plozévet, avant, pendant, et après la guerre 1939-1945. *Cap-Caval*, n° 23, août 1998, p. 3-10, ill.

Pluguffan

Voir les nos 206 (lieux nobles), 543 (meuniers, XVIIIe siècle).

Pont-Aven

Voir les nos 163, 175, 181(expositions, musée), 165 (Henry Moret), 472 (port).

Pont-Croix

Voir le n° 585 (petit séminaire).

Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h

Voir le n° 622 (reconstruction de l'église de Quimerc'h).

Pont-l'Abbé

877 LE NOURS (Carole). Pont-l'Abbé, capitale du pays bigouden. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

Voir aussi les nos 237 (Keralio, âge du fer), 597 (librairie, XIXe siècle), 660 (monument «Aux Bigoudens»).

Porspoder

Voir le n° 837 (XVIIIe siècle).

Pouldreuzic

878 CASTEL (Y.-P.). Pouldreuzic et Lababan. Leurs calvaires et leurs croix. *Keleier*, bulletin interparoissial, n° 457, janvier 1998, p. 16-18.

Voir aussi le n° 206 (lieux nobles).

Poullaouen

879 SCIELLER (Jean-Xavier), «P'tit ciel» à Poullaouen dans les années 30-40. Spézet, Coop Breizh, 1998, 212 p., ill.
Récit.

Voir aussi le n° 31 (kersanton).

Primelin

Voir le n° 608 (monuments et objets d'art).

Querrien

880 CADO (Marcel). Monographie sur la commune de Querrien. Le Faouët, Liv'éditions, 1998, 22 x 20 cm, 223 p., ill.

881 CASTEL (Yves-Pascal). La Croix-Rouge de Querrien. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 janvier 1998, p. 6, ill.
Restauration d'une croix de carrefour.

Quimper

882 JEHL (Colette), Malot (Philippe). Quimper. Hier et aujourd'hui. Rennes, éditions Ouest-France, 1998, 91 p., ill.

883 MORVAN (Frédéric-J.). Locmaria-Quimper, de l'abbatiale à l'église paroissiale, chronologie et restauration, dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 33-48, ill.

884 Rénovation de la cathédrale Saint-Corentin. Des habits neufs pour entrer dans le XXI^e siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1998, p. 12, ill.
La restauration de la cathédrale.

Voir aussi les n^os 40 (Odet), 143 (Louis Billoart), 158, 271 (musée de l'Évêché de Quimper), 179 (Musée départemental breton), 224 (archéologie), 286, 287, 288, 289, 290 (fouilles médiévales), 317 (commissaire de la République, 1944), 341 (délinquance, XIX^e siècle), 381 (flèches de la cathédrale), 543 (meuniers, XVIII^e siècle), 634 (cathédrale), 686 (vitraux de la cathédrale), 779 (théâtre municipal).

Quimperlé

Voir les n^os 196 (bourgeoisie, XVIII^e siècle), 389 (Sainte-Croix, XI^e-XV^e siècle), 407 (Sainte-Croix, XVIII^e siècle), 472 (port au XIX^e siècle), 669 (sépulcre).

Relecq-Kerhuon (Le)

885 Le roman de la construction de l'église. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 juin 1998, p. 4.
Église construite en 1898.

Riec-sur-Belon

886 Avril 1897, bénédiction de trois cloches. *Bulletin paroissial*, n° 4, avril 1997, p. 1.

Roscanvel

Voir le n° 224 (archéologie).

Roscoff

887 LEVASSEUR (Olivier). Mémoire en images : Roscoff. Joué-lès-Tours, Alan Sutton, 1998, 15 x 24 cm, 127 p., ill.

Voir aussi les n^os 22 (jardin exotique), 427 (johnnies).

Saint-Éloi

888 Toponymie de Saint-Éloi : le manoir du Mur. *Kleier an Arre*, bulletin interparoissial du doyenné, n° 287, janvier 1998, p. 7.

Saint-Évarzec

Voir le n° 543 (meuniers, XVIII^e siècle).

Saint-Martin-des-Champs

Voir le n° 336 (insécurité).

Saint-Nic

889 LE BLOAS (Armand). Chapelle Saint-Côme à Saint-Nic. Les saints guérisseurs. *Le Presqu'îlien*, n° 54, été 1998, p. 12-13, ill.

Saint-Pabu

Voir le n° 193 (trésor gallo-romain).

Saint-Pol-de-Léon

890 A. (P.). Saint-Pol-de-Léon. Restauration de la cathédrale. Un chantier de 13 millions de francs. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 mai 1998, p. 22, ill.

891 ABJEAN (Philippe). Saint-Pol-de-Léon. Six nouveaux monuments et bâtiments inscrits à l'Inventaire supplémentaire des bâtiments [lire : monuments] historiques. Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon], 17 octobre 1998, p. 26.
Croix de Kergompez, maison (11, rue des Vieilles-Ursulines), maison (6, rue Rosière), château de Kernévez, cimetière (chapelle Saint-Pierre et mur d'enceinte avec ses ossuaires), hôtel de ville.

892 CASTEL (Yves-Pascal). Un Christ en bois au pays du granit ? Et pourquoi pas ? Même à Saint-Pol-de-Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 mars 1998, p. 27, ill.
Restauration de la croix de la Barrière-de-la-Croix, à la limite des communes de Saint-Pol-de-Léon et de Roscoff.

Voir aussi les n^os 370 (Tro Breiz), 418 (exploitations agricoles), 582, 586 (institution Notre-Dame du Kreisker).

Saint-Renan

Voir les n^os 263 (exploitation de cassitérite), 634 (fontaines), 828 (clocher).

Saint-Sauveur

893 A. (D.). L'église de Saint-Sauveur va enfin être restaurée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 octobre 1998, p. 22, ill.

Saint-Ségal

894 CÉLARIÉ (Martine). Une chapelle contre la peste. Saint-Sébastien en Saint-Ségal. *Le Presqu'îlien*, n° 54, été 1998, p. 6, ill.

Voir aussi le n° 608 (monuments et objets d'art).

Saint-Servais

Voir le n° 646 (Yan' Dargent).

Saint-Thégonnec

895 CASTEL (Yves-Pascal). Saint-Thégonnec, le célèbre enclos paroissial. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 juin 1998, p. 5, ill.

896 P. (C.). Incendie de l'église Notre-Dame. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 juin 1998, p. 5, ill.
Sinistre du lundi 8 juin 1998.

897 [Roudaut (Fañch), Guillou (Chantal)] (dir.), Saint-Thégonnec. Naissance et renaissance d'un enclos. S.l., Association «Restaurer l'enclos paroissial de Saint-Thégonnec» et Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, 28 x 24 cm, ill.
Avant-propos d'Yvon Abiven, de Pierre Maille et de Josselin de Rohan.
Bibliographie, p. 175-179.
Collaborateurs : André Cariou, Yves-Pascal Castel, Louis Chauris, Marie-Thérèse Cloître, Michel Cocheril, Alain Croix, Tanguy Daniel, Louis Élégoët, Hélène Gombert, Anne Guillou, Dany Guillou-Beuzit, Jean Lallouët, Jean-Yves Le Disez, Fañch Olivier, Georges Provost, Philippe Rochas, Fañch Roudaut, Bernard Tanguy, Jean Tanguy.
(Compte rendu par D. A., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 décembre 1998, p. 24).

Voir aussi le n° 166 (Roc'h-Toul).

Saint-Urbain

Voir le n° 244 (archéologie).

Saint-Vougay

Voir les n^{os} 168, 292 (château de Kerjean).

Scaër

Voir les n^{os} 619 (clocher), 622 (reconstruction de l'église).

Sibiril

Voir le n° 224 (archéologie).

Sizun

898 Sizun. Les chapelles disparues, d'après le cadastre de 1812. *Kleier an Arre*, bulletin interparoissial du doyenné, n^{os} 287-288, janvier-février 1998, p. 7.

Voir aussi les n^{os} 192 (retables), 202 (toponymie).

Spézet

Voir les n^{os} 31 (kersanton), 204 (toponymie).

Trégunc

899 GUÉGUEN (Michel). Chapelle Sainte-Élisabeth, un patrimoine à la dérive. *Ouest-France,* 20 juillet 1998.

900 GUÉGUEN (Michel). Quel avenir pour la chapelle Sainte-Élisabeth ? *Ouest-France*, 21 juillet 1998.

Voir aussi le n° 224 (archéologie).

Tréogat

901 LE BRUN (Alain). La Révolution à Tréogat. *Keleier*, bulletin interparoissial, 1998, n° 460, avril, p. 21-22 ; n° 461, mai, p. 17-18.

Index des noms de personnes citées

ANDRO (Yves), 382
AR FLOC'H (Loeiz), 152

BAZIN (François), 660
BEAUFILS (Armel), 676
BEAUMANOIR, 637
BELAY (Pierre DE), 660
BELLAING (Vefa DE), 150
BERNARD (Émile), 104
BIGOT (Joseph), 639, 641
BILLOART (Louis), 143
BLOAS (Paul), 655
BOTREL (Théodore), 101
BOUCHER DE PERTHES (Jacques), 94
BOUDIN (Eugène), 650
BOULER (André), 685
BOURGEAU (Emmanuel), 454
BOUSSU (Émile), 653
BRUNO DE SAINT-YVES (Père), 380

CADOUDAL (Georges), 125
CAMBRY (Jacques), 35
CARDALIAGUET (René), 149
CÉLINE (Louis-Ferdinand), 784
CHANDON (Claude), 317
CHARBONNIER DE SIREUIL (Geneviève), 150
CHATEAUBRIAND (François-René DE), 82, 112, 124, 126, 198, 745, 747, 748, 752, 753, 764, 765, 768, 770
CHÂTEAUBRIANT (Alphonse DE), 757
CHÉDEVILLE (André), 11
COMBES (Émile), 720
CONTI (Anita),115, 117, 139, 146
CORENTIN (saint), 375, 396
CORNELIUS (Jean-Georges), 154
CORNIC (Charles), 127
COTTET (Charles), 660

DALAM (Yves), 380
DARGENT (Yan'), 646
DELPY (Lucien Victor), 652, 659
DESBAN (famille), 512
DESBORDES (Christian), 694
DESMARS (famille), 197
DESTOUCHES (Louis), 784
DIDOU (Marc), 153, 680
DOMBIDAU DE CROUSEILHES (Mgr), 118
DUBROCARD (Antoine), 133
DUJARDIN (Louis), 152
DUPARC (Adolphe), 365

EBREL (Annie), 702
ELLÉOUËT (Yves), 746
EUGÉNIE (impératrice), 689

FEDORENKO (Nicolas), 684
FLATRÈS (Pierre), 144
FRANCH (Steen), 453
FRÉLAUT (Jean), 173, 667
FRÉRON (Élie), 160, 164, 183
FROMUTH (Charles Henry), 174

GAUGUIN (Paul), 666
GENTRIC (Marie-Claire), 523
GÉO-FOURRIER (Georges), 660
GODEBSKY (Cyprien), 681
GOULETQUER (Pierre), 176
GRALL (Xavier), 128
GRAVERAN (Joseph-Marie), 381
GRÉGOIRE (abbé), 718
GRIDEL (Joseph Émile), 657
GRIGNION DE MONFORT (Louis Marie), 392
GUILCHER (André), 141
GUILLAUME (J.-Y.), 477
GUILLEVIC (Eugène), 119
GUILLOUX (Louis), 138
GUINOT (Michel), 169
GUINVARCH (Mme), 823

HAMON (Augustin), 93
HÉLIAS (Pierre-Jakez), 122
HEMY (Charles Napier), 665
HENWOOD (Philippe), 71
HERBOT (saint), 400
HERCULE, 279
HOPKINS WYLIE (Katharine), 811
HUARD (maison), 420

JARTEL (Sébastien), 384
JÉRÔME (saint), 671
JESTIN (Jean), 351
JOLY DE ROSGRAND (famille), 196

KERATRY (Auguste Hilarion), 748
KEROUAC (Jack),137
KERRET (René Maurice DE), 136

LACOMBE (Georges), 181
LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART DE), 145
LE BRAZ (Anatole), 134
LEBRETON, 74
LE FLANCHEC (Daniel), 130
LE FLOCH (Corentin), 140
LE FLOC'H (Jean-Louis), 78, 123, 131, 142, 357
LE MOIGN (Jacques), 585
LE NOBLETZ (Michel), 392
LETESSIER (Dorothée), 763

LEUDUGER (Jean), 392
LEVOT (Prosper), 101
LOSSOUARN (Olivier), 516
LOTI (Pierre), 750
LUZEL (François-Marie), 101, 145, 734

MARS (Noël), 105
MAUNOIR (Julien), 392
MAXIME (empereur), 302
MEHEUT (Mathurin), 668
MENOU (saint), 402
MORET (Henry), 165

NONNE (sainte), 395, 675

OGÈS (Louis), 92

PABAN (Adolphe), 132
PARSCAU (famille), 201
PATRICK (saint), 401
PAUL AURÉLIEN (saint), 394
PETTON (Jean-Jacques), 542
PEYRON (Paul), 158
PHILIPPE (Bernard), 485
PINÇON (Émile), 110
PLISSON (Philip), 56
POUCHOUS (Alain), 120

QUÉINNEC (Jacques), 826
QUÉRÉ (Corentin René Marie), 629
QUÉRÉ (René), 647

RECKNAGEL (John H.), 175
RIMBAUD (Arthur), 772
ROBERT (dom), 690
ROBIEN (Christophe Paul DE), 111
ROBIN (Armand), 760
ROQUES (Clément Émile), 135
ROQUEVERT (Noël), 776

SAINT-POL ROUX, 800
SEGALEN (Victor), 772
SÉRUSIER (Paul), 660
SEZNEC (Guillaume), 129
SHAW (George Bernard), 93
SULIVAN (Jean), 135

TABARLY (Éric), 40, 121, 147
THÉZAC (Jacques DE), 180, 550, 554
TUGORES (Jose), 182
TURNER (Joseph), 658

VAUBAN, 480
VERCEL (Roger), 750
VINCENT FERRIER (saint), 367
VINÇOT (Anne), 541

WEISGERBER (Leo), 314

YVES (saint), 399

Index des noms d'auteurs

A. (D.), 110, 153, 228, 292, 646, 694, 859, 893
A. (P.),154, 890
ABALAIN (Hervé), 711
ABED (Loïc), 433
ABJEAN (D.), 155
ABJEAN (Philippe), 418, 891
ABRAHAM (Maryvonne), 785
ALLAIN (Nicole), 320
ALLARD (Cyril), 510
ALLE (Gérard), 420
AMIOT (Christophe), 609
ANDRÉ (Bernard), 442
ANDRIEUX (Jean-Yves), 601, 610
ANDRO (Mireille), 611
AN IRIEN (Job), 394, 427, 891
AR GOW (Yeun), 712

AR VAG, 466
ARZEL (P.), 458
ARZUR (Marie-Haude),229, 293, 355, 366, 561, 647, 687, 713
ASSOCIATION ABATI AR RELEG, 385
AUBERT (Gauthier), 111
AUBIN (G.), 193
AUFFRAY (D.), 255
AUGER (Marie-Louise), 87
AUMASSON (Pascal), 156

B. (J.), 789
BACHELIER (Alexandra), 567
BAILHACHE (Alain), 124
BALPE (Anne-Marie), 73
BARDEL (Annie), 284, 386, 612

BAUDIN (Angélique), 527
BEAUMONT (Émile), 1
BÉCAM (Marc), 592
BÉGUIN (Jacques), 858
BELLANCOURT (Yves), 669
BELSER (Christophe), 219
BELZ (Jorj), 688
BERCHET (Jean-Claude), 112
BERNARD (V.), 230
BERTHOME (Jean-Pierre), 774
BERTHOU (Jean), 745
BESSELIÈVRE (Jean-Yves), 352, 353, 614, 615
BEUCHET (Jacques), 547
BIDEAU (J.-M.), 403, 404, 874
BIHANNIG (Gwenole), 27
BIZIEN (Yannick), 428
BIZIEN-JAGLIN (Catherine), 270
BLANC (Patrick), 429
BLANCHARD (Marcel), 695
BLANCHARD (Nelly), 314
BODIGER (Louis), 315
BOHN (Roland), 354
BOISNARD (Luc), 113
BOITEUX (Antoine), 444
BONNET (Philippe), 157, 670
BORDON (Gabriel), 325
BOTHOREL (Léonard Louis), 354
BOTREL (Alan), 395
BOUCHER (Michel), 827
BOUCHER DE PERTHES (Jacques), 94
BOUGOUIN (Mickaël), 705
BOUJOT (C.), 231
BOULC'H (Ronan), 482
BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), 77
BOURDIER (Céline), 28
BOURGAIN (Sylvie), 746
BOURGÈS (André-Yves), 294, 296
BOURGES (Yvon), 842
BOUTHILLIER (Robert), 696
BOUTTEMY (Vanessa), 528
BOUYER (Stéphanie), 196
BRAND'HONNEUR (Michel), 529
BREKILIEN (Yann), 568
BRÉLIVET (Alain), 582
BRIARD (Jacques), 232, 233, 257, 258, 259, 260
BROUDIC (Fañch), 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 736
BRUNET (Gaël), 197
BRUNTERC'H (Jean-Pierre), 295
BUCHET (Vincent), 48
BUCHY (Isabelle), 29

CABIOC'H (Fañch), 44
CABIOC'H (Serge), 805
CABON (Anne-Sophie), 562
CACQUERAY (Aurélie DE), 219
CADIC (François), 88
CADIOU (Didier), 215, 616
CADIOU (Georges), 563
CADO (Marcel), 880
CALVEZ (Ronan), 593, 594
CARAËS (Jean-François), 603
CAREIL (Yves), 583
CARGOUET (Loïc DE), 682
CARIO (Daniel), 697
CARIOU (André), 897
CARLIER (Viviane), 548
CARLUER (Jean-Yves), 377, 409, 410
CARN (Laurent), 595
CASSARD (Jean-Christophe), 4, 296, 297, 298, 356, 367
CASSEN (S.), 231
CASTEL (Yves-Pascal), 191, 575, 602, 617, 618, 671, 672, 673, 674, 675, 683, 684, 804, 815, 817, 819, 833, 849, 851, 878, 881, 892, 895, 897
CAUVIN (Hélène), 30
CÉLARIÉ (Martine), 800, 803, 894
CELTON (Yann), 78, 158, 357
CEVAËR (Jean), 328
CHAMPAUD (Claude), 5
CHAPALAIN (Claude), 805
CHAPEL (Alain), 530
CHAPPÉ (François), 53, 470
CHARPY (Jacques), 77, 89, 422, 603
CHAUDRE (Christian), 604
CHAURIS (Louis), 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 430, 434, 445, 471, 472, 473, 474, 619, 620, 621, 622, 623, 801, 812, 897
CHAZETTE (Alain), 626
CHÉDEVILLE (André), 16, 89, 397, 493
CHEVAL (Paul), 624
CHEVALIER (François), 121
CISSÉ (Gérard), 790
CLAQUIN (Loïc), 775
CLÉMENT (Jean-Paul), 112
CLOÎTRE (Marie-Thérèse), 358, 897
COAT (Paul), 345
COATIVY (Yves), 130, 194, 195, 608, 630, 689
COCHERIL (Michel), 897
COÏC (Isabelle), 333
COJEAN (Annick), 115
COLLET (Daniel), 92, 435, 511
COLLIER (William), 121
CORBE (Stéphanie), 483
CORNEC (Anne), 38
CORNEC (Paul), 788
CORNILLET (Gérard), 27
CORNOU (Jakez), 346, 625
COULIOU (Jean-René), 459, 475
COURVILLE (Loïc DE), 334
COZ (C.), 90
CRENN (Gilbert), 830
CROGUENNEC (Y.), 321
CROIX (Alain), 303, 359, 446, 531

CROIX (Nicole), 151
CROZON (Pierre), 368
CUNLIFFE (Barry), 234

DAIRE (Marie-Yvane), 239
DANGUY DES DÉSERTS (Mad), 820, 821
DANIEL (Alain), 224
DANIEL (Tanguy), 81, 357, 576, 838, 897
DARMON (Jean-Pierre), 269
DAVID (Christine), 328
DAVID (Colette), 1
DAVID (Philippe), 159
DEBARY (Michel), 387
DÉCENEUX (Marc), 605
DEFRANCE (Yves), 698, 699
DEGARDIN (Chantal), 484
DÉGUIGNET (Jean-Marie), 91, 92
DEGUILLAUME (Robert), 79
DELOUCHE (Denise), 649, 650, 651
DELPY (Marine), 652
DENEZ (Per), 721
DENIS (Michel), 13
DERVILLY (Jacques), 270
DESHAYES (Albert), 203, 204, 205, 206, 220
DESROCHES (Elisabeth), 596
DESTREZ-TAILLEFER (Cendrine), 447
DEVAILLY (Guy), 405
DIDIER (Béatrice), 112
DIEULEVEULT (Alain DE), 436
DIZERBO (A.-H.), 224, 406, 608, 814
DOISE (Raymonde Élise), 549
DOSSAL (Caroline), 39
DOUARD (Christel), 531, 558, 606
DOUR (Yann), 700
DRESSAYRE (Catherine), 676
DRÉVILLON (Monique), 584
DROGUET (Alain), 157
DUCELLIER (Guy), 872
DUFIEF (André), 388
DUGORNAY (Olivier), 44
DUHEM (Sophie), 677, 678
DUIGOU (Serge), 40, 305, 512, 597, 822, 838
DUPONT (Gaëlle), 722
DUROC (Jacqueline), 653, 847
DUSSUD (François-Xavier), 494
DUVAL (Michel), 4, 748

ÉLÉGOËT (Fañch), 116
ÉLÉGOËT (Louis), 6, 7
ERNAUT (Pierre), 857
EUDES (Olivier), 559
ÉVEILLARD (Jean-Yves), 224, 271, 272, 273
EWEN (Patrick), 41

F. (M.), 161
FARID (H. Baba), 115
FAUCHERRE (Nicolas), 626
FAVRE (Pierre), 117, 475, 538, 654, 776
FEBVRE (Marie-Claude), 749
FÉREC (M.), 655
FÉREC (Monique), 71
FÉREC (Solen), 532
FERREC (Dominique), 585
FERREC (Solenn), 656
FESDJIAN (Sophie), 513
FILIBERT (Frère), 118
FLAMBARD (Marie-Madeleine), 476
FLEITOUR (Annick), 823
FOURNIER (Bernard), 119
FOURNIER (M.), 860
FOURICHON (Luc), 824

GAGEONNET (Robert), 248
GALLIOU (Patrick), 6, 14, 93, 107, 162, 180, 223, 224, 225, 261, 262, 274, 603, 605, 855
GARCIN (Jérôme), 54
GARREAU (Jacques), 369
GARREC (Roger), 120, 831
GAUCHER (Jakez), 8
GAUTIER (Gérard-Louis), 411
GAUTIER (M.), 235
GEBHARDT (Anne), 237
GENET (Jean-Philippe), 299
GENET (Nicole), 299
GESLIN (Colette), 275
GICQUEL (Roger), 829
GILBERT (Bruno), 43
GILLES (Daniel), 121
GIOT (Pierre-Roland), 94, 226, 227, 236, 263, 285
GIRAUDON (Daniel), 570
GIRAULT (Laurent), 115
GLADU (Yves), 44
GLON (Thierry), 122
GOALIC (Yann-Lan), 224
GOASDOUÉ (Emmanuelle), 45
GOASDOUÉ (Myriam), 548
GOMBERT (Hélène), 81, 897
GONTHIER (Nicole), 335
GOUDEDRANCHE (Angélique), 750
GOULETQUER (Pierre), 46
GOURIO (Perrine), 47
GOURMELON (Jean-Pierre), 751
GRALL (Bertrand), 237
GUÉGUEN (Michel), 899, 900
GUÉNÉE (Bernard), 87
GUÉNÉGOU (Stéphanie), 841
GUESNIER LANSON (Emmanuelle), 781, 782
GUILLEMIN (Fañch), 571
GUILLEVIC (Jean-Luc), 657
GUILLON (Clément), 123
GUILLOTEL (Hubert), 89, 95, 96, 97
GUILLOU (Anne), 326, 336, 449, 723
GUILLOU (Chantal), 81, 897

GUILLOU (S.), 98
GUILLOU-BEUZIT (Dany), 897
GUIVARCH (Françoise), 834
GUIVARCH (Sonia), 73
GURY (Jacques), 82, 164, 347, 658, 659, 752, 753, 765
GUYVARC'H (Didier), 101

HACHE (Valéry), 829
HALET (Marie), 777
HALL (Christelle), 316
HALLEZ (Jacques), 657
HAMON (Mélanie), 397
HAMON (Thierry), 399
HASCOËT (Nathalie), 778
HASLÉ (Maurice), 773
HAUDEBOURG (Guy), 533
HEGER (Armel), 724
HÉMON (P.), 826
HEMON (Roparz), 100
HENRY (René), 381, 629
HENWOOD (Annie), 72, 73, 348, 534, 552, 577
HENWOOD (Philippe), 101
HÉREMBERT (Frédéric), 389
HERVÉ (Florence), 754
HERVIO (Jean-Marc), 50
HEUDRE (Bernard), 124, 765
HILLION (Yannick), 390
HINGUANT (Stéphan), 237, 249, 250
HOUART (Valérie), 142
HOURLIER (Thierry), 635
HUCHET (Patrick), 125
HUET (B.), 166
HUSSENOT (Jérôme), 48

ILIAS (Jacques), 354
ISBLED (Bruno), 377

JACOB (Max), 182
JAFFRY (Gwendal), 485
JAMAUX (Alfred), 126
JAMAUX (Théotiste), 126
JAMBON (Frédéric), 701, 702
JANNIC (Magali), 486
JAOUEN (Guy), 564
JEANNEAU (Gustave), 87
JÉGOU-COCHARD (Christelle), 127
JEHL (Colette), 660, 882
JESTIN (Nathalie), 50
JÉZÉQUEL (Stéphane), 460
JÉZÉQUEL (Yannick), 329
JOBERT (Alain), 685
JONES (Mari C.), 725
JONES (Michael), 74, 299, 636
JONIN (Max), 51
JOUAS (Josette), 514
JOURDAN (Patrick), 167
JOUSSEAUME (Roger), 238
JULLIEN (Jacques), 89

KERANFLEC'H (Charles DE), 102
KERBIQUET (Vincent), 307
KERDONCUFF (Didier), 830
KERDREUX (Jean-Jacques), 44, 207, 215, 412, 437
KERDREUX (Roger Jean), 532
KERHERVÉ (Annie), 128
KERHERVÉ (Jean), 10, 330, 331, 461
KERIEL (Michel), 129
KERMARREC (Jean-Paul), 755
KERMEL (René), 818
KERMOAL (Emmanuelle), 586
KERNÉIS (Soazick), 360
KEROUANTON (Jean-Louis), 83
KEROUANTON (Marie-Hélène), 487, 488, 489, 490, 495, 496, 497
KEROUANTON-VARGUES (Catherine), 83
KERROS (Tugdual DE), 382
KERVELLA (André), 792
KERVELLA (Divi), 188
KERVELLA (Goulc'han), 152

LABBÉ (Yves), 366, 688
LA BROSSE (Gaële DE), 370
LA BROSSE (Jean-Bernard DE), 535
LACHUER (Valérie), 726
LA FONTAINE (Jean DE), 727
LAGADEC (Claire), 75
LAGRÉE (Michel), 361, 377, 533, 728
LALLOUËT (Jean), 897
LAMANDA (François), 699
LANÇONNEUR (Nicole), 783
LANG (Jean-Michel), 630
LANGONNE (Jean-Noël), 793
LANGOUËT (Loïc), 270
LAOT (Emmanuel), 604
LAOUÉNAN (Roger), 103
LAPORTE (Luc), 238
LARREUR (J.-P.), 861
LARS (Roger), 835
LASTENNET (Yann), 462
LAURENT (Catherine), 11
LAURENT (Donatien), 101
LAYEC (Rozenn), 691
LEBEAU (Bernard), 198
LE BERRE (Hervé), 536
LE BIHAN (Jean-Paul), 224, 264, 286, 287, 288
LE BIHAN (Jean-Pierre), 686
LE BIHAN (René), 661
LE BIHAN (Yvonne), 224
LE BLOAS (Armand), 252, 889

Le Borgne (Emmanuel), 515
Le Borgne (Guy), 199
Le Bot (Anne), 276
Le Bouédec (Gérard), 53
Le Boulanger (Jean-Michel), 130, 475, 538
Le Braz (Anatole), 127
Le Braz (Michèle), 54
Le Bris (Michel), 765
Le Bris du Rest (Erwan), 558, 606
Le Brozec (M.), 239
Le Brun (Alain), 901
Le Brun (Dominique), 12
Le Cam (Monique), 498, 499
Leclerc (Guy), 383, 608, 854
Leclercq (Robert), 756, 822
Le Coadic (Ronan), 13
Le Couédic (Daniel), 157, 607
Le Coz (Jacques), 208
Le Coz (Laurence), 327
Lécuyer (Henri), 516
Le Disez (Jean-Yves), 897
Le Doaré (Alain), 362
Le Douget (Annick), 838
Le Dreff (Pierre), 451
Le Duc (Gwenaël), 209
Le Ferrand (Philippe), 699
Le Floc'h (Jean-Louis), 875
Le Floc'h (Vincent), 850
Le Gal (Aurélien), 703
Le Gall (Alexis), 317
Le Gall (André), 424
Le Gall (Jean-André), 757
Le Gall (Michael), 758
Le Gall (Pierre), 862
Le Gall (Serge), 807
Le Gallo (Yves), 6, 7, 131
Le Gars (Annaig), 322
Le Goff (Elven), 237
Le Goff (Emmanuelle), 169, 587
Le Goff (Jean-Yves), 553
Le Goff (Michel), 210
Le Goffic (Michel), 171, 172, 192, 224, 240, 252, 608
Le Goïc (Pierre), 794
Le Goualch (Jean), 795
Le Gouil (Sandrine), 425
Le Grand (Béatrice), 638
Le Grand (Morgane), 796
Leguay (Jean-Pierre), 299, 631
Le Guen (Nicolas), 463
Le Guennec (Louis), 200
Le Guillart (Claude), 572
Le Honzec (René), 19
Le Loc'h (Frédéric), 384
Leloup (Daniel), 632, 633
Le Louet (Bran), 337
Lemaître (Alain-J.), 338
Le Maître (Louis-Pierre), 84, 132, 173, 174, 175, 180, 224, 662, 679, 692, 808, 809, 810, 811
Le Men (Annie), 815, 863
Le Menn (Claude), 133, 839
Le Menn (Gwennole), 221, 704
Le Mercier (A.), 304
Lemeu (Michel), 699
Le Moel (Georges), 127
Le Moigne (Frédéric), 135
Le Moigne (Gérard), 608
Le Monze (Sylvie), 759
Le Nail (Bernard), 14, 55, 136, 211, 222, 729
Le Nours (Carole), 877
Le Parlouër (Gwenaëlle), 313
Le Pennec (Stéphane), 224
Le Person (André), 466
Le Pichon (Laurent), 407
Le Prat (Youenn), 537
Leprêtre (Bernard), 281
Le Puth (Yvon), 176
Le Quéré (Jacques), 876
Le Quintrec (Charles), 476
Le Rhun (S.), 180
Leriche (R.), 339
Le Roux (C.-T.), 178, 241, 242, 243, 244, 245
Leroux (Gilles), 277
Le Roux (Lionel), 837
Le Roy (Isabelle), 464
Lesacher (Alain-François), 363
Le Sann (Alain), 415
Le Saux (Gildas), 517
Lescop (Jean), 828
Le Stum (Philippe), 157,179, 180, 308, 554, 657, 693
Letellier (Georges), 15
Le Tiec (Patrick), 668
Levasseur (Olivier), 887
Le Verre (Robert), 452, 500, 501
Le Vourc'h (Benoît), 137
L. G. (E.), 588, 786
L'Helgouac'h (Jean), 236, 246
L'Hour (Noël), 868
L'Hourre (Ronan), 730
Linard (André), 453
L. M. (C.), 589, 680, 825
Loarer (Agnès), 373
Loir (Maurice), 67
Loisel (Yves), 138
Loriot (Xavier), 278
Louarn (Philippe), 306
Louboutin (Marie-Josée), 760
Lozac'h (Anthony), 478
Lozac'h (Catherine), 454, 816
Lucas (Maurice), 364
Lulzac (Yves), 263
Luong (Laurence), 502, 503
Lusardi (Camille), 67

M. (F.), 830
MADEC (Jean-Pierre), 555
MADEG (Mikael), 731
MAGINOT (Michel), 604
MAGUER (Patrick), 237
MAILLE (Pierre), 326, 897
MALBOSC (Guy), 465
MALIGORNE (Yvan), 279
MALLÉJAC (Job), 864
MALO (Christine), 518
MALOT (Philippe), 882
MARC (Frère), 105, 663
MARGOT (Didier), 59
MARGUERIE (Dominique), 237
MARHADOUR (Christelle), 556
MARIN (Pierre-Henri), 565, 824
MARLIER (Jean-Noël), 106
MARTIN (Emmanuel), 598
MARTIN (Jean), 455
MARTINIE (Marie-Madeleine), 92
MARZIN (Cathy), 634
MAUPAS (Caroline), 635
MEIRION-JONES (Gwyn), 636
MÉLÉNEC (Roger), 465
MENARD (Martial), 739
MÉNESGUEN (Alain), 732
MÉNEZ (Yves), 265
MÉNIEL (Patrice), 266
MERDRIGNAC (Bernard), 11, 16, 89, 397, 398, 628
MERRIEN (Nicolas), 309
MÉVEL (Agnès), 340
MÉVEL (Paul), 538
MÉVEL (Xavier), 139
MÉVELLEC (Annick), 604
MEYER (Jean), 480
MILIN (Adrien), 843, 844
MILIN (Gaël), 761, 762
MILLET (Christian), 637
MINIOU (Eric), 140
MIOSSEC (André), 456
MOAL (Alain), 17
MOAL (Sophie), 349
MODOL (Philippe), 599
MOHEN (J.-P.), 247
MOLETTE (Charles), 76
MOLINES (Nathalie), 248, 249, 250
MONFORT (Alan), 733
MONFORT (René), 141, 310, 873
MONNAT (Tanguy), 519, 539, 705
MONNIER (Jean-Jacques), 323, 324
MONNIER (Jean-Laurent), 236, 248, 249, 250
MORAND (Simone), 560
MORNAND (Jean), 251, 252
MORVAN (Daniel), 326
MORVAN (Françoise), 573, 734
MORVAN (Frédéric-J.), 142, 883
MORVANNOU (Fañch), 374, 735.
MOULIN (Jean), 664
MOUTON (Benjamin), 638
MOYSAN (Lise), 341
MUSSAT (Marie-Claire), 707

NASSIET (Michel), 85, 455, 540
NEALE (Jack), 466
NICOLAS (José), 818
NONO, 18, 455, 540

OGER (Pascal), 504
OLIER (Youenn), 319
OLIVIER (Fañch), 897
OSLER (Adrian), 665

P. (C.), 896
PAILLER (Yvan), 253
PAILLER (Yves), 784
PAGE (Anne-Laure), 763
PAPE (Louis), 280
PELLENNEC (François), 797
PELLETIER (Yannick), 764
PENNEC (Alain), 604
PENOT (Christophe), 765
PERAZZI (Jean-Charles), 590
PEREZ (Soledad), 736
PÉRON (Jean-Paul), 143
PEROUAS (Louis), 391
PERROT (Emmanuelle), 541
PETER (Jean), 479, 480
PEUZIAT (Josick), 212, 224, 252, 375, 608, 639
PEZZOLI (Marianne), 491
PFISTER (Christian), 431
PHILIPPE (Dominique), 350
PICHARD (Bernard), 699
PICHOT (Daniel), 11, 505
PIERRE (Patrick), 324
PIERREFEU (Sandrine), 798
PINOT (Jean-Pierre), 60, 61
PIRIOU (Nicole), 459
PITOU (Frédérique), 342
PLISSON (G.), 848
PLISSON (Philip), 55, 56, 848
PLOURIN (Jean-Yves), 766
PLOUZENNEC (Annick), 852
POCHON (André), 426
POIGNANT (Bernard), 737
POLLET (Marie-Suzanne), 201
POSTIC (Fañch), 88, 145, 708, 738
POULIQUEN (Robert), 604
POULIQUEN (Roger), 853
POYET (Bertrand), 467
PRIGENT (Christiane), 376, 506
PRISÉ (Isabelle), 557
PRIZIAC (Michel), 213, 214

PROST (Philippe), 626
PROVOST (Alain), 281
PROVOST (Georges), 377, 709

QUÉAU (Marie-Line), 146, 797
QUÉGUINER (Frédéric), 597
QUEILLÉ (Anaïg), 767
QUEMENER (Hervé), 147, 520, 521, 542, 640
QUENTEL (Yves), 18
QUÉRÉ (Sandrine), 62
QUERREC (Loïc), 543
QUEVILLY (Laurent), 91
QUINQUIS (Joseph), 840
QUINTIN (Hervé), 865
QUINTIN (Philippe), 522

RANNOU (Charles), 108
RANNOU (Lisiane), 604
RANNOU (Nolwenn), 641
RAULT (Philippe), 189, 190
RÉBILLÉ (Edmond), 768
RENARD-PAYEN (Olivier), 769
RENEZ (Emmanuelle), 432
RENOUARD (Michel), 604
REYDELLET (Chantal), 77
RIBALDONE (Thierry), 871
RICHARD (Ronan), 311
RICHARD (Sophie), 591
RICHÉ (Pierre), 148
RIDDELL (Edwina), 739
RIECK (Annette), 399
RIO (Frédéric), 508
RIOU (Madeleine), 866
RIOULT (Jean-Jacques), 77
ROCHARD (Yvon), 416, 438, 600
ROCHAS (Philippe), 897
ROCHER (Anne), 328
ROGARD (Vincent), 365
ROLLAND (Muriel), 343, 523
RONARC'H (Marine), 393
RONCERAY (Jean-Marie), 63
RONDEAU (Alain), 439
RONNÉ (Hervé), 438, 600
ROPARS (Hélène), 378
ROTURIER (Patrice), 303, 446
ROUDAUT (Fañch), 507, 897
ROULIN (Jean-Marie), 112
ROUSSOT-LARROQUE (Julia), 224
ROUX-FRÉLAUT (Cécile), 667
ROUXEL (Françoise), 642
ROUXEL (Michel), 501, 524
ROUZ (Bernez), 91, 92
ROZMOR (Naïg), 755
S. (C.), 289
S. (D.), 183, 290, 457
SAGAZAN (Raymond DE), 770

SALMON-LEGAGNEUR (Emmanuel), 312, 603
SANDFORD (Andrew-Paul), 41
SANQUER (René), 282, 867
SCARRE (Chris), 238
SCIELLER (Jean-Xavier), 879
SCOUARNEC (Morgane), 870
SÉBILLOT (Paul), 109
SEBILLOT (Paul-Yves), 574
SECHER (Reynald), 19
SEGALEN (Martine), 544
SEITÉ (Visant), 86, 741
SÉNÉCHAL (Michel), 215
SÉVELLEC (Joël-Jim), 727, 741
SIMON (Anke), 742
SIMON (Jean-François), 64, 643
SIMON (Marc), 313
SOHIER-ROPARS (Gwenola), 699
SOLER (Alexandre), 468
SOUNN (Lukaz), 566
SQUIVIDAN (Isabelle), 318
STEFANELLY (David), 65
STEPHAN (Laurent), 86
STÉPHANY (Aurélien), 283
STOOP (Anne DE), 668

TAGLANG (Jacques), 121
TANGUY (Alain), 379
TANGUY (Bernard), 202, 216, 217, 218, 301, 303, 400, 408, 744
TANGUY (D.), 267
TANGUY (Jean), 897
TANGUY (Marcel), 545
TANTER (Frédéric), 180, 681
TAVENNEC (Robert), 855
TERRASSON (François), 66
THÉFAINE (Jean), 710
THEPAUT (Sylvie), 509
THERSIQUEL (Loïc), 779
THERSIQUEL (Michel), 69, 670
THEVEN (J.), 869
THOMAS (Joseph), 401
THOMAS (Patrick), 682
TOMATIS (Giuseppe), 824
TORCHIN (J.-Y.), 846
TOSCER-VOGEL (Catherine), 606
TOULIER (Bernard), 644
TOURNIER (F.), 291
TRANVOUEZ (Yvon), 149, 357
TRÉDUNIT (Jean-Charles), 797
TRÉGUER (Michel), 254
TRÉHARD (Delphine), 440
TRÉHIN (Loïc), 548
TREOURE (Paotr), 727
TROMEUR (Jean), 184, 185, 313, 417, 525, 546, 805
TROPRÈS (C.), 180
TURIER (Henri-Jean), 799
TURQUIER (Yves), 67

UGUEN (Sandrine), 441

VALLERIE (Erwan), 402
VAQUERO LASTRES (J.)
VERGER (Fernand), 231
VERNHES (Monique), 344
VILBROD (Alain), 475
VILLARD (A.), 186
VILLARD (Jean-François), 224
VIROT (Emmanuel), 645
VITART (Marc J.), 668
VIVET (J.-B.), 268

VLÉRICK (Colette), 771
VOQUER (Martine), 332

WHITE (Kenneth), 772
WIEVIORKA (Michel), 13
WISMES (Armel DE), 481
WOLF (Edith), 785

YELLÈS (Nacima), 492
YONNET (Daniel), 18, 69

ZACCONE (Pierre), 344

Comptes rendus bibliographiques

Histoire et patrimoine

Joëlle QUAGHEBEUR. *La Cornouaille du IX^e^ au XII^e^ siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse.* Quimper, Société archéologique du Finistère, 2001, 24 x 19 cm, 517 p, cartes, ill.

La Société archéologique du Finistère était bien dans son rôle en retenant pour publication la thèse de Joëlle Quaghebeur, même si le ressort territorial exploré par l'historienne ne recoupe pas exactement le département né de la Révolution : la côte nord, Léon et Trégor morlaisien, échappent en effet à l'emprise d'une Cornouaille d'Ancien Régime qui s'étend par contre largement à l'est de Carhaix, dans les actuelles Côtes-d'Armor. Comme à l'habitude, la réalisation de l'ouvrage est très soignée : sous une couverture sobre, un format efficace séparant bien les références savantes du corps de l'exposé, une typographie élégante ainsi qu'une poignée de lithographies anciennes, les indispensables tableaux généalogiques, cartes et plans facilitent la lecture des quelque 460 pages d'un texte souvent austère, toujours dense, car il s'agit bien d'une thèse universitaire (soutenue en 1994 à Paris IV) avec toute l'exigence intellectuelle et l'apparat de notes qu'impose le genre. Autant dire que l'on se trouve ici à mille lieues d'une futile histoire anecdotique dont l'édition commerciale fait son miel ! Il faut même, avouons-le, un certain courage pour se plonger dans la lecture, la découverte, la méditation, la trituration de la Cornouaille durant ces presque quatre siècles, mais la récompense en vaut la peine tant l'ouvrage fourmille de mises au point convaincantes, d'hypothèses stimulantes, de rapprochements hardis fondés sur la vraisemblance à défaut de preuves assurées, impossibles, elles, à réunir.

La plus grosse difficulté qu'a eue à affronter l'auteur réside bien sûr dans la pénurie extrême des sources : André Chédeville le rappelle dans sa préface, ils sont moins de cinq cents actes à être vraiment utiles – du moins ce chiffre bas concerne-t-il les seules sources écrites, auxquelles s'adjoignent dorénavant les apports de l'archéologie, de la toponymie historique, voire ceux des sciences de la vie embrassant les restes fossilisés de paysages disparus. Il n'empêche que les manques documentaires, aggravés par une datation incertaine ou difficile pour les pièces subsistantes, sont certainement nombreux, beaucoup trop au goût des historiens qui, depuis la parution en 1911 des *Mélanges d'histoire de Cornouaille (V^e^-XI^e^ siècle)*, l'étude hypercritique de Robert Latouche, n'avaient plus osé se frotter au passé de cette terre en apparence rétive à l'his-

toire. Avec courage et obstination, Joëlle Quaghebeur a rouvert le dossier tombé en déshérence, lui imprimant une nouvelle jeunesse grâce à une approche fort bien informée des techniques récentes de l'érudition éclairant les temps carolingiens et féodaux : dans le prolongement intellectuel de ses maîtres de recherche, Jean-François Lemarignier puis Hubert Guillotel, elle se situe de façon résolue dans un courant historiographique qui sait marier histoire du droit et histoire des sociétés. D'où des hypothèses de travail qui en feront sursauter plus d'un mais amènent toujours à réfléchir sur le fond.

Nulle découverte sensationnelle quant au stock d'écrits produits : les «cartulaires» de Landévennec, de Quimperlé, de Quimper, les chartes de Locmaria sont publiés de longue date. La démarche va consister à les faire parler mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent en rapprochant systématiquement les noms des souscripteurs afin de reconstituer des réseaux de parenté et d'alliance, en s'interrogeant de façon méthodique sur les mécanismes institutionnels que les actes dévoilent, tous porteurs d'un état ancien ancré dans la nature même des biens échangés (publics ou privés ?) et le contenu des charges exercées par qui les concède. Ce qui revient à faire le pari méthodologique d'une empreinte carolingienne de longue haleine, certes peu à peu modulée en fonction des courants novateurs qui s'immiscent en Cornouaille, au premier rang desquels figure la réforme dite grégorienne. L'attention portée aux mots et aux choses est donc extrême, la dissection se fait au scalpel analytique et la reconstitution de ce passé évanoui apparaît en définitive comme un fin «ouvrage de dame» (A. Chédeville) acharné à restituer ordre et clarté parmi l'écheveau des hypothèses soulevées, soupesées, validées.

Afin de pallier le laconisme des sources, Joëlle Quaghebeur tire le meilleur parti de l'anthroponymie des Cornouaillais rencontrés au fil des actes, tous de bonne noblesse naturellement. L'exercice s'avère de haut vol tant il lui faut faire feu de tout bois, mais cette approche ingénieuse reste la seule possible pour éclairer un peu les rapports de force et de pouvoir en ce temps. Les spécialistes du haut Moyen Âge en sont convaincus depuis longtemps, eux qui s'efforcent de reconstituer les lignages à partir de certaines règles de transmission des noms ou de fragments du nom à l'intérieur d'une même parentèle, ou leur glissement d'un lignage à l'autre au gré des mariages, ce que l'auteur appelle joliment «la dot onomastique». La démarche surprendra plus d'un lecteur et n'a rien de banal en soi, mais quand Joëlle Quaghebeur est à la barre et Hubert Guillotel au poste de vigie, le cap est gardé en dépit des louvoiements de reconnaissances onomastiques en rebonds lignagers. Route difficile, parsemée de récifs documentaires douteux et de hauts fonds insondables : l'auteur ne s'en cache d'ailleurs pas et épuise toutes les richesses du nuancier entre formes interrogatives, conditionnelles, interro-déductives, hypothétiques, complétives, etc., afin d'introduire le lecteur, vite étourdi au contact de ce maelström érudit, dans la mémoire enfouie à ras de parchemin d'un monde perdu, la Cornouaille des siècles obscurs. Mais son ambition ultime vise à reconstituer une histoire lignagère, donc factuelle.

Et pour l'essentiel elle y parvient très bien : outre les datations précisées en dépit d'actes faux destinés à brouiller un peu plus les pistes, elle réhabilite pleinement le XI^e^ siècle cornouaillais qui fut celui de l'élan d'une famille comtale qui tenait bien en main sa terre comme ses hommes, sans négliger pour autant ses devoirs spirituels. L'ascension presque accidentelle d'Hoël – du fait du décès prématuré de son beau-frère, le comte de Rennes – au duché de Bretagne en 1066 vient comme parachever cette réussite. Tout ce qui est écrit des comtes-évêques de Quimper est radicalement neuf et projette une vive lumière sur l'histoire bretonne de ces temps, notam-

ment la coexistence harmonieuse quoique concurrentielle des deux branches du lignage aux fonctions comtales et épiscopales. Le XII^e^ siècle, quand les Cornouaille ont accédé au trône ducal, marque au contraire le retrait de la famille hors de ses bases patrimoniales et la montée concomitante des difficultés : contestations de l'aristocratie locale dans le comté, déboires vis-à-vis de ses puissants voisins à l'extérieur. Ainsi résumée à grands traits, la trame historique retrouve dans son application cornouaillaise le *tempo* général de ces terres qui, avant d'être abandonnées à leurs princes, furent carolingiennes et en gardèrent mieux que le souvenir, une partie de leur chair et de leur organisation des rôles sociaux.

Faute de place pour aborder dans sa richesse la globalité de l'œuvre au fil de la lecture, je ne me risquerai qu'à quelques remarques sur la tranche chronologique que je connais le moins mal, celle de la cristallisation de la «mémoire» carolingienne. Ce terme est-il d'ailleurs le plus adapté ? Certes, il bénéficie depuis l'entreprise pionnière de Pierre Nora sur les *Lieux de mémoire* d'un effet de mode, mais quelle est la place véritable de la mémoire, du souvenir dans la perpétuation de certains pouvoirs d'ordre politique ? Transmission de droits – «reproduction» sociale au sens de Pierre Bourdieu – me semblerait mieux convenir, laissant à mémoire sa charge émotionnelle propre lorsque les hommes se tournent vers leur passé afin de le figer en histoire sous un habillage remémoratif digne d'être retenu par la postérité. Telle était la démarche des moines de Landévennec lorsqu'ils mirent en forme la vie de leur saint fondateur : leurs successeurs du milieu du XI^e^ siècle, en compilant leur «cartulaire», ne partagent ni la même ambition ni les mêmes finalités...

De façon me semble-t-il curieuse, l'auteur entend nous persuader que la Cornouaille du IX^e^ siècle se confondait avec le Poher : je note que ce dernier nom joue cependant pratiquement aux abonnés absents dans les textes contemporains, alors que l'appellation concurrente – sous des graphies certes diverses – y figure bel et bien, et ses habitants avec. La patrie cornouaillaise se trouve même exaltée puis plainte en de somptueux vers latins dans la Vie de saint Guénolé... Alors, n'aurait-il pas été plus évident d'inverser les termes de la proposition de l'auteur en faisant du Poher un comté centré sur Carhaix – comme le suggère avec force l'étymologie (*Poucher* < *Pagus Caer*) –, terre natale de Nominoë et de tous ses héritiers politiques, devenu ensuite un simple *pagus*, un archidiaconé intégré à la Cornouaille féodale dans des conditions mal connues en définitive ? Si le rôle de Carhaix est bien restitué par l'auteur au début de l'histoire puisque l'empereur Louis y vint probablement, la cité disparaît de la suite de l'exposé faute de renseignements : ce laconisme ne pourrait-il s'expliquer par une longue et ruineuse occupation viking, suggérée par la *Chanson d'Aiquin* ? L'argument littéraire est ténu, je le reconnais bien volontiers, mais cet indice pourrait aider à rendre compte de l'effacement sur le long terme de l'antique capitale des Osismes, une cité probablement fortifiée vers la fin de l'Empire romain mais déchue au point de ne pas accueillir un siège épiscopal quand se constitue la géographie ecclésiastique de la péninsule...

Faute de sources diplomatiques explicites, il subsistera encore longtemps un mystère autour du Poher carolingien, ce qui ne constitue pas une raison suffisante pour lui annexer, de manière arbitraire, me semble-t-il, l'autre membre du futur diocèse. D'autant que la Cornouaille existait en Armorique bien avant l'époque carolingienne et qu'il existait un peuple éponyme dans l'île de Bretagne... Une approche plus attentive à la géographie historique aurait aussi montré que les monastères de Landévennec ou de Sainte-Croix ne reçurent aucun bien notable en Poher, comme si les comtes de Quimper n'y avaient guère eu de possessions à léguer...

Le livre s'ouvre sur deux chapitres en quelque sorte préliminaires, intitulés «Mémoire», qui plantent le décor de la Cornouaille mise au pas par l'autorité franque, alignée sur le catholicisme rénové voulu par Louis le Pieux : c'est l'année 818, celle de l'élimination du roi Murman et de la réforme monastique imposée à Saint-Guénolé de Landévennec (dont le père abbé est considéré comme responsable de l'ensemble du clergé fidèle aux usages «scotiques», un rôle qui incombe normalement à l'évêque), préalable à la réalisation d'un nouveau cours avec l'accession des comtes de Poher au statut de *missus imperatoris* puis de rois subordonnés des Bretons. À cette période fondatrice et glorieuse de l'utopie impériale des Francs correspond, sur un mode mineur, le rêve de paix et d'harmonie entretenu par les rois bretons, dont je persiste à penser que le plus grand, Salomon, se cache derrière les traits du Gradlon héroïque chanté par l'abbé Gourdisten dans son Éloge de la Cornouaille. La question Gradlon est encore sensible au patriotisme quimpérois et spécialement embrouillée puisque plusieurs personnages du même nom se mêlent dans la légende : la reconnaissance des mérites propres à chacun demeure aléatoire en dépit des efforts de Joëlle Quaghebeur et de Bernard Tanguy avant elle. Surtout, la dimension mythico-légendaire de tous ces fragments d'écriture n'est pas vraiment prise en compte par l'historienne et c'est, à mon sens, dommage car elle se prive d'une clef de compréhension des mentalités médiévales. Mais son approche de l'histoire est autre, plus portée sur la traque d'un événementiel largement hypothétique à haute époque.

Les circonstances de la venue de Louis le Pieux, seul empereur à s'être jamais risqué en Bretagne, font l'objet d'une intéressante mise en perspective maritime. Le pari d'adopter la menace puis la présence viking comme fil directeur du destin cornouaillais aux IX^e^ et X^e^ siècles constitue en soi une approche radicalement neuve de l'histoire provinciale à cette époque, ce qui nous sort agréablement des sentiers battus de l'épopée indépendantiste soi-disant menée par Nominoë – au risque toutefois de minorer un peu trop la question bretonne parmi les soucis du Carolingien – et que l'auteur aurait pu facilement étayer d'autres soupçons de traces d'une principauté scandinave lors de la seconde phase d'effondrement du royaume subordonné. Réhabiliter les Vikings dans l'incessant rebrassage des cartes en cours dans l'instable conglomérat impérial ne manque pas d'audace, mais les faits sont têtus et ils s'imposent ici comme ailleurs : l'excellent historien que fut Jan Dhondt leur avait restitué leur juste place dans le processus de genèse des principautés territoriales. Resituer Landévennec dans son rôle d'abbaye gardienne des littoraux stratégiques de la presqu'île de Crozon pour en faire le pendant occidental de l'aquitaine Noirmoutier contribue à une meilleure compréhension de la mise en défense des rivages menacés de l'Empire – quoique, dans le cas précis des fils de saint Philibert, le *castrum* qui leur est concédé paraisse destiné à la seule protection de leurs biens et de leurs personnes, sans autre visée stratégique apparente dans le document de régularisation de son érection, et ce remède se révéla vite dramatiquement insuffisant, contraignant les moines à la fuite...

Il n'empêche, les Normands sont bien un acteur de premier ordre et leur rage à détruire le rempart ceinturant Landévennec, à calciner les restes osseux des anciens moines qui y reposaient, propose des images fortes de cette époque terrible entre toutes. Face à eux, Bretons comme Francs essayent de s'organiser, y parviennent plus ou moins : on sait que les fils de saint Guénolé désertent leur antique lieu de prières en 913 pour n'y revenir qu'en 936 environ, dans la suite d'Alain Barbetorte – dont l'auteur suggère qu'il repose dorénavant en paix à Landévennec, en compagnie de son seul fils légitime, Drogon (mais qu'est-ce qui

différencie alors un mariage légitime d'une simple union ? Les deux fils «bâtards» d'Alain lui succèdent en Nantais sans trop de problèmes après l'élimination de leur infortuné demi-frère, crime dont ils ne sont en rien coupables).

Ces quelques remarques n'ont eu pour ambition que d'ouvrir le débat sur des points de détail appelés par la richesse de cette somme, de souligner la pertinence comme l'ingéniosité de l'auteur dans le traitement méthodique d'un corpus de sources bien étroit. La rigueur appliquée par les historiens du droit à l'analyse du vocabulaire juridique employé, toujours doté d'un sens technique précis, ouvre pour les temps féodaux des perspectives encourageantes et l'auteur y excelle : peut-être aurait-elle pu néanmoins consacrer au terme de *consul*, dont se paraient volontiers les membres du second lignage de Cornouaille, plus qu'une simple note 419 de deux lignes page 251 ? Où l'expression est-elle utilisée sinon en Anjou ? ailleurs aussi ? Mais peu importe : après les grands défrichements opérés par Joëlle Quaghebeur sur sa terre de Cornouaille, le lecteur aura donc une idée juste et claire des fondements d'une société devenue étrange à nos yeux, où l'empreinte militante de la religion irradie les puissants et éclaircit les dernières broussailles de paganisme en voie de résorption. Aux moines noirs qui furent le socle spirituel du *regnum* succède bientôt le froc blanc des cisterciens, amis des seigneurs châtelains et soutiens de l'Église réformée sous l'étendard de Grégoire VII, tandis que les paysans poursuivent leur tâche et que les premiers bourgeois viennent peupler des agglomérations naissantes.

C'est le mérite de ce grand œuvre que d'avoir su rendre à la vie ce monde frémissant de nouveaux commencements, cependant toujours ancré dans un terreau institutionnel dont il importait de démêler l'écheveau. Un livre difficile mais essentiel.

Jean-Christophe Cassard

Martine FABRE. *Sceau médiéval. Analyse d'une pratique culturelle*. Paris, L'Harmattan, 2001, 22 x 14 cm, 336 p.

Du XII^e^ au XV^e^ siècle, le sceau connaît un succès extraordinaire dans la société occidentale. Les ouvrages sérieux de vulgarisation sont rares et donc d'autant plus attendus sur ce sujet difficile et pourtant passionnant, qui peut apporter à tous des informations de premier plan sur la société et les cadres intellectuels et sociaux du Moyen Âge. Après une thèse de doctorat consacrée à la sigillographie bretonne, l'auteur nous livre une synthèse qui a pour ambition de dresser un tableau complet à l'usage des scientifiques et du «grand public cultivé». Il s'organise en sept chapitres d'ampleur inégale. Les quatre premiers traitent des problèmes de définitions et d'histoire du sceau, de sa nature et de son mode d'utilisation. Les trois derniers s'attachent à l'historiographie de cette science, puis aux problèmes de conservation et d'information, pour clore sur l'avenir de la sigillographie. Ce livre rappelle que c'est au Proche-Orient qu'apparaît le sceau, au VII^e^ millénaire av. J.-C., et s'il est connu en Gaule à l'époque romaine, comme l'attestent les boîtes à sceaux retrouvées en Armorique, il ne se diffuse vraiment en Europe qu'au haut Moyen Âge. À partir des alentours de l'an mille, il sert massivement à valider les actes écrits des institutions comme des particuliers, et connaît son plus grand rayonnement du XII^e^ au XIV^e^ siècle, avant de décliner rapidement. L'intérêt de cette source est très varié puisqu'elle éclaire de nombreux aspects de la vie quotidienne (vêtements, armes...), mais aussi de la symbolique, de l'art, etc. Au fil des pages, Martine Fabre nous propose donc des pistes d'utilisation, et donnera certainement des idées de recherches à tous ceux qui travaillent sur le Moyen Âge. Mais son ouvrage ne se limite pas à ces aspects classiques puisqu'il se termine par un plaidoyer pour une autre sigillographie, et en souligne les possibilités de renouvellement.

On ne peut que la suivre dans cette voie et souhaiter que les centres d'archives et les musées consacrent plus d'efforts à l'inventaire, la photographie et la présentation au public de ces petits monuments de l'art médiéval. On notera la bibliographie très riche, mais il est dommage que les titres n'y soient pas classés par thèmes, ce qui aurait permis aux néophytes comme aux autres de s'y retrouver plus facilement. Il est par ailleurs regrettable que le texte ne soit pas illustré, car, même familier du sujet, il est souvent difficile de visualiser les objets. Le sceau du Guingampais N. Isser qui orne la couverture (*Neptune en roi sirène tourné à droite, le trident main droite, et embrassant du bras gauche un arbre, ce dernier accosté d'une étoile*) laisse rêveur et accroît le regret. Enfin, la table des matières située au début de l'ouvrage n'est pas d'un usage pratique et, au fil du texte, certaines sous-parties ne se justifient pas toujours, alors que le chapitre V ne compte aucune division. Mis à part ces critiques formelles, il s'agit d'un livre de premier ordre pour découvrir et se familiariser avec un domaine d'une très grande diversité, et nous espérons que les ouvertures proposées dans le dernier chapitre seront suivies d'effets.

Yves Coativy

Kristian HAMON. *Les nationalistes bretons sous l'Occupation*. [Le Relecq-Kerhuon], An Here, 2001, 21 x 15 cm, 271 p., ill.

Bien des ouvrages ont déjà traité de la période de la dernière guerre en Bretagne. Disons que les uns sont largement compréhensifs vis-à-vis des orientations du mouvement breton à ce moment, et que les autres sont le résultat des recherches menées par des historiens. Kristian Hamon se propose dans ce livre de «revisiter» – c'est le terme qu'il emploie lui-même – l'histoire de ce mouvement breton sous l'Occupation, à partir de documents inédits et d'archives de l'époque qu'il a pu consulter. Les conclusions n'infirment pas, bien au contraire, les plus sérieux des travaux antérieurs.

L'auteur expose comment les dirigeants et les militants du Parti national breton (P.N.B.) ont bénéficié très tôt du soutien concret des Allemands et les conditions dans lesquelles ils parviennent à faire libérer quelque six cents prisonniers bretons au début de la guerre. Il décrit la réalité d'un parti minoritaire avant la guerre et dont les effectifs augmentent certes pendant la période de l'Occupation, mais bien moins qu'on ne l'a dit. Le P.N.B. lui paraît avoir été une «auberge espagnole» dans laquelle se côtoyaient des militants sincères et d'authentiques collaborateurs. Mais aux yeux de K. Hamon, le parti autonomiste apparaît bien comme un parti fascisant (comme à Alain Déniel déjà en 1976 dans *Le mouvement breton*), prônant la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme et qui plaça «d'emblée et sans réserves ses espoirs dans l'Allemagne nazie». Le tout lui semble aboutir assez logiquement à la constitution de la formation Perrot.

L'ouvrage de K. Hamon est issu d'un travail universitaire réalisé en celtique. S'en tenant à la démarche définie au départ – le dépouillement de documents d'archives inédits – il paraît rigoureux et assez bien étayé, même si un certain nombre d'assertions connexes sont avancées sans être explicitées et sans que les références correspondantes soient fournies. Observant ainsi dans sa conclusion que les compromissions du mouvement breton pendant l'Occupation ne se réduisent pas aux seuls militants activistes du P.N.B., il remarque par exemple que «des intellectuels ou des écrivains comme Roparz Hemon, Fañch Elies ou Youenn Drezen, se garderont bien de prendre leurs distances [et] vont suivre sans réticences le mouvement dans la voie de la collaboration avec quelques dérapages littéraires du plus mau-

vais effet». Hamon n'en dit guère plus, sauf à ajouter brièvement qu' «à aucun moment n'apparaît chez les écrivains bretonnants le moindre texte d'espoir dans la cause défendue par les Alliés et la Résistance».

Il est vrai que l'analyse des dérives du mouvement littéraire et culturel pendant la dernière guerre vient d'être fournie dans sa thèse par Ronan Calvez. Lequel montre en détail et par les textes qu'il y a bien eu conjonction entre les attentes de ce mouvement et l'opportunité de l'Occupation. Hamon rejoint donc tout à fait les conclusions de R. Calvez. Mais l'accueil auquel a eu droit ce dernier, de la part de certains, diffère beaucoup de celui qui a été réservé par les mêmes à K. Hamon. Cela voudrait-il dire que l'analyse historique critique est recevable lorsqu'elle s'applique au mouvement breton politique (et cela parce qu'il y a «rupture» entre l'Emsav de la dernière guerre et celui d'aujourd'hui), alors qu'elle ne le serait pas quand elle concerne le mouvement breton culturel (puisque nombreux sont ceux qui, considérant Roparz Hemon comme intouchable, continuent de s'en prévaloir dans l'Emsav littéraire actuel) ?

Notons dès lors en passant que le livre de Hamon, en étudiant essentiellement le P.N.B. et ses avatars, ne traite pas de tous les nationalistes bretons, comme annoncé dans le titre. Certains oublis sont manifestes. Ainsi le nom de Morvan Lebesque n'est-il jamais cité, alors que celui de Théophile Jeusset est mentionné à propos du journal antisémite *Breiz da zont* avant-guerre : tous deux ont pourtant collaboré à ce dernier titre, et le premier fut quelque temps rédacteur en chef de *L'Heure bretonne*.

En ce qui concerne la langue bretonne, elle donne lieu dans le livre de K. Hamon à quelques observations rapides, mais non sans intérêt. On apprend ainsi, que, lors d'une réunion des cadres du P.N.B. à Quimper, en décembre 1941, les invités sont accueillis en breton par des jeunes gens en uniforme (p. 95). Il est rapporté qu'en juillet 1941, un homme haranguait la foule en breton, juché sur la croix, au bourg de Loguivy-Plougras : «Quand il a crié «Vive la Bretagne» à la fin de son discours, plusieurs auditeurs ont crié «Vive la France»» (p. 102). Hamon présente le P.N.B. comme un parti de classes moyennes, sinon de petite bourgeoisie : si son implantation est faible dans le Centre-Bretagne et plus forte dans le Trégor – régions fortement bretonnantes l'une et l'autre – c'est que le critère de la pratique du breton n'est pas déterminant pour susciter les adhésions (p. 119). L'auteur souligne que, dans le P.N.B. très minoritaire d'avant-guerre, les animateurs, plutôt originaires de Haute-Bretagne, «ne maîtrisent pas ou très mal la langue bretonne» (p. 122). Il explique les nombreuses adhésions d'instituteurs d'écoles libres au P.N.B. par leur espoir que le déclin de la langue bretonne soit enrayé du fait de son enseignement, ce que préconise justement le parti (p. 124). Il fait état de défilés des «Bagadou Stourm» à Landivisiau en 1943 : en uniformes noirs, et «obéissant aux ordres donnés en breton par leurs chefs». «De telles manifestations étant impossibles à l'époque», la population comprend «que la milice bretonne bénéficie de l'appui des forces d'occupation» (p. 160).

Fañch Broudic

Alain PENNEC (dir.), Chantal COCOUAL et leurs élèves (collab.). *La passionnante histoire du lycée de Quimperlé*. S.l., Centre régional de documentation pédagogique de Bretagne (C.D.D.P. du Finistère), 2001, 29,5 x 21 cm, 155 p., ill., cartes, graphiques.

Le lycée de Kerneuzec, à Quimperlé, a bien de la chance. Il a trouvé, en la personne

d'Alain Pennec et de sa collègue Chantal Cocoual, qui y enseignent l'histoire et la géographie depuis plusieurs années, des professeurs qui ont eu l'excellente idée de rédiger une monographie historique sur leur établissement. Loin de se borner au lycée d'aujourd'hui – qui n'est sur son site actuel que depuis 1967 –, les auteurs ont entrepris une recherche approfondie sur les origines de l'enseignement secondaire à Quimperlé. Ils nous entraînent ainsi du collège des dominicains, créé en 1681, au lycée polyvalent du XXI^e^ siècle, en passant par le collège impérial puis par un éphémère troisième collège qui dura de 1831 à 1853, avant d'aborder les écoles primaires supérieures de la fin du XIX^e^ siècle et de la première moitié du XX^e^, et enfin les collèges, sous diverses formes, depuis 1941.

L'ouvrage est original par son abondante illustration : documents écrits, photographies, cartes et graphiques sont largement reproduits sur de grandes pages présentées à l'italienne. Cela rend vivant cette histoire qui n'est pas seulement celle des bâtiments, mais aussi et surtout celle des professeurs, celle des élèves – dont six ont participé à l'élaboration de cette monographie, sous la direction éclairée de leurs professeurs d'histoire –, celle des études (programmes, méthodes, discipline...), celle des variations de la politique scolaire depuis le XIX^e^ siècle, celle de la place tenue par les établissements d'enseignement dans la cité depuis le XVII^e^ siècle.

Au total, une réussite qui, souhaitons-le, servira d'exemple à d'autres collèges ou à d'autres lycées. C'est là une bonne façon d'intéresser les jeunes à leurs études, et aussi une étape indispensable à l'élaboration d'une histoire de l'enseignement secondaire en Bretagne, vaste domaine encore insuffisamment défriché.

Tanguy Daniel

Roger GARREC. *Plonévez-Porzay, un terroir du pays glazik*. S.l.n.d. [2001], 21,5 x 15,5 cm, p. 264 p., ill.

Il y a monographie et monographie... Celle-ci apparaît comme un modèle du genre. On ne peut que féliciter l'abbé Roger Garrec, archiviste de l'évêché de Quimper et Léon, d'avoir écrit, sur l'histoire de sa paroisse natale, un petit livre qui doit servir d'exemple à ceux qui auraient l'intention de se lancer dans un travail similaire d'histoire locale.

L'auteur a mené sa recherche sur Plonévez – et sa trève de Kerlaz, supprimée en 1792-1793 et qui n'accéda au statut de paroisse qu'en 1874 et à celui de commune qu'en 1932 –, terroir à la limite occidentale du Porzay, en bordure de la baie de Douarnenez, sur une période qui va du milieu du Moyen Âge jusqu'à 1914. On peut certes regretter de ne rien lire sur la présentation géographique des lieux, sur les temps préhistoriques, protohistoriques, gallo-romains, pourtant si riches dans cette région, rien non plus sur le XX^e^ siècle après la Grande Guerre, mais c'est le choix de l'auteur, et il faut l'accepter comme tel. Cela laisse le loisir, pour lui-même ou pour d'autres, de compléter, dans l'avenir, cette monographie «par les deux bouts», si l'on peut dire...

Telle qu'elle est délimitée, l'œuvre de M. Garrec se distingue par la clarté de l'exposé, présenté à la fois de façon chronologique et thématique : un chapitre sur le «long Moyen Âge» (du XI^e^ au XV^e^ siècle), trois chapitres sur l'Ancien Régime («Une paroisse de l'ancien temps», «Le temps des seigneurs», «Villages et villageois»), un chapitre sur la Révolution, deux chapitres enfin sur le XIX^e^ siècle, de 1815 à 1914 («Les années de paix», «Les travaux et les jours»). Le style est limpide, les explications sont détaillées de façon qu'un lecteur non averti ne soit pas dérouté par des notions ou des termes aujourd'hui caducs, l'information est au courant des dernières recherches histo-

riques[1]. Enfin, ce qui ne gâche rien, la typographie est agréable et respecte les règles si souvent bafouées de nos jours dans des ouvrages dits savants.

L'intérêt particulier que présente l'ouvrage réside dans l'utilisation des archives notariales, qui a permis à l'auteur de restituer avec bonheur la vie quotidienne des paroissiens du XVIII[e] et du XIX[e] siècle. Ainsi reviennent à la surface de l'histoire les absents de la plupart des monographies traditionnelles : les paysans ordinaires, les meuniers, les carriers, les artisans, les «pardonneurs» de Sainte-Anne-la-Palud[2], etc., et non plus seulement les nobles et les ecclésiastiques, qui furent, eux, grands pourvoyeurs d'archives.

On ne saurait donc trop recommander aux habitants du Porzay de prendre plaisir à lire cette belle histoire de Plonévez et de Kerlaz, et aux passionnés d'histoire locale de s'inspirer de ce remarquable travail.

Tanguy Daniel

Yves-Pascal CASTEL. *Les anges dans nos églises. An êlez en on ilizou*. Traduction en breton par Anna-Vari et Job. Tréflévénez, Minihi Levenez, 2001, 21 x 15 cm, 96 p., ill.

Les études d'iconographie chrétienne ne manquent pas, notamment sur les représentations du Christ, de la Vierge et des saints, mais bien peu portent une attention particulière aux anges. Il n'est pas tout à fait juste, pourtant – comme le fait Y.-P. Castel – de dire d'entrée de jeu (p. 5) que Victor Henry Debidour, dans un ouvrage célèbre sur la sculpture bretonne, a écrit «de très belles pages sur saint Michel l'Archange, mais [a] néglig[é] une étude générale des anges[1]». Il est vrai, en revanche, que le thème n'a guère fait l'objet d'une étude systématique, ni chez Debidour, ni chez les autres historiens de l'art breton, alors que, comme l'écrit Y.-P. Castel, «la richesse du sujet est grande, tant pour le fond que pour la forme».

Au seuil de son ouvrage, l'auteur fixe lui-même les limites de son travail : d'une part, l'étude thématique ne s'arrêtera pas aux multiples catégories d'esprits célestes définis par les textes (Bible, théologiens, conciles) mais décrira les anges simplement comme ils sont représentés «dans nos églises» ; d'autre part, le cadre géographique se borne au Finistère, espace suffisamment étendu pour une bonne approche de la question.

Malgré ces restrictions, on reste rêveur devant la somme de documentation amassée par Y.-P. Castel sur le thème des anges. Apparemment, aucun des ces purs esprits n'a échappé au regard exercé de l'auteur, qu'ils soient archanges (Michel, Raphaël, Gabriel) ou anges anonymes, logés sur les calvaires, sur les ossuaires, dans les porches et portails, dans les retables, sur les reliquaires ou les calices, qu'ils soient adorateurs ou musiciens, hématophores ou aptères, putti ou ignudi, gardiens ou déchus.

Le texte, en français et en breton, est soutenu par d'excellentes photographies (certaines même en couleurs), pour la plupart œuvres du chanoine J. Feutren, d'Y.-P. Castel ou de M. Cousquer. Les lieux et les illustrations se repèrent aisément grâce

[1] On notera cependant l'absence de l'étude de Gérard Le Moigne sur «La seigneurie de Névet», mais celle-ci a été publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (t. CXXVIII, 1999, p. 435-470, paru au deuxième trimestre de l'an 2000), alors que le livre de l'abbé Garrec était déjà rédigé.

[2] Une faute d'impression a fait que la «rapsode foraine» de Tristan Corbière est devenue «rapsodie» (p. 205).

[1] V.-H. DEBIDOUR, *La sculpture bretonne. Étude d'iconographie religieuse populaire*, Rennes, Plihon, 1953. L'iconographie des anges est évoquée p. 34-35, celle de saint Michel p. 81-83, celle de saint Gabriel p. 90-93 (avec l'Annonciation).

à deux index. Un seul regret : ceux qui aimeraient approfondir le sujet de l'iconographie angélique sont privés de bibliographie (si ce n'est quelques maigres références qu'il faut aller pêcher dans la masse du texte). Que cela ne gâche pas, cependant, le plaisir d'entrer dans ce monde peu connu présenté avec art.

Tanguy Daniel

MAD DANGUY DES DÉSERTS (avec la collaboration d'YVES-PASCAL CASTEL). *Le Faou. L'église Saint-Sauveur, 1544-1680.* Le Faou, Association Ar Faou, 2001, 26 x 19 cm, 32 p, ill.

Dans la littérature foisonnante des monographies d'églises ou de chapelles, il y a, comme on dit familièrement, «à boire et à manger». Trop de publications qui fleurissent à la belle saison ont péché par leur «amateurisme», se bornant à copier ou piller nos bons chanoines d'antan (Peyron, Abgrall, Pérennès, etc), assaisonnées de plus ou moins bonnes photographies, sans plan de l'édifice, sans bibliographie, sans recherche personnelle.

Depuis quelques années, la production s'est heureusement améliorée et, après Y.-P. Castel, Guy Leclerc et d'autres, Mad Danguy des Déserts à son tour donne ici l'exemple de ce qu'il faut faire. Son étude de l'église du Faou s'appuie sur une recherche d'archives, qui débouche sur une histoire de l'édifice, sur une analyse de l'architecture, sur une description du mobilier qui sont bien documentées sans jamais tomber dans un jargon technique. Un plan permet de suivre les étapes de la construction, de nombreuses photographies en couleurs illustrent judicieusement les explications, un petit glossaire définit les termes peu courants de l'architecture et des institutions anciennes.

Bref, un modèle à suivre.

Tanguy Daniel

Langue bretonne

Jean LE DÛ. *Nouvel Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*. Brest, C.R.B.C., 2001, 2 vol.

Le *Nouvel Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* de Jean Le Dû, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale à Brest, récemment édité par le C.R.B.C., se présente sous la forme de deux gros volumes de grand format. Selon son auteur, l'ensemble représente une trentaine d'année de recherches (de 1969 à la fin du siècle), alors qu'il était enseignant-chercheur à la section de celtique de l'U.B.O. Les nombreux informateurs, dont plusieurs étaient présents lors de la présentation de l'ouvrage au C.R.B.C. en juin dernier, mais dont certains (comme Yves Miossec) sont disparus aujourd'hui, ont ainsi couvert l'ensemble du territoire de la Basse-Bretagne, moins l'enclave du bourg de Batz en Loire-Atlantique, où le breton n'est plus usité, de même qu'à Bréhat, où si bretonnants il y a, ceux-ci ne sont pas natifs de l'île. En revanche, les îles du Morbihan (Belle-Ile, Houat, Hoedic, ainsi que Groix), comme du Ponant (Ouessant, Molène et Sein) ont été prospectées, de même que la presqu'île de Rhuys en Morbihan.

La comparaison avec le premier *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* du professeur Pierre Le Roux, qui vient ici bien sûr immédiatement à l'esprit, est évoquée explicitement en début d'ouvrage. À partir d'enquêtes réalisées (dans des conditions diffé-

rentes, sans enregistrements ni informatique, ce dont a bénéficié le *Nouvel Atlas*) entre 1913 et 1920, le titulaire de la chaire de celtique de ce qui était l'université de Rennes avait dressé six cents cartes, publiées de 1924 à 1963, avec l'aide de son successeur celtisant, le chanoine Falc'hun, lequel a mis le pied à l'étrier du jeune assistant, *Yann an Du,* peu après sa nomination en 1968, assurant ainsi une certaine continuité dans cette entreprise de très longue haleine. Certes, des différences entre ces atlas sautent aux yeux : le traitement informatique a, bien entendu, beaucoup amélioré la cartographie, qui peut être déclinée en couleurs (comme on l'a vu lors de la présentation sur France 3), tandis que la prononciation a été enregistrée et permet donc des vérifications, si besoin est. La notation phonétique n'est plus celle, peu adaptée au breton des romanistes, utilisée à l'époque de Pierre Le Roux, mais l'A.P.I. (alphabet phonétique international ou, en anglais, *I.P.A.*), qui fait autorité et est détaillé de manière phonétique (notamment les variétés de R ou les voyelles longues, etc.).

Une des nouveautés de l'atlas de Jean Le Dû, c'est une plus grande densité des points d'enquête, dont le total s'élève à 187 (au lieu de 77 pour le premier *A.L.B.B.*), soit plus du double et surtout environ une commune sur trois du domaine bretonnant, donc plusieurs par canton (trois pour le canton de Callac – Maël-Pestivien, Plourac'h et Saint-Servais –, voire quatre pour le canton tout en «hauteur» de Carhaix – Poullaouen, Plounévézel, Cléden-Poher, Motreff –, etc.). Autant dire que le nouvel atlas donne une photographie plus fine de la réalité langagière de cette fin de XX^{e} siècle, d'autant qu'il a été tenu compte, davantage qu'auparavant, du relief (notamment à la suite des travaux de géographie linguistique du chanoine Falc'hun : cours d'eau, lignes de crête, etc.) comme des voies de communication, si importantes en matière de géographie linguistique et dialectologie en général, au moins celtique, toutes choses d'ailleurs cartographiées clairement au début du premier volume. Toujours concernant la parenté entre les deux atlas, on relève aux dires même de l'auteur, 210 questions identiques (sur quelque six cents), soit un bon tiers, et 43 points communs, ce qui fait que nous disposons désormais au total, entre les deux atlas, de plus de deux cents points de référence sur le breton toujours parlé. Les cartes sont donc réparties sur les deux volumes : 294 cartes dans le premier, après l'avant-propos, puis le reste (cartes n° 295 à 601 – «marraine» –) dans le second. Au total, ce sont donc quelques dizaines de milliers de formes qui ont été répertoriées et notées ici.

Photographie de la variation

Le *Nouvel Atlas* est aussi un ouvrage remarquable par la modestie qui caractérise la démarche de l'auteur, notamment en matière de lexicographie, alors que les questions de morphosyntaxe sont nombreuses, afin d'élucider certains points restés confus dans le premier *A.L.B.B.* Relativisant d'avance la confection d'isoglosses trop rigides en matière de lexicographie, l'auteur donne, dans la partie droite de nombreuses pages, les variantes récoltées çà et là, autre dimension de cette «variation» qui caractérise le breton, comme du reste de nombreuses langues vivantes.

La matière est, en effet, illimitée. Nous savons d'expérience, ayant travaillé sur un seul de ces points (n° 081), combien il est difficile d'extrapoler sur ce qui se dit et ne se dit pas, ou se comprend mais ne se dit guère, ou guère plus... Il y a aussi la taille de certaines communes (pensons à Scaër ou Scrignac..., mais aussi Poullaouen), dont les deux extrémités peuvent être distantes d'une dizaine de kilomètres, davantage parfois qu'entre deux points ici notés.

Une remarque à ce propos : notre «breton de Poullaouen» (mais du *gorre Poul-*

laouen, la «Montagne») correspond assez souvent à celui des points contigus comme Plourac'h ou même Berrien (canton du Huelgoat), contigus ou presque, plutôt que celui noté, que nous associons à telle autre commune environnante, par exemple pour *homao*, *hon'z* (au lieu de *houmal*, *houn'z)*, tandis que la réalisation en CH [ʃ] est plutôt caractéristique de l'autre rive (occidentale) de l'Aulne, qui sépare la commune de Locmaria-Berrien ou Plouyé (canton du Huelgoat).

C'est ainsi que nous avons surtout entendu les formes en [ʒ] (ou J), plutôt qu'en [ʃ] (ou CH) dans les diverses formes *kijer* (chats), *puhats* (puits), *mitijen* (bonnes, servantes) ou *devejour(ien*, *-ez(ed)*... à côté d'un *devecher*, qui sonne plutôt comme typique de l'autre côté de l'eau, l'Aulne (*ar Ster Vras*, dit-on), laquelle enserre Poullaouen dans une grande boucle, séparant la commune de celles de Scrignac, Locmaria-Berrien, Plouyé, etc. De même pour *var* / *war ('n ugent)* : *var* nous semblait caractéristique de l'autre bord de l'Aulne, car nous entendons surtout *war,* comme dans tout le canton de Carhaix et des environs.

Une même hésitation se retrouve dans le traitement de S (voisé en [z] ou non), puisque l'on trouve tour à tour *zec'h*, *zehor* et le verbe ['se:he]... De même pour F évoluant en [v], aux confins donc de l'influence trégorroise. Concernant la longueur vocalique, on relève les exemples pertinents de *beg*, *deg* (*bék*, *dék* en dehors du Léon...).

Pour donner un élément de comparaison, sur les dix mille termes que nous avons recensés à Poullaouen, il y a une vingtaine d'années, de façon cumulative, on pouvait alors estimer le breton moyen des générations intermédiaires (nées de l'entre-deux-guerres) à cinq mille mots environ pour un bon locuteur, la connaissance plus ou moins active du breton pouvant descendre jusqu'au seuil d'environ mille mots, soit à peu près ce qu'on trouve dans ces cartes (variations comprises). Si l'on multiplie la population bretonnante (environ mille personnes à l'époque) par ces milliers de termes, on imagine la foison existante pour un seul de ces points étudiés !

Un autre élément est, chez une même personne cette fois, le «tempo» (étudié par W. Dressler notamment) qui fait qu'un même informateur pourra élider ou non certaines syllabes inaccentuées. On connaît, pour de nombreux points, des locuteurs natifs désormais capables de s'exprimer dans différents registres, notamment médiatiques (radio, télévision, rhétorique politique, etc.), à partir de leur parler spontané. Cela pourrait se vérifier ailleurs qu'en Poher, ce qui conduit à relativiser les divergences minimes entre points proches, lesquelles relèvent aussi du discours comme de la situation de communication.

La dimension lexicographique

L'intérêt lexicographique de certaines cartes est à souligner. Ainsi, pour champignon(s), par-delà la variation et pour ainsi dire l'exubérance des formes, on pourrait postuler que le champignon (non comestible – cf. *toadstool* en anglais, à côté de *mushroom*, du français... «mousseron») se dit *x* + *to(u)seg*, les formes *skabell touseg* (point 81), comme *kabell touseg* et *boned-*, *boued-*, *kraban-*, *skaon-*, *tok... to(u)seg* (cf. nos 178, 179 – points 40, 78, 87, 88, etc.) étant pratiquement interchangeables ou, en tout cas, accessibles à l'intercompréhension, alors que le champignon comestible (le «cèpe» disent les Basques espagnols) serait plutôt l'emprunt francisé (noté ici, par exemple, en Léon) *champignon(ou)*, tandis que le vannetais, même maritime, emploie concurremment *potironed*, sans compter l'intérêt des formes plurielles (carte n° 179) pour l'étude de la syntaxe du génitif au pluriel (cf. point n° 40 *bonedou touseged* / n° 81 *skabello touseg*... – et la controverse sur

le pluriel de *ano lec'h : anoiiou lec'h / anoiou lec'hiou...*).

À propos d'un autre exemple, «grenouille(s)» (nos 231-234), l'auteur admet que la question originellement posée ne tenait pas compte des deux espèces (comme dans le cas d'autres animaux qui ne se rencontrent pas partout : lézards et salamandres, ou pic épeiche et pivert, soit le *poker-koad* des Rostrenois, à côté de notre *kazeg-koad...*). Si *glesker* est le premier terme qui vient à l'esprit de l'informateur, il désigne la grenouille des haies (brune), alors qu'on dit bien *gousperou ar raned* des «vêpres» des grenouilles de mare (et *raniged / -iked)*, comme *gwele-raned* du frai de batraciens, sans compter le nom de lieu si courant Poull ranet / *Poull (ar) raned* (Goélo, Poher, etc.), *ran* étant par ailleurs plutôt compris comme (gros) têtard (alors que *penndolog* reste le terme précis, y compris au figuré : *un den penndolog*, personne ayant une grosse tête, au propre). Autant dire que la «science» traditionnelle des milieux populaires a parfois peu à voir avec les classifications typologiques des spécialistes actuels en zoologie !

Reste la question difficile, en matière d'atlas, de la cartographie de cette synonymie, c'est-à-dire des emplois quasi synonymes, quasi impossible à classer de façon exhaustive. Ainsi pour «bientôt» (terme à valeur déictique, mais polysémique à vrai dire), on dira bien en Poher soit *hebdale* – et *nep-dale*, *'nes dale (pell)* – au sens général (à terme), mais souvent *prestig* (et *peusprest*, *prest a-walc'h...*) dans un sens plus immédiat, tandis que l'usuel adverbe *damaik* (et variantes, cf. *bremaig)* s'emploie pour «tout à l'heure» (et variantes : «t'à l'heure»...), sans oublier *n'o ket pell* (d'ici peu...). Toutes ces formes se retrouvent effectivement ici, mais en « périphérie» du point considéré. Quant aux mots-outils, on retrouve entre le même point considéré et sa périphérie immédiate les variantes combinatoires de *ive(z)* que sont [e], [ə] et [je] (on entend aussi quelque chose comme «euh» [əʰ]...). À l'inverse, il serait aléatoire, à notre avis, de vouloir tracer des isoglosses entre les synonymes plus ou moins usuels pour la notion de «beaucoup» (étymologiquement bricolage de «beau coup» – *taol kaer* !) que sont *kalz*, et *ur bern, lod-kaer, un nebeud mat...* voire *e-leiz(h), lies (gwech...)*. Là encore (n° 39), une même forme excentrée que l'on retrouve à l'est (Locarn, n° 78) comme à l'ouest (Lannédern, n° 89), correspond à Poullaouen à un tempo plus affirmé ([kalᵊs]), qui s'entend aussi souvent dans la bouche de divers locuteurs (à l'instar de [falᵊx] pour *falc'h*, [falᵊs] pour *falz*, [kulᵊs] pour *koulz...*).

Faut-il y voir ici l'effacement d'une religion qui structurait traditionnellement certains emplois ? On ne retrouve pas toujours les nuances entre ciel météorologique et cieux, soit entre *(ru') an oabl* (ciel météorologique, comme l'anglais *sky*) et *neñv* [nẽw] (ex. *pardon an neñv*, pardon des cieux au Huelgoat, ou là de même *ru 'n neñv...*), ce dernier s'employant de fait assez souvent en Poher au figuré : *etre an neñv hag an douar...*

Sans doute faut-il faire la part de la mémoire, certains mots plus rares ne venant pas d'emblée à l'esprit des personnes interrogées. Ainsi trouve-t-on, toujours pour notre point préféré (081), *koumoul* pour nuages, mais au singulier *duadenn* (nuage noir – utilisé par Glenmor dans des chansons en breton), alors que le pluriel en *-où* d'un dérivé en *-adenn* est usuel, presque automatiquement, et que le singulatif *koumoulenn* n'est pas non plus inconnu ; sans doute est-ce qu'en la matière (de tels cumulus) on devise plus souvent de gros nuages noirs (*sac'hadou glaou, dixit* Jules Gros) que des autres, moins menaçants ! En Léon, on utilise de même *ar goabrenn : du eo ar goabrenn* (entendu à la télévision de la bouche de l'ancien député gaulliste Louis Goasduff, à propos de mai 1981 !).

Concernant le mot ferme, un terme usité s'il en est, c'est plutôt la forme de l'Arrée (*tie-*

gez) qui nous semble la plus employée, au sens des petites fermes des propriétaires-exploitants, devant *meridi*, variante de *mereri...* (sauf dans le *goueled*, riche bassin de l'Aulne qui connaît ce type d'exploitation et d'où était l'informateur), alors que le terme plus carhaisien (voire vannetais) *plas* n'est pas inconnu. Le pluriel *feurmou* (on dit également *feurmachou)* atteste bien l'usage de *feurm* (cf. *lizher-feurm*, *ti-feurm*, *feurmi...*), à côté du vocable *merour(ien)*, qui désignait sans doute un type d'exploitant de type métayer.

Quelques autres remarques rapides montreront la richesse de l'ouvrage. Nous y avons trouvé des termes ou des formes que nous ignorions et que nous espérons intégrer dans les éditions futures de nos dictionnaires. Je dois faire un petit *mea culpa* : la prononciation du terme *pelestr* n'est donnée qu'en vannetais dans mon dictionnaire, car je ne connaissais pas l'emploi attesté aux points 82 et 86 (Motreff) - [pels] et [pelᵊs], au sens de saloir (à côté de *bailh (kig)*, *penton (kig)*, *pod-pri*, *pod-krè / -grès...*, tous connus, mais qui peuvent désigner diverses sortes d'ustensiles, selon les endroits et les périodes, comme dans le cas de ce *zaliner*), *chern*, variante de *charnell* pour charnier en Léon, etc., signifiant ici la traditionnelle «maie» – huche à pétrir, etc. – (à côté du terme *karnel,* ossuaire)...

La forme *labous bihan* pour un poussin est intéressante, à côté de l'habituel *lapous* (Lapous est commun comme nom de famille). On remarque aussi l'emploi de *balaenn* (peut-être plutôt balai de genêt, plus archaïque, et cf. *taol balaenn* au figuré), à côté de l'habituel *skubel(l)enn* (et presque *skuber'nn*), que l'on trouve effectivement au pluriel (*skubellennou*). Si le mot usuel pour lourd est bien *pounner* (comme noté au point 81), l'emprunt français *lourt* (noté plus à l'est) s'emploie au figuré : *ar fezanted zo lourt da nijal...* Un détail : le terme pour gamin (ici *toupard)* nous paraît plutôt idiolectique, à côté des termes plus courants, dérivés de *krenn* «moyen», que sont *krennard* (cf. dérivés *krennardenn*, *krennardez*, et *krennbaotr*, *krennblac'h*, voire *krennzen...*) ou, dans le *gorre Poullaouen*, l'emblématique *kampiard* (garnement), mais au féminin plutôt *kañfantenn*, sans compter aussi l'interdialectal *mous...* Mais ne faisons pas la fine bouche : bien souvent, la forme que nous eussions songé trouver au point en question se retrouve plus loin, soit en notes (variation), soit assez souvent dans la forme plurielle, heureusement notée, parfois dans une autre occurrence (comme *gaor*, chèvre, dont on trouve un synonyme au pluriel *bouchou* – il nous semblait, quant à nous, que *bouch(ou)* désignait une chèvre sans cornes, à côté du pluriel *geor*, bien attesté et même plus usuel).

On pourrait multiplier à l'infini les exemples, qui disent bien la richesse foisonnante de ce *Nouvel Atlas*, richesse qui apparaît de façon explicite dans les caractéristiques que nous avons détaillées plus haut, mais aussi richesse implicite comme nous venons de le suggérer.

Au total, il s'agit donc d'une excellente photographie du breton en usage, un usage parfois passif d'ailleurs. Où l'on remarque toutefois que, globalement, l'usage spontané ne paraît guère être différent depuis près d'un siècle (époque des premières notations de P. Le Roux avant la Première Guerre, il y a près d'un siècle donc), ce qui relativise les discours divers sur les *terminal speakers*.

Prolongements possibles

Quant aux prolongements, on imagine qu'il pourraient être de plusieurs sortes, d'abord grâce au traitement informatisé de la parole (nous avons évoqué avec l'auteur l'intégration d'éléments du dictionnaire dans la synthèse vocale du breton, réalisée par les informaticiens trégorrois de notre groupe de

recherche), mais nous n'en sommes pas – hélas ! – pour l'instant, à ce degré de précision dialectale ; on peut également aisément imaginer des monographies du breton de tel ou tel lieu, par exemple de zones sensibles, comme le Goélo oriental (région de Plouha – cf. Pléguien, puis Lanloup...) ou des communes de l'est vannetais, ou encore les îles. À Batz-sur-Mer, où le breton a disparu, le conservateur du musée, Gildas Buron, s'emploie à recueillir ce qu'a été le parler breton si typique de cette enclave du pays nantais des marais salants, à partir de sources multiples, le public se montrant très intéressé.

Car, même si la pratique populaire tend à s'effacer ici ou là, comme un peu partout à terme, selon les prévisionnistes actuels (et avec le degré de fiabilité qu'on accorde à d'autres prévisionnistes ?), le breton spontané que cartographie cet atlas restera une référence obligée, moins peut-être pour l'enseignement (plus ou moins standardisé désormais) ou même les médias (tributaires de leur néo-public), que pour la création, le breton de la poésie chantée (*kan ha diskan* de *fest-noz*, *gwerz*...), comme sans doute du théâtre, etc., demandant un tel enracinement, à l'instar des chanteurs comme Y.-F. Kemener et d'autres. Ainsi peut-on dire que ce *Nouvel Atlas* est aussi un travail d'avenir pour de nouvelles générations à la recherche d'enracinement, sinon de racines plus ou moins liées à un sol (ou territoire).

Ainsi, pour paraphraser un bon mot, chute d'une piécette de *Nest David*, Ernest David (ancien maire de Tréogan et conseiller général de Maël-Carhaix après-guerre), cité par le député-maire Félix Leyzour lors de notre récent colloque de Callac sur le théâtre en breton, le *paour-kaezh brezhoneg* (comme disait le grammairien Kervella) pourrait s'exclamer, devant les sollicitations de tant d'«amis» qui lui veulent tous tant de bien, mais parlent de sa dépouille autant que de son héritage : *gorteit un tamm, 'h an da wisko ma bragou ha d'ont d'ar vered ma-hun'* (attendez un peu que je m'habille pour aller au cimetière tout seul). Comme le vieil oncle, il était toujours vivant, malgré les apparences ! C'est tout le malheur que nous souhaitons au breton armoricain.

Francis Favereau

Michel PRIZIAC. *Dictionnaire toponymique de Centre-Ouest-Bretagne*. Grâces-Guingamp, 2000, 2 tomes, tome 1, 349 p., et tome 2, 254 p.

Qui n'a rêvé, en observant les multiples panneaux de signalisation à l'entrée des chemins vicinaux, de décrypter la signification réelle de tous ces noms de hameaux ? Avec son *Dictionnaire toponymique de Centre-Ouest-Bretagne*, Michel Priziac affirme nous apporter les explications pour neuf mille toponymes de cent treize communes de la Bretagne intérieure regroupées dans le GALCOB et situées dans les trois départements bretonnants. Il admet toutefois qu'une cinquantaine d'entre eux reste pour lui énigmatiques. Peut-on mieux faire quand on atteint un résultat à plus de 99,5 % ?

L'ouvrage se présente en deux volumes. Le premier explique les toponymes en adoptant un ordre alphabétique. Le second est exclusivement réservé aux toponymes en «ker» et à l'explication des noms des 113 communes. L'auteur, s'appuyant sur les trois ouvrages de la *Nomenclature des écarts, hameaux et lieux-dits* des trois départements publiés par l'INSEE à partir du recensement de 1982, en a fait un ordre alphabétique unique ignorant les limites communales et départementales.

Dans son avant-propos, l'auteur présente ainsi ses excuses à ses lecteurs : «Malgré le très grand soin apporté aux classements et aux recherches, il n'est pas exclu que tel ou tel hameau ait pu être attribué, par

erreur, à une autre commune ou que, dans la signification des toponymes, quelques interprétations incertaines aient pu apparaître, par défaut de sources anciennes ou d'informations locales précises.» Un tel travail qui prétend assurer la sauvegarde de notre patrimoine toponymique peut-il vraiment se passer d'une vérification minutieuse avant publication ? Doit-on imputer à l'éditeur l'absence d'explications pour tous les toponymes situés alphabétiquement entre Bellevue et ... Botbalan ? Comment expliquer qu'il manque dans ce dictionnaire trente-trois des cent quatre toponymes de la commune de Lanvénégen ? Peut-on admettre aussi facilement que le nom d'un village bien situé par l'INSEE dans une commune se retrouve affecté à une autre commune ?

La tâche de l'auteur était ambitieuse. Personne ne pourra apporter dans un délai bref la critique totale des explications de ces neuf mille toponymes. Un tel travail de critique passe par une recherche approfondie qui nécessite un travail encore plus intense que celui de la proposition d'explications sommaires. Nous nous contenterons ici de faire les observations sur la méthode et nous apporterons notre évaluation des explications données aux toponymes pour lesquelles nous disposons de formes anciennes pour les communes de la Cornouaille morbihannaise.

Le choix de l'ordre alphabétique présente pour l'auteur des avantages non négligeables car il lui permet de fournir une seule et même explication pour les huit Kerriou et les cinq Keriou qui deviennent tous «le village à Riou», et les quinze Kergonan, «village à Conan», et tant pis pour les villages qui étaient Kerhizriou et Kerhelgonan au XV^e^ siècle !

L'auteur prétend situer ses toponymes dans leur cadre géographique. Le choix de l'ordre alphabétique induit une rupture totale avec ce cadre. L'auteur se contente alors de resituer, avec de nombreuses erreurs, les villages dans leur commune mais il oublie de confronter ses explications avec une observation minutieuse du site et de la situation de ces villages sur une carte au 1/25 000. Une telle observation aurait permis d'éviter de grossières erreurs d'explications[1].

Ce choix ne permet pas de situer les toponymes dans leur cadre historique. On ne trouve presque aucune référence aux seigneurs fonciers dont les noms apparaissent ou transparaissent encore dans les noms de certains manoirs, moulins, bois et villages. Ici l'imagination de l'auteur supplée au travail de recherche historique et permet des spéculations séduisantes mais le plus souvent inexactes[2].

Ce choix aboutit à faire l'impasse sur l'organisation du territoire des anciennes paroisses en «treff», parcelles, frairies, alors que l'auteur prétend situer les hameaux dans leur cadre «ethnologique». Cette impasse entraîne l'auteur dans des explications acro-

---

1 Kerploménec : «S'appliquant à un lieu pierreux, le mot br. *maeneg* est précisé de l'adjectif *plom*, droit, d'aplomb. Il s'applique à une paroi rocheuse verticale. *Ker ar blom vaeneg* : le village de la paroi rocheuse verticale.» Il faudrait pouvoir observer cette paroi sur la carte ... et sur le terrain à Langonnet !

Penangué : «Ce toponyme décrit le village par rapport à la localité dénommée Nancq.» Près de trois kilomètres séparent ces deux villages de Guiscriff !

Kerdrehuern : «Le composant de *ker* se compose de *tre*, variante de *traon*, bas, vallée, et d'une forme **vannetaise** de *guern*, marais. *Ker tre ar vern* : le village du bas du marais. Ce village de Gourin, en **Cornouaille**, nommé Knechdrevezen en 1542, est sur le sommet d'une colline et porte sur la carte au 1/25 000 le nom de nomme Kerdrehuen !

2 Moulin du Mur : «Ce toponyme français est dit *Vilin ar Voger* en breton. *Mur* doit plutôt s'interpréter au sens de muraille, de ruine.» Les moulins du Mur et Coet-an-Mur, au Faouët, appartenaient encore en 1540 à Marie de Tromelin, dame de Livinot, fille et héritière de Marguerite **du Mur** !

batiques qu'une connaissance de cette organisation lui aurait épargnées[3].

Les multiples exemples d'approximation gâchent cet immense travail. Pour avoir négligé d'aller rechercher les formes anciennes des toponymes, l'auteur pratique une démarche peu rigoureuse qui consiste à partir du nom actuel pour proposer une seule explication linguistique antérieure, sans l'étayer d'arguments solides. Il est facile de retrouver l'embouchure d'un fleuve quand on le descend à partir de sa source. Dans combien d'affluents secondaires ne risque-t-on de s'enliser quand on entreprend la démarche inverse ? De même l'évolution d'un toponyme observé dans les manuscrits anciens est le plus souvent prévisible pour un linguiste averti, mais aucun d'entre eux ne se risque dans la démarche inverse. Les documents anciens sont assez nombreux et doivent permettre d'éviter de se livrer à une telle démarche. En l'absence de documents antérieurs au breton moderne, c'est-à-dire d'avant le début du XVII[e] siècle, la prudence doit être la règle en toponymie.

L'adoption de l'ordre alphabétique, l'absence d'observation de la topographie et surtout le refus de la démarche historique ne pouvaient aboutir qu'à un résultat décevant. Les résultats de nos recherches portant sur les sept communes de la Cornouaille morbihannaise aboutissent à trouver 40 % d'explications erronées pour les toponymes dont nous disposons de formes antérieures à 1600, sans compter une proportion non négligeable d'explications approximatives.

[3] Kerhuel Conaour : «Le nom Conaour détermine Kerhuel. Conaour pourrait provenir de *coat an Naour*, le bois à Le Naour. Kerhuel Conaour : Le Kerhuel de Conaour». Ce village se situe dans le **«treff Conmour»**, une des parcelles de Gourin en 1466.

	Toponymes avant 1600	oubliés	expliqués	Explications erronées	
Le Faouët	60	4	56	24	42,86 %
Gourin	120	6	114	40	35,08 %
Guiscriff	123	8	115	46	40,00 %
Langonnet	89	3	86	36	41,86 %
Lanvénégen	64	10	54	25	46,29 %
Roudouallec	34	4	30	11	36,66 %
Le Saint	60	4	56	25	44,64 %
	550	39	511	207	40,50 %

Estimation des toponymes du *Dictionnaire toponymique du Centre-Ouest Bretagne* à partir des formes écrites relevées du XII[e] au XVI[e] siècle, et de nos observations topographiques.

Pierre Hollocou

Youenn GWERNIG, Ronan HUON, Vefa DE BELLAING, Per DENEZ, Roparz HEMON et *al. Danevelloù divyezhek = Nouvelles bilingues*. [Le Relecq-Kerhuon], Al Liamm-An Here, 2001, 287 p.

La littérature bretonne est-elle touchée par la mode du bilinguisme ? Il faut le croire, puisque coup sur coup paraissent, chez deux éditeurs différents, deux livres proposant le texte breton original avec une traduction française en regard. Assez peu nombreux ont été jusqu'à présent les auteurs de langue bretonne qui ont ainsi pratiqué délibérément le bilinguisme : au XX^e^ siècle, on citera surtout Tanguy Malmanche et Pierre-Jakez Hélias qui, l'un comme l'autre, considéraient la version française de leurs écrits comme étant, autant que la version bretonne, «l'expression de [leur] œuvre directe et immédiate». Mais alors qu'Hélias a tenu à publier toute sa poésie en version bilingue, Malmanche avait considéré une semblable édition de *La vie de Salaün qu'ils nommèrent le fou* comme étant «sans utilité», sous prétexte qu'on «ne lit pas une œuvre dans deux langues à la fois». Signalons le cas particulier de Youenn Gwernig qui, en 1997, a publié un recueil de poèmes bilingues, *Un dornad plu*, mais en version... breton-anglais (alors que les éditions précédentes étaient trilingues, avec le français en sus) : il se justifie en disant que «de plus en plus de gens lisent l'anglais en ce pays et ailleurs», tout en affirmant qu'il «n'éprouve que de l'amour pour le français, c'est évident».

Le propos des éditions Al Liamm-An Here, en publiant huit nouvelles bretonnes avec leur traduction française, est différent. Le public ciblé est directement celui des apprenants, c'est-à-dire des néo-bretonnants ayant une ou deux années d'études à leur actif et qui souhaitent lire des textes en breton sans avoir à faire «de fastidieuses recherches dans un dictionnaire». L'objectif est donc clairement pédagogique. Mais c'est complètement raté.

La traduction française de ces nouvelles est en effet invraisemblable. On peut supposer que les traducteurs connaissent le breton. En tout cas, ils massacrent allègrement le français. On se contentera de quelques échantillons. Page 10 : «Ce serait bien d'emmener les enfants avec moi». Page 92 : «C'est ainsi que s'acheva nos vacances à deux» (*sic*). Page 162 : «Elle portait de beaux atours, de ceux que l'on ne voit pas tous les jours sur la peau de chaque fille coquette». Page 166 : «Il l'avait priée de prendre ses échasses pour s'en aller». Ainsi que : «Ils étaient bien reçus par lui». Page 210 : «Si j'obtiens la bourse que j'ai demandée. – J'espère qu'elle le sera» (au lieu de : j'espère que vous l'aurez). Très souvent, la traduction se veut si littérale et cherche tant à coller au breton qu'elle en devient illisible ou incompréhensible : c'est flagrant en particulier dans la nouvelle «Un diaoul a bistig», dont le titre lui-même, tel qu'il est rendu en français – «Un diable d'élancement» – ne veut pas dire grand-chose.

Les nouvelles qui figurent dans ce recueil sont-elles au moins représentatives de la littérature bretonne ? Difficile à dire. Les noms de Youenn Gwernig ou de Ronan Huon sont bien connus. Les textes de Per Denez et Roparz Hemon traitent l'un et l'autre de la période de la dernière guerre. Dans «Angelot de ma vie», Denez trace un portrait peu flatteur des résistants et de leurs méthodes expéditives au moment de la Libération, comme s'ils ne valaient pas mieux que ceux contre qui ils prétendaient lutter : pour ce récit il s'est inspiré, a-t-il précisé par la suite, d'un événement relaté dans une biographie de F. Mitterrand. Pour Hemon, «L'envahisseur», ce n'est apparemment pas l'armée allemande qui déferle vers la Bretagne en 1940, mais un pauvre soldat français (breton d'ailleurs en l'occurrence) : égaré, il squatte une maison que ses habitants viennent de quitter près de Laval pour prendre le chemin de l'exode. S'agit-il de la

transposition littéraire de représentations que l'on rencontre dans certains milieux de l'Emsav concernant la Deuxième Guerre mondiale ?

Les éditions An Here ont décidé d'elles-mêmes de retirer de la vente le livre *Nouvelles bilingues*, après y avoir remarqué, «trop tard malheureusement, quelques erreurs inadmissibles» et annoncent une réimpression. La première édition devient du même coup une pièce rare et étonnante de bibliophilie.

Fañch Broudic

Jakès KERRIEN. *Ar Roc'h Toull = La Roche Percée*. Présentation du texte, notes et traduction par Fañch Morvannou. Brest, éd. Armorica, 2000, 119 p.

Parmi les écrivains de langue bretonne, il en est qui ont peu produit, dont la notoriété est forte cependant. Il en est ainsi de Jakez Kerrien (1900-1992), homme d'un seul livre, en l'occurrence un petit roman paru sous le titre de *Ar Roh Toull* (La Roche Percée), du nom d'une grotte située sur le territoire de la commune de Guiclan. Contrairement à ce que l'on croyait, ce n'est pas *Gwalarn* qui l'édite pour la première fois en 1926 : il était déjà paru sous forme de feuilleton quelques mois plus tôt, dans l'hebdomadaire *Le Courrier du Finistère*.

Originaire de Saint-Thégonnec, J. Kerrien fut le condisciple de Jakez Riou et Youenn Drezen en Espagne, avant la guerre de 1914-1918. C'est à Rome qu'en 1924 ce futur prêtre et professeur de philosophie rédige cette œuvre, dont l'action se passe dans la fameuse grotte. Fañch Morvannou présente Ar *Roh Toull* comme «un écrit très original» et comme «un coup de maître», mêlant humour, ironie et fantastique. La nouvelle publication qu'il en réalise (la cinquième, ce qui n'est pas si mal) se présente comme une édition scientifique. Elle est effectivement la reproduction, avec quelques corrections et un léger appareil critique, de l'édition *Gwalarn*, y compris sur le plan orthographique : on y retrouve donc le bon vieux KLT tel qu'il était.

L'introduction est bien venue, mais la traduction n'est pas absolument convaincante. Elle satisfera tous ceux qui avaient entendu parler de ce roman de réputation et ne pouvaient y avoir accès parce qu'ils ignorent le breton. Mais le traducteur, excellent bretonnant s'il en est, n'a pas toujours restitué le mot juste en français. Il a souvent fait preuve d'originalité, puisqu'il pousse le souci d'exactitude jusqu'à fournir en note des précisions «littérales» lorsqu'il pense s'être éloigné du texte breton. Mais que penser par exemple de ces «cimetières souterrains» qui ne peuvent être que des catacombes (p. 7), ou des phrases suivantes, prises au hasard : «Ma voix fit retour vers moi» (p. 7), ou bien «Quand quelqu'un passait qui avait du mal à ne pas perdre la charge qu'il avait sur le dos...» (p. 91) ?

Il est vrai que traduire est une tâche bien complexe, comme l'expose Jean-René Ladmiral dans ses *Théorèmes pour la traduction*. Lui-même critique radical de la position littéraliste, il estime qu'il y a deux façons fondamentales de traduire : l'une qui privilégie la langue-source et qui s'attache au signifiant de la langue ; l'autre qui met en œuvre les moyens propres à la langue-cible, en mettant l'accent sur le sens de la parole ou du discours. On attendra avec d'autant plus d'intérêt l'anthologie en quatre volumes de la littérature bretonne contemporaine que doit bientôt faire paraître Francis Favereau et dont il a prévu la publication tant en breton qu'en traduction française.

Fañch Boudic

Yves Le Manach. *Le «fritisme». Un mythe national belge. Bro groz* (sic) *ma zadou ! La frite est bretonne*. Quimperlé, La Digitale, 1998, 8 p.

Irrésistible. L'auteur observe comment la frite est mise à contribution dans l'élaboration de la mythologie nationale de... la Belgique (comme ailleurs la langue, la religion, le sport...) : «La frite belge, en niant l'existence de contradictions linguistiques ou sociales, nous tient le discours de l'idéologie nationale.» Or, la recette des frites n'aurait pas été codifiée en Belgique, mais en Bretagne dès 1749 !

Yves Le Manach pointe la contradiction là où on ne l'attend pas. Né à Paris, mais de patronyme évidemment breton et ayant passé son enfance en Bretagne, il s'est expatrié à Bruxelles après mai 1968. Dans ce bref essai de tonalité libertaire, il veut démonter le fritisme, considéré comme «l'idéologie nationale belge».

Le sous-titre breton en couverture comporte une erreur typographique (involontaire ?), mais qui fera sourire ou hurler suivant le cas. Ce n'est évidemment pas la même chose de dire «Le grossier pays de mes ancêtres» que... «Le vieux pays de mes pères» ! Cependant, la transcription du titre de «l'hymne national breton» figure correctement en page 8.

Fañch Broudic

Littérature bretonne de langue française

Marie-Anne Couderc. *Bécassine inconnue*. Paris, C.N.R.S. Editions, 2000, 24 x 16 cm, 306 p., ill.

Bécassine sera bientôt centenaire, et voici le livre qui voudrait la réhabiliter. Chacun connaît le look, tant physique que vestimentaire, de cette caricature de Bretonne réputée pour sa balourdise, d'autant que l'on en trouve toujours dans le commerce des rééditions modernisées, ainsi que des poupées ou des pin's à son effigie. Fin 2001, un dessin animé vient même d'être consacré à celle qui est identifiée comme étant «la fameuse héroïne bretonne».

Chacun connaît aussi, tout au moins de réputation, les vingt-sept albums publiés de 1913 à 1950 sous la double signature de Caumery (pseudonyme de Maurice Languereau) pour le scénario, et de Joseph-Porphyre Pinchon pour l'illustration. On n'ignore même pas que les aventures de Bécassine ont d'abord été publiées dans *La Semaine de Suzette*, considérée comme «le journal des petites filles bien élevées», lequel respectait autant la différence culturelle entre les sexes que la hiérarchie sociale et familiale – c'est tout dire.

Ce que nous apprend Marie-Anne Couderc, c'est que Bécassine a été conçue par hasard, le 2 février 1905. Le premier numéro de *La Semaine de Suzette* était bouclé, à l'exception d'une page blanche qui restait à remplir : la rédactrice en chef, cherchant un «bouche-trou», a l'idée de conter une récente bévue de sa bonne, laquelle était précisément d'origine bretonne. L'histoire plaît, on en redemande, et «la jeune Bécassine devient très rapidement un des piliers du journal : [elle] amuse, attire, fait vendre et se vendra bien elle-même» dès qu'elle sera publiée en albums.

Aujourd'hui, Bécassine ne peut plus rivaliser avec Cotton Kid ni même Gaston La Gaffe. Selon M.-A. Couderc, elle reste un nom ainsi qu'une silhouette, qui suscitent aussitôt «la triple image déprimante et figée de la paysanne ignorante, de la provinciale un peu niaise, de la domestique bornée». «Ses créateurs l'ont voulue sotte, irrémédiablement bête, insondablement stupide», et de ce point de vue c'est plutôt réussi. Mais peut-on malgré tout prétendre, comme l'auteur de cette étude, que Bécassine est un garçon manqué ? Que deux traits fondamentaux caractérisent son personnage, «son inépuisable chaleur humaine et son inaltérable vitalité» ? Qu'elle est un témoin «remarquable» de la vie française de son temps ?

M.-A. Couderc a lu et disséqué tout Bécassine. Sa thèse, inattendue de ce point de vue, est qu'elle n'incarne pas du tout «un personnage figé dans le temps, symbole sclérosé des vieilles valeurs et des modes de vie d'antan». Elle montre bien comment le personnage a évolué des premières planches aux albums et d'un album à l'autre, et comment sa gaucherie congénitale est rattrapée par la modernité, Bécassine faisant (presque) aussi bien que Tintin, utilisant les moyens de transport les plus modernes de l'époque, voyageant chez les Turcs, parmi les Indiens d'Amérique, etc. Il nous faut donc abandonner clichés et stéréotypes : Bécassine ne serait pas celle que nous croyions...

D'ailleurs M.-A. Couderc a pensé à tout, se demandant si le Q.I. de Bécassine est quantifiable et si elle est une «vraie» femme, autrement dit : possède-t-elle une sexualité ? Réponse prudente de l'analyste : c'est «un personnage féminin, conçu par un homme pour répondre à certains besoins masculins, calmer certaines craintes»...

Bécassine est-elle du moins toujours Bretonne ? Incontestablement, puisqu'elle s'appelle Anaïck Labornez de son vrai nom, le «z» final n'étant là, selon M.-A. Couderc, que pour ajouter «une touche bretonnante» à un patronyme en lui-même peu flatteur. On connaît ses parents, son cousinage et son voisinage en pays breton, sa commune d'origine de Clocher-les-Bécasses. Caumery en rajoute à chaque fois pour renforcer la débilité de son héroïne, dont il fait une «marionette sans besoins et sans désirs» : alors qu'à sa naissance elle est pourvue d'un tout petit nez, sa caractéristique principale dans la B.D. sera de n'avoir pas de bouche.

M.-A. Couderc observe que «comme toutes les petites filles de sa province, il y a bien des chances pour que Bécassine ait parlé breton en famille» et qu'elle n'ait appris le français qu'à l'école. C'est plausible, puisqu'elle lâche des «Ma Doué» de temps à autre. Mais venant de Clocher-les-Bécasses (qui n'est guère un toponyme bas-breton, c'est le moins qu'on puisse dire – mais les noms de personnes ou de lieux imaginés par Caumery ne témoignent généralement pas d'une très grande finesse) et employant par ailleurs la première personne du pluriel au lieu du singulier après «je», elle aurait pu tout aussi bien parler le gallo. Caumery en tout cas ne s'embarrasse pas de telles subtilités sociolinguistiques, même si de son temps et dès 1925 le linguiste Albert Dauzat réalise ses premières enquêtes concernant les usages respectifs du breton et du français en Bretagne.

Ce qui transparaît plutôt dans la B.D., c'est une sorte d'identification entre la bretonnité de Bécassine et ses origines paysannes : elle est bretonne et provinciale, donc paysanne, et du coup s'exprime comme les provinciaux et comme les paysans, c'est-à-dire d'une manière non conforme à la norme (celle du français, cela va de soi). Sur ces registres-là, l'étude de M.-A. Couderc est bien lacunaire : alors que, sur la base d'une documentation minutieuse, elle multiplie les angles et fouille la personnalité de Bécassine sous toutes ses facettes, elle ne propose

aucune analyse de l'image véhiculée au sujet des Bretons (ni au sujet des paysans, ni des «provinciaux») dans les B.D. de Caumery et Pinchon, ce qui est tout à fait incompréhensible quelle que soit la discipline dont on se réclame. Après tout, on a bien parlé à propos de Bécassine de racisme antibreton, et cela aurait à tout le moins mérité quelque développement.

On en apprend un peu plus, fort heureusement, sur les convictions personnelles et les préjugés sociaux de Maurice Langereau-Caumery. Il apparaît d'un album à l'autre qu'il n'apprécie ni les Boches ni les Arabes et craint beaucoup les bolcheviques. Il n'hésite pas à faire de Bécassine son porte-parole, quand elle répartit la société en deux mondes bien distincts, d'une part les maîtres, irréprochables, cela va de soi – autrement dit «la bonne société» –, d'autre part tout le reste de la population, qui ne cherche qu'à transgresser les limites du bon ordre des choses : les paysans abandonnent leurs fermes et leurs traditions, les ouvriers et les fonctionnaires ne remplissent plus leurs obligations... N'oublions pas que Langereau-Caumery écrivait malgré tout pour de jeunes lectrices !

M.-A. Couderc trouve pourtant des excuses à ce grand bourgeois conservateur qui, selon elle, «amuse et s'amuse beaucoup plus qu'il n'endoctrine et convainc». Quant au dessinateur Pinchon, son trait est considéré comme «spirituel». Reconnaissant que la série des Bécassine est désormais un peu desservie «par la fuite du temps», M.-A. Couderc veut cependant nous faire croire que nous sommes en présence d'une «œuvre littéraire remarquable et unique dans son genre», toute remplie de tendresse pour les gens et les choses de la vie. Cette tentative de réhabilitation convaincra-t-elle, surtout ici en Bretagne ?

Fañch Broudic

Fañch MORVANNOU. *Armand Robin. O klask roudoù Armand Robin...* Brest, éd. Armorica, 2001, 20 x 14, 117 p., ill.

Qu'est-ce qui a tué Armand Robin ? Étant donné les circonstances suspectes dans lesquelles il a rendu l'âme, j'ai, juste à temps, évité un autre interrogatif. De toute manière, il n'est pas besoin de beaucoup chercher pour deviner que les coupables sont nombreux et tous apparemment innocents, comme toujours : la société paysanne de son enfance, l'école (au sens large, incluant les années à «Campostal», chez les religieux, les études supérieures, le jury d'entrée à «Normale sup», ou celui de l'agrégation...), le milieu littéraire parisien, etc., sans oublier A. Robin lui-même, l'excès de travail (nocturne), et d'alcool peut-être, sans doute.

Si vous voulez suivre l'enquête minutieuse de F. Morvannou tout au long des sentiers et des saisons de la vie du poète, ne manquez pas *O klask roudoù Armand Robin*. Vous l'y verrez tordre le cou à quelques contrevérités, renvoyer dans les cordes quelques pédants bruyants, mais surtout tenter de cerner la personnalité complexe et douloureuse d'un homme qui mériterait d'être plus connu (cela vient, doucement), parce que c'était un pur, un entier, incapable de marcher avec des œillères comme de distribuer des œillades à fins promotionnelles.

Au bout de l'ouvrage, on se demande si ce qui a miné A. Robin n'est pas ce complexe du colonisé, celui qui, paraît-il, a disparu comme par enchantement depuis que la télé parle breton par satellite. Mais A. Robin n'a pas connu ces jours bénis. La seule «immersion» qui le concerne, c'est l'immersion dans un sentiment de culpabilité et d'infériorité quasi génétique, qui pousse vers une certaine aliénation consciente. Ce n'est pas pour rien qu'A. Robin parle sans arrêt de «ma vie sans moi». Mais cette prise de conscience crucifie Armand, parce que, au rebours de la vaste

majorité des bretonnants illettrés ou lettrés de son temps, il ne se résout pas au massacre. Pendant des années, il va donc écouter dans le chinois du VII[e] siècle, ou dans le tchérémisse des prairies, des échos de la langue bretonne interdite. Là où ses compatriotes s'aplatissent, écrasés par le rouleau compresseur de la prétendue nécessité économique, lui se révolte.

Hélas, pour donner voix à sa jacquerie intime, il lui faut passer par les fourches du français, et par le monde de la littérature française, c'est-à-dire parisienne. C'est un monde précieux et pharisien dans lequel il se déhanche et crie comme un albatros à terre (voir dans *Poésie sans passeport*, Rennes, éditions Ubacs, 1990, l'introduction de Françoise Morvan, en particulier les pages 27-30). Armand Robin, en état de non-langue, de non-vie, n'aperçoit qu'une solution, et le dit, à de nombreuses reprises : «J'ai perçu maintes fois de la façon la plus forte que je me traduisais en des poèmes déjà écrits en des langues étrangères» (dans *Poésie sans passeport*, *op. cit.*, p. 37), ou encore : «À cent autres vies, je mêle ma vie sans moi» (*ibid.*, p. 46).

C'est un traitement bien propre à aggraver le mal. Assimiler quelques langues, comme distraction, ouverture et thérapeutique, c'est une idée, et bien d'autres Bretons l'ont fait. Mais utiliser les langues (par poésie interposée, qui plus est) comme fuite permanente et existentielle vers un ailleurs ou l'on serait (heureux ?), c'est une impasse, un golgotha.

Il est dommage qu'au lieu de chercher aide dans l'alcool (*ibid.*, p. 74-75), A. Robin ne se soit que trop rarement laissé aller à l'ironie (dans le même ouvrage, p. 86, dans un passage traitant de la Révolution française, ou, p. 97-98, dans une pique anti-Aragon). À ces moments-là, il quitte paradoxalement le ton assez sorbonnal des commentaires dont il accompagne ses traductions. On regrette, plus que lui, peut-être, qu'il ait échoué à l'agrégation. Reçu, il aurait pu tourner la page, les comptes presque réglés avec ses origines. S'il avait pu se forger sa propre voie (voix) poétique, ce qu'il ne fait que partiellement, tout en prenant la vie (ses «ennemis», et surtout ses anciens «amis») avec les pincettes de l'humour, il aurait peut-être survécu.

Même hallebardé de langues, A. Robin est mal armé pour son combat à mort, son tournoi quotidien. Et tant pis pour lui s'il a pour amis (éphémères) quelques renards libertaires. Il ne sait échapper, comme eux, aux loups de la réalité, ceux qui, carrossés d'une ambition toute comptable (la seule qui vaille aux yeux du monde), passent par pertes et profits la blanche effraie exorbitée qui se perd dans l'éclat meurtrier des phares, ou le hérisson têtu et ridicule auquel il ne sert à rien de se mettre en boule.

Jean-Yves Plourin

Jean-Luc LE CAM (éd.). *Hélias et les siens – Helias hag e dud*. Actes du colloque de Quimper (Pôle universitaire Pierre-Jakez Hélias de l'université de Bretagne occidentale), 22-23 septembre 2000. *Kreiz*, n° 15, 2001, 258 p.

Les nouveaux bâtiments du centre universitaire de Quimper, annexe de l'université de Bretagne occidentale de Brest, ont ouvert leurs portes en janvier 1996. Regroupant des filières des facultés des lettres et sciences sociales, de droit et sciences économiques, ainsi qu'un IUP scientifique, ils ont reçu la dénomination de Pôle universitaire Pierre-Jakez Hélias. À l'occasion de leur inauguration, le Centre de recherche bretonne et celtique et le Pôle universitaire de Quimper ont organisé un colloque autour de l'œuvre de Pierre-Jakez Hélias, dont le nom a été choisi pour les désigner. Nul plus que lui, en effet, ne méritait cet honneur. Natif de Pouldreuzic,

il a suivi ses études secondaires à Quimper, et c'est dans l'école normale de cette ville qu'il a enseigné la plus grande partie de sa vie, tout en étant chargé de cours à l'annexe universitaire.

Le volume se divise en cinq parties. *L'empreinte du pays bigouden* comprend quatre contributions. Les trois premières (Martine Segalen, Jean-François Simon, Marie-Armelle Barbier-Le Déroff) sont des regards d'ethnologues sur l'œuvre d'Hélias : qu'il s'agisse de la vision de la femme, du paysage minéral constitué par les murets de pierres sèches de la baie d'Audierne ou des habiletés du corps, les trois chercheurs soulignent le décalage qui règne entre la vision littéraire personnelle de l'auteur et la réalité vue à travers un prisme proprement scientifique. Ou comment un écrivain transcende le réel et l'adapte à sa vision du monde. La contribution de Gilles Goyat est un bilan sur la tradition musicale dans le pays bigouden. Loin de constituer une entité fermée sur elle-même, cette région, dont Hélias a été l'un des principaux «inventeurs», est moins originale que le veut une tradition récente, en tout cas dans le domaine musical. «Aussi est-il permis de se demander, écrit Gilles Goyat dans sa conclusion, s'il est judicieux de vouloir corseter par des limites précises, ici celles du costume, un fait aussi fluctuant que la connaissance des chansons traditionnelles.»

La deuxième partie, *L'empreinte de la formation et les engagements*, comprend trois contributions. Stéphanie Balembois trace un parallèle entre la vision du monde de l'enfance de deux enfants pauvres devenus écrivains, Louis Guilloux et Hélias. La misère citadine décrite par l'un mène à un enfermement et à un relâchement des liens de solidarité, tandis que la misère semble plus supportable – selon la vision d'Hélias – au sein d'une civilisation campagnarde où la cohésion sociale est plus forte. Jean-Luc Le Cam analyse ensuite le parcours scolaire de Pierre-Jakez Hélias. Il remarque à son tour la distance entre la réalité constatable et la vision que donne Hélias de ses années de formation. Ici encore, réalité et littérature se contredisent parfois, la confrontation des deux points de vue constituant un témoignage éloquent sur «la grande mutation culturelle et sociale qu'on vécue les élites issues des populations rurales en Bretagne et plus largement dans toute l'Europe au cours du XX^{e} siècle». Maurice Lucas, enfin, montre l'importance du *baillisme* – comportement politique caractéristique du sud du Finistère, exaltant le rôle de l'école de la République dans la formation des élites progressistes – sur la formation d'Hélias.

La troisième partie, *L'écrivain bretonnant*, comprend également trois textes. Toujours fort documenté, Fañch Broudic compare l'évolution personnelle d'Hélias à l'évolution sociolinguistique de la Basse-Bretagne. Parallèlement à l'introduction croissante dans la population de l'usage de la langue française, celle-ci prend avec le temps une place prédominante dans l'œuvre de notre auteur. Francis Favereau, revenant, avec de nouveaux échantillons, sur la pratique du bilinguisme en Basse-Bretagne, montre l'usage expressif du *code-switching* – alternance entre deux langues – dans la société. Il décrit l'usage littéraire qu'en fait Hélias, qui en parsème ses textes de mots ou de tournures bretonnes. Daniel Giraudon, à partir de la légende de l'alouette évoquée par Hélias dans *Divizou eur amzer gollet - Devis d'un temps perdu*, regrette la maigreur des témoignages qu'il donne sur les mimologismes – textes rimés parodiant le chant des animaux. Une fois encore, l'écrivain ne fait pas œuvre d'ethnographe, même s'il s'appuie sur une connaissance de première main des traditions orales.

La quatrième partie, *L'écrivain francophone*, comprend une réflexion d'André Guyon sur la reconquête par Hélias de son univers intérieur par sa culture de l'art du conteur. Thierry Glon analyse la place de l'onirisme dans l'œuvre d'Hélias, créant le terme

de *recouvrance* «pour décrire une pratique commune aux écrivains bretons francophones : une stratégie de création d'une Bretagne imaginaire pour se constituer eux-mêmes et pour compenser un réel *inaccepté*». Yannick Pelletier analyse la place tenue par les romans chez Hélias, «un homme qui a vécu à contre-fil de son monde qui disparaissait...».

Dans la dernière partie, *La médiatisation de la Bretagne*, Jean Malaurie évoque sa rencontre avec Hélias et la naissance du *Cheval d'orgueil*, dont il est fier d'avoir assuré la publication. Nicole Le Garrec fait ensuite l'historique de l'adaptation malheureuse de l'ouvrage par Claude Chabrol. Marie-Claire Mussat raconte les liens de complicité qui unissaient Jef Le Penven, le musicien, à l'écrivain, depuis les stages d'Ar Falz où ils firent connaissance jusqu'aux Fêtes de Cornouaille. Enfin, l'article de Ronan Calvez pose la question *Hélias et les siens ?* en suivant le parcours intellectuel qui le conduit du partage de l'univers de ses compatriotes bretonnants dans ses émissions de radio à la recréation d'une Basse-Bretagne rêvée dans son exil «en terre poulfaoueguienne».

L'ouvrage est riche et apporte plusieurs éclairages nouveaux sur l'œuvre et la personne de Pierre-Jakez Hélias. Il reste encore un travail considérable à faire à ce propos. L'un des moindres points n'est pas celui du rôle éminent tenu par des amis comme Armand Keravel, André Le Mercier ou Charles Le Gall dans la vision de la langue bretonne et l'écriture en cette langue d'Hélias. Sans oublier bien sûr son compagnon de radio, Pierre Trépos, *alias* Gwillou Bihan, et les autres amis de toutes les régions de France qu'il a fréquentés au sein du M.L.C.R., le Mouvement laïque des cultures régionales auquel participait le mouvement Ar Falz quand il était animé par Armand Keravel. Alors, bientôt un autre colloque sur *Hélias et les autres ?*

Jean Le Dû

Pays celtiques

Myles DILLON, Nora K. CHADWICK, Christian-J. GUYONVARC'H, Françoise LE ROUX. *Les royaumes celtiques*. Crozon, éd. Armeline, 2001, 24 x 16 cm, 504 p.

La jeune maison d'édition Armeline, dont le catalogue s'est considérablement étoffé en quelques mois, termine 2001 sur un gros morceau. En effet, elle remet à la disposition du public un ouvrage essentiel, épuisé depuis une vingtaine d'années : *Les royaumes celtiques*.

L'édition de 1974 (chez Fayard), était la traduction du *Celtic Realms* de M. Dillon et N. Chadwick, paru en 1967. La traduction était de C.-J. Guyonvarc'h. Aux 339 pages de l'original, C.-J. Guyonvarc'h et F. Le Roux avaient, à l'époque, ajouté un chapitre traitant de «la Gaule» (p. 341 à 382).

Cette deuxième édition, revue et corrigée, assortie de plusieurs séries d'illustrations en couleur, est augmentée d'un second chapitre supplémentaire par les mêmes érudits bretons : «Les royaumes celtiques de la protohistoire».

Autant dire que la nouvelle mouture de 504 pages (y compris un ensemble de cartes, et l'index) représente une somme de connaissances, remise à jour, dont le lecteur français en quête d'un ouvrage scientifique d'initiation au monde celtique peut difficilement se

passer. Les principaux aspects du sujet sont explorés : histoire, géographie, religion, mythologie, littérature, art, archéologie.

Autre intérêt du livre : l'accent mis sur la continuité, et donc l'unité fondamentale, du domaine celtique, de part et d'autre de la Manche. Cela ne surprendra pas ceux qui connaissent N. Chadwick et l'intérêt constant qu'elle a manifesté pour la Bretagne Armorique. Et cette orientation est renforcée par la double contribution de C.-J. Guyonvarc'h et de F. Le Roux. D'autres ouvrages paraissent un peu trop «insulaires», dans leur approche des Celtes, celui-ci ne l'est donc pas. Et on comprend que les progrès réalisés dans l'une quelconque des disciplines énumérées ci-dessus, et quelle que soit la région (îles ou continent), contribuent à une meilleure compréhension générale du phénomène celtique. Autrement dit, le fait que la civilisation celtique ait été complexe et protéiforme prouve sa richesse, sa profondeur, sa capacité de création et d'adaptation. Cette opinion prend ainsi le contre-pied du cliché tenace et faribolesque qui attribue aux Celtes un penchant génétique à la division et à la dispersion.

Par ailleurs, le livre proposé par les éditions Armeline est un bel objet : la reliure est soignée, la couverture pratique et esthétique. Il résistera longtemps à la consultation intensive qu'il mérite.

Jean-Yves Plourin

Jean GUIFFAN. *L'Irlande contemporaine de A à Z. Tome I du Dictionnaire d'histoire et de civilisation contemporaines des pays celtiques.* Crozon, Editions Armeline, 2001, 253 p.

Cela fait bientôt trente ans que le nom de Jean Guiffan est associé aux études irlandaises en France. L'ouvrage qu'il publia aux éditions Armand Colin dans la collection U2 en collaboration avec le regretté Jacques Verrière, *L'Irlande, milieu et histoire*, figura pendant longtemps dans la bibliographie des apprentis irlandisants et leur rendit d'inestimables services. Le tome II de cette initiation aux études irlandaises consacré à la littérature irlandaise fut l'œuvre de Patrick Rafroidi qui, au cours des vingt années suivantes, devait donner à l'étude de la littérature et de la civilisation de l'Irlande un élan sans précédent. Ce regain de dynamisme se concrétisa dans le lancement d'une revue, *Études irlandaises*, publication semestrielle, désormais diffusée par les Presses universitaires du Septentrion (Université Charles-de-Gaulle/Lille III), dont la lecture s'impose à nos compatriotes amoureux de l'Irlande. Dans l'ouvrage qui retient notre attention aujourd'hui, Jean Guiffan, hésitant sur la notion de «renaissance littéraire irlandaise», que l'on relie traditionnellement au mouvement culturel de la fin du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle animé par W.B. Yeats, Lady Augusta Gregory, J.M. Synge et d'autres, n'hésite pas à parler d'un premier renouveau littéraire qui se serait produit au cours de la première moitié du XIX^e^ siècle. Je ne sais si, ainsi qu'il le prétend, cette notion a désormais cours parmi les irlandisants français. L'idée est de Patrick Rafroidi qui, en rédigeant sa thèse, *L'Irlande et le romantisme* (1972), fut ébloui par la créativité jusque-là presque insoupçonnée de la littérature irlandaise durant la première moitié du XIX^e^ siècle, et parla à propos du renouveau littéraire (le fameux «Irish Literary Revival») qui marqua le tournant du siècle d'une «seconde renaissance», précisant tout aussitôt que, sans en nier l'originalité et la portée, il y voyait l'apogée d'un mouvement qui s'étend sur tout un siècle. En évoquant cette lecture de l'histoire littéraire de l'Irlande, l'auteur de ce dictionnaire rend implicitement un hommage mérité au souvenir de Patrick Rafroidi et se fait presque pardonner des omissions ponctuelles qui eussent chagriné cet explorateur acharné des lettres irlandaises (parmi les absents se trouvent le nouvelliste et romancier William Carleton

(1794-1869), l'auteur en particulier d'un important cycle de nouvelles et courts récits, *Traits and Stories of the Irish Peasantry* (1830-1833), le dramaturge Dion Boucicault (1820-1890), la romancière Lady Morgan (1775-1859) que l'on s'attendait à voir citée aux côtés de Maria Edgeworth (1767-1849), d'autres romanciers issus du même milieu anglo-irlandais, de la fameuse «Ascendancy» ou «Protestant Ascendancy» (la minorité protestante anglo-irlandaise qui dominait alors l'Irlande), Charles Lever (1806-1872), Samuel Lover (1797-1868) ; manquent également à l'appel quelques romanciers et nouvellistes catholiques, issus de la paysannerie ou de la classe des petits commerçants, tels que «The O'Hara Family», pseudonyme collectif qui cache les noms de John Banim (1798-1842) et de Michael Banim (1796-1874), deux frères... bref, tous sans exception des auteurs dont Patrick Rafroidi fit grand cas dans son étude magistrale...).

En rédigeant un ouvrage intitulé *L'Irlande contemporaine de A à Z* , Jean Guiffan s'est livré à un exercice périlleux. La formule peut s'interpréter de diverses manières et peut osciller entre une quête d'objectivité et d'exhaustivité ou un exercice plus fantasque au cours duquel l'auteur se montre infiniment plus sélectif en ne nous livrant que ses passions. L'on songe à tous ces «dictionnaires amoureux» qui éclosent en ce moment. Celui de Jacques Lacarrière, *Dictionnaire amoureux de la Grèce* (2001) vous apporte un sentiment enivrant de liberté et vous fait cheminer à votre gré le long de sentiers buissonniers et savourer le plaisir de rencontres intenses, par exemple avec des poètes grecs superbement traduits. L'auteur du présent livre nous offre un guide plus académique et plus austère. Son but est moins de nous divertir que de nous aider à nous orienter à travers une histoire dont l'infinie complexité n'arrête pas d'étonner. Dès lors que l'on veut dépasser les poncifs, s'affranchir des images stéréotypées qui tendent à envelopper telle ou telle période de l'histoire récente de l'Irlande, l'on achoppe immanquablement sur cette difficulté. Qui n'a éprouvé toutes les peines du monde à démêler ces nombreux sigles qui apparaissent dans tout article traitant de l'Irlande du Nord, qui n'a eu tendance à confondre certains patronymes en étudiant l'histoire du XIX[e] siècle, tels ceux de Maurice Davin, de Thomas Osborde Davis ou de Michael Davitt ? Nous avons désormais le Jean Guiffan, précieux dictionnaire de l'histoire politique de l'Irlande contemporaine. C'est de toute évidence son principal atout.

Cet ouvrage de référence a néanmoins l'ambition de donner une image de l'histoire sociale et culturelle de l'Irlande contemporaine, domaines dans lesquels il apparaît parfois moins convaincant. Cela est vrai en particulier des rubriques littéraires ou culturelles qui se résument en quelques notations sèches et en listes d'oeuvres, laissant souvent tout lecteur curieux de littérature ou d'art sur sa faim. On s'agace peut-être de certains oublis en littérature, alors que des écrivains plus obscurs figurent au palmarès. J'ajouterais aux auteurs précédemment mentionnés, des écrivains plus proches de nous, tels que le poète Brian Coffey (1905-1995) dont une partie de l'oeuvre a été récemment traduite par notre ancien maître et collègue, Denis Rigal (*Mort d'Hector et autres poèmes*, éditions Folle Avoine, 2000), ou, plus proche de nous, figurant dès 1982 dans *The Penguin Book of Contemporary British Poetry*, Medbh McGuckian (1950-), femme poète. Par ailleurs, chacun admettra qu'il est difficile dans ce type d'ouvrage de suggérer les mutations sociales de l'Irlande contemporaine. Certes, ce souci n'est pas absent : la montée de la xénophobie ou du racisme dans l'Irlande d'aujourd'hui est ainsi notée au détour d'une ligne, mais il n'y a pas, pour prendre un exemple évident, la moindre allusion au combat féministe ou à la place de la femme dans la société. Sur un

autre plan, on peut regretter que lorsqu'il apporte des précisions linguistiques sur des termes d'origine gaélique, exercice nécessaire, l'auteur n'utilise pas l'alphabet phonétique international (on consultera à cet égard un ouvrage tel que : Terence Patrick Dolan (éd.) : *A Dictionary of Hiberno-English*, Dublin, Gill & Macmillan, 1998). De même la bibliographie, trop restreinte, aurait pu, comme le font même les guides touristiques, renvoyer à quelques titres en langue anglaise. Citons, pour rester dans le domaine des dictionnaires récents, les ouvrages de référence suivants : S.J. CONNOLLY (éd.), *The Oxford Companion to Irish History* (1998), Robert WELCH (éd.), *The Oxford Companion to Irish Literature* (1996) ou, plus général : W.J. MCCORMACK, *Modern Irish Culture*, Oxford, Blackwell Publishers, 1999.

Il serait pourtant injuste de poursuivre ce travail de greffier. Une évidence demeure : Jean Guiffan est «incollable» sur l'histoire politique de l'Irlande contemporaine. D'ailleurs, les illustrations retenues pour l'ouvrage renvoient exclusivement à cette composante. Pour rédiger ce guide ambitieux et, en dépit des réserves formulées, solidement documenté, Jean Guiffan a mobilisé sa passion de l'Irlande et ses talents d'historien. Il possède d'évidentes qualités de vulgarisateur au sens le plus noble du terme. Au cours des dernières années il a pris à tâche de mettre à la portée du grand public francophone l'histoire de l'Irlande. Outre l'opuscule universitaire déjà cité, nous lui devons un excellent ouvrage consacré à la crise politique en Irlande du Nord, *La Question d'Irlande* (1989), publié aux éditions Complexe, constamment réédité depuis, et une synthèse plus générale, *Histoire de l'Irlande* (1992). Et c'est naturellement vers ces ouvrages et, nous l'espérons, vers certaines des œuvres littéraires dont il a si patiemment dressé la liste que la curiosité du lecteur de *L'Irlande contemporaine de A à Z* s'orientera. Il faut savoir gré aux éditions Armeline d'avoir mis à la portée des Irlandophiles un ouvrage soigné et d'agréable facture. Même le lecteur le plus distrait rectifiera la coquille de la page 236 et comprendra que l'État libre d'Irlande débute en 1922 et non en 1822.

Guy Le Moigne

Patrick GALLIOU. *Le mur d'Hadrien, ultime frontière de l'Empire romain*. Crozon, Armeline, 2001, 164 p.

Spécialiste connu de l'Armorique antique, P. Galliou est aussi un angliciste reconnu. Ses deux prédilections se trouvent très logiquement réunies dans la monographie qu'il vient de consacrer au mur d'Hadrien. Ce monument unique, qui date du IIe siècle, figure sur la liste du patrimoine mondial dressée par l'UNESCO. Plus grand édifice romain de Grande-Bretagne, il a été l'objet de plusieurs livres en anglais. Aucun livre en français ne lui avait été consacré jusqu'à ce que P. Galliou vienne réparer, en 2001, cette incroyable lacune. Les lecteurs lui sauront gré de l'avoir fait en évitant le style aride qui, dans l'archéologie scientifique, fane le plaisir de la découverte. Il opte heureusement pour un genre qui fit naguère florès : la promenade archéologique ; autrement dit une flânerie cultivée, qui transmet de manière concise et claire les connaissances disponibles. Certes, le sujet du livre est le *vallum Hadriani*, mais les questions traitées sont plus vastes, et le lecteur se trouve devant une histoire de la frontière romano-bretonne du Ier au Ve siècle.

P. Galliou commence par rappeler les étapes de l'avancée romaine en Bretagne depuis le premier débarquement conquérant sous Claude (43) jusqu'à la stabilisation des forces romaines sous Domitien (fin du Ier siècle). Une phase d'un demi-siècle qui est connue de manière détaillée grâce à la *Vie d'Agricola* du grand Tacite. C'est à l'époque de Domitien (81-96) que le mot *limes* commença de désigner une zone frontalière forti-

fiée. Comme les Germanies, la Bretagne en fournit un bel exemple.

Lorsqu'Hadrien visita la Bretagne en 122, le soulèvement des Brigantes et des Selgoves de 118 était un souvenir frais. L'empereur ordonna la construction d'une ligne fortifiée entre la Solway et la Tyne, soit près de 120 km, qui doubleraient au nord l'ancienne rocade militaire de la Stanegate. Les travaux furent assurés par trois légions, sous la responsabilité du légat propréteur de la province, Platorius Nepos. Quand ce dernier quitta son gouvernement en 126, l'essentiel était fait, mais les travaux continuèrent pendant une quinzaine d'années. Des fortins espacés de 1,4 km, dans l'intervalle desquels étaient placées deux tours de guet, étaient reliés par une courtine haute de 4 à 5 m et large de 2,4 à 3 m. Le tout était chaulé de blanc : à l'antithèse de la dissimulation, le mur était une démonstration de force. En outre seize forts furent édifiés, d'une capacité d'une cohorte (500 hommes). Ils étaient dotés chacun d'écuries, d'ateliers, de greniers et d'un hôpital. Dans son ensemble, ce dispositif pouvait accueillir 11 000 soldats environ. Mais rien ne permet d'affirmer que cet effectif fut atteint. Ces hommes étaient des auxiliaires, les trois légions étant repliées en garnison plus au sud.

Il faut dissiper les fantasmes de ligne Maginot antique ou de Grande Muraille chinoise à la façon romaine, qui constituent autant de clichés erronés. Le *vallum Hadriani* était une zone linéaire fortifiée destinée à séparer les tribus bretonnes et non à ériger une barrière étanche entre Romains et Bretons. Il s'agissait donc d'une ligne de surveillance, à la fois du nord et du sud, base d'éventuelles contre-offensives. Une ligne qui contrôlait la circulation nord-sud des hommes et des marchandises et morcelait le peuple remuant des Brigantes. Cependant, le mur cristallisait, par une plus grande densité humaine, des activités marchandes indéniablement favorables aux régions traversées. On ajoutera que les nombreuses découvertes archéologiques qui ont été faites le long du mur d'Hadrien alimentent, comme celles du *limes* germano-rhétique, nos connaissances sur la vie quotidienne des garnisons. Qu'il s'agisse d'objets (armes, jeux, aliments...), de parasites intestinaux ou de fragments de texte, comme les émouvantes tablettes de Vindolanda, écrites à la cursive sur du bois à la fin du Ier siècle, ou les prières épigraphiques adressées aux divinités. Avant-poste de romanité, le *limes* britannique était aussi un foyer de sédentarisation familiale et de métissage, tant religieux qu'humain. C'est ainsi que Jupiter Dolichenus, venu de Syrie, et Mithra, d'origine perse, étaient honorés par les auxiliaires du mur.

P. Galliou évoque aussi le mur d'Antonin, construit plus au nord, sur la ligne Clyde-Forth, quelques années plus tard. Il ne remplaça le mur d'Hadrien que de façon très éphémère – une vingtaine d'années tout au plus (138-158). Dans les deux derniers chapitres, l'image du mur d'Hadrien s'estompe. P. Galliou relate brièvement les soulèvements bretons du temps de Commode et de Septime Sévère qui commanda en personne une expédition en 208-211. Les données archéologiques prouvent que le mur connut des restaurations au IVe siècle, sous Constance Chlore, Constantin et Valentinien Ier. Les ennemis bretons des Romains étaient alors les Pictes et les Scots. L'armée romaine déserta la Bretagne dans le premier quart du Ve siècle. Cependant, l'archéologie vient prouver que certains forts du *limes* continuèrent de servir d'habitat au cours des siècles suivants.

Pour conclure, P. Galliou fait une brève histoire des fouilles et, en annexe, gratifie l'éventuel voyageur d'un petit guide pour visiter les plus beaux vestiges.

Bien documenté à la source des meilleurs livres anglais, bien construit et agréablement écrit, l'ouvrage de P. Galliou propose une synthèse aussi abordable au profane qu'utile au spécialiste, qui sauront gré à l'auteur de faire de l'histoire sans ennuyer.

Bertrand Lançon

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions (année 2001)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 27 JANVIER 2001

Quimper

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

I. Assemblée générale

Rapport d'activité de l'année 2000. – Le président présente le rapport d'activité de la Société au cours de l'année écoulée. La liste des membres arrêtée au 31 décembre s'élève à 1 709 membres, soit 1 582 personnes physiques et 127 personnes morales (sociétés correspondantes, bibliothèques, universités...). 59 adhésions ont été enregistrées, 83 l'année précédente. Le décès de 5 membres nous a été signalé.

Sept séances d'études se sont tenues à Quimper, Brest et Concarneau. Les communications ont abordé la biographie, l'art et l'architecture et l'archéologie. Trois personnages du XIX^e^ siècle : Alexis Savary, industriel et maire de Quimperlé, Théophile Le Bos, chirurgien de marine, et Jean-Marie Le Bris, pionnier de l'aviation, ont été évoqués par MM. Pennec, Péjouan et Mazéas. Les marines de guerre européennes dans la peinture du XVI^e^ siècle au XIX^e^ siècle, les reconstructions d'églises à Concarneau, les architectes et les commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIII^e^ siècle ont fait l'objet de communications de MM. Paul Roger, Benjamin Sabatier et de M^me^ Isabelle Letiembre. Les fontaines du Porzay ont été présentées par M. Jain.

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres de la Société, dans le Finistère nord (Landerneau et Daoulas en mai, Le Relecq-Kerhuon, Plougonvelin et Landunvez en septembre) et en haute Cornouaille (Locmaria-Berrien et Poullaouen en juin, Carnoët-Duault-Plourac'h en juillet) ; elles ont réuni à chaque fois quelque cent vingt personnes.

La Société a participé au salon du livre de Pontivy, aux travaux de la commission départementale des objets mobiliers, aux activités de l'Institut culturel de Bretagne et à celles de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne (réunion annuelle à Rennes et congrès de Dol).

Le conseil d'administration s'est réuni à Châteaulin à deux reprises. Au début du mois d'avril, il a décidé la création d'un emploi salarié d'«attaché de gestion, de recherche et de conservation» destiné à assu-

rer et améliorer le fonctionnement de la Société. Ce poste, effectif à compter du 15 mai, a été confié à Anne Brignaudy, jusque-là secrétaire générale. En conséquence, il a été procédé à un renouvellement partiel du bureau qui est ainsi constitué :

Président : Bernard Tanguy ;

Vice-présidents : Yann Celton, Daniel Collet, Hervé Glorennec, Guy Leclerc, Josick Peuziat ;

Secrétaire générale : Annie Boucher ;

Secrétaires : Mad Danguy des Déserts, Patrick Kernévez, Annick Le Douget, Joëlle Quaghebeur ;

Trésorier : Serge Duigou ;

Trésorier adjoint : Michel Le Goffic.

Tanguy Daniel, à la tête de la Société de février 1978 à janvier 2000, a été proclamé président honoraire à l'unanimité.

Le conseil de la mi-novembre a établi le programme des séances et excursions pour 2001 et pris plusieurs décisions concernant la marche de la Société : projet de changement d'intitulé et d'affiche, création d'un site Internet, augmentation de la cotisation à 180 francs pour une personne (190 francs pour un couple, 100 francs pour les moins de 25 ans), chiffre inférieur à celui de la plupart des sociétés historiques de Bretagne.

Le bureau s'est réuni au Faou en juin et à Quimper en octobre, pour mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et examiner diverses questions pratiques ou d'actualité (comptabilité, local, congrès de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne à Morlaix en septembre 2001).

Le fonctionnement de la Société a été assuré grâce au travail rigoureux d'Anne Brignaudy, Annie Boucher, Hervé Glorennec, et par l'ensemble des membres du conseil d'administration et du bureau.

Les inondations de décembre ont détruit une partie du stock et les rayonnages ont été tordus par le gonflement du papier imbibé. Une équipe de bénévoles a transporté le reste en partie à l'évêché, en partie au pôle universitaire Pierre-Jakez Hélias. Le problème du local se trouve donc posé.

Le *Bulletin de la Société archéologique* (tome CXXVIII), volume de 597 pages, illustré de 121 photographies, dessins, cartes et plans a été diffusé en juin ; il comporte six chroniques et dix-huit articles, œuvre d'une cinquantaine de collaborateurs.

La thèse de Joëlle Quaghebeur, *La Cornouaille du IXe au XIIe siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, éditée et diffusée par la Société, est actuellement sous presse et paraîtra dans le courant de l'année 2001.

Le comité de rédaction a examiné les articles envoyés par les auteurs pour publication dans le *Bulletin* et émis un avis motivé sur chacun d'eux.

Le prix de la Société, décerné à un étudiant pour un travail de recherche de qualité, a été attribué à Yannick Lannuzel pour son mémoire de maîtrise sur *L'amiral de La Grandière, gouverneur de la Cochinchine.*

Rapport financier. – Serge Duigou, trésorier, présente et commente le rapport financier. Les recettes s'élèvent à 417 734 francs. Le déficit de 85 875 francs est dû au versement différé des subventions départementale et universitaire (environ 15 000 francs), à des dépenses provoquées par les inondations et à l'organisation d'une cérémonie en l'honneur de l'ancien président. Le poste de salarié créé au printemps n'occasionne pas de dépense nouvelle, étant financé par l'augmentation des cotisations et l'exonération partielle de charges sociales pendant deux ans.

Le président annonce un changement de lieu pour l'excursion du mois de mai, indique qu'il sursoit au changement d'intitulé de la Société et revient un moment sur le sinistre de décembre.

Puis les rapports sont soumis au vote de l'assemblée qui les adopte à l'unanimité. Le président et le trésorier remercient les adhérents présents du soutien apporté aux responsables de la Société. L'assemblée générale se termine par la remise du prix de la Société à Yannick Lannuzel.

II. Séance ordinaire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Renée JARRY, de Brest, présentée par M. et Mme Tanguy Daniel ;

– Mme Maryannick CHEVALET, de Paris, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Jean-Michel Huon de Kermadec ;

– M. Hugues JOURNÈS, professeur (E.R.), de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain), présenté par MM. Pierre-Roland Giot et Jean-Paul Le Bihan ;

– M. Yann-Loïc JACQ, professeur d'histoire-géographie, des Andelys (Eure), présenté par Mlle Annie Boucher et M. Bernard Tanguy ;

– M. Jean GILART DE KERANFLEC'H, de Paris, présenté par Mme Agnès Himeur et M. Bernard Tanguy ;

– Mme Marie-Thérèse HARDY, retraitée, de Plouigneau, présentée par Mme Agnès Himeur et M. Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Le président présente divers ouvrages et revues publiés récemment : de Paul Cornec, *Le couvent des capucins d'Audierne, 1657-1795* ; d'Albert Deshayes, *Dictionnaire des prénoms celtiques* ; de Hugues Journès et Yvon Georgelin, *Pythéas*, avec des aquarelles de Jean-Marie Gossend ; de Jean Guiffan, *L'Irlande contemporaine de A à Z* ; de Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, *Les papes et les ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État*, réédition d'un classique avec une préface de Jean Kerhervé ; le tome 107, n° 3 des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest.*

Congrès, expositions et manifestations diverses. – Le musée des Jacobins de Morlaix présentera en 2001 quatre expositions : *Marcel Gromaire en Bretagne*, jusqu'au 26 mars, *Jacques Burel*, en avril-mai, *Jean Hugo*, de fin juin à début novembre, *Mickaël Urtz*, à partir de la mi-novembre.

Le 14 février 2001 aura lieu, au pôle universitaire de Quimper, la dernière conférence d'un cycle organisé par le musée des Beaux-Arts ; elle portera sur la conservation et la restauration des arts graphiques.

Le troisième salon régional du livre d'histoire aura lieu à Pontivy du 20 au 22 avril, avec pour thème «Les grands procès de l'Histoire. Justices et injustices».

Histoire monétaire et numismatique de Quimper. – M. Yves Coativy, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, fait une communication sur l'histoire monétaire et numismatique quimpéroise, particulièrement longue et riche, de l'âge du bronze au XXe siècle. Entre le IXe et le VIe siècle av. J.-C., les haches à douille de types variés découvertes dans la région indiquent des embryons d'échanges commerciaux, qui apparaissent plus clairement avec la diffusion des monnaies gauloises. À l'époque romaine, la monétarisation de la société se fait plus rapide et suit les étapes de la colonisation puis de la crise (Ier-IIIe siècles). Le repli général de l'économie, des années 350 au XIIIe siècle, est particulièrement sensible, avant la reprise qui se manifeste à la fin du Moyen Âge, indiquant un commerce tourné vers le nord, spécialement l'Angleterre et la Flandre. C'est aussi l'époque où le duc Charles de Blois tente sans succès de créer

un atelier rue Keréon (1360), et où une crise multiforme provoque de nombreux enfouissements. À partir du XVI[e] siècle, la cité rentre dans le rang et rien ne la caractérise plus, si ce n'est la présence d'érudits numismates comme Jean Hardouin, Clément de La Hubaudière et Paul du Chatellier. D'autre part, les besoins des conseils d'administration ou le manque de petite monnaie incitent à la création de jetons et monnaies de nécessité comme ceux des mines de houille de Quimper, de la caisse d'épargne ou du fourneau économique, tandis que la chambre de commerce émet des billets de 50 centimes, 1 et 2 francs. Au total, il faut souligner la densité d'informations qui permet une telle étude sur la longue durée.

Après quelques questions posées à l'orateur, la séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire de séance, Daniel Collet — Le président, Bernard Tanguy

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2001

Quimper

Présidence de M. Hervé Glorennec, vice-président

Les procès-verbaux de la dernière séance, assemblée générale et réunion ordinaire sont lus et adoptés sans observations.

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la société :

– M. et M[me] Paul MARC, de Plounéventer, présentés par M[lle] Anne Brignaudy et M. Bernard Tanguy ;

– M. Daniel GIRAUDON, professeur, de Ploubezre (Côtes-d'Armor), présenté par MM. Jean-Yves Éveillard et Bernard Tanguy ;

– M. José DUPONT, photographe, de Trégunc, présenté par M[me] Annick Le Douget et M. Yann Celton ;

– M[me] Odette SCHAVSINSKI, commerçante, de Poullan, présentée par M[lle] Annie Boucher et M. André Rault.

Nécrologie. – M. François Demargne nous a informé du décès de son père, Pierre Demargne, survenu en décembre dernier. Avec lui disparaît l'un des plus éminents membres de la Société archéologique du Finistère. Spécialiste de la Crète et de l'Anatolie antiques, Pierre Demargne naquit à Aix-en-Provence en 1903. Fils d'archéologue, entré à l'École normale supérieure en 1922, il rejoignit l'École française d'Athènes en 1926 et participa aux fouilles du site minoen de Mallia, en Crète. À son retour, en 1933, il fut nommé professeur d'archéologie classique à l'université de Grenoble, puis, en 1937, à Strasbourg. Mobilisé en 1939, il fut fait prisonnier en 1940 et emmené en captivité. Après la guerre, il reprit son poste à Strasbourg, soutint sa thèse en 1946 et fut, en 1950, élu à la Sorbonne, où il acheva sa carrière. Cette même année, il rejoignit l'Anatolie et fut l'un des fondateurs de la mission archéolo-

gique de Xanthos, dans le sud-ouest de la Turquie, site où il effectua dix ans de fouilles. Membre de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1969, il dirigea la Revue archéologique de 1966 à 1978. On lui doit nombre de travaux importants, dont en 1964 sa synthèse sur la* Naissance de l'art grec *dans la collection «L'univers des formes».*

Le président présente à sa famille les condoléances de la Société.

Expositions. – À l'occasion de la mise en dépôt à Quimper, par le musée du Louvre, du célèbre tableau de Camille Corot *Bretonnes à la fontaine de Batz-sur-Mer*, le musée des Beaux-Arts organise une exposition-dossier évoquant les sept séjours du peintre en Bretagne.

– «Hermines», sculptures de François-Marie Griot, au Centre de ressources de la faculté Victor-Segalen à Brest, du 20 février au 9 mars.

– «Bobines d'amateur», exposition sur le cinéma amateur entre 1923 et 1980, au manoir de Kernault, en Mellac, du 18 février au 27 mai. Parallèlement, des projections auront lieu à Quimper, Quimperlé et Lorient.

– Au Musée départemental breton à Quimper, exposition d'affiches sur la Bretagne de la fin du XIX[e] siècle à l'entre-deux-guerres. La Bretagne fut une des régions françaises qui inspira le plus les créateurs de la «Belle Époque».

Conférence. – L'association «SOS Château de Trémazan» en Landunvez a, le 16 février dernier, organisé à la faculté Victor-Segalen, à Brest, une présentation publique des résultats de l'opération de datation des bois prélevés au château de Trémazan, lors des travaux de consolidation. La méthode utilisée, à savoir la dendrochronologie, et les résultats obtenus ont fait l'objet d'un exposé de M. Vincent Bernard (C.N.R.S., université de Rennes II) et de commentaires de MM. Kernévez, Christophe Amiot, Yves Coativy et Nicolas Faucherre.

Découvertes archéologiques. – L'extension de la station d'épuration du Corniguel à Quimper a entraîné la découverte d'un nouveau et important site archéologique dont l'occupation s'étend du Néolithique moyen au Moyen Âge. Les résultats des fouilles, menées sous la direction de Jean-Paul Le Bihan, archéologue municipal, seront publiées ultérieurement dans le *Bulletin* de la Société.

Congrès. – Le 128[e] congrès de l'Association bretonne se tiendra à Carhaix du 21 au 24 juin prochain et sera centré sur le Poher, autour de trois thèmes : littérature, économie et histoire.

Disparition d'une meule à broyer les couleurs. – M. Corentin Ollivier signale qu'il y a environ deux ans, des travaux à Quimper sur l'ancien site du moulin aux couleurs, au Cap-Horn, avait permis la mise au jour d'une meule à broyer les couleurs ; il est intervenu depuis, à plusieurs reprises, auprès des services compétents pour assurer sa remise en état et sa protection, mais en vain... Aujourd'hui, la meule a disparu et il regrette d'y voir la disparition d'un témoin de l'activité des faïenceries de Locmaria.

Les ex-voto marins en Europe. – Le vice-président donne ensuite la parole à M. Paul Roger, docteur en histoire, qui nous entretient des ex-voto marins en Europe.

Objets sacrés, ils méritent à ce titre un respect impératif ; de plus, ils enrichissent nos connaissances et constituent des témoignages privilégiés sur la mer, les bateaux, les événements maritimes, la vie des gens de mer.

L'ex-voto marin répond à un phénomène dont la procédure se déroule en trois temps : l'épreuve où l'homme demande une protection surnaturelle, la promesse solennelle d'un acte de reconnaissance, l'accomplissement de cette promesse ; cette signification traduit assez bien les quatre initiales qui figurent sur beaucoup d'ex-voto : V. F. G. A. (*votum fecit, gratiam accepit*), c'est-à-dire : il fit un vœu et obtint une grâce.

La plupart des ex-voto les plus anciens se trouvent dans les pays méditerranéens, notamment sous la forme habituelle de tableaux votifs ; leur composition met surtout en valeur la Vierge ou des saints spécialisés, ce qui écarte cette forme de dévotion dans les pays protestants, où sont par contre tolérées, comme ex-voto, des maquettes de navires.

Les sujets traités sont variés : bateaux à la côte, accidents de bord, accidents de mer ou de rivière, combats navals. Cette présentation est illustrée par trente et une diapositives se rapportant à des exemples en France, en Espagne, au Portugal, en Italie, et même au Québec.

Les ex-voto marins sont des documents historiques, traduisant les goûts esthétiques des humbles, mais correspondant à des scènes vécues, dont plusieurs ont été vérifiées par d'autres sources. Pour ces diverses raisons, il convient de protéger au mieux le patrimoine artistique qu'ils représentent.

Le vice-président,
Hervé Glorennec

SÉANCE DU 31 MARS 2001

Morlaix

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Jeanine BALAIS-CLOAREC, de Rennes, présentée par MM. Michel Le Goffic et Josick Peuziat ;

– M. et Mme GUIDAL-LOUARER, professeur des écoles et professeur, de Guipavas, présentés par Mme Maryvonne Joncour et M. Henri Jannès ;

– M. et Mme Daniel LE BRIS, linguiste et enseignante d'art plastique, de La Feuillée, présentés par MM. Pierre-Yves Lambert et Bernard Tanguy ;

– M. Claude LE FUR, docteur en biologie marine, de Camaret-sur-Mer, présenté par MM. Didier Cadiou et Auguste Dizerbo.

Bibliographie. – Le président présente des publications récentes : de Bertrand Le Barillec, *8 septembre 1939. «Cette nuit nous entrons en Allemagne»*, Rosporden, juin 2000, 224 p. ; de Fañch Morvannou, *O klask roudoù Armand Robin*, Brest, Editions Armorica, février 2001, 117 p. ; de Karen Jankulak, *The medieval cult of St Petroc*, Woodbridge, The Boydell Press, 2000, 263 p. ; de Jean-Paul Le Bihan et Jean-François Villard, *Archéologie d'une île à la pointe de l'Europe*, t. I, 350 p., avec 400 clichés et figures en couleur ; *Les inscriptions de la Bretagne du haut Moyen Âge. The inscriptions of Early Medieval Brittany*, Oakville, Connecticut & Aberystwyth, Celtic Studies Publications, 2000, 340 p. ; *La Bretagne à l'affiche, 1890-1960. Collection du Musée départemental breton.* Catalogue de l'exposition qui se tiendra du 3 mars au 29 avril 2001 au Musée départemental bre-

ton, à Quimper. Enfin est annoncé en souscription le livre du frère Hervé Daniélou, *Un siècle de vie likézienne*, à paraître en mai 2001.

Expositions. – Seront présentées prochainement les expositions suivantes : au château de Kerjean, en Saint-Vougay, du 31 mars au 31 octobre 2001 : *Mille et un visages de l'architecture en Bretagne au XX^e^ siècle* ; au Musée de Bretagne, à Rennes, du 29 mars au 15 octobre 2001 : *Mathurin Méheut, dédicaces. Donation Château-Grall.*

Le livre de comptes de la métairie de Grainville, 1784-1810. – M^me^ Agnès Himeur, muséologue, fait une présentation du livre de comptes de la métairie de Grainville, en Plouigneau (1784-1810). À la faveur des recherches effectuées dans le cadre de l'étude qu'elle a réalisée pour le musée de Plouigneau, elle a eu l'occasion de découvrir, dans des archives privées, ce livre de comptes, que son propriétaire a aimablement mis à sa disposition.

Actuellement au centre du bourg de Plouigneau, la métairie de Grainville est transformée en écomusée des inventions techniques en agriculture, mises en regard avec l'évolution du mode de vie entre 1870 et 1970. Cette métairie était une petite exploitation agricole d'environ treize hectares, mitoyenne d'un petit manoir et destinée, d'une part, à en nourrir les habitants, de l'autre, à éventuellement produire des bénéfices.

En 1787, le propriétaire en était Guillaume Marie de L'Espine de Grainville, marié à une demoiselle Le Rouge de Guerdavid, très ancienne famille de Plouigneau. La famille de L'Espine de Grainville a une double appartenance : petite noblesse normande s'illustrant dans la marine et moyenne noblesse parisienne parlementaire (alliée aux Joly de Fleury, hommes du roi). La formation donnée par cette dernière explique très certainement le soin, l'intelligence et la «modernité» avec lesquels est tenu ce livre de comptes.

Tenu dans une période de mutation complète, ce livre garde, bien sûr, à travers le recours à une main différente quand Guillaume Marie doit s'exiler, les traces de cette période troublée. Il révèle aussi la volonté du propriétaire de rentabiliser au mieux son exploitation en faisant un contrat de métayage dès 1791. Ce contrat lui est inspiré par les conclusions qu'il tire d'une pointilleuse comptabilité des gages et nourritures donnés aux domestiques pendant trois ans au regard des profits tirés des produits des terres. En 1796, une nouvelle évolution de la réflexion du propriétaire le conduit à consentir un bail de sept ans à son métayer.

Les comptes de ce livre sont en partie double, répertoriant, d'une part, les dépenses et les recettes, tirant, d'autre part, la balance comptable de chaque année dans ce que Guillaume Marie appelle la «récapitulation générale» des frais et des profits, année par année. Cette méthode semble rare dans les comptes d'une petite exploitation agricole tenue par une famille noble. Il est possible que Guillaume Marie se soit inspiré d'ouvrages recommandant ce type de comptabilité, tout comme il s'est inspiré d'ouvrages d'agronomes pour amender ses terres en calculant sa production de fumier par rapport aux superficies ou en essayant de nouvelles cultures, telle celle de la pomme de terre, dès 1788, et en préparant les terres à céréales par des cultures sarclées.

Une étude plus approfondie de ce livre révélerait le rôle modernisateur d'une certaine noblesse à l'esprit très ouvert.

Le président,
Bernard Tanguy

SÉANCE DU 28 AVRIL 2001

Brest

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Bibliographie. – Le président présente quelques ouvrages récents : *Saint-Jean-du-Doigt, des origines à Tanguy-Prigent*, actes du colloque tenu du 23 au 25 septembre 1999, réunis par Jean-Christophe Cassard, dans la collection *Kreiz*, n° 14 ; *Nouvel atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, par Jean Le Dû, professeur émérite de celtique à l'université de Bretagne occidentale, ouvrage publié à Brest par le C.R.B.C. (en souscription) ; *Dictionnaire historique de la Lituanie*, par Suzanne Champonnois et François de Labriolle, publié à Crozon, aux éditions Armeline.

Prix du livre d'histoire du salon de Bretagne du livre d'histoire de Pontivy. – Greffier divisionnaire au tribunal de grande instance de Quimper et secrétaire de la Société archéologique, M^me^ Annick Le Douget s'est vu attribuer le prix de la ville de Pontivy pour son livre *Juges, esclaves et négriers en Basse-Bretagne, 1750-1850. L'émergence de la conscience abolitionniste*, avec une préface de Kofi Yamgnane. Toutes nos félicitations à la lauréate.

Exposition et colloque. – «Justice et esclavage en Basse-Bretagne, 1750-1850», à Brest, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, du 17 avril au 10 mai 2000, exposition conçue par M^me^ Annick Le Douget et réalisée par l'Association du parlement de Bretagne et le tribunal de Quimper, avec l'aide du conseil général du Finistère et du conseil régional de Bretagne, sous les auspices de l'U.N.E.S.C.O.

Un colloque est organisé par la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, les 12 et 13 octobre 2001, dans le cadre de la célébration du centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie.

Excursions. – Le dimanche 20 mai, sous la direction de Fañch Postic, aura lieu une excursion autour de Quimperlé, avec au programme, notamment, Saint-Maurice de Carnoët et Sainte-Croix de Quimperlé.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le programme adressé aux adhérents, l'excursion du dimanche 24 juin, sous la direction de Josick Peuziat, ne se déroulera pas dans le secteur de Saint-Goazec, mais autour de Poullan-sur-Mer.

La redoute du Guestel-Bras, 1776-1784. – Président de l'association SOS-Château de Trémazan et spécialiste de l'architecture militaire, M. Jean-Yves Besselièvre propose une communication sur «les ouvrages extérieurs de Brest, 1776-1784 : l'exemple de la redoute de Guestel-Bras», communication remarquablement illustrée.

En 1776, tandis que l'éventualité d'un conflit avec l'Angleterre se fait de plus en plus forte, Louis XVI confie au marquis de Langeron la conception d'un plan de défense du port et de l'arsenal de Brest. Depuis la fin du XVII^e^ siècle et l'édification d'une enceinte urbaine, la défense du principal port de la marine française n'a guère évolué. Seul l'ouvrage à cornes de Quéliverzan et les lunettes du Stiff ont été bâtis, mais ils sont obsolètes dès leur achèvement. En effet, depuis Vauban, la menace a évolué. Les Anglais disposent désormais d'un corps d'infanterie de marine pouvant être débarqué en un point de la côte

léonarde, et l'artillerie a vu sa portée augmenter considérablement. Désormais, la principale menace réside dans un bombardement du port et de ses installations, après un débarquement, et non plus dans un siège en règle. Pour protéger le port, il faut tenir l'assaillant éloigné de la place.

Le marquis de Langeron conçoit donc le camp retranché de Saint-Pierre, destiné à défendre les approches du port à l'ouest, mais surtout à interdire l'accès aux nombreux vallons rejoignant le lit de la rivière Penfeld. Cinq forts sont ainsi édifiés entre 1776 et 1784 : les forts de Penfeld, Keranroux, Saint-Pierre (Montbarrey), du Portzic, ainsi que la redoute de Guestel-Bras. En temps de guerre, huit redoutes de terre et une ligne de défense s'appuyant sur le bocage renforcent le dispositif.

La redoute de Guestel-Bras, remarquablement préservée et mise en valeur, constitue un témoin unique du camp de Saint-Pierre. Son étude révèle les conceptions tout à fait novatrices mises en œuvre lors de sa construction. Comme les autres ouvrages du camp, la redoute est implantée à une distance de la place (1 500 mètres) qui n'a jamais encore été atteinte afin de tenir l'ennemi hors de portée du port. Bien qu'il s'agisse d'un réduit où la troupe peut se retrancher, la redoute est dotée d'une artillerie nombreuse et puissante installée sur un cavalier, afin de permettre une action lointaine. Cette artillerie permet de couvrir les forts de Penfeld et de Keranroux, afin d'assurer une défense mutuelle. La défense rapprochée est assurée grâce à des fantassins répartis dans des galeries défensives. Pour permettre le logement des 346 hommes de la troupe, dans l'attente de renforts, la redoute dispose de casemates voûtées à l'épreuve de la bombe et aménagées derrière d'importants remparts.

La redoute de Guestel-Bras, tout comme les autres forts du camp, n'a jamais été armée puisqu'elle ne fut achevée qu'après la fin de la guerre d'Amérique (1778-1783). Malgré les destructions occasionnées par les bombardements américains lors du siège de Brest (septembre 1944), elle offre un point de vue unique sur le *nec plus ultra* de la fortification française à la veille de la Révolution. Il s'agit en fait des prémices d'une nouvelle ère de la fortification, celle des forts détachés, qui verra la réalisation des forts défendant Paris et Lyon au XIX[e] siècle.

Le président,
Bernard Tanguy

EXCURSION DU 20 MAI 2001

Clohars-Carnoët et Quimperlé

Par un temps superbe, une centaine de membres a suivi la sortie préparée par Fañch Postic, dans le sud-est de la Cornouaille.

L'abbaye Saint-Maurice de Carnoët. – C'est avec en arrière-plan le cadre magnifique du coude que forme la Laïta autour de la pointe de Kergastel, un site de l'âge du fer fouillé au XIX[e] siècle, que M. Guillouzouic, permanent des lieux, nous a rappelé comment le site est devenu, en 1991, la propriété du Conservatoire du littoral. Il a ensuite présenté les travaux déjà réalisés : la restauration du mur de clôture, du portail, de la chaussée de

l'étang qui servait de retenue à un ancien moulin à marée aujourd'hui disparu..., et l'aménagement de l'ancienne orangerie (XVIII[e] siècle) qui fait désormais office de bâtiment d'accueil. Puis c'est avec beaucoup de passion que notre guide a rappelé comment, dans les années 1170, des moines, conduits par Maurice Duault, père abbé de Langonnet, s'installèrent dans un lieu alors peu hospitalier – si l'on se réfère du moins à son nom de *Staer Nadred,* c'est-à-dire «Vallée des Serpents». Il évoque ensuite la vie du saint fondateur, originaire de Croixanvec, près de Loudéac, et mort à Saint-Maurice en 1191 : malgré les nombreux miracles qui lui ont été attribués, tant de son vivant qu'après sa mort, saint Maurice n'a pas été canonisé !

Avant de poursuivre la visite devant l'ancien logis de l'abbé actuellement en travaux, où des rhinolophes ont trouvé avantageusement refuge, M. Guillouzouic insiste sur la remarquable configuration des établissements cisterciens. À Saint-Maurice, il ne reste malheureusement que peu de vestiges architecturaux. De l'ancienne église abbatiale, reconstruite au XVII[e] siècle, ne subsiste plus guère que la façade, et le seul bâtiment de l'abbaye originelle encore debout est l'ancienne salle capitulaire et sa croisée d'ogives qui, datant peut-être de la fin du XII[e] siècle, a été rénovée au XIX[e]. C'est l'occasion, devant les panneaux de l'exposition et la maquette des lieux présentés dans la salle, d'évoquer la vie des moines, qui restèrent à Saint-Maurice jusqu'à la Révolution. Les bâtiments sont alors mis en vente et, au XIX[e] siècle, l'abbaye se transforme en «château» de Saint-Maurice, propriété notamment de Léon Lorois, député du Finistère. Les lieux appartiennent ensuite, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, à la comtesse du Portzic. Occupé par les Allemands, Saint-Maurice, qui se trouve dans la «poche de Lorient», est brûlé le 20 avril 1945, et pillé. Après la guerre, une partie des pierres sert à la construction du pont de Saint-Maurice, inauguré en 1954 par le ministre François Mitterrand. C'est en 1990 que naît l'idée de sauver ce qui reste et que se crée une Association des Amis de l'abbaye de Saint-Maurice.

Adhésions. – Au cours du déjeuner pris à Rédéné, le président a présenté deux demandes d'adhésion qui ont été acceptées :

– M. Georges COUDRAY, agent général d'assurances, de Quimper, présenté par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M[me] Jeanne LE LAY, professeur (E.R.), de Concarneau, présentée par M[mes] Jeanne Gloaguen et Michèle Le Séhédic.

Keransquer. – Après Rédéné, il était tout naturel que la Société fît une halte, tout près de là, à Keransquer, qui fut la propriété de Théodore Hersart de La Villemarqué, son ancien président (de 1876 à 1895). M[me] de La Villemarqué a fait spécialement le voyage de Paris pour nous recevoir et nous accompagne d'ailleurs tout au long de la journée. La terre de Keransquer a connu de multiples propriétaires depuis le XV[e] siècle : en 1470, elle appartient aux du Bouyer dont le blason se trouve encore sur la fontaine et auxquels on doit sans doute le manoir actuel, avec, à l'arrière, une tour d'escalier. En 1764, Keransquer est acheté par deux Lorientais : Antoine Groignard, constructeur de bateaux, et Gilles Cambry, ingénieur des constructions navales, le père de Jacques Cambry. L'auteur du *Voyage dans le département du Finistère* séjourna donc dans sa jeunesse à Keransquer. C'est même là qu'il aurait écrit *Le bon curé Jeannot et sa servante*, un conte licencieux publié à Londres en 1784 et qu'il avait adressé à Voltaire en juillet 1776 avec une lettre d'accompagnement signée «Cambry de Keransquer». À la mort de son père, en 1778, Jacques Cambry hérite de Keransquer, mais pour peu de temps : l'héritage est contesté par Antoine Groignard et, dès 1780, le domaine est racheté par Jean-Jacques Le Cointe, ancien trésorier de la Compagnie des Indes aux Mascareignes et futur maire de Lorient. Le domaine passe ensuite à sa fille, M[me] Bazire, puis à sa

petite-fille, Mme de Ro-quencourt. C'est cette dernière qui, le 12 août 1850, vend Keransquer à Théodore Hersart de La Villemarqué et à son épouse, Clémence Tarbé des Sablons, la fille d'un haut magistrat, conseiller à la Cour de cassation. Le vieux manoir de Keransquer n'est sans doute pas habitable, et le jeune couple, qui réside le plus souvent à Paris, trouve momentanément refuge au manoir de Kerbertrand, propriété que met à leur disposition la famille de Mauduit.

Pendant ce temps, il fait construire une nouvelle demeure pour laquelle il fait appel à des concepteurs parisiens de renom. L'architecte Frœlicher dessine les plans du nouveau manoir, tandis que l'un des deux frères Bülher se charge de ceux d'un parc à l'anglaise. Mme de La Villemarqué nous présente d'ailleurs l'original du plan aquarellé du jardin, conservé dans les archives familiales. Sans doute La Villemarqué a-t-il été influencé par les jardins découverts lors de ses différents voyage outre-Manche. L'une des particularités du parc est la présence, de part et d'autre du chemin d'accès, d'une chapelle Saint-Louis et d'un dolmen transféré d'une propriété du Trévoux où il était, semble-t-il, menacé par la construction d'une route.

Avant de partir, Mme de La Villemarqué nous offre un verre de l'amitié fort apprécié.

L'abbaye de Sainte-Croix et la basse ville de Quimperlé. – L'implantation du nouveau manoir de Keransquer n'a pas été choisi au hasard : La Villemarqué souhaitait une vue sur Quimperlé et notamment sur ses deux clochers. L'auteur du *Barzaz-Breiz* se trouve d'ailleurs à Keransquer, le 21 mars 1862, quand, entendant un grand fracas en provenance de la basse ville, il s'aperçoit, stupéfait, que le clocher de Sainte-Croix a disparu. Il se précipite aussitôt pour constater le drame qui vient de se dérouler. C'est d'ailleurs grâce à son témoignage que nous savons que la *Mise au tombeau* se trouvait alors dans l'église et qu'elle avait été miraculeusement préservée.

Prévue de longue date, la visite de l'église Sainte-Croix a bien failli ne pas avoir lieu en raison des inondations catastrophiques de l'hiver dont les traces sont encore visibles à Sainte-Croix comme dans toute la basse ville. Nous sommes accueillis par Jean-Jacques Gouriou et Alain Pennec, deux historiens quimperlois, qui sont respectivement président et vice-président de l'Association des Amis de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Cette association, dont le premier président ne fut autre que Bernard Tanguy, le président actuel de notre Société, a été créée en 1998 à l'occasion d'un colloque scientifique organisé avec le Centre de recherche bretonne et celtique sur l'histoire de l'abbaye. L'association a ensuite décidé de poursuivre son action pour faire connaître et valoriser le monument le plus visité de Quimperlé.

Grâce à la bienveillance des services techniques de la ville de Quimperlé, nous sommes les premiers à pouvoir à nouveau accéder à une église où le vaste programme de travaux, déjà engagé quand elle a été envahie par les eaux, s'est trouvé sérieusement retardé. MM. Gouriou et Pennec prennent chacun en charge un groupe pour la visite de l'imposante construction à plan centré qui se situe dans la tradition de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Bâtie à la suite de la miraculeuse guérison du comte Alain Canhiart, si l'on en croit la légende de la fondation, l'abbaye Sainte-Croix remonte à la première moitié du XIe siècle. Les guides insistent sur la qualité architecturale d'un ensemble où l'influence poitevine est évidente. L'église actuelle doit beaucoup à l'architecte Joseph Bigot qui, après la chute du clocher en 1862, chercha à redonner à Sainte-Croix son allure du XIIe siècle. C'est à lui qu'on doit également la terrasse centrale dont l'opportunité est souvent contestée.

L'église abrite quelques joyaux : la crypte (vers 1080), avec les gisants de saint Gurloës (XVe siècle) et de l'abbé de Lespervez, mort en

1453 ; la *Mise au tombeau* (vers 1500), la plus ancienne conservée en Bretagne, sculptée dans un calcaire tendre, qui a été restaurée en 1998 et transférée sous la terrasse ; le retable de 1541, travail d'une remarquable finesse, une véritable dentelle de pierre où apparaissent personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, des saints, des vertus... et d'autres dont l'identification n'est pas toujours évidente ; il ne faudrait pas oublier la chaire et le Christ en robe du XVII^e^ siècle, et toute une série de statues dont les plus anciennes remontent au XV^e^ siècle et qui n'ont pas encore retrouvé leur place sur les murs de l'église.

La journée s'achève, toujours sous un écrasant soleil, par la découverte de la basse ville de Quimperlé : les restes de l'église Saint-Colomban, les hôtels particuliers de l'ancienne rue du Château, le Pont fleuri et la place Lovignon où se dresse, depuis 1995, la statue de bronze de l'auteur du *Barzaz-Breiz*.

Fañch Postic

EXCURSION DU 24 JUIN 2001

Poullan-sur-Mer

L'excursion du 24 juin 2001 s'est déroulée dans la commune de Poullan par une chaude journée. Rendez-vous était donné sous les frondaisons jouxtant la chapelle Notre-Dame de Kerinec où nous accueillaient le maire, M. Jean Le Gall, et son adjoint, M. Jean Kerivel.

La chapelle Notre-Dame de Kerinec. – Cette chapelle constitue l'un des éléments majeurs de l'école dite de Pont-Croix. La date d'apparition de ce type architectural a longtemps divisé les érudits. Dès le milieu du XIX^e^ siècle (1846), Charles de La Monneraye attribue la construction de l'édifice au XIII^e^ siècle, puis certains auteurs auront tendance à vieillir d'un siècle l'émergence de cette architecture (point de vue adopté encore de nos jours dans certains ouvrages touristiques). L'étude synthétique de René Couffon publiée en 1951, consacrée à Notre-Dame de Roscudon et l'atelier de Pont-Croix, a démontré que cette architecture apparaissait vers le milieu du XIII^e^ siècle. Sa répartition couvre la basse Cornouaille, principalement le Cap-Sizun et le Cap-Caval, avec quelques extensions vers le nord-est (chapelle Notre-Dame à Châteaulin et chapelle Saint-Herbot en Plonévez- du- Faou). Dans le temps, l'utilisation des éléments constituant l'école ou l'atelier de Pont-Croix va du milieu du XIII^e^ au début du XV^e^ siècle. Ce type architectural rompt avec la construction romane du XII^e^ siècle ; en effet, il présente des chevets plats, une légèreté des piles, une modénature différente, déjà d'inspiration gothique, des arcades. De plus, les culots des retombées des archivoltes sont différents des chapiteaux de l'époque précédente. Il semble qu'il faille rechercher l'origine de cette architecture outre-Manche.

À Kerinec, une première campagne de construction antérieure à 1280 intéresse la nef ; il en reste quelques témoins. Une seconde campagne affecte le chœur dont l'un des chapiteaux porte l'inscription GAUNS-TANNE, découverte par Y.-P. Castel, qui est peut-être le nom du maître-d'œuvre. Une tour

était initialement prévue à la croisée du transept comme à Pont-Croix, ainsi que l'attestent les départs des croisées d'ogives et les puissants contreforts qui épaulent les croisillons, démesurés dans la construction actuelle. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, les baies du chevet, l'épais pignon occidental qui porte la tour, la nef sont refaits. La chambre des cloches et la flèche datent du début du XVIII^e^ siècle (on retrouve les mêmes réfections à l'église paroissiale de Poullan et à la chapelle Notre-Dame de Confort).

À l'est de la chapelle existe une chaire à prêcher originale utilisée lors des pardons. Elle se compose d'une cuve de plan circulaire disposée sur un emmarchement et centrée autour d'un petit calvaire dont la traverse portait jadis deux statues. Un peu plus loin, une fontaine du XVI^e^ siècle, aux angles ornés de colonnes en nid d'abeille, présente l'emplacement d'un blason disparu en façade.

Le manoir de Kerdanet. – Non loin de là, se situe le manoir de Kerdanet. La Société y a été accueillie par M. et M^me^ S. Nadjar, propriétaires des lieux et qui, depuis quelques années, ont entrepris la restauration des bâtiments et remettent en valeur les abords.

Édifié au XVI^e^ siècle, il se présente en partie dans son état actuel comme un manoir fortifié avec existence de meurtrières percées en façade et dans le mur nord. Les armoiries encore visibles sur la cheminée de la salle d'apparat montrent que le manoir a appartenu à la famille Penhoët ou Pencoët. Les boiseries du plafond ont conservé la polychromie du début du XVII^e^ siècle. À la fin de ce siècle ou au début du XVIII^e^, la façade exposée au sud a été remodelée, les ouvertures agrandies et disposées selon des travées régulières, avec création d'une porte-fenêtre à l'étage, lui conférant une allure classique. À l'extrémité occidentale a été reconstruit au XVIII^e^ siècle le pavillon dont les murs et les cheminées étaient recouverts de lambris. Depuis la fin du XVII^e^ et durant tout le XVIII^e^ siècle, le manoir fut la propriété de la famille Gourcuff. À la Révolution, il est vendu comme bien national. Les travaux récents ont intéressé le vivier comblé depuis longtemps. Situé au sud-est du manoir, il est remarquable par ses dimensions.

Le menhir et le dolmen de Lesaff. – L'étape suivante menait les membres de la Société au pied du menhir de Lesaff, bien calé dans un talus. Ce mégalithe, érigé au Néolithique, est sans doute à associer au point d'eau proche (une station de pompage y a été aménagée !). Le menhir jouxte un petit dolmen, du genre sépulture individuelle, qui, tout en étant de tradition mégalithique, est attribuable au début de l'âge du bronze.

Le manoir de Kervénargant. – À l'issue du repas, servi au bourg de Poullan, l'après-midi était déjà bien entamé, quand, sous une chaleur éprouvante, les membres de la Société se sont dirigés vers le manoir de Kervénargant où nous attendait le propriétaire, M. Jean Kerivel.

Ce manoir, bien que proche du bourg de Poullan, est situé sur la commune de Meilars-Confort. Construit au XVI^e^ siècle, il a un peu perdu la fière allure qu'il présentait encore au début du XX^e^ siècle. Primitivement, c'est un manoir à cour fermée, communiquant avec le chemin situé à l'est par un portail et une porte piétonne. Ces accès étaient couverts par des meurtrières percées dans les tours situées de ce côté. Un colombier jouxtait l'entrée. Complétant ces défenses, deux meurtrières percées dans la façade principale étaient dirigées vers le portail. À la fin du XVII^e^ siècle, le manoir est décrit en piteux état. Au XVIII^e^ siècle, il est réaménagé en résidence spacieuse avec mise en place de lambris et de boiseries dans les pièces du second niveau, tant sur les murs que sur les cheminées.

Au XV^e^ siècle, Kervénargant appartenait à Guillaume Louyt ; en 1572, il est la propriété de Tanguy de Rosmadec, de Pont-Croix. Sous la Terreur, il abrita quelques Girondins, Barbaroux, Louvet, Pétion et Buzot, qui avaient fui le manoir de Kervern en Pouldavid.

L'église paroissiale Saint-Cadoan. – La visite s'est poursuivie par un arrêt à l'église paroissiale, dédiée à saint Cadoan. Dans son état actuel, l'édifice se présente comme une construction du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, de sept travées avec nef et bas-côtés. Cependant, il conserve de l'église antérieure le porche sud, de la fin du XV[e] siècle, avec des sablières du XVI[e] siècle ainsi que des éléments sculptés visibles dans le mur sud. La façade occidentale a été en partie reconstruite au XVII[e] siècle, particulièrement la partie centrale du pignon et la base de la tour. La nef fut réédifiée en 1702. Chambre des cloches et flèche ont été élevées en 1715, 1717 et années suivantes. La sacristie, de plan octogonal, couverte d'une toiture en carène, a été construite en 1729 ; elle contient des boiseries intéressantes. Au chevet plat de l'édifice antérieur a succédé en 1740 un chœur polygonal à trois pans, aveugle dans sa partie centrale. À l'intérieur se voient deux enfeux, dont l'un, dans la chapelle nord, possède une dalle avec alliances de Tyvarlen, armes visibles aussi sur le porche sud.

L'allée couverte de Lesconil. – La dernière étape, sur le chemin du retour, fut une incursion dans la préhistoire avec une visite à l'allée couverte arc-boutée de Lesconil. Sépulture mégalithique collective érigée au Néolithique final (vers 2500-2000 avant notre ère), elle présente l'originalité assez rare en Bretagne d'être constituée de dalles inclinées. Les dalles du péristalithe qui jadis retenaient les terres recouvrant le monument sont toujours en place. L'extrémité nord de la sépulture possède une *cella*, sorte de petit oratoire qui restait à l'air libre. La fouille a eu lieu dans les années 1880 : elle a livré des haches polies, des céramiques à fond plat ainsi que des vases d'époque romaine, révélant une réoccupation très tardive.

Le vice-président,
Josick Peuziat

EXCURSION DU 9 AOÛT 2001

Autour de Carhaix

Organisée par M. Bernard Tanguy, avec les concours de M[me] Annie Le Men et de MM. Daniel Collet et Gaëtan Le Cloirec, l'excursion «autour de Carhaix» a réuni quelque cent trente participants et s'est déroulée dans de bonnes conditions. Elle a comporté quatre moments principaux.

La Maison du patrimoine, à Locarn. – La première étape de la journée a été la toute récente Maison du patrimoine de Locarn (Côtes-d'Armor), devant laquelle M. Bricet, adjoint au maire, souhaita la bienvenue aux visiteurs et fit un rapide historique de la réalisation.

Dans l'entrée se trouvent un tableau chronologique et des photographies anciennes, mais surtout un bloc de granit et une plaque de schiste qui évoquent la dualité géologique et humaine de la commune.

Celle-ci est développée dans la partie permanente. C'est d'abord une présentation de l'activité ardoisière qui, bien que située dans la carrière de Moulin-Lande, en Maël-Carhaix, employait plusieurs dizaines de Locarnais :

sur les murs d'un tunnel minier sont présentés des outils, des équipements et des scènes de travail ; dans une petite salle vidéo est projeté un film sur l'extraction des blocs et les étapes de leur transformation en ardoises, au moyen d'illustrations didactiques et de témoignages d'anciens carriers.

C'est ensuite une imposante maquette de la zone granitique du Guellec qu'un clavier permet d'animer en faisant apparaître sur écran les nombreux spécimens de la flore et de la faune de cette partie haute de la commune. Aujourd'hui déserte, mais préservée en zone naturelle, elle était autrefois utilisée pour la coupe de la lande et l'extraction de tourbe, que d'anciens agriculteurs font revivre et évoquent dans une vidéo.

À l'extrémité du parcours, une grande pièce présente aux murs les éléments les plus remarquables de l'église paroissiale (vitrail, statues polychromes de granit et de bois, retables, chaire à prêcher, roue à carillons), diverses chapelles et des scènes de la vie religieuse, mais surtout les cinq pièces du «trésor de Locarn» : buste et bras-reliquaire de saint Hernin, croix de procession, calice et patène en argent (XV^{e}-XVII^{e} siècle), mis en valeur par un commentaire simple et une scénographie sonore et lumineuse remarquable.

De nombreux participants ont déclaré avoir été impressionnés par l'intérêt des sujets et la qualité de la réalisation.

Du côté opposé, une grande salle d'exposition temporaire présente une centaine de photographies anciennes baptisées «Portraits de familles», œuvre de quatre photographes des Côtes-d'Armor, qui ont été également appréciées.

Chantier de fouilles de la réserve archéologique de Carhaix. – À l'issue du repas servi à Port-de-Carhaix, les participants se sont rendus sur le site de la réserve archéologique de Carhaix, où les attendait M. Gaétan Le Cloirec, chargé d'études de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (A.F.A.N.). Responsable des fouilles de Carhaix, celui-ci leur a fait une présentation détaillée du site.

Située au sud-ouest du centre-ville, à l'emplacement des anciens établissements Le Manac'h, la réserve archéologique a été mise en place à la suite d'une série de sondages réalisés dans le cadre d'un projet de centre culturel. La densité et la qualité des vestiges mis en lumière ont effectivement entraîné le déplacement du projet et la conservation des découvertes.

Le conseil général du Finistère s'est porté acquéreur des terrains avec l'intention d'y entreprendre une fouille avant la mise en valeur des vestiges. La municipalité, l'État et la région apportent leur soutien à cette opération, confiée à l'A.F.A.N. et placée sous le contrôle scientifique du conservateur régional de l'archéologie de Bretagne.

Les premiers résultats montrent que le quartier est très urbanisé à l'époque romaine. La présence d'une fontaine et l'usure de la chaussée supposent une fréquentation importante du secteur entre le I^{er} et le IV^{e} siècle de notre ère. De plus, les caniveaux qui limitent l'espace public présentent des traces évidentes de cuvelage en bois. Refaits plusieurs fois, ils bénéficient d'un entretien régulier qui s'accorde avec les réfections de la bande de circulation. Celles-ci sont au nombre de cinq. L'état le plus ancien est fait d'un lit de petits galets très compactés. Les recharges ultérieures sont composées de matériaux plus grossiers qui confèrent à l'état final un aspect quelque peu chaotique. Une utilisation prolongée sans réel entretien explique certainement la disparition du revêtement supérieur.

Le socle de fontaine mis au jour, en limite nord du site, est une découverte encore peu commune en Gaule. Elle ne doit cependant pas surprendre à Carhaix, où la présence d'un aqueduc est attestée depuis longtemps. Les quatre blocs qui composent les parois de la

cuve ont disparu. Ils étaient posés de chant sur le soubassement encore visible. Leur emplacement est légèrement surcreusé pour empêcher les fuites et garantir l'ajustage des éléments. Ceux-ci étaient scellés par des goujons métalliques et devaient être maintenus entre eux par des crampons. Un bourrelet en mortier de tuileau assurait l'étanchéité entre le socle et les parois de la cuve. Il était placé dans une gorge aménagée sous les blocs. Les joints du fond étaient consolidés avec le même matériau. Aucune trace d'adduction n'a été mise en évidence. L'eau devait arriver par un tuyau en plomb qui a été récupéré. Il pouvait être intégré à la construction située derrière la fontaine et se placer plus haut que le niveau d'arasement des vestiges.

Plusieurs constructions se juxtaposent de part et d'autre de la rue. Une seule des trois constructions repérées dans l'îlot nord a été fouillée de manière extensive, les autres n'apparaissant que très partiellement dans l'emprise de la fouille. Très arasée, elle présente un plan linéaire divisé en quatre espaces. Ses murs sont installés dans un remblai qui scelle des installations plus anciennes.

Du côté sud, deux constructions à galerie de façade sont séparées par une petite ruelle. Les sondages d'évaluation ont montré que ces ensembles sont équipés de salles chauffées sur hypocauste et de sols pavés en dalles de schiste. De tels indices de confort permettent d'envisager ici la découverte de bâtiments de qualité dont la destination reste encore à déterminer. Dans ce secteur, la mise en évidence d'une stratigraphie complexe permet d'ores et déjà de concevoir une occupation antérieure très dense.

Église Saint-Pierre de Plouguer. – Située à peu de distance du précédent site, l'église Saint-Pierre de Plouguer a constitué la troisième étape de l'excursion. Après que M. Bernard Tanguy eut fait un rapide historique des origines de Plouguer, paroisse primitive fondée par les émigrés bretons, M^me^ Annie Le Men a guidé la visite de l'édifice.

Aujourd'hui désaffectée, l'église, qui fut gravement endommagée par un incendie en 1923, se dresse dans le cimetière, où l'on peut voir une croix en kersanton, érigée en 1886. Les agrandissements successifs qu'elle a connus, de la période romane à 1746, date inscrite sur le chevet à pans, lui confèrent une forme irrégulière. De l'époque romane subsiste la nef à voûte très haute. Les arcatures en plein cintre, les piles rectangulaires, plates en façade, attestent une construction de la première moitié du XI^e^ siècle. Le mur sud, entre le porche et le clocher, est réalisé en moellons de schiste, avec un décor en *opus spicatum* ou arêtes de poisson. On y repère de la brique et du mortier de l'époque romaine en remploi.

La date de l'extension gothique est donnée par une pierre à l'intérieur de la sacristie : L'AN MILL VCC QVATORZE / I DV VIEIL CHASTEL (relevé du chanoine Abgrall). Il paraît intéressant de noter que l'abbé Charles Jégou, bâtisseur de Penmarc'h entre 1498 et 1508, puis initiateur de l'agrandissement de l'abbatiale de Daoulas en 1520, se trouve à Carhaix en 1512. Est-ce un unique hasard si les travaux réalisés ici le sont en 1514 ?

La tour carrée s'inspire de celle de Saint-Trémeur. Elle est flanquée d'un escalier en vis semi-hors œuvre ; la partie basse, avec son porche galbé, ses pinacles et ses fleurons, est de type flamboyant. La partie haute, avec ses décors de cercles et losanges de style guingampais, est de l'époque Renaissance.

La partie gothique de la nef présente de grandes arcatures à pénétration directe dans les piles octogonales. Le transept nord a conservé une fenêtre à fleur de lis. Le premier réseau à fleur de lis, daté de 1485, à Brennilis, porte les armes de la famille de Quélen, *burelé de dix pièces d'argent et de gueules*. Capitaines et connétables de Carhaix, les Quélen possèdent la baronnie de Poher en 1512 et celle du Vieux-Chastel, à Plonévez-Porzay. Eon de Quélen, époux d'Aliette du Vieux-

Chastel, avait fondé le couvent des réguliers de Saint-Augustin à Carhaix, en 1372.

Le mobilier, aujourd'hui entassé dans l'église, provient, depuis l'incendie de 1923, de différents édifices du diocèse. Des éléments de maître-autel viennent de La Martyre, d'autres de Pont-l'Abbé ; la chaire à prêcher est une reconstitution. La très belle statuaire des XVI^e^ et XVII^e^ siècles est de provenance tout aussi diverse : un saint Sébastien vient de Mellac, un saint Jean-Baptiste de Saint-Trémeur, une Vierge à l'Enfant du couvent des ursulines...

Parmi les vitraux de l'atelier Desjardins, celui du sud-ouest évoque la participation du seigneur de Kerampuil à la lutte des zouaves pontificaux pour défendre les États pontificaux de 1860 à 1870.

L'aqueduc de Carhaix, à Kervoaguel, commune du Moustoir. – Dernière étape de la journée : les participants se sont dirigés vers Kervoaguel, ferme de la commune du Moustoir, au débouché d'un des tronçons les plus spectaculaires de l'aqueduc romain de Carhaix. Se fondant sur l'étude réalisée par M. Alain Provost, M. Bernard Tanguy a fait une présentation de l'ouvrage.

Seule réalisation de ce genre en Bretagne, l'aqueduc de Carhaix permettait d'alimenter la ville en eau à hauteur de quelque 6 000 m^3 par jour, à partir de captages situés près de Saint-Symphorien, sur la commune de Paule. Si ceux-ci ne sont éloignés de la ville, à vol d'oiseau, que de 12 km, l'ouvrage est long de 27 km, sa déclivité, qui est en moyenne de 28 cm, étant tributaire des courbes de niveau. Le respect de celles-ci au niveau de la colline de Kerloubennec, qui l'aurait allongé de 7 km, a été abandonné au profit du percement d'un tunnel de 900 m de long, débouchant à Kervoaguel, et ayant en moyenne 1, 90 m de haut pour 0,80 m de large. Ce tunnel, qui a pu être étudié sur 300 m, constitue le seul vestige monumental de l'ouvrage, le pont de Kerampest, à l'entrée de la ville, ayant disparu. Sur le reste de son parcours, l'aqueduc n'est que peu enterré, la hauteur de la couverture de terre ne dépassant pas 40 cm. Construit à partir de 180, il n'a fonctionné qu'un siècle, son abandon étant effectif au IV^e^ siècle.

EXCURSION DU 30 SEPTEMBRE 2001

Brest et ses environs

Quatre-vingts personnes participent à cette excursion qui commence sous un crachin persistant qui ne nous quittera pas de la journée. L'excursion est organisée par Patrick Kernévez, avec la collaboration de Jean-Yves Besselièvre et de Michel Le Vaillant.

Château de Brest. – Nous sommes accueillis par M. Marc Guilloud, administrateur du musée de la Marine de Brest qui, avec l'aide de Florence Massard, conservateur, Jean-Yves Besselièvre et Jean-Michel Simon, nous guide à la découverte de l'architecture du château de Brest. Un rapide historique permet de préciser que s'offrent à nos regards dix-sept siècles d'architecture militaire, depuis le *castrum* du Bas-Empire jusqu'à la préfecture maritime qui abrite encore

des postes de commandement stratégiques. Les quatre groupes découvrent successivement le châtelet et le ravelin de l'entrée, édifiés au XV^e^ siècle, puis le donjon. Cet ouvrage est un ensemble de trois tours reliées par des courtines : il était autrefois le château proprement dit, le château de Brest étant au Moyen Âge une ville close. Cet édifice a connu bien des aménagements : les tours sont datées du XV^e^ siècle mais Vauban en a fait modifier les parties hautes pour y aménager des terrasses à canon au XVII^e^ siècle. L'ouvrage a été en outre englobé au XVI^e^ siècle dans un bastion, dit bastion de Sourdéac, du nom du gouverneur du château. La tour Madeleine est un édifice du XV^e^ siècle dont les maçonneries ont été élargies au XVII^e^ siècle : ses murs mesurent 12 mètres de largeur.

Le déjeuner est pris à l'hôtel-restaurant des Voyageurs à Saint-Renan.

Château de Kergroadès, en Brélès. – Nous sommes accueillis par M. Jaclin, le nouveau propriétaire, et Michel Le Vaillant, qui assure le commentaire de la visite. Ce majestueux manoir fut édifié de 1602 à 1613 par François III de Kergroadès, à l'issue des guerres de la Ligue. C'est probablement ce qui l'incita à le doter d'éléments défensifs. Son tracé est classique et fait penser à celui de Kerjean : c'est un édifice de plan carré, avec des tours ou des pavillons en saillie à chaque angle, réunissant autour d'une cour fermée le logis noble au nord, des écuries et dépendances à l'ouest et à l'est et une galerie au sud. Le château passa aux Kerouartz au XVIII^e^ siècle après l'extinction du lignage de Kergroadès. Confisqué lors de la Révolution, on y récupéra planchers et toitures. Les ruines furent restaurées par Julien Chevillotte peu avant la guerre de 1914-1918. M. et M^me^ Jaclin ont pour intention de le faire revivre. Qu'ils reçoivent ici tous les encouragements de notre société.

Manoir de Brescanvel, en Brélès. – M. et M^me^ de Poulpiquet nous reçoivent dans leur manoir, lové dans un écrin de verdure qui contribue pour beaucoup à son charme. M. Yves Lulzac en a écrit l'histoire. Cette demeure est détenue aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles par la famille Le Roux et passe par alliance aux Poulpiquet en 1755. Le logis est daté du milieu du XVI^e^ siècle, à la charnière entre gothique finissant et Renaissance : on y admire des fenêtres à meneau et croisée et une tourelle sur cul-de-lampe. Les dépendances ont été aménagées pour des réceptions.

Bourg castral de Lamber en Ploumoguer. – Cette ancienne trève de Ploumoguer renferme une chapelle qui présente des arcades et des piliers romans ainsi qu'un mobilier et une statuaire d'époque moderne. Son édification est très certainement liée à la présence d'une motte, malheureusement très dégradée lors de la construction d'un poulailler industriel depuis 1967. On y a découvert les murs d'un donjon d'une quinzaine de mètres de côté où l'on a exhumé des pions de tric-trac et des monnaies de Conan II, duc de Bretagne. Il s'agit indéniablement là d'une résidence aristocratique, bâtie par un des fidèles des vicomtes de Léon qui possédaient une résidence au Pont-du-Château, à quelques kilomètres.

La pluie n'ayant pas cessé, nous renonçons à la visite de la redoute du Questel que devait nous présenter Jean-Yves Besselièvre.

Patrick Kernévez

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2001

Quimper

Présidence de M. Michel Le Goffic, trésorier adjoint

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Jean-Yves BESSELIÈVRE, de Guilers, présenté par MM. Patrick Kernévez et Fañch Roudaut ;

– M. et Mme Philippe BILLON, marin d'État et étudiante, de Brest, présentés par MM. Tanguy Daniel et Bernard Tanguy ;

– Mlle Marie-Louise COROLLEUR, retraitée, de Brest, présentée par M. et Mme Henri Jannès ;

– Mme Anny FATOU, enseignante (E.R.), de Plouhinec, présentée par MM. Josick Peuziat et Bernard Tanguy ;

– Mme Monique GLÉHER, retraitée, de Brest, présentée par Mme Denise Le Corre et M. Bernard Tanguy ;

– Mme Henriette L'ARVOR, retraitée, de Brest, présentée par Mme Denise Le Corre et M. Bernard Tanguy ;

– M. Guy LAURENT, médecin (E.R.), de Brest, présenté par Mme Jacqueline Goarant et M. Jean Hervier ;

– M. Albert LE NAOU, retraité, de Clamart (Hauts-de-Seine), présenté par MM. Guy Leclerc et Bernard Tanguy ;

– M. Michel LE VAILLANT, enseignant, de Brest, présenté par MM. Michel Danguy des Déserts et Patrick Kernévez ;

– M. et Mme Patrick LOZACHMEUR, préretraités, de Douarnenez, présentés par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. Frédéric MORVAN, chargé de recherche, de Porspoder, présenté par MM. Jean Kerhervé et Bernard Tanguy ;

– M. et Mme Alain PERROT, ingénieur, de Primelin, présentés par MM. Eugène et Yves Perrot ;

– M. Raymond QUILLIVIC, artiste peintre-sculpteur, de Pont-Croix, présenté par MM. Roger Gargadennec et Bernard Tanguy ;

– Mme Michèle SÉGURA-COZ, de Paris, présentée par MM. Alain Larvor et François Siou.

Bibliographie. – Le président de séance présente des ouvrages récemment publiés : de Joëlle Quaghebeur, *La Cornouaille du IXe au XIIe siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, Société archéologique du Finistère, juin 2001, 517 p. ; de Mad Danguy des Déserts, avec la collaboration d'Yves-Pascal Castel, *Le Faou. L'église Saint-Sauveur (1544-1680)*, Le Faou, 2001, 32 p. ; de Patrick Galliou, *Le mur d'Hadrien, ultime frontière de l'Empire romain*, Crozon, éditions Armeline, juin 2001, 157 p. ; de Roger Garrec, *Plonévez-Porzay, un terroir du pays glazik*, Quimper, 2001, 264 p. ; *La pierre en Bretagne. Usages et représentations*, textes réunis par Jean-Yves Éveillard, Brest, *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 18, 2001, 145 p. ; d'Yves Bellancourt, avec le concours de Jean-Jacques Gouriou, Alain Pennec et

Fañch Postic, *L'abbaye Saint-Croix de Quimperlé. Mille ans d'histoire et d'architecture*, Quimperlé, Association des Amis de l'abbaye de Sainte-Croix, 2001, 32 p. ; *La passionnante histoire du lycée de Quimperlé*, sous la direction d'Alain Pennec et avec le concours de Chantal Cocoual et de leurs élèves, Quimperlé, 2001, 150 p ; de P. Lemétayer, *Dis-moi, qu'est-ce que c'est un mégalithe ?*, Moëlan-sur-Mer, 2001, 80 p.

Expositions. – Plusieurs expositions sont annoncées pour l'été : «Ar Seiz Breur, 1923-1947», au Musée départemental breton, à Quimper, du 1er juin au 31 octobre 2001 ; «Sites fortifiés en Cap-Sizun, 2 500 ans d'histoire», à la pointe du Raz, en Plogoff, à partir du 13 juillet ; «L'imaginaire marin», au manoir de Kernault, à Mellac, du 14 juin au 9 décembre 2001 ; «Jean Hugo», au musée des Jacobins, à Morlaix, du 22 juin au 5 novembre 2001 ; «Le train, ar marc'h du, dans le pays de Landerneau-Daoulas», Landerneau, Saint-Ernel, Le Family, du 27 octobre au 10 novembre 2001 ; «Festival du film et de la télévision celtiques», Quimper, 20-23 mars 2002.

Colloques. – Le colloque international «Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale», organisé par le Centre de recherche bretonne et celtique, se tiendra à Brest, à la faculté Victor-Segalen, les 15, 16 et 17 novembre 2001 ; une journée d'étude sur «la maison paysanne en Bretagne», organisée par la section d'histoire de l'Institut culturel de Bretagne et la Société archéologique du Finistère, sera organisée à Brest, à la faculté Victor-Segalen, le 8 décembre 2001.

La prochaine séance de la Société archéologique aura lieu le samedi 24 novembre à la Maison prébendale, à Saint-Pol-de-Léon. L'abbé Yves-Pascal Castel fera une communication sur «le cahier de Jean-Guillou, paysan-toilier de Pleyber-Christ (1772-1789)».

Le site paléolithique inférieur de Ménez-Drégan, en Plouhinec. – MM. Stéphane Hingant et Bernard Hallégoët font une communication sur les sondages menés dans les falaises de la pointe du Souc'h au sud de Plouhinec, de 1988 à 1989, qui ont révélé la présence d'industries du Paléolithique inférieur au fond de couloirs d'érosion menant parfois à des grottes marines perchées entre 3 et 8 mètres au-dessus des hautes mers actuelles. Les fouilles entreprises à l'est de la pointe sur le site de Ménez-Drégan I, entre 1991 et 2001, ont permis de préciser la stratigraphie des dépôts, où quatre périodes principales d'occupation ont succédé à des mouvements transgressifs de la mer. Cette dernière a laissé des niveaux de sable et de galets ; les hommes installés sur le site s'en sont servis pour tailler les *choppers* et *chopping tools*, ainsi que des éclats qui sont plus ou moins retouchés : encoches et denticulés principalement. Ces niveaux archéologiques ont également livré des restes de faune difficilement déterminables (recherche d'ADN fossile), ainsi que des ossements et des végétaux carbonisés, étalés autour de plusieurs foyers structurés. Seul un talon de biface malheureusement fracturé a été découvert dans le sol d'occupation le plus récent.

Le caractère archaïque des industries est encore plus accentué dans les niveaux inférieurs, où l'occupation a été moins fréquente que dans les niveaux intermédiaires (couches 5 et 7). Les datations obtenues par résonance de spin électronique (ESR) confirment l'âge ancien du site : 380 000 à 400 000 ans pour la couche 5, 465 000 ans pour la couche 9 et 1 200 000 ans pour la plage inférieure où aucune trace de fréquentation n'a été reconnue. Chaque niveau d'occupation préhistorique comprend plusieurs couches plus ou moins riches en matériel archéologique, séparées par de longues périodes d'abandon.

Les premières années de fouilles ont permis de préciser la stratigraphie du site, avec la mise en évidence de dépôts appartenant à quatre transgressions marines, auxquels ont

succédé l'installation de sols et de formations mises en place par ruissellement et par gélifluxion. Actuellement, la fouille des couches supérieures, après l'enlèvement des blocs provenant de la voûte effondrée, montre que celle-ci plonge lentement sous la paroi rocheuse au nord du site. Les premiers occupants du site se sont installés dans une grotte marine communiquant par deux ouvertures avec l'extérieur. La voûte primitive avait plus de 10 mètres de portée et 3 à 4 mètres de hauteur. Celle-ci s'est progressivement effondrée en raison de mouvements tectoniques et de l'action du gel pendant les périodes froides. Du fait de la dislocation du bâti rocheux, les dalles de gneiss de la voûte ont glissé vers la mer en obturant à plusieurs reprises l'entrée de la grotte. Le pendage des dalles de l'orthogneiss de Pors- Poulhan, vers le sud, a ainsi permis la conservation des dépôts anciens lors de chaque transgression marine, contrairement aux grottes creusées, plus à l'ouest, dans le granite de la pointe du Raz. Cependant, l'abrasion marine a quand même fait disparaître une partie des couches archéologiques, comme le montre la présence de plusieurs surfaces d'érosion tronquant les couches inférieures. La poursuite des fouilles devrait permettre de mieux préciser la répartition spatiale des objets pour chaque niveau d'occupation et de dégager de nouveaux foyers. Au rythme actuel, en raison de la richesse du site, l'exploration des couches inférieures, au fond de la cavité, ne pourra être entamée que dans quinze ou vingt ans.

Le trésorier adjoint,
Michel Le Goffic

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2001

Saint-Pol-de-Léon

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Huit nouveaux adhérents sont admis dans la Société :

– M^lle^ Françoise ANDRÉ, enseignante, de Lesneven, présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. Patrick de BOISMENU, ingénieur, de Rennes (Ille-et-Vilaine), présenté par MM. Patrick Panhard et Bernard Tanguy ;

– M^me^ Annie LESCINSKY-KERBAUL, chimiste, de Strasbourg (Bas-Rhin), présentée par MM. Eugène Kerbaul et Bernard Tanguy ;

– M^me^ Jeannine MÉVEL, retraitée, de Quimper, présentée par M^lle^ Annie Boucher et M^me^ Monique Martin ;

– M. Yann SOUBIGOU, enseignant, de Montataire (Oise), présenté par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. Guy TRAVEL, documentaliste, de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, présenté par MM. Yves Coativy et Patrick Kernévez ;

– M. et Mme Jean VERNIER, retraités, de Langonnet (Morbihan), présentés par MM. Jacques Annic et Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Le président présente les derniers ouvrages publiés : le *Missel pontifical, XVe siècle. Cérémonial du couronnement des ducs de Bretagne*, Rennes, coédition des éditions Ouest-France et de l'Association des Amis des archives historiques du diocèse de Rennes, 2001, 112 p. ; du frère Hervé Daniélou, *Un siècle de vie likésienne (1838-1945)*, Quimper, 2001, 250 p. ; d'Yves-Pascal Castel, *Les anges dans nos églises. An elez en on ilizou*, Tréflévénez, Minihi Levenez, 2001, 96 p.

Salon du livre. – Un salon du livre se tiendra à Plouarzel les 24 et 25 novembre. La Société y sera présente en la personne d'Anne Brignaudy et de Mad des Déserts le 24, d'Anne Brignaudy et de l'abbé Castel le 25.

Journée d'étude. – «La maison paysanne en Bretagne. Vingt-cinq siècles d'histoire», journée d'étude organisée par l'Institut culturel de Bretagne et la Société archéologique du Finistère, se tiendra à Brest, le 8 décembre 2001 (inscriptions jusqu'au 26 novembre).

La prochaine séance de la Société archéologique aura lieu à Brest, au musée des Beaux-Arts, le 15 décembre. Mme Catherine Pillet, qui devait faire un exposé sur «la restauration des *taolennou*», s'étant désistée, elle sera remplacée par M. Bernard Tanguy, dont la communication traitera de «l'implantation monastique ancienne dans les îles bretonnes».

Le cahier de Jean Guillou, paysan-toilier de Pleyber-Christ (1772-1789). – L'abbé Yves-Pascal Castel présente le «cahier journalier de Jean Guillou», livre d'un paysan marchand toilier né à Mengars en Saint-Thégonnec, qui a épousé l'héritière de Kervern (Pleyber-Christ) en 1761. Le cahier, écrit en français d'une plume relativement correcte, adopte une orthographe qui ne s'embarrasse guère de régularité. Le breton y entre pour quatre lignes dans une évocation de Nicolazic, le paysan visionnaire de Sainte-Anne-d'Auray.

Le cahier consigne les recettes (charge) et les dépenses (décharge). Le chapitre des domestiques, qui est important, prend en compte les entrées, les sorties, les gages et les retenues pour les dépenses courantes, habillement, occasions festives ou «tirage au sort » à Morlaix pour les hommes. Défilent à Kervern, de 1772 à 1789, une cinquantaine de garçons et de filles. Marchand-toilier, Jean Guillou tient un compte extrêmement minutieux des «charges de fil» qu'il donne à blanchir et de celles qu'il «met en l'eau» lui-même à Kervern, et des opérations appelées «blanchies» qui s'effectuent au cours de la première moitié de l'année. Les dévideurs et les tisserands, dont le plus éloigné est à Brennilis, ce qui fait une quinzaine de kilomètres, ne sont pas oubliés. Notre homme prête de l'argent «à ses ouvriers et à d'autres».

L'intérêt du cahier, surtout axé sur l'activité du paysan-toilier, contient un inventaire des biens dressé pour distinguer les «effet qui m'apartiens et à mes enfants», lors du décès du beau-père, Hervé Pape, le 18 mai 1772. Les instruments qui se rapportent au métier y trouvent place. Le cahier est aussi une bonne source concernant les tissus dont étaient faits les vêtements : chemise en toile de raparon, chemisette de ratine, tablier de bourdo, tablier de picous. D'autre part, les frais occasionnés lors de la seconde noce de Jean avec Marguerite Tanguy, soigneusement détaillés, permettent de se faire une idée du menu qui fut servi aux invités, le déboursé pour la boisson entrant pour moitié dans les frais...

Les extraits «baptisterre et mortuere» montrent, en outre, l'intérêt du maître de maison pour la famille. Le cahier est continué par la veuve, Marguerite Tanguy, qui ne manque pas d'y rappeler la mort de son «très cher regretté homme Jean Guillou mort au K(er)vern le vingt septième du mois de may mil sept cent soixante dissept agé de quarante ans sept jours».

Le président,
Bernard Tanguy

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2001

Brest

Présidence de M. Bernard Tanguy

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Une nouvelle adhérente est admise dans la Société :

– M^me^ Jocelyne SALLE, de Chartres (Eure-et-Loir), présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Le président présente des ouvrages récemment publiés : *Hélias et les siens. Helias hag e dud*, actes du colloque tenu à Quimper en septembre 2000 et publiés à Brest par le Centre de recherche bretonne et celtique au début de décembre 2001, 260 p. ; *Parlons du breton ! Petra nevez g'ar brezhoneg*, Rennes, Association Buhez, décembre 2001, 192 p. ; *Max Jacob à la confluence*, actes du colloque de Quimper, 21-23 octobre 1994, publiés à Brest, juin 2000, 360 p. ; de Brigitte Waché, *À l'origine d'une grande famille. Emma Rousseau, 1801-1885*, Tréflez, Association de Keremma, juillet 2001, 74 p. ; *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du XX^e^ siècle*, sous la direction de Noël-Yves Tonnerre, Rennes, décembre 2001, 244 p.

Expositions. – Plusieurs expositions sont annoncées : «Yves-Marie Péron. Nous sortirons par l'horizon», du 26 novembre au 21 décembre 2001, à Brest, au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen ; «Fin d'année avec les arts», du 23 novembre 2001 au 6 janvier 2002, à la Maison prébendale de Saint-Pol-de-Léon ; «Parlons du breton ! *Petra nevez g'ar brezhoneg ?*», du 14 décembre 2001 au 29 avril 2002, à Rennes, au musée de Bretagne ; «Brest au temps de l'Académie de marine», du 14 décembre 200l au 28 février 2002, à l'abbaye de Daoulas ; «Ernest Guérin, imagier breton, 1887-1952», à partir du 20 décembre 2000, à Quimper, au Musée départemental breton.

La prochaine séance mensuelle de la Société aura lieu le samedi 26 janvier 2002, à 14 h 30, au Musée départemental breton, à Quimper. M^lle^ Juliette Ferré y fera une communication sur «les maisons à pans de bois de Quimper».

L'implantation monastique ancienne dans les îles bretonnes. – Le président Bernard Tanguy présente une communication sur l'implantation monastique ancienne dans les îles bretonnes.

Si, au long des côtes d'Irlande et de Grande-Bretagne, nombre d'îles témoignent de l'attrait qu'exercèrent sur les moines celtes, dès le VI^e^ siècle, les «déserts marins», les îles et îlots des côtes bretonnes ne durent pas y faire exception. De la baie du Mont-Saint-Michel à l'embouchure de la Vilaine, une trentaine d'entre eux peuvent, soit à travers leurs dénominations ou celles de lieux qui y sont situés (comme Lampaul, à Ouessant, ou Bangor, à Belle-Île), soit à partir de données textuelles, le plus souvent hagiographiques, être associés à une présence cénobitique ou érémitique ancienne.

De superficie variable, ces «déserts marins» sont, pour un quart d'entre eux, accessibles à marée basse, voire reliés à la terre ferme. Cette insularité relative est, cependant, suffisante pour s'isoler du monde.

La plus forte concentration se trouve dans l'archipel de Bréhat, qui en réunit quatre à lui seul : les îles Béniguet, Modez, Saint-Rion et Lavret.

Si certaines îles sont qualifiées de «bénies», comme les îles Béniguet des archipels de Bréhat et d'Ouessant, sans qu'on en connaisse précisément les raisons, ou d'«îles aux moines», une quinzaine portent le nom de saints de haute époque, souvent obscurs. La plupart possèdent ou possédaient un sanctuaire placé sous leur vocable. Mais, faute de données textuelles, l'ancienneté de ces vocables est difficilement appréciable.

S'échelonnant du IX^e^ au XIII^e^ siècle, seules une dizaine de *Vitae* évoquent les séjours de leur héros dans des îles. Peu d'entre elles se soucient de les décrire, ou alors elles nous en restituent une image négative, celle de lieux inhospitaliers, voire hostiles : ainsi en est-il de l'évocation de l'îlot de Tibidy, dans la Vie de saint Guénolé, ou de l'Île-Modez, appelée à l'origine *Gueldenes*, c'est-à-dire «sauvage», dans la Vie de saint Maudez. Le souci de l'hagiographe étant de mettre en exergue les vertus de son héros, quelle valeur, autre que de tradition, accorder à un témoignage postérieur à la mort du saint de quatre à huit siècles ? D'autant que cette tradition peut être détournée au profit d'un autre personnage, comme dans la Vie galloise de saint Cadoc, assimilant abusivement celui-ci à saint Cado et lui attribuant la fondation du monastère de l'Île-Cado, dans la rivière d'Étel.

La fiabilité des données hagiographiques peut-elle être vérifiée par l'archéologie ? Identifiant au XIX^e^ siècle l'*insula Lavrea*, où fut formé, selon sa *Vita*, saint Guénolé, avec l'île Lavret, près de Bréhat, La Borderie se persuada que les vestiges qui s'y trouvaient étaient ceux du monastère de saint Budoc. Mais, au terme de plusieurs campagnes de fouilles, les conclusions de Pierre-Roland Giot sont plus réservées et même, pour reprendre ses propres termes, «assez drastiques» : si le site gallo-romain a été réutilisé comme habitat depuis l'Antiquité tardive jusqu'à l'époque carolingienne, pour le cimetière, que La Borderie pensait être celui des moines, il n'y a aucune preuve de son existence avant l'époque carolingienne.

Quant à l'édicule circulaire, connu sous le nom de Forn-Modez, qui se dresse au sommet de l'Île-Modez, et que l'historien pensait être la cellule du saint, il serait, selon Philippe Guigon, postérieur au milieu du XI^e^ siècle. Il apparaît également que les structures mises au jour sur l'île voisine de Saint-Rion n'ont pas l'ancienneté que leur ont attribuée leurs inventeurs.

Si, en l'état actuel, l'archéologie n'a donc apporté aucune confirmation d'une présence monastique ancienne sur les îles bretonnes, les présomptions en sa faveur demeurent néanmoins bien réelles. Que certaines îles aient vu s'implanter sur leur sol au XI^e^-XII^e^ siècle, puis au XV^e^ siècle, sous l'impulsion des ordres mendiants, des abbayes ou des prieurés n'est pas pour le contredire.

Le président,
Bernard Tanguy

Liste des membres de la Société archéologique du Finistère

MEMBRES À VIE

(Sont membres à vie les sociétaires ayant versé une somme correspondant à vingt fois le montant de la cotisation annuelle).

AMOUREUX (M. et Mme Patrick et Christiane), capitaine côtier et employée de maison de presse, La Ville Madeleine, 22370 Pléneuf-Val-André (1977).

BOUCHER (Mlle Anne-Marie), 3, place Guy-Ropartz, 29000 Quimper (1961).

CARVAL (M. et Mme Michel et Lenaïg), employé au Crédit mutuel de Bretagne et gestionnaire, 4, hameau de Porragen, 29700 Plomelin (1987).

GELLY (M. Paul), officier de marine, Park-ar-Menez, Postolonnec, 29160 Crozon (1983).

LE CHUITON (M. Alain), architecte, 8, rue Riesener, 75012 Paris (1980).

MARTIN (M. Christian), hôtel de Cornouaille, 29770 Audierne (1963).

MILIN (M. Bruno), 7, rue Ambroise-Paré, 29800 Landerneau (1977).

MEMBRES ORDINAIRES

A

ABBÉ (M. et Mme Gérard et Monique), 22, rue du Trégor, 29860 Plabennec (1994).

ABGRALL (M. Philippe), artisan, 20, boulevard de la Gare, 29800 Landerneau (1991).

ABILY (M. et Mme Marcel et Paule), colonel (E.R.) et institutrice (E.R.), 1, rue de la Comtesse-de-Noailles, 29200 Brest (1987).

ABJEAN (M. l'abbé Roger), recteur de paroisse, presbytère, 8, rue du Kelenn, 29660 Carantec (1990).

ALDRIN (M. et Mme Jean-François et Françoise), docteur-vétérinaire (E.R.), 21, rue de Bruges, 29200 Brest (1991).

ALLAIN (M. et Mme Pierre et Suzanne), professeurs (E.R.), 2, rue de la Mairie, 29980 Île-Tudy (1984).

ALLAIN (M. et Mme Francis et Monique), cadre administratif et professeur, 22, allée de Kernisy, 29000 Quimper (1981).

ALLÈGRE (Mme Éliane), 4, rue Pierre-Puget, 29200 Brest (1996).

AMAT (M^me^ Jacqueline), professeur, 26, rue de Denver, 29200 Brest (1997).

AMBROSINO (M^me^ Monique), retraitée, 28, rue de Pen-an-Toul, 29480 Le Relecq-Kerhuon (2002).

ANDRÉ (M. Jacques), dentiste, 22, rue de l'Étain, 29290 Saint-Renan (1986).

ANDRÉ (M^lle^ Françoise), enseignante, 18 *bis*, rue du Rétalaire, 29260 Lesneven (2001).

ANNIC (M. et M^me^ Jacques), retraité, Coët-Sapin, rue Kerglanchard, 29300 Quimperlé (1999).

AR FUR (M. et M^me^ Gweltaz et Maryse), libraire et commerçante, Ar Bed Keltiek, 2, rue du Roi-Gradlon, 29000 Quimper (1989).

ARLAUX (M. et M^me^ Philippe et Claire), médecin généraliste et journaliste, 11, route de Pont-ar-Stang, 29530 Landeleau (1988).

ARNAULT (M. et M^me^ Robert et Marie), professeur de lettres et institutrice, Croas-Hent-Kergoz, 8, route de Saint-André, 29930 Pont-Aven (1985).

ARZEL (M. Hubert), cadre juridique à France Télécom, 21, rue de Portzmoguer, 29200 Brest (1988).

ARZEL (M. Marcel), cadre technique D.C.N., 2, rue de la Mairie, 29840 Porspoder (1979).

ARZEL (M. Pierre), biologiste, 22, rue du Spernoc, 29840 Porspoder (1997).

AUFFRAY (M. et M^me^ Guy et Jeannine), ingénieur (E.R.), 45, allée de Loc-Hilaire, 29170 Fouesnant (1998).

AUFFRAY (M. et M^me^ Augustin et Marie-Thérèse), secrétaire de mairie (E.R.), 3, rue de Brest, 29000 Quimper (1990).

AUFFRAY DE L'ÉTANG (M. et M^me^ Claude), 10, rue Auguste-Goy, 29000 Quimper (1971).

AUFFRET (M. Jean), rhumatologue, 9, Nors-Vras, 29950 Clohars-Fouesnant (1982).

AUFFRET (M. et M^me^ J.-P. et Lucienne), professeur, 11, rue Fulgence-Bienvenüe, 29200 Brest (1983).

AUFFRET (M. et M^me^ Armand), imprimeur, 20, rue Sellier, 92700 Colombes (1987).

AUPIED (M^me^ Denise), enseignante (E.R.), Pen-ar-Dallar, 29650 Plouégat-Moysan (1998).

AUTRET (M. Yvon), enseignant-chercheur, 59, rue Joseph-Le-Borgne, 29200 Brest (2000).

AUTRET (M. Jean-Louis) ingénieur informaticien, 57, rue Lemercier, 75017 Paris (1996).

AUTROU (M. et M^me^ Arthur et Simone), retraités, 12, rue de Lududu, 29000 Quimper (1956).

B

BAGOT (M. Christophe), médecin, 18, rue Madeleine-Michelis, 92200 Neuilly-sur-Seine (1977).

BALAIS-CLOAREC (M^me^ Jeannine), 7, allée de Lanester, 35700 Rennes (2001).

BALÉS (M. Alain), retraité, 10, rue Neuve, 29710 Landudec (1994).

BAPST (M. Michel), conciliateur, Manoir de Kerlagadic, 29380 Bannalec (1996).

BARDON (M. Daniel), professeur (E.R.), 35, quai du Port-Rhu, 29100 Douarnenez (1983).

BARDOT-GROLLET (M^me^ Paulette), 25, boulevard Jean-Richepin, 29100 Douarnenez (1995).

BARGAIN (M. Frédéric), étudiant, 44, rue de Gisors, 60590 Flavacourt (1997).

BASSET (M. Guy), cadre administratif, 21, rue du Faubourg-Saint-Jean, 45000 Orléans (1984).

BATTET (M. et M^me^ Jean-Louis), officier de marine, moulin du Chouenner, 29420 Mespaul (1988).

BAU (M^me^ Josiane) retraitée, 4, rue du Sallé, 29000 Quimper (1996).

BEAUGÉ (M. Michel), retraité, 2, rue Maurice-Denis, 29000 Quimper (1993).

BEAUGÉ-BÉRUBÉ (M. Henri), directeur de centre culturel (E.R.), 74, rue de Sèvres, 75007 Paris (1957).

BELBEOC'H (M. Dominique), paysagiste, 121, avenue des Arènes, 83700 Saint-Raphaël (2000).

BELLEC (M. Alain), opticien, Kerrouer, 29350 Moëlan-sur-Mer (1980).

BELLEIL (M. et M^me^ Pierre et Simone), ancien magistrat, 37, rue Léo-Lagrange, 29000 Quimper (1989).

BELZ (M. et M^me^ Pierre), officier (E.R.), Kercolin, 28, allée Michel-Julien, 29950 Clohars-Fouesnant (1998).

BÉNARD (M. Henri), chirurgien, 19, quai Pors-Moro, 29120 Pont-l'Abbé (1958).

BENOT (M. et M^me^ Jean-Paul et Marie-Louise), enseignants (E.R.), 10, rue des Butineuses, 29000 Quimper (1977).

BERDER (M. Michel), retraité, 82, rue Yves-Giloux, 29200 Brest (1959).

BERGEVIN (M. Gwen-Ael DE), généalogiste, 97 *bis*, rue des Stations, 59800 Lille (1993).

BERGOT (M^lle^ Thérèse), assistante sociale (E.R.), 14, rue Dautancourt, 75017 Paris (1949).

BERNARD (M^lle^ Delphine), étudiante, Stang-ar-Voud, 29590 Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h (2000).

BERNARD (M. Georges), agriculteur (E.R.), Coz-Quinquis, 29550 Plonévez-Porzay (1970).

BERNARD (M. Jean-Pierre), médecin hospitalier (E.R.), 27 *bis*, avenue de la Gare, 29000 Quimper (1965)

BERNARD (M. Norbert), étudiant, 1, Park-ar-Verouri, 29510 Landudal (1999).

BERNARD (M. Patrick), étudiant, 2, allée de Kerinou, 29200 Brest (1988).

BERROU (M. Pierre), retraité de l'enseignement, rue de la Chapelle, 29730 Treffiagat (1957).

BERTHOU (M^lle^ Marie), chargée de recherche, Pors-ar-Grannoc, route de la Corniche, 29810 Lampaul-Plouarzel (1977).

BERTHOU (M^me^ Yvette), 91, rue des Gauvignets, 44600 Saint-Nazaire (1968).

BERVAS (M. et M^me^ Élie et Marie-Thérèse), retraité de l'Éducation nationale et conseillère d'administration (E.R.), chemin du Yelen, 29460 Logonna-Daoulas (1987).

BESCOND (M^me^ Madeleine), 71, rue Félix-Le-Dantec, 29200 Brest (1982).

BESNARD (M. et M^me^ Loïc et Marie-Claude), professeur d'histoire et institutrice, 14, rue du chemin de Quistillic, 29460 Hanvec (1992).

BESSELIÈVRE (M. Jean-Yves), 30, rue Degas, 29820 Guilers (2001).

BESSON (M. et M^me^ Jean-Yves), commissaire de la marine, 15, rue Jasmin, 75016 Paris (1978).

BETROM (M. Thierry), médecin radiologiste, 10, rue du Palais, 29000 Quimper (1981).

BIANNIC (M. l'abbé Louis), 8, rue de Kerfeunteun, 29000 Quimper (1990).

BIDEAU (M. Jean-Michel), professeur, 10, rue de Pont-l'Abbé, 29710 Plozévet (1974).

BIDEAU (M. Jean-Louis), pharmacien-biologiste, 8, rue Anatole-France, 29100 Douarnenez (1966).

BIGER (M^me^ Odette), institutrice (E.R.), 41, chemin de l'Églantine, 29000 Quimper (1994).

BIGOUIN (M. André), retraité, Kervourt, 29810 Plouarzel (1969).

BILLON (M. et M^me^ Philippe et Michèle), marin d'État et étudiante, 33, rue de Siam, 29200 Brest (2001).

BLAISE (M. et M^me^ Guillaume et Anne-Marie), ingénieur électricien (E.R.), 5, rue du Commandant-Avril, 29000 Quimper (1990).

BLAIZE (M^me^ Anne-Marie), retraitée, 4, rue de la Mairie, 29190 Brasparts (1994).

BLANCHARD (M. et M^me^ Jean), pharmaciens (E.R.), 11 *bis*, rue Joseph-Lusven, 29830 Ploudalmézeau (1974).

BLAQUIÈRE (M. Michel), agent administratif au tribunal de grande instance, 31, rue de la Poudrière, 81000 Albi (1991).

BLÉAS (M. et M^me^ Alain et Madeleine), retraité de la marine marchande et documentaliste (E.R.), Pors-gwenval, 29890 Kerlouan (1988).

BLEUZEN (M. et M^me^ René), inspecteur de police (E.R.), Parc-Bihan, route de Pen-ar-Créac'h, 29950 Bénodet (1956).

BOCLÉ (M. et M^me^ Jean et Christiane), retraité, 26, rue Algésiras, 29200 Brest (1985).

BODIN (M. et M^me^ Hervé et Catherine), médecin (E.R.), 10, quai de la Mégisserie, 75001 Paris (1972).

BODIVIT (M. Louis), professeur, Ménez-Bras, 29170 Pleuven (1974).

Bœuf (M. Gilles), directeur de recherches à l'IFREMER, 33, rue des Orangers, 66650 Banyuls-sur-Mer (1970).

Boivin (M^me^ Marie-Rose), professeur (E.R.), 8, rue des Celtes, 29000 Quimper (1984).

Boivineau (M. Gérard), diplomate, 23, rue de Portzmoguer, 29200 Brest (1998).

Bolzer (M. Noël), artisan (E.R.), 9, rue de Kerharo, 29710 Plogastel-Saint-Germain (1986).

Bondiguel (M^me^ Denise), médecin (E.R), 1, rue de Siam, 29200 Brest (1999).

Bonnet (M. et M^me^ Paul et Jacqueline), colonel de gendarmerie (E.R.), 7, rue de l'Église, 29200 Brest (1994)

Bonthonneau (M. Gwenaël), médecin, 65 *bis*, rue de la Libération, 29410 Plounéour-Ménez (1991).

Bonthonneau (M^me^ Renée), médecin gynécologue, 6, rue Saint-Marc, 29000 Quimper (1998).

Bornhauser (M. et M^me^ Xavier et Odile), médecin, 9, rue Auguste-Comte, 29200 Brest (1999).

Bosser (M^me^ Émilie), directrice d'école maternelle (E.R.), Les Jardins d'Arcadie, 6, rue Jules-Henriot, 29000 Quimper (1989).

Bosshardt (M^me^ Denise), Merc'h-Hellen, route du Phare, 29890 Brignogan-Plages (1987).

Bothorel (M. Jean-Marie), 71, rue Sevin-Vincent, 92210 Saint-Cloud (1978).

Bothorel (M^me^Jeanne), retraitée, 2, rue Pinaigrier, 37000 Tours (2000).

Bouché (M^lle^ Anne-Marie), professeur (E.R.), 4, route de Carhaix, 22110 Rostrenen (1967).

Bouché (M. l'abbé Hubert), 8 C, impasse de la Minoterie, 29000 Quimper (1958).

Boucher (M. Loïc), 86, avenue de Choisy, 75013 Paris (1977).

Bouchet (M^me^ Yvonne), infirmière (E.R.), 10, rue Pierre-Trépos, 29200 Brest (1980).

Bouchet (M. Jacques), artisan peintre, Le Ruffa, 29200 Brest (1980).

Boudigou (M. Jean-Jacques), professeur, 35, rue des Hayettes, 35760 Montgermont (1993).

Boudot (M. Jean-Louis), retraité, 50, rue Émile-Souvestre, 29000 Quimper (2000).

Bouer (M^me^ Jean), professeur, 6, rue Hent-ar-Lenn, 29780 Plouhinec (1976).

Bouget (M. et M^me^ François), Le Cosquer, 29600 Plourin-lès-Morlaix (2000).

Boulmer (M^me^ Yvonne), retraitée, 29, rue de la Gare, 72170 Beaumont-sur-Sarthe (1984).

Bourbigot (M. André), pharmacien (E.R.), Troec, 29140 Melgven (1964).

Bourgeois (M. Albert), pharmacien (E.R.), 17, rue du Port-Hue, 35800 Saint-Briac (1983).

Bourgeois (M^me^ Madeleine), retraitée, 32, place Saint-Corentin, 29000 Quimper (1985).

Bourgès (M. et M^me^ André-Yves et Dominique), cadre commercial et conseiller principal d'éducation, Villa Ker-Eol, 33, route de Locquirec, 29620 Guimaëc (1994).

Bourlès (M. Marcel), médecin (E.R.), 32, avenue de la Plage, 29980 Ile-Tudy (1957).

Bouzinac (M. et M^me^ Lionel et Marie-Thérèse), principal clerc de notaire et retraitée de l'Éducation nationale, 14, rue Michel-Créac'h, 29660 Carantec (1984).

Bozec (M. André), attaché d'administration à l'université de Bretagne occidentale, 8 *bis*, rue Jules-Lesven, 29200 Brest (1986).

Bozec (M. Michel), professeur, 31, rue Joseph-Loth, Kerfeunteun, 29000 Quimper (1985).

Bozec (M. Yves), professeur, 6, rue des Fleurs, 29180 Plogonnec (1964).

Bray-Berthou (M^me^ Isabelle), chargée de mission, 3, rue de l'Église, 29460 Daoulas (1982).

Bres (M. René), docteur vétérinaire (E.R.), L.E. 72, 17, rue Esprit-Jourdain, 29900 Concarneau (1965).

Breton (M. et M^me^ Philippe et Christine), directeur d'école et institutrice, Vourc'h-Tosta, 29217 Le Conquet (1981).

Breut (M. Alain), cadre supérieur à la Poste, Kilien, 29120 Combrit (2000).

Briand (M. et M^me^ Jean-François et Annick), retraités, 3, hameau Béranger, 75016 Paris (1981).

BRIANT DE LAUBRIÈRE (M. Tanneguy), retraité, 14, rue du Docteur-Le-Normand, 29750 Loctudy (1971).

BRIARD (M. Jacques), directeur de recherche au C.N.R.S. (E.R.), 10, rue de Flandre, 35135 Chantepie (1970).

BRICHETEAU (M. et M^me^ Robert et Yvette), officier de marine (E.R.), 3, rue Pierre-Brossolette, 29200 Brest (1985).

BRIGNAUDY (M^lle^ Anne), Le Squividan, 29950 Clohars-Fouesnant (1992).

BRIS (M. Yvon), technicien, 7, rue Pierre-Chapuis, 95320 Saint-Leu-la-Forêt (1970).

BROUDIC (M. Fañch), journaliste, Kernaered, allée Verte, 29810 Lampaul-Plouarzel (1971).

BRUNEL (M. Christian), enseignant, 30, rue du Stivell, 22530 Mûr-de-Bretagne (1998).

BRUNET (M. Maurice), ingénieur (E.R.), 5, avenue Alexis-Pessot, 94100 Saint-Maur-des-Fossés (1962).

BRUSQ (M. André), retraité, Penhoat, 29550 Ploéven (1991).

BUDES DE GUÉBRIANT (M. Rolland), ingénieur, 34, rue de Lübeck, 75116 Paris (1952).

BURDIN (M^lle^ Catherine), agent administratif, 1, rue Aristide-Briand, 29217 Le Conquet (1996).

BURDIN (M. et M^me^ Didier et Marie-Claude), cadre commercial (E.R.), 1, rue Aristide-Briand, 29217 Le Conquet (1994).

BUREL (M. Charles), directeur commercial, Keranguen, 29390 Scaër (1997).

BUREL (M. Marcel), professeur de lettres, 12, rue Arthur-Rimbaud, 29200 Brest (1979).

BUSQUET DE CAUMONT (M. et M^me^ Robert), délégué général de la Fédération des articles de papeterie (E.R.), manoir de Trégont-Mab, Ergué-Armel, 29000 Quimper (1977).

C

CABELLIC (M. Christian), ingénieur, 21, rue de la Croix-d'Épine, 78540 Vernouillet (1981).

CABILLIC (M^me^ Yves), enseignante (E.R.), 10, rue des Templiers, 29780 Plouhinec (1979).

CABIOCH (M. et M^me^ Louis et Jacqueline), directeur de recherche au C.N.R.S. honoraire et maître de conférences honoraire, Kerizel, 12, chemin des Deux-Roches, 29680 Roscoff (2000).

CADEVILLE (M^me^ Annick DE), retraitée, 68, route de Concarneau, 29170 Saint-Évarzec (1990).

CADIEUX (M. Louis-Patern), ingénieur, 59, rue du Sénégal, 44800 Saint-Herblain (1985).

CADIOU (M. Didier), 3, Hent-Porzh-an-Aon, Tal-ar-Groaz, 29160 Crozon (1992).

CAHOUR (M^me^ Suzanne), professeur (E.R.), 10, rue Voltaire, 29200 Brest (1978).

CAILL (M. Claude), Kervingant, 29440 Plouzévédé (1979).

CAILL (M. Hervé), facteur d'orgues, Kervingant, 29440 Plouzévédé (1985).

CAILL (M. et M^me^ Yves), notaire (E.R.), B.P. 10, 29400 Lampaul-Guimiliau (2000).

CAILLAREC (M. François), directeur de société, 10, allée de Tréouzon-Vihan, 29000 Quimper (1981).

CAILLÉ (M. Max), agent d'assurances (E.R.), 12, rue Jules-Lesven, 29200 Brest (1968).

CALAN (M. et M^me^ Gilles DE), expert-comptable, Roz'Avel-Ploujean, 29600 Morlaix (1997).

CALAN (M. Loïk DE), chirurgien, 5, rue Bretonneau, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire (1998).

CALOUNEC (M. et M^me^ Yvon et Joëlle), officier de marine, 34, rue Danièle-Casanova, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1987).

CALVEZ (M^lle^ Nathalie), 23, allée du Docteur-Aristide-Pilven, 29000 Quimper (2000).

CANEVET (M. René), directeur commercial (E.R.), 14 *bis*, rue Charles-Baudelaire, 29000 Quimper (1981).

CARAËS (M. l'abbé Hervé), presbytère, 10, rue Albert-de-Mun, 29680 Roscoff (1964).

CARAËS (M. Jean), docteur en médecine, 18, rue Branda, 29200 Brest (1981).

CARDON (M. et M^me^ Claude et Chantal), 11, rue de Juillet, 35000 Rennes (1997).

CARIOU (M^lle Anne), professeur d'histoire et de géographie, Ar-Groas-Coz, 29100 Kerlaz (1994).

CARIOU (M. et M^me Denis et Marie-Anne), chef de service éducatif (E.R.) et surveillante générale (E.R.), Hellès-Bras, 29800 Pencran (1988).

CARIOU (M. et M^me Jean), retraités, 6, rue du Cimetière, 29800 Landerneau (1998).

CARIOU (M. Jean-Claude), professeur, 20, rue Joseph-Le-Brix, 29600 Saint-Martin-des-Champs (1974).

CARIOU (M. Pierre-Jean), commerçant, bar-tabac *Le Ponant*, 13, quai Jean-Jaurès, 29770 Audierne (1991).

CARO (M. et M^me Claude et Anne-Marie), expert financier à la cour d'appel de Paris et inspection générale C.C.F., La Halte-Normande, 7, rue du Sequoia, 78870 Bailly (1993).

CAROFF (M. Michel), administrateur des Affaires maritimes, Lanzent, 29550 Plonévez-Porzay (1979).

CARRIÉ (M. Pierre), retraité de l'enseignement, Cosquer-Vihan, 29170 Saint-Évarzec (1983).

CARVAL (M^me Jeannine), contrôleur des P.T.T. (E.R.), 14, venelle de Poulmerrien, 29100 Douarnenez (1981).

CASSARD (M. Jean-Christophe), maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, Le Pouldrein, 1, rue des Mésanges, 29241 Locquirec (1972).

CASTEL (M. Bruno), médecin, impasse de la Plaine, 29150 Châteaulin (1998).

CASTEL (M^me Marie), 44, rue Gambetta, 29600 Morlaix (1973).

CASTEL (M. l'abbé Yves-Pascal), chercheur à l'inventaire (E.R.), Institution Notre-Dame, route de Pleyben, 29150 Châteaulin (1962).

CASTEL-TALLET (M^me Marie-Antoinette), 15, rue Boucart, 51000 Châlons-en-Champagne (1985).

CAYLA (M. Gérard), docteur en médecine, 5, rue de Cadix, 75015 Paris (1969).

CELTON (M. Yann), bibliothécaire, 21, allée Sully, 29000 Quimper (1999).

CERBELAUD-SALAGNAC (M^me Bernadette), archiviste-paléographe (E.R.), 6, rue Édouard-Quéau, 29830 Ploudalmézeau (1978).

CESSAC (M. et M^me Alain et Odile), géomètre, Trémaëc, hameau de Saint-Maëc, 29610 Plouigneau (1997).

CEVAER (M^lle Marie-Anne), institutrice, rue de la Gare, 29150 Port-Launay (1985).

CHABANNES (M. Christian DE), 11, rue Bayard, 75008 Paris (1951).

CHAFFAUT (M^lle Suzanne), retraitée, 5, rue Madame-de-Pompery, 29000 Quimper (1996).

CHAILLOT (M. Jean), sous-directeur de banque (E.R.), 1, avenue Gabriel-Péri, 94300 Vincennes (1972).

CHALM (M. et M^me Raymond), retraités, 34, rue Théodore-Botrel, 29800 Landerneau (1979).

CHANOIS (M. et M^me Michel et Andrée), chirurgiens-dentistes (E.R.), 19, chemin de Ménez-Rouz, Tréboul, 29100 Douarnenez (1988).

CHAPALAIN (M^me Françoise), 76, rue Adolphe-Leray, 35000 Rennes (1999).

CHAPEL (M. et M^me Jacques), 2, venelle des Eaux, 29600 Morlaix (1979).

CHARBIN (M^me Andrée), Kerangoff, rue de la Mairie, 29190 Brasparts (1982).

CHARPY (M. Jacques), conservateur général des archives (E.R.), 16, rue Lafond, 35700 Rennes (1959).

CHARTON (M. Bernard), chirurgien, 65, rue Gambetta, 29000 Quimper (1972).

CHAURIS (M. Louis), directeur de recherche au C.N.R.S. (E.R.), 3, rue Goethe, 29200 Brest (1992).

CHAUVEL (M. André), Kervaly, 29840 Lanildut (1962).

CHEVAL (M. et M^me Paul), officier du génie (E.R.), 26, cité Bellevue, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1985).

CHEVALET (M^me Maryannick), 9, rue Jules-Guesde, 75014 Paris (2001).

CHEVANCE-RIEC (M. Michel), commerçant, 21, rue du Général-Lambert, 29270 Carhaix-Plouguer (2002).

CHEVILLOTTE (M. et M^me Jean et Marie-Ange), directeur technique (E.R.), Keledern-Izella, 29217 Plougonvelin (1986).

CHEVILLOTTE (M^lle Marie-Madeleine), professeur, Kervasdoué, 29217 Plougonvelin (1975).

CHEVILLOTTE (M. et Mme Yves et Armelle), directeur d'hôpital (E.R.), 29, rue Henri-Gourmelen, 29217 Plougonvelin (1987).

CLARENS (M. et Mme Pierre et Janine DE), capitaine de vaisseau (E.R.), 25, rue des Pavillons, 29217 Plougonvelin (1991).

CLAUDE (M. Jean-Pierre), professeur, 11, rue des Bures, 92380 Garches (1984).

CLEACH (M. et Mme Claude), psychologue, 17, rue Édouard-Corbière, 29600 Morlaix (1980).

CLÉREN (M. et Mme André), colonel du génie (E.R.), 11, rue Jakez-Riou, 29520 Châteauneuf-du-Faou (1996).

CLOASTRE (M. et Mme René et Marie-Thérèse), professeurs (E.R.), S 02, 28, rue Hoche, 29200 Brest (1961).

CLOÎTRE (Mlle Marie-Claire), professeur (E.R.), 3, rue Bertheaume, 29217 Plougonvelin (1973).

CLOÎTRE (Mme Marie-Thérèse), maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, Pen-ar-Quinquis, 29800 Saint-Thonan (1970).

CLORENNEC (M. Michel), directeur d'école (E.R.), 26, rue des Hirondelles, 29000 Quimper (1978).

CLOUARD (Mlle Yvonne), enseignante (E.R.), 4, rue Joseph-Halléguen, 29000 Quimper (1994).

COADOU (M. Louis), docteur en médecine, 48, rue Claude-Hilleret, 72000 Le Mans (1981).

COADOUR (M. Pierre), ancien maire, Le Cosquer, 29550 Saint-Nic (1958).

COAT (M. François), avocat honoraire, Landrévézen-Uhela, 29460 Dirinon (1980).

COAT (Mlle Marie-Thérèse), institutrice (E.R.), 16, rue Saint-Michel, 29190 Brasparts (1985).

COAT (M. et Mme Robert), ingénieur (E.R.), 13, rue Marcel-Cachin, Lesconil, 29740 Plobannalec (1988).

COATIVY (M. Yves), maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, 3, rue Pascal, 29200 Brest (1995).

COATTAREL (M. Yves DE), Kerallo, 29233 Cléder (1986).

COCHERIL (M. Michel), professeur, 68, rue des Genêts, 29600 Saint-Martin-des-Champs (1976).

COCHOIS (M. Jean-Baptiste), retraité, 1, rue Saint-Exupéry, B.P. 3, 29276 Brest cedex (1997).

COHEN (Mme Claudine), correctrice et secrétaire de rédaction, 2, rue La Pérouse, 29900 Concarneau (1999).

COÏC (M. Albert), ingénieur expert (E.R.), Bel-Air, 29710 Pouldreuzic (1960).

COÏC (Mme Yvonne), employée de banque (E.R.), Quélarn, 29740 Plobannalec (1994).

COICAUD (M. et Mme Jacques et Claudine), employés à France Télécom, 15, rue Le Poragen, 29700 Plomelin (1989).

COLLET (M. Daniel), documentaliste aux Archives départementales du Finistère, 12 *ter*, chemin du Moustoir, 29000 Quimper (1975).

COLLOBERT (M. et Mme Noël et Paulette), médecin (E.R.) et pharmacienne (E.R.), 2, rue Voltaire, 29200 Brest (1965).

CONAN (M. Alain), retraité, 3, rue du Sacré-Cœur, 29790 Landudec (2000).

CONAN (M. François), conducteur de travaux, 35, rue des Sables-Blancs, 29100 Douarnenez (2002).

CONAN (M. Joseph), inspecteur central des douanes, rue de Quimperlé, 56560 Guiscriff (1979).

CONAN (M. et Mme René et Thérèse), retraités, Les Bruyères, route de la Plage, 29560 Telgruc-sur-Mer (1982).

CONNAN (M. Yannick), ingénieur, Kergarrec-Névez, 29950 Clohars-Fouesnant (1991).

CORDIER (M. Gérard), chercheur au C.N.R.S (E.R.), rue Sublaines, 37310 Reignac-sur-Indre (1998).

CORDROC'H (M. Michel), attaché administratif, 19, rue Bruat, 29200 Brest (1980).

CORIOU (M. Jacques), serrurier, 59, boulevard de Créach-Gwen, 29000 Quimper (1989).

CORNEC (M. et Mme Jean-Paul), ingénieur, 7, rue Guy-Ropartz, Brélévenez, 22300 Lannion (1982).

CORNEC (M. Paul), cadre, 9, rue Danton, 29770 Audierne (1999).

CORNILY (M. et Mme Louise), 58, Menez-ar-Godez, 29870 Landéda (1973).

COROLLER (M. Jean), greffier (E.R.), 101, avenue de Kerrien, 29000 Quimper (1959).

COROLLEUR (Mlle Marie-Louise), retraitée, 22 *bis*, rue Bruat, 29200 Brest (2001).

CORRE (Mlle Marie-Thérèse), agent des collectivités locales (E.R.), 23, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest (1995).

CORVEST (M. et Mme Pierre), retraité des P.T.T., 4 D, route de Brest, 29000 Quimper (2000).

COSMAO (M. Yves), 1, place de Mesgloaguen, 29000 Quimper (1999).

COSQUER (M. Gabriel), instituteur (E.R.), 7, rue Dahut-Pentrez, 29550 Saint-Nic (1974).

COSQUER (M. et Mme Marcel et Aline), professeurs (E.R.), Poulguen, 29760 Penmarc'h (1990).

COSQUÉRIC (M. Jean-Yves), employé de l'Équipement, 3, rue de Kerincuff, 29950 Gouesnac'h (1985).

COTARD (M. Gabriel), directeur d'hôpital (E.R.), 18, route de Postolonnec, 29160 Crozon (1973).

COTONÉA (M. Pierre), préposé des P.T.T., Coat-Pin, 29790 Beuzec-Cap-Sizun (1960).

COTTEN (M. et Mme Étienne), 10, allée de Saint-Cloud, 29370 Elliant (1977).

COTTEN DE SAINT-YVI (M. et Mme Yann), consultant international et dermatologue, 13, rue Crébillon, 94300 Vincennes (1997).

COUDRAY (M. Georges), agent général d'assurance, 14 E, avenue de la Libération, 29000 Quimper (2001).

COUESSIN (M. Jean-Xavier DE), journaliste, 93, boulevard de Port-Royal, 75013 Paris (1999).

COURTET (M. et Mme Joseph et Éliane), ingénieur (E.R.) et retraitée, 53, rue Louis-Pasteur, 29390 Scaër (1988).

COUTURIER (M. Robert), directeur d'agence commerciale, 10, rue Costes-et-Le-Brix, 44000 Nantes (1967).

COZIC (M. Alain), notaire, 25, rue du Général-Goury, B.P. 705, 29207 Landerneau cedex (1981).

COZIC (Mme Anne-Marie), 11, rue Traverse, 29800 Landerneau (1961).

CRABEROU (Mme Jenny), retraitée, 10, rue Gabrielle, 75018 Paris (1973).

CRAFF (M. Joël), retraité, 4, rue Saint-Paterne, 29000 Quimper (2000).

CREC'HRIOU (M. Yannig), agriculteur, Kerveniou-Pors-Gwenn, 22710 Penvenan (1992).

CRENN (M. Gilbert), cadre d'assurances, 1, route du Stade, 29460 Irvillac (1998).

CRENN (M. l'abbé Jean), presbytère, 29880 Guissény (1972).

CRISSIN (M. Guy), responsable de société de formation, 51, rue de la Corniche, 29200 Brest (1998).

CROGUENNOC (Mlle Marie-Pierre), chargée d'études à l'Équipement, 9, rue Jean-Bon-Saint-André, 29200 Brest (1997).

CROIX (M. Alain), professeur à l'université de Haute-Bretagne, 31, cours Raphaël-Binet, 35000 Rennes (1980).

CUDENNEC (Mme Simone), retraitée, 8, rue Amiral-Ronarc'h, 29000 Quimper (2000).

CUDENNEC (M. et Mme Yves et Marie-Christine), médecin, hôpital du Val-de-Grâce, 74, boulevard de Port-Royal, 75230 Paris cedex 05 (1986).

CUZON (Mme Suzanne), Les Jardins d'Arcadie, 6, rue Jules-Henriot, 29000 Quimper (1994).

D

DAGIER (Mme Patricia), 21 *bis*, rue du Manoir, 29000 Quimper (1996).

DAIRE (Mlle Marie-Yvane), chargée de recherche au C.N.R.S., résidence Parc-Saint-Laurent, 1, rue de la Tauvrais, 35700 Rennes (1985).

DAL (M. et Mme Henri et Suzanne), colonel de gendarmerie (E.R.), 1, rue Bertrand-d'Argentré, 29200 Brest (1989).

DALIBARD (M^me^ Marie), secrétaire (E.R.), 3, cité Suffren, boulevard Jean-Moulin, 29200 Brest (1981).

DANGUY DES DÉSERTS (M^me^ Mad), Kerrec, 29590 Le Faou (1989).

DANGUY DES DÉSERTS (M. Michel), imprimeur (E.R.), château de Maillé, 29430 Plounévez-Lochrist (1962).

DANIEL (M. et M^me^ Alain et Claude), employé de l'Équipement et institutrice, 4, rue Robespierre, 29000 Quimper (1980).

DANIEL (M. et M^me^ Louis et Marie-Christine), retraités, rue Pen-ar-Prat, 29120 Plomeur (1997).

DANIEL (M. Michel), chef de division à la préfecture (E.R.), 2, allée J.-B.- Charcot, 29000 Quimper (1961).

DANIEL (M. et M^me^ Tanguy et Chantal), professeur (E.R.) et conservateur en chef des archives (E.R.), Feunteun-Vir, 29190 Gouézec (1951).

DANIÉLOU (M. Hervé), professeur (E.R.), 12, allée de Kerdaniel, 29000 Quimper (1994).

DANIGO (M^me^ Monique), retraitée, 17, rue Marc-Sangnier, 29000 Quimper (1999).

DANTEC (M. Yves), médecin, 26, rue de Lyon, 29200 Brest (2002).

DANZÉ M. (Joseph), professeur, 2, rue Jean-de-La-Fontaine, 29390 Scaër (1989).

DAOUDAL (M. Yves), employé des P.T.T., 6, rue de Bir-Hakeim, 29000 Quimper (1964).

DAUTREY (M^me^ Jean), ingénieur (E.R.), La Clarté, 18, rue des Fougères, 22700 Perros-Guirec (1971).

DAVID (M. et M^me^ Michel), médecin, 76, boulevard Gambetta, 29200 Brest (1991).

DEBARY (M. Michel), magistrat, 35, rue du Parc-de-Clagny, 78000 Versailles (1956).

DEIN (M. Olivier), notaire honoraire, 4, rue Yves-Collet, 29200 Brest (1967).

DELALANDE (M. Camille), docteur en médecine, 54, avenue Besnardière, 49000 Angers (1973).

DELALONDE (M. André), comptable (E.R.), 13, rue Duguay-Trouin, 29660 Carantec (1983).

DEMADE-PELLORCE (M^me^ Rita), infirmière, 39, rue Saint-Michel, 29100 Douarnenez (1992).

DENEZ (M. Jean-Paul), fonctionnaire des P.T.T., 1, avenue Foch, 29400 Landivisiau (1996).

DERVIAUX (M. et M^me^ Michel), infographiste indépendant, 1, avenue Charles-Garcia, 94120 Fontenay-sous-Bois (1999).

DES COGNETS (M. Charles), directeur commercial, 16, rue de Marnes, 92410 Ville-d'Avray (1987).

DESBIEZ DE SAINT-JUAN (M. Auguste) et CHARPENTIER (M^me^ Annick), militaire de carrière (E.R.) et assistante sociale (E.R.), 31, rue de la Presqu'île, 29550 Plonévez-Porzay (1972).

DESHAYES (M. Albert), professeur des écoles, 15, boulevard de Bretagne, 29000 Quimper (1980).

DESPLANCHE (M. et M^me^ Nils et M.-Catherine), marin de commerce et sage-femme, 14, avenue de Tarente, 29200 Brest (1988).

DESPORTES (M^me^ Patricia), standardiste, 28, rue René-Cassin, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande (1992).

DESSE (M. et M^me^ René), professeur (E.R.) et principal de collège (E.R.), 20, rue Gradlon, Pentrez, 29550 Saint-Nic (1989).

DÉVÉ-LESIEUR (M^me^ Françoise), maître de conférences en sciences de l'information, 53 *bis*, rue Cler, 75007 Paris (1978).

DHELLEMMES (M^me^ Françoise), retraitée, 31, chemin de Porz-Gwir, Le Passage-Lanriec, 29900 Concarneau (1996).

DIASCORN (M. Nicolas), préposé aux P.T.T. (E.R.), Les Tilleuls, Kerarthur, 29120 Pont-l'Abbé (1979).

DILASSER (M. le chanoine Maurice), délégué diocésain de l'art sacré, 23, rue du Frout, 29000 Quimper (1977).

DIULEIN (M^me^ Anne-Yvonne), 1, rue Yan'-Dargent, 29200 Brest (1996).

DIVERRÈS (M. Hervé), agriculteur (E.R.), moulin de Kervouster, 29180 Guengat (1977).

DIZERBO (M. Auguste), enseignant (E.R.), 2, rue Ernest-Renan, 29160 Crozon (1938).

DOARÉ (M. Jean), inspecteur des P.T.T. (E.R.), 26, rue du Moulin-aux-Couleurs, 29000 Quimper (1958).

DONNART (M. Eugène), fonctionnaire (E.R.), Saint-Théodore, 29770 Primelin (1991).

DONNOU (M. et M^me^ Jean et Anne-Gabrielle), pédiatre (E.R.), 42, avenue de la République, 29600 Morlaix (1996).

DOUGUET (M. Jean-François), employé des P.T.T., 43, chemin de Beg-ar-Menez, 29000 Quimper (1980).

DREZEN (M. et M^me^ Pierre et Monique), professeurs (E.R.), 8, rue du Douric-Coz, 29120 Pont-l'Abbé (1971).

DU CHATELLIER (M^me^ Nicole), La Garenne, 29120 Pont-l'Abbé (1998).

DU PENHOAT (M. Joseph), apiculteur (E.R.), Kerangallic, 29930 Pont-Aven (1986).

DUBILLOT-BERNÈS (M^me^ Lucienne), chirurgien-dentiste (E.R.), 8, rue Amiral-Ronarc'h, 29000 Quimper (1977).

DUBOURG (M^me^ Marie), Kerouan, 29780 Plouhinec (1996).

DUIGOU (M. Serge), éditeur, historien, 49, rue Auguste-Perret, 29000 Quimper (1986).

DUMONT-CASTEX (M^me^ Annie), professeur (E.R.), 8, rue Fallempin, 75015 Paris (1981).

DUPETIT (M. et M^me^ Marc), auteur-traducteur, officier de marine (E.R.), 33, lotissement Saint-Roch, 29460 Daoulas (1997).

DUPONT (M. José), photographe, 33, allée des Mouettes, 29910 Trégunc (2001).

DURAND (M. Jean-Michel), professeur, 3, Streat-ar-Mouzou, 29840 Porspoder (1981).

DUVAL (M. et M^me^ Louis et Yvonne), retraités, 33, route de Ty-Nay, 29000 Quimper (2002).

DUVAL (M. Michel), docteur ès lettres, 2, rue Victor-Hugo, 35000 Rennes (1985).

E

ÉBLÉ (M. Bernard), ingénieur (E.R.), 7, allée des Gardes-Royales, 78000 Versailles (1998).

ÉCHALIER (M. et M^me^ Guy et Catherine), professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie, 11, rue Guy-de-La-Brosse, 75005 Paris (1972).

ÉLÉGOËT (M. Louis), professeur, Le Guilloc, 29440 Saint-Derrien (1978).

ÉLUARD (M^me^ Jeannine), retraitée de la Poste, 31, rue Ramz-Koz, 29000 Quimper (1996).

EMZIVAT (M. Jacques-Yves), clerc de notaire, 51, route de Quimper, 29460 Daoulas (1978).

ENDRÉO (M. Raymond), 9, rue de Bannalec, 29140 Rosporden (1970).

ÉON (M. et M^me^ Jean et Jeannette), retraités, 12, rue de Kerjean, 29460 Logonna-Daoulas (1999).

ÉOZENOU (M. Éric), étudiant, Quéléron, 29400 Plounéventer (1999).

ÉTIENNE (M. et M^me^ Maurice et Marie-Gabrielle), ingénieur général des Ponts et Chaussées (E.R.) et professeur (E.R.), 2, rue Neptune, 29200 Brest (1997).

EUZEN (M^lle^ Christiane), enseignante (E.R.), 9, rue du Taillefer, 38320 Eybens (1995).

EVANS (M^me^ Claude), 29 Oriole Gardens, Toronto M4V1V8, Canada (2000).

ÉVEILLARD (M. Jean-Yves), professeur à l'université de Bretagne occidentale, impasse des Tourterelles, 29217 Plougonvelin (1971).

F

FARO (M. Michel), attaché d'inspection, 8, rue Albert-Thomas, 29000 Quimper (1989).

FARO (M. Yves), cadre retraité, 50 *bis*, avenue des Marronniers, 93220 Gagny (1984).

FATOU (M^me^ Anny), retraitée de l'enseignement, Grève de Saint-Julien, 29780 Plouhinec (2001).

FATOU (M. et M^me^ Hélène), écrivain et producteur, 12, rue de Bassano, 75116 Paris (1983).

FAUGLAS (M^lle^ Yvette), secrétaire, 13, quai Neuf, 29000 Quimper (1998).

FÉAT (M. l'abbé Jean), rue Saint-Julien, 29930 Plouescat (1989).

FÉLIX (Père), archiviste de l'abbaye cistercienne de Timadeuc, abbaye de Timadeuc, 56580 Bréhan (1998).

FÉREC (M. Michel), cadre de la Sécurité sociale (E.R.), 4, rue Hector-Berlioz, 29200 Brest (1986).

FERREC (M^lle^ Dominique), 32, rue Ernest-Renan, 29200 Brest (1994).

FERTIL (M. et M^me^ Guillaume et Thérèse), administrateur des Affaires maritimes (E.R.), 17, rue de la Palestine, 29000 Quimper (1992).

FEUNTEUN (M^me^ Odette), 2, impasse Frédéric-Mistral, 29000 Quimper (1979).

FLOC'H (M. et M^me^ Jean-Yves et Françoise), professeurs (E.R.), 26, rue Feunteun-Izella, 29600 Morlaix (1984).

FLOC'H (M. Marcel), assistant de formation (E.R.), Tréoudal, 29600 Saint-Martin-des-Champs (1981).

FLOC'H (M. et M^me^ Robert et Jeanne), retraités, Kerberou, 29690 La Feuillée (1992).

FOREY (M. Jean), retraité, Ty-Anquer, 29550 Ploéven (1991).

FORTIN (M. et M^me^ Alain et Catherine), médecin, 560, rue Brizeux, B.P. 8, 29860 Plouvien (1999).

FOULON (M^me^ Denise), 48, rue Auguste-Kervern, 29200 Brest (1989).

FRABOLOT (M. et M^me^ Jean-Pierre et Marie-Louise), employé d'une société d'import-export et infirmière surveillante, 97, rue du Guelmeur, 29200 Brest (1980).

FRANÇOIS (M^lle^ Odette), infirmière (E.R.), Landrer, 29770 Plogoff (1999).

FRIANT (M. et M^me^ Robert et Lucette), retraités, 4, rue de l'Abattoir, 29100 Douarnenez (2002).

FRIEDEL (M^me^ Renée), Ker-an-Tremen, 29120 Plomeur (1963).

FROGER (M. et M^me^ André et Rose-Marie), professeur technique (E.R.), 4, rue Joseph-Bigot, 29000 Quimper (1985).

FROTEAU (M^me^ Émilienne), retraitée, 13 C, rue des Capucins, 29800 Landerneau (1993).

FURIC (M. Jacques), expert-comptable (E.R.), 1, allée Toulifo, 29930 Pont-Aven (1977).

FURIC (M. Marc), comptable, 17, rue Auguste-Brizeux, 29930 Pont-Aven (1978).

G

GALAIS (M. et M^me^ André et Laurette), receveur des P.T.T. (E.R.), 105, boulevard de Metz, 35700 Rennes (1990).

GALERON (M. et M^me^ Louis et Renée), retraités de l'Éducation nationale, 5, route de Châteaulin, Le Cosquer, 29590 Le Faou (1997).

GALÈS (M^lle^ Jeanne), directrice de cours privé, 3, rue Bugeaud, 29200 Brest (1982).

GALÈS (M^me^ Marie), adjoint des cadres hospitaliers, 39, rue de Brest, 29830 Ploudalmézeau (1982).

GALÈS (M^lle^ Yvonne), médecin (E.R.), 3, rue Bugeaud, 29200 Brest (1982).

GALLET (M. Jean), professeur émérite à l'université de Nancy II, 4, rue de la Monnaie, 54000 Nancy (2002).

GALLIOU (M. et M^me^ Patrick), professeur à l'université de Bretagne occidentale, La Cavale-Blanche, 6, rue Ibsen, 29200 Brest (1970).

GARGADENNEC (M. Roger), inspecteur à Air France (E.R.), Meilhou-Glas, 29790 Pont-Croix (1953).

GARO (M^me^ Thérèse), retraitée, 4, rue du Vastil, 29150 Châteaulin (1998).

GARREC (M. l'abbé Roger), aumônier, 3, rue de Rosmadec, B.P. 1149, 29101 Quimper cedex (1960).

GATINEAU (M^me^ Chantal), retraitée, 14, rue Bernard-Scheidauer, 29200 Brest (1999).

GAULTIER LIMBOURG (M. Marc'h), maître hydromelier, Keroual-Kastell-Huon, 22300 Ploubezre (1972).

GAUTIER (M. Alfred), D.D.A. des impôts (E.R.), 51, rue de la Résistance, 29200 Brest (1966).

GEFFROY (M. François), chef comptable, 4, Hent-ar-C'hastel, 29650 Guerlesquin (1978).

GÉLÉBART (M. Yves), directeur de la Protection civile, 202, rue Yvon-Lucas, 29760 Penmarc'h (1979).

GÉNIN (M. Claude), professeur, 14, avenue des Glénan, 29000 Quimper (1973).

GENTIL (M. et Mme André et Anne), technicien agricole (E.R.), 12, route de Ploumoguer, 29280 Plouzané (1986).

GENTRIC (M. Clet-Noël), employé à France Télécom, chez Verbois, 74420 Burdignan (1995).

GIFFO (M. Étienne), docteur en médecine (E.R.), manoir de Kerdour, 29700 Plomelin (1959).

GILART DE KERANFLEC'H (M. Jean), 7, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris (2001).

GILLET-BARENTON (Mme Yolande), 18, rue Boussingault, 29200 Brest (1998).

GILLMANN (M. et Mme Michel), ingénieur géologue, 7, rue du Louvre, 78220 Viroflay (1970).

GIRARD (M. et Mme Maurice-Pierre et Françoise), capitaine de vaisseau, 9, allée des Gardes-Royales, 78000 Versailles (1986).

GIRARDIN (M. et Mme Patrice et Annie), relieur d'art, manoir de La Tour, 29640 Plougonven (1995).

GIRARDON (M. et Mme Henri et Annick), retraité de l'enseignement, 2, rue Frédéric-Plessis, 29200 Brest (1978).

GIRAUDON (M. Daniel), professeur, Kerfravel, 22300 Ploubezre (2001).

GLEHER (Mme Monique), 61, rue de La Résistance, 29200 Brest (2001).

GLEVER (M. et Mme Jean), retraité, résidence de Falguerolles, 2, rue François-Camps, 66400 Céret

GLOAGUEN (Mme Jeanne), institutrice, 7, rue du Chèvrefeuille, 29900 Concarneau (1975).

GLORENNEC (M. Hervé), archiviste de la ville de Quimper (E.R.), 8, allée de l'Églantine, 29710 Plonéis (1958).

GLOUX (Mlle Andrée), 36, boulevard Alfred-Guillou, 29900 Concarneau (1991).

GOARANT (M. et Mme Jacqueline), 21, rue Remi-Coppin, 29200 Brest (1984).

GOASDOUÉ (M. et Mme Danielle), libraire, 16, rue Marc-Sangnier, 29000 Quimper (2000).

GOASGUEN (Mme Odette), 18, rue de Brest, 29590 Le Faou (1980).

GOASGUEN (Mme Annie), 3, rue Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, 29870 Lannilis (1989).

GODEC (Mme Marie-Claude), professeur, 7, rue de Montmarin, 29670 Locquénolé (1977).

GODET (M. et Mme André et Denise), directeur commercial (E.R.), 37, rue Alfred-Jarry, 53500 Ernée (1979).

GODOC (Mme René et Paulette), retraités, 24, rue d'Aiguillon, 29200 Brest (1986).

GONIDOU (M. l'abbé Guillaume), presbytère, B.P. 21, 29190 Pleyben (1985).

GOUDEDRANCHE (M. et Mme Alain), magasinier, 8, rue des Frères-Pennamen, 29100 Douarnenez (1979).

GOUEZ (M. Dominique), cariste, Lantanguy, 29260 Trégarantec (1997).

GOUJON (M. Camille), docteur en médecine (E.R.), impasse Villon, Pouldavid, 29100 Douarnenez (1976).

GOURIOU (M. et Mme François et Agnès), cadre de la Sécurité sociale (E.R.) et enseignante (E.R.), 23, rue Théodore-Botrel, 29120 Pont-l'Abbé (1985).

GOURMELEN (Mlle Marie-Thérèse), conseillère d'éducation (E.R.), 11, rue Charles-Gounod, 29000 Quimper (1975).

GOURMELON (M. Hervé), administrateur civil du ministère des Finances, 37, rue du Sahel, 75012 Paris (1963).

GOURRET (M. et Mme Jean et Nicole), instituteur (E.R.) et coiffeuse (E.R.), Kergren-an-Aod, 29100 Poullan-sur-Mer (1969).

GOYAT (M. Gilles), professeur, 6, rue du Stade, 29710 Plozévet (2002).

GRALL (Mme Herveline), secrétaire, 32, rue des Frères-Guézennec, 29200 Brest (1961).

GRALL (M. et Mme Louis et Christiane), retraités, manoir de Méros, 29530 Plonévez-du-Faou (1999).

GRALL (M. et Mme Jean-Louis et Marie-Renée), professeurs, Pen-ar-C'hoat, 29150 Dinéault (1974).

GRALL (Mme Jacqueline), retraitée, 2, rue Maryse-Bastié, 29200 Brest (1999).

GRÉGOIRE (M. Pierre), capitaine au long cours (E.R.), 32, rue Hervé-Quéméneur, 29100 Douarnenez (1974).

GREVELDINGER (Mme Henriette), retraitée, 1, rue de Siam, 29200 Brest (2000).

GRIFFON (M. Jean-Pierre), enseignant, Moulin-Castel, 29790 Beuzec-Cap-Sizun (1992).

GRIVART DE KERSTRAT (Mlle Guillemette), professeur (E.R.), 41, rue Ernest-Renan, 29100 Douarnenez (1977).

GROUSSAC (Mlle Marie-Hélène), docteur en médecine, écluse de Prat-Pourric, 29520 Châteauneuf-du-Faou (1983).

GUÉDEZ (Mme Thérèse), infirmière, 30, rue Montaigne, 29000 Quimper (1992).

GUÉGUEN (M. Michel), conseiller pédagogique, 19, rue Lamartine, 29900 Concarneau (1965).

GUÉGUEN (M. Jean), rue de Croas-ar-Gac, 29500 Ergué-Gabéric (1985).

GUENVER (MM. Roger et Yves), auto-école (E.R.) et P.T.T., 6, rue de Poulpry, 29270 Carhaix-Plouguer (1978).

GUÉRIN (Mme Alice), enseignante (E.R.), 3, rue Lamartine, 29200 Brest (1984).

GUÉRINEAU (Mme Monique), retraitée, route de Kerambarber, 29940 La Forêt-Fouesnant (1989).

GUESNIER (Mme Valérie), animatrice du patrimoine, 33, rue de Verdun, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1987).

GUÉVEL (M. et Mme René et Marie), négociant en vins (E.R.), La Lande, 29410 Pleyber-Christ.

GUIARD (M. et Mme Amédée), 4, rue Ernest-Renan, 29770 Audierne (1985).

GUIDAL-LOUARN (M. et Mme Louis et Marguerite), professeur des écoles et professeur, 2, allée des Mésanges, 29490 Guipavas (2001).

GUIDOU (M. Alain), géologue, Palud-Keristenvet, 29710 Plozévet (1979).

GUIDOU (Mme Denise), directrice d'école (E.R.), 12, rue de l'Île-d'Houat, appartement 55, 29000 Quimper (1992).

GUIGNOT (M. Paul), agréé en architecture, Troéoc, 29460 Hanvec (1983).

GUIGON (M. Philippe), contrôleur aérien, Le Faillet, 35137 Bédée (1985).

GUILCHER (Mme Yvonne), 57, route de la Corniche, 29200 Brest (1945).

GUILLAUME (M. Jean), directeur de recherche à l'I.N.R.A., 1, rue du Cosquer, 29200 Brest (1995).

GUILLAUME (M. Jean-Pierre), enseignant, 43, résidence de Kervihan, 29170 Fouesnant (1983).

GUILLAUME (M. Philippe), médecin, BP 5, 98877 Nepoui, Nouvelle-Calédonie (1994).

GUILLAUME (Mme Raymonde), professeur (E.R.), 4, rue Ernest-Renan, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1968).

GUILLET DE LA BROSSE (M. Jean-Bernard), conseil juridique (E.R.), Pennarun, 29460 Dirinon (1998).

GUILLOCHEAU (M. et Mme Jacques et Annick), ingénieur (E.R.) et conseillère pédagogique, 46, rue Botzaris, 75019 Paris

GUILLOTEL (M. Hubert), professeur à la faculté de droit de Rennes, 51, rue Le Marois, 75016 Paris (1980).

GUILLOU (M. et Mme Dominique et Dany), ingénieur de recherche au C.N.R.S. et maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, 28 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, 29680 Roscoff (1999).

GUILLOU (M. et Mme Jean-Louis et Françoise), expert-comptable et directrice du service soins infirmiers, 32, rue des Pins, 29900 Concarneau (1972).

GUILLOU (M. Louis), médecin, 17, rue des Carmes, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1979).

GUILLOU (Mme Micheline), professeur de lettres classiques, 7, allée de la Guadeloupe, 29000 Quimper (1994).

GUITTON (M. et M^me^ Jean-Claude et Anne-Marie), retraités, 9, rue Hent-Kerodet, 29950 Gouesnac'h (1997).

GUIVARCH (M. et M^me^ André et Monique), employés de bureau, 67, rue Auguste-Perret, 29000 Quimper (1999).

GUIVARC'H (M. Jean-Baptiste), libraire, 45, boulevard de Kerguelen, 29000 Quimper (1967).

GUYADER (M^me^ Catherine), enseignante (E.R.), 11, impasse Alphonse-Daudet, 29000 Quimper (1982).

GUYNOT DE BOISMENU (M. Patrick), ingénieur, 8, boulevard Volney, 35700 Rennes (2001).

GUYOMARD (M^me^ Françoise), retraitée, 12, rue Victor-Hugo, 29140 Rosporden (1966).

GUYOMARD (M. René), secrétaire en chef (E.R.), 9, venelle aux Prêtres, 29600 Morlaix (1961).

H

HALLÉGOT (M^me^ Marie-Paule), 2, impasse du Goulet, 29280 Locmaria-Plouzané (1974).

HALLÉGUEN (M^me^ Marie), chirurgien-dentiste (E.R.), 10, allée Couchouren, 29000 Quimper (1987).

HAMON (M. et M^me^ Alain et Ginette), éleveur et enseignante, Margily, 29530 Loqueffret (1997).

HAMON (M. Albert), professeur honoraire, 15 *bis*, avenue Galois, 92340 Bourg-la-Reine (1948).

HANGEST (M. Germain D'), professeur honoraire à la Sorbonne, 1, rue Monticelli, 75014 Paris (1966).

HANS (M. Jean-Michel), instituteur, 9, rue du Gué, 54180 Heillecourt (1982).

HARDY (M^me^ Marie-Thérèse), retraitée, 7, rue de Kerjean, 29610 Plouigneau (2001).

HAREL (M. et M^me^ Jean), docteur en médecine (E.R.), 9, résidence Clair-Vallon, 56000 Vannes (1975).

HASCOËT (M. et M^me^ Guillaume), retraité, 7, rue des Martyrs-de-la-Résistance, 27400 Louviers (1983).

HASCOËT (M. Joël), étudiant, rue Saint-Sula, 29550 Plomodiern (1997).

HASCOËT (M. René), instituteur, Ty-Nevez, Kervennou, 29510 Briec-de-l'Odet (1981).

HASLÉ (M. et M^me^ Maurice et Annick), professeurs, 4, impasse des Huîtriers, 29850 Gouesnou (1993).

HECQUET (M. et M^me^ Philippe et Anne), retraité, 12, rue du Parc-ar-Roc'h, 29660 Carantec (1994).

HELFENSTEIN (M. et M^me^ Antoine), cadre, 27, rue du Manoir, 29670 Locquénolé (1997).

HÉLOU (M^me^ Yvette), 6, allée des Fauvettes, 29800 Landerneau (1991).

HENAFF (M. et M^me^ Adolphe et Élisabeth), retraités, 6, rue des Peupliers, 50180 Agneaux (2000).

HÉNAFF (M. et M^me^ Michel et Colette), directeur technique (E.R.), Pendreff, 29710 Pouldreuzic (1989).

HÉNAULT (M. Louis), photographe, 5, place du Général-Le-Flô, 29260 Lesneven (1959).

HENDRICKX (M. et M^me^ Daniel), ingénieur du génie civil (E.R.) et dessinatrice industrielle (E.R.), 2, impasse de Créac'h-Avel, 29233 Cléder (1982).

HENRY (M. Guillaume), instituteur, 96, avenue de Kergoat-ar-Lez, 29000 Quimper (1977).

HERRY (M^me^ Annick), employée des P.T.T. (E.R.), 10, rue Jacqueline-Domergue, 29000 Quimper (1978).

HERRY (M. François), retraité, 13, rue Gambetta, 59240 Dunkerque (1988).

HERVÉ DU PENHOAT (M. et M^me^ Jacques et Monique), ingénieur, Kerbihan, 44240 La Chapelle-sur-Erdre (1988).

HERVÉ DU PENHOAT (M. et M^me^ Pierre et Brigitte), ingénieur (E.R.), 17, chemin de l'Églantine, 29000 Quimper (1990).

HERVIER (M. Jean), pharmacien, 21, rue des Frères-Guézennec, 29200 Brest (1994).

HÉTET (M. Auguste), magistrat, 112, rue du Bac, 75007 Paris (1977).

HÉTET (M. Michel), expert foncier, 16, rue Saint-Lucas, 29380 Bannalec (1964).

HIGNARD (M. Frédéric), 56, rue de Villacoublay, 78140 Vélizy-Villacoublay (1977).

HIMEUR (M^me^ Agnès), muséologue conseil, 217, rue du Commandant-Drogou, 29200 Brest (2000).

HOLLOCOU (M. Pierre), professeur, 6, rue de Breuzent, 56270 Ploemeur (1998).

HOURMAND (M. Jean), notaire, 121, rue Paul-Noël, 76230 Bois-Guillaume (1988).

HUBERT (M. Marcel), secrétaire général de mairie (E.R.), 10, rue de la Fontaine, 29790 Pont-Croix (1962).

HUGUET (M. François), retraité, Men-Foues, 20, chemin de Ster-ar-C'hoat, 29000 Quimper (1999).

HUMBERT (M^me^ Monique), Penneac'h, rue d'Estienne-d'Orves, 29770 Plogoff (1976).

HUON (M. Michel), Ar Merdy, 29600 Morlaix (1992).

HUON DE KERMADEC (M^me^ M.-L.), conseiller d'éducation (E.R.), 20, rue Amiral-Ronarc'h, 29000 Quimper (1977).

HUON DE KERMADEC (M. Philippe), médecin, 38, rue Jean-Louis-Rolland, 29800 Landerneau (1977).

I

INIZAN (M. et M^me^ François et Maria), prothésiste (E.R.) et I.T.A. au C.N.R.S, 16, rue des Alouettes, Courcelles, 91190 Gif-sur-Yvette (1976).

IRIEN (M. l'abbé Job), Minihi-Lévénez, 29800 Tréflévénez (2002).

ISSAVERDENS (M. Antoine), secrétaire général d'Alpha Associés Paris, 24, hameau Boileau, 75016 Paris (1993).

ISTIN (M. Jean), capitaine au long cours (E.R.), moulin du Crecq, 29510 Landrévarzec (2000).

J

JACQ (M. Yann-Loïc), professeur d'histoire-géographie, 28, place Nicolas-Poussin, 27700 Les Andelys (2001).

JACQUES (M. Yves), médecin, 7, rue de Brest, 29000 Quimper (1984).

JAFFRÈS (M^me^ Marie-Thérèse), retraitée, 12, rue Somme-Py, 29200 Brest (1999).

JAGU (M. et M^me^ Jacques et Annie), médecin (E.R.) et assistante sociale (E.R.), 83, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris (1987).

JAN (M. Alain), médecin, 11, rue du Général-Le-Flô, 29600 Morlaix (1999).

JANNÈS (M. et M^me^ Henri et Yvonne), professeur (E.R.), S 02, 14, rue Charles-Berthelot, 29200 Brest (1962).

JAOUEN (M. et M^me^ Alain), chirurgien, 1, rue Georges-Bernanos, 29000 Quimper (1962).

JAOUEN (M. Georges), enseignant technique, Croas-ar-Born, 29150 Cast (1972).

JAOUEN (M. Marcel), retraité, 6, rue Jacqueline-Domergue, 29000 Quimper (1992).

JARRY (M. Paul), pharmacien (E.R.), 10, boulevard Dupleix, 29000 Quimper (1970).

JARRY (M^me^ Renée), 21, square du Commandant-L'Herminier, 29200 Brest (2001).

JÉGOU (M^me^ Marie-Madeleine), 189, boulevard de la République, 92210 Saint-Cloud (1999).

JÉGOU (M. et M^me^ Vincent et Henriette), directeur et directrice d'école (E.R.), 9, rue Marcel-Cachin, 29740 Lesconil (1973).

JÉGOUSSE (M^lle^ Anne-Marie), fonctionnaire, 40, rue Max-Jacob, 29000 Quimper (1998).

JESTIN (M. Saïg), enseignement agricole, Park-an-Ti-Moc'h, Pouldouran, 22450 La Roche-Derrien (1971).

JÉZÉGABEL-AUFFRET (M^me^ Jeanne), retraitée, 9, rue André-Bréchet, 75017 Paris (1989).

JÉZÉQUEL (M. Jean-Claude), professeur, Kroaz-Nevez, 29810 Plouarzel (1996).

JÉZÉQUEL (M. et M^me^ Joseph-André et Joëlle), professeur d'Université, 86, rue du Rody, 29490 Guipavas (1977).

JONCOUR (M. Jean-René), employé de banque, Kerével, 29370 Coray (1987).

JONCOUR (Mme Maryvonne), commerçante, 9, rue de Pouléder, 29200 Brest (1993).

JONIN (M. Bruno), psychomotricien, 16, rue Charles-Hernu, 29000 Quimper (1990).

JORET (M. Éric), archiviste intercommunal, La Motte-Lemarchand, 35520 La Mézière (1991).

JOUANNO (Mme Maryvonne), retraitée, 8, rue de Keranquéré, 29200 Brest (1997).

JOUIN-DERRIEN (M. et Mme Christian et Corinne), comptable, 3, rue Saint-Fiacre, 29180 Guengat (2002).

JOURDREN (M. Gustave), commissaire général de l'Air, 40, rue de la Palud, 29750 Loctudy (1987).

JOURNÈS (M. Hugues), professeur (E.R.), 104, rue Lamartine, 01000 Saint-Denis-lès-Bourg (2001).

K

KAIGRE (M. Jean-Gaël), joaillier, 30, rue Émile-Zola, 29200 Brest (1997).

KARG (M. et Mme Frank et Paulette), dirigeant de société, expert judiciaire et auteur, 15, rue Édouard-Corbière, 29680 Roscoff (1999).

KERAMPRAN (M. et Mme Robert et Nicole), instituteur et institutrice, 17, rue Fresnel, 29820 Guilers (1995).

KERAUTEM (M. et Mme Gaël et Brigitte DE), 3 *ter*, rue de Pontoise, 78100 Saint-Germain-en-Laye (1958).

KERAUTEM (M. Yves DE), cadre de presse, 12, rue Péclet, 75015 Paris (1981).

KERAVAL (M. Pierre), professeur (E.R.), 18, rue Montaigne, 29000 Quimper (1946).

KERAVAL (Mlle Renée), employé de banque (E.R.), 13, rue Vis, 29000 Quimper (1958).

KERBAUL (M. Eugène), ouvrier typographe (E.R.), 93, rue Pierre-Curie, 93170 Bagnolet (1974).

KERDONCUFF (M. Alain), enseignant, 53, boulevard de la Liberté, 35000 Rennes (1983).

KERDREUX (M. Jean-Jacques), professeur, Kergonan-Rostudel, 29160 Crozon (1991).

KERÉVEUR (M. Jean-Pierre), pharmacien, 28, boulevard du Général-de-Gaulle, 29790 Pont-Croix (1999).

KERGOS (M. Louis DE), médecin, 30, rue Lacépède, 75005 Paris (1975).

KERHERVÉ (M. Jean), professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université de Bretagne occidentale, Petit-Lez, 29800 La Roche-Maurice (1980).

KERHOUANT (M. et Mme Louis), 27, rue Olivier-de-Clisson, 29260 Lesneven (1999).

KERIBIN (M. André), infirmier (E.R.), 28, rue Edgar-Quinet, 29000 Quimper (1988).

KERISIT (M. Pierre), instituteur (E.R.), 14, rue Guillaume-Bougeant, 29000 Quimper (1978).

KERLEROUX (M. Jean-Pierre), ingénieur de la navigation aérienne, 33, Hent-ar-Roc'h-Vras, 29840 Porspoder (1992).

KERLEROUX (M. et Mme Jean-René), A.A.P. tribunal de Brest (E.R.), Créac'h-ar-Groas, 4, route de Melon, 29840 Porspoder (1981).

KERLOCH (M. Pierre), comptable (E.R.), 63, rue Jean-Jacques-Rousseau, 29770 Audierne (1967).

KERLOUÉGAN (M. François), professeur d'Université (E.R.), 7, rue de Baugey, 21160 Couchey (1980).

KERMENGUY (Mlle Anne DE), enseignante (E.R.), Keromnès, 29660 Carantec (1974).

KERNAFLEN DE KERGOS (M. et Mme Bernard et Marguerite), officier de marine (E.R.), manoir de Bray, 61130 Igé (1974).

KERNEC (Mme Jeanie), médecin (E.R.), rue de Lan-Franou, Doëlan rive droite, 29360 Clohars-Carnoët (2002).

KERNÉIS (Mme Soazick), enseignante, 34, rue du Repos, 78600 Mesnil-le-Roi (1996).

KERNÉVEZ (M. et Mme Patrick et Véronique), professeur d'histoire-géographie et enseignante, 11, allée Park-Bras, 29000 Quimper (1994).

KERNINON-ADIGARD DES GAUTRIES (M. et Mme Michel), journaliste-éditeur, Kergadiou, 29670 Taulé (2000).

KERNOA (M. Jean-François), 26, rue Hoche, 29770 Audierne (1990).

KEROMNÈS (M. Jean-Yves), gérant, 11, rue de Kerfraval, 29600 Morlaix (1989).

KEROULAS (M. et Mme Pierre et Marie-Renée DE), agriculteur et professeur, Tal-ar-Roz, 29100 Le Juch (1977).

KERROS (M. et Mme Tugdual DE), château de Malakoff, 12, rue Ar-Pussou, 29120 Combrit (1995).

KERSÉBET (Mme Marie-Louise), retraitée, 15, rue de la Plage, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1966).

KERSTRAT (M. Jean-Louis DE), directeur général, 12, rue Saint-Louis, 78000 Versailles (1991).

KERSULEC (M. et Mme Jean-Yves et Jacqueline), professeur des écoles, 26 *bis*, rue de Bannalec, 29340 Riec-sur-Bélon (1998).

KERVAREC (M. André), médecin, 18, résidence La Vallée, 29820 Bohars (1970).

KERVELLA (Mme Riwanon), agricultrice, Gwaremm-Leurven, 22310 Plufur (1973).

KERVENNIC (M. l'abbé Jean), 38, rue des Quatre-Pompes, Saint-Pierre-Quilbignon, 29200 Brest (1964).

KERVERN (M. et Mme Thierry), médecin, 3, place Paul-Féval, 56270 Ploemeur (1980).

L

L'AOT (Mme Danièle), institutrice, 19, rue de Rosmadec, 29000 Quimper (1988).

L'ARVOR (Mme Henriette), retraitée, 4, rue Siroco, 29200 Brest (2001).

L'HELGOUALC'H (Mlle Georgette), 22 *bis*, allée Lévénez, 29000 Quimper (1999).

L'HELGOUALC'H (Mme Josiane), cadre France Télécom, 83, rue de Kerambellec, 29000 Quimper (1989).

L'HOSTIS (M. l'abbé François), Coat-an-Doc'h, 22170 Lanrodec (1988).

L'HOURS (M. et Mme Jean et Michelle), médecin chef de dispensaire (E.R.) et retraitée, 15, rue du Commandant-Avril, 29000 Quimper (1956).

LA FONCHAIS (Mme Marie-Thérèse DE), enseignante (E.R.), 17, rue Jules-Verne, 29100 Douarnenez (1999).

LA MAISONNEUVE (M. et Mme Albert DE), La Musardière, Kerabas, 29350 Moëlan-sur-Mer (1998).

LABBÉ (Mme Yvonne), professeur (E.R.), 8, rue des Pêcheurs, Portsall, 29830 Ploudalmézeau (1985).

LADURÉE (M. et Mme Pierre et Herveline), retraités, 40, rue de Ruveil, 29140 Rosporden (1997).

LAGADEC (M. et Mme Roger et Geneviève), pharmacien-biologiste (E.R.) et pharmacien (E.R.), 37, rue Ernest-Renan, 29100 Douarnenez (1970).

LAGADIC (M. et Mme Jean-René et Soazig), médecin psychiatre et masseur kinésithérapeute, Le Haut-Méral, 53150 Montsurs (1979).

LAGRÉE (M. et Mme André et Suzanne), pharmacien (E.R.), 15, rue du Général-de-Gaulle, 29590 Le Faou (1965).

LAHELLEC (M. Michel), docteur en médecine (E.R.), 6, boulevard Berthelot, 63000 Clermont-Ferrand (1972).

LALLEMANT (M. Henri), ingénieur géographe (E.R.), 42 *ter*, rue Léon-Bocquet, 94100 Saint-Maur-des-Fossés (1962).

LAMBERT (M. et Mme Pierre-Yves et Marie-Françoise), directeur de recherche et bibliothécaire, 212, rue de Vaugirard, 75015 Paris (1977).

LAMIDON (M. et Mme Jean-Pierre et Paule), professeurs, 8, rue Parmentier, 29200 Brest (1976).

LANCIEN (M. et Mme Jean et Renée), professeur et institutrice, 11, rue Corot, 29900 Concarneau (1969).

LANCIEN (M. Josick), directeur des services techniques de la mairie, Grannona, 33, faubourg Bizienne, 44350 Guérande (1984).

LANDIVINEC (Mme Françoise), professeur (E.R.), Mengam, 29280 Plouzané (2002).

LANDRAIN (Mme Odette), professeur (E.R.), 27 C, ruelle Belle-Fontaine, 56100 Lorient (1969).

LANGLE (M. et Mme Hubert DE), chargé de mission, 3, rue des Frères-Coustou, 78000 Versailles (1981).

LANNUZEL (M. et Mme Georges et Renée), retraités, 5, rue Jean-Macé, 29200 Brest (1991).

LAOT (M. Albert), retraité, 51, route touristique, 29217 Le Conquet (2002).

LAPART (M. et Mme André et Éliane), retraités, Chemin San-Divy, 29180 Guengat (1990).

LARS (M. Roger), professeur, Rangoulic, 29560 Landévennec (1976).

LARS (Mlle Yvonne), retraitée, Bourg, 29580 Rosnoën (1990).

LARSONNEUR (M. et Mme François et Madeleine), cadre commercial (E.R.) et retraitée, 9, allée des Bruyères, Fort-Bloqué, 56270 Ploemeur (1975).

LARVOR (Mme Marguerite), retraitée, Lesconil, 29100 Poullan-sur-Mer (1999).

LAURENT (M. l'abbé Gilles), 154, rue de Pont-Aven, 29300 Quimperlé (1978).

LAURENT (M. et Mme Guy et Jacqueline), médecin (E.R.), 4, rue Gay-Lussac, 29200 Brest (2001).

LAURENT (M. Matthieu), étudiant, Lande Julien, 41, rue des Cerisiers, 29340 Riec-sur-Bélon (2000).

LAURET (M. et Mme Raymond), chirurgien-dentiste, Le Passage, 600, chemin du Bord-de-Mer 29470 Plougastel-Daoulas (1958).

LE BACCON (M. Gérard), officier de marine, Kergroes, 29300 Tréméven (1977).

LEBARBÉ (Mme Françoise), assistante réalisatrice de télévision, 1225, rue Montcalm, Montréal QC Canada H2L 3G6, Canada (1998).

LE BARBIER DE BLIGNIÉRES (M. Michel), retraité, 10, square du Croisic, 75015 Paris (1983).

LE BARS (Mlle Laurence), contrôleur aérien, 23, rue de Dixmude, 29480 Le Relecq-Kerhuon (2002).

LE BARS (M. et Mme Pierre et Georgette), retraités, 7, avenue Monnier, 44380 Pornichet (1998).

LE BEC (Mme Anne), retraitée, 15, rue du Terrain-des-Sports, 56560 Guiscriff (1986).

LE BEC (M. et Mme Bernard), ingénieur logisticien, 12, rue de la Roche, 29870 Lannilis (2000).

LE BER (M. et Mme Georges et Marie-Thérèse), Kerféos 29450 Sizun (1999).

LE BERRE (M. Daniel), professeur, Parc-Rulann, 29370 Coray (1983).

LE BERRE (M. Jean-Michel), professeur, résidence Le Musset, bâtiment 1, route de Vauvenargues, 13100 Aix-en-Provence (1989).

LE BERRE (Mme Jeannine), 174, rue Fernand-Pelloutier, 29000 Quimper (1998).

LE BERRE (M. Remi), architecte D.P.L.G., B.P. 123, 29171 Douarnenez cedex (1999).

LE BERRE (M. et Mme Robert et Marie), professeurs (E.R.), 28, rue Montaigne, 29000 Quimper (1987).

LEBEUL (M. l'abbé Jean), recteur, 1, rue de Penmarc'h, 29120 Plomeur (1954).

M. LE BIHAN (Hervé), étudiant, 2, rue des Ajoncs, 29190 Locronan (1994).

LE BIHAN (M. et Mme Jean-Paul et Yvonne), archéologue et institutrice, 56, Hent-Roazhon, 29000 Quimper (1972).

LE BIHAN (M. Jean-Pierre), maître verrier (E.R.), 15, rue Guesno, 29000 Quimper (1972).

LE BODO (M. et Mme Pierre), retraité, 38, avenue du Parc-de-Procé, 44100 Nantes (1974).

LE BORGN (M. Armand), professeur (E.R .), 24, avenue Anne-de-Bretagne, 29500 Ergué-Gabéric (1958).

LE BORGNE (Mme Anne-Marie), retraitée de l'hôtellerie, 26, Chemin-Creux, Beg-Meil, 29170 Fouesnant (1978).

LE BORGNE (M. Daniel), informaticien, 14, rue des Églantiers, 60800 Crépy-en-Valois (1997).

LE BORU (M. Bernard), ingénieur, 7, Trevras, 56870 Larmor-Baden (1990).

LE BOURC'H (Mme Noëlle), secrétaire comptable (E.R.), 84, rue Jules-Guesde, 29200 Brest (1979).

LE BOURG (M. Paul), médecin (E.R.), 9, rue du Quartier-Maître-Bondon, 29200 Brest (2000).

LE BOURHIS (M. et Mme Alain), agriculteurs (E.R.), Trouec, 29140 Melgven (1995).

Le Bourhis (M. Michel), enseignant, 20, rue Rubalan, 29670 Locquénolé (1985).

Le Bras (M. Henri), retraité, 4, allée des Châtaigniers, 29710 Plonéis (1997).

Le Bras (Mme Janine), retraitée de l'Éducation nationale, 17, rue Tino-Rossi, 29200 Brest (2000).

Le Bras (M. et Mme Pierre et Françoise), 15, allée des Chevaliers, 56860 Séné (2000).

Le Bris (M. et Mme Daniel et Maud), linguiste et enseignante d'arts plastiques, Kervrug, 29690 La Feuillée (2001).

Le Bris (M. Jean), attaché de préfecture (E.R.), 1, square du Commandant-L'Herminier, 29200 Brest (1959).

Le Bris (Mme Marie-Amélie), retraitée, 6, rue Picot, 75116 Paris (2000).

Le Bris (M. et Mme Pierre), libraire (E.R.), 21, square du Commandant-L'Herminier, 29200 Brest (1961).

Le Brun (Mme Annick), retraitée, 33, rue du Capricorne, 29000 Quimper (1998).

Le Brun (M. Bernard), coutelier (E.R.), 19, rue Saint-François, 29000 Quimper (1959).

Le Brun (M. Jean-Yves), enseignant, Coat-Pin, 29790 Beuzec-Cap-Sizun (1988).

Le Brun (M. et Mme Jos et Annick), retraités, 1, rue Verderel, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1993).

Le Cam (M. Lucien), directeur honoraire de l'I.U.T. de Quimper, 2, rue Paul-Gauguin, 29000 Quimper (1961).

Le Cam (M. Michel), professeur, Minihy, 9, cité Zant-Erwan, 22220 Tréguier (1985).

Le Cam (M. Thierry), infirmier, 214, rue des Fontaines, appartement 82, 31300 Toulouse (1994).

Le Cann (M. Pierre), ingénieur technico-commercial, 12, rue Jean-Ménez, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1987).

Le Clech (Mlle Marthe), professeur, 10, Les Trois-Chênes, 29600 Plourin-lès-Morlaix (1977).

Le Clech (M. Michel), attaché commercial bancaire, 10, Hent-ar-Heizez, 29000 Quimper (1999).

Le Clech (M. Yves), attaché commercial (E.R.), Ar Presbital, 29390 Leuhan (1966).

Le Cler (M. Georges), enseignant (E.R.), Le Vauvia, 56350 Allaire (1993).

Leclerc (Mme Annette), chercheur à l'INSERM, 114, rue de Montreuil, 75011 Paris (1999).

Leclerc (M. et Mme Édouard et Hélène), cadre commercial, La Haye, 29800 Saint-Divy (1983).

Leclerc (M. Guy), enseignant (E.R.), 8, rue Marcel-Milin, 29150 Châteaulin (1970).

Leclercq (M. Robert), médecin (E.R.), 7, boulevard Pereire, 75017 Paris (1994).

Le Coguiec (M. Pierre), retraité, 16, rue du Poitou, 29000 Quimper (1999).

Le Corre (M. André), fonctionnaire au conseil général, 48, rue Laennec, 29710 Plonéis (2000).

Le Corre (Mme Denise), institutrice (E.R.), 11, rue Branda, 29200 Brest (1990).

Le Corre (M. Philippe) et Canévet (Mme Marie-Renée), employé de poste et secrétaire, La Grande-Boissière, 29700 Pluguffan (2000).

Le Cossec (Mlle Jeanne), assistante sociale (E.R.), 5, place Delessert, 29120 Pont-l'Abbé (1999).

Le Coz (M. Jacques), enseignant (E.R.), 10, rue Lavoisier, 29200 Brest (1999).

Le Coz (M. et Mme Jean), retraités, Kerilis, 29120 Tréméoc (1991).

Le Coz (M. Joseph), peintre en bâtiment, 8, rue des Sarcelles, 29000 Quimper (1976).

Le Coz (M. et Mme Michel), agent technique, 11, rue François-Villon, Diz-Avel, 56530 Quéven (1980).

Lécuyer (M. Jean), retraité de l'enseignement, Le Justiçou, 29640 Plougonven (1981).

Lédan (Mme Nelly), chirurgien-dentiste (E.R.), 40, rue Émile-Zola, 29200 Brest (1991).

Le Den (M. et Mme Raymond et Janine), médecin (E.R.), 53, rue Guynemer, 29200 Brest (1975).

Le Dez (M. et Mme Jean), retraité, 6, rue de Provence, 29140 Rosporden (1993).

Le Dez (M. Louis), gérant de banque (E.R.), Kerambert, 29140 Melgven (1980).

Le Doaré (M. Dominique), éditeur, Pen-ar-Hoat, 29150 Dinéault (1983).

Le Douget (M. et Mme Yvon et Annick), céramiste et greffier divisionnaire au tribunal de grande instance de Quimper, Mousterlin, 99, route de Mestrezec, 29170 Fouesnant (1994).

Le Douguet (M. Henri), 81, avenue de la République, 93800 Épinay-sur-Seine (1996).

Le Dréau (M. et Mme Roger), gendarme (E.R.), 26, rue de Bertheaume, 29217 Plougonvelin (1996).

Le Dreff (M. Pierre), ingénieur commercial (E.R.), 2, rue Branda, 29200 Brest (1982).

Le Drezen (M. Pierre), professeur, Kergroaz, 29720 Tréogat (1988).

Le Duc (M. Gwenaël), professeur à l'université de Haute-Bretagne, 6, allée de Gaël, 35760 Saint-Grégoire (2000).

Le Duigou (M. et Mme Joël), officier de gendarmerie (E.R.), 25, rue Le Bomin, 29390 Scaër (1998).

Le Falher (Mme Marie-Noëlle), chirurgien-dentiste (E.R), 5, chemin Coat-Tanguy, 29890 Brignogan-Plages (1989).

Le Feunteun (M. Pascal-Corentin), employé des P.T.T., Garlan, Saint-Albin, 29180 Plogonnec (1984).

Lefevre (Mme Michelle), institutrice, Loge-Taëron, 29380 Bannalec (1993).

Le Floc'h (M. le chanoine Jean-Louis), archiviste honoraire de l'évêché, 6, rue Célestin-Freinet, 29000 Quimper (1973).

Le Floc'h (M. et Mme Raymond et Gabrielle), instituteurs (E.R.), 8, rue Nicolas-Appert, 29900 Concarneau (1991).

Le Floc'h (M. Vincent), professeur, Kerandraon-Plonivel, 29740 Plobannalec (1966).

Le Foll (M. Jean), instituteur (E.R.), 14, chemin de Mez-Reun, Beg-Meil, 29170 Fouesnant (1944).

Le Foll (M. Pierre), docteur en médecine (E.R.), 13, rue Émile-Cloarec, 29600 Morlaix (1964).

Le Fourn (Mme Anne-Marie), retraitée, 6, rue de la Frégate-la-Belle-Poule, 29200 Brest (1993).

Le Franc (M. Jean), docteur en médecine, Kergoal-Caer, Saint-Pierre, 29200 Brest (1961).

Le Fur (M. Claude), docteur en biologie marine, 8, quai du Styvel, 29570 Camaret-sur-Mer (2001).

Le Fur (Mme Josette), commerçante, 15 et 17, rue Danton, 29770 Audierne (1975).

Le Gac (M. Georges), ingénieur, 16, chemin de Quistillic, 29460 Hanvec (1993).

Le Gac (Mme Jeanne), chirurgien-dentiste (E.R.), Kerleguer, Lambézellec, 29200 Brest (1961).

Le Gall (M. et Mme André et Jeanne), enseignant (E.R.) et retraitée, 14, rue de l'Abbaye, 29770 Audierne (1982).

Le Gall (M. et Mme André et Marie-Claire), professeurs (E.R.), 8, rue de Bir-Hakeim, 29770 Audierne (1967).

Le Gall (M. Charles), professeur (E.R.), 55, rue du Château, 29200 Brest (1956).

Le Gall (M. et Mme Claude), professeur et professeur documentaliste, 9, hameau de Penoën, 22340 Plévin (1974).

Le Gall (M. Fernand), inspecteur du Trésor (E.R.), 22, rue des Mouettes, 29290 Saint-Renan (1969).

Le Gall (M. Hervé), boulanger, 19, rue Anatole-Le-Braz, 29100 Douarnenez (1973).

Le Gall (M. Jean-André), enseignant, Ker-François, Le Languis, B.P. 5, 29810 Plouarzel (2000).

Le Gall-Le Roy (Mme Bernadette), retraitée, Rozanduc, 29140 Rosporden (1955).

Le Gallou (M. et Mme Paul), directeur d'école primaire, 48, rue Georges-Mauger, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle (1992).

Le Gars (M. et Mme Jean-Michel et Nicole), retraités, 4, rue Hoche, 29000 Quimper (1999).

Le Gars (M. et Mme Pierre et Liliane), instituteur, Kermadec, 29750 Loctudy (1988).

Le Glouannec (M. Michel), retraité, 5, rue Michelet, 75006 Paris (1998).

Le Goas (Mme Marie-Louise), 6, rue du Penker, 29120 Pont-l'Abbé (1969).

Le Goaziou (M. Paul), notaire honoraire, résidence du Centre, 1, rue des Augustins, 29270 Carhaix-Plouger (1993).

LE GOFF (M. Jean-Claude), instituteur (E.R.), 292, rue du Théven-Braz, Le Dossen, 29250 Santec (1974).

LE GOFF (M. et M^me^ Jean-Luc et Anne), agent technique et gérante d'agence postale, Kerzuilliec, 29180 Guengat (1990).

LE GOFF (M. et M^me^ Michel et Anna), notaire honoraire et retraitée, Keranna, 29190 Gouézec (1964).

LE GOFFIC (M. Michel), archéologue départemental, 20, rue de Pen-ar-Vern, 29450 Commana (1984).

LE GORGEU (M. Jean-Pierre), géophysicien, 32, rue du Château, 29200 Brest (1999).

LE GRAET (M. et M^me^ Daniel et Michelle), pharmaciens, 37, rue Béranger, 29200 Brest (1995).

LE GRAND (M. Alain), 23, rue Teilhard-de-Chardin, 29000 Quimper (1993).

LEGRAND (M. Jean-François), médecin, 9, rue Clemenceau, 29800 Landerneau (1998).

LE GRAND (M^me^ Jeanne), 27, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper (1993).

LE GRONTEC (M. Philippe), 51, avenue de Paris, 78000 Versailles (1997).

LE GUELAFF (M. et M^me^ Yves et Géraldine), professeur et retraitée de l'enseignement, Parc-Ménez, 29900 Concarneau (1976).

LE GUELLEC (M. et M^me^ Germain), capitaine d'armement, 1, impasse des Roses, 29900 Concarneau (1959).

LE GUEN (M. Jean), 30, rue du Lac, 60390 Auneuil (1993).

LE GUENNO (M. José), professeur, 13, rue de la Roche-Cintrée, 29690 Huelgoat (1973).

LE GUERCH (M. André), directeur d'établissement (E.R.), 14, rue Montaigne, 29000 Quimper (1984).

LE GUERN (M. Charles-Louis), diplomate, La Haye, 29690 Locmaria-Berrien (1985).

LE GUERN (M. Jean), enseignant, 3, avenue Pacioli, 44000 Nantes (1962).

LE GUÉVEL (M^lle^ Alice), bibliothécaire (E.R.), route de Lannéanou, 4, rue de Ker-Izella, 29640 Plougonven (1981).

LE GUILLOU (M^lle^ Jacqueline), retraitée, 53, avenue Kergoat-al-Lez, 29000 Quimper (1996).

LE GUYADER (M^me^ Marie), assistante sociale (E.R.), 10, rue de Coëtlogon, 29000 Quimper (1977).

LE HARIVEL DE GONNEVILLE (M. et M^me^ Hubert et Joëlle), retraité, 35, route de la Corniche, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1968).

LE HÉNAFF (M. Pierre), directeur d'école (E.R.), Kerduel, 29350 Moëlan-sur-Mer (1965).

LE HIR (M. Alain), professeur de faculté de pharmacie (E.R.), 11, rue Urbain-Le-Verrier, 78180 Montigny-Bretonneux (1976).

LE HUR-VANNIER (M^me^ Yvonne), retraitée, 9, rue Coat-Tanguy, 29890 Brignogan-Plages (1995).

LE JEUNE (M. et M^me^ Marcel et Janine), ingénieur conseil (E.R.) et institutrice (E.R.), route du Cun, Kerhuella, 29600 Plourin-lès-Morlaix (1985).

LE JONCOUR (M. Paul), employé de mairie, 30, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez (1975).

LE LANN (M. Claude), animateur, Kerveguenet, 29690 Brennilis (1997).

LE LANN (M^lle^ Marguerite), institutrice, 11, route de Rosnoën, 29590 Le Faou (1990).

LE LANN (M. et M^me^ Pierre), retraité de l'Éducation nationale, 17, rue Lariboisière, 35235 Thorigné-Fouillard (2002).

LE LAY (M^lle^ Irène), rééducatrice, 9, boulevard François-Blancho, 44200 Nantes (1994).

LE LAY (M^me^ Jeanne), professeur (E.R.), 7, rue de Keriliz, 29900 Concarneau (2001).

LE LAY (M. Jean-Paul), responsable de service, 30, rue de la Marne, 29100 Douarnenez (1999).

LE LÉANNEC (M^me^ Odette), 39, rue de Siam, 29200 Brest (1962).

LELONG (M. et M^me^ Charles et Sophie), assistant technique des T.P.E., 22, rue de Lesquiffinec, 29160 Crozon (1990).

LE LOUËT (M^me^ Jacqueline), P.T.T. (E.R.), 38, route de Fouesnant, 29170 Saint-Évarzec (1990).

LE LOUËT (M. Michel), retraité, 185 *ter*, route de l'Empereur, 92500 Rueil-Malmaison (1998).

LEMAISTRE (M. et Mme Jean et Bernadette), avocats, 10, quai de la Mégisserie, 75001 Paris

LE MAÎTRE (M. Louis-Pierre), enseignant, Kerdallé, 29910 Trégunc (1968).

LE MAO (M. et Mme René), retraité, 1, rue des Hirondelles, 29000 Quimper (1997).

LE MARC (M. et Mme Jacques et Marie-Aimée), chef de chantier T.P. et employée à la D.D.E., Treffry, 29720 Tréguennec (1988).

LE MARC (M. et Mme Louis et Ginette), retraité, 14, avenue de Ménez-Bihan, 29120 Pont-l'Abbé (1992).

LE MARCHAND (M. Michel-Henri), directeur de société, 18, rue Nantaise, 35000 Rennes (1975).

M. LE MARTRET (Remy), officier de marine, 3, rue Louise-Michel, 29200 Brest (1975).

LE MEN (Mme Annie), 5, rue de Keréol, 29460 Dirinon (1980).

LE MENEDEU (Mme Roselyne), styliste, 23, rue Raymond-Cosson, 92150 Suresnes (1997).

LE MENN (M. Gwennole), chercheur au C.N.R.S., 6, rue Lapicque, 22000 Saint-Brieuc (1977).

LE MERDY (Mme Yvonne), 21, chemin de Ménez-Rouz, 29100 Douarnenez (1970).

LE MÉTAYER (M. Pierre), professeur (E.R.), route de Merrien, Le Croiziou, 29350 Moëlan-sur-Mer (1973).

LE MEUR (M. Antoine), instituteur, Cap d'Antifer, hameau de la Mairie-la Poterie, 76280 Saint-Jouin-Bruneval.

LE MEUR (Mme Gisèle), 3, rue du Pont-de-Coude, 77163 Dammartin-sur-Tigeaux (1995).

LE MEUR (Mme Anne), assistante sociale, 4, rue de la Comtesse-de-Rodellec-du-Portzic, 29200 Brest (1981).

LE MEUR-GRALL (Mme Jacqueline), professeur, Meneier-Menez-Roz-Vihan, 29940 La Forêt-Fouesnant (1999).

LE MINOR (M. Jacques), industriel (E.R.), Vroenning, 29120 Pont-l'Abbé (1964).

LE MINOR (M. l'abbé Henri), recteur, venelle des Templiers, 29180 Locronan (1991).

LE MOAL (Mme Jeanne), 5, cité de Kerguelen, 29000 Quimper (1959).

LE MOEN (M. Bernard), architecte D.P.L.G., Hent-Menez-Are, 29690 La Feuillée (1980).

LE MOIGNE (M. Gérard), conducteur de travaux, Keranna, Sainte-Anne-la-Palud, 29550 Plonévez-Porzay (1987).

LE MOIGNE (M. et Mme Yvon et Gisèle), retraités, 50, route du Cranic, 29940 La Forêt-Fouesnant (1997).

LEMOINE (Mme Marie-Annick), pharmacien, 13, square des Airelles, 29500 Ergué-Gaberic (1999).

LEMOINE (M. Michel), notaire honoraire, 14, rue Sara-Goz, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1985).

LE MONIÈS DE SAGAZAN (M. Raymond et Françoise), retraités, 1, route de Quimper, 29800 Landerneau (1960).

LE NAOU (M. Albert), retraité, 24, rue de la Division-Leclerc, 92140 Clamart (2001).

LE NOAC'H (M. Alain), retraité, 29, rue de Bel-Orient, 22600 Loudéac (1963).

LÉON (MmeAnnick), institutrice (E.R.), 8, rue Joseph-Le-Brix, 29000 Quimper (1978).

LÉOSTIC (M. et Mme Raymond), retraité, 4, rue Henri-Moreau, 29200 Brest (1979).

LE PACHE (M. Jean-Luc), expert-comptable, 125, rue Anatole-Le Braz, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1990).

LE PAPE (Mlle Denise), retraitée, 29 *bis*, rue Jean-Jaurès, 29000 Quimper (1989).

LE PAPE (M. Korantin), lieutenant-colonel (E.R.), 21, boulevard des Frères-Maillet, 29000 Quimper (1970).

LE PAPE (M. Louis), pharmacien (E.R.), 41, rue Scrafic, 29760 Penmarc'h (1954).

LE PENNEC (M. Stéphane), enseignant, 6, rue des Prés, 29800 Plouédern (1995).

LE PORT (M. Jo), tavernier, Le Mené, 56590 Île-de-Groix (1992).

LE POUPON (M. et Mme Jean-Henri et Odette), inspecteur des impôts (E.R.), 14, rue de Cornouaille, 29000 Quimper (1985).

LE PRAT (M. l'abbé Claude), Kerampir, 29820 Bohars (1977).

LEPROHON (M. Roger), maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, 12, rue du Fou-de-Bassan, Kerargalet, 29850 Gouesnou (1973).

Le Quéau (M. et Mme Jean), 3 *bis*, rue du Petit-Combout, 29300 Quimperlé (1999).

Le Quellec (Mme Marie-Claire), 31, rue Victor-Hugo, 29100 Douarnenez (2000).

Le Quinio (Mme Françoise), Liorz-an-Heol, 5, rue Pen-al-Lann, 29660 Carantec (1988).

Leréec (M. Jean), château du Gage, Pleuguéneuc, 35720 Saint-Pierre-Plesguen (1972).

Le Rhun (M. et Mme Marcel et Jeanine), enseignant (E.R.), 12, rue des Châteaux, 29520 Saint-Goazec (1994).

Le Rhun (Mme Alberte), professeur, Saint-Gildas, 29150 Cast.

Le Roux (M. Bernard), journaliste, Stang-Meleneg, 29500 Ergué-Gabéric (1985).

Le Roux (M. Charles-Tanguy), conservateur général du patrimoine, 17, rue Armand-Barbès, 35000 Rennes (1974).

Le Roux (M. Christian), ingénieur de la marine (E.R.), 16, rue du Général-Leclerc, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1972).

Le Roux (M. et Mme Christian et Alice), autocariste, 25, rue de l'Église, 29290 Saint-Renan (1996).

Le Roux (M. Claude), professeur (E.R.), 12, rue Pierre-Loti, 29000 Quimper (1988).

Le Roux (M. et Mme Pierre et Catherine), ingénieur et sous-directeur C.C.P., 3, rue Pasteur, 78110 Le Vésinet (1993).

M. Le Rouzic (Jean), capitaine d'armement (E.R.), 3, rue des Algues, 29900 Concarneau (1967).

M. Le Roy (André), adjoint d'administration municipal de mairie (E.R.), 5, rue de l'Église, 29120 Pont-l'Abbé (1956).

Le Roy (Mlle Madeleine), retraitée de la S.N.C.F., 40, rue Max-Jacob, 29000 Quimper (1994).

Le Roy (Mme Marguerite), conseillère pédagogique (E.R.), rue de Menez-Gored, 29710 Plozévet (1996).

Le Roy (M. Michel), administrateur civil au ministère des Finances, 35, rue Marius-Jacotot, 92800 Puteaux (1971).

Le Roy (M. Michel), professeur (E.R.), 11, rue Ar-Menhir, 29730 Treffiagat (1971).

Le Roy (M. René), industriel (E.R.), 6, rue Jules-Henriot, 29000 Quimper (1943).

Le Roy (M. Robert), technicien, 8, rue des Cerisiers, 29000 Quimper (2000).

Le Rumeur (Mme Michelle), 2, rue de la Prairie, 29000 Quimper (1988).

Le Saux (M. André), Les Trois-Croix, 29510 Briec-de-l'Odet (1977).

Le Scao (M. et Mme Hervé et Gertrude), cadre bancaire (E.R.) et professeur (E.R.), 79, rue des Raguidelles, 92150 Suresnes (1982).

Lescinsky-Kerbaul (Mme Annie), chimiste, 9, rue Léo-Schnug, 67100 Strasbourg (2001).

Le Scouézec (M. Gwenc'hlan), docteur en médecine, écrivain, chez Mme Dantec, Tivazadou, 29190 Brasparts (1965).

Le Scoul (M. Maurice), retraité, bâtiment C2 de Pennanguer, 24, rue Paul-Borossi, 29000 Quimper (1973).

Le Seac'h (Mlle Emmanuelle), étudiante, 30, rue Charles-Berthelot, 29200 Brest (1999).

Le Sech (M. et Mme Alain et Armelle), ingénieur et artiste peintre, 18 *bis*, chemin Finat-Duclos, 69160 Tassin-la-Demi-Lune (1985).

Le Séhédic (Mme Michèle), institutrice, lotissement de Kergoben, 21, rue Blaise-Cendrars, 29900 Concarneau (1985).

Lesquibé (Mme Germaine), professeur, 32, rue de la Mouillère, 45100 Orléans (1977).

Lessard (M. et Mme Roger et Jeanine), chirurgiens-dentistes (E.R.), 2, rue Valentin, 29000 Quimper (1988).

Lesteven (Mme Anne), professeur (E.R.), 44, boulevard Gambetta, 29200 Brest (1965).

Le Stum (M. Philippe), conservateur territorial du patrimoine, 1, rue du Roi-Gradlon, 29000 Quimper (2000).

Le Tareau (M. Yves), retraité, 11, cité des Primevères, 29750 Loctudy (1997).

LE THOËR (M. et Mme Pierre), professeur (E.R.), Lan-ar-C'hoat, 29360 Clohars-Carnoët (1978).
LE VAILLANT (M. Michel), enseignant, 5, rue Marcel-Pagnol, 29200 Brest (2001).
LE VERGE (M. René), technicien, 150, La Palue, L' Aber-Wrach, 29870 Landéda (1982).
LE VOT (Mme Dominique), 169, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest (2002).
LÉVY (M. André), professeur, 5, rue des Romarins, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin (1973).
LIARD (Mme Yvette), infirmière (E.R.), 5, rue Jean-Bon-Saint-André, 29200 Brest (2000).
LICHOU (M. Louis), 29, avenue Clemenceau, 29200 Brest.
LIRIN (M. Jean), ingénieur (E.R.), Pen-al-Leur, 29680 Roscoff (1988).
LIVINEC (M. et Mme Yves et Janine), 8, rue Anatole-Le Braz, 29720 Carhaix (1998).
LOLLIER (M. et Mme Marcel et Hélène), 66, rue d'Alsace-Lorraine, 29200 Brest (1988).
LOUARN (Mme Éliane), institutrice, Kerlavic, 29520 Laz (1983).
LOUARN (Mlle Jeanne), assistante sociale, 33, rue du Rosmeur, 29100 Douarnenez (1973).
LOUER (M. et Mme Jacques et Louisette), professeur (E.R.) et documentaliste (E.R.), 11, Coat-Kerrous, 29910 Trégunc (1995).
LOUIS (M. et Mme Marcel et Thérèse), gérants de camping, Stang-ar-Wenneg, 29550 Plomodiern (1987).
LOUSSOUARN (M. Jean-Paul), officier de la marine marchande, 45, rue Jean-Jaurès, 29000 Quimper (1984).
LOUSSOUARN (M. Vincent-Michel), étudiant en médecine, 18, rue Albert-Thomas, 29200 Brest (1997).
LOZACHMEUR (M. et Mme Patrick), préretraités, 45, quai de l'Yser, 29100 Douarnenez (2001).
LUBIN (M. et Mme Joël), pilote de l'aéronavale, 26, rue Joseph-Le-Brix, 29200 Brest (1992).
LUCAS (M. et Mme Louis), ingénieur du génie rural des Eaux et Forêts, 52, boulevard du Montparnasse, 75015 Paris (1970).
LUCAS (M. Paul), retraité, 11, rue Pierre-Loti, 29000 Quimper (1988).
LUCE LOZAC'H (Mme Ginette), 18 *bis*, rue des Trois-Frères-Tanguy, 29660 Carantec (1984).
LULZAC (M. Yves), géologue minier (E.R.), 1, place du 116e-R.I., 44300 Nantes (1981).

M

MACHELOT (Mlle Gilberte), retraitée, 33, impasse de l'Odet, 29000 Quimper (1998).
MADEC (M. et Mme Roger), officier de marine (E.R.), 34, rue de Denver, 29200 Brest (1982).
MADEC (M. Yannick), rue de Stang-ar-Argant, Beuzec-Conq, 29900 Concarneau (1995).
MAHÉ (M. et Mme Jean et Marie-Thérèse), 17, rue de Lorient, 29200 Brest (1971).
MANANT (Mme Janine), psychologue, Le Salou, 29690 Botmeur (1999).
MANUEL-TALABARDON (M. Jean), chef de comptabilité (E.R.), 23, route des Angliers, Villemurlin, 45600 Sully-sur-Loire (1973).
MARC (M. et Mme Paul et Anne-Marie), professeur, 11, cité des Rosiers, 29400 Plounéventer (2001).
MAREC (Mme Marguerite), préparateur en pharmacie, 8, allée des Châtaigniers, 29100 Douarnenez (1969).
MARÉCHAL (M. Michel), directeur des services d'archives d'Ille-et-Vilaine, 20, avenue Jules-Ferry, 35700 Rennes (1972).
MARHIC (M. Yves), chargé de mission pour l'environnement, Roc'h-Vras, 29190 Brasparts (1987).
MARIE (M. Pierre), assureur, 2, rue Louise-de-Bettignies, 29000 Quimper (1980).
MARIEL (M. Jacques), retraité, Pontual, 29750 Loctudy (1996).
MARTIN (M. Hubert), commissaire-priseur, 26, rue du Château, B.P. 93, 29200 Brest (1983).
MARTIN (M. et Mme Jean-Michel), cadre bancaire et secrétaire d'administration, 10, allée du Prieuré, 78330 Fontenay-le-Fleury (1990).

MARTIN (M. et Mme Louis), ingénieur, 17, route de Kernu, 22700 Louannec (1969).

MARTIN (Mlle Monique), retraitée, 33 *bis*, avenue de la Gare, 29000 Quimper (1988).

MARTIN-HÉLOU (M. et Mme Roger et Simone), 12, rue Léon-Jouhaux, 75010 Paris (1980).

MARZIN-FINIGER (Mme Marie-Clothilde), professeur (E.R.), 1, rue Paul-Doumer, 29200 Brest (1986).

MASSOL (M. et Mme Michel et Odette DE), ostréiculteur, Maner-Kerascoët, 29700 Pluguffan (1980).

MASSOL DE REBETZ (Mlle Cécile DE), retraitée, 1, allée de Kernenez, 29000 Quimper (1985).

MATIVET-GARCIA (M. Georges), relieur, 46, rue Lamartine, 75009 Paris (1987).

MAUBAN (Mme Anne), 14, rue des Clos-Saint-Marcel, 92330 Sceaux (1975).

MAURICE (Mme Janine), retraitée, 18, rue du Poitou, 29000 Quimper (1995).

MAZÉ (M. Remi), agent commercial, 170, rue du Prajen, 29200 Brest (1983).

MAZÉAS (M. et Mme Michel), professeur (E.R.), 2, rue Jules-Verne, Tréboul, 29100 Douarnenez (1970).

MAZO (Mme Corinne), infirmière, 52, route de Quimper, 29170 Saint-Évarzec (1980).

MEIRION-JONES (M. Gwyn Idris), professeur émérite, 11, Avondale Road, Fleet, Hampshire GU 51 3BH, England (1974).

MELGUEN (Mme Marthe), déléguée régionale à la Recherche et à la Technologie, 3, allée des Roses, 29280 La Trinité-Plouzané (1985).

MÉNARD (M. Christian), docteur en médecine, 9 *bis*, rue des Fontaines, 29520 Châteauneuf-du-Faou (1969).

MÉNEZ (M. Jean-Marie), retraité, 56, rue du Manoir, 78580 Bazemont (1994).

MENOU (M. Ambroise), 6, rue de la Fontaine, 29850 Gouesnou (1985).

MERCIER (M. Alain), directeur, route du Prato, 56860 Séné (1992).

MERCIER (M. et Mme Pierre et Marie-Thérèse), capitaine de la marine marchande (E.R.), 12, rue François-Charles, 29630 Plougasnou (1991).

MÉRER (Mme Nicole), 53, rue Guynener, bâtiment B, 29200 Brest (1984).

MÉRER (M. et Mme Paul et Yvette), docteur en médecine (E.R.) et retraitée, 24, rue de Denver, 29200 Brest (1959).

MÉRER (Mme Yvonne), conseillère en économie, 28, rue Montaigne, 35200 Rennes (1993).

MESANGROAS (M. Paul), paysan artiste peintre, Penker, 29430 Plounévez-Lochrist (1981).

MÉVEL (M. et Mme Janine), retraitée, résidence de l'Odet, 6, rue Joseph-Halléguen, 29000 Quimper (2001).

MÉVEL (M. et Mme Jean-Yves et Adélaïde), professeur (E.R.) et physicienne (E.R.), 12, rue Michelet, 35700 Rennes (1980).

MICHÉA (M. et Mme Hubert), capitaine au long cours, 148, rue Lecourbe, 75015 Paris (1984).

MILIN (M. et Mme Gaël), professeur à l'université de Bretagne occidentale, La Fontaine-Rouge, 29870 Lannilis (1988).

MILLET (M. Christian), architecte, 231, rue Diderot, 94300 Vincennes (1989).

MILLET (M. et Mme Jacqueline), libraire, 42, rue Albert-Louppe, 29200 Brest (1997).

MILLOUR (M. et Mme Claude et Yvonne), docteur vétérinaire (E.R.), 2, place René-Cassin, 29600 Morlaix (1977).

MILLOUR (M. et Mme Pierre), instituteur (E.R.) et enseignante, Ménez-Kerbader, 29170 Fouesnant (1965).

MINOU (M. l'abbé Henri), 6, rue Célestin-Freinet, 29000 Quimper (1990).

MIOSSEC (M. André), doreur sur bois, Le Passage, 29470 Plougastel-Daoulas (1995).

MIOSSEC (Mme Yvonne), assistante sociale (E.R.), 12, rue Park-Braz, 29460 Logonna-Daoulas (1990).

MIRIEL (M. Gilles), retraité, La Fontaine-Blanche, 29810 Ploumoguer (1974).

MIRIEL (M. Henri), directeur de société (E.R.), Le Brenduf, 29830 Saint-Pabu (1971).

MOCARD (M. et Mme Georges et Alice), retraités, 10, impasse Kerdaniel, 29100 Douarnenez (1991).

MOIGNE (M. Guillaume), retraité, 23, rue Bourg-les-Bourgs, 29000 Quimper (1976).

MOLLET (M. et Mme Serge), militaire, Coat-ar-Verou, 29470 Loperhet (1995).

MONDIEGT (Mlle Marguerite), retraitée, 4, route de Brest, bâtiment A, 29000 Quimper (1986).

MONNIER (M. Jean-Laurent), directeur de recherche au C.N.R.S, 79, rue Bigot-de-Préameneu, 35000 Rennes (1976).

MONOT (M. et Mme Bernard et Marie-Claire), ingénieur en chef et greffier au tribunal de grande instance de Brest, 54, rue du 8-Mai-1945, 29200 Brest (1981).

MORDRELLE (Mme Yvette), retraitée, 6, rue Allende, 29730 Treffiagat (1989).

MORÉ (Mme Éliane), agricultrice, Pennarun, 29150 Dinéault (1989).

MOREL (M. Jean), directeur adjoint des impôts (E.R.), 31, rue du Manoir, 29000 Quimper (1955).

MORICE (M. Hervé), géomètre, 9, place Georges-Pompidou, 93160 Noisy-le-Grand (1979).

MORIN (Mme Marie-Renée), institutrice honoraire, 49, avenue Charles-de-Foucauld, 29200 Brest (1999).

MORIO (Mme Suzanne), fonctionnaire (E.R.), 13, rue Hoche, 29000 Quimper (1999).

MORISSET (M. Pierre), inspecteur de l'Éducation nationale (E.R.), 11, rue Ar-Ménez, 29550 Plonévez-Porzay (1965).

MORNAND (M. Jean), professeur (E.R.), 29, square des Anciennes-Provinces, 49000 Angers (1970).

MORRY (M. Yvan), géomètre-topographe, 63, rue Saint-Guénal, 29400 Landivisiau (1999).

MORVAN (M. Frédéric), chargé de recherche, Streat-Kerveoc, 29840 Porspoder (2001).

MORVAN (M. Frédéric-Jean), enseignant, 21, rue Lucien-Simon, Kerléan-Vihan-Penhars, 29000 Quimper (1990).

MORVAN (M. et Mme Jacques et Solange), instituteurs (E.R.), 1, rue Voltaire, 29770 Audierne (1958).

MORVAN (M. Roger), médecin (E.R.), 8, impasse de Karek-Hir, 29750 Loctudy (1983).

MORVAN (M. Yves), secrétaire de mairie (E.R.), 10, rue de l'Abattoir, 29270 Carhaix (1958).

MORVAN-GUYON (Mme Françoise), secrétaire médicale, Kerveuleugant, 29490 Guipavas (1983).

MOUCHERON (M. Cosme DE), 4, rue Pierre-Bertin, 78000 Versailles (2002).

MOURRAIN (M. et Mme François-Guillaume), inspecteur des domaines (E.R.), 12, rue Eugène-Kerivel, 29100 Douarnenez (1969).

MOUZIN (M. Jacques), administrateur des P.T.T. (E.R.), 3, chemin de la Baleine, 17580 Le Bois-Plage-en-Ré (1986).

MOYSAN (M. Marcel), technicien de laboratoire, 1, rue de la Clarté, 29310 Querrien (1992).

MUSSAT (Mme Marie-Claire), professeur à l'université de Rennes 2, 4 C, rue Saint-Martin, 35700 Rennes (1961).

MUSSET (M. Max), comptable, Le Vieux-Marché, 29520 Châteauneuf-du-Faou (1985).

N

NAVELLOU (M. Marc), éditeur, Kerillan, 29750 Loctudy (1988).

NÉDÉLEC (Mme Christiane), retraitée de l'Éducation nationale, 51, rue de la Grève-Blanche, 29730 Guilvinec (1957).

NÉDÉLEC (M. Léon) et PAJOT (Mme Françoise), officier des affaires maritimes (E.R.), 28, rue des Acadiens, 35400 Saint-Malo (1983).

NÉDELLEC (Mlle Katell), étudiante, 35, chemin du Camp-de-Kercaradec, 29000 Quimper (1999).

NÉDELLEC (M. Gérard), retraité de l'Éducation nationale, 40, rue de La Picotière, 49000 Angers (1997).

NEVEU-BÉZIER (M. Raymond-Pierre), fonctionnaire, 4, résidence Clair-Vallon, 56000 Vannes (1974).

NÉVIÈRE (Mme Paule), retraitée, 9, rue Voltaire, 29790 Pont-Croix (1991).

NICOLAS (M^me^ Aimée), retraitée de l'Éducation nationale, 10, impasse des Lilas, 29100 Douarnenez (1999).

NICOLAS (M. Jean-Yves), rue Parc-Bihan, 29150 Châteaulin (1996).

NORMANT (M. François), fonctionnaire, 19, rue Paul-Masson, 29200 Brest (1999).

NOUGARET (M^me^ Christine), conservateur du patrimoine, 36, boulevard Voltaire, 75011 Paris (1997).

O

OLIER (M. et M^me^ François), 5, rue Donatello, 29200 Brest (1978).

OLIER-DELAGRÉE (M^me^ Yvonne), fonctionnaire retraitée, 14, rue du Capitaine-Dreyfus, 35000 Rennes (1961).

OLLIVIER (M. et M^me^ Joseph et Hélène), technicien de maintenance automatismes et secrétaire de mairie, Créac'h-Gallic, 29890 Goulven (1991).

OLLIVIER (M^me^ Marie), professeur, Lez-Huel, 29820 Bohars (1994).

OLLIVIER (M. et M^me^ Yann), notaire et pharmacien assistant intérimaire, Kergroas, 29850 Gouesnou (1979).

OLLIVIER (M. Yves), retraité, 17, rue du Trévoux, 29380 Bannalec (1955).

OLORY-TOGBÉ (M. et M^me^ Emmanuel et Yolande), retraités de l'Éducation nationale, 2, square de Londres, 35200 Rennes (1975).

OMNÈS (M. et M^me^ Élie et Marie-Claude), officier chef des équipages (E.R.) et retraitée, 1, rue d'Estienne-d'Orves, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1988).

ORPHELIN-BAILLY (M^me^ Paulette), Parc'h-Glaz, rue de Quimperlé, 29310 Querrien (1983).

P

PANHARD (M. Patrick), avocat, 31 *bis*, avenue de Villeneuve-l'Étang, 78000 Versailles (1996).

PAPE (M. Louis), professeur émérite à l'université de Haute-Bretagne, 239, boulevard Jacques-Cartier, 35000 Rennes (1972).

PARSCAU (M. Paul-Gilles DE), artisan maçon, Kericoul, 22300 Ploubezre (1991).

PASTEUR (M^lle^ Marie-Louise), retraitée, 21, rue de Lyon, 29200 Brest (1989).

PATTE (M. Louis), instituteur (E.R.), 38, rue Hoche, 29200 Brest (1963).

PAUL (M. Jean-Yves), aviculteur, Quinoualc'h, 29690 Berrien (1982).

PELLAN (M. Jean-François), notaire, 51, rue Saint-Guénal, 29400 Landivisiau (1985).

PELLÉ-ALIX (M^me^ Marie-Paule), 2, rue d'Irlande, 29000 Quimper (1991).

PELLEN (M. Jean-Luc), 26, rue Lamartine, 29000 Quimper (1996).

PELLIET (M. et M^me^ Joseph et Denise), retraités, 2, square de Valois, 78150 Le Chesnay (1974).

PENHOAT (M. Robert), retraité, 4, rue Jules-Guesde, 29200 Brest (1994).

PENLAÉ (M. et M^me^ Pierre), retraité, 30, rue des Corsaires, 29100 Douarnenez (2000).

PENNEC (M. Alain), professeur, 27, rue Jean-de-Montfort, 29300 Quimperlé (1976).

PENVEN (M. Michel), employé, 4, rue du Lac, 29690 Huelgoat (1986).

PÉRENÈS (M^lle^ Marie-Anne), institutrice (E.R.), 2, rue du Pourquoi-Pas, S 08, 29200 Brest (1967).

PÉRENNEC (M. Yves), militaire (E.R.), Trévarguen-Izella, 29570 Roscanvel (1984).

PÉRENNOU (M. Jean-Paul), professeur, Ménez-Kerguélen, 29710 Plozévet (1978).

PERNOT (M. Robin) et LABATIDE-ALANORE (M^me^ Zoé), retraité et professeur, 23, rue du Maréchal-Foch, 29100 Douarnenez (1973).

PÉRON (M. Jean-Paul), professeur, 3, rue Joseph-Halléguen, 29000 Quimper (1987).

PÉRON (M. l'abbé Pierre), 6, rue du Ridou, Lesconil, 29740 Plobannalec (1986).

PÉRON (M. et Mme Roger et Josée), professeurs des écoles (E.R.), Kerfaro, 29970 Trégourez (1986).

PÉRON-PATOISEAU (Mme Paulette), professeur, 9, rue du Yunic, 29160 Crozon (1996).

PERROT (M. et Mme Alain et Marie-Josée), ingénieur, Kermalero, 29770 Primelin (2001).

PERROT (M. Eugène), receveur des P.T.T. (E.R.), Kerlavenan, 29770 Primelin (1965).

PERROT (M. et Mme Jean-Yves et Marie-Claire), retraité, Kergalédan, 29770 Cléden-Cap-Sizun (1975).

PERROT (Mlle Yvonne), 19, rue du Lieutenant-Jourden, 29217 Le Conquet (1976).

PERSON (M. et Mme René et Marie), retraité de la gendarmerie et retraitée de l'enseignement, 17, rue Thibaudet, 29200 Brest (1982).

PESCE (M. et Mme William), architecte D.P.L.G., 24, rue Levot, 29200 Brest (1966).

PESCHEUX (M. Raoul), 5, rue de Kerydreuff, 29770 Audierne (1984).

PETIT (M. et Mme Claude et Odile), enseignants (E.R.), 50, rue du Docteur-Vinaver, 78520 Limay (1991).

PÉTON (M. et Mme Jean-Pierre), retraité des douanes, 18, rue Vis, 29000 Quimper (1984).

PETTON (M. et Mme Bernard et Annick), directeur d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, 9, rue de Gavarnie, 31500 Toulouse (1989).

PEUZIAT (Mlle Florence), étudiante, 16, route de Kerambellec, 29840 Lanildut (1997).

PEUZIAT (M. Jean), artisan (E.R.), 54, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez (1969).

PEUZIAT (M. Josick), docteur en chirurgie dentaire, 24 *bis*, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez (1969).

PHILIPPE (M. et Mme Joseph et Marie-Thérèse), secrétaire de mairie (E.R.), 6, allée de Kroaz-Kermel, 29700 Plomelin (1968).

PICART (M. Philippe), AAGPSG-P.T.T., 111, rue du Général-de-Gaulle, 29510 Briec-de-l'Odet (1986).

PICHAVANT (M. René), écrivain journaliste (E.R.), 64, rue Louis-Pasteur, B.P. 134, 29100 Douarnenez cedex (1958).

PICHON (M. et Mme Denis), 2, impasse Jules-Paul, 29250 Saint-Pol-de-Léon (2000).

PICHON (M. et Mme Gilles), manoir de Kersaliou, 29250 Saint-Pol-de-Leon (1998).

PIERRE (Mlle Léa), retraitée, 47, rue de Kersiny, 29780 Plouhinec (1987).

PIETRONAVE (M. et Mme Angelo), retraité, 60, avenue de la Gare, 29900 Concarneau (1989).

PIRAM (Mme Mireille), retraitée, 13, rue Pierre-Sèvre, 29200 Brest (1988).

PLANCHAIS-LAGATU (M. Laurent), 130, rue Marguerite-Yourcenar, 29200 Brest (1991).

PLESTAN (M. Louis), retraité, 62, rue Nationale, 29140 Rosporden (1980).

PLOUHINEC (M. Pierre), Prad-ar-C'hastell, 29720 Tréguennec (2002).

PLUVIÉ (Mme Robert DE), château de Kerminihy, 29140 Rosporden (1963).

PODEUR (Mme Nicole), infirmière (E.R.), Prat-Melou, 29217 Le Conquet (1994).

POIGNANT (M. et Mme Bernard et Annie), député européen et professeur, 1, avenue Miossec, 29000 Quimper (1973).

POITEVIN (M. Yves), notaire, 70, rue de Plomarc'h, 29100 Douarnenez (1970).

POMMELLET (M. et Mme André et Suzanne), consultant, 12, rue de l'Abbé-de-l'Épée, 75005 Paris (1972).

PONTECAILLE (M. André), médecin des armées (E.R.), 24, rue de la Chapelle, 29730 Treffiagat (1988).

POQUET (Mme Suzanne), enseignante (E.R.), 16, rue de Denver, 29200 Brest (1999).

POSTIC (M. et Mme Fañch), ingénieur d'étude au C.N.R.S., 143, Kerfelès, 29300 Mellac (1999).

POSTIC (M. et Mme Marcel et Anne-Marie), professeur honoraire des universités et directeur de centre de recherche, 5, rue de Keristin, 29252 Plouézoc'h (1992).

POTARD (M. Jean), ingénieur civil des mines, 25, rue Ernest-Renan, 92190 Meudon (1961).

POULIQUEN (M. Georges), agent de maîtrise (E.R.), 10, impasse des Genêts, 76133 Rolleville (1989).

POULIQUEN (M. et Mme Raymond et Renée), instituteurs (E.R.), 244, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest (1981).

POULIQUEN (M. Roger), retraité d'E.D.F.-G.D.F., Kerdavid, 29700 Plomelin (1986).

POULMARC'H (M. Jean-René), principal de collège (E.R.), 3, rue Michel-Calvez, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1981).

POULPIQUET (M. Patrick DE), ingénieur, 2, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 78000 Versailles (1977).

PRÉ (M. et M^me^ Sylvain et Françoise), commerçants, manoir de la Tour-Saint-Maurice, 20, rue Saint-Maurice, 29180 Locronan (1987).

PRESSENSÉ (M. Jean-Louis), libraire, 36, rue de la Samaritaine, 44700 Orvault (1996).

PRICZEP (M. Patrick), géographe urbaniste, 155, boulevard de Strasbourg, 94130 Nogent-sur-Marne (1986).

PRIGENT (M. et M^me^ Jean et Monique), professeur et assistante sociale (E.R.), Toul-ar-Groaz, 3, route du Dourduff, 29252 Plouézoc'h (1976).

PRIGENT (M^me^ Anne), 2, rue Saint-François, 29000 Quimper (1961).

PRIGENT (M^me^ Anne), retraitée, 18, rue Yves-Collet, 29200 Brest (1990).

PRIGENT (M^me^ Anne-Marie), enseignante, La Chênaie, 29800 La Roche-Maurice (1984).

PRIGENT (M^me^ Claire), pharmacien (E.R.), 4, place de Mesgloaguen, 29000 Quimper (1960).

PRIGENT (M. Denis), écologue, 2, rue Frédéric-Le-Guyader, 29000 Quimper (2000).

PRIME (M^lle^ Françoise), 31, rue de la Tourelle, 29000 Quimper (1999).

PRINCE (M^me^ Jeanne), 28, avenue de l'Odet, 29950 Bénodet (1989).

PROUFF (M^lle^ Yvonne), principal de collège (E.R.), 53, rue Louis-Veuillot, 29200 Brest (1989).

Q

QUAGHEBEUR (M^lle^ Joëlle), maître de conférences à l'université de Bretagne sud, 8, rue Louis-Hémon, 29000 Quimper (1975).

QUEFFÉLÉANT (M. et M^me^ Pierre-Félix et Annick), commissaire divisionnaire (E.R.), Lannog Keradraon, 140, Keriskin, 29870 Landéda (1987).

QUEFFÉLEC (M^me^ Marie-Pierre), 13, rue du Docteur-Chauvel, 29000 Quimper (1993).

QUEFFÉLEC (M. et M^me^ Yves), serrurier (E.R.) et chef de bureau hospitalier, 2, rue du Chevalier-d'Assas, 29200 Brest (1988).

QUEFFURUS (M. Georges), archiviste municipal (E.R.), 24, rue du Docteur-Schweitzer, 91330 Yerres (1984).

QUÉINEC (M^lle^ Françoise), secrétaire administratif, 8 *bis*, avenue de la France-Libre, 29000 Quimper (1999).

QUÉINNEC (M^me^ Anne-Marie), attachée d'administration centrale, 17, rue Montaigne, 29000 Quimper (1998).

QUÉINNEC (M. Louis), notaire honoraire, 8, rue de la Chaise-du-Curé, 29660 Carantec (1965).

QUÉINNEC (M^lle^ Marie-Louise), 39-41, rue Henri-Heine, 75016 Paris (1998).

QUÉLEN (M^gr^ André), évêque émérite de Moulins, 11, rue Mounin, 03200 Vichy (1960).

QUÉMÉNEUR (M. l'abbé Francis), 30, rue de Batz, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1962).

QUÉMÉRÉ (M^lle^ Bernadette), 11, quai Neuf, 29000 Quimper (1978).

QUENTEL (M. Jean), pharmacien (E.R.), 14, rue Voltaire, 44000 Nantes (1969).

QUENTEL (M. et M^me^ Jean-Luc et Morgane), ingénieur et directeur de formation, 12, rue Claude-Bernard, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1987).

QUÉRAT (M^me^ Françoise), retraitée, manoir de Mesquéon, 29710 Gourlizon.

QUERNÉ (M. et M^me^ Gilbert et Jacqueline), dirigeant de société et infirmière, 5, rue de l'Argoat, 29870 Coat-Méal (1983).

QUESTEL (M. Guy), professeur d'histoire-géographie (E.R.), 56, quai de l'Odet, 29000 Quimper (1999).

QUIEC (M^lle Madeleine), retraitée des P.T.T., 21, rue d'Aboville, 29200 Brest (1992).

QUILLEC (M. et M^me Pierre et Paule), docteur en médecine (E.R.), 23, rue Élie-Fréron, 29000 Quimper (1961).

QUILLÉVÉRÉ (M. Pierre-Marie), directeur de société (E.R.), 48, rue de Vouillé, 75015 Paris (1994).

QUILLIEN (M^me Marie-Thérèse), assistante sociale (E.R.), 3, rue de la Madeleine, 29460 Hanvec (1993).

QUILLIVIC (M. Raymond Louis), artiste peintre sculpteur, 1, rue Jean-Louis-Le-Goff, 29790 Pont-Croix (2001).

QUINIOU (M. et M^me Pierre et Jacqueline), conservateur honoraire des musées et retraitée, 29, rue Damesme, 75013 Paris (1955).

QUINTIN (M. et M^me Yves et Éliane), institutrice (E.R.), 15, route de Châteaulin, 29590 Le Faou (1986).

R

RADUFE (M. Dominique), documentaliste, Penhoat, 29900 Concarneau (1991).

RAGU (M. et M^me Michel et Marie-Thérèse), ingénieur (E.R.) et fonctionnaire (E.R.), 5, rue des Acacias, 29950 Bénodet (1984).

RANNOU (M. et M^me Daniel et Solange), professeur, 9, rue de Rozarguer, 29000 Quimper (1995).

RANNOU (M. et M^me Gilles et Marie-Françoise), dermatologue et médecin, 12, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris (1986).

RANNOU (M. Yves), proviseur du lycée Chateaubriand, 127, boulevard de Vitré, 35700 Rennes (1961).

RAOUL (M^me Marie-Thérèse), pharmacien (E.R.), Le Kap-Izella, 29470 Plougastel-Daoulas (1996).

RAOULT (M. Marcel), officier des équipages, Keruster, Doëlan, 29360 Clohars-Carnoët (1981).

RATOUIS (M^me Anne-Marie), 11, route de la Clarté, 29120 Combrit (2000).

RAUCOURT (M^me Jeanne DE), Kerougant, 29830 Plourin-Ploudalmézeau (1999).

RAULT (M. et M^me André), pharmacien chimiste (E.R.), 10, rue de Kerbervet, 29100 Douarnenez (1975).

RAULT (M^me Amélie), président-directeur général de société, 2, place Cornic, 29600 Morlaix (1985).

REES PHILLIPS (M. Gérald), médecin généraliste (E.R.), 25, rue Branda, 29200 Brest (1973).

REFLOC'H (M^me Marie-Louise), retraitée, 8, rue José-Maria-de-Heredia, 29200 Brest (1995).

RÉMOND-PENON (M. et M^me Serge et Dorothée), président-directeur général, Coat-Elez, 29690 Plouyé (1992).

RETIÈRE LE HIDEUX (M. et M^me Joël et Suzanne), directeur de banque, 31, place Saint-Ferdinand, 75017 Paris (1981).

RICHARD (M. et M^me Jean-Luc), route de Kerzulec, 29800 Saint-Urbain (1994).

RICKARD (M. et M^me John), cadre retraité, 28, avenue Winston-Churchill, 1180 Bruxelles (1996).

RIMBERT (M^me Marie-Yvonne), 1205, route de Mesquer, 44420 Piriac-sur-Mer (1987).

M. RIOU (M. Guy), professeur, Kergadoret, 29120 Combrit (1973).

RIOU (M. et M^me Jacques et Françoise), pharmacien biologiste et pharmacien, 2, rue Camille-Vallaux, 29000 Quimper (1978).

RIOU (M. Jean), 1, impasse des Primevères, 29100 Douarnenez (1975).

RIOU (M. et M^me René), ingénieur, 6, route de Loc-Amand, 29940 La Forêt-Fouesnant (1996).

RIOUAL (M. Roger), administrateur civil honoraire, rue de la Gare, Corgoloin, 21700 Nuits-Saint-Georges (1988).

ROBERT (M. Yves), pharmacien, 63, rue Goarem-Dro, 29000 Quimper (1995).

ROGARD (M. Vincent), enseignant-chercheur, 45, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris (1980).

ROGEL (M. Christian), bibliothécaire, 16, rue de Kermoguer, 29000 Quimper (1996).

ROHOU (M. Arsène), Klehelvez, 29270 Kergloff (1999).

ROLLAND (M. Paul), directeur de société (E.R.), 11, rue Jean-Savidan, 22300 Lannion

ROLLAND (M. et Mme Philippe et Jacqueline), retraités, 21, rue Jean-Macé, 29200 Brest (1998).

ROLLAND (M. Yves), professeur (E.R.), 13, rue Marcel-Milin, 29150 Châteaulin (1970).

RONGIER (M. Jacques), retraité, 46, boulevard du Commandant-Mouchotte, 29200 Brest (1994).

ROLLAND (M. Paul), directeur de société (E.R.), 11, rue Jean-Savidan, 22300 Lannion.

ROPARS (M. et Mme Jean-François), ingénieur (E.R.), 13, rue du Kreisker 29820 Bohars (1982).

ROPARS (M. Jean-Michel), enseignant, 32, rue des Deux-Frères-Guézennec, 29200 Brest (1981).

ROSMORDUC (M. François), assurance (E.R.), 16 *bis*, rue Henri-de-Bournazel, 29000 Quimper (1961).

ROSMORDUC (M. Hervé), ingénieur des Travaux ruraux (E.R.), 11, Park-ar-Gozhker, 29580 Le Faou (1988).

ROSOT (M. et Mme Loïc), radio-électricien (E.R.), 21, rue Émile-Bernard, 29930 Pont-Aven (1989).

ROUDAUT (M. Fañch) professeur à l'université de Bretagne occidentale, 17, rue de la Source, 29820 Guilers (1980).

ROUDAUT (M. Jean-Yves), professeur (E.R.), 78, avenue du Corniguel, 29337 Quimper (1973).

ROUÉ (M. Daniel), employé de commerce, 266, rue de la Plaine, 29250 Santec (1981).

ROUÉ (M. Guy), Gueltas, 56300 Malguénac (2000).

ROUÉ (M. Jacques), 53, rue Traverse, 29200 Brest (1980).

ROUSSEAU (M. et Mme Henri), inspecteur général honoraire E.D.F., Keremma, 29430 Tréflez (1978).

ROUSSEL-HIDOUX (M. et Mme Claude et Martine), chercheur-documentaliste et bibliothécaire, 13, rue du Docteur-Lamaze, 75019 Paris (1981).

ROUX (M. et Mme Édouard et Ghislaine), architecte et professeur de peinture, 62, rue Boissière, 75116 Paris (2000).

ROUX (M. et Mme Maurice et Denise), retraités, 27, route de Menez-Plaine, 29940 La Forêt-Fouesnant (1999).

ROUX-BERTHEVAS (M. et Mme Jean-Claude), 27, avenue Clemenceau, 29200 Brest (1998).

ROUXEL (M. et Mme Bernard et Marie-Suzanne), maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale et professeur, 7, rue Saint-Mathieu, 29000 Quimper (1990).

ROYER (Mlle Catherine), magistrat (E.R.), 7, rue Charles-Gounod, 29000 Quimper (1999).

ROYER (M. Robert), 12, rue Saint-Tugdual, 29000 Quimper (1986).

ROYNARD (M. et Mme Jacques), docteur en médecine, 20, rue du Lieutenant-Jourden, 29217 Le Conquet (1969).

ROZEC (M. et Mme Juliette), chef de centre honoraire de France Télécom, 1, rue de Kersaint, 29200 Brest (1996).

ROZEC (M. Yves), professeur, Bourg, 29770 Goulien (1975).

S

SABATIER (M. Benjamin), étudiant, 15, rue Lamartine, 29900 Concarneau (2000).

SAINT-CAS (Mme Andrée), retraitée, 11, avenue Clemenceau, 29200 Brest (1982).

SALAUN (M. et Mme Émile et Marie-Thérèse), analyste financier (E.R.) et retraitée, 7, allée Guillaumet, 94550 Chevilly-la-Rue (1986).

SALAUN (M. et Mme Érik et Catherine), officiers contrôleurs de la circulation aérienne, 35, rue de la Gare, 56560 Guiscriff (1989).

SALIOU (M. et Mme Hervé), sculpteur, Kerguélégan, 29510 Landrévarzec (1971).
SALIOU (M. Joseph), secrétaire du musée de Saint-Renan, 3, rue de La Fontaine, 29290 Saint-Renan (1999).
SALIOU (M. et Mme Loïk et Michelle), enseignants, 16, rue Cumin, 29200 Brest (1992).
SALAUN (M. Yvon), commerçant, 15 *bis*, rue du Château-d'Eau, 29850 Gouesnou (1988).
SALLÉ (Mme Jocelyne), 3, rue de Varize, 28000 Chartres (2001).
SALLIER-DUPIN (Mlle Élisabeth DE), bibliothécaire (E.R.), 47, boulevard Jean-Moulin, 29200 Brest (1979).
SALLOU (M. Jean-Pierre), agent général des assurances (E.R.), 6, rue Marie-Lenéru, 29200 Brest (1979).
SAMSON (M. et Mme Maurice), ingénieur, 30, avenue Jean-Jaurès, 94230 Cachan (1983).
SANCÉAU (Mme Christiane), professeur, 34, résidence de la Métairie, 29380 Bannalec (1977).
SANQUER (Mme Andrée), 7, rue Alain-Daniel, 29800 Landerneau (1998).
SAOUT-NICOLAS (Mme Jeanne), institutrice (E.R.), Le Verger, 27, rue de la Halte, 29670 Henvic (1968).
SCHAVSINSKI (Mme Odette), commerçante, route de Kerinec, 29100 Poullan-sur-Mer (2001).
SCHEIDECKER (Mme Henriette), Le Sequer-Nevez, rue de Plomeur, 29120 Pont-l'Abbé (1989).
SCHMITT (M. et Mme Alain et Odile), directeur du Parc naturel régional d'Armorique, 6, rue de l'Iroise, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1978).
SCOUARNEC (M. Pascal), 245, route de Bénodet, 29000 Quimper (1997).
SEGALEN (M. Jean), retraité de la S.N.C.F., 64, rue des Genêts, 29600 Saint-Martin-des-Champs (1985).
SEGURA-COZ (Mme Michèle), 21, rue Edgar-Faure, 75015 Paris (2001).
SEMMLER-PATAULT (Mme Marie-Valérie), professeur, Kervaer, 29280 Locmaria-Plouzané (1978).
SÉROT (M. et Mme Loïc et Annick), médecin généraliste et pharmacien gérant, 21, rue François-Andro, 29100 Douarnenez (1974).
SÉVELLEC (M. Yvon), agent immobilier, 48, boulevard de la France-Libre, 29160 Crozon (1979).
SEZNEC (M. et Mme Pierre et Yvette), retraités, Rodaven, rocade de Parc-Bihan, B.P. 80, 29150 Châteaulin (1982).
SIMON (M. François), chef d'entreprise, 14, rue Saint-Paul, 92200 Neuilly-sur-Seine (1983).
SIMON (M. et Mme Olivier-Claude et Lore), ingénieur des Travaux publics (E.R.) et employée de banque (E.R.), 43, allée de Loc-Hilaire, 29170 Fouesnant (1990).
SIMON DE KERGUNIC (M. Raymond), ingénieur (E.R.), 51, rue Saint-Joseph, 31400 Toulouse (1994).
SIOU (M. et Mme François), ingénieur d'affaires, 81, route de Quimper, 29800 Landerneau (1982).
SOLLIEC (M. Marcel), professeur des écoles, Parc-ar-Gloan, 29140 Melgven (1991).
SOUBIGOU (M. Jean-Paul), 1, mail Albert-Camus, 35760 Saint-Grégoire (2000).
SOUBIGOU (M. Yann), enseignant, 70, rue Victor-Hugo, 60160 Montataire (2001).
SOULIMAN (M. Jean), cadre commercial (E.R.), 6, rue des Châtaigniers, 35830 Betton (1965).
SOULIMAN (M. Pascal), dessinateur, 29, rue de Brest, 35000 Rennes (1978).
STÉPHAN (Mme Marie-Hélène), 4, route de l'Armor, 29460 Saint-Éloy (1988).
STERVINOU (M. Germain), général (E.R.), 9, rue de Kerguelen, 29950 Bénodet (1971).

T

TABURET (M. Ronan), docteur en médecine, 3, rue Yves-Bignon, 29200 Brest (1959).
TACHET (M. Jacques), délégué médical, 169, route de Porz-ar-Vil, 29470 Plougastel-Daoulas (1985).
TAFANI (M. et Mme André), médecin rhumatologue (E.R.), 1, rue Villaret-de-Joyeuse, 29200 Brest (1999).
TALARMIN (M. et Mme Édouard), 9, impasse du Drezic, Portsall, 29830 Ploudalmézeau.
TALLEC (M. Yvon), général (E.R.), 39, rue du Mur, 29600 Morlaix (1999).

TANGUY (M. Alain), 12, rue de Liorsmeur, 29250 Santec (1998).

TANGUY (M. et M^me^ André et Yvette), ingénieur des Travaux publics, Pen-Ker, 29700 Plomelin (1990).

TANGUY (M. Bernard), chargé de recherche au C.N.R.S., Kerastel-La Montagne, 29200 Brest (1981).

TANGUY (M^lle^ Haude), fonctionnaire au ministère de la Justice, 1, venelle du Vieux-l'Aber, 29840 Lanildut (2000).

TANGUY (M. Jean), professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, 6, rue de la Vallée-Verte, 29850 Gouesnou (1964).

TANGUY (M^me^ Simone), retraitée, 7, allée du Banellou, 29000 Quimper (1990).

TANIOU (M. Jules), colonel (E.R .), 7, rue Louise-de-Bettignies, S 05, 29200 Brest (1975).

TANNEAU (M. et M^me^ Georges et Emma), officier de la marine marchande et institutrice (E.R.), 35, avenue de Ménez-Bihan, 29120 Pont-l'Abbé (1977).

THALABARD (M^me^ Nicole), médecin général (E.R.) et assistante sociale, Tan-Laouen-Kerampellan, 29350 Moëlan-sur-Mer (1967).

THÉPOT (M. Bruno), Ty-Nevez Kerdaniel, 29710 Plogastel-Saint-Germain (1977).

THÉPOT (M^lle^ Yvonne), professeur de musique, 34, rue Paul-Sérusier, 29520 Châteauneuf-du-Faou (1984).

THÉRIN (M. Henri), professeur, Tromatiou-Huella, 29400 Locmélar (1974).

THERSIQUEL (M. et M^me^ René et Micheline), médecin, 19, rue Maria-Chapdelaine, 29000 Quimper (1986).

THIÉBAUT (M. l'abbé Alain), aumônier militaire, 10, rue Malfilatre, 14000 Caen (1974).

THOMAS (M. François), instituteur, 5, place des Glycines, 29870 Lannilis (1989).

TIGRÉAT (M^me^ Anne), orthophoniste, résidence du Lac, 12, rue des Mouettes, 29290 Saint-Renan (1980).

TILLY (M. Jacques), industriel, Kervocu-Tro-Guic, 29650 Guerlesquin (1969).

TORCHET (M. Hervé), juriste, 43, boulevard Beauséjour, 75016 Paris (1997).

TOULHOAT (M. et M^me^ Jean et Annette), 13, avenue Yves-Thépot, 29000 Quimper (1996).

TOUPIN (M. Remi), attaché d'administration scolaire et universitaire, 5, rue Yves-Le-Manchec, 29000 Quimper (1995

TOURELLOU (M. Jacques), chimiste, Pécharmant, 24100 Bergerac (1982).

TOURRET (M. Marc), professeur agrégé, 7, rue André-Theuriet, 92340 Bourg-la-Reine (1983).

TRANVOUEZ (M. et M^me^ Yvon et Dominique), professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne occidentale et professeur d'histoire-géographie lycée Tristan-Corbière, B.P. 239, 29205 Morlaix cedex (1981).

TRAVEL (M. Guy), documentaliste, Quélédern, 29410 Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec (2001).

TRÉBERN (M. Joël), kinésithérapeute, centre médical, 97 CD4 Bellemene, 97460 Saint-Paul, La Réunion (1978).

TRÉFLEZ (M. et M^me^ Michel), cadre E.D.F., 12, Clos de la Belle-Cordière, 01600 Parcieux (1994).

TRÉGLODÉ (M. Dominique DE), médecin, 777, route de l'Isle, 29300 Baye (1989).

TRELLU (M^me^ Suzanne), retraitée, 11, rue Pierre-Caussy, 29000 Quimper (1983).

TROMELIN (M. Loïc), acheteur, 34, rue Jean-Jaurès, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1981).

TROMELIN (M. Marcel), fonctionnaire des P.T.T. (E.R.), 4, rue de Saïda, 75015 Paris (1969).

TURPIN (M. Michel), professeur, 11, rue des Lilas, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1985).

TYMEN (M^lle^ Cathy), 6 *ter*, Le Stankou, 29510 Landrévarzec (1993).

U

UCHARD (M^me^ Françoise), enseignante (E.R.), Kerlaran, 29800 Landerneau (1963).

V

VAILLANT (M. et Mme Georges et Monique), officier (E.R.), chemin de Kervasdoué, Ker-Groas, 29217 Plougonvelin (1990).

VALLERIE (M. Erwan), 32, rue Olivier-de-Clisson, 56000 Vannes (1979).

VALOIS (M. et Mme Max et Renée), agent général d'assurance et infirmière, 40, rue Graveran, 29150 Châteaulin (1981).

VANHOVE (Mme Monique), 14, rue Laennec, 29000 Quimper (1980).

VANUXEEM (M. Patrick), ingénieur, 14, rue de Mouchy, 78000 Versailles (1998).

VARENNE (M. Jean), inspecteur D.D.A.S.S. honoraire, 164, route de Bénodet, Treffélen-Vian, 29950 Gouesnac'h (1984).

VASSEROT (Mme Lenaïk), 29, rue des Falaises, 22520 Binic (1969).

VAZEL (M. et Mme Édouard et Louise), professeur (E.R.) et retraitée, 7, rue Saint-Pol-Roux, 29150 Châteaulin (1965).

VELLY (Mme Annie), retraitée, 26, rue Lamartine, 29100 Douarnenez (1999).

VERGER (M. et Mme Maurice et Fernande), cadre de banque et professeur, 31, boulevard de Dézerseul, 35510 Cesson-Sévigné (1977).

VERGOS (M. François), enseignant (E.R.), Le Fret, 29160 Crozon (1992).

VERJUS (M. et Mme Gabriel et Anne), retraités, 10, rue des Écoles, 29900 Concarneau (1962).

VERLINGUE (M. et Mme Jean-Yves et Annick), assureur (E.R.), 5, venelle de Kergos, 29000 Quimper (1977).

VERLINGUE (M. et Mme René et Michelle), médecin (E.R.), 24, rue du Parc, 29000 Quimper (1976).

VERNIER (M. et Mme Jean et Yvette), retraités, 9, rue de Chatouzo, 56630 Langonnet (2001).

VERRIER (M. Mary), ingénieur (E.R.), Rhun-Prédou, 29630 Plougasnou (1984).

VIGNES (M. Max), ingénieur (E.R.), 16, rue d'Aumale, 75009 Paris (1982).

VINCENT-BRUNET (Mme Henri), 43, rue Traverse, 29200 Brest (1985).

W

WESTRADE (M. Michel), juge, 74 *bis*, rue d'Ormont, 7540 Kain, Belgique (1988).

WILLIAMS (Mme Michelle), déléguée médicale, Kermoal, 29930 Pont-Aven (1995).

WOERLY (M. Clément), retraité, Bois de la Roche, 29450 Commana (1983).

Y

YANN (M. André), cadre administratif, 26, rue Georges-Courteline, 29200 Brest (1974).

YVEN (M. et Mme Roland et Annick), instituteurs (E.R.), 27, rue de la Marne, 29100 Douarnenez (1958).

YVENAT (M. et Mme Claude et Éliane), instituteur (E.R.) et retraitée, Saint-Fiacre, 29160 Crozon (1971).

YVENOU (M. Guy), ouvrier, rue des Hirondelles, Lescoff, 29770 Plogoff (1994).

YZIQUEL (M. et Mme Joseph et Monique), professeurs (E.R.), 6, rue Chopin, 29000 Quimper (1980).

Z

ZAHRA (M. et Mme Marcel et Monique), commerçants, 25, rue Cadiou, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1990).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Grégor MARCHAND. – *À la recherche d'un site perdu : les occupations mésolithiques et néolithiques de Raguénez (Névez, Finistère).*

Fig. 1. – Carte des sites mésolithiques mentionnés dans le texte 28
Fig. 2. – Cadre topographique du site mésolithique et néolithique de Raguénez 29
Fig. 3. – Outillage de Raguénez 30
Fig. 4. – Outillage de Raguénez 32
Fig. 5. – Débitage de Raguénez 33
Fig. 6. – Nucléus de Kervouyen (Plovan) 37
Fig. 7. – Armatures de Kergalan (Plovan) et de Kervouyen (Plovan) 38

Yvan PAILLER, Bernard HALLÉGOUËT, Michel MAUGUIN. – *Étude d'une série de galets biseautés à enlèvements bifaciaux du Néolithique découverts à Kermorvan (Le Conquet (Finistère).*

Fig. 1a. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan*, implantation cadastrale de la série étudiée 44
Fig. 1b. – Localisation des affleurements de grès fins micacés de la rade de Brest. 46
Fig. 2. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan*, galets biseautés à enlèvements bifaciaux 48
Fig. 3. – Le Conquet, *presqu'île de Kermorvan*, galets biseautés à enlèvements bifaciaux 49

Yvan PAILLER, Yohann SPARFEL. – *Kerlec'h 3 en Ploudalmézeau. Un site du Néolithique final/Chalcolithique.*

Fig. 1a. – Carte des sites majeurs du Néolithique final dans l'ouest du Léon 56
Fig. 1b. – Carte de l'environnement topographique du site de Kerlec'h 3 56
Fig. 2. – Proportion des matériaux lithiques du site de Kerlec'h 3 (Ploudalmézeau) 57
Fig. 3. – Tableau de répartition du matériel lithique par catégorie 59
Fig. 4. – Ploudalmézeau, *Kerlec'h 3*, matériel lithique 61
Fig. 5. – Ploudalmézeau, *Kerlec'h 3*, matériel lithique 62
Fig. 6. – Ploudalmézeau, *Kerlec'h 3*, macro-outillage 63

Notices d'archéologie finistérienne (année 2001).

Fig. 1. – Goulien, *Kerguerrien*, pierre à cupules en grès 69
Fig. 2. – Dimensions des cupules de la stèle de *Kerguerrien* en Goulien 70
Fig. 3. – Logonna-Daoulas, *Cléméné-Hy*, vue de la stèle hémisphérique 71

Fig. 4. – Névez, *Keranguennou*, les deux stèles tronconiques 72
Fig. 5. – Névez, *Keranguennou*, le vase archéologiquement complet et les profils des fragments de deux autres urnes cinéraires 73
Fig. 6. – Ouessant, *Mez-Notariou*, zones de dépôts à caractère rituel 75
Fig. 7. – Ouessant, *Mez-Notariou*, vue verticale du dépôt primaire du premier âge du fer 77
Fig. 8. – Ouessant, *Mez-Notariou*, fosses avec vestiges de fondations antiques 80
Fig. 9. – Plomodiern, *Locmibrit*, plan et coupe du souterrain de l'âge du fer 82
Fig. 10. – Plougar, *bourg*, vue de la stèle de l'âge du fer transformée en borne de corvée 83
Fig. 11. – Querrien, *Restorn*, plan et coupes du souterrain de l'âge du fer 85
Fig. 12. – Querrien, *Restorn*, vue de la chatière du souterrain de l'âge du fer 86
Fig. 13. – Riec-sur-Belon, *La Porte-Neuve*, vue des chapiteaux gallo-romains découverts après l'ouragan de 1987 87
Fig. 14. – Riec-sur-Belon, *La Porte-Neuve*, dessin d'un des hauts de colonne et de son chapiteau 87
Fig. 15. – Riec-sur-Belon, *La Porte-Neuve*, la stèle de l'âge du fer, tronc-pyramidale à section quadrangulaire 88
Fig. 16. – La Roche-Maurice, *château de Roc'h-Morvan*, monnaie byzantine de l'empereur Justinien I[er] 89
Fig. 17. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, poteries communes de la fin du second âge du fer 90
Fig. 18. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, poteries communes de la fin du second âge du fer 91
Fig. 19. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, poteries communes de la fin du second âge du fer 91
Fig. 20. – Saint-Évarzec, *Kerhaliou*, poteries gallo-romaines précoces 92
Fig. 21. – Saint-Jean-du-Doigt, *Kermorvan*, stèle de l'âge du fer en granite de Primel-Trégastel 93
Fig. 22. – Saint-Servais, *Bel-Air*, plan et coupe du souterrain de l'âge du fer 95
Fig. 23. – Saint-Servais, *Bel-Air*, stèle de l'âge du fer tronc-pyramidale 94
Fig. 24. – Scaër, *Miné-Dréo*, plan et coupe de la partie visible du souterrain de l'âge du fer 96
Fig. 25. – Trégunc, Keraoret, le menhir disparu 97
Fig. 26. – Trémaouézan, *Lann-Gazel*, pointes et fragments de pointes 99
Fig. 27. – Trémaouézan, *Lann-Gazel*, galet de schiste gréseux gravé sur les deux faces plates 100

Anne Le Bot. – *Les thermes gallo-romains en Armorique. I[re] partie : le programme architectural et technique.*

Fig. 1. – Carte de répartition des établissements thermaux recensés en Armorique 103
Fig. 2. – Les thermes publics du Champ-Mulon, Corseul (C.-d'A.) 104
Fig. 3. – Les circuits thermaux 108-113
Fig. 4. – Écorché de l'hypocauste du grand bain chaud des thermes du Hogolo, Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), après restauration 120

Fig. 5. – Les trois systèmes d'espacement. 122
Fig. 6. – Bobines provenant du site des Bosseno, Carnac (M.) 122
Fig. 7. – Consoles en terre cuites de l'hypocauste des thermes de Carnoët, Quimperlé (F.) 122
Fig. 8. – Vasque découverte aux thermes publics du Champ-Mulon, Corseul (C.-d'A.) 125
Fig. 9. – Emplacement d'une évacuation d'eau (Plestin-les-Grèves, piscine chaude), après restauration 126

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2001).

Fig. 1. – Brélès, pierre contenant le parchemin de fondation de l'hospice de Saint-Renan, 1867 136
Fig. 2. – Carmes de Saint-Pol-de-Léon, tombeau aux armes de Carman 137
Fig. 3. – Carmes de Saint-Pol-de-Léon, verrière 138
Fig. 4. – Commana, retable des Cinq-Plaies 141
Fig. 5. – L'ancienne église de Beuzec-Conq, détruite en 1890 142
Fig. 6. – Le vieux porche de l'église de Beuzec-Conq, XV^e^ siècle 143
Fig. 7. – Ancienne église de Beuzec-Conq, guerriers placés à gauche et à droite de l'ancien porche 145
Fig. 8. – Concarneau, *ville close*, fragments de pipes en terre 147
Fig. 9. – Concarneau, *ville close*, échantillons de pipes en terre récoltés 148
Fig. 10. – Guimaëc, *chapelle Notre-Dame-des-Joies*, niche à volets de la Vierge à l'Enfant 151
Fig. 11. – Guimaëc, *chapelle Notre-Dame-des-Joies*, l'*Adoration des Rois Mages* 152
Fig. 12. – Adrien Collaert (Anvers, 1560-1618), L'*Adoration des Rois Mages* 153
Fig. 13. – Henvic, manoir de *Coatglaz*, vue partielle de la façade méridionale 155
Fig. 14. – Henvic, manoir de *Coatglaz*, élévation septentrionale avec tourelle et avancée 156
Fig. 15. – Henvic, manoir de *Coatglaz*, tourelle septentrionale 157
Fig. 16. – Henvic, échafaudage corsetant tour et flèche de l'église 158
Fig. 17. – Henvic, église paroissiale, détail de réfection des joints d'un contrefort 159
Fig. 18. – Plabennec, *église Saint-Ténénan*, retable de l'Ange gardien ou des Saints Anges, statues mutilées de saint Fiacre et de saint Gousvine (Goulven) 161
Fig. 19. – Plabennec, *église Saint-Ténénan*, retable de l'Ange gardien ou des Saints Anges, statues mutilées de sainte Catherine et de saint Nicolas 162
Fig. 20. – Plonévez-du-Faou, *église Saint-Pierre*, inscription sous le porche sud, 1500 163
Fig. 21. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, l'apôtre saint Matthieu tenant une bourse 165
Fig. 22. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, saint Matthieu évangéliste 165
Fig. 23. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, saint Thomas tenant la ceinture de la Vierge 166
Fig. 24. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, bas-relief des saints Thomas et Philippe 166
Fig. 25. – Plouédern, acte de décès de Rolland Le Doré 167

Fig. 26. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, l'impressionnant enchevêtrement des tubulures 169
Fig. 27. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, rejointoiement près du pont-levis 169
Fig. 28. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, remplacement de quelques éléments en granite de Callot 170
Fig. 29. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, façonnement en cours, sur la terrasse, du granite de Plouay 170
Fig. 30. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, réfection de la coursive en granite de Plouay 171
Fig. 31. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, soubassement d'une colonne en granite de Callot 172
Fig. 32. – Saint-Pol-de-Léon, chapelle *Saint-Jean-Trégondern*, panneau signalant la présence des ruines 173

Philippe Le Stum. – *Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2001).*

Fig. 1. – René-Yves Creston (1898-1964), *Kan da Gornog*, gravure sur bois, 1932 185
Fig. 2. – Portrait de Tréhot de Clermont, député de Bretagne à l'Assemblée, 1789 186
Fig. 3. – Paul Mathey (1844-1929), *Petite Bretonne*, eau-forte 187
Fig. 4. – Louis Bidegaray-Delfosse (1863-?), *L'Ankou*, lithographie 188
Fig. 5. – Pierre Péron (1905-1988), planche de *La Légende de Salaün ar Foll, le Fou du bois*, gravure sur bois 188
Fig. 6. – Moréno, *Les Feux de la Saint-Jean aux menhirs du Moulin, Saint-Pierre de Quiberon*, affiche, 1902 189
Fig. 7. – Alfred Darjou (1832-1874), *Femme de Pluméliau*, dessin préparatoire pour une lithographie de l'album *Costumes bretons*, 1859 190
Fig. 8. – Henri Guinier (1867-1927), *Jeune Femme devant le port*, sanguine 190
Fig. 9. – Ernest Guérin (1887-1952), *Saint-Guénolé-Penmarc'h*, aquarelle, vers 1931 191
Fig. 10. – Ernest Guérin (1887-1952), *Saint-Guénolé-Penmarc'h*, aquarelle, vers 1931, détail 191
Fig. 11. – Michel Costiou, *Printemps celte (La Villette, Paris) : Alan Stivell*, dessin à l'encre, 1996 192
Fig. 12. – Émile-Jean Armel-Beaufils (1882-1952), *Fillette de Plougastel-Daoulas*, bronze, 1927 192
Fig. 13. – Yan'Dargent (1824-1899), *Plat aux apôtres*, faïence, Quimper 193

Thierry Simon. – *Les daviers léonards, anciens aménagements littoraux en péril.*

Fig. 1. – Espace étudié, localisation des installations, toponymes 196
Fig. 2. – Le site des Rospects en activité (1919) 198
Fig. 3. – La flèche de mi-baie du port du Conquet (1919) 199
Fig. 4. – Le site des Rospects dans les années trente 200
Fig. 5. – De Pors-Manach au Goasel (1919) 201
Fig. 6. – Davier à Pors-Manach, vue de détail (1986) 202
Fig. 7. – De Pors-Padell à Pors-Feunten (1919) 202

Fig. 8. – Fosse de stockage d'Ar Vaere (1990) 203
Fig. 9. – Au pied des ruines abbatiales dans les années vingt 204
Fig. 10. – «Mean Davied» aux Rospects (1998) 205
Fig. 11. – Effondrement majeur aux Rospects (1991) 206
Fig. 12. – Davier intact aux Rospects (1986) 206
Fig. 13. – Davier effondré aux Rospects (1991) 207

Yves COATIVY. – *Histoire numismatique et monétaire de Quimper.*

Fig. 1. – Trois monnaies anciennement attribuées aux Corisopites 214
Fig. 2. – Portrait de Paul du Chatellier 230
Fig. 3-4. – Médaille en bronze de la Société d'agriculture, 1893 239
Fig. 5. – Plan du Fourneau économique, rue des Douves, à Quimper 241
Fig. 6. – Projet de fourneau par l'architecte Boyer, de Nantes, 1886 ? 241
Fig. 7. – Facture des jetons en aluminium pour le Fourneau économique, 1910 ?. 242
Fig. 8. – Jeton de la caisse d'épargne de Quimper, sans date 243
Fig. 9. – Billets de nécessité émis par les chambres de commerce de Quimper et de Brest, 1918-1922 244

Roger GARREC. – *Moulins et meuniers de Plonévez-Porzay au XVIII^e siècle.*

Carte de Plonévez-Porzay (avant 1789) 254

Agnès HIMEUR. – *La famille L'Espine de Grainville à travers une ferme en Trégor et son livre de comptes.*

Tableau I. – La famille L'Espine de Grainville et les alliances matrimoniales avec des familles de parlementaires 271
Tableau II. – La famille de L'Espine de Grainville et les alliances avec les familles de la noblesse trégorroise et léonarde 274
Tableau III. – Récapitulation des frais et profits de la métairie de Grainville (1787-1816) 285
Fig. 1. – La ferme de la métairie de Grainville vers 1960 276
Fig. 2. – Plouigneau, plan cadastral de 1838, feuille du Bourg 277
Fig. 3. – «Noms des champs et étendue des terres de la métairie de Grainville», XVIII^e siècle 279
Fig. 4. – Un exemple de la mise en valeur des terres de la Métairie (1787-1790)..... 281
Fig. 5. – Un exemple de la récapitulation des produits de la Métairie pour l'année 1798 282
Fig. 6. – La première page du livre de comptes de la Métairie 284
Fig. 7. – Deuxième page des «aprécis» (1790-an III) 287

Louis CHAURIS. – *Problèmes d'empierrement des routes dans le Finistère au XIX^e siècle.*

Fig. 1. – Garlan, *la Croix-Rouge*, excavations disséminées sous les taillis 330

Bernard TANGUY. – *Les* pagi *bretons médiévaux.*

Fig. 1. – Carte des *pagi* bretons médiévaux 373
Fig. 2. – Le site de Lannerchen, en Plouguerneau 375
Fig. 3. – Le site de Gourveau en Saint-Pol-de-Léon 377

Pierre HOLLOCOU. – *De Guasgury à Guiscriff, la problématique du* guas.

Carte 1.– Les toponymes en *goas-* 411
Carte 2.– Les toponymes en *bod-* 414

Erwan VALLERIE. – *Les terminaisons -ou et -o dans la toponymie bretonne.*

Carte 1.– Le suffixe [ou] dans les noms de lieu-dit 426

Couverture, page 1. – Ernest Guérin (1887-1952), *Saint-Guénolé-Penmarc'h*, aquarelle, vers 1931, détail. Collection du Musée départemental breton. Inv. 2001.20.1. Cliché Serge Goarin.

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec

Dépôt légal 2e trimestre 2002 Directeur de la publication : Bernard TANGUY.